BnF Gallica

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 18.2 NAU-ORL. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME DIX-HUITIÈME.

Deuxième Partie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU TRENTE-SIXIÈME VOLUME.

MM.	
Artaud (l'inspecteur général)	A-d.
Audiffret	H. A-d-t.
Avezac (d')	*A...
Baron (le capitaine), au Havre	Cap. B.
Boulatignier	J. B-r.
Chamrobert (de)	P. C.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Depping	D-g.
Dufau	P. A. D.
Du Mersan	D. M.
Dupin (aîné)	D.
Fée (à Strasbourg)	A. F.
Galais	L. G-s.
Garden (le comte de)	Cte de G.
Golbéry (de)	P. G-y.
Guigniaut	G-n-t.
Guillon (l'évêque)	M. N. S. G.†
Haag (Émile)	Em. H-g.
Haag (Eugène)	E. H-g.
Hittorff	J. H.
Huot	J. H-t.
Jal	A. J-l.
Jullien	B. J.
La Fage (Adrien de)	J. A. de L.
La Nourais (de)	L. N.
Larevellière-Lépeaux	O. L. L.
Lemonnier (à Bagnères-de-Bigorre)	C. L-r.
Louvet	L. L.
Martin (Mlle Marie), en Irlande	M. M.
Miel	M-l.
Monglave (Eugène de)	E. de M.
Montémont (Albert)	A. M.
Morawski (Théodore)	Th. M-ki.
Naudet	N-t.
Rathery	R-y.
Ratier (le docteur)	F. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Royer-Collard (Paul)	P. R. C.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saunois	V. S.
Schnitzler	J. H. S. et S.
Simon (Max.), à Montmirail	M. S-n.
Soyer	L. C. S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Spach (Édouard).	Éd. Sp.	Travers (à Caen)	J. T-v-s.
Spach (Louis), à Strasbourg.	L. S.	Vieillard.	P. A. V.
Taillandier.	A. T-r.	Villenave	V-ve.
		Vogel.	Ch. V.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon*, ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana.* Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne.*

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

N (*suite de la lettre*).

NAUFRAGE. Ce mot emprunté au latin, et qui, dans cette langue, a été formé de *navis*, navire, et *frangere*, briser, présente à l'esprit l'idée de la perte, avec bris, d'un navire et des gens qui le montent. Les marins ont différentes locutions pour exprimer les diverses catastrophes auxquelles leur métier les expose. Lorsqu'un navire touche sur un banc de sable ou de roches, il est perdu, mais c'est un simple *échouement* (*voy.* Échouage); s'il a péri en mer, soit par la violence d'une tempête, ce qui est fort rare, soit par l'effet d'une voie d'eau, il a *sombré* ou *coulé;* s'il se trouvait alors à l'ancre dans une rade, il a *sanci sur ses amarres;* il a *fait côte* quand, soit par une erreur de calcul ou en temps de brume, soit par suite d'une avarie qui l'a privé de quelqu'une de ses ressources, il a été poussé sur le rivage où l'eau lui a manqué : dans quelques-uns de ces cas, la vie des hommes et le salut du navire sont très aventurés sans doute, mais la plupart, à moins de la coïncidence fatale de quelques circonstances aggravantes, comme les brisans furieux, l'état d'une mer déchaînée, la grande distance de la terre, laissent encore beaucoup de chances de sauver l'un et les autres. En effet, dans le nombre des sinistres dont la mer est le théâtre, la proportion est minime de ceux auxquels s'attache la triste désignation de *perdus corps et biens*. Comme la presque totalité des naufrages a lieu sur les côtes, on trouve aisément, soit dans les secours de terre, soit dans les embarcations dont tout navire est muni, soit dans la proximité du rivage, des moyens divers de sauvetage, quelquefois même on n'en est pas réduit à ces extrémités, le bâtiment se relève, et l'on en est quitte pour quelques avaries (*voy.*). Assez souvent, après avoir été abandonné par l'équipage découragé, il est remis à flot; on a même vu des navires, délaissés en mer par les équipages qui se croyaient en grand danger, ramenés au port dans un état qui offrait assurément à ceux qui l'avaient quitté plus de sécurité que les moyens de salut auxquels ils avaient eu recours. Le parti le plus prudent est donc de rester à bord du bâtiment, même à la dernière extrémité: c'est ce qui fait dire aux matelots que le navire, quel que soit son état, est encore le plus gros morceau de bois auquel on puisse s'accrocher. *Voy.* Assurances, Bouée, Épaves, Varech (*droit de*), etc. Cap. B.

NAUMACHIE (mot grec composé de ναῦς, vaisseau, et μάχη, combat), sorte de jeu public, chez les Romains, où l'on imitait un combat naval. Le premier spectacle de ce genre fut donné par César (*voy.* Amphithéatre, T. I^er^, p. 646), et bientôt le peuple fut aussi passionné pour les naumachies que pour les autres jeux. Le cirque (*voy.*) de Maxime, où ces représentations eurent lieu d'abord, n'ayant pas été trouvé assez commode, les empereurs firent disposer dans les environs de Rome des places plus convenables, auxquelles on donna aussi le nom de naumachies. Domitien fut le premier, dit-on, qui en fit construire une en pierres; avant lui, elles étaient en bois et

ressemblaient extérieurement aux amphithéâtres. La naumachie d'Auguste avait 1,800 pieds de long sur 200 de large, et pouvait contenir 50 trirèmes, outre un grand nombre de petites embarcations. Il était facile de submerger les naumachies au moyen de canaux souterrains alimentés ordinairement par le Tibre, ou bien au moyen d'aqueducs; les eaux se retiraient avec une égale rapidité. Quelquefois tout cela se faisait sous les yeux mêmes des spectateurs, qui voyaient ainsi les navires, à sec un instant auparavant, se mettre à flot et voguer sur les ondes. On appelait *naumachiarii* ceux qui combattaient dans ces spectacles : c'étaient des gladiateurs, des esclaves, des gens des plus basses classes du peuple, des prisonniers ou des condamnés à mort. Leur sort était d'y périr; il n'y avait que la volonté du peuple ou de l'ordonnateur de la fête qui pût leur sauver la vie. On a cru trouver des traces d'une ancienne naumachie au pied du mont Griffon, près de Salerne. *C. L.*

NAUSÉE, *voy.* VOMISSEMENT.

NAUTIQUE (ART), *voy.* NAVIGATION.

NAVAL (COMBAT), *voy.* COMBAT.

NAVALES (ÉCOLES), *voy.* ÉLÈVE DE MARINE.

Les premières écoles françaises où fut enseigné l'art de la navigation furent établies sous le nom d'*écoles d'hydrographie*. R.-J. Valin, dans son Commentaire sur l'ordonnance de 1681, reporte à Louis XIII, c'est-à-dire à Richelieu, l'institution des professeurs d'hydrographie; mais il dit (t. Ier, p. 220) que l'ordonnance de 1629, qui fonda l'enseignement de la navigation, ne fut pas exécutée, et qu'il fallut l'ordonnance de 1681 pour faire porter ses fruits à un établissement si utile. D'anciennes habitudes, des préjugés, et, plus que cela, cet amour du loisir ou cette passion des jouissances physiques qui entraînait loin de leur devoir la plus grande partie des officiers nobles servant dans la marine royale, rendirent à peu près stériles les soins que le gouvernement de Louis XIV se donna, pendant une dizaine d'années, pour triompher de la répugnance des jeunes gens au chapitre des théories de la navigation. Si forte que fût l'impulsion donnée par le ministère du grand roi, le nombre des élèves n'augmentait pas bien vite. Les intendants et commissaires stimulant en vain l'amour-propre des gardes de la marine et des officiers, le roi eut recours à la promesse et aux menaces. Cependant, les écoles d'hydrographie ne durèrent pas jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; elles furent souvent modifiées dans leur organisation, ce qui prouve qu'on n'avait pu soumettre tout-à-fait les gentilshommes aux prescriptions des ordonnances. En 1786, les compagnies des gardes de la marine furent supprimées. On créa alors deux colléges, dont les élèves, destinés à la marine, sortaient avec le titre d'élèves de 3e classe, que leur méritait leur instruction théorique prouvée par des examens. C'est à Vannes et à Alais que ces colléges furent établis. Quelques élèves remarquables sortirent de ces écoles, détruites en 1791. Une loi du 9 septembre 1792 admit ensuite au grade d'aspirant (*voy.*) tous les jeunes gens âgés de plus de 15 ans qui auraient satisfait aux questions posées par un examinateur sur l'arithmétique, la géométrie, les éléments de la statique et ceux de la navigation. Il y avait 3 classes d'aspirants comme il y avait eu 3 classes d'élèves au temps des colléges d'Alais et de Vannes. En 1793, le corps des aspirants fut réformé, et il n'y eut plus d'aspirants que de deux classes. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1810. Le 27 septembre de cette année, Napoléon, par un décret, établit deux Écoles spéciales de marine, l'une à Brest, l'autre à Toulon (*voy.* T. IX, p. 349). L'empire tombé, on supprima les écoles de 1810, et on leur substitua une école unique assise à terre (voy. *ibid.*). En 1827, MM. les amiraux Roussin et Halgan songèrent à former une nouvelle école flottante : ils proposèrent au ministre, comte de Chabrol, d'ouvrir un concours annuel dans les départements pour appeler des élèves qu'on établirait sur un vaisseau à Brest. Le ministre approuva cette proposition, et on mouilla *l'Orion* où avait mouillé, de 1811 à 1814, notre vieux *Tourville;* mais les élèves qui y furent admis ne durent plus rester qu'un an à bord du vaisseau-école. La concurrence que *l'Orion* créait

au collége d'Angoulême effraya les élèves de cette maison, qui demandèrent à être reçus, après un an de noviciat, à l'école flottante, au lieu d'aller sur une corvette d'instruction faire leurs études pratiques. Le ministère accéda à cette demande. Les choses restèrent ainsi jusqu'en 1829, où le collége d'Angoulême fut reconstitué, non plus sur le pied d'école spéciale, mais seulement de collége préparatoire. En 1831, ce collége fut tout-à-fait supprimé, et ses élèves furent admis comme boursiers au collége de Lorient. Jusque-là, l'école flottante établie sur *l'Orion* n'avait pas eu d'institution définitive: le 1er novembre 1830, une ordonnance royale la lui donna, et son règlement intérieur fut à peu près celui des écoles impériales. Les élèves, forcés de subir, à leur sortie de l'école, des examens beaucoup plus forts que ceux auxquels étaient soumis les élèves de 1811, n'avaient pas, dans l'année qu'ils passaient à bord de *l'Orion*, tout le temps qu'il fallait pour mener de front les études sérieuses et variées qui composaient l'ensemble de leur instruction: par une ordonnance rendue, le 4 mai 1833, sur le rapport de l'amiral de Rigny, la limite de la durée du séjour à l'école fut reculée d'un an. Les élèves des écoles impériales sortaient aspirants de 1re classe après trois années d'études: après deux ans, les élèves de l'école actuelle n'ont que le titre d'élèves de 2e classe. Comme en 1811, une corvette d'instruction est annexée au vaisseau-école; mais plus heureuse que sa devancière, qui ne sortait jamais de la rade, celle de ce temps-ci fait des excursions, et amarine convenablement ses jeunes matelots. A. J-L.

NAVARIN (BATAILLE DE). La petite ville de ce nom est appelée aussi *Néo-Navarin* pour la distinguer du *Vieux Navarin*, situé à l'extrémité opposée d'une baie spacieuse, où s'élevait anciennement le *Pylos* de Nestor, sur la côte occidentale du Péloponnèse (*voy.* MESSÉNIE et MORÉE). Cette baie, fermée par l'île de Sphagia (anciennement *Sphacteria*), a, sous le canon du port de Navarin que cette île protége, une entrée d'environ un mille marin de large. Une grande célébrité s'est attachée à cette baie depuis le combat naval du 20 octobre 1827, dont le succès a si puissamment contribué à la délivrance de la Grèce. *Voy.* l'art., T. XIII, p. 40.

La France, l'Angleterre et la Russie, voulant mettre fin aux dévastations d'Ibrahim-Pacha (*voy.*) en Grèce, signèrent, le 6 juillet 1827, le traité de Londres, et envoyèrent des escadres en croisière dans l'Archipel pour en assurer l'exécution. Mais la Porte continuait les hostilités en Morée. Le 25 septembre, il y eut à Navarin, entre Ibrahim et les vice-amiraux Codrington et de Rigny (*voy.* ces noms), commandant les forces navales de la Grande-Bretagne et de la France, une conférence qui n'eut d'autre résultat qu'un armistice provisoire. Les escadres quittèrent le port de Navarin, en y laissant deux frégates en observation. La flotte turque essaya néanmoins de se diriger sur Patras, dont lord Cochrane (*voy.*) cherchait à s'emparer pour les Grecs; mais elle fut rencontrée, le 4 octobre, par l'amiral Codrington, et forcée de retourner à Navarin. Le 12 octobre, l'escadre russe, commandée par le contre-amiral Van der Heyden, effectua sa jonction; et le 13, les trois escadres se retrouvaient devant le port. Il fut convenu qu'on ferait de nouvelles propositions à Ibrahim-Pacha; mais la frégate anglaise *le Dartmouth*, qui devait remettre la dépêche, ne fut pas même admise. Ibrahim était alors dans l'intérieur de la Morée. La flotte turque était embossée en fer à cheval à l'entrée de la baie de Navarin. Elle était sur trois rangs, et composée de 88 navires armés de 2,500 canons, parmi lesquels on comptait 3 vaisseaux de ligne, 4 grandes frégates égyptiennes et 19 frégates turques: elle se trouvait sous la protection de l'artillerie de la côte et du fort. Moharrem-Bey commandait l'aile gauche, Taher-Pacha l'aile droite.

Le 19 octobre au soir, les escadres alliées, fortes de 26 navires armés de 1,300 canons (11 anglais, 7 français et 8 russes), avaient fait leur branle-bas de combat. Le commandement en chef avait été déféré à l'amiral anglais, sir Éd. Codrington, qui, le lendemain, les conduisit dans la baie, et, à une heure et demie,

l'Asia, monté par cet amiral, était par le travers du fort. Le capitaine de la frégate anglaise *le Darmouth* ayant expédié une embarcation auprès de l'un des brûlots turcs pour l'engager à se retirer, le brûlot répondit par des coups de fusil, et l'officier qui commandait l'embarcation fut tué avec plusieurs marins. Alors *le Darmouth* fit une décharge de mousqueterie sur le brûlot, et se préparait à le faire couler, lorsque celui-ci s'incendia et disparut. D'un autre côté, l'amiral Codrington avait envoyé un officier auprès de l'amiral turc pour l'assurer qu'il ne commettrait d'hostilités qu'autant qu'il y serait forcé; mais au moment même où il s'acquittait de sa mission, le parlementaire vit son pilote tomber auprès de lui, atteint d'un coup de feu.

A deux heures et demie, l'escadre anglaise était mouillée à son poste. Les escadres française et russe, en cherchant aussi à prendre position au milieu d'une épaisse fumée, eurent à essuyer le feu de la citadelle. Les brûlots s'incendiaient, et les brûlotiers, en voulant se sauver dans leurs embarcations, furent presque tous tués par la mousqueterie anglaise. Cependant un des brûlots avait abordé *le Scipion*, et mis le feu à sa batterie basse : ce vaisseau ne dut son salut qu'au dévouement de quelques hommes, qui, au péril de leur vie, parvinrent à décrocher le brûlot.

A ce moment, l'armée combinée n'avait que 4 vaisseaux et 2 frégates à opposer à l'attaque : elle allait se trouver dans une position difficile, car le reste de ses forces était en dehors, et ne gouvernait qu'au hasard à travers une fumée intense. Enfin, *le Trident*, apercevant un vide entre *le Scipion* et *la Sirène*, alla s'embosser sur l'avant de la frégate turque *l'Isania*, et dirigea tout son feu sur l'ennemi : *l'Isania* fut rasée comme un ponton, et sauta en l'air un instant après. *Le Breslaw*, serre-file français, commença son feu aussitôt qu'il put se mettre par le travers des vaisseaux turcs; deux de leurs frégates furent bientôt désemparées, et il mouilla auprès de l'amiral russe, qui se trouvait fort maltraité : l'escadre russe avait enfin pénétré dans la baie. A 3 heures, l'action était générale. La frégate française *l'Armide*, ayant réduit *la Belle sulthane*, et voyant la corvette anglaise *le Talbot* sur le point d'être accablée dans une lutte inégale, manœuvra pour la secourir; la corvette anglaise *la Rose* vint seconder *l'Armide*, et contribua à fixer la victoire de ce côté. Entre six et sept heures du soir, la nuit mit fin à cette lutte sanglante. Taher-Pacha vint le lendemain matin témoigner à l'amiral anglais la douleur qu'il éprouvait de tout ce qui était arrivé, et lui exprimer le désir de voir mettre un terme à tant de malheurs.

Plus de 50 bâtiments de la flotte turco-égyptienne étaient brûlés ou détruits; aucun n'était tombé au pouvoir des alliés; tous ceux qui avaient été mis hors de combat furent incendiés par leurs propres équipages. La perte des Turcs fut évaluée de 7 à 8,000 hommes.

Telle fut cette affaire *inopportune* ou *inattendue*, où une marine nouvellement créée fut presque entièrement détruite. Ibrahim n'arriva à Navarin que quatre jours après l'incendie de la flotte. Les amiraux avaient quitté le blocus. S.

NAVARQUE, mot emprunté du grec, et composé de *ναῦς*, vaisseau, et *ἄρχω*, je commande. Les Grecs donnaient ce nom au commandant d'un ou de plusieurs vaisseaux, ou même de toute une flotte. X.

NAVARRE (ROYAUME DE). Sous ce nom, que l'on fait dériver de l'espagnol *nava*, plaine au bas d'une montagne, et du mot basque *erri*, terre, on désigne deux provinces basques (*voy.*), l'une espagnole, la Haute-Navarre, l'autre française, la Basse-Navarre, unies autrefois par une origine, une langue et une administration communes, mais d'inégale étendue et occupant les deux versants opposés des Pyrénées. La première bornée au nord par les Pyrénées, à l'est par l'Aragon, au sud par la Vieille-Castille, à l'ouest par les autres provinces basques espagnoles, a 30 lieues de long sur 24 de large. De son ancienne constitution politique, il ne lui est resté que le titre de royaume qui lui est conservé par la nouvelle organisation administrative de l'Espagne, sa division en 5 *merindades* ou districts et ses *fors* (*voy.* ce mot et

FUEROS) qu'elle défend de son mieux contre le pouvoir central. Elle est gouvernée par un vice-roi, qui réunit les autorités civile et militaire. On y compte 2 évêchés, 5 collégiales et 753 paroisses. Les villes principales sont Pampelune (en latin *Pompeiopolis*, Estella, Tudela, Corella, Tafalla. C'est là que se trouve la célèbre vallée de Roncevaux (*voy.* ce mot).

L'ancienne Basse-Navarre, qui fait aujourd'hui partie du dép. des Basses-Pyrénées (*voy.*), était bornée, à l'est, par les Pyrénées, qui la séparaient de la Haute-Navarre; à l'ouest, par le Béarn; au sud, par la Soule; au nord, par le Labourd : elle n'avait que 8 lieues de long sur 5 de large. Lors de son union avec la précédente, elle formait une 6^e^ *merindad*, titre que lui laissa Henri d'Albret après la séparation des deux provinces. Quelque temps royaume indépendant, puis pays d'États réuni à la France, elle avait, comme la Navarre espagnole et le Béarn, ses *fors* (voir *Fueros del regno de Navarra*, Pampel., 1686, in-fol.), et ses États-Généraux, remarquables par leur esprit d'indépendance et par la prépondérance du tiers-état. La Basse-Navarre était administrée par un gouverneur, un lieutenant général, qui était aussi gouverneur de la principauté de Béarn, et un lieutenant du roi. Elle était divisée en 2 cantons : celui de Saint-Palais, et celui de Saint-Jean-Pied-de-Port, villes qui se disputaient le titre de capitale. Elle relevait des diocèses de Dax et de Bayonne et ressortissait du parlement de Pau. Il y avait une sénéchaussée à Saint-Palais. Le navarrais est un des 7 dialectes de la langue basque (*voy.*).

L'histoire primitive de la Navarre se confond avec celle des *Vascones* ou *Basques* (*voy.*), cette race valeureuse dont les mouvements, les conquêtes et la dispersion, du v^e^ au IX^e^ siècle, ne sauraient trouver place ici. Peu de temps après l'invasion des Maures, la Navarre se constitua en état particulier, et fut successivement gouvernée par plusieurs seigneurs, d'abord sous le titre de comtes, puis sous celui de rois de Pampelune et de Navarre. Parmi ces derniers, on distingue Garcias Ximenès (880), seigneur de la Biscaye et comte de Bigorre. Tandis que la Basse-Navarre lui était souvent disputée par les rois francs, les ducs de Gascogne et d'Aquitaine (*voy.* ces mots), le royaume de Navarre en Espagne s'élevait à un haut degré de puissance sous les successeurs de Garcias. En 1234, Sanche VII, dit l'*Enfermé*, étant mort sans enfants, sa sœur Blanche lui succéda et apporta en dot la Navarre à Thibaut, comte de Champagne (*voy.*). Ces comtes la possédèrent jusqu'en 1285, époque où Jeanne, héritière des deux provinces, épousa Philippe-le-Bel (*voy.*), qui devint ainsi roi de France et de Navarre. A la mort de Louis-le-Hutin, une autre Jeanne, sa fille, que la loi salique écarta du royaume de France, transféra celui de Navarre, où cette loi n'était pas en vigueur, dans la maison de Philippe, comte d'Évreux (1306). Charles-le-Mauvais (*voy.*), qui leur succéda, ayant laissé pour héritière Blanche II, celle-ci épousa Jean, roi d'Aragon, dont elle eut Éléonore qui porta la Navarre à Gaston, comte de Foix (*voy.*) et vicomte de Béarn (*voy.*). Catherine de Foix la fit encore passer dans une autre maison par son mariage avec Jean d'Albret, en 1485. Mais peu de temps après (1513), Ferdinand-le-Catholique s'empara de la Haute-Navarre, dont le sort demeura dès lors lié à celui de l'Espagne (*voy.*), et il ne resta à Henri d'Albret, leur fils, que la partie qui est au nord des Pyrénées. Ce prince épousa, en 1527, Marguerite de Valois (*voy.*), sœur de François I^er^, de laquelle il eut Jeanne d'Albret (*voy.*) qui, mariée à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, fut mère de Henri III de Navarre, ou Henri IV (*voy.*) de France. Celui-ci réunit en sa personne (1587) le double titre de roi de France et de Navarre, que ses successeurs continuèrent de porter jusqu'en 1789. Mais la Navarre ne fut réunie à la France que par un édit de 1607, complété par un autre de 1620. Toutefois, elle conserva, même après cette incorporation, un gouvernement distinct, ses fors et ses États, dont elle s'était montrée en tout temps si jalouse. Tel était l'amour des Navarrais pour leurs antiques franchises, qu'en 1789 on vit leurs députés réclamer du roi un serment particulier de les respecter, et ne pouvant l'obtenir, remettre en question le

principe de leur réunion à la France et refuser de prendre part aux travaux de l'Assemblée constituante. Honorables, mais vains efforts! Les priviléges de la Navarre vinrent s'absorber, comme tant d'autres, dans la grande œuvre de l'unité et de la liberté françaises. — On peut consulter André Favyn, *Histoire de Navarre*, 1622, in-fol.; Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, 1609, in-4°; Mazure, *Histoire de Béarn*, Pau, 1839, in-8°. R-Y.

NAVARRETTE (BATAILLE DE), *voy.* DU GUESCLIN, T. VIII, p. 679.

NAVARRETTO, *voy.* ESPAGNOLE (*école*), T. X, p. 22.

NAVET, *voy.* CHOU et RAVE.

NAVETTE, *voy.* CHOU, RAVE et COLZA.

NAVETTE, *voy.* MÉTIER.

NAVIGATION. La navigation (de *navis*, nef, vaisseau) est à la fois une science et un art; mais bien qu'elle possède en propre un vaste champ d'études et d'observations, elle emprunte aux diverses branches des connaissances humaines la plus grande partie des éléments qui la composent. Ces emprunts, à la vérité, elle n'a pu les faire que lentement et successivement, à mesure que les progrès de la civilisation et des lumières amenant des découvertes ou des applications nouvelles lui permettaient de les utiliser, souvent même en les fécondant. Si l'astronomie, les sciences mathématiques, les arts de la construction et de la manœuvre, ne lui ont fourni que dans ces derniers temps leurs plus savantes et leurs plus précieuses formules, à toutes les époques, elle a puisé à ces sources, quelque imparfaits et insuffisants que fussent les secours qu'elle en pouvait tirer.

On peut classer en deux catégories principales la masse des connaissances dont la navigation exige la réunion. L'une, renfermant la partie *théorique*, constitue une science qui, sous le nom d'hydrographie (*voy.*), enseigne, soit par l'observation des astres, soit par les calculs de l'*estime*, soit par des procédés graphiques, à déterminer la position qu'occupe le bâtiment sur l'étendue des mers, à diriger sa route et à le guider à travers l'Océan et ses dangers. L'autre, plus spéciale et embrassant toute la partie *pratique*, comprend : la *construction* (*voy.*), qui apprend à combiner les diverses parties du navire et à lui donner les formes les plus favorables à sa destination; la *manœuvre* (*voy.*), qui a pour but de le mettre en mouvement et de lui faire exécuter les évolutions les plus variées; le *matelotage*, qui préside à l'installation (*voy.*) des mâts, du gréement, des voiles (*voy.* ces mots), et en général à tous les détails de l'équipement; enfin une foule d'autres procédés empruntés, pour la plupart, aux arts et métiers, et dont l'application aux besoins maritimes fait essentiellement partie des connaissances que doit posséder l'homme de mer.

Il y a plusieurs sortes de navigation : si on considère cet art sous le rapport des moteurs qui font marcher le navire, il se distingue en navigation *à la rame*, *à la voile*, *à la vapeur* (*voy.* ces mots); si l'on a égard au genre de voyage que le bâtiment est destiné à faire, on la distingue en navigation *intérieure* ou *fluviale*, *côtière*, *maritime* et *de long cours*. Une espèce particulière et jusqu'ici toute exceptionnelle est celle qu'on pourrait appeler la navigation *sous-marine* (*voy. bateaux* SOUS-MARINS) : quoiqu'elle tienne presque du merveilleux, différentes expériences ont prouvé qu'il ne fallait pas la reléguer entièrement parmi les chimères.

La navigation qui se fait sur les fleuves, rivières, lacs ou canaux, n'offre, avec la navigation dont la mer est le domaine, d'autre analogie que celle d'un corps flottant mû sur l'eau par un moyen quelconque. Ses instruments, leurs formes, leurs usages, diffèrent, sinon d'une manière absolue, au moins dans la plupart de leurs procédés d'application. Ses bâtiments n'ont ni quille (*voy.*) ni façons. Leurs fonds sont plats; ils tirent fort peu d'eau, et pour augmenter l'effet du gouvernail (*voy.*), dont ces conditions affaiblissent la puissance, on lui donne des dimensions démesurées. La navigation fluviale se sert des rames pour de courts trajets, et quelquefois d'une certaine voilure, mais rarement, et seulement sous l'allure du vent arrière. D'ordinaire, pour la *descente*, les rames et le courant suffi-

sent; pour la *remonte*, elle emploie généralement le secours des chevaux, et le *trait* (*voy.* Halage), auquel la force de la vapeur tend à se substituer, a été jusqu'ici son principal moyen d'action. *Voy.* Communication (*moyens de*), Rivière, Canal, Barrage, Écluse, etc.

L'embouchure des fleuves est fréquentée par des embarcations voilées et construites pour tenir la mer; mais déjà ce genre de navigation n'appartient plus à celle que l'on nomme *fluviale*, et dont les limites sont déterminées, en aval, par la ligne où s'arrête, en remontant, le flux de la marée d'équinoxe.

La navigation côtière, suffisamment définie par cette désignation, est plus connue sous le nom de *cabotage* (*voy.* ce mot). Elle se pratique, non pas littéralement le long des côtes, dont parfois le vent l'oblige à s'éloigner à d'assez grandes distances, mais de côte en côte, ou d'un point à l'autre d'une même côte. Son domaine est fixé par des ordonnances royales qui déterminent les limites au-delà desquelles il lui est interdit d'étendre son exploitation. Aujourd'hui, en France, le cabotage comprend toutes les côtes du royaume: celles du Nord jusques et y compris Saint-Pétersbourg, celles du Portugal, de l'Espagne et de l'Afrique française. Certaines conditions particulières sont attachées à l'exercice de cette navigation, qui jouit d'ailleurs d'un régime de faveur. Les capitaines ou *maîtres* doivent être munis d'un brevet, qui leur est délivré après un examen portant principalement sur la connaissance pratique des parages qu'ils fréquentent. On leur demande, en outre, quelque aptitude dans leur métier, et les premiers éléments de l'hydrographie.

On pourrait appeler plus proprement du nom de *navigation côtière* celle à laquelle donne lieu l'industrie de la *petite pêche*. De tous nos ports, en effet, sortent et rentrent continuellement une multitude de bateaux pontés et non pontés qui restent dehors une ou plusieurs marées, et s'y livrent aux différents genres de pêche, tels que le *chalut*, la *seine*, la *ligne*, et dont quelques-uns ne peuvent s'exercer en-deçà d'une limite qui varie de 8 à 12 kilom. des côtes. Dans le nombre de 15,600 bâtiments de mer de toute espèce que possède la France, ceux qui sont occupés par cette industrie figurent pour le chiffre de 6,578, et jaugent en moyenne 7 tonneaux. Du reste, les marins de la pêche, comme ceux du cabotage, jouissent des bénéfices et sont soumis aux prescriptions de l'inscription (*voy.*) maritime dont ils font partie.

La navigation de long cours, aussi nommée *hauturière*, parce qu'à la différence du cabotage, qui, pour se guider en mer, a recours à l'aspect des côtes, elle fait usage, dans le même but, de l'observation de la *hauteur* (*voy.*) des astres, n'a pas de limites. Toutes les mers sont ses domaines, dont l'exploitation n'a d'autres règles que l'état et la nature des relations existant entre les diverses nations maritimes : c'est à ce genre de navigation que se rapportent toutes les découvertes et les progrès accumulés depuis les siècles pour porter à leur perfection les moyens de mettre en communication entre eux les peuples séparés par les déserts de l'Océan. Dans l'état actuel des choses, la navigation au long cours de chaque puissance maritime se divise en deux branches : l'une, ayant pour objet l'exploitation des relations entretenues avec les pays étrangers, s'exerce concurremment avec les autres pavillons, ou tout au moins avec celui de la nation visitée, et pour cette raison est appelée *navigation de concurrence;* l'autre, sous le nom de *navigation réservée*, trouve un emploi privilégié dans certaines exploitations, telles que le commerce des colonies et les grandes pêches (*voy.*), dont la jouissance, soit par des encouragements, soit par des prohibitions (*voy.* ce mot, Prime, etc.), est exclusivement réservée aux navires du pays. Sur les 665,178 tonneaux appartenant à l'entrée des navires nationaux, en 1841, 518,173 avaient servi à la navigation de concurrence, et 147,005 représentaient l'importance de la navigation réservée*. *Voy.* Port, Commerce, Colonie, Douane, Entrepôt, etc.

(*) On trouve de grands détails sur cette matière dans la partie déjà publiée de la Statistique de la France par M. Schnitzler, partie intitulée *De la création de la richesse*, etc., *en France*, t. II, p. 283 et suiv.

Nous renvoyons aux mots NEUTRALITÉ, PAVILLON, l'indication des importantes questions politiques ou de droit international qui se rattachent à la navigation, à sa liberté, à la liberté des mers en général.

Le commerce, les rapports des différents continents entre eux, surtout ceux des métropoles avec les colonies, les voyages de découvertes, la pêche, etc., sont les principaux buts de navigation; la guerre maritime lui donne encore un nouvel intérêt. La marine d'un pays contribue beaucoup à sa prospérité et aux progrès de la civilisation. Sous ce rapport, la France est dépassée par certaines nations maritimes, et elle est encore loin d'avoir atteint le degré de splendeur que l'étendue de ses côtes et de ses fleuves lui permet d'espérer (*voy.* MARINE). Les transports sur ces routes *qui marchent*, comme on l'a dit, sont moins coûteux que ceux qui s'exécutent par terre. Si la navigation maritime emprunte beaucoup aux sciences exactes, qu'elle a contribué à faire avancer en les stimulant, elle a servi, d'un autre côté, à reculer les bornes de la géographie, de l'ethnographie, de l'histoire naturelle, etc., etc.

Sur la théorie de la science nautique, on peut consulter : Romme, *L'art de la marine, ou Principes et préceptes généraux de l'art de construire, d'armer, de manœuvrer et de conduire des vaisseaux*, La Rochelle, 1787 ou 1793, in-4°; *La science de l'homme de mer, ou Principes d'arithmétique, de géométrie, d'astronomie et de mécanique, dont l'application est nécessaire et utile à la marine*, Paris, 1800, in-8°; de Bonnefoux, *Séances nautiques, ou Exposé des diverses manœuvres du vaisseau*, Paris, 1824, in-8°; Bourdé de Villehuet, *Le manœuvrier, ou Essai sur la théorie et la pratique des mouvements du navire et des évolutions navales*, Paris, 1765, in-8°; nouv. éd. augm., Paris, 1814, in-8°. D'autres ouvrages ont été indiqués à l'art. HYDROGRAPHIE, surtout dans la note de la p. 388, à laquelle nous devons ajouter toutefois qu'une nouvelle édition de la traduction française de l'*East India directory* de Horsburgh, par le cap. de vaisseau Leprédour, est sortie des presses de l'imprimerie royale, en 1833, et forme 5 vol. in-8°. Enfin, un ouvrage à citer, quoique plus spécial, est celui de Forfait, *Traité élémentaire de la mâture des vaisseaux*, Paris, 1788, in-4° (2e éd. augm., 1815, in-4°, avec 25 pl.).

Histoire. L'origine de la navigation se perd dans la nuit des temps. Dès que l'on eut reconnu au bois et à quelques autres corps la propriété de flotter et de supporter un poids sur l'eau, la navigation fut inventée. L'histoire de ses progrès n'est autre que celle de la civilisation : en remontant leur filiation, on trouve aux époques les plus reculées, comme on peut encore le constater de nos jours, le tronc d'arbre creusé dont se servent les naturels de l'Océanie, et le radeau qui, sous le nom de *jingada* au Brésil et de *catimaron* aux Antilles, a conservé sa forme primitive. Les recherches sur les commencements de la navigation, antérieurs à l'époque où apparurent les premiers bâtiments installés pour tenir la mer, ne sauraient donc avoir qu'un intérêt d'érudition. Il importe également peu de savoir à quels personnages on doit l'invention des navires longs et des galères, l'usage des rames, des mâts et des voiles, et si les noms cités par Pline (*H. N.*, VII, 56) lui ont été transmis par une tradition véridique, ou s'ils ne sont qu'un emprunt fait aux fables conçues par la brillante imagination des Grecs.

L'histoire de la navigation se divise en deux âges distincts. L'un, embrassant toute l'antiquité, traverse les civilisations babylonnienne, égyptienne et gréco-latine, et vient se perdre dans les temps de barbarie qui ont suivi l'invasion de l'empire romain. Le second commence à la renaissance des arts en Europe, et reprenant la navigation au point où elle en était restée, la conduit à pas de géant au degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Il est peut-être réservé à notre siècle d'être témoin de l'inauguration d'une nouvelle ère, qui daterait alors de l'apparition de la navigation à la vapeur. Chacun de ces âges est caractérisé par la nature de la navigation qu'il vit naître et se développer, par l'espèce des bâti-

ments employés et par l'étendue des mers fréquentées.

Quelle qu'ait été la cause qui suggéra la première idée de la navigation, il est à présumer qu'elle prit naissance sur les fleuves qui arrosaient les vallées berceaux des sociétés primitives. Le Gange, l'Indus, l'Euphrate et le Nil, furent l'un après l'autre, ou simultanément peut-être, le théâtre de ses premiers pas. Les Phéniciens, qui paraissent avoir efficacement travaillé aux progrès de la navigation, l'introduisirent dans les mers de l'Archipel, et de là dans la Méditerranée, dont les îles multipliées et les côtes rapprochées étaient éminemment favorables à son développement. Pour se rendre compte de ce qu'elle pouvait être alors, il faut se reporter aux connaissances de l'époque, à la nature des services qu'elle était appelée à rendre, et à celle des lieux qu'elle fréquentait. Quand, après s'être familiarisé avec le nouvel élément, on eut longtemps côtoyé les rivages, on remarqua la configuration des terres principales, et l'on alla de cap en cap. Bientôt l'habitude apprit, pour de plus longs trajets, à se contenter de quelques points de reconnaissance espacés sur la distance à parcourir; et la science du pilote consista presque entièrement dans la pratique des localités et dans l'expérience acquise des circonstances particulières du vent et des courants. Ce genre de navigation, qui obligeait les bâtiments à se tenir près des côtes et au milieu des dangers, influait naturellement sur leur construction et leur installation. Leurs fonds étaient plats, afin de tirer moins d'eau et pour faciliter le halage à terre, qui s'effectuait à l'entrée de la nuit, pendant laquelle on ne naviguait point. Presque constamment abrité par les hautes terres, ou voyageant au milieu des îles, on faisait peu d'usage des voiles, qui ne servaient d'ailleurs que par des vents favorables, et l'on tirait la plus grande ressource des rames (*voy.*), qu'on multipliait suivant les besoins. Les galères (*voy.*), qui, avec leur double installation de voilure et de *palamente*, se sont conservées jusqu'au dernier siècle dans la Méditerranée, étaient l'expression perfectionnée de ce genre de bâtiments, qui caractérisa particulièrement le premier âge de la navigation.

On imaginerait mieux qu'on ne pourrait les décrire les progrès qui furent accomplis jusqu'au moment où les flottes grecque et romaine, à Salamines et à Actium, eurent deux fois à décider des destinées du monde. A ces époques, la marine des anciens avait atteint l'apogée de sa splendeur; la construction avait arrêté ses formes et développé ses dimensions; l'art du pilote avait fait quelques conquêtes et ajouté aux traditions de l'expérience plusieurs règles et méthodes, bien imparfaites encore, mais qui déjà posaient les jalons des défrichements futurs. L'Égypte avait révélé l'utilité des cartes (*voy.*), qui, représentant grossièrement les sinuosités des rivages et la configuration des terres, aidaient ou suppléaient à la pratique du nautonnier. On connaissait plusieurs moyens de mesurer le sillage (*voy.* Loch), et déjà l'observation du mouvement apparent et de la position relative des astres fournissait des ressources dont le navigateur tirait parti pour diriger ou redresser sa route. La manœuvre (*voy.*) avait également multiplié ses agents; mais continuant de ne tirer de la voilure qu'une utilité secondaire, elle confiait l'exécution de ses évolutions les plus difficiles à l'action des rames.

Pline nous a laissé la description exacte de l'itinéraire que suivaient les flottes romaines allant de Bérénice, port de la mer Rouge, sur les côtes occidentales de la presqu'île de l'Inde. Ces voyages de long cours, les seuls dans lesquels les anciens paraissent avoir quitté la terre de vue, s'effectuaient à l'aide des vents, et montrent qu'ils savaient parfois utiliser la voilure; mais comme ils se servaient des moussons (*voy.*) régulières, qui, suivant la judicieuse remarque de Montesquieu, « leur tenaient lieu de boussole, » la seule conséquence à tirer de ce fait, c'est qu'ils avaient des appareils propres à la navigation de *vent arrière*. Pour ce qui concerne la construction, on peut se faire une idée de l'importance qu'acquirent ses développements par quelques-unes des dimensions conservées par Plutarque (*Démétrius Poliorc.*) de la galère de Ptolomée Philopator: elle avait 280 coudées

de longueur, 40 de largeur, et 40 rangs de rames. Ces proportions colossales indiquent sans doute l'état avancé du genre de construction alors en usage; mais elles ne fournissent aucune lumière sur la forme et l'installation des navires; et telle est l'obscurité qui règne à cet égard, que, encore aujourd'hui, l'on ignore absolument ce qu'était et comment se pouvait manœuvrer une galère à 40 rangs de rames.

L'époque à laquelle commence la décadence de l'empire Romain paraît avoir été, dans l'antiquité, la période la plus brillante de la navigation. Les invasions des Barbares, qui interrompirent le commerce et les relations entre les peuples, coupèrent court à ses progrès. Les nations du Nord, descendues par les fleuves sur leurs canots de cuir, n'apparurent dans la Méditerranée que pour se jeter sur les populations florissantes qui bordaient ses rivages, et ne se servirent de la navigation que pour favoriser leurs irruptions. Dès lors, elle décline; une partie des connaissances acquises, faute d'être entretenues et cultivées, s'oublient et se perdent; les perfectionnements sont abandonnés; et, sans cesser pourtant de remplir un rôle important dans le mouvement général qui s'opère, la navigation subit les effets de la compression qui pèse sur le monde civilisé. Réduite, dans la Méditerranée, à transporter d'un bord à l'autre les Barbares qui se disputent leurs conquêtes, elle s'y maintient pendant la durée de l'empire d'Orient; et tandis que, sur les côtes du nord de l'Europe, se révèle, par ses déprédations, une nouvelle race de marins, dont l'audace et l'énergie contribueront plus tard à son réveil, elle y conserve soigneusement les traditions qui n'attendent, pour être fécondées de nouveau, que le moment où l'Europe jouira d'un moment de repos.

C'est au temps des Croisades (*voy.*) qu'il faudrait fixer l'époque de la renaissance de la navigation. En effet, c'est à l'impulsion que lui donnèrent alors ces étonnantes migrations d'Occident en Orient, qu'on doit attribuer l'extension qu'elle prit tout à coup dans les mains des Génois et des Vénitiens; mais comme sa jeune ardeur n'eut longtemps pour objet que de reconstruire l'œuvre imparfaite du passé, il convient de reporter aux premières années du XIV^e^ siècle, c'est-à-dire à l'époque de la découverte ou de l'application de la boussole (*voy.*) perfectionnée, le commencement du second âge de la navigation.

La possession de ce précieux instrument, auquel sont dus tous les progrès accomplis depuis, et qui devait ouvrir à la navigation de nouveaux domaines et aux hommes des mondes inconnus, n'opéra pas immédiatement ces prodiges. Elle procurait un moyen certain de faire suivre au navire une direction donnée; elle permettait de s'aventurer au large et d'effectuer un voyage d'un point à un autre, sans être contraint à recourir à la reconnaissance du prolongement des terres; mais là se bornait, comme elle s'y borne encore aujourd'hui, l'utilité de la boussole. L'ancienne méthode indiquait à la fois la route à suivre et le lieu où l'on se trouvait; la boussole ne donnait que la première de ces indications et privait de l'autre; il fallut y suppléer. On chercha de nouveau dans l'*estime*, c'est-à-dire dans l'appréciation de la marche du navire et des diverses circonstances qui signalaient le voyage, les moyens de déterminer la position du bâtiment en mer; et c'est alors que furent inventés la plupart des procédés pratiques dont quelques-uns sont encore employés pour le même objet. On interrogea les astres, auxquels les anciens n'avaient emprunté que des observations superficielles; puis les sciences mathématiques et astronomiques, venant en aide à la navigation, lui fournirent leurs formules, dont il ne s'agissait plus que de rendre la résolution praticable en pleine mer. Pour cela, il fallait des instruments; et quand, sous le règne et par les soins de Jean II, roi de Portugal, qui fit dresser les premières tables de la déclinaison du soleil, l'astrolabe (*voy.*) fut approprié à l'usage des observations nautiques, on crut avoir atteint les limites de la science hydrographique. On venait seulement d'en poser les fondements. *Voy.* HYDROGRAPHIE.

Pendant ce laborieux travail d'enfantement, qui occupa le XIV^e^ siècle et une

partie du xv^e^, les autres branches de la navigation n'étaient pas restées stationnaires. La fréquentation de la haute mer, en privant les navires de la ressource toujours prête d'une relâche, avait appris à modifier leur construction. Les flancs resserrés, les formes rehaussées, offrirent plus de résistance à l'action des lames (*voy.*), et moins de prise à celle du vent. La quille alla plus profondément chercher du *pied dans l'eau;* et tandis que la navigation du large rendait plus rare et moins efficace l'emploi des rames, l'usage des *voiles carrées*, mieux appuyées, mieux soutenues, s'introduisait dans la voilure, qui, en diminuant ses dimensions pour multiplier ses organes, fournissait à la manœuvre des combinaisons plus variées et plus sûres. *Voy.* MAT, VOILE, etc.

A peine eut-on reconnu l'efficacité de ces nouvelles acquisitions, qu'on voulut les utiliser. La Méditerranée, sillonnée en tous sens, était parfaitement connue, et sa navigation, d'ailleurs, était toute dans les mains des puissances italiennes; mais le long des côtes occidentales de l'Europe grandissaient de jeunes nations, brûlant du désir de se signaler, et qui voyaient avec convoitise s'étendre devant elles les solitudes inexplorées de l'Océan : c'est de là que partirent les premières tentatives. Du Nord et du Midi à la fois, les Normands et les Portugais lancèrent d'intrépides aventuriers, qui, sans oser encore s'affranchir complétement du voisinage des terres, sondaient l'espace et éclairaient la route. Le résultat de ces essais, qui procurèrent la connaissance des îles Madère, Canaries et d'une partie de la côte d'Afrique, enflamma les imaginations. On ne rêva plus que découvertes (*voy.*); les expéditions se succédèrent, et leurs rapports, au milieu de beaucoup de fables qui redoublaient l'enthousiasme des masses, contenaient des indices révélateurs dont s'emparaient les esprits méditatifs. Chaque nouveau voyage, en ajoutant aux conquêtes, exaltait l'ardeur des entreprises, et cette fermentation générale préparait merveilleusement les deux grandes découvertes qui allaient signaler la fin du siècle, en livrant, à peu près en même temps, à l'Europe étonnée, une nouvelle route vers le vieil Orient et la révélation d'un Occident ignoré.

On admire à bon droit aujourd'hui l'audace de Colomb et de Gama (*voy.* ces noms) : n'est-ce pas, en effet, un spectacle sublime que l'héroïque résolution de ces deux illustres marins affrontant des mers inconnues que les idées du temps peuplaient de dangers fantastiques, et menant à bien leurs entreprises extraordinaires avec les faibles ressources qu'offrait alors l'art de la navigation? Heureusement pour la science, tous deux étaient pénétrés de l'exaltation qui, à cette époque, surexcitait les courages et poussait aux aventures. En outre, les récents perfectionnements introduits dans la navigation avaient eu pour effet d'inspirer la plus ferme confiance dans les nouveaux moyens d'action dont on disposait. On se sentait fort, et ce qui pourrait confirmer dans l'opinion que Colomb et Gama, sur leurs bâtiments, se croyaient et étaient réellement en état de faire face aux éventualités qu'ils affrontaient, c'est qu'assez longtemps encore après eux, on n'aperçoit pas de changements notables dans les formes, les dimensions et l'installation des navires. Ce n'est que plus tard et lorsque le commerce, se régularisant, intervint dans les affaires maritimes, que l'on songea à tirer tout le parti possible du principal instrument de la navigation. *Voy.* CONSTRUCTION NAVALE.

Mais, à partir de cette époque, la science nautique marche d'un pas rapide et de plus en plus assuré dans la voie des progrès. L'hydrographie, s'enrichissant des conquêtes de la navigation, agrandit son domaine; les nouvelles côtes, successivement explorées, viennent se retracer sur les cartes ou *routiers*, dont le besoin devenait désormais plus général et plus urgent, et qui, après plusieurs essais, trouvèrent leur dernier perfectionnement dans l'invention des *cartes réduites*. Plus on fréquenta le large, plus l'observation des astres obtint de confiance comme moyen de déterminer la position du navire en mer. Les amplitudes, et plus tard les azimuts, en signalant la déclinaison de l'aiguille aimantée, fournirent en même temps la correction à appliquer aux er-

reurs de la boussole. Les hauteurs méridiennes donnaient la latitude que l'on demandait à plusieurs méthodes abandonnées aujourd'hui. On cherchait la longitude (*voy.* tous ces mots), et l'observation des éclipses était déjà signalée comme pouvant conduire à la solution du problème; mais comme elle dépendait surtout de la précision des calculs, on s'épuisa longtemps en vains efforts: l'obstacle était dans l'imperfection des instruments, qui s'amélioraient cependant et passaient par les transformations successives de l'*anneau astronomique*, de l'*arbalète* et enfin du *quadrant*, qui fut l'idée première du *cercle de réflexion* (*voy.*), dernier terme des perfectionnements apportés dans cette partie.

Désormais, l'hydrographie était assise sur son véritable terrain; elle eut ses règles et ses professeurs. De pratique qu'il était entièrement autrefois, l'art de naviguer affecta de plus en plus des allures théoriques. La construction et la manœuvre elle-même n'échappèrent pas à cette tendance. Les dimensions des navires, leurs proportions, leurs formes, l'installation des mâts et des voiles, l'arrimage même furent soumis aux calculs mathématiques et réduits en formules absolues, qui, pour n'être pas toujours rigoureusement applicables, n'en constituent pas moins les fondements scientifiques de la navigation, et posent avec autorité les principes dont elle doit le moins possible s'écarter. C'est en les consultant et en travaillant sans cesse à s'en rapprocher que la navigation est arrivée, dans toutes ses parties, au degré de précision qu'elle a atteint aujourd'hui, et qui semble ne laisser place qu'à des perfectionnements de détail.

L'application de la machine à vapeur (*voy.*) à la propulsion des navires changera sans doute ou modifiera profondément plusieurs des éléments de la navigation. De principal agent qu'elle était, la voilure devient tout-à-fait secondaire, et la manœuvre, ayant désormais à sa disposition un instrument puissant dont la volonté de l'homme peut régler les mouvements, n'a plus besoin des combinaisons étudiées à l'aide desquelles elle parvenait, soit indirectement, soit directement, à maîtriser le caprice des éléments. L'installation suit le sort de la voilure, et se restreint dans d'insignifiantes proportions. Les nouveaux gréements étant en fer, le matelotage cesse d'avoir son utilité journalière; en un mot, sauf la partie théorique, dont la vitesse aveugle de la navigation à vapeur exige un exercice plus fréquent et plus appliqué, l'art de naviguer devient purement mécanique, et faisant un retour vers le passé, reprend l'ancien système des rames, dont les roues du bateau à vapeur ne sont qu'une application perfectionnée. Cap. B.

Après ce rapide exposé de l'histoire de la science nautique, il nous reste à ajouter quelques mots sur l'état où se trouvait la navigation chez les différents peuples qui s'y sont livrés.

Les traditions bibliques nous représentent Noé (*voy.*) comme le père de la navigation. La tradition mythique de Deucalion et Pyrrha (*voy.* ces noms) parait se rapporter à un fait analogue. Quoi qu'il en soit, le commerce devint sans doute bientôt le but principal de la navigation. Dans la plus haute antiquité, on trouve à l'ouest de la Méditerranée un peuple courageux, hardi, entreprenant, les Sidoniens ou Phéniciens (*voy.*), qui établissent des échanges de marchandises avec différentes nations et se chargent des transports. On les voit d'abord commercer sur les côtes de la Grèce, mais seuls; personne n'osait les suivre dans leurs excursions périlleuses, soit à cause de leur habileté reconnue, soit parce que leur adroite politique avait soin de répandre sur les pays qu'ils avaient visités des mensonges ou des fables étranges, telles par exemple que celles de la toison d'or ou du jardin des Hespérides (*voy.* ces mots), etc. Au temps de Salomon, ils allaient dans le golfe Persique, à Ophir (*voy.*), et dans l'ouest, à Tarchisch ou Tartessus (Cadix). On ne sait pas positivement s'ils ont visité eux-mêmes l'Inde, ou bien s'ils recevaient les marchandises de cette contrée par terre ou par l'intermédiaire des Arabes qui, de bonne heure, se livrèrent à la navigation. On ne peut affirmer que les Phéniciens aient dirigé leurs courses dans l'Océan, au-delà des Colonnes d'Hercule,

vers les îles Britanniques (les Cassitérides) qui possédaient des mines d'étain, car il s'en trouvait notoirement en Espagne; mais, d'un autre côté, ils parcoururent la mer Égée dans tous les sens, et pénétrèrent même jusqu'au Pont-Euxin. Il est à remarquer que, dans les temps les plus anciens, la navigation se confond avec la piraterie (*voy.*) : les Phéniciens, chez Homère, sont déjà des pirates, et ce n'est pas un des moindres titres à la gloire de Minos, roi de Crète, que d'avoir fait ses efforts pour réprimer cet infâme métier. Parmi les Grecs, sans remonter à l'entreprise commune, à ce qu'il paraît, des Argonautes (*voy.*), les Crétois furent les premiers qui commercèrent avec Tyr (*voy.*) et firent une expédition en Sicile. A côté d'eux, se placent les Cariens (*voy.*), comme navigateurs. Les Troyens n'étaient pas non plus restés en arrière. Nous en trouvons la preuve dans l'enlèvement d'Hélène (*voy.*), résultat d'une course de pirates faite sur les côtes de la Grèce. Les Grecs ne suivirent que plus tard l'exemple des colonisateurs phéniciens et égyptiens*, et pendant longtemps ils se bornèrent à louvoyer entre les îles avant de se hasarder sur la pleine mer. Alors les marins grecs ne perdaient point de vue les côtes, ou ne se mettaient en mer que par des temps calmes et sereins. Tourner un promontoire était chose ardue ; aussi le cap Malée fut-il longtemps célèbre dans l'antiquité. On se rappelle les conseils que donne aux marins le poëte Hésiode, qui trouve leur profession fort dangereuse. Dans Homère, les Crétois passent pour de hardis navigateurs parce qu'ils traversent la mer pour aller en Égypte, et plus tard à Sparte. Après la ruine de Troie, on voit paraître sur la scène les Corinthiens, puis les Cariens, les Rhodiens et les Éginètes (*voy.* ces noms), qui passent pour d'habiles navigateurs. De tous les Grecs, ce furent les Phocéens (*voy.*) qui atteignirent d'abord l'Occident (*voy.* CORSE et MARSEILLE), mais malgré eux, et chassés par la tempête, comme les Samiens que de semblables circonstances auraient portés au-delà des Colonnes d'Hercule, environ 700 ans av. J.-C. Parmi les peuples du nord-ouest, ce furent les Étrusques (Tusciens, Tyrrhéniens) qui les premiers traversèrent la mer. Il paraît même qu'à une époque reculée, ils fondèrent des colonies dans les îles de l'Océan; il est du moins hors de doute qu'ils s'établirent en Sicile, en Corse, ainsi que dans d'autres îles ou pays du sud-ouest de la Méditerranée, bien que pendant longtemps ils se soient contentés de faire route vers les entrepôts les plus rapprochés, et d'y déposer leurs marchandises. Ils se portaient aussi de tous côtés pour y exercer la piraterie, excepté cependant sur la mer de Grèce proprement dite : aussi dans les ports de Corinthe et d'Athènes, n'a-t-on jamais entendu parler de navires tyrrhéniens. A côté d'eux, les Liguriens naviguèrent jusqu'aux côtes d'Afrique; les Volsques et les Italiens passèrent aussi pour de bons marins.

Aux VI^e^ et VII^e^ siècles av. J.-C., la navigation des Grecs dans la Méditerranée prit de nouveaux accroissements. Ils allèrent même jusqu'en Égypte, mais rarement, à cause de l'éloignement des Égyptiens pour les étrangers. Quant à ces derniers, s'ils ne parurent que tard sur la mer, il faut l'attribuer à cette cause, et aussi au manque de bois de construction et de bons ports. Jusqu'à Psammétique, ils se contentaient de naviguer sur le Nil et sur les canaux. Pour remonter le courant, ils tiraient leurs navires au moyen d'une corde de papyrus; pour descendre, ils attachaient à la proue un panier fait de branches de tamarix et rempli de sable, et à la poupe une grosse pierre pour faire contre-poids. La mer Noire fut parcourue en tous sens par les Milésiens; mais la navigation y fut toujours dangereuse comme elle l'est encore de nos jours. Milet (*voy.*) dut en grande partie sa prospérité maritime à la richesse et au voisinage des Lydiens, qui n'avaient pas de vaisseaux à eux, et dont ils transportaient les marchandises. Leurs navires se dirigeaient non-seulement vers le Nord, mais aussi vers l'Occident. Les plus grandes traversées maritimes étaient alors réservées aux

(*) On a vu, par nos art. CÉCROPS, DANAUS et autres, que nous croyons faiblement à ces colonies égyptiennes; nous ne les laissons subsister dans cet article traduit de l'allemand que sous toutes réserves. S.

Égyptiens, qui avaient enfin reconnu les avantages de la navigation. Ce sont elles qui ont déterminé les voyages des Phéniciens et de Néchao (*voy.*) autour de la Libye. Ces voyages, dont on a révoqué en doute la possibilité, duraient trois ans : on traversait la mer Rouge, et on revenait par les Colonnes d'Hercule. En Grèce, depuis la guerre des Perses, Athènes prit une place distinguée parmi les états maritimes. On connaît sa rivalité avec Corinthe, les prétentions de toutes deux à la suprématie qui durèrent jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse (*voy.*), où il ne fut plus permis aux Athéniens de conserver plus de 12 vaisseaux ; ceux-ci visitaient spécialement la Thrace et les autres parties septentrionales de la mer Égée. Sur les côtes de l'Asie-Mineure régnait la plus grande activité, et, au temps de Cyrus, nous voyons les colonies grecques en possession d'une navigation importante. Presqu'au même rang étaient les tyrans de Sicile, qui, déjà dans la guerre des Perses, avaient promis aux Grecs le secours d'une flotte.

Nous n'avons pas encore parlé des Carthaginois (*voy.*), peuple de marins descendant des Phéniciens. De bonne heure ils surent attirer à eux toute la navigation de l'Occident. On rencontrait leurs navires dans toute la partie occidentale de la Méditerranée, depuis l'Espagne jusqu'à la Sicile ; ils s'y assuraient en quelque sorte le monopole du commerce par d'habiles traités avec les puissances côtières. Jusqu'alors la navigation avait surtout eu pour but de favoriser les intérêts du commerce : au v^e^ siècle av. J.-C., nous trouvons la première mention de voyages scientifiques. Nous citerons surtout celui de Charon de Lampsaque, qui pénétra au-delà des Colonnes d'Hercule, et l'exploration de la côte occidentale de l'Afrique par le Carthaginois Hannon (*voy.*). Pendant cette période, il n'y avait de navigation que celle qui longeait les côtes : on se hasardait rarement en pleine mer. Dans la direction de l'Asie-Mineure, on ne dépassait pas les côtes de la Grèce, de la Thessalie et de la Thrace, et ce fut seulement dans la première guerre médique que la flotte des Perses alla plus directement en Grèce à travers les îles. Les flottes étaient si petites, qu'on pouvait en une nuit en faire passer une par la presqu'île de Leucade. Aux dangers résultant des tempêtes, il fallait encore ajouter ceux de la piraterie.

En Orient, la marine ne reçut à proprement parler quelques perfectionnements nouveaux que depuis l'expédition d'Alexandre en Asie, par l'essor qu'elle donna au commerce. La navigation des fleuves, de l'Indus et du Gange jusqu'à la mer des Indes, de l'Oxus à la mer Caspienne, prit de notables développements. Le Nil, depuis longtemps le théâtre d'une navigation fort active, le devint plus encore sous les Ptolémées (Philadelphe et Évergète). Pour remédier au manque de bois de construction, ils fondèrent en Pamphylie un établissement où on le préparait pour l'exporter ensuite. A cette époque, on abandonne la navigation côtière, on commence à aller en ligne directe et par tous les temps, d'Alexandrie à Pouzzoles. Mais ce fut surtout sous la domination romaine que l'Égypte vit prospérer sa marine ; les voyages dans l'Inde étaient fréquents, le commerce actif. Auguste, en améliorant les canaux de cette contrée et en réparant leurs écluses, ouvrit de nouveau l'entrée de la mer d'Arabie. Aussi, chaque année, 120 navires allaient de Myos Hormos (*Maris portus*) à Okelis, et de là, par l'Océan, à Malabar, Ceylan et les côtes occidentales de l'Inde. Les marchandises qui y étaient achetées par tous les peuples orientaux en étaient ramenées vers l'Égypte, puis portées à Rome par Alexandrie. Il n'y avait plus que dans l'Océan qu'on n'osait pas trop s'éloigner des côtes.

Peu à peu les Grecs s'effacent, et leur navigation tombe entre les mains des Rhodiens, dont les institutions maritimes deviennent le code de la Méditerranée. Leurs lois, justement célèbres, passèrent même dans la législation des Romains. Ceux-ci, occupés à l'intérieur, ne se livrèrent que tard à la navigation. Ostie, fondée par Ancus Martius, 600 ans av. J.-C., était moins destinée à avoir une flotte à l'ancre qu'à offrir un abri aux navires qui venaient y apporter des marchandises. Quand les Romains voulurent se livrer à la navigation, ils trouvèrent les Cartha-

ginois en possession de l'occident de la Méditerranée, et, 338 ans av. J.-C., il fut convenu qu'ils ne devaient pas dépasser le *Beau promontoire*. Plus tard, du côté oriental de l'Italie, leur navigation fut limitée par des traités avec les Tarentins. Toutefois, ils s'étaient créé peu à peu une marine pour leurs entreprises contre les états voisins. L'an 338, ils remportent une victoire sur les Antiates, et, en 309, nous voyons deux magistrats appelés *duumviri navales*. Un peu plus tard, en 282, ils doublent, au mépris des traités, le promontoire de Lacinia, et les Tarentins saisissent leurs vaisseaux. Les Romains ne se servirent pas toujours uniquement de leurs propres navires, car dans la guerre contre l'Épire, où l'alliance avec Carthage avait été renouvelée, ils empruntèrent aux Carthaginois des vaisseaux de guerre et de transport. Le service maritime passait en général chez les Romains pour peu honorable : aussi leurs hommes d'état s'occupèrent peu du perfectionnement et de l'amélioration de la marine. Ce que la Crète avait été pour l'Archipel, Rome le fut pour la mer Adriatique : elle vainquit, en 203, les pirates illyriens et leur imposa la condition de ne jamais laisser voguer plus de deux vaisseaux ensemble. Du reste, les Romains n'osaient pas abandonner les côtes ; ce ne fut que sous Auguste que l'on commença à naviguer sur le Pont-Euxin, et on croyait l'avoir traversé en grande partie au nord parce qu'on était arrivé au promontoire Cimbrique. Au temps de Pline, la navigation avait néanmoins acquis une certaine importance; c'était elle qui subvenait aux besoins du luxe toujours croissants à cette époque. Après la conquête des Gaules, les Romains osèrent faire le trajet de la Bretagne, mais en observant le flux et le reflux, et en employant une demi-journée à cette traversée. La mer sur les côtes nord-ouest de la Gaule était trop périlleuse pour eux, à cause de ses nombreux écueils et de ses promontoires. Les peuples gaulois au contraire, surtout les Vénètes (de Vannes), y croisaient sans danger avec leurs bateaux plats. Plus tard, les empereurs entretinrent deux flottes permanentes, l'une près de Ravenne, l'autre à Misène, pour protéger l'orient et l'occident de la Méditerranée; d'autres flottes stationnaient sur la mer Noire, le Rhin et le Danube, pour défendre au besoin les frontières de l'empire contre les Barbares.

Si nous en croyons les *Sagas* des Islandais, la navigation des Scandinaves remonte aux temps les plus reculés; mais elle était très limitée : on se contentait d'aller jusqu'au Danemark, en partie pour y chercher des aventures, quelquefois pour y faire le commerce, mais surtout pour exercer la piraterie. Les peuples germaniques se livrèrent aussi anciennement à la navigation. Les Cimmériens, et particulièrement les Francs, les Frisons et les Saxons, faisaient, depuis le III^e^ siècle, de grandes entreprises contre la Gaule et la Bretagne. En général, les Allemands furent marins de bonne heure. Pour se diriger plus sûrement, ils emportaient des oiseaux avec eux, et pendant la nuit, comme tous les autres navigateurs, ils se guidaient d'après les étoiles. La navigation, privée qu'elle était de tous moyens nautiques, demeura longtemps stationnaire jusqu'à ce que les grandes migrations des peuples du moyen-âge vinrent exercer sur elle et sur le commerce une influence marquée. A l'Occident, quelques villes du Rhin et de la mer Méditerranée, et surtout les villes d'Italie, avaient vu heureusement se développer une assez importante navigation. A l'Orient, elle prit une autre direction. Alexandrie était tombée sous la domination des Sarrazins, et Constantinople était devenue la première ville commerciale. Protéger la navigation sur la mer Rouge était une tâche trop difficile pour les Byzantins, à cause de leurs guerres incessantes avec les Persans : aussi, naviguait-on principalement à cette époque sur la mer Noire, la mer Caspienne et l'Oxus. Les Arabes, sous leurs premiers khalifes, s'efforcèrent aussi de prendre rang parmi les peuples navigateurs. A eux surtout appartient la gloire d'avoir voulu concilier les intérêts du commerce avec ceux de la science. Il paraît presque prouvé que, déjà avant le XII^e^ siècle, 8 habitants de l'Arabie, nommés *Almagrurim*, c'est-à-dire les émigrants, partirent de Lisbonne pour un voyage de découvertes dans la mer Atlan-

tique. Au Nord, les Normands étaient la nation maritime par excellence. Ils ne se contentaient pas de voguer dans les eaux de la Scandinavie : on les voyait, à l'est, en Prusse, en Esthonie, en Russie, à l'ouest, en Irlande, dans les îles Faroër, les Shetland et les Orcades ; plus tard, ils étendirent leurs expéditions vers la France, l'Espagne, la mer Méditerranée, et jusqu'à l'Arabie septentrionale, à la fois pirates et commerçants comme les anciens Phéniciens. Sur la Baltique, les Normands et les Vénèdes entretenaient une navigation active, d'abord sur les côtes d'Allemagne; ensuite, ils s'étendirent sur celles de France et des Pays-Bas. Alors aussi on se mit en communication avec la mer Noire, au moyen des fleuves. Les Danois et les Saxons héritèrent de la puissance maritime des Vénèdes. Au sud, la navigation et le commerce de la Méditerranée vers l'Orient trouvèrent une excitation puissante dans le zèle religieux éveillé par les papes, les pèlerinages et les croisades en Palestine. En même temps, surgirent en Italie des états dont la prospérité se fonda sur les développements simultanés du commerce et de la navigation. Gênes et Venise, et plus tard Raguse, devinrent des états maritimes. Un moment, cette dernière république eut 300 vaisseaux sur la mer, et joua un grand rôle dans le commerce de l'Orient et celui de l'Occident, surtout depuis qu'elle se fut placée sous la protection des Turcs. Les Français, comme nation maritime, firent à peine parler d'eux; c'est tout au plus si l'on peut excepter l'antique Marseille. L'Angleterre aussi fut longtemps dans une position secondaire en comparaison des peuples situés au sud-est de son île. Vers la fin du XIV^e^ siècle, l'Espagne et le Portugal se livrèrent à de grandes entreprises maritimes. Au Nord, la formation de la Hanse (*voy. villes* ANSÉATIQUES) avait déjà donné, au XIII^e^ siècle, un puissant élan à la navigation. A cette association appartenaient toutes les villes maritimes de quelque importance, depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'à l'Esthonie, et elle était maîtresse de toute la navigation vers l'est jusqu'à la Russie et l'Asie, et vers l'ouest jusqu'aux pays situés au midi de l'Europe. Cette fédération fit un grand tort à la navigation des Scandinaves; car les Hanséates allèrent même jusque dans leurs eaux faire la pêche du hareng et celle de la baleine. Toutefois, ce ne fut que vers le milieu du XIV^e^ siècle que l'on vit des progrès, des découvertes, résultats d'une navigation plus hardie. Les aventuriers castillans se lancèrent sur l'océan Atlantique, et découvrirent les îles Canaries. Enfin, au commencement du XV^e^ siècle, une nouvelle voie fut ouverte aux entreprises par Jean (*voy.*) *le Bâtard*, roi de Portugal. Une flotte, équipée à Lisbonne, toucha heureusement au cap Bojador. Elle n'alla pas plus loin; mais le fils de Jean I^er^, Henri (*voy.*) *le Navigateur*, donna suite avec bonheur à ses projets. Les redoutables écueils du cap Bojador furent tournés; on découvrit Porto-Santo et Madère ; on alla jusqu'au Sénégal et au Cap-Vert ; et en 1446, on visita les îles de ce promontoire. Interrompues par la mort de Henri, ces recherches furent continuées par les Portugais. En 1486, la pointe la plus extrême de l'Afrique fut vue par Barthélemy Diaz ; et en 1497, Vasco da Gama (*voy.* ces noms) visita les côtes de l'est de l'Afrique, et trouva la route des Indes-Orientales. On suppléait par la persévérance et le courage à l'imperfection de la navigation à cette époque. Vers l'est, on avait trouvé la route de l'Inde : on espéra, en se dirigeant vers l'ouest, en trouver une plus courte. Cet espoir, qu'appuyaient les observations des nouveaux navigateurs et l'examen des données géographiques et astronomiques de ce temps, donna au Génois Christophe Colomb (*voy.*) la pensée de tenter une traversée par l'océan Occidental. Repoussé par son gouvernement, mais soutenu par Isabelle de Castille, il fit trois voyages vers l'ouest sur des vaisseaux espagnols. L'Amérique fut découverte en 1492 ; le Brésil (*voy.* ces mots) en 1500, par Pedro Alvarès Cabral, et toutes les routes, dans la partie méridionale de la mer Atlantique, se trouvèrent ainsi ouvertes à la navigation, qui touche, à cette époque, à un des moments les plus importants de son histoire : nous voulons parler du voyage de circumnavigation

entrepris, en 1519, par Magellan (*voy.*). Son heureuse réussite engagea les Anglais, les Français et d'autres nations, à tenter des voyages de découvertes.

Au XVI^e^ et dans la première moitié du XVII^e^ siècle, il y eut une émulation générale, favorable aux progrès de la navigation. C'est à peu près de cette époque que date la décadence maritime de l'Espagne, et que paraissent sur la scène les Hollandais, qui venaient de secouer la domination de Philippe II. Ils s'emparèrent notamment de tout le commerce des Portugais, que les Espagnols avaient déjà bien abaissé. Ils firent alors des voyages aux Indes-Orientales, en Chine, en Amérique, dans les mers polaires et même dans l'océan Pacifique. Ces voyages lointains, qui avaient pour but tantôt la guerre, tantôt le commerce, dotèrent l'art de la navigation d'une foule de perfectionnements pratiques. Toutefois, nous devons dire que c'est aux Français qu'appartient la gloire d'avoir les premiers posé les règles de la science nautique. Les écoles navales (*voy.*), fondées par Richelieu et par Louis XIV, et les recherches de plusieurs savants, notamment de Huygens et de Bernoulli (*voy.*), contribuèrent surtout à en reculer les bornes. Bien que les Espagnols et les Italiens fussent allés très loin dans la science de la navigation, les autres nations ne restèrent pas en arrière. Les Suédois et surtout les Danois entretinrent une marine respectable. A la fin du XVII^e^ et au commencement du XVIII^e^ siècle, un nouveau peuple, les Russes, prit rang parmi les navigateurs. Pierre-le-Grand (*voy.*) leur créa une marine qui depuis a acquis une grande importance. Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, tout annonçait déjà la prépondérance future de la marine britannique; celle de la Hollande, au contraire, commençait visiblement à baisser. Le voyage autour du monde de Cook (*voy.*), et les autres voyages entrepris par les Anglais et par les Français (*voy.* ANSON, BYRON, WALLIS, CARTERET, BOUGAINVILLE, etc.), développèrent encore la navigation et les connaissances géographiques, et firent créer dans l'Australie une 5^e^ partie du monde (*voy.* OCÉANIE). Dans la guerre de l'Indépendance américaine, la marine française s'éleva très haut (*voy.* d'ENTRECASTEAUX, LA PÉROUSE, DUPETIT-THOUARS, etc.), pour retomber ensuite pendant les guerres de la révolution et de l'empire *. L'Angleterre gagna sur mer une prépondérance décisive, que jusqu'ici l'excellence de ses institutions navales, le nombre immense de ses navires, la quantité de ses matériaux de toute espèce, l'étendue de ses relations commerciales, l'exubérance de sa population maritime, ont contribué à lui conserver. C'est à peine si les Américains du nord peuvent de loin lutter avec elle. Les Japonais et les Chinois, autrefois cités pour leur habileté, et qui, dit-on, connaissaient la boussole bien avant les autres peuples, ne passent aujourd'hui pour rien moins que pour de bons navigateurs. On leur préfère leurs voisins des îles Carolines et des îles Mariannes, dont les transports, nommés *pros*, rayés de rouge et enduits d'une substance qui les fait reconnaître dans l'obscurité, sont d'une admirable rapidité : en une heure, ils ne parcourent pas moins de 5 à 6 lieues marines. Ils n'ont ni proue ni poupe, et c'est uniquement à l'aide de la manœuvre de la voile qu'ils font toutes les évolutions.

Aujourd'hui, bien qu'il y ait des nations qu'on peut spécialement appeler maritimes, il n'en existe aucune qui soit totalement sans marine, au moins marchande; car l'importance de la navigation est tellement reconnue, et ses développements ultérieurs doivent exercer une telle influence sur l'avenir de nos sociétés modernes, que la prévoyance des gouvernements et des peuples fait aujourd'hui de son extension le but de tous ses efforts. L. N.

NAVIGATION (ACTE DE), loi sur la navigation et le commerce maritime de l'Angleterre, que Cromwell fit voter par le parlement, en 1651. Destiné à augmenter la force de la marine anglaise, il lui assurait le monopole du commerce de la Grande-Bretagne dont cette loi écartait les étrangers. D'après cet acte

(*) Pour les navigateurs français de nos jours, *voy.* FREYCINET, DUPERREY, DUMONT-D'URVILLE; pour ceux de l'Angleterre, *voy.* PARRY, Ross, etc.; pour ceux des Russes, KRUSENSTERN, KOTZEBUE, auxquels M. l'amiral Lütke mérite d'être joint. S.

exorbitant, 1° aucun navire ne pouvait, sous peine de confiscation du navire et de sa cargaison, faire le commerce avec les colonies anglaises, ou le cabotage en Angleterre, à moins que le propriétaire, le capitaine et les trois quarts des matelots ne fussent sujets de la Grande-Bretagne; 2° un certain nombre d'articles de commerce ou de produits encombrants ne pouvaient être introduits en Angleterre que sur des navires montés ou équipés ainsi qu'il vient d'être dit, ou bien encore sur des navires appartenant au pays de production, ou dont le propriétaire, le capitaine et les trois quarts des matelots étaient sujets de ce pays; 3° une foule de produits désignés ne devaient être, sous peine de confiscation du navire et de sa cargaison, apportés que sur des navires anglais et venant en droite ligne des pays de production; 4° les poissons salés, les os et huiles de poisson devaient payer un double droit à leur entrée toutes les fois qu'ils n'auraient pas été pris par des navires anglais ou préparés à bord, etc., etc.

Cette mesure politique était surtout dirigée contre les Hollandais que Cromwell voulait abaisser, et qu'il haïssait particulièrement à cause de l'appui qu'ils avaient prêté aux Stuarts. Les Hollandais furent obligés de consentir à l'acte de navigation lors du traité de paix de Londres de 1654. En remontant sur le trône, Charles II maintint cet acte; mais en 1661, on en suspendit les dispositions en faveur des trois villes anséatiques, Hambourg, Lubeck et Brême, et aussi de Dantzig. Lubeck perdit cet avantage l'année suivante, parce que son développement parut bientôt menacer le commerce de l'Angleterre. Les trois autres villes virent confirmer leur privilége sous Guillaume III, en 1689; mais le parlement y mit cette clause qu'à l'avenir aucun privilége semblable ne serait accordé. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à la Révolution française. Alors, la Grande-Bretagne se relâcha de ses principes d'exclusion, et elle admet aujourd'hui la plupart des nations sur le pied d'égalité réciproque. L. N.

NAXOS (*Naxia*), *voy.* Cyclades, Archipel, et Grèce, T. XIII, p. 12 et 31.

NAZARÉENS, nom donné quelquefois aux premiers chrétiens par leurs adversaires, à cause de l'insignifiance de la ville de Nazareth (*voy.*), dont le fondateur de leur religion était considéré comme originaire, et qui est encore porté aujourd'hui par les membres de quelques communautés chrétiennes de l'Asie orientale (*voy.* Chrétiens de Saint-Jean et de Saint-Thomas). La secte des nazaréens, qu'il ne faut pas confondre avec la secte juive des nasiréens (*voy.*), antérieure à Jésus-Christ, prit naissance en Palestine dans le 11e siècle. Les nazaréens croyaient devoir conserver la loi cérémonielle des Juifs à côté des préceptes du Christ, et avaient un évangile hébreu de saint Mathieu. Les ébionites (*voy.*) allèrent encore plus loin dans leur respect pour la loi mosaïque. Mais ces deux sectes doivent rester distinctes, quoique contemporaines et originaires du même pays. Ni l'une ni l'autre n'obtint une grande importance : elles paraissent s'être éteintes dans le 1ve siècle. Z.

NAZARETH, ville de la Galilée, à douze milles au nord de Jérusalem, située sur une montagne, au milieu d'une contrée magnifique. C'était là que demeuraient les parents de Jésus, qui lui-même y fut élevé (*voy.* T. XV, p. 373). Comme les habitants passaient pour des gens ignorants et grossiers, les Juifs donnèrent à Jésus le surnom ironique de Nazaréen, épithète qui resta à ses disciples (*voy.* l'art. précéd.). Nazareth n'est plus aujourd'hui qu'un village appelé *Naura* ou *Nazark*, où l'on prétend montrer encore la demeure de Joseph et de Marie, et d'autres lieux célèbres dans l'histoire sainte. *C. L.*

NEANDER (Jean-Auguste-Guillaume), un des théologiens les plus savants, les plus pieux, et, par un rare privilége, en même temps les plus conciliants, de l'Allemagne; un des chefs de l'école piétiste. Né à Gœttingue, le 16 janvier 1789, il quitta le judaïsme pour embrasser la religion chrétienne, et obtint une chaire de théologie protestante, d'abord à Heidelberg, puis à Berlin (1812). On ne peut mieux le caractériser que par sa propre devise : *Pectus facit theologum*. Indépendamment d'un enseignement remar-

quable, il doit une haute réputation à ses biographies de l'empereur *Julien* (Leipzig, 1812), de *S. Bernard* (1813), et de *S. Jean Chrysostôme* (1821; 2e édit., 1832). On n'estime pas moins le *Développement génétique des principaux systèmes gnostiques* (1818), ainsi que l'*Antignostique* (1826). En écrivant les *Faits mémorables tirés de l'histoire du christianisme et de la vie chrétienne* (1822, 3 vol.; 2e éd., 1825), le docteur Neander avait en vue d'offrir aux laïcs la quintessence, pour ainsi dire, de toute l'histoire ecclésiastique, qu'il a ensuite traitée d'une manière complète, sous le titre d'*Histoire générale de la religion et de l'Église chrétiennes* (Hamb., 1825-34, 7 vol. in-8°). Il a publié en outre une *Histoire de la propagation et de la direction de l'Église par les Apôtres* (1832-33, 2 vol.), et une *Vie de Jésus-Christ* (1836 et ann. suiv.). Tous ces ouvrages sont en allemand; quelques traductions françaises en ont été entreprises à Genève.

Un autre théologien allemand du même nom, DANIEL-AMÉDÉE Neander, évêque de l'église évangélique prussienne, et prédicateur de la cour à Berlin, est né à Lengefeld (Saxe), le 17 nov. 1775. On lui doit des *Sermons sur des textes choisis* (Berlin, 1826, 2 vol.), et quelques autres ouvrages. Z.

NÉANT (l'italien *niente*). Ce mot, qui est la négation de l'existence, joue un grand rôle dans les cosmogonies antiques. C'est la difficulté de concevoir le néant qui a conduit tous les anciens philosophes à admettre l'éternité de la matière. Le vers dans lequel Lucrèce a résumé leur doctrine : « Rien ne se fait de rien; rien de ce qui existe ne peut retomber dans le néant, » a été la base de toutes les spéculations de l'antiquité sur l'origine du monde. De ce point de vue, la formidable idée de la création est impossible à concevoir. Dans ce système, Dieu n'est qu'ordonnateur, ouvrier, démiurge : il arrange la matière, il la met en ordre, il n'est pas créateur. La cosmogonie mosaïque, adoptée et commentée par le christianisme, a seule conçu la sublime idée du monde créé de rien, tiré du néant par un acte de volonté de Dieu, *de celui qui est*, de la source de toute existence. La philosophie, à son tour, en sondant les profondeurs de ce redoutable problème, a compris qu'admettre à côté de Dieu la coexistence d'un principe éternel, indépendant de lui, c'était limiter sa toute-puissance, c'était poser des bornes à l'infini, c'était défigurer l'idée de Dieu, et la défigurer c'est la détruire. Entre deux idées également inaccessibles à l'intelligence humaine, mais dont l'une, une fois admise, explique tout, et dont l'autre entraîne les plus graves contradictions, un esprit sage n'a point à hésiter. Le dogme de l'éternité de la matière est donc à jamais condamné; et la création faite de rien, le monde tiré du néant, nous paraît une idée nécessaire. *Voy.* CHAOS, COSMOGONIE, CRÉATION, etc. A-D.

NÉARQUE, capitaine d'Alexandre-le-Grand, qui fut chargé par ce prince de côtoyer les bords de la mer depuis l'embouchure de l'Indus, et d'explorer les côtes de l'Asie méridionale jusqu'au golfe Persique. Un fragment de la relation de sa navigation ou *périple* nous a été conservé par Arrien dans sa description de l'Inde. *Voy.* ARRIEN. *C. L.*

NÉBULEUSES. Par une de ces belles nuits où la scintillation des étoiles trouble seule l'obscurité du firmament, on peut remarquer dans le ciel des taches blanchâtres de formes diverses qui répandent une lueur diffuse, dans les unes très sensible, dans les autres extrêmement faible. Chaque perfectionnement des instruments les fait voir plus brillantes; mais comme si l'homme devait toujours se trouver face à face avec l'infini, de nouveaux amas de lumière semblables et aussi vagues se révèlent alors à lui. Ces sortes de lueurs vaporeuses ont reçu le nom de *nébuleuses*. Elles sont fixes dans les cieux; toujours on les retrouve auprès des mêmes constellations, et c'est là ce qui les distingue des comètes avec lesquelles on pourrait les confondre. Immobiles comme les étoiles fixes, leur éloignement de nous semble être aussi considérable. Bien que ces astres diffus aient été l'objet des recherches de quelques astronomes, entre autres de Messier, qui en avait dressé un catalogue, c'est à W. Herschel (*voy.*) que nous devons les

observations les plus intéressantes à leur sujet. C'est lui qui commença à les classer, à étudier leurs formes et leurs lueurs, et à leur assigner des lois et des principes. Aidé de ses puissants télescopes, cet illustre astronome reconnut un grand nombre de nébuleuses. Il s'aperçut aussi que tous ces corps n'étaient pas de la même nature. Quelques nébuleuses, en effet, se résolvent, dans les lunettes, en une multitude d'étoiles, et il leur donna le nom d'*agglomération d'étoiles*; d'autres, au contraire, persistent à rester comme un nuage blanchâtre indécomposable : il leur a conservé le nom de *nébuleuses*. Enfin, il appelle étoiles *nébuleuses résolubles* celles qu'il est permis d'envisager comme des amas d'étoiles que la faiblesse des instruments empêche seule encore de décomposer.

Les agglomérations d'étoiles, que l'irradiation fait paraître réunies en une seule masse lumineuse, présentent dans leur ensemble des renflements de lumière là où les étoiles sont le plus serrées, et une espèce de diffusion là où elles sont au contraire le plus écartées. Il y a de ces amas d'étoiles de toutes sortes de formes et de dimensions. La *voie lactée*, cette blanche ceinture du ciel dans les nuits sereines, peut donner une idée exacte des nébuleuses ou agglomérations d'étoiles; mais elle est incomparablement plus grande et plus facilement décomposable qu'aucune autre. Elle n'en diffère en effet que par son étendue immense; ce qui tient sans doute à ce que notre soleil en fait partie, à ce que tout notre monde entre dans son système. Pour se faire une idée d'une semblable agglomération d'étoiles, il faut supposer une sphère immense, dont chaque point n'aurait rien moins que la grandeur de tout notre système planétaire. Au milieu de cette sphère éthérée nagent une infinité d'étoiles, de soleils, à des distances énormes les unes des autres; mais ces sphères sont si loin de nous que les soleils qu'elles portent semblent se confondre pour former une seule lumière, qui doit naturellement paraître souvent plus intense au milieu, puisque la rondeur de la masse en rend le centre plus épais, et y sème un plus grand nombre d'étoiles. « On chercherait en vain, dit sir J. Herschel, à compter les étoiles dans une de ces agglomérations sphériques. Ce n'est pas par centaines qu'on doit les nombrer; et d'après un calcul à peine ébauché, fondé sur les intervalles apparents qui les séparent vers les bords (où on ne les voit pas se projeter les unes sur les autres) et sur le diamètre angulaire de tout le groupe, on en inférerait que plusieurs agglomérations de cette sorte doivent contenir au moins dix ou vingt mille étoiles pressées l'une contre l'autre dans un espace rond dont le diamètre angulaire ne s'étend pas au-delà de 8 à 10′, c'est-à-dire sur une surface qui ne va pas jusqu'à la dixième partie de celle que couvre la lune. Peut-être croira-t-on, ajoute le même astronome, que nous donnons dans le gigantesque en regardant les corps qui composent ces groupes comme des soleils semblables au nôtre, et leurs distances réciproques comme égales à celle qui sépare notre soleil de l'étoile la plus voisine : cependant, lorsque nous considérons que l'éclat de leur réunion affecte l'œil d'une plus faible impression de lumière qu'une étoile de 5^{e} ou 6^{e} grandeur, l'idée que nous sommes ainsi forcés de nous former de leur distance vis-à-vis de nous sera bien propre à rendre familiers à notre imagination des espaces aussi prodigieux. Dans tous les cas, nous ne pouvons guère regarder un groupe ainsi isolé comme ne formant pas un système d'un caractère particulier et défini. La figure ronde de ces groupes signale clairement l'existence de quelque lien général de la nature d'une force attractive; et pour un grand nombre d'entre eux, il y a vers le centre une augmentation évidente de condensation qu'il n'est pas possible d'attribuer à la seule distribution uniforme d'étoiles équi-distantes dans un espace sphérique, mais qui témoigne d'une sorte de densité intrinsèque dans leur état d'agrégation plus grande au centre qu'à la surface de la masse. Néanmoins, il est difficile de se former une idée de l'état dynamique d'un pareil système. » Ainsi, les soleils pourraient bien se mouvoir dans un système de nébuleuses comme les mondes gravitent autour d'eux dans un système planétaire, comme les satellites tour-

nent autour de leur planète première, comme les nébuleuses elles-mêmes marchent peut-être les unes devant les autres!

Les agglomérations d'étoiles d'une figure irrégulière sont en général moins riches en étoiles et surtout moins condensées vers le centre; leurs contours sont aussi moins prononcés. W. Herschel les regarde comme des agglomérations sphériques dans un état moins avancé de condensation, en supposant que tous ces groupes approchent graduellement, par leur attraction mutuelle, de la figure sphérique, et se portent en foule, de toute la région environnante, vers le même point, en vertu d'une loi dont il ne sera sans doute permis qu'aux siècles futurs de vérifier l'exactitude.

La variété est encore plus grande dans les nébuleuses proprement dites. Le caractère lumineux de ces corps est bien différent de ce que pourrait le faire présumer l'agrégation d'un immense amas d'étoiles, et tout porte à croire que leur éclat est bien plutôt celui d'une sorte d'atmosphère brillante. Les formes diverses qu'elles affectent les font distinguer en plusieurs espèces.

Le soleil semble lui-même entouré d'une certaine nébulosité à laquelle on a donné le nom de *lumière zodiacale*, et qui se fait remarquer après le coucher du soleil, par une belle soirée, vers les mois d'avril et de mai, ou, dans la saison opposée, avant le lever de cet astre. Elle paraît alors comme une lumière de forme conique ou lenticulaire, s'étendant obliquement de l'horizon jusque dans les régions célestes, en suivant généralement la direction de l'écliptique, ou plutôt celle de l'équateur du soleil. Elle est extrêmement faible et mal terminée, au moins dans nos climats, car on la voit beaucoup mieux dans les régions intertropicales; mais il est impossible de la prendre pour un météore atmosphérique ou pour l'aurore boréale. « Elle est évidemment, dit sir J. Herschel, de la nature d'une atmosphère subtile de forme lenticulaire, entourant le soleil, et s'étendant au moins au-delà de l'orbite de Mercure et même de Vénus; il y a lieu de croire en outre que ce n'est que la partie la plus condensée de ce milieu qui résiste au mouvement des comètes (*voy.*), chargé peut-être des éléments des queues de millions de ces corps, dont ils ont été dépouillés dans leurs passages successifs au périhélie, et qui peuvent être à la longue absorbés par le soleil. »

Sous tous les rapports, les nébuleuses ouvrent un champ inépuisable aux réflexions et aux conjectures. « Ce dont on ne saurait guère douter, dit encore sir John Herschel, c'est que la plus grande partie d'entre elles se composent d'étoiles; et dans la série interminable de systèmes sur systèmes, de firmaments sur firmaments, que nous entrevoyons ainsi, l'imagination se trouve abîmée et confondue. D'un autre côté, s'il est vrai, comme cela semble au moins extrêmement probable, qu'il existe aussi une matière phosphorescente ou lumineuse par elle-même, répandue, dans les régions immenses de l'espace, de la même manière qu'un nuage ou un brouillard, revêtant tantôt des formes capricieuses comme les nuages chassés par les vents, et tantôt se concentrant comme une atmosphère cométaire autour de certains astres; quelle est, serons-nous portés à nous demander, la nature, quelle est la destination de cette matière nébuleuse? Est-elle absorbée par les étoiles dans le voisinage desquelles elle se trouve, pour les alimenter, par sa condensation, de lumière et de chaleur? Ou bien, se résout-elle progressivement en masses, par l'effet de sa propre gravité, pour jeter ainsi les fondements de nouveaux systèmes stellaires ou d'étoiles isolées? » Les méditations de W. Herschel paraissaient l'avoir conduit à cette dernière conclusion. Si les nébuleuses ne sont, en effet, qu'un amas de matière gazeuse, ou plutôt poussiéreuse, incandescente et extrêmement rare et ténue sur les bords, en vertu des lois de l'attraction, cette matière devra finir par se rapprocher de son centre de gravité, s'y condenser de plus en plus, et y former un noyau qui, continuant à se solidifier, deviendra une étoile véritable, semblable à toutes celles qui sont dans le ciel. Les états divers des nébuleuses observées se rapporteraient d'ailleurs facilement au degré de condensation au-

quel elles seraient parvenues. Ainsi, grâce aux observations de l'illustre astronome anglais, il sera peut-être permis de s'assurer un jour que les étoiles s'engendrent de cette manière sous nos yeux, continuellement. Il sera beau de constater alors que ce qui, pour nous, était une nébuleuse diffuse, est devenu petit à petit un noyau scintillant, puis une étoile; que là où il n'y avait que l'obscurité commune de la voûte céleste, une nébuleuse nouvelle s'est montrée, et continue, comme les autres, sa route et ses progrès. Quelle grandeur cette création perpétuelle ajouterait à la magnificence de la création primitive, à la puissance du souverain Créateur! Mais il faudra bien du temps pour vérifier l'exactitude de ce phénomène. Sera-t-il donné à l'homme de franchir un abîme que son esprit peut à peine sonder aujourd'hui? L. L.

NÉCESSITÉ. Pris dans un sens absolu, ce mot exprime une cause irrésistible, qui, indépendamment de leur volonté, détermine les actions des hommes, et règle même l'ensemble de leur destinée. Cette dure nécessité, *sæva necessitas*, si bien caractérisée par Horace, n'est autre que le *fatum* des anciens, puissance aussi inflexible que redoutable, dont la loi despotique enchaînait, ou plutôt détruisait la liberté de l'homme, anéantissait la moralité de ses actes, et, par une odieuse contradiction, le punissait des fautes où elle l'avait entraîné (*voy.* Fatalité, pour les anciens, et, pour les modernes, Prédestination).

Dans l'usage ordinaire, *nécessité* se dit de ce qui est absolument indispensable, inévitable, suivant l'ordre de choses décrété par la Providence : telle est la nécessité de mourir attachée à la condition humaine, nécessité fâcheuse, mais qui, bien comprise, peut devenir le fondement de la sagesse de l'homme. « La nécessité de mourir, a dit La Rochefoucauld, faisait toute la sagesse des anciens philosophes. » En termes d'école, on donne le nom de *simple* à cette nécessité, règle universelle, qui ne dépend point de l'état accidentel de l'individu, ou d'une situation particulière de choses, mais qui a lieu partout et indépendamment de toute circonstance donnée. On appelle, au contraire, nécessité *relative* celle qui exerce une force de coercition sur un homme en certaine circonstance, quoiqu'il puisse conserver sa liberté d'action dans une situation différente. C'est dans un pareil état de contrainte qu'il est à propos de *faire de nécessité vertu*, c'est-à-dire, de prendre son mal en patience.

Comme divinité du paganisme, la Nécessité avait à Corinthe un temple, où il n'était permis qu'aux seuls prêtres d'entrer. P. A. V.

NÉCHAO ou Néchos, Pharaon d'Égypte (*voy.* T. IX, p. 270) qui, vers l'an 617 av. J.-C., succéda à son père Psammétique. Ce grand roi travailla avec ardeur à accroître la prospérité et la puissance de son pays. Il forma le projet de joindre la Méditerranée à la mer Rouge, au moyen d'un canal communiquant de celle-ci au Nil, mais l'esprit jaloux des prêtres fit arrêter l'exécution de cette entreprise. Néchao fut en même temps le créateur de la marine égyptienne, et quoique la tradition qui fait exécuter par ses ordres un voyage maritime autour de l'Afrique (*voy.* ce mot, T. I^er^, p. 232, et l'art. Navigation, p. 414) ne soit fondée sur aucune base bien certaine, elle prouve du moins la reconnaissance de l'antiquité pour les encouragements qu'il accorda aux recherches nautiques. Il n'aspira pas moins à la gloire des armes. Vainqueur des Hébreux (*voy.* T. XIII, p. 571), dont il défit le roi Josias et qu'il soumit au tribut, il était sur le point d'étendre sa domination sur la Syrie et la Phénicie, quand la bataille de *Circesium* (Carchémisch), qu'il perdit, sur les bords de l'Euphrate, contre Nabuchodonosor (*voy.*), lui enleva non-seulement toutes ses conquêtes, mais attira même le fléau de la guerre sur l'Égypte, qui fut cruellement ravagée. Néchao eut Psammis pour successeur, vers l'an 594. Ch. V.

NECKAR ou Necker, rivière considérable de la Haute-Allemagne, qui prend sa source dans la Forêt-Noire, non loin de Donaueschingen; traverse, en se dirigeant vers le nord-ouest, le royaume de Wurtemberg et le grand-duché de Bade, et se jette dans le Rhin au-dessous

de Manheim (*voy.* ces noms), après un cours de 53 milles géogr. De riants pâturages alternent sur ses bords avec d'excellents vignobles qui fournissent des vins estimés, et la vallée romantique qui l'enferme, entre Heilbronn et Heidelberg (*voy.*), est riche en sites pittoresques. Dans le Wurtemberg, où le Neckar donne son nom à l'un des cercles du royaume, il reçoit la Murr, le Kocher, l'Elz, l'Enz, la Iaxt et la Fils. La navigation sur le Neckar, que les stipulations du congrès de Vienne ont rendue entièrement libre, commence à Cannstadt. Le flottage est également très important. Ch. V.

NECKER (Jacques) naquit à Genève, où son père professait le droit public, le 30 septembre 1732, et fut destiné de bonne heure au commerce. Envoyé à Paris, à l'âge de 18 ans, il obtint de l'emploi chez le banquier Vernet, qui, un peu plus tard, satisfait de ses services et confiant dans sa capacité, lui prêta une somme assez forte pour former, avec les frères Thelusson, une maison de banque dont les opérations prirent bientôt une grande extension. Necker fut l'âme de cette maison, et sa réputation comme financier s'étendit. Nommé résident de la république de Genève auprès de la cour de France, il se trouva en relation avec le duc de Choiseul (*voy.*), qui apprécia ses talents divers, et dont le crédit le fit parvenir au poste de syndic de la compagnie des Indes. Necker eut à la fois à la relever et à la défendre, et il accomplit avec bonheur cette double mission ; c'est du reste une époque de sa vie à laquelle les accusations n'ont pas manqué. L'habileté qu'il déploya dans d'importantes transactions avec une compagnie marchande en fut le prétexte ; le succès brillant et rapide qu'il obtint, le véritable motif. Rien en effet ne peut justifier ces imputations dictées par l'envie contre la probité de Necker ; en lui, l'honnête homme se montra toujours dans sa longue carrière, et s'il plut à la fortune de faire du jeune Génevois, naguère commis, l'heureux possesseur de six millions, ce n'est assurément pas une raison suffisante pour imprimer une tache à sa mémoire.

Quoi qu'il en soit, devenu riche, Necker ambitionna les honneurs, et crut qu'à cette époque les succès littéraires, auxquels il n'avait jamais entièrement cessé de songer, étaient le moyen le plus sûr et le plus prompt d'y arriver. L'Académie-Française avait proposé pour sujet du prix d'éloquence l'éloge de Colbert : Necker concourut et fut couronné (1773). Cet écrit, où brille bien plus l'économiste que l'orateur, fut favorablement accueilli dans le monde. Necker s'y montra l'apologiste habile des doctrines opposées à celles de l'école du docteur Quesnay, qu'avaient discréditée tant d'écrits obscurs et déclamatoires ; il voulut y faire pressentir le continuateur du grand ministre dont il exposait les travaux, et réussit. Un *Essai sur la législation des grains* (Paris, 1775), alors sujet habituel des controverses entre les économistes, ajouta encore à sa réputation. L'opinion le désigna dès lors comme un des hommes appelés à diriger les affaires du pays. En 1776, le ministre Maurepas (*voy.*), cédant au vœu général, l'adjoignit comme directeur du trésor royal au contrôleur des finances Taboureau, lequel, se voyant bientôt totalement annulé, se retira huit mois après, et laissa à Necker le titre des fonctions qu'en réalité il remplissait à peu près seul. Necker fut donc ministre des finances sans entrée au conseil toutefois, à cause de sa qualité de protestant, et à titre gratuit, car, par un désintéressement assez rare, il avait refusé les splendides émoluments attachés à la charge qu'il occupait dans l'état.

Ce premier ministère de Necker tient une place importante dans sa carrière publique. Le rétablissement du crédit, un meilleur ordre dans les finances, la création de nouvelles ressources, de notables économies obtenues par la suppression de cinq à six cents charges inutiles, diverses améliorations sociales dès longtemps réclamées, l'établissement des assemblées provinciales dans le Berry et le Rouergue, comme essai d'une institution qui, plus tôt introduite et plus largement appliquée, eût peut-être préservé la France d'une révolution violente, tels furent les résultats de l'administration du successeur de Turgot (*voy.*). En 1781, il donna, par son fameux *Compte-rendu*, objet de critiques qui nous paraissent

aujourd'hui si vaines, l'exemple de ces déclarations sincères faites aux contribuables, et sur lesquelles se fonde la stabilité du revenu public. Par malheur, les réformes de Necker ne pouvaient guère avoir que le caractère d'expédients temporaires : quand il voulut remonter à la source même du mal, les corps privilégiés, intéressés au maintien d'abus par la destruction desquels il fallait commencer la régénération politique de la France, se soulevèrent contre lui ; une intrigue de cour prépara sa chute, et le faible monarque (*voy.* Louis XVI) l'abandonna à ses ennemis, comme il avait abandonné son illustre prédécesseur. Sa retraite fut pourtant à peu près volontaire ; assailli par des accusations calomnieuses jusque dans le conseil du roi, il crut qu'il lui était indispensable de pouvoir s'y défendre lui-même et y réclama une place : cette demande lui ayant été refusée, il envoya sa démission, qui fut acceptée le 12 mai 1781.

Retiré en Suisse, où il acheta la baronnie de Coppet, l'ex-contrôleur général publia, en 1784, son livre *De l'administration des finances de la France* (Paris, 3 vol. in-8°), dont le succès fut immense et augmenta encore sa popularité. Aussi, lorsqu'à la suite de diverses tentatives inhabiles et sans succès, le gouvernement crut devoir recourir de nouveau à Necker, ce fut une ivresse générale, qui se manifesta à Paris par quelques excès, signes précurseurs du grand bouleversement auquel on touchait. C'était effectivement en 1788, et la révolution s'ouvrit en réalité avec le second ministère de Necker. Il ne se dissimulait pas, au reste, les dangers de la situation, et voyait, selon son expression, dans les États-Généraux alors convoqués, *la grande vague* qui devait, d'après les apparences, l'engloutir. Cependant il prit avec courage toutes les mesures propres à remédier à l'état de crise où le cardinal de Brienne (*voy.*) avait amené les affaires. La confiance en lui était encore telle que les effets publics montèrent de 30 p. % le jour de son avénement. Il engagea deux millions de sa propre fortune pour assurer les approvisionnements. Un calme momentané rentra dans les esprits. Ce prompt succès lui assura une prépondérance décidée dans le conseil ; il en usa pour faire prévaloir le principe du doublement du tiers dans la composition des États, ce qui ne semblait pas s'accorder avec la crainte que lui inspirait d'avance cette assemblée; mais il crut indispensable, dit-on, cette concession de la cour au vœu public. Peut-être aussi prit-il trop de confiance dans les transports populaires dont il était l'objet ; peut-être se jugea-t-il assez fort pour retenir la monarchie sur la pente rapide où elle allait se trouver placée : cette erreur ne tarda pas à se dissiper. Quand il tenta de mettre son crédit au service du trône chancelant, ce crédit s'évanouit tout à coup. Il lut aux États-Généraux, dès l'ouverture, un mémoire dans lequel il accusait un déficit de 56 millions et semblait se présenter comme le régulateur destiné à modérer l'essor de cette assemblée secrètement travaillée de l'esprit de rénovation ; mais ce mémoire n'eut aucun succès. D'autre part, la cour qui s'obstinait à le considérer comme l'allié des artisans de désordre, se coalisa de nouveau contre lui, et obtint brusquement son renvoi. Necker, sur l'ordre de Louis XVI, quitta Paris en secret pour empêcher toute manifestation populaire, le 11 juillet 1789. Mais quand la nouvelle de son départ se fut répandue, les sentiments d'enthousiasme qui avaient naguère éclaté en sa faveur se réveillèrent. L'assemblée lui écrivit qu'*il emportait les regrets de la nation*, et peu de jours après, elle obtint du roi son rappel. Sa marche de Bâle à Paris fut triomphale. Il entra dans la capitale au milieu d'incroyables transports, et se rendit à l'Hôtel-de-ville, puis le lendemain à l'assemblée; mais à cette ovation sans exemple devait bientôt succéder l'expression emportée de la haine. En effet, Necker, à qui on ne pourrait sans injustice refuser place parmi les patriotes sincères qui demandaient la réforme de l'état, mais non son renversement, ne voulut pas s'entendre avec Mirabeau (*voy.*), et se trouva en dissentiment avec la majorité de l'assemblée, sur plusieurs points importants, tels que le principe de deux chambres, le maintien de la noblesse (*voy.* Mounier), etc. Alors il se vit

abandonné par tous les partis, et quitta définitivement le pouvoir qu'il n'avait cette fois accepté que par dévouement. Cette nouvelle retraite ne s'effectua pas sans danger pour l'ex-ministre. Sur la route, il fut plusieurs fois en butte aux outrages de la part de ce peuple dont il était six mois auparavant l'idole. Retiré dans sa terre de Coppet, il y vécut désormais à l'abri des orages politiques, cherchant à être encore utile à la France par des conseils qui ne furent guère écoutés. Il avait successivement publié deux ouvrages intitulés : *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même* (1791), et *Du pouvoir exécutif dans les grands états* (1792), écrits remplis de vues fort sages, souvent présentées avec talent. En novembre 1792, Necker, par la publication des *Réflexions présentées à la nation française*, se plaça au premier rang des défenseurs du malheureux prince dont il avait été plus à même que personne d'apprécier les vertus et les intentions. Cet écrit fit inscrire son nom sur la liste des émigrés et séquestrer ses propriétés. Plus tard, il attaqua la constitution directoriale par un ouvrage intitulé : *De la révolution française* (Paris, 1796, 4 vol. in-8°), et la constitution consulaire par ses *Dernières vues de politique et de finance* (1802). A ces ouvrages, il faut ajouter quelques écrits de morale dictés par un sentiment religieux qui ne se démentit jamais en lui et qui contribua à la paix de ses derniers ans. Il mourut avec résignation et en possession de toutes ses facultés, le 9 avril 1804. Ses œuvres complètes ont été publiées, en 1821, par les soins du baron de Staël, son petit-fils, chez Treuttel et Würtz, en 15 vol. in-8°. P. A. D.

M^me^ Necker (Susanne Curchod), fille d'un pasteur, femme du précédent, était née à Grassy, en 1739. Son excellente éducation en faisait une personne accomplie. M^me^ de Vermenoux, que Necker avait pensé épouser, l'amena à Paris. Séduit par l'esprit et la beauté de cette jeune femme sans fortune, le riche banquier lui fit accepter sa main, en 1764. Aussi bonne épouse que bonne mère et sincère amie, son mari disait d'elle que, pour être parfaite, il ne lui manquait qu'un petit défaut. Elle fit le plus noble usage de sa fortune; elle fonda à ses frais, dans Paris, un hôpital auquel elle consacra tous ses soins et qui a gardé son nom. Sa maison était le rendez-vous des hommes les plus distingués. Elle mourut près de Lausanne, en mai 1794, et fut inhumée à Coppet. Les *Mélanges extraits des manuscrits de M^me^ Necker* (1798, 3 vol. in-8°), et les *Nouveaux mélanges*, etc. (1802, 2 vol.), contiennent des renseignements intéressants sur la société qu'elle réunissait chez elle. On lui doit encore quelques autres ouvrages : *Les inhumations précipitées* (1790); *Hospice de charité* (1780), et *Réflexions sur le divorce* (1794). Elle fut la mère et l'institutrice de l'un des écrivains qui ont le plus honoré, dans ces derniers temps, la langue et la littérature de la France, de la célèbre baronne de Staël (*voy.*), et c'est là sans doute son plus beau titre. X.

NECKER (Albertine-Andrienne de Saussure, M^me^), née à Genève, en 1766, et morte dans la même ville, le 20 avril 1841, était nièce du célèbre ministre des finances, par son mariage avec Jacques Necker, professeur de botanique à l'académie de Genève. Cette dame (*voy.* Saussure), connue en France par quelques publications littéraires, compte au nombre de ses principaux titres : une traduction du *Cours de littérature dramatique de Schlegel* (1814) ; une *Notice sur le caractère et les écrits de M^me^ de Staël* (Paris, Treuttel et Würtz, 1820, in-8°), imprimée d'abord en tête des œuvres de M^me^ de Staël, et enfin son ouvrage de *L'éducation progressive, ou Étude du cours de la vie* (Paris, 1828-38, 3 vol. in-8°), que nous avons cité T. X, p. 610, en note, et qui lui a valu le prix fondé par Montyon pour être décerné, par l'Académie-Française, au livre le plus utile. D. A. D.

NÉCROLOGIE, Nécrologe (de νεκρὸς, mort, et λόγος, discours). Primitivement, le nécrologe était un livre sur lequel on inscrivait les noms des morts. Chaque église chrétienne avait son nécrologe : on y écrivait le nom, les dates de la naissance et du décès, et un court éloge des évêques et des prêtres distingués que

la mort enlevait à la communion des fidèles. Les congrégations religieuses adoptèrent aussi cette coutume, et, dans les couvents comme dans les paroisses, un registre dut conserver le nom et la commémoration des saints, des évêques, des moines, des curés, des bienfaiteurs. Ce registre s'appelait aussi *calendaire* (*calendarium*, registre, journal), ou *obituaire*, livre des *obits* ou décès. Depuis que ce pieux usage s'est perdu, le nom de *nécrologie* a été appliqué à de petites notices consacrées à la mémoire de certaines personnes à l'occasion de leur mort. Les livres qui avaient pour but de réunir quelques-uns de ces écrits reçurent alors le nom de Nécrologes. Il y eut de ces recueils qui donnèrent chaque année la vie de ceux qu'elle avait vus finir : tels sont le *Nécrologe des hommes célèbres de France* (Paris, 1764-89, 17 tom.), publié par Palissot, Lalande, François de Neufchâteau, etc.; et l'*Annuaire nécrologique*, publié par M. Mahul, sous la Restauration. Le *Nécrologe allemand*, commencé par Schlichtegroll, en 1790, a été continué jusqu'en 1806, puis suspendu pendant quelques années, et repris en 1823. Z.

NÉCROMANCIE (νεκρομαντεία, de νεκρὸς, mort, et μαντεία, divination), art prétendu d'évoquer les morts pour avoir connaissance de l'avenir ou de quelque chose de caché, par exemple d'un trésor enfoui. Séparé, par la mort, d'un être chéri, l'homme aime naturellement à s'en représenter les traits; son imagination rend la vie à ce corps inanimé, et dans l'état d'hallucination que produit une vive souffrance, échauffé par le désir et l'espoir qui le suit, il peut croire l'entendre, le voir, converser avec lui. Cette disposition de l'âme a été naturellement exploitée par le charlatanisme, qui, même sous nos yeux encore, s'est attribué la faculté de citer à volonté les ombres, surtout de personnes que leurs péchés empêchaient d'entrer au repos éternel. Les nécromanciens s'entouraient d'un grand appareil, comme il est décrit, par exemple, dans le roman de Schiller, *le Visionnaire;* et parmi les circonstances propices à leur opération, l'obscurité de la nuit, qui exerce une si grande influence sur le physique de l'homme, a toujours été l'une des plus essentielles.

Peut-être la nécromancie a-t-elle pris naissance dans ces sacrifices que les hommes primitifs offraient aux mânes de ceux qu'ils avaient perdus. « Tous les peuples, dit Pluche (*Hist. du ciel*, t. I^er^), en sacrifiant soit aux dieux qu'ils s'étaient faits, soit aux morts dont la mémoire leur était chère, croyaient faire alliance avec eux, s'entretenir avec eux, manger avec eux familièrement; mais cette familiarité les occupait surtout dans les assemblées mortuaires, où ils étaient encore pleins du souvenir des personnes qu'ils avaient tendrement aimées, et qu'ils croyaient toujours sensibles aux intérêts de leur famille et de leur patrie. La persuasion où l'on était que par les sacrifices on consultait les dieux, on les interrogeait sur l'avenir, entraîna celle que, dans les sacrifices des funérailles, on consultait aussi les morts... Après le repas pris en commun, et auquel on supposait que les âmes participaient, venait l'interrogation ou l'évocation particulière de l'âme pour qui était le sacrifice, et qui devait s'expliquer. Mais comment s'expliquait-elle? Les prêtres parvinrent aisément à entendre les morts et à être leurs interprètes. Ils en firent un art dont l'article le plus nécessaire, comme le plus conforme à l'état des morts, étaient le silence et les ténèbres. Ils se retiraient dans des antres profonds, ils jeûnaient et se couchaient sur des peaux de bêtes immolées; de cette manière et de plusieurs autres, ils s'imaginaient apprendre de la bouche même des morts les choses cachées ou futures; et ces folles pratiques répandirent partout cette folle persuasion qu'on peut converser avec les morts, et qu'ils viennent souvent nous donner des avis. »

La nécromancie remonte sans aucun doute à la plus haute antiquité. Il en est fait mention dans l'Ancien-Testament (*Deut.*, XVIII, 11; *Lév.*, XIX, 31; XX, 6. 27, etc.), où Moïse défend aux Hébreux ces pratiques superstitieuses. Dans le 3^e^ livre *des Rois* (XVIII), la pythonisse d'Endor fait apparaître Samuel à Saül (*voy.*), que l'esprit de Dieu avait abandonné; ce qui prouve que la nécromancie était en usage chez les peuples de

l'Orient. Elle n'était pas moins ancienne en Grèce; dans le XI^e^ livre de l'*Odyssée*, Homère représente Ulysse évoquant l'ombre de Tirésias (*voy.*). La descente d'Orphée aux enfers pourrait bien n'être aussi qu'un acte de nécromancie; en disant que certains héros étaient descendus aux enfers, peut-être entendait-on par-là qu'ils avaient consulté quelque oracle des morts. Tandis que, dans le reste de la Grèce, la nécromancie était exercée dans les temples, par les prêtres ou d'autres personnages religieux, elle l'était, en Thessalie, par des individus nommés ψυχάγωγοι (évoqueurs d'esprits), qui employaient des pratiques magiques, qu'on imita plus tard à Rome. Par la suite, ces pratiques devinrent horribles et dégoûtantes. On essayait aussi d'évoquer les âmes des morts par des prières et diverses autres cérémonies. Quelquefois, le devin se soumettait lui-même à l'exorcisme. Si le mort se présentait seulement sous des formes aériennes, cette divination s'appelait *sciomancie* et *psychomancie* (*voy.* DIVINATION, T. VIII, p. 336). Elle pouvait être opérée dans tous les lieux indistinctement. Cependant il y avait certains endroits qui lui étaient particulièrement destinés, et qu'on appelait νεκυομαντεία. Les mystiques de l'école néoplatonicienne admirent ce moyen de connaître l'avenir; et dans tout le moyen-âge, les *nécromanciens* ont joué un grand rôle. Nous avons dit que, même aujourd'hui, l'ignorance et la superstition leur conservent encore du crédit dans certaines contrées. X.

NÉCROPOLE, ville des morts. Les Égyptiens qui, manquant de bois, ne pouvaient livrer leurs morts aux flammes d'un bûcher, paraissent avoir adopté les premiers l'usage des tombeaux souterrains. Ces hypogées (*voy.*) durent leur origine à des carrières exploitées pour la construction des villes voisines. Ceux de Thèbes occupent une immense étendue sur la rive gauche du Nil. On y entre par le flanc des collines qu'ils traversent. Les galeries qui les composent sont tellement vastes que, suivant le voyageur Passalacqua, il y en a plusieurs dans lesquelles 2 ou 3,000 hommes pourraient circuler avec facilité. C'est dans ce cimetière souterrain que l'on a trouvé les plus belles momies et les plus anciens papyrus qui enrichissent les musées de l'Europe. Depuis longtemps, les 4 ou 500 Arabes qui forment la population du village de Kourneh n'ont d'autres demeures que ces galeries souterraines, si saines que tout s'y conserve intact, et dont ils exploitent les antiquités pour les vendre aux voyageurs. Mais cette célèbre nécropole de Thèbes n'est rien en comparaison des tombeaux des rois des 18^e^, 19^e^ et 20^e^ dynasties. Ils n'occupent point, comme le cimetière dont nous venons de parler, d'antiques carrières abandonnées : tout annonce qu'ils ont été taillés exprès dans la roche calcaire ; ils ressemblent plutôt à des palais qu'à des sépultures souterraines. L'entrée en est simple ; mais après avoir passé le seuil de la porte, on parcourt de grandes galeries ornées de sculptures d'un beau style, qui ont conservé l'éclat et la fraîcheur des peintures qui les recouvrent. A 4 lieues au nord d'Edfou, l'ancienne *Apollinopolis Magna*, près du petit village appelé El-Kab, situé sur les ruines de l'antique *Elethyia*, se trouvent d'autres hypogées moins spacieux et moins décorés que ceux de Thèbes, mais non moins intéressants pour l'archéologie. Dans la moyenne Égypte, on en voit aussi tout près de l'ancienne *Speos Artemidos*, aujourd'hui Beni-Hassan, village presque désert, qui sont plus remarquables encore que les précédents par le luxe des sculptures. D'autres hypogées pourraient encore être cités. Ceux d'Alexandrie sont moins anciens que ceux de la haute et de la moyenne Égypte; ces catacombes (*voy.*) commencent à l'extrémité de l'ancienne ville et se prolongent, à une grande distance, le long de la côte, faisant suite à un lieu qui formait le quartier appelé *Nécropolis* (de νεκρὸς, mort, et πόλις, ville). Elles se composent d'une réunion de galeries creusées dans une roche calcaire tendre, et supportées de distance en distance par d'énormes piliers. Ces galeries conduisent à de vastes salles soutenues de la même manière. Ce qu'on nomme proprement la *Nécropolis* est un rocher étendu à pic sur le bord de la mer, dans lequel on a creusé un nombre considérable de petites cellules destinées à recevoir des cadavres humains embaumés. Les

Arabes ont fouillé toutes ces cavités pour y chercher des trésors ; mais les catacombes sont restées intactes, et elles pourraient peut-être donner lieu à des fouilles fructueuses.

Si les hypogées de l'Égypte offrent de l'intérêt par l'idée qu'ils peuvent nous donner des mœurs de ses habitants d'autrefois, ceux que nous retrouvons dans les anciennes colonies grecques intéressent sous d'autres rapports, principalement sous celui de l'art. Mais il est impossible de n'y point reconnaître l'imitation des catacombes égyptiennes, rectifiées par le goût que les Grecs ont porté à un si haut degré dans les arts du dessin. Nous n'en donnerons pour preuve que la nécropole de Cyrène (*voy.* Cyrénaïque). L'usage d'affecter d'anciennes carrières à la demeure des morts, a aussi pénétré en Asie avec l'antique civilisation. Nous en trouvons un exemple remarquable dans la partie septentrionale de l'Arabie-Pétrée. Il exista dans cette contrée une magnifique cité, *Petra*, située dans un bassin entouré de tous côtés par des rochers et des montagnes qui se perdent dans le désert. Ces rochers sont percés de milliers de tombeaux, tous plus ou moins riches de sculptures, et dont quelques-uns sont d'un grandiose qui étonne.

Nous ne pouvons, en parlant des hypogées, passer sous silence ceux des Étrusques. Ces peuples n'employaient pas à leurs sépultures des carrières abandonnées ; ils creusaient dans le sol une chambre sépulcrale, quelquefois deux et même un plus grand nombre, selon l'importance de la famille à laquelle ces tombeaux étaient réservés : c'est ce que l'on remarque à Vulci dans les États Romains. Parfois ces chambres funèbres, creusées dans le tuf volcanique, étaient surmontées d'un *tumulus* : Vulci en offre aussi quelques exemples, mais c'est à *Tarquinii*, près de Corneto (*voy.* *), qu'ils sont très nombreux. Enfin, à Toscanella, l'antique *Tuscania*, la disposition du sol permit d'ouvrir ces chambres funèbres sur le flanc des collines d'origine volcanique, ce qui engagea, comme dans la Cyrénaïque, à les décorer de façades. Les hypogées de Vulci, de Coriolo et de Graviscae, sont très vastes, mais on n'y a trouvé que des vases funéraires ; tandis que ceux de Tarquinii, taillés dans une colline d'une lieue et demie de longueur, appelée Monti-Rotti, offrent des peintures très remarquables par leur conservation, qui sont reproduites dans l'ouvrage de Micali. Le nombre de ces hypogées est d'environ 600 ; les appartements ou chambres dont ils se composent, varient dans leurs formes et dans leurs dimensions : ici c'est un vestibule conduisant à une vaste salle ; là c'est une grande pièce soutenue par une colonne, autour de laquelle règne un espace de 20 à 30 pieds de largeur ; dans d'autres, une sorte d'amphithéâtre borde toute la muraille ; dans quelques-unes enfin, on passe d'une grande chambre à un petit cabinet. La plupart de ces souterrains ne sont éclairés que par une porte haute de 5 à 6 pieds et large de 2 à 3 ; mais quelques-unes reçoivent le jour par une ouverture conique ou pyramidale pratiquée au haut de la voûte. Pour les nécropoles modernes, *voy.* Catacombes, Cimetière, etc. J. H-t.

(*) Dans cet article, au lieu de *Tarquinium*, il faut lire *Tarquinii*, et Étrusques au lieu de Étrurieus. S.

NÉCROSCOPIE (de νεκρὸς, et σκοπέω, je regarde), *voy.* Autopsie.

NÉCROSE, *voy.* Gangrène, Os, etc.

NEÇTAIRE, partie de certaines fleurs qui contient une liqueur visqueuse, plus ou moins douce, dont les abeilles composent leur miel (quelquefois nommé *nectar*). La plupart de ces productions végétales varient beaucoup entre elles, par leur forme et leur situation dans les différentes fleurs. Z.

NECTAR. Selon les poëtes Anaxandride et Alcman, le nectar était la nourriture des dieux, et l'ambroisie (*voy.*) était leur breuvage (Athénée, II, 39). Dans Homère, c'est le nectar qui est au contraire la boisson des dieux, et cette classification a prévalu. En mêlant au vin qu'on y récoltait du miel et des fleurs, on faisait en Lydie, près du mont Olympe, un vin appelé nectar à cause de la localité et de son excellence ; par figure aussi, on dit d'une liqueur délicieuse, c'est du nectar. Celui que versaient Hébé et Ganymède (*voy.* ces noms) conférait aux mortels admis à en boire l'immortalité des

dieux mêmes : c'était une des vertus du nectar, comme le nom seul l'indique, νή, négatif, et κτάω, faire mourir (Tzetzès, *Chil.*, X, 752). F. D.

NEDJED ou NEDJD, grande province occupant la partie centrale de l'Arabie (*voy.*) ou Arabie Déserte. Les vastes solitudes du Nedjed ne contiennent pour la majeure partie que des tribus nomades. Dreyeh en est la capitale. Ce pays a été le berceau des Wahhabis (*voy.* l'art.). X.

NEEFS (PIERRE), peintre flamand, né à Anvers, en 1560, reçut les premières leçons de son art de H. Steenwyk. Il s'est acquis une grande réputation par ses vues d'intérieurs d'églises. Le plus souvent, il représente l'église éclairée par des cierges ou des flambeaux, en faisant tomber la lumière sur un objet spécial. Il excelle à représenter la lumière et le clair-obscur. Ses tableaux sont d'autant plus précieux que les figures sont ordinairement de F. Van Tulden et de Téniers. Son fils, PIERRE-MARTIN, qui peignait dans le même genre, est loin de l'avoir atteint. *C. L.*

NEER (VAN DER), *voy.* VAN DER NEER.

NÉERLANDAISES (LANGUE ET LITTÉRATURE), *voy.* HOLLANDAISES.

NÉERLANDE, *voy.* PAYS-BAS.

NEERWINDEN (BATAILLES DE). Ce petit village belge du Brabant méridional a été témoin de deux batailles célèbres, livrées par les Français, à un siècle de distance, l'une le 29 juillet 1693 (*voy. maréchal de* LUXEMBOURG et LOUIS XIV); l'autre, le 18 mars 1793 (*voy. prince de* KOBOURG et DUMOURIEZ). Z.

NEF (du latin *navis*, navire). Dans une église, c'est la partie comprise entre la porte d'entrée, les bas-côtés et le chœur. *Voy.* ÉGLISE, T. IX, p. 246. Z.

NÉFLIER, genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des rosacées (*voy.*), et dont on connaît environ 60 espèces, toutes indigènes dans les régions extra-tropicales de l'hémisphère septentrional. Beaucoup de ces végétaux décorent les jardins paysagers et autres plantations d'agrément. Leur feuillage conserve toute sa fraîcheur durant les ardeurs de l'été ; leurs fleurs, très abondantes et assez odorantes, ne se développent qu'après la mi-mai ou en juin ; leurs fruits, comestibles dans plusieurs espèces; ont en général beaucoup d'éclat, et contribuent à orner les bosquets durant l'automne.

L'arbre fruitier qu'on appelle vulgairement *néflier*, sans désignation spéciale, est le *mespilus germanica* des botanistes, espèce qui vient spontanément dans les bois d'une grande partie de l'Europe. C'est un petit arbre ou un buisson tortueux, perdant par la culture les épines dont il est armé à l'état sauvage. Son fruit, connu sous le nom de *nèfle*, est évasé et déprimé au sommet; très astringent avant la maturité, il ne devient mangeable qu'en hiver, après avoir séjourné quelque temps au fruitier : alors, avant de passer à la fermentation putride, il se ramollit et acquiert une saveur vineuse. Les nèfles s'employaient jadis, à titre de remède astringent, contre les diarrhées atoniques et les dyssenteries. Le bois de *néflier* est très tenace, d'un grain fin et égal, de couleur grise avec des veines rouges; on en fait des bâtons et des verges de fléaux ; il serait très propre aux ouvrages de tour, s'il n'avait pas le défaut de se tourmenter.

Parmi les néfliers cultivés comme arbrisseaux d'agrément, on estime surtout l'*aubépine* (*voy.*) et le *buisson ardent* (*mespilus pyracantha*, L.) ; ce dernier doit son nom vulgaire à la prodigieuse quantité de fruits écarlates dont il est orné en automne. ED. SP.

NEFSKI ou NEVSKI (de la Néva), *voy.* ALEXANDRE NEVSKI (*saint*).

NÉGATION. En didactique, c'est l'action de nier qu'une chose soit vraie ; c'est donc l'opposé de l'affirmation (*voy.* ce mot). Notre esprit reconnaissant les qualités comme existant ou n'existant pas dans les sujets, les grammairiens ont admis des mots qui expriment la négation ; ces mots sont essentiellement négatifs, quelque part qu'ils soient placés, devant le verbe, devant l'attribut, ou même combinés avec d'autres mots. Les principaux sont en français, *non* et *ne*. Le premier est le plus absolu; le second admet certaines conditions, et s'allie aux mots *pas*, *point*, *plus*. Z.

NÉGOCE, NÉGOCIANT, mots dérivés du latin, et sans doute formés de *negotium*, affaire, occupation (*nec*, non,

otium, repos), et qui signifient en général un trafic, un commerce, et celui qui s'y livre. Mais le titre de *négociant* ne se donne ordinairement qu'à une classe de *commerçants* dont les opérations se font en grand sur des marchandises livrées ensuite au commerce de détail par les *marchands*. *Voy.* COMMERCE, T. VI, p. 395-6. X.

NÉGOCIATION, *voy.* DIPLOMATIE et TRAITÉ.

NÈGRE, *voy.* RACES HUMAINES, HOMME, AFRIQUE, TRAITE DES NOIRS, etc.

NÉGREPONT, *voy.* EUBÉE.

NEGRO (RIO), *voy.* AMAZONES (*fleuve des*).

NÉHÉMIE, Hébreu de distinction, échanson du roi de Perse Artaxerxès *Longue-Main*, obtint de ce prince, l'an 444 av. J.-C., le gouvernement de la Judée, et la permission de rebâtir les murs de Jérusalem. Il vint à bout de son entreprise malgré la misère du bas peuple et l'opposition des Samaritains, des Arabes et des Ammonites. Il s'appliqua ensuite à peupler la ville, à rétablir l'ordre et à remettre la loi en vigueur. Il mourut l'an 432 av. J.-C., laissant l'histoire de tout ce qu'il avait exécuté dans un livre, auquel on a fait postérieurement des additions, et qui se trouve dans la Bible hébraïque à la suite du livre d'Esdras. Dans la Vulgate et dans les traductions catholiques, il est désigné comme le 2e livre *d'Esdras*. *Voy.* BIBLE, T. III, p. 455. *C. L.*

NEIGE, vapeurs qui se congèlent dans l'atmosphère, et tombent sur la terre en forme de flocons d'une blancheur éblouissante. Elle paraît se composer de petites aiguilles brillantes qui s'agglomèrent ordinairement sous une figure hexagonale, mais variée. Pour expliquer son origine, on suppose que les vapeurs d'un nuage se réunissent en gouttelettes qui, en passant par des régions plus froides, se congèlent en petites aiguilles; en continuant de descendre, elles se rencontrent, s'émoussent, se pressent et s'entrelacent pour former des flocons. La neige occupe une grande surface relativement à son volume; aussi est-elle bien plus légère que l'eau : elle a, en effet, 10 ou 12 fois plus de volume que l'eau qu'elle fournit étant fondue. C'est encore à la grande division de ses parties que la neige doit sa blancheur. Tous les petits glaçons qui la composent jouissent de la transparence; mais ils sont séparés par des intervalles remplis d'air dont la réfrangibilité est bien différente de celle de la neige. La lumière éprouve donc un grand nombre de réfractions en passant par ces milieux divers, ce qui doit donner à la neige l'opacité et la blancheur. Lorsque, par une forte compression, on rapproche les particules de la neige, l'air qui y était interposé se trouvant chassé, les milieux que la lumière traverse diffèrent moins en réfrangibilité, et la neige perd en partie sa blancheur et son opacité. La neige affecte quelquefois une couleur rouge qu'elle doit à la présence de petits champignons du genre *uredo*. Cette étonnante merveille de la création fait retrouver le règne organique jusque dans ce qui paraît le plus manquer des conditions nécessaires à la vie.

La neige se distingue essentiellement du *givre*, qui se forme à la surface de la terre, après les arbres, les pierres, etc., et du *grésil*, qui est de la même nature que la grêle (*voy.*). La neige a une influence marquée sur la constitution de l'atmosphère. Elle rafraîchit les vents qui passent sur les montagnes où elle séjourne; répandue sur le sol, elle en empêche le refroidissement en arrêtant le rayonnement, et préserve ainsi les semences que la terre recèle. Sage prévoyance de la nature qui fait servir à la conservation les causes mêmes de destruction ! le froid, qui rend la pluie inutile et qui détruirait la vie végétale, devient pour elle un instrument de salut; il congèle la pluie, la fait tomber en neige pour conserver la chaleur intérieure de la terre, pour lui donner une humidité suffisante, et pour former cette admirable et ingénieuse enveloppe qui protége les plantes contre l'inclémence des hivers.

Puisqu'elle n'est que de l'eau congelée, la neige ne peut se former que lorsque l'atmosphère s'abaisse au-dessous du degré de congélation. Si elle vient à traverser des couches d'air plus chaud, elle fond. On ne voit jamais de neige dans la

zone torride, ni pendant l'été dans nos contrées; mais il y a, sur toutes les hautes montagnes du monde, des neiges qui ne fondent jamais. La hauteur de ces neiges, appelées *éternelles* ou *perpétuelles*, varie suivant les climats : à 0° de latitude, ou sous l'équateur, la limite en est à 4,800^{m}, à 20°, 4,600^{m}; à 45°, 2,550^{m}; à 65°, 1,500^{m}. Elle est à environ 17,000 pieds sur le versant septentrional de l'Himalaya, à 15,746 sur le Chimborazo. Elle descend à mesure qu'on avance vers le pôle (*voy.* Isothermes). Dans les Alpes, sous le 46° de lat. N., elle s'abaisse de 138 pieds par degrés. Dans les Pyrénées, elle est à 9,600 pieds. Au cap Nord, sous le 71° de lat., elle n'est plus que de 2,196 pieds, et, comme à partir de cette latitude, elle s'abaisse de 246 pieds par degré, il en résulte que, sous le 80^{e} parallèle, la terre devrait être couverte éternellement de neige; cependant, au Spitzberg, entre le 76° et le 80°, elle se pare encore de verdure, pendant quelques jours, dans les mois de juillet et d'août. *Voy.* Glacier, Glace, etc. Z.

NEIPPERG, *voy.* Marie-Louise, T. XVII, p. 351, la note.

NEITH ou Neïtha, une des divinités égyptiennes d'un âge postérieur, était adorée surtout à Saïs, dans la Basse-Égypte, ville dont on lui attribuait la fondation. Il paraît qu'elle représentait l'esprit divin qui préside à l'univers, mais qu'elle fut identifiée dans la suite avec Isis (*voy.*) ou la Nature. Sur le magnifique temple qui lui était consacré à Saïs, et qu'on illuminait chaque année, à sa fête, se lisait la célèbre inscription : *Je suis tout ce qui fut, est et sera; nul mortel n'a soulevé mon voile.* Les Grecs comparaient Neïth à Minerve (*voy.*), parce que l'une et l'autre désignaient l'esprit de sagesse et la science. *C. L.*

NELSON (Horace), naquit, le 29 septembre 1758, au village de Burnhans-Thorpe (Norfolk), où son père remplissait les fonctions pastorales. Il avait 12 ans, lorsqu'il obtint la permission de suivre son oncle maternel, Maurice Suckling, qui venait d'être nommé capitaine du navire *le Raisonnable;* et ce fut à bord de ce vaisseau que le jeune Nelson commença sa brillante carrière. Son oncle devint peu après contrôleur de la marine, et facilita l'instruction et l'avancement du jeune marin, qui d'ailleurs sut conquérir ses grades par un service pénible et non interrompu sur presque tous les points du globe. D'une constitution délicate, il lui fallut passer des glaces du pôle nord au soleil brûlant des tropiques, et compromettre sa santé par des travaux malsains dans l'Amérique espagnole. Son séjour dans les mers d'Amérique fut marqué par la liaison qu'il y forma avec le duc de Clarence, depuis Guillaume IV, et par la défense des forts de la Jamaïque, que le comte d'Estaing (*voy.*) menaçait avec des forces supérieures. C'est alors que, craignant d'être fait prisonnier, il écrivait à un de ses amis : « Ne vous étonnez pas si vous entendez dire que j'apprends le français. » Mais il ne fut point attaqué.

A la paix de 1783, Nelson avait le grade de capitaine de vaisseau et la réputation d'un des meilleurs officiers de la marine britannique. Il fut envoyé, l'année d'après, en croisière aux Iles-sous-le-Vent, y épousa, en 1787, la veuve du docteur Nisbet, et ramena sa femme en Angleterre, où ses fatigues, jointes à des désagréments assez vifs qu'il éprouva de la part de l'amirauté, le décidèrent à vivre quelques années dans la retraite. Cependant, en 1793, la guerre contre la France le retrouva dans la Méditerranée, où il servit quatre ans sous les ordres de lord Hood, de l'amiral Hotham et de sir John Jervis (lord Saint-Vincent). Ce fut dans le cours de cette campagne qu'il connut pour la première fois lady Hamilton (*voy.*), femme de l'ambassadeur anglais à Naples, qui devait par la suite exercer sur lui une influence si funeste. Dans un engagement partiel avec l'escadre française de Toulon, il prit les deux vaisseaux de ligne *le Çà ira* et *le Censeur*, et contribua puissamment à la victoire du cap Saint-Vincent (14 février 1797) par une manœuvre hardie qui fit époque dans la tactique navale, et qui consistait à couper la ligne d'un ennemi supérieur en nombre pour le combattre et le vaincre par fractions isolées. Au grade de contre-amiral, qui lui était ac-

cordé avant que la nouvelle de cette victoire fût parvenue en Angleterre, on ajouta la décoration de l'ordre du Bain. Déjà privé de l'œil droit par suite d'une blessure reçue au siége de Calvi, en Corse, Nelson perdit encore le bras droit dans une tentative sans succès contre Santa-Cruz de Ténériffe, où il déploya la plus rare intrépidité. Une pension de 1,000 liv. st. lui fut accordée, et l'état de services qu'il remit au roi, suivant l'usage, à cette occasion, constatait qu'il avait pris part à 120 engagements.

A la fin de 1798, Nelson fut détaché à la tête d'une division pour suivre les mouvements de la flotte française de Toulon; mais elle lui échappa, tandis qu'un coup de vent le retenait en Sardaigne. Il se mit à sa recherche, et fut longtemps incertain sur la direction qu'elle avait prise. Enfin, après deux mois, il la rejoignit dans la baie d'Aboukir (*voy.*), où elle s'était embossée après avoir débarqué à Alexandrie Bonaparte et son armée. Ce combat mémorable coûta la vie à l'amiral Brueys (*voy.*). Aussi brave et plus heureux, Nelson, quoique grièvement blessé à la tête, jouit pleinement de son triomphe. De nouveaux honneurs furent prodigués au héros de cette journée, non-seulement par l'Angleterre, mais aussi par les cours de Russie, de Sardaigne et de Sicile. Il fut élevé à la pairie. Revenu avec son escadre à Naples, où l'avait devancé la nouvelle de son succès, il y fut accueilli comme un libérateur par une reine enthousiaste (*voy. Marie*-CAROLINE) et par lady Hamilton (*voy.*), dont il devint l'amant déclaré. Cette liaison fatale empoisonna le bonheur domestique dont il avait joui jusque-là, en le forçant de se séparer de sa femme, et lui impliqua la flétrissure d'une odieuse complicité dans les réactions politiques d'un gouvernement qu'il méprisait. Pour complaire à cette femme vindicative, le héros d'Aboukir ne rougit pas de violer la capitulation accordée à la garnison du château de l'OEuf, et de livrer à un supplice infamant le prince Caraccioli, qui demandait en vain à se justifier.

En 1801, Nelson, nommé vice-amiral, dirigea, sous l'amiral sir Hyde Parker, le bombardement de Copenhague (*voy.*), autre crime politique dont il ne fut du moins que l'instrument, et où il déploya, du reste, une bravoure et une habileté incontestables. Après la rupture de la paix d'Amiens, il reprit la mer avec sa flotte, attaqua sans succès le port de Boulogne, et fut envoyé dans la Méditerranée pour surveiller les forces de la France et de l'Espagne, alors unies contre l'Angleterre (1805). Cette fois encore, l'escadre de Toulon lui échappa et parvint à joindre, à Cadix, la flotte espagnole. Enfin, le 21 octobre, il les trouva réunies à Trafalgar (*voy.*). Cette journée, signalée par une des batailles navales les plus mémorables des temps modernes, porta un coup funeste à notre marine. Après avoir fait son testament et mis à l'ordre du jour ces belles et simples paroles : « L'Angleterre attend de chaque homme qu'il fasse son devoir ! » Nelson donna le signal de l'attaque. Il se tenait à son poste, sur le pont du vaisseau *la Victoire*, avec les insignes de son grade et des ordres nombreux dont il était décoré, lorsqu'une heure environ après le commencement de l'action, il fut frappé à l'épaule gauche d'une balle qui pénétra dans les poumons, et alla se loger dans la moelle épinière. Le coup partait, dit-on, des hunes du *Bucentaure* et de la main d'un de ces adroits chasseurs tyroliens qui avaient tué, quelques années auparavant, notre jeune général Marceau, et qui, recrutés alors par nous, avaient été postés sur nos équipages. Nelson tomba dans les bras du capitaine Hardy, en s'écriant : « Ils m'ont donné mon affaire cette fois ! » Porté dans la cabine d'un midshipman, il sembla retenir la vie prête à lui échapper, jusqu'à ce qu'on eût l'assurance de la victoire : « Je suis content, dit-il alors, Dieu soit loué ! j'ai fait mon devoir. » Il répéta encore les mêmes mots; puis, il parla de lady Hamilton et d'une fille qu'il avait d'elle. Son dernier soupir s'exhala avec les derniers coups de canon qui annonçaient la fuite de l'ennemi. Rien ne manqua à cette belle mort : les honneurs officiels les plus éclatants et, ce qui vaut mieux, les regrets de tout un peuple, escortèrent les restes du héros à l'église Saint-Paul de Lon-

dres, où un magnifique tombeau lui fut élevé. En ce moment, on érige un nouveau monument à sa mémoire sur la place qui a reçu le nom de Trafalgar. Un écrivain anglais l'a remarqué, lord Wellington n'approcha jamais de la popularité de Nelson : c'est que l'Angleterre est surtout sensible à la gloire de ses marins, et que Nelson en était la personnification la plus complète par cette froide intrépidité, ce culte du devoir sous l'invocation duquel il semblait avoir voulu placer et son triomphe et sa mort, enfin par sa haine du nom français.

Nelson était vicomte, baron DU NIL, duc DE BRONTE, en Sicile, etc.; mais c'est le cas de répéter une phrase de Pitt, lors de la discussion sur le titre qu'il convenait de lui décerner : « Personne ne songera à demander s'il fut comte ou baron; mais on dira que ce fut le plus grand homme de mer de son temps*. » La meilleure biographie de Nelson est celle de Robert Southey (1813; nouv. éd., Londres, 1831), traduite en français par M. F. R., Paris, 1820, in-8°. R-Y.

NÉMÉENS (JEUX), *voy.* JEUX.

NÉMÉSIEN (MARCUS-AURELIUS OLYMPIUS), *voy. litt.* LATINE, T. XVI, p. 258. Ce poëte, né à Carthage, au IIe siècle de J.-C., composa un poëme sur la chasse, et on lui en attribue encore d'autres sur la pêche et sur la navigation, etc. Il n'est parvenu jusqu'à nous qu'une partie du premier avec quelques vers des autres : on les trouve dans les *Poetæ latini minores* de Wernsdorf, t. I et IV. X.

NÉMÉSIS, déesse de la rémunération, chargée de réfréner les passions, de rétablir l'équilibre entre les biens et les maux, de récompenser les bonnes actions et de châtier les coupables, de veiller enfin à ce qu'on rendit aux morts les honneurs qui leur étaient dus, était fille, selon les uns, de l'Érèbe et de la Nuit, et, selon les autres, de la Nuit seule, ou bien de l'Océan et de la Nuit, de la Justice, de Jupiter et de la Nécessité. Un grand nombre de médailles de Smyrne la représentent avec les attributs de la Vertu, seulement le bras est quelquefois ployé et le doigt appuyé sur les lèvres. De sa main droite, elle écarte une partie des vêtements qui lui couvrent la poitrine, et son regard se dirige sur son sein. Elle tient dans la main gauche une coquille, un frein ou une branche de frêne, et dans la main droite une mesure; quelquefois on voit à ses pieds la roue de la fortune et un griffon. Certaines médailles la représentent aussi sur un char traîné par deux griffons, et portant sur la tête une couronne murale ou un boisseau. Rarement elle a des ailes. Son culte était très répandu. On lui donnait aussi le nom d'*Adrastée*, d'Adraste, qui le premier lui éleva un temple soit à Adrastée, soit à Cyzique; et celui de *Rhamnusie*, du bourg de Rhamnus, à 16 stades de Marathon, où l'on voyait sa statue, taillée, par Phidias, dans le marbre de Paros qu'avaient apporté les Perses pour élever un trophée. Herder et Manso ont jeté quelques lumières sur les idées que les anciens se faisaient de Némésis; cependant les traditions qui font d'elle l'amante de Jupiter, forment une classe particulière de mythes qui n'ont pas encore été suffisamment éclaircis (*voy.* LÉDA). *C. L.*

NEMOURS (DUCHÉ DE). Créé, le 9 juin 1404, en faveur des comtes d'Évreux (*voy.*), le duché-pairie de Nemours (*voy. dép. de* SEINE-ET-MARNE), après avoir fait retour à la couronne, en 1425, était passé, par les femmes, à la branche cadette d'Armagnac (*voy.*), lorsque, le 3 avril 1461, Louis XI accorda de nouvelles lettres-patentes confirmatives de ce duché à JACQUES d'Armagnac, comte de la Marche, fils du comte de Pardiac, second fils du fameux connétable d'Armagnac. Son père avait été gouverneur du roi Louis, alors dauphin : de là la faveur de Jacques, qui ajouta à ses titres ceux de duc de Nemours et de pair de France. Il n'en fit pas moins partie de la *ligue du bien public*, fut compris au traité de Conflans et obtint le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. En 1469, sur sa participation à la révolte de son cousin, le comte d'Armagnac, nouveau pardon du roi, nouveaux serments de fidélité de la part du duc de Nemours

(*) La pairie est restée dans sa famille. Son frère, le comte William Nelson, la transmit, en mourant (1835), au fils de sa sœur Susanne, Thomas Bolton. S.

En effet, retiré dans ses domaines, il semblait uniquement occupé des soins d'une administration dont on vantait la justice et la douceur, lorsqu'en 1476, le sire de Beaujeu reçut l'ordre d'aller l'arrêter dans son château de Carlat. Pris malgré sa résistance, malgré les larmes de sa femme qui mourut de douleur, il fut transféré à la Bastille et enfermé dans une cage de fer. Ses aveux, consignés dans une lettre touchante qu'il écrivit au roi, prouvent qu'il avait de nouveau pris part à des intrigues coupables; mais l'illégalité de la procédure instruite contre lui par une commission du parlement de Paris, au préjudice de son privilége de pair, l'acharnement de Louis XI envers celui qui avait été le compagnon de sa jeunesse, imprimèrent un caractère de vengeance à ce qui n'était peut-être qu'un acte de justice. Le duc de Nemours fut décapité aux Halles de Paris, le 4 août 1477. On assure que, par un raffinement de barbarie, ses enfants furent placés sous l'échafaud, pour que le sang de leur père ruisselât sur eux. Louis d'Armagnac, duc de Nemours, recouvra la liberté et une partie des biens de sa famille à l'avénement de Charles VIII. Il accompagna ce prince à la première expédition de Naples; lors de la seconde, il commandait l'armée française avec Stuart d'Aubigny, et fut nommé vice-roi d'une partie de ce royaume, auquel il avait des droits par sa mère, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui avait épousé Jeanne de Naples. Il fut tué à la bataille de Cérignoles, gagnée par Gonsalve de Cordoue (28 avril 1503). En lui finit la branche d'Armagnac descendant de Charibert, fils de Clotaire II.

Par lettres-patentes de novembre 1507, Louis XII fit renaître le titre de duc de Nemours en faveur de son neveu, Gaston de Foix, fils de Jean, comte d'Étampes, et de Marie d'Orléans, sa sœur. Ce jeune prince, qu'il se plaisait à proclamer son élève, répondit aux espérances de son oncle par la précoce valeur qu'il déploya en Italie. Il repoussa deux fois l'armée des Suisses à Côme et à Milan, chassa le pape Jules II de Bologne, prit Brescia sur les Vénitiens, et, pour couronner cette série d'exploits rapides qui le firent surnommer *le foudre d'Italie*, gagna, le 11 avril 1512, la célèbre bataille de Ravenne, où il termina, à 23 ans, sa courte et brillante carrière.

Le duché de Nemours passa, en 1528, dans la maison de Savoie (*voy.*), par l'octroi qu'en fit François 1^er^ à Philippe, duc de Genevois, frère de Louise de Savoie, sa mère. Son fils, Jacques de Savoie, duc de Nemours, né le 12 octobre 1531, à l'abbaye de Vaulusant en Champagne, « fut en son temps, dit Brantôme, un des princes les plus accomplis qui furent jamais,... brave, vaillant, aimable, bien disant, bien écrivant, autant en rime qu'en prose,... en un mot, la fleur de toute chevalerie... » Au retour de la campagne d'Italie, qu'il avait faite sous les ordres du duc de Guise (*voy.* T. XIII, p. 301), il fut nommé colonel général de la cavalerie légère. Il était l'un des tenants de Henri II au tournoi où ce prince perdit la vie. Sous le règne suivant, il fut envoyé dans le Lyonnais et le Dauphiné, dont il devint gouverneur après avoir battu et soumis le fameux baron des Adrets. En 1566, il épousa Anne d'Este, veuve du duc de Guise, tué devant Orléans. Ce fut lui qui, se mettant à la tête des cavaliers de sa garde, ramena Charles IX à Paris, lorsque les protestants furent sur le point de s'emparer de sa personne à Meaux. Il combattit bravement à la bataille de Saint-Denis, et fut chargé, en 1569, de s'opposer au passage des troupes que le duc des Deux-Ponts amenait au secours des huguenots, entreprise qui manqua par la faute du duc d'Aumale. Enfin, épuisé de fatigues, il se retira dans son duché de Genevois, d'où il ne sortit qu'en 1575 pour escorter à Paris le roi Henri III. Il mourut à Anneci, le 25 juin 1585.

Charles-Emmanuel, duc de Nemours, et Henri qui le fut après lui, oublièrent le sage conseil que leur avait donné leur père mourant, de ne point se jeter dans le parti de la Ligue. Cédant à l'influence d'Anne d'Este, leur mère, et des Guises, leurs frères utérins, ils prirent aux événements de cette époque une part importante, et leur nom se rencontre souvent dans les écrits du temps. Le premier, né au château de Nanteuil en février 1567,

fut nommé par le roi gouverneur du Lyonnais et du Dauphiné. Mais bientôt ses liaisons avec les ligueurs le rendirent suspect. Arrêté à Blois, après le meurtre du duc de Guise, il parvint à s'échapper, seconda puissamment le parti de Mayenne à Arques, à Ivry, et surtout comme gouverneur de Paris, d'où il repoussa Henri IV, en 1590. Mais ensuite il essaya de se former dans les provinces de son gouvernement un petit royaume indépendant, dont Lyon aurait été la capitale. Son ambition visait même plus haut, comme on le voit par une pièce curieuse insérée dans les *Mémoires de la Ligue*, V, 195, et dans laquelle il s'efforce de déterminer les États-Généraux à le choisir pour roi de France. Ses projets sur Lyon furent déjoués par les bourgeois de la ville, dévoués à la cause royaliste. Assiégé dans le château de Pierre-en-Scise (septembre 1593), il ne s'en échappa que pour aller mourir à Anneci deux ans après. — Son frère, Henri de Savoie, né le 12 novembre 1572, commanda d'abord l'armée du duc de Savoie, et s'empara du marquisat de Saluces. Ensuite, gouverneur du Dauphiné pour la Ligue, il fit une tentative sur Lyon, à l'époque où son frère y était retenu prisonnier. Devenu, par sa mort, duc de Nemours, il traita avec Henri IV, le servit pendant quelques années, mais s'abstint de prendre part à la guerre entre la France et la Savoie. Après un assez long séjour dans sa principauté d'Anneci, il reparut à la cour de France, en 1618, s'y maria, et mourut à Paris, le 10 juillet 1632. — Charles-Amédée, duc de Nemours, fils du précédent, né le 12 avril 1624, servit dans les armées françaises, avec le grade de colonel général de la cavalerie légère, jusqu'à l'époque de la Fronde, où il embrassa le parti des princes. Atteint de plusieurs coups de feu au combat du faubourg Saint-Antoine, il n'était pas encore guéri de ses blessures lorsqu'il fut tué en duel, le 30 juillet 1652, par le duc de Beaufort, dont il avait épousé la sœur, Élisabeth de Vendôme. — Henri II de Savoie, né en 1625, avait été destiné à la carrière ecclésiastique, et nommé, en 1651, à l'archevêché de Reims, lorsque la mort de son frère aîné le fit renoncer à cet état. Il épousa, en 1657, Marie d'Orléans, fille unique du duc de Longueville (*voy.*), et connue après lui sous le nom de duchesse de Nemours. Par sa mort, arrivée le 2 janvier 1659, s'éteignit la branche de *Savoie-Nemours*. Sa veuve fut déclarée, en 1694, souveraine de la principauté de Neufchâtel et mourut à Paris, le 16 juin 1707, à l'âge de 82 ans. Les *Mémoires de la duchesse de Nemours*, publiés par Mlle L'Héritier (Cologne, 1709, in-12, et souvent réimpr. depuis), se distinguent, entre les nombreux écrits du même genre que l'époque de la Fronde a enfantés, par l'agrément du style, l'indépendance des jugements et la malignité des portraits. — Le duché de Nemours, vendu par les nièces du dernier duc à Louis XIV, en 1689, fut donné par celui-ci à la famille d'Orléans qui le posséda jusqu'à la révolution. Un membre de cette dynastie en porte encore le titre aujourd'hui. Nous lui devons une notice spéciale. R-Y.

NEMOURS (Louis-Charles-Philippe-Raphael, duc de), 2e fils de Louis-Philippe (*voy.*), roi des Français, et de la reine Marie-Amélie, est né à Paris, le 25 octobre 1814. Il n'avait que 5 mois, lorsque le retour de Napoléon força ses parents, à peine revenus de leur long exil, à chercher un asile en Angleterre. Rentré avec eux, peu de temps après, sur le sol natal, sa jeunesse s'écoula entre les douceurs de la vie de famille et les enseignements d'une éducation libérale. Comme son frère aîné (*voy.* Orléans), le duc de Nemours fit ses études au collége Henri IV; comme lui, il les fit avec succès. Esprit studieux et réfléchi, il s'adonna plus spécialement aux sciences exactes, et y réussit d'une manière remarquable.

Le jeune prince avait près de 16 ans quand la révolution de juillet 1830 s'accomplit. Arraché dès lors à la vie de collége, il figura, le 3 août, à la tête du 1er régiment de chasseurs, dont il était colonel *. Au commencement de 1831, un congrès national l'appelait au trône de Belgique (3 févr.). On connaît la réponse

(*) Depuis le 17 novembre 1826. Par ordonnance royale du même jour, ce régiment avait pris le nom de *chasseurs de Nemours*; et le 19 février 1831, il devint le 1er régiment de lanciers (de Nemours). S.

de Louis-Philippe : « Les exemples de « Louis XIV et de Napoléon suffisent « pour me préserver de la funeste ten- « tation d'ériger des trônes pour mes fils, « et pour me faire préférer le bonheur « d'avoir maintenu la paix à tout l'éclat « des victoires que, dans la guerre, la va- « leur française ne manquerait pas d'as- « surer de nouveau à nos glorieux dra- « peaux*. » Mais en refusant pour l'un de ses fils le trône que lui offraient les Belges, il ne refusa pas à cette révolution, sœur de la nôtre, l'appui de leur nom et de leur jeune courage. M. le duc de Nemours prit part, avec son frère aîné, aux deux expéditions de Belgique (août 1831 et novembre 1832). Au siége d'Anvers (*voy.* ce nom et GÉRARD), on le vit partager avec lui les études du commandement et les périls de la tranchée, comme aux jours d'émeute et de contagion, il partagea des périls d'un autre genre**.

Indépendamment de ces circonstances où M. le duc de Nemours s'associait, avec la réserve de son âge et de son caractère***, aux actes du prince royal, il lui fut donné d'attacher son nom aux deux expéditions de Constantine, dont son frère dut s'abstenir par des considérations politiques. La première, commandée par le maréchal Clausel (novembre et décembre 1836), lui donna l'occasion de signaler son humanité, sa sollicitude pour le soldat. De retour à Alger, il refusa les fêtes qui lui furent offertes, dans des termes trop honorables pour n'être pas cités. « Dans les « circonstances pénibles où se trouve l'ar- « mée, dit-il, alors qu'elle pleure la mort « de tant de braves, je ne puis accepter « les fêtes que vous voulez bien m'offrir; « mais bientôt je reviendrai pour vous « aider à réparer l'insuccès d'une pre- « mière expédition, et cette fois, je l'es- « père, nous pourrons célébrer, par des « fêtes, les victoires qui auront vengé et « l'honneur de notre drapeau et la mort « de nos frères! » Un an après, il venait accomplir sa promesse. La 1re brigade, dont il prit le commandement, partait de Medjez-Amar, le 1er octobre 1837. Le 6 au soir, elle arrivait en vue de Constantine. Le lendemain, à 9 heures du matin, son jeune chef, après l'avoir établie sur le plateau de Mansourah, allait reconnaître les abords de la place avec le général Danrémont. Nommé commandant des troupes du siége, il présida, en cette qualité, à toutes les opérations qui suivirent. Les assiégés, ayant dirigé une sortie vers le point qu'occupait sa brigade, furent vivement repoussés par le 2e léger et les zouaves, commandés par le prince en personne. Le 10 et le 11, il prit part à l'établissement des batteries et à l'engagement de Koudiat-Ati. Enfin, le 13, jour de l'assaut (*voy.* VALÉE), il entra par la brèche encore fumante dans cette ville désormais française, après avoir reçu les derniers soupirs de deux braves, le général Danrémont et le colonel Combes. En avril 1841, M. le duc de Nemours alla pour la troisième fois en Algérie prendre sa part des travaux et des dangers de l'armée pendant une expédition décisive contre Abd-el-Kader, sur les bords du Chélif. Une connaissance approfondie des manœuvres et de la tactique militaire, un courage calme et raisonné, voilà les qualités qu'a reconnues en lui et que s'est plu à proclamer une voix qui ne flatte point, celle de l'armée.

Le grade de maréchal-de-camp (1er juillet 1834) et celui de lieutenant général (11 novembre 1837, après la prise de Constantine) furent successivement la récompense de ces services rendus à la patrie.

Tels étaient les précédents de M. le duc de Nemours, marié, le 27 avril 1840, à Victoire-Auguste-Antoinette, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha (*voy.* T. XV, p. 693), dont il a eu Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-Gaston d'Orléans, comte d'Eu, né à Neuilly, le 28 avril 1842,

(*) Plus tard, il fut aussi question du trône de Grèce pour M. le duc de Nemours.

(**) En avril 1834, où des coups de feu furent dirigés contre les deux princes qui traversaient la rue Saint-Martin; à l'explosion de la machine Fieschi (*voy.*), où le cheval de M. le duc de Nemours, qui se trouvait à la gauche du roi, fut blessé; enfin, lors de l'attentat Quénisset, 13 septembre 1841.

(***) « Allons, Nemours, lui disait son frère, lors d'une visite qu'ils firent à l'Hôtel-Dieu, à l'époque du choléra, parle donc, tu emboites trop le pas! — Auprès de toi, je dois m'effacer. — Tu as tort, et je veux que tu sois aimé autant que moi. — Que faut-il faire pour cela? — Te montrer. » (*Histoire du prince royal*, par MM. Arago et Gouin.)

lorsque la mort à jamais regrettable du prince royal (13 juillet), et les mesures législatives auxquelles elle donna lieu *, vinrent, en lui imposant de nouveaux devoirs, appeler plus spécialement sur sa personne l'attention du pays. Un voyage en Alsace, entrepris par le prince au mois d'août suivant pour dissoudre le corps d'armée d'opérations sur la Marne, lui fournit l'occasion de prendre la nouvelle attitude politique commandée par les événements. Cette épreuve lui a été favorable ; et si, jusqu'alors, le prince, en présence d'un frère aîné, héritier du trône, avait semblé fuir l'initiative et la popularité, cette réserve ne saurait être mise sur le compte de la fierté ou de la défiance de ses propres forces; elle ne doit apparaître désormais que comme le symptôme d'un esprit sérieux et modeste qui saura, conformément à la mission que l'avenir semble lui réserver, comprendre à la fois les devoirs du rang suprême et l'abnégation du second rang. R-Y.

NEMROD, fils de Chus, petit-fils de Cham et arrière-petit-fils de Noé, dont on a fait le Bélus (*voy.* BEL) des traditions profanes. Guerrier et conquérant, il fut, selon la tradition biblique, le premier puissant de la terre (1 *Paral.*, I, 10), et fonda les villes de Babel, Ered, Accad et Calné (*Gen.*, X, 10), au pays de Scinhar (vers l'Euphrate et le Tigre). D'autres lui attribuent même la conquête du pays qui prit le nom d'Assur (l'Assyrie), et la fondation de Ninive. Son nom, en arabe et en chaldéen, signifie rebelle. X.

NÉNIES, *voy.* LATINE (*litt.*), T. XVI, p. 249, FUNÉRAILLES, T. XI, p. 775, etc.

NÉNUPHAR, genre de plantes aquatiques, de la famille des nymphéacées (*voy.*), dont les espèces vivent dans les eaux de plusieurs contrées tempérées ou froides du globe; la plus commune d'entre elles est, en Europe, le *nénuphar jaune* (*nymphæa lutea*, L.). Quoiqu'elle soit moins belle que le *nénuphar blanc* ou *lis des étangs*, l'œil s'arrête avec plaisir sur sa fleur d'un jaune citron qui, comme celle du *lotus* (*voy.*), sort de l'eau, vers le lever du soleil, pour étaler ses pétales au grand air, et qui disparaît dès que l'astre se couche. Cette plante, ainsi que toutes celles qui appartiennent aux nymphéacées, est fixée au sol à l'aide de longues radicelles. Elle vit à l'état complet d'immersion jusqu'à la venue du printemps. Les feuilles allongent leurs pétioles, et les fleurs leurs pédoncules, autant qu'il est nécessaire qu'elles le fassent pour atteindre le niveau de l'eau, et si celui-ci s'élève accidentellement leur élongation continue. Sur les bords des lacs de l'Amérique septentrionale abondent de grands nénuphars dont les feuilles sont si rapprochées qu'elles nuisent parfois à la navigation des petites embarcations.

La racine du nénuphar jaune, qui agit à la façon des narcotiques (*voy.*), passait, surtout dans les couvents, pour amortir les désirs de la chair. A. F.

NÉOGREC, *voy.* GRECQUES MODERNES (*lang. et litt.*).

NÉOLOGIE, *voy.* INNOVATION, s'emploie principalement comme terme de grammaire (*voy.* l'art. suivant), et, en matière de théologie, pour désigner des doctrines nouvelles, hardies, telles que les *libres penseurs* en ont de tout temps professé. X.

NÉOLOGISME (de νέος, nouveau, et λόγος, discours). Outre la masse de mots qui forment le fond d'une langue, il en est qui s'introduisent peu à peu par suite des développements de la civilisation, des rapports pacifiques ou hostiles entre les peuples, des révolutions politiques, du génie des individus, ou enfin des caprices de la mode et du mauvais goût. Ce sont ces nouvelles locutions qu'on désigne sous le nom de néologismes. Conséquences forcées du progrès, souvent aussi elles sont un symptôme de décadence. Les mots de première formation indiquent des besoins, ceux qui viennent ensuite courent risque de n'exprimer que des caprices, ou du moins des nuances secondaires; et il faut tourmenter l'expression pour lui faire rendre les raffinements de la pensée. Sous les Antonins, il y avait des rhéteurs et des philosophes qui employaient, comme nous, des termes métaphysiques : *romanitas*,

(*) « Lorsque le roi est mineur, le prince le plus proche du trône, dans l'ordre de succession établi par la Charte de 1830, âgé de 21 ans accomplis, est investi de la régence pendant toute la durée de la minorité. » *Loi sur la régence*, art. 2.

sociabilitas, etc. En France, il fut un temps où la langue était régentée comme l'état. Alors, un honnête homme n'osait se servir d'une expression nouvelle si elle n'était dûment approuvée par l'Académie, la cour ou certains juges en titre d'office; car dans ce siècle d'étiquette, il y avait des introducteurs pour les mots comme pour les ambassadeurs. L'abbé Desfontaines, au commencement, et Mercier, à la fin du XVIII^e^ siècle, essayèrent d'enregistrer dans leurs *Dictionnaires néologiques* les acquisitions nouvelles que la langue avait faites. On fut étonné d'apprendre, par exemple, que le siècle de Fénélon n'avait pas connu le mot de *bienfaisance*, création récente de l'abbé de Saint-Pierre. Mais déjà le néologisme échappait à tout inventaire comme à tout contrôle. L'anglomanie, avec les modes et les idées, nous apportait les mots d'outre-Manche, dont plusieurs (*budget*, *comfort*, *comfortable*, *roast-beef*, etc.) ne faisaient que repasser le détroit et revenir, après une longue absence, au sol natal, qui ne reconnaissait plus ses enfants. Bientôt, la révolution française renouvela le vocabulaire politique; les sciences et l'industrie forgèrent une nomenclature pour formuler leurs découvertes, et l'usage commun s'enrichit, d'autres disent s'appauvrit, de toutes ces créations. Du reste, on prend souvent pour des néologismes des archaïsmes (*voy.*) ressuscités. On étonnerait bien des gens en leur apprenant que *patriote*, *popularité*, sont des mots du XVI^e^ siècle qui ont reparu à la fin du XVIII^e^; que *démagogue* est dans Bossuet, *camaraderie* dans M^me^ de Sévigné; qu'enfin, jusqu'à ces locutions qu'on croirait nées d'hier, *excentrique*, *illustration*, ont été employées dans un sens tout moderne, l'un par un pamphlétaire de la Fronde, l'autre par Blaise de Vigenère, en 1577. R-Y.

NÉOMÉNIE, *voy.* LUNE.

NÉOPHYTE (νεόφυτος, nouvellement planté, converti, de νέος, et φυτὸν, plante). C'est le nom qu'on donne aux personnes nouvellement baptisées ou converties. X.

NÉOPLATONISME, école qui, dans Alexandrie (*voy.*), au III^e^ siècle de J.-C., eut la prétention de renouveler les doctrines de Platon (*voy.*), en y incorporant des opinions des autres écoles, et surtout les croyances des religions orientales, et même les pratiques de la théurgie, le tout dans le dessein de réhabiliter le polythéisme et de l'opposer au christianisme, qui, jeune encore, mais déjà plein de sève et d'énergie, préludait à la conquête du monde. Alexandrie, située au point de jonction de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, devenue ainsi l'entrepôt du commerce des nations, en même temps qu'elle était le rendez-vous de toutes les sectes, de toutes les philosophies, de tous les cultes, devait être le théâtre naturel de cette grande lutte qui se préparait entre le paganisme vieilli, mais recueillant le reste de ses forces, et la religion naissante, qui voulait se soumettre la société par la puissance mystérieuse et la démocratique simplicité de sa morale. Lorsque Potamon et Ammonius Saccas (*voy.*) fondaient la nouvelle école dans la ville d'Alexandre, sans doute il n'y avait pas dans leur esprit le plan arrêté d'en faire la base d'une religion, d'étayer de leurs dogmes le polythéisme chancelant, et d'engager la guerre avec le christianisme. Ils se proposaient seulement de faire revivre la doctrine platonicienne défigurée par les systèmes, ébranlée par le scepticisme. L'état des âmes, dépouillées de croyances et assiégées par le doute, appelait un retour vers le dogmatisme; et dans toute la philosophie grecque, nul dogmatisme n'était à la fois plus imposant et plus attrayant que celui de Platon. Mais une fois engagé dans cette voie de réaction contre les penchants sceptiques, l'esprit de l'homme s'arrête difficilement, et de là, il tombe presque toujours forcément jusqu'au mysticisme (*voy.*). C'est ce qui arriva encore en cette occasion; et jamais il ne se rencontra une réunion de circonstances plus favorables aux tendances mystiques. L'état politique, intellectuel, moral et religieux de la société y conduisait pour ainsi dire nécessairement. La double anarchie du monde politique et du monde moral est une condition presque infaillible pour rejeter les hommes au sein du monde invisible.

C'est ce besoin des âmes en détresse

que le néoplatonisme vint satisfaire. Plotin (*voy.*), disciple d'Ammonius Saccas, ne tarda pas à donner cette direction aux doctrines de son maître. Le principe de sa philosophie, c'est l'identification avec Dieu : les moyens d'y arriver sont la prière et l'extase. Il prétendait apercevoir immédiatement l'infini, ou Dieu en lui-même : voilà pourquoi il regardait son âme et son corps comme le temple de Dieu; voilà pourquoi il disait qu'il y a en nous des pensées divines, et par ce mot, il n'entendait pas des pensées qui ont rapport à Dieu, ou qui nous sont inspirées par lui, mais il entendait que nous portons Dieu en nous-mêmes, et qu'ainsi Dieu nous parle sans intermédiaire. Il est à remarquer que Plotin, après avoir enseigné d'abord à Alexandrie, transporta dans la suite son école à Rome; et plus tard, sous ses successeurs, elle fut encore transportée à Athènes. Porphyre (*voy.*), disciple de Plotin, dont il rédigea les *Ennéades*, développa le principe de son maître, l'identification avec Dieu, et l'exagéra; il chercha dans la magie les moyens de converser avec les génies. Il écrivit la vie de Plotin; et il y raconte sérieusement que Plotin vit quatre fois Dieu face à face. De plus, ce fut lui qui engagea l'école néoplatonicienne dans une guerre déclarée contre le christianisme. Il avait écrit 15 livres contre la religion nouvelle. S'il reste encore quelque lueur de raison dans Porphyre, elle s'éclipse complétement dans Iamblique (*voy.*), son successeur immédiat. Les dogmes de Platon disparaissent bientôt dans son enseignement, pour être absorbés par les pratiques de la magie et de la théurgie, auxquelles il demande les moyens de communiquer avec les démons. Il écrit une vie de Pythagore, qui ressemble plutôt à une collection de légendes miraculeuses qu'à l'histoire d'un philosophe; il travaille à amalgamer dans un syncrétisme confus les mystères égyptiens, les mystères orphiques avec les dogmes des cultes de l'Orient; enfin, il poursuit avec acharnement la guerre déclarée au christianisme. Après lui, nous franchissons rapidement Plutarque le Platonicien, fils de Nestorius, qui professait à Athènes, vers la fin du IV^e^ siècle; Syrianus d'Alexandrie, disciple et successeur de Plutarque, et auteur d'une concordance entre Orphée, Pythagore et Platon; Olympiodore, maître de Proclus. Proclus (*voy.*), le dernier des néoplatoniciens, fut le plus illustre représentant de cette école, au V^e^ siècle. L'ardeur avec laquelle il étudia tous les systèmes philosophiques, les doctrines cachées dans les sanctuaires de la Grèce ou dans les religions orientales, lui fit donner le nom d'*Hiérophante de l'univers*. Il revint à Platon, qu'il prit pour base de ses enseignements, en y rattachant Orphée, Pythagore et Plotin. Mais l'école d'Athènes, sur laquelle il fit briller un nouvel éclat, fut fermée après lui. La lutte engagée entre le néoplatonisme et le christianisme était trop inégale : le premier était une philosophie, le second une religion. L'un s'adressait à quelques intelligences cultivées, l'autre parlait au peuple : d'un côté la raison, de l'autre le sentiment. D'un côté, des dogmes obscurs, raffinés, objets de discussions subtiles; de l'autre, quelques vérités universelles, proclamées avec une éclatante affirmation, l'unité de Dieu, la vie future, la fraternité des hommes, tous enfants d'un même Dieu. En comparant ces procédés divers, il est aisé de dire à qui devait appartenir l'empire du monde. A-D.

NÉOPTOLÈME, fils d'Achille, *voy.* PYRRHUS. Ce fut aussi le nom du roi d'Épire, père d'Olympias (*voy.*) et grand-père d'Alexandre, roi de Macédoine.

NÉORAMA, mot sans doute corrompu de *naorama* (ναὸς, habitation, temple, et ὅραμα, vue), représentation de l'intérieur d'un grand édifice éclairé et animé par des groupes de personnages, au milieu duquel se trouve placé le spectateur. L'invention en est due à M. Allaux qui, le premier, exposa à Paris, en 1827, la vue intérieure de Saint-Pierre de Rome. X.

NÉPAL, et non pas NÉPAUL, principauté indépendante et très montagneuse de l'Inde septentrionale, comprise entre le Tibet, dont la haute chaine de l'Himalaya la sépare au nord, les provinces d'Oude, de Bahar et de Bengale au sud, et le petit état du radjah de Sikim, vassal de la Compagnie anglaise, à l'est. Nous

avons donné la superficie et la population du Népal à l'art. INDOSTAN (T. XIV, p. 636). Cette contrée, dominée au nord par les plus hautes montagnes du globe, a sa frontière méridionale garnie d'une seconde chaîne de montagnes par lesquelles on n'y pénètre qu'à travers des défilés étroits et difficiles. La beauté de ces vallées a fait surnommer ce pays, comme le Cachemyr, la *Suisse asiatique*. Le sol en est fertile et bien arrosé, l'air pur et le climat salubre, mais très chaud en été. Les habitants du Népal sont d'origine hindoue, et les races aborigènes sont plus anciennes que les populations venues de l'Indostan. Parmi celles-ci, outre les Néwars, anciens dominateurs du pays, dont ils sont encore aujourd'hui le peuple le plus civilisé et le plus industrieux, on compte un grand nombre de tribus belliqueuses et plus ou moins incultes des montagnes. Ces peuples se distinguent en général par la simplicité des mœurs et par une douceur de caractère qui n'ôte rien à leur bravoure. Les religions dominantes au Népal sont le brahmanisme et le bouddhisme (*voy.* INDE, T. XIV, p. 591 et 592). Le gouvernement, quoique despotique, est limité par l'autorité d'un certain nombre de radjahs tributaires, qui exercent un pouvoir immédiat dans plusieurs tribus et districts. Le radjah du Népal est aussi maître de Ghorka, patrie originaire de sa dynastie. Les forces militaires se composent de 12,000 hommes armés de fusils. *Khatmandou*, sur les bords du Bischmuttes, est la capitale du pays. Elle a 20,000 hab.

C'est en 1767 que les Néwars, jusque-là maîtres du Népal, furent complétement subjugués par un de leurs vassaux, chef de l'état tributaire de Ghorka, qui profita de leurs divisions pour conquérir à sa dynastie la souveraineté héréditaire qu'elle possède encore aujourd'hui. La connaissance que l'on a de cette contrée, vers laquelle les Chinois dirigèrent une expédition en 1792, date principalement de la campagne qu'y firent les Anglais, en 1815, et qui se termina, après des succès rapides, par une paix avantageuse, conclue le 4 mai 1816, entre le radjah et le général D. Ochterlony : il y fut stipulé que la Compagnie des Indes occuperait tous les points fortifiés de la frontière du sud, qu'elle aurait toujours un passage libre en Chine à travers le pays, et que jamais le radjah ne pourrait prendre aucun Européen ni Américain à son service. — On doit la première description du Népal au colonel Kirpatrick ; après lui, F. Hamilton publia *Account of the kingdom of Nepal* (Édimb., 1819, in-4°); plus récemment le voyage de Moorcroft a encore ajouté à la connaissance de ce pays. *Voir* aussi Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. III, p. 1 et suiv. CH. V.

NÉPENTE, genre de plantes de l'Inde, remarquables surtout par une sorte d'urne qui se trouve à l'extrémité de leurs feuilles. Cette urne est creuse et renferme une eau douce et limpide dont s'abreuvent les voyageurs. Homère (*Odyss.*, IV, 221) donne le nom de népente (νηπενθής, c'est-à-dire sans peine ou douleur, de πένθος) à un breuvage narcotique que composait Hélène pour dissiper les soucis de Télémaque. Z.

NEPER (JOHN), *voy.* LOGARITHME et NAPIER.

NÉPHÉLÉMANCIE, *voy.* DIVINATION, T. VIII, p. 334.

NÉPHRITE, COLIQUES NÉPHRÉTIQUES (du grec νεφρῖτις, douleur de reins, de νεφρὸς, rein). L'importance de la fonction dont les reins (*voy.*) sont chargés, la sécrétion de l'urine, et l'activité très grande de cette fonction, peuvent aisément faire pressentir la susceptibilité morbide de ces organes. Parmi les nombreuses altérations dont ils peuvent être atteints, celles qui constituent la néphrite ou néphritis, c'est-à-dire l'inflammation des reins, sont le mieux connues dans leurs causes, comme dans les symptômes qui les traduisent à l'observation. Ces causes sont très nombreuses; nous nous bornerons à énoncer ici celles dont l'action a été le plus exactement étudiée. Une contusion dans la région lombaire; une plaie dans cette région, qui a pénétré jusqu'aux reins et en a divisé les fibres; un corps étranger, tel qu'un calcul; des vers développés dans l'intérieur de l'organe, ou même dans les uretères ou dans la vessie, voilà sous quelles influences on voit la néphrite se développer de la manière la plus évidente. Le froid humide est aussi

une condition qui favorise le développement de cette maladie : la connexion étroite qui existe entre la peau et les reins en fait aisément comprendre la raison; mais c'est surtout dans certaines circonstances, comme dans la convalescence de quelques éruptions cutanées, principalement de la scarlatine, que cette cause agit de la manière la plus funeste sur les organes de la sécrétion urinaire. Les maladies de la moelle épinière donnent également lieu à cette affection.

La néphrite franchement aiguë, qu'elle attaque les deux reins à la fois, ou qu'elle ne frappe que l'un d'eux, développe en général un ensemble de symptômes qui ne permet guère de la méconnaître. Comme dans la plupart des inflammations (*voy.*) atteignant un organe important de l'économie, on voit presque toujours la maladie débuter par un frisson intense, auquel ne tarde point à succéder une réaction également vive. En même temps, une douleur moins remarquable en général par son intensité que par son caractère obtus, gravatif, se fait sentir dans la région lombaire, soit d'un seul côté, soit des deux côtés à la fois. Cette douleur irradie à divers organes du bas-ventre, jusqu'aux cuisses, dans lesquelles les malades accusent une sensation d'engourdissement, de pesanteur. Quand l'inflammation est très vive, surtout si elle a attaqué les deux reins à la fois, l'urine est supprimée; dans le cas contraire, la sécrétion en est seulement diminuée, et le liquide coule goutte à goutte. Si la maladie est venue à la suite d'une plaie pénétrante des reins, d'une violente contusion, c'est surtout alors que le sang peut être mêlé à l'urine en plus ou moins grande quantité, comme plus tard on pourra voir apparaître du pus en nature. A un haut degré d'intensité, la phlegmasie des reins peut réagir sur l'estomac, et provoquer des hoquets, des nausées, des vomissements; sur l'encéphale, et occasionner une céphalalgie plus ou moins vive, l'insomnie, rarement des accidents plus graves. Il est une forme de la néphrite, dont nous avons indiqué la cause principale et les conditions spéciales de développement, qui amène à sa suite un état morbide grave, l'hydropisie (*voy.*). Mais la néphrite développée sous l'influence de semblables conditions, se spécialise en outre par un singulier phénomène, une modification constante de la composition chimique de l'urine, qui, sous l'influence de certains réactifs, laisse déposer une plus ou moins grande quantité d'albumine (d'où le nom de *néphrite albumineuse*, *albuminurie*, qui lui a été donné).

Le traitement de la néphrite aiguë est celui de toutes les inflammations : les antiphlogistiques (*voy.*) généraux et locaux, proportionnés à la fois à l'intensité du mal et à la force de la constitution, doivent être mis en usage au début. Plus tard, quand la maladie est passée à l'état chronique, ou bien quand elle s'est développée primitivement sous cette forme, les antiphlogistiques locaux, surtout les ventouses scarifiées ou sèches, doivent être seulement employés; les révulsifs, les bains de vapeur, les toniques, les excitants trouvent aussi souvent leur application dans certaines formes chroniques de la maladie.

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire des *coliques néphrétiques*. La présence de quelques graviers dans le tissu des reins suffit, dans certains cas, par l'irritation qu'ils occasionnent, pour déterminer l'inflammation de cet organe. Le plus ordinairement, il n'en résulte point une lésion aussi grave : entraînés avec l'urine, à mesure que celle-ci s'échappe de l'organe qui la sécrète, ils passent dans les uretères ou conduits qui font communiquer les reins avec la vessie. Mais, parvenus dans ces canaux étroits, il arrive quelquefois que leur forme irrégulièrement anguleuse les empêche d'y cheminer facilement; arrêtés dans leur marche, ils irritent plus ou moins fortement, par leurs aspérités, les parois des conduits urétraux : de là les douleurs plus ou moins intenses qui caractérisent les coliques néphrétiques. Ces douleurs sont telles parfois, qu'elles ne se bornent pas à agir sur les organes urinaires proprement dits, mais qu'elles réagissent sur d'autres appareils de l'économie, de manière à développer une fièvre plus ou moins vive, des hoquets, des nausées, des vomissements. Le plus souvent, quand ces phénomènes ont duré un certain temps, ils

cessent brusquement : c'est que le corps étranger est enfin arrivé dans la vessie, et en a été expulsé avec le liquide urinaire. Heureusement, la thérapeutique n'est point impuissante en face de ces accidents : une saignée générale, en faisant tomber rapidement le spasme que l'irritation traumatique des graviers a développé dans les tissus vivants, les bains, en agissant dans le même sens, suffisent souvent pour mettre un terme au mal. Toutefois, comme on le conçoit bien, ce n'est là qu'une médecine palliative qui ne touche point à la cause éloignée de la maladie ; cette cause réside dans une crase particulière du sang, qu'il est nécessaire de combattre directement si l'on veut ne point voir le mal se reproduire ; mais nous n'avons point à nous occuper ici de ce traitement, il a été indiqué à l'art. GRAVELLE, dont les coliques néphrétiques ne sont qu'un des accidents possibles. M. S-N.

NEPHTHALI, *voy.* TRIBUS (*les douze*).

NEPHTHYS, *voy.* ÉGYPTE, T. IX, p. 272 et suiv., et ISIS.

NÉPOMUCÈNE (saint JEAN), *voy.* JEAN.

NEPOS, *voy.* CORNELIUS.

NÉPOTISME (de *nepos*, petit-fils, neveu). On appelle ainsi l'abus que les fonctionnaires influents de l'état font de leur autorité pour avancer ou enrichir leurs parents au mépris des droits de ceux qui ont rendu des services. Ce nom vient des papes, qui tirèrent souvent leurs proches des derniers rangs de la société pour les élever aux plus hautes dignités ecclésiastiques ou temporelles. De nos jours, et en France surtout, le népotisme a pris une autre forme : on peut en accuser ces députés avides qui assiégent tous les bureaux aussi longtemps que tous les membres de leur famille, jusqu'au dernier, ne sont pas pourvus de places ou comblés d'honneurs. X.

NEPTUNE. Ce dieu paraît n'avoir été adoré des anciens Romains que comme le dieu des chevaux, et avoir été confondu dans l'origine avec l'antique divinité italique *Consus*. Lorsque les Romains possédèrent une espèce de marine militaire, et qu'ils commencèrent à se familiariser avec la mythologie grecque, ils transportèrent les idées qui existaient en Grèce sur *Poseidon* ou *Posideon* à leur Neptune, en sorte que Poseidon et Neptune devinrent les deux noms d'une seule et même divinité maritime. Neptune était fils de Chronos ou Saturne (*voy.*), et de Rhéa ou Ops. Les traditions varient sur la manière dont sa mère parvint à le soustraire à la voracité de son père. Après la révolte de Jupiter (*voy.*), son frère, contre ce dernier, Neptune reçut, dans le partage du monde, l'empire de la mer intérieure (*Pontus*). On ne peut décider si la tradition qui rapporte qu'il créa le cheval à l'occasion de sa querelle avec Minerve (*voy.*), au sujet de la possession de l'Attique, doit son origine à l'introduction de cet animal dans le Péloponnèse, l'Attique et la Thessalie, par des pirates phéniciens qui l'y auraient porté avec le culte de Poseidon*, ou si le cheval né de la mer se rapporte à une symbolique d'idées particulière. Dans plusieurs passages, Hérodote dit expressément que Neptune tire son origine de la Libye. Ce dieu soulève et apaise à son gré la mer : il n'est personne qui ne connaisse le formidable *quos ego !* que lui prête Virgile. Quelquefois même, Neptune ébranle la terre, ses montagnes, ses forêts. Il était adoré dans les îles de la Grèce, nommément dans l'Eubée, ainsi que dans les villes du littoral, depuis les temps les plus reculés. Ce fut en son honneur qu'on institua les jeux isthmiques (*voy.*). Le cheval et le hibou lui étaient consacrés, ainsi que le dauphin et d'autres animaux marins. Les plus anciens monuments le représentent nu, dans un mouvement violent, et avec une barbe taillée en pointe. Il tient en main le *trident*, fourche à trois dents, dont les navigateurs se servaient très anciennement pour harponner. Il est monté sur un char traîné par deux chevaux, et entouré de néréides (*voy.* NÉRÉE et NYMPHES) et de monstres marins. Il épousa Amphitrite (*voy.*), dont il eut Triton et Rhode. La tradition cite un très grand nombre d'autres enfants de Neptune. Elle lui attribue tous les enlèvements faits par les

(*) Idées grecques dont nous sommes simplement rapporteurs. S.

pirates. Il suffisait de se faire remarquer par sa grande taille et sa force, et de s'être signalé par quelque exploit sur mer, pour avoir des droits à être reconnu son fils. Les surnoms que les poëtes lui donnent sont presque tous empruntés à la mer et à la navigation, à la création du cheval, à la protection qu'il accordait à ceux qui disputaient le prix de la course, ou à son pouvoir d'ébranler la terre. Ayant conspiré avec les dieux contre Jupiter, il fut chassé du ciel, et alla avec Apollon aider Laomédon à relever les murs de Troie (*voy.* ces noms). Pour punir ce prince, qui lui avait refusé son salaire, il envoya une inondation et un monstre marin qui désolèrent tout le rivage (*voy.* aussi Pasiphaé, Persée, etc.). Dans la guerre de Troie, Neptune embrassa le parti des Grecs; et, dans le combat des dieux devant Troie, il eut pour adversaire Apollon. — *Voir* Émeric David, *Recherches sur Neptune, son culte et ses monuments*, Paris, chez Treuttel et Würtz, 1839, in-8°. *C. L.*

NEPTUNISME, *voy.* Géologie, T. XII, p. 323.

NÉRÉE, demi-dieu de la mer, et la personnifiant quelquefois, mais la mer calme et paisible. Il était, dans la mythologie grecque, le fils aîné de Pontos (la Mer) et de Gæa (la Terre). Les poëtes le représentent comme un bon vieillard, ami de la justice, de la modération, de l'équité, et ennemi de la violence. Supérieur à tous les dieux des trois éléments, l'air, la terre et l'eau, il avait le don de prédiction, et, comme d'autres divinités qui jouissaient de ce privilége, il pouvait prendre toutes sortes de formes. Il eut de Doris, fille de l'Océan, et d'autres déesses, 50 filles, appelées *Néréides*, qui possédaient également le don de prédire l'avenir et de se métamorphoser (*voy.* Nymphes). Il habitait principalement dans la mer Égée. Lorsque Pâris traversa cette mer avec Hélène, Nérée lui prédit la ruine de Troie, à ce que rapporte une belle ode d'Horace. Les anciens monuments, comme les poëtes, le représentent sous la forme d'un triton (*voy.*) vêtu, ou sous la forme humaine. *C. L.*

NERFS, Système nerveux. Les nerfs sont les organes conducteurs de la sensibilité, du mouvement (*voy.* ces mots) et de l'influence encore inconnue que les grands centres nerveux exercent sur tout tissu vivant. Ils consistent en cordons blanchâtres, de dimension variable, formés d'un plus ou moins grand nombre de filets juxtaposés, se divisant en branches et en rameaux pour se distribuer dans les diverses parties du corps. On distingue dans tout filet nerveux une pulpe médullaire et une membrane d'enveloppe appelée *névrilème*; un certain nombre de nerfs partent de la masse encéphalique : on les appelle *cérébraux*; d'autres naissent de la moelle épinière : on les nomme *spinaux*; ceux enfin qui ne communiquent avec la moelle épinière que par l'intermédiaire de ganglions (*voy.*) ou renflements nerveux, sont dits *ganglionnaires*, et sont encore connus sous le nom générique de *grand sympathique* ou *trisplanchnique*, parce qu'ils appartiennent aux organes situés dans les grandes cavités du corps. Dans la technologie névrologique, les noms usités dérivent en général du nom même de la fonction ou des organes auxquels les nerfs spéciaux concourent ou aboutissent; ainsi les nerfs cérébraux sont : l'olfactif et l'optique, les moteurs oculaires communs, les pathétiques, les trijumeaux, les moteurs oculaires externes, les faciaux, les auditifs; les nerfs spinaux sont : le glosso-pharyngien, le nerf vague, le nerf spinal, etc.; les sept nerfs cervicaux, dont les trois premiers forment le plexus cervical, et dont les quatre derniers forment avec la branche antérieure du premier nerf dorsal, le plexus brachial; les nerfs dorsaux, au nombre de douze; les nerfs lombaires, au nombre de cinq, dont les branches abdominales forment le plexus lombo-abdominal; enfin les nerfs sacrés qui forment le plexus sacré, d'où naît le nerf le plus volumineux de l'économie, nommé nerf *sciatique*, et qu'on suit le long de la partie postérieure de la cuisse. On a fait dans ces derniers temps une découverte fort remarquable relativement aux nerfs qui émergent de la moelle épinière : ces nerfs offrent à leur point d'émersion une double racine, l'une antérieure, l'autre postérieure, et des expériences positives tendent à éta-

blir que ces racines n'ont point la même fonction physiologique : les racines postérieures sont les conducteurs de la sensibilité, les racines antérieures au contraire sont les conducteurs de l'influence motrice. Bien que cette distinction ait été naguère encore le sujet d'une vive discussion au sein d'un de nos corps savants, le fait qu'elle exprime n'en est pas moins généralement accepté aujourd'hui dans la science.

Des divers appareils qui composent l'organisme vivant, il n'en est aucun dont l'étude captive autant l'attention des physiologistes, des médecins, des psychologues même, que le système nerveux. Organe immédiat des mystérieuses opérations de l'âme, agent essentiel de la vie, l'histoire de cet important appareil se trouve mêlée aux questions les plus élevées de la psychologie, comme aux problèmes les plus ardus de la physiologie normale ou pathologique. Déjà, dans différents articles spéciaux, il est traité des diverses parties du système nerveux, et des diverses doctrines physiologiques auxquelles son étude a donné lieu (*voy.* Cérébro-Spinal, Encéphale, Moelle épinière, etc.) : nous devons donc nous borner ici à des considérations générales sur l'ensemble du système nerveux, afin de faire bien comprendre l'importance de ce grand appareil dans l'économie de l'organisme humain.

La moelle épinière et la masse encéphalique qui en est l'épanouissement, sont les deux principaux foyers du système nerveux. Par l'intermédiaire des nerfs nombreux qui partent de ces deux grands centres de la vie nerveuse pour se rendre soit aux appareils des sens spéciaux, soit aux organes de la locomotion, l'homme est mis en rapport avec le monde extérieur ; il peut agir sur celui-ci, comme à son tour il en peut être impressionné de mille manières différentes. Mais l'homme n'a pas besoin seulement d'être informé du monde extérieur, ces nombreux appareils de la vie nutritive, plus spécialement chargés (si nous pouvons ainsi dire, bien que tout soit un dans l'organisme vivant) du soin de la conservation de l'individu et de la propagation de l'espèce, ne sauraient se passer de l'influence vivifiante du système nerveux : de là, un complément essentiel de ce système constitué par l'appareil nerveux ganglionnaire. Cet appareil, qui s'étend des deux côtés de la colonne vertébrale, depuis la face inférieure du crâne, jusqu'à la terminaison du sacrum, se compose de petits renflements ou ganglions nerveux irrégulièrement disséminés, et d'où partent, comme autant de rayons, des nerfs nombreux qui communiquent par leurs racines avec tous les nerfs spinaux, et vont se perdre dans les tissus des organes viscéraux renfermés dans les deux grandes cavités thoracique et abdominale. Tel est le système nerveux, considéré dans l'ensemble de son vaste développement. Il embrasse tout l'organisme dans son domaine mystérieux, comme il met l'homme en rapport avec le monde extérieur. Instrument dont l'intégrité, ainsi que le développement complet, est rigoureusement nécessaire à l'accomplissement régulier de la vie morale, il est encore un des agents essentiels de la vie nutritive. Plongeant, par l'appareil ganglionnaire, dans la profondeur des organes viscéraux, il semble porter la vie dans tous les tissus organiques. Il ne fait pas sans doute la vie, car celle-ci préexiste à son développement ; mais il est incontestablement le foyer où elle se ranime incessamment. Sensibilité, mouvement, intelligence, le système nerveux cérébro-spinal est le moyen de manifestation de cette triple faculté, qui constitue l'essence même de l'âme (*voy.* ce mot) ; mais sous la condition des réactions de la vie viscérale, dont toutes les impressions réagissent sur ce système par la voie de l'appareil ganglionaire. Ce n'est point tout encore : non-seulement les accidents de la vie organique vont ainsi se répéter sur l'appareil immédiat de l'activité spirituelle, il y a aussi réaction des modes divers suivant lesquels cette activité se déploie sur la vie organique elle-même ; c'est ainsi que, par le double développement du système nerveux, la vie morale et la vie purement nutritive se trouvent intimement mêlées, et deviennent jusqu'à un certain point solidaires l'une de l'autre. La restriction que nous apportons à l'expression de cette

solidarité des deux vies, ou de la double activité humaine, est nécessaire pour échapper au fatalisme matérialiste ; elle est d'ailleurs rigoureusement commandée par le témoignage du sens intime, qui accuse nettement l'influence des penchants, des dispositions organiques sur l'activité spirituelle ; mais qui proclame avec la même énergie la liberté du *moi*, hors les cas de lésions graves où l'âme n'a plus à sa disposition qu'un instrument incomplet pour sa manifestation.

Enfin il nous resterait une question importante à résoudre. Aussi loin que peut être conduite l'analyse des tissus vivants, on trouve des vaisseaux et des filets nerveux : que se passe-t-il dans l'action intime de ces deux éléments de toute vie organique? Quelle influence reçoit le sang de l'action nerveuse, à cette distance des grands centres de celle-ci, quelle influence, à son tour, l'innervation reçoit-elle du contact du sang? Double problème, dont la solution jetterait une lumière sur les phénomènes les plus compliqués de la vie, mais au sujet duquel n'ont encore été émises que des hypothèses sans valeur scientifique réelle. Par une théorie plus générale, on a cherché à expliquer toute influence nerveuse, en se fondant sur la rapidité avec laquelle se passent les divers phénomènes d'innervation ; on a supposé que les grands centres nerveux sécrétaient un fluide particulier, dont les nerfs étaient les conducteurs. Cette théorie rend un compte satisfaisant d'un certain nombre de faits d'innervation, mais elle se montre complétement impuissante à en expliquer beaucoup d'autres (*voy.* MÉMOIRE, T. XVII, p. 523) ; on voit d'ailleurs qu'elle n'est qu'une simple reproduction des théories physiques de l'électricité, du calorique, de la lumière, appliquées à un autre ordre de phénomènes. De cette vue à celle qui cherche à établir l'identité du fluide électrique et du fluide nerveux, il n'y avait qu'un pas, qui n'a point tardé à être fait ; mais on conçoit, sans que nous ayons besoin de le dire, que cette dernière hypothèse soulève beaucoup plus de difficultés encore que la première : aussi est-elle loin d'être acceptée dans la science, quelque séduisante qu'elle soit par son apparence de simplicité.

Le système nerveux joue un très grand rôle dans les maladies : présent à tous les organes, si nous pouvons ainsi dire, agent indispensable de toute fonction vitale, il entre en communauté de souffrance, il sympathise avec tout organe malade. Il peut être lui-même d'ailleurs le siége de nombreuses lésions, soit dans son tissu, soit simplement dans ses fonctions : ces maladies diverses font l'objet d'articles spéciaux. *Voy.* ENCÉPHALITE, ALIÉNATION MENTALE, NÉVRALGIE, NÉVRITE, NÉVROSE, etc.

Mais le système nerveux n'existe pas seulement chez l'homme, on le retrouve, avec un développement plus ou moins complet, dans toute la série animale. Il entre même si profondément dans la nature de toute organisation, que la question de savoir si les plantes elles-mêmes sont complétement dépourvues de toute innervation est loin d'être définitivement résolue. La position centrale de la moelle végétale, qui projette dans toutes les parties de la plante ses rayons médullaires, certains mouvements comparables à ceux des zoophytes, tels que l'épanouissement et la clôture des fleurs diurnes et nocturnes, le mouvement gyratoire d'un hedysarum, l'irritabilité si prononcée des sensitives, etc., sont autant de faits qui doivent au moins faire hésiter avant de résoudre cette question d'une manière négative. Il n'en est plus de même lorsqu'on arrive aux premiers chaînons mêmes de la série animale : ici l'existence du système nerveux ne saurait être contestée, soit que la matière nerveuse apparaisse avec ses principaux caractères, soit qu'elle se révèle surtout par son action physiologique. Mais, dans le règne animal, le système nerveux est loin d'offrir un même degré de développement : on peut dire, en général, que ce développement est en raison directe de la complexité de l'organisation. Au bas de l'échelle, le système nerveux ne consiste guère qu'en molécules disséminées ou combinées une à une avec le tissu musculaire, qui n'est lui-même alors, dans la plupart des cas, qu'à l'état rudimentaire. Dans une série plus élevée, il se centralise en filaments parfaitement

organisés; dans une série comprenant des animaux à structure plus compliquée, à besoins plus distincts, la substance nerveuse s'agglomère en masses, qui toutefois ne sont encore réunies que par des cordons de communication. Au point le plus élevé de l'échelle enfin, nous la retrouvons sous la forme de masses continues, intimement liées entre elles, et si complexes dans leur organisation que cette considération seule suffit à faire pressentir l'importance des fonctions dont le système nerveux est chargé dans l'économie animale. M. S-N.

NÉRON (Lucius Domitius Ænobarbus, jusqu'à sa 14e année, et, depuis l'adoption impériale, *Nero Claudius Cæsar Drusus Germanicus*) naquit du féroce Domitius Ænobarbus et de l'impudique Agrippine (déc., an de R. 790, de J.-C. 37). Le jour de l'imposition du nom*, la mère pria son frère Caligula de nommer le nouveau-né. L'imbécile Claude, déplorable frère du grand Germanicus, et la risée des courtisans, passait par-là dans ce moment : «Qu'il s'appelle Claude,» répondit Caligula; cruelle injure alors pour Agrippine (*voy.* tous ces noms) : elle ne se doutait pas qu'un jour tous ses vœux, toutes ses intrigues tendraient à usurper pour son fils ce nom avec la fortune qu'il portait. Les premières années du jeune Domitius ne laissaient guère présager ses malheureuses grandeurs. Son père mort, sa mère dans l'exil, il fut recueilli par une pitié sans affection chez sa tante Lepida, qui l'abandonna aux soins d'un barbier et d'un histrion (792, 39). Cette éducation fut la seule dont il profita. Dix ans plus tard, Agrippine à peine délivrée des persécutions de Messaline (*voy.*), devenait, par ses complaisances pour l'affranchi Pallas, la femme de l'empereur, fiançait Octavie à son fils, donnait au jeune époux Sénèque (*voy.*) pour précepteur (802, 49), et, l'année suivante, le faisait adopter par Claude, qui, moins d'un an écoulé, le revêtait, avant l'âge, de la robe virile, le décorait du titre de prince de la jeunesse. En même temps, l'impératrice mettait Burrhus à la tête de la garde prétorienne. Lorsque Claude eut célébré les noces d'Octavie avec Néron, qui entrait dans sa 16e année (806, 53), tout étant préparé pour son successeur, il ne lui resta plus qu'à peine un an à vivre. Il expira au sortir d'un festin, où il avait mangé avidement des champignons, qu'Agrippine, qui connaissait son goût, lui avait fait apprêter. Néron lui rendit les honneurs de l'apothéose, et prononça une magnifique oraison funèbre composée par Sénèque; tandis que, dans la conversation intime, il disait en riant que les champignons était le manger des dieux. Toutefois, il ne s'occupa de son pieux office qu'après avoir reçu le serment de fidélité dans le camp des prétoriens, où l'avait conduit Burrhus, et d'où il se rendit au sénat, maître dès lors de tous les décrets, de tous les dévouements, de l'empire. On a dit que les commencements de son règne furent heureux et qu'ils se prolongèrent ainsi l'espace de cinq ans. Ce ne pouvait pas être l'opinion de tous les Romains, surtout de Sénèque, même dès la première année, celle où il lui dédia son Traité de la Clémence, en lui prodiguant des éloges qui n'étaient, dans l'intention de l'auteur, nous aimons à le penser, que des conseils, mais qui, pour ne pas tomber dans les bassesses et les impostures de l'adulation, auraient eu besoin d'être acceptés comme des engagements. Là, il lui disait : « César, tu peux contempler avec satisfaction ta conscience. Tu as ambitionné un honneur dont aucun prince avant toi n'avait pu se vanter, celui de n'avoir jamais fait de mal à personne. Les vœux des Romains sont désormais assurés; ils n'ont pas à craindre que tu sois jamais différent de toi-même. Cette bonté qui les enchante est vraie, est naturelle; on ne soutient pas longtemps un personnage emprunté. » Non, il est impossible de ne pas croire que le philosophe, lorsqu'il écrivait sa dédicace, pouvait encore être séduit par les illusions de l'amitié, par les artifices d'une âme hypocrite; sans doute, rien encore n'avait ébranlé les espérances que faisaient concevoir et le chagrin de Néron en signant une sentence de mort contre deux criminels, et ses tendresses pour sa mère, et sa modestie envers le sénat, lorsqu'il opposait à la profusion des ti-

(*) *Dies lustricus*, le 9e après la naissance.

tres qu'on se hâtait de lui décerner, cette seule parole : « Attendez que je les aie mérités. » Toutefois, Domitius Ænobarbus avait pronostiqué plus juste et de plus loin ; car il disait, même avant la naissance de Néron, que d'un homme tel que lui et d'Agrippine, il ne pouvait rien naître que d'exécrable et de funeste aux Romains. Mais il ne fut pas permis à Sénèque lui-même de s'abuser longtemps. Le 5e mois du nouveau règne n'était pas achevé, que déjà Néron avait arraché, pour la seconde fois, par or et par menaces, à Locuste, moins intrépide que lui, un poison plus sûr pour Britannicus (*voy.*); et il l'avait regardé mourir, sans être ému, sous les yeux de toute la cour ; lui, à dix-sept ans, son frère âgé de treize! C'était un noble enfant que ce Britannicus ! Il avait résisté invinciblement à tous les coups de l'adversité, aux perfides efforts qu'on n'avait cessé de faire depuis cinq ans pour rabaisser, pour abrutir son âme. Un instinct de magnanimité lui faisait une raison, une force prématurées. Le jour où Néron, après lui avoir dérobé son titre de César, le saluait dédaigneusement du nom de Britannicus, il répondait en protestant contre la victoire de sa marâtre et l'erreur de son père : « Salut, Domitius ; » il n'avait que neuf ans alors. Et, l'année de sa mort, lorsque, dans un festin, Néron voulut abuser de sa timidité enfantine, qu'embarrassait encore le sentiment de la disgrâce, pour le livrer, gauche et ridicule, à la malignité des courtisans, et lui ordonna tout à coup de s'avancer au milieu du triclinium et de chanter, la victime, affermissant sa contenance et sa voix, chanta des vers pleins d'allusions au mauvais sort qui l'avait renversé du trône paternel et du rang suprême. Néron le haïssait, il le redouta dès lors ; la colère d'Agrippine fit le reste. Quand Burrhus et Sénèque lui ravirent le pouvoir, les honneurs insolents qui la rendaient si vaine et si heureuse, elle cria dans ses emportements que Néron n'était empereur que par elle, et qu'elle irait présenter Britannicus aux sénateurs, aux soldats. Britannicus périt. Les plus grands attentats de Néron furent toujours causés par l'impatience de la peur. Il désirait et n'osait se délivrer par un assassinat des obsessions d'Agrippine ; on lui fit entendre qu'elle conspirait contre lui : Anicetus fut chargé de la noyer dans les eaux de Baies (812). L'existence d'Octavie l'importunait, en faisant obstacle à son mariage avec Poppée ; mais il hésitait. Burrhus et le peuple de Rome prononcèrent l'arrêt de mort d'Octavie, l'un, en disant à Néron : « Rendez-lui donc sa dot ; » l'autre, en se soulevant de pitié pour elle. Burrhus lui-même l'avait précédée de quelques mois ; on soupçonna un empoisonnement : en effet, il défendait une proscrite, et il commandait la garde prétorienne (815). Sénèque se décida enfin à désespérer, comme ami et conseiller, de Néron, et à comprendre la nécessité de la retraite pour l'honneur du philosophe ; mais il avait accepté, on dit malgré lui, une part de la dépouille de Britannicus, et il avait composé l'apologie du meurtre d'Agrippine. Quintilien, dans ses exemples de rhétorique *, en a éternisé le souvenir par une citation impitoyable. Le sentiment populaire avait été moins complaisant que l'éloquence de Sénèque. On affichait sur les murs, sur les bases de statues des épigrammes contre le parricide. Le Pasquino et le Marforio à Rome peuvent se vanter d'une antique origine. Du reste, le palais impérial et le sénat offraient alors un bien déplorable spectacle ; à tous les crimes atroces que l'un commandait ou consommait, l'autre répondait par des félicitations, par des louanges, par des actions de grâces aux dieux : ainsi à la mort de Britannicus, ainsi à la mort d'Agrippine, ainsi à la mort d'Octavie, ainsi pour tous les supplices illustres. Mais il y avait des remords que toutes les adulations ne pouvaient étouffer, et jamais les fantômes d'Agrippine et des furies ne laissèrent tranquille l'imagination de Néron.

Il y eut trois époques dans ce règne. La première, qui dura seulement quelques mois, et finit par l'empoisonnement de Britannicus ; ce fut le gouvernement d'Agrippine. La seconde, qui se prolongea durant cinq années, pendant lesquelles le prince adolescent, libertin étourdi, fougueux, mais encore docile aux transactions de ses deux mentors, leur aban-

(*) *Instit. Orat.*, VIII, 5, 18.

donnait le soin des affaires, pourvu qu'on lui permit de courir les tavernes et les rues en battant les passants et pillant les marchandises pendant la nuit, et de danser, de chanter, de conduire des chars pendant le jour, dans ses jardins, puis enfin, de monter sur les théâtres publics. La dernière partie de cette histoire, malheureusement la plus longue, c'est la domination de Tigellin, de Poppée, c'est le déchaînement des cruautés, des extravagances de Néron. On avait dû aux inspirations de Sénèque et de Burrhus plusieurs actes de justice, plusieurs bons exemples, plusieurs décrets sages et utiles : la modération des frais de procédure et des honoraires d'avocat, l'institution de certaines formalités pour garantir la sincérité des testaments, l'extension des prérogatives du sénat en qualité de cour d'appel, l'abolition de quelques impôts, la diminution de quelques autres, la répression de l'iniquité des publicains, la translation des procès en matière de finance de la juridiction fiscale à la juridiction ordinaire. Les sciences n'étaient pas négligées ; témoin ces deux centurions qui furent envoyés à la recherche des sources du Nil. Nous ne parlons pas des arts et des lettres : ce furent des objets de la manie du prince plutôt que d'une protection éclairée. Ses rivalités poétiques donnaient la mort, ses encouragements corrompaient le goût dans les énormités du luxe. La majesté de l'empire et la gloire des armes romaines se soutinrent encore en ce temps, grâce à la valeur de Plautius Silvanus dans la Mésie, de Vespasien dans la Palestine, de Suetonius Paulinus dans la Bretagne, et au génie de Corbulon dans l'Orient. La fortune ajoutait aussi deux provinces au territoire par donation royale et par vacance de succession, le Pont Polémonien et les Alpes Cottiennes. Quels contrastes bizarres de grandeurs et d'opprobres, de puissance et de folie ! Le Parthe orgueilleux envoie une ambassade pour solliciter l'investiture de l'Arménie en faveur de son client ; le roi d'Arménie vient lui-même à Rome, comme vassal, comme créature de l'empereur romain, et, au milieu d'une pompeuse solennité, Néron, assis dans la chaire curule sur la tribune aux harangues, entouré des cohortes et d'une multitude innombrable, reçoit l'hommage de Tiridate agenouillé devant lui, et pose le diadème sur son front, tandis qu'un personnage prétorien redit, en les traduisant au peuple attentif, les paroles suppliantes du monarque. Et ce même Néron est descendu tout à l'heure du théâtre, où il s'était présenté dans l'attitude modeste des musiciens qui disputaient le prix, invoquant humblement l'indulgente équité de ses juges, n'omettant aucune des pratiques obséquieuses du métier. Il était tour à tour cocher du cirque, histrion sur la scène, citharède sur le thymélé, ne se souvenant de son pouvoir que pour faire égorger les personnes de tout rang, de tout sexe, de tout âge, dont l'opulence tentait sa convoitise, et ceux encore qui n'adoraient pas sa voix divine. Un des chefs d'accusation contre Pætus Thrasea fut « qu'il n'avait jamais sacrifié aux dieux pour la conservation de la voix du prince. » Telle était cette frénésie de mélomane, qu'il brûla trois quartiers de Rome pour avoir le plaisir de chanter le désastre d'Ilion à la lueur des flammes et aux cris des fugitifs. Sur le terrain balayé par l'incendie, il se bâtit une demeure, *sa maison d'or*, dont l'enceinte embrassait des bois, des lacs, des prairies, et où les prodiges du luxe étonnaient encore plus que l'immensité de l'étendue. Ce fut dans ces voluptueux jardins que des chrétiens enveloppés de bitume et de résine servirent de flambeaux pour éclairer les nuits de Néron, après avoir été diffamés par des imputations calomnieuses, comme incendiaires. Ce fut là, qu'après la mort de Poppée, il épousa, suivant tous les rites de la religion et des lois, l'eunuque Sporus, et qu'il se fit épouser à son tour par l'affranchi Pythagore ; dernière fantaisie d'un esprit en démence, de vouloir, après avoir violé tous les droits, tous les sentiments de la nature, dénaturer encore sa personne. En considérant, dans l'histoire, la durée de ce règne monstrueux, on se demande où en était alors la conscience du genre humain, la pudeur publique.

Cependant il s'était formé une conspiration contre le tyran (818) ; mais non contre la tyrannie. Ce n'était qu'une association d'amours-propres blessés,

d'inimitiés personnelles, d'ambitions hypocrites, et non un concours de dévouements généreux, de haines patriotiques, trouvant dans une sérieuse et profonde émotion du peuple leur foyer et leur soutien. Le peuple, cette populace romaine, aimait Néron ; elle aimait en lui ce qui déshonorait la souveraineté, ses fêtes scandaleuses, ses prodigalités désordonnées, ses caprices de débauche, de prostitution scénique. La conspiration n'eut d'autre résultat que la perte de Sénèque, de Lucain, de Calpurnius Pison, chef titulaire, dont les conjurés méditaient d'avance la ruine aussitôt après le succès, et d'une foule de sénateurs et de chevaliers ; enfin des supplices sans nombre, et d'immenses confiscations, accompagnement ordinaire des supplices.

Un des rêves de gloire qui avait toujours le plus flatté la fantaisie de Néron, c'était d'obtenir les suffrages de la nation la plus sensible et la plus ingénieuse, de déployer ses talents dans le pays classique des beaux-arts et de la mélodie, devant des juges dignes de lui ; il entreprit enfin son voyage en Grèce (819), et parcourut, pendant plus d'un an, toutes les villes fameuses, paraissant comme artiste dans tous les spectacles, et traînant à sa suite une élite de jeunes chevaliers et de jeunes plébéiens au nombre de cinq mille, enrôlés en cohortes d'applaudisseurs, et savamment disciplinés à varier le bruit des pieds et des mains par des rhythmes qui avaient leurs noms particuliers, selon qu'ils devaient imiter le bourdonnement des abeilles ou le cliquetis des tuiles brisées (*bombos*, *imbrices*, *testas*). Il remporta 1,800 couronnes. En reconnaissance de ce témoignage de bon goût, Néron rendit la Grèce à la liberté, et raya son nom de la liste des provinces romaines; il voulut aussi percer l'isthme de Corinthe pour joindre les deux mers. Mais les messages alarmants de son affranchi Hélius, auquel il avait confié le gouvernement absolu de l'Italie en son absence, interrompirent ses triomphes (820). On se soulevait dans les provinces, les peuples se lassaient des déprédations et des orgies. La révolte de Vindex, quoique étouffée par le trop stoïque Virginius Rufus, en avait excité une autre plus redoutable ; Galba fut proclamé empereur par les légions d'Espagne. Néron se vit subitement abandonné : il s'enfuit de Rome ; le sénat le déclara ennemi public. Celui qui avait fait tomber tant d'illustres têtes, n'avait pas le courage de s'affranchir de la main des bourreaux. Toujours histrion jusque dans l'agonie, il se lamentait en pensant qu'un si beau chanteur allait cesser de vivre ; et lorsqu'il entendit le bruit des cavaliers qui accouraient pour le saisir, il chanta un vers d'Homère qui exprimait le pas précipité des chevaux. Enfin, pressé par la peur des tortures, il s'aida du bras de son secrétaire Épaphrodite pour s'enfoncer un poignard dans la gorge. Ainsi Rome fut délivrée de Néron, sans devenir ni libre ni heureuse (821, 58) ; il avait régné 14 ans.

De tous les maux qu'il fit aux Romains, ceux qu'ils eurent à souffrir pendant sa vie ne furent pas les plus funestes : il leur légua l'anarchie en détruisant le principe d'hérédité institué par Auguste, et consacré par le respect pour la famille Julia. « Sous Tibère, sous Caïus et sous Claude, disait Tacite par la bouche de Galba, nous avons été l'héritage d'une seule maison. » En effet, les Romains s'étaient accoutumés à reconnaître comme princes légitimes les successeurs d'Auguste par naissance ou par adoption. Qu'on se figure ce que pouvaient devenir les destinées de Rome, si Britannicus avait régné après Claude, et avait laissé des fils après lui. Mais avec Néron la garantie de la stabilité du gouvernement et de la paix publique périt dans l'horreur qu'il inspirait ; il semblait que le secret de l'empire, ignoré jusqu'alors, se révélât subitement, savoir : qu'un empereur pouvait se faire ailleurs qu'à Rome (*evulgato imperii arcano*). C'est-à-dire qu'à l'hérédité monarchique venaient d'être substitués l'empire électif et l'élection militaire. N-T.

NERPRUNS, nom commun à plusieurs arbres et arbrisseaux appartenant au genre *rhamnus* des botanistes, genre qu'on regarde comme le type de la famille des rhamnées.

Le *nerprun alaterne* (*rhamnus alaternus*, L.), qu'on désigne vulgairement par le seul nom d'*alaterne*, est très recherché pour l'ornement des jardins

paysagers, où il produit un effet fort pittoresque, surtout en hiver, par son feuillage persistant et d'un vert gai. Cette espèce, qui forme un buisson atteignant jusqu'à 20 pieds de haut, croit spontanément dans toute la région méditerranéenne. On en cultive plusieurs variétés, dont les plus notables sont : l'*alaterne à feuilles rondes*, l'*alaterne à feuilles cordiformes* et l'*alaterne à feuilles panachées*.

Le *nerprun hybride* (*rhamnus hybridus*, L'hérit.) ne se cultive pas moins fréquemment que l'alaterne, auquel il ne le cède guère quant à l'élégance du feuillage.

Le *nerprun purgatif* (*rhamnus catharticus*, L.), qu'on connait aussi sous les noms de *bourguépine* et *noirprun*, est commun dans presque toute l'Europe. C'est un buisson de 10 à 15 pieds de haut, à rameaux étalés, épineux ; à feuilles ovales, ou ovales-orbiculaires, ou oblongues, acuminées, longuement pétiolées, glabres en dessus, pubescentes en dessous aux nervures, finement dentelées ; à fleurs petites, jaunâtres, polygames, agrégées aux aisselles des feuilles. Les fruits, noirâtres et de la grosseur d'un pois, sont un violent purgatif : les campagnards en font parfois usage à la dose de 20 à 30 ; mais ce remède ne saurait convenir qu'à des constitutions robustes. On prépare avec ces fruits et de l'alun la couleur appelée *vert de vessie ;* cueillis avant la maturité, on en extrait une teinture jaune peu estimée, parce qu'elle ne tient pas. L'écorce fraîche de ce nerprun n'est pas moins drastique que les fruits. Le bois des racines, d'un jaune tirant sur le brun et d'un aspect satiné, est très compacte : on peut l'employer à des ouvrages de tour et de marqueterie.

Les fruits de plusieurs nerpruns indigènes de l'Europe méridionale (notamment le *rhamnus infectorius*, L. ; le *rhamnus saxatilis*, L. ; et le *rhamnus tinctorius*, Waldst.) sont connus, dans le commerce des matières tinctoriales, sous le nom de *graine d'Avignon ;* ils servent à teindre en jaune ; mais ces teintures ont peu de fixité. Leur décoction avec du blanc de céruse donne la couleur dite *stil de grain* (*voy.* Laque).

La *graine jaune* du commerce est le fruit du nerprun à feuilles d'amandier (*rhamnus amygdalinus*, Desf.), espèce indigène dans l'Archipel et dans l'Atlas.

Le *nerprun bourgène* (*rhamnus frangula*, L.), appelé vulgairement *bourgène*, *bourdaine* et *aune noir*, est commun dans toute l'Europe, au bord des eaux et dans les bois humides. C'est un buisson de 10 à 15 pieds, ou un petit arbre atteignant quelquefois le double de cette hauteur ; ses rameaux sont grisâtres ou violets, ponctués, dépourvus d'épines. L'écorce du tronc et des grosses branches est d'un brun noirâtre. Les feuilles sont elliptiques, ou oblongues, ou obovales, acuminées, légèrement sinuolées, d'un vert gai, longues de 2 à 3 pouces, pubescentes étant jeunes. Les fleurs aux aisselles des feuilles, en faisceaux peu garnis ; elles sont petites, blanchâtres, courtement pédonculées. Les fruits, du volume d'un pois, sont obcordiformes ou obovés, noirâtres. De tous les arbres indigènes, le bourgène est celui qui fournit le charbon le plus estimé pour la fabrication de la poudre à canon. L'écorce sert à teindre les laines en vert, en rouge, en jaune et en brun ; la même propriété se retrouve dans les fruits, dont on prépare aussi du *vert de vessie ;* ils participent encore aux propriétés drastiques de ceux du nerprun purgatif ; mais on n'en fait guère usage en médecine. Éd. Sp.

NERVA, *voy.* Romains.

NERVEUSES (maladies), *voy.* Nerfs, Névrose, Névralgie, Hystérie, Hypocondrie, Épilepsie, etc.

NERVURES, *voy.* Feuilles, T. X, p. 743.—Les relieurs appellent nervures les parties saillantes formées sur le dos des livres par les cordes ou nerfs qui servent à relier les feuillets. On donne aussi ce nom, en architecture, aux moulures saillantes et rondes placées sur les arêtes d'une voûte, sur les côtés des cannelures, sur les arêtes des volutes, sur les angles des pierres, etc. Z.

NERWINDE, *voy.* Neerwinden.

NESKI (écriture), *voy.* Koufah et Arabes (T. II, p. 126).

NESSELRODE (Charles-Robert, comte de), vice-chancelier de l'empire de Russie, ministre des affaires étrangè-

res et conseiller privé actuel, un des plus célèbres diplomates de notre temps, est né, non pas en Livonie, comme le disent la plupart des biographes, mais à Lisbonne, où son père était alors ministre plénipotentiaire; non pas en 1755, comme on l'a aussi souvent répété, mais vers 1780 : l'époque précise est, jusqu'à ce jour, un secret bien gardé.

La famille Nesselrode, d'origine saxonne, est très ancienne : on peut en poursuivre la généalogie jusqu'en 1318. Elle forme deux branches, celle de *Reichenstein et Landskron*, et celle d'*Ehreshofen*, toutes deux professant la religion catholique, et en possession du titre de comte, qui leur fut conféré, en 1710, par l'empereur Léopold Ier. Depuis le commencement de ce siècle, elle est alliée à la famille de Droste-Vischering, au nom de laquelle un archevêque de Cologne a donné tant de retentissement de nos jours, et dont un membre porte le titre de comte de Droste-Vischering de Nesselrode-Reichenstein.

En Russie, les Nesselrode sont à la seconde génération. Le père du comte actuel (Maximilien-Jules-Guillaume-François, mort en 1810) entra au service de Catherine II, et fut chargé de la représenter d'abord à Lisbonne et ensuite à Berlin, où il demeura jusqu'en 1794.

Le comte Charles-Robert débuta, suivant l'usage, dans la carrière militaire; mais content de ses premières épaulettes, il entra fort jeune encore dans celle où son père avait figuré avec distinction. En 1802, il fut attaché à l'ambassade russe à Berlin; puis il passa dans celle de Stuttgart. Il avait rempli, en 1806, les fonctions de chargé d'affaires à La Haye, lorsqu'il fut nommé, l'année suivante, après la paix de Tilsitt, conseiller d'ambassade à Paris. Déjà son extrême aptitude aux affaires, unie à un vaste fond de connaissances et à un esprit d'une perspicacité et d'une souplesse peu communes, avaient fixé sur lui l'attention de l'empereur Alexandre, qui, après la guerre d'invasion de Napoléon, lui donna toute sa confiance. Le comte prit la part la plus active aux négociations qui armèrent contre la France la plus formidable de toutes les coalitions. Après avoir coopéré au traité de Breslau, complément de celui de Kalisch, qui consomma l'alliance de la Prusse avec la Russie, il conclut, le 15 juin 1813, avec lord Cathcart, un traité de subsides à Reichenbach, en Silésie. Au congrès de Prague, où le baron d'Anstett (*voy.*) figurait ostensiblement comme plénipotentiaire de la Russie, ce fut principalement le comte de Nesselrode qui, par des négociations directes avec le prince de Metternich (*voy.*), détermina l'Autriche à se déclarer contre la France, et régla tous les points importants de la nouvelle alliance, que, le 9 septembre, le traité de Tœplitz rendit définitive. Pendant la campagne de 1814, il suivit son maître à Paris, et attacha sa signature à toutes les notes et déclarations des souverains alliés, à la rédaction desquelles on lui attribue généralement la plus grande part. Il marqua parmi les signataires de la quadruple alliance à Chaumont (*voy.*), et parmi ceux de la paix de Paris (30 mai), après avoir, conjointement avec les comtes Orlof et Paar, conclu, dans la nuit du 30 au 31 mars, avec le maréchal Marmont, le traité concernant la reddition de cette capitale. Sans partager d'abord contre la personne de Napoléon l'animosité d'un de ses confrères en diplomatie, Pozzo di Borgo (*voy.*), la grandeur inespérée du triomphe obtenu le rendit néanmoins favorable aux sollicitations du parti qui, sous l'habile direction du prince de Talleyrand (*voy.*), poursuivait le rétablissement des Bourbons. Aussi rédigea-t-il la fameuse déclaration de l'empereur Alexandre, qui réintégra l'ancienne dynastie sur le trône de France; et la modération pleine d'égards avec laquelle le diplomate russe exprima les intentions de son maître contribua surtout à assurer à ce dernier l'influence prépondérante qu'il exerça.

Confident et organe habituel d'Alexandre, le comte de Nesselrode prit nécessairement rang, au congrès de Vienne, parmi les principaux plénipotentiaires. Il y appuya avec force la formation de la Confédération germanique, fut un des membres les plus actifs du comité pour l'abolition de la traite des noirs, et s'appliqua surtout à faire triompher l'inté-

rêt de la Russie dans ses prétentions sur la Pologne, qu'elle espérait absorber à elle seule. Au retour de Napoléon, il donna sa signature, le 13 mars 1815, à l'interdiction lancée par les alliés contre leur incorrigible adversaire; puis, le 25 du même mois, au renouvellement du traité de Chaumont entre les puissances. Conseiller privé et secrétaire d'état depuis 1813, il fut nommé, en 1816, en récompense de ses éminents services, à la direction du département des affaires étrangères, fonctions qu'il partagea d'abord avec le comte Kapodistrias (*voy.*), mais qu'il exerça seul à partir de 1821. Dans cet intervalle, au milieu de la fermentation générale des esprits en Europe, le ministre russe embrassa vivement le système de répression dont il avait puisé les principes dans une étroite union avec le prince de Metternich, et sut aussi le faire prévaloir dans l'esprit timoré d'Alexandre, dont Kapodistrias s'était vainement flatté d'obtenir l'appui en faveur de la cause des Hellènes. Au congrès d'Aix-la-Chapelle, comme à ceux de Troppau, de Laibach et de Vérone, le comte de Nesselrode se montra un des diplomates les plus zélés de la Sainte-Alliance. Il entretint une grande intimité avec la France, et la poussa, en 1823, à entreprendre la campagne d'Espagne, au sujet de laquelle M. de Villèle ne partageait pas les idées de M. de Chateaubriand, son collègue.

En 1821, M. de Nesselrode avait été nommé membre du conseil de l'empire. Après la mort de l'empereur Alexandre, son successeur (*voy.* NICOLAS) lui continua la même faveur : à l'occasion de son couronnement (1826*), il lui conféra une riche dotation, et en 1828, il le revêtit de la haute dignité de vice-chancelier de l'empire. Sous ce règne, néanmoins, le comte de Nesselrode dut se relâcher un peu de la rigueur des principes qu'il avait toujours maintenus jusque-là. S'identifiant avec une rare pénétration et une merveilleuse souplesse aux tendances de la nouvelle politique du souverain, il obtint un succès complet dans ses importantes négociations avec l'Angleterre et la France, relativement à la délivrance des Grecs (traité du 6 juillet 1827); se rapprocha de plus en plus de la seconde des deux puissances, et en vint presque à une rupture avec le cabinet autrichien, qui était opposé à la guerre de Turquie, et travaillait, a dit le comte Pozzo di Borgo, dans une dépêche à son ministre, *à former contre la Russie une ligue générale**.

Mais la révolution de juillet modifia profondément le système d'alliances du gouvernement russe. Il devint d'autant moins favorable depuis lors à la France qu'elle ne dissimula pas sa sympathie pour les Polonais, enhardis par les événements de Paris à secouer le joug moscovite. M. de Nesselrode rechercha donc de nouveau l'amitié de l'Autriche, à laquelle jusque-là il avait donné tant de sujets d'ombrage; et l'extrême froideur de ses relations avec le cabinet du Palais-Royal sembla même s'étendre au gouvernement britannique qui, sous l'influence du parti wigh, avait ouvertement accepté l'alliance de la France, et lui faisait l'importante concession d'une séparation entre la Hollande et la Belgique. Bien servie par ses agents, la diplomatie habile et un peu tortueuse de M. de Nesselrode contraria l'Angleterre surtout en Orient : par le traité d'Unkiar Iskélessi (8 juillet 1833), elle réussit à enchaîner complétement la Porte à l'intérêt russe, et ses émissaires, actifs surtout auprès du chah de Perse, suscitèrent aux Anglais des embarras et des dangers jusque dans le centre de l'Asie.

L'alliance entre la France et la Grande-Bretagne subsistait toujours et avait produit des effets inattendus non-seulement en Belgique, en Suisse et en Italie, mais surtout dans la péninsule ibérique. La question d'Orient (*voy.* MAHMOUD II et MOHAMMED-ALI) devait être l'écueil

(*) *Voir* le rescrit tout plein d'éloges pompeux qu'il lui adressa, en date du 22 août (v. st.).

(*) Cette *conduite inconcevable du prince de Metternich*, comme s'exprime cet ambassadeur toujours en écrivant à M. de Nesselrode, força ces diplomates a songer à de nouvelles *combinaisons*, très clairement expliquées dans ces termes de la même dépêche : « Il serait peut-être sage et utile de familiariser aussi la politique prussienne avec l'idée que si les événements lui fournissent l'occasion de s'agrandir, la France, de son côté, ne peut se compromettre et se battre *en pure perte*. »

contre lequel elle se brisa : ce fut le chef-d'œuvre de la diplomatie russe que la dissolution de cette alliance, dont à ce moment, il est vrai, la France pouvait déjà se passer. M. de Nesselrode avait fait diverses tentatives avant d'arriver à ce but : un premier voyage du baron de Brunnow à Londres était resté sans résultat; mais on finit cependant par y atteindre à force de soins et de persévérance.

Toutes ces négociations, admirées des experts, ne furent point sans fatigue pour le vice-chancelier, dont la santé, dans ces derniers temps, lui commanda le repos; mais l'entière confiance de l'empereur Nicolas ne lui permit pas de se soustraire au poids des affaires, et la diplomatie russe, l'une des plus capables de l'Europe, continue de recevoir de lui, ou par son organe, toutes ses inspirations. J. H. S.

NESTOR, l'un des héros d'Homère, était le dernier des 12 fils de Nélée, roi de Pylos, et seul échappa aux massacres des Néléides par Hercule; trop jeune pour prendre part à la guerre, il avait été envoyé à Gérinia (Strabon, p. 353). Après la mort de son père, il lui succéda dans le royaume de Pylos, qu'il accrut par ses armes. Se trouvant en Thessalie, il secourut les Lapithes attaqués par les Centaures, devint l'hôte et l'ami de Pélée, et ne s'illustra pas moins par sa sagesse que par son courage. On dit même que, dans son adolescence, il fit, avec Jason, l'expédition de la Colchide. Lorsque la grande querelle éclata entre la Grèce et l'Asie, il était vieux, il avait vécu près de trois âges d'homme, comme dit Homère; mais il n'en fut pas moins choisi avec Ulysse pour exciter à cette guerre lointaine les chefs de la Grèce. C'est que son éloquence était irrésistible et que le miel de la persuasion coulait de ses lèvres (*Il.*, I, 249). Lui-même donna l'exemple du départ à la tête des Pyliens et des Messéniens, et, dans les fatigues et les périls du siége de Troie, il se distingua entre les plus jeunes et les plus vaillants héros. C'est là qu'il eut le malheur de perdre son fils Antiloque (*Od.*, IV, 183). Après la prise de Troie il revint heureusement dans ses états, où, dix ans plus tard, il régnait encore, puisque par l'*Odyssée* (III, 68) nous apprenons qu'il reçut Télémaque et lui donna des conseils sur les moyens de retrouver son père. Nestor offre l'idéal de la vieillesse dont la considération est la couronne et qui règne par les respects qu'elle inspire. F. D.

NESTOR, le plus ancien annaliste russe, et, de tous les chroniqueurs, un des plus remarquables; digne surtout du plus grand intérêt en ce qu'il est, parmi les peuples modernes, le premier dont l'ouvrage, écrit dans sa langue nationale, nous ait été conservé. Depuis Herbinius (*Religiosæ Kijovienses cryptæ*, Iéna, 1675, in-12), qui l'a d'abord fait connaître, jusqu'à nos jours, il a toujours régné sur son compte une grande incertitude : aussi la polémique engagée, depuis 1835, entre MM. Stromnenko, Pérévochtchikof, Boutkof, Pogodine et autres, dure-t-elle encore sans avoir levé tous les doutes. D'après l'opinion commune, Nestor, né en 1056, on ne sait où, serait entré, à 17 ans, au monastère des Souterrains (*Petcherskii*) de Kief (*voy.*), et y serait mort, peu après 1116, après avoir composé sa *Chronique slavonne*, ouvrage de patience et de piété, qu'il aurait continuée suivant les uns jusqu'à sa mort, et suivant d'autres seulement jusqu'en 1110 ou 1113. En effet, on ignore où commence au juste l'œuvre de ses continuateurs, notamment de Sylvestre, prieur du couvent de Saint-Michel, à Kief, puis évêque de Péréïaslavl; et plusieurs passages qui pourraient nous éclairer sur la personne du moine Nestor paraissent corrompus, car le manuscrit original n'est pas arrivé jusqu'à nous, et les copies offrent un grand nombre de variantes. C'est d'après un manuscrit trouvé à Kœnigsberg, en 1716, par Pierre-le-Grand, qu'a été publiée la première édition de la Chronique de Nestor, Saint-Pétersb., 1767, in-4°, et qu'ont été faites les traductions qui existent dans quelques langues de l'Occident, celle de B. Scherer, en allemand (Leipz., 1774, in-4°), celle de M. Louis Pâris, en français (Paris, 1834, 2 vol. in-8°), et surtout celle, aussi en allemand, de l'immortel Schlœzer, qui a plus fait pour le vénérable annaliste russe qu'aucun des érudits de sa nation. On sait que, dans ce livre, le texte original est placé en regard de la

traduction, accompagnée d'un commentaire détaillé et très savant (Gœttingue, 1802-9, 5 vol. in-8°). Cependant on attache plus d'importance aujourd'hui à un autre manuscrit, plus ancien, et qu'on appelle le Laurentin ou de Pouschkine, d'après son dernier possesseur; le professeur Timkofskii en a publié (Moscou, 1824, in-4°) une édition qu'il a laissée inachevée et dont le texte devait être traduit en allemand par feu Strahl. — Pour plus de renseignements, il faut consulter l'édition de Schlœzer, t. Ier, et Strahl, *Das gelehrte Russland*, p. 21-32. J. H. S.

NESTORIUS, né à Germanicie, dans la Syrie, embrassa la vie monastique, et par son esprit vif, pénétrant, son extérieur modeste, son visage exténué par les jeûnes, son ardeur pour l'étude, ne tarda pas à attirer l'attention sur lui. Sa réputation de savoir et de sainteté franchit les murs d'Antioche et arriva jusqu'aux oreilles de l'empereur Théodose-le-Jeune, qui l'éleva sur le siége de Constantinople, en 428. Le nouveau pontife déploya un grand zèle contre les hérétiques; mais il finit par se rendre lui-même suspect d'hérésie, en refusant de donner à la Vierge Marie le nom de *Mère de Dieu*, et en combattant même cette expression dans ses discours, sans nier d'ailleurs ni la divinité de Jésus-Christ, ni l'union des deux natures. S. Cyrille (*voy.* ce nom, T. VII, p. 402) s'éleva avec violence contre cette doctrine. Le concile d'Éphèse (431) condamna Nestorius. L'intervention toute-puissante de Pulchérie, que Cyrille avait su gagner à sa cause, décida Théodose à sanctionner la destitution de Nestorius qui se retira dans son couvent d'Antioche, d'où il fut chassé au bout de quatre ans, et alla finalement mourir obscurément dans la Thébaïde. Il ne fonda pas de secte proprement dite, mais sa doctrine trouva un grand nombre de partisans. Les *Nestoriens* forment encore aujourd'hui une église distincte dans la Syrie et les Indes. E. H-G.

NET, NETTO, expressions qu'on emploie surtout dans le commerce par opposition à brut (*voy.*). — *El re netto*, signifie, en Espagne, le roi absolu. Z.

NETSCHER (GASPARD), un des meilleurs peintres de l'école hollandaise (*voy.* *école* FLAMANDE, T. XI, p. 90), naquit à Heidelberg, en 1639. Son père était sculpteur, et mourut jeune, laissant une veuve sans ressources, qui alla se fixer à Arnheim, où un vieux célibataire fort riche, le docteur Tullekens, s'intéressa à elle, et adopta le petit Gaspard. Il eut d'abord l'intention de lui faire suivre la carrière de la médecine; mais l'enfant passait le temps de ses récréations et la moitié de ses nuits à dessiner, et force fut au vieux docteur de reconnaître la véritable vocation de son fils adoptif. Il l'envoya d'abord chez un peintre renommé de la ville d'Arnheim, et ensuite chez Koster, peintre à Deventer. Gaspard ne tarda pas à marcher de front avec son maître, et alla achever de se perfectionner sous Terburg. Au sortir des ateliers, il travailla pendant quelque temps pour les marchands de tableaux; puis, s'apercevant du tort qu'il faisait à son talent par ce travail servile, Netscher se décida à aller étudier les grands maîtres en Italie; mais sur sa route, il rencontra un Liégeois, épousa sa fille, et se fixa à Bordeaux. Chassé de cette ville par les persécutions religieuses, il se réfugie à La Haye, où il ne tarde pas à faire admirer son talent dans ces petits sujets auxquels il savait donner un fini si précieux; mais ce genre étant peu lucratif, en raison du temps qu'il y employait, il se mit à faire des portraits, et comme il saisissait la ressemblance avec une merveilleuse précision, tous les étrangers de distinction qui se trouvaient à La Haye voulurent se faire peindre par lui. Une douloureuse maladie, la gravelle, enleva ce grand artiste à La Haye, le 15 janvier 1684.

Parmi ses principaux ouvrages, on cite sa *Cléopâtre*, qui est généralement regardée comme son chef-d'œuvre; *le Petit physicien*, *Sara présentant à Abraham sa servante Agar*, *la Maîtresse d'école*, *les Bohémiennes*, le portrait de *Marie Stuart*, *la Nymphe endormie*, *le Sacrifice à Vénus*, etc. On voit au Louvre deux tableaux de lui : *la Leçon de basse de viole*, et *la Leçon de chant* : dans l'un et l'autre, les étoffes sont admirables et d'une étonnante vérité.

Deux fils de Gaspard Netscher ont ac-

quis quelque célébrité dans la peinture : THÉODORE, l'aîné de ses enfants, né à Bordeaux, en 1661, vint à Paris, où il peignit le portrait avec beaucoup de succès. Il mourut à Hulst, en 1732. Son frère, CONSTANTIN, né à La Haye, en 1670, excellait surtout à peindre les femmes : le Louvre n'a de lui qu'une *Vénus pleurant Adonis*. Il mourut dans sa ville natale, en 1722. C.

NEUFCHATEL (CANTON DE). — 1° *Géographie et statistique*. Le pays de Neufchâtel, en allemand *Neuenburg*, qui fait partie à la fois de la Confédération suisse et de la monarchie prussienne (*voy.* ces mots), est borné par la France et les cantons de Berne et de Vaud. On évalue sa superficie à environ 37 lieues carr. ou 13 à 14 milles carr. géogr., et sa population à 58,616 âmes. Le Jura (*voy.*) le partage en cinq vallées principales et en plusieurs vallons, semés de 80 petites villes, villages et hameaux, et coupés en tous sens par des routes parfaitement entretenues. Un beau lac, du même nom, long de 6 milles géogr., large de 1 $\frac{1}{2}$ mille et profond de 400 pieds, communique au Rhin par d'autres lacs plus petits et des rivières. Ce lac est élevé de 206 pieds au-dessus de celui de Genève, et abonde en excellents poissons. Les montagnes offrent, jusqu'à leurs sommets, de gras pâturages, et les habitants élèvent un grand nombre de bestiaux. Dans les vallées, on cultive des fruits, du chanvre, du lin et des céréales, mais en quantité insuffisante. Les flancs des collines sont couverts de vignobles, qui donnent un fort bon vin. On fabrique dans ce canton des étoffes de coton, des dentelles, des horloges, etc. A l'exception de 2,000 catholiques, toute la population appartient à l'Église réformée. La langue nationale est le français. Les impôts sont votés par les États, qui s'assemblent tous les deux ans. Ces États se composent de 10 membres, nommés par le roi de Prusse, comme prince de Neufchâtel, et d'un certain nombre de députés élus par les citoyens, à raison d'un député pour 500 habitants. Les conditions d'éligibilité sont : 25 ans d'âge et la possession d'un bien-fonds d'une valeur de 1,000 fr. Aucune loi ne peut être établie, modifiée ou abolie, sans le consentement des États et sans la sanction du roi, qui exerce la puissance exécutive et judiciaire par l'intermédiaire du gouverneur et du conseil d'état. Toutes les affaires ecclésiastiques sont du ressort des consistoires. On estime les revenus du canton à 302,207 fr., et les dépenses à 238,153. La liste civile du souverain est fixée à la somme de 70,000 fr. Neufchâtel fournit 960 hommes à l'armée fédérale helvétique, et un bataillon de 400 hommes à la garde du roi de Prusse.

Le siége du gouvernement cantonnal est *Neufchâtel*, charmante petite ville d'environ 5,600 hab., située au pied du Jura, sur le penchant d'une colline escarpée, au point où le Seyon se jette dans le lac. Parmi ses monuments, on cite le château fondé, dans le IX^e^ siècle, par la reine Berthe, deux églises, l'hôtel-de-ville, deux magnifiques hôpitaux, une maison de correction et une maison d'orphelins. Les établissements d'instruction publique ont pris un grand développement depuis le legs de 3 millions que leur a fait Pury, négociant neufchâtelois établi à Lisbonne. Le collége de Neufchâtel, devenu académie en 1838, peut surtout être regardé comme une des meilleures écoles de la Suisse. Après Neufchâtel, les villes les plus riches et les plus industrieuses du canton sont la Chaux-de-Fonds (*voy.*) et Locle, si connues pour leur horlogerie.

2° *Histoire*. Neufchâtel appartint d'abord au royaume d'Arles, et eut ses seigneurs particuliers, dont le premier connu est Huldéric ou Ulric, qui s'intitulait comte de Fenis et seigneur de Neufchâtel. Un de ses successeurs, Berthold, prit le premier le titre de comte de Neufchâtel. Amédée, mort en 1285, laissa le comté à son fils, en bas-âge, Raoul V ou Rollin, qui, voyant son pays exposé aux calamités de la guerre que l'empereur Rodolphe faisait alors aux Suisses, le remit, en 1288, entre ses mains. Rodolphe en investit Jean II de Châlons, baron d'Arlai, qui les rendit à titre de fief à Raoul pour lui et ses descendants mâles. En 1311, le droit de succession fut étendu aux filles. Raoul mourut en 1342, et eut pour successeur son fils

Louis, qui laissa Neufchâtel, en 1372, à sa fille aînée, Isabelle, épouse du dernier comte de Nidau. N'ayant point d'enfants, Isabelle désigna pour lui succéder (1395) Conrad, fils de sa sœur Varenne et d'Égon IV, comte de Fribourg. Mais la succession lui ayant été disputée par Jean IV de Châlons, devenu prince d'Orange par son mariage avec Marie de Baux, sous le prétexte que, par l'extinction de la maison de Neufchâtel, le comté devait lui revenir, ce ne fut que deux ans plus tard qu'il put obtenir l'investiture avec droit de succession pour ses descendants mâles, droit qui fut de nouveau étendu aux femmes, en 1407. Conrad mourut en 1421, après avoir inutilement essayé de se soustraire à la suzeraineté de la maison de Châlons, et de dépouiller ses sujets de leurs franchises. Son fils Jean, mort en 1457, n'ayant pas laissé de postérité, Louis de Châlons s'empara du comté de Neufchâtel comme d'un fief vacant; mais il en fut dépossédé par le petit-fils de Varenne, le margrave Rodolphe de Hochberg, soutenu par les Bernois, qui l'aidèrent à s'y maintenir contre toutes les tentatives des princes d'Orange. Philippe, fils de Rodolphe, renouvela, en 1490, avec les différentes branches de la maison de Bade-Hochberg, le pacte de succession mutuelle signé en 1356. Ce fut Jeanne, épouse de Louis Ier de Longueville (*voy.*) et comtesse de Neufchâtel par la mort de son père Philippe, qui prit la première le titre de princesse souveraine. Elle régnait depuis neuf ans, lorsque les Suisses, alors en guerre avec la France, la dépouillèrent de ses états, qu'ils ne lui rendirent, à la demande de François Ier, qu'après la mort de son époux. Vers la même époque, la réforme s'introduisit à Neufchâtel. Elle y avait déjà triomphé, lorsque Jeanne mourut, en 1543. François, fils de Louis de Longueville, succéda à son aïeule, et mourut sans postérité, en 1551. Ses états passèrent à son cousin-germain, Léonor d'Orléans, fils de François de Rothelin et petit-fils de Jeanne, qui décéda en 1573, laissant pour successeur son fils, Henri Ier, lequel périt assassiné, en 1595. Henri II, né la surveille du meurtre de son père, eut de la célèbre héroïne de la Fronde (*voy.* T. XVI, p. 704) trois enfants, dont l'aîné, Jean-Louis-Charles, duc de Longueville, lui succéda, en 1663; mais ayant embrassé, quelques années après, l'état ecclésiastique, il se démit, en 1668, de tous ses domaines en faveur de son frère, Charles-Paris (*voy. ibid.*, p. 706), en se réservant la faculté d'y rentrer si le donataire mourait avant lui sans postérité. C'est ce qui arriva effectivement, en 1672 : Jean-Louis-Charles reprit donc possession de la principauté, qu'il gouverna jusqu'en 1694, où il mourut, après avoir nommé François-Louis, prince de Bourbon-Conti, son héritier. Mais sa sœur, Marie, qui était devenue duchesse de Nemours (*voy.*) par son mariage avec Henri de Savoie, s'empara de sa succession, du consentement des États de Neufchâtel, et s'y maintint, malgré la colère et les menaces de Louis XIV, avec l'appui des cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure. Cette princesse étant morte, sans enfants, en 1707, dix-sept ou dix-huit prétendants se présentèrent pour lui succéder. Les États, appelés à prononcer entre eux, reconnurent la validité des droits du roi de Prusse, Frédéric Ier (*voy.*), qui prit en conséquence possession de la principauté, en 1707. Elle resta dans les mains de ses successeurs jusqu'en 1806. A cette époque, Napoléon la détacha de la monarchie prussienne pour en former un apanage qu'il donna au maréchal Berthier (*voy.*); mais la paix de 1814 rendit ce pays à son souverain légitime. L'année suivante, le 19 mai 1815, Neufchâtel fut admis dans la Confédération suisse. En 1831, après la révolution de Juillet, une partie de la population se souleva dans le but de soustraire le canton à la domination de la Prusse, pour le réunir entièrement à la Suisse; mais la révolte fut promptement comprimée par le parti aristocratique. Quelques légères modifications opérées dans la constitution de 1814 furent le seul résultat de cette tentative malheureuse. E. H-c.

NEUHOF (Théodore-Étienne, baron de), célèbre aventurier. Issu d'une famille westphalienne, et fils d'un capitaine de la garde du prince-évêque de

Munster, il naquit à Metz, vers 1690, et obtint une lieutenance dans le régiment de La Marck. Poussé par le désir de faire fortune, il offrit ses services au baron de Gœrz (*voy.*), intrigua pour lui près du cardinal Alberoni à Madrid, revint en France, et parcourut ensuite toute l'Europe jusqu'à Constantinople. Enfin il tenta de s'emparer de la Corse (*voy.*), révoltée contre l'autorité des Génois. Il y débarqua en 1736, avec quelques secours des régences d'Alger et de Tunis, et se fit proclamer roi sous le nom de Théodore Ier; mais il ne put réussir à chasser les garnisons génoises, et, dès la fin de l'été, il alla mendier des secours en Europe. Quand il reparut devant Ajaccio (1738), il trouva les Français établis en Corse comme auxiliaires des Génois, et la tranquillité fut maintenue. Il ne fut pas plus heureux en 1742, où il revint sur un bâtiment anglais. Obligé de se réfugier à Londres, ses créanciers l'y retinrent sept ans en prison. H. Walpole ouvrit en sa faveur une souscription qui lui assura des moyens de subsistance jusqu'à sa mort, arrivée le 11 décembre 1756.— Son fils, connu sous le nom de *colonel* Frédéric, dont la vie fut également agitée, et qui se donna la mort à Londres, en 1797, publia en français des *Mémoires pour servir à l'histoire de la Corse*, 1768, in-8°. On lui doit en outre une *Description de la Corse*, en anglais, suivie d'une relation de la réunion de cette île avec la Grande-Bretagne, d'une vie de Paoli (*voy.*), etc., Londres, 1795, in-8°. Z.

NEUSTRIE, ou France occidentale, *voy.* France, T. XI, p. 525 et 526, Maires du palais, Mérovingiens, Carlovingiens, etc.

NEUTRALISATION. On dit, en chimie, qu'un acide et un alcali se neutralisent, lorsque, se combinant dans une certaine proportion, l'acide a perdu sa saveur aigre et sa propriété de rougir la teinture de tournesol, l'alcali sa saveur alcaline et sa propriété de verdir le sirop de violettes. On ne reconnaît plus alors, dans la nouvelle combinaison, les propriétés caractéristiques ni de l'acide ni de l'alcali. V. S.

NEUTRALITÉ. A moins qu'un état ne soit engagé, soit par ses traités, soit par son organisation politique, à prendre part à une guerre survenue entre deux puissances, il est parfaitement en droit de continuer ses relations amicales avec chacune des puissances belligérantes, c'est-à-dire de rester *neutre*. La neutralité peut être définie : l'état d'une puissance, qui, lorsqu'une guerre vient à éclater entre deux ou plusieurs nations, continue à rester dans les mêmes rapports d'amitié avec tous les belligérants, et ne prend d'autre part à leurs querelles que celle à laquelle il se trouve forcément entraîné par la survenance de la guerre.

De là il suit nécessairement que, pour jouir de tous les avantages attachés à la neutralité, la nation qui veut demeurer neutre n'a pas besoin de le déclarer par un acte public. Il lui suffit d'observer sans interruption vis-à-vis des nations belligérantes la même conduite qu'avant la guerre. Ce serait une infraction injuste au droit des gens, que de violer ou contester sa neutralité, sous prétexte qu'elle n'aurait pas été solennellement déclarée. Au surplus, s'il y avait le moindre doute, il serait facile aux belligérants d'interpeller cette puissance, et de lui demander une réponse positive sur ses intentions ; l'usage généralement admis des missions permanentes donne à cet égard à tous les peuples les moyens les plus efficaces et les plus prompts d'obtenir des éclaircissements satisfaisants. Cependant une puissance qui veut éviter toute espèce de difficultés, agit sagement en déclarant publiquement sa neutralité, soit par un manifeste ou un acte législatif, soit par une notification diplomatique adressée aux nations belligérantes.

L'état de neutralité engendre des droits et des devoirs réciproques pour les neutres et pour les belligérants ; ces droits et ces devoirs sont très souvent en conflit, et il est bien difficile de fixer la limite où doivent s'arrêter les uns et les autres. Nous tâcherons de déterminer les règles que le droit coutumier de l'Europe paraît avoir le plus généralement admises, quoiqu'il soit nécessaire d'avouer que plusieurs d'entre elles sont encore bien incertaines.

Les nations neutres ont le droit de demeurer avec chacun des belligérants dans

les mêmes relations qu'avant la guerre, et de maintenir l'exécution des traités par lesquels elles étaient liées envers eux. D'un autre côté, chacun des belligérants a le droit de diminuer les forces de son ennemi, et d'empêcher par tous les moyens qu'il ne puisse les accroître ou les conserver, lors même qu'il pourrait en résulter quelque préjudice pour les neutres. Les belligérants doivent s'abstenir envers les neutres de tout ce qui pourrait avoir un caractère d'hostilité, mais les neutres sont tenus d'observer une exacte impartialité vis-à-vis de tous les belligérants.

L'impartialité des neutres sera également exacte, soit lorsqu'ils refuseront toute espèce d'avantages aux belligérants, soit lorsqu'ils leur concéderont des avantages parfaitement égaux. De là, deux systèmes dans la neutralité : celui d'*impartial refus*, et celui d'*impartiale concession*.

On ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il serait à désirer que les puissances neutres adoptassent constamment le système d'impartial refus. Ce système, s'il était poussé à l'extrême, serait infiniment plus impartial que tout autre. En outre, si tous les neutres refusaient aux puissances belligérantes les moyens de continuer la guerre, s'ils leur fermaient leurs ports et l'accès de leur territoire, s'ils interrompaient tout commerce avec eux, la guerre deviendrait presque toujours impossible. Mais, d'un autre côté, l'adoption d'un pareil système serait très préjudiciable aux neutres eux-mêmes, car ceux-ci ont aussi besoin de leur commerce et de leurs relations avec les belligérants. Le système d'impartial refus n'est donc généralement possible qu'à de grandes nations, lorsque la guerre vient à éclater entre deux puissances de force inférieure à la leur, ou tout au moins égale. Le système d'impartiale concession est en conséquence celui qui est le plus communément adopté; il concilie mieux les intérêts actuels des neutres avec l'impartialité qu'il leur permet de conserver vis-à-vis de tous les belligérants.

Au surplus, il est important de distinguer entre les relations politiques et les relations commerciales, entre les droits et les devoirs des gouvernements neutres et ceux des particuliers, membres des nations neutres. Le plus souvent les rapports des gouvernements neutres avec les belligérants sont fondés sur le système d'impartial refus, tandis que les rapports des sujets neutres le sont généralement sur celui d'impartiale concession. D'un autre côté, il est essentiel de remarquer que, lors même qu'un gouvernement observe exactement la neutralité, il arrive fréquemment que ses sujets en violent les règles. Il serait aussi injuste de rendre la nation neutre solidairement responsable de ces infractions individuelles, que de lui demander raison des délits commis par un de ses sujets. Lors donc qu'un particulier neutre a manqué aux devoirs de la neutralité, sans en avoir reçu l'ordre ou l'autorisation de son gouvernement, le belligérant qui est dans le cas de s'en plaindre s'en prendra directement à l'infracteur lui-même, sans pouvoir considérer la nation dont il est membre comme déchue des droits attachés à la neutralité. Toutefois, le gouvernement neutre demeure le juge naturel de la conduite de ses sujets, et il leur doit sa protection quand il les reconnaît fondés à l'invoquer.

Ces principes préliminaires étant posés, examinons successivement les différents points de vue sous lesquels on peut principalement envisager les droits et devoirs respectifs des neutres et des belligérants, savoir : 1° les secours que les neutres pourraient donner aux belligérants; 2° la conduite des uns et des autres quant au territoire neutre; 3° le commerce entre les belligérants et les neutres.

Secours. La neutralité parfaite imposerait à la puissance neutre l'obligation de n'envoyer ni troupes ni vaisseaux au secours de l'un ou de l'autre des belligérants. Quand une nation a la prétention de demeurer neutre tout en fournissant à l'un des belligérants, soit des secours en nature, soit des subsides équivalents, sa neutralité est vraiment contestable, et en tout cas imparfaite. Il en serait de même si elle permettait à ses sujets de prendre du service militaire, ou d'armer en course pour le compte d'un des belligérants, en leur interdisant d'en faire autant pour le compte de l'autre. Ici surtout on devrait désirer l'application du système d'impartial refus, quand ce ne serait que pour

éviter à des compatriotes la possibilité de se rencontrer dans les combats, dans des rangs opposés.

Territoire neutre. Le neutre peut, en temps de guerre comme en temps de paix, défendre tout passage ou séjour de troupes étrangères sur son territoire, à plus forte raison s'opposer à l'occupation de ses places fortes; il a le droit de repousser par la force ceux qui tenteraient de violer sa défense. Mais souvent les belligérants allèguent la nécessité, ou la *raison de guerre*, pour se permettre de semblables invasions. Il en résulte de grands malheurs pour les neutres; car leur territoire, une fois violé par l'un des belligérants, est évidemment exposé à la même voie de fait de la part de l'ennemi, et peut devenir un champ de bataille. Tout ce qu'il est possible de dire, c'est que les bénéfices de la neutralité ne sont véritablement assurés qu'aux nations assez fortes pour se faire respecter.

Par-dessus tout, la puissance neutre devra s'opposer de toutes ses forces à ce qu'il soit commis aucune hostilité sur son territoire, et à ce qu'un des belligérants se permette de venir y prendre les personnes ou les choses de son ennemi. L'humanité lui fait un devoir d'accueillir les étrangers qui viennent lui demander un refuge, et de leur assurer sa protection. Si ce sont des gens armés qui se jettent sur son territoire, elle les désarme et les éloigne du théâtre de la guerre, sans distinction de nation. Si deux vaisseaux ennemis se trouvent à la fois dans ses ports, elle ne permettra au dernier resté de poursuivre le premier parti qu'après un temps suffisant pour que celui-ci ait pu se mettre à l'abri, par exemple, après 24 heures.

Quant aux biens que des sujets neutres pourraient posséder sur le territoire des puissances belligérantes, ils sont évidemment exposés aux calamités de la guerre; les immeubles surtout, faisant partie du sol de la nation, peuvent à toute rigueur être traités comme choses hostiles. Cependant, l'usage général, dans les guerres continentales, est de respecter, sur le territoire ennemi, les biens meubles et immeubles appartenant à des neutres, autant que le désordre des opérations militaires peut le permettre. On les garantit souvent par des sauvegardes.

Commerce. En temps de guerre, une puissance belligérante peut défendre à ses propres sujets tout commerce avec l'ennemi, si elle juge que cette rigueur soit conforme à ses intérêts; elle peut interdire l'entrée de son territoire à toutes marchandises du cru ou de la fabrique de l'ennemi; elle peut étendre ces prohibitions aux provinces ennemies dont elle s'est emparée. Mais, en principe, elle n'a pas le droit de défendre aux neutres le commerce avec l'ennemi, à moins que ce commerce ne nuise aux devoirs de la neutralité. Ces devoirs seraient violés si les neutres procuraient à l'ennemi les moyens de faire la guerre, ou s'ils profitaient de l'état de guerre pour se livrer à un commerce interdit en temps de paix. C'est particulièrement sur mer que les neutres ont l'habitude de se permettre ces sortes de violations: aussi la neutralité maritime est-elle celle qui donne lieu aux questions les plus nombreuses et les plus difficiles.

On ne conteste pas aux puissances neutres le droit de vendre chez elles toute sorte de marchandises, et même des munitions de guerre, à l'acheteur particulier qui se présente; mais il est considéré, de l'aveu de toutes les nations de l'Europe, comme contraire à la neutralité, de permettre aux sujets neutres de transporter vers les ports des belligérants de certaines marchandises qu'on désigne sous le nom de *contrebande de guerre*. Quant à la question de savoir quelles sont les marchandises de ce genre, elle est loin d'être uniformément décidée. La plupart des traités bornent la qualification de contrebande aux objets qui servent directement à la guerre, et dont l'usage n'est pas douteux, tels que les armes, les boulets, les bombes, la poudre à canon, les chevaux, les vaisseaux de guerre, etc., et déclarent marchandises libres toutes les autres marchandises, notamment celles qui sont comprises dans la classe générale des munitions navales. A défaut de traités, dès la fin du XVI^e^ siècle, les puissances belligérantes commencèrent à publier des ordonnances ou avertissements pour annoncer quelles seraient les marchandises qu'elles se permettraient

de saisir ; les munitions navales y furent généralement comprises, et quelquefois les vivres, l'argent monnayé, etc. De leur côté, les neutres soutinrent longtemps qu'on ne pouvait considérer comme marchandises de contrebande que celles qui étaient déclarées telles par les traités. De là, des luttes et des contestations sans fin, dans lesquelles les neutres furent presque toujours obligés de céder devant l'exigence armée des belligérants.

On est d'accord sur ce point, que la marchandise de contrebande est confiscable ; mais assez ordinairement on permet au vaisseau de continuer son voyage avec le reste de la cargaison. Cependant, à moins que le cas ne soit expressément prévu par un traité, les belligérants confisquent souvent le vaisseau et sa cargaison, si la cargaison tout entière ou la majeure partie consiste en contrebande. Quant aux marchandises que la puissance belligérante ne reconnaît pas pour être proprement et indubitablement de contrebande, elle s'en empare quelquefois, mais en en payant au propriétaire neutre la valeur et le fret. On assimile encore à la contrebande les vaisseaux qui transportent des soldats à l'ennemi, ou ceux qui se chargent de ses dépêches. Dans ces deux cas, il est généralement reçu que les vaisseaux sont confiscables ainsi que tout ce qu'ils renferment.

Quand une place est bloquée, c'est-à-dire lorsqu'elle est investie par des forces suffisantes et assez rapprochées pour qu'on ne puisse y entrer ni en sortir sans un danger évident (*voy.* Blocus), il est reconnu que la puissance belligérante est autorisée à interdire tout commerce avec le lieu bloqué, et à confisquer, en cas de contravention, le navire et la cargaison. Mais il est également constant que la confiscation ne peut légalement avoir lieu que lorsque le blocus a été notifié, soit collectivement à la nation à laquelle le navire arrêté appartient, soit individuellement au navire lui-même. Dans ce dernier cas, la déclaration doit être inscrite sur les papiers de bord. Le gouvernement anglais, et quelques autres par imitation ou par rétorsion, ont plusieurs fois prétendu qu'un blocus réel n'était pas nécessaire pour amener l'interdiction du commerce, et qu'il suffisait d'un blocus déclaré, ou, comme on a dit, d'un *blocus sur le papier ;* mais cette prétention a toujours été contestée comme exorbitante et tyrannique.

Deux grandes questions ont été agitées dans tous les temps, celles de savoir : 1° si les belligérants avaient le droit de saisir les biens ennemis sur les vaisseaux neutres, et 2° s'ils avaient le droit de prendre les biens neutres trouvés à bord des vaisseaux ennemis. D'après l'ancienne doctrine consacrée par le *Consulat de la mer* et adoptée par Grotius et tous les anciens jurisconsultes, les belligérants étaient fondés à saisir les biens ennemis sur les vaisseaux neutres, en payant le fret, et devaient respecter les biens neutres même à bord des vaisseaux ennemis. Dans les temps modernes, des principes tout-à-fait différents ont acquis une grande faveur. Aujourd'hui, toutes les puissances croient avoir le droit de confisquer les biens neutres à bord des vaisseaux ennemis ; mais la plus grande partie des puissances maritimes soutiennent que le pavillon neutre couvre la cargaison, et qu'il n'est pas plus permis de prendre les biens de l'ennemi sur les vaisseaux des neutres que sur leur territoire.

Les nations belligérantes ont souvent prétendu que les neutres excédaient les bornes de la neutralité quand, à la faveur de la guerre, ils se livraient à un commerce qui ne leur était pas permis en temps de paix. Ainsi les ordonnances de Louis XIV déclaraient de bonne prise les bâtiments neutres qui seraient sortis d'un port ennemi et qui y auraient pris leur chargement pour le conduire sur un territoire autre que le leur. De même, un acte du gouvernement britannique autorisa la capture des vaisseaux neutres qui feraient le commerce direct avec les colonies ennemies, ou qui feraient le commerce de cabotage d'un port à un autre port de l'ennemi. Ces différentes prétentions ont été constamment repoussées par les protestations des neutres.

C'est au roi Louis XVI qu'est dû le premier règlement vraiment juste et libéral, émané d'une puissance belligérante, et qui proclame les droits des neu-

tres. Le règlement du 26 juillet 1778 fait défense d'arrêter les navires des puissances neutres, quand même ils sortiraient des ports ennemis ou qu'ils y seraient destinés, à l'exception de ceux qui porteraient des secours à des places bloquées, investies ou assiégées. Les navires chargés de marchandises de contrebande destinées à l'ennemi pouvaient être arrêtés, et ces marchandises saisies et confisquées ; mais les bâtiments et le surplus de leur cargaison devaient être relâchés, à moins que lesdites marchandises de contrebande ne formassent les trois quarts de la valeur du chargement, auquel cas les navires et la cargaison pouvaient être confisqués en entier. Depuis lors, le droit commun de la France a été conforme à ces principes. Mais la force des choses en a toujours rendu l'application impossible. Le gouvernement anglais a constamment persisté à repousser la doctrine que le pavillon couvre la cargaison, à soutenir la légalité des blocus sur le papier, à prohiber le commerce qui était inusité avant la guerre ; et les différents gouvernements qui se sont succédé en France ont été entraînés à faire, dans un but de rétorsion, ce qu'ils reconnaissaient eux-mêmes comme injuste.

Quel que soit du reste le plus ou moins de rigueur que les belligérants se permettent à l'égard des neutres, il est évident qu'on ne peut leur refuser le droit de vérifier la neutralité des navires qu'ils rencontrent, et de s'assurer de l'innocence de leur commerce. C'est ce qu'on appelle le *droit de visite;* droit sur l'exercice et l'étendue duquel de nombreuses contestations se sont également élevées.

Il est reconnu qu'un navire appartenant à la marine d'état d'une nation neutre ne peut être arrêté dans sa route et visité par un vaisseau belligérant. Il n'en est pas de même à l'égard des bâtiments de commerce appartenant à des sujets neutres.

Quand un vaisseau armé en guerre et appartenant à une puissance belligérante rencontre un navire en mer, il doit arborer son pavillon national et en assurer la sincérité par un coup de canon à poudre : c'est ce qu'on appelle le *coup d'assurance* ou *de semonce ;* ce coup ne peut être tiré qu'à la distance de la portée du canon. Le navire semoncé doit immédiatement bisser son pavillon et se mettre en panne, sous peine d'être semoncé à boulet, d'être poursuivi et capturé. Les deux navires arrêtés et en présence, le vaisseau de guerre envoie une chaloupe avec deux ou trois hommes, qui, après avoir abordé, se font représenter par le capitaine du vaisseau rencontré les pièces constatant sa neutralité. A la rigueur, il suffirait, pour l'établissement de ce point, d'un certificat relatif à l'origine du navire et de son passeport. Néanmoins, dans l'usage, on ne regarde comme franchement neutre que le vaisseau dont le capitaine est de nation neutre, et dont l'équipage est composé de neutres au moins pour les deux tiers. Ceux qui sont chargés de la visite se font donc remettre le rôle d'équipage ; ils exigent aussi la représentation des connaissements et chartes-parties, afin de voir si rien ne fait soupçonner une fraude dans le but du voyage, ou l'existence à bord de marchandises saisissables. Dans le cas où les justifications paraissent insuffisantes, et généralement sous le moindre prétexte, on se livre à l'examen minutieux du navire, de ses caisses, tonnes et ballots ; on saisit le navire ou une partie de sa cargaison, et bien souvent les neutres sont l'objet de brutalités et de violences tout-à-fait vexatoires. Il est vrai que souvent les neutres s'exposent à ces rigueurs par la facilité avec laquelle ils se prêtent à la fraude dans l'espérance d'un bénéfice.

Pour éviter les désagréments inséparables de la visite et de ses conséquences, les navires neutres se font quelquefois escorter par un bâtiment de la marine nationale. D'après un usage qui semble ne s'être formé que depuis la guerre de l'indépendance d'Amérique, et qui a été consacré par quelques traités et ordonnances, le vaisseau de guerre pourrait tout au plus envoyer quelques-uns de ses hommes à bord du vaisseau convoi pour y examiner les papiers qui constatent la neutralité. S'il en résulte une justification suffisante, toute visite ultérieure doit cesser, lorsque l'officier qui commande le convoi donne sa parole d'honneur qu'il n'y a aucune marchandise

confiscable. Mais les Anglais n'ont jamais reconnu ce privilége des navires convoyés, et leur prétention a été soutenue par la force.

Pendant la guerre d'Amérique, en 1780, la Russie déclara par un manifeste quels étaient les principes des droits des neutres quant à la guerre maritime, en annonçant aux puissances belligérantes qu'elle assurerait à ses sujets la jouissance de ces droits, et en invitant les autres puissances neutres à s'unir à elle pour protéger ce commerce de leurs sujets par le concours de leurs forces maritimes. C'est ce qu'on appela le système de *la neutralité armée*. Ce système comprenait alors les principes suivants : 1° que les vaisseaux neutres peuvent naviguer librement de port en port, et sur les côtes des nations en guerre ; 2° que les effets appartenant aux sujets des puissances en guerre sont libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception des marchandises de contrebande ; 3° qu'on ne peut regarder comme telles que les marchandises spécialement énumérées dans les traités ; 4° que pour déterminer ce qui caractérise un port bloqué, l'on n'accorde cette dénomination qu'à celui où il y a, par la disposition de la puissance qui l'attaque avec des vaisseaux stationnés et suffisamment proches, un danger évident d'entrer.

Ce système fut immédiatement accepté par un grand nombre de puissances neutres, et deux des puissances belligérantes, la France et l'Espagne, y donnèrent leur assentiment ; mais la Grande-Bretagne déclara qu'elle continuerait à suivre les principes constants du droit des gens, et la teneur de ses traités de commerce. Cependant le concours de tant de nations détermina le gouvernement anglais à donner à ses flottes et à ses armateurs des ordres beaucoup moins rigoureux.

La paix ayant été conclue, en 1783, sans la participation des puissances neutres, la première neutralité armée n'eut qu'une courte durée, et les guerres de la Révolution française la firent presque oublier. En 1800, la Russie provoqua une nouvelle neutralité armée, à laquelle accédèrent la Suède, le Danemark et la Prusse. Les principes de 1780 furent confirmés et fortifiés ; les marchandises de contrebande furent énumérées à défaut de traités, et les munitions navales n'y furent pas comprises. On convint qu'un bâtiment naviguant vers un port bloqué ne pourrait être regardé comme étant en contravention, que lorsque, après avoir été averti par le commandant du blocus, il aurait tâché de pénétrer en employant la force ou la ruse. Enfin, il fut dit que la déclaration de l'officier commandant un convoi, qu'il n'existe aucune marchandise de contrebande à bord des bâtiments convoyés, doit suffire pour qu'il n'y ait lieu à aucune visite, ni à son bord, ni à celui des bâtiments convoyés.

L'Angleterre répondit à cette nouvelle association par le sanglant combat livré aux Danois, le 2 avril 1801. Dans le même temps, Paul I^er^ succombait sous le fer des assassins, et bientôt la Russie fut entraînée dans la politique britannique. Après six mois d'existence, la seconde neutralité armée était détruite ; depuis lors, elle ne fut plus rétablie que de nom, en 1807.

Vers cette époque, en 1806, commençait en Angleterre et en France le développement d'un système de violence dont les siècles antérieurs n'avaient jamais présenté l'exemple. Les ordres du conseil de la Grande-Bretagne, les décrets de Berlin et de Milan, et plusieurs autres actes de colère des deux gouvernements, réduisirent les neutres à l'état le plus déplorable. Toutes les puissances européennes furent engagées forcément dans la guerre ; les Américains, après avoir voulu longtemps conserver leur neutralité au moyen de l'impartial refus (*acts of non intercourse*), furent obligés eux-mêmes d'entrer en guerre avec l'Angleterre. L'histoire de cette période n'est plus celle du droit, et quelque intérêt qu'elle excite, elle ne serait pas ici à sa place. *Voy.* *système* CONTINENTAL.

De tout ce qui précède, il résulte que les droits des neutres sont souvent incertains et mal définis, et que la force peut seule les faire respecter. Dans les guerres continentales, les grandes puissances restent neutres quand elles le veulent ; les autres sont obligées de suivre le torrent, ou bien leur neutralité est méprisée par ceux qui s'en trouvent gênés. Les guerres

maritimes donnent au commerce des neutres un avantage et une extension qui compensent les injustices dont ils sont victimes; mais, en somme, les neutres ont toujours été sacrifiés, parce que la raison de guerre l'exigeait, et que, sans ces rigueurs, la guerre eût été impossible. A la vérité, les propriétaires de vaisseaux neutres ont toujours la ressource de plaider devant des juges réguliers la nullité des prises faites sur eux ; mais ils ne peuvent demander justice qu'aux tribunaux du capteur, et devant ces tribunaux, il ne leur est permis d'invoquer que la loi de ce dernier. Bien des vœux ont été formés pour la rédaction d'un code maritime universel ; mais ce code est-il possible, et s'il existait, l'appliquerait-on religieusement? P. R. C.

NEUTRE (gramm.), *voy.* Genre et Verbe.

En histoire naturelle, on désigne par le nom de *neutre* les individus qui ne peuvent pas se reproduire faute de sexe : tels sont les fourmis ouvrières, les abeilles travailleuses, les termites maçonnes, etc. Les plantes ont aussi des fleurs neutres, dans lesquelles les étamines et les pistils ont avorté, ou se sont changés en pétales par excès de nutrition, comme dans les fleurs doubles (*voy.* Fleur, T. XI, p. 118). Z.

NEUWIED (Alexandre-Philippe-Maximilien, prince de), célèbre par ses voyages. Neu-Wied, ville du district du même nom dans la régence prussienne de Coblentz, était autrefois le chef-lieu d'un comté immédiat dont les possesseurs devinrent, en 1784, princes d'Empire, et qui, aujourd'hui médiatisé, appartient toujours aux princes de Wied-Neuwied, seule branche subsistante de la famille. Le chef de cette branche est le prince régnant (*Fürst*), Auguste de Wied. Son frère, le prince (*Prinz*) Alexandre, né à Neuwied, le 23 septembre 1782, entra de bonne heure au service de la Prusse, et y resta jusqu'en 1814, où il se retira avec le titre de major. Grand amateur des sciences naturelles et jaloux de la réputation de M. A. de Humboldt, il conçut le projet d'aller explorer des pays jusqu'alors presque inconnus. Il partit donc pour le Brésil, en 1813, et arriva à Rio-Janeiro, d'où, accompagné d'une escorte bien armée, il s'enfonça dans l'intérieur des terres; mais la guerre qui régnait entre les belliqueux Botocudos et les Patachos l'obligea, dans l'été de 1816, à se rendre à Morro d'Arara, à Villa-Viçoza, d'où les attaques des sauvages et les maladies endémiques le chassèrent encore. Il visita successivement Caravalles, Santa-Cruz, Villa-Belmonte, Jauassema, où il trouva quelques vestiges d'une civilisation antique. Le désir d'explorer des contrées moins connues poussa le voyageur au milieu des impénétrables forêts qui couvrent la rive septentrionale du Belmonte; mais arrivé sur les limites de la province de Minas-Geraes, il tomba malade, et se décida à retourner à Bahia, d'où il s'embarqua pour Lisbonne, le 10 mai 1817. Une partie de ses riches collections l'avait déjà précédé en Europe. Son *Voyage au Brésil, dans les années* 1815-17, a été publié à Francfort, 1819-20, en 2 vol. in-fol., avec atlas. Outre plusieurs traités sur différents sujets d'histoire naturelle, insérés dans les Mémoires de l'Académie impériale des naturalistes (t. XII, Bonn, 1824), on lui doit encore de curieuses gravures et des dissertations précieuses pour l'histoire naturelle du Brésil. Le prince de Neuwied a entrepris, en 1833, un nouveau voyage dans l'Amérique du Nord, dont la relation a également été publiée. *C. L. m.*

NÉVA. Ce fleuve majestueux de la Russie septentrionale n'est, à proprement parler, qu'un écoulement du grand lac Ladoga (*voy.*), dont il s'échappe, à une distance de 40 verstes au-dessus de Saint-Pétersbourg (*voy.*), à l'endroit même où est bâtie la forteresse de Schlüsselbourg. La Néva n'a pour affluents que des rivières peu importantes. Son cours est en tout d'une étendue de 60 verstes; sa largeur varie de 6 à 1200 pieds. Après avoir atteint la capitale, elle se divise, sous les noms de *grande* et *petite Néva*, de *grande* et *petite Nefka*, en plusieurs bras, dont les eaux se déchargent ou plutôt se confondent de nouveau dans la baie de Kronstadt (*voy.*), dépendant du golfe de Finlande. Les bords du fleuve sont partout assez élevés, et ses ondes limpides. Très poissonneuse et d'une profondeur qui la rend

navigable pour les bâtiments de commerce, la Néva contribue beaucoup à enrichir et à embellir la capitale de la Russie, qu'elle met en rapport, par un vaste système de canalisation, avec les contrées les plus reculées de l'empire. Au mois de novembre, elle se couvre ordinairement de glaces qui ne fondent qu'en avril ou mai; et elle menace souvent la ville de ses débordements, surtout pendant le règne des vents de l'équinoxe d'automne. Tout le monde se souvient de l'affreux désastre du 19 (7) novembre 1824. S.

NEVERS (COMTÉ, MAISON DE), *voy.* NIVERNAIS.

NEVEU, NIÈCE, *voy.* PARENTÉ.

NÉVIUS, *voy.* NÆVIUS.

NÉVRALGIE (de νεῦρον, nerfs, et ἄλγος, douleur). Les névralgies constituent un ordre d'affections nettement déterminé, et dont le caractère essentiel consiste dans une douleur plus ou moins vive, présentant ordinairement une intermittence ou au moins une rémission plus tranchée que dans aucune autre maladie. Aucun organe n'en est à l'abri; mais c'est surtout dans certains nerfs (*voy.*), que l'observation montre cette exaltation anormale de la sensibilité; c'est donc là surtout que nous devons chercher à en saisir les principaux caractères.

La douleur, comme nous l'avons dit, est le symptôme caractéristique des névralgies; mais son intensité varie suivant les appareils où elle est observée : les névralgies externes ont en général un caractère d'acuité beaucoup plus prononcé que celles qui atteignent les organes situés intérieurement : vive, soudaine, fulgurante, si nous pouvons ainsi dire, dans les premières, la douleur est le plus ordinairement obtuse, sourde dans les dernières. Parfois cette douleur se développe graduellement; le plus souvent elle apparaît avec la soudaineté de l'éclair, et atteint immédiatement le plus haut degré d'intensité. Si le nerf qui est le siége de la maladie appartient à un organe chargé d'une fonction spéciale, cette fonction est plus ou moins gravement altérée; lors même que le nerf malade ne fait qu'avoisiner un semblable organe, cette perturbation fonctionnelle n'en est pas moins observée, bien qu'à un moindre degré. Dans les névralgies externes, les muscles au milieu desquels cheminent les nerfs affectés sont en général frappés d'un spasme marqué, et ne sauraient, sans exaspérer la douleur, accomplir des mouvements un peu étendus. Quand la névralgie s'élève à une certaine violence, elle ne peut avoir quelque durée sans qu'un mouvement fluxionnaire ne s'accomplisse, sur le trajet du nerf, dans les tissus auxquels celui-ci se distribue, dans les organes qu'il avoisine : c'est ainsi que dans la névralgie faciale, on voit souvent l'œil rougir, s'injecter; c'est ainsi surtout qu'une simple odontalgie (*voy.* DENTS), indépendante de la carie dentaire, entraîne souvent à sa suite une fluxion plus ou moins considérable. Lorsque ces divers phénomènes ont duré pendant un certain temps, soit par le bénéfice de l'art, soit spontanément, ils cessent quelquefois complétement, et il ne reste dans les parties qu'une sorte d'engourdissement non douloureux; dans d'autres cas, il y a seulement rémission, diminution dans l'intensité des phénomènes; mais, intermittence complète ou simple rémission, cela limite ce que l'on appelle un *accès*. Il est fort rare que la maladie s'arrête là; ordinairement, un certain nombre d'accès se succèdent ainsi avec plus ou moins de rapidité, et c'est alors seulement qu'on voit la maladie cesser définitivement, pour ne se reproduire qu'après un temps plus ou moins long, quand les causes qui la déterminent auront agi de nouveau sur l'organisme; car c'est là encore un funeste privilége des névralgies, elles ont une singulière tendance à reparaître, le plus souvent sous leur forme primitive; d'autres fois, elles se déplacent, et prennent pour siége un nerf plus ou moins éloigné de celui qu'elles ont frappé d'abord.

Il est aisé, en général, de reconnaître les névralgies. Lorsqu'elles sont externes surtout, elles donnent lieu à un ensemble de phénomènes si nettement dessinés, qu'il serait difficile de s'y méprendre; mais il n'en est pas de même lorsqu'elles ont leur siége dans un appareil interne, dans un organe de la vie nutritive; les phénomènes qui la traduisent alors sont plus obscurs, ils se rapprochent beaucoup

plus de ceux par lesquels se révèlent d'autres états morbides : c'est ainsi que dans un certain nombre de cas, il n'est nullement facile de distinguer la simple gastralgie (*voy.*) ou névralgie de l'estomac de l'inflammation chronique de cet organe.

Dans l'emploi des principaux moyens par lesquels on combat les névralgies, on se propose d'agir sur les centres nerveux, où se trouve bien souvent sans doute le point de départ du mal, ou directement sur les nerfs mêmes qui sont le siége actuel de la douleur. Les narcotiques, les excitants diffusibles, les anti-spasmodiques sont les moyens principaux à l'aide desquels on cherche à remplir la première indication. On satisfait ordinairement à la seconde par l'application des sangsues, des narcotiques, des vésicatoires, etc., sur le siége même ou près du siége de la douleur. Les vésicatoires surtout sont très fréquemment employés dans le traitement des névralgies; ils y jouissent en effet d'une incontestable efficacité, surtout quand on fait pénétrer par la voie de la plaie qu'ils ont faite certaines préparations narcotiques, qui agissent ainsi presque immédiatement sur les nerfs malades. Les saignées générales peuvent encore trouver une heureuse application dans le traitement des névralgies, mais c'est surtout quand celles-ci coexistent avec un état de pléthore marquée, ou qu'elles ont provoqué un mouvement fluxionnaire intense. Il est un certain nombre de névralgies remarquables par le retour régulièrement périodique de leurs accès; le sulfate de quinine, l'anti-périodique par excellence, devient alors, comme dans les fièvres intermittentes, un médicament presque infaillible. Les moyens que nous venons d'indiquer d'une manière sommaire conviennent principalement dans le traitement des névralgies externes. Ils sont également d'un grand secours dans les névralgies internes; mais celles-ci coexistent souvent avec un état de débilité de l'économie qui réclame un régime tonique sagement gradué. L'exercice à pied, en voiture, le séjour à la campagne, les voyages sont dans ces cas surtout des auxiliaires puissants de la thérapeutique. M. S-N.

NÉVRITE, inflammation des nerfs. C'est une maladie assez rare; elle se distingue surtout de la névralgie (*voy.*) par son caractère de continuité et la moins grande acuité de la douleur à laquelle elle donne naissance. Les moyens qu'on lui oppose sont les antiphlogistiques ordinaires, les applications locales de sangsues, ventouses, bains, fomentations émollientes, et, quand le mal résiste à ces moyens, les vésicatoires volants. M. S-N.

NÉVROLOGIE (de νεῦρον, nerf, et λόγος, discours, théorie), partie de l'anatomie qui s'occupe spécialement des nerfs (*voy.*), de leur distribution dans l'organisme, de leurs rapports soit entre eux, soit avec les autres organes. Parmi les traités de cette nature, nous citerons celui de J. Swan, *Névrologie, ou Description anatomique des nerfs du corps humain*; trad. de l'angl., avec des additions, par E. Chassaignac, Paris, 1838, in-4°, av. grav.

La *névrotomie* (τέτομα, j'ai coupé) est la dissection et l'analyse particulière des nerfs; quelques chirurgiens emploient aussi ce terme pour désigner l'opération par laquelle un nerf est divisé dans sa continuité, opération qui a surtout été pratiquée dans quelques névralgies réfractaires. X.

NÉVROPTÈRES (de νεῦρον, nervure, et πτέρον, aile), ordre d'insectes (*voy.*) que l'on reconnaît à leurs 4 ailes membraneuses, transparentes, finement réticulées; à la conformation de leur bouche, formée de 2 lèvres, de mandibules et de mâchoires propres au broiement. Leur corps est allongé et mou; leurs antennes sont sétacées. Ils n'ont point d'aiguillon, et rarement une tarière. Leurs larves sont hexapodes. Ils varient par leurs mœurs et par leurs métamorphoses.

On les a partagés en 2 familles : 1° celle des *subulicornes*, ainsi nommés de leurs antennes en forme d'alène. Ce sont, outre les *demoiselles* ou *libellules* et les *éphémères* (*voy.* ces mots), les *friganes*, remarquables par les mœurs de la larve, qui se construit avec des grains de sable, des débris de coquilles ou de plantes, qu'elle lie ensemble à l'aide de fils glutineux, un fourreau dans lequel elle s'abrite, et qu'elle traîne partout avec elle,

n'en sortant que la partie antérieure de son corps, jusqu'à l'époque où, ayant subi une dernière métamorphose, elle abandonne son tube protecteur pour prendre son vol. Dans la seconde famille des névroptères, dite des *planipennes*, parce que les insectes qui la composent portent leurs ailes couchées horizontalement sur le dos, on compte deux genres principaux : les *termites* (*voy.*) ou *termès*, et les *fourmilions* (*voy.* T. XIV, p. 720). C. S-TE.

NÉVROSES (νεύρωσις, mot formé de νεῦρον, nerf). Les médecins rangent sous cette dénomination un ordre de maladies caractérisées par un ensemble de symptômes dont la physiologie a trouvé le point de départ dans le système nerveux (*voy.*), mais qui ne laissent dans l'organisme aucune altération constante, appréciable. Manifestations pathologiques d'une perversion de l'action normale de ce grand appareil, les névroses se distinguent entre elles par la prédominance du trouble de l'une ou l'autre des propriétés dont est doué ce système, ou par une certaine coordination de ces divers accidents. Ainsi, il y a une classe de névroses que nous avons déjà étudiées, et dans lesquelles le phénomène prédominant est une lésion de la sensibilité : ce sont les névralgies (*voy.*). Dans une autre classe de névroses, c'est surtout le mouvement qui est vicié dans sa manifestation normale : ici figurent principalement les convulsions, les tétanos, la chorée, la catalepsie (*voy.* ces mots), etc. Dans une troisième classe se rangent les maladies nerveuses, dans lesquelles l'altération de l'intelligence apparaît comme le phénomène principal, telles sont : les hallucinations simples, diverses formes de l'aliénation mentale (*voy.* ces mots), isolées de toute complication; enfin, il est un certain nombre de névroses dans lesquelles surgissent des phénomènes qui manifestent à la fois une perversion dans la sensibilité, dans le mouvement et dans l'intelligence : nous citerons comme exemple de cette forme grave l'épilepsie (*voy.*). Cette quadruple division renferme sans doute toutes les névroses qui ont une physionomie bien dessinée, et que l'observation nous montre tous les jours avec leurs caractères saillants; mais il arrive dans un bon nombre de cas que la perversion fonctionnelle du système nerveux donne lieu à des expressions morbides si mobiles, si mêlées, si insolites, qu'il serait difficile de les faire entrer dans l'un des cadres que nous venons d'établir. Dans l'intérêt de la théorie comme dans celui d'une classification méthodique des maladies, il serait à désirer que les pathologistes eussent saisi l'action anormale de la fibre nerveuse qui occasionne les manifestations morbides multiples d'où résultent les névroses; mais le jour où ce voile serait soulevé n'éclairerait peut-être pas beaucoup la thérapeutique par laquelle on combat ces affections.

Embrassant d'une manière générale, surtout sous le double rapport de leur marche et de leur pronostic, la maladie dont nous nous occupons en ce moment, Georget leur assigne pour principaux caractères : « d'être de longue durée, peu dangereuses, intermittentes, apyrétiques, difficilement curables; d'offrir un appareil de symptômes ordinairement effrayants en apparence; de causer des souffrances très violentes qui feraient croire à une affection très grave, et de laisser après la mort peu ou point d'altérations sensibles dans les organes qui en sont le siége. » Ces caractères généraux s'appliquent exactement à un certain nombre de névroses, mais ne conviennent pas à toutes; sous le rapport de la gravité, par exemple, il est bien clair que si l'hystérie, la chorée, les névralgies, sont communément des maladies peu graves, il n'en est pas de même de l'aliénation mentale, de l'épilepsie, qui trop souvent portent une si rude atteinte à la vie morale; du tétanos, qui amène fréquemment une terminaison promptement funeste.

Malgré les différences profondes qui séparent les unes des autres les névroses dans leurs manifestations symptomatiques, comme toutes ont leur point de départ primitif ou secondaire dans le système nerveux, on peut saisir quelques caractères généraux dans l'étiologie de ces affections. Il est incontestable, par exemple, que les causes morales jouent le principal rôle dans la production de

la plupart d'entre elles : on conçoit en effet que c'est sur le système nerveux que ces causes doivent s'exercer tout d'abord, et qu'agissant sur cet appareil organique avec la constance, l'opiniâtreté, la soudaineté qui caractérisent ordinairement leur action, elles finissent par altérer d'une manière grave la vitalité normale de la fibre nerveuse : c'est ainsi que l'ambition déçue ou un amour contrarié dans ses rêves de bonheur peuvent indistinctement aboutir à l'hystérie ou à l'aliénation mentale; c'est ainsi encore que, sous l'influence d'une frayeur vive agissant instantanément sur un système nerveux qui n'a pu se préparer à la réaction, on peut voir se développer la chorée, des convulsions, ou l'épilepsie, etc. Les grandes commotions politiques, les révolutions, les épidémies meurtrières qui déciment les populations, ébranlant fortement le moral, et partant le système nerveux qui lui sert d'organe, provoquent souvent diverses formes de névroses; la danse de Saint-Guy (*voy.* T. VII, p. 520) à son origine, la danse macabre, les actes frénétiques des flagellants (*voy.*), que les historiens ont signalés, à diverses époques de troubles politiques ou religieux, ou à la suite de grandes calamités, comme une sorte d'épidémie délirante, sont des exemples éclatants de cette influence funeste. Une autre cause non moins remarquable des maladies nerveuses, c'est l'imitation, à laquelle il faut sans doute faire une large part dans l'interprétation étiologique des faits que nous venons de rappeler; car il y a dans le système nerveux une merveilleuse aptitude à reproduire les actes extérieurs par lesquels il est impressionné. Les pathologistes font encore figurer au nombre des causes des névroses certains états morbides de l'estomac, la suppression d'une hémorragie habituelle, quelques diathèses, comme un affaiblissement général, un état pléthorique local ou général, etc.

Parmi les causes morales, qui, comme nous l'avons dit, concourent le plus énergiquement au développement des névroses, plusieurs, après avoir fait éclater la maladie, continuent d'exercer leur influence funeste sur l'organisme : ces causes sont surtout les passions qui se disputent le cœur de l'homme; malheureusement, elles se trouvent presque toujours hors de la portée de l'art. L'origine morale d'une névrose étant bien déterminée, on doit chercher par tous les moyens à combattre cette préoccupation funeste : de là, l'utilité des voyages, de la vie occupée à la campagne; de là, l'avantage de développer une passion antagonistique, qui pousse l'activité nerveuse dans une autre direction. En même temps qu'on placera les malades dans une atmosphère physique et morale différente de celle dans laquelle ils ont puisé leur maladie, on aura recours aux agents médicamenteux les plus propres à remplir les indications physiques proprement dites. Si la névrose coexiste avec un état pléthorique général ou avec un affaiblissement marqué, ce qui est plus ordinaire, des saignées, des bains, pourront être employés avec avantage dans le premier cas; un régime fortifiant, des toniques seront, au contraire, mis en usage dans le second. Des anti-spasmodiques, des narcotiques, pourront encore, suivant les cas, recevoir une heureuse application. Quand la maladie affecte une marche régulièrement périodique, le sulfate de quinine est positivement indiqué. S'il s'agit d'une névrose imitative, c'est à l'intimidation qu'il faut recourir : il a suffi, dans quelques cas de ce genre, de menacer les malades de la cautérisation avec le fer rouge pour suspendre immédiatement une épidémie d'hystérie, de convulsions, etc. Quant à ces grandes épidémies de névroses, survenues à la suite de troubles politiques, de diverses calamités publiques, la médecine ne peut guère que spéculer sur le foyer du mal; c'est de plus haut que la thérapeutique doit agir sur les intelligences perverties, violemment dévoyées. Les progrès de la civilisation, en éclairant les masses, ont rendu presque impossible le retour de pareils désordres dans notre Europe. M. S-N.

NEVSKI (prononcez Nefski), surnom qui signifie *de la Néva*, *voy.* ALEXANDRE NEVSKI.

NEW-BRUNSWIC, *voy.* BRUNSWIC (*Nouveau-*).

NEWCASTLE, chef-lieu du comté

anglais de Northumberland (*voy.*) et la place du monde la plus importante pour l'exploitation et le commerce de la houille (*voy.*), est situé sur le penchant d'une colline sur la rive gauche de la Tyne, à 3 lieues de l'embouchure de ce fleuve, qui depuis la ville jusqu'à la mer a l'aspect d'un vaste bassin couvert d'innombrables navires. En y comprenant le faubourg de Gateshead, dans le comté de Durham, auquel l'unit un superbe pont en pierre à neuf arches, on estime à près de 60,000 âmes la *population* de Newcastle. La ville ancienne est sale et mal bâtie; mais la nouvelle offre de belles rues et de beaux bâtiments. On admire le quai de la Tyne; parmi les édifices publics, l'hôtel-de-ville, le palais de justice et l'église de Saint-Nicolas, d'architecture gothique, méritent surtout d'être distingués.

L'industrie de Newcastle est très florissante. Les forges, les fonderies de fer, les usines de plomb, les verreries et les raffineries de sucre y sont d'une haute importance. On fabrique en outre beaucoup de produits chimiques, du savon, de la poterie, des cuirs, des brosses, des cordages et de la toile à voiles; il existe des ateliers pour la construction des machines à vapeur, et une grande activité règne dans les vastes chantiers où se construisent des navires destinés pour la plupart au transport de la houille. Ce précieux combustible qui, depuis des temps fort anciens, forme une source intarissable de richesse et de prospérité pour Newcastle, est exporté dans presque toutes les contrées maritimes de l'Europe et jusqu'aux Indes-Occidentales. On évalue à 42 millions de quintaux métriques la production annuelle du charbon de terre, ce qui est le décuple de ce qu'était cette même production il y a environ un siècle. On n'estime pas à moins de 50,000 le nombre des ouvriers employés à l'extraction et au transport de cette matière, que fournissent 25 mines, et que des chemins de fer servent à amener dans les divers entrepôts établis le long de la Tyne. En 1832, 987 navires, jaugeant ensemble 202,379 tonneaux, appartenaient au port de Newcastle. Ces chiffres attestent un mouvement maritime prodigieux, lequel, à ne considérer que le poids des chargements, est effectivement le plus fort de la Grande-Bretagne après Londres, mais qui, pour la valeur, est loin d'approcher même de celui de Liverpool (*voy.* ce nom). Ch. V.

NEW-FUNDLAND, *voy.* Terre-Neuve.

NEW-HAMPSHIRE, NEW-JERSEY, *voy.* États-Unis.

NEW-LANARK, *voy.* Owen.

NEW-ORLEANS, *voy.* Nouvelle-Orléans.

NEWTON (Isaac) naquit à Woolsthorpe (comté de Lincoln), le jour de Noël 1642 (v. s.), d'une famille noble que Fontenelle dit originaire de Newton, dans le Lancashire; mais le même honneur a été réclamé, dans ces derniers temps, en faveur de l'Écosse. Quoi qu'il en soit, la seigneurie de Woolsthorpe appartenait depuis près de 300 ans à la famille de Newton, qui s'y était transportée de Westby. La mère d'Isaac, Anne Ascough, descendait également d'une maison ancienne. Quand elle perdit son mari, son fils était encore dans l'enfance : quelques années après, elle contracta une nouvelle union qui ne la détourna point des devoirs qu'elle avait à remplir. Le petit Newton avait hérité de la terre de Woolsthorpe, et sa mère ne pensait qu'à le mettre en état de faire valoir lui-même cette propriété. A l'âge de 12 ans, elle l'envoya à la grande école de Grantham, dont le maître était très instruit dans les langues savantes. Mais le jeune homme avait d'autres goûts que ceux qu'on cherchait à lui inculquer : son génie devait se frayer seul sa route. A Grantham, il voit des machines, il veut les imiter et y parvient; loin de la société de ses camarades, muni de différents outils, il fabrique toutes sortes de petites mécaniques; il se mêle aux ouvriers qui travaillent à un moulin à vent, et le secret de son mécanisme lui est bientôt si familier qu'il en construit un semblable. Il sent que la pratique du dessin lui est nécessaire: il s'y applique, et sa petite chambre se tapisse promptement des essais de son crayon. Mais l'étude des langues en souffrait : il n'était pourtant pas fait pour se laisser devancer par des enfants d'un esprit bien inférieur au sien; et, dès qu'il l'eut résolu,

en très peu de temps il se plaça à la tête de tous les élèves de l'école. Sa mère le reprit néanmoins auprès d'elle, et voulut l'employer à la gestion de ses biens; mais le jeune homme n'y apporta aucune inclination. Laissant le serviteur qui l'accompagnait à Grantham faire les marchés dont il était chargé, il courait se réfugier dans sa chambre, s'il ne s'arrêtait sous une haie du grand chemin, pour se livrer à ses recherches studieuses. Un de ses oncles l'ayant trouvé un jour occupé à résoudre un problème de mathématiques, détermina la mère de Newton à ne plus contrarier une vocation si décidée. Elle le remit à l'école de Grantham, d'où, à 18 ans, il passa à l'université de Cambridge, et fut admis au collége de la Trinité (1660). Il eut le bonheur d'y rencontrer un homme d'un savoir éminent, le professeur Barrow, qui comprit ce génie naissant et l'encouragea de sa bienveillante protection.

L'esprit de Newton avait dû singulièrement se développer par la méditation. Aussi devina-t-il, pour ainsi dire, les éléments des sciences; et quand il ouvrit Euclide, par exemple, toutes les propositions se présentèrent si facilement à lui, qu'il le rejeta bien vite comme ne contenant que des choses trop simples et trop évidentes. Il sauta tout d'un coup à la Géométrie de Descartes et à l'Optique de Keppler. Pourtant, il manifesta plus tard le regret de ne s'être point assez arrêté sur Euclide au commencement de ses études mathématiques. A 21 ans, il lut l'*Arithmetica infinitorum* de Wallis, annotant son auteur, et faisant ainsi des découvertes importantes, entre autres cette fameuse formule qui porte le nom de *binôme de Newton* (*voy.* Binôme). Il trouva la quadrature de l'hyperbole et celles d'une infinité d'autres courbes; enfin, considérant les grandeurs non comme des agrégations de parties homogènes entre elles, mais comme des résultats de mouvements continus; imaginant ainsi les lignes comme décrites par le mouvement des points, les surfaces par le transport des lignes, les solides par la superposition des surfaces, les angles par la rotation de leurs côtés, il fut amené à l'une des plus belles découvertes de l'esprit humain, le calcul des fluxions (*voy.* ce mot, et surtout Calcul infinitésimal).

Newton avait fait ces découvertes analytiques avant l'âge de 23 ans. Il les avait consignées dans un écrit qu'il ne publia pas alors, soit par amour du repos, comme on l'a dit, soit peut-être aussi dans l'espoir d'arriver d'une manière particulière à la théorie des lois de la nature. La peste qui régnait à Londres, en 1665, lui fit quitter Cambridge. Il se retira dans son domaine de Woolsthorpe, et c'est là qu'un phénomène des plus simples le mit, dit-on, sur la voie de sa plus belle découverte, la loi de l'attraction universelle (*voy.* ce mot et Gravitation). On raconte qu'assis un jour sous un pommier, un fruit de cet arbre tombe devant lui. Ses idées des mouvements accélérés et uniformes, dont il avait fait usage pour sa méthode des fluxions, lui reviennent aussitôt à l'esprit. Réfléchissant sur la nature de ce singulier pouvoir qui sollicite les corps vers le centre de la terre, où ils se précipitent avec une vitesse continuellement accélérée, et cela sans affaiblissement en tombant du sommet des plus hautes montagnes, il se demande pourquoi ce pouvoir ne s'étendrait pas jusqu'à la lune même; et alors que faudrait-il de plus pour la retenir dans son orbite autour de la terre? Puis il étend cette théorie à tout notre système planétaire. Mais le mouvement de la lune fut d'abord rebelle à ses calculs, parce qu'on ne connaissait pas encore exactement la mesure de la terre. Il s'arrêta donc devant cette difficulté, et sans renoncer à sa découverte, il la cacha soigneusement, n'en parlant pas même à son maître Barrow, dont il devint bientôt le collègue, ayant été reçu *fellow* et maître ès-arts, en 1667.

Cependant, la science avançait rapidement; d'autres esprits se tournaient vers les mêmes recherches, et Newton, toujours lent à donner au public les résultats qu'il obtenait, fut plus d'une fois sur le point de se voir enlever la gloire de ses découvertes, que d'autres faisaient après lui. En 1668, Mercator publia sa *Logarithmotechnia*, où Newton reconnut son idée fondamentale de calcul analytique pour la quadrature des courbes; il montra alors son propre manuscrit à

Barrow, mais encore sans le publier. A cette époque, une autre découverte l'occupait exclusivement. Barrow lui avait généreusement cédé sa chaire; Newton allait faire des leçons d'optique : il se mit à répéter des expériences, et il parvint à décomposer la lumière en rayons colorés à travers un prisme, à calculer les différents effets de réfraction, à fonder enfin sa théorie de l'optique. Ses leçons donnèrent quelque publicité à ses travaux, et la Société royale de Londres, à laquelle il avait adressé la description d'un nouveau télescope, l'appela dans son sein, le 11 janvier 1672. Encouragé par cette distinction honorable, il lut dans cette assemblée une partie de son analyse de la lumière. La Société voulut l'insérer dans les *Transactions philosophiques*, et Newton se dévoila enfin au monde savant. Hooke, Huygens et quelques autres, lui opposèrent des objections souvent peu fondées, et il fut encore une fois dégoûté de la publication de ses recherches scientifiques.

Au mois de juin 1682, Newton entendit parler de la mesure d'un degré terrestre exécutée en France par Picard. Il reprit alors ses calculs sur les mouvements de la lune qu'il avait abandonnés; et, parvenant cette fois à son but, il reconnut d'une manière certaine que la loi de l'affaiblissement proportionnel au carré des distances de la pesanteur s'étendait au satellite de la terre. Une petite différence restait encore, mais elle était une preuve d'exactitude, puisque les autres corps célestes devaient avoir leur part d'influence sur la lune et causer une perturbation légère en raison de leur grande distance. Dès ce moment, Newton ne douta plus; il se mit à étendre, à fortifier son système, qu'il érigea bientôt en loi de l'univers. M. Biot analyse ainsi ces magnifiques résultats : « Toutes les parties de la matière gravitent les unes vers les autres avec une force proportionnelle à leurs masses, et réciproque au carré de leurs distances mutuelles : cette force retient les planètes et les comètes autour du soleil, comme chaque système de satellites autour de sa planète principale; et, par la communication universelle d'influences qu'elle établit entre les parties matérielles de tous ces corps, elle détermine la nature de leurs orbes, la forme de leurs masses, les oscillations des fluides qui les recouvrent, et leurs moindres mouvements, soit dans l'espace, soit sur eux-mêmes, tout cela conformément aux lois observées. Qui pourra jamais donner la solution de questions naturelles plus élevées que celles-ci: trouver la masse relative des différentes planètes; déterminer les rapports des axes de la terre; montrer la cause de la précession des équinoxes; trouver la force du soleil et de la lune pour soulever l'Océan? Telle fut la grandeur et la sublimité des objets qui s'ouvrirent aux méditations de Newton après qu'il eut connu la loi fondamentale du système du monde ! » Ainsi la pensée de la vie de Newton se trouvait réalisée. Pendant deux ans qu'il employa à préparer et à développer le livre immortel des *Principes*, il resta dans cet état de contemplation délicieuse que procure la possession de l'objet de ses plus chers désirs: il n'existait que pour calculer et penser; chaque pas le conduisait à la confirmation de son système. Mais travaillant toujours bien plus pour sa propre satisfaction que pour la gloire, il ne songeait pas encore à le mettre au jour, lorsque Halley lui parla d'une découverte qu'il venait de faire et qui se rapportait à l'attraction des planètes. Newton se décida alors à lui montrer son travail; Halley, plein d'admiration, en demanda une copie et le supplia de lui permettre de l'offrir à la Société royale. Celle-ci le fit imprimer, après quelques contestations de la part de Hooke qui prétendait avoir la priorité de cette théorie.

Le traité des *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* parut en 1687. « Ce livre, dit Fontenelle, où la plus profonde géométrie sert de base à une physique toute nouvelle, n'eut pas d'abord tout l'éclat qu'il méritait, et qu'il devait avoir un jour. Comme il est écrit très savamment, que les paroles y sont fort épargnées, qu'assez souvent les conséquences y naissent rapidement des principes, et qu'on est obligé à suppléer de soi-même tout l'entre-deux, il fallait que le public eût le loisir de l'entendre. Les grands géomètres n'y parvinrent qu'en

l'étudiant avec soin, les médiocres ne s'y embarquèrent qu'excités par le témoignage des grands; mais enfin, quand le livre fut suffisamment connu, tous ces suffrages qu'il avait gagnés si lentement éclatèrent de toutes parts, et ne formèrent qu'un cri d'admiration. » Cet ouvrage, en effet, devait faire révolution dans les sciences. Deux théories principales y règnent : celle des forces centrales et celle de la résistance des milieux au mouvement. Newton y renversait le système des tourbillons de Descartes. Si les corps célestes se meuvent dans un milieu quelconque, dans une matière éthérée qui, si subtile qu'elle soit, n'en résistera pas moins, comment, se disait-il, les mouvements des astres n'en seraient-ils pas promptement affaiblis? Il fut donc conduit à admettre le vide dans les espaces célestes; mais cette hypothèse, si admirable que soit d'ailleurs le système de Newton, n'en répugne pas moins à la raison qui ne saurait la concevoir, quoiqu'elle satisfasse à toutes les exigences du calcul. Quant à l'action de la pesanteur, cette force mystérieuse qui porte les corps les uns vers les autres, elle n'est pas moins difficile à définir : le terme d'attraction dont se sert le plus souvent Newton semble indiquer la préférence de ses idées.

Pendant que le livre des *Principes* se préparait, Newton eut l'occasion de se montrer sur la scène publique. Jacques II avait ordonné à l'université de Cambridge de conférer un grade à un moine bénédictin sans qu'il prêtât le serment contre le catholicisme exigé par les statuts. L'université réclama vivement, et Newton, qui avait provoqué la résistance, fut un des délégués chargés de soutenir les prérogatives de l'université. Il fut aussi choisi par elle pour représentant au parlement de convention qui déclara la vacance du trône et appela Guillaume III à la couronne d'Angleterre. Lord Halifax lui obtint ensuite la charge honorable et lucrative de garde de la monnaie. Newton y rendit de grands services dans la refonte générale des pièces d'or et d'argent qui fut alors opérée. Il en fut récompensé par le titre de directeur de la monnaie, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, et qui donnait droit à des émoluments considérables. La chimie avait toujours eu pour lui beaucoup d'attraits : il se livra alors à de nouvelles expériences et retrouva la loi de l'attraction dans l'affinité chimique des molécules. Mais, suivant quelques témoignages, un accident aurait alors ébranlé, pour quelque temps, sa raison. Un chien qu'il aimait fit tomber, dit-on, une bougie sur les papiers où se trouvaient consignées ses expériences; le feu y prit, et Newton, accablé par cette perte immense, sentit son esprit se déranger. Cependant, en 1704, il fit paraître son *Optique, ou Traité de la lumière et des couleurs* (trad. en fr., Amst., 1720, 2 vol. in-12; *voy.* aussi MARAT), dont l'objet, suivant la belle expression de Fontenelle, est l'*anatomie* de la lumière (*voy.* ce mot et OPTIQUE). Il y ajouta l'exposition de sa méthode des fluxions; mais déjà Leibnitz avait répandu le calcul différentiel, et, comme nous l'avons dit à l'article du savant philosophe allemand, une discussion de priorité s'éleva pour cette découverte. Le caractère de Newton explique suffisamment comment cette belle invention était restée si longtemps ensevelie dans ses papiers; mais il n'en est pas moins juste d'admettre aussi que Leibnitz arriva de son côté à un résultat semblable par des moyens qui lui appartiennent. En 1707, Whiston publia, sous le titre d'*Arithmetica universalis* (trad. en fr. par Castillon, 1761, 2 vol. in-4°, et par Beaudeux, 1802, 2 vol. in-4°), le texte des leçons que Newton avait données à Cambridge sur l'algèbre. La question de l'invention du calcul infinitésimal devint bientôt brûlante. Leibnitz avait demandé la Société royale pour juge. Celle-ci nomma des commissaires et fit publier, en 1712, toutes les pièces du procès, sous le titre de *Commercium epistolicum*, précieux recueil de lettres sur l'analyse infinitésimale; mais un jugement partial et passionné ne satisfit point Leibnitz. Dans cette discussion, les deux champions furent également injustes, et l'on regrette de voir deux hommes de génie chercher ainsi à se ravaler l'un l'autre et empoisonner le reste de leur vie par d'indignes procédés. D'autres écrits de Newton ont encore été imprimés; mais quelques-uns sans son consente-

ment : tel est son système de chronologie, qui parut à Paris avec une réfutation de Fréret (1725, in-12), et dont Daunou a donné une savante analyse dans une note de la *Biographie universelle*. Un autre ouvrage de Newton a pour titre : *Observations sur les prophéties de l'Écriture-Sainte, particulièrement sur les prophéties de Daniel et sur l'Apocalypse de S. Jean.* Il y donne l'interprétation du langage figuré des prophètes, et explique ensuite historiquement le texte de différentes prophéties.

Newton a eu le rare bonheur d'être apprécié de son vivant par ses concitoyens. Les savants le mirent à leur tête d'un consentement unanime. Élu président de la Société royale, en 1703, il le resta sans aucune interruption jusqu'à sa mort. La reine Anne le fit chevalier, en 1705, et la princesse de Galles l'honora de son amitié. Dès que l'Académie des Sciences de Paris put se donner des associés étrangers, elle choisit Newton. Il avait été réélu une seconde fois au parlement, mais les affaires publiques convenaient peu à ses habitudes. Les sciences finirent aussi par lui devenir comme étrangères, et la dernière partie de sa carrière ne fut remplie que par l'impression d'anciens travaux et la recherche rapide de la brachistochrone et de la trajectoire, problèmes proposés comme défis par Bernoulli et Leibnitz. La résolution du premier parut anonyme; mais Bernoulli ne s'y méprit pas : il devina l'auteur, *tanquam*, dit-il, *ex ungue leonem* (comme on connaît le lion à son ongle).

La santé de Newton se maintint jusqu'à l'âge de 80 ans. Il mourut de la pierre, le 20 mars 1727 (v. s.). Son corps fut déposé, avec la plus grande pompe, dans l'abbaye de Westminster, où sa famille lui fit élever un magnifique monument. « Il avait la taille médiocre, avec un peu d'embonpoint dans ses dernières années, dit Fontenelle, l'œil fort vif et fort perçant, la physionomie agréable et vénérable en même temps... Il était né fort doux et avec un grand amour pour la tranquillité... Il était simple, affable, toujours de niveau avec tout le monde. » Il était très attaché à l'Église anglicane et lisait assidûment la Bible. Il n'avait point été marié, et laissa, en mourant, une somme de 32,000 liv. st. Sa modestie était très grande : « Je ne sais, disait-il, quand on lui parlait de l'admiration qu'excitaient ses belles découvertes, ce que le monde pensera de mes travaux; mais pour moi, il me semble que je n'ai pas été autre chose qu'un enfant jouant sur le bord de la mer, et trouvant tantôt un caillou un peu plus poli, tantôt une coquille un peu plus agréablement variée qu'une autre, tandis que le grand océan de la vérité s'étendait inexploré devant moi. » D'une constance à toute épreuve, sa pensée restait continuellement plongée dans l'étude d'un même objet. « Je tiens, disait-il, le sujet de ma recherche constamment devant moi, et j'attends que les premières lueurs commencent à s'ouvrir lentement et peu à peu, jusqu'à se changer en une clarté pleine et entière. » Une autre fois, comme on lui demandait de quelle manière il était parvenu à ses découvertes : « En y pensant toujours ! » répondit-il. Ce qui caractérise surtout Newton, c'est le besoin d'appuyer les faits sur des expériences. Il a dit lui-même, en expliquant la méthode qu'il convient de suivre dans la philosophie naturelle : « L'essence de cette philosophie consiste à raisonner sur les phénomènes sans s'appuyer sur des hypothèses, et à conclure les causes d'après les effets, jusqu'à ce que l'on remonte ainsi à la première de toutes les causes, qui certainement n'est point mécanique. » Telle est effectivement la méthode qu'il met en pratique. Fontenelle fait de Descartes et de Newton un parallèle, où ressort parfaitement le génie de ces deux hommes célèbres : « Tous deux, dit-il, géomètres excellents, ont vu la nécessité de transporter la géométrie dans la physique. Tous deux ont fondé leur physique sur une géométrie qu'ils ne tenaient presque que de leurs propres lumières. Mais l'un, prenant un vol hardi, a voulu se placer à la source de tout, se rendre maître des premiers principes par quelques idées claires et fondamentales, pour n'avoir plus qu'à descendre aux phénomènes de la nature comme à des conséquences nécessaires; l'autre, plus timide ou plus modeste, a commencé sa marche par s'ap-

puyer sur les phénomènes pour remonter aux principes inconnus, résolu de les admettre quels que les pût donner l'enchaînement des conséquences. L'un part de ce qu'il entend nettement pour trouver la cause de ce qu'il voit; l'autre part de ce qu'il voit pour en trouver la cause, soit claire, soit obscure. Les principes évidents de l'un ne le conduisent pas toujours aux phénomènes tels qu'ils sont; les phénomènes ne conduisent pas toujours l'autre à des principes assez évidents. Les bornes qui, dans ces deux routes contraires, ont pu arrêter deux hommes de cette espèce, ce ne sont pas les bornes de leur esprit, mais celles de l'esprit humain. » Néanmoins, Newton a reculé ces bornes. L'exactitude et la finesse des expériences substituées, dans la science, aux spéculations de l'intelligence, ont ouvert une nouvelle voie à la *philosophie naturelle;* et c'est en suivant les traces de Newton que les modernes ont fait leurs plus grandes découvertes (*voy.* Lagrange, Laplace, etc.), qui toutes, d'ailleurs, sont venues corroborer les siennes. Ce ne fut pas cependant sans opposition que les doctrines de Newton prévalurent en France. Voltaire (*voy.*) contribua puissamment à cette révolution par sa publication des *Éléments de la philosophie de Newton mis à la portée de tout le monde*, Londres, 1738, in-8°. La traduction du livre des *Principes*, par Mme Du Châtelet (*voy.*), Paris, 1756, 2 vol. in-4°, est encore rendue plus intéressante par les notes de Clairaut.

Pour faire l'Éloge de Newton à l'Académie des Sciences, Fontenelle avait eu des renseignements de Conduitt, mari de la nièce de ce grand homme, auquel il avait succédé dans sa charge de maître des monnaies. On retrouve ces documents dans un ouvrage anglais fort rare, quoique imprimé en 1806, intitulé *Collections for the history of Grantham, with authentic Memoirs of sir I. Newton*, qui renferme une relation détaillée de l'enfance de Newton, écrite, en 1727, par le docteur Stukeley, son ami. On consultera encore avec fruit la notice que M. Biot a donnée à la *Biographie universelle*, ainsi que Pemberton, *View of N.'s philosophy*, Londres, 1726, in-4°; S'Gravesande, *Introductio ad philosophiam newtonianam*, Leyde, 1720-1, 2 vol. in-4° (trad. en franç. par Virloys, Paris, 1747, 2 vol. in-8°); Maclaurin, *Exposition des découvertes philosophiques de Newton*, 1748, in-4°, etc. Une Vie de Newton parut à Londres en 1728, in-12; on en doit une plus récente au docteur Brewster (1831). Samuel Horsley publia *I. N. Opera quæ extant omnia*, avec des commentaires (Londres, 1779-85, 5 vol. in-4°); mais il a oublié plusieurs écrits, que Castillon a réunis sous le titre de *I. N. Opuscula mathematica, philosophica et philologica* (Laus., 1744, 4 vol. in-4°). En joignant à ces deux ouvrages les lettres scientifiques de Newton rapportées dans la *Biographia Britannica* et dans le *Commercium epistolicum*, on aura un ensemble assez complet de ses travaux. L. L.

NEW-YORK, la plus grande ville des États-Unis et, après Londres, le plus grand port du monde, est situé dans l'état de ce nom, à la jonction de l'Hudson et de l'East, au fond de la baie de New-York, et à environ 16 milles anglais de l'océan Atlantique. La ville est bâtie sur une île entourée par les deux rivières dont on vient de parler, et par une autre petite rivière, nommée Haerlem, qui unit les deux premières. Cette île forme un des comtés de l'état. La population de New-York, qui, en 1800, n'était que de 60,489 hab., s'est élévée, en 1840, à plus de 300,000. Le conseil municipal général et les cours de justice siégent dans la Maison-de-ville, bel édifice en marbre, qui s'élève dans un parc. Le collége de Columbia, comprenant une école de grammaire, une école pour les humanités, et une université sur le plan de celles d'Europe, est situé sur une grande place carrée. Il y a à New-York plus de 100 églises réparties entre des sectes de toute nature et de toute dénomination; le portique de celle de l'Ascension ferait honneur à la ville la plus riche en monuments. La munificence publique et les charités particulières ont doté New-York d'une foule d'institutions de bienfaisance. Quoique les habitants de cette ville soient presque exclusivement adonnés au commerce, les lettres

n'y sont point négligées. On y trouve une bibliothèque renfermant plus de 22,000 volumes; une société pour les études historiques, qui a recueilli un grand nombre de documents relatifs à l'histoire des États-Unis dans les premiers temps, et de l'état de New-York en particulier; un musée d'histoire naturelle; la société de Clinton-Hall, pour les progrès de la littérature, des sciences et des arts; et deux académies des beaux-arts, l'une dite Américaine, l'autre Nationale.

Aucune ville des États-Unis, et peut-être du monde entier, ne possède une situation plus avantageuse pour le commerce intérieur et extérieur. De nombreux canaux, aboutissant à l'Hudson, servent au transport des produits d'un immense pays, lesquels se rendent par le fleuve au grand marché de New-York. C'est là qu'affluent les marchands et négociants des côtes de l'Atlantique, des bords des différents lacs et des rives du Mississipi, avec la certitude de placer leurs produits, et de pouvoir se procurer en retour les articles dont ils ont besoin. C'est là aussi que se rendent les étrangers et les voyageurs, comme à un point de départ pour toutes les parties du monde, au moyen de paquebots et de bateaux à vapeur quittant New-York à des époques réglées pour Liverpool, le Havre, Londres, Hull, Greenock, Belfast, Carthagène, Vera-Cruz, Charleston, Savannah, la Nouvelle-Orléans, Mobile, Washington, Boston, Philadelphie, Baltimore, Norfolk, etc. Cette situation de New-York sollicite naturellement ses habitants au négoce; néanmoins, dans ces derniers temps, des capitaux considérables ont été placés dans l'industrie manufacturière. Le port de New-York, vaste, profond et sûr, présente toutes les facilités que l'on peut désirer pour le commerce. Le tonnage général des navires appartenant à ce port est, d'après le major Poussin*, de 618,186 tonneaux, et la valeur des marchandises entrées ou sorties dans une des dernières années est estimée à 600 millions de fr. Dans une année déjà reculée, en 1832, le port de New-York a reçu 1,800 navires, dont 1,290 étaient américains, 369 anglais, 42 français, 32 hollandais, hambourgeois ou brémois, 25 suédois, 19 espagnols, 11 danois, etc. Le plus grand nombre des navires anglais venaient des colonies britanniques de l'Amérique du Nord et des Indes-Occidentales.

(*) *De la puissance américaine*, t. II.

La partie de la côte d'Amérique que comprend l'état de New-York, fut d'abord découverte, en 1497, par Sébastien Cabot (*voy.*), qui naviguait pour Henri VII d'Angleterre. Mais il n'essaya pas d'y débarquer ni d'y établir une colonie : il se contenta de proclamer les droits du souverain qu'il servait à la possession du pays qu'il venait de découvrir. En 1608, l'Anglais Hudson, en vertu d'une commission du roi, entra dans la baie de New-York, et remonta la rivière jusqu'au 43° de lat. N. Les écrivains hollandais prétendent, toutefois, qu'Hudson était, à cette époque, au service de la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales. Quoi qu'il en soit, les Anglais ne s'opposèrent pas pendant quelque temps à la colonisation du pays par les Hollandais, qui, de leur côté, reconnurent le droit des Anglais, en demandant à Jacques I^er^ (1620) la permission de construire quelques huttes sur les bords de l'Hudson pour la commodité de leurs vaisseaux trafiquant avec le Brésil. Munis de cette autorisation, ils fondèrent une colonie, qu'ils nommèrent Nouveaux-Pays-Bas. On commença à bâtir sur l'emplacement de New-York en 1620, et trois gouverneurs hollandais s'y succédèrent. Charles I^er^ s'étant plaint des empiétements des Hollandais sur le territoire de la Nouvelle-Angleterre, les États-Généraux de Hollande déclarèrent que la colonisation des Nouveaux-Pays-Bas était une entreprise particulière de la Compagnie des Indes-Occidentales d'Amsterdam. Le 12 mars 1664, Charles II, dont les troupes s'étaient emparées des Nouveaux-Pays-Bas, donna à son frère, Jacques, duc d'York « tout le territoire de Mattawack (aujourd'hui l'île Longue), le fleuve Hudson dans tout son cours, et tout le pays à l'ouest de la rivière Connecticut jusqu'à la rive orientale de la baie de Delaware, avec les droits de souveraineté et de gouvernement sur ces contrées. » Le duc vendit la portion qui forme aujourd'hui New-Jersey, et garda le reste, qui comprenait

l'état actuel de New-York, et qui fut ainsi appelé en l'honneur de son propriétaire. La possession lui en fut garantie, en 1667, par les États-Généraux de Hollande, dans le traité de Breda. En 1673, cependant, le pays fut repris par les Hollandais; mais l'année suivante, il retomba entre les mains des Anglais, et y resta jusqu'à la révolution américaine. La première assemblée législative coloniale se tint à New-York, en 1683. En 1765, un congrès de députés, envoyés par les différentes assemblées coloniales, se réunit dans la même ville pour délibérer sur les souffrances publiques. En 1775, l'assemblée provinciale de New-York rejeta toute participation aux actes du congrès qui s'était tenu l'année précédente à Philadelphie, et s'abstint d'élire des députés pour le nouveau congrès. Mais en même temps, elle envoya au roi une pétition, en son propre nom, demandant le rappel des ordonnances vexatoires; elle y plaidait en faveur des habitants de Massachusetts, et concluait en désavouant toute idée d'indépendance. Cette conduite blessa le parti populaire, dit des *fils de la liberté*, qui s'assembla le 6 mars; cette circonstance donna lieu à un appel à la force, dans lequel les tories furent défaits. Depuis lors, le parti de l'indépendance se fortifia à New-York sous la direction du capitaine Sears, appelé familièrement *le roi Sears*, et bientôt il organisa une association pour soutenir les mesures du congrès général. Cependant Sears demandait des secours pour s'assurer de la ville : le général Lee, avec un corps de 1,200 miliciens, y entra malgré les menaces des vaisseaux anglais, et le 17 mars, Washington y dirigea également son armée. Après la défaite des Américains sur l'île Longue, et la retraite de Washington, qui déploya une habileté extraordinaire au passage de la rivière East, New-York resta au pouvoir des Anglais. Ceux-ci y demeurèrent jusqu'au 25 novembre 1783, époque à laquelle ils l'évacuèrent pour n'y plus rentrer. En 1789, le premier congrès nommé en vertu de la nouvelle constitution, s'assembla à New-York, et Washington y prêta serment, en qualité de président, entre les mains du chancelier Livingston (*voy.* ces deux noms). *Enc. amer. m.*

NEY (Michel), duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, fils d'un artisan de Sarrelouis, naquit dans cette ville, le 10 janvier 1769. Il fut élevé avec soin : à 13 ans, il travaillait dans l'étude d'un notaire; mais la vie sédentaire convenait peu à cette activité de corps et d'esprit dont il était déjà tourmenté. Le 12 février 1787, à peine âgé de 18 ans, il s'engagea, malgré l'opposition de sa famille, dans le régiment de colonel-général-hussards, où son aptitude et sa bonne conduite lui méritèrent bientôt le grade de sous-officier, qu'un roturier franchissait difficilement à cette époque. La révolution vint lui ouvrir une plus vaste carrière; il en embrassa les principes avec enthousiasme. Élevé au grade de lieutenant à l'ouverture de la campagne de 1792, il fut attaché, comme aide-de-camp, aux généraux Lamarche et Collaud, se distingua aux affaires de Neerwinden, de Louvain, de Valenciennes et de Grand-Pré, et rentra dans son régiment, devenu le 4e de hussards, avec le grade de capitaine. Kléber lui ayant confié le commandement d'un corps de partisans de son avant-garde, il remplit avec succès, à leur tête, plusieurs missions importantes qui lui firent donner par ses soldats son premier surnom d'*Infatigable*. Un trait de bravoure lui valut le grade d'adjudant général chef d'escadron. Il rendit ensuite de grands services au siége de Maëstricht, et courut volontairement, après la prise de la place, partager les travaux de l'armée que commandait Kléber sous les murs de Mayence. Blessé en voulant s'emparer d'une redoute, il fut alors nommé chef de brigade; mais il refusa cet avancement. En 1796, Ney rentra dans l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, et y déploya cette rare intrépidité dont il devait donner plus tard de si éclatantes preuves. Enfin, il consentit à accepter le grade de chef de brigade, après avoir forcé le passage de la Rednitz et s'être emparé de Pforzheim. En 1797, l'armée de Sambre-et-Meuse avait passé sous le commandement du général Hoche. Ney fut fait prisonnier; mais sa captivité ne fut pas longue. Échangé quelques jours après, il reçut,

en rejoignant l'armée, son brevet de général de brigade. C'était au moment où les préliminaires du traité de Campo-Formio suspendaient partout la guerre sur le continent.

A peine se fut-elle rallumée, nous le retrouvons, sous Bernadotte, à la tête d'une des brigades de l'armée du Rhin. On reculait devant l'idée de tenter le siége de Manheim : Ney imagine un audacieux stratagème, et, avec 150 hommes déterminés, il s'empare de la place. Un brevet de général de division fut sa récompense. Transféré à l'armée du Danube, que commandait Masséna, il ne tarda pas à y signaler sa présence. Blessé dangereusement à Winterthur, après 2 mois de séjour aux eaux de Plombières, il rejoignait son corps, lorsqu'il fut rappelé à l'armée du Rhin. Le commandement provisoire lui en fut un moment confié. Pendant ce temps, il opéra une puissante diversion qui empêcha l'archiduc Charles de contrarier le succès de Masséna à Zurich. Il remit le commandement en chef au général Lecourbe (*voy.*).

Ney était à sa division de l'armée du Rhin au moment où éclata la journée du 18 brumaire. L'écho seul des exploits de Bonaparte était venu jusqu'à lui. Il ne vit pas sans douleur une révolution qui portait atteinte à ses principes tout républicains. L'armée du Rhin reprit l'offensive à la voix de Moreau; une trève suspendit un instant les hostilités; mais elles furent reprises le 22 brumaire an IX (1800). Ney se couvrit de gloire dans cette rapide campagne, et surtout à la bataille de Hohenlinden. Après la paix de Lunéville, qui en fut la conséquence, il revint à Paris, où le premier consul l'accueillit avec une distinction marquée, et songea dès lors à l'attacher plus intimement à sa fortune. On lui proposa la main de M^lle^ Auguié, amie d'enfance d'Hortense Beauharnais, et le mariage fut mené à bonne fin. Bientôt après, le premier consul nomma Ney inspecteur général de cavalerie, puis ministre plénipotentiaire en Suisse. Il prit des mesures si sages, conduisit si bien les négociations, que, dans quelques mois, cette contrée fut pacifiée, et l'acte de médiation (*voy.*) signé, le 19 février 1803. Rappelé au mois d'octobre suivant, il reçut le commandement des troupes réunies à Compiègne, puis celui du 6^e^ corps rassemblé à Boulogne.

La monarchie impériale constituée, Ney reçut un des premiers le bâton de maréchal. Son séjour au camp de Montreuil fut employé à de grands travaux militaires et à des études de stratégie, que sa famille a publiées à la suite de ses mémoires. Ney n'avait pas l'ambition d'écrire un traité sur ces matières; il se croyait au-dessous d'une pareille tâche, il ne cherchait qu'à s'instruire lui-même. Lors de la reprise des hostilités, il quitta ce camp à la tête du 6^e^ corps de la grande-armée. Le 10 octobre, à Güntzbourg, le maréchal bat l'archiduc Ferdinand. Le 13, au soir, on est à peu de distance d'Ulm; Napoléon ordonne l'attaque pour le lendemain : Ney est chargé d'enlever les redoutables positions d'Elchingen, clef du plateau dit Michaelsberg, d'où dépend le sort d'Ulm et que protégent 15,000 hommes et 40 pièces de canon. Elchingen sera pour le maréchal le glorieux apprentissage de la Moskowa, lutte terrible où deux régiments ennemis seront taillés en pièces, mais où nous éprouverons aussi des pertes bien cruelles. Le 6^e^ corps a triomphé à Güntzbourg, à Haslach, à Elchingen, à Albeck, à Michaelsberg : il a fait 14,000 prisonniers, enlevé une artillerie nombreuse, pris 10 drapeaux. L'empereur, pour récompenser sa bravoure, lui décerne l'honneur d'occuper le premier la ville d'Ulm, et décore son chef, l'illustre Ney, du titre de *duc d'Elchingen*. Pendant que Napoléon gagnait la bataille d'Austerlitz, le maréchal, détaché dans le Tyrol avec l'aile droite de l'armée, terminait la campagne en enlevant le fort de Scharnitz, en s'emparant d'Inspruck et de Hall, en mettant l'archiduc Jean en déroute, et en détruisant son arrière-garde au pied du Brenner. Il entra ensuite dans la Carinthie, où il resta jusqu'à la paix de Presbourg.

Une quatrième coalition se forma bientôt contre la France. Le 1^er^ octobre 1806 s'ouvrit l'immortelle campagne de Prusse. Le 15, le duc d'Elchingen, qui commandait toujours le 6^e^ corps, arrive à Iéna

(*voy.*), sur la fin de la bataille, à la tête de sa cavalerie et de 2 divisions, achève la défaite des Prussiens, les poursuit, et fait capituler Magdebourg, qui lui livre une garnison de 16,000 hommes, 800 pièces d'artillerie et des magasins considérables. Les états héréditaires de la maison de Brandebourg sont alors au pouvoir du vainqueur; mais la Silésie et la Vieille-Prusse tiennent encore. Là, le roi vaincu attend, au milieu des débris de son armée, les secours que lui envoie la Russie. Les Français courent à leur rencontre; ils les battent au passage de la Vistule, à Thorn, à Soldau, à Mlawa; à Mohrungen, où Ney dégage Bernadotte, cerné par toutes les forces russes; à Kœnigsberg, où, coupant la retraite au général Bennigsen, il le rejette derrière la Pregel; à Guttstadt, où, en butte à la disette et au froid le plus rigoureux, il fait face pendant trois mois, à la tête de ses 14,000 hommes, à 70,000 Russes, qui l'attaquent avec 100 pièces de canon. Reprenant bientôt l'offensive, on le voit vaincre à Deppen; couper, à la bataille d'Eylau, toute retraite à l'ennemi, du côté de Kœnigsberg; rompre, à Friedland (*voy.* ces noms), son aile gauche, emporter la ville que défend la garde impériale russe, et mériter d'entendre dire par Napoléon que c'est la droite qu'il commande qui a décidé le succès de la bataille. L'armée entière y ajoute le beau titre de *brave des braves* qui lui restera désormais.

Ney eut ensuite un commandement en Espagne, quoiqu'il n'approuvât pas cette guerre. Il y entra vers le milieu d'octobre 1807, et prit part aux divers combats qui ouvrirent aux Français l'entrée de la capitale. De Madrid il courut à la poursuite de l'armée anglaise (*voy.* WELLINGTON), et rentra dans Astorga afin d'organiser la Galice; mais il fit de vains efforts pour se maintenir dans cette province : ses mesures violentes accrurent l'exaspération des habitants, et à la fin, il se vit contraint d'opérer sa retraite sur le royaume de Léon.

L'empereur venait de remporter la victoire de Wagram (juillet 1809). On pouvait espérer la paix dans le Nord. Une nouvelle expédition de Portugal fut résolue sous le commandement de Masséna; Ney reforma le 6e corps à Salamanque, et signala son entrée en campagne par la prise de Ciudad-Rodrigo et d'Almeida. Après plusieurs mois de combats infructueux, notre armée fut forcée à la retraite. Cependant la mésintelligence éclate entre Ney et Masséna : le premier veut que le mouvement continue du côté de Ciudad-Rodrigo, le second préfère qu'on se porte sur Placencia. Ney refuse d'obéir, Masséna, général en chef, lui retire son commandement et lui ordonne de quitter l'armée. Le duc d'Elchingen revint à Paris. L'empereur, après avoir pesé les raisons des deux maréchaux, les réprimanda l'un et l'autre, et ne se prononça en faveur de personne.

Napoléon ayant résolu de porter la guerre en Russie, chargea Ney du commandement du 3e corps de la grande-armée. Le 13 août 1812, le maréchal battait à Lyadi la 25e division russe. Le 16, notre armée était sous les murs de Smolensk, défendus par une des deux armées russes que commandait Barclay de Tolly (*voy.* ces noms). Ney, en attaquant les ouvrages extérieurs avec son impétuosité ordinaire, est frappé au cou d'une balle. Notre perte est considérable. Le lendemain, à la suite d'un assaut terrible, l'ennemi est rejeté dans la place; mais déjà il a recours au système de dévastation qui le sauvera. A minuit, les Russes évacuent la ville après l'avoir livrée aux flammes. Le duc d'Elchingen, ayant passé, à la tête de son corps d'armée, le Borysthène au-dessous de Smolensk, se réunit à Murat pour poursuivre l'ennemi. Celui-ci, dans sa retraite sur Moscou, s'était fortifié sur la rive opposée de quelques affluents du Dniéper : c'étaient autant de positions à enlever. La première, celle de la Stoubna, tint peu; mais les Russes défendirent avec acharnement le coteau de Valoutina. Trente mille hommes furent engagés de part et d'autre. Ney fit des prodiges de valeur. La nuit n'arrêta pas même le combat; enfin, les Français restèrent maîtres du plateau; mais l'ennemi se retira en bon ordre, sauvant son artillerie, ses bagages et ses blessés. Ce fut alors que Napoléon convoqua, dans les ruines de Smolensk, un conseil de guerre pour examiner la question de savoir s'il

ne conviendrait pas d'établir ses quartiers d'hiver sur la Duna et le Dnieper. Le duc d'Elchingen fut de cet avis. Il penchait pour qu'on attendît l'armée russe afin de l'exterminer comme à Austerlitz. L'empereur l'écouta avec attention, mais se rangea de l'avis de Caulaincourt, qui demandait qu'on marchât sur Moscou. Quelques jours après, on n'était plus qu'à quelques étapes de cette capitale, en face de toutes les forces russes protégées par des redoutes formidables. Une des plus terribles batailles des temps modernes allait être livrée (*voy.* Moskowa). Le 7 septembre, à 6 heures du matin, un coup de canon donna le signal de l'attaque. Ney commandait le centre. Il eut la plus grande part au succès, et le soir même Napoléon lui décerna le titre glorieux de *prince de la Moskowa*. Le maréchal, jaloux de le justifier, poursuivit le lendemain les Russes, les battit à Mojaïsk, et nos troupes entrèrent dans Moscou. Après l'incendie de cette ville (*voy.* l'art.), on reconnut trop tard qu'on ne pouvait plus se maintenir au milieu de ce théâtre d'une affreuse désolation; il fallut opérer la plus désastreuse retraite dont l'histoire ait conservé le souvenir.

Le commandement de l'arrière-garde, ce poste d'honneur, fut d'abord confié à Davoust; mais Ney le releva, le 2 novembre, à Wiazma. Attaqué par les Russes tandis qu'il traversait cette ville, il les mit en déroute, et ouvrit un passage à Davoust et à Murat. Quoique inquiétée sans cesse par les cosaques, la retraite s'opérait avec ordre, et l'armée pouvait espérer de regagner sous peu Smolensk, lorsqu'un affreux hiver se déchaîna soudain contre elle; les routes disparurent sous la neige : le tiers de l'armée périt de froid. Inébranlable au milieu de cette horrible infortune, en proie à d'atroces privations, Ney maintint son corps d'armée dans la discipline la plus sévère; il protégea vigoureusement la retraite qu'embarrassaient nos soldats épars et des nuées de cosaques sans cesse dispersés; il ne quitta Smolensk qu'un jour après le départ du gros de l'armée. Son arrière-garde fut coupée par le général Koutousof (*voy.*). Arrivé devant le pont de Doubrovna, il le trouva détruit. Il fallut chercher un autre passage; on le reconnut entre Sirokrodnia et Gusinoïé. Mais le fleuve n'étant pas entièrement gelé, on dut abandonner l'artillerie et les bagages. Réduit à 3,000 hommes, Ney ramena enfin ses braves à Orcha, où Napoléon l'accueillit avec des paroles sorties du cœur. L'armée, après avoir franchi le Dnieper, se dirigeait vers la Bérézina (*voy.*). A ce passage désastreux et à jamais mémorable, la fermeté de Ney devint la sauvegarde de l'armée. Oudinot avait été blessé; l'infatigable prince de la Moskowa prit sa place. Les Russes, maîtres des collines qui dominent le fleuve, attaquaient avec acharnement l'armée française; Ney se précipite sur leur centre, les culbute et sauve ainsi les débris de cette armée d'une destruction complète. A Vilna, à Kovno, mêmes revers, mêmes désordres, mêmes prodiges de valeur. Pour la centième fois, Ney sacrifie sa vie pour ramener quelques Français; marchant après tous les autres, reculant sans jamais fuir, il protége l'armée qui regagne enfin les bords de la Vistule.

A Paris, Napoléon a fait un appel à toute l'énergie de la France : une nouvelle armée est organisée. Le 25 avril, l'empereur est à Erfurt avec 150,000 soldats. Ney conduit encore le 3^{e} corps. Son avant-garde, sous les ordres de Souham, ouvre à Napoléon les portes de Weissenfels. Le maréchal, après avoir forcé les défilés de Pozerna, s'avance sur Lutzen; là, comme à Bautzen (*voy.* ces noms), ces deux dernières lueurs d'une flamme qui s'éteint, il commande le centre; il franchit ensuite le passage de la Queiss, pénètre dans la Silésie, et entre, le 3 juin 1813, à Breslau, où l'armistice de Plæswitz lui permet de soigner la blessure qu'il avait reçue à Lutzen.

Cet armistice cachait une perfidie de la part des alliés. Blücher (*voy.*), violant le territoire neutre, entre à Breslau et à Jauer, tandis que Ney attend religieusement à Liegnitz la reprise des hostilités. Surpris, le 12 août, par les Prussiens, il est forcé, après cinq jours de résistance, à évacuer cette position, ainsi que Goldberg et Buntzlau. L'empereur indigné vole à son secours avec 25,000 hommes; en trois jours, le ter-

ritoire neutre envahi par Blücher est reconquis presque en entier. Mais Napoléon a besoin de l'impétuosité de Ney pour le seconder dans ses desseins ultérieurs; il réunit donc le 3e corps à celui que commande Macdonald, et emmène avec lui le prince de la Moskowa. Cet éloignement fut fatal à l'armée de Silésie; privée de son chef, elle fut battue (*voy.* KATZBACH). Cependant, Ney, à la tête de l'aile droite, se couvrit de gloire sous les murs de Dresde (*voy.*); mais la défection amena de nouvelles défaites: l'armée française dut se concentrer sur Leipzig (*voy.* ce mot). Dans la bataille funeste pour nos armes, qui se livra sous ses murs, Ney, opposé à l'armée de Silésie, fut frappé d'un boulet, ce qui l'obligea à revenir en France.

L'Europe coalisée avait franchi nos frontières. Napoléon réorganise ses troupes, et confie au prince de la Moskowa le commandement du corps d'armée destiné à couvrir Nancy. Ney quitte rarement l'empereur pendant cette immortelle campagne de France; ses mouvements sont rapides et admirables comme les siens. Pourtant il prononça le premier, dit-on, le mot terrible d'abdication.

Il avait été chargé de négociations qui restèrent sans résultat. Après l'abdication, Louis XVIII le nomma, le 8 mai, membre du conseil de guerre; le 20, commandant en chef des cuirassiers, dragons, chasseurs et chevau-légers; le 1er juin, chevalier de Saint-Louis; le 2, gouverneur de la 6e division militaire (Besançon), et le 4, pair de France.

Le nouveau gouvernement se vit bientôt sourdement miné par les préventions, les fautes, l'avidité des royalistes. Ney fut plus d'une fois personnellement blessé de leur orgueil. Il prit, en janvier 1815, le parti de s'éloigner de la cour, et se retira dans sa terre de Condreux, près de Châteaudun. Il y vivait dans une retraite absolue, lorsque, le 5 mars, le télégraphe annonça que Napoléon, quittant l'île d'Elbe, venait de débarquer, avec 500 hommes, sur les côtes de Provence. Aussitôt, le roi fait transmettre à Ney l'ordre d'aller à Besançon prendre le commandement de sa division militaire. Les injonctions du ministre de la guerre sont formelles; mais le prince de la Moskowa court d'abord à Paris, se présente chez le roi, et l'assure de sa fidélité. « Ney, dit le *Mémorial de Sainte-Hélène*, quitta Paris le 8 mars, *tout au roi*. » Le 10, il écrivit, de Besançon, au comte d'Artois une lettre pleine de dévouement. Le 11, il fit savoir au maréchal Soult qu'il était résolu à attaquer *l'ennemi* à la première occasion favorable. Dans la nuit du 11 au 12, il transféra son quartier-général à Lons-le-Saulnier. Sur ces entrefaites, Napoléon avançait rapidement. Il avait entraîné Grenoble et sa garnison. Le 10 mars, au soir, il entrait dans Lyon, à la tête de l'armée envoyée pour le combattre. De sourdes rumeurs de défection agitaient les troupes du maréchal; elles demandaient à marcher sur Lyon, non pour combattre l'empereur, mais pour se ranger sous ses ordres. Celui-ci avait chargé Bertrand d'exposer à Ney l'état des choses, le rendant responsable des suites de la guerre civile, s'il ne faisait pas sa soumission. « Flattez-le, disait Napoléon, mais ne le caressez pas trop; il croirait qu'on le craint, et il se ferait prier. »

Ney flottait indécis entre le dévouement de sa vie entière et ses devoirs tout récents envers les Bourbons, quand le baron Capelle (*voy.*), préfet de l'Ain, forcé d'évacuer Bourg, arriva chez lui. Il annonçait que le 76e, qui tenait garnison dans cette ville, et qui formait l'avant-garde du maréchal, avait passé du côté de l'empereur, qui s'avançait à la tête de 15,000 hommes. Ney n'en avait que 3 ou 4,000 à lui opposer. M. Capelle ajoutait que l'opinion de son département était chancelante, et que déjà plusieurs communes avaient arboré le drapeau tricolore. Ce récit frappa le maréchal; il parut d'abord surpris, indigné... « Que voulez-vous, dit-il au préfet? je ne puis arrêter l'eau de la mer avec la main. » Il appelle ses lieutenants généraux Lecourbe et Bourmont, et leur communique une proclamation. Le second donne aussitôt aux troupes l'ordre de se réunir sur la place de Lons-le-Saulnier. Il va, quelques heures après, chercher le prince de la Moskowa, qui

se présente avec le général Lecourbe, et lit aux régiments assemblés cette pièce, où l'on disait : « La cause des Bourbons est à jamais perdue! La dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays!... Soldats! je veux vous conduire à cette phalange immortelle que Napoléon mène à Paris. Là, notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. *Vive l'empereur!* » Ce cri fut répété avec frénésie par les soldats, qui foulèrent aux pieds la cocarde blanche. Les officiers entourèrent le maréchal et le serrèrent dans leurs bras. La proclamation n'émanait pas, à ce qu'il paraît, de lui; le général Bertrand l'avait envoyée avec ordre de la signer et de la lire aux troupes.

Dans la nuit du 14 mars, le maréchal partit pour Dôle avec son armée. Le 17, il arriva à Dijon, où il croyait trouver l'empereur; mais celui-ci marchait déjà sur Auxerre. On a prétendu que Ney lui écrivit alors une lettre, où se trouvait les passages suivants : « Je ne suis pas venu vous joindre par considération et par attachement pour votre personne. Vous avez été le tyran de ma patrie; vous avez porté le deuil dans toutes les familles et le désespoir dans plusieurs; vous avez troublé la paix du monde entier. Jurez-moi, puisque le sort vous ramène, de ne plus vous occuper dans l'avenir qu'à réparer les maux que vous avez faits à la France. A ces conditions, je me rends pour préserver mon pays des déchirements dont il est menacé. » L'empereur aurait reçu cette lettre à Auxerre, où le maréchal arriva dans la soirée. Dans tous les cas, Ney ne se fit présenter que le lendemain matin à Napoléon, qui, en le voyant entrer, accourut à lui de l'extrémité du salon où il causait avec plusieurs officiers, et l'accueillit très affectueusement.

Arrivé à Paris, Ney reçut, le 23 mars, la mission d'inspecter toutes les troupes de la frontière, depuis Lille jusqu'à Landau. Cette mission rapidement remplie, il partit pour sa terre de Condreux. Son humeur était devenue sombre, inégale. L'empereur avait souvent mal accueilli ses représentations. Toutefois, il revint à Paris pour la grande solennité du Champ-de-Mai. Bientôt après, il était nommé membre de la nouvelle Chambre des pairs. Cependant, le sort de l'empire français allait se décider dans les plaines de la Belgique. Ney reçut le commandement de l'aile gauche de l'armée, forte de 38,000 hommes et de 96 canons. Les opérations qui aboutirent à la bataille de Waterloo (*voy.*) ont été l'objet d'une controverse militaire qui a porté principalement sur les mouvements dirigés par le prince de la Moskowa. On a reproché au maréchal de n'avoir pas occupé, le 15, la position des Quatre-Bras comme il en aurait reçu l'ordre. On a déduit de ce retard présumé que le mouvement, pour achever, le 16, la défaite de l'armée prussienne, à Ligny (*voy.*), n'avait pu avoir lieu. Quoi qu'il en soit, dans la journée du 18, le maréchal fut chargé de l'attaque du centre, au village et à la ferme de la Haie-Sainte. Appuyé par 80 pièces d'artillerie, il s'y précipite avec sa vieille intrépidité, et s'en empare après un combat terrible. Il s'y maintient toute la journée. La victoire nous reste si les Anglais ne sont pas secourus; mais les 30,000 Prussiens de Bulow débouchent sur la droite et sur les derrières de l'armée française; ils sont suivis des 30,000 hommes de Blücher, qui lient les premiers à l'armée anglaise. Notre défaite est imminente. Ney tente de rétablir le combat; il met pied à terre, l'épée à la main, avec Friant et Cambronne (*voy.* ces noms), et repousse tout ce qui s'offre à lui. Les attaques de l'ennemi redoublent; nos soldats manquent de munitions. On entend le fatal *Sauve qui peut!* Les lignes se rompent; la déroute commence; les huit bataillons de la garde, qui sont au centre, se défendent jusqu'au dernier soupir. *Le brave des braves* a cinq chevaux tués sous lui; il ne veut pas survivre à ce désastre : il affronte le feu de l'ennemi; le sang coule de son front; son chapeau est déchiré par les balles; couvert de contusions, il ne peut plus marcher; il va succomber, lorsqu'un caporal de la garde le soutient et l'entraîne. Ney se dirigea vers Paris, où l'empereur l'avait précédé. Carnot porta à la

Chambre des pairs le triste bulletin de Waterloo. Il lut une lettre datée de Rocroy, annonçant que Soult avait rallié les fuyards; que le corps de Grouchy était intact; qu'il avait déjà battu l'ennemi; et que 60,000 hommes étaient encore en ligne. « La nouvelle qu'on vient de lire est fausse sous tous les rapports, dit le maréchal irrité. J'ai vu le désordre. L'ennemi peut entrer quand il voudra. Le seul moyen de sauver la patrie est d'ouvrir des négociations. » Cette franchise toute militaire excita une vive agitation dans l'assemblée. Au sortir de la séance, les pairs environnèrent le prince de la Moskowa et blâmèrent le découragement de ses paroles. « Eh! messieurs, répondit Ney, si Louis XVIII revient, il me fera fusiller. J'ai dû parler en faveur de mon pays. »

Le 25 juin, dans une réunion de fédérés, le maréchal est dénoncé comme *traître à la patrie*. Pour se justifier, Ney publia les détails de ce qu'il avait fait à Waterloo. Telle est l'origine de sa lettre au président du gouvernement provisoire, qui fut ensuite répandue avec profusion dans Paris. Malgré l'évidence de sa justification, le gouvernement ne lui confia aucun commandement dans l'armée qui s'organisait autour de la capitale. Le 3 juillet, la capitulation de Paris fut signée; l'art. 12 porte : « Seront respectées les personnes et les propriétés particulières; les habitants, et en général tous les individus qui se trouvent dans la capitale, continueront à jouir de leurs droits et liberté, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite ou à leurs opinions politiques. » Pour plus de sûreté, l'art. 15 ajoutait : « S'il survient des difficultés sur l'exécution de quelqu'un des articles de la présente convention, l'interprétation en sera faite en faveur de l'armée française et de la ville de Paris. » Malgré ces articles de la capitulation, le maréchal, sur les instances de sa famille, s'éloigna de Paris pour se réfugier en Suisse. Il n'emporta qu'un fort mince bagage, mais ne voulut pas se séparer du sabre égyptien que Napoléon lui avait donné à l'époque de son mariage. Davoust, ministre de la guerre, lui avait délivré un congé illimité et une feuille de route sous un nom supposé; le ministre de la police lui avait donné deux passeports. Le maréchal arriva à Lyon le 9 juillet. La frontière était gardée par les Autrichiens. Ney se rendit à Saint-Alban, où il resta jusqu'au 25. Il apprit alors qu'une ordonnance de proscription le déclarait traître à la patrie, ainsi que Labédoyère, Drouot, Cambronne et 17 autres, et prescrivait de les traduire devant les conseils de guerre de leurs divisions respectives. Ney se réfugia, à la faveur d'un déguisement, dans le château de M^me^ de Bessonis, parente de la maréchale, près d'Aurillac (Cantal). Son sabre ayant fait naître des soupçons sur sa personne, une perquisition fut ordonnée et le maréchal découvert. Ramené à Paris, le 19 août, il comparut, le 8 novembre, devant un conseil de guerre, composé du maréchal Jourdan, président, des maréchaux Masséna, Mortier et Augereau, des généraux Gazan, Claparède et Vilatte. Ney déclina la compétence du conseil et demanda, en sa qualité de pair de France, à être jugé par la Chambre des pairs. Ce moyen, plaidé par Berryer père, fut admis; le conseil se déclara incompétent, à la majorité de 5 voix contre 2. Dès le lendemain, 12 novembre, le duc de Richelieu, président du conseil des ministres, apportait à la Chambre des pairs une ordonnance du roi, du même jour, qui lui déférait le jugement du maréchal Ney, accusé de haute trahison et d'attentat contre la sûreté de l'état. Le procureur général Bellart (*voy.*) était investi des fonctions du ministère public. M. Séguier, premier président de la Cour royale de Paris, fut chargé de l'instruction, qu'il termina en trois jours. Comme devant le conseil de guerre, Ney fut défendu par Berryer père et par M. Dupin, assistés de M^e^ Berryer fils. Berryer invoqua l'art. 33 de la Charte, et plaida l'incompétence de la Cour, faute d'une loi organique. M. Dupin appuya ce moyen; il demanda subsidiairement la remise de la cause, l'accusé n'ayant reçu que depuis deux jours communication des pièces. Le moyen de Berryer fut rejeté,

Un sursis de deux jours fut accordé. En rentrant dans sa prison, le maréchal apprit que Lavalette (*voy.*) venait d'être condamné à mort par la Cour d'assises. Dès lors, il pressentit son sort. Le 23, M. Dupin obtint un nouveau délai, se fondant sur l'éloignement de plusieurs témoins à décharge. Les défenseurs du prince de la Moskowa lui conseillèrent d'invoquer l'art. 12 de la capitulation de Paris, et l'intervention des signataires de cet acte. Des notes furent adressées dans ce sens aux ambassadeurs; et la maréchale alla solliciter l'appui de lord Wellington. Celui-ci répondit que « la capitulation n'obligeait que les étrangers, qu'elle n'engageait en rien le gouvernement de Louis XVIII. » La maréchale ne fut pas plus heureuse dans ses démarches auprès des représentants des autres puissances alliées. Les 4, 5 et 6 décembre, Ney comparut de nouveau devant la Cour. « Depuis la proclamation du 14, dit-il, je ne vis plus. J'ai tout fait pour trouver la mort à Waterloo. J'ai voulu me brûler la cervelle. Je ne l'ai pas fait; je tenais à me justifier. Je sais que les honnêtes gens me blâmeront; je me blâme moi-même; j'ai eu tort; je me le reproche; mais je ne suis pas un traître; j'ai été entraîné. » Le ministère public s'opposa à ce que Berryer fît valoir l'argument irrésistible de la capitulation de Paris. M. Dupin rappela que la ville natale du maréchal était distraite du territoire français par le traité du 20 novembre 1815 : « Pourquoi, dans son malheur, dit-il, le maréchal Ney, toujours Français de cœur, n'userait-il pas de ce moyen? — Oui! je suis Français, s'écria le prince de la Moskowa, et je mourrai Français... Jusqu'ici ma défense a paru libre: je m'aperçois qu'on l'entrave à l'instant. Je remercie mes généreux défenseurs de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils sont prêts à faire encore. Je les prie de cesser plutôt de me défendre tout-à-fait que de me défendre imparfaitement... Je suis accusé contre la foi des traités, et on ne veut pas que je les invoque!... J'en appelle à l'Europe et à la postérité! » Il ne permit plus à ses défenseurs de parler, et le procureur général lut son réquisitoire, qu'il déposa sur le bureau. Ney remercia affectueusement ses conseils : « Que voulez-vous? leur dit-il, c'est un boulet de canon. » La Cour délibéra en secret (6 déc.). Après un double appel nominal, sur l'application de la peine, 128 voix se prononcèrent pour la mort, 17 pour la déportation, 5 s'abstinrent. A onze heures et demie du soir, la séance fut rouverte; et le président, en l'absence de l'accusé, lut le fatal arrêt, qui condamnait Ney à la peine de mort, aux frais du procès et, sur la réquisition du procureur général, à la dégradation de la Légion-d'Honneur.

Le lendemain, à trois heures et demie du matin, le greffier de la Cour des pairs vint lui lire son arrêt. En entendant énumérer ses titres : « Au fait! au fait! dit-il avec impatience. Passez tout cela. Dites simplement Michel Ney, soldat français... et bientôt un peu de poussière. » Il avait écrit à la maréchale de lui amener ses enfants. Il les revit à cinq heures, au moment où il traçait, d'une main ferme, ses dernières volontés. L'heure fatale approchait; le maréchal ne pouvait décider sa femme à le quitter : « Ma bonne amie, lui dit-il enfin avec un sourire, si tu as quelque démarche à faire, tu n'as pas de temps à perdre. » Il la flattait d'une espérance qu'il n'avait pas. Resté seul, il acheva de mettre en ordre ses papiers; puis il demanda l'ecclésiastique qui l'assista à ses derniers moments. A neuf heures, un fiacre le conduisit à une des grilles du jardin du Luxembourg. Ney s'avança d'un pas ferme et alla se placer à quelques pas du mur d'un jardin, près la rue d'Enfer, devant le peloton chargé de le fusiller. Après avoir protesté contre le jugement qui le condamnait, il ôta son chapeau de la main gauche, et frappant de la droite sur son cœur : « Camarades, dit-il d'une voix éclatante, faites votre devoir et tirez là. » Il tomba atteint de plusieurs balles. On le porta à l'hospice de la Maternité. Le lendemain, 8 décembre, sa famille fit pieusement conduire son corps au cimetière du Père-Lachaise, où il repose sans que son nom indique son tombeau. La maréchale avait couru aux Tuileries près du duc de Duras, un des gentilshommes de la chambre. Elle demandait toute en pleurs une audience

du roi. Elle l'attendit longtemps; enfin le duc lui apprit que cette faveur serait désormais sans objet. Elle ne comprit pas d'abord, mais, quand l'affreuse vérité eut lui à ses yeux, il fallut la reconduire mourante à son hôtel. — La famille du maréchal Ney a publié ses Mémoires (Paris, 1833, t. I-II). E. DE M.

Le maréchal Ney laissait quatre fils : l'aîné, JOSEPH-NAPOLÉON, prince de la Moskowa, né le 8 mai 1803, et qui épousa sous la Restauration la fille de M. Lafitte (*voy.*), devint après la révolution de juillet aide-de-camp du duc d'Orléans, et fut nommé pair de France le 19 novembre 1831. Il s'abstint de siéger jusqu'au 6 mars 1841; mais alors il crut de son devoir de concourir par son vote à l'accomplissement des fortifications de Paris. Il fit précéder son entrée à la Chambre de diverses déclarations contre le jugement de son père, qui soulevèrent la susceptibilité de quelques membres. On lui doit plusieurs écrits sur la question de la remonte des chevaux. Son frère, le duc d'Elchingen, lieutenant-colonel de cavalerie, officier de la Légion-d'Honneur, aide-de-camp honoraire du prince royal, comte de Paris, etc., s'est fait connaître par quelques publications, entre autres par celle (1840) de documents sur la conduite de son père à la bataille de Waterloo. Tous les deux, de concert avec leur mère et leurs plus jeunes frères, EUGÈNE et EDGAR Ney, n'ont cessé de demander, mais sans l'obtenir, la réhabilitation de leur père et la révision du jugement qui l'a condamné. X.

NEZ. Le nez est une éminence pyramidale placée au-dessus de l'ouverture antérieure des *fosses nasales*, qu'il recouvre; il occupe par conséquent la partie moyenne et supérieure de la face (*voy.*), entre le front et la lèvre supérieure, les orbites et les joues. Ses faces latérales forment, en se réunissant angulairement, une ligne plus ou moins saillante, qu'on appelle le *dos du nez*. Cette ligne se termine par une portion, nommée le *lobe*, au-dessous de laquelle sont deux ouvertures, appelées *narines*. Celles-ci sont bornées au dehors par une partie saillante, nommée *aile du nez*. Rarement la direction du nez est celle de la ligne médiane du corps; presque toujours, il est manifestement déjeté vers sa pointe, quelquefois à gauche, plus souvent à droite, ce qui tient probablement à l'habitude qu'on a généralement de se moucher de la main droite. La forme du nez est variable; on distingue : le *nez aquilin*, allongé, un peu pointu et courbé; le *nez camard* ou *épaté*, qui est écrasé, et dont les ouvertures sont tournées plus ou moins en avant; le *nez retroussé*, dans lequel le lobe se relève, etc. Deux os, les os propres du nez, une couche de peau, continuation de celle du reste de la face, des fibro-cartilages, un cartilage proprement dit, des muscles, des vaisseaux et des nerfs, entrent dans la composition du nez. La région supérieure de cet organe, plus solide que le reste, protége efficacement le siége de l'odorat (*voy.*), tandis que l'inférieure, plus mobile, permet aux ouvertures des narines d'être rétrécies, élargies et même fermées, suivant les circonstances.

L'homme seul présente l'espèce de nez qui vient d'être décrit. Chez aucun autre mammifère, cet organe ne se détache autant des autres portions de la face; chez tous, il se confond plus ou moins avec le front, les lèvres et les joues; il devient simplement la terminaison de la partie supérieure du museau. Déjà, dans les races humaines inférieures, les Hottentots, les Bushmens, la saillie des joues suffit pour cacher presque entièrement celle du nez vu de profil, en même temps que la racine de ce nez, beaucoup plus large que dans les autres races, rejette les orbites sur les côtés de la face. La nature de la peau qui recouvre le nez établit aussi une distinction sensible entre celui de l'homme et celui des animaux. Tandis que, dans le premier, cette peau est en tout point semblable à celle du reste du visage, il n'en est pas de même chez les derniers, où une portion plus ou moins considérable de cette peau est garnie de poils plus courts; souvent même elle est renflée par un tissu cellulaire sous-dermien assez épais : elle est alors nue, comme mamelonnée et percée d'un grand nombre de pores muqueux. C'est ce qu'on appelle un *mufle*, si cette partie nue occupe non-seulement tout le

tour des narines, mais encore la cloison intermédiaire et toute la partie antérieure de la lèvre supérieure; c'est un *demi-mufle*, s'il n'y a qu'une bande étroite de la lèvre qui soit nue; enfin, c'est un *sous-mufle*, quand la partie nue se borne à l'ouverture des narines, sans atteindre la lèvre.

Les diverses modifications que présente le nez, considéré dans la série des mammifères, peuvent être rapportées soit à la fonction même de l'odorat, comme on en trouve des exemples dans l'ours, le cheval, qui ont cet appendice fort mobile; soit à un usage qui n'appartient pas à la fonction de l'odorat : ainsi le nez (*voy.* TROMPE) est un organe de préhension et de tact chez l'éléphant; il sert encore au tact dans le coati, dans le condylure, et probablement aussi dans les nombreuses espèces de chauves-souris, dont le nez est muni de membranes en forme de feuilles ou de fer à cheval. Chez les animaux qui fouillent la terre pour y chercher leur nourriture, le nez est converti en ce que l'on nomme un *boutoir*. Dans ce cas, la partie antérieure de la cloison qui sépare les narines est prolongée par un os élargi à son extrémité : on en trouve des exemples dans les taupes et les cochons. Enfin, les animaux destinés à vivre dans l'eau offrent des narines facilement rapprochables et destinées à s'opposer à l'entrée de l'eau. Cette disposition est sensible dans les loutres, le castor, le lamantin, le dugon, les phoques, l'hippopotame. Il a été traité au mot ÉVENTS des singularités offertes par le nez et les fosses nasales chez les cétacés souffleurs. C. L-R.

NEZ (SAIGNEMENT DE), *voy.* HÉMORRAGIE NASALE.

NÉZIB (BATAILLE DE), livrée en Syrie, non loin de l'Euphrate, le 25 juin 1839, *voy.* IBRAHIM-PACHA, MOHAMMED-ALI et MAHMOUD II.

NIAGARA, fleuve de l'Amérique qui sort du lac Érié et se jette dans l'Ontario, célèbre par sa cataracte (*voy.* CASCADE), la plus belle peut-être du monde connu. Son nom était celui d'une tribu qui a été détruite. La chute se trouve à environ 9 milles du lac Ontario. Sa hauteur peut bien avoir 200 pieds. Mais ce qui contribue à la rendre si violente, c'est que, depuis le lac Érié, le fleuve arrive en déclinant par une pente rapide. « La cataracte se divise en deux branches, dit M. de Chateaubriand, dans son style magnifique, et se courbe en un fer à cheval d'environ un demi-mille de circuit. Entre les deux chutes s'avance un énorme rocher creusé en dessous, qui pend avec tous ses sapins sur le chaos des ondes. La masse du fleuve qui se précipite au midi se bombe et s'arrondit comme un vaste cylindre au moment qu'elle quitte le bord, puis se déroule en nappe de neige et brille au soleil de toutes les couleurs du prisme; celle qui tombe au nord descend dans une ombre effrayante comme une colonne d'eau du déluge. Des arcs-en-ciel sans nombre se courbent et se croisent sur l'abime, dont les terribles mugissements se font entendre à 60 milles à la ronde. L'onde, frappant le roc ébranlé, rejaillit en tourbillons d'écume qui, s'élevant au-dessus des forêts, ressemblent aux fumées épaisses d'un vaste embrasement. Des rochers démesurés et gigantesques, taillés en forme de fantômes, décorent la scène sublime; des noyers sauvages, d'un aubier rougeâtre et écailleux, croissent chétivement sur ces squelettes fossiles. »

Le chemin qui conduit à la cataracte passe au milieu de roches éboulées; mais ensuite la route devient plus facile, et enfin on descend au fond de l'immense entonnoir, par un sentier pratiqué à travers une forêt de pins, ce qui rend ce spectacle encore plus saisissant, s'il est possible, en l'offrant subitement et dans toute son étendue aux yeux du voyageur, à la sortie de la forêt.

Les chutes, dans leur projection, décrivent une courbe de près de 200 pieds, et forment ainsi une arche assez vaste pour permettre au voyageur intrépide de se placer entre elles et le rocher; mais l'air et l'eau sont tellement tourmentés dans cet espace, qu'on y éprouve un malaise presque insupportable. La cataracte est divisée en trois parties par deux îles. L'une de ces parties est si peu importante qu'elle attire à peine les regards; la plus grande, appelée l'île de la Chèvre (*Goat's-Island*), est peut-être le point d'où l'on

apprécie le mieux tout l'ensemble de ce magnifique spectacle. On y arrive par un pont de bois, véritable chef-d'œuvre qui a été construit avec une hardiesse surprenante par l'habile ingénieur américain Potter. C.

NIBELUNGEN (LES). Ce poëme national des Allemands a pris ce titre du nom d'une grande et puissante famille qui a dû régner jadis sur les Bourguignons, et qui, dans cette épopée, est assimilée à toute la nation qu'elle gouverne. Cette dénomination, loin d'être inventée, ainsi que l'ont prétendu plusieurs critiques, se retrouve au contraire dans le nom de *Franci Nebulones* et dans le *Chronicon Nibelungi comitis*, ou Chronique du comte Nibelung, neveu de Pepin-le-Bref, ainsi que dans celui de Nivelong, que portait un vassal de Charles-le-Chauve. L'intérêt du poëme repose sur la rivalité de deux femmes, la belle Crimhild (Crimehault), sœur de Gundahar, de Guernot et de Guislahar, qui tous trois régnaient à Worms, capitale des Bourguignons, et l'altière Brunhild (Brunehault), épouse de Gundahar. Sigefroi, mari de Crimhild, est sacrifié à la jalousie de Brunhild et à l'ambition de son beau-frère Gundahar, qui désire conquérir ses immenses trésors. Hagen, chevalier de Troneck, se charge de l'assassiner. Dès ce moment, sa veuve Crimhild, jusque-là douce et timide, ne respire plus que vengeance. Dans ce but, elle accepte la main du fameux Attila, et elle attire les meurtriers de son premier époux, qui sont ses propres frères, à Etzelbourg, résidence du roi des Huns. Quand elle les tient tous en sa puissance, et qu'elle les a plongés dans une trompeuse sécurité, elle donne le signal si impatiemment différé. Mais les Bourguignons font une résistance désespérée : le sang d'une foule de héros est répandu, avant que le chevalier de Troneck tombe sous les coups de la reine Crimhild elle-même. La mort de cette dernière termine le poëme, comme une expiation des malheurs qu'elle a causés.

Telle est, en peu de mots, l'analyse des *Nibelungen*, qui ont exercé la patience des plus savants critiques de l'Allemagne. L'époque où ce poëme a été composé a d'abord été un grand sujet de controverse, et l'on a en vain essayé d'en découvrir le véritable auteur. L'opinion la plus accréditée est que cette production est une œuvre du XIII^e^ siècle, au temps des croisades; mais peut-être faut-il supposer que les diverses parties des *Nibelungen* ont été d'abord d'anciennes ballades, qu'on a ensuite réunies au commencement du XIII^e^ siècle. Ici se présente une autre difficulté : l'auteur est-il un seul homme, ou faut-il conclure des manières très différentes qu'on remarque dans les deux parties du poëme que plusieurs y ont mis la main? Les hypothèses ne manquent pas pour l'une et pour l'autre de ces opinions; mais aujourd'hui on est assez généralement de l'avis des frères Schlegel, qui ont fait honneur des *Nibelungen* à Henri d'Ofterdingen (*voy.*), troubadour célèbre de l'Allemagne méridionale. Quoi qu'il en soit, on admire dans ce poëme d'éminentes qualités, qui sont, en première ligne, l'unité de l'action et la peinture des caractères. Les personnages ne sont pas tous de l'invention du poëte : ils appartiennent la plupart à l'histoire, altérée, il est vrai, par la tradition. Trois faits historiques, rapprochés sans doute par quelque anachronisme, semblent former le fond du poëme. Le premier est la défaite de Gundicar ou Gundahar par les Huns, laquelle a mis fin, en 431, à la première dynastie des rois de Bourgogne; le second est la rivalité de Frédégonde et de Brunehault (*Brunhild*), reine des Francs; le troisième est la vengeance que Clotilde tira, en 523, du meurtre de ses parents sur le roi de Bourgogne.

Oubliés pendant quelque temps, les *Nibelungen* doivent avoir joui même anciennement, en Allemagne, d'une grande popularité, au moins à en juger par le grand nombre de manuscrits qui en subsistent. Bodmer de Zurich, qui, le premier, en publia quelques fragments, rappela l'attention et l'intérêt national sur ce poëme, dont on a donné depuis plusieurs éditions. La première complète parut en 1782, à Berlin, par les soins de Christophe Müller; d'autres bonnes éditions, avec ou sans commentaires, sont celles de Von der Hagen, Berlin, 1810

et 1820; de Zeune (*ib.*, 1815); la meilleure de toutes est celle de Lachmann (Berlin, 1826, in-4°). Toutefois, malgré ces travaux remarquables, auxquels il faut joindre encore ceux des frères Grimm (*voy.*), sur ce poëme, la construction d'un texte satisfaisant n'est point encore achevée. Les *Nibelungen* ont été traduits en français (mais sur une traduction en allemand moderne) par M^me^ Moreau de La Meltière, Paris, 1837, 2 vol. in-8°, et dignement appréciés dans un article critique de la *Nouvelle Revue germanique* (mai et juin 1830), par M. Schnitzler, article que le traducteur avait sous les yeux et auquel nous avons nous-même emprunté les matériaux de cette notice. D. A. D.

NICANDRE, poëte didactique de l'école d'Alexandrie, naquit à Colophon, l'an 160 de J.-C. A la fois médecin et grammairien, il appliqua la forme poétique aux préceptes de la médecine et à l'histoire naturelle. Il nous reste de lui deux écrits intitulés *Thériaque* (des animaux venimeux et des remèdes contre leurs morsures) et *Alexipharmaques* (antidotes contre les poisons), qui ont été publiés pour la première fois par les Aldes (Venise, 1499), accompagnés de scholies, avec les œuvres de Dioscoride. H. Estienne en donna une 2^e^ éd. sans scholies (Paris, 1566). Ils ont été plusieurs fois réimprimés depuis, et finalement avec des annotations inédites de Bentlei, dans le *Museum criticum Cantuar.*, t. III et IV. X.

NICARAGUA (ÉTAT ET LAC DE), *voy.* GUATÉMALA.

NICCOLINI (JEAN-BAPTISTE), l'un des meilleurs auteurs tragiques contemporains de l'Italie, est né en 1786, d'une famille patricienne de Florence, et descend, par sa mère, du poëte lyrique Filicaia. La double influence d'Alfieri et des idées françaises présida au développement de son talent. Classique par la forme, il fut novateur et libéral par le choix de ses sujets et par les maximes dont il parsema ses ouvrages. Sa première tragédie, *Polissena* (1810), est toute grecque. Ensuite, à la requête d'une dame anglaise, il traduisit, ou plutôt imita le drame écossais de *Douglas*, dont il transporta la scène en Sicile. Mais il réussit surtout à revêtir de formes régulières et brillantes les épisodes orageux de l'histoire de son pays. *Antonio Foscarini*, *Lodovico Sforza*, *Procida* (1827-1830), fondèrent la réputation de l'auteur en ce genre, et l'école qui revendiquait Niccolini comme un des siens, affecta de les opposer aux drames romantiques de Manzoni (*voy.*). Il osa même, dans *Nabucco*, mettre en scène la chute de Napoléon. Cette pièce singulière, remarquable par la vigueur du style et par la hardiesse des idées, où Caulaincourt, Carnot, Marie-Louise, Pie VII et Napoléon lui-même figurent sous les noms assyriens d'Assène, d'Arsace, d'Amiti, de Mitrane et de Nabucco, n'a jamais été représentée. Niccolini a aussi écrit en prose : on lui doit un *Éloge de J.-B. Alberti* (*voy.*), fameux architecte florentin du XV^e^ siècle. Il s'est longtemps occupé d'une *Histoire de la maison de Souabe* et de *Grégoire VII*, traitée au point de vue gibelin, et, sous ce rapport, curieuse à comparer avec les travaux des écrivains allemands sur le même sujet. Cependant nous ne croyons pas qu'il en ait encore rien publié. Depuis quelque temps, il semblait avoir abandonné le théâtre pour l'histoire, lorsqu'il donna *Rosmonda d'Inghilterra* (Flor., 1839). Il a paru un recueil de ses tragédies, Capolago, 1835, 2 vol. in-8°. — Il y a un autre écrivain italien du même nom, JOSEPH Niccolini ou Nicolini, né à Brescia, en 1789, professeur d'histoire au collége de Vérone, auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels on distingue *Le 2 novembre*, méditation poétique sur le jour des morts, 1824. Il est surtout connu comme traducteur et biographe de Byron. Sa *Vie de lord Byron* a eu plusieurs éditions. R-Y.

NICE (VILLE ET COMTÉ DE). Ce petit pays, baigné au sud par la Méditerranée, et renfermé entre le duché de Gênes, le Piémont et la France, dont il est séparé par le Var, fait partie des états de terre-ferme du roi de Sardaigne. Outre la petite principauté enclavée de Monaco (*voy.*), il comprend les 3 provinces de Nice, d'Oneille et de San-Remo. On y compte 205,000 hab., sur une étendue de 68 milles carr. géogr. Les Alpes ma-

ritimes, qui le bordent au nord, le garantissent contre la rigueur des vents et des saisons, et le font jouir d'un ciel toujours pur et doux : aussi appelle-t-on ce pays la serre de l'Europe. La capitale, *Nice* (*Nizza*, de νικὴ, victoire), est renommée pour la salubrité de son air, qui la recommande surtout aux malades; une foule d'étrangers s'y rendent chaque année pour y prendre les bains de mer. Cette ville, pittoresquement située près de l'embouchure du Paglione, au pied d'un amphithéâtre de collines couvertes de charmantes *bastides*, entremêlées de jardins et de bosquets d'orangers et de citronniers, compte une population de 26,000 hab. Elle possède un théâtre. Son port est bon; on en exporte de la soie, des vins, de l'huile et des fleurs. On visite aux environs les ruines d'un amphithéâtre romain, ainsi que la petite ville de Villa-Franca, importante par sa belle rade et par son port.

Nice doit sa fondation aux Marseillais, qui voulurent, selon Strabon, s'en faire un rempart contre les Liguriens. Elle était déjà, du temps des Romains, une ville considérable. Au moyen-âge, elle fut possédée, avec son territoire, au titre de comté par les souverains de la Provence; mais par suite de la lutte qui s'était engagée relativement à la succession de Jeanne I^re^ (*voy.*), elle finit, en 1388, par se donner à Amédée VII, duc de Savoie. François I^er^, que Barberousse (*voy.*) secondait par mer avec la flotte algérienne, la prit et la pilla, en 1543, mais sans pouvoir emporter la citadelle. Elle tomba de nouveau au pouvoir des Français sous Catinat, en 1691; sous Berwick, en 1706; et finalement en 1792. Réunie à la république française, Nice continua à faire partie de l'empire comme chef-lieu du nouveau département des Alpes-Maritimes; mais elle fut rendue au roi de Sardaigne, en 1814. CH. V.

NICÉE (auj. *Isnik*), ville de l'ancienne Bithynie, dans l'Asie-Mineure (*voy.* ces noms et NATOLIE), célèbre surtout par les deux conciles œcuméniques qui s'y assemblèrent, l'un, en 325, dans lequel l'arianisme fut condamné et le symbole de Nicée, base de la doctrine orthodoxe de l'Église, rédigé (*voy.* CONCILES, ARIANISME, *saint* ATHANASE, etc.); l'autre, en 787, contre les iconoclastes (*voy.* ce mot, CONCILES et *livres* CAROLINS). Fondée par Antigone, la ville de Nicée s'appela d'abord *Antigonia;* mais Lysimaque lui donna le nom de sa femme, fille d'Antipater. Après l'introduction du christianisme dans l'empire, elle devint le siége d'un évêché; puis elle fut élevée au rang de métropole. Nicée tomba au pouvoir des Turcs, auxquels les croisés l'arrachèrent, en 1099, pour la restituer à l'empire d'Orient. Lors de la prise de Constantinople par les Latins, elle devint le chef-lieu provisoire de la plus puissante des deux souverainetés grecques qui se maintinrent dans les provinces d'Asie (*voy. empire* BYZANTIN, T. IV, p. 388, LASCARIS, etc.); mais elle fut replacée au second rang lorsque Constantinople fut redevenue la capitale de l'empire, sous Michel Paléologue (*voy.*). Enfin, en 1330, Nicée fut réunie à l'empire othoman pour ne plus en être séparée. Elle possède aujourd'hui un évêché grec. Située sur un terrain fertile, elle est bornée à l'ouest par un lac très poissonneux, qui se décharge dans la mer de Marmara. CH. V.

NICÉPHORE I-III, empereurs d'Orient, *voy. empire* BYZANTIN, T. IV, p. 387-88. Le premier avait reçu le surnom de *Logothète*, le second celui de *Phocas;* le troisième avait longtemps porté le nom de *Botoniate*. X.

NICHE, espace pratiqué en creux dans l'épaisseur des murs d'un édifice, et destiné à contenir différents objets d'art, tels que bustes, statues, groupes, urnes, vases, trépieds, etc. On suppose que le mot niche, qui n'a pas d'équivalent dans la langue latine, vient du mot italien *nichio*, signifiant coquille, conque marine. Les anciens n'en connaissaient pas moins l'usage des niches : ils les employaient principalement dans leurs monuments funéraires pour y déposer les urnes et les sarcophages qui renfermaient la cendre des morts. Peu à peu cet ornement fut répandu à profusion dans toutes les parties de l'architecture : il servit de décoration aux fontaines, aux bains publics et enfin aux édifices particuliers, où il devint la retraite des

nombreuses divinités du paganisme. Au moyen-âge, les niches étaient un accessoire obligé de l'architecture, surtout dans les monuments religieux, où elles recevaient des statues de personnages saints ou allégoriques. C'est surtout cette idée que les niches rappellent de nos jours, où elles sont encore souvent employées comme objets de décoration. Le mur extérieur de l'église de la Madeleine, à Paris, par exemple, est couvert de niches dans tout son pourtour, et l'on y a placé une suite de statues de saints. Les élégantes niches de l'Hôtel-de-Ville ont déjà reçu en grande partie les statues des personnages célèbres qu'elles doivent abriter. D. A. D.

NICIAS, fils de Nicérate, est un général athénien qui doit sa célébrité à d'éclatants services et plus encore à ses malheurs. Dès son entrée aux affaires, il gagna si bien la confiance et l'affection du peuple par son opulence et ses largesses, que, s'il eût été moins défiant, moins irrésolu, il aurait pu facilement succéder à l'influence de Périclès ; mais il se laissa vaincre dans Athènes par ses rivaux, et ne retrouva sa supériorité que contre les ennemis de sa patrie. Dans la guerre du Péloponnèse (*voy.*), il joua un rôle important comme brave et prudent capitaine, surtout comme habile négociateur. C'est lui en effet qui, l'an 425 av. J.-C., enleva aux Lacédémoniens l'île de Cythère, et qui, par des incursions dans la Laconie et par ses négociations, contribua puissamment à la trêve de 50 ans qui suspendit la guerre, en 421. Cette trêve, qui fut bien loin de réaliser les espérances qu'elle donnait, a cependant une place dans l'histoire sous le nom de *paix de Nicias*. Quand Athènes mit en délibération l'expédition de Sicile, le fils de Nicérate, contre l'avis d'Alcibiade (*voy.*), contre l'opinion publique, déclara qu'il la regardait comme impolitique, comme une cause de malheurs inévitables. Il n'en fut pas moins chargé de la conduite de cette guerre ; Alcibiade et Lamachus lui furent adjoints comme collègues, et une flotte de 300 voiles, avec 15,000 hommes, se dirigea vers la Sicile. L'alliance de la finesse d'Alcibiade, de l'impétuosité de Lamachus et de la prudence de Nicias était d'une habile politique et une garantie de succès. Mais Alcibiade, qui était parti sous le poids d'une accusation de sacrilége, ne tarda pas à être rappelé, et Lamachus finit par trouver la mort sur un champ de bataille. Nicias, resté seul à la tête de l'expédition, ne serra pas d'assez près Syracuse, et commit la faute d'y laisser entrer Gylippe de Sparte avec 3 galères et 400 Péloponnésiens. Ce renfort suffit pour relever le courage des assiégés, et tout changea de face. Cependant Gylippe eut la générosité de faire aux Athéniens des propositions d'accommodement ; ceux-ci les repoussèrent. De nouvelles victoires des Syracusains réduisirent bientôt Nicias à la défensive, et d'assiégeant devenu assiégé, il fut forcé d'instruire Athènes de sa position. Démosthène lui fut envoyé avec une nouvelle flotte. Ce stratège, contre l'avis de Nicias, en vint à un engagement décisif dont l'issue fut si désastreuse qu'il fallut évacuer en toute hâte la Sicile. Une éclipse retarda le départ du temporiseur Nicias. Les Syracusains en profitèrent pour lui couper la retraite et pour l'accabler. Bien qu'il souffrit alors d'une maladie grave, son courage ne faillit pas un instant : il se montra plus grand que dans la victoire ; mais quelque effort qu'il fît pour le salut des siens, une suite continuelle de désastres l'obligèrent à se livrer aux vainqueurs avec les débris de son armée. On descendit les prisonniers dans les carrières (latomies), où ils furent décimés par la faim et par les maladies ; Nicias et son collègue furent honteusement lapidés dans Syracuse, 413 ans av. J.-C. Telle fut leur triste fin, suivant Thucydide (VII, 86), et Diodore (XIII, 19) ; mais s'il en faut croire l'historien Timée (*Philisti fragm.* 46), informés du sort qui les menaçait, ils le prévinrent en se poignardant. — *Voir* la Vie de Nicias dans Plutarque et le parallèle avec Crassus. F. D.

NICKEL (*niccolum*). Ce métal fut découvert, en 1751, par Cronstedt, minéralogiste suédois, et sa découverte fut confirmée un peu plus tard par Bergman. Cependant, dès l'année 1694, Hierne avait fait mention du minéral qui contient le nickel : il était appelé par les mineurs allemands *Kupfernickel* ou *faux*

cuivre, et aujourd'hui il est encore connu sous ce nom dans le commerce. Le nickel se rencontre assez rarement dans la nature; il y existe sous différents états; combiné avec l'arsenic et mêlé avec du fer, du cuivre et du cobalt, il constitue un minéral particulier nommé *nickel arsénical*. On l'a trouvé dans presque toutes les pierres météoriques.

L'opération qui a pour but d'extraire le nickel des métaux étrangers avec lesquels il se trouve uni, se partage en deux parties : la première consiste à séparer le fer, le cuivre, le cobalt qui s'oxydent avant le nickel et l'arsenic; la seconde, à le débarrasser de l'arsenic. Le nickel s'extrait également d'un produit d'usine qu'on obtient dans la Saxe, et qui porte dans le commerce le nom de *speiss*. On se le procure assez difficilement à l'état de pureté. C'est un métal solide; il est un peu moins blanc que l'argent; inaltérable à l'air, très ductile, pouvant être réduit en lames et en fils qui ont une grande ténacité. Il a une cassure fibreuse. Sa pesanteur spécifique, comprise entre celle du fer et du cuivre est, suivant Richter, de 8.279 s'il a été seulement fondu, et de 8.666 s'il a été forgé. Le nickel jouit de la propriété d'acquérir une grande force magnétique; cette faculté est plus prononcée dans le fer, elle l'est moins dans le cobalt. Il est presque aussi réfractaire que le manganèse. Il ne fond qu'à la plus haute température de nos fourneaux. Le nickel est compris parmi les métaux qui ne décomposent l'eau qu'à la chaleur rouge, mais qui peuvent la décomposer à la température ordinaire sous l'influence des acides énergiques.

Le nickel n'a aucune action sur l'oxygène et sur l'air secs, à la température ordinaire; mais à un degré de chaleur élevé, il s'oxyde facilement et s'enflamme dans le gaz oxygène. Il existe deux combinaisons du nickel avec l'oxygène; il s'unit avec quelques métalloïdes, tels que le carbone, le phosphore, le soufre, etc. L'acide sulfurique le dissout mieux à chaud qu'à froid : il se fait un sulfate. L'action de l'acide azotique est très vive : il y a production d'azotate. L'acide chlorhydrique agit plus rapidement à chaud, et donne naissance à un proto-chlorure. L'eau régale a également une action très marquée sur le nickel. Toutes les dissolutions des sels de nickel sont vertes; desséchés, les sels de ce métal ont une couleur jaunâtre. Le nickel n'est employé que pour faire le *packfung*, *argentan* ou *maillechort;* il est alors allié avec le zinc et le cuivre en proportions diverses, suivant les usages auxquels on destine le produit de l'alliage. V. S.

NICOBAR (ILES) OU DE FRÉDÉRIC, groupe de 12 îles situées à l'entrée du golfe de Bengale, au nord de Sumatra, sous le 8° de lat. sept. et le 94° de long. or. Les Danois prirent possession de ces îles en 1756, et ils les ont conservées jusqu'à ce jour, quoique toutes leurs tentatives de colonisation aient échoué à cause de l'insalubrité du climat. Au milieu de trois de ces îles se trouve, dit-on, le port le plus commode et le plus sûr de l'Inde. Les habitants, Malais d'origine, sont grands et robustes, mais fort peu avancés dans la civilisation.—*Voir* Hænsel, *Lettres sur les îles Nicobar* (Lond., 1813). *C. L.*

NICOLAI (CHRISTOPHE-FRÉDÉRIC), savant critique allemand, naquit à Berlin, le 18 mars 1733. Lorsqu'il se mit, en 1752, à la tête de la librairie de son père, les littérateurs de sa nation étaient divisés en deux camps, qui reconnaissaient pour chefs Gottsched et Bodmer (*voy.* ces noms). Nicolaï tenta de ramener l'union parmi eux dans ses *Lettres sur l'état actuel des belles-lettres* (Berlin, 1756). Lessing et Mendelssohn (*voy.*) s'associèrent à ses efforts, et leur société s'accrut dans la suite des meilleures têtes de l'Allemagne. En 1765, Nicolaï fonda la *Bibliothèque générale allemande**, qui a rendu des services inappréciables en dirigeant le génie des Allemands vers les recherches scientifiques, et en amenant un rapprochement intellectuel entre la partie catholique et la partie protestante de l'Allemagne. Malheureusement cette importante publication ne tarda pas à déchoir du haut rang où elle s'était placée. Ni

(*) Il ne faut pas la confondre avec la *Bibliothèque germanique*, qui parut, en français, à Amsterdam (*voy.* T. III, p. 475, la note), au lieu que la *Bibliothèque allemande* dont on parle ici fut publiée à Berlin, de 1665 à 1691, et forme 106 vol. in-8° (voy. *ibid.*). S.

colaï, habitué par Mendelssohn au langage de la philosophie populaire, essaya de tourner en ridicule Kant et son école, dans un roman intitulé *Vie et opinions de Sempronius Gundibert, philosophe allemand* (Berlin, 1798); mais sa tentative ne fut pas heureuse, et il trouva un rude adversaire dans Fichte. Il ne vit pas avec moins de mécontentement Gœthe, Schelling et d'autres esprits originaux s'écarter des voies battues; cependant toute sa résistance n'eut d'autres résultats que de miner peu à peu son influence.

Nicolaï est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages; à ceux que nous avons déjà cités, nous ajouterons seulement ses *Anecdotes caractéristiques sur Frédéric II* (Berlin, 1788-92), qui renferment des données précieuses pour l'histoire. Cet homme actif et éclairé mourut le 8 janvier 1811. Son *Autobiographie* a été publiée par Lœve dans les portraits des savants berlinois, et sa *Vie* a été écrite par Gœckingk (Berlin, 1820). *C. L. m.*

NICOLAITES, nom donné à une secte mentionnée dans l'Apocalypse (II, 6. 15) et que l'on croit avoir existé, dans les premiers temps de l'Église, en Syrie et dans l'Asie-Mineure. Nicolas d'Antioche, nommé dans les Actes des Apôtres (VI, 5) comme un des sept diacres de Jérusalem, passe pour avoir donné lieu aux doctrines des nicolaïtes en proclamant la maxime qu'il fallait abuser de la chair, voulant dire sans doute qu'il fallait travailler à amortir les désirs des sens. Par une interprétation contraire, quelques chrétiens, encore imbus des idées grossières du paganisme et égarés par leurs passions, crurent pouvoir s'autoriser de cette expression pour continuer les festins des sacrifices païens et se livrer sans retenue aux actes de la volupté la plus effrénée. Cette secte ne dura pas longtemps; mais faisant allusion à un manque de chasteté reproché au même diacre Nicolas, qui voulut reprendre sa femme après s'en être séparé d'abord, on appela par la suite *nicolaïtes* les prêtres qui renonçaient à leurs vœux, afin de pouvoir contracter mariage. Ch. V.

NICOLAS I-V, *voy.* Papes. Quelquefois on compte six pontifes de ce nom, en comprenant dans la liste l'antipape (*voy.*) Pierre de Corbière (Rainalucci) qui prit celui de Nicolas V (1328).

NICOLAS Damascène, historien, poëte et philosophe péripatéticien qui a joui d'une juste célébrité, naquit à Damas, vers l'an 74 avant J.-C. Il sut gagner la faveur de l'empereur Auguste, et fut toute sa vie l'ami et le confident d'Hérode-le-Grand (*voy.*), roi de Judée, qu'il servit très bien à Rome, mais qu'il tenta vainement de détourner du meurtre de ses fils. On ne croit pas qu'il ait survécu longtemps à ce prince. Il a composé en grec un grand nombre d'écrits; mais il ne nous en reste que des fragments. Nous nous bornerons à mentionner des tragédies et des comédies; une histoire universelle en 144 livres, dont quelques morceaux, très remarquables pour le fond aussi bien que pour la noblesse et la simplicité du style, nous ont été conservés; des mémoires sur sa vie; un recueil des coutumes les plus singulières des différentes nations, dont on trouve des portions dans Stobée; enfin quelques traités philosophiques et ouvrages d'histoire de moindre importance. On a une édition d'Orelli, *cum not. var.*, Leipzig, 1804; un vol. de suppl., publié en 1811, contient les *Recherches* de Sevin sur Nicolas Damascène, extraite des Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Ch. V.

NICOLAS de Pise, *voy. le* Pisan.

NICOLAS Ier PAVLOVITCH, empereur et autocrate de toutes les Russies, naquit le 7 juillet 1796 (25 juin, vieux style), à Saint-Pétersbourg. Troisième fils de l'empereur Paul Ier (*voy.*) et de Marie Fœdorovna, qui exerça sur tous ses enfants une influence si grande et si heureuse, il était de beaucoup plus jeune que ses frères Alexandre et Constantin (*voy.*), qu'il apprit de bonne heure à regarder comme ses modèles, et fut élevé, avec le grand-prince Michel, leur cadet, par le général Lambsdorf, sous la direction immédiate de l'impératrice. Nous avons dit ailleurs que la comtesse Lieven (*voy.*) eut une grande part à cette éducation. Parmi les précepteurs qui furent adjoints au général pour donner une instruction complète au jeune prince, nous citerons Fréd. Adelung, humaniste célèbre chargé de l'initier aux littératures

modernes, et Storch (*voy.* ces noms), qui lui enseigna les sciences politiques et économiques avec un talent attesté depuis par la publication de son *Cours d'économie politique*. En même temps, le prince se livra avec une ardeur peu commune à l'étude de toutes les branches de la science militaire, particulièrement à celle des fortifications. Il montra de bonne heure un goût prononcé pour les arts, surtout pour la musique, et l'on assure qu'il composa dans sa jeunesse plusieurs marches militaires qui n'étaient pas sans mérite.

Au moment de l'invasion française en Russie, l'éducation du grand-prince n'était pas encore terminée; son âge l'empêcha de prendre aucune part à la lutte gigantesque que l'incendie de Moscou éclairait dans le lointain de sa lueur sinistre, et dans laquelle Alexandre, son modèle et son souverain, lui apparaissait avec l'éclat des rois d'un âge héroïque. Après le rétablissement de la paix générale, il courut reconnaître les champs de bataille où les armées russes s'étaient illustrées; il visita aussi plusieurs cours du continent et passa même en Angleterre (1816). De retour dans sa patrie, il en parcourut aussi les principales villes; et, presque au sortir de l'adolescence, il épousa, le 13 juillet 1817, la fille aînée de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse. Cette princesse, nommée Charlotte-Louise (*voy.* T. XI, p. 659), et née le 13 juillet 1798, après avoir, suivant l'usage, embrassé la religion grecque, avait reçu, à l'occasion de cette cérémonie, le nom d'*Alexandra-Fœdorowna*. Les jeunes époux rappelaient par leur beauté cet autre couple auguste que la religion avait béni 24 ans auparavant devant les mêmes autels (*voy.* T. I^er^, p. 390). L'union la plus parfaite, la plus exemplaire, s'ensuivit; union qui donna le jour à une famille non moins brillante et plus heureuse que celle qui avait entouré le trône sous le règne si court de l'empereur Paul. Alexandre, son successeur, n'ayant pas d'enfants, la Russie plaça dès lors son espérance sur la tête des quatre fils et des trois filles, tous encore vivants, qui naquirent successivement, à dater du 29 (17) avril 1818, jour de naissance du grand-prince Alexandre Nicolaïévitch, aujourd'hui héritier présomptif de la couronne avec le titre de césarévitch, et qui, déclaré majeur par son père, le 4 mai 1834, a prêté serment de fidélité à la constitution et au chef de l'empire.

La paix, qui ne cessa de régner pour la Russie jusqu'à la fin du règne d'Alexandre, n'empêcha pas le grand-prince Nicolas de se familiariser avec la vie des camps et la direction des armées. Il avait le goût des exercices militaires, et on lui reprochait même de pousser jusqu'à la minutie l'amour de la discipline et sa vigilance à maintenir les règles.

Il semblait encore bien loin du trône, lorsqu'il y fut appelé inopinément, en 1825, n'ayant pas encore atteint la trentième année de son âge.

Alexandre venait de mourir, le 1^er^ décembre (19 nov.), à 450 lieues de sa capitale, âgé seulement de 48 ans. Lorsqu'il reçut cette nouvelle, le 9 (27 nov.), Nicolas s'empressa de prêter serment de fidélité à son frère Constantin, qui résidait à Varsovie; ordonna de le proclamer empereur, et le fit reconnaître par toute la garnison. En agissant ainsi, il n'ignorait pas que le Conseil de l'empire, conformément aux ordres d'Alexandre, avait décacheté des papiers que celui-ci lui avait confiés, le 15 octobre 1823, avec l'injonction de ne briser le scellé qu'après la nouvelle de sa mort; il savait que le paquet contenait un acte d'abdication signé par le grand-prince Constantin, et accompagné d'un ordre formel d'Alexandre de proclamer sans délai le grand-prince Nicolas comme chef de l'état. Mais n'écoutant que ses sentiments de loyauté, il se refusa avec fermeté à des mesures qui pouvaient entraîner les plus fatales conséquences. « Nous n'eûmes ni le désir ni le droit, a-t-il dit lui-même dans son manifeste, de considérer comme irrévocable cette renonciation qui n'avait point été publiée lorsqu'elle eut lieu, et qui n'avait point été convertie en loi. Nous voulions ainsi manifester Notre respect pour la loi fondamentale de Notre patrie sur l'ordre invariable de la succession au Trône; et, fidèle au serment que Nous avions prêté, Nous insistâmes pour

que l'empire entier suivît Notre exemple. »

Mais de Varsovie, où l'on avait reçu le message de Taganrog deux jours plus tôt qu'à Saint-Pétersbourg, Constantin avait immédiatement dépêché dans cette dernière ville un courrier porteur de ses lettres par lesquelles il confirmait son abdication et rendait hommage à son frère puiné. « Quelque décisifs que fussent ces actes, dit encore la proclamation, et quoiqu'ils prouvassent jusqu'à l'évidence que la résolution de S. A. I. était constante et irrévocable, Nos sentiments et l'état même de l'affaire Nous ont porté à différer la publication desdits actes, jusqu'à ce que S. A. I. eût manifesté ses volontés relativement au serment que Nous lui avions prété, ainsi que tout l'empire. » A cet effet, leur plus jeune frère, le grand-prince Michel, était parti pour Varsovie avec des lettres de Nicolas et de l'impératrice mère, et l'on apprit, le 24 (12 déc.), que Constantin persistait dans ses déclarations. Alors Nicolas n'hésita plus : il saisit les rênes du gouvernement, publia son manifeste, se fit prêter hommage par les trois corps suprèmes de l'état, ainsi que par toutes les autorités, et commença ce règne si remarquable par une fermeté qui avait manqué au précédent et qui ne s'arrêta devant aucun danger.

Lorsque l'armée fut à son tour appelée à engager sa foi, apparurent à Saint-Pétersbourg les symptômes alarmants du vaste complot dont nous avons parlé à l'art. ALEXANDRE (T. Ier, p. 399) *, complot tramé dans des vues diverses par des exaltés, des ambitieux et des mécontents, et qui avait des ramifications sur tous les points de l'empire.

Quatre officiers de l'artillerie à cheval refusèrent le serment, mais ne réussirent pas à faire partager leur résistance à tout le régiment. On crut avoir étouffé le mal en mettant ces officiers aux arrêts. Cependant plusieurs compagnies du régiment de Moscou, écoutant la voix de leurs capitaines, se montrèrent ouvertement hostiles : ils sortirent *drapeaux déployés* de leur caserne, et, après avoir massacré deux généraux qui cherchaient à les ramener à leur devoir, ils se rendirent, en proclamant empereur le grand-prince Constantin, sur la place d'Isaac, où arrivèrent d'un autre côté des troupes de mutins appartenant aux grenadiers dits du Corps, dont ils apportaient les drapeaux, et aux marins de la garde, presque tous en état de rébellion. Une multitude égarée, au milieu de laquelle se cachaient ces *hommes en frac* mentionnés dans la relation officielle, et dont l'un tira au brave Miloradovitch, gouverneur général de Saint-Pétersbourg, un coup de pistolet à bout portant, se joignit à eux. Malgré l'imminence du danger, le nouvel empereur, qui dès ce jour se montra digne de la couronne par son courage, sa présence d'esprit et sa modération, ne recourut aux dernières extrémités qu'après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et quand la voix du métropolitain eut été méconnue. Vers quatre heures, le canon se fit entendre; la mitraille balaya la place, la cavalerie chargea les fuyards, plus de 500 furent ramenés sur-le-champ sans parler de ceux qu'on arrêta pendant la nuit, et au bout d'une heure, le silence le plus absolu succéda à ces cris forcenés de *Ourrah Konstantine! Ourrah Konstitoutsia !* que les soldats et les serfs ameutés avaient répétés sans comprendre le dernier *.

Mais le sinistre retentissement d'une autre levée de boucliers, non moins formidable, à laquelle donna lieu à Vassilkof, gouvernement de Kief, l'ordre d'arrestation du lieutenant-colonel Serge Mouraviof-Apostol, reconnu pour un des principaux conspirateurs, empêcha encore quelque temps la sécurité publique de renaître. Une grande partie du régiment de Tchernigof, également séduite par de feintes exhortations de rester fi-

(*) Nous en avons aussi dit un mot aux art. MILORADOVITCH, BESTOUJEF, BESTOUJEF-RUMINE, etc.; mais nous voudrions pouvoir entrer dans plus de détails sur cet événement dont nous avons été personnellement témoin et qui a permis de jeter un coup d'œil profond sur l'état de la société en Russie, où la moralité privée et publique, il faut en convenir, ne se mesure pas aux vertus de la famille impériale. Malheureusement le manque d'espace nous force à réserver ce récit pour une autre occasion.

(*) Les mesures de sévérité, dit la relation officielle, étaient devenues d'autant plus indispensables « *que la lie de la populace*, gagnée par l'argent et l'eau-de-vie qu'on lui distribuait, *commençait à se joindre aux rebelles.* »

dèle à Constantin, prit fait et cause pour son lieutenant-colonel. De promptes mesures furent prises : le 15 (3) janvier 1826, cerné de toutes parts par le général Roth, Mouraviof, à la tête de six compagnies, succomba dans une lutte inégale, et fut pris avec un de ses frères, lieutenant-colonel en retraite, avec Bestoujef-Rumine, sous-lieutenant du régiment de Poltava, et plusieurs autres officiers. Un second frère de Mouraviof fut tué dans la mêlée. Toute la conspiration fut mise à nu, et, entre autres arrestations, cette découverte amena celle d'un de ses chefs, le colonel Paul Pestel, fils d'un ancien gouverneur de la Sibérie.

La Russie s'était trouvée sur un volcan : elle fut miraculeusement sauvée; l'autorité impériale triompha partout. Les conspirateurs ayant été livrés à une haute cour spéciale, environ 120 condamnations furent prononcées, sans compter celles qui se rapportent au royaume de Pologne, où d'autres conjurés devaient donner la main à ceux de Russie. La plupart furent déportés en Sibérie, avec le prince Troubetzkoï, autre meneur, et avec un homme plus intéressant que lui, Alexandre Bestoujef, que l'exil n'empêcha pas de rester fidèle à sa muse, sous le nom de Marliani. Cependant cinq des chefs, Pestel, le sous-lieutenant Ryléïef, Serge Mouraviof-Apostol, Bestoujef-Rumine et le lieutenant Kakhofski, subirent la peine capitale, le 25 juillet 1826.

Ce fut sous de tels auspices que l'empereur Nicolas inaugura son règne. Mais, déployant une énergie sans exemple, il se montra à la hauteur de sa tâche difficile, et ne tarda pas à conquérir l'affection aussi bien que le respect de ses sujets, épris d'ailleurs de la majesté de sa personne, de sa tournure martiale et de la popularité de ses manières. Tout en raffermissant le trône un instant ébranlé par la révolte, Nicolas eut la sagesse de chercher à ôter à cette dernière tout prétexte à l'avenir. Trop habile pour méconnaître la nécessité de nombreuses améliorations, il fit voir qu'il ne souffrirait jamais qu'on les lui imposât; mais il s'attacha dès ce moment, avec un zèle peu commun, à réprimer des abus qui pouvaient rendre les liens du pouvoir gênants, sans profit pour personne. Avant tout, son attention se porta sur l'administration intérieure de l'empire; il s'attacha à en extirper la corruption, à y introduire l'ordre et à en simplifier les rouages. En même temps, il annonça la ferme volonté de perfectionner les lois trop laissées dans l'abandon sous le règne d'Alexandre. La commission déjà formée dans ce but par ce prince, fut réunie à la chancellerie particulière de son successeur, et peu d'années d'un travail soutenu, confié, *sous sa direction personnelle* (expressions du manifeste), à l'illustre Speranski (*voy.*), amenèrent pour résultat le *Svod* ou Concordance des lois dont il a été suffisamment parlé à l'art. CODIFICATION et qui sera son principal titre de gloire. La promulgation de ce digeste, le 31 janvier (v. st.) 1833, fut suivie, le 1er janvier 1840, de celle d'un code militaire, on ne peut dire rédigé, mais construit d'après les mêmes principes. Seule expression de la force et de la volonté nationales, l'empereur voulut tout connaître par lui-même, et, dans ce but, il multiplia les voyages, souvent inopinés, sur tous les points de son immense empire. La discipline fut complétement rétablie au sein de l'armée; le commandement des colonies militaires confié à d'autres mains; la marine russe mise sur un meilleur pied; une grande activité fut imprimée à tous les départements ministériels, et plus d'économie introduite dans les finances. Grâce aux habiles mesures de M. Cancrine (*voy.*), maintenu à la tête de cette administration, l'industrie, destinée à doter la Russie du tiers-état qui lui manque, prit son essor, il est vrai un peu aux dépens de l'agriculture et peut-être de la moralité publique. L'état du clergé russe, dont dépend à un si haut point l'avenir du pays, n'attira pas moins l'attention du jeune souverain que l'instruction à tous les degrés, dont les tendances, trop exotiques jusqu'alors, devaient trouver leur correctif dans une direction plus *nationale*, et qui, à cet effet, ne tarda pas à être confiée aux soins de M. Ouvarof, successeur de l'amiral Chischkof (*voy.* ces noms). Le commerce, les arts, les sciences et les lettres furent également favorisés; la censure s'arma bien de nou-

velles rigueurs, mais les publications, périodiques et autres, devinrent plus nombreuses, et ce fut un puissant encouragement pour le talent que l'exemple de l'historien Karamzine (*voy.* T. XV, p. 611, la note) qui mourut dans la première année du règne de Nicolas, après avoir vu l'empereur en personne à son chevet, et rassuré sur le sort de sa famille.

Quant à la politique extérieure, la direction en fut laissée au comte de Nesselrode (*voy.*), l'un des conseillers les plus intimes et le mieux écoutés de l'empereur Alexandre; mais elle devint plus entreprenante et plus hardie, surtout par rapport à l'Orient auquel la Russie dicta les conditions de la paix, d'abord dans le traité d'Akermân et ensuite dans celui de Tourkmantchaï (*voy.* ces noms). Ce dernier fit promptement expier aux Persans (*voy.* IERMOLOF et PASKÉVITCH), par la perte de plusieurs belles provinces, une attaque que la mauvaise foi avait conseillée au moment de l'avénement du jeune tsar, alors environné de si graves difficultés. Son maintien, à la vérité, ne tarda pas à être compromis par le massacre de la légation russe à Téhéran (*voy.* GRIBOÏÉDOF); mais le chah fit à son puissant voisin toutes les réparations possibles, et envoya même jusqu'à Saint-Pétersbourg son propre petit-fils * pour lui porter ses excuses. En Occident, la diplomatie russe qui s'appuyait alors particulièrement sur le cabinet des Tuileries, près duquel elle était représentée par le Corse Pozzo di Borgo (*voy.*), exerça une influence non moins marquée, grâce à des agents d'une rare habileté. Dès la seconde année de ce règne, elle eut la gloire de concourir, par le traité du 6 juillet 1827, à la pacification de la Grèce et à sa constitution en royaume chrétien.

Ce traité, commandé par l'humanité et qui donnait, au moins jusqu'à un certain point, satisfaction au philhellénisme de l'Europe entière (*voy.* NAVARIN), exaspéra la Porte contre les puissances signataires, notamment contre la Russie qui se vit bientôt obligée de reprendre les armes. Il déplut aussi à l'Autriche, parce qu'il semblait mettre à la disposition du colosse du Nord au moins l'influence morale de l'Angleterre et de la France *. Ce cabinet était d'ailleurs inquiet des suites que la guerre pourrait avoir; car le prince de Metternich n'ignorait sans doute pas qu'on s'attendait au Palais d'hiver à une révolution qui ne manquerait pas d'éclater à Constantinople, et entraînerait *l'extermination de la dynastie régnante*. A ce sujet, le comte de Nesselrode avait déjà écrit à M. de Ribeaupierre une dépêche contenant ces mots significatifs : « Il est de toute nécessité qu'une telle révolution ne nous prenne pas au dépourvu; et vous aurez bien mérité de votre souverain et de votre patrie, si vous nous faites connaître les signes précurseurs de cette catastrophe assez à temps pour que l'empereur puisse préparer ses mesures et exercer une influence analogue à la dignité et aux besoins de la Russie, sur les combinaisons politiques *qui remplaceraient l'empire du Croissant.* » Aussi la jalousie de l'Autriche était extrême. Fermement persuadée que la Russie n'avait autre chose en vue que d'empêcher la Porte de reformer une armée et de l'habituer à la tactique européenne (*voy.* MAHMOUD II), elle fit mille efforts pour susciter des entraves à la première et donner à la seconde confiance en elle-même. Elle ne cacha pas sa joie quand, malgré la présence de Nicolas dans le camp du feldmaréchal Wittgenstein (*voy.*), elle vit échouer la campagne de 1828 contre l'opiniâtre résistance des Turcs (*voy.* T. VIII, p. 175, la note) **, et qu'en dépit de la prise de

(*) Ce ne fut pas Abbas-Mirza, comme nous l'avons dit par erreur à l'art. de ce prince, mais son 7e fils, Khozref-Mirza. *Voy.* FATH-ALI-CHAH.

(*) « A cette résolution, le prince de Metternich s'indigne et se conduit comme contre une révolte envers sa suprématie. Dès lors tout est mis en œuvre par lui pour nuire à la Russie. Il s'adresse à l'Angleterre, afin de l'armer contre l'empereur (de Russie), et il répète ces tentatives à chaque phase que les événements lui présentent ... Il tente le ministère français qui lui résiste, et il suscite des querelles intestines (?) à cause de cette résistance. » (Dépêche du comte Pozzo di Borgo)

(**) « Lorsqu'on se réjouit de ce que la peste moissonne l'armée russe, lorsqu'à ses yeux il n'y a jamais assez de fléaux dans la nature ni de moyens de nuire dans l'ennemi pour satisfaire leur haine, nous sommes dispensés d'interpréter

Varna, la Boulgarie entière dut être évacuée et le siége des forteresses du Danube levé. Mais la sagesse de l'empereur trouva le remède à cette position fâcheuse. Sa présence à l'armée n'était pas sans inconvénients : il se retira, laissant la conduite des opérations au général Diebitsch (*voy.*) qui, dans une seconde campagne, remporta plusieurs victoires, franchit le Balkan, en même temps que Paskévitch prenait Erzeroum en Asie, et serait entré dans Constantinople, si la crainte d'une conflagration générale n'avait fait écouter les remontrances de la diplomatie européenne (*voy.* Muffling). Une paix glorieuse pour la Russie fut alors signée à Andrinople (*voy.*), le 14 septembre 1829 ; la modération en dicta les conditions, mais la Porte resta plus que jamais livrée à l'influence moscovite, dès lors prépondérante dans tout l'Orient.

Tandis que la révolution pronostiquée se faisait attendre à Constantinople, elle éclata sur un point diamétralement opposé, à Paris, et déconcerta la politique russe, quoique ce grave événement ne fût pas pour elle tout-à-fait imprévu (*voy.* T. XV, p. 508). Indépendamment de l'exemple contagieux que la révolution de juillet 1830 donnait aux peuples, elle brisait le sceptre entre les mains d'un roi depuis longtemps dévoué à cette même politique (*voy.* La Ferronnays), et elle eut pour contre-coup deux autres révolutions qui portèrent encore plus directement atteinte à ses intérêts. Par l'une, l'illustre maison d'Orange, alliée à la famille impériale, fut dépouillée de la moitié de ses états; par l'autre, le royaume de Pologne, réuni avec la Russie sous la même domination, en secoua le joug et lui suscita des embarras à l'intérieur en même temps qu'il la gênait dans l'exécution de ses projets au dehors. De plus, en acceptant l'alliance de la France nouvelle, l'Angleterre lui prêta un appui qu'elle était certaine de rendre fructueux pour elle-même. Tout le système fédératif du cabinet de Saint-Pétersbourg fut ainsi bouleversé : il fallut revenir à cette Autriche, dont on avait mis à l'épreuve l'amitié équivoque, mais qui se livrait aux mêmes appréhensions tant par rapport à la Pologne que sur la conservation de la paix intérieure des états, gravement menacée par la propagande révolutionnaire.

De là, entre la Russie et la France un refroidissement qui fut bien près d'une rupture ; de là, les sentiments personnels de l'autocrate envers la nouvelle dynastie française, exprimés encore avec quelque réserve dans sa réponse à la lettre par laquelle celle-ci lui notifia son avénement, mais qui se firent jour avec amertume dans la suite, lorsque l'insurrection de la Pologne, comme celle de la Belgique, eut excité en France une sympathie trop enthousiaste pour ne pas paraître blessante en Russie.

Cependant, appuyé sur l'opinion publique dans ses états, et secondé d'ailleurs non-seulement par les divisions intestines des Polonais, mais encore par leurs prétentions exagérées qui soulevaient contre eux les deux autres puissances co-partageantes, Nicolas, après une campagne longue et laborieuse (*voy.* Diebitsch et Paskévitch), triompha de cette insurrection formidable. En dépit des efforts les plus héroïques, la cause de l'indépendance succomba encore une fois, et, le 8 septembre 1831, les Russes rentrèrent à Varsovie.

Quoique naturellement généreux, l'empereur laissa tomber sur le peuple vaincu tout le poids de son ressentiment. Du point de vue russe, où l'impartiale histoire ne refusera peut-être pas de se placer pour lui, il lui reprochait une noire ingratitude, la Pologne n'ayant jamais été plus florissante que depuis le règne d'Alexandre et de son successeur. Mais la prospérité matérielle ne console pas les nations de leur existence brisée, de leur nom flétri, de leurs traditions jetées aux vents ; le sentiment national, même assoupi, même refoulé, a plus de force que tous les calculs de l'intérêt. Peut-être cette considération eût-elle désarmé le vainqueur; mais il ne songea qu'à la foi violée, au sang répandu par torrents, aux outrages qu'on ne lui avait pas épargnés. Sourd aux représentations des cabinets étrangers comme à la voix de la clémence qui se faisait entendre dans son cœur, il

les sentiments de ceux qui ne craignent pas de les manifester sans réserve. » (Autre dépêche du comte Pozzo di Borgo.)

n'écouta que les réclamations de ses sujets immédiats, mécontents des priviléges dont avaient joui les Polonais et dont eux-mêmes étaient privés; il consulta de préférence leurs vœux, l'intérêt de sa tranquillité future de ce même côté, celui de sa politique générale, peut-être aussi ses rancunes, et commença l'œuvre de la dénationalisation qui ne s'est point encore arrêtée, et qui, sans avoir amené tous les excès dont les journaux ont retenti, s'étend néanmoins jusqu'à la langue et à la religion. *Voy.* POLOGNE*.

Les plus cruels fléaux, la révolte, la guerre et presque la guerre civile, s'étaient déchaînés contre la Russie dès l'avénement de Nicolas, comme pour lasser sa constance; et cependant la mesure n'était pas encore comblée : d'autres calamités non moins affreuses l'attendaient. Nous ne parlerons ni de l'incendie d'Abo, de Toula, de Kasan, ni de celui du Palais d'hiver, en décembre 1837, ni de la famine qui désola les provinces du midi, en 1834 et 1835; mais, à l'époque même de l'insurrection polonaise, le choléra-morbus (*voy.*) exerça ses ravages dans tout l'empire et pénétra jusque dans sa capitale (juin 1831). Cette nouvelle épreuve mit dans tout son jour la fermeté et la grandeur d'âme du monarque. A peine revenu de Moscou, où il n'avait pas craint d'aller se placer au foyer de la contagion pour rassurer le peuple et mieux diriger les secours, il eut à combattre, non par les armes, cette fois, mais par une admirable présence d'esprit, au sein même de sa résidence ordinaire, une de ces émeutes, auxquelles, en divers pays, la crainte et l'ignorance ont porté les classes malheureuses, à la vue des progrès inconcevables d'un mal mystérieux. A Saint-Pétersbourg, on accusait les médecins et on se disposait à envahir les hôpitaux. Un immense rassemblement se forma sur le Marché aux foins. L'empereur accourt, arrache les victimes aux mains de la multitude égarée, la harangue, lui représente, dans un mâle langage, qu'avec de pareils sentiments de révolte contre Dieu et contre les lois, le fléau devenait pour elle une punition méritée; lui ordonne enfin de fléchir le genou et de demander au Très-Haut le pardon d'une telle offense. Cédant à l'autorité de la parole impériale, la foule obéit; on implore la grâce de Dieu, et la place naguère si tumultueuse se transforme en une salle de prière, où le souverain, humblement prosterné, unit l'exemple aux préceptes.

Toujours hostile au roi que la révolution de Juillet avait donné à la France, Nicolas, cependant, après l'avoir tout d'abord reconnu, ne songea plus à rompre ses relations avec lui. Malgré ses répugnances trop peu dissimulées, il prit part aux conférences (*voy.*) qui s'ouvrirent à Londres entre toutes les grandes puissances chrétiennes, et par lesquelles furent réglés le sort de la Belgique et celui de la Grèce, désormais indépendante. Mais affectant d'abandonner l'Occident à la dissolution vers laquelle il lui semblait marcher, il se rapprocha de plus en plus de l'Autriche, inquiète alors de ses possessions d'Italie, et resserra les liens qui l'unissaient intimement à son beau-père, le roi de Prusse, que la modération des Français et la sagesse du roi Louis-Philippe (*voy.*) n'avaient pas encore rassuré sur la conservation de ses provinces rhénanes. Des échanges ostensibles de politesses et de fréquentes entrevues eurent lieu entre les trois monarques*, unis par une même opposition contre le principe révolutionnaire; et leur intimité forma en quelque sorte un contre-poids à la quadruple alliance, où l'état du Portugal et de l'Espagne avait engagé la France et l'Angleterre. De semblables rapports avaient jadis amené le partage de la Pologne : cette fois, ce fut Krakovie (*voy.*), où le vieux esprit polonais s'était réfugié, qui en ressentit les effets les plus directs; cependant ils s'étendirent aussi au royaume vaincu et traité en pays conquis. Mais la morne résignation des habitants répondit seule à la terrible allocution du 16 octobre 1835, faite en vue de la nouvelle citadelle de Varsovie**.

(*) On peut voir aussi l'*Annuaire* de Lesur pour 1831, p. 484-512.

(*) Conférences de Münchengrætz (1833); camp de Kalisch (1835); camp de Vossnécensk (1837), etc.

(**) Nous parlerons ailleurs des réclamations du pape relativement aux intérêts catholiques, et de la contre-union (*voy.* UNION) effectuée en 1839.

L'Orient était toujours le point de mire de la politique russe, non-seulement parce qu'on y trouvait l'occasion d'alarmer l'Angleterre, mais aussi parce que le destin de la Turquie semblait près de s'accomplir. On peut voir la marche des événements aux art. Mahmoud II, Ibrahim-Pacha, Mohammed-Ali, Konieh, etc.; nous rappellerons seulement ici la prodigieuse activité que le gouvernement russe déploya, nonobstant les embarras que lui donnait alors l'opiniâtre résistance des montagnards du Caucase (*voy.* Tcherkesses). Par une note du 2 février 1833, le reis-effendi implora sou secours contre l'armée égyptienne prête à franchir le Taurus; et, bien que l'arrivée de l'amiral baron Roussin (*voy.*) eût fait révoquer cette demande, deux mois après, un corps de 5,000 Russes campa sur la côte asiatique du Bosphore, vis-à-vis de Bouïoukdéré et de Thérapia. Mais la paix fut conclue, grâce à l'intervention des puissances européennes. Fidèle à ses engagements, Nicolas rappela aussitôt ses troupes, écrivant ces mémorables paroles au comte Orlof, son ambassadeur extraordinaire à Constantinople : « Lorsque la divine Providence a placé un homme à la tête de 60 millions de ses semblables, c'est pour donner de plus haut l'exemple de la fidélité à sa parole et du scrupuleux accomplissement de ses promesses. » Seulement, avant de se retirer, l'ambassadeur conclut (8 juillet 1833) ce fameux traité d'Unkiar Iskélessi, contre lequel les puissances maritimes ont protesté, et que le protocole du 13 juillet 1841 finit par mettre au néant.

Ce fut cette question d'Orient dont l'autocrate ne détourna jamais son attention, et à laquelle se rattachaient les affaires de la Moldavie, de la Valachie, de la Servie, et même jusqu'à un certain point l'expédition avortée de Khiva (*voy.* tous ces noms), qui amena, pour la diplomatie russe, un triomphe qu'elle poursuivait depuis longtemps par toute sorte de moyens et avec une rare persévérance (*voy.* Nesselrode) : nous voulons dire la rupture de l'alliance entre la France et l'Angleterre. Les rapports de l'empereur avec cette dernière, bien que refroidis, étaient toujours restés sur un pied convenable; à la première apparence de division entre elle et son alliée, il ne négligea rien pour les rendre plus étroits. Le ministère wigh, sacrifiant *la grande politique à la petite*, se laissa prendre aux caresses du baron de Brunnow, et signa le traité du 15 juillet 1840, où la France, non comprise parmi les parties contractantes, était en quelque sorte mise en dehors du concert européen. Quoique l'attitude menaçante de notre pays eût bien vite déjoué ces menées, elles n'en ranimèrent pas moins les vieilles rivalités entre les deux nations voisines, et servirent ainsi la politique russe, non-seulement dans le Levant, mais aussi dans toutes ses autres tendances.

De si vives préoccupations au dehors n'empêchèrent pas le monarque de porter l'attention la plus soutenue sur toutes les branches de l'administration intérieure. Indépendamment des affaires religieuses et de l'instruction publique, où fut introduit un système d'isolement que nécessitait peut-être la position de la Russie relativement aux autres pays civilisés; indépendamment aussi de l'organisation plus régulière donnée à l'isthme caucasien, il fit tous ses efforts pour élever la bourgeoisie et l'entourer de plus de considération; il s'occupa surtout du sort des serfs dont il prépare avec prudence l'émancipation future : tâche importante à laquelle paraît se rapporter la création d'un ministère des apanages, confié au comte Paul Kisselef, le sage organisateur des deux principautés danubiennes. Les nombreuses mesures qui se rattachent à ces deux puissants intérêts, si elles n'ont pas toujours obtenu l'assentiment de l'aristocratie russe, sont cependant un hommage à la dignité de l'homme, et attestent une parfaite intelligence des besoins du siècle.

Quel que soit le nombre des années réservées encore à ce règne si ferme et si énergique, il laissera des traces profondes; il marquera parmi ceux qui ont le plus contribué à élever le colossal empire de Russie au niveau d'une civilisation qui ne se reconnait pas seulement à la force des armes et à l'abondance des ressources, mais au perfectionnement des mœurs, à l'éclat des lettres et des arts, enfin à

la moralité de toutes les classes, qui est son dernier but terrestre. J. H. S.

NICOLAY (Louis-Henri, baron de), connu par ses essais dans tous les genres de poésie, naquit à Strasbourg, le 20 décembre 1737, mais appartenait à une famille originairement suédoise. Après avoir terminé ses études et avoir occupé pendant quelque temps le poste de secrétaire de légation, il fut nommé professeur de logique à l'université de sa ville natale. En 1769, il fut appelé en Russie comme gouverneur du grand-duc Paul Pétrovitch; il y fit un chemin rapide. En 1770, il devint secrétaire du cabinet et bibliothécaire du prince; en 1796, conseiller d'état; en 1798, directeur de l'Académie des sciences, puis conseiller privé et membre du cabinet. Après la mort de l'empereur Paul, Nicolay se retira dans son domaine de Monrepos, près de Vybourg, en Finlande*, où il mourut, le 18 novembre 1820.

Nicolay a écrit des fables, des contes, des élégies, des épîtres, des poésies chevaleresques. La 1re édition complète de ses œuvres, revue et corrigée par Ramler (*voy.*), a été publiée sous le titre de *Mélanges de poésie et de prose* (Berlin et Stettin, 1792-1810, 8 vol.). Ses œuvres théâtrales ont paru à Kœnigsberg, en 2 vol. (1811). — *Voir* Gerschau, *Vie du baron L. de Nicolay* (Hamb., 1834).

M. le baron de Nicolay, fils du poëte, s'est distingué, au service de la Russie, dans la carrière diplomatique. *C. L.*

NICOLE (Pierre), collaborateur de Pascal et d'Arnauld, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont les *Essais de morale* sont le plus considérable et le plus estimé; esprit vaste, sage et méthodique; l'une des plus grandes, mais non des plus éclatantes lumières du XVIIe siècle, naquit à Chartres, le 19 octobre 1625. Jean Nicole, son père, avocat au parlement, poëte et littérateur, dirigea ses premières études, et lui rendit familières la langue et les œuvres des classiques grecs et latins. A 14 ans, Pierre avait achevé ses humanités. Il fut envoyé à Paris (1642), et reçu maître ès-arts (1644). Ce fut à cette époque que commencèrent ses liaisons avec les solitaires de Port-Royal (*voy.*), où il avait deux tantes religieuses, dont l'une, la mère Marie des Anges (Suyreau), mourut abbesse (1658). Nicole, étudiant en Sorbonne, y prit le degré de bachelier (1649). Alors commençait, dans l'université, la grande et longue agitation causée par les fameuses cinq propositions (*voy.* Jansénisme) : il craignit de s'engager dans une faculté déjà profondément divisée; il renonça donc à la licence et au doctorat.

Les traductions et les poésies qu'avait fait imprimer son père étaient, dans leur élégance, trop libres et trop licencieuses. Il avait laissé des manuscrits que Pierre s'empressa de détruire, et il rechercha, pour les supprimer, les exemplaires des publications déjà faites.

Des écoles, qui devinrent célèbres, avaient été fondées près de l'abbaye de Port-Royal par Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Antoine Arnauld, Nicole et Lancelot ne tardèrent pas à briller parmi les professeurs de ces écoles. Ils publièrent, sous le titre de *Méthodes*, d'excellents livres; une *Grammaire grecque*, une *Grammaire latine*, le *Jardin des racines grecques*, une *Grammaire italienne*, une *Grammaire espagnole*, une *Grammaire générale et raisonnée*, la *Logique, ou l'Art de penser :* ce dernier ouvrage d'Ant. Arnauld et de Nicole, mais auquel Nicole eut la plus grande part, parut en 1659, et depuis cette époque il a été souvent réimprimé. Nicole publia seul, sous le titre de *Delectus epigrammatum*, un choix des meilleures épigrammes des anciens; il y joignit un recueil de sentences tirées des meilleurs poëtes, et d'autres auteurs grecs, latins, italiens, espagnols, avec des notes estimées et une excellente dissertation sur la beauté poétique et sur le style de l'épigramme (1659, in-12; plusieurs éditions). Cependant les écoles de Port-Royal inquiétaient trop vivement une congrégation célèbre qui aspirait au monopole de l'enseignement (*voy.* Jésuites) : elles furent supprimées.

Dès lors, presque toute la vie littéraire de Nicole ne fut qu'un combat; et quoiqu'il ait dit, pour justifier sa modération

(*) Décrit par Nicolay lui-même, *voir* Schnitzler, *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 619.

dans la controverse, qu'il n'aimait pas *les guerres civiles*, il fut le constant adversaire des jésuites, le plus infatigable défenseur du jansénisme et de Port-Royal, l'ennemi déclaré du protestantisme; il écrivit avec Arnauld et Pascal contre les enfants de Loyola, avec ceux-ci contre les calvinistes, avec Bossuet contre Fénélon, avec Mabillon contre l'abbé de la Trappe, dans la querelle sur les études monastiques. Nicole est un des auteurs qui tiennent le plus de place dans le *Dict. des anonymes et des pseudonymes*. Ses ouvrages de controverse s'élèvent au nombre de plus de cent, dont une douzaine en latin; ceux d'Ant. Arnauld et de Bossuet sont également très nombreux, et l'on doit regretter que tant de science et d'élévation dans le talent ait été perdu dans ces querelles théologiques du XVII^e^ siècle, qui se trouvent aujourd'hui sinon éteintes, du moins assoupies, et plusieurs déjà presque oubliées.

Il serait donc inutile de donner ici la liste complète des écrits de Nicole. Nous citerons seulement les plus remarquables. L'auteur, qui écrivait en latin avec une élégante et rare facilité, traduisit dans cette langue, à Cologne, où, fuyant la persécution, il s'était retiré, les célèbres Provinciales de Pascal; il y joignit des notes, en cachant son nom sous celui de *Guillaume Wendrock*, et des *Disquisitiones*, sous le pseudonyme de *Paul Irénée*. Cette version très estimée, imprimée en 1658, in-8°, eut plus de 12 éditions. Elle fut brûlée en France par la main du bourreau, le 14 octobre 1660, comme l'avait été, en 1657, l'original, auquel on rapporte l'honneur d'avoir fixé la langue française. Pascal, composant son œuvre, avait été aidé par Nicole. « Les Lettres Provinciales, dit l'abbé Goujet, ont été revues par MM. Arnauld et Nicole. Le dernier corrigea, en 1656, les 2^e^, 6^e^, 7^e^ et 8^e^, étant à l'hôtel des Ursins; il donna le plan de la 9^e^, de la 11^e^ et de la 12^e^; il revit la 13^e^; il fournit la matière des 16^e^, 17^e^ et 18^e^. » — Nicole écrivit, dans le genre des *Provinciales*, des *Lettres sur l'hérésie imaginaire* (le jansénisme) *et les Visionnaires* (1664-65); mais ces lettres, publiées sous le faux nom de Damvilliers, en Hollande, par les Elzevirs (1667, 2 vol. in-12), sont bien loin, sous le double rapport de la pensée, du trait et du style, de l'immortel ouvrage de Pascal. C'est à Nicole qu'on peut rapporter presque tout l'honneur du grand ouvrage de la *Perpétuité de la foi sur l'Eucharistie*, qui a été publié sous le nom d'Antoine Arnauld. « Vous êtes prêtre et docteur, lui dit Nicole, et moi je ne suis que simple clerc : or, ici, il faut parler au nom de l'Église, et vous le pouvez mieux que moi. » Arnauld, cédant à une humilité si rare, consentit à passer pour l'auteur du livre, qui eut un immense succès, et dont les trois parties furent successivement présentées, en son nom, aux papes Clément IX, Clément X et Innocent XI (1669, 1672 et 1676).

De tous les ouvrages de Nicole, les *Essais de morale* (*voy.* MORALISTES) sont celui qui rattache le mieux sa gloire à celle du grand siècle : il forme 13 volumes in-12, dont le premier parut en 1671. Il suffira de citer ici le jugement non suspect qu'en a porté Voltaire : « Les *Essais* de Nicole, qui sont utiles au genre humain, ne périront pas. Le chapitre *Sur les moyens de conserver la paix dans la société* est un chef-d'œuvre auquel on ne trouve rien d'égal dans l'antiquité *. »

Nicole eut sa part des persécutions religieuses du XVII^e^ siècle. En 1679, après la mort de la duchesse de Longueville (*voy.*), qui avait courageusement protégé sa liberté, il fut obligé de sortir du royaume, et alla rejoindre, à Bruxelles, Ant. Arnauld; mais, plus heureux que cet illustre ami, qui mourut dans l'exil, Nicole obtint bientôt la permission de rentrer en France; et dès lors, il s'occupa moins de combattre les jésuites que les calvinistes, les quiétistes et l'abbé de Rancé. Il était souvent visité par Racine, Santeul et Boileau. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 15 novembre 1695, et fut enterré dans l'église de Saint-Médard. Il avait choisi pour exécuteur testamentaire le P. Fouquet de l'Oratoire,

(*) M^me^ de Sévigné écrivait à sa fille : « Devines ce que je fais : je recommence ce traité, et je voudrais bien en faire un bouillon et l'avaler. »

fils du fameux surintendant. Nicole a été appelé *le Boëce de la France*. « La solidité et la raison, dit Palissot, sont le caractère dominant des écrits de cet auteur; mais comme il s'adresse rarement à l'imagination, comme il s'attache plus aux preuves qu'à l'agrément, son style, quoique très clair, très pur, très exact, fatigue un peu par sa monotonie. » On peut consulter la *Vie de Nicole*, publiée par l'abbé Goujet (1732, in-12). V-VE.

NICOLO (NICOLAS ISOUARD, dit), compositeur distingué, naquit à Malte, en 1777, d'un père négociant dont la famille était d'origine française. Il vint faire ses études à Paris. Les événements l'obligèrent à retourner dans son pays, en 1790. Son père l'envoya alors en Italie pour se livrer à des opérations commerciales; mais le jeune homme était tout entier à la musique. Il reçut des leçons de quelques bons maîtres, et fit enfin représenter un petit opéra à Florence. Une autre de ses pièces fut assez bien accueillie à Livourne. Désirant retourner près de sa famille, Nicolo obtint la place d'organiste de la chapelle de l'Ordre; mais, lors de la prise de l'île par les Français, le général Vaubois l'emmena à Paris, en qualité de secrétaire. A peine arrivé dans cette capitale, il écrivit quelques opéras, et prit le nom italianisé de Nicolo sous lequel il est connu. *Michel-Ange* (1803) fut le premier de ses ouvrages qui fixa l'attention. En 1808, parut *Un jour à Paris*, et en 1810, *Cendrillon*, dont le succès fut prodigieux. *Joconde*, son dernier opéra et son meilleur ouvrage, fut joué en 1814. *Jeannot et Colin* n'est pas moins digne d'être mentionné. Les *Rendez-vous bourgeois* (1807) doivent surtout leur succès aux facéties du livret. Nicolo mourut dans la force de l'âge, le 23 mars 1818. X.

NICOMÈDE, NICOMÉDIE, *voy.* BITHYNIE.

NICOPOLIS, forteresse turque située dans la Boulgarie (*voy.*), sur le Danube, célèbre dans l'histoire par la victoire que Bajazet I^er^ y remporta, le 28 septembre 1396, sur une armée de 100,000 chrétiens commandée par Sigismond (*voy.* ces noms), roi de Hongrie.—Plusieurs autres villes, en Égypte (*voy.* NIL, etc.), dans l'Épire et ailleurs, portent aussi le nom de Nicopolis (ville de la victoire). X.

NICOT (JEAN), seigneur DE VILLEMAIN, secrétaire du roi, ambassadeur en Portugal, doit surtout sa célébrité à l'introduction du tabac (*voy.*) en France: aussi cette plante avait-elle reçu le nom de *nicotiane*. Né à Nîmes, en 1530, d'un notaire, il est mort à Paris, le 5 mai 1600, laissant plusieurs ouvrages imprimés. Z.

NID. Une des circonstances les plus intéressantes de la vie des oiseaux (*voy.*), c'est la sollicitude avec laquelle, aussitôt que se font ressentir les mystérieuses influences de la maternité, ils s'occupent du berceau destiné à leur jeune couvée. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de l'adresse étonnante qu'ils déploient dans la construction de ce nid, pour l'exécution duquel ils n'ont que leur bec, ou des précautions ingénieuses qu'ils prennent en vue de besoins à venir, et de la régularité avec laquelle leurs générations successives exécutent invariablement les mêmes travaux, lors même qu'elles n'ont pu prendre à cet égard de leçons de leurs devancières. Tantôt ces nids se composent de brins de paille, de petites bûchettes entrelacées, et dont les intervalles sont bouchés avec de la mousse; tantôt c'est une solide maçonnerie formée de gravier et de terre gâchée avec de l'humeur salivaire, offrant parfois à l'intérieur des compartiments, et une couche de substances molles, ou même des plumes que la mère a arrachées de sa poitrine. Quant à la forme, autant d'espèces, autant de variétés. Chez les uns, elle est conique; chez les autres, sphérique ou ellipsoïdale. Un troupiale construit une sorte de bourse suspendue aux branches par 4 cordons; la marouette fabrique une nacelle qui se balance sur l'onde: c'est une sorte de cucurbite surmontée de son alambic, dans une espèce de cassique; parfois un simple duvet soutenu entre des branches flexibles constitue tout l'appareil de l'incubation. L'*aire* des oiseaux de proie se compose de pièces de bois, souvent très volumineuses, maintenues entre elles par de fortes branches, et reposant sur l'entablement de quelque roc élevé. Il est des

espèces qui se bornent à creuser dans la terre ou dans le sable une cavité arrondie où elles abandonnent leurs œufs à la chaleur solaire. Il en est qui choisissent, pour y déposer leur ponte, quelque creux d'arbre. Le coucou laisse à une mère étrangère, dont il usurpe le nid, le soin de faire éclore ses petits. Quant au choix du lieu où le nid repose, il est généralement subordonné à la manière de vivre de l'animal. Ainsi les oiseaux aquicoles nichent sur le bord des eaux; les petites espèces au milieu des champs; les grandes dans les bois, sur les arbres élevés. Pendant tout le temps que dure la nidification, le mâle surveille et suit partout sa compagne, auprès de laquelle il chante comme pour charmer ses travaux.

Les mammifères ne construisent pas de nids, à proprement parler; mais plusieurs espèces, notamment dans le groupe des rongeurs, amassent dans leurs *terriers* des débris de substances molles dont elles font un lit à leurs petits. L'écureuil, le muscardin entrelacent même, dans ce but, des brins d'herbe ou des branches pour en former un abri. Le lapin creuse aussi en terre un trou uniquement destiné à sa jeune portée. Nous avons longuement parlé de la demeure du castor (*voy.*). *Voy.* aussi Tanière.

Nids indiens ou *de salangane*, *voy.* Hirondelle. C. S-te.

NIEBUHR. Deux savants allemands, le père et le fils, ont illustré ce nom. Karstens, célèbre par son voyage en Arabie, naquit le 17 mars 1733, à Lüdingworth, dans le Hanovre, et entra, en 1760, au service du Danemark, en qualité d'ingénieur militaire. Dès l'année suivante, au mois de janvier, il partit avec la société que le roi Frédéric V envoyait à ses frais explorer l'Arabie. La mort lui enleva en quelques mois tous ses compagnons; et le but de l'entreprise aurait été complétement manqué si Niebuhr n'avait pris la courageuse résolution de poursuivre seul sa route. De retour en 1767, il publia le résultat de ses propres recherches et de celles de ses compagnons dans sa *Description de l'Arabie* (Copenh., 1772, in-4°) et dans son *Voyage en Arabie et dans les contrées voisines* (Copenh., 1774-78, 2 vol. in-4°), l'un et l'autre écrits en langue allemande, ainsi que dans son édition de Forskael (*voy.* ce nom, T. XI, p. 299). Observateur exact et fidèle, plein d'amour pour la vérité, ennemi du merveilleux et de l'exagération, Karstens Niebuhr ne raconte que ce qu'il a vu de ses propres yeux, et jamais il ne s'en rapporte au témoignage des autres : aussi, ses ouvrages sont-ils encore aujourd'hui la source la plus pure de nos connaissances sur la situation des pays qu'il a parcourus, et leur constitution politique. Nommé, en 1768, capitaine du génie, il reçut, en 1778, le titre de conseiller de justice, ainsi qu'une place de secrétaire provincial à Meldorf, dans le Dithmarschen méridional; en 1808, il devint conseiller d'état (nominal), après avoir été admis, en 1802, dans le sein de l'Institut de France comme associé étranger à la 3e classe. Il mourut le 26 avril 1815. Son fils a publié sa Vie (Kiel, 1817, in-8°). *C. L.*

Barthold-Georges Niebuhr, fils du précédent, naquit à Copenhague, le 27 avril 1776. La première éducation qui lui fut donnée, à Meldorf, semblait lui garantir le même genre d'illustration que son père; mais ses goûts l'entraînèrent irrésistiblement vers l'étude de l'antiquité classique. Après avoir reçu des leçons du philologue Sœger, il alla étudier le commerce à Hambourg; et là, il se lia d'amitié avec le poëte Voss et l'illustre Klopstock. Il passa ensuite quelque temps à l'université de Kiel, suivant les cours de droit, et se rendit à Édimbourg, où il étudia avec beaucoup de fruit la chimie, en même temps que les institutions de la Grande-Bretagne. De retour dans sa patrie, il vit s'ouvrir devant lui la carrière administrative, et devint successivement secrétaire du ministre des finances, sous-bibliothécaire et enfin l'un des directeurs de la banque danoise. Quand les Français inondèrent l'Allemagne, Niebuhr abandonna son pays, qu'il accusait de leur être favorable, et passa au service de la Prusse, où il fut nommé directeur du commerce de la mer Baltique. A la paix de Tilsitt, il fut chargé d'une négociation en Hollande avec l'Angleterre pour régler quelques affaires de finances, et reçut le titre de conseiller d'état à

son retour à Berlin. Lors de la création de l'université, plusieurs savants confrères de Niebuhr à l'Académie des sciences, le pressèrent d'entreprendre un cours d'histoire romaine. Il publia, en 1811 et 1812, les deux premiers volumes de ce travail, qui eurent un immense succès; et en même temps, il lut à l'Académie de savants mémoires sur divers points de l'histoire grecque ou romaine, plus ou moins controversés. A l'époque de la campagne de Russie, il fit paraître, avec M. Arndt, un journal intitulé : *Le Correspondant prussien*, rédigé à la suite des armées. Il prit lui-même part à la guerre. En 1815, il écrivit en faveur des patriotes allemands, ce qui lui valut un honorable exil, coloré du prétexte d'une mission auprès du Saint-Siége (1816). Niebuhr se rendit à son poste en passant par Vérone, où il découvrit, dans la bibliothèque du chapitre, les *Institutes* de Gaïus (*voy.*). A Rome, il fit de sérieuses recherches sur l'histoire qu'il avait entreprise, publia plusieurs dissertations ou éditions (*voy.* FRONTON), et donna, dans un journal allemand, ses idées sur la topographie de Rome. Après avoir sollicité son rappel, il alla visiter Naples; puis se mit en route par les provinces du Rhin, où, retenu à Bonn malgré lui, il s'occupa de continuer son *Histoire romaine*. Il rédigea son 3e volume pendant l'hiver de 1824, et résolut ensuite de refondre les deux volumes qu'il avait déjà publiés. Ces deux volumes eurent jusqu'à deux éditions nouvelles. En 1826, il conçut l'idée de réimprimer les auteurs de la collection byzantine (*voy.*); et en même temps, il fonda un recueil périodique intitulé : *le Musée du Rhin*. Un incendie ayant détruit, dans la nuit du 7 février 1830, une partie de ses travaux, il était occupé à les recommencer, lorsque la révolution de Juillet porta le dernier coup à son organisation inquiète et nerveuse. Le 2 janvier 1831, il succomba à la suite d'une violente inflammation, laissant inachevée cette fameuse *Histoire romaine*, qui a donné lieu à tant de controverses, et qui, quoi qu'on en puisse dire, est certainement un des ouvrages les plus remarquables de notre époque. Elle a été traduite en français par notre savant collaborateur, M. de Golbéry (*voy.* ce nom). D. A. D.

Niebuhr avait publié, en 1828, à Bonn, un premier recueil d'*Opuscules historiques et philologiques*; en 1842, sa famille le compléta par un 2e vol. et par un autre vol. d'*Opuscules posthumes non philologiques* (Hamb., 1842). Ces publications avaient été précédées par des espèces de Mémoires mis au jour sous ce titre : *Lebensnachrichten über B.-G. Niebuhr, aus Briefen desselben und aus Erinnerungen einiger seiner nœchsten Freunde* (Hamb., 1838 et 39, 3 vol. in-8°). On en trouve la substance dans le 7e vol. (1839) de la traduction française de l'*Histoire romaine*, par M. de Golbéry. S.

NIÈCE, *voy.* PARENTS, PARENTÉ.

NIELLE, *voy.* GRAVURE, T. XII, p. 790, et FINIGUERRA.

NIEMCEWICZ (JULIEN-URSIN), sénateur, président de la Société royale des Sciences à Varsovie, naquit en Lithuanie, en 1757. Élevé au corps des cadets de Varsovie, il devait embrasser la carrière militaire, mais les circonstances et sa vocation en disposèrent autrement. Ayant été nommé nonce du palatinat de Livonie à la diète constituante de 1788, qui entreprit de régénérer la Pologne, il se voua, avec toute l'ardeur de son âme, à cette œuvre patriotique. A la tribune, il appuyait d'une parole éloquente toutes les mesures de sagesse et d'ordre; hors de l'assemblée, il consacrait sa plume à leur défense. C'est dans cet esprit qu'il publia alors, avec deux de ses amis, la *Gazette nationale et étrangère*. Le *Retour du nonce*, comédie populaire, et le drame *Casimir-le-Grand*, deux pièces de circonstance, dont la première tient une place distinguée parmi les chefs-d'œuvre de la scène polonaise, datent aussi de cette époque. En même temps, pour rallumer le patriotisme de ses concitoyens, il chantait les exploits des héros nationaux. Complétés et recueillis plus tard (Varsovie, 1816), ces *Chants historiques*, qui embrassent toute l'histoire de Pologne, rendirent le nom de Niemcewicz le plus populaire parmi les poëtes du pays. Il en parut une traduction allemande par Gaudy (Leipz.,

1833). L'œuvre de la Constituante ne sauva point l'indépendance nationale. Après avoir combattu pour sa défense dans la campagne de 1794, qu'il fit en qualité d'aide-de-camp de Kosciuszko, blessé et fait prisonnier à côté de son chef à la bataille de Macieïowicé, Niemcewicz fut déporté dans les prisons de Saint-Pétersbourg. Paul I^er^, à son avénement à l'empire, lui rendit la liberté. Niemcewicz se retira alors aux États-Unis d'Amérique où il épousa une Américaine, M^me^ Keane-Livingston. Quand, en 1802, la Société des Amis des Sciences fut formée à Varsovie, pour sauver du dépérissement la langue et les monuments nationaux, il fut appelé à participer à ses travaux. Cinq ans après, l'érection du grand-duché de Varsovie le ramena définitivement en Europe. Nommé par Frédéric-Auguste secrétaire du sénat et membre du conseil de l'instruction publique, il exerça la première de ces fonctions jusqu'en 1831, où la diète du royaume l'éleva à la dignité de sénateur-castellan; mais il fut révoqué de son emploi de conseiller en 1821, lorsque Alexandre commença à s'écarter de la voie libérale qu'il avait suivie jusqu'à cette époque. La présidence de la Société royale des Sciences lui fut alors conférée par le choix de ses collègues. C'était reconnaître dignement les services rendus aux lettres par Niemcewicz; car les occupations d'homme d'état, non plus que l'exil, ne l'empêchèrent jamais de se livrer aux travaux littéraires. Hors de son pays, il s'était occupé de la traduction de plusieurs chefs-d'œuvre de la littérature étrangère, dont une, celle d'un poëme de Pope (*La boucle de cheveux enlevée*), fut même faite dans les prisons de Saint-Pétersbourg; de retour dans sa patrie, il ne discontinuait point de nourrir l'esprit public de ses productions nationales et patriotiques. Nous citerons d'abord ses principales œuvres dramatiques; ce furent : *Ladislas à Varna*, tragédie en 5 actes; l'*Égoïste*, com. en 5 actes; *Les pages du roi Jean*, com.; *Hedvige*, opéra; *Kochanovski*, opéra. Parmi ses travaux historiques, les plus remarquables sont : *Le règne de Sigismond III, roi de Pologne* (Varsovie, 1829, 3 vol. in-8°), et le *Recueil des mémoires historiques sur l'ancienne Pologne* (1822 et ann. suiv., 5 vol.). Niemcewicz publia en outre plusieurs romans, *Jean de Tenczyn* (1825); *les deux Sieciech*, *Leybé et Siova*, etc. Citons encore ses *Lettres lithuaniennes*, feuilles satiriques contre les tsars, publiées périodiquement pendant la campagne de 1812. Enfin, nous avons aussi de lui deux volumes de *fables et contes;* c'était même son œuvre de prédilection : jamais, lorsque les circonstances y prêtaient, il ne manqua de lancer dans le public quelques traits pleins de sel et de vérité sous le voile de l'apologue.

Lors de la dernière insurrection polonaise, Niemcewicz accepta de ses concitoyens la mission d'aller en Angleterre, dans l'espoir que des relations formées pendant son exil seraient utiles à leur cause. Il ne rentra plus dans son pays. Arrivé à l'âge de 85 ans, il mourut à Paris, le 23 mai 1841. Ses compatriotes lui élèvent un monument à Montmorency, son séjour favori, où il avait désiré d'être enterré : le même monument couvrira les dépouilles mortelles de son ami, le général Kniazievicz (*voy.*), avec lequel il avait commencé sa carrière, et qui le suivit de près dans la tombe. Niemcewicz a laissé à Paris des mémoires volumineux et quelques œuvres inédites. TH. M-KI.

NIÉMEN, fleuve assez considérable de l'empire russe, qui a sa source dans le gouvernement de Minsk, traverse ceux de Grodno et d'Augustovo (Pologne), entre dans la Prusse orientale, où il prend le nom de Memel, et se jette dans le Kurisch-Haff (*voy.* ces noms) par deux embouchures. Le Niémen doit surtout sa célébrité à l'entrevue qui, le 25 juin 1807, y eut lieu sur un radeau, entre les empereurs Napoléon et Alexandre, et à laquelle fut ensuite admis le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III (*voy.* tous ces noms). Elle amena la paix de Tilsitt (*voy.*), ville près de laquelle cette entrevue avait eu lieu. X.

NIEMEYER (AUGUSTE-HERMANN), célèbre pédagogiste (*voy.* ÉDUCATION, T. IX, p. 204), naquit à Halle, le 11 septembre 1754. Professeur extraordinaire de théologie, en 1780, puis, quatre ans

après, professeur ordinaire, il réunit à ces fonctions plusieurs autres emplois, tous relatifs à l'enseignement, à la direction du culte ou des écoles et à la philanthropie chrétienne. En 1807, il fut amené en France comme otage, avec plusieurs de ses collègues; mais, dès l'année suivante, il retourna dans sa patrie et siégea dans les États du nouveau royaume de Westphalie. Il était depuis quelques années chancelier et recteur perpétuel de l'université de sa ville natale, lorsqu'en 1813, Napoléon ferma cette école que les sentiments patriotiques des étudiants lui rendaient suspecte. Réintégré dans sa place l'année suivante, il reprit ses fonctions académiques, sauf celles de chancelier dont il se démit. Il mourut le 7 juillet 1828.

Niemeyer est auteur d'un grand nombre d'ouvrages de morale et d'édification religieuse, parmi lesquels nous citerons seulement *La caractéristique de la Bible* (5e édit., Halle, 1794-95, 5 vol.; 6e édit., Halle, 1830); *Philotas* (Halle, 1779-91, 3 vol.; 3e éd., Leipz., 1808); *Timothée*, espèce d'imitation de l'*Émile*, mais sous le point de vue chrétien (Halle, 1784, 3 vol.; 2e édit., 1790); *La théologie populaire et pratique* (4e édit., Halle, 1800, 2 vol.), etc. Cependant ce sont surtout ses écrits pédagogiques qui ont rendu célèbre le nom de Niemeyer, savoir : *Vues sur la Pédagogique allemande et son histoire dans le* XVIIIe *siècle* (Halle, 1801); *Principes de l'éducation et de l'enseignement* (9e édit., publiée par son fils, Halle, 1834-35, 3 forts vol.), et *Passages originaux des classiques grecs et latins sur la théorie de l'éducation* (Halle et Berlin, 1813). Son *Livre de cantiques pour les écoles supérieures* et ses *Poésies religieuses* (Halle et Berlin, 1814), lui ont mérité aussi une place parmi les poëtes sacrés de l'Allemagne.

Les fils de cet homme de bien ont marché sur ses traces. L'aîné, Guillaume Niemeyer, né en 1788, professeur de médecine à l'université de Halle, directeur de l'hospice des accouchements, est mort dans cette ville, le 26 mars 1840. Le plus jeune, Hermann-Agathon, né le 5 janvier 1802, est professeur de théologie à la même université, et, comme l'avait été son père, directeur des fondations pieuses de Francke (*voy.* ce nom). S.

NIÈVRE (DÉPARTEMENT DE LA). Formé presque entièrement de l'ancien Nivernais et en partie du Morvan (*voy.* ces noms), il est borné à l'est par le dép. de la Côte-d'Or, au sud-est par celui de Saône-et-Loire, au midi par celui de l'Allier, à l'ouest par celui du Cher, et au nord par celui de l'Yonne (*voy.* ces noms). La Loire, en traversant d'abord le sud-ouest du département, lui sert de limite occidentale, depuis sa jonction avec l'Allier. La Nièvre, petite rivière qui naît dans le département et lui donne son nom, se réunit à la Loire auprès de Nevers. Le département est encore arrosé par l'Yonne, à laquelle s'unit le Beuvron, à Clamecy. Le canal du Nivernais unit cette rivière à la Loire, en côtoyant l'Yonne jusqu'à sa sortie du département. Un canal d'une plus grande étendue encore, est celui qui longe la rive gauche de la Loire. Ce département, d'une superficie de 681,093 hect., ou 344 $\frac{1}{2}$ lieues carrées, a quelques plaines fertiles, mais en général son sol argileux, calcaire ou siliceux, est peu favorable à la culture. Il est coupé par des chaînes de montagnes granitiques, dans lesquelles la sommité la plus élevée, celle de Prenay, a 888m. On compte 295,261 hect. de terres labourables, et plus de 15,850 hect. de landes et de bruyères; les bois, une des richesses du dép., occupent 234,374 hect. appartenant aux communes et produisant 1,208,448 stères; en outre, l'état possède 24,523 hect. de forêts; c'est surtout dans le Morvan que les bois couvrent une grande partie du sol. Depuis longtemps, on fait flotter les bûches sur les ruisseaux et rivières et sur le canal du Nivernais (*voy.* Flottage); les trains ou flottes arrivent, comme on sait, par l'Yonne dans la Seine, et servent en grande partie à l'approvisionnement de Paris; l'exploitation de ce bois à brûler, son transport, la confection et le voyage des trains qui en sont formés, occupent un grand nombre de bras. 9,900 hect. sont cultivés en vignes; celles-ci fournissent quelques vins de bonne qualité, entre autres le vin blanc de Pouilly-sur-Loire; sur 2,452 hect., on cultive de très bon chanvre, dont la

récolte annuelle est de 686,540 kilogr. Le dép. fournit de bons fruits, des truffes et beaucoup de merises. Il a des chevaux et des bestiaux de bonne race, et nourrit 285,760 bêtes à laine de race médiocre. Sous le rapport des mines, c'est un dép. libéralement pourvu par la nature, surtout en mines de fer, une des principales ressources du Nivernais : aussi, ont-elles donné lieu à des établissements qui sont au nombre des plus importants du royaume (*voy.* Fonderie, Forge, etc). Une trentaine de hauts-fourneaux, dont les principaux sont ceux de Fourchambault et d'Imphy, et qui occupent environ 250 ouvriers, livrent annuellement au commerce, près de 8 millions de kilogr. de fonte brute, et plus de 25 millions de fonte moulée. Il y a plus de 100 affineries pour le fer et environ 16 pour l'acier, beaucoup de martinets, une douzaine de laminoirs pour la tôle, deux ferblanteries, quatre forges pour les ancres, une fabrique de limes, etc., occupant en tout plus de 1,600 ouvriers. Quoique le principal combustible employé soit le bois, le dép. a aussi des mines de houille ; il possède, de plus, des mines de plomb et de cuivre, des carrières de marbres divers, de grès, de pierres meulières et à bâtir. Parmi les eaux minérales, celles de Pougues, chargées de plusieurs carbonates, ont, pour les buveurs, une qualité tonique, tandis que celles de Saint-Honoré, à la fois thermales, sulfureuses et savonneuses, sont employées en bains.

Le dép. de la Nièvre se divise dans les quatre arrondissements administratifs et électoraux de Nevers, Château-Chinon, Clamecy et Cosne, qui comprennent 25 cantons et 317 communes ayant, suivant le recensement de 1841, une population de 305,346 hab. En 1836, il en avait 297,550, présentant le mouvement suivant : naissances, 9,898 (5,051 masc., 4,847 fém.), dont 574 illégitimes; décès, 7,718 (3,989 masc., 3,729 fém.); mariages, 2,996. Au 9 juillet 1842, il comptait 1,381 électeurs. Le dép. est, sous les rapports judiciaire et universitaire, du ressort de la cour royale et de l'académie de Bourges; il forme le diocèse de Nevers, et il fait partie de la 15e division militaire, dont Bourges est le chef-lieu.

Nevers, ville de 16,967 âmes, situé sur la pente d'une colline de la rive droite de la Loire, ancien chef-lieu d'un comté, puis d'un duché-pairie (*voy.* Nivernais), est maintenant celui du dép.; on y voit le château des anciens ducs. Nevers a une cathédrale gothique, de grandes casernes, un vaste arsenal, une jolie promenade; de plus, un collége, une bibliothèque, des fonderies pour la marine, et des manufactures de faïence, d'émaux et de porcelaine. Dans une île de la Loire, est bâtie Decize, ville de 3,060 hab., auprès de laquelle aboutit le canal du Nivernais ; aux environs on exploite des mines de houille. Château-Chinon, ville de 2,775 âmes, occupe une montagne du Morvan, sur la rive gauche de l'Yonne. Il ne reste que quelques débris du château-fort dont elle porte le nom, et qui a été plusieurs fois assiégé et dévasté. A Clamecy, ville de 5,539 hab., au bas d'une montagne et au confluent de l'Yonne et du Beuvron, le vieux château a éprouvé le même sort, mais un château moderne, sur la place de Veauvert, avec un beau jardin, fait un des principaux ornements de cette ville, dont la grande occupation est l'expédition des trains de bois pour la Seine; le buste de Jean Rouvet, qui, le premier, a eu l'idée des envois de cette espèce, orne le pont de l'Yonne. Cosne, au confluent de la Loire et du Nohain, et sur la route de Paris à Lyon, par le Bourbonnais, a 6,212 hab.; elle possède des usines, des coutelleries et une forge d'ancres. C'est à Guérigny, sur la Nièvre, que se forgent les câbles de fer et autres gros ouvrages pour la marine. Sous le nom d'Amognes, on comprenait autrefois un terrain fertile le long de la Loire, sur lequel étaient bâtis les châteaux de Lichy, Beaumont, Plauts et Amognes. On a trouvé plusieurs fois dans ce département des antiquités romaines, tels que des restes d'anciennes routes, et des traces de bains aux eaux de Saint-Honoré. D-G.

NIGER ou Joliba (*Djoliba*), c'est-à-dire, dans le langage indigène, le *grand fleuve*, appelé aussi le *Nil noir*, et *Quorra* dans sa partie inférieure. C'est le cours d'eau le plus considérable de l'Afrique. Sa source et même son embouchure sont

connues depuis quelques années seulement. Il descend des montagnes de la Sénégambie, coule au nord-est pendant 250 milles géogr., arrose les villes de Djenni et de Ten-Boktoue (Tombouctou), tourne au sud, et se jette dans le golfe de Guinée en formant un véritable delta qui se développe entre la rivière de Noun, la rivière de Benin et le Calabar, ainsi que l'ont prouvé les récentes découvertes des frères Lander. Hérodote avait déjà dit que le Niger coulait de l'ouest à l'est ; mais on ne voulut le croire que lorsque l'exploration du cours de ce fleuve eut confirmé son témoignage. Mungo Park (*voy.* ce nom et les suivants) fut le premier Européen qui vit le Niger ; il rapporta également qu'il coule de l'ouest à l'est. Sa fin malheureuse l'empêcha d'en découvrir l'embouchure. Les deux expéditions que les Anglais firent en 1816 n'eurent pas plus de succès. L'opinion que ce fleuve traversait les montagnes de la Nigritie centrale et coulait au sud-ouest fut émise après la publication, en 1817, du voyage de James Riley, subrécargue d'un brick américain, qui avait fait naufrage deux ans auparavant sur la côte occidentale de l'Afrique. Tous les renseignements que l'Anglais Ritchie put se procurer dans son voyage de Tripoli à Mourzouk, capitale du Fezzan, où il mourut, se bornèrent à peu de chose. Les uns lui disaient que le Niger et le Nil n'étaient qu'un même fleuve; d'autres soutenaient le contraire. En 1825, Denham et Clapperton, de retour d'un voyage entrepris dans l'intérieur de l'Afrique, en 1821, publièrent que le Niger se jette dans le golfe de Benin, et cette opinion a été confirmée par l'exploration faite aux frais du gouvernement anglais, en 1830, par les frères Lander. *Voy.* Afrique, T. I^er^, p. 234-239. *C. L.*

NIGRITIE, *voy.* Soudan.

NIJNI-NOVGOROD ou *Bas-Novgorod*, ville de la Russie d'Europe située près du confluent de l'Oka et du Volga, sur la grande route de Moscou à la Sibérie, à 441 verstes (110 lieues) de cette métropole. Chef-lieu du gouvernement russe de Nijegorod, elle est dominée par un kreml (citadelle), et possède 26 églises, etc. Sa fondation remonte à 1622. Elle fut pendant longtemps le siége d'une principauté russe qui eut à lutter contre les Mordouins et les Tatars, et se soumit enfin aux grands-princes de Moscou au commencement du XV^e^ siècle. Mais c'est à la foire de Saint-Macaire, l'une des plus importantes qui se tiennent encore (*voy.* Foire), et qui de Makarief a été transférée près de ce chef-lieu de gouvernement, que Nijni doit toute sa célébrité. Elle se tient chaque année, dans le mois de juillet, et attire jusqu'à 200,000 individus. Des marchands russes, arméniens, boukhares, tatars et persans s'y rencontrent et échangent des cordages, des cuirs, des peaux et pelleteries, de la toile, et étoffes en tout genre, des meubles, du caviar, etc., contre le thé, le coton de Boukharie, les épiceries, les châles de l'Inde, etc. Suivant M. Ivanof, dont les données ont été reproduites par M. Schnitzler, la somme des affaires qui se firent à cette foire, en 1832, est de 123,200,000 roubles, ainsi répartis : 89,500,000 en marchandises indigènes, 17,000,000 en articles des autres pays d'Europe, et 16,700,000 en marchandises des contrées asiatiques*. Kasan (*voy.*) était primitivement le point de réunion pour ces immenses échanges ; mais en 1524, Vassilii Ivanovitch, jaloux de détourner vers la frontière russe le riche commerce de l'Asie, défendit aux marchands de l'empire de se rendre dans cette ville. Ce ne fut pourtant que vers la fin du XVII^e^ siècle que la foire se fixa à Makarief, non loin de Nijni. Enfin, en 1817, un incendie ayant consumé les bazars, elle se porta dans cette dernière ville, où l'on a réuni tous les moyens de sûreté et de communication désirables. On trouve la description détaillée de cette foire et le plan de ses bâtiments, d'une ordonnance très remarquable, dans l'ouvrage de M. Schnitzler intitulé *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 116 et suiv. Ch. V.

NIKA, *voy.* Justinien I^er^, Faction, Cirque, etc.

NIL. Ce grand fleuve africain vient de la Nubie et parcourt dans toute sa

(*) En 1835, on a vendu à la foire de Nijni-Novgorod pour plus de 116 millions de roubles de marchandises, et en 1838 pour plus de 130 millions. Il est vrai qu'il existe au sujet de ces chiffres de nombreuses variantes. P.

longueur cette étroite et fertile vallée de l'Égypte (*voy.*) dont il semble l'artère; puis, arrivé dans la Basse-Égypte, au-dessous du Caire, avant d'aller se perdre dans la Méditerranée, il se subdivise en plusieurs branches dont les deux extrêmes donnent à cette partie de la contrée la forme d'un delta (*voy.*). Dans l'antiquité, on comptait 7 embouchures principales du Nil; mais de nos jours, les bras de Damiette et de Rosette sont seuls restés navigables : tous les autres sont obstrués par suite de l'accumulation du limon que le fleuve a successivement déposé dans le Delta. La recherche des sources du Nil faisait déjà le désespoir des anciens : *caput Nili quærere* était pour eux une locution proverbiale, toutes les fois qu'on voulait parler d'entreprises chimériques. Les modernes n'ont guère été plus heureux. L'Écossais Bruce (*voy.*) crut, il est vrai, en novembre 1770, les reconnaître dans la province de Gojam, en Abyssinie; mais tout porte à croire que les sources qu'il a vues sont, non pas celles du Nil proprement dit, maïs celles du *Bahr-el-Azrek* (fleuve Bleu), branche orientale que les Abyssins regardent toutefois comme la principale. C'est cependant à la branche occidentale nommée *Bahr-el-Abiad* (fleuve Blanc), et beaucoup plus considérable que l'autre, qu'il est juste de conserver le nom du fleuve. Aussi est-ce dans ce dernier qu'on s'accorde généralement à reconnaître le véritable Nil, le Nil des anciens, que Ptolémée faisait sortir du versant septentrional des montagnes de la Lune (*voy.*). Issu des flancs de cette chaîne, sous la latitude présumée de 7° N., le Bahr-el-Abiad coule d'abord au nord-est, puis en droite ligne vers le nord, et se grossit de beaucoup de rivières, jusqu'à ce qu'à environ 8 journées au-dessous de Chillouk, sous le 16° de latitude, il se confonde, à Hajile, avec le Bahr-el-Azrek. Celui-ci, à son origine, arrose le district de Dembéa, où il se jette dans le lac du même nom, appelé aussi lac de Tzana; puis, après s'en être échappé, décrit en spirale un immense circuit qui le rapproche de nouveau de sa source; franchissant ensuite avec impétuosité les montagnes frontières de l'Abyssinie, il court rapidement vers son confluent, près de Sennaar, en baignant une vallée très fertile. Réunis en un seul, ces deux grands cours d'eau prennent alors le nom générique de Nil, et poursuivent leur course dans une direction presque toujours septentrionale jusqu'au 30° de lat., en ne formant qu'une seule courbure considérable vers l'ouest. D'abord le Nil traverse la Nubie (*voy.*), où il s'enrichit des eaux du Takazé ou Artaboras, son dernier affluent, bien qu'il lui reste encore une étendue de 450 lieues à parcourir. La chaîne de montagnes *Gebel-el-Selsilyh*, à travers laquelle il se fraie ensuite un passage, s'étend de l'est à l'ouest. En trois cataractes, il s'élance des rochers de la Haute-Nubie dans la belle vallée de l'Égypte à Syène (auj. Assouan). Dès lors, transformé en un fleuve majestueux, il roule ses eaux avec calme sur une longueur de plus de 100 milles géogr. Depuis Assouan jusqu'au Caire, où il se partage, le Nil coule dans une vallée d'une largeur moyenne de 2 milles, bordé par deux rangées de hauteurs, dont l'une à l'est couvre tout le pays jusqu'à la mer Rouge, tandis que l'autre s'élève à l'ouest comme une digue nue et stérile, et protége le bassin du fleuve contre l'invasion des sables de la Libye. Dans la Moyenne-Égypte, la vallée du Nil s'élargit un peu davantage; cependant sa plus grande largeur à Fayoum n'est encore que de 4 ½ milles. Mais de là la chaîne des collines de Libye s'écarte de plus en plus vers l'ouest. La chaîne orientale disparaît entièrement près du Caire, où la plaine du Delta commence à se déployer à perte de vue. Le fleuve, avant de se diviser, y présente une largeur de 3,000 pieds.

Ce qui rend le Nil si précieux pour l'Égypte, c'est le retour périodique et régulier de ses inondations, qui arrosent tous les ans un espace de 756 milles carr. géogr., en y déposant un limon fertilisant. Grâce à ces inondations, le sol déploie partout une admirable fécondité et produit même deux moissons dans le Delta, pourtant exhaussé aujourd'hui à ce point qu'il ne peut plus être submergé complétement. Ce ne fut qu'à dater de Ptolémée que les anciens connurent la

cause des débordements annuels du Nil. Ils constatèrent alors, ce que la science moderne a confirmé, qu'ils sont dus à l'action des vents du nord, qui soufflent habituellement depuis mars jusqu'en septembre. Les vents, en poussant toutes les vapeurs vers les monts de l'Éthiopie, où elles tombent en pluies abondantes, occasionnent le gonflement du fleuve et font en même temps refluer vers son embouchure les vagues de la mer, ce qui contribue encore à l'élévation du niveau des eaux. Du 18 au 19 juin, la crue commence; lente d'abord, elle atteint son maximum au mois de septembre; puis les eaux baissent de nouveau et rentrent dans leur lit. Dès la plus haute antiquité, on avait songé à mesurer les progrès de l'inondation et cherché, au moyen de réservoirs et de canaux, à répandre les eaux d'une manière plus uniforme ainsi qu'à en faciliter le retrait. C'est ainsi que le lac Mœris (*voy.*) était destiné à recevoir l'excédant de l'inondation, pour augmenter la crue du fleuve, lorsqu'elle était insuffisante. De nos jours, Mohammed-Ali (*voy.*), suivant l'exemple des anciens Pharaons, dont les travaux sont attestés par de nombreux vestiges, a fait exécuter, dans le même but, une multitude de petits canaux, de digues et de bassins, dans la Haute-Égypte, tandis que dans la Basse, il a fait de plus creuser, dans l'intérêt de la navigation, le superbe canal Mahmoudieh (terminé en 1820), long de 25 lieues, et qui, recevant ses eaux près de la ville de Fouah, sert à lier le Caire à Alexandrie. Des digues immenses ont été pareillement élevées tout à l'entour du Delta pour maintenir le cours du fleuve, et en ce moment même le vice-roi s'apprête à réaliser un projet encore plus vaste, le barrage du Nil au sommet du Delta, par le moyen de la construction d'un pont gigantesque à arches et muni d'écluses.

L'observation du retour périodique des inondations du Nil servait aux anciens Égyptiens à régler leur calendrier. Leur mythologie avait divinisé ce fleuve, que les Grecs faisaient naître de l'union de Pontus avec Thalassa ou de l'Océan avec Téthys. On l'adorait comme le père de tous les dieux du pays, et la ville de Memphis (*voy.*) était regardée comme sa fille. Vers le temps du solstice, quand commençait le débordement, on célébrait en son honneur la fête de Niloa, en lui sacrifiant des taureaux noirs, et en répandant sur ses ondes des fleurs de lotus. Un temple magnifique lui était consacré à Nicopolis. Son image, de grandeur colossale, était sculptée en marbre noir, pour marquer son origine éthiopienne. On le représentait couronné de lauriers et d'épis, et s'appuyant sur un sphinx. Le crocodile, l'hippopotame et le dauphin formaient ses autres attributs. Les 16 enfants dont il était entouré étaient le symbole du nombre de coudées nécessaire à la crue de ses eaux pour être fertilisante. CH. V.

NILOMÈTRE. On appelait ainsi, dans l'antiquité, des colonnes élevées au milieu du Nil (*voy.*) et marquées d'une échelle graduée qui servait à mesurer la crue ou la diminution des eaux du fleuve. On voit encore aujourd'hui un de ces monuments à l'île de Rodda. X.

NIMÈGUE, ville fortifiée de la province de Gueldre, dans le royaume des Pays-Bas, avec 17,000 âmes, célèbre par le congrès qui y fut ouvert, en 1676, et qui amena, en 1678, la conclusion de la paix entre la France, l'Espagne, les Provinces-Unies, la Suède et leurs alliés. *Voy.* LOUIS XIV, T. XVI, p. 753, PAYS-BAS, etc. X.

NIMES ou NISMES, chef-lieu du département du Gard (*voy.*), est une ancienne ville fondée par les Romains (*Nemausus*, *Nemausium*), qui a conservé des restes imposants de son ancienne splendeur, et qui, sous ce rapport, mérite de fixer un instant notre attention. Elle est assise au pied de collines qui, du côté du nord, lui forment une espèce de ceinture. Au midi, elle n'est séparée de la mer que par une plaine de peu d'étendue. En 1836, elle renfermait 43,036 hab. L'antiquité y est représentée par plusieurs monuments qui sont : les deux portes dites de France et d'Auguste, l'amphithéâtre, la Tour Magne, la Maison Carrée, les bains de la Fontaine, le temple de Diane et le pont du Gard. Le moyen-âge et les temps modernes n'y comptent que trois monuments : la cathédrale, le

jardin de la Fontaine et la prison dite Maison centrale.

La *Tour Magne* (du latin *turris magna*) qui passe pour le monument le plus ancien de Nîmes, est située sur la plus haute des collines qui l'environnent. Ce monument, considérablement dégradé, a environ 100 pieds de hauteur et sert aujourd'hui de télégraphe. En 737, Charles-Martel fut sur le point de le détruire pour ne pas le laisser tomber au pouvoir des Sarrazins.

Les *bains de la Fontaine* ne furent découverts que vers le milieu du siècle dernier. Des fouilles votées en 1730 par les États de la province mirent à découvert une foule de colonnes, de statues, de marbres, de porphyres, des inscriptions, des restes d'édifices somptueux. Il paraît que les Romains avaient élevé auprès d'une source, qui fut, selon toute apparence, la première cause de la fondation de Nîmes et que le poëte Ausone appelle *Nemosus*, un magnifique établissement de bains. La ville fit transporter à l'évêché tous les fragments trouvés en cet endroit, et, sur les bases des anciennes constructions, on fit construire des terrasses et des canaux formant un ensemble qu'on nomme la Fontaine.

Le *temple de Diane*, qui servait, en 1430, de chapelle au monastère des religieuses de Saint-Sauveur, est à présent dans un état de dégradation déplorable. La façade primitive n'existe plus; le ciel seul lui sert de voûte; son plan est rectangulaire, et tout porte à croire qu'il se rattachait aux immenses constructions des bains de la Fontaine. En 991, Frotaire, évêque de Nîmes, donna ce bâtiment, encore intact, à un monastère de filles qu'il avait fondé auprès, et qui prit le nom d'*abbaye de Saint-Sauveur de la Fontaine*. Ravagé à plusieurs reprises pendant les guerres de religion dont Nîmes a souvent été le théâtre*, il ne protége plus aujourd'hui ses respectables restes que par une grille fermée aux profanes.

Le *pont du Gard*, situé à deux heures de chemin de Nîmes, est le monument le mieux conservé de toutes les ruines romaines du Languedoc. Les fondateurs de la colonie de Nîmes, frappés de l'insuffisance des eaux de la Fontaine, conçurent l'idée de faire venir d'Uzès, qui est situé à 7 lieues de là, une eau abondante et saine. Le pont ou l'aqueduc (*voy.*) du Gard entra dans ce vaste système, que l'on doit, selon toutes les apparences, à Agrippa, gendre d'Auguste. Il s'agissait de faire franchir à une rivière une vallée de 300^{m} de largeur, au fond de laquelle coule le Gardon. En conséquence, on éleva un édifice de 150 pieds de haut et de 800 de long, bâti en pierres de taille sans ciment, et formé de trois étages d'arcades superposés à plein cintre et en retraite d'étage en étage. En 1747, on imagina d'adosser au 1er étage un pont destiné aux voyageurs, qui subsiste encore aujourd'hui. Cette architecture parasite gâte, mais d'un seul côté, l'aspect de ce monument si hardi et si imposant qui se cache dans le coude de deux montagnes et les unit l'une à l'autre.

L'*amphithéâtre* de Nîmes, construit par Antonin, par Vespasien ou par Titus, pour les combats de gladiateurs et d'animaux, et pour les naumachies, fut converti en citadelle par les Visigoths qui flanquèrent sa porte orientale de deux tours, que l'on voyait encore en 1809. En 737, Charles-Martel y mit le feu, pour en chasser les Sarrazins. L'amphithéâtre continua ensuite d'être un château-fort, jusqu'au moment où son arène servit d'habitation à une foule de malheureux. En 1809, le préfet rendit en partie ce lieu à sa première destination, les jeux publics. L'amphithéâtre se composait d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un attique qui en faisait le couronnement. Soixante portiques communiquaient dans l'intérieur des arènes. Un nombre égal décorait le premier étage. Au-dessus s'élevait l'attique, sur lequel on tendait le *velarium*, rideau immense destiné à intercepter les rayons

(*) On sait que les protestants sont nombreux à Nîmes, ainsi que dans tout le dép. du Gard, et que de nos jours encore (12 nov. 1815, etc.) de sanglantes collisions ont eu lieu entre eux et les catholiques (*voy.* VERDETS). Nous aimons à croire que les lumières du siècle et la charité, sans laquelle il n'y a pas de vraie religion, auront complétement triomphé de ces préventions absurdes que le fanatisme seul peut entretenir et dont tant de malheurs ont été la fatale conséquence. S.

du soleil. Trente-quatre gradins circulaires, divisés en quatre *précinctions*, montaient des arènes à l'attique. On estime approximativement à 24,000 le nombre de spectateurs que pouvait contenir l'amphithéâtre. Il ne reste de ce magnifique monument que la façade à peu près complète, sauf une vaste brèche à la partie occidentale, et sauf les ornements et bas-reliefs qui la décoraient. Dans l'intérieur, peu de gradins sont encore debout, et l'amphithéâtre n'a presque plus figure de monument. Il ne sert aujourd'hui qu'à de misérables luttes ou à des courses de taureaux de la Camargue.

La *Maison Carrée*, ainsi nommée parce qu'elle forme un carré long, isolé, est un chef-d'œuvre d'architecture antique; le cardinal Alberoni disait d'elle qu'il fallait l'enfermer dans un étui d'or. Son entrée regarde le nord, et le fond le midi. Le péristyle se compose de 10 colonnes cannelées et enveloppées d'un grand luxe d'ornements. Vingt autres colonnes font le tour de l'édifice. La toiture ancienne a disparu pour faire place à un toit moderne percé d'une grande fenêtre carrée. La Maison Carrée, échappée comme par miracle aux dévastations dont les autres monuments romains ont été victimes, a été tour à tour église sous l'invocation de saint Étienne, hôtel-de-ville, domicile particulier, écurie même. En 1670, les religieux Augustins en firent de nouveau une église, et cette destination ne fut changée qu'en 1789, où l'on commença à l'entourer de tous les soins convenables. C'est aujourd'hui le *musée* de la ville.

Parmi les monuments récents, nous distinguerons la *cathédrale*, élevée sur les ruines d'un temple antique, dont on retrouve les vestiges dans quelques parties de sa construction. Plusieurs fois abattue et rebâtie, par suite des guerres de religion, elle présente une sorte de mélange de l'architecture romaine avec celle du XI^e^ siècle et des suivants.

La promenade de Nîmes est plus moderne : c'est ce jardin construit sur les ruines des bains de la Fontaine, dont nous avons parlé plus haut. De grandes allées de marronniers abritent les promeneurs qui viennent y respirer l'air frais du soir, sur les bords d'un bassin qui a environ 72 pieds de diamètre et 20 pieds de profondeur, et d'où jaillit l'eau de cette fontaine chantée par Ausone.

La *maison centrale* de détention de Nîmes a été bâtie, de nos jours, sur l'emplacement de la forteresse élevée par Louis XIV pour assurer l'exécution de ses édits contre les protestants. Elle est située sur une colline, et, comme autrefois la forteresse, la prison domine la ville. Elle peut contenir 1,100 prisonniers, sans compter 100 jeunes détenus qui occupent une division spéciale.

Nîmes est bâtie dans une plaine fertile et abondante en bons vins, huile, gibier, bétail, etc. Elle possède des fabriques d'étoffes et bas de soie, velours, burats, indiennes, tanneries, chamoiseries, teintureries, vins et eaux-de-vie. Elle est le siége d'une cour royale, où ressortissent les tribunaux de première instance et de commerce des dép. de la Lozère, du Gard, de l'Ardèche et de Vaucluse*. Elle a un tribunal de première instance et de commerce, une chambre et bourse de commerce, une académie, un collége royal, une société d'agriculture et un conseil de prud'-hommes. D. A. D.

NINIVE, capitale de l'Assyrie (*voy.*), dont les historiens sacrés (*Gen.*, X, 11) attribuent la fondation à Assur, fils de Sem et peut-être le même personnage que Nemrod (*voy.*). Quoi qu'il en soit, Ninus I^er^ (l'an 1968 av. J.-C.), fils et successeur du fabuleux Baal ou Belus (*voy.* BEL), passe aussi pour le fondateur de Ninive, à qui il aurait donné son nom. L'étendue de Ninive n'a jamais pu être bien précisée; mais il est dit dans Jonas (III, 3) que c'était *une très grande ville, de trois jours de chemin;* ce qui paraît moins surprenant quand on se rappelle que les villes d'Orient n'étaient sans doute alors qu'un amas de tentes ou de cahutes enfermées dans une enceinte de murailles. Les murs de Ninive étaient hauts de 100 pieds et si épais que trois chariots pouvaient y passer de front; ils

(*) C'est par une transposition, qu'à l'article GARD (T. XII, p. 122), on a dit que ce dép. était du ressort de la cour royale de Montpellier; *la même ville* devait se rapporter à Nîmes qui suit. S.

étaient encore défendus par 1,500 tours de 200 pieds de haut. On a quelquefois porté sa population à plus de 2 millions d'habitants.

Nous avons déjà fait l'histoire des rois de Ninive à l'art. ASSYRIE. Sous l'un d'eux, le prophète Jonas (*voy.*) menaça Ninive d'une destruction prochaine; mais le roi et le peuple s'humilièrent devant le Seigneur et parvinrent à apaiser sa colère. Pour réparer ses pertes, Téglath-Phalasar ou Ninus II (vers 740 av. J.-C.) se jeta sur les faibles royaumes de Syrie, d'Israël et de Juda. Il prit parti pour Achaz, roi de Juda, dans sa guerre contre Israël, et rendit ce roi tributaire pour prix de son intervention (*voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 570). Ses successeurs, Salmanasar et, après lui, Sennachérib, continuèrent à persécuter les Israélites : Jérusalem ne dut son salut qu'à l'effrayante mortalité qui enleva 180,000 soldats aux Assyriens. Asar-Haddon, fils de Sennachérib, s'empara de Babylone et commença la ruine du royaume de Juda. Son fils, Saosduchin (le Nabuchodonosor du livre de Judith), après avoir défait les Mèdes, menaçait la Judée, l'Égypte et la Phénicie, quand la perte de son général Holopherne (*voy.* JUDITH) le força de renoncer à ses projets. Vaincu à son tour par les Mèdes, il ne laissa à son successeur qu'un trône chancelant, duquel celui-ci fut bientôt précipité par le Babylonien Nabopolassar et le Mède Astyage (an 625 av. J.-C.). Alors Ninive vit s'accomplir les menaçantes prédictions des prophètes; car, depuis bien des siècles, il ne reste pas même de vestiges pour indiquer l'emplacement de cette grande cité. C-B-S.

NINON (ANNE, dite) DE LENCLOS, une des femmes les plus célèbres du XVII^e^ siècle, née à Paris, de parents nobles, le 15 mai 1616, morte dans la même ville, le 17 octobre 1706, à l'âge de 90 ans. Sa mère, femme pieuse, voulait l'élever dans les principes de la religion et des vertus chrétiennes; son père, homme de plaisir, lui donna d'autres exemples, d'autres leçons, et en fit une épicurienne. A 10 ans, elle lisait les *Essais* de Montaigne. A 15 ans, elle devint libre de ses actions par la mort des auteurs de ses jours. Le cardinal de Richelieu, si l'on en croit Voltaire, fut le premier amant favorisé de la jeune Ninon, et lui donna 2,000 liv. de rente viagère. Elle plaça ce que ses parents lui avaient laissé de fortune à fonds perdu, et se constitua un revenu de 10 à 12,000 livres.

L'auteur de la *Henriade* dit que, sans avoir été une courtisane publique, Ninon se livra à une vie un peu trop libertine, et fit un peu trop parler d'elle, mais sans que jamais l'intérêt dirigeât les désordres de sa vie. Ninon suivit le conseil de son père de n'être jamais scrupuleuse sur le nombre et de l'être seulement sur le choix de ses plaisirs. Elle aimait un homme tant que son goût pour lui subsistait; puis elle en prenait un autre; elle ne trahissait pas : elle quittait. Elle eut trop d'amants pour connaître l'amour : les biographes en donnent cette série dans l'ordre chronologique : Coligny, Villarceaux, le marquis de Sévigné, le grand Condé, le duc de La Rochefoucauld, le maréchal d'Albret, le maréchal d'Estrées, D'Effiat, Gourville, La Châtre; il y en eut d'autres encore, tels que le cardinal de Richelieu, l'abbé Gédoyn et l'abbé de Châteauneuf. Peu de femmes ont été à la fois en amour plus volages, et en amitié plus fidèles : tous les amants de Ninon restèrent ses amis. Ce que la cour et la ville avaient de plus élégant se réunissait chez elle, rue des Tournelles (au Marais). Son salon était aussi fréquenté et non moins célèbre que ceux de l'hôtel de Rambouillet. Elle joignait aux manières les plus distinguées et les plus aimables une exquise bonté, et, dans toute sa valeur, ce qu'on appelle probité dans le monde. Sa maison était pour les jeunes seigneurs comme une école de bonne compagnie. Ce qu'on a peine à concevoir, c'est que les femmes les plus respectables envoyaient leurs enfants à cette école pour s'y former au goût, à la politesse et aux belles manières. Elles-mêmes se faisaient gloire d'avoir pour amie Ninon de Lenclos. Dans ses Lettres, M^me^ de Sévigné blâme principalement sa philosophie irréligieuse. Pendant que le marquis de Sévigné, son fils, était l'amant heureux, elle appelait, en riant, Ninon sa *belle-fille* : « Mais comme

elle est dangereuse cette Ninon! écrivait-elle : si vous saviez comme elle dogmatise sur la religion, *cela* vous ferait horreur; » mais *cela* n'empêcha pas Ninon d'avoir et de conserver pour amie Mlle D'Aubigné, qui, devenue Mme de Maintenon, fit d'inutiles efforts pour l'attirer et la fixer près de sa personne, à la cour de Louis XIV.

La reine Christine, venue à Paris après son abdication, voulut visiter l'Académie-Française et Ninon de Lenclos. Celle-ci n'était pas moins renommée pour son esprit que pour sa beauté. La Rochefoucauld la consultait sur ses Maximes, Molière sur ses comédies, Scarron sur ses romans, Saint-Évremont sur ses vers, Fontenelle sur ses Dialogues, l'abbé Gédoyn sur ses ouvrages. Huygens, philosophe hollandais, lui adressa des vers. Saint-Évremont écrivit ce quatrain au bas de son portrait :

L'indulgente et sage nature
A formé l'âme de Ninon
De la volupté d'Épicure
Et de la vertu de Platon.

Ninon, avançant dans sa longue carrière, écrivait à Saint-Evremont : « Tout me dit que j'ai moins à me plaindre du temps qu'une autre. De quelque façon que cela soit, si l'on m'avait proposé une telle vie, je me serais pendue. » On voit que Ninon se jugeait elle-même, et avec justice, sévèrement. C'est ainsi qu'elle rendait à Dieu, tous les soirs, *grâces de son esprit*, et qu'elle le priait, tous les matins, de la *préserver des sottises de son cœur*. Cette femme extraordinaire eut pour amies, avec Mme de Maintenon, dont elle avait été l'heureuse rivale, la maréchale de Castelnau, Mme de La Sablière, Mme de Coulanges, la marquise de Lambert, la comtesse de la Suze, Mme de la Fayette, Mme du Tort et la duchesse de Sully.

L'auteur ingénieux des *Mémoires de Grammont* a comparé ensemble Ninon et Marion de Lorme (*voy.*), qui, nées à la même époque, furent liées, dans le cours de leur vie galante, par une longue et constante amitié. « Ces deux courtisanes, dit Hamilton, partagèrent tous les suffrages de la cour; cependant, il s'en fallait beaucoup que Marion de Lorme eût le mérite de Ninon. Le génie de Ninon était ferme, étendu, élevé, noble : celui d'un vrai philosophe. Marion n'était que vive, spirituelle et amusante, etc. »

Le dernier amant de Ninon, alors âgée de 70 ans, fut l'abbé de Châteauneuf, parrain de Voltaire, qu'il introduisit dans les sociétés les plus brillantes. Ninon protégea le jeune poëte, et lui fit un legs de 2,000 fr. pour acheter des livres. Ninon, octogénaire, avait conservé la beauté de ses traits, le brillant de son esprit et sa galanterie. Elle avait encore des adorateurs, dont l'abbé Gédoyn ferma la liste.

Elle eut deux fils du marquis de Villarceaux : l'un mourut officier de marine; l'autre, nommé le chevalier de Villiers, eut une fin bien tragique : ignorant qu'il devait le jour à Ninon, il devint éperdument amoureux de sa mère, et se poignarda dès qu'il connut le secret de sa naissance.

Ninon a dû trouver place dans la *France littéraire*, quoique son bagage soit bien léger : il ne se compose en effet que d'un petit nombre de *Lettres* adressées à Saint-Évremont, et recueillies dans les œuvres de cet écrivain. D'autres correspondances lui ont été faussement attribuées. L'abbé Mercier de Saint-Léger, et après lui Barbier, font Ninon auteur d'un opuscule qui a pour titre : *La coquette vengée* (petit in-12 de 48 p., impr. en 1649).

On a une vie de Ninon de Lenclos, par Damours, un autre par Bret (1750), et des *Mémoires pour servir à l'histoire de Mlle de Lenclos*, publiés par Douxmenil (1751, in-12). V-ve.

NINUS, *voy.* Ninive et Assyrie.

NIOBÉ, fille de Tantale, trop fière de sa fécondité, avait osé se moquer de la déesse Latone qui n'avait eu qu'un fils et une fille. Voulant venger l'injure faite à leur mère, Apollon et Diane (*voy.* tous ces noms) tuèrent à coups de flèches tous les enfants de Niobé, sur le mont Sipyle. Ils étaient au nombre de 12, suivant Homère, de 14, suivant Euripide, et de 20, suivant Mimnerme et Pindare (Aulu-Gelle, XX, 7; Élien, *Hist. div.*, XII, 36). Leur mère infortunée en conçut une si grande douleur, que Jupiter, exauçant ses vœux, la métamorphosa en pierre.

Cela signifie, dit Cicéron (*Tuscul.*, III, 26), que l'affliction la rendit muette. Pausanias nous apprend (*Attique*, ch. 22) qu'il a été lui-même au mont Sipyle, et qu'il y a vu cette Niobé. « C'est, dit-il, un rocher escarpé qui, de loin, ressemble effectivement à une femme ayant la tête penchée et en pleurs. » Le massacre des Niobides et le désespoir de leur mère ont vivement impressionné l'imagination des poëtes et des artistes de l'antiquité. Eschyle, Sophocle, Euripide, transportèrent ce dramatique sujet sur le théâtre. Souvent il a été reproduit par la peinture et la statuaire. On possède encore trois beaux groupes de Niobé, dans la villa Borghèse, au Vatican, à la villa Albani. Mais le plus beau monument de ce genre est à Florence, dans la salle dite de Niobé : ce sont des figures au nombre de dix, découvertes à Rome, en 1583, auprès de la porte S. Giovanni. Ce groupe magnifique y resta presque méconnu jusqu'à ce que, en 1770, l'empereur Léopold, alors grand-duc de Toscane, en fit transporter les 10 statues dans la galerie de Florence. D'après leurs différentes attitudes, M. Cokerell, savant architecte anglais, conjecture qu'elles ornaient le fronton d'un temple (*Statue della favola di Niobe nella prima loro disposizione*, Florence, 1818). Ce qui ajoute encore plus de prix à ce groupe, c'est qu'il est décrit dans Pline (*H. N.*, XXXVI, 4), qu'il ornait à Rome le temple d'Apollon Sosianus, et que très probablement c'est un des chefs-d'œuvre de Scopas ou de Praxitèle. F. D.

NIPON ou NIPHON, *voy.* JAPON.

NISUS et **EURYALE**. Nisus, fils d'Hyrtacus, naquit sur le mont Ida, près de Troie. Il vint en Italie avec Énée, et se signala par sa valeur contre les Rutules. Euryale, fils d'Ophelte, autre enfant de Troie, suivit aussi, en Italie, la fortune du fils d'Anchise ; et, tous les deux, Nisus et Euryale, s'unirent de la plus tendre amitié. Ces deux jeunes héros s'étant chargés d'un message pour Énée, absent de son armée, avaient traversé pendant la nuit le camp des ennemis, non sans y répandre le carnage, lorsque, à l'aube du jour, ils furent rencontrés par des cavaliers latins qui se précipitèrent sur Euryale. Nisus, en secourant son ami, en lui faisant un rempart de son corps, périt avec lui ; et leurs têtes, portées sur des piques autour du camp troyen, y apprirent la mort des jeunes héros, modèle de courage et d'amitié. Cette amitié, cet héroïsme, consacrés par les vers de Virgile, sont devenus immortels comme l'*Énéide* même, dont ils forment un des plus beaux et des plus touchants épisodes (ch. IX). F. D.

NITOCRIS, reine de Babylone (*voy.*) qui gouverna cet empire pendant la démence de Nabuchodonosor (*voy.*), son mari, était la tutrice et probablement l'aïeule de Balthazar (*voy.*). Elle assista à la prise de Babylone par Cyrus.—Sur une reine d'Égypte du même nom, *voy.* T. IX, p. 267. Z.

NITRATES, combinaison de l'acide nitrique (*voy.* T. I^er^, p. 152) avec les bases salifiables (*voy.* SEL et BASES), ce qui donne les nitrates de baryte, de strontiane, de chaux, de soude, de fer, de cuivre, etc.; mais le plus intéressant de ces composés est le nitrate de potasse, connu sous le nom de *sel de nitre* ou *salpêtre* (*voy.*), d'un si grand usage dans la fabrication de la poudre à canon (*voy.*); le nitrate d'argent ou *pierre infernale* (*voy.*) est un caustique des plus fréquemment employés. Z.

NIVEAU, NIVELLEMENT. Une chose est dite de niveau lorsque son plan est parallèle à la surface des eaux dormantes. D'après les lois de l'hydrostatique (*voy.*), la superficie d'une eau tranquille, comme celle d'un lac ou de la mer lorsqu'elle est calme, est une surface sphérique dont tous les points sont également éloignés du centre de la terre. Cette surface est ce qu'on nomme *couche de niveau*. Il devrait donc y avoir cette différence entre un plan de *niveau* et un plan *horizontal*, que le premier serait une portion d'une grande sphère dont chaque point serait également éloigné du centre de la terre, ce qui la rendrait conséquemment parallèle à la surface de celle-ci, tandis que le second serait une surface plane dont tous les points seraient parallèles à un plan qui passerait diamétralement par le centre du globe pour aboutir de toute part à l'horizon.

Mais la grandeur des arcs de la terre permet de confondre ces deux sortes de plans dans les usages ordinaires : c'est pourquoi un plan de niveau est regardé comme un plan horizontal.

La terre n'étant pas une sphère parfaite, il n'est pas rigoureusement exact de considérer comme des arcs de cercles les lignes que l'on mesure à sa surface ; cependant, on peut, sans erreur sensible, ne tenir aucun compte de son aplatissement vers les pôles pour les petites distances : on ne fait entrer cette considération dans les calculs que lorsque les points à mesurer sont très distants les uns des autres.

Si l'on suppose un arc de cercle parallèle à la couche de niveau et passant par deux points également éloignés de la surface d'une eau tranquille, on aura ce qu'on appelle la ligne de niveau *vrai*. La tangente à cet arc qui passera par un de ces points sera la ligne de niveau *apparent :* c'est cette ligne horizontale (*voy.*) que l'on obtient à l'aide des niveaux. Il y a plusieurs instruments de ce nom. Le plus simple de tous est le niveau *d'eau*. Il est composé d'un tube de fer-blanc, de cuivre ou de tout autre matière, au milieu duquel peut circuler une substance liquide. Vers les deux bouts, ce tuyau se recourbe en équerre pour y recevoir deux fioles ou cylindres de verre. On verse dans cet instrument, qui se monte sur un pied, de l'eau pure ou colorée, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour paraître dans les deux verres. L'eau se met alors de niveau aux deux extrémités, et la ligne visuelle qui passe par les deux surfaces apparentes de l'eau, peut être considérée comme horizontale.

Le niveau *à bulle d'air* ou *à air* est un tube de verre bien droit et d'égales grosseur et épaisseur partout. On le remplit, à quelques gouttes près, d'esprit-de-vin ou autre liqueur non sujette à geler; puis on le ferme hermétiquement à la lampe d'émailleur. Cet instrument est exactement parallèle à l'horizon lorsque la bulle d'air s'arrête justement au milieu ; car, dans tout autre situation, la bulle, par sa légèreté, court vers l'extrémité la plus élevée pour remplir le vide. C'est ce niveau d'air simple qui sert de base à tous les niveaux composés montés sur des pieds et garnis de pinnules ou lunettes. Cet instrument est d'un grand usage dans les arts mécaniques ; le tube de verre est ordinairement recouvert d'une feuille de fer-blanc aplatie en dessous et ouverte en dessus pour laisser voir le liquide ; le point du milieu y est marqué, ainsi qu'une ligne graduée où la bulle vient montrer de combien la surface sur laquelle est posé l'instrument s'éloigne du niveau : il sert ainsi à indiquer les pentes. On l'emploie aussi dans les instruments astronomiques pour trouver le point horizontal sur le limbe d'un cercle vertical divisé. On est parvenu à en exécuter d'un telle délicatesse qu'ils peuvent indiquer une simple seconde de déviation angulaire de l'exacte horizontalité.

Le niveau *à perpendicule* on *à fil à plomb* repose sur une autre considération. C'est un fait constaté par l'observation que, dans toutes les situations, sur tous les points de la terre, la direction d'un fil au bout duquel pend un poids quelconque et qu'on nomme *fil à plomb* (*voy.*), tendant nécessairement vers le centre de la terre par l'effet de la pesanteur, est rigoureusement perpendiculaire à la surface de l'eau tranquille. On a donc imaginé de joindre deux règles à angle droit comme une équerre, et de faire pendre le long de l'une un fil à plomb qui indique si l'autre, ou la surface sur laquelle elle est posée, est bien horizontale. Un autre niveau de ce genre, qui sert surtout dans les constructions, se compose d'un triangle rectangle isocèle du sommet duquel pend un fil à plomb sur la base marquée au milieu ; lorsque le fil tombe exactement sur ce milieu, les deux prolongements des côtés semblables étant égaux, les points sur lesquels ils posent sont de niveau. Pour avoir ces deux sortes de niveaux réunis, on enchâsse ordinairement ce triangle dans un parallélogramme rectangle qui sert d'équerre. Un instrument analogue, mais dont la disposition est renversée, est, dit-on, usité en Turquie, où on le nomme *terazi :* c'est aussi un triangle avec un fil à plomb, mais le fil pend du milieu de la base sur le sommet ; l'instrument s'attache à une corde tendue par le moyen

de deux crochets aux bouts des côtés du triangle. Le fil à plomb est, sur tous les points de la terre, perpendiculaire à sa surface sphérique : on ne peut donc, à deux stations quelconques, regarder les directions réelles de deux fils à plomb comme mathématiquement parallèles ; car elles convergent évidemment vers le centre de la terre. Mais pour des intervalles fort petits, la différence d'avec le parallélisme exact est si minime, qu'on peut dans la pratique n'en pas tenir compte.

Le mot *nivellement* s'entend d'abord de l'action de niveler, c'est-à-dire, de la réduction mécanique à un même plan, ordinairement horizontal, ou d'une pente uniforme, des diverses parties d'une même surface, ou de plusieurs surfaces entre elles ; ou bien c'est l'art de mesurer les différences de hauteur ou de niveau de divers points donnés, c'est-à-dire, la science qui fait trouver de combien un point de la surface terrestre est plus près ou plus éloigné du centre de la terre que d'autres points.

Pour déterminer la différence des niveaux de deux points terrestres visibles l'un de l'autre, on établit à l'un de ces points un niveau d'eau, qui fait connaître la ligne de niveau apparent; à l'autre point, on place une règle graduée le long de laquelle monte et descend une plaque de tôle carrée divisée en deux rectangles par une droite, et dont l'un est peint en blanc et l'autre en noir, et plus souvent en quatre carrés peints de différentes couleurs. Ce carré se nomme la *mire*. L'opérateur, placé au niveau, indique au porteur de la règle, par des signes convenus, qu'il faut hausser ou baisser la mire, jusqu'à ce qu'il voie la ligne de séparation des rectangles ou le point commun des carrés bien exactement dans le rayon visuel du niveau. La règle qui porte la mire est divisée en millimètres, et la mire donne alors la différence de hauteur avec celle du niveau que l'on connaît d'avance. Si les points sont trop éloignés ou d'une pente trop rapide, ou s'ils ne sont pas visibles l'un de l'autre, on choisit des points intermédiaires, et à l'aide d'une suite d'opérations semblables à celle que nous venons d'indiquer, on parvient au résultat désiré. Le nivellement est particulièrement utile dans l'arpentage (*voy.* ce mot et Toisé) pour apprécier exactement les distances.

La ligne de niveau vrai et celle du niveau apparent s'écartent d'autant plus l'une de l'autre qu'elles sont prolongées davantage, et deux points d'une même ligne horizontale ne sont jamais rigoureusement de niveau ; aussi lorsque les objets à niveler sont éloignés de plus de 2 à 300 ^{m}, on doit tenir compte de la différence de ces deux lignes. — *Voir* les *traités de nivellement* de Picard, de La Hire, et particulièrement celui de Puissant (*voy.* ces noms). L. L.

NIVELEURS, nom d'une des sectes politiques qui, pendant la première révolution d'Angleterre, se signalèrent le plus par l'exagération des principes républicains. Elle donnait la main à la secte des *indépendants*, qui poussait le plus loin l'exaltation des principes religieux. Cromwell, avant de s'être emparé du souverain pouvoir, avait appartenu à l'une et l'autre secte. Leurs déclamations furent un des moyens par lesquels il travailla d'abord à se rendre populaire, et à fonder son crédit. Flatter dans la multitude la passion de l'égalité (*voy.*), faire luire à ses yeux l'idée chimérique d'un égal *niveau* étendu sur les conditions, sur les fortunes, et presque sur les intelligences, a toujours été un des leurres par lesquels les ambitieux ont tâché de la séduire. Mais à peine ont-ils atteint le but longtemps visé par eux, qu'ils changent de principes. Ainsi, Cromwell, devenu protecteur, se mit à disperser et à poursuivre ces mêmes niveleurs, dont il s'était servi comme d'auxiliaires pour la conquête du pouvoir. A toutes les époques de grandes commotions sociales, se renouvelle ce phénomène qui soulève de bas en haut les couches inférieures de la société, pour les porter momentanément à la surface; à toutes ces époques apparaissent les *niveleurs*, c'est-à-dire ceux qui font les théories de ce mouvement insurrectionnel et *égalitaire*, et qui prétendent les mettre en pratique. La révolution française, comme celle d'Angleterre, a offert ce spectacle. En même temps que Marat (*voy.*) demandait 200,000

têtes, pour commencer à niveler le corps social, lui et ses partisans invoquaient la communauté des biens et l'égalité des fortunes. *Voy.* aussi AGRAIRE (*loi*), ANABAPTISTES, JEAN DE LEYDE, BABEUF, ASSOCIATIONS, etc. A-D.

NIVELLE, petite ville du Brabant méridional (Belgique), autrefois chef-lieu d'une seigneurie qui a donné son nom à une branche déshéritée de l'illustre maison de Montmorency (*voy.* l'art., T. XVII, p. 111). Jean II, fils de *Jean de Nivelle*, fit hommage de cette terre à Philippe d'Autriche, souverain des Pays-Bas, et laissa son héritage à son frère, dont le petit-fils, devenu comte de Hornes (*voy.*), périt sur l'échafaud. Le frère de celui-ci fut le dernier membre de cette branche. X.

NIVELLEMENT, *voy.* NIVEAU.

NIVERNAIS. Dans la division de la France par provinces, le Nivernais (ainsi nommé de Nevers, l'ancienne *Noviodunum Æduorum*, qui de la Nièvre, *Nivcris*, prit plus tard le nom de *Nevirnum* ou *Nevernum*) répondait à peu près au département actuel de la Nièvre; il n'y a guère à en excepter que Vézelay et son territoire, enclavés dans celui de l'Yonne (*voy.* ces noms).

La province de Nivernais, régie par une coutume propre, rédigée en corps de loi dès l'an 1463, et si savamment commentée par Guy Coquille (*voy.*), était divisée en 8 contrées, savoir : les Vaux de Nevers et de Montenoison, les Amognes, le Donziois, les vallées de l'Yonne, le pays entre Loire et Allier, le Bazois et le Morvan. Les comtes, puis ducs de Nevers comptaient sous leur vasselage plus de 1,800 fiefs.

L'institution municipale a été de bonne heure favorisée dans le pays, tant par d'anciens usages (comme la *vie en communauté*, dont un exemple, celui des *Jault*, subsiste encore) que par les priviléges que les main-mortables y obtinrent des suzerains. Aussi, plusieurs communes, telles que Nevers, Annecy, Clamecy, font-elles remonter leur établissement jusqu'à environ l'an 1200. Le Nivernais avait deux évêchés, en comptant celui de Bethléem *in partibus*, qui, lors de sa suppression, était réduit à la possession d'un domaine aujourd'hui dépendant de la commune de Clamecy et qui a retenu le nom de *Bethléem*.

Sous le titre du *Nivernais* il a été publié à Nevers un intéressant album historique, par MM. Morellet, Barat et E. Bussière, 1838, 2 vol. in-4°. En ce moment, M. Dupin prépare une Histoire du Nivernais, qui ne peut manquer de mettre en grand relief les annales du pays qui le compte au premier rang de ses illustrations.

Le Nivernais fut longtemps une dépendance du duché de Bourgogne. Compris plus tard dans le royaume d'Aquitaine sous le titre de comté, il devint enfin une seigneurie territoriale distincte vers la fin du x^e^ siècle. Mais 200 ans plus tard, ce fief, tombé en quenouille, passa par mariage d'abord à la maison de Courtenay, puis tour à tour à celles de Donzy (1199), de Forez (1226), de Bourgogne (1257), de France (1265), de Flandre (1271), des Valois de Bourgogne (1369) et de Clèves (1491).

Les plus anciens propriétaires de ce pays étaient à la fois comtes de Nevers et d'Auxerre (*voy.*); ils joignaient à ces titres celui de comte de Tonnerre, et leurs successeurs furent en outre comtes d'Étampes, de Rhétel, d'Eu, etc. On peut voir l'histoire de ces princes dans l'*Art de vérifier les dates*, éd. in-8°, 2^e^ partie, t. XI, p. 205 et suiv. C'est au profit de la maison de Clèves (*voy.*) que François I^er^ érigea Nevers en duché-pairie, l'an 1538. Étranger à la France, un prince de cette maison avait hérité du comté de Nevers, en 1491, comme issu par les femmes du comte Jean I^er^ (*voir* même ouvrage, p. 240), et son mariage avec une princesse de Bourbon-Vendôme avait encore considérablement ajouté à l'éclat de son nom. La belle Marie de Clèves, femme de Henri I^er^, prince de Condé, morte en 1574, était fille du premier duc de Nevers. Par le mariage de Henriette de Clèves, fille aînée du duc François II, avec Louis de Gonzague (*voy.* ce nom), Nevers échut à une branche de la maison ducale de Mantoue dont cette même branche recueillit l'héritage, en 1631 (*voy.* T. XII, p. 622). Louise-Marie de Nevers et de Gonzague qui devint la

femme de deux rois de Pologne (*voy.* JEAN-CASIMIR), était sœur de Charles III, qui, pour se retirer à Mantoue, vendit le duché de Nevers. Le cardinal Mazarin l'acheta, en 1659, et à sa mort, en 1661, il le légua à son neveu, Philippe-Julien Mancini, à la condition de joindre à son nom et à ses armes le nom et les armes de la famille Mazarini. C'est sur le front du dernier rejeton de cette seconde dynastie italienne que fut brisée la couronne ducale de Nivernais et Donziois par le décret de la Convention du 11 brumaire an II.

PHILIPPE-JULIEN MANCINI, premier duc de Nivernais, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, avait épousé, en 1670, Diane-Gabrielle de Damas, fille du marquis de Thianges et de Gabrielle de Rochechouart-Mortemart. Il mourut le 8 mai 1707, laissant la réputation d'un esprit éminemment distingué. Il faisait fort agréablement des vers; cependant on n'a guère retenu que sa vive et spirituelle réplique au *factum* de l'abbé de Rancé contre les *Maximes des Saints* de Fénélon.

PHILIPPE-JULES-FRANÇOIS, petit-fils aîné du précédent, obtint, en 1720, de nouvelles lettres pour le duché de Nivernais. Il eut pour femme Marie-Anne Spinola, fille aînée et héritière de J.-B. Spinola, prince de Vergagne et du Saint-Empire, grand d'Espagne de 1re classe. C'est de ce mariage qu'est né le 3e duc de cette famille, dont l'article suit. P. C.

NIVERNAIS (LOUIS-JULES-BARBON MANCINI-MAZARINI, dernier duc DE), ministre d'état, pair de France, grand d'Espagne de 1re classe, etc., etc., né à Paris, le 16 décembre 1716, entra au service à 18 ans, fit ses premières armes en Italie, sous Villars, et devint colonel du régiment de Limosin, à la tête duquel il se distingua dans les premières campagnes de la guerre d'Allemagne. La faiblesse de sa santé ne lui permettant pas de suivre la carrière des armes, il quitta le service après la campagne de 1743, en Bavière, reçut le titre de brigadier des armées du roi, et vint prendre siége à l'Académie-Française. Cette compagnie l'avait élu en son absence pour remplacer Massillon; bientôt après, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'appela également au nombre de ses membres. Il avait 27 ans. Rendu aux douceurs de la vie privée, le duc de Nivernais se proposa un autre but d'application : il consacra aux études spéciales de la carrière diplomatique les cinq années qui suivirent, entremêlant à ses travaux sérieux des compositions littéraires, et beaucoup de poésies dont s'enrichirent les recueils du temps.

Le duc de Nivernais fut désigné, en 1748, pour aller à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire; il occupa ce poste jusqu'en 1752; il y fut le protecteur des arts, et eut l'honneur d'empêcher la condamnation du livre de Montesquieu, l'*Esprit des lois*, dénoncé à la congrégation de l'*Index*. Créé, à son retour, chevalier des ordres du roi, il ne parut échanger qu'avec contrainte le rôle de serviteur de l'état contre celui d'homme de cour. Nul n'avait cependant à un plus haut point les qualités qui d'ordinaire font la fortune des courtisans. Il ne resta pas longtemps dans cette situation, trop faite pour lui déplaire. La gravité de la situation politique porta le gouvernement à faire choix du duc de Nivernais pour l'ambassade de Berlin, en 1755; mais déjà l'Angleterre avait pris les devants, et il n'était plus temps de négocier contre elle; Frédéric s'était décidé au parti le plus conforme à ses intérêts, et, le jour même de la venue du diplomate français à Berlin, le traité d'alliance entre la Prusse et la Grande-Bretagne se signait à Londres (12 janvier 1756). La seule utilité possible de ce voyage ne fut point négligée; le duc de Nivernais enrichit les archives de France de précieux documents sur l'état politique et physique de la Prusse.

De retour à Paris, il reprit avec activité ses occupations littéraires, et il se montra fort assidu aux séances de l'Académie, qu'il a souvent représentée comme directeur. Après les malheurs de la guerre de Sept-Ans, le duc de Nivernais fut chargé d'aller négocier à Londres les conditions de la paix qui, au prix de mille efforts, fut signée le 10 février 1763. Malgré les circonstances défavorables, le diplomate français sut

intéresser le cabinet de Saint-James; et, en partant, il laissa, parmi les Anglais, la plus haute idée de sa moralité et de ses talents. On peut dire que lord Chesterfield a exprimé l'opinion commune de la haute société de Londres à cette époque, en proposant, dans une de ses *Lettres à son fils*, le duc de Nivernais comme modèle d'un *gentilhomme accompli*.

La mort de son père, en 1769, appela le duc de Nivernais à prendre en main l'administration des domaines de son duché : cet événement fut, dans la province, une véritable solennité, consacrée par divers actes de haute munificence du prince à l'égard de plusieurs villes ou communes.

Étranger à la politique depuis sa dernière ambassade, le duc de Nivernais prit parti contre le ministère dans sa lutte avec la pairie, en 1771, et se prononça avec fermeté contre le *parlement Maupeou*. Sous le trop court ministère de Vergennes, il consentit à faire partie du conseil. Loin de se soustraire, par l'émigration, aux périls qu'il vit fondre sur les siens, et qui allaient l'atteindre lui-même, il fut du petit nombre des amis de Louis XVI qui lui restèrent dévoués; et il expia sa fidélité sous les verrous de 1793, conservant, dans sa captivité, une sérénité d'âme qu'attestent ses stances touchantes à l'abbé Barthelémy, intitulées : *Anacharsis en prison*, et sa traduction du poëme italien de *Richardet*, écrite à cette époque.

La perte de ses titres et de la plus grande partie de sa fortune n'altéra pas sa douce philosophie; son courage civique ne reçut pas davantage d'atteinte des périls qu'il avait courus. Sans rancune contre son pays, il ne s'éloigna point des affaires publiques : devenu candidat à la législature, en 1796, il présida l'assemblée électorale du département de la Seine, sous le nom de *citoyen Mancini*.

Le duc de Nivernais mourut à Paris, le 25 février 1798. L'Académie-Française m'a fait l'honneur de me charger de son *éloge*, que j'ai prononcé à la séance du 21 janvier 1840. Les productions du duc de Nivernais ont été rassemblées et publiées par lui-même, 1796, 8 vol. in-8°, contenant : 1° ses *Fables*, au nombre de 250; 2° traduction en vers français de l'*Essai sur l'homme*, de Pope, des 1^er^, 2^e^ et 15^e^ livres des *Métamorphoses d'Ovide*, du 4^e^ chant du *Paradis perdu*, du *Joseph* de Métastase, de l'épisode de *Médor* (de l'Arioste), du *Richardet* de Forteguerri; 3° des imitations de Virgile, de Properce et d'Anacréon; 4° des réflexions sur le génie d'Horace, de Despréaux et de J.-B. Rousseau; 5° un morceau estimé sur l'élégie; 6° une traduction de l'*Agricola* de Tacite, et de l'*Essai* de Walpole *sur les jardins anglais*; 7° des *Recherches sur la religion des premiers Chaldéens*; 8° les *Vies* de quelques troubadours d'après les manuscrits de Sainte Palaye; 9° divers mélanges en prose. On a imprimé séparément les *Fables*, en 2 vol. in-8°, plusieurs fois réimprimés. Les *OEuvres posthumes du duc de Nivernais*, publiées par François de Neufchâteau, 1807, 2 vol. in-8°, précédées d'un éloge de l'auteur, embrassent sa correspondance diplomatique, ses discours et dissertations académiques, et de petits essais de drames. D.

NIZAM-DJÉDID, *voy.* JANISSAIRES, SÉLIM III, etc.

NIZOLIUS (MARIO NIZZOLI, en latin), érudit et philosophe italien, né à Brescello, dans le Modenais, en 1498, mort en 1566. *Voy.* LATINE (*langue*) et LEXIQUE, T. XVI, p. 486. X.

NOAILLES (MAISON DE). Cette illustre maison, originaire du Limousin, tire son nom d'une terre qu'elle possède de temps immémorial dans les environs de Brives (Corrèze). Un arrêt du parlement, en date du 24 mars 1528, constate d'une manière certaine l'antiquité et la filiation de cette famille, jusqu'au commencement du XIII^e^ siècle. Mais d'autres titres épars la font remonter beaucoup plus haut. C'est ainsi que, parmi les actes conservés à la Bibliothèque royale, au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, on retrouve le nom d'un RAIMOND, seigneur de Noailles, qui, en 1023, fit plusieurs dons à l'abbaye Saint-Martial de Limoges. HUGUES de Noailles, sur le point de partir pour la Terre-Sainte avec le roi saint Louis, en 1248,

fit substitution à l'infini de la terre de Noailles à sa descendance mâle. Cette loi fut respectée jusqu'à la révolution de 1789, où l'antique manoir fut vendu, mais pour être racheté à la Restauration par le comte Alexis de Noailles.

La première branche prit fin, le 10 juin 1749, dans la personne de JEAN II, qualifié seigneur de Noailles, Noaillac, Montclar, Chambres, Aberle, Arasac et Rossillon, qui institua héritier universel de tous ses domaines son cousin germain, AIMAR, lequel devint ainsi la souche de la seconde branche, divisée plus tard en deux rameaux, et arrivée directement jusqu'à notre époque.

ANTOINE de Noailles, baron de Chambres, de Montclar et de Corbonnière, qui vivait au commencement du XVI^e^ siècle, est le premier sur la liste des illustrations de cette famille, qui en a tant compté depuis cette époque jusqu'à nos jours. Il fut amiral de France, ambassadeur auprès de Marie Tudor, gouverneur des enfants de France, lieutenant général de la province de Guienne, et gouverneur de Bordeaux, où il mourut le 11 mars 1562. FRANÇOIS de Noailles, son frère, évêque de Dax, fut ambassadeur de Henri II, en Angleterre et à Venise; et Charles IX l'envoya en la même qualité à Constantinople. GILLES, second frère d'Antoine, mort, comme François, évêque de Dax, fut tour à tour envoyé en ambassade en Angleterre, en Écosse, à Constantinople et en Pologne, où il assura le trône au duc d'Anjou, depuis Henri III. HENRI, fils aîné d'Antoine, lieutenant général de la province d'Auvergne, en 1601, fit ériger sa terre d'Ayen en comté par Henri IV, en 1592. Un de ses fils, FRANÇOIS de Noailles, comte *d'Ayen*, se signala, comme son aïeul, dans la diplomatie. Il gouverna de plus le Rouergue, l'Auvergne et le Roussillon. Son fils, ANNE de Noailles, est le premier de sa maison qui porta la couronne de duc et le manteau de pair, après avoir fait ériger, à la fin de 1663, le comté d'Ayen en duché-pairie, sous le nom de Noailles. C'est à lui que dut le jour le célèbre archevêque de Paris, LOUIS-ANTOINE, cardinal de Noailles, né le 27 mai 1651. On connaît sa longue résistance à Louis XIV, à l'occasion de la bulle *Unigenitus*. Ce fut aussi lui qui construisit de ses deniers le palais de l'archevêché qui a été saccagé en 1831. Il mourut le 4 mai 1729, en laissant sa fortune aux hôpitaux.

Son frère aîné, ANNE-JULES de Noailles, obtint, le 27 mars 1693, le bâton de maréchal de France, après trois heureuses campagnes contre les Espagnols. Chose pour ainsi dire unique dans une même famille, en trois générations, la maison de Noailles compta quatre maréchaux de France: 1° le duc Anne-Jules; 2° son fils, ADRIEN-MAURICE, fait grand d'Espagne à la prise de Gironne, en 1711, et maréchal en 1734, au siége de Philippsbourg; élevé à la présidence du conseil des finances sous la Régence, et mort le 24 juin 1766; 3° LOUIS de Noailles, fils aîné du précédent, qui naquit le 21 avril 1713, et fut la tige de la branche aînée actuelle: il fit quatre campagnes avec le roi en Flandre et en Allemagne, et reçut le bâton de maréchal le 30 mars 1775; retiré à Saint-Germain, dans le gouvernement du château, il y mourut le 22 août 1793, laissant la réputation d'un des courtisans les plus aimables et les plus spirituels de son siècle; 4° enfin, PHILIPPE de Noailles, second fils du duc Adrien-Maurice, et tige de la branche cadette actuelle. Il naquit le 27 décembre 1715, et son père transporta sur lui la grandesse d'Espagne, qui entra ainsi dans la branche cadette. Connu sous le nom de duc *de Mouchy*, il assista, avec le grade de maréchal-de-camp, à la bataille de Fontenoi, et après divers autres services militaires et deux missions diplomatiques, il fut élevé, le 30 mars 1775, à la dignité de maréchal de France. Il se consacra, dès le début de la révolution, à la cause de Louis XVI et porta sa tête sur l'échafaud, le 27 juin 1794, avec sa femme, l'unique héritière de la maison d'Arpajon.

Le duc Louis de Noailles a laissé deux héritiers de son nom. Son fils aîné, JEAN-LOUIS-FRANÇOIS-PAUL, né le 26 octobre 1739, et d'abord duc d'Ayen, embrassa la profession des armes, et il était parvenu au grade de lieutenant général lorsque la révolution éclata. Retiré à Vaud, après la journée du 10 août, il y vécut pendant

30 ans, heureux d'une modeste aisance, et s'occupant de sciences physiques. Le 4 juin 1814, Louis XVIII l'éleva à la dignité de pair de France, sans pouvoir l'arracher à sa retraite; il était de l'Académie des Sciences depuis 1777; il fut inscrit sur la liste des membres libres de l'Institut en 1816. Le duc de Noailles a laissé cinq filles qui sont : la vicomtesse de Noailles, la marquise de La Fayette, la marquise de Grammont, la comtesse de Tesan, et la marquise de Montagu. A défaut d'héritiers mâles, ses titres et dignités héréditaires ont passé à la postérité de son frère, EMMANUEL-MARIE-LOUIS, marquis de Noailles, né en novembre 1743, et mort en septembre 1822. Ce dernier laissa deux fils, tous deux morts, dont le premier, JULES, est le père du duc PAUL de Noailles, aujourd'hui chef de la branche aînée de cette maison, et dont nous parlerons plus loin; le second, VICTOR, est le père du comte MAURICE de Noailles, qui a épousé dernièrement sa cousine, la fille du duc Paul de Noailles.

Le duc de Mouchy n'a laissé que deux fils, et une fille qui devint duchesse de Duras (*voy.*). L'aîné de ses fils, PHILIPPE-LOUIS-MARC-ANTOINE, prince *de Poix*, né le 21 novembre 1752, fut envoyé à l'assemblée des États-Généraux, en 1789, par la noblesse du bailliage d'Amiens, et se dévoua, ainsi que son père, pour la cause du roi. Réfugié en Angleterre, il revint, en 1814, remplir auprès de Louis XVIII la charge de capitaine des gardes, et fut élevé, le 4 juin, à la dignité de pair de France. Il mourut le 15 février 1819, laissant deux fils, CHARLES de Noailles, duc de Mouchy, et JUSTE de Noailles, duc de Poix, aujourd'hui chef de la branche cadette de la maison de Noailles, sur lequel nous reviendrons aussi. Le duc CHARLES-ARTHUR-JEAN-TRISTAN-LANGUEDOC de Noailles, duc de Mouchy, pair de France, capitaine des gardes-du-corps des rois Louis XVIII et Charles X, naquit le 15 février 1771, et mourut le 2 février 1834, après un voyage à Goritz, où il était allé rendre hommage à la famille royale exilée.

Le frère du prince de Poix, LOUIS-MARIE, vicomte de Noailles, naquit en 1756. Dès le début de la révolution, il se déclara en faveur des idées démocratiques. Député aux États-Généraux par la noblesse du bailliage de Nemours, il fut appelé à présider cette grande assemblée, et s'y distingua, non moins par ses discours que par son duel avec Barnave (*voy.*). En 1792, forcé d'abandonner la France, il se rendit en Angleterre, et de là en Amérique, où il attendit la fin de la tourmente. Il vint alors à Saint-Domingue mettre son épée à la disposition du général de Rochambeau, avec lequel il avait autrefois combattu sous les drapeaux de Washington. Blessé dans un combat naval, à l'abordage d'une corvette anglaise, qu'il ramena prisonnière à la Havane, il mourut le 9 janvier 1804.

Le vicomte de Noailles a eu deux fils, dont le second est mort le 27 novembre 1813, au passage de la Bérézina. L'aîné, ALEXIS, comte de Noailles, est né le 1er juin 1783, et a paru pour la première fois sur la scène politique en 1809, lorsqu'il fut incarcéré pour avoir fait de l'opposition au gouvernement impérial. Pendant la première restauration, il fut aide-de-camp du comte d'Artois, et ministre plénipotentiaire au congrès de Vienne. A la seconde, il fut élu député par le collége électoral de l'Oise, et par celui du Rhône. En 1824, il compta parmi les adversaires du ministère de M. de Villèle. Rentré dans la vie privée, en 1830, il est mort en 1835, consacrant ses derniers instants à des œuvres de charité. Il a laissé un fils et une fille, ALFRED et MARIE de Noailles.

Pour compléter la biographie de la maison de Noailles, il nous reste à nous occuper des deux membres de cette famille qui en sont aujourd'hui les chefs.

PAUL, duc de Noailles, chef de la branche aînée, est né le 4 janvier 1802, et a été appelé au droit de succession de la pairie de son grand-oncle, le 12 janvier 1823. Cette même année, il épousa Mlle de Rochechouart-Mortemart. Le 5 février 1827, il prit séance à la Chambre des pairs, seulement avec voix consultative. Sa carrière politique ne s'ouvrit qu'après la révolution de juillet; il parut pour la première fois à la tribune le 19 avril 1831, pour plaider la cause des prin-

ces exilés. Il défendit ensuite le principe de l'hérédité de la pairie; en 1833, il combattit le projet de loi relatif à l'état de siége; et en 1835, il s'opposa également à ce que les accusés d'avril fussent jugés par la cour des pairs; en 1837, M. le duc de Noailles a prononcé à la Chambre des pairs un éloge du comte de Chabrol; enfin, son dernier discours (1843) a eu pour sujet le droit de visite. En général, membre de l'opposition et peu partisan de l'alliance anglaise, il a souvent pris la parole dans les discussions relatives à la politique extérieure de la France, et sa parole a presque toujours fait de l'impression.

ANTOINE-CLAUDE-DOMINIQUE-JUSTE, comte de Noailles, duc de Poix, chef de la branche cadette, est né à Paris, le 25 août 1777. Il sortait à peine du collége lorsque la révolution éclata; l'obscurité dans laquelle il vécut avec sa mère le sauva de la mort et de la proscription qui frappèrent une si grande partie de sa famille. Marié, en 1803, à une nièce du prince de Talleyrand, il remplit à la cour impériale une charge de chambellan. En 1812, il accompagna l'impératrice Marie-Louise à Dresde et à Prague. A la restauration, Louis XVIII le nomma ambassadeur en Russie, et il y resta jusqu'en 1819, s'efforçant de relever l'influence du cabinet des Tuileries. De retour en France, il fut élu, en 1824, membre de la Chambre des députés par le département de la Meurthe. Depuis 1830, M. le duc de Poix se borne à exercer ses fonctions d'électeur, et à attacher son nom à des actes de bienfaisance. Il a trois fils, dont l'aîné, duc de Mouchy, est membre du conseil général de l'Oise; le second est entré dans la carrière des armes, et le troisième est attaché à l'ambassade de France à Londres.

Les armes de la maison de Noailles sont de gueule à la bande d'or. Son sang se trouve mêlé à celui des Bourbons de la branche cadette, par le mariage de M^lle^ de Penthièvre, petite-fille de MARIE-VICTOIRE-SOPHIE de Noailles, femme du comte de Toulouse, avec le duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe. *Voy.* tous ces noms. D. A. D.

NOBILIAIRE, livre qui contient le catalogue détaillé des familles nobles d'un pays. *Voy.* NOBLESSE, HÉRALDIQUE et GÉNÉALOGIE. X.

NOBLE, nom donné à quelques monnaies. Les *nobles à la rose* sont une ancienne monnaie d'Angleterre que l'on commença à battre sous le règne d'Édouard III, vers l'an 1334. Le poids en était de 6 deniers; ils avaient 16 lignes de diamètre, et portaient, au droit, le nom et les titres du roi, représenté lui-même sur un navire, la couronne en tête, écu écartelé de France et d'Angleterre, et sur le navire, la rose; au revers, une rose cantonnée de quatre lions couronnés, avec ces mots : *Jesus autem transiens, per medium illorum ibat.* Les *nobles Henri,* autre monnaie d'or d'Angleterre, de 14 grains moins pesants que les nobles à la rose, ont été frappés en France, pendant les guerres des Anglais, sur la fin du règne de Charles VI et dans les commencements du règne de Charles VII. D. M.

NOBLESSE. Un noble est un individu qui, par sa naissance ou par une concession du souverain, fait partie d'une caste ou classe privilégiée, supérieure à la classe bourgeoise ou roturière, dans les états où cette distinction est admise. Mais le mot noble qui dérive du latin *noscibilis*, notable (de *noscere*, connaître), n'a pas toujours eu cette signification. Dans l'antiquité, on l'appliquait indistinctement à tous ceux qui s'étaient illustrés, ou à ceux qui se faisaient remarquer par des sentiments élevés. Peu à peu cependant on s'habitua à ne donner la qualification de noble qu'aux personnes qui pouvaient justifier d'un certain nombre d'ancêtres célèbres, dont il leur était permis de posséder chez eux les portraits. On appelait cela le droit d'images (*voy.*). Les familles nobles (*voy.* PATRICIENS, INGÉNUS, SÉNAT, *ordre* ÉQUESTRE, etc.) portaient aussi quelques signes particuliers, tels que de petites boules d'or; et cet usage n'était pas exclusivement romain, il s'étendait aux autres peuples de l'antiquité, tels que les Persans, chez qui les nobles avaient le droit d'aller toujours à cheval, et chez les peuples de l'Inde qui distinguaient les leurs par des vêtements de bysse. A Athènes, les nobles portaient

des ornements d'or à la tête; en Thrace, ils se faisaient des piqûres au visage; chez les anciens Bretons, ils se barbouillaient avec une couleur bleue. A Rome, sous l'empire, une sorte de classification s'introduisit dans la noblesse. Les empereurs et leur famille furent qualifiés de *nobilissimus*, et il ne fut pas indispensable de justifier d'un grand nombre d'ancêtres pour être *nobilis*. Une concession impériale en tint souvent lieu.

La noblesse proprement dite n'existait pas chez les Francs lorsqu'ils envahirent les Gaules. Ils possédaient néanmoins des distinctions attachées soit à la profession des armes, soit à la franchise de la propriété territoriale et de la personne (*voy.* BANNERET, BARON, BACHELIER, ÉCUYER, CHEVALIER, etc.). Mais ce ne fut que vers la fin de la seconde race que les ducs, les comtes (*voy.* ces mots) et les officiers inférieurs convertirent en seigneuries perpétuelles, leurs magistratures temporaires. Ces commencements de la noblesse féodale n'ont laissé aucune trace, parce qu'elle fut plutôt une usurpation qu'un droit. La couronne lutta longtemps contre cet envahissement qui menaçait de lui imposer des lois; et ce n'est qu'à force de patience et d'adresse qu'elle parvint à dénaturer la noblesse féodale, pour la soumettre à son autorité souveraine (*voy.* FÉODALITÉ). D'un autre côté, la roture chercha à s'associer aux honneurs de la noblesse féodale, et elle y parvint, soit en embrassant la profession des armes, soit par l'acquisition des fiefs, soit par l'exercice de certaines charges, soit enfin, plus tard, en obtenant des lettres d'anoblissement.

Sous Louis XII, tous les hommes d'armes étaient *gentilshommes* *. Henri IV arrêta tout à coup cet essor, en publiant son édit de 1660, qui portait que la profession des armes n'anoblirait plus celui qui l'exerçait. Louis XV, par son édit du 1er novembre 1750, rétablit en partie cette noblesse guerrière, en reconnaissant pour nobles tous ceux qui seraient parvenus au grade d'officier général, et tous ceux qui, arrivés au grade de capitaine, justifieraient que leur père et leur aïeul avaient fourni le même service.

Jusqu'à l'ordonnance de Blois, donnée par Henri III, en 1579, tous les roturiers qui achetaient un fief noble avaient droit par ce seul fait aux honneurs et priviléges de la noblesse. Mais à compter de cet édit, l'achat d'un fief ne conféra plus d'autres droits que ceux dérivant de toute espèce de propriété. Il restait encore alors, pour acquérir la noblesse, la possession d'un office ou d'une dignité, auquel l'anoblissement fût attaché, comme par exemple la charge de capitoul à Toulouse, de jurat à Bordeaux, d'échevin (*voy.* tous ces mots), etc. Cette noblesse d'élection était dite *de la cloche*. Les charges militaires conféraient la *noblesse d'épée;* les offices de judicature donnaient la *noblesse de robe*. Les anciennes familles dont l'origine remontait très haut formaient la noblesse *d'extraction*. La partie de la noblesse qui avait le plus d'ancienneté ou d'illustration composait la *haute noblesse*. Dans quelques pays, *le ventre anoblissait*, c'est-à-dire que les femmes transmettaient leurs titres de noblesse à leurs enfants.

Un édit de Charles V avait donné la noblesse à tous les bourgeois de Paris. En 1577, Henri III restreignit ce privilége au seul prévôt des marchands et aux échevins. Les premières lettres d'anoblissement datent de 1270, époque où Philippe III les expédia en faveur de son argentier Raoul. Elles devinrent en peu de temps une faveur et non un droit ou une récompense. Néanmoins l'usage, s'appuyant sur l'histoire, sut faire des distinctions entre ces différents degrés de noblesse. On appela *noblesse de nom et d'armes*, celle dont l'origine se perdait dans l'obscurité des temps; vint ensuite *la noblesse de race*, appelée aussi en Languedoc, *noblesse de vieille roche* : c'était celle qui pouvait nommer tous ses ancêtres. La *noblesse de quatre lignes* devait justifier de huit quartiers de noblesse paternelle et maternelle. Ce nom

(*) On sait que, pour les chrétiens, les gentils, *gentiles*, de *gens*, peuple (en grec τὰ ἔθνη), étaient les païens. Ce furent donc vraisemblablement les populations romaines, les vaincus, qui donnèrent aux guerriers étrangers, leurs vainqueurs, cette qualification de *gentils*, peut-être injurieuse d'abord ou au moins équivoque, et qui prit ensuite une acception de supériorité, de distinction. S.

de *quartier*, dont nous avons expliqué l'origine au mot Blason, T. III, p. 574, se donne à chaque degré de descendance dans une ligne soit paternelle, soit maternelle (*voy.* Généalogie). En Allemagne et en Flandre, on exigeait un plus grand nombre de quartiers pour prendre place dans quelque chapitre d'église ou dans quelque ordre chevaleresque. En France, la noblesse excellente s'arrêta toujours au quatrième degré. Pour conserver cette pureté, il y eut une foule de cas de *dérogeance*, où la noblesse se perdait, et ces cas étaient des mésalliances (*voy.*), des délits, des actions basses ou roturières. Un noble dérogeait en faisant le commerce, jusqu'au moment où Louis XIV déclara, par son édit de 1669, que le commerce de mer ne serait plus un cas de dérogeance.

Avant la révolution, la noblesse formait une sorte de corps dans l'état. Fier de ses prérogatives, exempt généralement d'impôts, en possession d'une grande partie du sol, cet ordre (*voy.*), en refusant toute concession au temps, fut une des causes de la révolution qui l'engloutit. L'Assemblée constituante (*voy.*) abolit tous ses titres et priviléges, en proclamant ce grand principe, si bien exprimé par Voltaire :

Les hommes sont égaux; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait la différence.

Napoléon, devenu empereur, établit une *nouvelle* noblesse, dont les Chartes de 1814 et de 1830 ont conservé les titres en réhabilitant ceux de *l'ancienne*. Malgré le niveau de la révolution, les titres nobiliaires ont conservé une partie de leur importance; et si aujourd'hui la noblesse n'est plus dans la loi, elle est et demeurera toujours dans l'histoire. D. A. D.

En France, les titres actuels de noblesse sont, dans l'ordre ascendant, ceux de *chevalier*, *baron*, *vicomte*, *comte*, *marquis*, *duc*. Plusieurs familles ducales étaient aussi en possession du titre de *prince* (*voy.* ces mots); mais en général, il leur venait plutôt de l'étranger, et celui de duc a toujours été regardé comme supérieur. Sous la Restauration, les lettres-patentes délivrées aux pairs portaient collation du titre sous lequel la pairie avait été instituée. Le titulaire devait constituer un majorat (*voy.*). Le fils aîné d'un noble porte le titre immédiatement inférieur; le fils puîné, celui qui vient ensuite, à moins que la noblesse ne soit purement *personnelle*. Les lettres-patentes conférant des titres sont entérinées en cour royale.

En Allemagne, comme dans divers pays du Nord, tous les fils et même les filles d'un père titré ont droit au même titre, sauf celui de *Fürst* (prince) et celui de *Herzog* (duc), autrefois inséparables d'une souveraineté. Généralement, les fils d'un *Fürst* portent le titre de *Prinz*; ceux d'un *Herzog* reçoivent le plus souvent le même titre. Les titres de *Markgraf* et *Landgraf*, différant en cela de ceux de *marquis* et *marchese*, n'appartiennent également qu'aux maisons souveraines. La particule nobiliaire, en allemand, est *von* (le hollandais *van*, le danois *af*, etc.), comme *de* est la particule nobiliaire française.

En Angleterre, la noblesse forme deux classes distinctes : la *gentry* (*voy.*) et la *nobility*, ou la basse et la haute noblesse. Les familles en possession de la pairie, les seules qui soient ce qu'on appelle *titrées*, forment cette dernière; mais une grande partie de la *nobility* même renvoie constamment ses cadets à la *gentry*, à laquelle appartiennent aussi les *esquires* et les *baronnets* (*voy.* ces mots). Dans cette classe, les noms ne sont pas précédés d'une particule nobiliaire, qui manque aussi chez les peuples slaves, où toutefois elle est remplacée par une terminaison. *Voy.* Noms propres.

Nous avons parlé, dans des articles spéciaux, des *lords* d'Angleterre, des *hidalgos* espagnols, des *magnats* polonais et hongrois, des *boïars* et des *kniaz* russes, serbes, valaques, etc.

Relativement à l'anoblissement dont on faisait autrefois en France, en Allemagne et ailleurs, une source de revenu pour le trésor public (particulièrement pour le trésor impérial) ou pour les cassettes royales et princières, nous dirons encore qu'en divers pays il est toujours la conséquence naturelle de la nomination à certaines fonctions. En Russie, la noblesse de service forme une classe nom-

brcuse à côté de la noblesse territoriale et héréditaire. Le titre de conseiller titulaire, qui est le 9^e^ d'en haut de la hiérarchie (*tchine*), confère la noblesse personnelle; la nomination au titre d'assesseur de collége la rend transmissible aux enfants. En Angleterre, un bourgeois devenu chancelier est par cela même lord et président de la Chambre des pairs; l'ordre du mérite civil du Wurtemberg anoblit aussi ceux auxquels il est accordé, etc. Le droit d'anoblir donnait lieu autrefois à de graves abus, et l'on sait qu'en France même les *droits du sceau* ont toujours été soustraits au contrôle des Chambres. On achète des lettres d'anoblissement en Autriche, en Bavière et dans d'autres états; cette marchandise y est même d'un prix assez modique pour permettre à toutes les médiocrités, à toutes les fatuités, d'y prétendre.

Bien des gens, même en France, ce pays d'égalité, mettent une affectation puérile à singer la noblesse en prenant un nom précédé du mot *de*, et le plus souvent emprunté à leur village, quelquefois même à leur ville ou à leur département. Les plus hautes lumières et une illustration réelle n'ont pas toujours préservé de ce faible si commun de nos jours. Certes, une illustration héréditaire attachée à un nom historique est un avantage réel et incontestable, car il est beau de compter parmi ses aïeux des hommes distingués par leurs hauts faits, leurs talents et leur vertu, et l'on sait que *noblesse oblige;* mais n'est-il pas ridicule, dans notre siècle *égalitaire*, de chercher à briller par de vains titres? Molière dans l'*École des Femmes* a déjà stigmatisé cette prétention : tout le monde connaît ces vers :

Quel abus de quitter le vrai nom de ses pères....
Je sais un paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de monsieur de l'Ile en prit le nom pompeux.

X.

NOCE (du latin *nuptiæ*, dérivé de *nubere*, se voiler, parce qu'à Rome les jeunes filles portaient un voile rouge le jour de leur mariage). Ce mot se dit particulièrement du festin, de la danse et des réjouissances dont on accompagne ordinairement le mariage (*voy.*), ainsi que de ce qui se rattache à la cérémonie de cet acte. Par suite, il s'entend du mariage lui-même, et s'emploie alors au pluriel, comme en latin. Les expressions *premières, secondes, troisièmes noces*, servent à désigner un premier, un second, un troisième mariage. X.

NOCTURNE (de *nox, -ctis*, la nuit) se dit, en histoire naturelle, des animaux qui veillent la nuit, et des fleurs qui ne s'ouvrent que dans l'obscurité. C'est aussi le nom spécial d'une famille d'insectes (*voy.*) de l'ordre des lépidoptères (*voy.* ce nom et PHALÈNE). Z.

NOCTURNE (lit.) *voy.* HEURES CANONIALES.

NOCTURNE (mus.), petite pièce destinée dans l'origine, ainsi que son nom l'indique, à être exécutée pendant la nuit et à ciel découvert. Le nocturne diffère de la sérénade (*voy.*) en ce que celle-ci peut admettre un nombre d'exécutants aussi considérable qu'on le juge à propos, tandis que le nocturne n'est ordinairement qu'à deux voix, quelquefois à trois, rarement à quatre; d'ailleurs il n'a pour accompagnement qu'une guitare qui, sous les doigts d'un bon exécutant, suffit amplement pour soutenir et appuyer les voix. Les idées qu'exprime la poésie dans les morceaux de ce genre respirent ordinairement un calme analogue à celui qui règne durant une belle nuit, aux charmes de laquelle le nocturne doit encore ajouter; il perdrait donc entièrement son caractère si le poëte ou le musicien peignaient des passions trop vives: la tristesse du nocturne ne doit être qu'une tendre mélancolie, et sa gaîté ne doit pas aller au-delà d'une joie douce et tranquille. En conséquence, c'est la pureté, la grâce, la suavité qui domineront dans l'harmonie et la mélodie du nocturne.

On a, par extension, donné ce même nom à des pièces qui se chantent dans les salons, avec accompagnement de piano, et qui diffèrent peu de la romance (*voy.*), si ce n'est qu'elles sont à deux voix et un peu plus développées que celle-ci. On les écrit presque toujours pour voix de même sexe ou pour soprano et ténor.

Enfin, l'on a aussi nommé *nocturnes*,

des duos d'instruments qui, après une introduction, exécutent alternativement des variations sur un motif donné, et terminent par une *coda* où ils réunissent leurs moyens d'effet. Il existe en ce genre des morceaux de harpe et cor ou violoncelle qui, pour les connaisseurs, ont plus de charme que les variations ordinaires, en ce que la couleur particulière au nocturne y est conservée, et que les instruments mis en usage semblent se prêter merveilleusement aux effets qu'exigent les pièces de ce genre. J. A. DE L.

NODIER (CHARLES), philologue et romancier, membre de l'Académie-Française (depuis 1833), naquit à Besançon, le 29 avril 1783. Le développement de ses rares facultés paraît avoir été très précoce. Dès son enfance, son goût le porta vers les sciences naturelles; et il se livra à leur étude avec une ardeur peu commune à son âge. Son esprit rêveur, méthodique, son avidité de connaître, annonçaient déjà à cette époque une de ces intelligences fortement trempées qui n'attendent que l'occasion de se révéler, tandis que sa sensibilité extrême laissait peut-être pressentir les agitations qui viendraient bouleverser sa vie dans un temps de calamités et de troubles. C'est à cette première période de sa carrière que se rapporte une de ses nouvelles les plus attachantes, *Séraphine*, noble jeune fille qui se présente au seuil de ses *Souvenirs de jeunesse* (Paris, 1832, in-8°, dédiés à M. de Lamartine), et qui nous en ouvre le temple. A l'âge de 15 ans, il fit paraître à Besançon son premier ouvrage : *Dissertation sur l'usage des antennes dans les insectes, et sur l'organe de l'ouïe dans ces mêmes animaux* (an VI, in-4°), qui témoigne de son esprit observateur, et qui fut suivi de plusieurs autres écrits sur l'entomologie, propres à faire regretter qu'il n'eût pas persévéré dans cette voie. Mais M. Nodier était poëte avant tout. Paris, la cité des grandes émotions, devait séduire son imagination de jeune homme. Il se hasarda donc sur cette mer inconstante qui venait à peine de se refermer sur les victimes de la Terreur. Dans un monde si nouveau pour lui, ses premiers pas durent être mal assurés, son cœur facile à égarer. « Jeune, dit-il, j'ai été sans doute un homme de parti, et j'ai servi la cause à laquelle je m'étois lié dans l'abandon inexpérimenté de mes premiers sentiments. » Ses *Souvenirs, épisodes et portraits*, pour servir à l'histoire de la révolution et de l'empire (Paris, 1831, 2 vol. in-8°, dédiés à M. Laffitte), jettent quelque jour sur cette partie de sa vie. Ses écrits d'alors sont pleins d'amertume. A ses *Essais d'un jeune barde* (1804, in-12) succèdent les *Apothéoses et imprécations de Pythagore* (Crotone [Besançon], 1808). *Les proscrits* (Paris, an X, in-12), *Le peintre de Salzbourg*, journal des émotions d'un cœur souffrant, suivi des *Méditations du cloître*, *Les tristes, ou Mélanges tirés des tablettes d'un suicide* (1806, in-8°), datent aussi de cette époque.

Dévoué à la cause de l'ancienne monarchie, quoique attaché par des affections de jeunesse au parti de la révolution, il ne craignit pas de s'attaquer à Napoléon même, au faîte de sa puissance : son ode *la Napoléone** lui suscita une foule de persécutions. Après plusieurs mois de détention à Sainte-Pélagie, il fut relégué dans sa ville natale, d'où il s'exila bientôt volontairement pour se soustraire aux vexations de la police impériale. D'abord, les presbytères des montagnes du Jura lui offrirent un abri contre la misère; mais il fut encore inquiété dans ces pieuses retraites, et il dut passer en Suisse, où il vécut de privations dans la plus humble solitude. Cependant il ne tarda pas à reprendre sa vie errante. Rentré en France, il obtint du gouvernement, par l'entremise de ses amis, l'autorisation de résider dans un village du Jura. C'est de là que le chevalier anglais Croft, qui désirait publier une collection de classiques anciens, l'appela auprès de lui, à Amiens, pour le seconder dans ce travail; mais cette association ne dura qu'un an. Cette circonstance de la vie de M. Nodier fait le canevas de la nouvelle si touchante intitulée *Amélie*, dans ses *Souvenirs de jeunesse*. C'est aussi vers cette époque que parut son premier ouvrage de

(*) *Voir* les *Poésies diverses de M. Ch. Nodier*, recueillies et publiées par Delangle, Paris, 1827, in-18.

philologie : *Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises* (Paris, 1808, in-8°; 2e éd. augm., 1828), qui, par la nouveauté des recherches, la justesse des idées, la pureté et la correction du style, si remarquables dans tous les écrits de M. Nodier, promettait déjà à la science un philologue du premier ordre. D'Amiens, M. Nodier se rendit à Laibach pour y remplir une place de bibliothécaire, avec laquelle il cumula bientôt un emploi dans l'administration et la direction du journal officiel, *le Télégraphe illyrien*. Mais ses travaux littéraires ne souffrirent pas de cette multiplicité d'occupations diverses. Ses *Questions de littérature légale* parurent alors (1812, in-8°; 2e éd. augm., 1828). Dans cet ouvrage, aussi curieux qu'instructif, l'auteur traite du plagiat, de l'imitation, des écoles en littérature, des styles spéciaux, des supercheries qui ont rapport aux livres : toutes matières qui seraient peut-être arides sous une autre plume, mais que M. Nodier a le talent de rendre intéressantes par beaucoup d'esprit et une foule d'anecdotes littéraires. Un appendice joint à ce livre contient une bibliographie des principaux *plagiaristes*.

M. Nodier commençait à peine à jouir de la vie calme et indépendante que sa nouvelle position lui avait faite, lorsque nos désastres de 1814 le ramenèrent à Paris; et comme tant d'autres, également abusés, mais d'une entière bonne foi, il salua, dans le retour des Bourbons, l'aurore de notre affranchissement. Plus tard, il écrivait, en parlant de Charles X : « La confiance peut se détruire, mais l'affection n'est pas condamnée aux mêmes sacrifices que la raison. » Le *Journal des Débats*, *la Quotidienne*, *le Temps*, *la Revue de Paris*, *l'Europe littéraire*, etc., le comptèrent tour à tour au nombre de leurs rédacteurs. Le gouvernement de Louis XVIII récompensa son zèle par la croix de la Légion-d'Honneur, et, ce qui pourra paraître un anachronisme, par des lettres de noblesse; puis, en 1824, on le nomma bibliothécaire *de Monsieur*, à l'Arsenal, place qu'il occupe encore aujourd'hui.

Les nouvelles publications de M. Nodier se succédèrent rapidement. Parmi ses romans, nous citerons : *Jean Sbogar* (Paris, 1818; 3e édit., 1832, in-8°); *Thérèse Aubert* (1819, in-12); *Smarra, ou les Démons de la nuit*, songes romantiques (1821, in-12); *Trilby, ou le Lutin d'Argail*, nouvelle écossaise (1822, in-12); *Mademoiselle de Marsan; le Nouveau Faust et la nouvelle Marguerite, ou Comment je me suis donné au diable; le Songe d'or* (1832, in-8°); *Contes en prose et en vers* (1835), etc., etc. Parmi ses travaux critiques et philologiques, nous indiquerons : *Examen critique des dictionnaires de la langue française, ou Recherches grammaticales et littéraires sur l'orthographe, l'acception, la définition et l'étymologie des mots* (1828, in-8°), où sont venues se fondre des idées émises précédemment dans des ouvrages également savants, mais restés inachevés, tels que : *Archéologue, ou Système universel et raisonné des langues.* — *Prolégomènes* (1810, in-8°), et *Dictionnaire de la langue écrite* (1813, in-8°), qui ne va que jusqu'à la lettre *Acc; Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, ou Variétés littéraires et philosophiques* (1829, in-8°); *Notions élémentaires de linguistique, ou Histoire abrégée de la parole et de l'écriture, pour servir d'introduction à l'alphabet, à la grammaire et au dictionnaire* (1834, in-8°), etc., etc. : tous ouvrages où l'auteur sait rendre la science aussi aimable que facile. Un écrit qui fait classe à part dans les publications de M. Nodier : *Le dernier Banquet des Girondins; étude historique suivie de Recherches sur l'éloquence révolutionnaire* (1833, in-8°) ne saurait être passé sous silence. On y respire un parfum d'antiquité qui prouve que l'auteur s'était profondément inspiré de la lecture des anciens. Le sujet de ce livre, où le roman se marie à l'histoire, s'explique naturellement par son titre. M. Nodier l'a certainement traité avec art; l'intérêt de son drame va croissant jusqu'à la fin; mais un reproche que nous lui adresserons, reproche qu'il a prévu du reste, c'est de s'être « borné à faire résumer en quelques mots les propositions morales, physiologiques, philosophiques et religieuses qu'il aurait fallu développer, »

parce qu'alors, comme il le dit fort bien, on fait plutôt la charge de ses personnages que leur portrait.

Outre les nombreux ouvrages que nous avons indiqués dans cette notice, M. Ch. Nodier a encore considérablement écrit. On lui doit aussi plusieurs bonnes éditions d'ouvrages inédits ou autres qu'il a enrichis de notes. Ses *OEuvres complètes* ont paru, de 1832-34, en 12 vol. in-8° : on y trouve, avec une partie de ses publications antérieures, quelques écrits encore inédits alors.

En résumé, M. Ch. Nodier, comme philologue et comme romancier, se place au premier rang des écrivains contemporains le plus justement estimés ; mais nous avouons nos préférences marquées pour ses travaux d'érudition. Selon nous, les préoccupations du philologue nuisent quelquefois aux créations du romancier. Du reste, M. Nodier est lui-même son plus impitoyable juge, lorsqu'il dit que *produire n'est pas pour lui une loi d'instinct ;* mais les beautés que l'on remarque dans ses œuvres d'imagination, la grâce et la fraîcheur de ses peintures, les élans de sa sensibilité délicate et naïve laisseront toujours incrédule sur la vérité de cette assertion.

M^me^ Mennessier, fille unique de M. Ch. Nodier, s'est fait connaître dans le monde littéraire par la publication de nouvelles pleines de charme et d'intérêt. EM. H-G.

NOÉ, ou plus exactement NOAH, fils de Lamech (*Genèse*, V, 29), patriarche de l'Écriture qui fut seul sauvé du déluge avec sa famille pour repeupler la terre. Au mot DÉLUGE, nous avons déjà rapporté la tradition de la *Genèse* (VI et suiv.) sur cet immense cataclysme. Noé avait trois fils, Sem, Cham et Japhet ; après la sortie de l'arche, Dieu les bénit et leur dit : « Croissez et multipliez, et remplissez la terre ! » Noé qui était laboureur, planta la vigne ; mais le jus du raisin enivra le patriarche, qui, étendu au milieu de sa tente, ne songea plus à couvrir sa nudité. Cham, l'ayant vu en cet état, ne rougit pas d'en rendre témoins ses frères ; mais ceux-ci, plus respectueux, jetèrent un manteau sur leur père, en s'approchant de lui à reculons, sans le regarder. Le patriarche ayant appris après son réveil ce qui s'était passé, bénit Sem et Japhet, et maudit Canaan, le fils de Cham, en le vouant à la servitude. Noé vécut, après le déluge, 350 ans, dit la Bible ; et toute sa carrière fut ainsi de 950 ans. Sa postérité se répandit sur la terre : les Sémites dominèrent en Asie, les descendants de Japhet vinrent s'établir en Europe ; plusieurs peuplades issues de Cham furent, après des guerres sanglantes, chassées par les Sémites et forcées de se réfugier en Afrique, ce qui a fait prendre les nègres pour la progéniture du fils maudit de Noé. Mais cette terrible malédiction ne se trouve évidemment dans l'Écriture que pour constater le droit que les Israélites sémites, sous la conduite de Moïse, prétendaient avoir sur la terre de Canaan.

L'unité d'origine des races humaines, qui résulte du récit biblique, ne s'accorde pas facilement avec les recherches physiologiques, ainsi qu'un de nos collaborateurs l'a fait voir à l'art. HOMME (T. XIV, p. 184 et suiv.). La croyance au déluge universel se retrouve, il est vrai, dans les traditions des peuples païens ; mais il est bien difficile d'accorder les dates et les faits : la science se refuse en outre à toute explication d'un pareil phénomène, et peut-être le récit biblique repose-t-il sur la tradition relative à un cataclysme partiel grossi par l'imagination, et tel qu'on en trouve mentionné plusieurs dans l'histoire primitive. L. L.

NOËL, fête qui se célèbre dans l'Église chrétienne comme l'anniversaire de la naissance ou *nativité* de Jésus-Christ. Ce nom de Noël est probablement une contraction du latin *natalis ;* on l'a aussi considéré comme une abréviation d'*Emmanuel*, mot hébreu qui signifie *Dieu avec nous*. Quoi qu'il en soit, la solennisation d'une fête destinée à rappeler l'avénement du fils de Dieu sur la terre remonte aux premiers temps de la société chrétienne. On en attribue l'institution au pape Télesphore, mort l'an 138. Mais les églises la célébraient alors à différentes époques, les unes au mois de mai ou d'avril, d'autres au mois de janvier. C'est au IV^e^ siècle, qu'à la suite d'une enquête ordonnée par le pape Ju-

les 1^er^ sur le jour de la naissance du Christ (*voy.* T. XV, p. 373, la 1^re^ note), les docteurs d'Orient et d'Occident s'accordèrent à en fixer la date au 25 décembre, sans s'appuyer pourtant sur aucune preuve bien authentique. Noël est donc une des plus grandes fêtes de la chrétienté. L'usage de célébrer trois messes dans cette solennité, l'une à minuit, l'autre au point du jour, la troisième le matin, existait avant le VI^e^ siècle. Au moyen-âge, pour rendre cette fête encore plus brillante, on introduisit des sortes de mystères (*voy.*) dans l'office; le peuple chantait des *noëls*, petits cantiques que l'orgue accompagnait, et qui rappelaient les chants des bergers à la naissance du Sauveur (*voy.* AIR, T. I^er^, p. 313). Dans le Nord, Noël est la fête des enfants, l'enfant Jésus étant devenu le Sauveur du monde. En différents pays, de petits cadeaux viennent ce jour-là encourager leurs efforts et récompenser leur conduite : l'*arbre de Noël*, grosse branche de sapin ou de houx, étincelante de lumières, de fruits et de dorures dans les maisons des riches, fait aussi, sous des dehors plus modestes, le bonheur des chaumières, ainsi que le rappelle si bien la simple et naïve poésie du chantre allémanique (*voy.* HEBEL). S.

NOËL (ALEXANDRE), *voy.* NATALIS.

NOÉMI, *voy.* RUTH.

NŒRDLINGEN, petite ville de la Bavière, à 16 lieues d'Augsbourg, célèbre par la défaite que les Suédois, commandés par le duc Bernard de Saxe-Weimar (*voy.*), y essuyèrent, le 6 septembre 1634, contre l'armée impériale dirigée par le roi de Hongrie Ferdinand II. Cette bataille ne fut pas moins fatale aux protestants que celle de Leipzig (*voy.*) l'avait été, trois ans auparavant, aux catholiques. Les premiers furent chassés de la Bavière et du Palatinat, et l'électeur de Saxe demanda la paix à l'Empereur : elle fut signée à Prague, le 30 mai 1635. — Onze ans après ce fait d'armes, le 3 août 1645, le grand Condé (*voy.*) battit les Bavarois à Nœrdlingen; leur général Mercy (*voy.*) y trouva la mort; mais les Français firent aussi des pertes considérables. Z.

NŒUD (*nodus*), enlacement formé d'un lien flexible dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant. Nous avons parlé du nœud *gordien* à ce dernier mot. Pour le nœud *d'Hercule*, *voy.* HERCULE, BANDELETTE et CEINTURE DE VIRGINITÉ. Le mot *nœud* s'entend, au figuré, de la liaison, de l'attachement de deux personnes. Sur son acception dans les compositions littéraires et surtout dramatiques, *voy.* INTRIGUE, ACTE, ACTION, DÉNOUEMENT, etc. En astronomie, on appelle nœuds les points où l'écliptique est coupé par l'orbite d'un corps céleste, *voy.* ASCENDANT, INCLINAISON, ÉCLIPTIQUE, LUNE, etc. Dans la marine, on évalue la marche des vaisseaux par les *nœuds* du loch (*voy.*) que l'on file. Enfin on désigne sous le nom de nœuds des bosses ou saillies qui viennent à l'extérieur des arbres, et aussi des points où les branches prennent leur origine sur le tronc principal, de l'endroit où la tige de certaines plantes est renflée et comme articulée. Z.

NOGAI, nom d'une peuplade turque habitant la Russie méridionale, et qui, suivant Klaproth (*Voyage au mont Caucase*, t. I^er^, p. 100), se serait formée de la réunion des Komans et des Kanglis (*voy.* KIPTCHAK). Elle se compose d'un grand nombre de tribus énumérées par M. de Hammer (*Horde d'or*, p. 27), et paraît avoir reçu son nom (*ibid.*, p. 274) de Nogaï ou Nokaï, qui mourut vers l'an 1300, après avoir commandé les armées mongoles, sous quatre khans successifs, et avoir exercé toute l'autorité en leur nom dans la Russie méridionale. C'est dans le gouvernement actuel de Tauride que les Nogaïs se rencontrent encore aujourd'hui en assez grand nombre. « Longtemps nomades, mais depuis 30 ans établis à demeure fixe, avons-nous dit ailleurs (*La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 731), ils se regardent comme des Tatars ou Turcs de pur sang, qualité qu'ils contestent aux autres tribus de la même race. Les progrès que cette peuplade a faits vers la civilisation sont dus en grande partie aux soins d'un émigré français, le comte de Maison, qui s'est trouvé pendant plusieurs années chargé du commandement des Nogaïs. » — *Voir* aussi Schlatter, *Fragments de*

plusieurs voyages dans la Russie méridionale, de 1822 à 1828, en allem., Saint-Gall, 1830. J. H. S.

NOGARET (GUILLAUME DE), chancelier du roi Philippe-le-Bel, était né à Saint-Félix de Caraman, dans le Lauraguais (Haute-Garonne), vers le milieu du XIII^e^ siècle. Après avoir été professeur de droit à l'université de Montpellier, il devint juge-mage de la sénéchaussée de Nimes. Le roi, en récompense de ses services, l'anoblit vers l'an 1300, et lui confia, peu de temps après, la difficile mission d'enlever le pape Boniface VIII pour le conduire de force au concile de Lyon. Nogaret, aidé de Sciarra Colonne, ennemi personnel du pape, s'introduisit par surprise dans Agnani, et il était sur le point de réussir dans son entreprise (*voy.* T. III, p. 676), lorsque les habitants d'Agnani coururent aux armes et délivrèrent le saint-père. Nogaret, échappé comme par miracle au sort tragique de ses compagnons, se hâta de revenir en France, et reçut pour prix de son zèle la charge de chancelier ou garde-des-sceaux; il fut ensuite envoyé, en 1309, à Avignon, pour obtenir la condamnation de Boniface, comme coupable d'hérésie. Mais bientôt le roi renonça à ses poursuites, et Nogaret fut relevé de l'excommunication qu'il avait encourue. Il mourut à Paris, en 1314. La maison de Nogaret a été la tige des ducs d'Épernon (*voy.* ce nom). D. A. D.

NOGAT, *voy.* VISTULE.

NOIR. C'est la couleur la plus opposée au blanc, ou plus scientifiquement, c'est l'absence de toute couleur, l'absorption complète de tous les rayons lumineux. Dans les arts, on obtient ordinairement cette couleur par les produits de la combustion de certaines substances. L'industrie emploie un grand nombre de noirs.

Nous avons parlé du *noir animal* à l'art. CHARBON ANIMAL. Son principal usage est de décolorer les liquides. On peut restituer à ce produit, déjà mis en contact avec des substances liquides, ses premières propriétés, par la revivification, soit à l'aide de la chaleur, soit par le traitement par les acides, par les alcalis, la fermentation, etc.

Un certain nombre de schistes bitumineux laissent, après leur calcination, un résidu charbonneux jouissant de propriétés décolorantes comparables à celles du noir animal. Seulement on reproche à ce noir de communiquer quelquefois un goût désagréable aux matières qu'il a servi à décolorer. Une autre propriété bien importante du charbon animal est celle qu'il possède d'annihiler l'odeur des substances organiques en décomposition. On comprend de quelle importance il serait pour la salubrité publique de pouvoir neutraliser l'infection que répandent les débris d'animaux, les fumiers, les matières excrémentitielles, etc. Mais l'emploi du charbon animal serait trop dispendieux. Pour obvier à cet inconvénient, M. Salmon a proposé l'usage du noir *animalisé*, obtenu par la calcination en vases clos de mélanges dans lesquels entrent des substances organiques, et qui ôte instantanément toute odeur infectante aux matières auxquelles il est mêlé (*voy.* VIDANGES, etc.).

On désigne sous le nom de *noir de fumée* le noir obtenu en brûlant dans des appareils particuliers, avec un courant d'air insuffisant, des matières riches en carbone, comme les résines communes, des goudrons, des substances huileuses impures, des morceaux de bois de sapin, etc. On fait arriver la fumée qui provient de cette combustion imparfaite, à travers un long tuyau horizontal aboutissant dans une chambre tapissée de grosse toile qui laisse passer les gaz, et sur laquelle le charbon se dépose en flocons. Ce qu'on appelle *noir de lampe* est un noir de fumée d'une grande beauté, que l'on obtient en brûlant des huiles dans des quinquets à becs simples placés au-dessous d'une plaque métallique. Cette plaque se recouvre d'une couche assez épaisse d'un charbon très divisé et d'un beau noir qui se détache en frappant sur la plaque. Ces noirs servent à la fabrication de l'encre, et principalement de l'encre de Chine (*voy.*).

Le noir *d'ivoire* (*voy.*) est le résultat de la calcination de cette matière. Ce noir, par l'extrême division qu'il peut acquérir, par les tons veloutés qu'il donne en peinture, par son intensité, est

le plus beau de tous. Son prix d'achat est le plus élevé. Le noir *d'os* s'en rapproche beaucoup, et particulièrement celui qu'on obtient des os des pieds de mouton. Ces noirs sont employés dans la peinture, dans la fabrication des papiers peints et du cirage.

Le *noir d'Allemagne* est d'une nature et d'une préparation plus compliquées : on l'obtient en carbonisant un mélange de grappes de raisins, de lie de vin desséchée, de noyaux de pêches, de débris d'os ou de râpures d'ivoire dans des proportions différentes, suivant que l'on veut donner au noir un reflet jaunâtre ou un reflet bleuâtre. Le noir d'Allemagne est employé dans l'imprimerie en taille-douce. Comme il renferme des sels solubles provenant de la lie de vin, on le lave avant de l'employer. Le *noir d'impression* provient de la préparation du bleu de Prusse. Il tire un peu sur le bleu.

Le *noir végétal* est le charbon végétal réduit en poudre plus ou moins fine, au moyen de la meule, à sec quand il doit servir au raffinage des sucres, à l'eau quand il est destiné à la peinture, qui l'emploie surtout en détrempe. Il existe encore quelques variétés de noir : le *noir de vigne*, qui s'obtient des sarments brûlés; le *noir de pêche*, qui se fait avec les noyaux de ce fruit; le *noir d'Espagne*, préparé avec des rognures de liége, etc. V. S.

NOIRE (MER), vaste golfe dépendant de la mer Méditerranée, mais qu'on peut, à raison de son étendue, regarder lui-même comme une mer intérieure séparant l'Europe au S.-E. de la côte septentrionale de l'Asie-Mineure. Cette mer était mal famée dans les plus anciens temps de la Grèce, tant pour les dangers de sa navigation, qu'à cause des peuples farouches qui habitaient les pays d'alentour : aussi portait-elle alors le nom de Ποντὸς ἄξενος, mer inhospitalière, qui, dans la suite, fut modifié par euphémisme en εὔξενος ou εὔξεινος, *Pont-Euxin*, mer hospitalière, sous lequel on l'a généralement désignée dans l'antiquité. Immense bassin dont la forme irrégulière a quelques rapports avec un cœur renversé, la mer Noire baigne, à l'ouest, les côtes de la Roumélie et de la Boulgarie; au nord, celles de la Russie; à l'est, la Mingrélie et le Gouria; au midi, la Natolie. Elle est en communication avec la Méditerranée par les détroits de Constantinople (Bosphore de Thrace) et des Dardanelles (Hellespont), séparés entre eux par la mer de Marmara (Propontide). Au nord-est, elle-même forme un golfe beaucoup plus petit, la mer d'Azof (*voy.* tous ces noms), appelée *Palus Mœotis* par les anciens, et qui communique avec elle par le détroit d'Iénikalé (autrefois Bosphore cimmérien). En y comprenant ce golfe, la superficie totale de la mer Noire est évaluée à près de 9,000 milles carr. géogr. Ses eaux sont moins claires que celles de la Méditerranée, circonstance qu'on attribue au grand nombre de fleuves qui viennent s'y décharger (le Danube, le Dniester, le Dniéper, le Don et le Kouban); elles sont aussi moins salées et moins favorables à la conservation des navires. Les tempêtes sont terribles et justement fameuses sur la mer Noire; les dangers qu'elles offrent proviennent de ce que les vents, renfermés dans ce bassin entouré de toutes parts par des côtes élevées, s'y engouffrent en tourbillons. Pendant les mois d'été, il n'y a pas de mer plus calme; mais en revanche, pendant les mois d'hiver, il n'y a pas de navigation plus périlleuse, particulièrement sur les côtes qui s'étendent depuis les bouches du Danube jusqu'à la Crimée. Ce sont ces tempêtes qui lui ont valu le nom de *noire*, plutôt que la couleur de ses eaux. Le principal courant de cette masse d'eau, même dans les bas-fonds de la mer d'Azof, est constamment dans la direction du nord au sud-ouest, vers le détroit de Constantinople. Une particularité bien remarquable de la mer Noire, c'est que, à l'exception du détroit qui l'unit à la mer d'Azof, on n'y trouve pas d'îles. Les géologues assurent que dans la haute antiquité elle a dû être unie à la mer Caspienne, en couvrant de ses eaux les steppes situées au nord du Caucase. Ces deux mers, éloignées l'une de l'autre d'environ 60 lieues, n'ont pas le même niveau; cependant la différence est moins considérable qu'on ne l'a cru longtemps, la Caspienne n'étant, d'après des calculs récents, que d'environ 30^{m} au-dessous de

la mer Noire. Au printemps, les poissons viennent par troupes nombreuses, des extrémités de la Méditerranée, pour déposer leur frai dans les eaux douces et limoneuses de la mer Noire, comme dans la mer d'Azof.

Le commerce de la mer Noire, consistant en grains, suif, peaux, vins, denrées coloniales, objets manufacturés, etc., a son principal siége dans le port russe d'Odessa (*voy.*), et dans celui de Trébizonde appartenant à la Turquie (*voy.* en outre nos art. KHERSON, SÉVASTOPOL, KERTCH et CAFFA). Taganrog est le principal port de la mer d'Azof. Le lecteur peut trouver des détails sur tous les ports russes de la mer Noire dans notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, ainsi que dans un opuscule allemand de M. Reumont (1836). Il trouvera aussi des renseignements précieux dans le *Portulan de la mer Noire et de la mer d'Azof*, par M. Taitbout de Marigny, Odessa, 1830, avec un atlas. J. H. S.

NOIRE (FORÊT-), *voy.* FORÊT-NOIRE.

NOIRE (MANIÈRE), *voy.* GRAVURE, T. XII, p. 803.

NOIRPRUN, *voy.* NERPRUNS.

NOIRS, *voy.* TRAITE DES NOIRS.

NOIRS ET BLANCS, *voy.* BLANCS, et ITALIE, T. XV, p. 147.

NOISETIER, *voy.* COUDRIER.

NOIX, *voy.* NOYER, COCOTIER, GALLE, VOMIQUE, etc.

NOLI ME TANGERE, mots latins qui signifient *ne me touchez pas!* et dont on a fait le nom d'une plante. *Voy.* BALSAMINE.

NOLIS, NOLISSEMENT, primitivement *naulis*, *naulage*, du grec ναῦς, *voy.* FRET, AFFRÉTEMENT.

NOM, espèce de mots (*voy.* p. 202 et suiv.) qui se prend, en grammaire, dans deux sens distincts : dans le sens général ou étendu, et dans le sens spécial ou restreint. Dans son sens général, le nom est tout ce qui nomme ou désigne les êtres, qu'il les désigne par l'idée de leur nature, comme *arbre*, *maison*, *science*, etc.; ou par l'idée d'une qualité, comme *blanc*, *rond*, *aimable;* ou par celle du rôle qu'ils jouent dans le discours, comme *je*, *tu*, *il*. C'est dans ce sens qu'on dit qu'il y a des *noms substantifs*, et des *noms adjectifs*, et que les *pronoms* sont une espèce de nom.

Dans le sens spécial, le nom est synonyme de *substantif;* c'est un mot qui désigne les êtres par l'idée de leur nature : *homme*, *table*, *Dieu*, *vérité*, *grandeur* sont des noms puisqu'ils nous présentent les objets comme existant en eux-mêmes et avec leur nature propre. Déjà l'on voit qu'il y a des noms *physiques*, représentant les choses qui peuvent frapper nos sens ou qui ont dans notre conception une existence réelle, et les noms *métaphysiques* qui n'expriment que de pures conceptions de notre esprit, comme *vertu*, *beauté*, *grandeur*. Une autre division est celle en *noms propres* et en *noms communs*. Les premiers ne conviennent qu'à un individu, ou à quelques individus de la même espèce, comme *Voltaire*, *Buffon*, les *Capétiens*, les *Français* : il y a, comme on le voit, des noms propres d'homme, de famille, de peuples, etc.; les *noms communs* conviennent à tous les êtres de la même espèce : *homme*, *cheval*, *bassin* sont des noms communs ou *appellatifs* qui servent à dénommer des collections plus ou moins nombreuses d'individus, réunis par espèces, genres, classes, etc.

On distingue dans les noms communs, après les noms ordinaires, les *collectifs*, qui expriment une réunion de choses de même nature, comme *troupe*, *armée*, *centaine*, *millier*, etc.; les *partitifs*, qui indiquent une partie d'un tout, comme *la plupart*, *la moitié*, etc., et les *noms composés* ou *juxtaposés*, formés de deux ou plusieurs noms réunis entre eux dans le langage par la vitesse de la prononciation, et dans l'écriture par des traits d'union, comme *couvre-pieds*, *chou-fleur*, etc. : ces noms donnent lieu à quelques difficultés d'orthographe ou de syntaxe, expliquées dans les traités spéciaux. B. J.

NOMS PROPRES. Le nom propre sert à distinguer l'individu dans l'espèce. Créé d'abord à l'usage de l'homme, il est passé de celui-ci aux êtres ou aux objets qu'il éprouvait le besoin de désigner d'une manière particulière, depuis les dieux qu'il invoquait, jusqu'à l'animal domestique qu'il voulait appeler à lui, le vaisseau, la cloche, auxquels il

semblait prêter à la fois une existence et un nom. Dans le premier chapitre de *la Genèse*, Dieu *nomme* les êtres à mesure qu'il les crée; mais, à la différence des choses et des animaux qui reçoivent des *noms communs*, l'homme a un *nom propre*, individuel, significatif (*voy.* ADAM et ÈVE), tel qu'ils furent tous dans l'origine. Ainsi les noms hébreux avaient un sens et changeaient à chaque génération, comme on le voit dans l'Écriture, et notamment dans la généalogie de Jésus-Christ. Cependant, vers l'époque de l'ère vulgaire, on aperçoit une tendance à rendre les noms héréditaires; et S. Luc (ch. I^er^) nous apprend que S. Jean-Baptiste avait d'abord reçu le nom de Zacharie, qui était celui de son père.— Les noms des Grecs étaient, comme ceux des Juifs, personnels et significatifs. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler Hector, *fils de Priam*; Astyanax, fils d'Hector; Alexandre, fils de Philippe, etc. Seulement, ils donnaient quelquefois au petit-fils le nom de son grand-père : Cimon, fils de Miltiade, petit-fils de Cimon. Il ne paraît pas qu'ils aient connu les noms de famille proprement dits, mais seulement ceux de tribu, les Héraclides, les Pallantides, les Atrides, etc., exprimant une alliance naturelle et politique à la fois, comme ces noms de caste et de race de l'Orient : les Ases, les Pharaons; ou ces désignations de famille et de parti dans l'Italie du moyen-âge : les Guelfes, les Gibelins, les Capulets, les Montaigus. — Les Romains avaient ordinairement trois noms : le *prænomen* désignait l'individu; le *nomen*, la *gens*; le *cognomen*, purement significatif et personnel dans l'origine, la famille : *Publius Cornelius Scipio.* Ils y ajoutaient quelquefois l'*agnomen*, *Africanus*, et le nom d'adoption, *Æmilianus*. Mais, à mesure que l'antique organisation de la société romaine s'altéra, la confusion s'introduisit dans les noms. On vit des prénoms, Gracchus, Proculus; des surnoms de toute espèce, Agrippa, Maximus, Ælianus, prendre la place du *nomen gentilitium*, ou *nom* par excellence, et en usurper tous les caractères.

Depuis la chute de l'empire Romain jusque vers le XII^e^ siècle, deux espèces de noms furent usités en Europe : les uns, d'institution chrétienne, les autres, d'origine barbare. Les premiers, imposés aux enfants lors de leur baptême, étaient des noms d'anciens martyrs et confesseurs des églises grecque et latine, et, par conséquent, grecs et latins, ou quelquefois hébreux d'origine. Le nombre en était nécessairement borné, soit par leur nature même, puisqu'il fallait que ce fussent des noms de saints, soit par la manière dont on les imposait, lors des conversions en masse qui eurent lieu chez les Saxons, les Normands et autres peuplades. Dans ce cas, en effet, comme on le voit dans une ancienne chronique polonaise, l'évêque ou l'apôtre se contentait de séparer les hommes des femmes, puis les baptisait tous à la fois, donnant aux uns, le nom de Pierre, par exemple, aux autres, celui de Catherine. Les noms barbares, au contraire, étaient fort nombreux. Formés pour la plupart d'éléments qui se combinaient deux par deux à l'infini, selon le génie des langues teutoniques, et offrant, parfois, une singulière analogie de composition avec les noms grecs (Folc-wald [Foucauld] représente parfaitement Lao-médon, *commandant aux peuples;* Ful-bert ou Phili-bert est la traduction de Poly-clète, *comblé de gloire*); les noms barbares, disons-nous, se répandirent avec des variations plus ou moins considérables dans les diverses contrées de l'Europe. Ainsi, l'on ne peut méconnaître la parenté qui rattache notre nom français Adolphe (*Adel-ulf*, noble loup), au nom du roi anglo-saxon Æthel-wolf, et à celui d'Ataulf (*Atal-ulf*), roi des Visigoths d'Espagne. Quant à ceux d'origine celtique, soit qu'ils aient été latinisés par les écrivains du temps, ou supplantés par les noms romains et francs, on en trouve à peine quelques traces dans les premiers temps de notre histoire, et l'on n'a, sur ce point, que des données puisées dans l'étude des races gaëlique et kymrique (*voy.*). Du reste, chrétiens ou barbares, tous ces noms étaient purement personnels, comme chez les Juifs et les Grecs. Bernard le Danois, proche parent de Rollon, chef de la maison d'Harcourt, était père de Torsé, qui le fut de Tur-

quetil, père d'Anquetil, duquel naquit Robert d'Harcourt, auteur du nom héréditaire. Camden, qui a traité de l'origine des noms en Angleterre, nous apprend que Godwin, roi de Kent, avait sept fils, dont pas un ne portait le nom de son père. Mais ici, comme chez plusieurs peuples de l'antiquité, on aperçoit une tendance à se rapprocher de l'hérédité, dans l'usage d'ajouter au nom individuel le nom du père, de l'aïeul, ou un signe qui le rappelait : *Mac* en Écosse, *O'* en Irlande, *ap* dans le pays de Galles; *Fitz*, *son*, en anglais; *vitch* en russe, en serbe, etc.; *Aben*, *Ben*, *Ebn*, *Ibn* dans les langues sémitiques; *poulo* en grec moderne; *Oglou* en turc; le génitif ou la terminaison *i* en latin et en italien. Enfin les noms héréditaires, de famille, ou patronymiques s'introduisirent en Europe, du x^e^ au xii^e^ siècle, sous l'influence de plusieurs causes qu'on peut ramener à deux principales : l'hérédité des fiefs et l'affranchissement des communes. La première constitua les noms nobles en les empruntant à la terre et en les faisant passer comme elle du père aux enfants. La seconde constitua les noms roturiers, en faisant sentir aux individus de cette classe le besoin de se grouper en familles par le lien d'un nom commun, pour mieux assurer le bénéfice de leurs conquêtes récentes. Cette nouvelle espèce de noms se composa, soit simplement des anciens noms chrétiens ou barbares qui devinrent héréditaires : Pierre, Benoît, Gautier, Guillaume; soit de dénominations nobles ou roturières empruntées à la terre: de Montmorency*, de La Rochefoucauld, Dupré, Duval; soit des noms de métier, Lefèvre, Charpentier (Smith, Schmidt, Becker, etc.) ou d'origine (Lallemand, Lebreton, Schweitzer); soit de ces surnoms divers qui s'introduisirent chez tous les peuples, à l'époque où le sens des premiers noms significatifs n'était plus généralement compris, et que le moyen-âge affectionnait particulièrement : Petit, Barberousse, Legras, Ledoux, Lebâtard, etc. Telle fut la nature des noms qui, dans les différentes langues de l'Europe, servirent à désigner les familles, tandis que le nom de baptême qui le précédait, joignait à une désignation individuelle une idée de patronage agiologique.

Toutefois, cette révolution ne s'opéra pas tout d'un coup. Elle s'accomplit plus vite pour les nobles que pour les roturiers, fut plus lente dans certains pays que dans d'autres; et, bien que la France paraisse avoir devancé, sous ce rapport, l'Angleterre et l'Allemagne, on cite des chartes de la fin du xiv^e^ siècle, où les noms de famille sont encore rares. Le savant Huet affirme que de son temps, c'est-à-dire dans la seconde moitié du siècle de Louis XIV, il se trouvait encore en France des familles qui n'en avaient pas, et où les enfants prenaient pour surnom le nom propre de leur père. Ils n'ont été adoptés dans la Frise qu'en vertu d'un décret de Napoléon, daté de 1811. Enfin, même aujourd'hui, ils sont inconnus aux Musulmans et à certaines populations arriérées, parmi lesquelles on cite l'île d'Elbe, la campagne de Trieste, etc.

L'importance des noms, dans l'ordre civil, est attestée par les lois qui règlent l'état des citoyens, et par la loi spéciale du 11 germinal an XI, relative aux noms et prénoms.*

Nous ajouterons ici quelques mots sur les *noms de lieu*, qui sont aussi des *noms propres*, et qui se confondent quelquefois avec les noms d'hommes. Ils peuvent servir à révéler l'existence des races détruites et à retrouver les traces d'idiomes perdus. Ces noms sont pour la plupart empruntés à l'aspect des lieux qu'ils désignent, aux idées religieuses, aux souvenirs historiques : Châteaudun, de

(*) Le *de*, dans les langues du Nord, devient *von*, *of*, *af*, etc. En slavon, polonais, russe, etc., il est remplacé par la terminaison adverbiale *ski*, Glinn-ski, Rostof-ski, Czartorii-ski, Loubomir-ski; les terminaisons en *of*, *ef*, *ine*, etc., Orlof, Araktchéief, Kourakine, Galitsyne, Boutourline, ont la même origine, bien qu'elles aient servi, plus souvent encore, à former des noms roturiers. S.

(*) On appelait *noms de guerre* des sobriquets que prenaient autrefois les soldats en s'enrôlant. Les *noms de religion* sont ceux qui se donnent dans les couvents aux religieux, lorsqu'ils font profession de renoncer au monde. Les papes changent aussi de noms lors de leur exaltation. Les auteurs se cachent souvent sous un nom supposé (*voy.* Pseudonyme), de même que les comédiens et autres. S.

dun, hauteur ; Montjoux, de *Mons Jovis ;* Romainville, Franconville, de *Romanorum*, *Francorum villa* ; dans toutes les langues, il en est beaucoup qui se combinent avec *bourg* ou *ville ;* et spécialement en français, avec *fort* *, *château*, *mesnil*, *val*, etc. Les nombreuses localités désignées par les noms de Villeneuve, Villefranche, remontent à l'époque de l'affranchissement des communes, où les seigneurs aimaient à exprimer par de nouveaux noms les libertés nouvelles dont ils prétendaient leur avoir fait l'octroi. Dans plusieurs parties de l'Angleterre, les rivières et les montagnes ont retenu leurs noms bretons; mais ceux des villes, villages et paroisses, sont d'origine saxonne. La nomenclature locale de Cornouailles est restée purement celtique. Ces exemples, qu'il serait inutile de multiplier, suffisent pour donner une idée des lumières que l'étude des *noms de lieu* peut fournir à l'histoire **. — *Voir* sur ce sujet : Eus. Salverte, *Essai historique et philosophique sur les noms propres d'hommes, de peuples et de lieux*, Paris, 1824, 2 vol. in-8° ; Noël, *Dictionnaire des noms grecs et romains*, 1806, in-8° ; W. Kingdom, *Historical dissertation upon the english surnames*, Londres, 1825 ; l'*Onomatographie gothique* dans les *Études goth.* de M. Mourain de Sourdeval, Tours, 1839, in-8°, p. 48-79 ; Wiarda, *Ueber deutsche Vor-und Geschlechts-Namen*, Berlin, 1800; Dolz, *Ueber die Taufnamen*, Leipz., 1824; Fleischer, *Onomatologie oder lateinisches Wœrterbuch unserer Taufnamen*, Erlangen, 1824. R-Y.

(*) Francfort paraît aussi composé de ce mot français, mais n'est cependant que la traduction de Frank-*furt*, gué libre, c'est-à-dire passage du Mein affranchi de péage. S.

(**) Nous avons parlé, T. XII, p. 319, des difficultés que présente souvent la nomenclature géographique, ainsi que l'orthographe des noms, et nous avons dit (T. XII, p. 320, note) quelle méthode on a suivi à cet égard dans notre Encyclopédie. Ce sont les noms hongrois qui donnent le plus souvent lieu à confusion ; mais des géographes ignares ne font pas seulement deux villes de Strigonie et Gran, de Bude et Ofen, d'Alba-Royale et Stuhlweissenburg, de Cinq-Églises et Funfkirchen : la même chose peut leur arriver pour Lille et Ryssel, s'Hertogenbusch et Bois-le-Duc, Mons et Bergen, etc., etc. S.

NOMADES (du grec νέμω, parf. moyen, νένομα, je pais des troupeaux), nom sous lequel on désigne les peuples qui n'ont point d'habitations fixes, et qui, ne possédant le plus souvent que leurs troupeaux, changent à chaque instant de demeures. C'est la vie que menaient les Israélites dans les premiers temps de leur histoire, vie patriarcale favorable à la longévité, à la simplicité des mœurs, à l'essor de l'imagination et au développement des idées religieuses ; mais vie uniforme, inculte, et qui, en isolant trop les hommes, nuit aux progrès intellectuels. Les nomades n'ont guère cultivé les sciences, à l'exception de l'astronomie, laquelle, ainsi que la science du calendrier (*voy.* CHRONOLOGIE), a dû, aux Chaldéens par exemple, de notables services. Généralement, les nomades sont en arrière de la civilisation. Vivant presque toujours de brigandages, habitués aux fatigues du corps, lorsque leur nombre s'est beaucoup accru, ils se réunissent souvent pour se jeter sur les établissements formés par des peuples industrieux ; et parmi les grandes invasions dont parle l'histoire, la plupart sont dues aux peuples nomades. De nos jours même, le nord de l'Afrique, l'Asie septentrionale et centrale, sont peuplés de pareilles hordes, parmi lesquelles les plus connues sont les Kirghises-Kaïssaks (*voy.*), dont les troupeaux, surtout les moutons, forment encore aujourd'hui la principale richesse. S.

NOMBRE (math.). Dans son acception vulgaire, ce mot, formé du latin *numerus*, sert à désigner une collection ou assemblage de choses semblables. L'idée de nombre résulte donc de la considération simultanée d'un ou de plusieurs objets de la même espèce. De cette conception du nombre fournie par les sens, on peut s'élever à la perception abstractive des nombres en eux-mêmes, et indépendamment des objets particuliers dont ils indiquent la réunion : c'est ainsi que les nombres se présentent dans les combinaisons que la science leur fait subir ; c'est ainsi que les considère l'arithmétique (*voy.*), branche des mathématiques le plus spécialement consacrée aux nombres. De là la division des nombres

en *concrets* (*voy.*) et *abstraits*. Les éléments individuels dont un nombre semble se composer se nomment *unités*. Newton ne définit pas le nombre précisément une multitude d'unités, comme Euclide, mais le rapport abstrait d'une quantité à une autre de la même espèce que l'on prend pour unité; d'après cela, il divise les nombres en trois espèces, savoir : les nombres *entiers*, c'est-à-dire qui contiennent la quantité prise pour unité un certain nombre de fois exactement; les nombres rompus ou *fractionnaires* (*voy.* FRACTION), qui contiennent un certain nombre de parties de l'unité, coupée en fractions égales; enfin, les nombres *irrationnels* ou *incommensurables* (*voy.*), dont on ne peut régler parfaitement les rapports avec l'unité.

Les nombres se figurent au moyen de signes qu'on nomme *chiffres* (*voy.*), et qui ont varié chez différents peuples, tant pour la forme que pour la manière d'exprimer les nombres, laquelle fait le sujet de la numération (*voy.* ce mot).

La série des nombres *naturels*, 1, 2, 3, 4, etc., se forme de l'agrégation de l'unité à elle-même, puis au nombre ainsi obtenu, et à tous les nombres successivement formés ainsi. Les nombres qui sont divisibles par 2, sans reste, sont dits nombres *pairs;* les autres, nombres *impairs*. Dans la suite naturelle, les nombres sont alternativement pairs et impairs. De quelque manière qu'on multiplie un nombre pair, il reste toujours pair, et par là même, un impair ne reste impair que lorsque son multiplicateur est impair. Un pair ajouté à un pair, et un impair à un impair, donnent des pairs; mais un pair joint à un impair donne un impair. Tout cela résulte clairement de la manière dont l'unité s'adjoint aux nombres déjà formés. Un nombre est dit *composé* lorsqu'il est produit par la multiplication de deux autres, et à ce compte, tous les pairs au-dessus de 2 sont composés. Au contraire, un nombre est *simple* et *premier* lorsqu'aucun nombre autre que l'unité ne le peut produire par voie de multiplication : ainsi 3, 5, 7, 11, 13, etc., sont premiers. Les anciens arithméticiens nommaient nombre *parfait*, celui qui est égal à la somme de toutes ses parties aliquotes : tel est 28, dont les parties aliquotes sont 1, 2, 4, 7 et 14. Les nombres *imparfaits* sont *abondants* lorsque la somme de leurs parties aliquotes surpasse leur valeur, ex. 12 ($1+2+3+4+6=16$), ou *défectifs* dans le cas contraire, ex. 16 ($1+2+4+8=15$). Pour les nombres *congrus* et *incongrus*, *voy.* CONGRUENCE. Nous avons déjà consacré un article aux *nombres* FIGURÉS; ils prennent le nom de la figure dans laquelle on peut ranger un nombre de points égal à la quantité d'unités qu'ils contiennent : ainsi 9 est un nombre *carré*, 6 un nombre *triangulaire*, etc. On cite encore les nombres *plans*, *polygones*, *oblongs*, *barlongs*, *circulaires* ou *sphériques*, *diamétraux*, *solides*, *sursolides*, *proniques*, etc., etc. Les anciens avaient déjà remarqué qu'un nombre carré multipliant un carré, produisait toujours un autre carré. On distingue aussi les nombres en *cardinaux*, qui expriment une quantité d'unités, 1, 2, etc., et en *ordinaux*, qui indiquent leur ordre ou leur rang, comme *premier*, *deuxième*, etc.

Les nombres ont exercé une certaine influence sur les esprits enclins à la superstition : l'unité marquait le caractère sublime de la divinité; les nombres impairs, et entre autres le nombre 3, étaient en grande vénération chez les anciens; ils étaient consacrés aux choses divines : *numero Deus impare gaudet*. Le nombre 4 était regardé par les pythagoriciens comme la figure de la perfection, et il est remarquable qu'en presque toutes les langues, excepté en italien et en anglais, le nom de Dieu est formé de 4 lettres; 7 était chez les Hébreux un nombre sacré; 13 a le plus souvent été maudit, et l'on sait quelles craintes ce nombre inspire encore de nos jours à quelques esprits. Pythagore est le vrai fondateur de cette mystagogie numérique qui s'étendait à la plupart des nombres : peut-être cependant les chiffres n'étaient-ils pour lui que des symboles énigmatiques sous lesquels il cachait sa doctrine. On doit au P. Bungus, chanoine de Bergame, un traité *De numerorum mysteriis*. Si la science abandonna toutes ces rêveries, elle a pourtant trouvé elle-même

dans quelques nombres des propriétés assez singulières : ainsi tous les multiples de 9 sont composés de chiffres dont l'assemblage fait toujours 9 ($2 \times 9 = 18$, or $1 + 8 = 9$; $13 \times 9 = 117$, or $1 + 1 + 7 = 9$). Une autre particularité de ce nombre 9, c'est que si l'on renverse l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, la différence du nombre direct et du nombre renversé est toujours un multiple de 9, par exemple $53 - 35 = 18$, ou 9×2. D'autres combinaisons ont donné naissance aux carrés magiques (*voy.* l'art.).

La génération des nombres, ou comme on dit maintenant, la *théorie des nombres*, n'a pas moins donné d'exercice aux algébristes spéculatifs. On voit d'abord que ce n'est que par voie d'addition, de soustraction, de multiplication et de division, d'exaltation et d'extraction, que les nombres s'engendrent les uns les autres. L'unité par addition donne naissance à tous les nombres ; mais par d'autres voies elle est inféconde : 1×1 fait 1, 1 divisé par 1 fait 1. Lorsqu'on divise l'unité par un nombre, elle produit des nombres nouveaux d'une autre valeur, mais qui n'en sont pas moins de véritables nombres. Les nombres *complexes* (*voy.*) sont formés de ces nombres fractionnaires joints aux nombres entiers dont ils représentent des parties. La génération des puissances a surtout occupé les algébristes. Toutes ces spéculations ont leurs avantages, pourvu qu'on n'y attache que l'importance qu'elles méritent. Depuis Euclide, Viète, Fermat, Pascal, Euler, Lagrange, Legendre et MM. Gauss (*voy.* ces noms), Libri, etc., ont poussé en avant cette partie de la science. L. L.

NOMBRE (gramm.). On appelle ainsi les modifications que l'usage a établies dans certains mots selon que les objets qu'ils expriment sont considérés comme seuls ou plusieurs.

A prendre les choses dans leur abstraction philosophique, on reconnait d'abord que l'idée de nombre ne s'applique proprement qu'aux êtres conçus individuellement et avec une nature propre, c'est-à-dire aux noms substantifs et aux pronoms ; cependant le grec, le latin, et la plupart des langues modernes, font partager cette qualité aux verbes et aux adjectifs. La langue anglaise, qui ne fait pas varier ses adjectifs selon le genre et le nombre des noms auxquels ils se rapportent, forme à cet égard une exception.

Il y a deux sortes de nombres dans la plupart des langues : le *singulier*, lorsqu'il s'agit d'un seul individu, d'un seul objet ; et le *pluriel*, lorsqu'il s'agit de plusieurs. A l'exemple du sanscrit, quelques langues, comme l'hébreu, le grec, l'ancien slavon, le lithuanien, ont admis trois nombres, en joignant aux deux autres le *duel*, exclusivement réservé à ce qui existe ou se fait par deux.

Les nombres n'ayant pas pour but de nous faire compter les objets, mais de faire seulement distinguer d'une manière générale les différences importantes que nous mettons dans nos conceptions suivant que nous les considérons comme isolés ou comme réunis à d'autres de la même nature, lorsqu'il s'agira de compter les êtres, il vaudra toujours mieux le faire par des mots séparés, que par les formes particulières des substantifs.

Le singulier et le pluriel étant une fois admis, on a nommé *défectifs*, c'est-à-dire manquant de quelque chose, les substantifs qui n'ont qu'un de ces nombres : les uns sont défectifs du pluriel, tels sont les noms propres de pays, de fleuves, de villes, et de tout ce qui ne peut pas se multiplier ; tels sont aussi, pour la plupart, les noms particuliers de vins, de vertus, de métaux, de liqueurs. Les autres, beaucoup moins nombreux, manquent de singulier. B. J.

En français, l'*s* ajoutée à la fin du mot est la marque ordinaire du pluriel. Cependant les noms terminés en *au*, *eu*, *ou*, prennent le plus souvent une *x* ; d'autres en *al*, *ail*, se changent en *aux* ; la formation du pluriel dans les noms composés, tels que *chefs-d'œuvre*, *porte-feuilles*, etc., est soumise à certaines règles qu'il faut étudier dans les grammaires. Les pronoms, au pluriel, changent complétement. Les verbes admettent en général les désinences *ons* pour la 1re personne, *ez* pour la 2e, *ent* pour la 3e. En italien, les noms terminés en *a* sont ordinairement féminins et font le pluriel en

e; ceux qui sont masculins font le pluriel en *i*, ainsi que ceux terminés en *e* au singulier, quel que soit leur genre ; ceux qui finissent par un *i* ne changent rien au pluriel, non plus que ceux en *u*. Les mots en *o* prennent l'*i*, quelques-uns l'*e*; d'autres se terminent plus élégamment en *a* au pluriel et deviennent féminins. En anglais, l'*s* est aussi l'indice général du pluriel. En allemand, la terminaison ordinaire du pluriel est *e*, mais il en affecte plusieurs autres, comme *en*, *er*, et en outre il modifie souvent la voyelle radicale (*Loch*, *Lœcher*), quelquefois sans ajouter de terminaison (*Vater*, *Væter*). Dans le grec, le latin, l'allemand, le slavon, etc., la déclinaison des cas apporte dans les terminaisons du pluriel de nouveaux changements pour lesquels nous sommes encore obligés de renvoyer aux grammaires de ces diverses langues. S.

NOMBRE D'OR, *voy.* MÉTON, CYCLE et CALENDRIER PERPÉTUEL.

NOMBRIL, cicatrice arrondie, déprimée, située sur la partie centrale de la ligne médiane abdominale. *Voy.* OMBILIC. X.

NOME. Ce mot grec (νόμος) qui signifie *distribution*, *règle*, *loi*, avait plusieurs sens dans l'antiquité. C'était d'abord une espèce de poëme qui se chantait en l'honneur d'Apollon. Dans la musique, c'était ce qu'on a plus tard appelé *mode*, et ce mot désignait un chant, un air, assujetti à une certaine cadence, à une certaine modulation : quelques nomes tiraient leurs noms des peuples où ils étaient le plus en usage, nome *éolien*, *béotien;* ou de leurs inventeurs, nome *hiéracien;* ou bien de la nature de leur rhythme, nome *orthien*, *trochaïque ;* ou enfin de leur mode, nome *aigu*, *grave*, etc. Les Grecs donnaient encore cette dénomination à de certaines divisions territoriales, surtout de l'Égypte : d'après Strabon, ce pays était partagé en 36 nomes, et sans doute à une époque postérieure en 45, d'après Pline. Le *nomarque* (ἄρχω) était le gouverneur, le chef d'une telle province. Z.

NOMENCLATURE (en latin *nomenclatura*, de *nomen*, nom, et καλέω, j'appelle), dénombrement des noms. Dans ce sens, on peut dire que la nomenclature de cette Encyclopédie se compose d'environ 25,000 articles. — A Rome, le *nomenclator* était un esclave ou un affranchi qui suivait le candidat aux charges publiques dans ses visites électorales et au forum, qui lui nommait les citoyens en les appelant par leur nom ou en le lui soufflant à l'oreille. *Mercemur servum qui dictet nomina*, dit Horace à l'ambitieux (*Epist.*, VI, 50). C'était en effet un moyen de brigue et de séduction bien puissant, bien plus puissant encore si le candidat était à lui-même son propre nomenclateur : aussi, cette science des noms propres, la nomenclature, en latin *nomenclatio*, est-elle recommandée par Cicéron comme une des plus nécessaires à l'homme politique (*De petit. consul.*, XI). « Si c'est une marque d'honneur de saluer vos concitoyens par leur nom, dit ailleurs Cicéron, n'est-il pas honteux que votre esclave les connaisse mieux que vous (*pro Murenâ*, 36) ? » Caton, qui pensait de même, était parvenu à savoir les noms de tout citoyen ayant droit de suffrage, *nomenclatori notus* (*Cic. ad Att.*, IV, 1). Pompée aussi avait pris un soin extrême pour connaître et pouvoir saluer, en appelant chacun par son nom, tout le peuple romain. Ce sont là de mémorables exemples de la *nomenclation*. F. D.

C'est aux noms propres (*voy.*) des hommes que s'appliquait en conséquence la nomenclature dans l'origine ; mais bientôt elle dut aussi s'étendre aux sciences, particulièrement à la botanique (*voy.*), qui eut à nommer tant d'espèces végétales. Elle n'a pas moins d'importance dans d'autres branches de nos connaissances, par exemple dans l'histoire naturelle (*voy.* l'art., et CHIMIE, PHYSIQUE, MINÉRALOGIE, etc.). A différentes époques, on a suivi des méthodes différentes pour introduire un certain ordre systématique dans les nomenclatures scientifiques, et pour classer dans la mémoire tous les objets que ses noms représentent. Les nomenclatures, dont nous avons fait mention au mot CLASSIFICATION, sont très compliquées et ne sauraient trouver place ici ; nous renvoyons le lecteur aux traités spéciaux. X.

NOMINAL, fondé sur le nom, mais

pas toujours sur la vérité. La valeur réelle d'une chose reste souvent infiniment au-dessous de sa valeur nominale, c'est-à-dire généralement admise dans le commerce des hommes. X.

NOMINATIF, *voy.* Cas.

NOMINAUX, *voy.* Réalistes et Nominaux.

NOMOCANON, de νόμος, loi, et κανὼν, règle (*voy.* Canon), recueil des constitutions ecclésiastiques comparées aux lois civiles. L'église grecque possède plusieurs recueils pareils : les principaux sont ceux de Fulgence Ferrand, diacre de Carthage, de Martin de Braga, et surtout du patriarche Photius. Le nomocanon de ce dernier (promulgué vers 883) a exercé la sagacité de plusieurs commentateurs de mérite, tels que Voell (*Bibl. juris canon. vet.*, t. II, Paris, 1661, in-fol.) et Justell (Paris, 1615, in-4°). Il a été publié par Beveridge (*Synodium magnum*, Oxf., 1672) et par Balsamon, qui l'a accompagné de commentaires (Oxf., 1672). En Russie, le plus ancien nomocanon est attribué à S. Vladimir (996) : il est la base du droit canon dans cet empire. X.

NONCE, Nonciature, *nuntius apostolicus*, *legatus missus*, *voy.* Légat et Ambassadeur. — En Hongrie et en Pologne, les députés de l'ordre équestre et des villes à la diète du royaume ou des cercles (districts, etc.), portent aussi le nom de *nonces*. X.

NON - CONFORMISTES, *voy.* Uniformité (*acte d'*).

NONE ou Neuvième, intervalle distant d'un ton ou d'un demi-ton de celui d'octave, selon qu'il est majeur ou mineur. Dans la pratique musicale, il est fort important de ne pas confondre l'intervalle de none avec celui de *seconde*, dont il est le redoublé. Au premier coup d'œil, cette distinction semblerait sans utilité, en raison de la similitude des octaves, cependant les accords de neuvième se traitent d'après des principes très différents de ceux qui régissent les accords de seconde, et cela est d'autant plus remarquable qu'à l'égard des intervalles suivants, c'est-à-dire des *décimes* ou *dixièmes*, *onzièmes*, *douzièmes*, etc., l'on se comporte habituellement comme s'il s'agissait de tierces, quartes, quintes, etc. J. A. de L.

NONE, *voy.* Heures canoniales.

NONES, *voy.* Calendrier, T. IV, p. 498.

NON-INTERCOURSE. Le droit d'*intercourse* est celui qui consacre, par des traités ou par l'usage, la libre navigation des bâtiments de deux nations entre les ports qui appartiennent à ces nations. La suspension de ces relations, sans accompagnement d'hostilités proprement dites, est ce que les Anglais et les Américains nomment *non-intercourse* ; elle peut être proclamée par un bill, dont l'effet est de supprimer le droit de navigation entre les nations en collision, et de mettre quelquefois l'embargo (*voy.*) sur les navires dont elles peuvent mutuellement s'emparer dans leurs ports respectifs. C'est ainsi qu'en 1809, on vit les États-Unis (*voy.*) d'Amérique, pour conserver leur neutralité en face du système continental, ordonner, dans le bill de *non-intercourse* du 1^er^ mars, que l'entrée des ports de l'Union serait interdite aux vaisseaux anglais et français, sous peine de saisie et de confiscation, et qu'aucun produit du sol de ces deux puissances ne pourrait, sous la même peine, être introduit sur le territoire ou dans les eaux des États-Unis. Dans notre dernier différend avec la même puissance, au sujet de l'indemnité de 25 millions qu'elle nous réclamait, le président avait proposé au congrès la suppression de l'*intercourse* avec la France; mais cette menace ne fut pas suivie d'effet. *Voy.* Neutralité. Z.

NON-INTERVENTION, *voy.* Intervention.

NON-LIEU (déclaration de), *voy.* Accusation.

NONNES, *voy.* Monastiques (*ordres*), p. 30.

NONNUS, poëte grec fort distingué, naquit à Panopolis, en Égypte, au commencement du v^e^ siècle de notre ère. Il n'est guère connu que comme l'auteur des *Dionysiaques*, épopée en 48 chants, à la gloire de Bacchus, dont elle célèbre les exploits et les conquêtes. Ce poëme, d'une érudition mythologique immense et plein d'un vrai talent poétique, pèche

surtout par son excessive longueur; ce qui a suffi pour qu'il fût l'un des moins étudiés, quoiqu'il méritât de l'être. La meilleure édition est la dernière, celle de Fréd. Græfe, Leipz., 1819-26, 2 vol. in-8°. Les *Dionysiaques* ont été trad. en franç. par Boitet, Paris, 1625. On a attribué au même Nonnus une paraphrase métrique de l'évangile selon S. Jean, éditée par Heinsius, Leyde, 1627, in-8°; et on a conclu, à tort peut-être, que, païen d'abord, il avait fini par embrasser le christianisme. L'opinion la plus probable est que ce poëme chrétien n'est pas du chantre de Bacchus. — *Voir* la monographie de Weichert, *De Nonno Panopolitano*, 1810, in-4°. F. D.

NOOTKASUND, ou *baie de Nootka*, sur la côte N.-O. de l'Amérique septentrionale, près de l'île Quadra ou Vancouver, dans le détroit de la Reine Charlotte, par le 49° 35′ de lat. N., et 128° 57′ de long. occ., doit son importance à la pêche des loutres de mer qui s'y fait. Les Anglais y ont fondé, en 1790, un établissement qui compte aujourd'hui environ 2,000 hab. X.

NOPAL, Nopalées, *voy.* Cactus.

NORD ou Septentrion. C'est le point corrélatif au midi (*voy.*), celui où le soleil se trouve, quand il est arrivé sous l'horizon, au méridien diamétralement opposé (*voy.* Points cardinaux). En géographie, le nord désigne ce qui se rapporte au pôle arctique. Plusieurs lieux lui doivent spécialement leur nom (*voy.* les art. suiv.). On appelle pays du Nord ceux qui sont situés au-delà de la zone tempérée, dans la direction de ce pôle (la Laponie, la Russie, la Pologne, la Suède, la Norvège, l'Islande, une partie de la Prusse et de l'Allemagne en général, etc.). Diverses contrées doivent leur nom à leur situation vers le nord, telles sont la Norvège, le Norland ou Nordland, etc. La mer du Nord (*voy.* plus loin) est dans le même cas.

L'aiguille aimantée de la boussole (*voy.*) se tourne toujours vers le nord, et donne ainsi le moyen de se diriger en pleine mer. L'étoile polaire, s'éloignant peu du pôle de la terre, indique aussi le nord au voyageur privé de la lumière du soleil. Le vent du nord, l'*aquilon*, désigné encore sous le nom de *bise* ou de *tramontane* dans la Méditerranée, et personnifié dans le mythologique Borée (*voy.*), est celui qui souffle en venant des régions septentrionales (*voy.* Vents). Z.

NORD (cap), à l'extrémité du Nordland, province de Norvège. Il s'élève dans une île de la mer Glaciale, appelée Mageroe, jusqu'à la hauteur de 1,000 pieds, et présente, du côté de la mer, un escarpement contre lequel les flots se brisent violemment. Suivant les *Observations géologiques* de M. E. Robert, faites pendant l'expédition scientifique française dans ces parages, le rocher qui forme le cap Nord, et sert en quelque sorte de limite septentrionale à l'Europe, est composé d'un gneiss leptinoïde, surmicacé, grenatifère noirâtre, sillonné obliquement et en zigzag par des veines de pegmatite gris, et dans lequel sont disséminés des cristaux de tourmaline et de quartz d'un blanc éclatant. La base du rocher forme une rade à l'entrée de laquelle on voit un îlot de gneiss rougeâtre; toute la roche qui constitue l'île Mageroe est de même qualité que celle du cap. La mer jette sur ses côtes de très gros galets, du bois et d'autres objets arrachés à des contrées lointaines. Quoique pauvres et arides, les environs rocheux du cap Nord sont pourtant habités : des Finnois demeurent dans des huttes couvertes de terre et de gazon; ils nourrissent des rennes, qui errent une grande partie de l'année en liberté dans les campagnes, et même des vaches et des moutons, pour lesquels ils doivent péniblement chercher le fourrage sous la neige. Mageroe a de plus des hermines; les animaux malfaisants y sont inconnus. Au solstice d'été, le cap Nord n'a pas de nuit, et si le soleil ne se cachait derrière les rochers, on le verrait presque sans interruption. Une circonstance géologique remarquable, ce sont, suivant M. Robert, des couches d'énormes galets qui couvrent quelques côtes de Mageroe, à une hauteur de 50 pieds du niveau actuel de la mer, et un dépôt de coquilles brisées recouvert d'une série de 7 à 8 couches de sable anciennes dans l'île Rolfsoe, voisine de la précédente.

Il y a des caps du même nom dans

d'autres parties du monde : le *cabo do Norte* du Brésil forme la pointe orientale d'une île appelée *Terra dos Coelhos*, à l'embouchure de l'Aruary en Guyane (*voy.* ce nom, T. XIII, p. 338) ; un troisième cap du Nord est à l'extrémité N.-O. de l'île du Prince Édouard, dans le golfe Saint-Laurent, au Canada ; un quatrième forme l'extrémité septentrionale de la Nouvelle-Zélande, dans la grande mer du Sud ; et un cinquième marque l'extrémité N.-E. de la Nouvelle-Géorgie, dans la même mer. D-G.

NORD (MER DU), ou MER D'ALLEMAGNE (en allemand *Nordsee* ou *Deutsches Meer*), est la partie de l'océan Atlantique (*voy.*) comprise entre les îles de la Grande-Bretagne d'une part, la France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, le Danemark et la Norvège, de l'autre ; et s'étend du 51° au 61° de lat. N. Elle communique avec la mer Baltique par le Cattégat et le Sund (*voy.* ces mots). L'Humber et la Tamise, en Angleterre ; l'Escaut, la Meuse, le Rhin, en Hollande ; le Weser et l'Elbe (*voy.* ces noms), en Allemagne, y ont leurs embouchures. La Grande-Bretagne a sur cette mer les ports de Londres, Yarmouth, Leith et Dundee ; la France, ceux de Dunkerque et Gravelines ; la Belgique, celui d'Ostende ; la Hollande, ceux de Flessingue, Rotterdam, Amsterdam ; l'Allemagne, ceux d'Emden, Brème et Hambourg ; enfin la Norvège, ceux de Christiansand et de Bergen (*voy.* les art.). Cette mer a fait des irruptions considérables sur les côtes basses de la Hollande ; le Zuydersée et le Dollart (*voy.*) sont l'ouvrage de ses flots. L'eau de la mer du Nord est plus salée que celle de la mer Baltique, mais elle l'est moins que celle du reste de l'océan Atlantique. Sa profondeur varie beaucoup ; les bancs de sable, dont le plus considérable est celui de Doggersbank, prennent les 3 quarts de son étendue, suivant les sondes faites par Stevenson, qui en a dressé la carte. On y pêche beaucoup de harengs, homards, huîtres, morues, etc. Cette mer est souvent agitée, et les vents y changent fréquemment. Un courant venant de l'ouest règne dans la partie septentrionale. D-G.

NORD (DÉPARTEMENT DU), comprenant l'ancien Hainaut français, la Flandre française et le Cambrésis (*voy.* ces mots), est à la fois un département maritime et frontière : au nord-ouest, il touche, en effet, à la mer du Nord, au nord-est et à l'est au royaume de Belgique ; il est borné au sud par les dép. français de la Somme et de l'Aisne, et à l'Ouest par celui du Pas-de-Calais (*voy.* tous ces mots). Il tire son nom de sa situation, étant le dép. le plus septentrional de la France. L'Escaut, la Lys, la Scarpe et la Sambre en sortent : toutes ces rivières sont navigables, ainsi que l'Aa et la Lave. La navigation est encore favorisée dans ce département par les canaux qui unissent les principales villes, et par les rivières au nombre d'une vingtaine. Le long de la mer s'étendent des dunes (*voy.*), et dans l'intérieur on trouve de grands marécages, à cause du sol plat et peu élevé : les principaux étaient désignés autrefois sous le nom de Moeres et Wateringues ; ils ont été desséchés en grande partie. Les eaux stagnantes causent des fièvres intermittentes et putrides sous le climat de ce pays généralement froid et humide. Malgré ce désavantage, le dép. du Nord est un des mieux cultivés, et, après celui de la Seine, le plus peuplé de toute la France. Sur une surface de 567,863 hectares, ou environ 287 $\frac{1}{2}$ lieues carr., il a 359,570 hect. de terres labourables, 32,705 hect. de jachères, 37,376 hect. de bois communaux, et 21,707 hect. appartenant à l'état ; 20,862 hect. sont cultivés en colza, 461 en chanvre, et 10,225 en lin ; ces derniers produisent 5,120,000 kil. : c'est la récolte de lin la plus considérable qui se fasse en France. Depuis une vingtaine d'années, la culture de la betterave avait pris une si grande extension, qu'en 1836, selon le rapport fait par le préfet au conseil général, on y comptait 223 fabriques de sucre indigène dans lesquelles était engagé un capital de plus de 23 millions de francs, et qui employaient 335 machines à vapeur. Depuis, l'état ayant mis des impôts assez forts sur cette fabrication, elle s'est ralentie ; cependant, en 1842, le dép. du Nord fournissait au moins la moitié des 40 millions de kilogr. de sucre indigène

que les fabriques livraient au commerce. Cette industrie, développée avec une rapidité surprenante, avait donné une grande impulsion, non-seulement à d'autres industries, mais aussi à l'agriculture. « Le prix des terres, disait le préfet en 1836, s'accroit considérablement; les ouvriers, dans la mauvaise saison, trouvent des salaires plus forts qu'ils n'en ont jamais obtenus après la cessation des travaux ruraux. Les bestiaux se multiplient, et avec eux les engrais. Les fabriques de sucre indigène ont donné naissance à une foule de fabriques dont le concours est pour elles une conséquence ou une nécessité. Des raffineries nouvelles s'élèvent, des fabriques de combustion d'os et de revivification du noir animal prennent une bonne part dans ces longs tuyaux que l'on a appelés les minarets de l'industrie; le fabricant de briques, jusqu'à l'humble potier, tous se ressentent de la riche conquête faite sur les régions tropicales, comme les fondeurs, les tourneurs en cuivre, les mécaniciens, etc. » Quelle que soit la destinée de cette industrie, son développement prodigieux dans le dép. du Nord est un fait important dans l'histoire de ce pays et dans celle de l'industrie européenne. Le Nord, outre le lin, le colza et la betterave, fournit des céréales, de bons légumes et fruits, et la chicorée qui, brûlée et réduite en poudre, est mêlée au café; Onaing est le principal dépôt de cette denrée. On récolte près de 3 millions de feuilles de tabac. Environ 500 moulins à huile en livrent au commerce 470,000 hectol. On entretient des bestiaux de très bonne race, et 240,230 bêtes à laine. Le Nord est riche en mines de houille: celles d'Anzin (*voy.*), de Fresne, de Vieux-Condé, d'Aniche, etc., fournissent presque toute la houille nécessaire aux besoins d'une moitié de la France; leur produit excède 6 millions de quintaux; les canaux dont le dép. est entrecoupé en facilitent beaucoup le transport. Il y a aussi quelques mines de fer, des carrières de marbres, de pierres à bâtir et d'argile pour la poterie. Saint-Amand a des eaux minérales et thermales employées avec succès contre les rhumatismes. La fabrication des étoffes de toute espèce est florissante; partout existent des brasseries, tanneries et fabriques de toile; on trouve beaucoup de forges, de filatures de coton, de verreries et de fabriques de faïence. Cambrai est renommé pour ses batistes, percales, linons, etc.; Dunkerque se livre au commerce maritime et à la pêche de la morue; Valenciennes a longtemps soutenu la réputation de ses dentelles. 380 foires entretiennent le petit commerce des campagnes et donnent en partie lieu à ces kermesses (*voy.*), un des grands amusements du peuple flamand. Le chemin de fer qui doit être établi entre Paris et la Belgique, et qui traversera le département, en touchant aux principales villes, ne pourra manquer d'ajouter à ses nombreuses ressources. Déjà il est en communication, par les chemins de fer, avec les villes du royaume voisin.

La population qui, en 1802, n'était que de 795,000 âmes, s'est élevée, suivant le recensement de 1841, à 1,085,298. En 1836, elle était de 1,026,417, dont voici le mouvement: naissances, 35,143 (18,122 masc., 17,021 fém.), dont 3,165 illégitimes; décès, 27,072 (13,867 masc., 13,205 fém.); mariages, 8,505. Le dép. se compose des sept arrondissements administratifs de Lille, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Avesnes, Valenciennes et Cambrai, ayant ensemble 60 cantons et 660 communes. Ces sept arrondissements nomment 12 députés; à cet effet, Lille est divisé en 3 arrondissements électoraux, Douai et Cambrai chacun en 2 colléges; un autre se réunit à Bergues. Le 9 juillet 1842, ce dép. comptait 7,812 électeurs. Le dép. du Nord a un archevêché à Cambrai, une cour royale et une académie à Douai; il fait partie de la 16e division militaire dont le quartier-général est à Lille.

Nous consacrons des articles spéciaux aux principales villes de ce dép., telles que *Lille*, son chef-lieu, Cambrai, Douai, Valenciennes, Dunkerque et Gravelines; il ne nous reste donc à parler que des villes moins importantes. Avesnes est une petite place forte sur l'Helpe, avec 3,030 hab.; Maubeuge, autre place forte, bien bâtie, sur la rive gauche de la Sambre, renferme 6,250 hab., et une grande ma-

nufacture d'armes à feu, ayant en partie ses ateliers au village de Ferrières; Bergues, place forte sur la Colme, fait un grand commerce de vins : on y compte 5,960 hab.; Hazebrouck, sur la Borre, a un hôtel-de-ville nouveau, principal ornement d'une vaste place : cette ville est peuplée de 7,674 hab. A 3 lieues de là, on trouve sur une hauteur, la petite ville de Cassel, auprès de laquelle le général Vandamme possédait un beau château. Le dép. du Nord a donné lieu à plusieurs ouvrages de statistique remarquables ; un *Annuaire* a été commencé à Lille en 1829. D-G.

NORD (MYTHOLOGIE DU), *voy.* SCANDINAVE (*mythologie*).

NORD (GUERRE DU), de 1700 à 1721, *voy.* CHARLES XII, AUGUSTE II, roi de Pologne, PIERRE-LE-GRAND et NYSTADT.

NORDALBINGIE, *voy.* HOLSTEIN.

NORDLINGUE, *voy.* NOERDLINGEN.

NORFOLK (COMTES ET DUCS DE). Cette famille, dont le nom est emprunté à l'un des comtés de l'Angleterre (*North folk*, peuple du nord), est une des plus anciennes et des plus illustres du royaume. Les ducs de Norfolk sont les premiers dans la hiérarchie nobiliaire de la Grande-Bretagne, et viennent immédiatement après les princes du sang. L'office de grand-maréchal est héréditaire dans leur maison. Ils ont joué un grand rôle dans l'histoire de leur pays, grâce à leur haut rang, à leur profession de la foi catholique, et à cette circonstance remarquable qu'avant le XVII^e^ siècle, sur deux générations de Norfolk, on en comptait toujours un de mort sur l'échafaud.

Les titres de duc ou comte de Norfolk avaient déjà passé dans les familles de Bigod, de Brotherton et de Mowbray, lorsqu'en juin 1483, à défaut d'hoirs mâles dans cette dernière, et à la mort de Richard, duc d'York, second fils du roi Édouard IV, qui en avait épousé la dernière descendante, JOHN HOWARD, héritier de celle-ci, fut élevé, par Richard III, à la dignité de duc de Norfolk. Il avait servi successivement les rois Henri VI, Édouard IV et Édouard V, dans leurs guerres contre la France, dans leurs négociations et dans les luttes sanglantes qu'ils avaient eu à soutenir contre les partis au sein de leur propre royaume. Il ne jouit pas longtemps des hautes faveurs que Richard III lui avait accordées, car il fut tué avec lui à la bataille de Bosworth, le 22 août 1485. — THOMAS HOWARD, son fils, fait prisonnier à la même bataille, fut d'abord renfermé à la Tour de Londres par ordre de Henri VII; mais, trois ans après, ce prince lui rendit la liberté avec le titre de comte *de Surrey*, qu'avaient précédemment porté les fils de cette maison, et sous lequel il fut employé par ce monarque et par son successeur, Henri VIII, comme chef des troupes envoyées contre les Écossais (1495), comme lord trésorier (1501), enfin, comme négociateur de divers traités avec l'Écosse, la France, l'empereur Maximilien, etc. Ce ne fut qu'en 1513 que Henri VIII restitua au comte de Surrey le titre de duc de Norfolk, et ajouta, à l'écusson de sa famille, le lion rouge d'Écosse, en reconnaissance de la victoire de Flodden, remportée par lui sur les Écossais. Il mourut le 21 mai 1524. — THOMAS HOWARD, 3^e^ duc de Norfolk, né vers 1472, et connu, du vivant de son père, sous le nom de comte de Surrey, commandait l'avant-garde à la bataille de Flodden. En 1522, il fut rappelé de l'Irlande, qu'il gouvernait avec habileté depuis deux ans, pour prendre le commandement des flottes combinées de Henri VIII et de l'empereur Charles V contre la France. Il ravagea les côtes de Normandie et de Bretagne, pénétra assez avant dans la Picardie, et se retira avec un butin considérable. Devenu duc de Norfolk par la mort de son père, qu'il avait déjà remplacé dans l'office de lord-trésorier, il fut, en 1525, l'un des commissaires nommés pour traiter de la paix avec la France, pendant la captivité de François I^er^. Attaché à la religion catholique que proscrivait Henri VIII, oncle d'Anne de Boolen (*voy.*) et de Catherine Howard*, qu'il vit passer

(*) Catherine était fille de sir Edmond Howard, l'un des capitaines les plus distingués de l'Angleterre au commencement du XVI^e^ siècle. Il y avait à peine quelques mois qu'Henri VIII (*voy.* T. XIII, p. 678) avait épousé Anne de Clè-

sans s'émouvoir du trône à l'échafaud, Norfolk était parvenu à se maintenir en crédit près du soupçonneux monarque, à force d'habileté, de complaisances, de services rendus, notamment dans l'expédition contre l'Écosse (1542) et dans celle contre la France (1544), lorsque tout à coup, le 12 décembre 1546, lui et son fils Surrey, cité comme l'un des créateurs de la poésie anglaise, furent arrêtés et renfermés à la Tour par l'ordre de Henri VIII, alors mourant. Il leur reprochait d'avoir conspiré pour s'emparer du gouvernement pendant sa vie, et pour retenir, après sa mort, le prince royal prisonnier entre leurs mains. Heureusement pour le duc, cette mort, arrivée le même jour où il devait être exécuté, l'empêcha de partager le sort de son fils, décapité quelques jours auparavant. Il resta prisonnier pendant tout le règne d'Édouard; mais, à l'avénement de Marie, il fut mis en liberté, rétabli dans ses honneurs et dans ses biens; et son titre de catholique lui assura une influence signalée, surtout par la part qu'il prit au mariage de la reine et à la répression de la révolte de Wyat (*voy.* Marie Tudor). Le 25 août 1554, la mort vint terminer cette carrière si longue et si remplie de vicissitudes. — Thomas Howard, 4e duc de Norfolk, petit-fils du précédent et fils du comte de Surrey, naquit vers 1536. Il jouit d'abord d'une grande faveur près de la reine Élisabeth, et fut l'un des commissaires nommés pour prendre connaissance des griefs imputés à Marie Stuart, lorsqu'elle se réfugia sur le territoire anglais. Mais bientôt, Norfolk, veuf et premier pair du royaume, cher aux catholiques bien qu'il eût été élevé dans le culte protestant, conçut ou se laissa suggérer l'idée d'un mariage avec la reine d'Écosse. Ce projet, bien que présenté d'abord comme devant obtenir l'aveu d'Élisabeth, était de ceux qu'elle ne pardonnait pas. Le duc arrêté, puis relâché quelque temps après, continua, malgré ses promesses, de correspondre avec Marie Stuart. Enfin, traduit devant une commission de la Chambre des lords, il fut déclaré, à l'unanimité, coupable de haute trahison, et la reine, après avoir, dit-on, révoqué jusqu'à trois fois l'ordre de son exécution, le livra enfin au supplice, le 2 juin 1572. — Philippe, comte *d'Arundel*, fils du précédent, fut aussi accusé, en 1590, du crime de haute trahison, et mourut en 1595 à la Tour de Londres, dont les portes s'étaient tant de fois fermées sur les Norfolk. — Thomas Howard, 5e duc, fut rétabli, en 1660, par acte du parlement, dans les titres et honneurs de sa famille. Parmi ceux qui suivirent, nous citerons : Charles Howard, 11e duc, né en 1746, mort en 1815, qui figura dans l'opposition contre le ministère de Pitt et dans le procès d'Hastings (*voy.*); Bernard-Édouard, descendant de Henri-Frédéric, comte d'Arundel, frère des 5e et 6e ducs, qui succéda à la branche aînée de Norfolk, lors de la mort, sans enfants, du précédent; né en 1765, mort le 16 mars 1842, il fut le premier pair catholique qui siégea dans la Chambre des lords après l'adoption du bill d'émancipation; enfin, Henri-Charles, son fils unique, duc de Norfolk actuel, né le 12 août 1791. R-y.

ves, lorsqu'il la répudia ; trois semaines après la sentence de divorce, Catherine Howard, qu'il avait déjà épousée en secret, fut déclarée reine (1540). Elle jouissait pleinement de son élévation quand un mémoire fit connaître au roi quelques désordres de sa jeunesse. Furieux, Henri VIII la fit arrêter, et elle eut la tête tranchée à la Tour de Londres, le 12 février 1542. La veille, une loi avait déclaré coupable de haute-trahison tout homme qui, ayant connaissance d'une galanterie de la reine, n'en avertirait pas immédiatement le roi, et toute fille qui, épousant un roi d'Angleterre et n'étant plus vierge, n'en ferait pas un aveu sincère.

NORIQUE, en latin *Noricum*, contrée ancienne primitivement comprise entre le Danube et les Alpes, et ayant alors pour limites le Danube au nord, le mont Catius à l'est, les Alpes-*Noriques* au sud, l'Inn à l'ouest. Sous les Romains, elle devint une des trois provinces dans lesquelles ils divisèrent la partie de la Germanie méridionale soumise à leur domination : à cette époque, le *Noricum* s'etendait entre la Pannonie à l'est, la Rhétie et la Vindélicie à l'ouest. Son nom lui venait de l'antique ville de *Norée*, capitale des Taurisques, subjugués par Tibère, et près de laquelle le consul romain Carbon avait essuyé une grande défaite

contre les Cimbres, l'an 113 av. J.-C. Lorsque le Norique eut secoué le joug de Rome, ses limites furent tantôt plus étendues, tantôt plus resserrées. Avant la conquête des Romains, il formait un état gouverné par des rois indigènes, dont il est fait mention dans César. Les Taurisques, peuple de race germanique dont nous avons déjà parlé, en étaient les principaux habitants. Les Boïens (*voy.*) l'avaient aussi très anciennement occupé, mais en l'an 86 av. J.-C., ils en avaient été expulsés par les Daces et refoulés vers la Vindélicie. Sous la domination romaine, le Norique eut beaucoup à souffrir des invasions successives des peuples barbares. Odoacre (*voy.*), après en avoir chassé tout ce qu'il y restait encore de garnisons romaines, dut céder à Théodoric une partie du pays, et en fut dédommagé par une portion de l'Italie et de la Rhétie. Tour à tour occupé par les Bojoariens ou Bavarois et par les Lombards, qui se le partagèrent ensuite, puis envahi par les Avares, le Norique tomba finalement sous l'empire des Francs qui le firent gouverner par des margraves. *Voy.* AUTRICHE (*archiduché d'*). CH. V.

NORMAL (*norma*, équerre, règle, modèle, mot latin lui-même dérivé peut-être du grec γνώρισμα, indice), ce qui est conforme à la règle, ce qui peut servir de modèle. En géométrie, normale est synonyme de perpendiculaire (*voy.*); mais on n'emploie guère ce mot que dans la théorie des courbes (*voy.* T. VII, p. 139). L'*état normal* est l'état ordinaire et régulier d'un être organisé ou simplement d'un organe qui n'a éprouvé aucune altération; le mot *anormal* * (avec l'*a* privatif) exprime l'état contraire. On donne le nom d'établissements normals à ceux qui peuvent servir de modèles pour en former d'autres; et d'écoles normales à celles qui sont destinées à former des maîtres pour l'enseignement. Nous leur devons un article spécial. Z.

NORMALES (ÉCOLES). Comme leur nom l'indique, ces écoles sont instituées pour servir de modèles aux autres. Telles furent les écoles fondées en Silésie et en Bohème par ordre de Marie-Thérèse, et celles qui avaient été établies dans la Prusse, le Wurtemberg et d'autres contrées de l'Allemagne d'après la méthode de Pestalozzi (*voy.*). L'école Normale de Paris, fondée par Napoléon, en 1808, et réorganisée, en 1815, par Louis XVIII, a pour but de former des professeurs, dans les sciences et dans les lettres, pour les colléges et les facultés académiques. On sait qu'il en est sorti un grand nombre d'hommes justement célèbres (*voy.* COUSIN, JOUFFROY, BAUTAIN, etc., etc.). Placées à un degré inférieur, mais non moins utiles, les écoles normales fondées dans les départements depuis quelques années, sont destinées à former des instituteurs (*voy.*) capables de bien remplir les fonctions de l'enseignement primaire. Le nombre de ces écoles s'élève aujourd'hui à 79, y compris les écoles-modèles protestantes des départements de l'est, dont la plus ancienne en date est celle de Strasbourg, qui remonte à 1810. Elles réunissaient, en 1840, un total de 2,684 élèves. A l'exception de cinq, toutes les écoles normales de la France sont soumises au régime du casernement. C'est là ce qui les distingue principalement des séminaires philologiques de Gœttingue, de Leipzig, de Berlin, de Munich, et d'autres villes de l'Allemagne. Parmi les écoles normales de la Hollande, on met en première ligne celle de Harlem, et parmi celles de la Suisse, où proportionnellement elles sont plus multipliées, celles de Lausanne, de Küssnach, de Linsbourg, de Lucerne, de Saint-Gall, de Kreutztingen. L'Angleterre ne possède point d'école pareille. Il en existe une à Saint-Pétersbourg qui, fermée peu de temps après sa formation, a été rouverte sous l'empereur actuel. On en a aussi récemment fondé une à Madrid.

Ajoutons encore quelques mots sur la première école Normale de Paris, qui a donné à ce nom une célébrité que l'école nouvelle s'est montrée digne de recueillir. Pendant la tourmente révolutionnaire, les écoles avaient été fermées; lorsqu'elle fut passée, il fallut songer à les réorganiser. C'est dans ce but que la Convention fonda l'école Normale. On y devait former à l'art de l'enseignement des ci-

(*) Le substantif de ce mot est *anomalie*, qui paraît plutôt dérivé de ἄνομος, sans loi; à moins qu'il ne soit une contraction d'*anormalie*.

toyens instruits pour les envoyer ensuite diriger d'autres écoles normales qu'on voulait établir dans les départements. Cette utile institution n'eut qu'une durée éphémère; décrétée le 30 octobre 1794 (9 brumaire an III), elle fut supprimée le 26 avril 1795 (7 floréal an III). Mais les noms de ses professeurs suffiraient seuls à sa célébrité. C'étaient, pour les sciences : Lagrange, Laplace, Berthollet, Daubenton, Hallé, Haüy, Monge; pour la littérature, la morale, la géographie et l'histoire : La Harpe, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Volney, Buache, Mentelle, Garat (*voy.* ces noms). Leurs cours, recueillis et publiés pour la plupart dans le Journal de l'école Normale (Paris, 1801, 11 vol. in-8°), donnèrent un mouvement rapide à tous les esprits, et furent les modèles de ces cours publics qui ont attiré tant d'hommes studieux dans la capitale de la France. Il est vrai que l'école Normale ne remplissait pas le but qu'on s'était proposé : les leçons des professeurs étaient bien plus dirigées vers les hauteurs des sciences que vers l'art d'en enseigner les éléments; mais du moins elles firent passer dans l'instruction toutes les découvertes dont les sciences et les arts s'étaient enrichis, et élevèrent l'enseignement public au niveau des connaissances acquises. Z.

NORMANBY (Constantin-Henri Phipps, marquis de), précédemment connu sous le nom de comte de Mulgrave, dans la pairie d'Irlande, est né le 15 mai 1797. Il descend d'une famille de la Nouvelle-Angleterre, établie depuis un siècle environ dans la Grande-Bretagne, où plusieurs de ses membres se sont distingués dans la marine et dans l'armée. Lord Mulgrave, père de celui qui nous occupe, fut secrétaire d'état pour les affaires étrangères, en 1805, et, en 1808, premier lord de l'amirauté. Lui-même commença à siéger à la Chambre des communes en 1819. Il y réclama dès lors l'émancipation des catholiques et autres réformes, dont il lui fut donné plus tard de voir réaliser quelques-unes ; mais le temps n'en était pas encore venu, et le vœu même qu'il en exprimait avec la vivacité de son âge, parut alors extra-parlementaire à sa famille et à ses amis. Découragé, il donna sa démission. Un voyage en Italie, la culture des lettres et des beaux-arts, remplit cet intervalle de sa vie politique. Ce fut alors qu'il publia trois romans du genre dit *fashionable* : *Matilde*, *Oui et Non* et *le Contraste*. Il était rentré depuis 1822 à la Chambre des communes, lorsque la mort de son père (avril 1831) vint lui ouvrir l'entrée de la Chambre haute. Ses amis politiques étaient alors au pouvoir, et il accepta les fonctions de gouverneur de la Jamaïque, troublée par une récente insurrection des esclaves et par des dissentiments entre la législature locale et la métropole. S'il ne parvint pas à tarir la source de ces troubles, qui reparurent plus tard, il sut au moins pacifier momentanément les esprits dans la colonie. Lord Mulgrave fit partie du premier ministère Melbourne, en qualité de lord du sceau privé. A la formation du second, en avril 1835, il fut investi du poste délicat de lord-lieutenant d'Irlande; le souvenir de son administration libérale et conciliante restera comme le plus beau fleuron de sa couronne politique et comme une ère exceptionnelle dans le gouvernement de ce malheureux pays. Créé marquis de Normanby* au couronnement de la reine Victoria (juin 1838), il remplaça, au mois de février de l'année suivante, lord Glenelg (*voy.*) au département des affaires étrangères qu'il échangea, en août, avec lord John Russell, pour celui de l'intérieur. Depuis la chute du ministère dont il faisait partie, lord Normanby est rentré dans les rangs de l'opposition modérée. R-Y.

NORMANDIE. La partie de la Gaule qui forma depuis la province de Normandie était habitée par diverses peuplades. Les Véliocasses occupaient la rive droite de la Seine : *Rotomagus* (Rouen) était leur capitale. Les Calètes, ayant pour chef-lieu *Juliobona* (Lillebonne), s'étendaient le long de l'Océan. Les Éburovices et les Lexoviens, hôtes de la rive gauche de la Seine, avaient pour métropoles Évreux et Lisieux. Les Baïocasses ou Viducasses habitaient le territoire de

(*) Il avait déjà porté, avant la mort de son père, le titre, alors purement honorifique, de lord Normanby.

Bayeux; les Unelles, celui de Valognes et de Coutances; les Abrincantes, celui d'Avranches; et les Sézuviens, celui de Séez. Les Véliocasses et les Calètes (Vexin et Caux) dépendaient de la Gaule belgique, et les autres, de la celtique. Les Romains formèrent du tout la seconde Lyonnaise; et les Francs l'enclavèrent dans le royaume de Neustrie, ou France occidentale, qui comprenait tout le pays compris entre l'Escaut, la Meuse, la Loire et la Bourgogne, et constituait à lui seul la plus grande partie des possessions des rois francs, sous la première race. Lorsque les *Northmans* ou Normands (*voy.* l'art. suiv.) s'y établirent, la dénomination de Neustrie était déjà restreinte, et le duché cédé à Rollon ne comprenait même pas, dans l'origine, tout ce qui forma depuis la province de Normandie. Celle-ci se divisa en Haute-Normandie, à l'est de la rivière de Dives, et en Basse-Normandie, à l'ouest. La Haute-Normandie, ayant Rouen pour capitale, comprenait le pays de Caux, le Roumois, le Vexin normand, le pays de Bray, le pays d'Ouche et le Lieuvin; la Basse-Normandie, dont Caen était la ville principale, se composait de la campagne de Caen, du pays d'Auge, du Bessin, du Cotentin, de l'Avranchin, du Bocage et des Marches. Les bornes de la province étaient, à l'est, l'Ile-de-France et la Picardie; au sud, le Maine, le Perche et la Beauce; au sud-ouest, la Bretagne; à l'ouest et au nord, la Manche. Sa largeur, du levant au couchant, depuis Aumale jusqu'à l'Océan, était de 60 lieues; du midi au septentrion, depuis Nonancourt jusqu'à Dieppe, ou de Saint-James à Cherbourg, de 32 lieues; elle en avait 240 de circuit. L'ancienne province de Normandie correspond aux départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, de l'Eure et de l'Orne (*voy.* tous ces mots)*.

La Normandie possède, sur une étendue de 80 lieues de côtes, plusieurs ports importants pour le cabotage et la pêche. La Haute-Normandie est plus particulièrement manufacturière. La Basse-Normandie a d'excellents pâturages qui nourrissent des chevaux et des bœufs très estimés. Partout on récolte des pommes, dont on fait du cidre, boisson habituelle des paysans; des céréales, du lin, du colza, etc. L'extrême division des propriétés communique aux villages normands une apparence de gaîté et d'aisance. Chaque maison est isolée, entourée de son jardin, abritée par les cimes rondes et tortueuses du pommier. On appelait autrefois la Normandie *la terre des clochers et des châteaux*. Rouen, Coutances, Bayeux, montrent encore avec orgueil leurs antiques cathédrales; les abbayes du Bec, de Saint-Wandrille, de Jumiéges, etc., réveillent par leur nom des souvenirs de science et de splendeur, ou témoignent par leurs ruines imposantes de la piété qui, chez les anciens Normands, s'alliait à un esprit fin et positif. Enfin, Châteaugaillard, Arques, Tancarville, Harcourt, etc., rappellent l'existence et les luttes de cette puissante féodalité normande, qui porta en Angleterre, en Italie, en Sicile, son esprit, son architecture et son organisation.

La Normandie, grâce à la richesse de son sol et au genre industrieux de ses habitants, passait, dès le XV^e^ siècle, pour la plus riche de nos provinces, et pour celle qui payait le plus d'impôts; au commencement du XVII^e^, Larocheflavin, qui n'était en ce point que l'écho de maints jugements portés avant lui et reproduits depuis, la range « parmi les plus contentieuses et litigieuses de France. » Mais cette humeur processive, attribuée plus spécialement à certains cantons de la Basse-Normandie, Domfront, Vire, Falaise, etc., n'était que la conséquence d'une cause plus générale. L'amour de la propriété, voilà le trait caractéristique de l'esprit normand : c'est lui qui, au moyen-âge, les poussait à la conquête, ou, comme le disaient leurs légistes, à l'*acquisition** de nouveaux royaumes, et qui aujourd'hui souffle au moindre paysan de cette province l'ambition de devenir un

(*) *Voir*, sur les anciennes divisions territoriales de la Normandie, un travail de M. A. Le Prevost dans l'*Annuaire de la Société de l'hist. de France*, année 1838.

(*) *Guillelmus I Conquestor dicitur quod Angliam conquisivit, id est acquisivit, non quod subegit.* Spelmann, *Glossar.*, v° *Conquestus.*

des plus gros propriétaires fonciers; c'est lui qui leur a fait inventer un nouveau moyen d'acquérir, inconnu dans presque tout le reste de la France, mais fort usité en Normandie, à Jersey et à Guernesey : quand ils ne peuvent pas acheter un fonds de terre, ils le *fieffent*, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à en payer le prix au moyen d'annuités. Du reste, cet amour du positif n'exclut pas chez eux l'aptitude aux arts, aux sciences et aux lettres. Les trouvères normands, dont l'abbé Delarue a retracé l'histoire, 1834, 3 vol. in-8°, ont exercé une influence considérable sur la formation et le génie de la poésie française.

Histoire. Les Northmans ou Normands, une fois établis d'une manière fixe, en vertu du traité de Saint-Clair-sur-Epte (911-12), dans le nouveau duché qui leur emprunta son nom, ne tardèrent pas à s'y naturaliser. Les mœurs des vainqueurs s'amalgamèrent avec celles des vaincus. La violence, l'avidité, l'humeur aventureuse et guerroyante des premiers, adoucies et transformées, soit par le contact avec la nature plus douce des seconds, soit par la consolidation d'un sol fertile entre leurs mains, formèrent, avec le temps, le caractère normand. De conquérant qu'il était, Hrolf ou Rollon se fit, non sans succès, législateur. Il fut présenté au baptême par Robert, duc de France, frère du roi Eudes, et le nouveau converti prit alors le nom de son parrain. Pendant qu'il portait la robe des catéchumènes, il donna quelques biens aux églises; ensuite il divisa le reste de son duché en portions, qu'il remit aux mains de ses officiers. Chacun de ces districts reçut le titre de comté, et le Normand qui en était investi dut le partager avec ses soldats. Une telle communauté d'origine des propriétés normandes donna à l'organisation féodale de cette province une régularité propre à la faire servir de modèle. Les Normands se mirent alors à defricher la terre avec autant d'ardeur qu'ils l'avaient auparavant ravagée. Les étrangers de tous les pays furent invités à venir s'établir en Normandie; des lois rigoureuses furent promulguées et sévèrement maintenues pour la protection de la propriété : le vol fut puni de mort. En même temps, le nouveau duc releva les églises, entoura les villes de murailles, ferma l'embouchure des fleuves, et mit les côtes en défense contre les pirates. Pour maintenir dans ses sujets les habitudes militaires, il continua la guerre sur ses frontières, et força les Bretons à se soumettre pour la première fois à une autorité étrangère (*vo*). aussi Échiquier de Normandie, Clameur de Haro, France, T. XI, p. 530). Avant sa mort, Rollon ou Robert fit reconnaître pour son successeur son fils Guillaume, surnommé *Longue-Épée* (927). Celui-ci, d'un caractère pacifique et porté à la vie religieuse, eut néanmoins à guerroyer contre les Bretons, toujours rebelles à la suzeraineté de la Normandie, qu'on leur avait imposée; contre Riulf, comte du Cotentin; enfin, contre Arnoul, comte de Flandre, qui le fit assassiner à Pecquigny-sur-Somme, le 18 décembre 942. Profitant de la jeunesse de son fils, Richard Ier, et oubliant l'assistance qu'il avait reçue du feu duc, dans ses querelles avec ses vassaux, Louis IV, dit *d'Outremer*, roi de France, envahit la province concédée par son père à Rollon, et que la France regrettait toujours. Mais le jeune prince, aidé des conseils de Bernard-le-Danois, chef de l'illustre maison d'Harcourt, et des armes de Hugues-le-Grand, comte de Paris, et d'Aigrold ou Hérold, roi de Danemark, s'échappa de la prison où on le retenait à Laon, battit les Français, fit à son tour leur roi prisonnier, et le força de lui confirmer solennellement la possession de son duché. D'autres tentatives, dirigées contre la Normandie par Louis IV, de concert avec l'empereur Othon, et par son successeur, Lothaire, vinrent encore échouer contre la bravoure et l'énergie de Richard, qui mérita le surnom de *Sans-Peur*. A la mort de Hugues-le-Grand, il épousa sa fille, devint tuteur de ses trois fils; et quand l'aîné, Hugues-Capet, s'empara du trône de France, le duc de Normandie fut, parmi les grands vassaux, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à l'avénement et à la consolidation de la nouvelle dynastie. Ce prince mourut en 996, après un règne de 52 ans. Ce fut sous celui de

son fils et successeur, Richard II, qu'eut lieu le soulèvement des *communes* de Normandie, dont Guillaume de Jumièges et Robert Wace nous ont révélé l'existence, et qui fut le premier avant-coureur du grand mouvement communal opéré près d'un siècle après. Les supplices étouffèrent cet essai prématuré d'émancipation. Richard II, délivré de cette crainte, eut à combattre d'abord son frère naturel, Guillaume, qui avait tenté de se rendre indépendant dans son apanage d'Hiesmes, puis ses deux beaux-frères, Eudes, comte de Chartres, et Éthelred, roi d'Angleterre, dont l'armée d'invasion fut presque entièrement détruite. Il accompagna ensuite le roi de France dans ses guerres en Bourgogne et en Lorraine. Un grand nombre de fondations pieuses marquèrent le règne de ce prince, qui mourut à Fécamp, le 23 août 1027. Richard III mourut lui-même un an après qu'il eut succédé à son père. On soupçonna son frère, Robert, avec lequel il était en querelle, de l'avoir empoisonné. Quoi qu'il en soit, celui-ci, surnommé *le Diable* ou *le Magnifique*, régna après lui. Il rétablit dans ses états Baudouin, comte de Flandre, détrôné par son propre fils, et rendit un service du même genre à Henri Ier, roi de France, qui, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui donna le Vexin français. Mais Robert est surtout connu comme père de Guillaume-le-Conquérant, à l'art. duquel on trouvera ce qui concerne ses derniers moments, la naissance et le règne de son fils.

A partir de la conquête, l'histoire du duché de Normandie se lie à celle de l'Angleterre (*voy.*); mais nous devons nous borner ici aux faits qui intéressent directement ce premier pays. Il lui arriva ce qui arrive toutes les fois qu'un petit état en subjugue un grand : en croyant augmenter sa puissance, il détruit sa nationalité. Les princes normands, comme on devait s'y attendre, préférant le titre de rois d'Angleterre à celui de ducs de Normandie, cessèrent de résider dans le duché, qui, livré à des lieutenants, ne fut bientôt plus qu'une province du royaume conquis par lui. Le conquérant avait laissé la Normandie à l'aîné de ses fils, Robert *Courte-Heuse*, et l'Angleterre au second, Guillaume *le Roux*. Ce partage inégal amena entre les deux frères une lutte facile à prévoir, et dont la Normandie fut le théâtre. Après la mort de Guillaume II, leur 3e frère, Henri Ier (*voy.*), à qui son père n'avait laissé que la dot maternelle, finit par usurper sur Robert, alors à la croisade où il faisait des prodiges de valeur inutiles, la couronne d'Angleterre, et par lui ravir même son duché de Normandie, après l'avoir battu à Tinchebray, le 27 septembre 1106. Le malheureux Robert vécut prisonnier de son frère jusqu'en 1134. Guillaume Clyton, son fils, héritier légitime de la Normandie et de l'Angleterre, ne régna point, mais fut, entre le roi de France, Louis-le-Gros, qui le soutenait, et Henri II, roi d'Angleterre (*voy.*), le prétexte d'une guerre dont la Normandie fut encore le théâtre. Vint ensuite celle de la succession entre Geoffroi de Boulogne et Henri-Plantagenet, qui la désola pendant 18 années. Elle était condamnée à ne plus devoir désormais ses souverains qu'à la force des armes. Entre l'Angleterre, qui la négligeait, et la France, qui en convoitait la possession, son indépendance s'effaçait de plus en plus. Mais tôt ou tard, la force des choses devait la faire rentrer sous le joug de la seconde de ces puissances. Un voisinage immédiat, le contact perpétuel des populations française et normande, le droit de suzeraineté du roi de France, la facilité avec laquelle il pouvait profiter des troubles du pays, étaient autant de causes qui devaient amener la réunion ; les monarques anglais, séparés du continent par la mer, le plus souvent occupés dans leur île par les révoltes d'une nation ombrageuse, avaient un désavantage évident. Enfin, l'assassinat d'Arthur de Bretagne (*voy.* ce nom et JEAN *Sans-Terre*) servit de prétexte à l'envahissement de la Normandie par Philippe-Auguste, qui, depuis longtemps, méditait cette conquête. Déjà, on l'avait vu, sous le règne de Richard Cœur-de-Lion, chercher avec ardeur les moyens de réunir ce duché à sa couronne, tantôt en implorant l'appui du pape Célestin III, tantôt en entretenant, pendant la captivité de Richard, des intelligences

secrètes avec son frère. Beau-père d'Arthur et suzerain de son meurtrier, il ajourna ce dernier à comparaître devant la Cour des pairs, qu'il présidait. Jean n'ayant pas comparu, il déclara ses terres confisquées, et entra en Normandie à la tête d'une puissante armée. L'indignation et le mépris qu'avait excités, chez les barons normands, le meurtre du jeune prince, qui avait pour lui la loi du pays, vinrent en aide aux projets ambitieux de Philippe; et le 1er juillet 1204, il fit son entrée triomphante à Rouen, capitale du duché. C'est ainsi que la Normandie, abandonnée au duc Rollon par un des descendants de Charlemagne, revint à la France, après en avoir été séparée pendant 292 ans. Mais Charles-le-Simple avait cédé un pays inculte et barbare: Philippe-Auguste reprenait une province déjà fertile, industrieuse, qui avait elle-même fondé des royaumes, et qui devait former le plus beau fleuron de la couronne à laquelle il la réunissait.

Les franchises de la Normandie, que Philippe-Auguste avait promis de respecter, et que Louis-le-Hutin confirma, en 1315, par la *Charte aux Normands*, consistaient principalement dans le droit qu'avaient ceux-ci d'être jugés en dernier ressort par leur échiquier, et imposés par leurs États provinciaux (*voy.* ces mots). Les successeurs de ces rois, tout en rendant hommage par des formules à ces libertés, devaient y porter plus d'une atteinte, lorsqu'ils fondèrent l'unité monarchique de la France. De son côté, l'Angleterre, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles VII, fit de continuels efforts pour ressaisir la belle province que la lâcheté de Jean-sans-Terre lui avait fait perdre. Mais la Normandie, plus exposée que toute autre aux malheurs de l'invasion anglaise, s'associa aux efforts de Charles VII pour la repousser. Charles d'Évreux, sous le roi Jean, le duc de Berry, sous Louis XI, tentèrent en vain de reconstituer à leur profit l'ancien duché de Normandie. Ses paysans, en 1639, sous le nom de *Pieds-nus*, s'insurgèrent contre les impôts. Son parlement, fidèle aux maximes d'indépendance de l'antique échiquier, et rompu aux luttes judiciaires, protesta avec vigueur contre tous les despotismes ministériels, qu'ils s'appelassent Poyet, Richelieu, Mazarin ou Maupeou. Enfin, à une époque plus rapprochée de nous, deux de ses départements (*voy.* Eure et Calvados) devinrent en quelque sorte le quartier-général du fédéralisme (*voy.*). Malgré cette persistance de l'esprit provincial, la Normandie s'était associée aux combats, aux progrès, aux gloires de la monarchie : elle était, elle est restée éminemment française.

On peut voir sur la statistique et l'histoire de cette province, dont le second fils de Louis XVI (*voy.* Louis XVII) porta encore le titre : *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, Caen, 1835 et ann. suiv.; *Mémoires de la Société des antiquaires de la Normandie*, depuis 1826, Caen, 12 vol. in-8°; *Histoire sommaire de la Normandie*, par Masseville, 6 vol. in-12; *Histoire générale de Normandie sous les ducs*, par G. Dumoulin, Rouen, 1639, in-fol.; Goube, *Histoire du duché de Normandie*, 3 vol. in-8°; *Chronique des ducs de Normandie*, par Benoît (XIIe siècle), publiée pour la première fois d'après un manuscrit du Musée britannique, par F. Michel, Paris, t. I-II, 1837-8, in-4°; *Histoire de Normandie depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre, en* 1066, par Th. Licquet; et la même, *depuis* 1066 *jusqu'à la réunion à la France*, par M. Depping, 1835, 2 vol. in-8°. R-x.

NORMANDS (*Nordmannen*, hommes du nord). C'est le nom générique donné à ces redoutables pirates de la Scandinavie, qui, après avoir, pendant plus d'un siècle, étendu leurs ravages sur une grande partie de l'Europe que la dissolution de l'empire de Charlemagne livrait en proie à leurs incursions, ont fini par conquérir des établissements glorieux et puissants. Le Danemark, la Norvège et la Suède étaient leur patrie; ils appartenaient à une branche de la grande famille germanique, et à l'époque où la terreur de leur nom commença à se répandre en Europe, ils étaient partagés en un grand nombre de petites souverainetés. Des rois

indépendants qui tenaient soumis à leur autorité d'autres rois tributaires, des *yarls* ou comtes et des *herse* ou barons les gouvernaient alors, et étaient unis entre eux par une sorte de lien féodal. Les rois des côtes et les frères ou parents du roi, qui figuraient souvent comme chefs dans leurs grandes expéditions maritimes, prenaient ordinairement le nom de *rois de mer*. La pêche avait de bonne heure familiarisé les Normands avec tous les dangers de l'Océan ; elle les poussa à la piraterie, qui, par la vaste carrière qu'elle ouvrait à leur esprit belliqueux et par l'attrait d'un riche butin, ne tarda pas à être regardée par leurs guerriers comme une source féconde d'illustration et de fortune. La bravoure était d'ailleurs pour eux une affaire de religion ; les femmes elles-mêmes partageaient le goût et l'enthousiasme de ces aventures périlleuses.

Habitants des rudes et stériles contrées du Nord, la mer devait inviter les Normands à chercher au loin des ressources qu'une nature avare leur refusait chez eux. De là, ces nombreuses émigrations favorisées par d'autres causes encore, telles que l'habitude de ne transmettre la propriété foncière qu'à un seul fils à l'exclusion des autres, et surtout par les dissensions intestines. Les pirateries isolées se transformèrent ainsi en expéditions formidables, organisées sur une grande échelle, sous le commandement des fils déshérités des rois ou de nobles seigneurs, et réunissant dans la multitude de leurs barques tous ces petits chefs jusqu'alors obscurs écumeurs de mers.

D'autres peuples germaniques avaient été les précurseurs des Normands dans les pirateries qui s'exerçaient sur les côtes de l'Europe occidentale : les Saxons, et probablement aussi les Angles et les Jutes, qui habitaient alors le Jutland, se signalèrent les premiers par des expéditions de ce genre. Les Frisons aussi se rencontrèrent de bonne heure avec les pirates Scandinaves.

La première mention qui soit faite des Normands dans l'histoire se rapporte à l'an 517. Grégoire de Tours raconte qu'à cette époque ils furent complétement défaits, dans le pays de la Meuse qu'ils avaient dévasté, par Théodebert, petit-fils de Clovis. Cet exploit délivra l'empire des Francs, pendant près de trois siècles, de leurs irruptions, qui dès lors furent principalement dirigées contre les îles britanniques. Dans le même temps, de grandes luttes intérieures tenaient la Scandinavie en émoi ; et dans la bataille de Bravalla, sur la côte de Fionie, entre Harald, roi de Léiré, et un prince suédois, Sigurd Ring, on vit, en 735, figurer toutes les flottes et se mesurer l'élite des guerriers du Nord. La lutte acharnée de Charlemagne contre les Saxons, dont le chef, Wittikind, avait été une fois réduit à chercher un refuge auprès des Normands, remit ceux-ci en contact avec les Francs. En 795, les Danois pillèrent la côte de Frise. Ils s'étaient aussi, vers la même époque, établis en Irlande, où on les désignait sous le nom d'*Ostmans* (hommes de l'est). En 810, le roi Godefroy de Danemark, qui venait d'entrer en hostilités avec les Obotrites, alliés de Charlemagne, ravagea de nouveau la Frise ; en 827, les Normands poussèrent leurs excursions jusqu'en Galice, et pénétrèrent dans la Méditerranée. Les querelles sanglantes entre Louis-le-Débonnaire et ses fils, aidèrent beaucoup au succès de leurs expéditions, et bientôt leurs ravages embrassèrent toute la côte, depuis la Belgique jusqu'à Bordeaux. Se retranchant à l'embouchure des fleuves qu'ils remontaient ensuite avec leurs barques, ils portaient l'épouvante dans l'intérieur des terres, saccageant les villes et ramassant partout un immense butin. Louis-le-Débonnaire avait fait dans la Frise, à deux chefs normands, des concessions qui devinrent fatales aux provinces limitrophes. En 841, après que la sanglante bataille de Fontenai (*voy.*) eut moissonné l'élite des guerriers francs, on ne se trouva plus nulle part en état de résister aux invasions des Normands. Ils brûlèrent Rouen la même année, sous la conduite de leur chef Oscher ou Ascer, pillèrent Nantes et Bordeaux, et firent des descentes jusque dans l'Espagne musulmane, où Séville fut un moment entre leurs mains. Trois fois, sous le fameux Hasting, le plus terrible de leurs chefs,

qui alla dévaster même les côtes d'Italie, ils pénétrèrent par la Loire au cœur de la France, sans pouvoir néanmoins s'emparer de Tours, grâce à la belle défense de ses habitants (853). Dans une autre invasion qui les amena devant Paris, en 845, Charles-le-Chauve (*voy.*) fut obligé d'acheter la paix. Ne pouvant repousser ces barbares, on chercha à gagner leur chef que l'appât des concessions de territoire disposait à se convertir au christianisme. Le farouche Hasting, s'étant laissé fléchir par le clergé, reçut du roi le comté de Chartres, pour prix de sa conversion. En barrant le lit de la Marne pour les empêcher de regagner la Seine avec leurs barques, Charles-le-Chauve réduisit une autre troupe, sous Véland, à accepter la paix; et en 881, son petit-fils Louis III remporta sur les pirates, en Vimeu, près d'Abbeville, une autre victoire qu'a célébrée en langue tudesque un chant fameux parvenu jusqu'à nous.

Mais en 885, les Normands, cantonnés à Louvain sous les ordres de Sigefroy, leur chef, envahirent de nouveau le royaume de France, et cette fois par terre. De Rouen ils remontèrent la Seine vers Paris, au nombre de 40,000 hommes, avec 700 barques. Pendant 10 mois, les pirates firent d'inutiles efforts pour pénétrer dans la ville. Le vaillant comte Eudes (*voy.*) et l'évêque Gozlin, qui trouva la mort pendant le siége, soutinrent le courage des habitants au milieu des horreurs de la famine et de la peste. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et tous les faubourgs de la ville furent saccagés par les barbares. Après une longue attente, Charles-le-Gros vint camper à Montmartre; mais informé que des renforts devaient arriver aux Normands, sa pusillanimité le porta à conclure avec eux un traité humiliant qui délivra Paris, mais abandonna la Bourgogne à leurs ravages.

Pendant toute cette période, le fléau de l'invasion danoise avait plus fortement encore sévi dans les îles britanniques. Regner Lodbrog, le second des deux princes de ce nom, fut la terreur de la nouvelle monarchie anglo-saxonne, et ses fils, sous lesquels les Danois, après avoir conquis une partie de l'Angleterre, s'y établirent définitivement, en 870, se montrèrent encore plus redoutables aux successeurs d'Egbert (*voy.*). Le grand Alfred (*voy.*) défit complétement ces princes, en 878, soumit les Danois restés en possession des provinces d'Ost-Anglie et de Northumberland, et força leur roi Gudrum à accepter le baptême et à se reconnaître son vassal.

Les récits faits par Other, un de leurs plus hardis navigateurs, au roi anglo-saxon Alfred, prouvent que les Normands ne se contentaient pas d'infester l'Occident, mais qu'ils s'avançaient sur toutes les mers qui environnent la Scandinavie. Ils avaient de très bonne heure trouvé au cap Nord une route qui fut plus tard oubliée. C'est en le doublant qu'ils arrivaient à la Biarmie (*voy.*), nom qui désignait pour eux le pays au sud de la mer Blanche. Sur la Baltique, ils fréquentaient plus anciennement encore l'*Austruveg*, comme ils appelaient la côte depuis la Vistule jusqu'au golfe de Finlande, pénétrant de là dans le *Grikaland*, probablement la Russie actuelle. Ce sont des guerriers scandinaves, les *Rosses* ou *Russes*, qui ont donné leur nom à cette vaste contrée. Ils avaient momentanément étendu leur domination dans les régions slavonnes jusqu'à la mer Noire, et s'étaient, en 852, sous l'empereur grec Michel, montrés dans le Bosphore avec d'innombrables embarcations, dix ans avant que Rurik fût devenu, à Novgorod, le premier fondateur de l'empire des tsars. Le nom de ses compagnons, les Varèghes-Russes, se retrouve chez la milice célèbre des Varangiens à Constantinople, qui se recrutait principalement des belliqueux enfants du Nord.

La révolution opérée en Norvège (*voy.*) par Harald Haarfager qui, en 875, réunit ce pays tout entier sous sa domination, fut un événement fécond en conséquences pour l'Occident. Beaucoup de Normands aimèrent mieux s'exiler de leur patrie que de se plier au nouveau joug, et peuplèrent les îles de l'Écosse, où des colons norvégiens s'étaient déjà auparavant établis, les îles Féroër et l'Islande (*voy.*). Au nombre des bannis se trouvait aussi Rollon ou Raoul, qui fut le fonda-

teur du duché auquel les Normands attachèrent leur nom en France. Si l'on en croit une chronique d'Angoulême, Rollon vint pour la première fois en France, en 876; mais il est difficile de le suivre au milieu des armées de ses compatriotes. Il portait ses dévastations tantôt en Neustrie, tantôt dans l'Aquitaine, la Lorraine et l'Angleterre. Rollon s'était enfin élevé au premier rang parmi les Normands, lorsqu'en 911, il ramena d'Angleterre une armée nombreuse avec laquelle il remonta la Seine et vint mettre le siége devant Paris, en même temps que d'autres chefs, qui semblaient reconnaître son autorité, s'avançaient les uns par la Loire, les autres par la Garonne. L'attaque de Rollon fut suspendue par une trève que lui demanda Charles-le-Simple. Il fut ensuite battu près de Chartres; mais cet échec ne fit qu'augmenter sa fureur. Charles se décida enfin à envoyer auprès du Normand l'archevêque de Rouen, Francon, pour lui offrir de lui abandonner une vaste province, où il pourrait s'établir avec ses guerriers, s'il voulait, à ce prix, renoncer à dévaster le reste du royaume et reconnaître la suzeraineté de la couronne de France. Rollon fut séduit par ces offres; mais on exigea en outre sa conversion au christianisme ainsi que celle de ses soldats. Cette condition une fois admise, Charles donna sa fille Gisèle en mariage à Rollon, et le pays de Neustrie, depuis la rivière d'Epte jusqu'à la mer, fut cédé aux Normands. La paix fut confirmée par des serments mutuels au petit village de Saint-Clair-sur-Epte.

Cet établissement des Normands en France mit fin à la guerre de dévastations et de brigandages qui désolait des provinces bientôt rendues à la culture. Le mélange de ce peuple nouveau, fier, entreprenant, intrépide, avec les Français retrempa en quelque sorte le caractère national (*voy.* Normandie). Dès lors ils avaient eux-mêmes le plus puissant intérêt à repousser toute invasion nouvelle.

En même temps, les Pays-Bas et l'Allemagne furent délivrés des Danois établis à Louvain, l'empereur Arnoul les ayant exterminés en 891. Contenus dans leurs limites par Henri-l'Oiseleur, ils cessèrent de troubler par leurs incursions le repos de ces contrées. D'ailleurs, dans leur pays même, plusieurs rois exercèrent une répression sévère contre la licence de ces expéditions faites au mépris de leur autorité, et préjudiciables à leur puissance par l'appauvrissement qui est la suite naturelle de l'émigration. L'introduction du christianisme ne tarda pas non plus, en adoucissant les mœurs, à faire prédominer les goûts de la vie sédentaire. Aussi lorsque, dans le siècle suivant, les Danois (*voy.* T. VII, p. 502) soumirent de nouveau l'Angleterre, sous les règnes de Suénon (Sven) et de Canut (Knut), ceux-ci n'y parurent-ils plus en chefs d'aventuriers qui cherchent un établissement, mais en rois jaloux d'ajouter par la conquête un peuple de plus à leur domination.

Transplantés en France et s'identifiant promptement avec les mœurs et les idées de leur nouvelle patrie, les enfants du Nord ne s'étaient pas pour cela dépouillés de l'esprit entreprenant auquel ils devaient leur fortune. Avant de fonder, en 1066, sous Guillaume-le-Conquérant, un nouveau trône en Angleterre, ils signalèrent encore leur audace sous le ciel de l'Italie. On parle, aux art. Naples, Guiscard, Tancrède, Bohémond, etc., de l'établissement aventureux dans ce pays des fils de Tancrède de Hauteville, qui remplirent de leur nom la Sicile, la Grèce et même l'Orient, et fondèrent dans la Pouille un état qui se maintint jusqu'à l'extinction de la dynastie de Robert Guiscard, en 1189.

Malgré les désastres causés par leurs invasions, les Normands, en harcelant vivement l'Europe paralysée par l'irruption soudaine de l'anarchie féodale, lui ont imprimé un mouvement énergique et salutaire. Ils y ont introduit la sève vigoureuse qui a fait fleurir la chevalerie (*voy.*), et réveillé l'enthousiasme avec lequel des milliers de combattants allaient se précipiter dans les croisades. — On peut consulter sur eux, comme nous l'avons fait nous-mêmes pour cet article, l'*Histoire des expéditions maritimes des Normands*, par M. Depping (Paris, 1826, 2 vol. in-8°), ainsi que l'*Histoire de la Normandie depuis la conquête de l'Angleterre*, par le même auteur (Rouen, 1835, 2 vol. in-8°). Ch. V.

NORNES. Ce sont en quelque sorte les Parques de la mythologie scandinave (*voy.*) : elles ne filent pas, mais elles dispensent et retirent la vie à leur gré; elles prophétisent et exercent leur puissance sur toute la création : c'est grâce à elles que tout existe, se conserve, se modifie et meurt. Leur influence s'étend même sur les phénomènes de la nature. Fées, magiciennes, les Nornes sont les déesses par excellence. Toutes trois sont vierges. On les nomme *Ourda* (le passé), *Verandi* (le présent), *Skalda* (l'avenir) : cette dernière a donné son nom aux scaldes (*voy.* ce mot). Z.

NORRAINE (LANGUE), *voy.* ISLANDAISES (*lang. et litt.*), T. XV, p. 108.

NORTH (FRÉDÉRIC, lord), fils aîné du comte de Guilford, naquit le 13 avril 1733. Ses études à Oxford furent brillantes, et, dans le cours d'un voyage de trois ans sur le continent, il se rendit familières les langues et les constitutions des principaux pays de l'Europe. Ce fut en 1754 qu'il débuta au parlement; en 1759, sous l'administration de Pitt, il obtint une place au conseil de la trésorerie, place qui lui fut ôtée par le ministère Rockingham en 1765; mais, à la rentrée de lord Chatham, il obtint celle de payeur-adjoint des armées. Son aptitude aux débats l'avait déjà fait choisir pour *leader*, ou chef politique de la Chambre des communes, et il faisait partie, depuis deux ans, du cabinet du duc de Grafton, comme chancelier de l'échiquier, lorsqu'au commencement de 1770, ce ministre abandonna brusquement le pouvoir compromis au dedans par les attaques dont le pseudonyme Junius (*voy.*) s'était fait l'organe, au dehors par les premières querelles avec l'Amérique. Ce fut dans ces circonstances difficiles que lord North accepta la direction des affaires, et la reconnaissance de George III, pour ce qu'il regardait comme un acte de dévouement, valut au nouveau ministre une faveur dont n'avait joui aucun de ceux qui l'avaient précédé.

Ce ministère de 13 ans, marqué pour l'Angleterre par la perte de ses colonies de l'Amérique du Nord, s'il attesta l'imprévoyante politique de l'homme d'état, fit briller le courage de l'homme et le talent de l'orateur, qui eut plus d'une fois à défendre sa vie contre l'émeute, et ses actes contre une opposition formidable où figurèrent Barré, Burke, et plus tard Fox et les deux Pitt. Toutefois, le début en fut assez heureux. Des propositions pour le soulagement de l'Irlande, un bill sur le gouvernement du Canada, où les intérêts de la colonie et de la métropole étaient habilement conciliés, firent honneur au cabinet et à son chef. Il avait même réussi à apaiser les premiers ferments de l'insurrection américaine par la révocation de tous les droits imposés sur les marchandises qu'on y importait; mais le droit sur le thé, seul excepté de cette mesure, amena bientôt cette série de résistances d'une part, et de répressions violentes de l'autre, qui aboutirent à la séparation des États-Unis (*voy.*) d'avec la Grande-Bretagne. Lord North dut se retirer devant les conséquences désastreuses de la politique qu'il avait adoptée ou qu'il s'était laissé imposer par l'obstination du souverain (mars 1782). L'historien Gibbon a rendu à ce ministre un bel hommage lorsqu'il a dit de lui « que, dans le cours d'une administration longue et orageuse, dont la fin fut marquée par des revers, s'il eut un grand nombre d'adversaires politiques, on peut dire qu'il n'eut pas un ennemi personnel.» On en vit une preuve bien frappante dans la réunion qui s'opéra, en avril 1783, entre lui et Fox, et de laquelle sortit le ministère nommé *de la coalition*. Ce cabinet, dans lequel lord North eut le département de l'intérieur, et Fox celui des affaires étrangères, ne fut pas de longue durée, quoiqu'il réunît les talents les plus éminents de l'Angleterre. Il céda la place, le 18 décembre 1783, à un autre ministère, celui de Pitt (*voy.*), qui, par sa durée et surtout par son succès, devait effacer celui de lord North. Ce dernier, dont la vue s'était affaiblie depuis quelque temps, devint tout-à-fait aveugle, en 1767. Néanmoins, on le vit reparaître quelquefois à la tribune, avec son talent de discussion accoutumé, notamment, en 1787, pour défendre l'acte du test attaqué, et, en 1789, lors des mémorables débats sur la régence. Lord North, qui avait succédé à la pairie, lors de la mort de

son père, le comte de Guilford, en 1790, mourut lui-même le 5 août 1792. R-Y.

NORTHUMBERLAND (PROVINCE ET DUCS DE). Le Northumberland (pays au nord du Humber) fut d'abord un royaume de l'heptarchie (*voy.*), qui occupait l'espace compris entre les deux mers, depuis le Humber jusqu'au golfe de Forth. Le comté actuel de ce nom, qui en formait une partie, est situé dans la région nord-ouest de l'Angleterre, à l'endroit où elle confine avec l'Écosse. Borné au sud par celui de Durham, il est baigné à l'est par la mer du Nord. Son étendue est de 809 milles carrés; sa population est de 222,912 hab. Il envoie 9 députés au parlement. La partie qui s'étend à l'ouest, du côté du *Border*, est toute occupée par des montagnes, dont les principales sont les monts Cheviot. Les rivières les plus considérables sont la Tyne et la Tweed, qui coule entre l'Angleterre et l'Écosse; sur la première est située *Newcastle* (*voy.*), si connue par son commerce de houille; sur la seconde, Berwick, ville forte, souvent assiégée pendant les guerres des deux peuples.

Les Percy, ducs et comtes de Northumberland, descendent d'un chef normand, qui, ayant suivi Guillaume en Angleterre, reçut de lui, après la conquête, des terres considérables dans les comtés d'York et de Lincoln. Le nom de ces puissants barons du nord, popularisé par la vieille ballade de *Chevy-Chace* (*la chasse des monts Cheviot*), se trouve mêlé à toutes les guerres sanglantes de l'Écosse et de l'Angleterre au moyen-âge. Le 16 juillet 1377, HENRI, lord Percy, fut créé comte de Northumberland. Son fils, HENRI, plus connu sous la dénomination de *Hotspur*, fut tué à la bataille de Shrewsbury (1403), en combattant pour la maison de Lancastre. Son petit-fils et son arrière-petit-fils périrent pour la même cause à celles de Saint-Albans (1455) et de Towton (1461). Le titre de duc de Northumberland, créé par Édouard IV, en 1464, fut porté successivement par des membres de la même famille jusqu'en 1537, époque où elle en fut dépouillée par suite de la condamnation à mort de HENRI, 6e duc. Il passa, sous Édouard VI, à celle des Dudley (*voy.*), mais fut restitué par la reine Marie à THOMAS Percy, 7e duc, le même qui conspira, sous le règne suivant, avec le parti catholique et fut décapité à York, le 22 août 1572. Cependant Élisabeth rendit ses biens à son frère HENRI, et l'histoire signale un comte de Northumberland, d'abord général de l'armée de Charles Ier, grand-amiral, qui passa ensuite dans le parti démocratique, dont il se dégoûta bientôt. En 1670, nouvelle extinction du titre, par la mort, sans enfants mâles, de JOSCELINE Percy, 11e et dernier duc de cette famille. Il fut renouvelé, le 2 octobre 1722, en faveur du fils de la dernière descendante des Percy, qui avait épousé le duc de Somerset; mais le nouveau duc de Northumberland étant mort aussi, le 2 février 1750, sans laisser de descendance masculine, ses biens et ses titres passèrent à son gendre sir HUGH *Smithson*. De lui descendent les ducs actuels de Northumberland, qui ont repris le nom de Percy. HUGH Percy, 3e duc de cette branche, né le 20 avril 1785, a été, de mars 1829 à décembre 1830, lord-lieutenant d'Irlande. Sa femme, lady Charlotte Clive, a été gouvernante de la reine Victoria. R-Y.

NORVÈGE, le moins étendu des deux royaumes de la péninsule scandinave, aujourd'hui réunis sous un même souverain (*voy.* SUÈDE). Baignée par le golfe dit Skager Rack au sud, par la mer du Nord à l'ouest, par l'océan Glacial arctique au nord, la Norvège a pour limites, à l'est, l'empire russe et la haute chaîne des monts de Kioelen, qui la sépare de la Suède. De cette chaîne, couverte de neiges éternelles, se détachent plusieurs branches qui se ramifient dans le pays en divers sens, et dont la principale, celle des montagnes de Dover, le partage en deux parties, l'une méridionale, l'autre septentrionale. Le point culminant est le Sneehaetten, qui s'élève à 7,868 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les côtes de la Norvège, qui se développent sur une étendue de plus de 600 lieues de France, sont partout hérissées de rochers, sillonnées d'une infinité de baies, et, dans toute la longueur qui sé-

pare le cap méridional de Lindenaes du cap Nord (*voy.*), bordées par une multitude d'écueils et d'îles, dont celle de Moskoë est surtout remarquable par le voisinage du gouffre nommé Maëlstrom, si redouté des navigateurs. Une foule de rivières s'échappent des flancs neigeux des montagnes; mais elles ne sont guère navigables à cause de leurs nombreuses cataractes. Le Glommen et le Drammen sont les plus considérables. Des marécages, des lacs, de vastes forêts de pins ou de sapins et de tristes solitudes alternent, dans cette contrée, avec des sites sauvages, souvent fort pittoresques, et avec des terrains fertilisés par un labeur opiniâtre. Le climat, extrêmement rigoureux, est un peu moins froid sur les côtes; l'air y est d'une grande salubrité. Comme dans toutes les régions septentrionales, les étés y sont très courts et très chauds. Malgré la nature aride et pierreuse du sol, on en tire cependant du seigle, de l'orge, de l'avoine, du lin et du chanvre, divers légumes et quelques fruits. Toutefois, la récolte des grains est loin de suffire à la consommation; on y supplée en partie par la pomme de terre dont la culture est généralement répandue; mais encore arrive-t-il souvent, dans le nord, que les habitants sont obligés de se contenter, pour toute nourriture, de poissons secs et d'une sorte de pain fait avec une farine grossière, où l'on mêle de l'écorce d'arbre moulue. Quelques régions offrent de bons pâturages qui fournissent à l'entretien d'une assez grande quantité de bétail de toute espèce. Les animaux à fourrure sont nombreux dans le pays; on y trouve aussi une très grande variété d'oiseaux et de gibier. Il possède une ressource encore plus lucrative dans les pêches abondantes, et notamment dans celle du hareng, qui se font sur les côtes. Les lemmings, espèce de rats, remarquables par leurs migrations par bandes, sont une des particularités les plus curieuses du règne animal. Outre la riche mine d'argent du Kongsberg, exploitée au profit de l'état, et celle de cuivre de Roëraas, les montagnes de la Norvège renferment beaucoup de fer et des carrières de marbre.

La population du royaume, qui, en 1814, n'excédait pas 1 million sur une étendue de 5,571 milles carr. géogr., s'élève aujourd'hui à 1,200,000 individus. A l'exception d'environ 1,200 Lapons et 4,000 Finnois, habitants en partie nomades de la région septentrionale (*voy.* Laponie et Finmark), tous appartiennent à la race scandinave pure, et sont les descendants des anciens Normands (*voy.*). Cette population, bien faible relativement à la superficie, est très inégalement répartie. Elle est rare surtout dans le Nordland et le Finmark. Les 44 villes et ports du royaume ne comptent ensemble que 130,000 hab. Tout le reste de la population vit disséminé dans les campagnes, où elle forme 336 paroisses. Les habitations des paysans sont rarement réunies en villages. Les Norvégiens, race forte et vigoureuse, ont en général la taille moyenne, le teint blanc, les yeux bleus et la chevelure blonde. Ils se livrent avec ardeur à la navigation, et leur marine marchande ne compte pas moins de 2,300 bâtiments, montés par environ 12,000 matelots. Leurs exportations consistent principalement en planches, qui sont employées, en France et en Angleterre, dans les constructions navales; en poix, résine et autres produits des forêts; en cuivre et en fer, en poissons secs, fourrures, etc. Les grains, dont une grande partie sert à la fabrication de l'eau-de-vie, figurent au premier rang parmi les articles d'importation. Il existe en Norvège peu de grandes manufactures; cependant, grâce à la simplicité de leurs mœurs, l'industrie des habitants suffit pour les besoins ordinaires de la vie. Leur langue est un dialecte du danois (*voy.*). Le luthéranisme est la religion qu'ils professent généralement, en y admettant, toutefois, le régime épiscopal. L'instruction publique est dans un état florissant. L'université de Christiania, dotée d'une bibliothèque de 126,000 volumes, est fréquentée annuellement par 7 à 800 étudiants. Neuf écoles secondaires, dont 4 du premier degré, sont chargées de l'enseignement supérieur et moyen, et les bienfaits de l'instruction primaire se répandent dans les localités les moins considérables.

La Norvège, bien que politiquement

unie sous le même sceptre que la Suède, forme pourtant un royaume entièrement distinct, régi par des institutions qui lui sont propres, et dans lesquelles prédomine le principe démocratique. Une assemblée unique, le *storthing* (grand conseil), dont les 80 membres sont élus, un tiers par les bourgeois des villes, et les deux autres tiers par les propriétaires ruraux, réprésente la nation, et exerce le pouvoir législatif avec lequel elle réunit en outre certaines attributions administratives. Le roi, chef du pouvoir exécutif, n'a qu'un *veto* suspensif, qui expire lorsqu'un projet de loi a été adopté par trois législatures consécutives sans qu'on y ait apporté de modification. Dans ce cas, la loi devient obligatoire de plein droit, malgré le refus de la sanction royale. Pour assurer plus de maturité et donner un plus grand poids à ses travaux législatifs, le storthing, qui se renouvelle et s'assemble tous les trois ans, se constitue lui-même en deux sections : le *lagthing*, formé d'un quart des membres de l'assemblée, tirés du sein de celle-ci par le suffrage de leurs collègues, et qui joue le rôle de chambre haute; et l'*odelsthing*, qui comprend les trois autres quarts des députés. Toutes les fois que ces deux sections ne peuvent tomber d'accord, la question debattue doit se décider en assemblée générale, à la majorité des deux tiers des votants. Le roi nomme à tous les emplois ; mais les titulaires doivent être Norvégiens ou naturalisés par décret du storthing. Le prince royal seul, ou son fils aîné, peut être nommé vice-roi. Le prince Oscar a été investi de cette dignité pendant quelque temps ; un seigneur norvégien l'a depuis remplacé, mais avec le simple titre de gouverneur. Six conseillers d'état, présidant chacun à un département, se partagent les fonctions gouvernementales. La constitution garantit la liberté de la presse, qui a de nombreux organes ; et une loi de 1821 a prononcé la suppression de toutes les distinctions nobiliaires. L'échelle judiciaire offre trois degrés de juridiction. Le code des lois civiles et criminelles actuellement en vigueur est composé d'éléments tirés de l'ancienne législation norvégienne et plus encore de celle du Danemark : il date de 1687, et fut publié par Christian V.

Sous le rapport administratif, le royaume forme 17 bailliages subdivisés en 45 districts (*vogteien*); sous le rapport judiciaire, il est partagé en 66 juridictions de tribunaux inférieurs (*sorenskriverier*). Enfin une division plus générale est celle en 5 diocèses, formant chacun le ressort d'un évêque : ce sont ceux de Christiania ou d'Agershuus; de Christiansand et de Bergen, au sud; de Trondjem (Drontheim), dans la partie moyenne; et de Nordland, avec le Finmark ou la Laponie norvégienne, au nord. Après la capitale, *Christiania* qui compte 24,000 hab., Bergen avec 23,000, et Trondjem, où se célèbrent les couronnements, avec 12,000 âmes, sont les villes les plus populeuses et les ports les plus commerçants de la Norvège.

La situation financière de la Norvège a beaucoup gagné en prospérité depuis la réunion de ce royaume avec la Suède. Le total des revenus de l'état s'élève aujourd'hui à 3,514,200 *speciesthaler*, et celui de la dépense à 2,242,300 de ces mêmes écus. Les mesures efficaces qui ont été appliquées à l'extinction de la dette publique l'ont réduite à 2,818,000 écus, c'est-à-dire à la moitié de ce qu'elle était encore en 1823. Une banque nationale avait déjà été fondée en 1816, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie. L'armée de terre, non compris la *landwehr*, est fixée à 12,000 hommes, et la marine militaire, encore naissante, devra se composer de 4 frégates, 4 corvettes, 2 bricks, 8 bateaux à vapeur, et 190 schooners et chaloupes canonnières.

Histoire. Les commencements de l'histoire de la Norvège se perdent dans l'obscurité de la mythologie scandinave (*voy.*), dont les seules sources sont les *sagas* (*voy.*) ou traditions relatives à cette patrie primitive des Normands. Les courses maritimes de ces hommes du nord, et leur établissement dans le midi de l'Europe font le sujet d'un article spécial (*voy.* Normands). Leur terre natale était alors partagée entre une quarantaine de rois, sans compter une foule d'*yarls* ou comtes, et de rois des îles qui jouissaient à peu près d'une entière indé-

pendance. Les conquêtes et les rigueurs d'Harald Haarfager (à la belle chevelure), l'un des plus puissants de ces princes, qui, en 875, acheva la soumission de toute la contrée, poussèrent à l'émigration de nombreux essaims de Normands dirigés par des chefs qui n'avaient pas voulu subir son joug (*voy.* ISLANDE). De sanglantes discordes éclatèrent entre les fils de Harald, après la mort de ce prince. Hacon I^er^, l'un d'eux, élevé en Angleterre, fit, en 939, d'inutiles efforts pour introduire le christianisme en Norvège. Les cruelles persécutions d'Hacon II y extirpèrent tous les germes de la religion nouvelle ; mais bientôt celle-ci reparut triomphante sous Olaf I^er^, prêchée par la violence autant que par la persuasion. Olaf II, dit le Saint, poursuivit, en 1020, l'œuvre de la conversion avec des moyens non moins énergiques, et en profita pour opprimer plusieurs petits rois qui lui disputaient encore la souveraineté du pays. C'est de l'époque de sa mort, qu'il trouva, en 1030, à la bataille de Stiklestad, que les Norvégiens datent les annales chrétiennes de leur histoire. En 1028, le puissant Canut II (*voy.*) dit le Grand avait soumis la Norvège à ses lois ; mais lorsque ce prince mourut, en 1036, elle recouvra son indépendance sous des rois indigènes, dont plusieurs régnèrent même pendant quelque temps sur le Danemark, et dont la domination finit par embrasser, outre les archipels de Féroër, de Shetland, des Orcades et des Hébrides, l'île de Man, celle d'Islande et une partie du Grœnland. La dynastie de ces princes s'étant éteinte, en ligne masculine, avec Hacon VII, en 1319, les États choisirent pour lui succéder son gendre, le jeune Magnus VIII, roi de Suède, dont le petit-fils, Olaf IV, élu roi de Danemark, en 1376, réunit, en 1380, après la mort de son père, la couronne de Norvège à celle qu'il portait déjà, et à défaut de postérité, les transmit toutes deux, en 1387, à sa mère Marguerite (*voy.*), fille de Waldemar III, roi de Danemark (*voy.* T. VII, p. 502 et suiv.).

Ainsi fut fondée l'union de ces deux pays, qui subsista jusqu'en 1814, et pendant laquelle la Norvège conserva néanmoins son gouvernement distinct. Mais par le traité de Kiel (*voy.*), ce royaume, qui, déjà en 1812, avait été promis à la Suède pour prix de son alliance avec les ennemis de Napoléon, fut formellement cédé à cette puissance par le roi de Danemark. Les Norvégiens, toutefois, protestèrent hautement contre cette cession, et les États s'étant réunis à Eidswold, proclamèrent la souveraineté de la nation, déférèrent la couronne au roi de Danemark actuel, Christian-Frédéric (*voy.*), alors gouverneur de leur patrie, et arrêtèrent, le 17 mai 1814, la nouvelle constitution, qui la régit encore aujourd'hui. Cependant l'approche victorieuse du prince royal de Suède (*voy.* BERNADOTTE et CHARLES-JEAN XIV), qui était entré en Norvège au mois de juillet, triompha de la résistance ; et, comme nous l'avons dit T. VI, p. 6, le 14 août des négociations aboutirent à la convention de Moss, en vertu de laquelle le prince Christian-Frédéric abdiqua son pouvoir entre les mains du storthing, qui se montra disposé à reconnaître pour souverain le roi de Suède, pourvu qu'on garantît à la Norvège son existence comme royaume indépendant, et l'inviolabilité des institutions qu'elle venait de se donner. Enfin, la réunion des deux couronnes fut solennellement prononcée dans la séance tenue à Christiania, le 20 octobre. Depuis lors, les institutions libérales n'ont pas cessé de fleurir et de se développer en Norvège. — On peut voir sur ce pays G.-P. Blom, *Das Kœnigreich Norwegen*, Leipz., 1843, 2 vol. in-8°, ainsi que l'Histoire du Danemark, par M. Dahlmann, dont il n'existe encore que le 1^er^ volume (1838). CH. V.

NOSOGRAPHIE, NOSOLOGIE, mots formés du grec νόσος, maladie, composé avec γράφω, j'écris, ou λόγος, discours, théorie, et qui signifient, le premier, une classification ou description des maladies (*voy.* ce mot et MÉDECINE) ; le second, la partie de la pathologie qui traite des maladies en général. Pinel (*voy.*), en France, a publié une *Nosographie philosophique*, qui a eu plusieurs éditions ; d'autres médecins ont composé des nosographies d'après des vues particulières : telle est celle de Baume, fondée sur une théorie chimique ; celle d'Alibert, inti-

tulée *Nosographie naturelle*, etc. Z.

NOSSAIRIS ou **Ansariés**, secte mahométane chiite (*voy.*) qui se forma en 892, et reçut son nom de son premier chef, né à Nosraya, sur le territoire de Kouſa. Ces sectaires rendent un culte au khaliſe Ali (*voy.*), en qui ils croient que la Divinité s'est incarnée, ainsi qu'à plusieurs de ses descendants, appelés imams (*voy.*). Cette doctrine, qui fut admise par plusieurs autres sectes, les a obligés de rejeter plusieurs passages du Koran. A l'époque des Croisades, les Nossaïris, très nombreux dans la Syrie et la Mésopotamie, le disputaient en puissance aux Ismaélites (*voy.*). En 1339, ils s'emparèrent de Gabala, en Syrie, dans le voisinage de Tripoli. Les victoires des Turcs les forcèrent à se retirer dans les montagnes du Liban (*voy.*), où, sauf un tribut qu'ils paient au sulthan, ils jouissent encore aujourd'hui de toute leur indépendance. Leur chef-lieu, Safita, à 8 lieues de Tripoli, est une ancienne forteresse où réside leur cheik temporel, qui gouverne tout le pays comme prince héréditaire et vassal de la Sublime-Porte. Ce pays est peu fertile, mais bien cultivé : il produit des céréales, des fruits, des figues, des oranges, du vin, du coton, de la soie, des noix de galle, de la garance et d'autres denrées, dont il se fait un commerce assez important. La population nombreuse est répartie dans 800 villages des gouvernements de Tripoli, Damas et Hamah. Les habitants sont grossiers, et leurs mœurs corrompues par des restes de paganisme. Ils sont aussi partagés en plusieurs castes, qui s'oppriment mutuellement. Les Turcs, qui n'ont pu les vaincre, et les Ismaélites (*voy.*), leurs voisins, les détestent également; cela doit d'autant plus surprendre de la part de ces derniers, que leurs croyances religieuses sont à peu de chose près les mêmes. Comme eux, en effet, les Nossaïris admettent une transmigration des âmes; mais ils ne croient ni à l'enfer, ni au paradis. Ils observent aussi quelques fêtes et quelques rites chrétiens, quoique sans en connaître la valeur. Du reste, on remarque dans leur culte beaucoup de traces de l'ancien culte de l'Asie occidentale. Ils tiennent pour sacrés certains animaux et certaines plantes; et les parties génitales de la femme, symbole de la fécondité, sont pour eux un objet de vénération. Ils ont une foule de pèlerinages et de chapelles, où ils célèbrent leur culte avec beaucoup de bruit. Leur chef spirituel, le cheik-khalil, est honoré comme un prophète. On croyait autrefois que les Nossaïris étaient les descendants des Sabéens de Syrie ou des chrétiens de S. Jean; mais cette opinion a été complétement réfutée par K. Niebuhr et par Rousseau, consul de France à Alep (*Mémoire sur les Ismaïls et les Nossaïris de Syrie*, dans les *Annales de géographie*, t. XLII et LII). *C. L.*

NOSTALGIE (de νόστος, retour, et ἄλγος, douleur), Mal du pays. Cette affection, qui doit disparaître avec la facilité toujours croissante des communications et des moyens de correspondance, provient d'un invincible attachement au pays natal, commun surtout chez les habitants des pays de montagnes. Cette maxime des philosophes, *Ubi bene ibi patria*, n'est point à leur usage : leur vraie patrie revient sans cesse à leur pensée, et le désir de la revoir mine lentement leur santé. Bien souvent pourtant, le nostalgique n'est, en définitive, qu'un aliéné monomaniaque que le retour dans son pays ne guérirait pas. Son délire prendrait une autre forme, et ses désirs se tourneraient vers un autre but, ainsi qu'on a fréquemment eu l'occasion de l'observer. F. R.

NOSTRADAMUS (Michel de Nostredame ou), astrologue et charlatan célèbre, naquit à Saint-Remi, en Provence, le 14 décembre 1503. Issu d'une famille juive recemment convertie, son père, notaire, avait été médecin et conseiller du roi René. Nostradamus alla étudier la médecine à Montpellier, où il fut reçu docteur. Après s'être marié à Agen, il perdit sa femme, parcourut la Guienne, le Languedoc et l'Italie, et revint en Provence, où il se remaria. Il fut appelé successivement à Aix et à Lyon pour combattre quelques maladies contagieuses qui les dépeuplaient; il employa avec succès certains remèdes secrets qui commencèrent sa réputation. Quelques tracasseries, suscitées par la ja-

lousie de ses confrères, le poussèrent dans la retraite, à Salon. C'est là qu'il se livra à l'étude de l'astronomie, et qu'il s'imagina posséder le don de lire dans l'avenir. Il fit même des prédictions, qu'il rédigea d'abord dans un style énigmatique; puis, il les mit en vers, dans des quatrains divisés en centuries; et il en publia 7 centuries à Lyon, en 1555. L'astrologie était alors à la mode. Son recueil obtint une vogue extraordinaire; et l'auteur, encouragé par un tel succès, publia trois autres centuries, qu'il dédia au roi de France, Henri II. Catherine de Médicis, qui avait un astrologue attaché à son service, voulut voir Nostradamus; elle le fit venir à Blois pour tirer l'horoscope des jeunes princes ses fils, et le combla de présents. Le duc et la duchesse de Savoie se rendirent à Salon exprès pour le visiter. Charles IX, devenu roi, lui donna le titre de son médecin ordinaire, avec une gratification de 200 écus d'or. Il mourut en 1566, entouré d'honneurs et regardé comme un prophète par la populace. Le premier, il avait publié ces almanachs chargés de prédictions, qui entretiennent les superstitions du peuple. Ses centuries ont été plusieurs fois réimprimées. Les éditions les plus estimées sont celles de Lyon ou de Troyes, 1568, et celle d'Amsterdam, 1668. A-D.

NOTA, NOTA BENE, *voy.* NOTE.

NOTA (ALBERTO), l'un des auteurs comiques italiens qui ont continué avec le plus de succès l'école de Goldoni, est né à Turin, le 14 novembre 1775. Comme son prédécesseur, il eut un père prodigue; il écrivit et joua comme lui de petites comédies dès son enfance; comme lui enfin il fut avocat. Un mariage malheureux, la perte d'une place qu'il occupait dans la magistrature lui firent une jeunesse errante et nécessiteuse. Mais depuis 1818 jusqu'à ce jour, il a rempli divers emplois dans l'administration du royaume de Sardaigne; il a même obtenu le titre de baron. A travers ces fortunes diverses, il n'a cessé d'écrire des comédies dont la plupart ont été représentées avec succès sur les théâtres de l'Italie. La première qui attira l'attention fut *Les premiers pas vers le mal* (*I primi passi al mal costume*), donnée à Turin, en 1808, et qui a été imitée par M. C. Delavigne, dans son *École des vieillards*. Vinrent ensuite : *L'homme à projets*, *Le nouveau riche*, *Le philosophe célibataire*, *L'atrabilaire*, *L'ambitieuse*, *La coquette* (*la Lusinghiera*), *La rare constance*, *La foire*, qui est peut-être le chef-d'œuvre de l'auteur, etc. Pur dans sa morale comme dans son style, Nota a le mérite de peindre assez fidèlement les mœurs italiennes, quoique avec moins de verve que Goldoni dans quelques-unes de ses pièces. La 13e et la 14e édit. de ses œuvres ont paru presque en même temps à Florence et à Milan. Quelques-unes de ses comédies ont été traduites dans la *Collection des théâtres étrangers*. En 1839, a paru le *Théâtre d'Alberto Nota et du comte Giraud, ou Choix des meilleures pièces de ces deux auteurs*, traduit par M. Bettinger, et précédé d'un *Précis historique de la comédie en France et en Italie*, par M. Scribe, 3 vol. in-8°. R-Y.

NOTABLES (ASSEMBLÉES DES). Ces assemblées, convoquées par nos rois, à de longs intervalles, à la place des États-Généraux (*voy.*), différaient essentiellement de ces derniers par leur composition, qui était abandonnée à l'arbitraire du monarque. Leurs attributions se réduisaient à donner leur avis sur différentes questions qu'on trouvait bon de leur soumettre. Elles remontaient à une époque fort reculée de l'histoire de la monarchie, et se renouvelèrent un petit nombre de fois. Ce fut plutôt une assemblée de notables que de véritables États-Généraux qui s'ouvrit le 5 janvier 1558; la magistrature y prit séance pour la première fois avec les trois ordres de l'état, et sans se confondre avec aucun d'eux. Une autre assemblée de ce genre fut tenue sous Henri IV (1596), à Rouen. Celle de 1626, que présida Gaston, frère du roi Louis XIII, et qui tint ses séances, au nombre de 35, dans une des salles du château des Tuileries, servit à fortifier et à accroître le crédit du cardinal de Richelieu. Plus d'un siècle et demi se passa alors sans nouvelle convocation de notables; mais le mauvais état des finances du royaume (*voy.* CALONNE) pendant le

règne de Louis XVI fit encore recourir à ce moyen. L'assemblée se composa de 137 membres, parmi lesquels 7 princes du sang, 9 ducs et pairs, 8 maréchaux, 11 archevêques et seulement 25 magistrats des villes du royaume. Son ouverture eut lieu à Versailles, le 22 février 1787, et elle se sépara au bout de trois mois, le 25 mai. Necker convoqua de nouveau cette assemblée des notables, pour la consulter sur la composition des États-Généraux. Réunie à Versailles, le 6 novembre 1788, ses séances durèrent jusqu'au 12 décembre suivant. *Voy.* Louis XVI (T. XVI, p. 766-7), Louis XVIII (*id.*, p. 778), Calonne, Brienne, Necker, etc. X.

NOTAIRE, Notariat. La loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), qui régit actuellement le notariat en France, a défini avec précision la nature des fonctions dévolues à ceux qui exercent cette profession. « Les notaires, dit l'art. 1^er^ de cette loi, sont les fonctionnaires publics établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions. » Les notaires exercent donc la *juridiction volontaire*, à l'encontre des tribunaux qui exercent *la juridiction contentieuse*.

L'institution du notariat est fort ancienne. Elle tire son nom des *notarii*, c'est-à-dire de ceux qui, chez les Romains, étaient versés dans l'art d'écrire par notes ou abréviations. Les esclaves qui possédaient ce talent ne tardèrent pas à être chargés de la rédaction des contrats qui intervenaient entre les citoyens, tels que les conventions, les testaments, les actes d'emprunt et de paiement, etc. Ces fonctions prirent une telle importance, que les empereurs Arcadius et Honorius voulurent qu'elles fussent exclusivement confiées à des hommes libres. Outre les *notarii*, il y eut encore les *tabelliones* ou *tabularii*, qui prirent leur nom de ce qu'ils écrivaient sur des tablettes, et auxquels furent dévolues des fonctions qu'il est assez difficile de démêler de celles qu'exerçaient les premiers.

L'histoire du notariat est fort obscure jusqu'au règne de S. Louis. Tout ce qu'on doit présumer, c'est que les seigneurs exerçant la plénitude de la juridiction, étaient ceux aussi à qui était confié le pouvoir de constater les conventions intervenant entre les particuliers. Or, comme ils ne pouvaient exercer ce pouvoir par eux-mêmes, ils le déléguaient à leurs baillis ou à leurs autres officiers. Les actes que ceux-ci dressaient devaient être revêtus du sceau du seigneur.

On sait dans quel chaos S. Louis trouva la justice, et quels efforts il fit pour y porter remède. La prévôté de Paris, qui se baillait à ferme, comprenait non-seulement la charge de juge, mais encore le greffe, les notaires et le sceau, en sorte que tous se ressentaient de la cupidité du prévôt. Les abus étaient tels que, suivant Joinville, « le menu peuple n'osoit demourer en la terre le roy, ains alloit demourer en autres prévostés et autres seigneuries. » S. Louis réforma autant qu'il le put un si déplorable état de choses. Il ne voulut plus que la charge de prévôt de Paris fût vénale, et la confia à un homme ferme et éclairé, Estienne Boylève. Quant aux notaires, il leur donna une sorte d'indépendance; il en créa 60 en titres d'office, attachés au Châtelet de Paris, et les chargea de recevoir tous les actes volontaires de sa juridiction. Toutefois, les fonctions de ces officiers publics ne furent pas tellement bien définies qu'il n'y eût lieu de les défendre, par la suite, contre les empiétements des greffiers, des clercs, des juges, etc. Tel fut l'objet d'un édit de Philippe-le-Bel, du 5 juin 1300, et d'un grand nombre d'autres ordonnances qui furent rendues postérieurement. Un autre acte important de Philippe-le-Bel, dans l'histoire du notariat, est l'ordonnance du mois de mars 1302, rendue pour la réformation de la justice du royaume, et par laquelle il défendit à tous les hauts justiciers d'instituer des notaires, déclarant que c'était là un attribut essentiel de la dignité royale; mais réservant cependant le droit des seigneurs qui étaient en possession de créer des notaires dans leurs domaines.

Les notaires créés par les seigneurs furent plus particulièrement désignés sous le nom de *tabellions* et de *garde-notes*. Leurs fonctions ne différaient guère de celles des notaires royaux; mais leur ressort était plus borné, en ce qu'il se trouvait circonscrit dans la seule étendue du domaine du seigneur qui les avait institués.

Les notaires de Paris reçurent de Charles VI, en avril 1411, une grande marque de sa protection, lorsqu'il les autorisa à mettre à leurs maisons les panonceaux royaux, c'est-à-dire des écussons portant les armes de France; droit qui fut étendu par la suite à tous les autres notaires.

Henri IV rendit, au mois de mai 1597, un édit par lequel il supprima tous les offices des notaires royaux, des tabellions et garde-notes, et il créa de nouveaux offices qu'il réunit à son domaine « pour estre à l'avenir égaux en qualité et estre dits et nommés *notaires-garde-notes* et *tabellions héréditaires*, avec pouvoir de grossoyer toutes les expéditions qui seront par eux reçues et passées, tout ainsi que font les notaires de nostre ville de Paris. » Les notaires de cette capitale furent portés au nombre de 113 (ils sont aujourd'hui 114), et ils reçurent de Louis XIV la qualification de *conseillers du roi*, qu'ils conservèrent jusqu'à la révolution.

La loi du 6 octobre 1791 transforma les notaires royaux en notaires publics, mais elle apporta un plus grand changement dans la base même de cette antique institution, en séparant totalement la juridiction volontaire de la juridiction contentieuse. Les notaires ne furent plus *notaires au Châtelet*, ou notaires au tribunal qui avait remplacé le Châtelet, ils devinrent indépendants, bien qu'exerçant leurs fonctions sous la surveillance des autorités judiciaires.

La loi du 25 ventôse an XI, que nous avons déjà citée, est venue organiser le notariat. Après avoir défini les fonctions des notaires, elle porte qu'ils sont institués à vie, qu'ils sont tenus de prêter leur ministère lorsqu'ils en sont requis; que chaque notaire doit résider dans le lieu qui lui est fixé par le gouvernement, etc. Les notaires exercent leurs fonctions, savoir : ceux des villes où est établie une cour royale, dans l'étendue du ressort de cette cour; ceux des villes où il n'y a qu'un tribunal de première instance, dans l'étendue du ressort de ce tribunal; ceux des autres communes, dans l'étendue du ressort de la justice de paix. Les fonctions des notaires sont incompatibles avec celles de juges, procureurs du roi, substituts, greffiers, avoués, huissiers, etc.

Les actes des notaires doivent être reçus par deux d'entre eux, ou par un seul, mais assisté de deux témoins*. La loi prescrit d'autres formalités pour la validité des actes notariés. Lorsque ces actes sont réguliers, ils font foi en justice et sont exécutoires dans toute l'étendue du royaume. Les notaires doivent garder minute de tous les actes qu'ils reçoivent, sauf des certificats de vie, procurations, quittances de fermages ou de loyers, etc.

Les actes des notaires qui emportent obligation sont délivrés en forme de grosses (*voy.*) à celui au profit de qui l'obligation est souscrite.

Pour être admis aux fonctions de notaire, il faut jouir de l'exercice des droits de citoyen, avoir satisfait à la loi sur le recrutement, être âgé de 25 ans accomplis, justifier d'un certain temps de travail ou stage dans une étude de notaire. Les notaires sont nommés par le roi, et obligés de verser un cautionnement. Ils sont soumis à la discipline intérieure d'une chambre qui existe dans chaque chef-lieu de tribunal de première instance, et qui a été organisée par un arrêté du gouvernement du 2 nivôse an XII (24 déc. 1803).

Peu de fonctions exigent autant de délicatesse, de lumières, d'esprit de conciliation que celles de notaire. C'est une magistrature volontaire dont l'exercice présente beaucoup de difficultés. Les notaires sont les dépositaires des secrets les plus intimes des familles, ils sont les premiers conseils de tous les citoyens; de la

(*) Cette prescription n'ayant pas été accomplie, et le second notaire ou les témoins instrumentaires se contentant de signer, sans avoir assisté à la passation de l'acte, le gouvernement vient de présenter un projet de loi à la Chambre des députés (février 1843) pour régulariser cet état de choses.

bonne ou de la mauvaise rédaction de leurs actes dépend le sort du plus grand nombre des procès. Ils donnent la force de la loi aux contrats qu'ils reçoivent, et c'est avec raison qu'ils ont pu prendre pour devise : *Lex est quodcumque notamus*. Des abus graves ont été signalés, depuis peu d'années surtout, dans l'exercice de cette honorable profession. Le gouvernement les connaît et l'ordonnance royale du 4 janvier 1843 est venue y remédier, au moins à certains égards.

On nommait autrefois *notaires apostoliques* des officiers institués par le pape, dans les différents pays catholiques, pour les expéditions qui se faisaient, en cour de Rome, de collations de bénéfices. Leurs fonctions étaient bornées aux matières spirituelles et l'on ne peut les confondre avec les officiers publics qui ont conservé le nom de notaires.

Un très grand nombre d'ouvrages existent sur le notariat. Nous nous contenterons de mentionner ici le *Traité des droits, priviléges et fonctions des conseillers du roi, notaires*, etc., par Langloix (Paris, 1738, in-4°); le *Parfait notaire*, par Massé (Paris, 6e éd., 1827-1828, 3 vol. in-4°), et la nouvelle édition du *Répertoire de la jurisprudence du notariat*, par M. Rolland de Villargues, qui se publie en ce moment, ainsi que le *Code du notariat* du même auteur. A. T-R.

NOTASIE, *voy.* HOLLANDE (*Nouvelle-*). *Voy.* aussi NOTUS.

NOTATION, ou PHONOGRAPHIE (de φωνὴ, son, voix, et γράφω, j'écris, je décris), art de représenter aux yeux et à l'intelligence le son musical et ses différentes modifications, de telle façon que l'exécutant reproduise ensuite, au moyen de la voix ou de l'instrument, les pensées écrites par le compositeur. C'est par là que commence l'étude de la musique (*voy.*), de même que pour apprendre à lire une langue, il faut, avant tout, connaître la forme des lettres qui entrent dans la composition des mots, assemblés eux-mêmes de manière à former des phrases et à exprimer des idées. Les accidents phoniques, dont la notation doit donner une idée nette et précise, étant extrêmement nombreux, les signes graphiques sembleraient devoir l'être également : aussi, comptait-on, chez les Grecs, jusqu'à 1,620 combinaisons destinées à cet usage; mais, au moyen de dispositions très ingénieuses, les modernes sont parvenus, à l'aide d'un nombre de signes relativement fort petit, à exprimer beaucoup plus de choses que ne le faisaient les anciens, et réellement tout ce qui, dans la musique, a besoin aujourd'hui d'être indiqué.

Les signes de notation peuvent se diviser en trois classes, selon qu'ils ont rapport à la *tonalité*, à la *durée*, ou à des modifications moins essentielles, telles que le timbre, l'intensité, etc., qui se rattachent surtout à l'*expression* musicale. Les signes de tonalité sont la *portée*, les *clefs*, les *accidents*, les *notes* proprement dites, considérées uniquement quant à leur position sur la portée; les signes de durée sont les *notes*, envisagées sous le rapport de leur plus ou moins grande prolongation, les *silences*, le *point*, les *liaisons*, les *stanguettes* ou *barres verticales*, les *petites* notes; les signes d'expression sont les *accents*, le *gruppetto*, le *mordant*, le *lié* et le *détaché*; enfin, l'on peut former une 4e classe de certains signes de *convention* qui évitent au musicien la peine d'écrire au long des intentions qui se représentent souvent, et que, pour abréger, l'on exprime par des caractères spéciaux, tels sont les *doubles barres*, le *renvoi* et le *guidon*.

La *portée* étant réellement toute la base du système de notation moderne, nous lui consacrerons un article spécial. Au mot CLÉ, on a déjà expliqué quel était l'usage de ce signe; on se sert de trois clefs qui prennent le nom des notes qu'elles représentent, et sont disposées entre elles à intervalle de quinte.

Clef de *Fa*. Clef d'*Ut*. Clef de *Sol*.

Ces signes ne sont qu'une altération des lettres gothiques *f*, *c*, *g*. La clef de *fa* se pose sur la 4e ligne de la portée : elle sert pour les voix et instruments de basse; on la trouvait aussi autrefois sur la

3e ligne, et elle servait, en ce cas, pour les voix de baryton et instruments d'une étendue analogue; mais elle n'est plus d'usage que pour la transposition. La clef d'*ut* se place sur la 1re, la 3e et la 4e ligne : dans le premier cas, elle sert pour les voix de soprane; dans le second, pour les voix de contralte et instruments correspondants, tels que la viole ou alto; dans le troisième, on l'emploie pour les voix de ténor ou taille, et accidentellement pour les instruments graves, lorsqu'ils se portent dans la région supérieure; autrefois, on plaçait aussi la clef d'*ut* sur la 2e ligne : elle servait alors pour les voix de mezzosoprane ou second dessus; elle serait aujourd'hui entièrement tombée en désuétude, si les compositeurs ne l'écrivaient encore dans les partitions, pour représenter la partie du cor anglais et certaines transpositions des cors ordinaires. La clef de *sol* ne se place plus que sur la 2e ligne, et sert pour les voix et instruments aigus; on la posait aussi autrefois sur la 1re ligne. D'après cela, on conçoit que ce serait une grave erreur de supposer que les notes de chaque clef fussent toujours à l'unisson les unes des autres. Ainsi, les trois *ut* suivants, sont chacun à des octaves différentes.

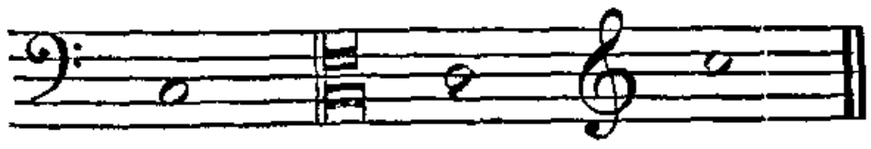

Les *accidents* sont des signes qui indiquent le déplacement momentané du lieu ordinaire où, dans la gamme diatonique, se rencontrent les semi-diatons; cette opération se fait de deux manières, savoir : en élevant la note inférieure d'un semi-diaton, ou bien en abaissant la note supérieure d'une semblable distance. Dans le premier cas, on place un signe ♯, appelé *dièse*, devant la note altérée; dans le second, on fait usage d'un autre signe ♭, nommé *bémol* (*voy.* ces mots). Ces deux signes étendent leur influence sur la note qu'ils précèdent, quelle que soit la série de l'échelle générale où elle se rencontre; leur effet se perd de deux manières : 1° lorsque la portée se trouve traversée d'une barre verticale, ou stanguette, dont nous parlerons plus loin; 2° par l'apparition d'un nouveau signe ♮, qui porte le nom de *bécarre* (*voy.*) : ce signe a le privilége de remettre la note diésée ou bémolisée dans son état primitif. Lorsqu'on veut que l'effet des dièses ou bémols s'étende à tout un morceau de musique, au lieu de placer ces signes devant les notes altérées accidentellement, on les disposera dans un ordre convenu, à la suite de la clef; c'est ce qui s'appelle *armer* la clef. Si les notes modifiées par l'*armure* doivent être ramenées à leur position primitive dans le cours du morceau, on emploiera le bécarre; si elles doivent être de nouveau élevées ou abaissées d'un semi-diaton dans le sens où elles l'ont déjà été, on se servira du *double dièse* 𝄪 et du *double bémol* 𝄫. Quand, ensuite, la note double diésée ou double bémolisée devra être ramenée à l'état indiqué par l'armure de la clef, on se servira, non plus du bécarre, mais du simple dièse et du simple bémol. En ce cas, quelques musiciens allemands font précéder le signe simple d'un bécarre.

Les *notes* proprement dites servent à la fois pour marquer l'intonation et la mesure. Sous le premier point de vue, leur *tête*, semblable à un zéro incliné, soit vide, soit remplie et placée sur les lignes ou interlignes, serait seule à considérer (*voy.* Gamme); mais, d'une autre part, la *queue*, dont elles sont accompagnées, détermine leur valeur quant à la durée. L'unitè rhythmique, dans la musique moderne, est la *ronde* 𝅝; les valeurs moindres qu'elle vont diminuant en proportion sous-multiple, ce qui produit la *blanche* 𝅗𝅥, la *noire* ♩, la *croche* ♪, la *double-croche* 𝅘𝅥𝅯, la *triple-croche* 𝅘𝅥𝅰, la *quadruple-croche* 𝅘𝅥𝅱, et l'on peut, au besoin, aller au-delà dans la même progression : ces durées sont à la première, comme $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$, $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{64}$, sont à l'unité. Dans la copie et la gravure, lorsque plusieurs croches se suivent, on les attache ensemble par un trait simple, double, triple, etc., selon qu'il s'agit de croches simples, doubles, etc., en ayant soin de ne jamais les disposer ainsi dans le milieu des mesures à deux et à quatre temps.

Dans la musique antérieure à 1550, on employait, outre ces valeurs, la *brève*, double de la ronde, et formée par un carré vide, ce qui l'a fait aussi nommer *carrée*; la *longue*, double de celle-ci, et qui s'en distinguait par la queue dont elle était accompagnée; enfin la *maxime*, double de la longue et formée d'un parallélogramme correspondant au double de la carrée, et, comme la longue, accompagnée d'une queue. La *brève* ou *carrée* est longtemps restée en usage dans la musique d'église, et servait même à désigner une mesure spéciale; on la nommait brève parce qu'elle était en effet l'une des plus petites valeurs, n'ayant au-dessous d'elle que la *semi-brève*, la *minime* et la *semi-minime*, répondant à nos ronde, blanche et noire: on ajouta plus tard la *chrome*, c'est-à-dire notre *croche* (*voy.*); quand ensuite on introduisit des valeurs plus petites, on abandonna l'usage des plus grandes. On voit d'après cela que les anciens compositeurs avaient au fond les mêmes moyens que nous d'exprimer les durées, et comme ces notes, qui par rapport aux nôtres paraissent si longues, marchaient avec rapidité dans l'exécution, il n'y avait réellement aucune différence.

Autant pour introduire de la variété dans les compositions musicales, que pour donner aux exécutants le temps de reprendre haleine, on a imaginé les instants de repos appelés *silences*. Ces signes correspondent aux durées des notes; ainsi, la *pause* 𝄻 ayant en silence la même durée que la ronde ou l'unité, la *demi-pause* 𝄼, le *soupir* 𝄽, le *demi-soupir* 𝄾, le *quart de soupir* 𝄿, le *demi-quart* ou 16e *de soupir* 𝅀, le 32e de *soupir* 𝅁 vont décroissant de moitié, et répondent aux blanche, noire, croche, etc. La pause a la propriété particulière de s'employer pour le silence d'une mesure entière quelles que soient d'ailleurs les durées qui entrent dans sa composition. En réunissant la pause et la demi-pause de manière à ce que ces deux signes se touchent et occupent l'espace compris entre deux lignes, on obtient une figure qui a la valeur de deux pauses et que l'on nomme *bâton de deux mesures* ou de *deux pauses*. En prolongeant ce bâton dans l'espace suivant, on obtient un *bâton de quatre pauses*, lequel se redouble si l'on veut former le *bâton de huit pauses*.

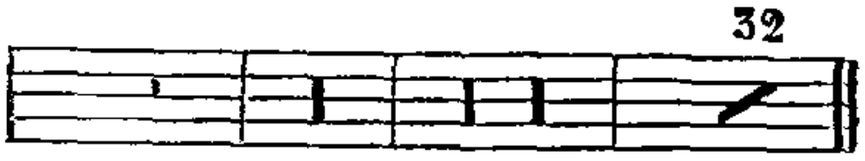

Ces signes, qui correspondaient à la brève, à la longue et à la maxime, ne s'emploient presque plus à l'exception du premier. Lorsqu'une partie doit se taire pendant un certain nombre de pauses, on tire un trait oblique dans les lignes de la portée et au-dessus l'on écrit en chiffres le nombre de mesures qui doit être compté.

Le *point augmentatif* n'est à vrai dire qu'un signe d'abréviation; il indique que la note à la droite de laquelle il se trouve placé doit être prolongée de la moitié de sa durée ordinaire. Ainsi, par exemple, une blanche suivie d'un point équivaut en durée à une blanche plus une noire. Le point représente donc ici la noire; venant après celle-ci, il représente la croche, et ainsi de suite. Le point a le même effet à la suite des silences; cependant on n'en fait jamais usage à la suite de la demi-pause, sans autre motif que l'habitude. On trouve fort souvent dans la musique moderne des notes suivies de deux points; en ce cas le second point augmente la valeur du premier dans le même sens que celui-ci avait augmenté la durée de la note; une blanche suivie de deux points équivaudra par conséquent à une blanche, une noire et une croche. Il n'est pas d'usage d'employer le double point après les silences; cependant on peut le faire.

La *liaison* ou plus exactement la *ligature* s'emploie pour un usage analogue à celui du point augmentatif, et le remplace dans le cas où le prolongement d'une note a lieu, non dans la mesure même où celle-ci se trouve, mais dans la mesure qui suit immédiatement. Elle sert d'ailleurs à réunir en une seule articulation deux notes égales ou inégales en durée, mais d'une même valeur tonale, c'est-à-dire placées sur un même degré, et qui, en raison des divisions de mesure, ne sauraient être exprimées par un signe unique.

Les *stanguettes* sont des *barres* qui cou-

pent la portée en sens vertical et servent à marquer les divisions de la mesure (*voy.* ce dernier mot).

Les *petites notes* sont des notes ordinaires écrites en caractères plus fins et qui n'ont point par elles-mêmes de valeur déterminée dans la composition de la mesure; elles empruntent leur valeur aux notes qui les précèdent et qui les suivent; et leur omission même n'altérerait pas trop sensiblement la pensée du compositeur.

Les *accents* sont des signes d'expression qui indiquent les variations d'intensité que l'on doit donner à une ou plusieurs notes : le premier de ces signes, formé de deux lignes droites s'unissant à l'extrémité et formant un angle très aigu, indique, si l'angle est tourné vers la droite >, que le son doit être peu à peu diminué; tourné dans l'autre sens <, il marque au contraire que le son doit être augmenté : de la réunion de ces deux signes, on en forme un troisième <> qui indique l'augmentation suivie de la diminution. Ces signes s'étendent selon le besoin à des traits ou passages d'une certaine étendue. On voit encore ce même signe tourné ainsi ∧; dans ce cas, il annonce le passage subit du fort au doux sur une seule et même note.

D'autres *accents* s'expriment dans la musique par des mots complets ou abrégés empruntés à la langue italienne, et qui sont aussi faciles à reconnaître qu'à interpréter; ils se trouvent presque tous indiqués au mot Abréviation.

Un *accent* d'un usage fort commun est la ligne courbe que nous avons nommée plus haut *ligature*, et que nous appelons ici plus spécialement *liaison ;* elle sert à indiquer qu'une série tonale plus ou moins étendue doit être coulée, c'est-à-dire rendue dans le chant par un seul coup de gosier, dans les instruments par un seul coup de langue, d'archet, etc.

Les *points* placés au-dessus ou au-dessous des notes, en dehors de la portée, forment l'*accent* contraire, et annoncent que chacune d'elles doit être détachée et articulée séparément. Si l'on veut que cette articulation ait une grande vigueur et que le son de chaque note soit sec et paraisse absolument isolé de la note voisine, on allonge les points en forme de clous.

D'autres signes d'expression concernent plus spécialement l'agrément du chant. Tels sont le *port de voix*, l'*appogiature* (*voy.*), le *gruppetto*, le *trille* (*voy.* Cadence), le *mordant* et les *broderies* (*voy.* Fioritures).

Avant de terminer ce qui regarde les signes d'expression, il importe de remarquer que fort souvent le compositeur se dispense de les écrire, laissant à l'exécutant le soin de les placer là où il le juge convenable, d'après ce qu'enseigne à cet égard l'étude, l'observation et aussi l'inspiration, qui joue un si grand rôle dans toute exécution musicale.

Il ne nous reste plus qu'à parler des signes de convention. La *double barre* verticale, traversant la portée, se place à la fin et quelquefois dans le courant d'un morceau de musique; elle indique que la pièce est terminée, soit dans son entier, soit dans une de ses parties.

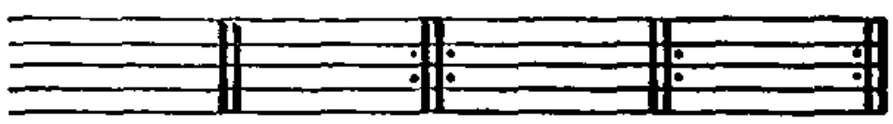

Lorsque la double barre est accompagnée de points tant à droite qu'à gauche, ces points indiquent que l'exécutant, arrivé là, doit reprendre depuis le commencement ou depuis la dernière double barre avec points qu'il aura rencontrée. Il doit ensuite poursuivre jusqu'à une double barre également accompagnée de points et reprendre à la précédente. Si les points ne sont placés que d'un seul côté, on répète seulement la partie du morceau vers laquelle ils se trouvent.

Les mots *da capo*, ou par abréviation *D. C.*, indiquent que le morceau doit être repris *du commencement*. Quelquefois on trouve ce terme suivi des lettres *A. F.*, *al fine*, ce qui signifie que l'on doit s'arrêter au mot *fin* qui est indiqué par un arc de cercle placé au-dessus d'une note ou d'une double barre.

Le *renvoi* 𝄋 est un signe de convention qui annonce la répétition d'un nombre quelconque de mesures. Son apparition dans une pièce de musique renvoie à un signe semblable, marqué précédemment, où doit se reprendre la continuation du morceau jusqu'à la ren-

contre du signe final indiqué il y a un instant.

On ne fait plus guère usage du *guidon* ⁓, et quand on l'emploie, ce n'est que par suite d'une mauvaise distribution de notes dans la copie ou dans la gravure. Ce signe a pour objet d'annoncer, à la fin d'une portée, la note qui se trouvera au commencement de la portée suivante, lorsque la mesure entière n'a pu trouver place dans la première. Si la note annoncée doit subir quelque altération accidentelle, le signe altératif se place devant le guidon, puis se répète devant la note.

Enfin les *abréviations* sont des signes convenus dont l'usage est quelquefois indispensable, au moins dans les partitions. Il y a deux sortes d'abréviations; on a expliqué à ce mot même la plupart de celles qui sont formées de lettres, il reste à parler de celles qui donnent lieu à des signes particuliers. On bannit d'ordinaire ces derniers de la musique vocale; mais ils sont dans la musique instrumentale d'un usage assez fréquent. Voici les principaux :

Les *points* prolongés et placés au-dessus ou au-dessous d'une ronde, indiquent l'articulation de quatre noires.

Les *barres* tirées au-dessus ou au-dessous des rondes ou traversant la queue des blanches et des noires, annoncent que ces notes doivent être détaillées en croches si la barre est simple, en doubles croches si elle est double, en triples si elle est triple. Lorsque les notes ainsi barrées sont accompagnées d'un 3 ou d'un 6, ces chiffres indiquent les *triolets* ou *sixolets*, c'est-à-dire trois croches pour deux ou six pour quatre.

La *barre penchée* obliquement sur la portée et s'étendant sur deux espaces marque la répétition du groupe de notes qui précède. Si le groupe est d'une mesure entière, on accompagne la barre de deux points, l'un en dessus, l'autre en dessous; s'il est de deux mesures, la barre se place de manière à couper la stanguette par le milieu et toujours avec les deux points, que l'on omet en tout autre cas. Quand le groupe est formé de doubles, de triples, etc. croches, on double, on triple la barre de répétition.

Les blanches attachées entre elles par la queue comme les croches, en produisent l'effet, c'est-à-dire que deux blanches unies de la sorte doivent être reproduites quatre fois et en un mouvement quatre fois plus rapide que celui qui leur appartient dans l'ordre ordinaire.

Au lieu d'écrire les passages appelés *arpéges* (*voy.*) tout au long, on les représente en rondes ou blanches que l'exécutant doit détailler; mais l'arpége doit avoir toujours été écrit une fois tel qu'il faut l'exécuter, et les initiales *ARP.* doivent être écrites au-dessus ou au-dessous de la portée.

On n'écrit, si l'on veut, qu'une fois une suite de notes syncopées qui se trouvent sur le même degré; puis on met des rondes qui doivent être syncopées comme les précédentes, ce que marquent les mots *segue* ou *simili*, que l'on emploie aussi dans les cas analogues, et qui indiquent qu'il faut *suivre* une marche *semblable*.

Une ou plusieurs mesures surmontées d'un arc de cercle au-dessus duquel est placé le mot *bis* annoncent évidemment la répétition du passage ainsi marqué; du reste, c'est moins là une abréviation qu'une manière de réparer un oubli ou bien une faute de copie.

L'indication de l'effet appelé *tremolo* se marque comme si le passage devait être exécuté régulièrement en triples ou quadruples croches. Mais comme ces notes doivent se succéder sans solution de continuité autant que dure la mesure, ce cas particulier est indiqué par l'addition des initiales *TREM.*

Le *brisé* est un zigzag vertical que l'on place devant un accord; il sert à indiquer que l'on doit frapper successivement, mais très rapidement, toutes les notes de l'accord en commençant par la plus grave.

Par tout ce qui précède, on voit qu'il n'est pas fort difficile d'acquérir la connaissance de la partie sémiotique (*voy.*) de l'art musical; mais l'habileté dans l'exécution vocale ou instrumentale ne vient pas aussi vite, et malgré le petit nombre des signes nécessaires à connaître, ce n'est que par suite d'une application persévérante et d'une étude quotidienne

que l'on peut arriver à lire sans hésiter toute pièce de musique où il ne se rencontre pas des difficultés extraordinaires. Cette habitude de lire, comme on dit, *à première vue*, s'obtient au moyen de l'exercice appelé *solfége* (*voy.*) ou *solmisation*, qui n'est autre chose que l'art de la *lecture musicale*.

La notation moderne, telle que nous venons de l'exposer, n'a été imaginée que par parties. Les Romains avaient, ainsi que les Grecs, employé les lettres de l'alphabet pour représenter les tons (*voy.*) ; mais comme à l'époque où ils s'y appliquèrent l'art s'était extrêmement simplifié, ils ne firent usage que d'un fort petit nombre de caractères. Cet état de chose, qui subsista longtemps, reçut une modification notable à l'époque de saint Grégoire. Les musiciens qui travaillèrent d'après les ordres de ce pontife conservèrent les lettres ; mais guidés par le sentiment des octaves, ils se limitèrent aux sept premières, qui se répétaient en lettres mineures pour la 2e octave, et que l'on redoublait au besoin pour la 3e. Cependant fort peu de temps après surgissaient deux systèmes tout différents, appelés notations *saxonne* et *lombarde*, du nom des peuples chez lesquels on en trouve les traces. La notation saxonne était formée de points variant de position ; la notation lombarde se composait de notes anguleuses et de quelques signes accessoires donnant l'idée des traits de chant. La notation *celtique*, qui était toute figurée, ne vint que plus tard. La nécessité de donner aux points une position régulière fit naître l'idée des *lignes* que l'on employa en nombre plus ou moins considérable (*voy.* Portée). Dès que l'on en fut là, on n'eut plus rien à désirer pour représenter le son musical considéré quant à la *tonalité*. Il s'agissait de trouver aussi des figures pour les durées : Franco, ou selon d'autres Jean des Murs, en régularisa l'usage plutôt qu'il ne l'introduisit, car, on ne sait rien de bien positif là-dessus ; c'est pour cela que nous ne mentionnons pas ici le nom, d'ailleurs justement immortel, de Guido (*voy.* Arétin). A la fin du XIIIe siècle, on avait inventé tout ce qui était essentiel pour bien représenter les deux principales modifications du son ; les changements et améliorations qui ont eu lieu depuis n'ont été, à vrai dire, qu'accessoires, et sont nés surtout des transformations que subissait l'art lui-même. Depuis environ deux siècles aucun changement essentiel n'est plus survenu, le système actuel a suffi à tous les besoins et s'est sans peine plié à toutes les exigences, quoique l'art ait pris sur une infinité de points d'immenses développements. Cependant, les difficultés d'impression et de lecture de la musique firent renouveler plusieurs fois l'inutile essai de nouveaux systèmes de notation. Le plus célèbre de ceux qui proposèrent des réformes de ce genre, J.-J. Rousseau, reconnaissait avec raison (*voir* l'art. *Caractère* de son *Dict. de musique*) qu'au fond, tous ces systèmes, en corrigeant d'anciens défauts auxquels on était accoutumé, leur en substituaient d'autres dont l'habitude était à prendre, et qu'en conséquence le public avait très sagement fait de laisser les choses comme elles étaient et d'envoyer les novateurs et leurs systèmes au pays des vaines spéculations.

Tous les livres élémentaires renferment sur la notation des renseignements quelquefois assez mal coordonnés et souvent rédigés avec négligence ; ils suffisent cependant pour l'usage ordinaire, particulièrement si les explications du maître viennent en aide au discours écrit. On s'est efforcé de traiter cette matière avec ordre, clarté et d'une manière à peu près complète dans la *Séméiologie musicale, ou Exposé succinct et raisonné des principes élémentaires de la musique*, Paris, 1837, in-8°. Pour l'histoire de la notation et des réformes proposées relativement au système moderne, on peut lire avec beaucoup de fruit un *Mémoire* de G.-M. Raymond, inséré parmi ceux de l'*Académie de Turin*, t. XXX. J. A. de L.

NOTE, Nota, Nota bene. Ces mots divers dérivent du latin *noscere*, *notus*. Ils ont un assez grand nombre de significations. La plupart du temps, un *nota* ou *nota bene* (notez bien) est une remarque mise à la marge d'un écrit ou d'un livre, pour s'en souvenir et y avoir égard. Par abréviation, on l'indique ainsi ;

N. B. Une *note* est, dans un sens plus général, l'observation que l'on fait sur un mot, ou l'explication d'une phrase, que l'on exprime sur la marge, ou en bas de la page d'un livre. Si les notes sont d'une grande longueur, on les renvoie à la fin du chapitre ou du volume. Un certain nombre de notes sur un même sujet, composent un *commentaire* (*voy.* ce mot et INTERPRÉTATION). D. A. D.

NOTES TIRONIENNES, *voy.* BRACHYGRAPHIE.

NOTES DIPLOMATIQUES. Dans l'origine, alors que les ambassades n'étaient que temporaires, c'était de vive voix que se traitaient les intérêts des peuples entre eux. Les ambassadeurs exposaient le but de leur mission dans un discours : de là, chez les Romains et dans le latin du moyen-âge, la dénomination d'*orator*. Longtemps cette manière de négocier en usage chez les nations de l'antiquité, et qui subsiste encore hors d'Europe, eut également lieu entre les puissances européennes. Aujourd'hui, au contraire, les discours sortent rarement des simples formes de l'étiquette et ne traitent pas des affaires. Mais au XVI^e^ siècle, après que Charles-Quint eut commencé à introduire les missions permanentes, que Paul IV eut donné l'exemple d'entretenir des légats (*voy.*) dans toutes les cours, surtout après que Richelieu eut mis en pratique sa maxime favorite, *qu'il fallait négocier sans cesse de près et de loin*, les affaires se compliquèrent à tel point, que le mode usité des discours et des discussions orales ne pouvant plus suffire, l'on dut recourir aux *communications par écrit*.

Au début de cette phase nouvelle dans la forme des négociations, la diplomatie se montra savante et laborieuse; les écrits de cette époque sont remplis des appels faits non-seulement aux considérations de politique, mais aussi aux principes de justice et d'équité, aux autorités en matière de droit public, à ses règles et à ses principes généraux. Actuellement ces principes sont sous-entendus, et le fond des compositions diplomatiques ramené à une valeur substantielle. La forme elle-même de ces écrits dut bientôt être simplifiée. On reconnut, en effet, que dans les transactions qui concernent les affaires d'état, étant supposées d'ailleurs la science exacte du droit, la connaissance complète des faits, l'appréciation réfléchie de toutes les circonstances qui peuvent avoir quelque importance, le talent devait consister à faire, en termes appropriés à la nature du sujet, un exposé clair, précis et concluant. On fut donc conduit à choisir un cadre conforme à ces vues, et l'on adopta la forme des *notes*, actuellement en usage, lesquelles sont le plus souvent écrites à la troisième personne. Ce mode, en effet, laisse toute latitude pour le fond même de la rédaction, et se prête à toutes les exigences, soit qu'il s'agisse de simples communications, comme un envoyé peut avoir à en faire au ministre des relations extérieures du gouvernement près lequel il est accrédité, ou encore aux autres membres du corps diplomatique de la résidence, soit qu'il y ait lieu de suivre une négociation proprement dite. *Voy.* aussi FACTUM, MÉMORANDUM, etc.

Les réponses que l'on fait aux notes sont ordinairement expédiées dans la même forme; et c'est ainsi que, par leur échange, il s'établit quelquefois une correspondance suivie.

Un ambassadeur, on le sait, ne peut être trop ménager de ses communications par écrit; la prudence lui conseille même de n'en faire qu'autant qu'il en a l'*ordre exprès* : les notes qu'il remet alors, ou qu'il *passe*, suivant l'expression spirituellement critiquée par l'abbé de Pradt, doivent être *signées*, et sont appelées *officielles* ou simplement *offices*. Cependant, lorsqu'il est bien pénétré des intentions de son cabinet, lorsque les choses à communiquer exigent plus de précision qu'on ne doit en attendre d'une communication faite de vive voix, et qui pourrait s'effacer du souvenir, le ministre peut remettre une note *non signée*, ordinairement rédigée sans introduction et sans conclusion, sous la forme d'un simple exposé : c'est ce qu'on appelle *note verbale*, ou *ad statum legendi*, ou *confidentielle*.

Des cours intimement liées ont des confidences à se faire; mais l'intimité s'affaiblit, cesse même, les opinions chan-

gent, et c'est alors que les confidences faites par écrit seront des armes redoutables laissées à des mains ennemies. Jamais il ne faut perdre de vue que, quelle que soit l'union entre deux cours, quelque étroits que soient leurs liens politiques, et même de famille, elles ont des intérêts séparés, souvent même opposés; et qui peut répondre que, d'un moment à l'autre, cette opposition ne produira pas du refroidissement ou même une rupture? Mais c'est surtout lorsqu'il s'agit de notes officielles, de déclarations impliquant des engagements définitifs, que les plus grandes précautions sont requises : dans ce cas, le négociateur doit toujours être en défiance, et supposer qu'on veut le surpendre; c'est dans cet esprit qu'il doit méditer tout ce qu'on lui remet par écrit, et tout ce qu'il répond; car la moindre équivoque, la moindre obscurité peuvent le compromettre, ainsi que les intérêts qui lui sont confiés. C^te^ DE G.

NOTE (mus.), *voy.* NOTATION.

NOTHOMB (JEAN-BAPTISTE), ministre belge, est né à Messancy (Luxembourg), le 3 juillet 1805. Reçu, en 1826, docteur en droit à l'université de Liége, il s'établit comme avocat à Luxembourg; mais ne tarda pas à se fixer à Bruxelles, où il prit (1829) une part active à la rédaction du *Courrier des Pays-Bas*, journal de l'opposition. Il se trouvait dans le Luxembourg lorsque éclata la révolution du 25 août 1830. Le 28 septembre, il fut nommé par le gouvernement provisoire membre du comité de constitution, et, grâce à son concours aux arrêtés électoraux rendus pour la convocation du congrès, l'âge de l'éligibilité fut abaissé à 25 ans, ce qui lui ouvrit à lui-même l'entrée de la carrière législative. Élu député par trois districts de la province de Luxembourg, il opta pour celui d'Arlon. Dans les discussions relatives à la nouvelle constitution, il vota pour la monarchie représentative avec deux chambres électives également dissolubles. Il vota aussi pour l'exclusion de la maison de Nassau (*voy.* ce nom et GUILLAUME I^er^), et pour la prise de possession du Luxembourg, contestée par la conférence de Londres. Partisan de la royauté du duc de Nemours, il repoussa la candidature du duc de Leuchtenberg. Pendant la courte régence du baron Surlet de Chockier (*voy.*), M. Nothomb fut nommé secrétaire général du ministère des affaires étrangères; il concourut activement à l'avénement du roi Léopold (*voy.*) et à l'adoption du traité des 18 articles avec la conférence de Londres. Par suite de l'inauguration de la nouvelle couronne, le congrès avait été dissous; mais le district d'Arlon envoya pour la seconde fois M. Nothomb à la Chambre des représentants.

Au milieu des divers travaux diplomatiques auxquels il ne cessa de prendre part, M. Nothomb publia, en 1833, son *Essai historique et politique sur la révolution belge* (2 vol. in-8°), qui fut épuisé en trois jours, eut de nombreuses éditions, et peut être regardé, non-seulement comme le meilleur récit des événements, mais aussi comme un commentaire semi-officiel de la révolution belge; il atteste dans l'auteur un incontestable talent d'écrivain et un grand tact politique.

Vers la fin de 1836, M. Nothomb donna sa démission de secrétaire général au département des affaires étrangères; mais le 13 janvier 1837, à l'avénement de l'administration catholique dirigée par M. de Theux, il fut nommé ministre des travaux publics; ce nouveau département avait été formé exprès pour lui. M. Nothomb porta aussitôt toute son attention sur un point qui était d'une grande importance pour la Belgique, et qui devait puissamment contribuer à donner à la jeune royauté de ce pays, jusque-là sous la dépendance de ses voisins, comme un baptême national. Il fit arrêter un plan définitif pour le réseau de chemins de fer dont la Belgique devait se couvrir, et en trois ans, il fit construire plus de 330 kilom. de ces chemins. En quittant le ministère, le 18 avril 1840, il laissa en voie d'exécution ou à l'étude un grand nombre de sections et de travaux préliminaires.

En même temps que M. Nothomb s'occupait ainsi des intérêts matériels du pays, les événements politiques le forcèrent souvent de descendre dans l'arène. Le 14 mars 1838, le roi Guillaume ayant fait connaître son adhésion au traité des

24 articles (substitués aux 18), il y eut à la chambre des représentants une discussion remarquable, dans laquelle le parti de la résistance fut combattu avec un admirable talent par M. Nothomb, persuadé de l'inflexibilité des exigences de la diplomatie européenne. Grâce à lui peut-être, la séparation des parties cédées du Luxembourg et du Limbourg fut consommée, et il fallut qu'il assistât lui-même à Londres à la conclusion définitive de ce traité qu'il ne pouvait s'empêcher de déplorer.

Renversé, au mois d'avril 1840, par suite d'une intrigue ministérielle, il reçut une mission extraordinaire auprès de la Confédération germanique, et alla s'établir à Francfort. Élu de nouveau à la chambre des représentants par le district d'Arlon, il fit partie, le 13 avril 1841, d'une nouvelle combinaison politique, et depuis cette époque il gère le portefeuille de l'intérieur et du commerce avec le talent et l'activité qui l'ont mis au premier rang des hommes d'état de la Belgique. D. A. D.

NOTIFICATION, terme de procédure qui désigne un acte par lequel on donne connaissance de quelque chose dans une forme juridique (*voy.* Huissier). La loi française prescrit des notifications dans divers cas. Ainsi, par exemple, la liste des jurés doit être notifiée à chaque accusé la veille du jour déterminé pour la formation du tableau du jury (Code d'instr. crim., art. 395). E. R.

NOTION, idée qu'on se forme d'une chose. Dans le langage philosophique, ce mot signifie la connaissance qu'il est possible d'avoir d'un objet. Dans le langage ordinaire, le mot *notion* désigne seulement des connaissances très élémentaires, et souvent imparfaites. C'est ainsi qu'on dit : il a quelques notions de physique, de mathématiques, etc. *Voy.* Idée. B. J.

NOTKER, surnommé *Labeo* à cause de ses grosses lèvres, moine de Saint-Gall, mort le 29 juin 1022. Sa traduction, en haut-allemand, des psaumes, qu'il accompagna de commentaires, est un des monuments les plus importants de l'ancienne prose allemande. On la conserve manuscrite à Saint-Gall. Schilter l'a imprimée dans son *Thesaurus*. Notker est auteur de plusieurs autres ouvrages qui n'ont jamais été publiés. *C. L.*

NOTORIÉTÉ (acte de). On nomme ainsi un acte passé devant un officier public, et par lequel des témoins attestent un fait constant.

Dans l'ancien droit, les actes de notoriété se délivraient sur des points de droit comme sur des points de fait. L'ordonnance de 1667 ayant abrogé les enquêtes par *turbes*, l'usage s'introduisit dans les tribunaux d'ordonner la confection d'actes de notoriété quand il était besoin de constater un point de coutume locale. Ils étaient délivrés par les juges, qui, avant de les donner, devaient consulter les autres officiers du siége, et même prendre l'avis des avocats et procureurs. Ces actes, qui entraînaient beaucoup d'abus, ne sont plus autorisés par la législation actuelle.

La production d'actes de notoriété sur des points de fait est prescrite, dans certains cas, par la loi. Ainsi, l'individu qui, voulant contracter mariage, ne peut se procurer son acte de naissance, doit le suppléer par un acte de notoriété contenant la déclaration de sept témoins (Code civ., art. 70). En outre, il est d'usage de justifier de certains faits par des actes de notoriété. On constate de cette manière, par exemple, le nombre et la qualité des héritiers d'une personne, lorsqu'il n'a pas été fait d'inventaire après son décès. Dans ce dernier cas, ou tout autre semblable, l'acte de notoriété n'a ni la force, ni le caractère d'une preuve. Il ne forme qu'une sorte de témoignage fait sans serment, et ne mérite de confiance qu'en raison de la moralité des personnes qui ont attesté le fait dont il s'agit. Il faut ajouter que les témoins, qui, par de fausses déclarations, causent un préjudice à des tiers, peuvent être condamnés à des dommages-intérêts, surtout s'ils ont agi de mauvaise foi. E. R.

NOTRE-DAME, nom que l'on donne souvent, dans l'usage ordinaire, à la sainte Vierge (*voy.* Marie). Des églises lui sont aussi dédiées sous ce nom; et parmi celles-ci, plusieurs sont les plus belles cathédrales gothiques que l'on connaisse : telles sont, en France, Notre-Dame de Paris, si pittoresquement décrite par

M. V. Hugo (*voy.*), Notre-Dame d'Amiens, Notre-Dame de Chartres, etc., etc. *Voy.* ces noms de ville; *voy.* aussi LORETTE, SAINTE-MARIE AUX ERMITES, etc. — Pour l'ordre de Notre-Dame du mont Carmel, *voy.* LAZARE (*ordre de Saint-*). Z.

NOTUS (en grec νότος), ou AUSTER (de αὔω, je sèche), désignait chez les Grecs et les Romains le vent du midi, le sud. Comme il amène le plus souvent la pluie, son nom, chez les Grecs, la désignait, et ils en formèrent un adjectif signifiant humide. *Voy.* VENTS. Z.

NOUKA-HIVA, appelée aussi ÎLE MARCHAND, d'un capitaine français du commerce qui y aborda le premier, est sinon la plus peuplée, au moins la plus grande des îles Marquises. Son nom s'écrit aussi *Nuku-Hiva*. Les navires trouvent une excellente station dans le port de cette île, Taio-Hae, qui est le meilleur de toute l'Océanie (*voy.*). Nous avons donné un art. aux îles MARQUISES; mais depuis son impression, on a su que M. le contre-amiral Dupetit-Thouars a pris possession des deux groupes qui composent cet archipel de 11 îles, au nom du roi des Français, le 1er mai 1842. — *Voir* Vincendon-Dumoulin, *Iles Marquises ou Nouka-Hiva; histoire, géographie, mœurs et considérations générales*, Paris, 1843, in-8°. S.

NOUN (CAP), situé à l'ouest du grand désert de Sahara, par 29° de lat. N. et 14° de long. occ. Il est ainsi appelé du fleuve et de la ville du même nom, et formait, jusqu'à l'époque des grandes découvertes des Portugais, au commencement du XVe siècle, la dernière limite des pays connus des Européens sur les côtes de l'Afrique occidentale. *Voy.* AFRIQUE (T. Ier, p. 233), et HENRI-LE-NAVIGATEUR (T. XIII, p. 680, surtout la 4e note de la 1re col.). X.

NOUR-EDDYN MAHMOUD (MELIK EL ADEL), sulthan de Syrie et d'Égypte, de la dynastie des atabeks (*voy.*) Zenghides, né le 21 février 1118 de J.-C., était le fils aîné d'Imad-Eddyn Zenghi, auquel il succéda sur le trône d'Alep, l'an 1145. A la mort de son père, sa succession lui fut disputée par son frère Seïf-Eddyn Ghazy, sulthan de Mossoul. Joscelin, comte d'Édesse (*voy.* ce mot, T. IX, p. 170), profita de cette circonstance pour reconquérir sa capitale que lui avait enlevée Zenghi; cependant Nour-Eddyn ne tarda pas à la lui arracher de nouveau. La seconde croisade (*voy.* ce mot, T. VII, p. 277 et suiv.), entreprise surtout dans le but de reprendre Édesse sur les Sarrazins (1147), fit courir d'abord de grands dangers au sulthan de Syrie; mais l'indiscipline des croisés, le retour en Europe de l'Empereur et du roi de France, la réconciliation de Nour-Eddyn avec son frère suivie bientôt de la mort de ce dernier, délivrèrent le fils de Zenghi de toute crainte, et augmentèrent même son autorité. Ayant échoué contre Tell-Bascher, résidence de Josselin, il ne tarda pas à prendre sa revanche, d'abord contre Raymond, prince d'Antioche, puis contre Josselin lui-même qu'il fit prisonnier. En 1154, il se fit céder Damas par le faible Modjir-Eddyn Abek. Quelques avantages remportés sur Baudouin III, roi de Jérusalem (*voy.*), et la destruction par un tremblement de terre du château de Chizour, sous les ruines duquel furent ensevelis tous les Moncadides, reculèrent encore les limites de ses états. Une maladie, dont Nour-Eddyn fut attaqué en 1159, releva le courage des princes chrétiens qui reconquirent Césarée et Harem; cependant ces revers, non plus que la défaite que lui fit essuyer, auprès du lac de Genezareth, le roi de Jérusalem, n'affaiblirent pas sa puissance. Menacé d'une nouvelle invasion par l'alliance de Manuel Comnène (*voy.*) avec les chrétiens latins, et par l'arrivée de l'empereur grec devant Alep, à la tête d'une armée considérable, il parvint à détourner le danger en rendant aux chrétiens 6,000 prisonniers. Libre de ce côté, il attaqua avec toutes ses forces le sulthan d'Iconium, à qui il enleva plusieurs villes. Pendant ce temps, Baudouin III ravagea ses terres; mais il s'en vengea en faisant Renaud de Châtillon prisonnier (1163).

Depuis 1164, Nour-Eddyn exerça une grande influence sur le sort de l'Égypte (*voy.* l'art., T. IX, p. 283). Chawer, visir d'Adhed-Lédin-Allah, le dernier prince fatimide (*voy.*) qui ait régné sur

ce pays, ayant imploré sa protection, il y envoya Chir-Kouh qui rétablit le visir, tandis qu'il reprenait lui-même sur les chrétiens Harem et Panéas après les avoir battus à Antioche. Son lieutenant lui représenta la conquête de l'Égypte comme si facile, qu'en 1167, Chawer s'étant allié aux chrétiens, Nour-Eddyn chargea Chir-Kouh d'une nouvelle expédition contre ce pays. Chawer fut massacré, et Chir-Kouh mis à sa place. Saladin (*voy.*), neveu de ce dernier et son successeur dans le visirat, voulut essayer de se rendre indépendant; mais Nour-Eddyn le força à reconnaître sa suzeraineté, et fit mettre dans la *khothbah*, le nom de Mostadhi, khalife abasside (*voy.*) de Bagdad (1171). Cependant Saladin donnant suite à ses projets d'indépendance, Nour-Eddyn rassemblait une armée pour marcher contre lui, lorsqu'il mourut à Damas le 15 mai 1174. Z.

NOUR-MAHAL, femme du grand-mogol Djéhan-ghir (*voy.* T. XVII, p. 776), naquit en 1585, dans les déserts que son père, Khodjah-Ayas, officier tatare, avait à franchir pour se rendre dans l'Inde. Khodjah-Ayas devint successivement secrétaire intime de l'émir Assouf-Khan, capitaine de cavalerie et grand-trésorier. Malgré l'amour qu'avait conçu pour sa fille le fils aîné du grand-mogol Sélim, il la donna en mariage à un officier supérieur, nommé Chir-Afghan; mais Sélim étant monté sur le trône, sous le nom de Djéhan-ghir, et Chir-Afghan ayant succombé dans une bataille, Nour-Mahal, qui avait porté jusque-là le nom de Mihr-el-Nissa (soleil des femmes), entra dans le sérail du nouveau souverain. Elle échangea peu de temps après son nom de Nour-Mahal (reine du sérail) contre celui de Nour-Djihan-Bégoum (reine rayonnante du monde). Comme elle exerçait un pouvoir sans bornes sur son époux, elle éleva son père à la dignité de premier ministre, et donna à ses deux fils du premier lit des places importantes. Elle-même prit en main les rênes du gouvernement, fit frapper une grande quantité de monnaies où elle était représentée à côté du prince son époux, et se montra sans voile au peuple. Cette conduite qui choquait les mœurs de l'Orient, déplut généralement, et Djéhan-ghir crut prudent de lui retirer en apparence une partie de son pouvoir. Néanmoins Mohabet-Khan, qu'elle haïssait, prit les armes et défit les troupes impériales. Nour-Mahal fut faite prisonnière et n'échappa à la mort que grâce aux instances de son époux. A la mort de Djéhan-ghir, décédé en 1627, elle favorisa de tout son pouvoir son fils cadet Chariar; mais l'héritier légitime Chah-Djihan la fit enfermer dans un château du Lahore, où elle mourut en 1645, et fit fondre toutes les monnaies frappées à son effigie, en sorte que les roupies de Nour-Mahal sont aujourd'hui très rares. X.

NOURRICE. On donne surtout ce nom à la femme appelée à suppléer la mère dans l'allaitement (*voy.*), lorsqu'une circonstance quelconque l'empêche de nourrir elle-même son enfant. Chez les anciens, bien qu'en général l'allaitement maternel fût en honneur, on voyait souvent, chez les grands surtout, une esclave allaiter l'enfant de ses maîtres, et, à raison de ce service, prendre en quelque sorte rang dans la famille. Chez nous, longtemps l'usage fut de confier les enfants aux nourrices; puis, à la fin du siècle dernier, eut lieu une réaction en sens contraire, sous l'influence des écrits de J.-J. Rousseau. De nos jours, enfin, l'opinion générale porte les femmes à nourrir elles-mêmes; mais les conditions dans lesquelles se trouvent un grand nombre d'entre elles font que, de l'avis même du médecin, elles sont obligées de donner leurs enfants à des mains étrangères. Il n'y a donc plus lieu de discuter sur l'utilité des nourrices ou de déplorer leurs défauts; il s'agit d'indiquer les caractères d'une bonne nourrice et les moyens les plus avantageux d'employer l'allaitement étranger.

Et d'abord nous dirons que l'allaitement des enfants par une chèvre a complétement réussi dans les cas trop rares où l'on s'en est servi, en dépit du préjugé que les enfants ainsi nourris sont d'une vivacité turbulente et d'un caractère fantasque. Le lait de chèvre, pris directement au pis de l'animal, convient très bien aux enfants, qui trouvent ainsi l'avantage de ne pas être enlevés aux soins

maternels. *Voy.* ALLAITEMENT ARTIFICIEL.

Les nourrices *sur lieu*, ainsi qu'on les appelle, présentent les mêmes avantages : en effet, en épargnant à la mère les fatigues de la nourriture, elles sont soumises pourtant à sa surveillance et à sa direction. Au contraire, l'enfant confié complétement à une nourrice, qui l'emmène chez elle, court les chances du manque de soins, d'une alimentation incomplète, lorsque la nourrice est mal nourrie, fatiguée, ou qu'elle devient enceinte, ou bien encore lorsque son lait vient à se tarir, comme on le voit trop souvent lorsqu'elles s'efforcent de prolonger l'allaitement au-delà du terme fixé par la nature. Il y a pourtant quelques nourrices intelligentes et consciencieuses : celles-là doivent être recherchées ; et en tout cas, on doit les entourer d'une surveillance active et zélée. A Paris, une administration bien organisée s'occupe de cette branche très importante du service public, et l'a singulièrement amélioré : elle est connue sous le nom de *bureau des nourrices*, et dépend de l'administration des hôpitaux. Elle doit inspirer aux familles plus de confiance que la plupart des établissements particuliers qui se constituent intermédiaires entre les nourrices et les parents.

Dans le choix d'une nourrice, il ne faut pas rêver la perfection, mais tâcher de réunir, autant que possible, les conditions suivantes : âge moyen, second ou troisième allaitement plutôt que premier; lait ayant moins de six mois, blanc, sans odeur, faiblement sucré, faisant boule quand on en met une goutte sur l'ongle; mais par-dessus tout un bel enfant, authentiquement appartenant à celle qui le présente. Quand la nourrice doit emporter l'enfant, il faut savoir si elle n'est pas dans la misère, si son ménage est tranquille et si son habitation est saine. On ne doit pas trop rechercher la jeunesse et les agréments extérieurs; quand le lait (*voy.*) est bon et que le nourrisson est de bon aspect, c'est vraiment la meilleure garantie. Dans ce choix, l'avis du médecin doit toujours être pris.

Les nourrices sur lieu doivent être dirigées dans leur manière de vivre. L'inaction et la nourriture trop abondante auxquelles elles se trouvent soumises leur font souvent prendre un embonpoint extrême qui tarit le lait. Si l'ennui vient se joindre à ces deux causes, le résultat est encore plus prompt. Il faut donc leur donner une nourriture analogue à celle qui leur était ordinaire, et leur faire prendre en même temps de l'exercice et de la distraction. Leur santé doit être l'objet d'une vigilance active, mais intelligente, et qui ne doit dégénérer en un minutieux asservissement ni d'un côté ni de l'autre. Quand un motif plausible vient à rendre nécessaire le changement de nourrice, il peut s'opérer sans aucun danger pour la santé de l'enfant.

En général, les défauts des nourrices doivent être imputés plutôt à l'esprit qu'au cœur : la pauvreté, qui les oblige de vendre à un autre le lait destiné à l'enfant qui leur doit le jour, et l'ignorance, mère des préjugés, sont la cause de tout le mal. Mais souvent, on trouve chez elles un dévouement tout maternel au nourrisson ; et plus d'une fois, l'enfant-trouvé ou délaissé a été généreusement adopté par la nourrice qui n'avait pas même reçu le mince salaire promis à ses soins.

Les soins que doivent recevoir les enfants à la mamelle, ceux dont les nourrices elles-mêmes doivent être l'objet, sont exposés aux art. ALLAITEMENT, ÉDUCATION PHYSIQUE, SEVRAGE, etc. Il serait à souhaiter que les jeunes mères et les nourrices en fussent instruites, et que chaque enfant ne fût pas l'objet d'une funeste expérience. F. R.

NOURRISSEUR, *voy.* BESTIAUX (T. III, p. 428).

NOURRIT (LOUIS-ADOLPHE), chanteur célèbre, naquit à Montpellier, le 31 mars 1802. Son père, doué d'un superbe ténor, se rendit à Paris, où il conquit une des premières places à l'Opéra; mais connaissant les rudes épreuves réservées aux artistes dramatiques, il ne songeait pas à faire embrasser sa profession à son fils. Le jeune Adolphe fit ses études avec distinction au collége Sainte-Barbe; et comme on le destinait au commerce, il fut envoyé à Lyon pour

en faire l'apprentissage. Cependant les lauriers paternels et le contact des artistes qui fréquentaient la maison de son père, avaient échauffé sa tête et son cœur. Il demanda à revenir à Paris, en obtint la permission, et put se livrer aux études artistiques, quoiqu'il prît momentanément de l'emploi dans les bureaux d'une compagnie d'assurances. Garcia, émerveillé de sa voix si pure et de son goût déjà si formé, voulut diriger lui-même le développement de cette heureuse organisation. Il faisait en même temps l'éducation musicale de sa propre fille, plus tard Mme Malibran (*voy.*); ce concours favorisa les progrès des deux élèves, en ajoutant le ressort de l'émulation à la puissance de la méthode. Tout en poussant avec vigueur ses études spéciales, y compris celle de la composition, Nourrit étudiait Talma comme le modèle de l'action dramatique.

Préparé par ces excellents guides, il débuta, en 1821, à l'Académie royale de Musique par le rôle de Pylade. Son père le présenta lui-même au public, et tous deux furent applaudis avec transport. «Ce jeune homme recommence son père,» dit Garat, qui assistait à ce début. Peu d'années après, le père s'étant retiré, le fils se trouva en possession de tout l'emploi et occupa d'emblée le premier rang. De 1821 à 1826, Adolphe Nourrit joua l'ancien répertoire. *Iphigénie en Tauride*, *Orphée et Eurydice*, *Armide*, *OEdipe à Colonne*, *Tarare*, *les Danaïdes*, *Virginie*, *les Bayadères*, *le Devin du village*, *le Rossignol*, lui permirent de montrer, dans des rôles déjà établis, les qualités variées qu'il tenait de la nature. Ses premières créations de rôles furent *Florestan* et la *Mort du Tasse*, deux ouvrages dont Garcia, leur auteur, confia la fortune à son disciple chéri. En 1826, M. Rossini ayant été engagé à travailler pour le grand Opéra français, son jeune interprète établit, avec un cachet d'invention qui lui était propre, les rôles de Néoclès dans le *Siége de Corinthe*, d'Aménophis dans *Moïse*, du comte Ory dans la pièce de ce nom, d'Arnold dans *Guillaume-Tell*. De 1826 à 1837, *Macbeth*, *la Muette de Portici*, *le Dieu et la Bayadère*, *le Philtre*, *Robert-le-Diable*, *Gustave*, *Ali-Baba*, *Don Juan*, *la Juive*, *les Huguenots*, *Esméralda*, *Stradella*, multiplièrent les créations de son talent flexible et toujours vrai. Pendant les quinze années de sa carrière théâtrale, tous les rôles dont il se chargea furent pour lui autant de triomphes. Tantôt fier, ardent, impétueux, tantôt simple, naïf et gai, toujours naturel et toujours expressif, constamment en scène, et, jusque dans l'entraînement de la passion, musicien parfait, il réunissait toutes les qualités du chanteur et de l'acteur. Son expérience théâtrale et son instruction littéraire l'ont mis à portée de rendre aux poëtes et aux musiciens de précieux services. C'est à lui qu'est dû, dans *la Juive*, le monologue si dramatique d'Éléazar au IVe acte : il en a indiqué la situation, et les paroles sont de lui.

Depuis 1827, Nourrit était professeur de déclamation lyrique au Conservatoire de Musique. Il atteignait à peine sa 35e année, et son talent était dans toute sa splendeur, lorsqu'un talent rival se fit jour à l'Opéra. Il pouvait accepter la lutte. Les arts offraient plus d'un exemple de ces combats où il n'y a ni vainqueur ni vaincu, et où les deux émules recueillent des palmes égales. Malheureusement, Nourrit n'était pas préparé à la vie militante, et dans le tumulte de ses idées, il s'arrêta au parti extrême de se retirer; mais il en ressentit un chagrin profond et cuisant. De ce moment date cette sombre mélancolie qui a commencé sa mort. Le 1er avril 1837, il prit congé du public parisien, et, avant la fin du même mois, il s'éloignait de la capitale. Il se rendit d'abord à Bruxelles et de là à Lyon, puis à Marseille et à Toulouse. Après six mois d'absence, il revint à Paris, dans un état de santé altéré et presque méconnaissable pour ses amis. Bientôt il repartit pour l'Italie. A Milan, il se fit entendre dans un concert préparé par les soins de M. Rossini; il y excita l'enthousiasme, et le célèbre compositeur lui conseilla de s'engager dans la carrière du chant italien. A Venise, il rencontra M. Donizetti, qui le pressa de se rendre à Naples. Là, il se livra à un travail forcé pour se perfection-

ner dans la langue italienne et dans l'étude du chant italien. Il crut paraître avec tous ses avantages dans un drame religieux où commencerait à se réaliser son idée favorite, celle de ramener les masses à la religion en agissant sur elles au moyen du théâtre. Il choisit *Polyeucte*, et la musique du nouvel opéra fut composé par M. Donizetti. Tout était prêt pour ce début doublement solennel; mais la censure napolitaine, puisant ses inspirations en haut lieu, n'approuva pas que des sujets religieux fussent mis sur la scène et arrêta la représentation. Les espérances que Nourrit avait fondées sur ce drame lyrico-religieux s'évanouissaient; une tristesse mortelle s'empara de lui; néanmoins, il débuta au théâtre Saint-Charles, dans le *Giuramento* de Mercadante. Le succès fut grand, l'enthousiasme du public napolitain put lui rappeler sa patrie. Il joua dans deux autres opéras, et reçut le même accueil; mais il n'en éprouva moralement aucune satisfaction. La singulière et cruelle préoccupation d'être oublié des Parisiens, les exigences de son nouveau directeur, humiliantes pour sa fierté, achevèrent de l'abattre. Il se figurait que son talent s'était affaibli; c'était même chez lui une idée fixe qui dominait toutes ses actions. Des vers lugubres, tracés de sa main sur un album, une conversation plus lugubre encore qu'il eut avec un ami, le soir même du fatal événement, décèlent une agitation fébrile et ne laissent aucun doute sur la maladie à laquelle il a succombé.

Il avait accepté le rôle de Pollion dans la *Norma*, représentée le 8 mars 1839, au bénéfice d'un de ses confrères. Après le duo, il crut qu'une marque isolée d'improbation s'était fait entendre. L'assemblée lui prouva le contraire par des applaudissements unanimes; il fut rappelé, et il reparut au milieu des acclamations. Mais il était frappé au cœur. Dans la nuit, violemment oppressé par le mal qui le dévore, il sort deux fois de son lit et de sa chambre. Inquiète de ne pas le voir revenir, M^me^ Nourrit, malgré son état de grossesse, descend dans la cour. Elle trouve le grand artiste étendu sans vie! Quand cette affligeante nouvelle arriva à Paris, ce fut un deuil général pour tous les amis de l'art musical. M^me^ Nourrit ne put survivre à cette douloureuse épreuve : après avoir ramené les cendres de son époux dans sa patrie, elle succomba, laissant à sa famille d'intéressants orphelins. »

Adolphe Nourrit n'était pas moins estimable comme homme qu'admirable comme artiste. Son esprit était très orné, son instruction variée; il écrivait bien en prose et en vers. La peinture était son délassement favori. C'est lui qui a composé le gracieux ballet de la *Sylphide*. Ses manières nobles et polies, sa conversation pleine d'intérêt et d'agrément captivaient au plus haut degré. Sa vie, qu'honorent une foule de bonnes œuvres, fut une constante pratique du devoir. M-L.

NOURRITURE, ce qui sert à la nutrition, *voy.* ce mot, ALIMENTS, etc.

NOUTKA (BAIE DE), *voy.* NOOTKA-SUND.

NOUVEAU-BRUNSWIC, *voy.* BRUNSWIC (*Nouveau-*), T. IV, p. 293.

NOUVEAU-HANOVRE, *voy.* BRETAGNE (*Nouvelle-*).

NOUVEL-AN. Le jour du renouvellement de l'année (*voy.*) a varié chez la plupart des peuples; mais tous l'ont consacré comme une grande fête de famille. Chez nous, c'est actuellement au 1^er^ janvier qu'on le salue. Sous la race mérovingienne, l'année se renouvelait à l'époque de la revue des troupes, le 1^er^ mars (*voy.* CHAMP-DE-MARS); sous la seconde race, elle commençait au jour de Noël; sous les Capétiens, à Pâques, fête mobile qui en changeait chaque fois la longueur. Pour remédier à cet inconvénient, Charles IX ordonna, en 1563, de compter l'année à partir du 1^er^ janvier. Le calendrier républicain en fixait le commencement à l'équinoxe d'automne. A Rome, il y a deux manières de compter les années : l'une commence à Noël (*à Nativitate*), l'autre à la fête de l'Incarnation (*anno Incarnationis*), le 25 mars. Cette date fut longtemps en usage dans les pays chrétiens; la coutume s'en est conservée en Allemagne jusqu'au XIV^e^ siècle. Pour les Juifs, l'année commence avec le mois de *tischri*. Ils en regardent le premier jour comme celui des jugements de Dieu : de là le nom de *jour*

haddin (jour du jugement) qu'ils lui donnent. C'est aussi pour eux l'anniversaire de la création du premier homme. Chez les mahométans, l'année se renouvelle au mois de *moharrem*, et, comme toutes leurs fêtes, ce renouvellement ne se retrouve pas tous les ans dans la même saison, à cause de leur comput lunaire. *Voy.* Ère, Chronologie, Calendrier, etc. Z.

Aux cris : *Au gui de l'an neuf* (*voy.* Aguilanleu), nos ancêtres, les Gaulois, se réunissaient en un lieu central, le 1er jour de l'année, pour aller recevoir le gui (*voy.*) sacré cueilli par les druides (*voy.*). A cette grave cérémonie succédaient des festins, des danses et des mascarades. Les Saxons et les autres tribus germaniques se livraient aussi ce jour-là à de grandes réjouissances, qu'ils accompagnaient quelquefois de pratiques superstitieuses. Les anciens peuples de l'Orient célébraient dignement le 1er jour de l'année. Les Romains enchérirent sur toutes les nations. L'importance qu'ils attachaient à tout ce qui était augure leur fit, le jour des calendes (*voy.*) de janvier, prodiguer les vœux et multiplier les visites. Les présents étaient d'un usage impérieux : on donnait des figues, du miel, des pièces de monnaie. Janus (*voy.*) *bifrons* présidait à tout cela. Les Grecs inauguraient également chaque nouvelle année dans leurs gamélies. Et nous, fils imitateurs de nos aïeux grecs, romains et barbares, si nous ajournons de quelques semaines nos mascarades, quels déguisements nous prenons dès le matin du 1er janvier! que de présents nous offrons avec toutes les apparences de la bonne grâce, et qui nous font maudire en secret la tyrannie de l'usage! que de souhaits menteurs! que de vœux des lèvres! que d'embrassements perfides! Dès le collége, nous en consignâmes la remarque dans les vers suivants :

Janvier fut consacré jadis
Au bon Janus à deux visages.
Les amis, dans ce mois, visitaient leurs amis,
Et leur portaient du laitage ou des fruits.
Que ces coutumes étaient sages!
Pour nous, Français, singes du bon vieux temps,
Nous avons conservé ces antiques usages :
On se fait de petits présents ;
On s'accable de compliments ;
Mais.... que de cœurs à deux visages!

Les enfants seuls peut-être ont une joie pure tout le jour du 1er janvier. Ils l'ont attendu avec impatience, ils ne le voient finir qu'avec peine. Si leurs compliments aux grands parents ont été dictés avec emphase par un pédagogue maladroit, il ne faut s'en prendre qu'à ce dernier : rien de plus vrai du moins que leur reconnaissance en recevant les étrennes attendues, rien de plus expansif que leur bonheur de toute la journée. *Voy.* Étrennes. J. T-v-s.

NOUVELLE, annonce, avis que l'on reçoit d'une chose arrivée récemment. Les journaux (*voy.*) répandent aujourd'hui les nouvelles qui intéressent le plus grand nombre. Dans le temps où la presse n'était pas libre, on colportait chez les abonnés des nouvelles à la main (*voy.* Gazette) qui firent fureur. Mais c'est dans une autre acception que nous devons envisager ici le mot nouvelle.

En littérature, la nouvelle est une des formes de la narration tenant une sorte de milieu entre le roman et le conte (*voy.* ces mots). La nouvelle comporte de plus grands événements que le conte, des incidents plus nombreux et un plus sérieux intérêt; mais elle n'a point l'étendue du roman, dont elle peut faire un épisode, quand elle n'est pas un roman même en miniature. Du reste, rien de moins exclusif : elle prend ses personnages dans toute classe de la société, elle les fait vivre à toute époque; elle puise dans l'histoire ou dans le domaine de l'imagination; elle est rieuse et folle, ou triste et pathétique; vraie dans ses esquisses historiques, dans ses croquis de mœurs réelles, ou créatrice de fictions qui lui ouvrent le ciel et l'enfer, qui la promènent jusqu'aux derniers confins du fantastique. Aussi trouve-t-on des nouvelles dans Hoffman, comme il y en avait dans les fables milésiennes des Grecs et dans les histoires sybaritiques des Romains.

On doit mettre au rang des contes la Matrone d'Éphèse et les courtes fictions des anciens, moins féconds en ce genre que les modernes. Mais la nouvelle ou *novelle* est née au moyen-âge. Enveloppée d'abord dans les langes du fabliau, elle s'en est dégagée de bonne heure, plus

galante et chevaleresque chez les troubadours du midi, plus narquoise et satirique chez les trouvères du nord. Il s'en trouve de la fin du XIII^e^ siècle dans les *Novelle antiche*, et les chefs-d'œuvre du genre sont du XIV^e^ siècle. On les doit à Boccace (*voy.* ce nom et la plupart des suivants), qui connut si bien notre vieille littérature et puisa dans cette source neuve et originale des sujets qu'il a traités à sa manière, c'est-à-dire d'une façon toute supérieure. Le *Décaméron*, en effet, présente les modèles variés des narrations les plus intéressantes. Les cent nouvelles de ces dix jours, racontées par trois jeunes hommes et sept jeunes femmes, roulent sur des sujets de caractères et de styles fort différents, et passent de l'attendrissant au caustique, du moral au libertin; le sombre tableau de la peste, qui ouvre le livre, y fait régner un contraste d'un effet puissant. Un succès immense créa des imitateurs à Boccace. Franco Sacchetti fut son rival dans sa guerre aux moines, et Giovanni Fiorentino, qui se donna le surnom de *la Béte* (*il Pecorone*), fit conter ses nouvelles par un religieux et une nonne pendant 25 jours. Au XV^e^ siècle, on distingue Burchiello, Pulci, Sermini, Sabadino, Masuccio, qui suivent de loin les traces de leurs prédécesseurs et sont effacés, dans le XVI^e^, par Morlino, Machiavel, Firenzuola, le Lasca, Luigi da Porto, Brevio, Strapparola, Parabosco, Bigolina, Molza, Giraldi, Erizzo, par Bandello, enfin, qui donna 214 nouvelles, défigurées par les mutilations et les changements de nos vieux traducteurs, Boaistuau et Belleforest. La littérature italienne n'a cessé d'être conteuse, et Casti, l'un de ses récents poëtes, a fait 3 vol. de Nouvelles galantes.

Si Boccace imita nos trouvères, il fut bientôt imité par leurs successeurs. On fit en France plus de nouvelles qu'en aucune autre contrée de l'Europe. Pendant que les aventures chevaleresques émerveillaient la bourgeoisie, les débordements des moines et les annales de l'adultère étaient l'objet des entretiens des belles dames et des jeunes seigneurs. On ne contait que cela chez Philippe-le-Bon, pendant que le dauphin de France vivait à la cour de Bourgogne, et c'est au goût de ce dernier (depuis Louis XI) qu'on doit les *Cent nouvelles Nouvelles*, recueillies par ses soins en 1456, et publiées sous ce titre : *Suivent les cent Nouvelles contenant les cent Histoires nouveaux, qui sont moult plaisans à raconter en toutes bonnes compagnies, par manière de joyeuseté;* avec figures de Romain de Hooge, retouchées par Picard le Romain.

Le *Décaméron* fut traduit en français dès 1485; Marguerite de Valois, reine de Navarre, encouragea un second traducteur, Ant. Le Maçon, et composa elle-même 70 nouvelles, sous le titre d'*Heptaméron*. Peu d'années après, un valet de chambre de cette princesse, Bonaventure Des Périers, laissa publier 129 nouvelles (Lyon, 1558) sous son nom. Il en parut bien d'autres à la fin du XVI^e^ siècle et pendant le XVII^e^. Mais, malgré la vogue de Scarron, celles de La Fontaine furent seules frappées au coin du génie. Le XVIII^e^ siècle eut aussi de nombreux auteurs de nouvelles, M^me^ de Gomez, Le Noble, d'Ussieux, Arnaud de Baculard, Rétif de la Bretonne, M^me^ de Montolieu, Florian, Boufflers, M^me^ de Genlis, etc. Au XIX^e^, les nouvelles ont fait la fortune des recueils littéraires; et elles trônent encore dans le feuilleton des journaux politiques. Là, elles n'ont qu'un seul concurrent sérieux : c'est leur frère aîné, le roman. Quand il s'y installe, on le voit prendre un peu trop ses aises; et pendant dix à quinze jours, il y a interrègne de la nouvelle.

Juan de Timoneda la fit fleurir en Espagne, à la fin du XVI^e^ siècle. Au commencement du XVII^e^, Cervantes donna aux nouvelles un caractère d'utilité morale et d'instruction, qui manque à presque tous ses rivaux. Ses successeurs, les Agreda, les Montalvan, les Maria de Zayas, les Robles, etc., méritent peu d'être nommés.

Avant les Espagnols, les Anglais cultivèrent la nouvelle. Leur vieux Chaucer connut Boccace à Naples, et se fit conteur à son imitation. Dryden a remis en anglais moderne une partie de ses nouvelles. Prior en écrivit qui reçurent un accueil favorable, et le goût de

ce genre de composition dure à Londres comme à Paris.

Il n'y a pas aujourd'hui de littérature contemporaine qui ne moissonne dans le champ de la nouvelle. Si l'Allemagne y est venue tard, elle a fait mieux que d'y glaner. Grâce à Wieland, plus fécond cependant qu'original ; à Gœthe, bien que ses nouvelles ne forment que son menu bagage, comme on l'a dit (T. XII, p. 593); grâce à Tieck, si poëte et si philosophe; à Henri de Kleist, remarquable par l'invention du fond et par l'énergie de la forme; à Hoffmann, qui rend à l'empire de la fantaisie tout le terrain que la civilisation lui avait fait perdre; grâce à Van der Velde et à quelques autres de leurs émules, l'Allemagne aussi a fait sa gerbe, et la montre avec un juste orgueil. *Voy.* les articles consacrés aux diverses littératures. J. T-v-s.

NOUVELLE-ALBION, *voy.* ALBION (*Nouvelle-*).

NOUVELLE - ANGLETERRE, *voy.* ÉTATS-UNIS.

NOUVELLE-BRETAGNE (ARCHIPEL DE LA), *voy.* BRETAGNE (*Nouvelle-*). — On donne aussi le nom de Nouvelle-Bretagne à l'ensemble des possessions anglaises dans le nord de l'Amérique, qui sont le Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Labrador, le Maine oriental, la Nouvelle-Galles, le Nouveau-Cornouailles, le Nouveau-Hanovre, ainsi que de vastes contrées sauvages. *Voy.* la plupart de ces noms. X.

NOUVELLE-CALÉDONIE et autres, *voy.* CALÉDONIE, CALIFORNIE, ÉCOSSE (*Nouvelle-*).

NOUVELLE - ESPAGNE, *voy.* MEXIQUE.

NOUVELLE-GALLES, *voy.* HUDSON (*baie d'*).

NOUVELLE-GALLES DU SUD, *voy.* GALLES MÉRIDIONALE (*Nouvelle-*).

NOUVELLE-GRENADE et autres, *voy.* GRENADE, GUINÉE, HOLLANDE (*Nouvelle-*).

NOUVELLE-IRLANDE, *voy.* BRETAGNE (*Nouvelle-*).

NOUVELLE-ORLÉANS, capitale de la Louisiane (*voy.*), située à 92° 18′ de long. occ., et à 29° 57′ de lat. N., sur la rive gauche du Mississipi (*voy.*) qui, en cet endroit, forme un coude, à environ 105 milles anglais de l'embouchure de ce fleuve. Sa population qui, en 1810, n'était que de 17,242 hab., est, d'après le recensement de 1840, de 102,193, accroissement qui tient du prodige. Aucune ville du monde ne possède, comme centre de commerce, de plus grands avantages naturels que la Nouvelle-Orléans, qui est comme la clef de l'immense vallée du Mississipi (*voy.* ÉTATS-UNIS). Ce fleuve et ses affluents, en amont de la ville, présentent une longueur de plus de 20,000 milles anglais de courants d'eau, où naviguent des bateaux à vapeur, et qui arrosent les terrains les plus fertiles. La communication avec l'Océan est facile, et de nombreux *bayous* * lient la ville aux différentes parties de l'État. Par un bassin, un canal et le bayou Saint-John, elle communique avec le lac Pontchartrain et les lacs qui sont de ce côté, jusqu'au rivage du golfe du Mexique qui regarde les Florides, avec Mobile, Pensacola, enfin avec le rivage du golfe à l'est et à l'ouest du Mississipi. Il y a encore, entre la ville et le lac Pontchartrain, un chemin de fer de $4\frac{1}{2}$ milles de longueur, au bout duquel se trouvent, du côté du lac, un havre creusé de main d'homme avec une digue. La ville, protégée par des forts, a la forme d'un parallélogramme de $1{,}320^{m}$ sur 700 de côté. Plus haut que la ville, en remontant le fleuve, sont les faubourgs de Sainte-Marie et de l'Annonciation, et plus bas qu'elle, ceux de Marigny, de Daumois et de Declouet. Entre la ville et le bayou Saint-John, sont les villages de Saint-Claude et de Saint-Johnsburg. Dans la partie ancienne de la Nouvelle-Orléans, domine encore le style français ou espagnol pour la construction des maisons. Le faubourg Sainte-Marie et les autres quartiers neufs sont bâtis principalement en briques, d'après le style américain. La langue française est surtout parlée dans la capitale de la Louisiane française. Les édifices publics sont commodes et élégants. Il y a peu d'églises.

(*) On nomme ainsi le prolongement d'un lac, formant une sorte de canal naturel qui serpente dans les terres. Peut-être le mot de *bayou* doit-il son origine au mot français *boyau*.

On distingue pourtant la cathédrale catholique.

Le commerce de la Nouvelle-Orléans est très considérable ; mais l'administration des douanes de ce pays refusant la communication de ses documents, il est difficile d'avoir des renseignements précis sur ce point. En 1836, son port a reçu, à l'entrée, 567 navires jaugeant 114,775 tonneaux ; 802 navires de 194,765 tonneaux en étaient sortis. La France était comprise pour 217 navires dans ce mouvement. Les principaux articles d'exportation sont le coton, le sucre, le tabac, etc. On estime, qu'en 1836, l'exportation du coton a été de 534,765 balles. L'Angleterre, la France et l'Allemagne apportent à la Nouvelle-Orléans les produits européens, toiles, draps, vins, modes, etc. Le climat y est très insalubre. Le sol est de quelques pieds plus bas que le niveau de la rivière, à marée haute, et la campagne adjacente est toute marécageuse; telle est, sans aucun doute, la principale cause du retour fréquent de la fièvre jaune. On cherche, par des travaux d'assainissement, à remédier au mal, et si l'on y parvient, la Nouvelle-Orléans deviendra probablement la plus grande ville d'Amérique. *Enc. amer. m.*

NOUVELLE-ZÉLANDE, *voy.* ZÉLANDE.

NOUVELLE-ZEMBLE, *voy.* ZEMLIA (*Novaïa*).

NOVALIS. Sous ce pseudonyme s'est révélé à l'Allemagne, au commencement de ce siècle, un poëte, qui de son vrai nom s'appelait FRÉDÉRIC-LOUIS baron DE HARDENBERG. Né à Wiederstedt, dans le comté de Mansfeld, le 2 mai 1772, il fit ses premières études au gymnase d'Eisleben, puis il s'adonna à la jurisprudence aux universités d'Iéna, de Leipzig et de Wittenberg. Le jeune Hardenberg suivit une carrière pratique ; mais, issu d'une famille de frères moraves, ses penchants religieux l'entraînaient vers la lecture des écrivains mystiques, entre autres de Lavater et de Zinzendorf. L'école néo-platonicienne exerçait aussi sur lui un charme irrésistible. A Tennstædt, il fit la connaissance d'une toute jeune fille, dont la haute distinction et l'extrême délicatesse ont été vantées par les biographes de Novalis ; Sophie de Kuhn devint l'idole et bientôt la fiancée du jeune homme, qui, placé comme auditeur auprès de la direction des salines de Weissenfels, semblait marcher au-devant d'un heureux avenir, lorsque la mort vint lui enlever sa future épouse (1797). Dès lors une profonde mélancolie s'empara de lui. Il chercha par des travaux poétiques à donner le change à sa douleur ; l'amitié de Tieck et de Frédéric de Schlegel (*voy.* ces noms) l'avait poussé dans les nouvelles voies de la littérature romantique, vers laquelle devaient le porter d'ailleurs ses tendances mystiques et son tempérament maladif. Il s'appliquait, par de nouveaux liens d'affection, à se rattacher à l'existence, et allait épouser la fille du géognoste Charpentier, lorsqu'une maladie de langueur l'enleva à ses amis, le 25 mars 1801. Il occupait alors le poste d'assesseur au Directoire des salines de Weissenfels.

Hardenberg n'a laissé que peu d'ouvrages. Deux vol., publiés pour la première fois à Berlin, en 1804, par Tieck et Frédéric Schlegel, forment tout son bagage littéraire, encore l'un de ces vol. est-il presque tout entier consacré à des pensées fragmentaires, d'ailleurs fort ingénieuses. Cependant, au milieu de l'espèce de secte poétique fondée à cette époque par ses deux illustres éditeurs, il occupe l'une des premières places, et ses amis en ont fait un prophète de l'amour, de l'innocence et de la religion. Novalis a de l'imagination et une sensibilité profonde, son âme délicate vibre comme une harpe éolienne sous le souffle inspirateur des émotions religieuses ; il est poëte lorsqu'il entonne des cantiques, des hymnes à la nuit, ou qu'il introduit le lecteur dans le monde mystérieux des mineurs qui arrachent aux entrailles de la terre les métaux précieux. Mais Novalis n'est point un poëte créateur, et nous doutons fort que dans une plus longue carrière il eût réalisé les espérances de ses amis. Son principal ouvrage, *Henri d'Ofterdingen* (*voy.*), n'est à la vérité qu'une moitié de roman ; toutefois il est permis de porter un jugement sur l'ensemble d'après le plan indiqué par M. Tieck. Or

l'invention, dans cet ouvrage, se réduit à fort peu de chose, les caractères des personnages manquent à la fois de nouveauté et de contours précis. Le héros, né dans un monde poétique, poëte lui-même, ne veut arriver à connaître le monde qu'à travers le reflet de la poésie écrite. Le plan finit par se perdre dans des allégories passablement arides et dans une fantasmagorie sans intérêt. Dans les premiers chapitres seulement, un conte épisodique d'une inimitable naïveté et d'une grâce charmante, puis quelques scènes d'intérieur, expliquent et légitiment l'admiration que professe l'école romantique pour Novalis. Les raisonnements semés dans l'ouvrage sont quelquefois d'une grande justesse et invitent le lecteur à penser ou à rêver ; mais d'autres fois aussi d'interminables digressions donnent un caractère didactique fort ennuyeux à ce roman. Le style est calqué sur celui de *Wilhelm Meister* que Novalis critique dans ses pensées détachées avec une extrême sévérité, ce qui n'est pas très loyal de la part d'un imitateur.

Schlegel, nous ne l'ignorons pas, a donné de Novalis une toute autre idée. L'enthousiasme de Schlegel était sincère; l'école, fondée par lui, s'efforçait d'étendre l'influence de la poésie et d'idéaliser la réalité, au risque de se perdre dans les chimères. Or Novalis était le représentant le plus complet de cette tendance; pour lui, être poëte, c'était vivre, c'était agir, c'était l'état normal de l'esprit humain. Il voulait conquérir le monde par le moyen de la poésie. Mais Novalis, dont l'existence, depuis la mort de sa fiancée et d'un frère chéri, était toute contemplative, ne s'aperçut point que le monde repousse les apôtres de la poésie, surtout lorsqu'ils s'attaquent à lui sans porter autour de leur front cette auréole qui annonce leur mission divine. L. S.

NOVATEURS, *voy.* INNOVATION.

NOVATIENS, secte chrétienne ainsi nommée de NOVATIEN, prêtre de Rome qui, à la mort de Fabien, l'an 250, disputa le siége épiscopal à Corneille, et fut le premier antipape. Peut-être les partis qui divisaient l'Église romaine n'en seraient-ils pas venus à une scission complète sans l'arrivée à Rome d'un prêtre de Carthage, appelé NOVAT, qui, conjointement avec le diacre Félicissime, avait soutenu contre l'évêque Cyprien qu'il fallait admettre les *laps* (chrétiens retombés dans l'idolâtrie par crainte des persécutions) à la réconciliation sans aucune pénitence. Cette opinion avait trouvé d'autant plus de partisans que le nombre des laps était plus grand, et il en était résulté un schisme que l'évêque de Carthage n'avait pas fait cesser sans peine. A son arrivée à Rome, Novat n'hésita pas à adopter les maximes contraires à celles qu'il avait professées jusque-là ; et il se joignit au parti de Novatien, qui avait passé du stoïcisme à la religion chrétienne, et prétendait qu'il fallait user de la plus grande rigueur envers les laps. Des deux côtés, on s'adressa aux églises d'Antioche, d'Alexandrie et des autres métropoles; mais les évêques se prononcèrent généralement en faveur de Corneille, chef du parti de la douceur et de la modération; et dès cet instant, les Novatiens furent réputés schismatiques. Cependant, ils soutinrent de leur côté qu'une église qui recevait à la communion ceux qui étaient tombés dans l'idolâtrie ne pouvait être la véritable église, et que ses sacrements ne pouvaient avoir aucune efficacité. Ils refusèrent donc de reconnaître les évêques consacrés par leurs adversaires; et poussant plus loin encore avec le temps leur rigorisme, ils en vinrent à exclure pour toujours de l'Église quiconque avait commis quelque péché mortel ; ils condamnèrent même les secondes noces comme un adultère. Dès lors, sous le nom de *cathares* (*voy.*) ou purs, ils professèrent un souverain mépris pour les orthodoxes; et ils rebaptisaient ceux d'entre eux qui adoptaient leur sentiment. On les a accusés aussi d'hérésie dans la doctrine de la Trinité. Un concile de Carthage les condamna; Innocent les chassa de Rome; et Célestin, soutenu par l'empereur Constantin, les dépouilla de leurs biens et leur enleva leurs églises. Cependant cette secte avait encore des partisans dans le V^e^ et même dans le VIII^e^ siècle. On attribue à Novatien un *Traité de la Trinité*, un *Livre des viandes juives*, inséré dans les œuvres de

Tertullien, et une *Lettre* qui se trouve parmi celles de Cyprien. L. Welchmann a donné une édition complète de ce qui nous reste de lui (Oxf., 1724), moins estimée que celle de J. Jackson (Lond., 1728). E. H-G.

NOVATION, *voy.* DÉLÉGATION.

NOVELLES, ordonnances des empereurs d'Orient, rendues postérieurement au recueil officiel qui en avait été fait dans le *Codex repetitæ prælectionis*, en 534. Il y a 160 novelles de Justinien; mais 97 seulement ont une valeur pratique, parce que ce sont les seules dont se soient occupés les premiers glossateurs du droit romain. Les novelles de l'empereur Léon n'ont aucune importance. *Voy.* CORPUS JURIS, PANDECTES, JUSTINIEN, DROIT ROMAIN, CODE, etc. X.

NOVEMBRE, *voy.* MOIS, ANNÉE, CALENDRIER, etc.

NOVEMPOPULANIE (de *novem*, neuf, et *populi*, peuples, pays des neuf peuples), nom donné dans la géographie ancienne à cette partie de l'Aquitaine qui forma plus tard la Gascogne (*voy.* ces mots). Z.

NOVERRE (JEAN-GEORGES), le réformateur de l'art de la danse scénique, naquit à Paris, en 1727. Son père, qui avait servi dans l'armée de Charles XII, voulait lui faire embrasser sa profession; mais les goûts de Noverre le poussaient vers une autre carrière. Il prit des leçons de danse de Dupré, débuta à Fontainebleau, devant la cour, et voyagea en Prusse, revint à Paris, y acquit quelque réputation, et partit pour Londres, où l'appelait le célèbre Garrick. L'excellent jeu de cet acteur suggéra l'idée à Noverre de réformer son art. Il sentit que la danse, en s'alliant à une pantomime expressive, était susceptible de rendre d'une manière variée les affections de l'âme, et il s'appliqua dès lors à substituer des conceptions vraiment dramatiques aux ballets dénués d'intérêt qu'on avait jusque-là représentés. En même temps, il exigeait la fidélité du costume et rappelait la chorégraphie à la véritable imitation de la nature (*voy.* BALLET). Noverre voulut faire connaître son système à la France; mais il ne fut pas d'abord apprécié, malgré l'appui de M^me^ de Pompadour. Il se remit encore à voyager; du Wurtemberg, il passa à Vienne, à Naples, à Lisbonne, en Angleterre, et revint finalement en France, où la reine Marie-Antoinette le fit nommer maître des ballets à l'Opéra et ordonnateur des fêtes de Trianon. La révolution porta un rude coup à sa fortune: il mourut, le 19 novembre 1810, à Saint-Germain-en-Laye. Dès 1767, il avait exposé ses réformes dans des *Lettres sur la danse* (Vienne, in-8°). Il en publia une édition augmentée, en 1807, sous le titre de: *Lettres sur les arts imitateurs et sur la danse en particulier* (2 vol. in-8°), sorte de poétique d'un art qu'il avait mis en pratique dans la composition de plusieurs ballets. Z.

NOVGOROD (c'est-à-dire Ville-Neuve), surnommée *Vélikii* ou la Grande, est aujourd'hui bien déchue du rang qu'elle occupait au moyen-âge. Ce berceau de la domination russe dans les contrées slavonnes n'est plus, actuellement, que le triste chef-lieu d'un gouvernement voisin de celui de Saint-Pétersbourg, et tout couvert de forêts et de lacs; chef-lieu réduit à une population au-dessous de 9,000 âmes. Située sur la magnifique route qui forme la communication entre les deux capitales, à 182 verstes de Saint-Pétersbourg et à 516 de Moscou, Novgorod est traversée par le Volkhof qui, sorti du lac Ilmen, court au nord se jeter dans celui de Ladoga, et divise la ville en deux parties, la *Targovaïa*, ou côté marchand, et la *Sofiiskaïa*, ou côté de Sainte-Sophie. Un pont de bois sur piles et culées en granit, de construction récente, unit ces deux quartiers. Le premier, situé sur la rive droite du Volkhof, longtemps siége d'un opulent commerce, n'est plus qu'un amas d'habitations informes, irrégulièrement réparties sur un vaste terrain, dans des rues malpropres. Le second, qui s'étend sur la rive gauche, entouré d'un rempart en terre et d'un fossé, comprend le *kreml* ou la forteresse en piérre, avec le vénérable temple de Sainte-Sophie. Cette cathédrale se compose de deux bâtiments, l'église d'hiver et l'église d'été. La dernière, qui est peut-être le plus ancien monument religieux de la Russie, a été

élevée en pierre, de 1044 à 1051, à l'instar de Sainte-Sophie de Constantinople, et restaurée en 1832. Elle forme un carré très haut, surmonté d'une coupole dorée, entourée de 4 petites coupoles ou tourelles, et renferme, outre son riche iconostase (*voy.*), un grand nombre d'antiquités du plus haut intérêt; entre autres, les fameuses portes sculptées, dites *Khorsouniennes* (*voy.* KHERSON de Crimée), en bois revêtu de bronze, et les sarcophages de quelques princes russes du XI^e^ siècle, qui y sont inhumés.

Si la ville de Novgorod, dans sa décadence actuelle, mérite peu de fixer l'attention, son histoire n'en est pas moins digne d'intérêt. D'après un passage de Jornandès, et sur la foi des annalistes russes, on est fondé à croire que son origine remonte à des temps bien antérieurs à l'arrivée des Varèghes (*voy.* NORMANDS). En 864, Rurik, leur chef, y établit le siége de sa domination, qu'Oleg transféra à Kief (*voy.*), en 880. Tour à tour gouvernée par les fils des grands-princes régnants, au nom de ces derniers, Novgorod dut à S. Vladimir sa conversion au christianisme, et commença à fleurir sous Jaroslaf (*voy.*), qui la dota d'un code de lois et lui accorda d'importants priviléges, dont l'extension fut singulièrement favorisée par le morcellement de la Russie et par les discordes qui l'affaiblirent. En 1132, ayant obtenu de nommer elle-même ses *poçadniks* *, elle ne dépendit plus que nominalement de l'autorité de ses anciens souverains. Tandis que des guerres heureuses contre les Tchoudes agrandissaient le territoire de cette espèce de république **, la puissance de la bourgeoisie ne reconnaissait presque plus d'autres limites que l'influence croissante de ses chefs spirituels, dont elle détermina elle-même, en 1165, l'élévation du rang d'évêque à celui d'archevêque, en les honorant du titre de *vladyk* * ou seigneur. C'est également de ce siècle que date l'essai du riche commerce d'échanges de cette ville, favorisé par ses communications avec le Volga et ses affluents, qui en avaient fait l'intermédiaire obligée entre l'Asie, les régions scandinaves et les villes marchandes de l'Allemagne septentrionale, au moyen de la Baltique. Seule, au XIII^e^ siècle, Novgorod sut se préserver du joug de l'invasion tatare, ne s'obligeant, envers le grand-khan, qu'à un simple tribut. Dès 1225, elle avait permis aux étrangers de construire dans son enceinte un entrepôt pour leurs marchandises; et, en 1269, fut conclu le premier traité avec Lubeck et d'autres villes anséatiques qui, en 1276, y établirent un comptoir. Au XIV^e^ siècle, les grands-princes, dont Novgorod n'avait jamais contesté la suprématie titulaire, voulurent l'exercer en réalité. Obligée de recevoir des gouverneurs de Moscou, elle fut plusieurs fois soumise au tribut, quoiqu'elle ne cessât de se régir d'après sa propre constitution. Agrandie et ornée de temples et d'édifices somptueux, elle renfermait une population nombreuse, mais qu'on a beaucoup exagérée sans doute en l'évaluant à 400,000 âmes. Divers fléaux, parmi lesquels il faut remarquer les incendies de 1388 et de 1409, portèrent une première atteinte à sa prospérité. Plus tard, des négociations avec la Pologne, dirigées contre le pouvoir des grands-princes de Moscou, et les troubles intérieurs de la ville, armèrent contre elle le redoutable Ivan III (*voy.*), qui, après l'avoir déjà humiliée en 1471, la subjugua complétement en 1477. La cloche du beffroi qui servait à appeler les bourgeois dans leurs assemblées et aux armes, fut transportée à Moscou, et la ville se vit enlever presque tous ses priviléges; en même temps, un grand nombre de ses plus riches familles furent déportées dans d'autres parties de l'empire. Mais ces rudes châtiments n'étaient encore que le prélude de l'effroyable catastrophe qui, sous Ivan IV le Terrible (*voy.*), de-

(*) *Poçad*, dérivé de *çad* ou *sad*, jardin, plantation (rempart), avec la préposition *po*, sur, devant, signifie faubourg, bourg, petite ville. *Poçadnik* est donc à peu près l'équivalent de bourguemestre; ce titre, au féminin, est *poçadnitsa*, mot que Marthe, la femme d'un de ces magistrats, a rendu célèbre. L'histoire des poçadniks de Novgorod a été esquissée par M. Kalaïdovitch.

(**) On peut la comparer aux villes libres et impériales d'Allemagne.

(*) Nous avons déjà vu ce mot en parlant de l'autorité exercée par l'archevêque du Montenegro.

vait frapper Novgorod. Ce prince, ayant découvert, en 1570, de nouvelles intelligences de Novgorod avec la Pologne, se livra contre cette ville à une horrible vengeance qui fut marquée par d'innombrables supplices. Une triste solitude succéda à l'activité bruyante des marchands. L'invasion de la barbarie moscovite dans ses mœurs et dans son administration, et la fondation d'Archangel, en 1584, déterminèrent irrévocablement sa chute; la création de Saint-Pétersbourg lui porta le dernier coup. Confondue dans la foule des villes provinciales de l'empire, sous le gouvernement de voïvodes, elle ne joua plus dès lors de rôle dans l'histoire. — *Voir* notre ouvrage, **La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 158-174. J. H. S.

NOVI, ville de la province de Gènes, royaume de Sardaigne, célèbre par la bataille qui y fut livrée, le 15 août 1799, entre l'armée française et l'armée austro-russe. *Voy.* JOUBERT, MOREAU et SOUVOROF. X.

NOVICE, NOVICIAT (de *novus*, nouveau). Le premier de ces mots désigne l'inexpérience, et le second le temps nécessaire pour qu'elle cesse, ou le lieu dans lequel on fait un apprentissage dans ce but. On est *novice*, homme ou femme, tant qu'on est peu exercé en quoi que ce soit. On fait son *noviciat* en s'essayant à la pratique avec persévérance; et les maisons religieuses où l'on passe le temps de probation, même certaines parties de ces maisons, comme tel ou tel cloître habité par les novices, s'appellent *noviciat*. Les Romains qualifiaient de *novices* leurs nouveaux soldats. Au moyen-âge, on était quelque temps *novice* avant d'être armé chevalier. Dans notre marine, le *novice* supplée le mousse (*voy.*). Mais ce sont surtout les ordres religieux qui ont donné de l'importance à ce mot. Par une sage prévoyance, on n'était pas reçu immédiatement dans leur sein d'une manière définitive ; avant de vouer sa vie au célibat et de s'astreindre à supporter le joug des règles claustrales, une année de probation était exigée par le concile de Trente comme par les usages antérieurs. C'est seulement après avoir subi cette épreuve qu'on était admis à faire des vœux (*voy.*), et l'on exigeait en outre l'âge de 25 ans pour les hommes et celui de 20 ans pour les femmes, d'après l'ordonnance d'Orléans, ou bien l'âge de 16 et celui de 12 ans d'après le concile de Trente. J. T-v-s.

NOYADES, genre d'atrocités mises en pratique dans quelques villes françaises par des proconsuls conventionnels. *Voy.* CARRIER.

NOYAU, *voy.* FRUIT et GRAINE.

NOYER. Cet arbre, auquel son utilité assigne le premier rang parmi les végétaux des climats tempérés, constitue le genre *juglans* *, dont on connaît environ 15 espèces, et qui donne son nom aux *juglandées*, petite famille créée récemment aux dépens des térébinthacées de Jussieu. Les noyers se distinguent aux caractères génériques suivants : fleurs monoïques, les fleurs mâles en chatons, naissant vers le sommet des ramules de l'année précédente, réduites chacune à une écaille portant en dessus les étamines, qui sont ou au nombre de 4 à 8 par écaille, ou en nombre indéfini ; fleurs femelles solitaires, ou en faisceaux, ou en épis, naissant au sommet des jeunes pousses ; périanthe herbacé, adhérent, à limbe supère, fendu soit en 4 lobes disposés sur un seul rang, soit en 8 lobes disposés sur deux rangs. Ovaire infère, uniloculaire, couronné de 2 stigmates linéaires lancéolés et entiers, ou bien d'un seul stigmate à 4 lobes; ovule solitaire, attaché au fond de la loge. Le fruit (vulgairement nommé *noix*) est un drupe à noyau ligneux, monosperme, séparable en deux valves, mais restant clos naturellement, recouvert d'un *brou* spongieux qui finit par se détacher, soit sans régularité, soit en se partageant en 4 valves. La cavité du noyau, presque remplie par la graine, est divisée par des cloisons minces en 2 ou 4 compartiments incomplets. La graine est partagée en 4 lobes et irrégulièrement sinueuse à toute la surface ; son enveloppe propre est membraneuse; l'amande, charnue et hui-

(*) Le nom de *juglans*, formé des mots *Jovis glans*, est dû à la supériorité des fruits du noyer sur ceux du chêne ; car les anciens appliquaient en général le nom de *glans* (gland) à la plupart des fruits analogues aux glands. Dans ce même sens, le noyer est désigné en grec par le nom de διὸς βελανὸς, gland de Jupiter ou des dieux.

leuse, est constituée en entier par l'embryon, dont la radicule est courte et terminale. Les feuilles sont alternes, pennées avec impaire, dépourvues de stipules.

L'espèce la plus importante, du moins pour l'Europe, est le noyer commun (*juglans regia*, L.); c'est à lui seul que s'applique vulgairement le nom de noyer sans désignation spéciale. C'est un arbre s'élevant jusqu'à environ 60 pieds, et couronné d'une cime ample, touffue, arrondie. Le tronc acquiert de 8 à 12 pieds de circonférence; son écorce, de couleur grisâtre, est lisse ou gercée suivant l'âge des arbres. Les feuilles sont grandes, d'un beau vert, aromatiques, composées de 7 ou 9 folioles oblongues ou ovales-oblongues, pointues, glabres, légèrement dentelées, etc. Les variétés les plus notables du fruit sont la noix *à coque tendre* ou noix *de mésange*, remarquable par sa coque assez tendre pour se briser facilement entre les doigts; la noix *de jauge*, caractérisée par son volume considérable; la noix *anguleuse* ou *à coque dure*; la noix *à bijoux*, qui est très grosse et presque carrée; la *petite noix* qui est de moitié moins grosse que la noix ordinaire.

Ce noyer croît spontanément dans les montagnes de l'Asie-Mineure, de la Perse, du Caboul et du Cachemyr. On ignore l'époque précise de son introduction en Grèce et en Italie, les auteurs anciens ayant gardé le silence à ce sujet, tout en parlant beaucoup de l'arbre et de ses fruits. Quoi qu'il en soit, le noyer se cultive depuis des siècles dans une grande partie de l'Europe; toutefois, il ne résiste pas aux hivers très rigoureux; car, une température d'environ —25° cent. le fait périr jusqu'à la racine, et souvent ses jeunes branches gèlent à un froid beaucoup moindre.

Presque toutes les parties du noyer sont utiles dans les arts, ou dans l'économie domestique, ou en thérapeutique. Son bois, très dur et susceptible d'un beau poli, est, comme l'on sait, fort recherché dans l'ébénisterie. L'écorce sert à la teinture. On use des fruits comme aliment et comme médicament; avant la maturité, on leur donne le nom de *cerneaux*. On prépare, avec les feuilles, des lotions stimulantes et résolutives. Le brou de la noix joint à une odeur fortement aromatique une saveur amère et piquante: c'est une substance stimulante, mais d'ailleurs peu employée comme médicament; toutefois, on la fait entrer dans certaines liqueurs stomachiques. L'amande de la noix abonde en huile (*voy.*) grasse, excellente pour l'usage alimentaire, mais susceptible de rancir promptement; elle est d'un fréquent emploi en peinture.

Le *noyer noir* (*juglans nigra*, L.), indigène des États-Unis, diffère du noyer commun par des feuilles composées d'environ 15 folioles ovales-lancéolées, fortement dentelées, pubescentes en dessous; et par le fruit, qui est plus exactement sphérique, comme chagriné à la surface, à noix un peu comprimée, épaisse, très dure, anfractueuse. Cette espèce se cultive fréquemment comme arbre d'ornement. L'amande de sa noix est petite et de qualité fort inférieure à celle de notre noyer; mais le bois de l'arbre est plus compacte, plus fort, non sujet à être attaqué par les vers, et doué de la qualité de résister longtemps à la pourriture, quoique exposé aux alternatives de sécheresse et d'humidité: aussi est-il fort recherché en Amérique, non-seulement pour l'ébénisterie, mais aussi pour les constructions navales et autres; l'aubier de ce bois est très blanc, tandis que ses parties plus internes sont violettes, et deviennent presque noires au contact de l'air. Ce noyer acquiert 60 à 70 pieds de haut, et 3 à 7 pieds de diamètre.

Le *noyer cathartique* (*juglans cathartica*, Mich.; *juglans cinerea*, L.), indigène des mêmes contrées que le précédent, est remarquable par les propriétés médicales de son écorce, dont l'extrait ou la décoction est l'un des purgatifs les plus accrédités chez les habitants des États-Unis, et qui, à ce qu'on assure, opère toujours, même sur les constitutions les plus délicates, sans causer ni douleur ni irritation. Cette espèce ressemble au noyer noir par le port et le feuillage. Son bois est rougeâtre, léger, beaucoup moins fort que celui du noyer noir, mais résistant également bien à la pourriture, et possédant aussi la précieuse propriété de ne pas être attaqué par les

insectes; on le recherche en Amérique pour les pieux à palissades, dont on a coutume d'enclore les champs, ainsi que pour tous les ouvrages de menuiserie exposés à l'humidité.

Le *pacanier*, ou *noyer pacanier* (*juglans olivæformis*, Mich.), abonde aux bords des rivières de la Haute-Louisiane, du Missouri et de l'Illinois. Ses noix ne le cèdent en rien à celles du noyer commun ; elles font l'objet d'un commerce entre la Haute et la Basse-Louisiane, et l'on en importe même en Europe. Cet arbre atteint 60 à 70 pieds de haut. Ses feuilles, très élégantes, sont longues de plus de 1 pied, composées d'environ 13 folioles lancéolées, acuminées, finement dentelées, etc.

Le *noyer à noix blanche* (*juglans alba*, L.), commun dans le nord des États-Unis et au Canada, où on le connaît sous le nom de *hikory* (nom qu'on applique, du reste, à plusieurs autres espèces congénères), produit aussi des fruits à amande comestible, et son bois possède des qualités très estimables. Cet arbre se fait remarquer par son port svelte et élancé ; car, quoiqu'il atteigne quelquefois jusqu'à 90 pieds de haut, son tronc, d'une grosseur régulière et presque uniforme jusqu'à la naissance des branches, a rarement 2 pieds de diamètre ; on le reconnaît, en outre, à une grande distance, à ce que l'épiderme de son écorce se détache naturellement en un grand nombre de bandes étroites, restant fixées longtemps par le milieu, tandis que les extrémités se recourbent. Le bois est très pesant, élastique, fort et tenace ; il convient à merveille au charronnage et à quantité d'autres ouvrages ; mais on ne peut l'employer aux constructions, parce qu'il est trop sujet aux ravages des insectes. Comme combustible, il est très peu d'autres bois qui puissent rivaliser avec lui.

Nous citerons encore le *juglans amara* et le *juglans porcina*, dont les amandes sont très amères. Ed. Sp.

NOYÉS (SECOURS AUX). Il est depuis longtemps reconnu que les personnes asphyxiées ou noyées ne sont souvent que dans un état de mort apparente, et qu'un assez long séjour sous l'eau ne suffit pas pour enlever tout espoir de les rappeler à la vie. Il faut donc, tant qu'il n'y a pas de signes certains de putréfaction, essayer de donner des secours aux noyés, et les prolonger pendant longtemps avant de se décourager. Cette vérité, démontrée jusqu'à l'évidence, avait décidé un échevin de Paris, nommé Pia, à former des établissements pour secourir les noyés et les asphyxiés. Secondés par les instructions de Réaumur et de Portal, ils furent d'une si grande utilité que, de 1772 à 1788, sur 934 noyés ou asphyxiés secourus, 813 furent rendus à la vie.

Voici, du reste, d'après l'instruction publiée par le Conseil de salubrité, les règles principales à suivre pour sauver les personnes que l'on retire de l'eau : il faut d'abord étendre sur le côté droit le corps du noyé, en faisant légèrement pencher sa tête pendant quelques secondes et en écartant les mâchoires. En même temps, on devra comprimer doucement et par intervalles le bas-ventre de bas en haut, ainsi que chaque côté de la poitrine. Si le lieu destiné aux secours est éloigné de l'endroit où le corps a été retiré de l'eau, on devra le dépouiller de ses vêtements, l'essuyer avec soin, et l'envelopper dans une ou plusieurs couvertures, selon l'état de la température. Arrivé au dépôt, on posera le corps sur un matelas, entre deux couvertures, après lui avoir passé une chemise ou peignoir, et un bonnet de laine, et on aura soin que la tête et la poitrine soient un peu plus élevées que les jambes. Un bandage compressif sera placé autour de la poitrine et du bas-ventre, et destiné, par ses pressions répétées, à rétablir la respiration, tandis qu'une seringue à air, introduite dans une des narines, s'efforcera d'aspirer l'écume ou les mucosités qui pourraient obstruer les voies respiratoires. Pour desserrer les dents, on emploiera un petit levier en buis ou en fer. Pendant ces diverses opérations, un aide promènera sur la poitrine, le long de l'épine dorsale et sur le bas-ventre des fers chauffés au même degré que pour repasser le linge. Avec des brosses, on frictionnera la plante des pieds et le creux des mains; avec des frottoirs en laine, on frictionnera les cuisses et les extrémités inférieures. Dans le cas

où le corps serait couvert de glaçons, on doit chercher à établir autour de lui la température de la glace fondante, en chauffant par degré le lieu de secours. Le meilleur moyen est de plonger, avant tout, le noyé dans un bain d'eau froide, qu'on chauffe peu à peu jusqu'à 20°. Si le noyé, en revenant à la vie, éprouve l'envie de vomir, on doit seconder ses efforts en chatouillant le fond de sa bouche avec la barbe d'une plume. On ne doit introduire aucun liquide dans la bouche d'un noyé, si ce n'est après qu'il a repris ses sens. Alors on peut lui donner une cuillerée d'eau-de-vie camphrée ou d'eau de mélisse spiritueuse, étendue de moitié d'eau. Quand la chaleur est rétablie, si le ventre est tendu, on peut administrer au noyé un lavement d'eau tiède avec une forte cuillerée de sel. On a recours à l'insufflation d'une fumée aromatique par le fondement, dans le cas où, au bout d'une demi-heure, le noyé n'a donné aucun signe de vie; cette opération ne doit être répétée que chaque quart d'heure et durer 2 minutes au plus. Enfin, lorsque le noyé a recouvré la vie, on le met dans un lit bien chaud, et on le laisse dormir une heure ou deux, s'il en éprouve le besoin. Mais si son état de somnolence est accompagné de fortes couleurs au visage, il faut lui appliquer des sinapismes entre les épaules, entre les cuisses et aux mollets, et lui mettre de 6 à 8 sangsues derrière chaque oreille. Des boîtes contenant les divers moyens de secours désignés ci-dessus, ont été déposées dans les 34 établissements de ce genre qui existent à Paris sur les rives de la Seine et sur celles du canal Saint-Martin. Les principales villes des départements ont imité l'exemple de la capitale ou tendent chaque jour à le mettre à profit. D. A. D.

NOYON (TRAITÉ DE), signé dans cette petite ville de Picardie (*voy.* OISE), le 13 août 1516, par François I^er^ (*voy.*), qui s'engageait à donner au roi d'Espagne, depuis Charles-Quint, une de ses filles en mariage, et à y joindre en dot la cession de ses droits sur le royaume de Naples; tandis que de son côté Charles devait rendre la Navarre à Catherine de Foix, femme de Jean d'Albret. Ce traité, qui resta sans exécution, n'amena qu'une trève de courte durée; et l'élection au trône impérial ranima la guerre entre les deux champions. — Noyon est, comme on le sait, la patrie de Calvin (*voy.*). Z.

NU. On appelle ainsi, dans le langage des arts du dessin, les corps humains non vêtus : on dit donc étudier le nu, peindre le nu. L'étude du nu est indispensable même lorsqu'on veut présenter ses figures drapées; car les formes et les plis des vêtements sont déterminés par les formes naturelles du corps. A la peinture du nu se rattachent l'anatomie du corps humain et le coloris, appelé *carnation* en tant qu'il a pour objet la représentation du nu. Le peintre qui ne veut point rester au-dessous de ce que l'art exige doit d'abord rendre exactement les tons locaux, c'est-à-dire la couleur naturelle de chaque partie du corps, telle qu'elle se voit dans la position où l'objet est placé. Dans un corps sain, les joues sont ordinairement d'un rose vif; la poitrine, le dos et les bras d'un blanc délicat, le bas-ventre plutôt jaunâtre; aux parties extérieures, la couleur prend graduellement des tons moins chauds; et dans les articulations, elle a une teinte violette, à cause de la transparence de la peau. Mais il faut que tous ces tons se fondent et s'harmonisent avec le ton général de la carnation. Au reste, le ton de la couleur des chairs peut varier à l'infini. Les habitants du nord et ceux du midi de l'Europe ont un coloris différent; de même que chez les femmes et les enfants, la peau a un teint plus délicat que chez les hommes et les vieillards; en outre, chaque tempérament a sa couleur particulière, et chaque individu a une carnation qui lui est propre. Le peintre ne doit pécher contre la vérité ni par trop de dureté, comme c'est le cas dans la plupart des tableaux du XV^e^ siècle, ni par trop de morbidesse (*voy.*), comme l'a fait nommément Guido Reni. Le Titien (*voy.*) est resté un modèle inimitable pour la carnation. Le nu est la pierre de touche du talent des artistes : les peintres, les sculpteurs de mérite, ont toujours recherché l'occasion de le représenter dans leurs ouvrages. *C. L.*

NUAGES. On appelle ainsi des amas de vapeurs suspendues au-dessus de la terre à diverses hauteurs. Un nuage étendu, épais, sombre, mais isolé, dans le ciel, prend le nom de *nuée*. La *nue* s'entend surtout de la région des nuages. Ces météores aqueux ne diffèrent des brouillards (*voy.*) que par leur plus grande élévation : aussi Monge a-t-il pu dire avec justesse qu'un brouillard est un nuage dans lequel on est, et un nuage un brouillard dans lequel on n'est pas. Ils se forment d'ailleurs de la même manière. Les vapeurs qui s'élèvent de la mer, des lacs, des rivières, de la terre entière, montent dans l'atmosphère en vertu de leur élasticité jusqu'à ce qu'elles rencontrent une couche d'air très raréfié et froid qui les condense. La vapeur forme alors de petites vésicules qui troublent la transparence de l'air, comme la boue trouble celle de l'eau, a dit sir J. Herschel. Deux causes combinées, la pression et la température, déterminent en effet la quantité d'eau dissoute dans l'air sous forme de gaz. Lorsque, par l'influence de ces deux causes, l'eau se trouve dans un état parfait de dissolution, elle a la forme et la densité de l'air, et l'atmosphère conserve toute sa transparence, qui en est même quelquefois augmentée. Mais si l'une de ces causes ou toutes deux à la fois éprouvent une diminution, l'air, abandonnant une certaine quantité d'eau, la force de quitter son état élastique, la rend à son ancienne forme, et la retient soit par un reste d'attraction, soit par la légèreté résultant de la figure de ses molécules. Ainsi agglomérée en nuages, la vapeur ne demeure en suspension que quand sa pesanteur spécifique est moindre que celle de l'air ; elle se liquéfie au contraire si elle vient à être plus pesante, ce qui peut arriver dans deux cas analogues, ou par l'augmentation de pesanteur dans la vapeur, ou par la diminution de pesanteur dans l'air ; d'où il résulte que si, lorsqu'une cause quelconque condense la vapeur, un vent froid amène un abaissement de température et par conséquent une condensation dans l'air, la liquéfaction de la vapeur n'aura pas lieu.

En vertu de leur poids spécifique, les nuages tendent à s'abaisser vers la terre. S'ils rencontrent des couches atmosphériques ayant la même température qu'eux et saturés d'humidité, ils se résolvent en pluie (*voy.*) ou en brouillard tout près du sol. Mais si ces couches sont plus froides ou non encore saturées, les nuages se vaporisent par excès de chaleur, cèdent une partie de leur humidité, et, devenant ainsi plus légers, remontent dans l'atmosphère où des couches plus froides les condensent et les font redescendre. Ces oscillations continuent jusqu'à ce que le nuage arrive en un point où les vapeurs condensées commencent soit à se dissiper, soit à se résoudre en pluie. Le premier dénouement a le plus souvent lieu à la hauteur de 4 à 5 kilomètres environ. Sous nos latitudes moyennes, l'élévation ordinaire des nuages est de 1 kilomètre. Au Nord et la nuit, elle baisse, et les brouillards sont plus fréquents ; au Midi, et pendant le jour, les nuages montent. Du reste, leur hauteur est très variable : ténus et légers, ils flottent au gré des vents, par-delà les régions montagneuses ; épais et lourds, ils descendent quelquefois jusqu'au niveau des édifices élevés et même des arbres. Hube prétend que les nuages se distinguent, par leur électricité négative, des brouillards, dont l'électricité est le plus souvent positive : suivant lui, lorsque les uns et les autres perdent leur électricité, ils se résolvent en pluie.

Les variations des vents exercent aussi une grande influence sur la formation des nuages : là où ces variations sont peu importantes, comme entre les tropiques, les météores aqueux sont assez rares, mais aussi d'autant plus violents à cause de la quantité de vapeurs amoncelées. Les nuages diffèrent aussi en grandeur et en étendue : il y en a qui ont plus de deux lieues de longueur et de largeur, et plusieurs milliers de pieds d'épaisseur. Leur surface réfléchit souvent les rayons lumineux tels que le soleil les envoie, et les nuages nous paraissent d'une couleur blanche. D'autres fois, ils absorbent la plus grande partie des rayons, et ils paraissent gris, et même d'une couleur sombre et noire : c'est alors surtout que l'on dit que *le temps est couvert*. Le matin et le soir, quand le soleil est sous l'horizon, ils prennent une

couleur rouge, ou réfléchissent toutes sortes de nuances et de teintes. Quelquefois, leur densité est si faible qu'ils laissent apercevoir les astres comme à travers un voile. Très souvent il existe dans l'atmosphère plusieurs couches de nuages les unes au-dessus des autres, marchant même dans des directions opposées. Plus les couches sont élevées, plus elles sont blanches, et plus elles offrent l'aspect connu sous les noms de *balayure*, *piquature*, *petite pommelure;* les nuages inférieurs sont plutôt *à grandes pommelures*, *en montagnes*, etc.

La forme des nuages est en effet des plus irrégulières : rien n'est moins saisissable et si rebelle aux classifications et aux explications. Howard, dont les observations ont considérablement étendu le champ de la météorologie, admet trois formes principales que peut prendre toute masse de nuages. Ou ils peuvent s'étendre dans toutes les directions, se décomposer comme des fils ténus : alors il leur donne le nom de *cirrus;* ou bien ils forment un amas convexe ou conique et s'entassent couche sur couche : c'est le *cumulus;* ou enfin ils se développent horizontalement comme un voile immense : c'est ce qu'il appelle *stratus*. Ces trois divisions répondent aux trois régions de l'air. A la région supérieure appartient le cirrus, le moins dense et le plus élevé des nuages, mais aussi le plus variable quant à l'étendue et à la direction. Il annonce un beau temps soutenu. On voit quelques petits nuages semblables à des fils, voltiger dans les airs, s'étendre de plus en plus et augmenter constamment en nombre. Le *cirrus* peut durer quelques minutes seulement et aussi plusieurs heures, selon qu'il se forme à une hauteur plus ou moins considérable. Le *cumulus* s'amoncelle dans la région moyenne de l'atmosphère : c'est ordinairement le plus dense des nuages, et il se meut avec le courant d'air le plus rapproché de la terre. Il s'établit une lutte qui doit décider si les vapeurs condensées remonteront dans un air plus sec et s'y dissoudront, ou si elles descendront encore et se résoudront soit en pluie, soit en neige. On voit quelquefois, dans une belle journée, le *cumulus* se former et disparaître périodiquement et en raison du degré de la température. Il commence ordinairement quelques heures après le lever du soleil, se développe graduellement jusqu'aux heures les plus chaudes de la journée, diminue ensuite et disparaît au coucher du soleil. De grandes masses de *cumulus* du côté opposé au vent, lorsque celui-ci souffle avec force, annoncent un calme accompagné de pluie. Si, au lieu de disparaître avec le soleil, le *cumulus* monte à l'horizon, on doit s'attendre à un orage dans la nuit. Si l'attraction de la haute région de l'air l'emporte sur celle de la région inférieure, on voit le *cumulus* se décomposer et s'élever en forme de flocons; dans le cas contraire, la base s'abaisse de plus en plus, se dilate, s'étend, et il se change en *stratus*. Le *stratus*, moins dense et moins élevé, repose ordinairement sur la terre ou sur les eaux. Il ne se montre que le soir. A cette espèce de nuages appartiennent ces brouillards qui, dans les soirées calmes, s'étendent en ondoyant dans le fond des vallées. Le *stratus* se forme par couches jusqu'à ce qu'il retombe en pluie, et il prend alors le nom de *nimbus*. Ces trois formes principales de nuages peuvent se combiner et se modifier de plusieurs manières; de là les subdivisions établies par Howard, de *cirro-stratus*, masses horizontales, concaves en dessous, allant en diminuant sur les bords, quelquefois isolées, quelquefois en groupes; *cumulo-stratus*, nuage dense ayant la base du cumulus aplati au sommet; *cumulo-cirrus*, nuage qui s'est fondu en pluie, couche horizontale au-dessus de laquelle voltige le *cirrus*, tandis que le *cumulus* s'amasse sur les côtés et en dessous. — *Voir* Howard, *Essai sur les nuages*, et les différents traités de météorologie. Z.

NUANCE. On entend par ce mot les degrés différents par lesquels peut passer une couleur en conservant le nom qui la distingue des autres. M. Chevreul a proposé de se servir du mot *ton* pour désigner l'état d'une couleur dégradée avec du blanc ou montée avec du noir; et d'employer l'expression de *nuances* pour les modifications d'une couleur par son mélange avec une petite quantité d'une

autre : tel serait du bleu, légèrement violet, vert, etc. Les couleurs peuvent ainsi passer de l'une à l'autre, des plus claires aux plus obscures, par d'imperceptibles nuances : témoin l'arc-en-ciel et le spectre solaire. Au figuré, le mot nuance exprime aussi cette différence fine, délicate, presque insensible, qui se trouve entre les mots, les pensées de même nature. Z.

NUBIE. Pris dans son acception géographique la plus étendue, le nom de Nubie désigne d'une manière générale cette portion de la longue vallée du Nil qui commence aux frontières d'Égypte et remonte jusqu'à celles d'Abyssinie, occupant un espace d'environ 12° en latitude sur une largeur moyenne de 8°, ce qui permet d'en évaluer en gros la surface totale à 35,000 lieues carr. (de 20 au degré*). Tout cet espace est situé au-delà du tropique, sous les ardeurs du soleil zénithal, tempérées cependant par l'élévation croissante du sol; on y voit parsemées des mines de sel et d'alun au milieu de sables; quelques mines d'or, d'argent et même une mine d'émeraudes, au milieu de roches granitiques. Une seule ligne de verdure, étroite et sinueuse, serpente du nord au sud dans cette vaste région, qui, partout ailleurs, n'est qu'un désert aride, n'ayant vers l'ouest aucune limite tracée, bordé à l'est par les montagnes calcaires qui côtoient la mer Rouge.

Cette ligne de verdure, c'est la trace du Nil (*voy.*), qui descend onduleusement au nord jusqu'au milieu de la contrée, forme alors un grand coude en tournant brusquement au sud-ouest, et reprend ensuite, vers le nord, son cours accidenté. Les cataractes (*genâdel*) et les rapides (*chellâl*) se succèdent dans son lit; les sables du désert occidental envahissent sa rive gauche, qui a besoin de l'arrosement artificiel des norias pour devenir féconde, tandis que la rive droite est rafraîchie et fertilisée par de bienfaisantes inondations. Le palmier doum, les gommiers, le tamarix, ombragent les bords du fleuve; la vigne, le ricin, le coton, le tabac, le séné, les melons d'eau, les céréales, divers légumes, quelques plantes oléagineuses, y sont fructueusement cultivés; et tandis que ses eaux sont infestées de crocodiles et d'hippopotames, le cheval, l'âne, le chameau, le bœuf partagent, sur ses rives, les travaux et les fatigues de l'homme; pendant qu'au loin, dans les forêts et les déserts, vivent l'éléphant, le rhinocéros, la panthère, la hyène, le sanglier, les singes, les gazelles, la girafe et l'autruche. Quantité d'oiseaux, surtout des échassiers et des palmipèdes, sont les hôtes habituels de l'immense vallée qu'habitent aussi de nombreux serpents et les innombrables essaims de moustiques incommodes ou de guêpes dangereuses.

Au grand détour du fleuve est marquée naturellement la distinction de la Nubie supérieure et de la Nubie inférieure, dénominations conventionnelles que les écrivains d'Europe ont écrites dans leurs livres et sur les cartes, et dont ne se soucient guère les populations indigènes agglomérées sur les bords du Nil, non plus que les hôtes nomades du désert qu'il traverse.

Le nom de Nubie est moderne lui-même: il est dérivé de celui des peuples Nubes, que les anciens avaient indiqués parmi les habitants de l'Éthiopie au-dessus de l'Égypte. Strabon les signale comme possesseurs de la rive gauche du Nil, entre Syène et Méroé, tandis que la rive droite appartenait aux Mégabares et aux Blemmyes, à l'orient desquels les Troglodytes (*voy.* ces noms) occupaient le littoral de la mer Rouge : tous ces peuples, menant une vie nomade, n'étaient puissants, dit-il, ni par le nombre ni par la vaillance, bien que jadis on les crût redoutables, parce qu'ils attaquaient fréquemment, pour les piller, les gens qui n'étaient pas sur leurs gardes. Pline indique aussi des Nubiens sur le Nil, où ils possédaient une ville, nommée Ténupsis. Ptolémée et son abréviateur Agathémère comprennent les Nubes dans la vague énumération des Éthiopiens qui habitaient sur la rive droite du fleuve, dans l'ouest des Avalites. Étienne de Byzance nous apprend

(*) Le lecteur distinguera bien cette lieue marine, de 20 au degré, appelée quelquefois *lieue géographique*, du *mille géographique* ou d'Allemagne, de 15 au degré, dont nous faisons habituellement usage pour le calcul des superficies, *Voy.* MILLE. S.

qu'on donnait indifféremment à ces peuples le nom de Nubes, Νοῦβαι, ou celui de Nubiens, Νουβᾶιοι; mais bientôt prévalut la dénomination de Nubades, Νουβάδες, ou Nobades, déjà employée par le rhéteur Priscus, répétée par Jornandès, et qui se retrouve dans Procope, sous la forme Νοβᾶται : ceux-ci, cantonnés auparavant dans un district plus éloigné, avaient été établis par Dioclétien dans les anciens postes romains, au-dessus d'Éléphantine. Le nom territorial apparait pour la première fois dans quelques manuscrits coptes, où il se lit *Nôbadia*, *ta-Noubatia* et *t-Nobatia*; les habitants eux-mêmes y étaient appelés *ni-Nobatis*. Ce furent les Arabes qui reprirent l'ancienne dénomination, en adoptant la forme *Noubah*, qu'ils appliquèrent non-seulement au peuple, mais au pays, lui donnant une acception très étendue, qui englobait à la fois la vallée du Nil depuis l'Égypte jusqu'à l'Abyssinie, et la région à l'ouest jusqu'aux limites du Dâr-Four actuel.

En relevant sur les cartes les plus nouvelles toutes les indications relatives au cantonnement des populations auxquelles appartient ce nom de Noubah, on peut remarquer qu'elles sont établies en même temps au nord, près de Syène, au sud-est, non loin des sources du Nil bleu, et au sud-ouest, par-delà le Kordofan, vers les confins du Dâr-Four. La grande extension donnée aujourd'hui à la dénomination géographique de *Nubie* se trouve donc justifiée, pour nous aussi bien que pour les Arabes, par cette diffusion de la race nube sur le sol, bien qu'elle soit loin d'en avoir la possession exclusive.

Elle s'y trouve distribuée par groupes, entre lesquels se sont intercalées des tribus étrangères. Elle-même a subi l'immixtion d'éléments divers : peut-être les groupes méridionaux du Gebel Noubah et du district de Goumouss sont-ils les moins mélangés, quoiqu'on ne puisse supposer qu'ils soient demeurés purs de toute infiltration de sang nègre. Ceux qui forment le noyau de la population établie le long du Nil paraissent, au contraire, profondément imprégnés de sang arabe. Un observateur ingénieux, le docteur Rüppell, suppose que c'est plutôt le sang des anciens Égyptiens qui s'est introduit et perpétué chez eux : leur langue, il est vrai, a gardé son caractère propre, indice de sa parenté avec celle des peuples nègres du Kordofan; mais le fait s'expliquerait par cette hypothèse, que l'Égypte aurait envoyé chez les Nubes une armée conquérante qui, après avoir détruit les guerriers indigènes, se serait substituée à eux, formant, avec les veuves et les filles des vaincus, des unions d'où serait issue une postérité conservant à la fois la physionomie des pères et la langue des mères. On est réellement frappé de la ressemblance physique des Nubiens de nos jours avec les figures égyptiennes représentées sur les monuments antiques. Mais il ne faut point oublier que les mêmes traits, le même aspect de visage et de costume, se reproduisent sans altération sensible dans toute la longue traînée des peuples nubiens, et qu'on ne peut guère supposer à l'immixtion égyptienne une influence aussi étendue; les traditions classiques, d'après lesquelles l'Égypte elle-même avait reçu de l'Éthiopie ses habitants et sa civilisation, s'opposent d'ailleurs à une explication aussi exclusive. Quoi qu'il en soit, et indépendamment des anciennes colonies égyptiennes qui avaient jadis remonté le Nil, l'invasion musulmane de l'Égypte fit refluer en Nubie de nombreux réfugiés chrétiens, qui y portèrent une sève nouvelle en même temps que leur culte.

La Nubie avait déjà reçu quelques rudiments de christianisme; il y prit alors une grande extension; et les provinces ecclésiastiques de Makouria et d'Alvadia (appelées par les Arabes *Macorrah* et *'Alwah*) comptèrent, l'une sept, l'autre six évêchés : c'étaient, dans la province de Makouria, les siéges de Korti, Ibrym, Bucoras, Dongolah, Say, Dermes, Suenkur; dans celle d'Alvadia, les siéges de Borra, Gagara, Martin, Arodias, Banazi, Menkesa. Immédiatement au-delà venait la province d'Axum, avec ses quatre évêchés. Mais l'église de Nubie, qui d'abord avait suivi le rit orthodoxe, fut alors infectée par le jacobitisme, qui régnait à Alexandrie; toutefois, elle persista dans la foi chrétienne jusque vers la fin du XIII^e^ siècle, époque de l'invasion de la

Nubie par les Arabes. Les tribus conquérantes se répandirent dans tout le pays, les unes se mêlant intimement aux indigènes, comme les Kenouz ; les autres dressant à part leurs tentes autour d'eux, comme les Kabâbysch. Plus tard, les Mamelouks, expulsés de l'Égypte, vinrent se réfugier et se naturaliser en Nubie. Enfin, en dernier lieu, Mohammed-Ali a soumis à son sceptre tout ce pays, jusqu'à ses dernières limites; et il le régit par des gouverneurs de son choix, devant l'autorité desquels s'est éclipsé le pouvoir des petits souverains décorés du titre de *mélik*, qui s'en partageaient naguère la possession. Dongolah, Chendy, Halfay, Sennâr, conservent de longues listes de leurs anciens rois. *Voy.* DONGOLAH et SENNAR.

Sur la marge orientale du désert sont cantonnées les tribus nomades des Ababdeh, des Bychâryn, des Hallengah, vulgairement comptées parmi les Arabes; mais il importe de les distinguer de ceux-ci, car elles représentent l'ancien peuple éthiopien des Blemmyes, et conservent, à l'égard des Nubiens actuels, les dispositions hostiles que leurs pères avaient constamment entretenues contre les Nobates.

Il a été publié d'assez nombreuses relations de voyages en Nubie ; mais beaucoup, comme celles de Norden, de Legh, de Light, de Belzoni, de Rifaud, de Champollion, de Cadalvène et Breuvery, ne font connaître qu'une partie du pays; Poncet, Bruce, Burckhardt, English, Caillaud, Hoskins, Rüppell, sont les principaux guides à consulter. Il est indispensable d'y joindre les savants mémoires de M. Étienne Quatremère et de M. Letronne. *A...

NUBILITÉ, *voy.* PUBERTÉ.

NUIT (*nox, -ctis, νὺξ, -κτὸς*), partie du jour naturel qui dure tant que le soleil est sous l'horizon. *Voy.* JOUR.

Les anciens Germains divisaient le temps non par jours, mais par nuits, au dire de Tacite. Des vestiges de cette manière de compter se retrouvent encore dans les langues germaniques. Les Gaulois comptaient également par nuits.

La mythologie a fait une divinité de la Nuit. Elle était fille du Chaos, selon Hésiode. Les poëtes lui donnent des ailes pour marquer la rapidité de sa course. Euripide la représente ingénieusement couverte d'un grand voile noir, parsemé d'étoiles, parcourant sur son char la vaste étendue des cieux : cette manière de figurer la Nuit a été suivie par les peintres et les sculpteurs. On la trouve cependant quelquefois sans char, tenant d'une main son voile parsemé d'étoiles qui voltige au gré des vents, et de l'autre son flambeau qu'elle renverse vers la terre, comme si elle voulait l'éteindre. Les poëtes donnent à la Nuit pour enfants : le Destin, la Mort, le Sommeil, les Songes, les Hespérides, les Parques, Némésis, la Fraude, la Vieillesse, la Discorde, la Peur, le Travail, Euphrosyne (la Volupté), etc. La Nuit avait en Grèce des temples et des oracles; on lui sacrifiait des brebis noires et des coqs. Le hibou lui était consacré.

TABLEAUX DE NUIT. Ce sont des tableaux ou des gravures où la scène n'est pas éclairée par la lumière du soleil, mais par la clarté de la lune ou par une lumière artificielle. De tous les tableaux de nuit, le plus célèbre est *la Nuit* du Corrège (*voy.*), qui se conserve à Dresde, et où la lumière est produite par l'auréole de l'enfant Jésus. Les peintres flamands qui se sont le plus distingués en ce genre sont Godefroi Schalk, Van der Neer, Rembrandt, Rubens, ainsi que le Valentin (*voy.* ces noms). Z.

NUITS (VIN DE), *voy.* CÔTE-D'OR, BOURGOGNE et BEAUNE.

NUKUHIVA, *voy.* NOUKA-HIVA.

NULLIFICATION, *voy.* JACKSON, T. XV, p. 200.

NULLITÉ. Dans la langue du droit, ce mot désigne le vice qui empêche un acte, une obligation, un contrat, un jugement, de produire son effet. La nullité est absolue ou relative. Elle est *absolue* quand elle peut être invoquée par toute personne qui a un intérêt né et actuel à l'opposer : telle est celle d'un contrat que la loi déclare nul pour vice de forme. Elle est *relative* lorsqu'elle n'est établie que dans l'intérêt des parties et qu'elle ne peut être invoquée que par elles : telle est la nullité des obligations du mineur ou de la femme non autorisée. Toute nullité qui a pour cause

première et principale l'intérêt public, est absolue. Les nullités ne peuvent être établies que par la loi; elles ne peuvent être suppléées pour l'omission d'une formalité, à moins que cette formalité ne puisse être considérée comme *substantielle* et *intrinsèque*, c'est-à-dire nécessaire à l'existence de l'acte, ou indispensable pour remplir le but que le législateur s'est proposé. Toute nullité d'exploit ou d'acte de procédure est couverte, si elle n'est pas opposée avant toute défense ou exception autre que les exceptions d'incompétence. En matière criminelle, les nullités sont d'ordre public et par conséquent absolues; elles ne peuvent jamais être couvertes, soit par l'adhésion du prévenu, soit par celle du ministère public. *Voy.* Contrat, Obligation. E. R.

NUMA POMPILIUS. Après l'assassinat et l'apothéose de Romulus (*voy.*), il y eut à Rome un interrègne d'une année, souvent troublé par des séditions. Pour remédier à cet état de choses, le peuple, sur la proposition du sénat, déféra la suprême autorité à Numa, fils du Sabin Pompilius Pompo, et gendre du roi Tatius, que sa renommée de sagesse désignait comme le plus digne du trône. Numa Pompilius avait 40 ans lorsqu'on vint lui offrir la couronne dans sa ville natale de Cures. Il justifia l'attente publiqne en rétablissant l'ordre et la paix; et comme aucune guerre ne troubla son règne, il put à loisir consolider l'œuvre de Romulus, en perfectionnant ses institutions civiles et religieuses. Il fonda les temples de Janus et de Vesta, institua les Vestales, les Flamines, les Saliens, les Féciaux (*voy.* ces mots), et fixa leurs prérogatives et leurs attributions. En élevant un temple à la Bonne-Foi, en donnant un caractère sacré aux bornes qui marquent les héritages, sous le nom de dieux Termes (*voy.*), il inspira aux Romains la religion du serment et le respect de la propriété. Aux dix mois dont se composait alors l'année, il en ajouta deux autres, janvier et février. Il adoucit le sort des esclaves par l'établissement des saturnales (*voy.*). Mais l'œuvre la plus importante de sa politique fut la complète fusion des anciens sujets de Romulus avec ceux de Tatius : il l'opéra en classant les Romains et les Sabins par corps de métiers, sans égard à la différence d'origine. Pour donner plus d'autorité aux mesures de sa politique, il feignait de recevoir les conseils de la nymphe Égérie (*voy.*). Numa, après avoir régné 43 années, mourut l'an de Rome 82 (671 ans av. J.-C.); il fut enterré sur le Janicule, où, plus d'un siècle après, on retrouva son cercueil avec des livres en langues grecque et latine. Ces livres, prouvant sans doute que le culte n'était déjà plus le même qu'à son institution, furent brûlés, par ordre du sénat, comme dangereux (Tite-Live, XL, 29). Selon Niebuhr et son école, Numa n'a jamais existé; il n'est qu'un mythe, une personnification de l'ère religieuse et législative des Romains, comme son nom même le constate, Νόμος signifiant *loi*.—*Voir* sa vie dans Plutarque. F. D.

NUMANCE, ville de cette partie de l'Espagne que les Romains appelaient *Hispania Tarraconensis*, célèbre par la résistance opiniâtre qu'elle opposa aux armes romaines. La haine contre Rome, nourrie par Carthage, survécut à la chute de cette dernière ville dans le cœur des Numantins. Viriathe conçut le plan d'un soulèvement général des Espagnes, et détermina les Celtibériens (*voy.*) à prendre part à la révolte; mais les Romains déjouèrent ses projets, et la plupart des Celtibériens déposèrent les armes. Quoique de la même race, les habitants de Numance ne voulurent point entendre parler d'accommodement. La situation de leur ville, sur une hauteur escarpée, au confluent du Douro et du Punto, ne permettait de l'attaquer que d'un seul côté. L'an 138 av. J.-C., le préteur Pompéius Aulus se présenta devant ses murs; mais il fut obligé de se retirer avec de grandes pertes. L'année suivante, le consul Hostilius Mancinus fut forcé à une honteuse capitulation, et, le sénat n'ayant point voulu la ratifier, livré aux Numantins qui lui rendirent la liberté. Les généraux qui lui succédèrent évitèrent d'en venir aux mains avec ce peuple qui ne comptait que 8,000 hommes en état de porter les armes. Enfin Scipion, le second Africain, le destructeur de Carthage, fut envoyé en Espagne avec une armée

de 60,000 hommes. Après un siége de 14 mois, la ville dut se rendre (l'an 621 de Rome; 123 ans av. J.-C.), réduite par la famine; mais plutôt que de subir le joug du vainqueur, la plupart de ce qui restait des habitants se donnèrent la mort. Ainsi tomba Numance qui avait résisté 14 ans à toute la puissance romaine. La ville fut détruite, et sur son emplacement on en bâtit une autre, peut-être Soria, qui n'acquit jamais d'importance. *C. L.*

NUMÉRAIRE (de *numerare*, compter). On appelle ainsi la masse d'espèces monnayées en circulation. Synonyme d'argent comptant, le numéraire est la mesure de la valeur échangeable de toute chose, d'où l'invention des monnaies (*voy.* ce mot et Échanges) a pris naissance. La matière des monnaies peut varier : tantôt le numéraire a l'argent pour base, comme en France; tantôt l'or, comme en Angleterre; ou le cuivre, comme en Russie et en Suède; mais la valeur des espèces est généralement réglée sur leur poids. L'invention du numéraire a réduit l'échange à un achat et une vente. Servant à fixer le prix des marchandises, sa valeur doit être invariable; néanmoins on sait qu'elle dépend de la quantité de métaux précieux exploités et qu'elle a éprouvé de grandes fluctuations à différentes époques. Le numéraire n'est point le capital (*voy.*), avec lequel on l'a trop souvent confondu. Le capital est l'ensemble de toutes les valeurs dont on dispose, et il rapporte un intérêt; le numéraire ne produit rien : il ne sert qu'à estimer ce que vaut le capital. La circulation du numéraire est rendue d'autant plus rapide que la société est mieux organisée, que la propriété est mieux garantie; alors on peut diminuer la masse de son numéraire, richesse improductive, pour augmenter son capital, richesse qui doit s'accroître dans le mouvement de transformation qu'il subit. C'est le contraire chez les peuples peu avancés dans la civilisation. Chacun sent alors que sa fortune ne peut être en sûreté que dans un numéraire accumulé, qui, toujours égal à lui-même en valeur, doit le mieux préserver son propriétaire de dangers inconnus, en même temps que de toutes les richesses il est la plus facile à cacher et à sauver. On ne peut guère remplacer les métaux comme gages; mais comme signes de valeur on l'a fait avec succès (*voy.* Crédit), au moyen des papiers-monnaies des banques (*voy.* ce mot) et autres, qui doivent toujours représenter à l'esprit une certaine quantité de numéraire mis seulement en réserve. Les temps de crise déprécient ces valeurs fictives et font rechercher le numéraire. — Pour la masse d'argent monnayé en différents pays, on peut voir notre Statistique générale de la France (*Création de la richesse*, t. II, p. 12 et suiv.). *Voy.* Argent, Espèces, Circulation, etc. S.

NUMÉRATEUR, *voy.* Dénominateur et Fractions.

NUMÉRATION (*numeratio*, dénombrement, action de compter), art de nombrer, de combiner les chiffres pour le calcul. Cette génération de tous les nombres s'opère au moyen de quelques-uns que l'on considère comme simples ou comme donnés immédiatement. On distingue deux sortes d'expressions des nombres; l'une est le nom qu'on donne à chacun d'eux : c'est l'expression *vocale*; l'autre est leur représentation figurée à l'aide de signes : c'est l'expression *numérique*. L'échelle des signes à employer pour exprimer la valeur des nombres est tout-à-fait arbitraire. Le système binaire ou dyadique de Leibnitz n'admettait que deux nombres simples, dont il composait tous les autres; le système duodécimal offrirait quelques avantages de divisibilité que n'a pas le système décimal (*voy.* tous ces mots) et exigerait seulement deux caractères de plus. Toutes les sommes pourraient former la base d'un système de numération; mais comme il faut qu'il n'y ait ni une trop grande ni une trop petite quantité de signes, le système décimal paraît le plus avantageux; c'est de lui seul dont nous avons à nous occuper ici.

La nature semble nous fournir elle-même les principes de la numération. Quoi de plus simple, en effet, lorsque nous voulons nombrer quelques objets, que de les comparer aux doigts de nos mains? La méthode de compter par dizaines, qui est commune à presque toutes les nations, semble marquer entre elles

une convention tacite de se servir de cette mesure invariable donnée à tous les hommes. On imagine qu'ils ont dû d'abord exprimer chacun des 10 premiers nombres par un de leurs doigts, et ensuite remplacer chaque dénomination par un signe d'écriture abrégé ou chiffre. De là, ils auront été conduits naturellement à désigner, par une répétition combinée de ces signes, le nombre de dizaines ou le nombre de fois qu'ils avaient compté leurs dix doigts.

Nous avons déjà dit, au mot NOMBRES, que leur génération naturelle était l'addition répétée de l'unité à elle-même. Les dix premiers nombres ont été nommés *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *six*, *sept*, *huit*, *neuf*, *dix*. On peut encore ajouter une unité à dix, et le résultat être lui-même augmenté d'une autre unité, et cela jusqu'à l'infini. Mais, si l'on continue de donner un nouveau nom à chacun de ces nombres, la mémoire ne saurait les conserver sans qu'un enchaînement facile à concevoir ne fasse sentir la relation qu'ils ont entre eux. C'est là le secret et le but de la numération. Pour cela, on regarde dix comme une nouvelle unité qu'on appelle *dizaine*, parce qu'elle est dix fois plus grande que l'unité simple; et, en reprenant la série naturelle, on dénombre dix de ces nouvelles unités. Il suffira, ensuite, de donner un nom à chaque dizaine; et, pour exprimer les nombres qui existent depuis une dizaine jusqu'à la dizaine supérieure, on ajoutera, au nom de chaque dizaine, celui des neuf premiers nombres simples. Les noms qui ont été donnés aux dizaines, sont : *dix*, *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante*, *soixante*, *soixante - dix* (*septante*), *quatre-vingt* (*octante*), *quatre-vingt-dix* (*nonante*). Ces nombres se combinent avec les unités, et font *dix-un* (onze), *vingt-deux*, *trente-trois*, etc. Ces combinaisons peuvent donc mener jusqu'à l'expression de *quatre-vingt-dix-neuf*, c'est-à-dire de neuf dizaines unies à neuf unités. Alors, de même qu'à l'assemblage de dix unités, on a donné le nom de *dix* pour faire des dizaines, on donne le nom de *cent* à la réunion de dix dizaines, et on en forme de nouvelles unités appelées *centaines*; mais, pour plus de simplicité, on fait précéder le mot cent du nom des neuf premiers nombres qui expriment la quantité de centaines à dénommer : ainsi, l'on dit *deux cents*, *trois cents*, etc. De dix centaines, on forme une nouvelle unité qu'on nomme *mille*, et, au lieu de ne compter que neuf mille comme on n'a compté que neuf cents, on en compte 999, que l'on exprime en les faisant suivre du mot mille. Arrivé à dix centaines de mille, ou mille fois mille, on donne à cette nouvelle unité le nom de *million*, et l'on forme encore 999 millions de la même manière que les mille. Dix centaines de millions ou mille millions font un *billion*, que l'on désigne vulgairement sous le nom de *milliard*. Mille billions font un *trillion*, mille trillions un *quatrillion*, mille quatrillions un *quintillion*, et l'on obtient de même des *sextillions*, des *septillions*, des *octillions*, des *nonillions*, des *décillions*, etc. Toutes ces nouvelles unités vaudront ainsi dix centaines de celles qui les précèdent immédiatement. Grâce à cet artifice, on arrive facilement à dénommer une quantité de nombres allant bien au-delà de tous les besoins des calculs de l'homme.

Puisque les nombres s'expriment dans l'écriture au moyen de signes, on pourrait donc avoir aussi une infinité de ces signes; mais il était naturel de suivre pour eux la méthode que nous venons d'indiquer, en n'adoptant de nouveaux signes que pour chaque espèce d'unités. Cependant comme toutes les nouvelles unités ne diffèrent, au bout du compte, des unités ordinaires que parce qu'elles représentent des collections de celles-ci, il est plus simple encore de conserver les mêmes signes pour tous les autres nombres et de leur assigner seulement une place qui puisse faire reconnaître à quelle grandeur d'unités ils appartiennent. C'est là ce qui constitue le système perfectionné de numération dite des Arabes, dont nous nous servons maintenant. On a expliqué au mot CHIFFRES les systèmes de notation numérique en usage chez différents peuples, et l'on a vu comment le système arabe a exigé l'introduction d'un signe ne représentant rien par lui-même, du *zéro*, placé comme une nullité aux colonnes qui

n'ont point d'unités, seulement pour assigner le rang des autres nombres. La simple apposition de ce chiffre à la droite d'un autre suffit donc pour l'élever au rang d'unité supérieure ou dix fois plus grande. Un autre avantage du système arabe, c'est d'offrir une égale facilité pour représenter la décomposition de l'unité en fractions infinies. Nous avons vu en effet que les unités supérieures étaient des collections d'unités simples ; mais ces unités simples peuvent aussi se diviser en unités fractionnaires, dont elles deviennent elles-mêmes des collections. Si donc on écrit auprès des unités simples, d'un côté convenu, à notre gauche par exemple, les nouvelles unités dans l'échelle ascendante, on pourra écrire de la même manière, du côté opposé, les unités inférieures aux unités simples, en les supposant dix fois plus petites, et en mettant un signe (soit un point) qui rende les unités simples immuables et empêche de les prendre pour des dizaines absolues, lorsqu'elles n'auront ce rang que relativement aux fractions qui émanent d'elles (*voy. système* DÉCIMAL). L'idée de cette génération des décimales et du système de calcul qui en dérive est attribuée à Regiomontanus (*voy.*). Pour la commodité de la notation, on a coupé, par des virgules, les grands nombres en tranches de trois chiffres qui renferment chaque sorte de millier. Dans l'expression vocale, on réunit les chiffres de chacune de ces tranches, et l'on fait connaître à quelles espèces de mille ils appartiennent ensemble, en passant les zéros. Nous donnons ici un tableau figuratif de notre notation numérique, avec la valeur que le rang assigne à chaque chiffre ; il est inutile de faire observer que le chiffre ne fait rien à la valeur de la colonne, mais exprime seulement la quantité d'unités qui s'y trouvent.

5	trillions.																						
	centaines de billions.	4																					
	dizaines de billions.		0																				
	billions ou milliards.			3,																			
	centaines de millions.				0																		
	dizaines de millions.					2																	
	millions.						7,																
	centaines de mille.							9															
	dizaines de mille.								8														
	mille.									0,													
	centaines.										1												
	dizaines.											4											
	unités.												5.										
	dixièmes.													6									
	centièmes.														3								
	millièmes.															5							
	dix-millièmes.																0						
	cent-millièmes.																	2					

On prononcerait cinq trillions, quatre cent trois billions, vingt-sept millions, neuf cent quatre-vingt mille, cent quarante-cinq unités, soixante-trois mille cinq cent deux cent-millièmes.

La numération est comme la base de l'arithmétique (*voy.*) ; aussi le système si simple de notre numération a-t-il dû puissamment contribuer à l'avancement des sciences exactes. On attribue ordinairement l'invention des caractères arabes à Ebn-Moclach, qui fut visir à Bagdad, l'an 928 de notre ère, et qui mourut en prison, en 940, après avoir eu la main droite et la langue coupées. Dans une discussion engagée à l'Académie des Sciences, en 1839, M. Chasles a prétendu que la valeur de position des chiffres formait déjà la base du calcul avant nos communications avec les Arabes, auxquels nous ne devrions que l'usage du zéro. M. Libri a soutenu l'opinion contraire. L. L.

NUMIDIE, ancienne province de l'Afrique, répondant à peu près à l'Algérie actuelle. Ce puissant royaume, qui s'étendait depuis l'Ampsage jusqu'au Molochath, était divisé en deux parties, la *Massæsylie* et la *Massylie*. La Massæsylie, sur laquelle régna Syphax, fut réunie plus tard à la Mauritanie (*voy.*) sous le nom de *Mauritanie Césarienne*. La Massylie, ou Numidie proprement dite, acquit une importance historique sous Massinissa, chef nomade qui en devint roi, vers l'an 202 av. J.-C., en vertu de la seconde paix conclue entre Rome et Carthage. Micipsa, son successeur, occupa le trône de 148 à 119 av. J.-C., et laissa ses états à ses fils Adherbal et Hiempsal, et à Jugurtha, fils naturel de son frère. Jugurtha succomba dans la guerre qu'il soutint contre les Romains de 112 à 106 av. J.-C. * Juba (*voy.* ces noms), fils de Hiempsal, lui succéda. Jules-César réduisit toute la Mauritanie en province romaine, mais il lui laissa ses rois. Les Numides, peut-être ainsi nommés à cause de leur vie nomade (Pline, *H. N.*, V, 3), étaient des guerriers redoutés, et formaient une excellente cavalerie légère ; ils aimaient surtout les surprises nocturnes. Les Romains les avaient sur-

(*) T. XV, p. 493, 1re col., il faut lire 106 au lieu de 103. S.

nommés *Infreni*, parce qu'ils montaient à cheval sans selle et sans mors. Chacun de ces cavaliers semblait ne former qu'un avec son cheval. *C. L.*

NUMISMATIQUE. Ce nom vient du mot grec νόμισμα, pièce de monnaie (de là le latin *nomisma*, *numus* ou *nummus*); on l'a donné à la science qui traite de la connaissance des monnaies antiques, que l'on nomme communément médailles (*voy.* ce mot). Cette science, longtemps abandonnée aux curieux et aux érudits, est aujourd'hui beaucoup plus cultivée. Elle offre en effet des résultats importants et utiles aux lettres comme aux arts. L'un s'occupe des médailles dans leur rapport avec l'histoire, l'autre avec la mythologie, celui-ci avec la poésie, celui-là avec l'iconographie. Elle s'applique à la chronologie, à la paléographie, et elle éclaircit souvent des points difficiles et des passages des auteurs qui seraient restés obscurs sans son secours. Elle offre aux artistes d'excellents modèles, et leur fait voir le style de l'art dans les différentes contrées, subissant les mêmes révolutions que les peuples, variant comme leur fortune, et s'élevant avec eux lorsqu'ils atteignent un plus haut degré de grandeur et de puissance. En étudiant l'art monétaire depuis ses premiers essais jusqu'à sa perfection, on y voit les caractères de l'écriture primitive, et l'on suit la marche progressive des arts et des connaissances humaines. On trouve sur la monnaie d'un peuple l'image de ses dieux, celle de ses rois ou de ses hommes illustres, les monuments de son architecture, les productions de son sol, quelquefois la représentation des événements de son histoire. Ainsi, les médailles antiques, qui n'étaient pourtant que des monnaies, offrent des choses beaucoup plus intéressantes que les nôtres qui, excepté le portrait du souverain, n'ont que les marques distinctives de leur pays et de leur valeur.

Plusieurs peuples, comme nous l'avons dit ailleurs, s'attribuent l'invention de la monnaie (*voy.*). Quoi qu'il en soit, dès qu'on eut adopté les métaux pour signes représentatifs des valeurs échangeables, on songea sans doute à les frapper d'une empreinte qui attestât leur poids. Par la suite, cette empreinte modifiée et perfectionnée devint le type des monnaies. Ces types furent les images des divinités tutélaires des nations, les emblèmes de ces divinités, ou les symboles des peuples et des villes. On y lisait les noms de ces peuples, ainsi que ceux des magistrats qui surveillaient la fabrication de la monnaie. Plus tard, les rois et les empereurs y mirent leur nom et leur effigie (*voy. droit d'*IMAGE).

La numismatique suit dans ses divisions les périodes de l'histoire. La numismatique *ancienne* finit avec l'empire d'Occident; celle du *moyen-âge* commence à Charlemagne; la numismatique *moderne* à la renaissance des lettres, vers le XV^e^ siècle. La numismatique ancienne se partage en plusieurs époques : la 1^re^ commence avec l'art et se termine au règne d'Alexandre I^er^, roi de Macédoine (450 ans av. J.-C.). On ne se servait point de bronze; les inscriptions étaient courtes, la forme des lettres annonce leur ancienneté; les pièces sont épaisses, presque globuleuses, la plupart ont une *aire* en creux; le dessin des figures est grossier. La 2^e^ époque commence à Alexandre I^er^, et finit au règne de Philippe II (359 ans av. J.-C.) : elle embrasse donc un siècle. Ce fut alors que parut Phidias, et que les arts fleurirent dans la Grèce. Les figures ont déjà plus de grâce; elles deviennent ou l'imitation plus parfaite de la nature, ou le premier essai du beau idéal. L'or et l'argent sont encore les métaux dominants; l'inscription ou légende n'a pas beaucoup d'étendue, le métal s'aplatit, le diamètre de la pièce augmente, un type commence à remplir l'aire en creux. La 3^e^ époque date de Philippe II et se prolonge pendant trois siècles qui sont les plus brillants de l'art monétaire. La 4^e^ époque va de la fin de la république romaine jusqu'au règne d'Adrien (l'an 117 de J.-C.). La 5^e^ époque se termine à Gallien (260 de J.-C.). Alors l'art monétaire ne cesse de décliner jusqu'au XV^e^ siècle de notre ère, celui de la renaissance des arts. Là commence la numismatique moderne, dont l'étude, aussi vaste que celle de la numismatique ancienne, offre à l'histoire d'immenses matériaux.

La numismatique française a aussi ses divisions, en numismatique ancienne, du moyen-âge, et moderne, déterminées par les trois races dites mérovingienne, carlovingienne et capétienne. On en forme des suites particulières comme de celles des autres royaumes ou états de l'Europe, que l'on fait suivre des collections des monnaies orientales, de la Chine, etc.

L'étude des médailles exige qu'on les place dans un ordre qui permette facilement de les retrouver dans un cabinet. Voici la méthode de classification qui est généralement adoptée.

On divise les suites de médailles antiques en médailles de peuples, de villes et de rois; médailles de familles romaines; médailles impériales. On classe les premières selon l'ordre géographique adopté par Eckhel (*voy.*) dans son ouvrage intitulé *Doctrina numorum*, ordre qui est celui de la géographie de Strabon. Dans les contrées dont on connaît les provinces, on en établit les divisions. Les villes sont classées, dans chacune d'elles, par ordre alphabétique. Dans les villes, les médailles sont classées par métaux, puis ensuite dans un ordre chronologique, par leur ancienneté certaine ou présumée : d'abord, celles de la plus ancienne fabrique, que l'on doit reconnaître à l'état peu avancé de l'art, au carré creux qui remplace le type sur l'un des côtés de la médaille, à l'absence de l'inscription ou légende, ou à sa brièveté. Quand l'état de l'art ne permet plus de faire cette distinction, on classe les types mythologiquement, en commençant par les dieux du ciel, ceux de la terre, des eaux, du feu et des enfers; les divinités allégoriques viennent ensuite, et précèdent l'histoire héroïque, qui est suivie des types historiques, des symboles vivants rangés d'après les règnes de la nature, et enfin des symboles inanimés. Quelquefois, on a une grande quantité de médailles avec le même type principal; mais elles varient par les symboles qui enrichissent le champ de la médaille et dans la classification desquelles on doit suivre l'ordre que nous venons d'indiquer. Dans les villes où les médailles portent des noms de magistrats, on classe ces noms par ordre alphabétique ; cependant cette classification est toujours subordonnée à celle des types. Après les médailles *autonomes*, ou des villes libres, jouissant de l'autonomie (*voy.*), on place les médailles impériales et coloniales dans l'ordre chronologique des empereurs romains qui les ont fait frapper; et dans la série de chaque empereur, on reprend la classification méthodique que nous venons d'indiquer. Les médailles des rois sont classées à la fin de chaque contrée dans un ordre chronologique. Les suites des médailles romaines se partagent en plusieurs séries, selon le métal : médailles d'or, d'argent, de bronze. Les médaillons d'or et d'argent forment des divisions que l'on met à la tête des collections, de même que l'on place les *quinaires* d'or et d'argent à la suite de chaque série particulière. Les médailles de bronze forment quatre suites différentes : les *médaillons*, le *grand bronze*, le *moyen bronze*, le *petit bronze**. Chacune de ces suites est soumise à l'ordre chronologique des règnes; dans chaque règne, on conserve l'ordre alphabétique des légendes du revers. Les as romains et italiques forment des suites particulières.

Tous les peuples ne nous ont pas laissé de médailles. Cependant les Grecs et les Romains ont porté l'usage des monnaies chez différentes nations barbares. Mionnet a donné un atlas numismatique, dans lequel on n'a indiqué que les villes dont on connaît des médailles.

Les noms des monnaies ou médailles dérivent de leur valeur, des lieux où elles ont été fabriquées, des personnages auxquels elles sont relatives et du mode de leur fabrication. C'est ainsi que chez les Grecs se trouvent le statère, son multiple et ses parties, la drachme, l'obole; chez les Hébreux, le sicle; chez les Romains, l'as, le denier, le quinaire, le sesterce (*voy.* ces mots). Ajoutez l'*aureus*, nom qui fut donné au denier d'or, et celui de *solidus*, que prit cette monnaie dans le III^e^ siècle. Pour les noms dérivant des lieux de fabrication, les noms des villes les font assez connaître, ainsi que ceux qui viennent des personnages qui les ont fait frapper, tels que les

(*) Pour l'explication de ces mots, *voy.* Médailles, Bronze, etc.

Crœsii, *Darici*, *Philippi*, *Ptolemaïci*, de Crésus, Darius, Philippe, des Ptolémées, etc. Quant aux noms dérivant des types et que rapportent les écrivains de l'antiquité, on peut citer : *noctua* pour les monnaies d'Athènes représentant une chouette ; *testudo* pour les monnaies d'Égine qui portent une tortue ; *cistophori* (*voy.*) pour celles qui portent la ciste mystique de Bacchus ; *sagittarii* pour les monnaies de Perse sur lesquelles se trouve un archer ; *victoriati* pour les pièces portant la figure de la Victoire ; *bigati* pour celles qui présentent des chars à deux chevaux, etc. Parmi les pièces dont les noms dérivent du mode de fabrication, nous citerons : les *nummi serrati*, pièces dentelées ; *scyphati*, en forme de coupe ; les médailles *incuses*, c'est-à-dire en relief d'un côté et en creux de l'autre ; les *fourrées* (*voy.*), celles qui sont de bronze revêtues d'une feuille d'argent ; les *saucées* (*voy.* ARGENT, T. II, p. 230), c'est-à-dire simplement argentées. On trouvera, à leur mot respectif, les *bractéates*, les *contorniates*, etc. Une médaille d'une conservation parfaite est dite *fleur de coin ;* les médailles *frustes* sont celles qui sont effacées par la circulation ou par l'oxydation. On nomme médailles *restituées* des monnaies romaines dont le type, frappé à une époque antérieure, a été renouvelé par quelque empereur avec l'indication de ce fait.

Pour devenir un habile numismatiste, il ne suffit pas de consulter les livres ; il faut voir beaucoup de médailles, les dessiner ou en tirer des empreintes, en examiner les caractères distinctifs, en déchiffrer soi-même les inscriptions, afin de parvenir à restituer ou à deviner celles que le temps a effacées. Il faut apprendre à reconnaître le caractère de l'art dans chaque contrée, à distinguer la fabrique particulière à chaque pays, étudier les types divers qui appartiennent aux différentes villes et aux différentes provinces. Chaque peuple a donné à ses monnaies une physionomie distincte que le numismatiste doit saisir au premier coup d'œil. Il faut, pour bien discerner les médailles, avoir une connaissance étendue des faces et des revers, faire une grande attention aux symboles, aux lettres, voir si les médailles n'ont pas été *martelées*, c'est-à-dire effacées d'un côté par le marteau pour être refrappées avec un nouveau coin ; *encastées*, par le mélange de l'avers de l'une avec le revers d'une autre ; *retravaillées* ou *retouchées*, par le changement de quelques lettres ou quelque altération du type ; si elles ont été moulées sur une médaille antique et si le vernis qui recouvre les médailles de bronze est une véritable *patine*, ou si ce n'est qu'un mastic ou un faux vernis appliqué pour déguiser la supercherie. Beauvais a donné, à la suite de son *Histoire des empereurs romains* (1767), un excellent traité de la manière de discerner les médailles antiques de celles qui sont contrefaites ; et Sestini a publié, en 1826, un vol. intitulé : *Sopra i moderni falsificatori.*

Mais à cette connaissance pratique, il faut joindre des études archéologiques : on peut les puiser dans les ouvrages des habiles numismatistes qui ont posé les principes de la science et en ont formé un corps de doctrine.

Le plus important et le plus complet de ces ouvrages est celui du savant Eckhel, intitulé : *Doctrina numorum veterum*, publié à Vienne, 1792-98, en 8 vol. in-4°, dont les 4 premiers contiennent la numismatique grecque, et les 4 autres la numismatique romaine. Il faut joindre à cet excellent ouvrage le *Lexicon universæ rei numariæ*, de Rasche (Leipz., 1785-1805, 14 vol. in-8°), vaste répertoire alphabétique, extrêmement utile, malgré quelques erreurs inséparables d'un si grand travail, et auxquelles vinrent s'ajouter celles qui étaient accréditées avant que les progrès de la science les eussent rectifiées. La *Description des médailles antiques*, par Mionnet (Paris, 1806-37, 16 vol. in-8°, avec fig.), offre une application méthodique du système d'Eckhel ; elle est appropriée à la curiosité et au commerce par la désignation de la valeur que l'on attribue à chaque médaille, selon son degré d'intérêt ou de rareté. Cet ouvrage n'est qu'une simple nomenclature ; mais il résume toutes les descriptions de médailles qui avaient été faites jusqu'au

moment de son apparition. Un ouvrage bien plus utile, et dont la publication, commencée en 1834, se continue avec persévérance, est le *Trésor de numismatique*, dirigé par M. Ch. Lenormant, conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. Cet ouvrage est enrichi de planches, dont l'exactitude remarquable est due au procédé de M. Collas, qui rend les pièces comme de véritables *fac-simile*, avec leur caractère et jusqu'à leurs moindres particularités. Ce travail n'est point une simple description de médailles; outre sa classification méthodique, il contient encore les détails historiques, chronologiques et archéologiques les plus intéressants.

Les premiers ouvrages qui parurent sur la numismatique datent du XVI^e^ siècle. Le plus ancien est le traité de Budée, *De asse*, Venise, 1522. En 1553, parut le *Promptuaire des médailles*, ouvrage ridicule dans lequel on a fabriqué les portraits de tous les personnages célèbres depuis Adam et Ève. Vaillant publia les Médailles romaines et les Médailles grecques, avec des commentaires pleins de méthode et d'érudition, depuis 1681 jusqu'à 1703. Cet antiquaire, un des plus féconds et des plus laborieux auteurs qui aient illustré la science numismatique, en fut presque le créateur. Goltzius (*voy.* T. XVII, p. 473) ne mérite aucune confiance,non plus que le P. Hardouin. Le P. Jobert donna, en 1715, un bon traité sur la science des médailles, auquel Bimard de la Bastie ajouta d'excellentes remarques, en 1739. Pellerin, dans ses *Recueils de médailles* de peuples, villes et rois, publiés de 1762 à 1778, donna les premiers essais du système de classification développé depuis par Eckhel, avec la plus vaste érudition. Le P. Mangeart publia, en 1763, une *Nouvelle introduction à la science des médailles*. Dutens s'est occupé des médailles phéniciennes, 1776. Sestini, le plus fécond des numismatistes, n'a pas fait paraître moins de 21 ouvrages sur les médailles (1787-1831). Bayer a étudié les médailles hébraïques et samaritaines (1781-90). On doit à Millin (*voy.*) une *Introduction à la science des médailles* (1796). Citons encore Tychsen, *Méd. des anciens Perses* (1808); Carelli, *Méd. de l'ancienne Italie* (1812); Taylor Combe, *le Musée britannique* (1814); Wiczai, *le Musée d'Hédervar* (1814). Nous-même nous avons publié la *Numismatique d'Anacharsis* (1818), les *Éléments de numismatique* (1834), l'*Histoire du Cabinet des médailles* (1838). L'*Iconographie romaine* de Visconti et Mongez (1811-29) se range aussi dans les ouvrages numismatiques. Hennin a donné un *Manuel de numism.* (1830), très utile pour la connaissance des médailles; Jacob a composé d'après Eckhel un *Traité élémentaire* de numismatique ancienne, grecque et romaine (1825, 2 vol. in-8°). On peut voir en outre Raoul-Rochette, *Sur les graveurs des monnaies grecques* (1831), *Méd. des rois de Bactriane* (1836); Lagoy, *Médailles gauloises* (1826); de Saulcy, *Numismatique byzantine* (1836); de La Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise* (1842), etc. Plusieurs autres ouvrages ont été indiqués à l'art. MONNAIE, p. 58. Enfin on consultera, pour de plus amples renseignements, la *Bibliotheca numaria* de Lipsius (Leipz., 1801). Le *Journal de numismatique* de Londres, rédigé par M. Akermann, et la *Revue de la numismatique*, publiée à Blois par MM. Cartier et La Saussaye, contiennent d'excellents articles sur cette science, qui n'a jamais été plus cultivée que de nos jours. D. M.

NUREMBERG, une des villes les plus industrieuses de l'Allemagne, chef-lieu du cercle de la Moyenne-Franconie (autrefois du Rezat)*, en Bavière, avec une population de 40,000 habitants, qui tous, à l'exception de 2,500 catholiques et d'un petit nombre de juifs, professent la religion protestante. Cette ville, située dans une contrée sablonneuse, mais bien cultivée, est divisée par la Pegnitz, que traversent sept ponts de pierre, en deux parties d'inégale grandeur, appelées, celle du nord, qui est la plus petite, quartier de Saint-Sébald, et l'autre, quartier de Saint-Laurent, du nom des églises paroissiales. Elle a environ une lieue et demie de circonférence;

(*) La nouvelle organisation est en vigueur depuis le 1^er^ janvier 1838. S.

mais une grande partie de cette superficie est occupée par des places publiques ou des jardins. Les rues sont généralement tortueuses, les maisons vieilles et, pour la plupart, d'une architecture gothique; partout, à l'intérieur comme à l'extérieur, on y aperçoit des traces d'un temps qui n'est plus. Parmi les monuments les plus curieux de la ville, on doit citer en première ligne le château appelé *Reichsfeste*, sur une hauteur escarpée, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. Ce vieux bâtiment est parfaitement conservé, et son aspect vénérable annonce un âge reculé; il renferme une superbe collection de tableaux, un grand nombre de peintures sur verre, et, entre autres curiosités, un album consacré à la mémoire d'Albert Durer. L'hôtel-de-ville, de 275 pieds de longueur, est un des édifices les plus remarquables de l'Allemagne; on admire dans sa grande salle les tableaux restaurés de Durer, Hirschvogel, etc., et, dans le corridor, un plafond peint qui représente la joute des compagnons (*Gesellenstechen*), de 1446. L'église gothique de Saint-Laurent, celles de Saint-Sébald et de Saint-Jacques, et l'église de Saint-Gilles, restaurée dans le goût moderne, au commencement du XVIII^e^ siècle, ne sont pas moins remarquables par le style de leur architecture que par les chefs-d'œuvre qu'elles renferment. Près de l'église des Frères prêcheurs ou des Dominicains se trouve la bibliothèque de la ville, qui est assez considérable, et près de celle de Saint-Gilles, le gymnase, béni, en 1526, par Mélanchthon, à qui la ville a élevé, en 1826, une statue devant l'entrée de ce bâtiment. Parmi les nombreux établissements d'instruction, de bienfaisance ou de secours dont s'honore Nuremberg, nous citerons l'école polytechnique, fondée en 1823, le conservatoire des antiquités et des objets d'art de la ville, ouvert en 1824, et l'école des beaux-arts, établie dans le château avec d'importantes collections.

Avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, Nuremberg était une des places de commerce les plus importantes, non-seulement de l'Allemagne, mais de l'Europe; elle servait d'entrepôt à tout le commerce des pays du Nord avec Venise. A cette époque, la ville se distinguait éminemment par ses richesses et par son amour pour les arts : aussi l'histoire artistique de Nuremberg fait-elle une partie essentielle de l'histoire de l'art. Mais la découverte de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, le génie commercial qui se développa chez d'autres peuples, les dévastations de la guerre de Trente-Ans, l'état stationnaire de la constitution politique de cette ville libre et impériale, quand tout marchait autour d'elle, lui firent perdre son ancienne splendeur. Cependant son commerce est encore fort considérable; ses manufactures et ses fabriques produisent une immense quantité d'articles en cuivre, en acier et en fil de fer, d'articles de tabletterie, de miroirs, de cordes, d'instruments de musique et autres, de cartes géographiques, de gravures, de jouets d'enfants, etc., connus sous le nom d'*articles de Nuremberg*, et que leur bas prix fait rechercher non-seulement dans l'Europe entière, mais jusqu'en Amérique et dans les Indes. Cette modicité de prix s'explique par la frugalité des ouvriers nurembergeois et des montagnards de la Thuringe, dont les enfants s'occupent pendant l'hiver à confectionner une grande partie des joujoux et autres ouvrages en bois. Outre le commerce que Nuremberg fait des produits de ses propres fabriques, elle est un centre important d'affaires d'expédition et de change.

Le premier document qui fasse mention de Nuremberg (ce nom paraît dérivé de *Castrum Noricum*) remonte à l'an 1050. En 1219, les premières lettres d'immunités lui furent accordées. Ville impériale du cercle de Franconie, elle finit par s'affranchir du joug de ses burgraves (*voy.*)*. Célèbre par son industrie

(*) Plusieurs seigneurs de différentes maisons, et entre autres les comtes de Hohenzollern (*voy.*), furent pourvus, au XII^e^ siècle, par les Empereurs, du gouvernement de Nuremberg, qui devint héréditaire entre leurs mains, au siècle suivant. Dans le XIV^e^ siècle, les bourgeois de Nuremberg élevèrent une muraille qui les sépara du château du burgrave Frédéric V, et ils maintinrent leur indépendance les armes à la main. La ville eut dès lors une existence distincte du burgraviat, que Frédéric partagea

et son commerce, ainsi que par les services importants qu'elle rendit en plus d'une occasion à l'Empereur et à l'Empire, elle conserva ses anciennes franchises même au milieu du bouleversement de 1803. Son territoire comprenait alors une superficie de 23 milles carr. géogr., avec 40,000 hab. Ses revenus annuels étaient d'environ 800,000 florins. Mais comme, depuis 1797, sa dette s'était élevée à la somme de 9 millions de florins, elle se trouva hors d'état d'en payer les intérêts. A son territoire appartenait aussi la grande forêt impériale. Des discussions ayant éclaté entre la ville et les rois de Prusse, ses protecteurs, et ces derniers s'étant emparés d'une portion de son territoire, Nuremberg ne vit d'autre moyen d'arrêter ces empiétements qu'en se donnant en toute souveraineté au roi de Bavière, qui en prit possession le 15 septembre 1806. *C. L.*

NUR-MAHAL, *voy.* NOUR-MAHAL.

NUTATION (de *nutare*, balancer). Dans l'astronomie, on nomme ainsi une oscillation périodique de l'axe de la terre qui incline, tantôt plus, tantôt moins, sur le plan de l'écliptique, en faisant varier la position des pôles terrestres dans le ciel. Ceux-ci en effet décrivent autour du pôle moyen pris pour centre une petite ellipse dont le grand axe, dirigé vers le pôle de l'écliptique, sous-tend un arc de la sphère céleste d'environ 20″, et le petit axe, coupant le premier à angles droits, d'environ 15″. Le pôle parcourt cette ellipse dans le même temps que le cycle lunaire, c'est-à-dire à peu près en 18 ans 7 mois. L'effet de ce mouvement réel du pôle est le rapprochement ou l'éloignement apparent de toutes les étoiles relativement au pôle. Il en résulte un déplacement des longitudes et des ascensions droites des astres, que l'on corrige dans les observations astronomiques, à l'aide de tables donnant ce qu'on nomme l'équation de la nutation. On conçoit facilement que ce mouvement se lie étroitement aux variations de l'obliquité de l'écliptique sur l'équateur, puisque le pôle ne saurait s'incliner sans entraîner le même changement dans son diamètre équatorial. Comme ces phénomènes n'affectent pas seulement à nos yeux les étoiles fixes, mais aussi les corps errants, il n'est pas possible d'en attribuer la cause à un mouvement circulaire de la voûte céleste ; il faut donc bien admettre une oscillation dans l'axe de notre planète même. Elle est d'ailleurs, ainsi que l'a démontré D'Alembert, dans ses *Recherches sur la précession des équinoxes* (1749), une conséquence nécessaire de la rotation de la terre combinée avec sa figure ellipsoïde et avec l'attraction inégale du soleil et de la lune sur les régions polaires et équinoxiales. C'est en faisant des observations pour vérifier l'aberration de la lumière que Bradley découvrit la nutation, en 1747.

En botanique, on nomme *nutation des plantes* l'habitude qu'elles ont de pencher leurs fleurs, leurs feuilles, ou de les redresser, dans certains moments de la journée. *Voy. influence de la* LUMIÈRE, T. XVII, p. 46 et suiv. L. L.

NUTRITION, fonction importante chez les êtres organisés, et en vertu de laquelle, prenant au dehors d'eux-mêmes des substances qu'ils élaborent, ils en extraient des éléments qu'ils s'approprient et qui leur servent à s'accroître et à se maintenir pendant la durée de leur vie. On peut se demander pourtant si c'est bien une fonction à proprement parler, ou seulement l'équilibre entre le mouvement de composition et celui de décomposition qui s'exercent simultanément chez toute créature vivante. Il y a même des physiologistes qui considèrent la nutrition comme le résultat final de la digestion, de la respiration et de la circulation (*voy.* ces mots). Quoi qu'il en soit des limites qu'on attribue à la nutrition, ou faculté de *se nourrir*, on l'a de tout temps regardée comme le caractère le plus incontestable de l'organisation et de l'animalité. Elle s'exerce d'une manière non interrompue depuis le moment où un ovule est fécondé jusqu'à celui où l'être

entre ses deux fils, sous le nom de haut et bas burgraviat : le premier, situé au nord de la ville de Nuremberg, dont les possesseurs reçurent plus tard le margraviat de Brandebourg (*voy.*), se divisait en 5 cercles : Baireuth (*voy.*), Culmbach, Hof, Wonsiedel et Neustadt ; le bas burgraviat, situé au sud, est plus connu sous le nom de margraviat d'Auspach (*voy.* ce mot).

produit par la génération cesse d'exister, après avoir parcouru plus ou moins complétement les différentes périodes de sa vie. Dans cet intervalle, on observe dans la nutrition des modifications soit générales, soit partielles, suivant que la force décomposante vient à l'emporter sur la force réparatrice, ou réciproquement (*voy.* EMBONPOINT, AMAIGRISSEMENT, ATROPHIE, etc.). Ce sont ces alternatives d'augmentation et de diminution dans le volume des corps vivants, c'est l'accroissement notable et souvent rapide qu'on leur voit prendre au commencement de leur vie, ce sont enfin les altérations de couleur qu'on a vu se manifester dans les os, à la suite de l'usage de la garance comme aliment, qui ont permis de constater et de préciser avec exactitude les phénomènes de la nutrition sur les animaux. Des observations et des expériences analogues avaient servi à les démontrer dans la série végétale. Ainsi, par exemple, la plante prend sans cesse dans le sol et dans l'air, par ses racines et par ses feuilles, des matériaux divers avec lesquels elle fabrique la sève dont elle se nourrit, et, tandis qu'elle s'approprie cette sève, elle rejette, sous forme d'excrétions, une proportion égale de la matière qui la formait jusque-là. De même, l'animal va chercher dans le monde extérieur de l'air et des aliments (*voy.*) qu'il élabore de manière à composer un fluide nutritif, et, en même temps qu'il s'approprie ce fluide, il se débarrasse par les excrétions d'une partie de la vieille matière égale à celle qu'il vient d'acquérir. Il faut, il est vrai, tenir compte de l'état où se trouve l'être vivant; car la proportion entre l'importation et l'exportation, si l'on peut ainsi dire, doit varier suivant qu'il a besoin de s'accroître, ou bien au contraire qu'il a complété son développement, et la maladie imprime aussi aux mouvements organiques des déviations plus ou moins notables.

Si l'on étudie la nutrition à l'état qu'on pourrait appeler élémentaire, c'est-à-dire chez les êtres les moins organisés, on voit que les substances prises au dehors s'incorporent à l'animal immédiatement et presque sans avoir subi d'altération. Mais à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des êtres, on voit s'opérer une analyse plus délicate, parce que les opérations se multiplient et que les instruments se perfectionnent.

Il est facile de concevoir comment une semblable fonction ne pouvait pas être sous l'influence de la volonté, de même que la circulation, les sécrétions, etc. Elle a lieu sans que nous en ayons la conscience, à chaque instant et dans chaque point des tissus variés qui composent notre corps et qui, chacun en particulier, sait choisir en quelque sorte et ce qu'il doit retenir et ce dont il lui convient de se débarrasser.

On pense, mais sans pouvoir le prouver positivement, que la nutrition s'opère dans le système capillaire; à plus forte raison, est-il impossible de dire à quel point intermédiaire entre le système artériel et le système veineux a lieu cette merveilleuse séparation qui, d'un même liquide circulant, sait retirer des éléments si divers. Le résultat seul oblige d'admettre que le sang étant arrivé dans les parenchymes (*voy.*), ceux-ci réagissent sur lui de manière à s'en approprier quelques parties avec lesquelles elles fabriquent leur propre substance. Ce qui le prouve d'ailleurs, c'est que toute partie meurt si l'on empêche le sang de lui arriver; c'est que toute partie s'amoindrit lorsqu'on diminue la quantité de sang qu'elle a coutume de recevoir; c'est enfin, que le sang, au sortir de l'organe qu'il vient de traverser et probablement de nourrir, n'est plus le même qu'au moment d'y entrer.

La nutrition présente souvent des modifications morbides, qui peuvent encore servir à la faire bien comprendre sans jeter plus de jour, il est vrai, sur son mécanisme définitif. C'est ainsi que nous la voyons souvent s'accroître d'une manière insolite, et donner aux parties un volume démesuré dans l'hypertrophie (*voy.*); ou bien au contraire se restreindre sans cause connue, et amener l'émaciation et quelquefois même la complète disparition de quelque partie. Les diverses altérations de nos tissus n'ont pour origine qu'une aberration de la nutrition, qui dépose par exemple la matière solide destinée aux os dans des parties ligamenteuses ou musculaires; qui organise des membranes séreuses accidentelles, ou ra-

mollit les os et les ramène à l'état cartilagineux. L'étude approfondie de l'anatomie pathologique a jeté sur ces questions toutes les lumières qu'elles sont susceptibles de recevoir.

Les explications empruntées à la physique, à la chimie ou à la mécanique sont jusqu'ici restées insuffisantes lorsqu'on a voulu les adopter exclusivement. Ainsi, par exemple, il est vrai que la nutrition donne souvent des produits dont la chimie n'a pas pu rendre compte, et que l'on a regardés, par une hypothèse aussi peu soutenable, comme créés par la force vitale ; et cependant des chimistes d'une grande autorité soutiennent que les organes ne peuvent extraire des liquides circulants que ce qui y a été introduit par l'alimentation, et s'appuient sur les effets remarquables d'une alimentation uniforme.

Les phénomènes de décomposition ne sont pas moins intéressants ni moins difficiles à expliquer que ceux de composition. Par quel choix intelligent le vaisseau absorbant prend-il telle molécule plutôt que telle autre plus récemment incorporée à l'organe? et quand l'atrophie survient, peut-on savoir si elle dépend d'une activité extrême de l'absorption, ou d'un ralentissement proportionnel de l'exhalation? La même question surgit à l'occasion de l'hypertrophie, et devrait pourtant être résolue avant qu'on puisse songer à opposer à ces maladies un traitement raisonnable.

Un renouvellement complet de nos tissus au bout d'un certain temps est une conséquence inévitable de la nutrition telle que les physiologistes nous l'expliquent. On a voulu savoir en combien de temps il s'opérait, et les calculs les plus différents ont été établis à ce sujet : les résultats extrêmes sont quelques jours et plusieurs années. Il faut donc là encore se résoudre à multiplier les observations. F. R.

NYMPHE (myth.), femme qui tient de la divinité et de l'humanité, personnification de certaines forces de la nature et surtout du principe humide. Aussi dit-on les nymphes généralement filles de l'Océan et mères des fleuves, et jouent-elles un rôle dans la génération des animaux, des plantes et des fruits. En conséquence du besoin qu'éprouvaient les anciens de substituer au Dieu unique qu'ils ignoraient des êtres supérieurs, enfants de leur imagination féconde, ils placèrent partout des génies et des nymphes, au ciel, sur la terre et dans les eaux.

Les nymphes *célestes* ou *Uranies* étaient l'âme des astres (*voy.* Hespérides, Hyades, Pléiades, etc.). Les nymphes *aquatiques* prenaient différents noms : c'étaient les *Océanides*, filles de l'Océan (*voy.*) et de Téthys, au nombre de plus de 3,000; les *Néréides*, filles de Nérée (*voy.*) et de Doris, au nombre de 50 ; les *Potamides*, qui présidaient aux fleuves (ποταμὸς); les *Limnades*, aux lacs et aux étangs (λίμνη); les *Naïades* (de νάω, je coule), les *Crénées*, les *Pégées*, aux ruisseaux, aux fontaines, aux plus humbles sources (κρήνη, πεγή). Les nymphes *terrestres* étaient : les *Oréades*, les *Orestiades*, les *Orodemniades*, nymphes des montagnes (ὄρος), souvent représentées comme chasseresses à la suite de Diane; les *Napées*, les *Auloniades*, nymphes des collines, des vallons (νάπη, αυλὼν), des bocages; les *Mélies*, nymphes des prés, protectrices des troupeaux (μῆλα, les brebis,); les *Dryades* et les *Hamadryades*, nymphes des forêts et des bois, qui différaient en ce que la Dryade présidait au bois pris en masse, tandis que l'Hamadryade naissait, vivait et mourait avec un arbre et plus particulièrement avec un chêne, comme l'indique l'étymologie (ἅμα, ensemble, δρῦς, chêne).

Car tu le sais, berger, ces déesses fragiles,
Envieuses des jeux et des danses agiles,
Sous l'écorce d'un bois où les fixa le sort,
Reçoivent avec lui la naissance et la mort.
(A. de Vigny.)

On ferait une nomenclature étendue des nymphes qui tirent leurs noms de divers lieux, comme les *Achéloïdes*, les *Pactolides*, les *Cythéroniades*, les *Corycides*, les *Dodonides*, les *Atlantides*, les *Céphissides*, les *Ilissides*, les *Ascanides*, les *Nyséides*, etc. On rencontre dans les auteurs les noms de beaucoup de nymphes particulières, comme Égérie, Écho (*voy.* ces noms), Amalthée, qui, sous la forme d'une chèvre, fut la nour-

rice de Jupiter dans l'île de Crète, etc. Qui ne connaît la tendre *Calypso* de l'île d'Ortygie, où elle fut aimée d'Ulysse (*voy.*)? *Callisto* était une nymphe de la suite de Diane; séduite par Jupiter, elle fut changée en ourse par Junon, mais son amant la plaça dans le ciel, etc.

Les nymphes avaient un temple à Rome, où l'on célébrait les *nymphées*. On faisait peu de sacrifices sanglants à ces divinités pacifiques : si parfois on leur immolait une chèvre ou un agneau, plus souvent on leur offrait du vin, du lait, de l'huile, même de simples fleurs. Quelques-uns, comme Pausanias, ont dit qu'elles dévoilaient l'avenir, et qu'elles ont fait prédire par leurs favoris de grandes catastrophes.

Les nymphes ont des représentations très variées. Leurs caractères principaux sont la jeunesse, la beauté, une quasi-virginité. Quelquefois on les peint demi-nues, dansant avec des faunes et des sylvains. Souvent des roseaux ornent la chevelure des naïades; le bleu domine dans les yeux, dans les chairs, dans les vêtements des Océanides. Quant aux Dryades et aux Hamadryades, on se les représentait, dit Millin, sous la figure d'une femme robuste et fraîche, dont la partie inférieure se terminait en une sorte d'arabesque, exprimant par ses contours allongés un tronc et les racines d'un arbre. La partie supérieure, sans aucun voile, était ombragée d'une chevelure flottant au gré des vents. La tête était coiffée d'une couronne de feuilles de chêne; on mettait une hache entre leurs mains, parce qu'on croyait que ces nymphes punissaient les outrages faits à l'arbre qu'elles avaient sous leur garde. J. T-v-s.

NYMPHE (hist. nat.), *voy.* Insectes.

NYMPHÉACÉES. Cette famille, qui doit son nom au genre *nymphea*, vulgairement *nénuphar* (*voy.*) ou *nuphar*, appartient aux dicotylédones polypétales. Elle ne comprend que des herbes vivaces, aquatiques, acaules, à souches rampantes ou tubéreuses et à sucs propres un peu laiteux. Dans presque toutes les contrées du globe, mais notamment dans les régions tropicales, ces végétaux, en raison de leurs grandes feuilles flottantes et de leurs fleurs en général d'une beauté merveilleuse, font la parure des lacs, des étangs et autres eaux tranquilles. Leurs souches et leurs graines contiennent de la fécule, principe assez abondant dans certaines espèces pour servir d'aliment à l'homme. Éd. Sp.

NYMPHÉE (*nymphæum*), *voy.* Nymphe.

NYSTADT, petite ville de la Finlande, sur le golfe de Bothnie, fondée en 1617. Elle a 2,500 hab., possède quelques fabriques de toiles de lin, de coton, et fait un commerce assez important de boissellerie. Elle occupe une place dans l'histoire à cause du traité qui y fut signé, le 10 septembre 1721, entre la Suède et la Russie, et qui termina la guerre du Nord. Par ce traité, la Suède dut céder à Pierre-le-Grand la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie et la Carélie ou Vieille-Finlande, réintégrée depuis à la grande-principauté. *C. L.*

O.

O, la quinzième lettre et la quatrième voyelle de notre alphabet, exprime un son qui appartient à toutes les langues, mais qui, dans quelques-unes, est représenté au moyen de différents signes, par exemple, en grec par ο et ω, en français par *o* et *au*, etc. A vrai dire, ce n'est pas un son particulier, nécessaire, comme *a*, *i* et *u*; il paraît provenir de la réunion de *a* et *u*, et à lui seul l'*a*, prononcé au fond du palais, sans l'aide des dents, peut faire entendre ce son. Aussi *a* et *o* sont-ils perpétuellement confondus dans les divers dialectes de certaines langues, comme dans l'allemand, où *Rath*, par exemple, se transforme en *Roth*, *Strasse* en *Stross*, etc., et l'on sait qu'*Abo* se prononce en suédois *obo*. Dans les langues slavonnes, l'*o* d'une syllabe est aussi fréquemment prononcé comme *a*, par exemple *dovolno* (prononcez *davolna*), assez; Potemkin (prononcez *Patiomkine*), etc.*; des cas analogues se présentent dans l'anglais. Dans les langues anciennes, la même affinité existe entre *o* et *u*; non-seulement toutes les terminaisons grecques en ος deviennent en latin *us*, mais on disait encore *volgus* pour *vulgus*, *suboles*, *epistula* pour *soboles*, *epistola*, etc. Ulysses et Ὀδύσσευς sont évidemment le même nom. L'affinité est surtout évidente entre *au* et *o*: souvent, en latin comme en grec, le second n'était autre chose qu'une contraction du premier (*sôdes* pour *si audes*, τιμῶ, pour τιμάου); on écrivait à la fois τρῶμα et τραύμα, ὦλαξ et αὖλαξ, *clostrum* et *claustrum*, *plostrum* et *plaustrum*; *colo* et *cultus*, *homo* et *humus* ont la même racine; et le participe passé de *lavare* était *lotus* au lieu de la forme régulière *lautus*. Le mot allemand *Kloster*, l'italien *coda*, et beaucoup d'autres mots, attestent le même fait.

Ω, *oméga* (grand *o*), était chez les Grecs l'*ô* long; ο, *omikron* (petit *o*), l'*o* bref. L'*ô* long (oméga) était la dernière lettre de l'alphabet, et c'est pour cela que ces paroles de Jésus-Christ : *Je suis l'A et l'O*, se traduisent par *Je suis le commencement et la fin*. Cette distinction n'existe pas dans la plupart des autres alphabets, qui ont un signe unique pour l'*o*, quelle qu'en doive être la prononciation, longue ou brève; en français toutefois, il y a une légère nuance entre *au* ou *eau* et *o*, les deux premiers, presque toujours les produits d'une contraction (*dauphin* de *delphinus*, *haut* de *altus*, *chameau* de *camelus*, etc.), forment une syllabe un peu plus longue que le simple *o*. Pour rendre long ce dernier, il faut un signe additionnel, l'accent circonflexe (*dôme*, *côte*). En allemand, on allonge l'*o* en le doublant (*Moos*, mousse) ou en le faisant suivre d'un *h* (*Lohn*, salaire); il en est de même pour presque toutes les voyelles.

En anglais, au contraire, le double *o* se prononce *ou*. Dans la terminaison *on*, l'*o* est à peine entendu, etc.

En français, dans cette même terminaison, et en général dans les syllabes *on* et *om*, l'*o* se modifie sensiblement, comme cela arrive pour toutes les voyelles que leur réunion avec la lettre *n* rend nasales. Placé devant l'*u*, il forme le son *ou*, véritable voyelle simple, identique à l'*u* de la plupart des autres langues. Réuni à l'*i*, il subit encore une transformation, comme dans *bois*, mot qui se prononce *boua*. De plus, *froid* (froua) et *roide* (rède); *François*, nom d'individu, et *François*, nom de nation, font entendre des voyelles toutes différentes : aussi remplace-t-on maintenant la diphthongue *oi*, quand elle doit sonner comme *é*, par *ai*, surtout dans certaines qualifications nationales, *Français*, *Anglais* (mais *Suédois*, *Hongrois*), et dans la terminaison du passé, je *fesais* pour *faisois*. *OE* se prononce tantôt *é* comme dans OEdipe (de là aussi *économie* pour *œconomie*, etc.), tantôt *eu*, comme dans

(*) Dans ces langues l'*o* se confond aussi souvent avec l'*e* : *lod*, glace, s'écrit *led*; noir se dit également *tchernii* et *tchornii*.

œil et quand il est suivi d'un *a*, *sœur*, *mœurs*, etc. En allemand, *œ* doit toujours se prononcer *eu*, comme dans *Gœthe* (Gueuthé), *Pœlitz* (Peulitz), *Œsterreich* (Eusterraich). En conséquence, il faut éviter de faire entendre, en prononçant ces mots, un son pareil à celui qu'on entend dans *goëlette*, *moëlle*, etc.; et c'est pour empêcher cette méprise que nous employons constamment en pareil cas des lettres liées.

Enfin, si dans diverses langues, l'*o* est diversement nuancé, en français il s'efface entièrement dans certains mots. C'est ainsi qu'il ne se fait pas entendre dans le nom de la ville de *Laon*, dans *faon* et *paon*.

Comme abréviation, O. signifie en français *ouest* (mais en allemand *est*, *Ost*). Chez les anciens, c'était une lettre numérale exprimant en latin 11 ou avec la barre ($\bar{O}$) 11,000; en grec ὁ indiquait 70 et ὠ, 800. Autrefois, cette lettre désignait sur les monnaies françaises l'hôtel de Riom où l'on n'en fabrique plus depuis longtemps.

Dans notre langue, *ô!* ou *oh!* est d'ailleurs une apostrophe, un vocatif ou une interjection servant à marquer différents mouvements de l'âme : *O douleur! O temps, ô mœurs!* On appelle *les O de Noël* neuf antiennes (*voy.*) qui commencent chacune par cette exclamation latine, et que l'Église chante successivement dans les neuf jours qui précèdent la fête de la Nativité.

En irlandais, cette lettre avec une apostrophe se place devant beaucoup d'anciens noms (*voy.* M, et O'Connor, O'Connell, etc.); on l'a dérivée de *of* qui serait la particule *de* des familles nobles, mais il se rencontre aussi en tête de divers noms plébéiens. J. H. S.

OASIS, espace orné de végétation au milieu d'un désert (*voy.*), ainsi nommé d'un mot égyptien (*ouasoi*) qui signifie *toit*, *habitation*. Semées çà et là dans ces vastes solitudes, dans ces mers de sable de l'Afrique et de l'Asie, comme des îles au milieu de l'océan, les oasis apportent quelques douceurs aux voyageurs qui s'y hasardent, et permettent à la vie de circuler dans ces lieux frappés de mort. On compte un grand nombre d'oasis dans le Sahara (*voy.*); plusieurs sont elles-mêmes de vastes pays, telles que le royaume de Fezzan et la contrée des nègres Touariks. Au nord du Fezzan, à 4 journées de marche des rivages de la grande Syrte, est encore une oasis que M. Pacho, voyageur français qui l'a visitée en 1825, croit correspondre au jardin des Hespérides de Strabon. Les oasis de l'Égypte étaient connues dès l'antiquité la plus reculée. On en distingue trois principales : la grande oasis (*oasis magna*, aujourd'hui El-ouâh-el-Kébyr), située entre les 25 et 27° de lat. N., qui possède des ruines sans nombre de temples égyptiens, etc., et dont la ville la plus importante est El-Kargêh, qui donne quelquefois son nom à tout le pays; la petite oasis (*oasis parva*, ou El-ouâh-el-Baharyeh), située au nord de la première, et qui a une longueur d'environ 7 lieues : son principal village est El-Kassr (*voy.* Égypte, T. IX, p. 261); enfin, l'oasis de Syouâh (ou oasis d'Ammon), à environ 400 kilom. au sud-ouest d'Alexandrie, où l'on croit avoir retrouvé le temple de Jupiter Ammon (*voy.*), célèbre par les oracles que ce dieu y rendait. L. G-s.

OAXACA, *voy.* Mexique.

OB, *voy.* Obi.

OBADIAH, *voy.* Abdias.

OBÉDIENCE (d'*obedientia*, obéissance). Ce mot qui ne s'emploie guère qu'en matière ecclésiastique, a différentes acceptions. En général, il indique la soumission à un supérieur religieux, ou bien l'autorité de ce supérieur. Il signifie aussi la permission que ce dernier donne à son subordonné d'aller quelque part ou de faire quelque chose. On appelait *pays d'obédience* celui dans lequel le pape nommait aux bénéfices qui venaient à vaquer dans certains mois de l'année. Dans les temps de schisme où il y avait deux papes à la fois, le mot obédience servait à désigner les pays qui reconnaissaient l'autorité respective de l'un ou de l'autre. L'*ambassadeur d'obédience* est celui que les princes envoient au pape pour l'assurer de leur obéissance filiale. L'ambassadeur est reçu *à l'obédience* en plein consistoire avec les cérémonies accoutumées. — On nomme *obédiencier* le religieux qui, par ordre

de son supérieur, dessert un bénéfice dont il n'est pas titulaire. X.

OBÉID-ALLAH EL MAHDI (ABOU-MOHAMMED), fondateur de la dynastie des Fatimides, que leurs adversaires ont aussi appelée, d'après lui, dynastie des *Obéididdes*. *Voy.* KHALIFAT, T. XV, p. 645, et FATIMIDES.

OBÉLISQUES (mot que les Grecs ont formé d'ὀβελὸς, broche, aiguille). Ces monuments de l'ancienne architecture égyptienne sont des sortes de petites pyramides régulières et élancées, ayant quatre faces latérales, quelquefois polies et sans inscriptions, quelquefois couvertes d'hiéroglyphes (*voy.*) taillés à un ou deux pouces de profondeur et assez souvent coloriés. Ce sont des monuments à la fois historiques et religieux, ainsi que le prouvent les hiéroglyphes inscrits sur leur surface, lesquels relatent ou bien des événements du règne des rois, leur éloge, ou quelquefois des points de la doctrine des prêtres. On fait remonter l'origine des obélisques aux temps antérieurs à Moïse. On les élevait généralement à l'entrée des temples des palais. La matière des obélisques est un granit (*voy.*) rouge qu'on tirait de carrières situées près de Syène, d'où il a pris le nom de syénite. C'était là qu'on taillait les obélisques, presque toujours d'un seul bloc (monolithes); puis, par des canaux, on les conduisait au Nil, au moyen duquel ils étaient transportés près du lieu de leur destination. La hauteur des obélisques égyptiens varie de 50 à 150 pieds, non compris le piédestal. Ils furent tous construits avant l'époque de la conquête du pays par les Perses (*voy.* T. IX, p. 277). L'Égypte soumise dut souvent en céder à ses maîtres; c'est pourquoi nous en trouvons à Rome, à Arles, à Constantinople. Auguste fit venir d'Héliopolis à Rome deux grands obélisques, qui furent plus tard renversés lors de l'invasion de l'Italie par les Goths et par les Vandales; l'un d'eux, brisé en trois morceaux, fut relevé par Sixte V, en 1589, et placé dans l'église della Madona del Popolo. Un troisième, apporté sous le règne de Caligula, fut élevé dans le cirque du Vatican, et est aujourd'hui devant l'église de Saint-Pierre; il a, en y comprenant le piédestal et la croix qui le surmonte, 126 pieds de haut; le fût, d'un seul bloc, en a 78, et son poids est de 10,000 quintaux. Claude en fit transporter deux d'Égypte à Rome, et les plaça à l'entrée du mausolée d'Auguste; l'un de ces obélisques est aujourd'hui à Sainte-Marie-Majeure. Un autre fut apporté à Rome sous le règne de Caracalla, qui en décora son cirque. Pareillement le cirque de Maxime fut orné par Constance II d'un magnifique obélisque égyptien (probablement celui de Rhamsès-le-Grand) qui, renversé dans le v^e^ siècle par les Barbares, fut relevé sous Sixte V (*voy.* FONTANA, ÉRECTION, etc.), et se voit aujourd'hui sur la place de Saint-Jean de Latran : c'est le plus remarquable sous le rapport de l'architecture; il pèse au-delà de 13,000 quintaux; sa hauteur, sans le piédestal, est de 140 pieds, et, avec le piédestal, de 179. On compte encore à Rome 13 obélisques. De nos jours, un obélisque de dimensions peu considérables, connu sous le nom d'*aiguille de Cléopâtre*, et qui était à Alexandrie entre la nouvelle ville et le phare, a été donné par le pacha d'Égypte au roi d'Angleterre George IV, et orne à Londres la place de Waterloo. Enfin, le plus beau de 8 ou 10 obélisques encore debout dans les ruines de Thèbes, et qui se trouvait à l'entrée du grand temple dans l'enceinte duquel est bâti le village de Louqsor, décore aujourd'hui la place de la Concorde, à Paris. Il a 24^m^ de haut et 2^m^.42 de base, s'amincissant par degré jusqu'au pyramidion qui le couronne. Son poids est de 250,000 kilogr. Les obélisques, auxquels dans ce cas on adaptait une pointe, ont quelquefois servi de gnomons (*voy.* ce mot). L. G-s.

OBERKAMPF (CHRISTOPHE-PHILIPPE baron), fondateur de l'industrie des toiles peintes et de la filature du coton en France, naquit, le 11 juin 1738, à Weissenbach (margraviat d'Anspach). Son père, qui s'établit à Aarau (canton d'Argovie), lui donna les premiers principes de l'art qu'il était destiné à perfectionner. Il quitta la maison paternelle à l'âge de 19 ans, avec 25 louis, pour venir à Paris naturaliser une industrie qui de-

vait affranchir la France du tribut qu'elle payait à l'étranger. L'ordonnance royale de 1759 autorisa une fabrication jusqu'alors défendue dans le but de protéger la culture du chanvre, du lin et de la soie. Plein de courage, Oberkampf se livra presque sans aide à ses premiers essais. Logé dans une chaumière du village de Jouy, dans la vallée de Bièvre, non loin de Versailles, il était à la fois dessinateur, graveur, teinturier et imprimeur. Le progrès vint rapidement. Oberkampf forma des ouvriers, et son établissement prit de l'extension; une contrée marécageuse fut desséchée et assainie; en peu d'années, le village de Jouy ne fut pas reconnaissable. Quand l'envie voulut nuire à ses travaux, l'abbé Morellet, partisan de la liberté de l'industrie, le défendit avec chaleur. Oberkampf ne se reposait point dans son succès, mais il y puisait les moyens d'améliorer ses procédés. Pour cela, il envoyait, à ses frais, des hommes capables, afin qu'ils étudiassent les manières de faire, en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Perse. On fabriqua, à Jouy, des toiles peintes transparentes et d'un merveilleux effet quand la lumière venait se jouer dans leurs couleurs; des stores de fenêtre coloriés et offrant des dessins dans le genre de ceux des anciens vitraux d'église. L'établissement de la belle filature d'Essone ne fut pas moins utile. Si l'on veut apprécier par des chiffres les services qu'Oberkampf rendit au pays, il suffit de remarquer que, pour 60 millions de matière brute, la France gagna, par la fabrication, 240 millions, et que les deux industries naturalisées par lui occupent maintenant plus de 300,000 ouvriers. Les honneurs suivirent la fortune de cet homme de bien. Déjà Louis XVI lui avait fait offrir des lettres de noblesse, qu'il avait refusées pour ne pas faire d'envieux. Il ne voulut pas davantage accepter la dignité de sénateur qui lui fut proposée plus tard. Dans une première visite à la manufacture de Jouy, Napoléon détacha de sa poitrine sa croix de la Légion-d'Honneur pour en décorer Oberkampf; il lui conféra aussi le titre de baron. En 1815, Oberkampf vit avec douleur, par suite de l'invasion, ses ouvriers sans travail et sans pain. « Ce spectacle me tue, » disait-il; et il mourut en effet le 4 octobre 1815. — Son fils, le baron Émile Oberkampf, ancien député de Saint-Quentin, etc., est mort le 9 avril 1837, âgé de 49 ans. L. G-s.

OBERLAND, pays supérieur, ou comme disent les Vaudois, *pays d'en haut*, partie méridionale et élevée du canton de Berne, célèbre par les beautés de la nature qu'elle offre de toutes parts, et qui en font le principal but de la plupart des voyages en Suisse. *Voy.* Berne et Suisse. S.

OBERLIN (Jérémie-Jacques), professeur et bibliothécaire à l'ancienne université de Strasbourg, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, naquit dans cette ville, le 7 août 1735. Il y fit ses études, soutint, en 1754, une thèse sur le genre de sépulture que les anciens donnaient aux morts, et reçut bientôt après le grade de docteur. Ayant acquis une connaissance approfondie des langues anciennes et de l'histoire, il s'adonna principalement à la partie philologique et archéologique de la théologie. D'abord, il remplit les fonctions de régent au gymnase; mais, en 1770, l'université de Strasbourg se l'adjoignit comme professeur, et il remplit ces fonctions jusqu'en 1789. Emprisonné à Metz, pendant la tourmente révolutionnaire, Oberlin fut rendu à ses occupations littéraires quand les temps furent redevenus plus calmes, et il mourut dans sa ville natale, le 10 octobre 1806.—On a de ce célèbre érudit des éditions de Vibius Sequester (1778), des *Tristes* d'Ovide (1778), d'Horace (1788), de Tacite (1801, 2 vol.), de César (1805), qui sont fort estimées, surtout celle de Tacite. On lui doit, en outre, un grand nombre d'autres ouvrages, écrits soit en latin, soit en français, soit en allemand, parmi lesquels ses manuels de géographie ancienne, d'archéologie, etc., ont eu un grand succès, attesté par plusieurs éditions. Voici les principaux de ces ouvrages : *Miscella litteraria Argentoratensia* (1770); *Museum Schœpflini* (1773); *Rituum romanorum tabulæ* (1774); *Orbis antiqui monumentis suis illustrati primæ lineæ* (1775); *Litterarum omnis ævi fata tabulis synopticis exposita* (1779); *Alsatia*

litterata, sub Celtis, Romanis, Francis, Germanis, etc. (1782 et ann. suiv., in-4°); *Artis diplomaticæ primæ lineæ* (1788); *Essai d'annales de la vie de Jean de Gutenberg, inventeur de la typographie* (1801). L'étude approfondie qu'il avait faite de l'allemand du moyen-âge le mit à même de publier *I. G. Scherzii Glossarium germanicum medii ævi, potissimum dialecti suevicæ*, 1781 (*voy.* SCHERZ).—*Voir* Io. Schweighæuser, *Memoriam Jer. Jac. Oberlini comm.*, etc., Strasb., 1806, in-8°.

JEAN-FRÉDÉRIC Oberlin, un des bienfaiteurs de l'humanité, frère du précédent, naquit à Strasbourg, le 31 août 1740, et fit ses études d'abord au gymnase, puis à l'université de cette ville, s'appliquant particulièrement à la théologie, sans négliger cependant d'orner son esprit d'autres connaissances solides, telles que l'histoire naturelle, la physique et la médecine, qu'il pensait devoir lui être un jour d'un grand secours dans l'exercice de ses fonctions pastorales. Il débuta dans cette carrière, en 1767, comme pasteur dans la paroisse de Waldbach au Ban de la Roche (*voy.*). Depuis ce moment, sa vie entière fut consacrée à répandre dans ce canton les lumières de la civilisation et à faire le bonheur de ses habitants. Les annales du Ban de la Roche, en offrant une série non interrompue de prodiges opérés par le zèle infatigable de ce digne pasteur, fournissent un exemple admirable de ce que peut l'influence d'un seul homme sur la prospérité de toute une contrée. Marchant sur les traces de son prédécesseur Stuber, qui, dès 1750, avait entrepris la civilisation de ce canton, Oberlin réussit à arracher ses pauvres paroissiens à l'état de grossière ignorance où ils étaient plongés; au lieu des 80 à 100 familles qui vivaient misérablement dans cette contrée, il y en réunit de 5 à 600 subsistant heureusement par l'effet de l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie. Le vénérable pasteur, homme de foi, répandit en même temps la vie religieuse parmi cette petite peuplade d'environ 3,000 âmes, et trouva la récompense de ses efforts dans le succès de son entreprise bienfaisante. Les moyens dont Oberlin s'est servi pour arriver à un résultat aussi satisfaisant sont des plus ingénieux et méritent d'être connus; on les trouvera développés dans le *Rapport* fait à la Société royale et centrale d'agriculture *sur l'agriculture et la civilisation du Ban de la Roche*, par le comte François de Neufchâteau. Cet homme vertueux, ce vrai chrétien s'est éteint paisiblement, le 1er juin 1826, à l'âge de 86 ans, à Waldbach, au milieu de ce pays qu'il avait en quelque sorte régénéré. — *Voir* sur lui une *Notice* par M. Lutteroth (Paris, 1826), et une *Vie* par E. Stœber (Strasbourg, 1831); *voir* en outre les *Vies des hommes utiles*. S.

OBERON, *voy.* ELFES. — On sait que Wieland (*voy.*) en a fait l'un des principaux personnages d'un grand poëme romantique.

OBÉSITÉ, embonpoint (*voy.*) excessif, et porté jusqu'au point de constituer une véritable incommodité et de gêner plus ou moins le jeu des organes essentiels à la vie. Les exemples de cette maladie (car c'en est une au fond) sont nombreux; on voit des sujets atteindre un poids et un volume double et au-delà de celui qu'ils devraient avoir, et cela tantôt dans des conditions favorables à l'engraissement, et tantôt même dans des conditions opposées. La graisse produite surabondamment se dépose plus ou moins régulièrement dans l'économie; quelquefois elle se porte de préférence vers un organe qu'elle transforme au détriment de ses fonctions, ou que d'autres fois elle enveloppe de manière à le paralyser. Le traitement de l'obésité repose sur la connaissance des causes qui le produisent. La sobriété, le choix des aliments, un exercice très actif, un sommeil très modéré sont les moyens les plus propres à y remédier et à faire rentrer le développement de la graisse dans de justes mesures. On a quelquefois besoin d'y joindre les purgatifs, les sudorifiques, et les autres moyens propres à provoquer d'abondantes sécrétions.

Il ne faut pas confondre l'obésité avec l'*hypertrophie* (*voy.*) ou l'accroissement excessif du tissu des organes sans dégénération ni transformation. Les muscles, les os, les glandes, les vaisseaux, les nerfs

sont susceptibles d'hypertrophies partielles dont les causes sont ignorées jusqu'ici, et dont le traitement consiste à retrancher un excédant incommode au moyen d'une opération chirurgicale lorsqu'elle est praticable. Les effets de l'hypertrophie sont presque nuls dans bien des cas; mais souvent aussi le changement de volume des organes amène des compressions fâcheuses, et d'ailleurs, l'accroissement d'activité qui se manifeste souvent, comme dans l'hypertrophie du cœur, a des conséquences faciles à prévoir (*voy.* Anévrysme du coeur). Ce n'est d'ailleurs que quand l'hypertrophie atteint un certain point que l'on peut observer des désordres notables. Comme le plus généralement l'hypertrophie succède à l'inflammation ou du moins à l'état pléthorique, on a coutume de lui opposer les antiphlogistiques (*voy.*), quelquefois aussi la compression, des aliments spéciaux, et certains médicaments, tels que l'iode, lequel est considéré comme propre à stimuler l'absorption interstitielle. F. R.

OBI ou Ob (d'un mot russe qui veut dire deux, *ambo*), grand fleuve de la Sibérie occidentale, ainsi nommé parce qu'il se forme de la réunion de deux rivières, qui ont leurs sources au Grand Altaï (*voy.*), la Biya, qui sort du lac Teletzkoï, non loin des confins du gouvernement de Tomsk avec le steppe des Kalmouks, et la Katounia, elle-même formée, un peu plus à l'ouest, du confluent de l'Ouimon et du Koksoun. Ces deux rivières se joignent près de Biysk, chef-lieu d'arrondissement du gouvernement de Tomsk, que l'Obi traverse ensuite du sud au nord, mais en faisant divers détours, ainsi que ceux de Iéniceisk et de Tobolsk, pour se jeter, par plusieurs embouchures, un peu au-dessous de la région du cercle polaire, dans un golfe de l'océan Glacial, auquel il donne son nom. Très propre à la navigation, ses eaux, de couleur jaunâtre, sont très poissonneuses; ses bords sont généralement plats. On évalue la superficie de l'immense bassin de l'Obi, en majeure partie composé de steppes, à 64,000 milles carr. géogr. Parmi ses nombreux affluents, nous nous bornerons à citer le Tom et l'Irtysch. Il baigne les villes de Kholyvan, Narym, Bérézof. La longueur totale de son cours, qui appartient tout entier au territoire russe, est de plus de 800 lieues. — *Voir* Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, t. Ier, p. 808, 909 et suiv. S.

OBIER, nom vulgaire du *viburnum opulus* de Linné; c'est une variété, ou, pour mieux dire, une monstruosité de cet arbrisseau, qu'on appelle *boule de neige* ou *pelote de neige*.

Le genre *viburnum* ou viorne appartient à la famille des caprifoliacées; l'espèce dont nous avons à nous occuper ici croît communément dans les bois de toute l'Europe : c'est un buisson de 6 à 15 pieds de haut, à jeunes pousses droites, effilées et hexagones. Les feuilles sont ovales ou arrondies, assez grandes, opposées, plus ou moins profondément partagées en trois lobes dentés; le pétiole porte, vers son sommet, deux à six glandes réniformes. Les fleurs sont blanches, nombreuses, serrées, disposées en cymes terminales; dans la plante à l'état normal, cette inflorescence offre cela de particulier que les fleurs qui garnissent la circonférence de chaque cyme sont stériles (c'est-à-dire réduites au calice et à la corolle) et beaucoup plus grandes que les fleurs parfaites. Le fruit est un drupe charnu, rouge, ovale ou presque sphérique, ombiliqué au sommet, du volume d'un gros pois; il contient un noyau cartilagineux, ovale, aplati, pointu, lisse et blanchâtre. Ce fruit, qui est très acide, s'emploie, dans le Nord, à faire du vinaigre, et en guise de verjus.

Dans la *boule de neige*, l'inflorescence forme une sorte de pelote composée uniquement d'une grande quantité de fleurs stériles : aussi cette variété n'est-elle plus apte à produire des fruits; tout le monde sait qu'elle se cultive fréquemment comme arbuste d'ornement. Éd. Sp.

OBIT, Obituaire (du latin *obitus*, décès), *voy.* Nécrologe. On donne surtout le nom d'*obit* au service fondé, dans les églises catholiques, pour le repos de l'âme d'un mort, et qui doit être célébré à des époques déterminées. Le livre où ces fondations sont inscrites s'appelle *obituaire*. — On nommait encore *obituaire* l'homme pourvu en cour de Rome

d'un bénéfice vacant par la mort (*per obitum*) du titulaire. Z.

OBJECTIF, *voy.* SUBJECTIF et LUNETTE.

OBLAT (d'*oblatio*, offrande). C'était d'abord celui qui, en embrassant l'état monastique, faisait abandon de ses biens à la communauté. On appelait aussi oblats ceux qui, dès leur enfance, avaient été voués au service des autels dans les maisons religieuses (*voy.* FRÈRE). D'autres oblats étaient des laïcs qui, sans renoncer entièrement au monde, venaient vivre dans un couvent, auquel ils apportaient quelque fortune. Enfin, on donnait le nom d'oblats ou de frères lais (*voy.*) à ces hommes, souvent invalides (*voy.* ce mot, T. XV, p. 42), que les rois plaçaient dans une abbaye ou dans un prieuré de nomination royale. X.

OBLATION, *voy.* MESSE.

OBLIGATION (de *ob ligatus*, lié à cause de). Les jurisconsultes définissent l'obligation un lien de droit qui astreint une personne envers une autre à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose.

Les conventions sont la principale, mais non l'unique source des obligations. Il en est qui résultent immédiatement de la loi, sans aucun fait personnel à l'*obligé* ou à la personne envers laquelle il est tenu. Il en est aussi qui naissent sans convention, mais d'un fait personnel à l'une des parties entre lesquelles les obligations s'établissent. Si le fait est licite, c'est un quasi-contrat; s'il est illicite, c'est un délit ou un quasi-délit. Les obligations ont pour objet une chose ou un fait : les unes sont appelées *obligations de donner;* les autres, *obligations de faire* ou *de ne pas faire.*

L'obligation de donner emporte toujours celle de livrer, c'est-à-dire de remettre la chose au pouvoir du créancier; et en outre, si c'est un corps certain, de le conserver ou du moins de veiller à sa conservation jusqu'à la tradition. L'obligation de livrer la chose est parfaite par le seul consentement des parties, et, lorsqu'elle a pour objet un corps certain, rend le créancier propriétaire, et met par suite la chose à ses risques (Cod. civ., art. 1138). Il en était autrement dans l'ancien droit. La propriété ne commençant en général que par la possession, le créancier, quand il s'agissait d'une obligation de donner, ne devenait pas propriétaire avant la tradition (l. 20, Cod. *de pactis*). Quant à l'obligation de faire ou de ne pas faire, comme on ne peut précisément contraindre une personne à faire ce qu'elle a promis, ou à s'abstenir du fait qu'elle s'était interdit, il est de principe que cette obligation se résout en dommages et intérêts (*voy.*). Ajoutons que celui qui a contracté un engagement quelconque est tenu de le remplir sur tous ses biens mobiliers et immobiliers présents et à venir.

Les obligations se divisent en plusieurs espèces. On appelle obligation *naturelle* celle qui n'est fondée que sur la loi ou l'équité naturelle, et dont l'exécution est abandonnée à la bonne foi du débiteur. Toutefois, le Code civil, après avoir déclaré que tout paiement suppose une dette, et qu'on peut répéter ce qui a été payé sans être dû, dispose que la répétition n'est pas admise à l'égard des obligations naturelles volontairement acquittées. L'obligation *civile* est celle qui est fondée sur la loi civile, mais qui est contraire à l'équité; telle est l'obligation d'une personne condamnée injustement à payer une somme qu'elle ne devait pas. L'obligation est en même temps *naturelle et civile*, lorsqu'elle est fondée tout à la fois sur l'équité naturelle et sur la loi civile. L'obligation est *pure et simple* quand elle n'est différée ni par une condition, ni par un terme. L'obligation *conditionnelle* est celle dont l'accomplissement, la modification ou la résolution dépend d'un événement futur et incertain. La condition est *suspensive* si l'obligation ne doit exister et ne peut être exécutée qu'après l'événement; elle est *résolutoire* lorsque, sans suspendre l'existence, ni par conséquent l'exécution de l'engagement, elle astreint le créancier, dans le cas où l'événement prevu arrive, à restituer ce qu'il a reçu. On entend par *terme* un délai accordé au débiteur pour satisfaire à son obligation. Ce qui distingue l'obligation à terme de l'obligation conditionnelle, c'est la certitude de la première. Le terme diffère, en effet, de la condition, en ce qu'il ne

suspend point l'engagement dont il retarde l'exécution (art. 1185). Il y a obligation *alternative* lorsque l'on a promis deux ou plusieurs choses, de manière à être libéré par la délivrance de l'une des choses comprises dans l'obligation, comme, par exemple, si l'on s'est engagé à donner un cheval ou 500 fr. L'obligation est *solidaire* quand une même chose est due à plusieurs ou par plusieurs, et que la loi ou la convention a constitué chacun créancier ou débiteur pour le total (*in solidum*); elle est *divisible* ou *indivisible*, selon que la chose ou le fait qui en est l'objet est ou n'est pas susceptible d'être dû par parties. Il faut observer que le rapport sous lequel cet objet est considéré dans l'obligation peut lui faire perdre son caractère de divisibilité, et donner à l'obligation tous les effets de l'indivisibilité. On nomme *clause pénale* celle par laquelle une personne s'engage, à titre de peine, à une obligation secondaire en cas d'inexécution d'une première obligation. *Voy.* Dédit.

Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver, et, réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a mis fin à son obligation (art. 1315). Les obligations s'éteignent par le paiement, par la novation (substitution d'une nouvelle dette à l'ancienne), par la remise volontaire de la dette, par la compensation, par la confusion (réunion des qualités de créancier et de débiteur dans la même personne), par la perte de la chose due, par la nullité ou la rescision, par l'effet de la condition ou du terme résolutoire, et par la prescription.

L'existence des obligations s'établit par des actes authentiques ou privés, par des témoignages, par des présomptions, par l'aveu de la partie, par le serment. En général, il doit être passé acte de toute obligation ayant pour objet une chose excédant la somme ou valeur de 150 fr., la preuve par témoins ne pouvant en être reçue que jusqu'à cette valeur.

Consulter sur cette matière : *Traité des obligations*, par Pothier; *Le droit civil français suivant l'ordre du Code*, t. VI-IX, par C.-B.-M. Toullier. E. R.

OBLIQUE. On nomme oblique une ligne qui, plus inclinée d'un côté que de l'autre sur une autre ligne, forme, par sa rencontre avec celle-ci, des angles aigus et obtus. Lorsque deux lignes se coupent obliquement, les quatre angles qu'elles forment ne sont pas égaux tous les quatre entre eux, mais seulement deux à deux, c'est-à-dire ceux dont le sommet est opposé. — Dans la tactique militaire, le mot oblique se rapporte à une manœuvre, une marche, un alignement, un feu, exécutés à droite ou à gauche d'une ligne de bataille.

Obliquité de l'écliptique. Nous avons vu au mot Écliptique que ce cercle forme avec l'équateur une inclinaison qui diminue maintenant d'environ 50″ par siècle. Ce changement d'inclinaison dans l'obliquité de l'écliptique est confirmé par les observations des anciens astronomes et par le calcul. On s'en assure en comparant la situation actuelle des étoiles, relativement à l'écliptique, à celle qu'elles avaient autrefois. Ainsi celles qui étaient situées au nord de l'écliptique, près du solstice d'été, sont maintenant plus avancées vers le nord et plus éloignées du plan de ce cercle; celles qui étaient, près du même solstice, au midi de l'écliptique, se sont au contraire rapprochées de ce plan : quelques-unes s'y trouvent comprises, et l'ont même dépassé, en se portant vers le nord. Des changements inverses se manifestent vers le solstice d'hiver. Laplace a démontré que cette diminution d'obliquité de l'écliptique finira par s'arrêter, et qu'une époque viendra où ce mouvement recommencera même en sens contraire. Ce changement étant en effet le résultat de l'ensemble des attractions que les planètes réunies exercent sur notre globe, et chaque planète tendant à opérer une compensation sur chacune des autres, cette diminution d'obliquité de l'écliptique s'arrêtera après une immense révolution de siècles ou cycle composé résultant de l'action de toutes les planètes réunies; alors cette obliquité augmentera de nouveau, et oscillera ainsi en avant et en arrière autour d'une position moyenne. Laplace donne pour limite à ces variations une grandeur de 2° 42′. Ainsi se trouve établi la stabilité

de nos saisons. *Voy.* INCLINAISON. L. L.

OBLITÉRATION, obstruction ou clôture complète d'un conduit ou d'une ouverture naturelle. Cet accident, qui peut exister à l'époque de la naissance et se rattacher à la vie intrà-utérine, se manifeste souvent plus tard et succède à une inflammation adhésive des parois ou des orifices, laquelle peut être provoquée par une compression accidentelle. L'art, imitant la nature, cherche souvent et réussit quelquefois à déterminer l'oblitération de canaux fistuleux, ou même d'orifices naturels dilatés outre mesure.

L'oblitération, en s'opposant au passage des fluides circulaires ou sécrétés, et même des matières solides, est la cause d'une foule de maladies plus ou moins difficiles à guérir, et dans lesquelles l'indication fondamentale est toujours, ou de rétablir l'ancienne voie de communication, ou bien d'en pratiquer artificiellement une nouvelle.

Il est facile de comprendre quels doivent être les résultats de l'oblitération des conduits lacrymaux, du canal nasal, des fosses nasales, de la pupille, du conduit auditif et de la trompe d'Eustache, et comment ils produisent le larmoiement, la fistule lacrymale, la perte de l'odorat et l'altération de la voix, la cécité et la surdité, enfin comment l'art peut quelquefois rétablir les fonctions altérées. On voit, d'un autre côté, que l'oblitération des canaux salivaires, biliaires et urinaires, sont l'une attaquable, les autres tout-à-fait supérieures aux ressources de la chirurgie; que le larynx et la trachée-artère ne peuvent être obturés un seul instant sans entraîner la mort, tandis que les différents canaux des organes sexuels, moins indispensables à l'existence, peuvent se fermer sans amener de graves accidents; que la communication entre les diverses parties du canal digestif ne devient fâcheuse qu'au bout de plusieurs jours, et qu'enfin on peut porter longtemps des oblitérations des vaisseaux artériels ou veineux d'un gros calibre, et même des orifices du cœur, sans autre inconvénient que des troubles plus ou moins notables de la circulation.

Rarement d'ailleurs oblitération signifie clôture absolue; mais ce mot désigne presque toujours un rétrécissement très considérable. F. R.

OBOE, *voy.* HAUTBOIS.

OBOLE (ὀβολὸς), pièce de monnaie grecque en argent et en cuivre, formant la 6e partie d'une drachme (*voy.* ce mot et ARGENT). En France, ce fut aussi le nom des plus petites pièces de monnaies, en or, en argent et en cuivre. Il y avait des oboles d'or sous S. Louis. En 1310, l'obole d'argent valait 6 deniers tournois. Aux XVIe et XVIIe siècles, l'obole de cuivre avait encore cours sous le nom de maille (*voy.*). — *Obole* était aussi le nom d'un petit poids qui pesait 12 grains. Z.

OBOTRITES, *voy.* VÉNÈDES et MECKLENBOURG.

OBRÉNOVITCH (FAMILLE). Elle a donné deux princes (*voy.* KNIAZ) à la Servie (*voy.*), tous les deux encore vivants et qui ont successivement été expulsés.

MILOSCH THÉODOROVITCH naquit, vers 1780, au village de Dobryna, près d'Oujitsa, d'une pauvre famille de paysans serbes; laissé orphelin en bas âge, il garda les troupeaux jusqu'en 1804, où éclata le soulèvement de son pays contre les Turcs. L'indomptable courage qu'il déploya dans la lutte le plaça au premier rang parmi les chefs de l'insurrection, mais excita en même temps la jalousie de Tserny-George (*voy.*), qui le fit arrêter et mettre en jugement à Belgrade. Cependant ses ennemis, redoutant le peuple, n'osèrent le condamner, et se contentèrent d'exiger de lui la promesse de rester fidèle à Tserny-George. L'occasion se présenta bientôt à Milosch de donner des preuves nouvelles de sa valeur. Lorsque les Turcs envahirent la Servie, en 1813, il défendit, pendant 17 jours, avec une poignée de braves, le village ouvert de Rawanj, et ne l'abandonna qu'après que le feu de l'ennemi l'eut réduit en un monceau de ruines. Les revers des patriotes ne purent abattre son courage. Tserny-George et la plupart des autres chefs se réfugièrent en Autriche; mais Milosch gagna Broussnitza où était sa famille, et l'ayant mise en sûreté, il continua la guerre jusqu'à ce que l'abau-

don de ses soldats le forçât à se soumettre. Les Turcs, qui estimaient sa bravoure, le comblèrent d'honneurs et de richesses, et le nommèrent gouverneur de trois *nahias* ou districts. Enchaîné par la reconnaissance à la cause de ses vainqueurs, Milosch se joignit à eux pour réprimer le mouvement insurrectionnel qui éclata peu de temps après; mais en 1815, pour échapper aux dangers personnels auxquels l'exposait la méfiance du pacha de Belgrade, il releva lui-même l'étendard de la révolte. Des succès chèrement achetés, il est vrai, délivrèrent la Servie de la présence des Turcs, et grâce à l'intervention de l'ambassadeur russe à Constantinople, la paix fut signée en 1816. Cependant les intrigues du pacha de Belgrade ne laissèrent pas Milosch jouir tranquillement de l'autorité que lui conférait son titre de knèz. Depuis 1817, plusieurs soulèvements eurent lieu; mais ils furent tous promptement réprimés et punis avec une sévérité quelquefois inhumaine. Enfin la Porte, perdant tout espoir de recouvrer la Servie, consentit, en 1826, à reconnaître le nouvel ordre de choses (*voy.* Akerman). Une assemblée de 800 personnes, des plus influentes du pays, fut tenue à Kragouïévatz, le 15 janvier 1827. Milosch y fut proclamé une seconde fois prince héréditaire. Le sulthan lui confirma ce titre par un bérat du 3 août 1830; et, quelques difficultés qui existaient encore ayant été heureusement aplanies, il l'invita, en 1834, à venir à Constantinople lui jurer foi et hommage. Mais une conspiration ourdie, en 1835, par ses anciens compagnons d'armes, l'empêcha de se rendre sur-le-champ à cette invitation de son suzerain. Effrayé de ces attaques continuelles, et sentant peut-être que les accusations de tyrannie et de despotisme lancées contre lui étaient fondées, Milosch promit de donner une constitution à la Servie; il nomma donc une commission pour la rédiger, et convoqua le peuple afin de lui en soumettre le projet. Malheureusement la Porte, cédant aux instigations de la Russie, refusa sa sanction à cette constitution qui fut trouvée trop libérale, et y en substitua une autre plus aristocratique par un hatti-chérif daté de 1838. Les assemblées populaires furent remplacées par un sénat où Milosch fit entrer plusieurs des rebelles de 1835. Cette faute politique amena sa chute. Le sénat s'étant montré exigeant, il voulut lui résister, mais il fut vaincu dans cette lutte. Au mois de mai 1839, les troupes et les habitants dévoués au prince Milosch marchèrent sur la capitale dans le but de renverser la constitution. La tentative échoua, et le prince dut résigner la puissance souveraine en faveur de son fils Milan; mais celui-ci mourut peu de temps après (juin 1839). Le prince Michel, second fils du souverain déchu et de la princesse Lioubitza (né le 4 sept. 1822), lui succéda. Ieffrem Obrénovitch, frère cadet de Milosch, président du sénat, et le général Iovane Obrénovitch, second frère du prince, furent accusés d'avoir fomenté le complot qui lui ravit l'hospodarat. Le prince Milosch se retira ensuite en Valachie, non sans protester contre la violence qui lui avait été faite, et laissant beaucoup d'argent dans les caisses publiques. Il vit aujourd'hui à Vienne. En 1842, le prince Michel, à son tour, fut renversé du trône par une révolution. Les Serviens ont élu à sa place un neveu de Tserny-George, Alexandre Georgévitch, et la Porte a confirmé ce choix (oct. 1842)*. S.

O'BRIEN, famille irlandaise d'une haute antiquité qui compte parmi ses ancêtres une longue série de rois de la province de Munster. Brien Baree, l'un de ces princes qui a donné son nom à toute sa race, fut la terreur des Danois, et s'érigea, l'an 1001, en roi de l'Irlande (*voy.* T. XV, p. 80). Il gouverna avec sagesse et énergie; mais périt assassiné dans sa vieillesse, en 1014. Longtemps encore après sa mort, les O'Brien combattirent pour la suprématie de l'île; mais les victoires de Torlogh O'Connor (*voy.*) les forcèrent à la soumission. Ils conservèrent pourtant leurs possessions héréditaires même après l'arrivée des Anglais, contre lesquels ils guerroyèrent

(*) *Voir* la Vie de Milosch Obrénovitch, en russe, St-Pétersb., 1825, in-8°; le *Zabavnik*, ou Almanach serbe, de M. Davidovitch (en serbe), Belgrade, 1833, in-16; Miloutinovitch, *Istoriia Serbie tpiegodischnia* (1813-15), et notre article Servie.

souvent avec avantage, et renouvelèrent plusieurs fois leurs prétentions à la domination sur l'Irlande. Mais depuis MORROUGH O'Brien, le dernier des 12 rois qu'ils fournirent après la première invasion anglaise, et qui, en 1541, fut obligé de prêter hommage au roi Henri VIII, les chefs de la branche principale ne portèrent plus que le titre de comtes de Thomond. Ces comtes se montrèrent en général dévoués aux intérêts britanniques ; ils embrassèrent même en partie le protestantisme, et se rallièrent à la cause de Guillaume III, après la révolution de 1688. Cette ligne s'est éteinte, et ses titres ont passé, par testament, à une branche collatérale, celle des comtes d'Inchiquin, qui les possède encore. Une autre branche, celle des vicomtes de Clare, moins éloignée de la première que celle dont nous venons de parler, resta fidèle aux Stuarts, et passa en France. L'un de ses membres, le comte CHARLES O'Brien, fut honoré, en 1757, du bâton de maréchal. Cette branche est aussi éteinte. CH. V.

OBSCÉNITÉ. Ce mot a beaucoup de rapport avec celui de *cynisme*, peut-être même par l'étymologie (κύων, chien), bien qu'on le dérive le plus souvent de κοινὸς, commun, bas, ou du latin *cœnum*, boue, marécage. L'obscénité blesse toutes les vertus dans celle qui les résume avec tant de charme, la pudeur (*voy.*). Sa source est dans la corruption des mœurs et du goût. Elle se manifeste dans les paroles, les actions, les tableaux déshonnêtes. Fruit d'une imagination déréglée, elle se complaît dans les images impudiques. Elle remue la fange et ose s'en parer. Elle a inspiré des artistes aussi bien que des écrivains. Mais souvent des expressions écrites ou figurées ne deviennent obscènes que par le manque de chasteté des oreilles ou des yeux qui en reçoivent l'impression. On ne saurait admettre de l'obscénité dans la pensée créatrice de la Vénus et de l'Apollon antique : ce sont des beautés sans voile, il est vrai, mais chastes comme la nature. Certains fronts rougissent aujourd'hui devant de telles nudités ; cependant des figures couvertes peuvent aussi bien faire naître des pensées obscènes. Les anciens avaient, à cet égard, moins de retenue ; ils recherchaient la beauté dans la nature même ; et familiarisés avec ses charmes les plus secrets, ils ne trouvaient pas dans leur représentation un aliment aux sensations voluptueuses. « Un homme nu, disait Livie, n'est qu'une statue aux yeux d'une honnête femme. » Le langage lui-même avait toute liberté. A mesure que les mœurs se dépravent, on affecte de la pruderie dans les paroles, et l'on devient d'une délicatesse d'autant plus grande, que les idées dont on est rempli sont transparentes à travers tous les voiles. « Quand on a perdu la réalité de la pudeur, disait Bourdaloue, on en affiche avec plus d'éclat les dehors et les apparences. » C'est aussi ce qui faisait dire méchamment à Molière, de certaines prudes effarouchées d'un passage de *l'École des femmes*, « qu'elles étaient plus chastes des oreilles que de tout le corps » (*Crit.* de cette pièce, sc. 3). Il n'en est pas moins vrai qu'il est des bienséances à respecter alors même qu'elles sont nées de la corruption, puisque leur abandon ne ferait qu'augmenter le mal. *Voy.* INDÉCENCE, LICENCE, LIBERTINAGE, DÉBAUCHE, etc. Z.

OBSCURANTISME, mot nouveau inventé par le XIX^e^ siècle pour désigner le système de ceux qui regardent l'ignorance du peuple comme la sauvegarde des gouvernements. Le libéralisme (*voy.*) fonde la prospérité des nations et les progrès de l'ordre social sur l'alliance des lumières et de la liberté ; il travaille à éclairer les hommes pour les rendre plus libres et en définitive plus heureux. Il y a un système opposé qui prétend fonder le pouvoir absolu sur l'abrutissement (*voy.*) de la multitude, qui voit dans l'instruction du peuple un danger menaçant pour la société, et par conséquent travaille à le maintenir dans une profonde ignorance.

Les partisans de cette doctrine prennent à la lettre le paradoxe de Rousseau, selon lequel *les hommes se corrompent à mesure qu'ils s'éclairent*. Ils n'admettent pas que les progrès des sciences soient un moyen de perfectionnement pour l'espèce humaine ; dans leur opinion, la propagation des lumières (*voy.*),

loin de servir à épurer les mœurs, ne tend qu'à les dépraver, et mène à sa suite la décadence des états. Conséquents dans leurs principes, ils voudraient fermer les écoles que nos lois ouvrent aux classes laborieuses; ils voudraient du moins que les moyens d'instruction ne fussent accessibles qu'aux riches, et que le savoir fût un privilége réservé à la fortune. Tout enseignement gratuit ou populaire leur parait une semence de désordre et un germe de sédition pour l'avenir. L'éducation qu'on donne au peuple est un instrument de révolutions : le respect des vieux préjugés, le maintien des superstitions, sont les remparts les plus sûrs des états. C'est donc un devoir pour quiconque veut assurer la stabilité de l'ordre social de s'opposer à tout progrès, de combattre toute innovation, afin de perpétuer l'immobilité dans l'état, et dans les hommes la précieuse innocence des brutes. Tels sont les principes avoués de l'obscurantisme.

Si une pareille doctrine était vraie, la création serait une erreur du Tout-Puissant, et la destination de l'homme sur la terre serait une énigme sans mot. Mais grâce à Dieu, c'est le contraire qui est vrai. Les progrès des sciences ne sont que les pas continuels faits par l'homme dans la découverte de la vérité; les progrès des lumières ne sont que la participation d'un plus grand nombre de créatures humaines aux résultats de cette découverte. Or, peut-on admettre que la vérité soit nuisible aux hommes, et qu'elle soit par elle-même un principe de corruption? Il y aurait une étrange contradiction de la part de l'auteur des choses à avoir mis en nous cet insatiable besoin de connaître, qui est le principal ressort de notre activité intellectuelle, pour en faire l'instrument de notre perte et l'employer à pervertir notre nature morale. Mais, au contraire, tout atteste qu'il y a une alliance étroite et indissoluble entre le vrai et le bien. Émanés de la même source, unis au sein de l'essence divine, comment se trouveraient-ils en conflit dans la vie humaine? Les faits eux-mêmes, aussi bien que la nature des choses, déposent contre un pareil système. Les vices et les crimes, sinon en totalité, du moins pour la plus grande partie, sont le résultat de l'ignorance (*voy.* ce mot). Travaillons donc à éclairer le peuple, afin de le moraliser. *Voy.* INSTRUCTION. A-D.

OBSCURITÉ, *voy.* LUMIÈRE, CLARTÉ, etc.

OBSÈQUES, mot dérivé de *obsequium*, devoir, égards, mais qui en latin prend la forme de *exequiæ*, *voy.* FUNÉRAILLES.

OBSERVANCE. Ce mot, usité seulement en matière de religion, désigne la pratique d'une règle, l'exécution de ce qu'elle prescrit et quelquefois la loi elle-même. Il s'emploie aussi pour indiquer des communautés religieuses où certaines règles s'observent. On nomme *étroite observance* la partie d'un ordre religieux qui fait profession d'observer la règle plus littéralement que les autres religieux du même ordre. Il y avait l'étroite observance de Citeaux et de Saint-François, d'où certains franciscains (*voy.* ce nom et CORDELIERS) avaient pris le nom d'*observantins*. Z.

OBSERVATION, action par laquelle on accomplit fidèlement ce qui est prescrit par quelque loi. Ce mot signifie encore l'application des sens ou de l'esprit à l'examen des diverses parties ou des diverses circonstances d'un phénomène pour saisir les rapports qu'ont entre eux les faits que l'on considère. Ce procédé de l'esprit domine surtout dans les sciences physiques et naturelles, appelées quelquefois pour cette raison *sciences d'observation* (*voy.* INDUCTION). L'observation est le point de départ, le véritable fondement des sciences, ainsi que l'a proclamé Bacon (*voy.*). En effet, le seul moyen de parvenir à la découverte de quelque vérité dans les sciences est d'observer exactement la nature dans les divers phénomènes qu'elle présente. De là, des observations médicales, météorologiques, astronomiques, etc., dans lesquelles on doit souvent s'aider d'instruments (*voy.*) appropriés. — On nomme encore observations des remarques, des réflexions sur un écrit ou sur un sujet quelconque.

CORPS, ARMÉE D'OBSERVATION, *voy.* ARMÉE et INTERVENTION, T. XV, p. 36.

OBSERVATOIRE, lieu destiné aux observations astronomiques et où l'on conserve les instruments nécessaires à ces sortes d'observations. La première étude des astres se fit sans doute dans les plaines où la vue se promenait sur un horizon vaste et étendu; mais on dut sentir de bonne heure les avantages d'une position élevée pour suivre avec facilité le cours des astres. Dès la plus haute antiquité, le temple de Bélus à Babylone eut une tour où les Chaldéens se livraient à des observations astronomiques. Plus tard, d'autres observatoires furent construits par les Arabes. Le premier qui fut établi en Europe est celui que le landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume IV, fit bâtir en 1561. Tycho-Brahé en fit construire un à ses frais dans l'ile de Hveen, en 1576, et lui donna le nom d'Uranienbourg. Ces exemples ne tardèrent pas à être suivis par les nations civilisées, et l'on vit bientôt des établissements semblables s'élever de tous côtés. C'est à la munificence de Louis XIV qu'on doit la fondation de l'Observatoire royal de Paris, le plus beau monument peut-être qui soit consacré à l'astronomie. Commencé sous les auspices de Colbert, en 1668, et achevé, en 1672, sur les dessins de Cl. Perrault, il est de forme rectangulaire; ses quatre faces correspondent aux points cardinaux du ciel. La partie méridionale est ornée de deux tours octogones, et un avant-corps quadrangulaire, appelé tour du Nord, est construit sur le milieu de la face septentrionale, vis-à-vis du palais du Luxembourg auquel conduit une double allée d'arbres. Les travaux de D. Cassini donnèrent tout d'abord une grande célébrité à cet observatoire, qui fut aussi témoin de ceux de Picard, de La Hire, de Maraldi, et des autres Cassini : leurs successeurs ont continué la gloire de cet établissement-modèle dont l'honneur est dignement confié aujourd'hui au Bureau des Longitudes (*voy.* l'art.). L'Observatoire est richement doté d'instruments de la plus grande précision. Il possède le grand cercle répétiteur de Reichenbach, donné par Laplace, et un magnifique cercle mural construit par Fortin et offert par le duc d'Angoulême. Une méridienne formant l'axe du monument y est tracée avec beaucoup de soin. On y remarque aussi des voûtes elliptiques où l'on s'entend d'une extrémité à l'autre sans être entendu des personnes qui sont au milieu. 364 marches conduisent dans des caves de 80 pieds de profondeur, qui sont inaccessibles aux variations de l'atmosphère. Depuis le haut de la plate-forme qui couronne le monument jusqu'au fond des caves, il existe une espèce de puits qui a servi pour des expériences sur la chute des corps. Une vaste esplanade relevée en terrasse règne au pourtour de tout le bâtiment qui a environ 50^{m} de façade et 28 de hauteur. Il n'est entré ni bois ni fer dans sa construction : les étages et le comble en sont voûtés. Paris a eu encore d'autres observatoires moins importants. La Caille (*voy.*) avait le sien au collége Mazarin (aujourd'hui l'Institut). Celui de Lemonnier était établi aux Capucins de la rue Saint-Honoré. Celui de l'hôtel Cluny, qui servait à Delisle, avait le nom d'observatoire de la Marine. Celui du collége royal fut bâti pour Lalande (*voy.*). L'observatoire de l'École militaire avait été créé par Louis XV, en 1768. Plusieurs villes de France ont d'excellents observatoires : celui de Marseille est aussi sous la dépendance du Bureau des Longitudes. L'observatoire de Greenwich (*voy.*) est célèbre par les observations de Flamsteed, Halley, Bradley, Maskelyne, etc. Les petites planètes découvertes en ce siècle ont illustré les observatoires de Palerme (Piazzi), de Lilienthal (Harding), et de Brême (Olbers). L'observatoire le plus récent est celui que l'empereur de Russie a fait bâtir, pour l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, à Poulkova, dans une position très élevée des environs de la capitale.

C'est ordinairement par leur observatoire capital que les grandes nations font passer le méridien 0, à partir duquel on compte les longitudes (*voy.*) de tous les autres lieux. On sent dès lors combien il est utile de fixer la position exacte de ces observatoires les uns par rapport aux autres. Nous donnons ici un petit tableau de quelques observatoires importants avec l'année de leur fondation, leur latitude, et leur longitude relativement au méridien de Paris.

VILLES.	ANNÉES.	LATITUDES.				LONGITUDES.			
Berlin.....	1711	52°	31'	17"	N.	11°	2'	0"	E.
Cap de Bonne Espérance.....	»	33	55	15	S.	16	3	45	E.
Copenhague....	656	55	41	4	N.	10	14	0	E.
Gœttingue.....	1740	51	31	48	N.	7	36	30	E.
Greenwich.....	1676	51	28	39	N.	2	2	24	O
Madras.....	»	13	4	54	N.	78	8	45	E
Madrid.....	1792	40	24	57	N.	6	2	30	O.
Milan.....	1765	45	27	59	N.	6	51	30	E
Rome.....	1739	41	53	54	N.	10	8	0	E
St.-Pétersbourg	1725	59	56	23	N.	27	58	30	E.
Vienne.....	1755	48	12	40	N.	14	2	30	E.

L. L.

OBSIDIENNE ou OBSIDIANE, *voy.* LAVE, et MIROIR (T. XVII, p. 747).

OBSIDIONAL, ce qui se rapporte au siége (*obsidium*) d'une ville. *Voy.* SIÉGE, COURONNE, MONNAIE (T. XVIII, p. 58), etc.

OBSTÉTRIQUE (d'*obstetrix*, sage-femme, accoucheuse, formé de *ob* et *sto*, je suis debout), partie de la médecine qui s'occupe des accouchements, *voy.* ce mot.

OBSTRUCTION, *voy.* ENGORGEMENT. Pour les obstructions au foie, *voy.* HÉPATITE.

OBTURATION (d'*obturare*, clore, boucher). C'est, en chirurgie, l'action de boucher les trous qui se font, contre l'ordre naturel, à la voûte du palais, aux os du crâne, etc., et de réparer ainsi artificiellement les incommodités qui résulteraient de semblables perforations. On nomme *obturateurs* les plaques d'or, d'argent, etc., qui sont destinées à cet usage. Dans les appareils chimiques, on appelle ainsi la plaque de verre que l'on met sous les cloches remplies de gaz ou de liquides, pour les boucher ou pour faciliter leur transport. Enfin, dans la technologie hydraulique c'est encore le nom des pièces destinées à permettre ou intercepter l'écoulement des fluides : tels sont les robinets, les soupapes, etc. Z.

OBUS, OBUSIER. L'obus est une sorte de boulet creux (*voy.*) chargé de matières inflammables, et percé d'un œil auquel s'adapte une fusée destinée à y mettre le feu. On le lance à l'aide d'une espèce de mortier long nommé *obusier* (*voy.* ARMES A FEU, T. II, p. 305). Les Anglais et les Hollandais se servirent les premiers de ces projectiles, que les Français ne connurent qu'après la bataille de Neerwinden (1693). On nomme *obus à la spartelle* celui qui est chargé de poudre et de balles s'éparpillant quand il éclate. L'*obus tête de mort* est percé de plusieurs trous par lesquels il vomit des matières enflammées. L'obus diffère de la bombe (*voy.*) en ce qu'il n'a ni anse ni culot, et surtout par son calibre qui est plus petit. Le matériel de l'artillerie française n'admet que trois sortes d'obus : celui de 6 pouces, celui de 4 $\frac{1}{2}$ pouces dit de 24, et celui des batteries de montagnes, dit de 12. Z.

OC (LANGUE D'), *voy.* FRANÇAISE (*langue*), T. XI, p. 443 et suiv., et LANGUEDOC.

OCANA (BATAILLE D'), livrée près d'Aranjuez, province de Tolède, le 19 NOV. 1809. *Voy.* MORTIER et SOULT.

OCCALITIQUE (ROYAUME). Fondé à Mossoul par les Arabes, il exista de 990 à 1086.

OCCAM ou OCKHAM (GUILLAUME), théologien scolastique, ainsi nommé d'un village du comté de Surrey, en Angleterre, où il vit le jour, et qui s'acquit une si grande réputation qu'on le surnomma *doctor singularis* ou *invincibilis*. Né dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle, il mourut, selon les uns, à Munich, en 1343 ou 1347 ; selon les autres, à Capoue, en 1350. Il entra fort jeune dans l'ordre des cordeliers et eut pour maître le célèbre franciscain Jean Duns-Scot (*voy.*). Nommé professeur de théologie et de philosophie à l'université de Paris, il ressuscita le nominalisme et attaqua avec succès une foule de propositions admises jusqu'alors. A l'époque des querelles qui s'élevèrent entre le pape Jean XXII, d'une part, Philippe-le-Bel et Louis de Bavière, de l'autre, il se fit le champion du pouvoir temporel, en cherchant à prouver non-seulement que le pape n'est pas au-dessus des rois, mais encore qu'il peut errer comme un autre homme. Une pareille audace ne pouvait rester impunie : aussi fut-il frappé des foudres du Saint-Siége; mais il s'en inquiéta fort peu, soutenu qu'il était par l'Empereur à la cour duquel il vivait. On dit cependant qu'à sa mort, il se fit absoudre des censures ecclésiastiques. Outre son traité *De ecclesiasticâ et politicâ*

potestate et son *Compendium errorum P. Johannis XXII* (Leyde, 1496), il nous reste de lui quelques écrits théologiques et philosophiques qui annoncent beaucoup de subtilité dans l'esprit et de l'indépendance dans les idées. *C. L. m.*

OCCASIONALISME, ou *Système des causes occasionnelles*. C'est une certaine manière de voir suivant laquelle on substitue l'action divine à l'action de l'homme, dans l'explication des phénomènes, soit physiques, soit intellectuels, par lesquels notre existence se manifeste. Dans ce système, Dieu est le véritable auteur des mouvements de l'âme et du corps; l'âme et le corps ne sont que l'accident, l'*occasion* qui donne lieu à ces mouvements. Ce furent particulièrement les disciples de Descartes qui développèrent cette doctrine. D'abord, Arnold Geulincx d'Anvers, né vers l'an 1625 et mort en 1669; mais surtout Malebranche (*voy.*), que sa théorie de la vision en Dieu devait naturellement conduire à ces idées, tout étranges qu'elles nous paraissent.

Voici comment on raisonne dans cette hypothèse : Dieu conserve le monde par les mêmes lois qu'il l'a créé; il a créé l'univers par un acte de sa volonté, il le gouverne aussi par un acte de sa volonté toujours permanente. Si la main de Dieu cessait un moment de soutenir le monde, il rentrerait dans le néant. Dieu produit tous les mouvements de l'univers, toutes les modifications des esprits. Lorsqu'un objet extérieur agit sur l'organe, l'organe agit sur le cerveau, et Dieu communique à l'âme la modification qui doit accompagner cette action. Lorsque l'âme a une volonté, Dieu qui connaît cette volonté, imprime au corps le mouvement. Ce ne sont point les mouvements du cerveau qui sont la cause réelle des modifications de l'âme, ils n'en sont que la condition nécessaire; et réciproquement, les déterminations de l'âme sont la condition nécessaire des mouvements du corps. C'est ainsi que, dans ce système, les mouvements du corps et les déterminations de l'âme sont appelés causes occasionnelles. On le voit, c'est une des solutions imaginées pour expliquer l'action mystérieuse du corps sur l'âme et de l'âme sur le corps. Leibnitz (*voy.*) l'a vivement critiquée, quoiqu'il n'ait pas été plus heureux dans la solution qu'il proposait à son tour, l'*harmonie préétablie*. Mais, du moins, comme critique, il reprit tous ses avantages. Quoi de plus étrange en effet que de vouloir expliquer le naturel par le surnaturel? Une pareille théorie fait de la nature un miracle perpétuel : elle assimile Dieu à un horloger qui, ayant fait une montre, serait sans cesse occupé, pour lui faire marquer l'heure, à tourner l'aiguille avec le doigt. A-D.

OCCIDENT, *voy.* POINTS CARDINAUX.

OCCIDENT (ÉGLISE D'), *voy.* ÉGLISE, PAPAUTÉ, ORTHODOXIE, UNION, etc.

OCCIDENT (EMPIRE D'). La translation du siége impérial de Rome à Byzance (*voy.* ce mot et ROMAINS), opérée, l'an 329, par Constantin, devait finir par amener le fractionnement de l'immense unité romaine en deux monarchies. Cette grande séparation, après avoir été tentée sous Valentinien et Valens, fut définitivement consacrée par les dernières volontés de Théodose-le-Grand. Ce prince avait pensé que le corps de l'empire était trop vaste pour que la vie se fît suffisamment sentir aux extrémités, et que deux cœurs, pour ainsi dire, doubleraient son énergie. Il le divisa donc entre ses deux fils, assignant à Arcadius la préfecture d'Orient, avec la moitié de l'Illyrie, et à Honorius (*voy.*) l'Occident, qui embrassait l'Italie, l'autre moitié de l'Illyrie, la Gaule, la Germanie, la Grande-Bretagne, l'Espagne avec la Lusitanie et l'Afrique (préfectures d'Illyrie, d'Italie et des Gaules). Ces deux parties, quoique gouvernées par deux empereurs, devaient pourtant être considérées comme les moitiés d'un seul tout; et, par les dispositions du testament, la réunion en demeurait toujours possible. Ce partage, fait pour consolider l'empire, en précipita la ruine. Disons aussi qu'une mesure de Constantin, qui avait dû paraître sage, fut néanmoins fatale à la vitalité de la grande monarchie romaine : ce prince, effrayé de l'indiscipline des soldats et de l'ambition des chefs, avait séparé l'autorité civile du

pouvoir militaire, cassé la garde prétorienne, et dispersé, dans l'intérieur des provinces, les armées préposées à la garde des frontières; mais, en voulant prévenir la rébellion, sa politique, à bon droit défiante, avait ouvert l'empire aux Barbares. *Voy.* MIGRATION DES PEUPLES.

A la mort de Théodose, l'an 395 de J.-C., Arcadius n'avait que 18 ans, Honorius n'en avait que 11; mais des hommes habiles devaient soutenir leur faiblesse : le Gaulois Ruffin était le tuteur d'Arcadius; celui d'Honorius était Stilicon (*voy.* ces noms), grand homme de guerre, Vandale de nation, et neveu par alliance de Théodose. Stilicon fit aussitôt deux parts du trésor et de l'armée, qu'auparavant il commandait entière; et il était en marche avec les troupes d'Arcadius pour aller les présenter à ce prince, espérant encore qu'on lui en laisserait le commandement, lorsqu'il reçut l'ordre de ne pas dépasser Thessalonique. Reconnaissant Ruffin à cette défense, Stilicon s'arrête alors plein de colère, investit le Goth Gaïnas de l'autorité militaire sur l'armée d'Orient, et le charge de le délivrer de son rival. Ruffin est en effet assassiné au Champ-de-Mars, sous les yeux mêmes d'Arcadius. Mais Stilicon est aussitôt déclaré ennemi de l'empire d'Orient par le sénat de Constantinople; ses propriétés sont séquestrées, et des haines viennent se placer entre les deux empires. Stilicon retourne pourtant en Italie, et, après une campagne contre les Goths, qu'il empêche de conquérir la Grèce, il marie sa fille à Honorius. Cependant, les Barbares, sous la conduite d'Alaric (*voy.* ce nom et GOTHS), se jettent sur l'Italie. A leur approche, Honorius fuit de Milan, sa résidence; mais assiégé dans Asta (Asti), il signe une capitulation honteuse. Stilicon accourt, et fait passer à ses troupes l'Adda à la nage. La journée de Pollentia est fatale à Alaric; cependant, il faut encore une nouvelle défaite, celle de Vérone, en 403, pour lui faire évacuer l'Italie. Honorius vient triompher à Rome, qu'il quitte ensuite pour résider à Ravenne, ville mieux fortifiée.

Pendant que l'Italie respire, un nouvel orage se forme contre elle. Les Suèves, venus des bords de l'Oder, se joignent aux Alains et aux Vandales qui erraient sur les deux rives du Danube. Radagaise, à la tête d'une première division de ces Barbares, vient assiéger Florence; mais, bientôt assiégé lui-même (405) dans son camp par Stilicon, il est forcé de se rendre, a la tête tranchée, et ses soldats sont vendus comme esclaves. A cette nouvelle, le second essaim des guerriers de ces tribus s'ébranle vers l'ouest, passe le Rhin à Mayence, et se jette sur la Gaule qu'il ravage. Cette contrée, abandonnée à son sort par Honorius, se donne au soldat Constantin, nommé empereur par les légions de Bretagne (407); et les Barbares, qu'il pousse devant lui, franchissent les Pyrénées pour aller piller les richesses de l'Espagne, à l'exception des Bourguignons, leurs alliés, qui espèrent se fixer dans le pays entre le Jura et la Saône. Sarus, général goth au service d'Honorius, attaque pendant sept jours, à Vienne, en Dauphiné, le camp retranché de Constantin ; ne pouvant le forcer, il se retire lui-même, et les Alpes marquent la limite de l'empire d'Honorius et de celui de l'usurpateur, qui ajoute encore une partie de l'Espagne à la Gaule et à la Grande-Bretagne.

Cependant la cour de Ravenne, dominée par des favoris, était le théâtre de toutes sortes de faiblesses et de crimes. Alaric, après avoir conclu une alliance offensive et défensive avec Honorius, est nommé préfet d'Illyrie; on veut, par là, détourner son attention de l'Italie et la porter sur Constantinople. Mais, arrivé à Emona, le général barbare réclame les avances qu'il a faites à Honorius, et demande une province de l'empire d'Occident pour y établir ses Goths. Stilicon, qui connaît la force d'Alaric, use de son influence pour faire accorder 4,000 livres d'or à son ancien ennemi. L'envie lui en fait un crime, et l'on obtient d'Honorius la mort de celui qui soutenait son trône. Alaric n'eut plus alors de contre-poids. Aussi tomba-t-il sur l'Italie (408) que, cette fois, il écrasa. 30,000 des soldats de Stilicon se joignent à lui; il est encore renforcé par 100,000 Goths et Huns, que lui amène Ataulf des bords du Danube. Alors il prend Ostie, fait nommer empereur le préfet Attale, qu'il

dégrade bientôt après. Malgré un échec que lui fait éprouver Sarus, qui sauve ainsi Honorius tremblant dans Ravenne, Alaric (410) s'empare encore une fois de Rome, dont les portes lui ont été ouvertes par les esclaves révoltés; et des richesses accumulées depuis des siècles, des chefs-d'œuvre de l'art grec et de l'art romain deviennent la proie de ses sauvages guerriers, qui n'épargnent que les églises.

Après des ravages dans l'Italie méridionale, Alaric meurt à Cosenza. Ataulf (*voy.*), élu à sa place, fait sa paix avec l'empereur, dont il épouse la sœur Placidie; et il s'engage à replacer les Gaulois sous l'obéissance d'Honorius. Il détruit, en effet, les usurpateurs Jovin et Sébastien, tandis que le comte Constance fait prisonnier dans Arles l'usurpateur Constantin, qu'il met à mort. Cependant un lambeau de la Gaule est détaché: c'est la Séquanaise dont Honorius confirme la possession à Gundahar ou Gondicaire, roi des Bourguignons (413). Ataulf, ayant passé les Pyrénées, meurt assassiné à Barcelone. Vallia, qui prend sa place, détruit les Alains dont le nom s'efface, pousse jusqu'au bout de l'Espagne les Vandales, et laisse les Suèves établir un royaume en Galicie (419). Lui-même obtient, pour prix de ses services, la cession de la seconde Aquitaine, et fonde ainsi le royaume des Visigoths, dont Toulouse est la capitale (419). Placidie, qui, après la mort d'Ataulf, avait épousé Constance, devient veuve de nouveau. Des intrigues de cour la poussent à Constantinople, avec Valentinien, qu'elle avait eu de son second époux. Honorius étant mort (423) sans enfants, ses droits passèrent à Théodose II, son neveu, déjà empereur d'Orient. Mais la division de l'empire romain était devenue une nécessité publique. Théodose donne l'Occident à Valentinien et le fait escorter par une armée, qui renverse Jean-le-Secrétaire du trône d'Honorius, où il avait eu l'audace de s'asseoir. Comme le nouvel empereur n'a que 6 ans, il doit régner sous la régence de sa mère Placidie. Celle-ci mécontente Boniface, proconsul d'Afrique, qui fait venir à son secours les Vandales (*voy.*) établis dans la Bétique. Quand Boniface, rappelé au devoir par S. Augustin, veut renvoyer ses auxiliaires, il n'en est plus le maître, et la cour de Ravenne est forcée de céder l'Afrique romaine au Vandale Genséric (*voy.*), qui fonde le royaume de Carthage (435). L'Illyrie occidentale passe à l'empire d'Orient comme prix du trône que Théodose a donné à Valentinien, et aussi de la main de sa fille Eudoxie (*voy.*).

Alors paraît sur la scène Attila avec ses Huns (*voy.* ces noms), qu'il amène de la Pannonie (450). Il s'était d'abord rué sur l'empire d'Orient; mais y ayant trouvé sur le trône un homme de cœur, Marcien, successeur de Théodose II, il s'était tourné vers l'Occident. Attila demande à Valentinien III la main d'Honoria, sa sœur, et, pour dot de cette princesse, la moitié de l'empire; sur le refus de l'empereur, il se jette sur la Gaule et en ravage une partie. Il est arrêté par le patrice Aétius (*voy.*), qui, aidé des Visigoths et des Francs, lui fait essuyer une sanglante défaite, mais sans lui porter le dernier coup. Ralliant ses débris, Attila entre en Italie, et détruit Aquilée, Vicence, Padoue; il allait dévaster Pavie et Milan, quand Valentinien III, effrayé, lui députe le pape Léon Ier. L'éloquence du souverain pontife impose au féroce conquérant; il reçoit des présents, consent à sortir d'Italie, et, bientôt après, la mort délivre l'empire de ce formidable fléau. Mais Valentinien cède à de perfides insinuations contre Aétius, et, dans une discussion animée, il le frappe mortellement de sa propre main. La punition de ce crime ne se fait pas attendre: le dernier empereur de la race de Théodose-le-Grand est assassiné par deux gardes d'Aétius, à l'instigation du sénateur Maxime, dont il avait déshonoré la femme. Maxime, proclamé empereur par le peuple et l'armée (455), force l'impératrice Eudoxie à lui donner sa main; celle-ci, pour se venger, appelle Genséric de Carthage, et Maxime est lapidé dans les rues de Rome. Cependant il faut du butin au Vandale. Par l'influence du pape Léon Ier, Rome est sauvée de la flamme et du fer, mais non du pillage (455). L'Italie était sans empereur; le rhéteur Avitus, nommé par l'influence

de Théodoric II, roi des Visigoths, est proclamé à Arles; mais il se fait mépriser par son luxe et est renversé par le Suève Ricimer, qu'il avait choisi pour chef de la milice. Ricimer fit alors élever au trône Majorien (457), soldat sous Aétius. Ce nouvel empereur promulgue d'utiles ordonnances relativement au rétablissement des bonnes mœurs, aux impôts et à leur mode de perception; il bat Théodoric et Genséric, qui avaient envahi l'Italie, mais ses généraux, gagnés par l'or de Genséric, laissent incendier la flotte qu'il avait fait construire dans le port de Carthagène pour chasser les Vandales de l'Afrique. Ricimer fait assassiner en secret Majorien, et répand le bruit qu'il est mort de la dyssenterie (461). Le meurtrier de ce prince digne du trône proclame empereur le sénateur Livius Sévère, qui est tué en 465. Pendant plusieurs années, Ricimer exerce le pouvoir sans oser se revêtir de la pourpre. Menacé par les Vandales, il demande du secours à la cour d'Orient, qui l'accorde à condition qu'elle nommera l'empereur d'Occident. Anthémius monte ainsi sur ce dangereux trône, qu'il croit affermir en donnant sa fille à Ricimer; mais bientôt celui-ci, malgré cette parenté, proclame Olybrius, gendre de Valentinien III, à la place d'Anthémius, qu'il assiége dans Rome et fait tuer. Ricimer meurt; Olybrius ne lui survit que de quelques mois (472). Gundobald, prince bourguignon, et neveu de Ricimer, élève à sa place Glycérius, un de ses soldats; mais la cour de Byzance, qui prétend à la nomination de l'empereur d'Occident, envoie Julius Népos, par lequel il est dépossédé. Népos est renversé à son tour par le patrice Oreste, maître de la milice en Italie, et qui avait été ministre d'Attila. Oreste, n'osant prendre lui-même la pourpre, en revêt son fils en bas âge, Romulus Augustule; mais les Barbares au service de l'empire, Allemands, Hérules, Rugiens, confédérés entre eux, n'ayant pu obtenir de lui le tiers des terres de l'Italie, se révoltent sous la conduite d'Odoacre, Hérule de nation. Oreste, pris dans Pavie, est décapité, et Augustule relégué dans la Campanie, où il meurt bientôt. Odoacre (*voy.*) est nommé roi d'Italie.

Ainsi s'éteignit en Occident l'empire romain, après une longue agonie (476). Les mœurs pures, quoique grossières, des nations barbares remplacent alors le luxe et la mollesse des Romains dégénérés; le système féodal (*voy.*) change les relations des habitants d'un pays qui, pendant des siècles, s'était enorgueilli de ses institutions républicaines; et bientôt le pouvoir spirituel des papes (*voy.*) s'établit sur les débris du trône des indignes successeurs de Théodose-le-Grand.

On sait que l'empire romain d'Occident a été renouvelé, l'an 800, dans la personne de Charlemagne. *Voy.* ce nom et EMPIRE (*Saint-*). *C. L. m.*

OCCIPUT, RÉGION OCCIPITALE, *voy.* TÊTE.

OCCITANIE, nom donné au Languedoc (*voy.*) pendant le moyen-âge, et qui est, comme ce dernier mot, formé de la particule *oc*, signifiant *oui*.

OCCULTATION, éclipse d'une étoile ou d'une planète opérée par la lune ou par toute autre planète qui passe devant. Les occultations offrent, comme les éclipses, un moyen précieux pour trouver les longitudes (*voy.* ce mot, T. XVI, p. 702); elles sont assez fréquentes, puisque la lune doit rencontrer un grand nombre d'étoiles dans sa course. Les occultations des planètes (*voy.*) les unes par les autres sont rares; elles servent surtout à prouver la différence d'éloignement de leurs orbites.—On nomme *cercle d'occultation perpétuelle*, dans la sphère oblique, un parallèle aussi éloigné du pôle abaissé que le pôle élevé est distant de l'horizon. Toutes les étoiles renfermées entre ce cercle et le pôle abaissé ne se lèvent jamais sur l'horizon. Pour les observer, il faut se transporter sur un autre point du globe. Z.

OCCULTES (SCIENCES), *voy.* MAGIE, DIVINATION, ALCHIMIE, HERMÉTIQUE (*science*), MYSTÈRES, etc.

OCCUPATION (ARMÉE D'). Il y a deux espèces d'occupation dans le sens militaire : l'une qui consiste à maintenir dans la dépendance, après des victoires, les provinces envahies d'un pays ennemi aux dépens duquel vit l'armée, jusqu'à ce que la paix vienne régler définitivement les conditions auxquelles on l'évacuera;

ou bien celle par laquelle une armée demeure sur le territoire d'un allié pour le préserver de l'invasion d'une autre puissance avec laquelle il est en guerre. Du temps de l'empire français, différents pays eurent à endurer la présence d'armées françaises. A une époque plus récente, l'Autriche occupa le Piémont et Naples (*voy.* Bubna et Frimont), après y avoir étouffé l'esprit révolutionnaire (1821), de même qu'en 1831 elle occupa les délégations papales. En 1815, les alliés laissèrent une armée d'occupation en France (*voy.* Aix-la-Chapelle et Richelieu). Les Russes occupèrent, quelque temps encore après la paix d'Andrinople (*voy.*), la Moldavie, la Valachie et les forteresses turques du Danube (1829 et ann. suiv.). L'expédition en Morée, en 1828 et 1829, offre un exemple de la seconde espèce d'occupation. Une armée française resta quelque temps dans ce pays pour le garantir du retour de l'oppression des Turcs. Rappelons en outre qu'en 1831, la France fit occuper Ancône (*voy.*), port pontifical; et qu'en 1836, les trois puissances co-partageantes de la Pologne (Russie, Autriche, Prusse), occupèrent militairement la ville et le territoire de la république de Krakovie (*voy.*). X.

OCÉAN, mer universelle dont il a été parlé à l'art. Mer. Le mot grec ὠκεανος est dérivé par quelques lexicologues de ὠκὺς, vite, et νάω, je coule : il signifierait donc *qui coule vite*. D'autres lui assignent une étymologie phénicienne ou hébraïque, comme au mot ὠγήν, qui, synonyme d'ὠκεανος et probablement se rattachant à la même racine que le nom d'Ogygès (*voy.*), paraît désigner une circonférence. Dans l'idée d'Homère, l'Océan était un grand fleuve dont le cours limitait de toutes parts la terre : il lui donne même (*Il.*, XX, 7) le nom de ποταμός. Les Océanides, ou filles de l'Océan (*voy.* l'art. suiv.), sont aussi appelées par les Grecs Ogénides, ὠγενίδαι, de la racine ὠγήν. S.

OCÉAN (myth.), le plus ancien des Titans (*voy.*), époux de Téthys, dont il eut les Fleuves (*voy.*) et les *Océanides*, au nombre de plus de 3,000. On le représente sous la forme d'un vieillard assis sur les flots, avec un cétacé à ses côtés et une haste ou une urne à la main. Les Océanides ne diffèrent guère des Néréides (*voy.* Nérée) que par leur plus grand nombre et par leur origine. Parmi ces filles de l'onde, on remarque Asie, Europe, Libye, Thrace et Parthénope, qui rappellent les noms de vastes terres regardées comme formées de la mer. La tendre Calypso; Eurynome, amante de Jupiter et mère des Grâces (*voy.*); Métis, qui passe pour la mère de Minerve; Perséis, unie à Hélios; Iris (*voy.*), Calliroé, Climène, Admète, Acaste, Althée, Clytie, Électre, Ocyroé, Uranie, Jeuxo, sont les principales Océanides, déités qui forment une classe de nymphes (*voy.* l'art.). On représente ordinairement les Océanides avec des yeux bleus, ou des draperies de cette couleur, rappelant celle des eaux de la mer qui reflètent l'azur du ciel. X.

OCÉANIE, nom adopté par la plupart des géographes modernes, surtout français, pour remplacer celui d'*Australie* (hémisphère méridional) ou *Australasie* (Asie méridionale), qu'on avait d'abord donné à cette cinquième partie du monde formée des îles innombrables répandues dans l'océan Pacifique, entre le 91° de long. or. et le 105° de long. occ., depuis le 35° de lat. N. jusqu'aux régions polaires australes. De l'ouest à l'est, l'Océanie s'étend depuis l'océan Indien, le détroit de Malacca, la mer de la Chine et celle du Japon, jusque vers les côtes de l'Amérique méridionale. Outre le vaste continent insulaire de la Nouvelle-Hollande, auquel le nom d'Australie (*voy.*) est aujourd'hui réservé (*voy.* T. XIII, p. 154), outre les îles et groupes nombreux qui étaient autrefois compris sous ce nom et sous celui d'*Indes australes*, l'Océanie embrasse encore les îles de la Sonde, les Philippines et autres voisines, auparavant considérées comme dépendantes de l'Asie.

D'après leur situation et les différences de races qu'on remarque parmi leurs habitants, on a proposé plusieurs divisions générales des terres océaniennes. On peut, en effet, les classer au moins en 3 grands groupes : 1° la *Malaisie*, ou Océanie occidentale, principalement

occupée par les Malais (*voy.*) et d'autres peuples de la même race; 2° la *Mélanésie* (de μέλας, noir, et νῆσος, île), ou Océanie méridionale, habitée surtout par des tribus de race nègre; 3° la *Polynésie* (de πολὺς, beaucoup, et νῆσος), ou Océanie orientale, qui embrasse une multitude d'îles, disséminées sur un espace immense, et offre une population en général moins foncée de couleur que les Malais, mais que d'autres affinités avec ce peuple ont néanmoins fait rapporter à la même famille.

Essayons de grouper les îles et archipels les plus remarquables que contient chacune de ces circonscriptions.

La Malaisie comprend les grandes et les petites îles de la Sonde, savoir : les groupes de Sumatra, Java, Bornéo et Célèbes (*voy.*), et celui de Sumbava-Timor; le petit archipel de Soulou, les îles Moluques et les îles Philippines (*voy.* ces noms).

La Mélanésie se compose de la grande île de la Nouvelle-Hollande (*voy.* ce dernier nom) ou Australie proprement dite, qui, formant à elle seule les deux tiers de l'étendue des terres océaniennes, doit être considérée comme le continent de cette partie du monde; de la Papouasie ou Nouvelle-Guinée (*voy.* ce dernier nom), autre grande île au nord de la précédente, dont elle est séparée par le détroit de Torrès, et autour de laquelle sont dispersées, à l'est et au sud-est, dans un rayon fort étendu, les îles de l'Amirauté, les archipels de la Nouvelle-Bretagne, de la Louisiade et de Salomon ou de la Nouvelle-Géorgie, les îles de Santa-Cruz ou de la reine Charlotte, ou l'archipel de La Pérouse, et celui de Quiros ou du Saint-Esprit, ou les Nouvelles-Hébrides. A ces groupes, il faut ajouter la Nouvelle-Calédonie et l'île de Norfolk à l'est, et la Terre de Van-Diemen au sud du continent austral, dont elle est coupée par le détroit de Bass (*voy.* presque tous ces noms).

Dans la Polynésie, on remarque, au sud-est de la Nouvelle-Hollande, le groupe des deux grandes îles de la Nouvelle-Zélande (*voy.*), le petit archipel de lord Auckland (*voy.*), l'île inhabitée de Macquarié, intéressante surtout comme étant la terre la plus australe de l'Océanie; puis, au nord de la Nouvelle-Zélande, le groupe de Kermadee, les îles de Viti ou de Fidji, de Tonga ou des Amis (*voy.*), de Hamoa ou des Navigateurs; et, en tournant vers l'est, les îles de Tahiti ou de la Société, l'archipel de Cook, les îles de la mer Mauvaise ou l'archipel Dangereux, les îles Marquises, et le groupe de Washington ou de Nouka-hiva (*voy.* la plupart de ces noms); enfin la petite île de Pitcairn, près de l'archipel de Tahiti, et l'île de Pâques, à l'extrémité orientale de la Polynésie. Toutes ces îles sont situées au sud de l'équateur. Au nord de celui-ci, sous le tropique du Cancer, il faut distinguer d'abord les îles de Sandwich ou de Hawaii qui forment, à l'est, un groupe à peu près isolé; puis au nord-ouest des îles Mulgraves, placées comme au centre de ce monde insulaire, les Carolines, les îles Pelew, les Mariannes et l'archipel de Magellan ou de Mounin-Sima (*voy.* la pluplart de ces noms), avec divers petits groupes volcaniques qui en dépendent. C'est de ces derniers parages, plus ou moins étendus et réunis avec un certain nombre de petites îles incultes et désertes, disséminées depuis le tropique du Cancer jusqu'aux îles dites Roca de Plata et Roca de Oro, les plus septentrionales de l'Océanie, que quelques géographes ont formé une 4e division générale, la *Micronésie* (de μικρὸς, petit, et νῆσος) ou Océanie boréale.

De beaucoup inférieure à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique, l'étendue des terres de l'Océanie surpasse néanmoins encore celle de l'Europe, et peut être approximativement évaluée à près de 500,000 lieues carrées de France*.

Malgré les précieuses recherches des intrépides explorateurs de ces contrées, la constitution physique de l'Océanie est loin d'être suffisamment connue. L'intérieur de la plupart des grandes îles n'a même jamais été visité. C'est aux articles consacrés à chacune d'elles que l'on pourra trouver les rares détails qui ont été recueillis. Bornons-nous ici à quelques indications générales.

D'innombrables récifs, que le travail

(*) En milles carr. géogr., on l'estime à 162,000, ce qui fait près de 9 millions de kilom. carr.

prodigieux des lithophytes multiplie sans cesse dans le voisinage des îles basses dont fourmille l'Océanie, exposent les navigateurs à de fréquents dangers dans le dédale inextricable de ces mers. Aucune partie du monde n'offre un aussi grand nombre de détroits. On ne connaît encore que très imparfaitement la situation et l'hydrographie des terres océaniennes. Sans doute que les chaînons insulaires dont elles sont formées se trouvent liés entre eux par divers systèmes de montagnes sous-marines, dont il serait pourtant difficile de déterminer d'une manière précise l'enchaînement et la direction. Les chaînes et les groupes du continent austral ne paraissent pas d'une très grande élévation ; mais la Malaisie, notamment l'île de Sumatra, la Nouvelle-Guinée et quelques-unes des îles Sandwich offrent des sommets qui atteignent une hauteur de 12 à 15,000 pieds. Les volcans sont ici plus nombreux que dans aucune autre partie du monde. La Malaisie et les îles de Quiras, de Tonga et de Sandwich renferment les plus considérables. Il s'en trouve pareillement dans la Nouvelle-Zélande et dans la Nouvelle-Galles du Sud.

Le climat de l'Océanie est en général salubre. Les vents alizés y tempèrent l'ardeur des tropiques, et dans la plupart des petites îles, la température, presque uniforme avec celle de l'Océan qui les environne, n'en diffère qu'à raison de leur élévation plus ou moins grande. Cependant on trouve aussi, et principalement dans la Malaisie, beaucoup de côtes basses et marécageuses qui exhalent un air pestilentiel, dont les effets délétères acquirent autrefois une fâcheuse célébrité à certaines localités telles que Batavia et Coupang. Ainsi que l'Inde, l'Océanie est sujette aux moussons, et la position insulaire des lieux y influe beaucoup sur le cours des saisons, soumis à de fréquentes variations. Les îles hautes de la Polynésie, constamment rafraîchies par la brise, semblent autant de paradis terrestres où règne un printemps perpétuel, dont la sérénité n'est que rarement troublée par les ouragans. Dans le voisinage de l'équateur, les brises ont moins de régularité et les calmes sont plus fréquents ; mais dans l'archipel des Philippines, les passages d'une mousson à l'autre sont souvent accompagnés de coups de vents terribles appelés *typhons*, et qui sont inconnus dans l'autre hémisphère.

Il a été parlé à l'art. HOLLANDE (*Nouvelle-*) de la constitution de ce continent, ainsi que de ses productions. Dans le reste de l'Océanie, la végétation a en général un caractère mixte qui, suivant qu'on se rapproche de l'Asie ou de l'Amérique, participe plus ou moins, mais à un moindre degré, de celle du littoral des contrées correspondantes de l'un ou de l'autre de ces deux continents. Elle étale une grande richesse dans la Malaisie, féconde en denrées précieuses, et où le règne animal reproduit également les espèces les plus importantes et les plus magnifiques de l'Indo-Chine, en y ajoutant de nombreuses variétés. Mais la Polynésie est très pauvre en animaux. De quadrupèdes, on n'y trouve presque que le chien, partout fidèle compagnon de l'homme, et le porc qui encore n'y est pas généralement répandu. Les espèces d'oiseaux ne s'y offrent pas non plus en grand nombre, mais dans les bas-fonds, dont sont entrecoupés ces parages, les zoophytes coralligènes déploient une élégance de formes et un éclat de couleurs qui touchent au merveilleux. Des cétacés peuplent aussi les mers de l'Océanie, et c'est principalement dans le détroit de Bass que les baleiniers se livrent à leur pêche.

Le règne minéral n'est encore que très imparfaitement connu ; cependant il annonce une grande richesse dans plusieurs endroits. La Malaisie contient de riches mines d'or et de diamants, surtout à Bornéo; des mines d'étain très productives à Banca, et fournit du fer et du sel. Dans la Nouvelle-Galles Méridionale, ainsi que dans l'île de Van-Diemen, on a découvert du fer, du plomb, du cuivre et du charbon de terre.

La population de l'Océanie, qu'il est d'ailleurs impossible d'évaluer autrement que par approximation, est portée par M. Balbi à 20,300,000 âmes.

Nous avons déjà fait entrevoir la division des différentes races d'hommes qui habitent l'Océanie. On les ramène en général à 3 grandes familles. La première

se compose de deux branches, dont l'une, la plus nombreuse et la plus avancée en civilisation, comprend les divers peuples de race malaie (*voy.*) qui dominent dans la Malaisie, et dont l'autre embrasse toutes les tribus polynésiennes, communément rapportées à la même souche que les nations malaies, mais que Dumont d'Urville a pour la plupart désignées sous le nom particulier de *race océanienne pure*. D'après leurs idiomes, qui offrent tous une grande analogie et paraissent primitivement dérivés d'une source commune, M. Balbi a classé 78 de ces peuples dans son *Atlas ethnographique du globe* (*voy.* aussi notre art. LINGUISTIQUE). Nous nous bornons à remarquer, parmi ceux qui appartiennent à la Malaisie, les Javanais, les Malais proprement dits dont le principal siége est à Sumatra, les Battas dans la même île, les Bouguis et les Mangkasaras ou Macassars à Célèbes, et les Dayas (*voy.*) à Bornéo. Chez les Polynésiens, l'ardeur plus ou moins grande du soleil modifie beaucoup la couleur jaune de la peau qui devient plus claire à mesure qu'on avance vers l'est. Ces insulaires se distinguent d'ailleurs par une taille et des formes avantageuses et souvent même athlétiques, et montrent aussi sous quelques rapports un certain degré de civilisation, qui contraste singulièrement avec la férocité de leurs mœurs, à beaucoup d'autres égards.

La seconde famille, dite *race nègre océanienne*, se distingue en nègres océaniens proprement dits, qui occupent tout le continent austral ainsi que la majeure partie des îles de la Mélanésie, et ont laissé beaucoup de restes dans l'intérieur de celles de la Malaisie, qu'ils paraissent avoir jadis peuplée tout entière; et en Papouas, qui ont leur foyer principal dans la Nouvelle-Guinée, et dont la couleur noire tirant sur le jaune semble dénoter un mélange avec des peuples de race malaie. Les nègres de la Nouvelle-Hollande, à formes grêles et d'une laideur repoussante, peuvent être considérés comme les êtres les plus stupides et les plus abrutis de l'espèce humaine ; on n'a presque aucune connaissance de leurs jargons. Quant aux Papouas, ils tiennent un rang un peu plus élevé dans l'échelle de la civilisation, et il en faut dire autant des insulaires voisins de la Nouvelle-Guinée ; 38 peuples de cette famille sont énumérés dans l'*Atlas ethnographique*.

Enfin, la troisième famille ou classe comprend indistinctement tous les étrangers qui se sont établis dans l'Océanie. Ce sont, outre les Européens des diverses nations qui ont concouru à peupler les colonies formées par quelques puissances dans cette partie du monde, des Chinois, très nombreux dans la Malaisie, des Arabes et quelques peuples de l'Inde méridionale qui vivent à côté d'eux.

La religion mahométane domine dans la Malaisie, où l'on trouve aussi le bouddhisme et quelques vestiges du brahmanisme (*voy.* ces mots); elle s'est même étendue au-delà de ces limites chez les Papouas, qui l'ont en partie embrassée. Des missionnaires anglais et américains ont répandu le christianisme dans les archipels de Tahiti, de Cook et de Sandwich, et cherchent de même à le propager aux îles de Tonga. Le polythéisme le plus grossier, une espèce de sabéisme et une sorte de panthéisme, mêlés de quelques dogmes qui paraissent avoir pris leur source dans les antiques religions de l'Asie, sont professés par les autres tribus insulaires. Les Polynésiens, quelques variations qu'ait éprouvées leur théogonie, reconnaissent tous une trinité et ont une identité de croyances frappante sur la divinisation des âmes. Ils ont aussi de commun l'adoration de plusieurs espèces d'animaux et de plantes; les idoles; une aveugle soumission aux commandements de leurs prêtres et de leurs augures; les *moraïs*, ou lieux de sépulture, qu'ensanglantent d'horribles sacrifices humains; l'anthropophagie, qui ne tend à s'effacer que dans les îles les plus abondamment pourvues de substances alimentaires; et l'affreuse superstition du *tabou*, qui consiste à s'imposer à soi-même, ou à ses subordonnés, les privations souvent les plus cruelles et les plus inhumaines, pour apaiser la divinité ou se la rendre favorable. Dans une partie de la Polynésie occidentale, au contraire, la religion ne se manifeste par aucun culte public.

Chez les peuples malais, on trouve la féodalité généralement établie, une caste

de nobles et des rois ordinairement électifs et sans autorité. Il en est de même chez les Polynésiens, si ce n'est qu'une plus grande vénération y entoure les chefs, qui sont en même temps les souverains pontifes. Mais dans les îles converties, les missionnaires ont réussi à introduire des simulacres d'institutions européennes qui leur assurent une grande part d'influence dans le gouvernement. Quant aux noirs océaniens, ils sont partagés pour la plupart en très petites tribus ou vivent seulement réunis en familles.

Les peuples malais connaissent l'écriture; mais, quelle que soit la ressemblance de leurs idiomes, il existe chez eux, même entre voisins, une différence surprenante dans les alphabets. Ces peuples ont une industrie assez avancée; ils se livrent même en quelques endroits à l'exploitation des mines, et associent la piraterie au trafic des esclaves, ou s'occupent du commerce auquel plusieurs tribus des Papouas de la Nouvelle-Guinée ne sont pas non plus demeurées étrangères. Les tribus polynésiennes s'adonnent à l'agriculture, à la chasse et à la pêche. La plupart de ces insulaires fabriquent des étoffes très fines avec l'écorce de l'aouté, et d'autres plus grossières avec celle de l'arbre à pain. Les habitants des îles Carolines connaissent même l'art de tisser. Ainsi que certaines tribus mélanésiennes, une partie des Polynésiens excellent dans la construction de leurs pirogues, ornées de sculptures variées. Les armes de ceux-ci sont des casse-têtes, des haches faites de coquillages, de longues javelines et des frondes; l'usage de l'arc et des flèches n'appartient qu'aux nègres. Les indigènes de la Polynésie ont généralement l'habitude de se tatouer, c'est-à-dire de se graver sur la peau, comme pour voiler leur nudité, toutes sortes de figures qui y restent indélébiles, et paraissent avoir en partie pour objet la distinction des classes et des rangs. La polygamie se rencontre presque partout dans l'Océanie, mais seulement chez les riches.

Plusieurs nations européennes ont formé des établissements dans cette partie du monde. Les Hollandais (*voy.* PAYS-BAS) exercent depuis longtemps dans les îles de la Sonde et aux Moluques une domination très étendue dont Batavia est le centre, et se sont également établis sur la côte de la Papouasie en 1828. Les Espagnols possèdent les grandes îles Philippines et le groupe des Mariannes; les Portugais une partie de Timor, et les Anglais la Nouvelle-Galles Méridionale, divers autres établissements sur le continent austral et dans l'île de Van-Diemen, la petite île de Norfolk et une colonie récemment fondée dans la Nouvelle-Zélande, qui pourra devenir un jour florissante (*voy. empire* BRITANNIQUE). La France, malgré la part glorieuse qu'elle a prise par sa marine à répandre le jour dans ces parages lointains, vient seulement (1^er^ mai 1842) d'y essayer un établissement par la prise de possession de l'île de Nouka-Hiva (*voy.* ce mot).

Des navigateurs espagnols et portugais tels que Magellan (1519–21), Saavedra, Mendana et Quiros ont été les premiers à signaler l'existence du monde océanien, qu'un navigateur de nos compatriotes, Villegagnon, avait aussi déjà visité en 1527; mais ce n'est proprement qu'avec les découvertes du continent austral par les Hollandais, depuis 1616, que s'ouvrit la carrière des explorations sérieuses dans ces mers reculées. Abel Tasman qu'avaient précédé Roggewein, Schouten et Lemaire, fut, vers le milieu du XVII^e^ siècle, de tous les marins de cette nation, celui qui les poussa le plus avant et s'acquit le plus de célébrité. Un long repos, au milieu duquel il faut pourtant remarquer les voyages de l'Anglais Dampier, résulta de l'affaiblissement de la puissance hollandaise dans l'Inde. Mais, dès la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, la France et l'Angleterre les reprirent avec une nouvelle ardeur, et les marins des deux nations ont continué jusqu'à nos jours de rivaliser dans la noble tâche d'étendre par de courageuses expéditions le cercle de nos connaissances dans cette partie du monde. Bougainville, Wallis, et surtout l'illustre Cook, s'y immortalisèrent d'abord. Ils découvrirent presque toute la Polynésie. Depuis, une foule de navigateurs distingués ont marché sur leurs traces avec plus ou moins de bonheur, et en partie avec le plus grand

succès. Outre les noms des La Pérouse, des d'Entrecasteaux, des Péron, des Flinders, des Freycinet, et des Russes Krusenstern et O. de Kotzebue, sans parler de tant d'autres, nous nous bornerons à mentionner les voyages plus récents et si féconds en résultats du capitaine Duperrey et de son digne compagnon et successeur, Dumont d'Urville, mort si misérablement victime de la catastrophe du 8 mai 1842, sur le chemin de fer de Versailles.

Pour plus de détails, on peut consulter l'*Océanie* de M. de Rienzi, Paris, 1836, 3 vol., faisant partie de l'*Univers Pittoresque*. Mais nous recommandons surtout la remarquable et volumineuse relation du voyage de l'*Astrolabe*, publiée par Dumont d'Urville, ainsi que celles qu'ont laissées la plupart des marins ses prédécesseurs, auxquels des articles séparés ont été consacrés dans cette Encyclopédie. CH. V.

OCELLUS LUCANUS, philosophe pythagoricien, natif de la Lucanie, vivait dans le v^e^ siècle av. J.-C. Il composa un traité *des Lois* dont il ne nous reste que des fragments, et un livre *sur la nature de l'univers* qui est parvenu tout entier jusqu'à nous. Il existe plusieurs éditions de ce dernier ouvrage qui a été traduit en français et commenté par le marquis d'Argens (Berlin, 1762): les principales sont celles de Gale, dans ses *Opuscules mythologiques*, de Le Batteux (Paris, 1768), et de Rudolphi (Leipz., 1801). *C. L. m.*

OCHLOCRATIE, mot grec formé de ὄχλος, multitude, et de κρατέω, je domine, qui sert à désigner le gouvernement désordonné des masses inintelligentes, de la multitude, du bas-peuple. L'ochlocratie est l'abus du gouvernement démocratique. Livré aux passions aveugles qui s'agitent sans frein dans la foule, le pouvoir chancelle, s'affaiblit et cède bientôt la place à l'anarchie ou à la tyrannie. Un pareil état de choses a perdu Athènes; seul, de nos jours, il a pu rendre possible la Terreur, maintenue en France par des démagogues dont l'affreux Marat (*voy.*) n'était peut-être pas encore le plus odieux. *Voy.* GOUVERNEMENT, T. XII, p. 672. X.

OCHOSIAS, *voy.* HÉBREUX (T. XIII, p. 570). JÉHU, JÉSABEL, etc.

O'CONNELL (DANIEL), le grand *agitateur* irlandais, naquit le 6 août 1775, près de Cahirciveen, dans le comté de Kerry, en Irlande. Sa famille, qui possédait quelques biens dans ce comté, rattache son origine à la puissante tribu de Clan-Conal de Tyrconel, dans l'antique Hibernie. La destruction graduelle des archives irlandaises a amené l'impossibilité de constater cette généalogie, qui n'a plus de garant que la tradition. Ce qui est certain, c'est que Richard O'Connell prêta serment de fidélité à la reine Élisabeth, et reçut d'elle l'investiture de ses terres, d'une partie desquelles ses descendants jouissent encore. Depuis lors, les O'Connell, comme tous les catholiques de l'Irlande (*voy.*), écrasés par les lois pénales, retombèrent dans une triste obscurité; seulement, quelques-uns d'entre eux cherchèrent la liberté dans l'exil, et trouvèrent un meilleur sort sous les tentes des armées de France et d'Autriche. C'est sans doute à cette origine qu'il faut s'en prendre si M. Daniel O'Connell, démocrate par sa position, reste un peu aristocrate par le cœur, ou du moins par l'imagination, et se plaît à répéter tout bas qu'il est d'une race plus ancienne que la noblesse normande qu'il cherche à ramener au niveau du peuple qu'elle a trop longtemps opprimé.

M. O'Connell fit ses premières études au collége catholique de Saint-Omer, et les termina à celui de Douai. La loi qui fermait le barreau à ses coreligionnaires avait été abrogée : il se détermina à tenter la fortune dans cette carrière, et se fit recevoir avocat à Dublin, au printemps de 1798. Revenu dans sa patrie avec une tête calme, une volonté inébranlable, qui forma toujours le fond de son caractère, mais en même temps avec un esprit exalté, où fermentaient les idées de liberté et de rénovation sociale qui agitaient alors la France, M. O'Connell, dès ses premiers plaidoyers, laissa deviner cette âme forte et même un peu despotique qui, si souvent depuis, a su conquérir, en dépit de tous les obstacles, le prix de sa constance. Sa clientèle fut bientôt nombreuse.

Ce fut en 1809 que, pour la première fois, il parut dans l'arène politique, au sein d'une assemblée dite de *la salle d'exposition*, où se réunirent quelques patriotes irlandais. Une loi de 1793 portait peine d'amende et de détention tant contre ceux qui se revêtiraient du titre de députés ou représentants des catholiques que contre leurs commettants. Pour mettre la société à l'abri de toute poursuite sous l'empire de cette loi, M. O'Connell fit inscrire sur ses actes une déclaration portant qu'elle n'était pas représentative. Malheureusement, on s'écarta de cette ligne de conduite prudente pour nommer 40 députés auprès du parlement britannique; et le gouvernement décréta prise de corps contre tous ceux qui prendraient part à cette assemblée. Malgré cet édit, lord Fingal, Kirwan, Sheridan et quelques autres catholiques et libéraux se rendirent dans la salle. Ils furent aussitôt arrêtés. Kirwan et Sheridan ayant été mis en accusation, M. O'Connell les défendit dans un plaidoyer brillant, par lequel il obtint d'un jury protestant un acquittement. Enhardi par cette première victoire, on forma le *conseil catholique*, pour lequel on invoqua l'aide de tous les patriotes; mais le prix élevé de la souscription et l'inertie du peuple empêchèrent alors d'obtenir de cette association les avantages que les chefs du parti catholique s'en étaient promis; et malgré l'éloquence de M. O'Connell, après une existence presque inaperçue de quelques années, le conseil dut se dissoudre.

Un événement déplorable, arrivé en 1815, marqua dans la vie de M. O'Connell. Ayant lancé, avec cette amère ironie qui lui est familière, un propos insultant contre la municipalité de Dublin, il fut appelé en duel par l'alderman D'Esterre, vivement offensé de cette insulte. Le combat eut lieu au pistolet, et D'Esterre fut tué. Alors M. O'Connell, saisi de regret et de douleur, fit vœu, dit-on, de ne jamais ni donner, ni accepter un défi pour offense faite ou reçue par lui. Malgré les sarcasmes de tant d'ennemis qu'il se fit par ses philippiques, souvent envenimées par la haine et l'outrage, il a religieusement observé ce serment.

En 1826, M. O'Connell se rencontra avec M. Shiel, autre avocat irlandais, chez un ami commun, au fond des montagnes de Wicklow. Ils se communiquèrent leurs idées patriotiques, et concertèrent un plan : l'*Association catholique* fut alors formée. A leur appel, le 26 mai, treize hommes s'assemblèrent chez un libraire à Dublin : on parla beaucoup; on disputa, et l'on se mit enfin d'accord, en se rangeant sous les ordres de M. O'Connell. D'abord, on exigea de tout membre une contribution annuelle d'une livre sterl.; mais bientôt on la réduisit à un penny par mois, afin de ne pas se priver du concours des artisans dans les villes, ni de celui de toute la population des campagnes. Ce moyen réussit : l'association prit une extension alarmante pour le gouvernement, et à partir de ce moment, l'histoire de M. O'Connell et celle de l'Irlande sont à peu près identiques. Voué tout entier à l'émancipation de son pays, il ne recula devant aucun sacrifice, et dès lors, on le vit toujours à la tête des patriotes irlandais. C'est aux mots IRLANDE et ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES qu'on trouvera cette histoire.

Irrité par la résistance opiniâtre du *parti ascendant*, qui commençait à rebuter ses collègues, M. O'Connell résolut de tenter un coup que son parti même regardait comme hasardé. La loi pénale ne défendait pas aux catholiques de siéger au parlement; seulement, elle leur rendait impossible l'exercice de ce droit, en leur imposant le serment du test (*voy.*). M. O'Connell, au mois de juin 1828, se mit sur les rangs pour représenter le comté de Clare. Élu après une lutte de cinq jours, il refusa de prêter le serment exigé : il ne put donc siéger. Mais il fallut bientôt accorder l'émancipation : alors, les électeurs de Clare, fiers de se parer du titre de commettants du libérateur de l'Irlande, réunirent de nouveau leurs votes sur lui. M. O'Connell entra ainsi dans la Chambre des communes, où il représenta ensuite successivement les comtés de Waterford, Kerry, Kilkenny, Dublin et Cork. En 1841, il fut nommé à la fois pour Meath et Cork, et opta pour la dernière de ces élections. Enfin, vers

la fin de 1841, élu maire de Dublin, il devint l'organe légal de cette multitude, qui, depuis longtemps, était habituée à suivre toutes les directions qu'il lui donnait.

L'agitation pacifique et renfermée dans l'ordre légal étant le moyen par lequel M. O'Connell gagna tout ce qu'il a arraché de liberté ou de justice à l'Angleterre, il s'en souvient toujours; il la fait revivre dans toutes les occasions où il s'agit de forcer la Chambre à faire quelque nouvelle concession. Il ne laisse pas rouiller ses armes victorieuses; il menace tous les ministères de ces mots : « *Agitation populaire!* » Il s'en est servi, notamment dans les débats sur les projets de loi pour la réforme municipale, pour le suffrage universel, pour la taxe des pauvres. Un autre mot magique qu'il fait entendre et gronder sans cesse aux oreilles du parti orangiste est celui de *Repeal!* rappel ou dissolution de l'union législative entre l'Irlande et l'Angleterre. Pendant plusieurs années, il s'est occupé de ce projet, mais sans en faire l'objet d'aucun bill présenté à la Chambre. L'avénement du ministère wigh, sous lequel justice fut rendue aux Irlandais, surtout pendant la sage administration de lord Mulgrave (*voy.* NORMANBY), lui fit ajourner ce projet; et quoique M. O'Connell ait paru le reprendre contre l'administration tory, dirigée par sir Robert Peel (*voy.*), il est douteux que cette question soit jamais portée devant le parlement britannique. L'union législative entre les trois royaumes semble être désormais un fait accompli.

En 1843, M. O'Connell a commencé la publication de *Mémoires sur l'Irlande*, dont il a fait hommage à la reine Victoria, en tête du 1er volume.

Quoique déjà vieux par les années, M. O'Connell est jeune encore par ses forces physiques et intellectuelles. Sa physionomie est mobile comme son talent, sa figure ouverte, ses yeux fiers et spirituels, sa voix mâle et retentissante. Il a les formes et les proportions d'un athlète; son visage exprime la gaîté et la bonhomie, l'intelligence et la bienveillance. Son savoir en droit est très étendu. Il possède une présence d'esprit qui ne se dément jamais, un sang-froid que rien ne saurait troubler. Son éloquence est plus dans la pensée que dans l'expression : elle paraît se faire jour, pour ainsi dire, à travers les entraves de la parole. Ce n'est pas qu'il manque de l'art d'exprimer ce qu'il pense, ce qu'il veut. Non! Quand il s'élève à la grandeur de son sujet, quand il parle de l'affranchissement de sa patrie, quand il dénonce la tyrannie de ses oppresseurs, il s'anime, il s'échauffe, il verse un torrent d'éloquence mâle, fougueuse, pleine de poésie et de verve. Il aime à s'adresser aux passions de ses auditeurs, même à leurs préjugés, mobiles encore plus puissants sur les masses. Son style nerveux, mais presque incorrect, porte le cachet de l'énergie de son caractère. Éminemment populaire, il démêle d'un coup d'œil la pensée de la foule qui l'écoute; il s'en empare, se rend maître de son auditoire, et lui impose impérieusement sa volonté. Avide de tout savoir, il est démesurément vaniteux. La contradiction l'irrite; et alors, il oublie trop souvent le respect qu'il doit aux autres et à soi-même. Mais c'est la réunion de ces qualités et de ces défauts qui fait l'homme extraordinaire auquel l'Irlande doit son affranchissement. M. M.

O'CONNOR, très ancienne famille irlandaise, dont beaucoup de membres ont porté le titre de roi, et qui, longtemps souveraine de la province de Connaught, compte encore aujourd'hui parmi les plus grands propriétaires du comté de Sligo. Depuis le milieu du XII^{e} siècle, où TORLOGH O'Connor et son fils RODERIC, mort en 1198, après avoir triomphé tour à tour des prétentions rivales des O'Brien et des O'Neal (*voy.* ces noms), posèrent sur leur front la couronne d'Irlande, que nul prince indigène ne devait plus obtenir après eux, les O'Connor jouèrent un grand rôle dans l'histoire de leur malheureuse patrie. Ils se maintinrent puissants jusque vers la fin du XIV^{e} siècle, où ils cessèrent de prendre part aux révolutions du pays, pour renfermer pacifiquement leur influence dans ce qu'ils purent sauver de leurs domaines héréditaires. Le chef actuel de cette famille qui porte toujours le même nom, sans y joindre aucun titre anglais, s'appelle

Roderic O'Connor. Son frère, le général Arthur O'Connor, né en 1766, après avoir pris une part honorable à la grande conspiration des patriotes irlandais, en 1797 (*voy.* Defenders et Fitzgerald), passa ensuite au service de la France, où il épousa la fille de Condorcet (*voy.*). On lui doit quelques écrits sur l'état politique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Une branche secondaire, celle des O'Connor *d'Ofally*, bien antérieurement mêlés aux troubles de leur patrie, par suite desquels ils se virent entièrement dépouiller de leurs possessions, dès le XVI^e^ siècle, émigra en Espagne, où plusieurs de ses membres se sont distingués dans de hautes fonctions. Nous ne citerons que don Bernard O'Connor d'Ofally, qui devint, en 1773, capitaine général de la Vieille-Castille. Ch. V.

OCRE. On comprend, sous ce nom, des substances argileuses colorées le plus ordinairement en jaune, souvent en rouge, et quelquefois en brun, par une certaine quantité de peroxyde ou d'hydroxyde de fer. Les anciens minéralogistes désignaient ces argiles sous la dénomination de *bols* (*voy.*) et de *terres bolaires*.

Les diverses variétés d'ocre sont plus ou moins fusibles; leur grain est fin et serré; le frottement de l'ongle leur communique une surface luisante; elles se divisent dans l'eau, sans former une pâte longue comme celle des argiles plastiques ou à poteries. Toutes contiennent plus ou moins d'alumine, et plusieurs renferment de la silice en quantité assez notable: tel est le *bol de Sinopis*, qui offre 30 à 32 pour 100 de silice. Quelques-unes contiennent une si grande quantité d'oxyde de fer que c'est parmi les espèces de ce métal qu'elles doivent être classées : ainsi l'*ocre rouge* (oligiste ocreux) appartient à l'espèce minérale appelée *oligiste*, et l'*ocre jaune* (limonite ocreuse) à l'espèce appelée *limonite*.

Les ocres étaient anciennement fort en usage dans la médecine : telle était, entre autres, celle que l'on préparait à Lemnos, sous le nom de *terre sigillée* (*voy.* T. XVI, p. 397). L'ocre rouge, appelée *bol d'Arménie*, entre encore, dit-on, dans la composition de la thériaque de Venise. Aujourd'hui, la plupart des ocres sont employées dans la peinture; parmi les plus connues, nous citerons l'*ocre rouge d'Ormuz*, appelée aussi *rouge indien*, et que l'on tire de l'île d'Ormuz, dans le golfe Persique; l'*ocre de Combal*, en Savoie, qui donne une couleur d'un beau jaune orangé; l'*ocre jaune de Vierzon* (Cher), qui est fort estimée; les *ocres jaunes* de Pourrain, près d'Auxerre, de Bitry et de Saint-Amand (Nièvre), qui sont fréquemment employées; la belle *ocre jaune*, si connue sous le nom de *terre de Sienne*; enfin, l'*ocre brune* ou *terre d'ombre*, couleur bien connue, et que l'on tire de la province d'Ombrie, dans les États-Romains. Quelques autres ocres servent à des usages particuliers : l'*ocre rouge* de Bucoros, en Portugal, sert à fabriquer des poteries fines, bien qu'elle s'emploie aussi en peinture; l'*ocre rougeâtre*, appelée *almagro*, que l'on exploite en Espagne, sert aux Espagnols pour colorer leur tabac, pour polir les glaces et pour nettoyer l'argenterie; enfin, l'*ocre rouge* des Cafres est une sorte d'argile que ces peuples emploient pour se peindre le corps. J. H-t.

OCTAÈDRE (de ὀκτὼ, huit, et ἕδρα, siége), corps solide à huit faces. Celles de l'octaèdre régulier sont huit triangles équilatéraux et égaux entre eux. *Voy.* Solides.

OCTANT, *voy.* Lune. — On donne aussi le nom d'octant à un instrument d'astronomie dont on se sert pour mesurer les angles, et qui comprend un limbe d'un huitième de cercle ou 45° gradué, garni d'un vernier et muni d'une lunette. Cet instrument donne la hauteur des astres et leurs distances entre eux. X.

OCTAVE, huitaine, espace de huit jours consacré, dans l'Église catholique, à solenniser quelque grande fête, telle que Noël, Pâques, la Pentecôte, la Fête-Dieu, etc., mais ce mot s'entend surtout du dernier jour de l'octave, qui répond au jour de la fête que l'on célèbre: ainsi l'octave de la Fête-Dieu est le jeudi qui suit cette fête.—Octave se dit encore des stances de huit vers employées dans la poésie italienne, espagnole et portugaise (*voy.* Ottave rime). Z.

OCTAVE (mus.), intervalle (*voy.*) composé de 5 diatons et de 2 semi-diatons, dont les deux temps jouissent de la propriété singulière de se lier si bien ensemble qu'ils semblent identiques; de telle sorte qu'en l'entendant, l'oreille n'est pas plus troublée que si elle entendait un simple unisson. Cette qualité, qui fait de l'octave la consonnance la plus parfaite, celle dont le rapport est évidemment le plus simple de tous et s'exprime par les chiffres 1 : 2, donne lieu à la règle qui bannit de l'harmonie les successions d'octaves, non qu'elles produisent un effet désagréable, mais parce que leur résultat est faible et presque nul.

On nomme *règle de l'octave*, une formule harmonique qui sert à l'accompagnement (*voy.*) de l'échelle majeure et mineure, tant en montant qu'en descendant; cette formule, bien étudiée dans tous les modes et dans toutes les positions, fournit des données qui servent pour un grand nombre de cas, habituent l'élève à l'emploi des accords les plus usités, et viennent en grand aide à l'accompagnateur lorsqu'il doit exécuter sur une basse dépourvue de chiffres. J. A. de L.

OCTAVE, et ensuite AUGUSTE, deux noms qui semblent désigner deux hommes si différents, qu'il eût été permis de leur donner des articles séparés dans ce livre; deux hommes dont l'un cessa d'exister dès que l'autre eut commencé sa nouvelle carrière; deux hommes dont le second ne vécut que pour faire oublier le premier; et cependant, sous ces deux personnages si divers, une seule et toujours même nature, qui réglait avec une merveilleuse puissance les opportunités de sa variation volontaire et calculée.

Caïus Octavius naquit pendant le consulat de Cicéron, le jour où l'on délibérait sur le sort des complices de Catilina (an de R. 691; av. J.-C. 63). Issu, par l'origine paternelle, de la maison plébéïenne des Octavius, qui avait donné d'illustres sénateurs à la république et des adversaires aux Gracques, il était, par sa mère, de la famille de César, le patricien héritier de Marius, le dictateur populaire qui s'était vanté pourtant autrefois, dans une occasion solennelle, de remonter par ses ancêtres, les Martius et les Jules, aux rois qui gouvernent les peuples et aux dieux qui règnent sur les rois. Octave perdit son père à l'âge de 4 ans; il fut élevé, par sa mère Atia, sous les yeux de Julia, son aïeule maternelle, dont il prononça l'oraison funèbre dans la tribune aux harangues, devant le peuple romain, avant d'avoir accompli sa douzième année. César, qui trancha trop tôt et trop hautement du souverain, l'aurait infatué des vanités d'une grandeur prématurée et d'habitudes princières, si cet enfant n'avait eu déjà une raison supérieure à sa fortune; il le fit asseoir sur son char de triomphe, après la guerre d'Afrique, et le décora des honneurs militaires (*donis militaribus*), à peine en son adolescence, et lorsqu'il n'avait pu voir encore les palissades d'un camp (708).

Le jeune homme tâcha du moins de mériter la récompense après l'avoir reçue. Quelques mois passés, il n'attendit point le terme d'une convalescence difficile pour aller rejoindre son oncle en Espagne, à travers les périls des tempêtes et des chemins infestés d'ennemis, n'ayant qu'une faible escorte. Il fit son apprentissage des armes à la terrible bataille de Munda, et se comporta bravement dans cette campagne; malheureusement le premier sang ennemi qu'il vit couler était du sang romain, et le sang d'un fils de Pompée (709). Il alla se reposer ensuite dans les écoles des rhéteurs et des philosophes d'Apollonie, tandis que César faisait les préparatifs de l'expédition contre les Daces et les Parthes, dont il devait partager la gloire.

Tout à coup arrive la nouvelle de la révolution des ides de mars (710). Il ne savait rien des affaires de Rome, sinon que César l'avait nommé son héritier, son fils par testament, et que les meurtriers appelaient le peuple à la liberté, soutenus par Cicéron et par le sénat. Sa mère et son beau-père lui écrivaient de ne point s'exposer à la haine des partis. D'un autre côté, les légions assemblées dans les contrées voisines lui envoyaient leurs centurions pour lui offrir le secours de leurs épées; Agrippa (*voy.*), jeune comme lui, mais moins circonspect et moins avisé, lui conseillait d'accepter à l'instant. L'armée était puissante, il pouvait, par une

marche rapide, étonner ses ennemis, se rendre maître de l'Italie, entrer vainqueur dans Rome ; mais il s'engageait irrévocablement dans la guerre civile, sans calculer ses ressources et les forces qu'on pouvait lui opposer, et il aurait contre lui le sénat, les Pompéiens, et même ceux des partisans de César qui, pour usurper l'héritage, auraient voulu tout d'abord se défaire de l'héritier. Mais demeurer dans l'ombre, hésiter, attendre des jours moins orageux, c'était manquer à ses destinées, se déclarer indigne de l'adoption d'un grand homme. Il part pour l'Italie ; il s'assure de l'affection des vétérans de César répandus dans les colonies, et qui accouraient autour de lui ; il déclare qu'il accepte toutes les volontés dernières du dictateur ; désormais il s'appelle *Caïus Cæsar Octavianus*, et poursuivra inexorablement les meurtriers de son père. Avec ceux-là il sait qu'il n'y a point de transaction, point de traité : il les attaque ouvertement ; avec tout le reste, il prend son temps et se ménage. Quelle que soit la malveillance d'Antoine (*voy.*) contre lui, leurs intérêts communs et ses prudentes concessions les réconcilient. Il vend son patrimoine, et les biens de sa mère et ceux de ses amis pour acquitter les dons de son père adoptif au peuple et aux soldats, en renonçant à demander compte à Antoine des trésors dérobés à la succession. Brutus et Cassius (*voy.*) s'éloignent de Rome ; Antoine irrite le sénat par ses déportements et surtout par ses violences pour s'emparer de la Gaule cisalpine, attribuée à Décimus Brutus. Soudain César lève à ses dépens et en son propre nom une armée pour défendre, avec les consuls Hirtius et Pansa, l'autorité du sénat. Modène délivrée, Antoine vaincu, on devient ingrat envers un libérateur trop exigeant. Cicéron disait ironiquement qu'il fallait honorer cet enfant de telle manière qu'il fût accablé. Son armée le fit nommer consul ; et bientôt il s'unit avec Antoine et Lépide (*voy.*) qu'il était chargé de combattre (711).

Alors commence cet affreux triumvirat, dans lequel on vit un homme de 20 ans poursuivre jusqu'au bout, avec une froide et inflexible persévérance, par les proscriptions, par les batailles, par les meurtres après la victoire, par les spoliations des familles, des cités entières, le dessein d'exterminer le parti du sénat et de se faire une multitude de créatures dont la fortune serait liée à sa puissance, et qui se tiendraient toujours prêtes à tout oser pour la maintenir. Tel fut l'effet des guerres de Macédoine (711), de Pérouse (714), de Sicile (718), durant l'espace de sept années. Après la mort de Cassius, de Brutus, de Sextus Pompée, et de 400 sénateurs et près de 3,000 chevaliers, après le partage des terres de la Gaule cisalpine et de la Sicile, ses ennemis abattus, il fallait se délivrer de ses alliés. Il n'eut qu'à se montrer pour réduire Lépide au néant ; il attendit cinq années encore qu'Antoine eût achevé de se perdre dans l'opinion des Romains, en se faisant Égyptien pour servir une reine.

La bataille d'Actium (*voy.*) est comptée comme le commencement d'une ère nouvelle dans l'histoire d'Octavien (723). Mais il y avait déjà longtemps qu'il travaillait à effacer les souvenirs sanglants des proscriptions triumvirales par des actes de clémence, et à réparer les désastres des guerres civiles par les bienfaits d'un gouvernement ferme et doux, pacifique et glorieux, qui lui mérita le nom d'Auguste (724). Le peuple romain lui dut presque un demi-siècle de calme et de prospérité, et l'organisation du système politique, administratif et militaire de l'empire (*voy.* Romains). Police urbaine et police générale de l'état, approvisionnements de la ville de Rome, secours contre l'incendie, direction des travaux publics pour les bâtiments civils, les monuments, les eaux, les quais, les rues et les chemins, gouvernement et division des provinces, stations des postes impériales, degrés de juridiction et d'appel, régie et perception des impôts, cadastre du territoire, établissements des légions perpétuelles, des flottes de sûreté, des lignes de défense sur les frontières, traitements réguliers pour les soldats vétérans, tout fut créé ou réglé, tout fut institué ou indiqué par lui. Nul prince n'exerça une domination plus absolue, nul ne fut plus populaire. L'exemple de César lui enseigna ce qu'il avait à

faire, et surtout ce qu'il devait éviter. Il réunit dans sa main tous les pouvoirs, les finances, l'administration, l'armée, les ressorts de justice, les lois, la religion; mais il voulut paraître tenir tout du sénat et du peuple, et tout subordonner à la grandeur et à l'utilité de la patrie. A plusieurs reprises différentes, il offrit, il demanda de remettre le pouvoir, et le pouvoir lui fut continué, de dix ans en dix ans, par les décrets de l'autorité légale*; toutes les distinctions, tous les honneurs dont il décora ses fils d'adoption, ses héritiers présomptifs, il les sollicita, il les obtint de la même autorité, il ne les conféra jamais de sa pleine puissance. Un jour que le peuple, au théâtre, voulut le flatter par une allusion servile, et répéta, en se tournant vers lui, ces mots que disait l'acteur : *Le bon, l'excellent maître!* il repoussa cette qualification comme une injure. Tout cela n'était qu'artifice et que feinte. Mais tels sont les hommes et surtout les peuples, qu'ils ne tolèrent la réalité du pouvoir qui leur fait du bien que s'il se déguise sous des formes trompeuses.

Il fut moins heureux dans sa maison que dans sa vie publique. De toutes les personnes qui lui étaient chères et sur lesquelles il fondait ses espérances de bonheur, Livie (*voy.*) fut la seule qui lui survécut sans lui causer des chagrins. Julie le désola par ses infamies. Il vit mourir successivement Marcellus, Agrippa, Drusus, qu'il estimait, ses deux petits-fils Caïus et Lucius, qu'il avait nommés Césars. Agrippa Postumus (*voy.* tous ces noms) repoussait toute affection par un naturel brutal et intraitable; enfin, il fut réduit à léguer l'empire à Tibère (*voy.*), dont le caractère lui était odieux. Tacite s'est montré injuste quand il a supposé à Auguste, dans ce dernier acte, l'intention de ménager une comparaison avantageuse pour sa mémoire. Auguste voulait à tout prix consolider par l'hérédité ses institutions récentes, et il n'avait plus la liberté du choix.

Le reproche de lâcheté que lui firent ses envieux n'était pas plus mérité. Combien de fois affronta-t-il la mort, avec d'autant plus d'intrépidité qu'il la regardait de sang-froid! Qu'on se rappelle le combat de la voie Émilienne auprès de Modène, la guerre de Sicile, le siége de Metulum, les séditions furieuses des vétérans à Rome, et sa résolution magnanime au milieu des terreurs de sa famille et des menaces de ses ennemis, après la mort du dictateur. Le courage fut chez lui un moyen et non une passion. Il savait bien, lorsqu'il entreprit d'abattre tous les partis et les chefs de partis pour terminer les discordes civiles et les orages de la république par un règne de paix et d'ordre, qu'il hasarderait fort souvent sa vie nécessairement. C'est pour cela qu'il s'abstint de la hasarder autant qu'il lui fut possible sans affaiblir son ascendant sur l'esprit des hommes. Il mettait sa gloire, non dans le péril de chaque jour, mais dans le succès de l'entreprise. Sa grande supériorité fut de discerner en toute occasion le plus sûr parti à prendre, d'attendre s'il fallait, mais de ne reculer jamais et de subordonner toujours les moyens à la fin.

Semblable au héros de son poëte bien-aimé, il fut obligé de traverser les régions du Tartare pour arriver aux Champs-Élysées. Une fois qu'il eût atteint le but de sa course, il ne se démentit plus durant 46 années, entouré de l'amour et de la vénération des peuples et des rois. Il mourut à Nole, âgé de 76 ans moins 35 jours (767; ap. J.-C. 14), emportant les regrets de l'empire et ayant mérité de donner son nom à une des époques, non-seulement les plus brillantes, mais les plus heureuses de l'histoire. *Voy.* Agrippa, Mécène, Virgile, Horace, Ovide, etc. N-T.

OCTAVIE, la seconde sœur d'Auguste (*voy.* Octave) portant ce nom (de là *Octavia minor*). Cette femme douce et vertueuse, célèbre comme mère du jeune Marcellus (*voy.*), qu'elle eut de son pre-

(*) C'est-à-dire que par un sénatus-consulte on lui renouvela le titre d'*imperator*, commandant suprême de toutes les armées; le pouvoir proconsulaire, qui lui donnait la souveraineté dans toutes les provinces; la puissance tribunitienne, qui le rendait inviolable et lui attribuait le droit d'intervention sans conteste dans les affaires de Rome, comme représentant de la majesté du peuple romain; le droit de faire la guerre et la paix avec les nations étrangères (*voir* le s.-c. pour Vespasien, dans le recueil d'Orelli, *Inscr. lat.*, t. I^er^, à la fin).

mier mari, se résigna ensuite à épouser, en secondes noces, Marc-Antoine (*voy.*), pour cimenter, par cette union, l'amitié entre les deux futurs triumvirs. Née sans doute l'an de R. 692, elle fut remise, en 713, à cet époux incapable d'apprécier ses hautes qualités, et dont elle supporta les infidélités et les déportements avec une admirable dignité jusqu'au moment où il la répudia. Alors seulement elle quitta la maison d'Antoine, emmenant chez Octave ses enfants, et pleurant sur le sort que son injure attirerait à Rome par la rupture entre ses deux maîtres. Octavie mourut, vivement regrettée du peuple romain, l'an 744, 12 av. J.-C.

OCTOBRE, *voy.* Mois, Année, Calendrier, etc.

OCTOBRE (journées des 5 et 6) 1789, *voy.* Louis XVI, Marie-Antoinette, La Fayette (T. XVI, p. 45), Maillard, Constituante (*Assemblée*), etc.

OCTOGONE, *voy.* Figure et Polygone.

OCTROIS. On appelle ainsi des taxes qui se perçoivent sur les objets de consommation à l'entrée des villes et à leur profit, sauf des prélèvements déterminés par la loi au bénéfice du trésor public.

L'origine des octrois paraît remonter à l'établissement même du régime municipal. Les communes avaient besoin de se créer des ressources pour pourvoir à leur sûreté et à leur police intérieure: de là l'établissement de taxes locales, assises de préférence sur les objets de consommation, parce que d'ordinaire les habitants n'acquittent ces taxes qu'indirectement et en détail, et que par conséquent elles sont moins sensibles. Le pouvoir royal exigea que ces perceptions municipales fussent soumises à sa sanction, soit pour consacrer la dépendance des communes par cette autorisation, soit pour avoir l'occasion de s'attribuer une portion de l'impôt, en quelque sorte comme prix de l'abandon du droit souverain d'imposition publique : de là le mot *octroi* *, qui, comme on sait, indique une concession faite par le prince.

L'Assemblée constituante ayant exclu les impôts de consommation du système des contributions publiques françaises, les octrois furent supprimés, à partir du 1er mai 1791, par la loi des 19-25 février de cette même année.

Ils furent rétablis, en principe, par la loi du 9 germinal an V (29 mars 1797), et plus spécialement par celles des 27 vendémiaire et 11 frimaire an VII, 19 et 27 frimaire, et 5 ventôse an VIII; cette dernière loi rendait même l'établissement des octrois obligatoire dans les villes dont les hospices civils n'auraient pas de revenus suffisants pour leurs besoins : on les appelait octrois municipaux *et de bienfaisance*, afin de rendre leur retour moins désagréable au peuple.

Aujourd'hui, les octrois ne peuvent être établis que sur la demande des communes, représentées par leurs conseils municipaux (loi du 28 avril 1816, art. 147). Les tarifs d'octroi et les règlements relatifs à leur perception doivent être approuvés par le roi, qui est complétement libre de refuser son approbation. Du reste, le refus ou le consentement doivent être donnés après délibération de l'assemblée générale du Conseil d'état (loi du 11 juin 1842, art. 8). Les droits d'octroi ne peuvent être imposés que sur des objets destinés à la consommation locale, à moins qu'il n'ait été fait exception à cette règle par une loi spéciale. Il est même des objets destinés à la consommation des villes qu'on évite autant que possible de soumettre à l'octroi, quoiqu'ils puissent y être assujettis dans l'état actuel de la législation: tels sont les blés et farines. Afin de restreindre la fraude, des perceptions peuvent être établies dans les banlieues, autour des grandes villes; mais les recettes qui y sont faites doivent toujours appartenir aux communes dont ces banlieues sont composées.

Le Trésor public perçoit 10 p. % du produit net des octrois, à titre de subvention : c'est une sorte de compensation à la diminution que ces taxes locales peuvent apporter dans les produits des contributions indirectes établies par l'état. Toutefois, ce prélèvement ne s'é-

(*) Ménage tire ce mot de *auctorium* et *auctoriare*, corrompus d'*auctoritas* et *auctorisare*. Ducange prétend que, dans la basse latinité, on a dit *auctorgare*, d'où les Espagnols auraient fait *octorgar* et les Français *octroyer*.

tend, ni à la portion du produit des octrois qui représente, soit le montant de la contribution personnelle et mobilière, soit le montant de l'abonnement consenti avec les communes pour le remplacement des droits de détail et de circulation sur les boissons; ni aux taxes additionnelles créées, soit pour l'acquit des dettes communales contractées par suite des charges de guerre, en 1813, 1814 et 1815, soit pour subvenir à des dépenses d'établissement d'utilité publique, lorsque ces dépenses sont temporaires et non susceptibles de se renouveler. On assure que, grâce à ces exemptions, le Trésor ne perçoit, en réalité, guère plus de 7 p. % du produit brut.

Il y a quatre modes de perception usités pour les octrois, savoir : 1° *la régie simple*, c'est-à-dire la perception qui s'opère sous l'administration immédiate du maire; 2° *la régie intéressée*, c'est-à-dire la perception par un régisseur, qui s'engage à payer une somme fixe et à faire participer la commune, dans une proportion déterminée, aux produits excédant la somme convenue pour le prix principal et les frais; 3° *le bail à ferme*, c'est-à-dire une adjudication pure et simple, moyennant un prix déterminé, sans allocation de frais et sans partage de bénéfices; 4° *l'abonnement avec l'administration des contributions indirectes*, c'est-à-dire un traité qui charge cette administration de la perception et de la surveillance particulière de l'octroi. Le premier et le troisième mode de perception sont généralement suivis; les autres ne sont employés que dans un très petit nombre de localités. Du reste, l'administration des contributions indirectes est chargée de la surveillance générale de la perception et de l'administration de tous les octrois du royaume; le recouvrement du prélèvement fait au profit du Trésor est aussi dans ses attributions.

Les droits d'octroi étant une taxe de consommation locale, on ne pourrait, sans injustice et même sans préjudice pour les villes, faire payer ces droits aux objets qui ne font que traverser une commune sans y séjourner, ou qui y séjournent sans être consommés; mais il fallait prendre des mesures pour prévenir les fraudes : de là, les formalités relatives au *passe-debout*, au *transit* et à l'*entrepôt*.

Les contestations en cette matière et les juridictions sont aussi nombreuses que variées. Les contraventions sont jugées par les tribunaux de simple police et par ceux de police correctionnelle, suivant la quotité de l'amende encourue pour la contravention. Les contestations civiles entre les redevables et les receveurs de l'octroi, sur l'application du tarif et la quotité des droits exigés, quelle que soit d'ailleurs la somme contestée, doivent être portées devant les juges de paix. L'interprétation des ordonnances royales portant règlement et tarif appartient au roi en Conseil d'état. Les contestations entre les receveurs et les régisseurs ou fermiers de l'octroi, sur l'administration et la perception, ou encore sur le sens des clauses des baux, doivent être déférées au préfet, en conseil de préfecture, sauf recours au Conseil d'état par la voie contentieuse.

Nous ne possédons pas de renseignements statistiques complets sur la situation des octrois dans ces dernières années. En 1835, il y avait 1,423 communes soumises à ce droit, dont le produit brut a été de 71,995,000 fr.; Paris comptait, à lui seul, pour 29,048,000 fr. Le Trésor a prélevé, pour dixième du produit net, une somme de 5,199,084 fr.* A la même époque, il y avait 708 octrois en régie simple, 3 en régie intéressée et 712 en ferme.

Les octrois sont l'objet d'assez vives critiques**; mais il est à peu près impossible que les villes, avec les charges qui pèsent sur elles, ne recourent pas à ce genre de perception, qui est, d'ailleurs, dans les habitudes de nos populations. Ce qu'il faut et ce qu'on peut éviter, c'est l'exagération des taxes, qui affecte d'une manière fâcheuse la consommation, et, par suite, la production générale du pays. C'est pour empêcher ces abus que la loi du 11 juin 1842 a rendu au Conseil d'état l'examen des tarifs et des rè-

(*) Ce prélèvement est évalué à 6,071,000 fr. dans le budget de 1843.

(**) *Voir*, entre autres, *Considérations sur les octrois en général et dans leurs rapports avec les boissons*, par M. le marquis de La Grange, Bordeaux, 1842.

glements. Nous pouvons attester que cet examen est fait avec le soin le plus scrupuleux. J. B-R.

OCULAIRE, *voy.* LUNETTE.

OCULISTE. On donne ce nom à celui qui se livre spécialement à l'étude et au traitement des maladies des yeux (*oculi*). L'importance de ces organes, la multiplicité des maladies qui les affectent, ainsi que les nombreuses opérations que leur traitement réclame, ont de bonne heure donné naissance à cette profession. Les Grecs comptaient déjà 115 affections des yeux; de notre temps, le docteur Rowley en admet 118 *principales*, ce qui semble en porter le véritable nombre, en y comprenant les espèces rares et moins importantes, ainsi que les variétés, à au moins 2 ou 300. On a sans doute trop multiplié les divisions et les espèces; néanmoins les nombreux tissus et organes qui, comme on le verra au mot OEIL, entrent dans la composition de l'appareil de la vision, exposent nécessairement l'œil à beaucoup de maladies; puis, outre qu'il peut être atteint en tant qu'organe extérieur par une foule d'agents physiques ou chimiques, sa sensibilité est tellement exquise, que les causes de cette nature qui n'auraient aucune action sur les autres organes placés à la périphérie du corps en ont une très vive sur lui.

Le premier devoir de l'oculiste consiste à bien explorer les yeux. Cet examen qui ne réclame que rarement l'usage d'instruments grossissants, demande un degré de lumière modéré. On doit rejeter tous les moyens d'éclairage artificiels; on peut cependant réfléchir sur l'œil les rayons lumineux au moyen d'une glace, ou se servir d'une lentille pour les concentrer. Il est surtout fort important de bien placer le malade par rapport au jour, et de se placer soi-même convenablement par rapport à lui. Cette exploration terminée, l'oculiste cherche dans les ressources qui lui sont offertes par l'hygiène, la médecine proprement dite, la chirurgie et l'art de l'opticien, les moyens propres à soulager, à corriger les diverses affections et les divers défauts des yeux (*voy.* MYOPIE, PRESBITE, etc.).

L'oculiste doit surtout posséder une grande habileté pour se livrer aux opérations suivantes, savoir :

Pour le globe oculaire : l'extirpation dans le cas de cancer ou de fongus; la rescision de la portion antérieure, à la suite d'affections graves, dans la vue de vider l'organe, d'en produire l'atrophie et de le transformer en un simple moignon capable de supporter un œil de verre; la ponction ou l'incision pour donner issue à une accumulation trop considérable dans l'œil de ses humeurs naturelles ou d'un liquide anormal; la formation d'une pupille artificielle dans le cas d'occlusion de la pupille naturelle, soit par simple incision de l'iris, soit par ablation d'un lambeau de sa substance, soit enfin par décollement d'un point de sa circonférence; l'extraction, le broiement ou l'abaissement du cristallin dans le cas de cataracte (*voy.*); la cautérisation, l'étranglement ou l'excision des vaisseaux sanguins qui, dans la maladie appelée *ptérygion*, s'avancent d'un des angles de l'œil vers et même sur la cornée.

Pour les paupières, les opérations sont : la division, à l'aide de l'instrument tranchant, des adhérences congéniales ou acquises qui unissent les paupières entre elles ou avec le globe oculaire; la ligature, l'incision, la cautérisation et l'extirpation de diverses tumeurs; l'excision, la cautérisation de la peau, des bulbes des cils, de la paupière supérieure; l'excision du bord palpébral, le renversement des cils en dehors, leur arrachement pour remédier soit à la *blépharoptose* ou abaissement trop considérable de la paupière supérieure, soit à l'*entropion* ou renversement du bord palpébral en dedans, soit enfin au *trichiasis* ou mauvaise direction des cils vers le globe oculaire qu'ils irritent; la cautérisation, l'excision de la conjonctive; un emprunt fait aux téguments des parties voisines, pour remédier, soit à l'*ectropion* ou renversement de la paupière en dehors, soit à la *lagophtalmie* ou raccourcissement de la paupière qui laisse l'œil exposé au contact continuel des agents extérieurs; notons encore l'extirpation de la caroncule lacrymale devenue squirreuse, maladie connue sous la dénomination d'*enchantis*.

Pour les muscles propres du globe ocu-

laire, ce sont diverses sections destinées à remédier à la mauvaise direction de l'œil et qui constituent la récente opération du *strabisme* (*voy.* ce mot).

Les diverses opérations relatives aux voies lacrymales sont : le cathétérisme, les injections, la cautérisation, soit des canaux lacrymaux, soit du canal nasal, pour remédier à l'*épiphora* ou écoulement continuel des larmes sur les joues, ainsi qu'à la *fistule lacrymale* (*voy.* ce mot), que l'on combat aussi par la dilatation, le placement à demeure d'une canule métallique dans le canal nasal, ou par la formation d'un canal artificiel.

La cavité orbitaire est en outre le siége de quelques opérations, telles que l'extirpation de la glande lacrymale et de diverses tumeurs.

L'oculiste a aussi pour mission de tâcher de voiler la mutilation qui résulte de la perte plus ou moins complète des parties qui entrent dans la composition de l'œil. Si les paupières sont intactes et qu'il reste au fond de l'orbite un moignon mobile, on peut espérer de dissimuler parfaitement l'infirmité par le posement et l'ajustement d'un œil d'émail. On aura recours au même moyen, mais sans espoir de cacher la mutilation, si la cavité oculaire s'est complétement vidée, car dans ce cas l'œil artificiel reste nécessairement fixe et immobile. Le porteur d'un œil de cette nature prend promptement assez d'adresse pour se suffire à lui-même dans l'opération de l'ajuster le matin et de le retirer le soir pour le déposer et le laver convenablement dans un verre d'eau. C. L-R.

OCZAKOW, *voy.* Otchakof.

ODALISQUE (en turc *odalik*, d'*oda*, chambre), femme destinée aux plaisirs du sulthan et qui fait partie de son harem (*voy.*). Ce sont généralement des esclaves géorgiennes, circassiennes, etc., que l'imagination poétique, dans des rêves voluptueux, a souvent doté de ce que la beauté a de plus séduisant. *Voy.* Sérail. X.

ODE (de ᾠδή, chant), longtemps synonyme de poésie lyrique (*voy.*), et dénomination naturelle du poëme primitif, poëme informe qui ne put être que lyrique à son origine. L'art ne commença point en effet par des récits épiques, par des scènes dramatiques, par des sentences mesurées : il fut l'interprète des premières sensations de l'homme. L'admiration de la nature, l'adoration de son auteur, les vifs sentiments de la joie et des nobles passions s'exprimèrent en cadences harmonieuses. On entendit des hymnes, des cantiques, des dithyrambes, et ce n'était pas seulement de la poésie comme la conçoivent les modernes, c'étaient des rhythmes de langage soutenus de rhythmes musicaux : la harpe ou la lyre accompagnait toujours le chant dans les premiers âges du monde. Cette union de la musique et de la poésie fit le charme et la grandeur des cérémonies religieuses et des fêtes politiques de l'antiquité. Elle existait encore au temps de Callinus, d'Alcée, de Stésichore, d'Anacréon, de Simonide, de Sapho, de Pindare (*voy.* ces noms). L'ode, chez ces poëtes, était non-seulement accompagnée des instruments, mais encore, chez quelques-uns, de certains mouvements, de certaines évolutions de théâtre. Les *Olympiques*, les *Pythiques*, les *Néméennes* de Pindare sont divisées en strophes, anti-strophes et épodes (*voy.*) ; elles se représentaient, pour ainsi dire, en même temps qu'elles se chantaient.

Le divorce entre la poésie et la musique date d'une civilisation plus avancée ; on composa des vers sur des modes connus ; on transporta les procédés de l'hymne religieux, du cantique inspiré, du chant de victoire, à des sujets moins importants ; le poëte ne se proposa plus que de satisfaire son amour-propre et de plaire à des lecteurs. C'est à ce lyrique bâtard que nous devons ce que nous appelons *ode* aujourd'hui, et comme il a été traité ailleurs du cantique, de l'hymne, de la chanson (*voy.* ces mots), nous n'allons parler que de l'ode de nos poétiques.

On distingue l'*ode sacrée*, l'*ode pindarique* ou *héroïque*, l'*ode philosophique*, et l'*ode anacréontique*. Ces deux premières espèces du lyrique moderne cherchent à reproduire l'enthousiasme qui transportait le poëte antique, alors que, cédant à ses émotions intérieures, il les épanchait au dehors, et, dans le délire

de son imagination brûlante, exhalait en quelque sorte le trop plein de son cœur aux sons d'une lyre qui secondait ses transports.

L'*ode sacrée* est presque toujours une imitation de quelque morceau de l'Écriture sainte ou de pensées éparses dans la Bible. Malherbe, Racine, J.-B. Rousseau, Lefranc de Pompignan, M. de Lamartine (*voy.* ces noms) et quelques autres de nos poëtes ont puisé à cette source féconde des pièces d'une grande beauté.

L'*ode pindarique* ou *héroïque* chante les héros ou les grands sujets, à l'imitation du poëte thébain. C'est elle qui,

Élevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux;
Chante un vainqueur poudreux au bout de la carrière; etc.

C'est de l'ode pindarique, aussi bien que de l'ode sacrée, que Boileau dit :

Son style impétueux souvent marche au hasard;
Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.

Vers qui ont fait délirer bien des poëtes, en autorisant en apparence le défaut d'ordre, l'absence des liaisons et les mouvements les plus irréguliers, pour ne pas dire les plus extravagants. « Le poëte lyrique, dit La Harpe, est censé céder au besoin de répandre au dehors les idées dont il est assailli, de se livrer aux mouvements qui l'agitent, de nous présenter les tableaux qui frappent son imagination : il est donc dispensé de préparation, de méthode, de liaisons marquées. Comme rien n'est si rapide que l'inspiration, il peut parcourir le monde dans l'espace de cent vers, entrer dans son sujet par où il veut, y rapporter des épisodes qui semblent s'en éloigner; mais à travers ce *désordre*, qui *est un effet de l'art*, l'art doit toujours le ramener à son objet principal. Quoique sa course ne soit pas mesurée, je ne dois pas le perdre entièrement de vue; car alors je ne me soucierai plus de le suivre. S'il n'est pas obligé d'exprimer les rapports qui lient ses idées, il doit faire en sorte que je les aperçoive, puisqu'enfin c'est un principe général que ceux à qui l'on parle de quelque manière que ce soit, doivent savoir ce qu'on veut leur dire. Tout consiste donc à procéder par des mouvements et à étaler des tableaux : c'est là le véritable enthousiasme de l'ode. »

Horace (*voy.* ce nom et les suivants) avait donné des modèles du lyrique littéraire : il a été suivi plus souvent qu'égalé dans cette route de l'imitation. Ronsard eût laissé des monuments durables, s'il ne s'était pas mépris sur le génie de notre langue. Malherbe apprit aux stances *à tomber avec grâce;* mais ce *peseur de syllabes* ne simule que froidement l'enthousiasme. J.-B. Rousseau a des pièces fort belles aux yeux des littérateurs de goût. En portant quelques-unes de ses odes à un assez haut degré de perfection, il a vraisemblablement achevé la scission entre le lyrique populaire et le lyrique littéraire. Il a fait l'ode à l'usage des lettrés. Lamotte se fit en vain le concurrent de Rousseau : philosophe aimable et spirituel, il écrivit avec toute l'exactitude de sa raison, et composa

De froids dixains rédigés par chapitres.

Esprit paradoxal, il alla jusqu'à soutenir que les odes peuvent se faire en prose; et les siennes approcheraient de la démonstration, si on les comptait parmi les modèles. Lebrun connut mieux l'essence de l'ode; il chercha toute sa vie cet enthousiasme qui lui donna souvent une fièvre factice, mais auquel il dut parfois de grandes et nobles inspirations.

Un instant on put croire qu'inspirée par les triomphes du peuple, la grande poésie lyrique allait devenir populaire; mais Rouget de Lisle n'eut qu'une nuit d'enthousiasme vrai, et la postérité ne connaîtra de lui que *la Marseillaise* (*voy.*). Les poëtes continuèrent à chanter sans lyre, à renfermer leurs pensées dans un certain nombre de vers où le mélange des rimes, la mesure et les repos sont fixés, c'est-à-dire qu'ils continuèrent à faire des stances; ils écrivirent plus ou moins de ces stances, selon la fécondité de leur verve et leur aptitude à rimer des riens sonores. Un jour vint cependant où la gloire licencia nos soldats, où l'hydre des révolutions laissa penser que toutes ses têtes étaient endormies, et où la partie la plus intelligente de notre jeunesse porta vers les études littéraires toute son énergie. Il se trouva dans ses rangs

des esprits enthousiastes qui chantèrent comme ils auraient combattu; des génies harmonieux qui se firent les échos du siècle, qui regrettèrent d'abord la foi de leurs aïeux et furent ensuite les ardents champions des idées nouvelles. Dans l'enfance du monde, une lyre à la main, ils eussent ravi les peuples avides d'émotions : les peuples vieillis de notre froide époque ont lu les chefs-d'œuvre de ces poëtes, et se sont surpris dans l'admiration des Béranger, des Lamartine, des V. Hugo. Aucun de nos lyriques n'avait aussi profondément remué la fibre française.

Il y a loin du sentiment vrai qui a dicté leurs plus belles compositions à la troisième espèce d'ode, à l'*ode philosophique*. Ce n'est même que par un étrange abus, toléré dans les écrivains didactiques, qu'on range parmi les odes des séries de stances morales. Ne craignons pas de l'affirmer, quelque mérite d'expression et d'harmonie qu'aient les odes philosophiques, ce ne sont que des *stances;* en saine littérature, on ne peut leur donner un autre nom. Avouons en même temps qu'une langue aussi méthodique, aussi sage que la nôtre, a dû produire et compte en effet un grand nombre de morceaux estimables sous le titre d'odes philosophiques. Nos vieux poëtes en offrent de nombreux modèles, et, depuis Rousseau, on en citerait dans Lamotte, dans Lefranc de Pompignan, dans Thomas, dans La Harpe, dans Gilbert (*voy.* ces noms) et dans beaucoup d'autres.

Quant à l'*ode anacréontique*, nous éprouvons un certain embarras à en parler, après ce qu'a dit du genre M. J. Janin (*voy.* T. I^er^, p. 668). Il faut pourtant ouvrir une case pour une foule de pièces charmantes dues aux anciens et aux modernes, Anacréon et Sapho en tête ; pour l'ode qui

....peint les festins, les danses et les ris,
Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris, etc.

Anacréon n'est point coupable des fadeurs qualifiées d'anacréontiques. Un genre quelconque est riche par ses chefs-d'œuvre, et l'ode anacréontique en a plus qu'aucun autre. Aux odes d'Anacréon lui-même, aux vers brûlants de Sapho, ne faut-il pas joindre le *Donec gratus eram* et d'autres pièces délicieuses d'Horace? Et combien de charmants badinages nous pourrions citer des Chaulieu, des Voltaire, des Bernard, des Millevoye, des Béranger (*voy.* ces noms)? On n'a que l'embarras du choix dans notre littérature.

Au reste, il est bien difficile de faire des divisions exactes. Comment rapporter aux quatre espèces de lyrique indiquées, et l'ode *élégiaque*, comme *la Jeune Captive* d'André Chénier, *le Lac*, *le Crucifix*, de M. Lamartine; et l'ode *satirique*, comme certains iambes contre notre époque; et l'ode *guerrière*, comme certains chants du départ; et d'autres odes, expression de sentiments variés qui sembleraient nécessiter des distinctions inconnues de nos poétiques?

Pour les odes des littératures modernes étrangères, *voy.* *Garcilaso de la* VEGA, QUEVEDO, GONGORA, DRYDEN, GRAY, AKENSIDE, THOMSON, COWLEY, PRIOR, GLEIM, UZ, RAMLER, HAGEDORN, HALLER, LAVATER, HERDER, STOLBERG, KLOPSTOCK, SCHILLER, GOETHE, UHLAND, etc., etc. J. T-v-s.

ODENWALD, nom d'une chaine de montagnes dans le grand-duché de Hesse et le pays de Bade, au nord de la Forêt-Noire dont elle est séparée par le Neckar (*voy.* tous ces noms). Elle tire son nom, suivant les uns, de Odo ou Othon, suivant les autres, du mot *OEde*, solitude; quelques-uns enfin veulent que ce nom soit corrompu de *Wodanswald*, forêt de Vodan (*voy.* ODIN). Comme les pentes de la Forêt-Noire, celles de l'Odenwald sont le plus rapides du côté qui fait face au Rhin. A ses pieds serpente la belle route dite *Bergstrasse*, vraisemblablement construite par les Romains. L'aspect de l'Odenwald est riant et gracieux. Ses vallées sont généralement larges et offrent de belles plaines bordées des deux côtés de collines arrondies. Les points les plus élevés de cette chaine sont le Katzenbuckel (Dos du Chat) près d'Eberbach, dans le grand-duché de Bade, qui a 2,180 pieds de haut, la hauteur de Neunkirch, dans la Hesse, qui en a 1,820, et le Felsberg, sur les flancs duquel s'élève la colonne des Géants et dont la

hauteur est de 1,696 pieds au-dessus du niveau de la mer. *C. L.*

ODÉON. Ce nom vient du grec ὠδεῖον, lieu destiné à la musique qui devait être chantée sur le théâtre (d'ὠδή, chant). On le donnait à un édifice, le plus souvent circulaire et orné de colonnes, dans lequel les poëtes et les musiciens soumettaient leurs ouvrages au jugement des connaisseurs et se disputaient la palme. Le plus ancien odéon paraît être celui que Périclès fit bâtir à Athènes. Il servit de modèle à tous ceux de la Grèce et de l'Asie-Mineure. Mais le plus brillant de tous était celui de Smyrne, embelli par le pinceau d'Apelle. Venaient ensuite ceux de Patras, de Corinthe, d'Éphèse, de Laodicée, etc. Ces bâtiments furent souvent détournés de leur première destination, et la voix des orateurs publics retentit plus d'une fois dans leur enceinte.

Rome, qui se plut à copier la Grèce, comptait aussi deux odéons : l'un, bâti sous Domitien, et le second, ouvrage d'Apollodore, sous le règne de Trajan.

Le monument qu'on nomme Odéon, à Paris, est le seul grand théâtre de cette capitale existant sur la rive gauche de la Seine. Il est voisin du palais du Luxembourg (faubourg Saint-Germain), et fut élevé, en 1783, pour servir à la Comédie française, qui s'établit ensuite dans la salle de la rue Richelieu (*voy.* Théâtre-Français). En 1798, cette belle salle reçut le nom d'Odéon, parce que des opéras et pièces mêlées de chant devaient former le fond de son répertoire. Mais ce programme fut bientôt abandonné. Au mois de mars 1799, le feu prit à l'Odéon, et il fallut le reconstruire en partie. Sous l'empire, transformé en *Théâtre de l'impératrice*, il obtint de brillants succès, grâce à la double direction d'Al. Duval et de Picard (*voy.* ces noms). Incendié de nouveau en 1818, il fut reconstruit, et prit le nom de *Second Théâtre-Français*. Cette période de son existence fut signalée par les premiers triomphes de M. C. Delavigne (*voy.*), *les Vêpres siciliennes*, *les Comédiens*, *le Paria*, etc. Enfin, l'opéra vint faire alliance avec la comédie, et *Robin des bois* ramena la vogue à l'Odéon.

Depuis, il a encore été fermé et ouvert un grand nombre de fois, malgré les combinaisons de répertoire les plus diverses. C'est encore aujourd'hui une sorte de second Théâtre-Français, où une foule de productions nouvelles non accueillies sur notre première scène, trouvent à se faire représenter. D. A. D.

ODER (en latin *Viadrus*, du slavon *Vjodr*). Ce fleuve, un des principaux de l'Allemagne, prend sa source près d'un village de la Moravie, à l'est d'Olmutz, dans les montagnes qui lient la chaine des Karpathes à celle des Sudètes. Il sépare un instant le territoire de la Prusse de celui de l'Autriche; puis, se dirigeant vers le nord-ouest, il arrose la Silésie, le Brandebourg et la Poméranie. Dans cette dernière province, non loin de Schwedt, il se partage en deux bras considérables, dont le principal, celui qui coule à l'ouest, conserve le nom d'Oder, tandis que l'autre prend celui de *Grande-Regelitz*. Ces deux bras se rejoignent à peu de distance de Stettin, dans le lac de Damm, et se jettent dans le Haff poméranien, vaste lac d'environ 15 milles carrés de superficie. De là l'Oder, après un cours de 92 milles géogr., dont 81 sur le territoire prussien, se décharge par trois embouchures, la *Peene*, la *Swine* et la *Divenow*, dans la mer Baltique.

Parmi les divers affluents de l'Oder, il faut citer, sur la rive gauche, l'Oppa en Moravie, la Neisse et l'Ohlau, en Silésie, la Weistriz, la Katzbach (*voy.*), le Bober et une autre Neisse, qui vient de la Lusace; sur la rive droite, la Bartsch, la Warta, grossie des eaux d'une autre rivière navigable, la Netze ou Notetz, qui, par le canal de Bromberg et la Brahe, communique avec la Vistule et finit à Kustrin; enfin l'Ihna, près de Stargard en Poméranie. Depuis Ratibor, dans la Haute-Silésie, l'Oder est navigable pour les petits bateaux; il supporte déjà à Breslau des chargements de 1,000 quintaux. Sa largeur jusqu'à Stettin s'augmente de 100 à 800 pieds. L'Oder communique avec le Havel par le canal de Finoco, dans la régence de Potsdam, et avec la Spree par le canal de Frédéric-Guillaume ou *Mullroser-Kanal*, à quelques milles au-dessous de Francfort. Un troi-

sième canal construit, de 1746 à 1753, pour abréger la navigation au-dessus de Kustrin, et qui porte le nom de *Nouvel-Oder*, est aujourd'hui, à proprement parler, le fleuve lui-même; car l'ancien lit s'ensable chaque année. Les marécages de l'Oder (*Oderbrüche*) commencent à Kustrin. Ils se font remarquer par d'excellents pâturages et par la beauté des bestiaux qu'on y élève. On a pratiqué des canaux afin de les dessécher, et on y a élevé, pour les garantir du danger trop fréquent des inondations, des digues solides, mais d'un entretien dispendieux, et qui sont confiées à une administration particulière dont le siége est à Francfort.

Le mouvement des marchandises est très considérable sur l'Oder, dont Breslau, Francfort, et surtout Stettin (*voy.* ces noms) sont les villes riveraines les plus commerçantes. Le port de cette dernière pour les bâtiments dont le tonnage dépasse 50 lasts, est à Swinemünde, petite ville située dans l'île d'Usedom, à l'embouchure du bras moyen du fleuve. Les denrées coloniales et les vins forment les principaux articles d'importation, tandis que ceux d'exportation consistent surtout en blés, draps de Silésie, fruits, douves et bois de construction. L'Oder n'est pas moins remarquable sous le rapport stratégique, comme ligne défensive dont le cordon est formé par les forteresses de Kosel, Brieg, Gross-Glogau, Kustrin et Stettin. Ce fleuve n'est encaissé qu'au commencement de son cours; partout ailleurs ses bords sont plats, à l'exception de quelques collines, qui s'élèvent sur la rive gauche, du côté de Stettin. *C. L.*

ODESCALCHI, famille considérable, originaire de Côme, qui, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, a produit plusieurs hommes distingués dans les sciences et dans l'Église, parmi lesquels nous citerons PIERRE-GEORGES Odescalchi (mort en 1620), évêque d'Alexandrie et de Vigevano, et historien de Sixte V; et surtout BENOÎT Odescalchi qui, en 1676, monta sur le trône pontifical, sous le nom d'Innocent XI (*voy.*). Le neveu de ce dernier, LIVIO I^er^ Odescalchi, acheta, de la maison d'Orsini, le duché de Bracciano, et fut élevé, par le roi Charles II, à la dignité de grand d'Espagne. Il avait obtenu de l'empereur Léopold I^er^, en 1689, le titre de prince de l'Empire. Il figura, en 1697, parmi les compétiteurs au trône de Pologne, et mourut, le 8 sept. 1713, sans postérité; mais il avait adopté le marquis BALTHASAR D'ERBA, fils de sa sœur, et lui laissa son héritage, à la condition de porter son nom. Balthasar devint ainsi la souche d'une nouvelle branche qui fleurit encore en Autriche. Son fils, LIVIO II, céda (1754) à la maison d'Erba la moitié de ses possessions dans le Milanez. Bracciano fut aliéné par son fils BALTHASAR II. Le prince INNOCENT d'Erba Odescalchi, depuis 1810 duc de Syrmie, chambellan autrichien, conseiller intime et grand-maître de la cour du roi de Hongrie, est mort, le 24 septemvre 1833, à l'âge de 52 ans. CHARLES Odescalchi, né le 5 mars 1785, créé, le 11 mars 1823, cardinal-évêque, vicaire apostolique, archevêque et évêque de Sabina, et préfet de la congrégation des évêques et du clergé régulier, est mort en 1841, après s'être fait jésuite. Le prince Innocent a laissé 5 enfants, dont l'aîné, LIVIUS-LADISLAS, né le 20 septembre 1805, duc de Syrmie et Ceri, grand d'Espagne de 1^re^ classe, a hérité de ses titres et de ses biens. X.

ODESSA, ville très commerçante et principal port de la Russie méridionale, vis-à-vis de l'embouchure du Dniéper et non loin de celle du Dniestr, à 1,359 verstes de Moscou, dans le gouvernement de Kherson, où elle forme, toutefois, avec son territoire, une régence particulière. Elle s'élève en pente sur le bord de la mer Noire et ne paraît pas occuper le même emplacement qu'*Odessus*, ville ancienne, dont elle tire son nom. La contrée environnante est aride, malsaine, fréquemment exposée aux ravages des sauterelles. Fondée, en 1792, par les ordres de Catherine II, à la place d'un misérable village tatare, Odessa, sous le règne d'Alexandre, est devenue, grâce à la sage administration du duc de Richelieu (*voy.*), une cité riche et florissante, dont la prospérité tend à s'accroître tous les jours. Elle est grande, régulièrement bâtie en pierre, a des rues larges et des places spacieuses; le quai qui longe le bord élevé de la plage forme une pro-

menade très agréable, dont l'hôtel Vorontsof est un des principaux ornements. Sur l'esplanade, qui domine le port, est érigée, depuis 1826, la statue du duc de Richelieu. En dehors de la ville, on remarque la citadelle, appelée fort de la Quarantaine, et le lazaret, sur la côte. Le port, ouvert de toutes parts, est divisé en deux sections. Parmi les nombreux établissements d'instruction d'Odessa, il faut citer le lycée Richelieu, espèce d'académie divisée en deux facultés, celle de philosophie et celle de jurisprudence, et comprenant, en outre, un gymnase, une école primaire, une bibliothèque et d'autres collections; puis, l'école grecque, du commerce, et l'institution pour les langues orientales.

Quelques familles grecques formèrent d'abord seules toute la population d'Odessa; mais, déjà en 1804, le chiffre de celle-ci s'était élevé à 15,000 âmes, et, en 1833, il dépassait 50,000*. Cette population, extrêmement mêlée, se compose de Russes, de Polonais, d'Anglais, d'Italiens et de Grecs exclusivement adonnés au commerce, d'Allemands, pour la plupart artisans, qui habitent un quartier à part, de Juifs, etc.

Odessa est un port franc, en vertu d'un privilége qui lui a été confirmé pour 30 ans, par un oukase impérial de 1817. Son vaste commerce d'exportation, devenu pour elle une source intarissable de richesse, consiste principalement en grains des provinces du sud de l'empire, qui vont approvisionner les marchés de la Turquie, ainsi que ceux des principales villes maritimes de l'Europe méridionale et même de l'Angleterre, avec lesquelles cette place entretient des relations très suivies. Après cet article, il faut nommer, comme les plus importants, la laine, le suif, le cuivre, le fer, la cire, les cordages, etc. Le mouvement du port d'Odessa, en 1838, l'une des années les plus brillantes, présentait un chiffre de plus de 800 navires, tant à l'entrée qu'à la sortie. La valeur des importations, consistant surtout en vins, soie, denrées coloniales et objets manufacturés, s'élevait, en 1834, à près de 15 millions de roubles; celle des exportations, à plus de 19 millions.

« Odessa se présente merveilleusement, vue de la mer », dit le maréchal duc de Raguse. Malgré le sol le plus ingrat, cette ville est entourée de jolies maisons de campagne, appelées *hator*, et l'on trouve, dans ses environs, de nombreuses colonies agricoles de Grecs, d'Allemands, de Russes et de Boulgares, parmi lesquels vivent aussi beaucoup de Bohémiens. — *Voir*, pour plus de détails, notre ouvrage *La Russie, la Pologne*, etc., p. 724 et suiv. J. H. S.

(*) D'après M. de Kœppen, on comptait, en 1837, 67,000 âmes sur tout le territoire.

ODEUR, *voy.* Odorat, Parfum, Méphitisme, etc.

ODILE (sainte), fille d'Étichon (Attich), duc d'Alsace, abbesse (680) du couvent de Hohenbourg, que son père avait fondé pour elle, sur une hauteur pittoresque qui a conservé son nom, dans les Vosges (dép. du Bas-Rhin). Le mont Sainte-Odile, illustré aussi par l'abbesse Herrade de Landsperg, est tous les ans le but de nombreux pèlerinages. X.

ODILON BARROT (Camille-Hyacinthe-) est né à Villefort (Lozère), le 19 juillet 1791. Son père, député à la Convention nationale, puis membre du conseil des Cinq-Cents, et plus tard du Corps législatif, fut continué dans ses fonctions jusqu'en 1815. Le jeune O. Barrot commença ses études au Prytanée de Saint-Cyr, et les termina au lycée Napoléon; à 19 ans, il avait fini son droit et était reçu avocat. Mais, par suite de cette prédilection pour les théories et les généralités qu'il devait porter plus tard dans la politique, il préféra, aux débats animés des cours royales, les régions calmes du droit strict. Il n'avait que 23 ans, lorsqu'à la première rentrée des Bourbons, en 1814, il fut nommé, par dispense d'âge, avocat aux conseils du roi et à la Cour de cassation. La Restauration, qui lui ouvrait ainsi avant le temps une carrière honorable, et qui d'ailleurs promettait de substituer le règne des lois aux jeux de la force, n'eut d'abord rien d'antipathique à cet esprit spéculatif et ami des formes légales*.

(*) *Voir* les explications qu'il a données à ce sujet dans la Chambre des députés, séance du 28 nov. 1840. S.

Cependant, quoique attaché à la royauté, il l'était encore plus aux institutions libérales, dont le culte était chez lui une tradition de famille; et bientôt, nous le trouvons engagé en plein dans la lutte que le barreau presque tout entier soutenait alors contre le système réactionnaire de la monarchie restaurée. Deux causes surtout contribuèrent à populariser le talent de M. O. Barrot, déjà honorablement apprécié au palais : celle de Wilfrid Regnault (1818), où ses efforts, réunis à ceux de Benjamin Constant, arrachèrent à la mort un malheureux, victime des haines politiques, et condamné par la cour d'assises de l'Eure; et celle des protestants du midi, poursuivis pour avoir refusé de tapisser leurs maisons devant la procession de la Fête-Dieu (1817-19). Ce fut à l'occasion de cette dernière affaire, où l'avocat fit prévaloir le principe de la liberté des cultes, que M. de Lamennais jeta, dans le *Conservateur*, ce cri d'alarme : « La loi est donc athée en France ! »

Toutefois, si M. O. Barrot n'avait été que l'avocat souvent heureux et toujours habile des causes politiques déférées à la Cour de cassation*, et parmi lesquelles nous citerons encore celle de l'infortuné Caron (*voy.*), qu'il essaya vainement d'arracher à la compétence des tribunaux militaires, et celle de l'état de siége dont il fit prononcer solennellement l'illégalité, en 1832, son nom n'aurait probablement pas figuré dans cet ouvrage parmi les célébrités contemporaines ; mais la révolution de Juillet 1830 et les législatures qui se sont succédé depuis ce temps l'ont fait grandir jusqu'au rang de chef de l'Opposition dynastique. Dès 1827, il fut membre, et plus tard président, de la fameuse société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, qu'il s'efforça de maintenir dans les bornes de la légalité. C'est ainsi que dans un banquet offert aux 221 (*voy.*), il faisait prévaloir contre la fraction républicaine de cette société le toast monarchique, quoique un peu vague : *Au concours des trois pouvoirs!* et que, portant la parole au nom des électeurs de Paris, il déclarait « que les voies légales lui paraissaient suffire au triomphe de la liberté, » ajoutant néanmoins « que si ces voies étaient violemment fermées par l'autorité, alors il n'y aurait de ressources que dans le courage des citoyens, et que ce courage ne manquerait pas. »

Secrétaire de la commission municipale dans les journées de Juillet (*voy.* T. XV, p. 520), il concourut aux actes qui consacrèrent le triomphe de la révolution, et à l'établissement d'une royauté nouvelle. On assure même que ce fut lui qui détourna le général La Fayette d'accepter la présidence républicaine que lui offraient de nombreuses députations. Il fut l'un des trois commissaires chargés d'escorter jusqu'à Cherbourg Charles X et sa famille; et cette mission, honorablement remplie aux yeux d'un peuple entier, n'avait pas besoin, pour glorifier la révolution et ses mandataires, du certificat que M. O. Barrot crut devoir solliciter du roi déchu. A son retour, il fut appelé à remplacer le comte de Laborde à la préfecture de la Seine : il conserva pendant six mois ces fonctions, auxquelles la situation présente donnait une haute importance politique. Cette période fut marquée par le procès des ex-ministres, par des conflits d'autorité entre les pouvoirs publics et par l'émeute de Saint-Germain-l'Auxerrois. Dans ses discussions avec MM. Guizot et Montalivet, qui se succédèrent au ministère de l'intérieur, le préfet de la Seine n'eut pas pour lui les règles de la hiérarchie administrative, et ne justifia pas, par la résolution et l'énergie de ses actes, des empiétements que les circonstances excusaient peut-être. Sa démission ne précéda que de peu de temps la chute du ministère Laffitte (*voy.* ce nom).

M. O. Barrot, qui représenta successivement à la Chambre les dép. du Bas-Rhin, de l'Eure et de l'Aisne, parla et vota en général contre toutes les mesures ministérielles. Il se déclara contre le cabinet du 13 mars (*voy. Casimir* PÉRIER), se séparant toutefois dès lors de la partie extrême de la gauche, notam-

(*) *Depuis*, M. O. Barrot s'est fait inscrire au tableau des avocats à la Cour royale de Paris, et a été élu plusieurs fois membre du conseil de l'Ordre. Il a continué à plaider avec succès des causes importantes de tout genre.

ment dans la discussion sur l'insurrection lyonnaise (26 novembre 1831). Il combattit l'hérédité de la pairie, proposa l'élection directe des pairs par les conseillers municipaux, prit la parole sur la plupart des questions que fit naître la révision du Code pénal (*voy.* BARTHE), fut chargé du rapport sur le rétablissement du divorce, protesta contre la dénomination de *sujet*, qu'il déclara insultante et inconstitutionnelle, etc. Après la mort de Casimir Périer, il fut l'un de ceux qui provoquèrent et signèrent le *compte-rendu* (*voy.*), ce manifeste extrà-parlementaire, qualifié depuis par lui-même de faute de tactique, et par d'autres plus sévèrement encore, qui eut le malheur d'être suivi de si près par la déplorable émeute des 5 et 6 juin (*voy.* LAMARQUE). Alors eut lieu entre les signataires la scission qui dessina nettement la position de M. Barrot, comme chef de la gauche dynastique. Tandis que les plus avancés s'engageaient hardiment dans la voie du radicalisme, il groupait autour de lui tous ceux qui, plus timorés, mais moins logiciens peut-être, prétendent concilier le respect de la royauté avec une résistance systématique à toutes les mesures de son gouvernement. Telle fut l'attitude que ce parti et son chef conservèrent vis-à-vis des ministères du 11 octobre, du 22 février, du 15 avril (*voy.* GUIZOT, THIERS, MOLÉ). On les a vus depuis surveiller avec défiance celui du 12 mai 1839 (*voy.* SOULT), prêter un appui passager à celui du 1er mars 1840 (*voy.* THIERS), et retrouver enfin, pour combattre celui du 29 octobre suivant (*voy.* SOULT, GUIZOT), toute l'âpreté de leur opposition habituelle. Quant aux votes personnels de M. Barrot, il a combattu les lois de septembre et celle de disjonction; il a soutenu les diverses propositions tendant à exclure les fonctionnaires de la chambre élective; il a été l'un des chefs de la *coalition* formée contre le ministère Molé; il a repoussé les fonds secrets, comme entachés d'immoralité, sous tous les ministères, à l'exception de celui du 1er mars 1840, en faveur duquel il *accepta les faits accomplis;* il a voté contre la loi de régence, rendue nécessaire par la catastrophe qui enleva à la France le duc d'Orléans (*voy.*); enfin, tout récemment, dans la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône (février 1843), il vient de prendre à partie, avec une vivacité peut-être trop personnelle, mais non sans éloquence et sans autorité, M. Guizot, son adversaire habituel, pour lui reprocher d'avoir trahi les intérêts de la France dans la question du droit de visite.

M. O. Barrot est, dans l'Opposition, l'homme le plus près du pouvoir. Comment sortirait-il de cette épreuve périlleuse? Il ne nous appartient pas de rien préjuger à cet égard; bornons-nous à dire que ce qui lui a manqué jusqu'à ce jour, ce n'est ni la conscience ni le talent, mais (et nous ne faisons ici que résumer, en l'adoucissant, le jugement d'une plume amie*) plus de précision dans le but, moins de vague et d'indécision dans les moyens. R-Y.

ODIN, OTHIN ou VODAN, dans la mythologie scandinave (*voy.*), était le fils de Bor, le plus grand des Ases (*voy.*) et le créateur de toutes choses, ainsi que l'indique un de ses innombrables noms, celui d'*Alfaudur*, père de tous. Dieu du ciel, dont le soleil est comme l'œil, il était borgne; car il avait acheté, au prix d'un de ses yeux, une gorgée d'eau de la fontaine de la sagesse. Il était donc aussi le dieu de la sagesse et par conséquent de l'enthousiasme poétique, l'inventeur du chant, des caractères graphiques, des arts magiques, tous fruits de la sagesse, selon les idées des anciens Scandinaves. On l'adorait encore comme le dieu de la guerre, non pas de la guerre brutale qui ne connaît que l'emploi de la force, mais de la guerre savante, des combinaisons stratégiques, des stratagèmes militaires; et on lui sacrifiait des victimes toutes les fois que des hostilités éclataient. Les chefs des belliqueux Normands (*voy.*) le regardaient comme leur ancêtre : aussi, lorsque le christianisme s'établit dans le Nord, ne pouvant plus l'invoquer comme un dieu, on en fit un homme puissant par ses enchantements; et le mythe d'Odin finit par se confondre dans une

(*) *Voir* dans les *Études sur les orateurs parlementaires*, par M. de Cormenin, celle qui est consacrée à M. Odilon Barrot.

histoire d'émigrations et de conquêtes.

Les dieux s'appelant Ases, on les fit originaires de l'Asie; et de dieux, on en fit de simples prêtres, dont le chef se nommait Odin. Dans l'impossibilité de se défendre contre les Romains, Odin aurait pris le parti d'abandonner sa patrie; il pénétra dans la Saxe, qu'il conquit pour ses fils, s'empara du Danemark, où il établit roi Skiold, et força le roi de Suède, Gylfi, à conclure avec lui un traité. Il bâtit ensuite le temple d'Upsal, enseigna à brûler les morts, répandit la doctrine de la réception dans le Walhalla des guerriers restés sur le champ de bataille, et introduisit dans le Nord la législation du pays des Ases. Sur le point de mourir, il se fit marquer avec des fers de lance, et, par cette espèce de consécration, il mérita d'être adoré comme un dieu. Les Ases qui lui survécurent continuèrent les sacrifices à Upsal; et après eux, ils laissèrent ce soin à leurs descendants, les rois de Suède, qui s'appelaient anciennement *Drottnar* ou seigneurs.

Le seul fondement historique de cette tradition, c'est la propagation de la religion d'Odin dans le Nord et l'établissement des tribus finnoises antérieur à celui des peuplades germaniques. Cependant, quelques auteurs modernes l'adoptent comme un fait réel; et pour soutenir leur hypothèse, ils admettent l'existence de plusieurs personnages du nom d'Odin. Mais les anciens peuples du Nord n'en ont jamais connu qu'un seul. S'il paraît résulter d'un passage du *Havamal* qu'on croyait à une double existence d'Odin, c'est que vraisemblablement, pour expliquer comment le dieu du ciel pouvait être la souche des chefs des Normands, il fallait admettre l'incarnation de ce dieu. Du reste, les *Eddas* ne parlent jamais que d'un seul Odin. Il est vrai qu'on admettait, par rapport à lui, une trinité mystique, ainsi que le prouve un de ses surnoms, celui de *Thriddi* ou troisième; mais on doit observer que le second Edda, où se rencontre ce nom, porte des traces évidentes de l'influence des idées chrétiennes. Selon Finn Magnusen, les 12 noms d'Odin cités dans l'ancien *Asgard* sont les douze mois; les 52 noms que lui donne le *Grimnismal* sont les 52 semaines de l'année, et le nom d'Odin lui-même désigne l'année. Cette hypothèse offre certainement quelque chose de plausible.

Parmi les attributs d'Odin, on doit citer sa lance *Gungnir*, son cheval à 8 pattes *Sleipnir*, son merveilleux navire *Skildbladnir*, ses deux loups *Geri* et *Freki*, auxquels il abandonne les mets servis sur sa table, parce qu'il ne se nourrit lui-même que de vin; et ses deux corbeaux *Huginn* et *Mouninn*, qui parcourent chaque jour le monde et lui en apportent des nouvelles tous les matins, quoique du haut de son trône, dans le *Hlidskialf*, il voie d'ailleurs tout ce qui se passe dans l'univers. *C. L. m.*

ODOACRE, le premier des Barbares qui régnèrent en Italie après la chute de l'empire d'Occident (*voy.* p. 622), était fils d'Édicon, un des principaux serviteurs d'Attila et chef de la tribu des Scirres. Après la mort de son père, vers l'an 465, il rassembla autour de lui quelques-uns de ses serviteurs, à la tête desquels il passa en Italie et s'engagea dans les gardes impériales, où il occupa bientôt un rang élevé. Vers ce temps, les Hérules (*voy.*), les Rugiens et les autres Barbares mercenaires, encouragés par la faiblesse toujours croissante de l'empire, exigèrent qu'on leur abandonnât en toute propriété le tiers des terres de l'Italie. Cette faveur, déjà accordée à d'autres peuplades germaniques, dans les Gaules, en Espagne et en Afrique, leur fut refusée par Oreste, Pannonien qui, après être devenu le second homme de l'empire, venait de déposer Julius Nepos et de revêtir de la pourpre son propre fils Romulus Auguste (31 oct. 475), qu'on surnomma par mépris Momyllus Augustule. Ils se soulevèrent donc tous à la fois, et placèrent à leur tête Odoacre. La prise de Pavie lui livra Oreste, qu'il fit mettre à mort à Plaisance. Une seconde victoire, remportée le 23 août 476, le rendit maître de Ravenne et d'Augustule, qui fut dépouillé des insignes de la dignité impériale et envoyé en exil. Quelques villes essayèrent encore de résister, mais elles furent emportées d'assaut et rasées; toute l'Italie se soumit. Odoacre fut proclamé roi par son armée; cependant il ne prit

pas la pourpre, il se contenta du titre de patrice que lui conféra l'empereur d'Orient. Il gouverna l'Italie, et, depuis 481, la Dalmatie, avec autant de fermeté que de sagesse. Il maintint les anciennes institutions en pleine vigueur, et à Rome il choisit pour sénateurs et consuls les hommes les plus distingués. Quoique arien, il protégea la liberté des cultes. Il fit venir des bords du Danube, après la défaite du roi des Rugiens, Fava, un grand nombre d'hommes destinés à repeupler et cultiver les campagnes désertes; mais l'agression du roi des Ostrogoths, Théodoric (*voy.*), dont il était graduellement devenu le voisin, ne tarda pas à l'arrêter dans l'exécution de ses plans. Ce prince, auprès de qui s'était réfugié le fils de Fava, Frédéric, cédant à ses instances et à celles de l'empereur Zénon, qui espérait se servir de lui pour abaisser Odoacre, ou tout au moins les affaiblir l'un par l'autre, traversa les Alpes juliennes, défit, en 489, Odoacre à Isonzo et à Vérone, et l'enferma dans Ravenne. Mais la défection des Rugiens, qui passèrent du côté d'Odoacre, permit à ce dernier de rassembler une nouvelle armée, avec laquelle il tenta une troisième fois la fortune sur les bords de l'Adda, le 11 août 490. Elle lui fut encore infidèle, et il dut se réfugier de nouveau dans Ravenne, où il se défendit avec un courage héroïque pendant trois ans. La famine l'obligea enfin à demander la paix, qui fut conclue et jurée le 27 février 493. Odoacre devait partager l'autorité avec Théodoric ; mais celui-ci, parjure à ses serments, le tua de sa propre main pendant un repas auquel il l'avait invité peu de jours après son entrée à Ravenne, le 5 mars 493. Ses principaux officiers et son fils Tholane périrent avec lui. Son frère seul, nommé Onulf, et le chef des Rugiens, Frédéric, parvinrent à s'échapper et se réfugièrent au-delà des Alpes, après avoir été défaits entre Vérone et Trente. *C. L. m.*

ODOMÈTRE, *voy.* Hodomètre.

O'DONNELL, ancienne famille irlandaise du comté de Donégal (province d'Ulster), qui, sous le nom de Tyr-Connel, était dans les possessions de ses ancêtres. Depuis la fin du XII^e^ siècle jusqu'au milieu du XVI^e^, on voit cette famille constamment en lutte contre les O'Neal (*voy.*), qui finirent par dépouiller son chef Calvagh; mais celui-ci, grâce à l'appui que lui prêta Sidney, vice-roi de l'île, sous le règne d'Élisabeth, ne tarda pas à rentrer dans ses droits. Néanmoins, les O'Donnell se prononcèrent bientôt contre la domination anglaise, qui portait de graves atteintes à leur religion; mais ils eurent le même sort que les autres chefs de tribu. Lorsque Jacques II fit, pour résister en Irlande aux armes de Guillaume III, une inutile tentative, Balderog O'Donnell se montra un des plus chauds partisans du roi Stuart, auquel il amena un secours considérable. La défaite de ce prince entraîna l'émigration des principaux membres de cette nombreuse famille, que l'on trouve ensuite disséminée dans les divers pays catholiques du continent, notamment en Espagne et en Autriche. Un des plus éminents d'entre eux, le comte Charles O'Donnell, général de cavalerie autrichien, se signala dans la guerre de Sept-Ans, et mourut à Vienne, en 1771. En Espagne, on remarque surtout don Joseph-Henri O'Donnell, comte de l'Abispal, qui mérita ce titre par d'importants succès remportés contre les Français pendant la guerre de l'indépendance espagnole, mais que l'ambiguïté de sa conduite, dans les événements de 1823, rendit également suspect au parti constitutionnel et au parti absolutiste, et obligea même à chercher un refuge en France. Charles O'Donnell, son frère, capitaine-général de la Vieille-Castille, mourut à Madrid, le 6 février 1830. Un autre général de ce nom, après avoir servi avec distinction dans la guerre contre don Carlos, échoua au mois d'octobre 1841, à Pampelune, dans une tentative d'insurrection militaire en faveur de l'ex-régente Marie-Christine (*voy.*).

Le représentant actuel de la famille O'Donnell en Irlande est sir Richard Annesley O'Donnell, baronnet de Newport-House, comte de Mayo, qui a hérité de ce titre à la mort de son frère, en 1828. Ch. V.

ODONTALGIE (de ὀδούς, -ντος, dent, et ἄλγος, douleur), mal de dents, *voy.* Dents (méd.).

ODORAT, faculté de percevoir les odeurs. On nomme *olfaction* la fonction par laquelle l'animal se met en rapport avec les émanations odorantes des corps, au moyen d'un appareil d'autant plus compliqué qu'on s'approche plus de l'homme, que nous allons prendre pour type de notre description. L'odorat paraît avoir pour objet principal une appréciation préalable de l'air que nous devons respirer et des aliments qui font notre nourriture; il est la source de jouissances délicieuses, et susceptible de se perfectionner par l'exercice; il présente chez quelques sujets une finesse extraordinaire, et chez d'autres les anomalies les plus bizarres.

Le siége de l'odorat est dans le nez (*voy.*) et dans les fosses nasales, cavités anfractueuses que tapisse de ses nombreux replis une membrane muqueuse toujours molle et humide, dans laquelle se ramifie, jusqu'à la plus extrême ténuité, un nerf appelé *olfactif*. Ce nerf, né de la partie antérieure des lobes cérébraux par deux cordons mous et pulpeux, traverse, en se divisant, les petits pertuis de la lame criblée de l'ethmoïde, et se perd bientôt dans la membrane sans que la dissection puisse l'y démontrer. D'autres nerfs viennent se joindre à celui-là ; mais il n'en demeure pas moins le principe de l'olfaction.

On ne peut pas dire comment les odeurs agissent sur le nerf olfactif; si c'est par un simple ébranlement ou par la présence matérielle de molécules incoërcibles. La dernière opinion prend pourtant plus de probabilité lorsqu'on remarque que la sécheresse et l'obturation des fosses nasales s'opposent évidemment à la perception, et d'un autre côté que les huiles et les mucilages sont très propres à coërcer les odeurs.

L'odorat n'est point cependant un sens d'une utilité aussi indispensable que la vue et l'ouïe ; son abolition ou sa perversion n'ont pas, au moins dans l'espèce humaine, de graves inconvénients. Chez les animaux, au contraire, ce sens est le guide unique qui leur fait rechercher ou éviter telle ou telle espèce de nourriture, tandis que chez l'homme les avertissements de l'odorat sont souvent mépri-sés. D'ailleurs l'appréciation des odeurs paraît dépendre soit d'une disposition individuelle, soit d'une sorte d'éducation des organes, en vertu desquelles telle odeur est considérée comme agréable ou comme fétide.

Dans les maladies, l'odorat est tantôt anéanti complétement et tantôt développé d'une manière extraordinaire ; mais rarement ces altérations d'une fonction secondaire fournissent des indications bien importantes.

On sait que chez beaucoup d'animaux, même placés très bas dans l'échelle des êtres, l'odorat est beaucoup plus parfait que chez l'homme, dont les facultés sont cependant plus complètes : c'est qu'il se lie chez eux à la recherche et à la découverte de la nourriture, et au rapprochement des individus à l'époque de la reproduction. F. R.

ODRYSES, nom du plus puissant des peuples barbares de l'ancienne Thrace (*voy.*). Des bords de l'Hébrus (Marizza), les Odryses, peu de temps après les guerres médiques, sous le commandement de leur roi Térès, étendirent leur domination sur toute la contrée, que Sitalces, son fils, soumit depuis Abdère jusqu'à l'embouchure de l'Ister (Danube). Nous avons parlé, à l'art. MACÉDOINE (T. XVII, p. 129), de la guerre de ce roi, excité par les Athéniens, contre Perdiccas. Il envahit ses états avec une armée qui, au rapport de Thucydide, était forte de 150,000 hommes, dont un tiers de cavalerie. Son neveu Seuthès régna après lui sur toute la Thrace; mais bientôt celle-ci fut de nouveau divisée, et l'histoire des Odryses finit par se confondre avec celle des autres tribus du pays. Ils figurent cependant parmi les peuples soumis, l'an 183 av. J.-C., par Philippe II, roi de Macédoine, ainsi que parmi les auxiliaires de son fils Persée. Réduits sous le joug des Romains, ils prirent encore une fois vaillamment les armes sous Tibère, l'an 21 de J.-C. ; depuis cette époque, il n'en est plus fait mention. CH. V.

ODYSSEUS. C'est la forme grecque du nom qui, en latin et dans nos langues modernes, a pris celle d'*Ulysse*, et que l'*Odyssée* fera vivre éternellement. Nous renvoyons à cet autre nom pour

le héros qui lui donna le plus d'illustration. Cependant la première forme a reparu avec éclat, de nos jours, dans l'histoire de la Grèce moderne. Odysseus, fils d'Andricos, né à Doris, en 1790, entra, après avoir fait quelques études en Italie (1808), dans la milice du pacha de Janina, à qui il soumit plusieurs tribus albanaises. Lors de la guerre d'Ali avec la Porte, il s'enferma, avec son maître, dans Janina, au grand mécontentement de ses soldats, habitués à la guerre des montagnes. Ali lui ayant permis de tenir la campagne avec 1,500 hommes, il passa avec eux du côté des Turcs. Il était caché dans l'île d'Ithaque, à laquelle son nom se rattache d'une manière si éclatante, lorsqu'éclata l'insurrection grecque (1821). Aussitôt il reparut dans les montagnes de Salone, réunit promptement autour de lui ses Palicares (*voy.*), et défendit avec succès les défilés de la Livadie. Cependant, ses relations avec Kourchid-Pacha l'ayant rendu suspect, le gouvernement hellénique envoya, pour le remplacer dans son commandement, Alexis Noutzo et Palasca, qu'Odysseus fit arrêter et mettre à mort. La triple victoire qu'il remporta, en 1823, aux Thermopyles (*voy.*), le justifia complétement aux yeux du peuple, et l'éleva plus haut que jamais dans l'opinion, ce qui n'empêcha pas le gouvernement de le faire arrêter, en 1824. Incarcéré dans la citadelle d'Athènes, il voulut essayer d'échapper au moyen d'une corde qui se rompit; il tomba d'une hauteur considérable et se tua, au moment même où on lui apportait la nouvelle de l'amnistie accordée par le gouvernement. Z.

ŒCOLAMPADE (JEAN HAUSSCHEIN, dit), né en 1482, à Weinsberg, en Souabe, d'une famille originaire de la Suisse, reçut sa première instruction à Heilbronn, et se rendit, à l'âge de 12 ans, à l'université de Heidelberg, d'où son père le retira pour l'envoyer étudier le droit à Bologne. Après un court séjour dans cette dernière ville, il revint à Heidelberg, avec l'intention de se vouer à la carrière théologique. Il desservait déjà une cure, lorsque, sentant l'insuffisance de ses connaissances, il prit le parti de se rendre à Tubingue, puis à Stuttgart, où professait alors Reuchlin. Après s'être perfectionné dans le grec et l'hébreu, il retourna dans sa ville natale. En 1515, à la recommandation de son ami Capiton, il fut appelé, en qualité de prédicateur, à Bâle, où il fit la connaissance d'Érasme, et travailla avec lui à commenter le Nouveau-Testament. Chargé ensuite des mêmes fonctions à Augsbourg, il entra dans le monastère d'Altenmünster, situé près de cette ville. Mais les écrits de Luther le dégoûtèrent de la vie monastique : il déserta le couvent au bout de deux ans, pour se rendre auprès de François de Sickingen (*voy.*), qui le fit son chapelain, et de là à Bâle, où il fut nommé professeur de théologie et pasteur suppléant. Vainement on essaya de le détacher du parti de la réforme. OEcolampade prit une part active à plusieurs disputes théologiques et à plusieurs colloques ; à Bâle et à Berne, il défendit les principes des réformateurs, et il les fit triompher dans la première de ces deux villes (1527 et 1528). Partisan de l'interprétation symbolique des paroles de la consécration de la Cène, il n'opposa qu'une modération, rare à cette époque, aux violentes attaques de ses adversaires, qui le flétrirent, lui et son parti, de l'épithète de *sacramentaires ;* et jusqu'à sa mort, hâtée par le chagrin que lui causa celle de son ami Zwingle, il se montra un homme plein de science, de dignité et de noblesse. Il mourut à Bâle, le 23 novembre 1531. Sa Vie a été écrite par Sal. Hess (Zurich, 1793). *C. L.*

ŒCUMÉNIQUES (CONCILES), c'est-à-dire *généraux* ou *universels*. On les appelait ainsi parce que, comme le dit S. Athanase, les évêques du monde habité (ἡ οἰκουμένη, à sous-entendre γῆ) y étaient convoqués. *Voy.* CONCILES, T. VI, p. 502. Z.

ŒDÈME, tumeur molle non douloureuse, cédant à l'impression du doigt et la retenant quelque temps, *voy.* HYDROPISIE, ANASARQUE, GLOTTE, etc.

ŒDIPE, fils de Laïus Labdacide, roi de Thèbes, et de Jocaste, fut, à sa naissance, exposé sur le Cithéron, parce qu'un oracle avait prédit qu'il serait le meurtrier de son père et l'époux de sa mère. L'esclave à qui l'enfant avait été confié

devait le tuer; mais touché de compassion, il s'était contenté de lui lier les pieds et de le suspendre à un arbre. Un berger de Polybe, roi de Corinthe, attiré par ses cris, le détacha et le porta chez son maître. Sa femme, la reine Péribée, qui n'avait point d'enfant, l'éleva comme s'il eût été son fils; et le nom d'OEdipe qu'on lui avait donné à cause de l'enflure de ses pieds (οἰδέω et πούς) lui resta, parce que, de bonne heure, il l'honora par sa force et par des exploits. Un jour il arriva qu'un de ses camarades, dans un mouvement de colère et d'envie, l'appela bâtard. Cette injure excita ses soupçons et il alla consulter l'oracle. Sa réponse fut terrible : « S'il retournait dans sa patrie, il y tuerait son père; il y épouserait sa mère. » Ne connaissant d'autre patrie que celle de Polybe et de Péribée, il résolut de ne plus retourner à Corinthe, et il s'acheminait vers la Phocide, lorsque dans un défilé, sur la route de Daulis à Delphes, il rencontra un homme qui lui ordonna de lui faire place. OEdipe, jeune et superbe, ne déféra point à cet ordre. Un combat s'ensuivit et l'étranger fut tué : c'était Laïus. Le vainqueur continua sa route et se dirigea vers Thèbes avec l'intention de délivrer cette cité du monstre qui dévorait tous ceux qui ne devinaient pas ses énigmes, et en même temps d'obtenir la récompense solennellement promise. Or c'était la couronne même de Thèbes, c'était la veuve du roi que Créon devait remettre au vainqueur du Sphinx (*voy.*). OEdipe devina l'énigme, tua le monstre, et reçut l'horrible prix de sa victoire. Il monta sur le trône des Labdacides et devint l'époux de Jocaste. Deux fils, Étéocle et Polynice, et deux filles, Ismène et Antigone (*voy.* ces noms), naquirent de son mariage avec sa mère. Au milieu des prospérités de son règne, la peste vint à ravager le pays; on consulta l'oracle qui déclara que le fléau ne cesserait que lorsque le meurtrier de Laïus serait banni de la Béotie. OEdipe, qui aimait son peuple, fit rechercher l'assassin. Cette recherche amena l'affreuse découverte de son parricide et de son inceste. Dans son désespoir, il se creva les yeux comme indigne de voir le jour, et se bannit volontairement de son royaume. D'autres disent qu'il en fut chassé par ses fils. Il se retira en Attique, conduit par Antigone; arrivé près du dême de Colonne, il se rappela que l'oracle lui avait aussi prédit qu'il devait mourir là et qu'il deviendrait un gage de gloire et de prospérité pour la contrée où ses os seraient ensevelis. Il fit donc prévenir Thésée, roi d'Athènes; dès qu'il fut arrivé et qu'OEdipe lui eut parlé, la terre s'entr'ouvrit et les destins s'accomplirent. Sa tombe se voyait encore dans le temple des Furies près de l'Aréopage au temps du périégète Pausanias (*Attic.*, 28). OEdipe est la plus touchante victime de la fatalité antique; ses malheurs, ses crimes involontaires, ses vertus ont inspiré la muse tragique de Sophocle et d'Eschyle. Nous avons de Sophocle l'*OEdipe roi* et l'*OEdipe à Colonne*, chefs-d'œuvre de la scène athénienne, imités souvent, mais dont l'*OEdipe* seul de Voltaire s'est approché. F. D.

ŒHLENSCHLÆGER (Adam), poëte danois, professeur à l'université de Copenhague, né, le 16 novembre 1779, à Fredriksberg. *Voy.* Danoise (*littér.*), T. VII, p. 517.

ŒIL. Cet organe de la vision est placé, chez l'homme et chez les animaux supérieurs; au centre d'une cavité osseuse de la face, nommée *orbite;* tandis que ses dépendances, dont l'usage protecteur est indiqué par la dénomination de *tutamina oculi*, occupent le contour de cette cavité.

L'œil proprement dit ou le globe oculaire est une sphère creuse remplie d'humeurs plus ou moins fluides. Sa première enveloppe, nommée *sclérotique* (σκληρός, dur) blanche, opaque, résistante, vulgairement désignée sous la dénomination de *blanc de l'œil*, occupe les quatre cinquièmes postérieurs; l'autre cinquième, correspondant à la partie antérieure de l'œil, est constitué par la *cornée*, membrane fibreuse, épaisse et transparente, enchâssée de toutes parts dans la sclérotique, comme un verre de montre dans sa châsse. A une petite distance, derrière la cornée, on trouve dans l'intérieur de l'œil une cloison membraneuse nommée *iris*, percée, dans son milieu, d'une ouverture appelée *pupille*, s'offrant sous

l'apparence d'une tache arrondie et noire, vulgairement connue sous la dénomination de *prunelle*. L'intervalle compris entre la cornée et l'iris constitue ce que l'on nomme la *chambre antérieure de l'œil ;* elle communique, par l'ouverture pupillaire, avec la *chambre postérieure*, cavité située derrière l'iris, et est remplie, ainsi que cette dernière, par une humeur parfaitement limpide, appelée *humeur aqueuse*. On croit ce liquide sécrété par un anneau membraneux, situé derrière l'iris, et offrant un grand nombre de replis nommés *procès ciliaires*.

La chambre postérieure de l'œil est bornée, en arrière, par une lentille biconvexe parfaitement transparente, appelée *cristallin*. Ce petit corps, composé d'une substance molle, mais non liquide, est logé et sécrété par une petite poche diaphane et membraneuse, nommée *capsule du cristallin*. Derrière, se trouve une masse gélatineuse creusée vers son milieu d'une petite fossette qui reçoit la convexité postérieure de la lentille précédente ; cette masse, dont l'ensemble porte la dénomination de *corps vitré*, est composée d'une membrane excessivement fine, appelée membrane *hyaloïde* (ὕαλος, verre), contenant dans les cellules nombreuses que forment ses prolongements un liquide transparent de nature albumineuse, appelé *humeur vitrée*. Partout le corps vitré, qui occupe à lui seul les trois quarts postérieurs de la cavité oculaire, est entouré par une couche molle et blanchâtre, qualifiée de membrane par quelques anatomistes, et nommée *rétine*. Cette couche n'est, à vrai dire, que l'épanouissement du nerf optique qui, né des tubercules quadrijumeaux (*voy.* Encéphale), et se dirigeant d'arrière en avant, vient, après s'être plus ou moins entre-croisé et confondu avec son congénère, traverser le trou optique, le tissu cellulaire graisseux qui garnit le fond de l'orbite, pour se plonger et disparaître dans le globe oculaire.

Entre la rétine et la sclérotique, existe une membrane vasculaire, nommée *choroïde*, imprégnée à sa face interne d'une couche de substance noire, et se prolongeant jusque derrière l'iris, qu'elle tapisse postérieurement : c'est elle qui donne à l'ouverture de la pupille la teinte toujours noire qu'on lui connaît, et qui est commune aux yeux diversement colorés de toutes les races humaines et de tous les animaux bien conformés. Chez les Albinos (*voy.*), en effet, la matière colorante de la choroïde, ainsi que celle de la peau venant à manquer, l'ouverture pupillaire, de même que l'iris, offre une couleur blanc-rougeâtre. Le globe oculaire reçoit ses vaisseaux nourriciers de l'artère ophthalmique, et les nerfs qui président aux fonctions de chacune de ses parties du ganglion ophthalmique.

Supposant le lecteur instruit des propriétés de la lumière et des diverses modifications que subissent ses rayons en rencontrant des corps opaques ou transparents (*voy.* les art. Lumière, Lentille, Miroir, Chambre noire, Optique, etc.), nous allons exposer le mécanisme de la vision, ou autrement, les fonctions des diverses parties composant le globe oculaire.

Lorsqu'un faisceau de rayons lumineux tombe sur la cornée, une partie est réfléchie par elle, mais le reste des rayons lumineux traverse cette demi-lentille, en se rapprochant de l'axe du faisceau. Ceux-ci, en passant de la cornée dans l'humeur aqueuse, éprouveraient une divergence égale à leur rapprochement précédent, si la densité de l'humeur aqueuse n'était supérieure à celle de l'air. Ces rayons sont donc légèrement rapprochés quand ils arrivent sur l'iris, ce qui permet à une plus grande quantité de lumière de passer par l'ouverture de la pupille. Un nombre considérable de rayons sont arrêtés par l'iris qui en absorbe une partie, et réfléchit irrégulièrement le reste au dehors. Ceux-là seuls qui tombent sur la pupille pénètrent au fond de l'œil. On voit donc que l'iris remplit dans le globe oculaire, et par rapport aux rayons lumineux, la fonction d'écran ou de diaphragme ; seulement, bien supérieur à ceux qui existent dans nos instruments d'optique, et qui ont une ouverture d'un diamètre fixe, il admet, au moyen du resserrement ou de la dilatation de l'ouverture pupillaire, une

quantité de lumière variable et proportionnelle à l'intensité de la lumière*, au degré de sensibilité de la rétine, à la grandeur et à la distance des objets. C'est à cette perfection de structure de l'iris, qui résulte d'un petit appareil musculaire propre à cet organe, qu'est due la complète aberration (*voy.*) de sphéricité de l'œil.

Le faisceau lumineux central qui traverse la pupille arrive bientôt sur le cristallin ; ses rayons sont fortement rapprochés par cette lentille bi-convexe, mais sans qu'il en résulte de décomposition des rayons lumineux, d'où naîtrait la coloration prismatique des objets. Cet achromatisme (*voy.*) parfait, que l'on obtient si rarement et si difficilement dans les arts, est dû, on le suppose, aux différences de densité offertes par les nombreuses couches concentriques dont est formé le cristallin, et aussi à la mobilité de la pupille.

Les rayons lumineux devenus tout-à-fait convergents en traversant le cristallin, doivent former quelque part une image du point lumineux dont chacun d'eux émane. Or, cette image va se peindre sur la surface de la rétine, comme il est aisé de s'en assurer par l'expérience. Il suffit de prendre un œil de lapin ou de pigeon, mieux encore, un œil d'animal affecté d'albinisme, et de placer devant la cornée une bougie allumée, pour voir distinctement l'image de la flamme se peindre sur la rétine. *Voy.* Vue.

Les parties accessoires de l'œil, sont : 1° les six muscles propres du globe de l'œil ; 2° la cavité de l'orbite ; 3° les sourcils ; 4° les paupières et les cils ; 5° l'appareil lacrymal dont la description a été donnée au mot Larmes.

Six muscles sont attachés, d'une part, au globe oculaire, de l'autre, à diverses régions de l'orbite. On les considère surtout comme propres à mouvoir le globe oculaire, de manière à favoriser la vue ; mais ils jouent aussi un rôle fort actif dans la production même du phénomène de la vision, ainsi que nous allons le prouver. Quatre de ces muscles, nommés *muscles droits de l'œil*, et distingués en *supérieur*, *inférieur*, *externe* et *interne*, sont fixés à la sclérotique par leur extrémité antérieure, tandis qu'ils s'attachent par leur extrémité opposée au fond de l'orbite, derrière le globe de l'œil. Or, comme cet organe repose sur du tissu cellulaire graisseux sans y adhérer d'une manière intime, chacun de ces muscles, en se contractant, le tourne de son côté. Mais notons en même temps que la contraction de deux seulement de ces muscles, et mieux encore de tous les quatre, ne peut évidemment s'effectuer sans que le diamètre antéro-postérieur du globe oculaire ne soit sensiblement diminué à la manière d'une longue-vue que l'on allonge ou raccourcit à volonté, suivant la distance à laquelle se trouvent les objets à considérer.

Quant à l'appareil musculaire qui agit en sens opposé du précédent, c'est-à-dire portant le globe oculaire en avant et augmentant la longueur de son diamètre antéro-postérieur, il se compose des deux *muscles obliques* de l'œil, distingués en *oblique supérieur* ou *grand oblique*, *oblique inférieur* ou *petit oblique*. Le premier est attaché postérieurement au fond de l'orbite ; mais, parvenu au-dessus du grand angle de l'œil, il devient tendineux dans sa partie moyenne, passe dans une petite poulie de renvoi attachée au frontal, puis, se réfléchissant sur lui-même, et redevenu charnu, il vient, en passant obliquement sur le globe oculaire, s'attacher à sa partie postérieure et externe. L'autre, le petit oblique, a son attache antérieure à la région orbitaire antérieure et interne, d'où, passant obliquement d'avant en arrière sous le globe de l'œil, il va s'insérer à sa partie postérieure et externe. Outre la fonction qu'ils exécutent simultanément en opposition de la fonction également simultanée des muscles droits, les deux muscles obliques ont aussi chacun un usage distinct et opposé : ainsi le premier dirige la pupille en bas et en dedans, tandis que le second la dirige en haut et en dehors.

L'orbite est une cavité ayant la forme d'une pyramide creuse, dont la base serait tournée en avant et en dehors. Il

(*) On sait que les animaux nocturnes ont la pupille très contractée pendant le jour et dilatée pendant la nuit.

est formé supérieurement par l'os frontal; inférieurement, par l'os maxillaire supérieur; en dehors, par l'os de la pommette; en dedans, par l'os unguis et l'ethmoïde; postérieurement, par le sphénoïde et le palatin. Il est tapissé à l'intérieur par une membrane muqueuse, nommée *conjonctive*, qui, née au bord libre des paupières, constitue la couche la plus interne de ces voiles mobiles, entre ensuite dans l'orbite, puis se réfléchit vers son fond sur le globe oculaire lui-même, qu'elle recouvre entièrement, bien qu'elle devienne excessivement ténue en passant devant la cornée.

On donne le nom de *sourcils* à une bande étroite et généralement arquée de poils un peu durs, placée au-dessus des yeux et portée sur une saillie plus ou moins marquée de l'os frontal, nommée *arcade sourcilière*. Les sourcils sont particuliers à l'espèce humaine : leur usage est de protéger l'œil contre les impressions d'une lumière trop vive, surtout lorsque celle-ci vient d'un lieu élevé; de le garantir des gouttes de sueur (que l'on sait être acides); enfin, de s'opposer, par leur saillie, à beaucoup de violences extérieures.

La peau du front et des joues, parvenue à la circonférence de la cavité orbitaire, se continue en haut et en bas au-devant du globe oculaire, en formant un repli supérieur et un repli inférieur, désignés sous les noms de *paupière supérieure* et de *paupière inférieure*. Chacun de ces organes est donc constitué par une couche externe ou cutanée, et par une couche muqueuse ou interne appartenant à la conjonctive, comme on l'a vu précédemment. La ligne de réunion de la peau avec la conjonctive palpébrale (de *palpebra*, paupière), est connue sous la dénomination de *bord libre* des paupières. Ce bord libre est soutenu par un fibro-cartilage, appelé *cartilage tarse*. Beaucoup plus développé à la paupière supérieure qu'à l'inférieure, il est garni d'une rangée de poils plus ou moins longs, connus sous le nom de *cils*, dont l'usage est de protéger le globe oculaire contre les impressions de la lumière et contre les atteintes des petits corps qui voltigent dans l'air. En dedans des cils, existent une série de petits follicules, appelés *glandes de Meibomius*, logés dans l'épaisseur du cartilage tarse correspondant. C'est l'humeur albumineuse sécrétée par ces follicules qui favorise les frottements réciproques des paupières et du globe de l'œil : on la connaît vulgairement sous le nom de *chassie*. Les paupières possèdent, en commun, un *muscle orbiculaire* qui les rapproche, les fronce à la manière des cordons d'une bourse. La supérieure, plus longue, est munie, en outre, d'un *muscle releveur*, dont l'insertion postérieure est au fond de l'orbite. Les paupières couvrent l'œil dans le sommeil, le garantissent du contact des corps étrangers, de l'effet de la lumière; elles servent aussi à en nettoyer la surface, en étendant les diverses humeurs destinées à cet usage.

L'angle interne de l'œil offre un petit corps saillant, rosé, composé de huit ou dix follicules muqueux entremêlés de poils : c'est ce qu'on appelle la *caroncule lacrymale*. Tout près se voit un petit repli muqueux immédiatement placé sur le globe oculaire et dirigé verticalement en sens contraire des paupières : c'est le rudiment de la *troisième paupière* des oiseaux.

Les yeux peuvent être le siége de diverses affections dont le traitement constitue l'art de l'oculiste (*voy.* ce mot, CATARACTE, OPHTHALMIE, CÉCITÉ, AMAUROSE, etc.). Des défauts de conformation de cet organe donnent lieu à la myopie, à la presbytie, au strabisme (*voy.* ces mots), etc.

L'œil, tel que nous l'avons décrit, ne se rencontre que dans les vertébrés et les mollusques céphalopodes, encore présente-t-il, dans ces différentes classes, des modifications très grandes, toujours en rapport non-seulement avec la dégradation de l'échelle zoologique, mais d'une manière bien plus évidente avec les habitudes générales des animaux qui composent ces classes. Ainsi, les oiseaux, quoique venant après les mammifères, semblent de beaucoup l'emporter sur eux quant au développement de l'œil. Ils devaient, en effet, pour satisfaire aux nécessités de leur vie aérienne, aperce-

voir les corps à des distances excessivement différentes, aussi bien de haut en bas que dans une direction horizontale, afin de pouvoir embrasser un grand nombre d'objets à la fois. Enveloppés de toutes parts du fluide lumineux, obligés souvent de se diriger directement contre les rayons solaires, les oiseaux devaient être munis d'un appareil particulier qui, tout en leur permettant de voir, modérât l'intensité, l'éclat de la lumière. Cet organe, connu sous la dénomination de troisième paupière ou de membrane *nyctitante*, peut, au moyen d'un muscle situé à la partie postérieure de l'orbite, être tiré comme un rideau au-devant du globe oculaire.

Comme antithèse de la vue des oiseaux, nous trouvons celle des poissons, naturellement assez bornée, en raison du milieu qu'ils habitent. La cornée si bombée, le cristallin si plat, les paupières si développées des premiers, sont représentés, dans les seconds, par une cornée aplatie, un cristallin sphérique, et par un simple bourrelet palpébral. Entre ces deux genres d'organisations extrêmes, viennent se placer les organisations, pour ainsi dire moyennes, des reptiles et des mammifères, se rapprochant plus ou moins, suivant les circonstances et les groupes, de celle des oiseaux ou de celle des poissons.

On ne trouve aucune trace d'yeux dans les polypes, les acalèphes, les échinodermes, les vers intestinaux, non plus que dans les infusoires, comme l'a récemment démontré M. Dujardin, contrairement à l'opinion d'Ehrenberg. Leur présence est douteuse dans les annélides; quant aux mollusques acéphales, ils en sont certainement dépourvus. Les yeux des insectes, des arachnides et des crustacés, peuvent être rapportés à deux types bien distincts, celui des yeux *chagrinés* ou *composés*, et celui des yeux *lisses* ou *stemmates*. Ces derniers sont généralement au nombre de trois, deux latéraux, un moyen sur la ligne médiane du sommet de la tête; quelquefois il n'y en a que deux, mais on en trouve aussi jusqu'à huit et même douze. Ils peuvent exister seuls, comme chez les arachnides, ou bien simultanément avec les yeux composés, comme on le voit chez d'autres insectes.

Les yeux composés sont formés par la réunion d'un nombre plus ou moins considérable de petites cornées, soudées ensemble et constituant autant de facettes constamment hexagonales. Contre le centre de chaque cornéule, vient s'appuyer la base d'un petit cône gélatineux et transparent nommé cristallin, dont le sommet est embrassé par une petite rétine formée par l'épanouissement d'un filet du nerf optique. Le nombre des cornéules varie beaucoup : on en a compté 12,544 dans les demoiselles, 17,355 dans les papillons, et jusqu'à 25,088 dans les mordelles. Le nombre des yeux composés n'est jamais que de deux, quelquefois même il n'en existe qu'un seul chez les crustacés. Les stemmates sont rares dans cette classe d'articulés; ils s'y montrent cependant seuls, ou conjointement avec les yeux chagrinés. Les yeux à facettes peuvent être ou attachés immédiatement à la tête, c'est le cas ordinaire chez les insectes; ou portés sur une sorte d'appendice immobile, comme dans quelques insectes et beaucoup de crustacés; ou bien enfin placés sur un pédoncule articulé mobile, comme dans les seuls crustacés décapodes et stomapodes. C. L-R.

ŒIL-DE-BŒUF. On nomme ainsi, en architecture, des ouvertures rondes ou ovales destinées à donner du jour. Au palais de Versailles (*voy.*), la salle d'attente qui précède la *chambre du roi* tire sa lumière d'une semblable ouverture, d'où elle a reçu le nom sous lequel elle est devenue célèbre. *Les fastes de l'OEil-de-Bœuf*, c'est l'histoire des courtisans du grand roi, et par extension, des courtisans en général. Cependant cette salle ne recevait pas seulement la cour brillante de Louis XIV, souvent on y voyait aussi les plus beaux génies du grand siècle. X.

ŒILLET, genre de la famille des caryophyllées (*voy.*). Il renferme environ cent espèces, dont plusieurs se cultivent comme plantes de parterre. Il se distingue aux caractères suivants : calice tubuleux, à peu près cylindrique, quinquédenté, garni à la base de plusieurs

paires d'écailles opposées en croix et imbriquées. Corolle de cinq pétales à onglet long, plane et presque linéaire; muni antérieurement d'une lamelle longitudinale concave; lame des pétales étalée, dentée, ou incisée, ou frangée, dépourvue d'appendice, ordinairement barbue à la base. Étamines au nombre de dix, saillantes, mais plus courtes que les pétales. Ovaire surmonté de deux stigmates. Capsule presque cylindrique, uniloculaire, polysperme, s'ouvrant au sommet en cinq valves. Graines comprimées, peltées, à embryon presque droit et central.

Les espèces les plus notables comme plantes d'agrément sont : l'*œillet des fleuristes* ou *œillet giroflée* (*dianthus caryophyllus*, L.), vulgairement *œillet*, sans autre désignation spéciale, dont les amateurs cultivent un grand nombre de variétés ; l'*œillet mignardise* (*dianthus plumarius*, L.), qu'on recherche principalement pour les bordures des parterres; l'*œillet de Chine* (*dianthus sinensis*, L.) et l'*œillet bouquet* ou *œillet de poëte* (*dianthus barbatus*, L.). ÉD. SP.

ŒILLETTE, *voy.* PAVOT, HUILE.

ŒLS. Cette principauté du cercle de Breslau en Silésie (*voy.*), présente, y compris *OEls-Bernstadt*, qui n'y est réuni que depuis 1745, une superficie totale d'environ 38 milles carr. géogr. Sa population s'élève à 90,000 âmes et le revenu public à 170,000 florins. Le sol est en général fertile, surtout en céréales, en lin et en fruits. On y trouve aussi des forêts d'une étendue considérable. Le chef-lieu, *OEls*, situé dans une plaine sur l'OElsa, compte 6,100 hab. C'est le siége du gouvernement et de la chambre. Le château, entouré de murs et de fossés, renferme une belle bibliothèque et des collections d'objets d'art et d'histoire naturelle.

A la mort du duc Charles-Frédéric, avec qui s'éteignit l'antique race des Piastes (*voy.*), en 1647, la principauté d'OEls échut à son gendre, le duc Silvius Nemrod de Wurtemberg, fondateur de la ligne de Wurtemberg-OEls. Cette ligne s'étant éteinte en 1792, sa fille unique, Sophie-Frédérique-Charlotte, morte en 1789, transmit ses droits à son époux, le duc Frédéric-Auguste de Brunswic, qui, mort en 1805, laissa ses domaines à son neveu, Frédéric-Guillaume. Ce dernier ayant été tué à la bataille des Quatre-Bras, en 1815, son fils Charles lui succéda; mais en 1825, il abandonna la principauté à son frère Guillaume, actuellement duc régnant de Brunswic (*voy.*), à charge de réversion. *C. L.*

ŒNOMANCIE, *voy.* DIVINATION, T. VIII, p. 334.

ŒNOMAUS, roi de Pise en Élide, *voy.* HIPPODAMIE et PÉLOPS.

ŒNONE, première femme de Pâris (*voy.*), et mère malheureuse de Corythe. La 5e héroïde d'Ovide peint sa douleur après l'abandon de son infidèle époux.

ŒNOTRIE, *voy.* ITALIE.

ŒSEL, île de la mer Baltique qui compte, avec les petites îles voisines de Mohn et de Rouno, 102 milles carr. géogr. de superficie. Située à l'entrée du golfe de Riga, elle dépend du gouvernement russe de Livonie. Son nom paraît être suédois. Elle a un sol généralement plat, fertile et assez bien cultivé; mais aussi couvert de forêts étendues. L'éducation des bestiaux y est dans un bon état, et la pêche considérable. La population des trois îles s'élève à environ 35,000 hab., tous Esthoniens, à l'exception des propriétaires nobles allemands et de quelques Suédois. Arensbourg, petite ville et port au sud de l'île, avec environ 1,800 hab., en est le chef-lieu. S.

ŒSOPHAGE, conduit musculo-membraneux allant du pharynx à l'estomac, et servant à faire arriver les aliments de la bouche dans la cavité où se fait la première digestion. Il est situé devant la colonne vertébrale, derrière la trachée-artère et l'aorte; il traverse le diaphragme et vient aboutir à l'orifice cardiaque, où se trouve un sphincter (*voy.* tous ces mots) destiné à empêcher le reflux des matières alimentaires. A l'extérieur, il est formé d'une tunique celluleuse empruntée pour ainsi dire aux parties qu'il traverse; au-dessous s'étend une tunique musculeuse formée de fibres longitudinales et de fibres circulaires; enfin, à la partie la plus interne se trouve une tunique muqueuse garnie de follicules abondants qui sécrè-

tent une humeur visqueuse nécessaire à la déglutition. L'œsophage est pourvu d'artères, de veines, de vaisseaux lymphatiques et de nerfs. Sa sensibilité, peu développée, se manifeste plutôt dans l'état de maladie et surtout dans le cas d'inflammation. D'ailleurs l'œsophage peut, comme les autres organes, être affecté de cancer, de squirre et de paralysie. On a quelquefois observé sa rupture, accident grave et rare qui a donné lieu à l'effusion des substances alimentaires dans la cavité de la poitrine. F. R.

ŒTA, montagne ou plutôt chaîne de montagnes qui sépare la Phocide de la Thessalie. Le point culminant de cette chaîne, qui est comme le contrefort oriental de celle du Pinde (*voy.* GRÈCE, T. XIII, p. 8 et 9), a 1,600 m d'élévation. C'est là, dit la fable, que Hercule monta sur le bûcher. Entre les derniers escarpements de l'OEta et le golfe Malliaque se trouve l'immortel défilé des Thermopyles (*voy.* l'art.). F. D.

ŒTTINGEN, ancien comté souverain de l'empire germanique, médiatisé en 1806, et aujourd'hui subordonné aux rois de Bavière et de Wurtemberg, comme enclave de ces deux états. Ce petit pays, fertile et en partie arrosé par la Wernitz, a en tout 18 milles carr. géogr. de surface, avec 64,000 hab. : 4 milles carr. avec 16,000 âmes et un revenu de 120,000 florins, appartiennent aux princes *d'OEttingen-Spielberg*, et le reste, avec 400,000 florins de revenu, aux princes *d'OEttingen-Wallerstein*. La petite ville d'OEttingen est la résidence des premiers, Wallerstein celle des seconds.

Les comtes d'OEttingen, dont la généalogie certaine remonte au XIII^e^ siècle, se disent issus d'un des fils d'Isambert (Isenbart), duc de Souabe, au temps de Charlemagne, et furent, de temps immémorial, présidents de la haute juridiction impériale dans le Brisgau. Au commencement du XIV^e^ siècle, Frédéric, comte d'OEttingen, acquit par mariage une partie de la Basse-Alsace, qui fut aliénée, en 1359, en faveur du chapitre de Strasbourg. Cette maison abandonna à l'empereur Charles IV et à ses vassaux ce qu'elle y tenait en fief de l'Empire, et mit ainsi fin à la dignité de landgrave d'Alsace (*voy.*). Sous Louis XV^e^ du nom, qui embrassa la réforme et entra dans la ligue de Smalkalde, la dynastie des comtes d'OEttingen se fractionna en deux branches. L'aînée, celle d'OEttingen-OEttingen, aussi protestante et qui eut pour chef Louis XVI^e^ du nom, fils aîné du précédent, s'éteignit en 1731. L'autre, celle de Wallerstein, avait été fondée par Frédéric, fils cadet de Louis XV^e^ du nom, qui, demeuré fidèle au catholicisme, avait obtenu de l'empereur Charles-Quint une partie des possessions enlevées à son père. Déjà sous les trois petits-fils du nouveau comte, dont les descendants furent plus tard élevés à la dignité de princes, elle s'était subdivisée dans les trois lignes *d'OEttingen-Spielberg*, *Wallerstein* et *Baldern* (divisée elle-même en celles de *Baldern* et *Katzenstein*). Les domaines de cette dernière, éteinte en 1798, ont été réunis à ceux de la maison d'OEttingen-Wallerstein. La ligne d'OEttingen-Spielberg est aujourd'hui représentée par le prince Jean-Aloys III, né le 9 mai 1788, grand-chambellan de la cour, membre héréditaire de la 1^re^ chambre de Bavière. Le chef de la ligne d'OEttingen-Wallerstein, le prince Frédéric-Kraft-Henri, né le 16 octobre 1793, colonel, chevalier de la Toison-d'Or, chambellan de l'empereur d'Autriche, est mort à Munich, en novembre 1842. Les biens de sa famille lui avaient été cédés, en 1823, par son frère aîné, Louis-Kraft-Ernest, né le 31 janvier 1791, qui a occupé en Bavière, de 1831 à 1837, le poste de ministre de l'intérieur, et s'y est fait remarquer par des principes libéraux autant que par la noblesse de son caractère. X.

ŒUF (*ovum*). C'est le nom qu'on donne à un corps formé dans les ovaires des femelles des animaux, et qui renferme les éléments d'un être semblable à celui qui le porte. La fécondation de cet être a lieu par le rapprochement médiat ou immédiat du mâle. Mais un œuf qui n'a pas reçu l'influence de la liqueur séminale est arrêté dans son développement. Les animaux qui se reproduisent ainsi sont dits *ovipares*. On donne le nom d'*ovovivipares* à ceux chez qui les œufs éclosent dans le ventre de la mère,

comme chez les vipères. *Voy.* Animaux, Oiseaux, Poissons, Reptiles, Insectes, etc., etc.

Les œufs des oiseaux, dont nous devons ici nous occuper spécialement, sont composés d'une enveloppe calcaire, qui renferme plusieurs membranes, contenant une liqueur albumineuse transparente (*le blanc*), au milieu de laquelle est suspendu un globe de couleur jaune, de nuance variée (*le jaune*); sur ce globe, on trouve une tache gélatineuse avec des irradiations blanchâtres (*la cicatricule*); ce corps, livré pendant quelques semaines à l'incubation (*voy.*) de la femelle, produit un oiseau. On sait pourtant que les œufs de nos oiseaux domestiques, étant un aliment agréable, sont livrés pour la plupart à la consommation; l'œuf de poule surtout est d'une grande importance commerciale; les œufs d'oie, de dinde, de cane et de pintade, sont assez estimés, mais d'une bien moindre ressource. La moyenne des produits de l'exportation des œufs de poule s'élève annuellement, en France, à plus de 4 millions de fr. La consommation à Paris est de plus de 100 millions d'œufs, environ 130 par individu. D'après un autre calcul, la ponte annuelle dans toute la France serait de plus de 7 milliards d'œufs, et la consommation atteindrait de très près ce même chiffre. Les œufs de vanneau sont recherchés des gourmands.

Les œufs sont employés à une si grande foule d'usages, que l'on se trouve obligé d'en faire des approvisionnements pour l'hiver, époque où les poules pondent peu. On les préserve des variations atmosphériques en les mettant par couches dans le sable, la sciure de bois ou de la petite paille.

On emploie aussi les œufs comme médicament. Un *lait-de-poule* se compose du jaune de l'œuf délayé dans de l'eau chaude et sucrée. Le blanc est employé dans les collyres (*voy.*); il a la propriété de clarifier les sirops, le petit-lait, les liqueurs vineuses, etc. Dans les arts, on peignait autrefois à l'œuf, et le blanc sert encore à faire un vernis pour les tableaux. On l'emploie dans la fabrication de la porcelaine. Les coques préparées ont la même vertu que les yeux d'écrevisse.

Il était d'usage jadis de faire bénir, le samedi-saint, une certaine quantité d'œufs mis en réserve dans le temps du carême, pour les offrir en cadeaux; on les teignait en jaune, en violet, et surtout en rouge. De là est venu le nom d'*œufs de Pâques*, parce qu'on les donnait après la grand'messe de ce jour de fête. Louis XIV et Louis XV en distribuèrent eux-mêmes à leurs courtisans. Les confiseurs ont tiré parti de cette coutume pour confectionner des œufs avec diverses matières et souvent avec beaucoup de goût et de luxe. L'usage des œufs de Pâques est aussi très répandu chez les chrétiens de l'Église orientale : en Russie, les amis s'offrent entre eux ce petit cadeau, en s'embrassant et en s'adressant ces paroles sacramentelles : *Christos vosskress* (J.-C. est ressuscité). — *Vo istina vosskress* (Il est certainement ressuscité). *Voy.* Paques. D. A. D.

Œuf humain, *voy.* Ovaire, Conception, Embryon, Utérus, etc.

Œuvre, *voy.* Main-d'œuvre, Chef-d'œuvre, Hors-d'œuvre; *voy.* aussi Fabrique (d'église) et Fondation. — Bonnes œuvres, *voy.* Bienfaisance, Morale, Grace, etc.

Ofen, en français *Bude*, du hongrois *Buda*, nom qui, comme Ofen, en allemand, signifie poêle. C'est l'ancienne capitale de la Hongrie. *Voy.* Pesth.

Offertoire, la partie de la messe (*voy.*) dans laquelle le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer. C'est aussi le nom de l'antienne que l'on chante pendant ce temps. Z.

Office. Ce mot, qui vient du latin *officium*, dérivé d'*efficere*, faire, implique l'idée d'un service à rendre, selon les lois de la société. C'est du moins le sens que lui attribue Cicéron, dans son célèbre traité *De officiis*. Mais cette première signification a été considérablement modifiée, et est devenue l'origine d'une foule d'acceptions nouvelles.

On a d'abord nommé *offices* certaines charges avec juridiction ou bien fonction publique : tels étaient les offices de président, de conseiller, de procureur, etc. Ils étaient *vénaux* ou *non vénaux*; et les premiers se subdivisaient en *domaniaux* et en *casuels*. Les *do-*

maniaux étaient ceux qui étaient démembrés du domaine du roi, et qui se transmettaient par succession, comme les greffes et les tabellionages. Les *casuels*, au contraire, s'éteignaient à la mort de l'*officier* pourvu par provisions du roi. La vénalité des offices ne date, en France, que du règne de Louis XII, qui l'autorisa pour acquitter les dettes de Charles VIII, son prédécesseur. Le parlement ne pouvant approuver ce trafic, ne le considéra que comme un prêt, et ferma d'abord les yeux. En 1597, il crut devoir abolir le serment que chaque magistrat prêtait en recevant sa charge, et par lequel il affirmait ne l'avoir achetée ni directement ni indirectement.

L'*office* différait essentiellement de la *charge*, en ce que cette dernière était temporaire, tandis que l'office donnait une qualité permanente.

On appelait *office de finance* la place dans laquelle on avait pouvoir de manier les deniers du roi ou du public, à charge d'en rendre compte. A la cour, il y avait sept offices qui appartenaient à la maison du roi et des princes, et que les plus grands gentilshommes recherchaient avec fureur : c'étaient les offices de la chambre, de la garde-robe (*voy.* ces mots et OFFICIERS), etc.

Dans les juridictions seigneuriales, le *procureur d'office* était celui qui remplissait les fonctions du ministère public. Aujourd'hui, un juge *d'office* est celui qui informe sans en être requis et par le seul devoir de sa charge. L'avocat *d'office* est celui que nomme un tribunal dans l'intérêt d'un accusé qui n'a pas fait choix d'un défenseur.

Pour les *offices* diplomatiques, *voy.* NOTE, p. 568.

Le mot *office* s'emploie encore pour désigner les pièces qui forment ce qu'on appelle, chez les grands, le département de la bouche, comme cuisines, garde-manger, etc.; chez les particuliers, on désigne sous ce nom la pièce qui précède ou qui suit la salle à manger, et dans laquelle on serre tout ce qui dépend du service de la table.

En droit canonique, l'office était autrefois un bénéfice sans juridiction. On appelait *offices claustraux* les fonctions attribuées à certains religieux qui prenaient soin de l'infirmerie, de la sacristie, des aumônes, etc.

Dans les pays soumis à l'inquisition (*voy.*), on appelle *saint-office* le tribunal de cette justice exceptionnelle.

L'*office divin*, ou liturgie (*voy.*), est le nom qu'on donne aux prières publiques de l'Église. Plusieurs conciles ont réglé les heures et l'ordre de l'office. La célébration de l'office varie chaque jour selon le degré de solennité de la fête ou du saint. Quand un saint personnage est canonisé, on lui assigne un office propre. Les ecclésiastiques doivent lire tous les jours l'office contenu dans le bréviaire (*voy.*) : un petit livret nommé *ordo*, imprimé pour chaque année, leur indique la manière dont l'office doit être composé chaque jour. Certains livres à l'usage des laïcs renferment des extraits plus ou moins étendus de l'office, accompagnés de prières, tels sont les *eucologes* (*voy.*), *paroissiens*, *heures*, etc. D. A. D.

OFFICIAL, OFFICIALITÉ. On désignait sous le nom d'*official* le juge ecclésiastique que l'évêque déléguait pour exercer en son nom la juridiction contentieuse. Cette charge était révocable au gré de l'évêque. On suppose que cette institution ne date que de la fin du XIII^e^ siècle. Elle ne subsista pas longtemps, malgré ses rapides extensions, sans attirer les censures des parlements, qui retinrent la connaissance des affaires civiles, que les officiaux voulaient s'attribuer, par plusieurs appels comme d'abus (*voy.* ce mot). Les évêques, dont le diocèse avait une certaine étendue, nommaient encore des *officiaux forains* dans les districts éloignés du lieu de leur siége.

L'*officialité* était la cour ou justice que présidait l'*official;* le ministère public s'appelait *promoteur*, et le lieutenant *vice-gérant*. On appliquait aussi ce nom au lieu où se tenait cette juridiction: on disait la salle de l'officialité, les prisons de l'officialité, etc. D. A. D.

OFFICIER, nom par lequel on désigne celui qui possède un office (*voy.*), une charge, ou qui exerce certaines fonctions. Cette dénomination s'applique plus spécialement à différents grades de l'armée.

Les *grands-officiers* de la couronne étaient jadis, en France, les grands dignitaires qui approchaient le plus du roi, tels que le grand-chambellan, le grand-chancelier, le grand-maître des cérémonies, le connétable et le grand-aumônier (*voy.* tous ces mots et DIGNITÉS). Emportés par la tourmente révolutionnaire de 1789, ils reparurent avec quelques modifications sous l'empire, qui reconnaissait six grands dignitaires : le grand-électeur, l'archi-chancelier de l'empire, l'archi-chancelier d'état, l'archi-trésorier, le connétable et le grand-amiral. Après eux venaient les grands-officiers de l'empire proprement dits, qui étaient : les maréchaux, les inspecteurs et colonels généraux de l'artillerie, du génie, des troupes à cheval et de la marine; et les grands-officiers civils de la couronne, c'est-à-dire le grand-chambellan, le grand-aumônier, le grand-veneur et le grand-maréchal du palais. La Restauration fit disparaître toutes ces splendeurs du trône impérial, et ne conserva que les *grands-officiers civils de la couronne*, qui rappelaient le mieux ce qui existait autrefois. Les événements de 1830 ont effacé jusqu'aux dernières traces de cette institution.

Dans l'ordre civil, on nomme *officier civil* le dépositaire, l'agent de l'autorité, tels que les officiers de l'état civil, ceux de police et de police judiciaire, les officiers ministériels, les officiers municipaux, les officiers publics, etc.

Pour les *officiers de l'état civil*, *voy.* ÉTAT CIVIL, MAIRE, LÉGATION, CONSUL, CHANCELIER, etc.

Les *officiers de police judiciaire* chargés de rechercher les crimes, délits et contraventions, d'en rassembler les preuves et d'en livrer les auteurs aux tribunaux, sont : les juges d'instruction, les commissaires généraux de police, les officiers de gendarmerie, les juges de paix, les procureurs du roi et leurs substituts, les maires et adjoints, les commissaires de police et enfin les gardes champêtres et les gardes forestiers.

Les *officiers ministériels* sont aujourd'hui : les avoués, les greffiers, les huissiers et les notaires (*voy.* tous ces mots), qui ne sont plus nommés à la diligence du gouvernement, mais qui sont admis en exécution de certaines conditions particulières.

Les *officiers municipaux* sont les membres des municipalités (*voy.*) qui exercent une part quelconque du pouvoir exécutif, tels que les maires et leurs adjoints.

Les *officiers de paix*, créés par l'Assemblée constituante, étaient attachés au tribunal municipal, au nombre de 24, et avaient pour marque distinctive un bâton blanc, à l'exhibition duquel chaque citoyen était forcé de les suivre devant le juge de paix. On donne ce nom aujourd'hui à des agents subordonnés aux commissaires de police.

Dans l'armée, les *officiers militaires* sont commissionnés par le souverain, tandis que les *sous-officiers* sont nommés par les chefs de corps. Les premiers, dont la marque distinctive est l'épaulette en fil d'or ou d'argent diversement façonnée, se divisent en *officiers généraux*, *officiers supérieurs* et *officiers* proprement dits. Les officiers *généraux* (*voy.* GÉNÉRAL) ont sous leurs ordres des troupes de différentes armes : ce sont les lieutenants généraux et les maréchaux-de-camp. Les officiers *supérieurs*, qui sont les colonels, les lieutenants-colonels, les chefs d'escadron ou de bataillon et les majors, commandent tout ou partie d'un corps de troupes. Les officiers proprement dits sont les capitaines, les lieutenants et sous-lieutenants (*voy.* la plupart de ces mots, GRADE, ÉTAT-MAJOR, etc.). Autrefois, les officiers portaient d'autres noms, qui ont été supprimés depuis dans les armées françaises, tels que *brigadier*, *mestre de camp*, *enseigne*, *cornette*, *cadet*, etc. Avant la révolution, comme les gentilshommes étaient seuls admis à devenir officiers, on désignait sous le nom d'*officiers de fortune*, les sous-officiers qui passaient à un grade supérieur, sans pouvoir toutefois atteindre au-delà de celui de capitaine. Les *sous-officiers* étaient anciennement appelés *officiers à brevet*, *officiers à baguettes*, *bas officiers*.

Dans la marine (*voy.* ÉQUIPAGE, MAITRE, GRADE, ÉTAT-MAJOR), les grades sont assimilés à ceux de l'armée de terre. On appelle *officiers mariniers* les *mat-*

tres, *contre-maîtres* et *quartiers-maîtres*. Les *officiers de port*, capitaines et lieutenants, créés par la loi du 9 août 1791, font la police des ports et des rades de commerce; ils sont nommés par le ministre des travaux publics et du commerce, sur la présentation du directeur général des ponts et chaussées.

Les *officiers d'administration*, membres de l'intendance (*voy.*) militaire et du commissariat de la marine, sont, ainsi que les membres de l'administration des subsistances militaires (*voy.*), assimilés aux officiers de terre et de mer.

Les *officiers de santé* sont civils ou militaires. Au civil, les officiers de santé exercent la médecine (mais seulement dans de certains cas), sans être pourvus du diplôme de docteur. Les *officiers de santé* de l'armée, qu'ils soient docteurs ou non, sont tous connus sous cette dénomination. Ils se divisent en médecins, chirurgiens et pharmaciens. Les chirurgiens seuls sont affectés au service des troupes; les autres sont attachés aux hôpitaux. Les officiers de santé de la marine font à la fois le service des bâtiments et des hôpitaux de la marine, et dans les colonies. Tous sont assimilés, par des règlements spéciaux, à certains grades correspondants. D. A. D.

OFFICINE, Officinal (d'*officium*). Le mot d'officine a perdu de bonne heure le sens de boutique, atelier, qu'il avait en latin, et ne s'est appliqué, en français, qu'aux professions élevées, telles que l'imprimerie, la pharmacie, le notariat. Il n'est plus guère usité aujourd'hui que comme synonyme de pharmacie; mais ce dernier mot ayant prévalu, nous y renvoyons le lecteur. Cependant, on a conservé l'adjectif *officinal*, qui s'applique soit aux préparations effectuées dans l'officine, soit à certains médicaments qu'on y fait entrer. Les préparations *officinales* s'exécutent sur la prescription du médecin, pour un usage immédiat; les préparations *magistrales*, sur les formules insérées au codex (*voy.*), formules dont les doses et le mode d'opération sont rigoureusement déterminés. La pharmacie officinale n'est autre chose que la pharmacie appliquée ou usuelle. Elle opère avec les compositions magistrales tenues en réserve à cet effet, et dont la conservation est l'objet assidu des soins du pharmacien.

Certaines productions du règne organique, usitées en médecine, sont désignées par l'épithète d'officinales, et cette épithète équivaut à celle de médicinales. C'est ainsi qu'on dit la coralline blanche, *corallina officinalis*, L.; l'éponge, *spongia officinalis*, L.; la sangsue médicinale, *hirudo medicinalis*, L.; la sèche, *sepia officinalis*, L., etc. Beaucoup de ces qualifications sont purement honorifiques maintenant; car il est une foule de productions, naguère admises dans l'usage thérapeutique, qui aujourd'hui sont justement tombées en discrédit. A. F.

OFTERDINGEN (Henri d'), appelé aussi *Affterdingen* ou *Efterdingen*, un des plus célèbres poëtes allemands du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, passa, dit-on, sa jeunesse à la cour du duc d'Autriche Léopold VII, où il étudia la poésie. De temps en temps, il entreprenait des voyages, dont il profitait pour répandre partout le nom de son protecteur. C'est ce qu'il fit nommément à la cour du landgrave Hermann de Thuringe, lors de la fameuse lutte qu'il eut à soutenir, à la Wartbourg, contre Wolfram d'Eschenbach (*voy.*), qui, de son côté, chanta les louanges du landgrave. De toutes ses poésies, il ne nous reste que quelques fragments de la *Guerre de la Wartbourg*, qui se trouvent dans le recueil de Manesse. Il passe aussi pour auteur d'une partie du *Heldenbuch* (*voy. livre des* Héros). Quelques-uns lui attribuent encore le chant des *Nibelungen* (*voy.*); mais les opinions sont partagées à ce sujet. C. L.

OGIER, Oger, Otger ou Autcaire, surnommé *le Danois*, fameux personnage des vieux romans de chevalerie, vivait au temps de Charlemagne. Cet émule des Roland, des Olivier, des Renaud de Montauban, était originaire de l'Austrasie. Il prit parti pour les fils de Carloman contre Charlemagne; et pour éviter le ressentiment de ce prince, il dut se retirer chez Didier, roi des Lombards. Mais l'empereur, étant entré en Italie, vint l'assiéger dans Vérone, où il s'était ren-

fermé avec la veuve et les enfants de Carloman. Forcé de se rendre, Ogier sut se ménager son pardon. Dégoûté de la carrière des armes et de la vie du monde, il se retira dans le cloître de Saint-Faron, près de Meaux, où il entraîna Benoît, son ami. Ils y moururent dans la seconde moitié du IXe siècle. Une inscription fait présumer que Roland avait épousé Aula, sœur d'Ogier.—M. Barrois a publié pour la première fois *La chevalerie d'Ogier de Danemarche*, poëme du XIIe siècle, d'après le ms. de Marmoutier et celui de la Bibl. roy., 2 vol. in-12. Z.

OGINSKI, illustre famille lithuanienne, dont l'éclat commence au temps de Jean Sobieski, sous le règne duquel on voit un Oginski grand-chancelier de Lithuanie. Un autre membre eut de sanglants démêlés avec la puissante famille des Sapiéha (*voy.*), et combattit comme partisan en faveur du roi Auguste II, sous la bannière des Russes contre les Suédois. Il mourut en 1709. Depuis, deux hommes de la même famille se sont surtout honorés par leur patriotisme et par leur amour des entreprises utiles, des lettres et des arts.

Michel-Casimir, comte Oginski, né en 1731, fut employé dans sa jeunesse à d'importantes négociations auprès des cours de Saint-Pétersbourg et de Versailles pour travailler à l'élection de Stanislas Poniatowski (*voy.*), à la famille duquel il s'était allié, en épousant une princesse Czartoryska. Devenu voïvode de Vilna, puis grand-général de Lithuanie, il se plaça, en 1771, à la tête d'une confédération (*voy.*) de sa province pour repousser les troupes moscovites. Il les combattit d'abord avec succès; mais surpris et défait par Souvorof (*voy.*), il fut obligé de s'exiler, et encourut la confiscation de ses biens. Plus tard, ayant réussi à obtenir son pardon, il retourna en Pologne (1776), et vécut retiré dans son château de Slonim, dont il fit le centre d'une société brillante, et où il fonda d'utiles établissements. Il fit creuser aussi le canal qui porte son nom, et qui, en opérant la jonction du Niémen et du Prypett, joint la Baltique à la mer Noire. Mais les révolutions subséquentes engloutirent les deux tiers d'une fortune dont il faisait un si noble usage, et il eut encore la douleur de voir la chute de la Pologne. Il mourut à Varsovie, en 1803. Il excellait sur plusieurs instruments, et maniait le pinceau avec art; on lui attribua même l'invention de la pédale de la harpe.

Michel-Cléophas, comte Oginski, son neveu, grand-trésorier de Lithuanie, naquit en 1765. D'abord député à la diète, puis envoyé en ambassade extraordinaire en Hollande, il fut enfin nommé, en 1793, ministre du trésor. Lorsque Kosciuszko déploya, en 1794, l'étendard de l'insurrection, il se démit de son portefeuille pour se joindre aux patriotes, à la tête d'un régiment de chasseurs, qu'il avait levé à ses frais. On sait que, leur cause ayant succombé, les principaux chefs n'eurent d'autre moyen de salut que la fuite. Les biens d'Oginski devinrent la proie des généraux russes. Dans l'exil, les patriotes polonais le choisirent pour défendre leur cause à Paris et à Constantinople. Il ne négligea aucun effort pour remplir cette honorable mission, et ce n'est qu'après avoir perdu tout espoir de réussir qu'il sollicita et obtint, en 1802, de l'empereur Alexandre la permission de se retirer dans son domaine de Zalésié, entre Vilna et Minsk, dont il fit le plus beau de la Lithuanie. C'est là qu'il passa plusieurs années, livré aux travaux de l'esprit, à la musique et à l'horticulture. Après la paix de Tilsitt, il voyageait en France et en Italie, lorsqu'il fut nommé conseiller intime de l'empire. Il retourna donc en Russie (1810); cependant, en 1815, l'Italie l'attira de nouveau. Compositeur distingué, il est auteur de quelques belles polonaises. Mais il doit sa principale renommée à ses *Mémoires sur la Pologne et sur les Polonais, depuis* 1788 *jusqu'à la fin de* 1815 (publ. par M. L. Chodzko), Paris, 1826-27, 4 vol. in-8°. C'est un livre plein de révélations intéressantes. Ch. V.

OGIVE. Il est difficile, comme le dit M. Quatremère de Quincy, de s'accorder sur l'origine de ce mot, dont, selon lui, l'étymologie se compose de deux anciens mots français, qu'il ne cite pas. Cette difficulté n'est pas levée davantage par la supposition d'autres auteurs qui écri-

vent : *ogive* et *augive*, et qui font dériver ce dernier mot de l'allemand *Aug*, œil, parce que, disent-ils, les arcs des cintres des voûtes gothiques sont des angles curvilignes, semblables à ceux du coin de l'œil ; en effet, pour admettre cette dérivation, il faudrait que son origine germanique, pour avoir existé, eût laissé des traces dans la langue allemande : ce qui n'est pas.

Quant à sa signification, ce mot, employé généralement au pluriel, sert à désigner les nervures, les branches, les arêtes, les arcs et les arceaux saillants d'une voûte en tiers-point, ou dite gothique, qu'ils traversent d'angle à angle, et dont ils forment les diagonales, entre les autres arcs qui composent les côtés du carré. Ces nervures, ou leurs analogues, sont composées, tantôt d'une simple moulure avec ou sans filets, tantôt de plusieurs moulures réunies en faisceau.

Les ogives composent donc les parties essentielles des voûtes à tiers-point ou gothiques, c'est-à-dire le système fondamental de leur construction. Ordinairement en pierre dure, elles servent de butée à la maçonnerie en remplissage, qui forme les pendentifs ou la surface unie des voûtes. Ainsi, ce sont, dans les constructions dites gothiques, des arêtes avec des saillies, au lieu d'être des arêtes sans saillie des voûtes à lunettes et des voûtes d'arêtes, dont on voit les exemples dans les monuments antiques de Rome. C'est surtout dans les grandes salles des Thermes, dont la disposition eut tant d'influence sur l'architecture byzantine, que l'application de ce genre de voûtes offre une analogie sensible avec les voûtes en ogives; car cette analogie y existe non-seulement dans le système, mais elle s'y trouve encore dans le grand exhaussement de l'arc demi-circulaire, comme la première tendance à la surélévation des voûtes, dont le développement est le caractère dominant de l'architecture dite *gothique*. *Voy.* ce mot et Église (arch.).

Aussi, lorsque les grandes nefs des églises catholiques cessèrent d'être couvertes en bois, comme l'étaient les premières basiliques chrétiennes, on y adapta, de préférence, des voûtes d'arêtes et des voûtes à lunettes, d'abord sans arêtes saillantes, comme chez les anciens, et ensuite avec des nervures ou des arêtes saillantes, comme on le voit dans beaucoup d'édifices qui datent du IX^e^ au XIII^e^ siècle, et qui, cependant, n'offrent encore que des arcs plein-cintre dans leurs croisées, leurs portes et les autres ouvertures. Mais comme, dans ce dernier système, les angles aigus produits par le croisement ou l'intersection des nervures présentent, d'un côté, une apparence d'arc en tiers-point, et que, de l'autre, on surélève le centre de la voûte, tant comme moyen de consolidation que pour obtenir une forme plus agréable, il a pu et il a dû en résulter l'emploi partiel des arcs en tiers-point, avant même l'introduction générale de cet arc.

Il suit de ces faits que l'ogive ou plutôt les ogives expriment un système complet de construction à tiers-point, qui constitue l'élément principal des édifices dits gothiques, dont l'architecture, pour être rationnellement désignée, devrait l'être sous le nom générique d'*architecture ogivale*. J. H.

OGLOU, mot turc qui, comme *Aben* (*voy.*), signifie *fils* ; seulement on le place après le nom du père. Z.

OGRE, Ogresse, couple terrible d'êtres féroces qui jouent un grand rôle dans les contes de fées, sont avides de chair fraîche, et mangent avec délices celle des enfants. L'horreur inspirée par les anthropophages ou par des armées de Barbares qui mettaient tout à feu et à sang sur leur passage, est sans doute l'origine de ces monstres fantastiques, dont les anciens reconnurent les analogues sous les noms de Lycaon, de Polyphème, de syrènes (*voy.* ces noms), etc., monstres qui figurent dans les contes orientaux et qui se sont métamorphosés dans quelques contrées de l'occident en bisclavarets, en loups-garous (*voy.*), etc.

Nous pensons, avec notre savant collaborateur M. Walckenaër, que nos ogres du moyen-âge sont les Ouïgours, Hunni-Gours ou Hongrois, venus de la Scythie européenne. « Les courses des Hongrois en Allemagne, en Italie et en France, comme il le fait remarquer, eurent lieu principalement dans le IX^e^ siècle et vers

le milieu du x^e^, en même temps que les incursions des Normands ; de sorte que le mélange de l'ancienne féerie armoricaine avec la mythologie des descendants d'Odin s'opérait en même temps que l'irruption des ogres, et pendant que les horreurs dont ils se rendaient coupables, et auxquelles l'imagination ajoutait encore, imprimaient la terreur à des esprits déjà imbus de tant de superstitions diverses. De cette triple alliance s'est composé, s'est complété le merveilleux de nos contes de fées. » *Manger comme un ogre* est devenu proverbe. La peur qui donna à ces êtres malfaisants les trois natures, humaine, animale et infernale, les plaça dans les lieux abandonnés, et les fit recourir à mille ruses pour surprendre et dévorer les voyageurs. J. T-v-s.

OGYGÈS. C'est le plus ancien roi connu de l'Attique. On n'est pas d'accord sur ses parents, et l'on place son règne vers l'an 1800 av. J.-C. Autochthone suivant les Athéniens, il était, suivant d'autres traditions, roi des Hectènes, peuple primitif de la Béotie, qui s'appelait alors *Ogygie*. On lui attribue même la fondation de Thèbes, dont une porte conservait son nom. Le cataclysme connu sous la dénomination de *déluge d'Ogygès*, et qui, selon Larcher, dévasta toute l'Attique, 1759 av. J.-C., eut lieu sous son règne (*voy.* Déluge). Comme la Thèbes d'Égypte est aussi surnommée quelquefois *ogygienne*, on a pensé qu'Ogygès pourrait bien avoir été un roi égyptien, sous le règne duquel une colonie de prêtres serait venue en Béotie, et se serait établie ensuite dans l'Attique; mais ce n'est qu'une hypothèse de peu de valeur : les Grecs nommaient *ogygien* tout ce qui remontait à une haute antiquité. Pour l'étymologie du nom d'Ogygès, *voy.* Océan.

On désigne aussi l'île de Calypso, sur la côte de Carie, sous le nom d'*Ogygia*. S.

O'HIGGINS, *v.* Chili, T. V, p. 692.

OHIO, nom qui, dans le langage indien d'Amérique, signifie *beau fleuve*. Cet affluent très considérable du Mississipi (*voy.*), dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, est formé de la réunion des rivières d'Alléghany et de Monongahéla, près de Pittsbourg en Pensylvanie, et a un cours de 1,350 milles anglais de longueur. Il se dirige vers le sud-ouest par mille détours. Sa largeur varie de 1,200 à 3,000 pieds. Malgré ses sinuosités, la multitude d'îlots dont il est semé, et quelques chutes très rapides, il se prête bien à la navigation à la vapeur; aussi est-il d'une importance inappréciable pour le commerce intérieur des États de l'ouest et du sud. Ses rives sont peu élevées, la contrée qu'il parcourt est une des plus belles et des plus fertiles de l'Union. — Pour l'État d'Ohio, *voy.* États-Unis. Ch. V.

OHMACHT (Landolin), sculpteur distingué, né en 1761, à Thuningen, près de Rothweil (en Souabe), et élève de Melchior de Frankenthal, donna de bonne heure des preuves de son talent. En 1790, il visita l'Italie dans le but d'y compléter son éducation. Il parcourut, à son retour, l'Allemagne, et s'arrêta à Hambourg, qui doit à son ciseau le monument du bourguemestre Rodde et le buste de Klopstock. En 1801, il fut appelé à Strasbourg, et chargé d'exécuter le monument de Desaix, dont quelques figures seulement lui appartiennent. Ce fut dans cette ville, où il se fixa, qu'il exécuta ses plus beaux travaux, tels que : *Le jugement de Pâris* (1804-7), en grès; le buste colossal de Jean Holbein et celui d'Erwin de Steinbach, tous deux en marbre; un *Neptune*, en grès (1806); le monument d'Oberlin, dans l'église de Saint-Thomas, haut-relief en marbre (1810); une *Vénus*, de grandeur naturelle, en marbre (1812), et une *Flore*, son pendant; le monument de Koch, dans la même église de Saint-Thomas; *la Charité* et *la Foi*, ainsi qu'un *Christ crucifié* de l'église protestante de Karlsruhe; une *Psyché*, qui suit des yeux l'Amour; une admirable *Hébé*, etc. Ohmacht mourut à Strasbourg, le 31 mars 1834. *C. L. m.*

OHSSON (Ignace Mouradgea ou Mouradja d') naquit à Constantinople, d'une famille arménienne, en 1740. Il entra de bonne heure au service de la légation suédoise, dans sa ville natale, et devint successivement secrétaire, premier interprète de légation, enfin chargé d'affaires du roi de Suède près la Porte

othomane, et plus tard, près la cour de France. Sa connaissance des langues arabe et turque lui ayant permis de puiser aux sources mêmes, il conçut le plan d'un grand ouvrage sur l'état de la Turquie à cette époque. C'est en français et à Paris, où il arriva en 1784, qu'il publia son *Tableau général de l'empire Othoman*, divisé en 2 parties, dont l'une comprend la législation (religieuse) mahométane, l'autre, l'histoire de l'empire (1787-90, 2 vol. in-fol.; t. III, en 2 parties, publié par son fils, contenant les Codes civil, politique, criminel et militaire, 1820, 1 vol.), ouvrage d'un grand mérite, et qui se distingue par le luxe de l'impression et par la beauté des gravures; mais qui est resté incomplet, quoique Mouradja ait laissé la fin de son travail en manuscrit. Pendant la Révolution, il retourna à Constantinople, où Sélim III lui fit donner tous les renseignements qu'il pouvait désirer. Lorsqu'il revint en France, il se retira à la campagne, où il publia encore le *Tableau historique de l'Orient*, dédié au roi de Suède (Paris, 1804, 2 vol. in-8°) : c'est une introduction à son premier ouvrage. Mouradja mourut au château de Bièvre, le 27 août 1807. — Son fils, le baron CONSTANTIN Mouradja d'Ohsson, ministre de Suède, d'abord à La Haye (1816), et ensuite à Berlin (1834), membre de la Société Asiatique de Paris, est né à Constantinople, vers 1780. Il a publié l'*Histoire des Mongols, depuis Tchinguiz-Khan jusqu'à Timeer-Lanc*, avec une carte de l'Asie centrale au XIII^e^ siècle (t. I^er^, en 2 part., Paris, 1824, in-8°; nouv. édit., Amst., 1834-35, 4 vol.), et un ouvrage intitulé : *Des peuples du Caucase et des pays au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne dans le* X^e^ *siècle, ou Voyage d'Abou-el-Cassim* (Paris, 1827, in-8°), sorte d'imitation du Voyage d'Anacharsis, aussi exacte qu'intéressante. Z.

OIE, genre de palmipèdes de la tribu des canards (*voy.*), desquels il se distingue surtout par la forme du bec, plus court que la tête, plus étroit en avant qu'en arrière, et plus haut que large à sa base. Ils tiennent le milieu, pour le volume du corps, entre les canards proprement dits et les cygnes; ils n'ont pas le cou aussi long que ces derniers. Leurs torses plus élevés, moins écartés et plus rapprochés de la partie antérieure du corps, rend leur marche plus facile : aussi leurs habitudes sont-elles plus terrestres qu'aquatiques. Ils ne plongent pas, nagent peu, se tiennent de préférence dans les prairies humides et ne se rendent à l'eau qu'après le coucher du soleil. Des graines, des plantes aquatiques, composent leur nourriture. Un seul mâle ou *jars* suffit à plusieurs femelles. Celles-ci nichent à terre et pondent 6 à 8 œufs, qu'elles couvent un mois. Aussitôt sorti de sa coquille, le petit *oison* marche et pourvoit à sa subsistance. Lorsque ces animaux prennent leur nourriture, l'un d'eux fait ordinairement sentinelle et avertit ses compagnons par un cri très bruyant, ordinairement répété par la troupe entière, comme pour prouver sa vigilance, qui sauva, comme on sait, le Capitole (*voy.* MANLIUS). Leur vol est élevé. Leurs bandes nombreuses émigrent en se plaçant sur une seule ou sur deux lignes divergentes. Dans ce cas, celui qui est à la tête du triangle cède, quand il est fatigué, sa place à un autre. Ils ne quittent pas les pays tempérés quand l'hiver est doux ; mais si le froid est vif, ils s'avancent vers le Midi, d'où ils partent au printemps pour gagner le Nord. Leur grande défiance et leur séjour dans des lieux découverts rendent leur chasse difficile et peu productive. Ce palmipède doit à sa pesante et disgracieuse allure une réputation de stupidité qu'il ne mérite pas. On en a vu, à l'état de domesticité, donner des preuves d'instinct remarquables, et des preuves singulières d'attachement et de reconnaissance à leurs maîtres.

Ce genre renferme un grand nombre d'espèces. Nous en ferons connaître les principales.

L'*oie ordinaire* (*anas anser*), souche de nos races domestiques, a, dans l'état sauvage, le plumage d'un gris cendré, à manteau brunâtre ondé de gris ; dans nos basses-cours ses couleurs sont très variées. Son gros bec, entièrement jaune, et ses ailes, qui, repliées, n'atteignent pas la longueur de la queue, la distinguent suffisamment des autres espèces. Elle est

originaire des parties orientales de l'Europe. Dans plusieurs parties de la France, on en nourrit des troupeaux considérables qu'on fait paître pendant le jour dans des pâturages, et qui rentrent le soir dans la ferme. Quand on veut engraisser ces animaux, on les laisse dans un lieu obscur et peu spacieux, ou même dans une petite loge très étroite, où on les nourrit abondamment de maïs, etc. En quelques semaines, ils sont surchargés de graisse, et leur foie acquiert ce développement et cette saveur qui les font tant rechercher pour la confection des pâtés de foie gras, dont Strasbourg a la renommée. Cette espèce n'est pas estimée seulement comme aliment : ses plumes sont, comme on le sait, très employées pour l'écriture. On n'attend pas la mort pour les arracher. Les rémiges, dont on se sert spécialement pour cet usage, sont enlevées après la mue.

L'*oie sauvage* ou *vulgaire* (*anas segetum*), qui diffère peu de l'espèce précédente, est plus commune dans la partie occidentale de l'Europe. L'*oie de neige* (*a. hyperborea*), dont le corps est blanc, les rémiges noires, le bec d'un rouge vif, habite les régions polaires. L'*oie rieuse* (*a. albifrons*), qui a reçu ce nom à cause de son cri, est grise, avec le ventre noir et une tache blanche sur le front. Citons parmi les espèces exotiques : l'*oie à cravate* (*a. canadensis*), belle espèce du nord de l'Amérique ; l'*oie de montagne* (*a. montanus*), remarquable par sa taille, qui est d'un mètre de longueur ; l'*oie armée* (*a. gambensis*), qui se distingue par le petit éperon que portent ses ailes ; *la bernache* (*a. leucopsis*) des contrées polaires, qui nous visite en hiver. Cette espèce, à manteau gris, à bec et cou noirs, passait jadis pour naître dans les arbres comme un fruit. C. S-TE.

OIGNON (*allium cepa*, L.), espèce du genre ail (*voy.* *) ; elle se distingue facilement à son bulbe plus ou moins déprimé ; à sa tige et ses feuilles fistuleuses, cylindriques et renflées vers leur milieu ; à ses fleurs blanchâtres, disposées en capitule ; enfin, à l'odeur particulière et pénétrante qu'exhalent toutes ses parties. Tout le monde connaît les emplois culinaires de cette plante et surtout de son bulbe, qui porte le même nom que la plante même, nom qui, par extension, s'applique, en outre, aux bulbes en général (*voy.* BULBE et RACINE). Les propriétés médicales de l'oignon sont à peu près les mêmes que celles de l'ail commun et de plusieurs autres congénères. ÉD. SP.

On donne aussi ce nom à une sorte de callosité (*voy.*) douloureuse qui vient aux pieds. *Voy.* DURILLON, ÉPIDERME, etc. X.

OISE (DÉPARTEMENT DE L'). Formé en partie de l'Ile-de-France, du Valois, Noyonnais, Soissonnais, de l'Amienois (Picardie), etc., il est borné à l'est par le dép. de l'Aisne, au nord par celui de la Somme, à l'ouest par ceux de l'Eure et de la Seine-Inférieure, et au midi par ceux de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne (*voy.* ces noms). Il est parcouru, dans sa partie orientale, par la rivière de l'Oise, qui, venant des limites des Ardennes et ayant traversé le dép. de l'Aisne, se rend, par celui de l'Oise, à la Seine, dans le dép. de Seine-et-Oise ; elle est navigable depuis la frontière. L'Aisne, venant du dép. de ce nom, est également navigable. On a projeté un canal entre cette rivière et l'Ourcq ; un canal latéral de l'Oise s'étend depuis le dép. de l'Aisne jusqu'auprès de Compiègne. Le sol, généralement calcaire et renfermant des bancs considérables de coquillages fossiles, ne présente que des collines de 200^{m} au plus, parmi lesquelles on remarque celles de Quincampoix, de Mont-Javoult et de Neuvillebort. Ces collines contiennent des carrières de pierres à bâtir, qui donnent lieu à des exploitations importantes ; aussi, dans plusieurs cantons où l'on exploite ces carrières depuis des siècles, elles sont percées d'immenses galeries. Les pierres de Saint-Leu en sont le produit le plus estimé. On exploite en outre des carrières de marbre, de grès et de pierres meulières. La superficie du dép. est de 582,569 hectares, ou près de 295 lieues carrées, dont 389,486 hect. de terres labourables, 29,927 de prés, 2,600 de vignes, 34,827 de landes, et plus de 80,000 de bois, dont 12,834

(*) C'est par erreur que, dans l'art. AIL, la désignation spécifique d'*allium cepa* a été attribuée à l'ail commun, qui est l'*allium sativum*, L. ; c'est également à tort qu'on dit que l'oignon, le poireau, etc., sont des variétés de l'ail.

appartiennent à l'état. Le dép. ayant beaucoup de terres grasses et fertiles, produit des céréales en abondance, de bons légumes et fruits; Liancourt exporte ses fèves et Senlis ses artichauts; le peu de vin qu'on récolte est de qualité médiocre. Le gibier est maintenu avec soin dans les bois de l'état; l'Oise donne de grosses aloses et écrevisses. On engraisse des bestiaux, surtout des veaux, ainsi que des porcs et des volailles; on fait du beurre et du fromage; le canton de Songeons est renommé à la fois par son fromage et par son miel. A défaut de vin, on fait plus de 700,000 hectol. de cidre, qui est généralement de bonne qualité. L'industrie manufacturière est très variée; elle a pour objet la draperie, la tapisserie, la tabletterie, la bonneterie, la faïencerie, la poterie, etc. Un grand nombre de localités cultivent des branches d'industries particulières; c'est ainsi que Méru est remplie de fabricants d'éventails, de peignes, de cannes, et d'une foule d'objets de tabletterie; que Breteuil fabrique des souliers pour les troupes, et que Songeons emploie plusieurs centaines d'ouvriers à la fabrication des lunettes et miroirs. Selon l'évaluation faite par le duc de La Rochefoucault-Liancourt (*voy.*), les produits de l'industrie du seul canton de Creil se montent à la somme annuelle de 15 à 16 millions de fr., et occupent 8,000 ouvriers.

Le dép. se compose des quatre arrondissements de Beauvais, Clermont, Compiègne et Senlis, comprenant 35 cantons et 683 communes, qui, en 1841, avaient une population de 398,808 hab. En 1836, elle était de 398,641, dont voici le mouvement : naissances, 10,083 (5,258 masc., 4,825 fém.), parmi lesquelles 696 illégitimes; décès, 8,449 (4,298 masc., 4,151 fém.); mariages 3,348. Les quatre arrondissements nomment cinq députés, dont deux pour Beauvais. Il y avait, en 1842, 3,500 électeurs. Le département est de la 1re division militaire, dont l'état-major est à Paris. Il est du ressort de la cour royale et de l'académie d'Amiens, et forme le diocèse de Beauvais. Nous avons consacré un art. au chef-lieu (*Beauvais*), ainsi qu'à Clermont, Chantilly et Noyon. Compiègne, sur l'Oise, ville de 8,895 hab., est, depuis la seconde race des rois de France, une résidence royale. Son château est d'une grande magnificence et possède de beaux jardins, auxquels touche une forêt de 15,000 hect. On remarque encore à Compiègne l'hôtel-de-ville, bâti dans le style gothique avec une façade flanquée de tourelles; l'église Saint-Corneille, qui faisait partie autrefois d'une grande abbaye, et le pont sur l'Oise. Compiègne était anciennement fortifiée; Jeanne d'Arc, en la défendant contre les Anglais, fut faite prisonnière dans une sortie contre les assiégeants. Le vieux château de Pierrefonds, ruine magnifique située au milieu de la forêt et à trois lieues de Compiègne, a dû être d'une solidité extraordinaire. Après avoir servi de retraite aux ligueurs, il fut démoli par ordre de Louis XIII. La ville de Senlis, sur la Nonette, possède une ancienne cathédrale surmontée d'une belle tour; elle a 5,016 hab. La ville, bâtie sur la pente d'une colline, se trouve entre les forêts de Chantilly et Ermenonville; auprès de la dernière se voit le château de ce nom avec ses jardins renommés (*voy.* l'article consacré à ce séjour de Jean-Jacques), embellis par la famille Girardin (*voy.*); puis le château de Mortefontaine, dont dépend également un parc digne d'être visité par les curieux. Parmi les petites villes du département, il faut citer encore Breteuil, auprès des sources de la Noye et entourée de pépinières; Crevecœur, qui a une grande manufacture d'étoffes de laine et un vieux château flanqué de tourelles; Creil, sur l'Oise, remarquable par sa position agréable, par sa manufacture de faïence et d'objets en terre de pipe, et par les immenses carrières d'alentour; Crépy, ancien chef-lieu du Valois, sur le grand Morin; et Pont-Saint-Maxence, qui tire son nom d'un beau pont sur l'Oise. Le département était autrefois traversé par la fameuse chaussée de Brunehaut; aujourd'hui les grandes routes qui mènent de Paris à Calais et à Bruxelles y passent, et le chemin de fer de la Belgique doit également prendre cette direction. D-G.

OISEAUX, la plus naturelle et la plus facile à caractériser de toutes les classes

du règne animal ; ajoutons aussi l'une des plus attrayantes à étudier par ses mœurs et ses merveilleux instincts, par l'éclat de sa parure et l'élégance de ses formes, par la gaîté de ses chants et le charme que sa présence répand dans la nature où elle se trouve avec profusion. Placés, *dans la série zoologique, immédiatement* après les mammifères, les oiseaux composent la seconde classe des vertébrés, et n'auraient besoin que des plumes qui recouvrent leur corps pour être distingués *entre tous les êtres animés*; mais pour embrasser dans une définition plus complète les traits caractéristiques de leur organisation, nous dirons que ce sont des vertébrés ovipares, à sang chaud, à circulation double et complète, à respiration aérienne, et dont les membres antérieurs sont conformés pour le vol.

L'étude de cette classe d'animaux constitue une branche particulière de la zoologie que l'on désigne sous le nom d'*ornithologie* (*voy.*). Nous avons, au mot HISTOIRE NATURELLE, suivi ses phases diverses depuis Aristote jusqu'à nos jours; ce que nous nous proposons dans cet article, c'est de donner une idée générale de l'organisation des oiseaux, de leurs mœurs, de leur classification.

La forme générale des oiseaux varie peu; elle est particulière aux êtres qui composent cette classe. On n'en saurait imaginer une plus favorable au mode de locomotion auquel ils sont essentiellement destinés. Ces vertébrés atteignent rarement une grande taille. Leur squelette offre à peu près les mêmes os que chez les mammifères, mais il a subi des modifications en rapport avec leurs habitudes. La tête est, en général, petite, quoique la portion crânienne soit plus développée que chez les autres ovipares. La face est formée, en majeure partie, par les mâchoires qui sont revêtues d'une production cornée ou *bec* (*voy.*), dont la forme et le volume, très variables, sont en rapport avec le régime de l'animal, et ont fourni l'une des bases principales de la classification de ces bipèdes. Le cou, remarquable par sa flexibilité, est d'autant plus long que l'animal, plus haut sur jambes, doit se baisser davantage pour prendre sa nourriture, ou qu'il doit, comme le cygne, la chercher au fond de l'eau. Par contre, le tronc offre, par la soudure de ses vertèbres et celle des côtes avec le sternum, un point d'appui solide aux ailes pour les mouvements énergiques du vol. C'est dans un but analogue qu'existe à la face inférieure du thorax un large sternum dont la surface est encore augmentée par une forte saillie (le bréchet), donnant attache aux muscles pectoraux, les agents principaux de la locomotion aérienne. Les *ailes* (*voy.*) représentent les membres antérieurs des mammifères, mais modifiés pour le vol, surtout à leur extrémité libre, qui se termine par une sorte d'avant-bras et de main informe transformés par les plumes qui s'y implantent en une large rame, tandis que l'extrémité opposée, ou l'épaule, fournit un point d'appui rendu plus solide par deux clavicules, dont l'une forme avec sa congénère l'os que l'on nomme vulgairement la *fourchette*. Le membre inférieur présente une cuisse cachée sous la peau qui recouvre le ventre, et une jambe ordinairement plus ou moins longue (le *tarse*), laquelle se meut verticalement sur plusieurs doigts armés de griffes, et *palmés*, c'est-à-dire réunis par des membranes, dans les espèces qui nagent plus qu'elles ne volent. L'action des tendons qui s'insèrent à ces organes est combinée de manière que le simple poids du corps fait fléchir les doigts sans l'influence de la volonté ; d'où il résulte que ces animaux peuvent dormir sans fatigue perchés sur un ou sur deux pieds.

Les *plumes* qui protégent la peau, et ressemblent à quelques égards aux poils des mammifères, se composent d'un *tube* ou tuyau creux et implanté dans la peau ; d'une *tige* pleine d'une matière spongieuse, et qui est la continuation du tube ; des *barbes* tantôt molles, tantôt roides, et terminées par des crochets qui servent à les entrelacer de manière à en former une lame solide, impénétrable à l'air. Il en est qui manquent de barbes, et ressemblent à des piquants de porcs-épics. Leurs couleurs variées à l'infini surpassent quelquefois en éclat celles des pierres précieuses, ou des plus belles fleurs. Le jeune oiseau présente rarement les cou-

leurs qu'il aura plus tard. Quelquefois la robe d'été est entièrement différente de la robe d'hiver. La livrée des femelles est généralement moins riche que celle du mâle. La *mue* ou le renouvellement des plumes a lieu ordinairement chaque année après la ponte, quelquefois au printemps et en automne; moins régulièrement dans la domesticité. C'est pour ces animaux une époque de malaise, pendant laquelle ils perdent leur voix. Les ornithologistes donnent différents noms aux plumes des diverses parties du corps. Celui de *pennes* s'applique aux grandes plumes de la queue et de l'aile : les premières, au nombre de 12, sont dites *rectrices*, parce que l'oiseau s'en sert comme d'un gouvernail; les secondes s'appellent *rémiges*, parce qu'elles font l'office d'une rame. On les divise en *primaires* ou *secondaires*, selon qu'elles s'insèrent à la main ou à l'avant-bras. Les plumes qui recouvrent la base des pennes se nomment *couvertures* ou *tectrices ;* celles des autres parties du corps, au-dessous desquelles se trouve un duvet fin et moelleux, paraissent surtout destinées à garantir l'oiseau des atteintes du froid. Deux glandes, situées de chaque côté de la queue, sécrètent une humeur grasse, dont le bipède se sert pour enduire, à l'aide de son bec, la surface de son plumage, et le rendre ainsi imperméable à l'eau. C'est de la longueur des rémiges que dépend surtout l'étendue du vol. Pour l'effectuer, l'oiseau déploie l'aile, et l'abaisse subitement, trouvant ainsi dans l'air qui résiste un point d'appui sur lequel il se soulève. Une fois l'impulsion acquise, il reploie l'aile pour diminuer la résistance nouvelle que l'atmosphère oppose à sa projection, et qui ne lui permettrait pas de se soutenir longtemps, s'il n'ajoutait, par de nouveaux coups d'ailes, une vitesse nouvelle à celle qu'il avait déjà. Pour conserver son équilibre dans cette position, il faut que le centre de gravité soit placé aussi bas que possible, à peu près sous les épaules : c'est pour cela que l'oiseau porte en général sa tête en avant pendant le vol.

Le système nerveux des oiseaux est moins développé que celui des mammifères. Le tact l'est fort peu, par suite de l'interposition des plumes. Le goût paraît obtus, ce qu'explique la structure cartilagineuse de la langue dépourvue de papilles nerveuses, aussi ces animaux goûtent-ils peu leur nourriture. L'odorat semble moins imparfait. L'appareil olfactif a son orifice extérieur percé dans la substance du bec, et souvent dans la *cire* ou membrane charnue qui le recouvre. L'appareil de l'ouïe, moins compliqué que chez les mammifères, n'offre pas de conque extérieure. Ce sens existe cependant à un certain degré de développement. Mais c'est surtout l'appareil de la vue (*voy.* OEIL) qui acquiert chez ces bipèdes un degré de perfection qu'il n'a dans aucune autre classe du règne animal : ce qui était une conséquence obligée de la rapidité avec laquelle ils peuvent se mouvoir. Outre qu'ils sont généralement très volumineux relativement à la grosseur de la tête, leurs yeux offrent des parties nouvelles, entre autres une troisième paupière verticale et demi-transparente qui occupe l'angle interne du globe oculaire, et qui, pouvant en recouvrir la surface, leur permet de fixer le soleil sans en être éblouis. Telle est la portée de ce sens chez quelques oiseaux, qu'à des hauteurs où nous ne les apercevons qu'à peine, ils distinguent les insectes dont ils se nourrissent, et sur lesquels ils fondent en droite ligne avec la rapidité de la foudre. L'appareil digestif offre dans cette classe de vertébrés des modifications qui lui sont propres. L'œsophage se renfle en général à sa partie inférieure en une poche nommée *jabot* (*voy.*), dont les parois sont membraneuses, et à laquelle succède une seconde dilatation qui s'ouvre inférieurement dans un troisième estomac (*voy.*) nommé *gésier*. Le volume, l'épaisseur du gésier varient beaucoup selon le régime de l'animal. Ainsi dans les espèces granivores, il est tapissé d'une espèce d'épiderme presque cartilagineuse et recouvert de muscles d'une telle puissance qu'il peut broyer les corps les plus durs, et remplacer en quelque sorte les organes de la mastication. La partie inférieure de l'intestin rectum offre une dilatation (le *cloaque*), réservoir commun des appareils digestifs, urinaire et génital (ces derniers n'ayant pas de parties visibles à l'extérieur). Le régime

est granivore, carnivore ou omnivore (*voy.* ces mots).

Si de l'appareil digestif nous passons aux organes de la respiration, nous trouvons d'abord à la partie inférieure de la trachée-artère un second larynx d'une structure très compliquée, et qui est le siége principal du chant. Les ramifications des bronches ne se terminent pas toutes aux poumons : il en est qui communiquent avec de grandes cellules creusées dans le tissu cellulaire des différentes parties du corps, et jusque dans les os, où elles portent l'air, de manière à doubler pour ainsi dire la respiration et à diminuer singulièrement le poids spécifique de l'animal. L'appareil circulatoire n'offre pas de différences essentielles avec celui des mammifères. C'est à sa double respiration, à la circulation rapide du sang, fortement oxygéné, que l'oiseau doit, sans doute, cette activité inépuisable qui se traduit en mouvements vifs et continuels.

Le régime alimentaire influe beaucoup sur les mœurs des oiseaux. Ceux qui ne se nourrissent que de substances végétales montrent un caractère doux et pacifique, tandis que ceux que leur organisation appelle à se nourrir de proies palpitantes offrent les instincts les plus cruels. L'époque des amours est la phase la plus brillante dans l'existence de ces animaux. C'est alors que leurs facultés se développent dans toute leur plénitude, qu'ils revêtent leur plus belle livrée, et font entendre ces chants mélodieux qui constituent leur principal moyen de communication et à l'aide desquels ils expriment leur bien-être ou leurs besoins, leurs plaisirs ou leurs peines. Il est des espèces monogames dans lesquelles le mâle reste fidèle toute la vie à une seule compagne; il en est de polygames, dans lesquelles le mâle se choisit un nombre variable de femelles, de la possession desquelles il se montre très jaloux, d'où résultent entre les rivaux des combats violents et meurtriers. Aussitôt que la femelle ressent les influences de la fécondation, sa sollicitude pour sa future couvée éclate, et on la voit s'occuper en commun avec le mâle de la construction de son nid (*voy.*), dans laquelle le petit couple déploie un art si merveilleux. La ponte qui suit la confection du nid se compose d'un nombre d'œufs qui varie selon les espèces (*voy.* Incubation). A peine les petits sont-ils éclos, qu'ils reçoivent les soins les plus touchants de leur mère, qui les recouvre de ses ailes pour les préserver du froid, leur apporte une nourriture choisie qu'elle dégorge à demi digérée dans leur gosier, veille avec sollicitude à leurs premiers pas hors du nid, et lorsqu'un danger les menace, déploie pour les sauver non moins d'intelligence que de courage. On a vu l'hirondelle traverser les flammes d'une maison embrasée pour secourir ses petits, et l'alouette venir, mère admirable, s'offrir en holocauste à l'impitoyable oiseleur pour lui faire perdre la piste de son nid. Au reste, tous les petits oiseaux ne réclament pas les mêmes soins; il en est qui, couverts d'un épais duvet au sortir de la coquille, ont déjà assez de vigueur pour chercher eux-mêmes leur nourriture.

Les oiseaux ont la vie longue; les petites espèces elles-mêmes peuvent atteindre la 20e année. Plusieurs observateurs assurent que les oiseaux de proie et les perroquets peuvent aller jusqu'à 50 ans. Les *migrations* (*voy.*) des oiseaux, ou les voyages qu'un grand nombre d'espèces entreprennent à certaines époques de l'année, sont un des phénomènes les plus extraordinaires de la vie de ces bipèdes. Quel est donc le calendrier qui avertit l'oiseau voyageur de l'approche du froid ? Quelle boussole dirige dans sa navigation aérienne cet infatigable aéronaute, qui trouve dans les petits muscles de ses ailes assez de force pour franchir la vaste étendue des mers?

Une distribution géographique des oiseaux a semblé jusqu'à présent un problème presque impossible à résoudre. Comment, en effet, assigner une demeure habituelle à des êtres qui peuvent parcourir en quelques instants des distances énormes, se transporter d'un pôle à l'autre? Lors même qu'il serait prouvé qu'un petit nombre de genres (troupiale, toucan, eurylaime, etc.), sont restreints dans des localités déterminées; combien d'autres, parmi ceux qui sont le plus sé-

dentaires (nos faucons, nos chouettes, nos fringilles, nos merles, etc.), ont leurs représentants sur tous les points du globe? Néanmoins, beaucoup d'espèces à qui leur organisation permettrait de se répandre au loin, semblent attachés par leurs goûts et par leurs affections aux lieux qui les virent naître. Les variétés de leur plumage, relatives aux climats et aux températures, prouvent d'ailleurs qu'ils sont, comme les autres animaux, soumis à certaines lois géographiques. Ainsi, les espèces dont les couleurs sont les plus vives semblent recevoir leur éclat du soleil de la zone torride, tandis qu'au contraire celles qui sont douées d'une voix mélodieuse ont un plumage terne, et habitent les zones tempérées. On a remarqué aussi que les plumes sont d'autant plus nombreuses que l'oiseau vit davantage dans les climats froids ou dans les régions élevées de l'atmosphère.

Les oiseaux, par leur gentillesse et l'adresse qu'ils montrent dans une foule d'occasions, ne le cèdent qu'aux mammifères sous le rapport de l'intelligence et de la faculté qu'ils ont de se laisser apprivoiser : aussi a-t-on tiré d'eux un grand parti dans l'art de la fauconnerie (*voy.*). Cependant les oiseaux de proie nocturnes sont aussi peu éducables que les diurnes le sont à un haut degré. On sait avec quelle facilité on parvient à faire répéter à une foule d'oiseaux de genres différents des mots, des vers et même des couplets (*voy.* ÉTOURNEAU, MERLE, etc.). Les oiseaux chanteurs sont particulièrement connus par leur attachement pour leur maître. Les échassiers eux-mêmes ne sont pas moins susceptibles d'apprivoisement. M. le pasteur Brehm citait, au congrès de Strasbourg de 1842, une grue qui chercha longtemps dans toutes les parties de la maison son maître qu'elle avait perdu. Cet animal faisait la police de la basse-cour, châtiait les gros volatiles quand des disputes s'élevaient entre eux, et forçait les paysans qui passaient sur un terrain interdit, de changer de direction. Le jacana, l'agami font la garde des troupeaux, les cormorans pêchent au profit de leur maître.

Si nous considérons l'utilité dont cette classe d'animaux est à l'homme, nous verrons une foule d'espèces lui offrir les aliments les plus savoureux, ou fournir des produits d'un immense avantage à l'économie rurale, aux arts, au luxe (*voy.* BASSE-COUR, OIE, ŒUF, AUTRUCHE, etc.). Dans l'économie générale de la nature, il est des espèces d'oiseaux qui rendent de tels services à l'homme que leur destruction a été regardée comme un fait justiciable des lois : tels sont les échassiers qui purgent la terre d'une foule de reptiles nuisibles; les oiseaux de proie qui la débarrassent des corps en putréfaction ; les passereaux et cette foule d'espèces qui font aux insectes destructeurs une guerre si profitable à la culture. Avouons cependant qu'il en est dont les déprédations compenseraient l'utilité dont peuvent être les espèces carnassières, si ces mêmes déprédateurs de nos récoltes et de nos vignobles n'étaient précisément, par un juste retour, ceux-là même qui fournissent des aliments à nos tables.

On a décrit sous le nom d'*ornitholithes* les débris fossiles d'oiseaux que l'on trouve dans différentes couches de l'écorce du globe, et qu'il ne faut pas confondre avec les oiseaux et les nids incrustés dans le calcaire que l'on montre dans les cabinets d'amateurs. Ces débris sont beaucoup moins nombreux que ceux des mammifères. L'étude des ossements fossiles d'oiseaux est du reste encore toute récente, et demande de nouvelles recherches.

On connaît aujourd'hui plus de 5,000 espèces d'oiseaux qui ont été répartis, dans la méthode de Cuvier, en 6 ordres, dont les caractères sont fournis principalement par la conformation du bec et des pattes, laquelle est toujours en rapport avec le régime de ces animaux. Chacun de ces ordres comprend un certain nombre de familles, de genres, d'espèces et de variétés. Comme cette classification, bien qu'artificielle à plusieurs égards et rapprochant des espèces peu analogues, est cependant la moins imparfaite et la plus conforme au plan adopté dans cet ouvrage, nous allons la faire connaître, en renvoyant pour les caractères qui distinguent chacune de ces coupes principales aux articles spéciaux.

Le I^er^ ordre comprend les oiseaux de

proie ou *rapaces*, ayant quatre doigts, trois devant, un derrière; ongles forts et crochus (griffes, serres); bec crochu dont la pointe se recourbe inférieurement; bas de la jambe emplumé. Très voraces, carnivores, ces animaux vivent par couples sur les rochers, dans les forêts; la femelle est plus grande d'un tiers que le mâle. Ils forment deux familles, les *diurnes* et les *nocturnes*. On trouve dans la première les vautours, les griffons, les faucons, les aigles, autours, éperviers, milans, etc. La seconde famille renferme les chouettes, chats-huants, hibous et ducs. — Le IIe ordre, dit des *passereaux* (*voy.*), a pour caractères : quatre doigts, un derrière, trois devant, dont les deux externes réunis en tout ou en partie; bas de la jambe emplumé; ongles et bec droits; tarses courts et grêles; femelles plus petites que les mâles. Ils vivent par couples, se nourrissent de grains, de fruits, d'insectes. Cet ordre se partage en 5 familles : 1° les *dentirostres* (*voy.*), comprenant les pies-grièches, les gobe-mouches, les merles et les grives, les loriots, les lyres, les becs-fins ou fauvettes, rossignols, roitelets, etc.; 2° les *fissirostres* (*voy.*), renfermant les hirondelles et les engoulevents; 3° les *conirostres*, granivores, au bec (*rostrum*) conique, fort, sans échancrure, comprenant les alouettes, les mésanges, les bruants et ortolans, les moineaux, pinçons, linottes, chardonnerets, gros-becs, bouvreuils, serins, les étourneaux et becs-croisés, les corbeaux, corneilles, pies, geais et les oiseaux de paradis; 4° les *ténuirostres*, au bec grêle (*tenuis*), allongé, sans échancrure, droit ou arqué, ayant pour espèces les colibris ou oiseaux-mouches; 5° les *syndactyles* (σὺν, avec, δάκτυλος, doigt), ayant le doigt interne à peu près aussi long que celui du milieu, tous deux soudés ensemble jusqu'à l'avant-dernière articulation : les martins-pêcheurs ou alcyons et les calaos forment cette famille. — Le IIIe ordre est celui des *grimpeurs* (*voy.*), dont les principaux genres sont les pics, les coucous, les toucans, les perroquets. — Dans le IVe ordre, celui des *gallinacés* (*voy.*), on range les paons, les dindons, les pintades, les faisans, les coqs ou tétras, gelinottes, perdrix, cailles, pigeons, ramiers et tourterelles, etc. — Le Ve ordre, des *échassiers* (*voy.*) ou oiseaux de rivage, se partage en 5 familles : 1° les *brévipennes* (*brevis*, court, *penna*, plume), caractérisés par la brièveté de leurs ailes qui ne leur permet pas de voler : les autruches, les casoars; 2° les *pressirostres*, au bec comprimé (*pressus*) et plus court que dans les autres échassiers : les outardes, les pluviers, les vanneaux, les huîtriers; 3° les *cultirostres*, ayant le bec en couteau (*culter*), long, tranchant, pointu : grues, hérons, cigognes; 4° les *longirostres*, au bec long et grêle : les bécasses, les ibis, les courlis; 5° les *macrodactyles* (μακρὸς, long), caractérisés par la longueur de leurs doigts : flamants, poules d'eau, etc. — Le VIe ordre, dit des *palmipèdes* (*voy.*) ou oiseaux nageurs, a pour caractères généraux : pieds entièrement palmés, tarses courts, plumage épais, différent dans les femelles, mue le plus souvent double; ils habitent les mers, les fleuves, etc.; placent leurs nids au milieu des plantes aquatiques; se nourrissent de poissons, de vers, etc. On les divise en quatre familles : 1° les *plongeurs*, à ailes très courtes, ne quittant pas la surface de l'eau : les manchots, pingouins, etc.; 2° les *longipennes*, à ailes très longues et qu'on trouve en pleine mer sous toutes les latitudes : les pétrels ou oiseaux de tempête, les mouettes, les albatros ou moutons du Cap, etc.; 3° les *totipalmes*, ayant quatre doigts réunis par une seule membrane, les seuls des palmipèdes se perchant sur les arbres : les pélicans, cormorans, fous, frégates; 4° les *lamellirostres*, au bec large, épais, garni sur ses bords d'une rangée de lames en forme de dents, ayant les ailes de longueur médiocre, habitant généralement les eaux douces : les canards, oies, cygnes, macreuses, eiders, etc. Presque tous ces genres ont des articles particuliers dans cet ouvrage. C. S-te.

OKEN (Laurent), professeur à l'université de Zurich, qui s'est acquis une grande réputation dans les sciences naturelles, est né à Offenbourg, en Souabe, le 2 août 1779. Après avoir terminé ses études à Gœttingue, il y resta comme professeur privé jusqu'en 1807, où il fut appelé à Iéna, en qualité de professeur

extraordinaire de médecine. Ses cours sur la philosophie naturelle, l'histoire naturelle en général, la zoologie et l'anatomie comparée, la physiologie végétale et animale, lui valurent bientôt une célébrité méritée. Il fut nommé, en 1810, conseiller de cour, et, en 1812, professeur ordinaire des sciences naturelles. Il commença, en 1816, à Weimar, la publication de l'*Isis*, feuille encyclopédique où l'on s'occupait de préférence d'histoire naturelle. La liberté de la presse étant moins restreinte à Weimar que partout ailleurs, cette feuille devint, avec le temps, l'écho de tous les griefs et de toutes les plaintes, ce qui mécontenta le gouvernement à tel point, qu'il mit M. Oken dans l'alternative de renoncer à sa place de professeur ou à la rédaction de l'*Isis*. Il quitta sa chaire et resta à la tête de ce journal, dont il transféra le bureau de rédaction à Iéna, après l'affaire de la Wartbourg, dans laquelle il fut impliqué. En 1827, il se rendit à Munich, où venait d'être fondée une université, dont il ne tarda pas à être nommé professeur ordinaire; cependant, le gouvernement bavarois ayant voulu, quelque temps après, le déplacer, il donna sa démission; et en 1833, il accepta la chaire qu'on lui offrait à la nouvelle université de Zurich. —Le but de tous les travaux de M. Oken a été de créer un système général qui, bien coordonné dans toutes ses parties, embrassât les trois règnes de la nature et leurs éléments. Il en posa les bases dans son *Manuel de la philosophie naturelle* (3 part., Iéna, 1808-11; 2e éd., 1831). Parmi ses nombreux ouvrages, nous indiquerons ensuite comme les plus remarquables : l'*Esquisse de la philosophie naturelle*, etc. (Francf., 1802; 2e éd., 1829); le *Manuel d'histoire naturelle* (3 vol.: *Minéralogie*, Leipz., 1812; *Zoologie*, 2 part., Iéna, 1816; *Botanique*, 2 part., Iéna, 1825-26); et l'*Histoire naturelle générale pour tous les états* (t. IV et V, Stuttg., 1833-35). G. Cuvier, dans son cours d'histoire naturelle professé au Collége de France, a le plus contribué à faire connaitre le système de M. Oken dans ce pays-ci. *C. L.*

OKHOTSK ou Ochotsk. C'est à la fois le nom d'un district de la Sibérie (*voy.*) orientale, celui du chef-lieu d'après lequel on le désigne et celui de la mer qui le baigne.

Le district d'Okhotsk, contigu, au nord-est, à la presqu'île du Kamtchatka (*voy.*), s'étend le long de la mer du même nom, depuis les steppes glaciales parcourues par les Tchouktchis, au nord, jusqu'aux limites de l'empire chinois, au sud. Il est bordé à l'ouest par la province d'Iakoutsk, vers laquelle s'élèvent les monts d'Aldân. Ce n'est qu'une immense solitude glacée, stérile et habitée seulement par quelques tribus errantes d'Iakoutes et de Tungouses (*voy.* ces noms).

La ville d'Okhotsk est située par 59° de lat. N. et 163° de long. or. de l'île de Fer, à plus de 2,400 lieues de Saint-Pétersbourg, sur une langue de terre à l'embouchure de l'Okhota. Elle est peu considérable, et des bancs de sable rendent l'accès de son port très dangereux. Elle a une certaine importance comme unique entrepôt de la Compagnie russe de la côte nord-ouest de l'Amérique et comme lieu de passage ordinaire pour se rendre au Kamtchatka.

La mer d'Okhotsk comprend toute la partie de l'Océan circonscrite entre la Sibérie, le Kamtchatka, l'archipel des Kouriles et les grandes îles japonaises de Jesso et de Sakhaline. A son extrémité méridionale, dans le détroit qui sépare cette dernière île du continent, elle reçoit les eaux de l'Amour (*voy.*), le seul grand fleuve qui s'y décharge. Des tempêtes et des brouillards fréquents y rendent la navigation peu sûre. Ch. V.

OKTAI-KHAN, fils de Tchinghiz-Khan, *voy.* Mongols.

OLAF ou Olof, en latin *Olaus*, nom de plusieurs rois, *voy.* Danemark, Norvège et Suède.

OLAVIDE (don Paul-Antoine-Joseph), comte de Pilo, né au Pérou vers l'année 1725, était auditeur de la province de Lima, en 1746, lorsqu'un tremblement de terre vint détruire une partie de la capitale, et mettre son zèle à l'épreuve. Accusé d'irréligion pour avoir employé une partie des fonds dont il disposait à l'érection d'un théâtre, il fut destitué, appelé à Madrid et emprisonné, puis transféré à Leganes pour cause de

maladie. Là, il réussit à plaire à une veuve très riche qu'il épousa; il acheta sa mise en liberté, et se livra d'abord à quelques spéculations commerciales. Ami du célèbre comte d'Aranda (*voy.*), qu'il avait suivi à Paris en qualité de secrétaire de légation, il aida ce ministre à accomplir l'expulsion des jésuites. Nommé intendant général de l'Andalousie, il y attira environ 6,000 paysans allemands, et créa, dans les montagnes de la Sierra-Morena, une colonie agricole et industrielle qui rendit les plus grands services à ce pays aride, mais qui ne répondit pas aux espérances que ses rapides progrès avaient un instant fait concevoir. Les inimitiés qu'Olavide s'était attirées l'exposèrent à de nouvelles persécutions de la part de l'inquisition, qu'il avait osé combattre ouvertement. Arrêté en 1776, il fut, après deux ans d'emprisonnement, convaincu d'hérésie et condamné à 8 années de détention dans un couvent. Il fut en outre exclu de tout emploi à perpétuité, et, à l'expiration de sa peine, banni à 20 lieues de la cour et de toutes les grandes villes, avec injonction de porter la bure et de n'aller jamais qu'à pied. Mais en 1780, il parvint à s'échapper, et passa en France, où il fut accueilli à bras ouverts par la secte philosophique et par le comte de Vergennes, qui l'empêcha de tomber entre les mains du gouvernement espagnol. Après un séjour forcé à Genève, il rentra en France et put définitivement s'y établir, au milieu des jouissances du luxe que comportait son état de fortune. Incarcéré de nouveau à Orléans pendant la terreur révolutionnaire, il revint, dans sa prison, à des sentiments religieux, et entreprit une apologie du christianisme, qu'il acheva après avoir recouvré sa liberté. Cet ouvrage, écrit en espagnol et intitulé le *Triomphe de l'Évangile*, le fit rappeler dans sa patrie, où il mourut en 1803. Son livre, traduit par Buynand des Échelles, a eu en France 2 édit., Lyon, 1805, 4 vol. in-8°; 1821, 3 vol. D. A. D.

OLBERS (Henri-Guillaume-Matthieu), médecin de Brême, célèbre dans les annales de l'astronomie par ses découvertes, naquit à Arberg dans le duché de Brême, le 11 octobre 1758. Son goût pour l'astronomie se manifesta dès son enfance: ce furent les comètes qui attirèrent principalement son attention. On lui doit une méthode nouvelle et commode de calculer l'orbite de ces corps errants, qu'il publia à Weimar en 1797. Olbers a dû surtout sa réputation à la découverte de Pallas, en 1802, et de Vesta, en 1807 (*voy.* Planètes). En 1829, l'Académie des Sciences de Paris l'admit dans son sein comme savant étranger, et en 1830, le sénat de Brême lui vota une statue. Il est mort à Brême, le 2 mars 1840. La *Correspondance mensuelle* du baron de Zach, les *Nouvelles astronomiques* de Schumacher et d'autres écrits périodiques contiennent de lui plusieurs articles d'un haut intérêt. *C. L.*

OLDENBARNEVELDT, *voy.* Barneveldt.

OLDENBOURG (grand-duché d'). Cet état de la Confédération germanique, d'une superficie totale de 116 milles carr. géogr., avec une population d'environ 262,000 âmes, comprend trois parties distinctes : le duché d'Oldenbourg proprement dit, avec les seigneuries de Jever et de Kniphausen, entouré presque de toutes parts de la mer du Nord et du Hanovre; la principauté (ancien évêché) de Lubeck et d'Eutin, enclavée dans le Holstein ; et la principauté de Birkenfeld, jadis partie du duché de Deux-Ponts.

Le duché d'Oldenbourg forme un parallélogramme irrégulier d'un peu plus de 99 milles carr. de superficie. Il est arrosé par le Weser (*voy.*) et ses affluents, l'Ochtum, la Hunte, la Jahde, et par quelques rivières peu considérables; il renferme plusieurs lacs dont les principaux sont le Zwischenahn et le Dummer. C'est généralement un pays marécageux, mais fertile, que des digues défendent contre les inondations. Ses gras pâturages nourrissent de nombreux troupeaux de bêtes à cornes, et des chevaux presque aussi estimés que ceux du Mecklenbourg : on en exporte annuellement plus de 5,000. On cultive partout la pomme de terre, l'orge, l'avoine, le seigle, les légumes secs, dont on récolte une quantité supérieure aux besoins. Dans les bailliages qui faisaient autrefois partie

de l'évêché de Munster, se rencontrent de vastes plaines de sable reposant sur un lit de craie et d'une aridité telle qu'on peut faire des lieues sans apercevoir un seul arbre ni une seule habitation. Les habitants de ces landes n'ont d'autres ressources que leurs troupeaux de brebis, des essaims d'abeilles et des tourbières qui fournissent à des exportations importantes. L'industrie est fort arriérée dans le duché d'Oldenbourg, et les fabriques peu nombreuses. Cependant le colza, qu'on récolte en abondance, alimente plusieurs moulins à huile. Les argiles s'utilisent dans les poteries du pays. La laine grossière des brebis est mise en œuvre par les femmes qui tricotent des bas pour une valeur de 100,000 thalers par an. Enfin les habitants des côtes et des bords des rivières se livrent à une pêche très productive et au commerce de cabotage.

Dans la principauté de Lubeck, le climat est moins froid, moins humide, l'atmosphère moins tourmentée, l'air plus pur et plus sain. Le sol est aussi plus fertile. Ce pays, arrosé par la Trave et par quelques ruisseaux, renferme plusieurs lacs parmi lesquels nous citerons ceux de Plœn et d'Eutin. L'industrie n'y a pas fait plus de progrès que dans le duché, et le commerce y est presque nul.

Malgré le peu de fertilité de son territoire et l'âpreté de son climat, la principauté de Birkenfeld produit un vin estimé qui se récolte sur les bords de la Nahe, affluent du Rhin; mais sa principale richesse est dans ses roches, qui recèlent une prodigieuse quantité d'agates, de calcédoines, de jaspes et d'autres pierres fines. Ces pierres, taillées en croix, en anneaux, en cachets, en boutons, s'exportent au loin et constituent une branche considérable de revenus pour les habitants de cette petite enclave rhénane.

La forme de gouvernement du grand-duché d'Oldenbourg est une monarchie pure, héréditaire, dans la ligne masculine et transmissible par ordre de primogéniture. La religion dominante est le protestantisme; cependant tous les cultes jouissent d'une liberté entière. Le revenu public est évalué à 1,500,000 florins. Le grand-duché partage avec les principautés de Schwarzbourg et d'Anhalt la 15^{e} place à la diète; il a la 21^{e} voix dans le *plenum*. Son contingent est de 2,986 hommes. Depuis 1834, il s'est chargé du contingent d'artillerie des villes anséatiques, qui, de leur côté, fournissent le contingent de cavalerie à sa charge.

La capitale du grand-duché, *Oldenbourg*, sur la Hunte, a une population de 6,600 âmes. C'est une ville bien bâtie, dont les remparts ont été convertis en belles promenades plantées de tilleuls. Parmi ses monuments, on cite le château, deux églises, l'hôpital, l'ancienne maison de correction devenue la bibliothèque publique, l'observatoire, la maison des orphelins; et, parmi ses établissements d'instruction publique, le gymnase, le séminaire pour les instituteurs et l'école militaire.

Histoire. Dans les temps les plus reculés, l'Oldenbourg était habité par les Frisons et les Saxons. La famille qui y règne encore aujourd'hui fait remonter son origine jusqu'à Witikind. Ce qui est plus certain, c'est que, dans le XII^{e} siècle, ce pays était gouverné par des comtes, qui obtinrent l'immédiation après la chute de Henri-le-Lion. Christian I^{er} bâtit Oldenbourg et en prit le premier le titre de comte. Son fils, Théodoric-le-Fortuné, eut de la sœur d'Adolphe VIII, duc de Sleswig, un fils que les États de Danemark appelèrent au trône, sous le nom de Christiern I^{er}, en 1448, et qui plaça successivement sur sa tête la couronne de Norvège, en 1450, celle de Suède, en 1458, et celle du Holstein, en 1460. Arrivé à ce degré de puissance, ce prince céda ses états héréditaires à son frère Gerhard, dont l'humeur querelleuse ne tarda pas à le faire repentir de sa générosité. Il eut en effet à soutenir contre lui de longues guerres au sujet du Holstein et du Sleswig. Gerhard finit par être vaincu, fait prisonnier et exilé. Il mourut en France, en 1500. Son fils Jean, qui lui avait succédé, mourut en 1526, laissant plusieurs enfants, dont le 4^{e}, Antoine, né en 1505, lui succéda du consentement de ses frères. Après sa mort, arrivée en 1573, la couronne passa à son

fils Jean, né en 1540, qui acquit par héritage la seigneurie de Jever. Son fils, Antoine-Gonthier, né en 1583, lui succéda en 1603. Par son adroite politique, il sut tenir éloignés de ses états les Danois, les Suédois et les Impériaux, et les préserver des ravages de la guerre de Trente-Ans. Il les agrandit même de la seigneurie de Kniphausen et du comté de Delmenhorst, en 1647. Il mourut, en 1667, sans lignée légitime. Par son testament, il institua héritiers de ses fiefs principaux le roi de Danemark et le duc de Holstein-Gottorp; mais quant aux acquisitions de sa famille dont il pouvait disposer, il les partagea entre son neveu, le prince d'Anhalt-Zerbst, et son fils naturel, le comte Antoine d'Oldenbourg. Ces arrangements donnèrent lieu à un procès entre les maisons de Holstein-Gottorp (*voy.*) et de Holstein-Plœn. Cette dernière, qui avait cédé ses droits sur Oldenbourg au Danemark, ayant gagné sa cause devant le tribunal de l'Empire, le roi de Danemark devint ainsi souverain de ce comté, qu'en 1772 il échangea contre les prétentions de la maison de Gottorp sur le Sleswig. Le grand-prince de Russie, Paul Pétrovitch, représentant de cette dernière, abandonna bientôt tous ses droits sur l'Oldenbourg à son cousin Frédéric-Auguste, évêque de Lubeck et souche de la branche de Holstein-Eutin. Non-seulement l'empereur Joseph II approuva cette cession, mais il éleva, en 1777, les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst au rang de duché, sous le nom de duché d'Oldenbourg. Frédéric-Auguste mourut en 1785, laissant ses états à son fils Guillaume-Pierre-Frédéric. Une maladie mentale dont était attaqué ce prince, obligea, en 1788, de confier les rênes de l'administration à son cousin, l'évêque de Lubeck, Pierre-Frédéric-Louis. En 1803, l'Oldenbourg reçut une augmentation considérable de territoire dans les évêchés de Lubeck et de Munster. En 1808, il entra dans la confédération du Rhin, dont Napoléon le détacha, en 1810, pour le réunir à son empire (dép. des Bouches du Weser). Pierre-Frédéric-Louis, qui avait refusé le dédommagement qu'on lui offrait pour combattre les Français à la tête d'une légion russo-allemande, rentra dans le duché, en 1813, et obtint une nouvelle augmentation de territoire du congrès de Vienne. Sous sa sage administration, la dette publique fut éteinte, et l'Oldenbourg jouit d'un bonheur qui pouvait exciter l'envie de beaucoup d'autres pays. Guillaume-Pierre-Frédéric étant mort en 1823, il lui succéda, sans prendre toutefois le titre de grand-duc que le congrès de Vienne avait accordé au souverain de l'Oldenbourg, titre dont se revêtit le premier son fils, Paul-Frédéric-Auguste, en montant sur le trône, en 1829. Le prince héréditaire, Nicolas-Frédéric-Pierre, est né le 8 juin 1827. — *Voir* Halem, *Histoire du duché d'Oldenbourg* (Oldenb., 1794-1796, 3 vol.); Runde, *Chronique d'Oldenbourg* (2e éd., Oldenb., 1831). E. H-G.

OLEARIUS (Adam), proprement *OElschlæger*, un des meilleurs prosateurs allemands de son siècle et bon poëte, naquit vers 1600, à Aschersleben (Saxe prussienne). Après avoir achevé ses études à Leipzig, il passa dans le Holstein, et fut nommé mathématicien et bibliothécaire du duc de Holstein-Gottorp, Frédéric III. En 1633, ce prince l'adjoignit comme secrétaire à l'ambassade qu'il envoya à son beau-frère, le tsar Michel Fœdorovitch. En 1635, Olearius accompagna cette même ambassade en Russie et de là en Perse, où régnait alors le chah Sofi (*voy.* T. XIII, p. 162). Le poëte Flemming (*voy.*) se trouvait aussi à la suite des envoyés. A leur retour à Gottorp, en 1639, Olearius publia une excellente relation de son voyage, sous le titre de *Nouveau voyage en Orient* (Sleswig, 1647, in-fol.). Cet ouvrage, qui a eu 4 éditions en allemand (la dernière publiée après la mort d'Olearius, et augmentée d'autres compositions, Hamb., 1696, in-fol.*), a été traduit en français par A. de Wicquefort (Paris, 1656, 1659 et 1666, in-4°; éd. plus complète, Amsterd., 1726, 2 vol. in-fol.), et aussi en anglais, en

(*) Elle est intitulée *Vielvermehrte Moscowitische und Persianische Reisebeschreibung.* La traduction de Wicquefort porte aussi en tête : *Voyage de Moscovie, de Tartarie et de Perse.*

hollandais, etc. Olearius ayant appris le persan pendant son séjour à la cour du chah, entreprit la traduction du *Jardin des roses* de Saadi, et des *Fables* de Lokman, que l'on trouve imprimée à la suite de son Voyage dans la plupart des éditions. On lui doit encore plusieurs autres publications. S.

OLEG, même nom que *Olaf* ou *Olaus*, *voy.* Russie et Varèghes.

OLÉINE (d'*oleum*, huile), *v.* Graisse.

OLEN, un des plus anciens héros civilisateurs, originaire de Xanthe, en Lycie, introduisit le culte d'Apollon dans l'île de Délos. Antérieur à Pamphos et à Orphée, il composa, en l'honneur de son dieu, des hymnes que l'on chantait aux fêtes solennelles, et dans lesquels il célébrait la naissance d'Apollon et d'Artémis, ainsi que les soins prodigués à Latone par l'hyperboréenne Ilithye. On l'a cru aussi originaire des pays hyperboréens. Plusieurs colonies de prêtres allèrent s'établir après lui à Délos. — Il ne faut pas confondre Olen avec *Olenus*, père de plusieurs nymphes. X.

OLERON (Rôles d'), recueil, appelé aussi *Jugements* ou *Lois d'Oleron* (ou, par corruption, *de Leyron*), composé d'une suite de règles relatives au commerce maritime et à la navigation. Comme nous l'avons dit ailleurs (*voy.* Droit commercial), les avis sont partagés sur le point de savoir à quelle époque et dans quel pays a été faite cette compilation, qui porte le nom d'une île de France, située près de la côte d'Aunis et de Saintonge (*voy.* Charente-Inférieure). La plus ancienne ordonnance qui mentionne les rôles d'Oleron, comme coutumes avouées et en vigueur en France, est celle de 1364, par laquelle Charles V admet les Castillans à faire le commerce dans les ports de Leure et de Harfleur, en Normandie. Elle porte que leurs causes seront jugées par le droit et les *lois de Leyron*. Les divers articles des rôles d'Oleron concernent les rapports d'intérêts entre les propriétaires de navires et les patrons, et entre ceux-ci, les matelots et les chargeurs. Ils traitent en outre des bris et naufrages et des épaves maritimes. On n'y trouve qu'une seule disposition pénale : c'est celle qui autorise l'équipage à donner la mort au pilote locman qui fait périr méchamment le navire dont la conduite lui est confiée. Les rôles d'Oleron furent observés, comme lois de la mer, en Angleterre, en Espagne et en Flandre, où ils reçurent le nom de *Jugements de Damme*, ou *Lois de Westcapelle*. E. R.

OLFACTION, *voy.* Odorat et Nez.

OLGA (sainte), femme du grand-prince Igor Rurikovitch (913-945), *voy.* Russie.

OLGHERD, fils de Ghédimine, *voy.* Lithuanie et Russie.

OLIBAN, *voy.* Encens.

OLIFANT, *voy.* Cor.

OLIGARCHIE (de ὀλίγος, peu, et ἀρχή, commandement). On nomme ainsi le gouvernement dévolu exclusivement à un très petit nombre de familles puissantes. C'est une aristocratie (*voy.*) limitée à quelques personnes privilégiées. L'histoire offre un assez grand nombre de gouvernements oligarchiques proprement dits. A Rome, les décemvirs et les triumvirs (*voy.* ces mots) en fournirent des exemples. On peut prendre aussi comme type de cette forme d'organisation sociale le gouvernement qui existait autrefois à Venise (*voy.* ce mot et *conseil des* Dix). L'oligarchie est une tyrannie pire que celle qui résulte des monarchies absolues. Le pouvoir y est ombrageux, la misère du peuple extrême, l'arrogance des familles qui l'exploitent sans limites. *Voy.* Gouvernement. A. T-r.

OLIVA, abbaye de l'ordre de Citeaux et bourg non loin de Dantzig, célèbre par la paix qui y fut conclue, le 3 mai 1660, entre la Suède, la Pologne, l'Empereur et le Brandebourg. Jean-Casimir (*voy.*), roi de Pologne, se démit de ses droits sur la Suède, et la république renonça à la Livonie septentrionale, à l'Esthonie et à l'île d'OEsel. La Suède abandonna ses prétentions sur la Courlande, et les deux partis ratifièrent l'indépendance de la Prusse. Peu après, par la paix de Copenhague (27 mai 1660), la Suède rendit Trontjem (Drontheim) et Bornholm au Danemark ; enfin, elle conclut avec la Russie la paix de Cardis (1661), en rétablissant leurs relations antérieures. Ainsi, la paix d'Oliva fixa la position relative

des états du Nord, et affermit la prééminence de la Suède. *C. L.*

OLIVAREZ (Gaspar Guzman, comte d'), duc de San-Lucar, premier ministre, arbitre souverain des destinées de l'Espagne pendant les 20 premières années du règne nominal de Philippe IV, appartenait à l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la Castille (*voy.* Guzman). Né, le 6 janvier 1587, à Rome, où son père représentait l'Espagne, il avait fait avec quelque éclat ses études à Salamanque, et possédait plusieurs des nobles qualités et des vertus qui font les grands hommes d'état. Aussi le vit-on sans déplaisir, dès qu'il parut à la cour de Philippe III, exercer, quoique fort jeune encore, une influence absolue sur l'esprit de l'infant, avec lequel il se trouva en quelque façon appelé à partager la succession royale (1621).

L'état des affaires était loin d'être prospère quand il en prit la direction; mais l'Espagne, si promptement déchue du haut rang où l'avaient placée et maintenue Charles-Quint et Philippe II, n'avait rien perdu de ses préjugés orgueilleux. La paix conclue pour 12 ans avec les Hollandais, en 1609, était généralement considérée comme le legs le plus funeste du précédent règne : cette trève allait expirer, et l'on n'avait rien fait encore pour balancer les efforts auxquels se préparait cette république en vue de poursuivre le succès de ses entreprises contre les possessions de l'Espagne. Olivarez n'hésita point à accepter les hasards d'une lutte nouvelle, qui lui apparaissait non-seulement comme une nécessité, mais encore comme une occasion et un moyen de resserrer les autres fils par lesquels se soutenait l'action concentrique de cette monarchie hétérogène. Mais il eût fallu, pour appuyer les beaux manifestes d'Olivarez, deux choses qui alors manquaient complétement à l'Espagne et qui ne s'improvisent point : une marine, et des généraux expérimentés, possédant la confiance du soldat. Des premiers succès, dus à la vigueur de son impulsion, furent suivis promptement par une série de revers, que compliquèrent encore de nouvelles difficultés sur tous les autres points. Car, à la guerre avec la Hollande où, de propos délibéré, Olivarez s'était jeté sans s'appuyer de quelque alliance étrangère, vinrent s'ajouter successivement d'autres conflits armés avec la France et avec l'Angleterre. Ce fut par obséquiosité pour le chef régnant de la maison d'Autriche en Allemagne qu'il se mit en guerre avec la première, à l'occasion de la succession des Gonzague à Mantoue, où finalement Richelieu fit prévaloir les prétentions de la maison de Nevers (*voy.* ces noms). Quant à la guerre contre l'Angleterre, elle eut pour cause un outrage tenté contre l'honneur conjugal du comte-duc par Buckingham (*voy.*) même, venu à Madrid pour y négocier le mariage du prince royal, son élève, depuis Charles I^er^. Contradiction bizarre dans un pays livré à l'inquisition! la guerre des Espagnols contre la France, dans la Valteline, dans le Mantouan et sur le Rhin, put compter comme diversion au profit des religionnaires; et d'un autre côté, Richelieu et Buckingham se donnèrent la main pour favoriser la révolution qui éclata en 1640, et qui enleva le Portugal à la domination espagnole (*voy.* Bragance).

Olivarez, à son début, fit décerner le surnom de *Grand* à Philippe IV, parce qu'il se sentait la force et le désir de glorifier son règne; par malheur, il n'eut autour de lui que des obstacles, et ne put recevoir de concours que d'étrangers capables et dévoués, mais sans influence sur l'esprit de la nation. Divers essais qu'il fit pour ramener à quelque unité l'administration des provinces, n'eurent pas un meilleur succès que les guerres qu'il avait entreprises : ils déterminèrent une insurrection de la Catalogne, qui, pour un moment, livra Barcelone aux Français (1640). Ce fut la province même qui s'arma bientôt après pour les en repousser.

L'agitation publique appuyant ainsi les intrigues de cour, et surtout les intrigues monacales, Philippe dut renvoyer enfin son premier ministre (1644); mais il lui donna pour successeur l'homme qu'il eût pu désigner lui-même au choix du monarque, son neveu don Luis de Haro, qu'il avait dès longtemps instruit au maniement des affaires, et qui, plus

tard, négocia avec Mazarin le traité des Pyrénées (7 novembre 1659).

A peu d'intervalle de sa disgrâce, le duc d'Olivarez, en butte aux récriminations perfides d'ennemis qu'il n'avait que trop ménagés quand il était tout-puissant, vit planer sur sa tête une sorte de dénonciation au saint-office. De la retraite où il s'était confiné dans le royaume de Léon, il confondit ses accusateurs par un mémoire qu'il publia pour sa défense, et peu de temps après (12 juillet 1645), il mourut du chagrin qu'il ressentit en se voyant exécré par une nation qui payait de tant d'ingratitude les efforts de toute sa vie.

Après avoir gouverné l'Espagne en maître pendant 22 ans, le comte d'Olivarez laissa moins de fortune qu'il n'en possédait en entrant au ministère. La *Relation* de sa disgrâce a été écrite en italien par le P. Camille Guidi, in-4°, 1644, et trad. en français par A. Félibien, Paris, 1650, in-8°. On a aussi une *Histoire* de son ministère, écrite par le comte de La Roca, et trad. en français avec des *Réflexions politiques*, Cologne, 1673, in-12; enfin la *Vie* d'Olivarez a été retracée aussi en italien, par don J.-J. d'Ischia, Udine, 1653, in-24. P. C.

OLIVET (Pierre-Joseph Thoulier, abbé d'), non moins bon humaniste que grammairien, membre de l'Académie-Française dès 1723, était né à Salins (Jura), le 1er avril 1682, et mourut à Paris, le 8 octobre 1768. Il avait pris le nom de *Thoulier* par déférence pour les volontés d'un oncle maternel. Sa vie, entièrement vouée à l'étude, n'offre aucune particularité remarquable, si ce n'est qu'admis chez les jésuites, il en sortit volontairement pour se dispenser, dit-on, de la tâche qui lui avait été imposée par ses supérieurs, de continuer l'histoire de leur ordre. Son premier écrit fut une traduction des *Philippiques* de Démosthène et des *Catilinaires* de Cicéron, qu'il fit paraître anonyme, en 1710, avec les *OEuvres posthumes* de Maucroix. Cet essai, qu'il revit soigneusement par la suite, et qu'il publia sous sa nouvelle forme, en 1727, in-12, fut suivi, en 1721, de la traduction du traité de Cicéron *De natura deorum*, Paris, 3 vol. in-12, avec des remarques du président Bouhier. « Quand on lit cette traduction, disait Rollin, on croit lire un original. » Aussi, M. V. Leclerc l'a-t-il conservée avec celle des *Tusculanes* (1737, 2 vol. in-12; le président Bouhier a traduit la 3e et la 5e), dans sa traduction des OEuvres complètes de l'orateur romain.

L'Académie ayant choisi d'Olivet pour continuer son histoire, laissée inachevée par Pélisson (*voy.*), il se montra digne de cette distinction par son impartialité; mais on lui reproche des détails trop minutieux et quelques fausses appréciations. Ce travail, embrassant une période de près de 50 ans (1652 à 1700), parut en 1729, 2 tom. in-4°; 1730, 2 vol. in-12.

Mais l'œuvre capitale de l'abbé d'Olivet est peut-être sa magnifique édition des OEuvres complètes de Cicéron, *ad usum delphini*, qu'il entreprit à la demande du cardinal Fleury (Paris, 1740-42, 9 vol. in-4°). Il y joignit un choix de notes tirées des meilleurs commentateurs, avec une préface dans laquelle il indique ses sources et discute les travaux de ses devanciers. Le ministre le récompensa par une pension de 1,500 livres sur la cassette du roi.

Comme grammairien, d'Olivet a peu écrit; mais tous ses ouvrages (*Traité de prosodie; Essais de grammaire; Remarques sur Racine :* opuscules qui furent réunis sous le titre de *Remarques sur la langue française*, Paris, 1767, in-12) portent le cachet de son esprit judicieux. Voltaire, dont il avait dirigé les premières études, se plaisait à le nommer son maître.

Dépositaire des vues du duc de Tallard, l'abbé d'Olivet a été le principal instituteur de l'Académie de Besançon. *Voir* son *Éloge*, par M. P. Ackermann, couronné, en 1840, par cette compagnie savante. Em. H-G.

OLIVÉTAN (Pierre-Robert), premier traducteur de la Bible en langue française (*voy.* T. III, p. 463), parent de Calvin, et né comme lui à Noyon, mort à Ferrare, en 1538. Voici le titre de sa traduction, dont les exemplaires sont aujourd'hui très rares : *La Bible qui est toute la Sainte-Écriture*, Neut-

châtel, 1535, in-fol., chez Pierre de Wingle. S.

OLIVIER (*olea europæa*, L.). Le genre auquel appartient ce précieux végétal fut classé par A.-L. de Jussieu dans sa famille des jasminées; les botanistes plus modernes y reconnaissent le type d'une famille nouvelle, qui lui doit son nom d'*oléacées* ou *oléinées*. L'olivier se rencontre tantôt sous forme d'un buisson irrégulièrement rameux, tantôt sous celle d'un arbre dont l'aspect est sévère et assez semblable à celui du saule blanc; le tronc peut acquérir, avec l'âge, environ 2^m de circonférence; son écorce est rude et crevassée; les feuilles, de forme très variable, mais en général lancéolées ou oblongues, sont coriaces, persistantes, opposées, très rapprochées, longues de 1 à 4 pouces, luisantes et d'un vert plus ou moins grisâtre en dessus, couvertes en dessous d'un duvet soyeux, serré, de couleur roussâtre ou argentée; les fleurs, petites et blanches, naissent aux aisselles des feuilles, en panicules pyramidales ou en forme de grappes. Le calice est très petit, en forme de clochette à 4 dents; la corolle, également presque en forme de cloche, est profondément divisée en 4 lobes. Son tube porte 2 étamines à peine saillantes. Le fruit (connu sous le nom d'*olive*) est un drupe ovoïde, ou ellipsoïde, ou ovale, noirâtre et luisant à la maturité (rougeâtre, ou blanchâtre, ou verdâtre dans certaines variétés), de volume variable (dans quelques variétés, il atteint jusqu'à 1 pouce de diamètre), à noyau solitaire, osseux, rugueux, pointu, plus ou moins allongé, uniloculaire et contenant une seule graine; la chair de ce fruit est pulpeuse, molle et verdâtre : c'est de cette pulpe même qu'on obtient, par expression, l'*huile d'olive**. *Voy.* HUILE.

L'olivier croît spontanément dans l'Atlas, ainsi qu'en Syrie, en Arabie et en Perse; mais quoiqu'il vienne sans culture dans beaucoup de localités du littoral européen de la Méditerranée, il paraît certain qu'il n'est point réellement indigène de ces contrées; car, au témoignage de Pline, il n'existait pas encore en Italie sous le règne de Tarquin l'Ancien; et il y a lieu de croire que la première introduction de cet important végétal en Europe est due à la colonie phocéenne qui fonda Marseille, environ six siècles avant notre ère. L'origine de la culture de l'olivier, en Orient, se perd dans les traditions fabuleuses de la plus haute antiquité; et de même que celle des céréales et de la plupart des arbres fruitiers, elle remonte probablement au commencement de toute civilisation : c'est du moins ce que semble attester le mythe de la création de cet arbre, attribuée par les poëtes grecs à Minerve.

L'olivier se plaît dans les terrains chauds et pierreux; il s'accommode aussi d'un sol gras et fertile; mais dans ces conditions, il donne de l'huile de qualité moins estimée. Les froids rigoureux, de même que les gelées printanières tardives, lui sont fort nuisibles, quoiqu'il soit beaucoup plus rustique que l'oranger, et qu'il ne prospère pas dans la zone équatoriale : aussi, sa culture ne se fait-elle avec avantage qu'au sud du 45° de lat., et encore ne réussit-elle, vers cette limite extrême, qu'à la faveur des expositions les plus abritées.

L'olivier fleurit en mai et en juin; les olives mûrissent en novembre; mais elles persistent jusqu'au printemps suivant. L'huile obtenue des olives cueillies avant leur parfaite maturité est de première qualité; mais les olives mûres en fournissent en quantité plus considérable. Dans beaucoup de localités, on a coutume de ne cueillir ce fruit qu'aux approches du printemps, ou même d'attendre qu'il soit tombé spontanément; mais, en suivant cette coutume, on n'obtient que des huiles de mauvais goût, et l'on épuise les arbres.

A l'exception de quelques variétés, les olives fraîches sont d'une âpreté extrême, qui ne permet pas de les manger sans autre préparation; mais il n'est personne qui ignore l'emploi culinaire des olives confites.

(*) La présence d'une huile grasse dans l'enveloppe charnue du fruit est un fait très rare dans le règne végétal. On sait que dans nos autres plantes oléagineuses (par exemple, le pavot, le colza, le noyer, etc.), c'est dans l'amande de la graine (soit dans le périsperme, soit dans l'embryon) qu'est contenue cette substance.

La croissance de l'olivier est très lente, et il jouit d'une longévité remarquable; sa durée ordinaire paraît être de cinq à six siècles, et des auteurs dignes de foi ont fait mention d'arbres dont l'âge peut être estimé à environ 1,000 ans. Le bois de l'olivier est jaunâtre, veiné, dur, susceptible d'un beau poli; il n'est point sujet à se fendre ni à être attaqué par les insectes; on l'emploie aux ouvrages de tour, de tabletterie et d'ébénisterie; les anciens le choisissaient de préférence pour la confection des statues; il est excellent comme combustible.

L'olivier se propage avec une rapidité prodigieuse, au moyen des rejetons de ses racines; on connaît même peu d'arbres dont les racines soient douées d'une aussi forte vitalité; le moindre tronçon, pourvu qu'on ait soin de le recouvrir de terre meuble et de le maintenir assez humide, ne tarde pas à reproduire de nouvelles racines et de nombreux rejetons; on assure même qu'il suffit pour cela d'un morceau d'écorce adhérent à un éclat de bois, soit du tronc, soit d'une branche de l'arbre. D'ailleurs, on multiplie l'olivier avec facilité, tant de boutures de ramules que de greffes sur sauvageons. Un olivier élevé de graine ne devient productif qu'au bout de 25 à 30 ans. En Afrique, en Orient et dans les régions les plus méridionales de l'Europe, la culture des oliviers n'exige d'autres soins que ceux de la plantation et le choix des variétés; mais dans les climats moins favorables, et notamment en France, on a coutume de labourer les plantations en automne, ainsi qu'au printemps, et de les fertiliser par des engrais; on les soumet aussi à une taille plus ou moins réglée, dont le mode varie beaucoup, suivant les localités. ÉD. SP.

OLLA PODRIDA, mots qui, en espagnol, signifient pot-pourri. C'est, de l'autre côté des Pyrénées, le nom d'un mets national consistant en un assaisonnement de plusieurs viandes ensemble, d'où cette expression est usitée au figuré pour désigner toutes sortes de mélanges sans liaison. *Voy.* MACÉDOINE. Z.

OLMUTZ, ville fortifiée de la Moravie (*voy.*), siége d'un archevêché. — Pour les *prisonniers d'Olmütz*, *voy.* LA FAYETTE, LATOUR-MAUBOURG et BUREAUX DE PUSY.

OLONNAIS (NAU, dit L'), forban, *voy.* FLIBUSTIERS.

OLYMPE. Ce nom fut celui de plusieurs montagnes et de plusieurs villes anciennes (*voy.* NATOLIE, etc.); il le fut même d'un promontoire dans l'île de Chypre (*voy.*); mais sa plus grande célébrité est acquise à la montagne qu'il désignait en Thessalie, sur les confins de la Macédoine, vers la mer Égée (Archipel). Cet Olympe, qui a, suivant Bernoulli, 1,017 toises d'élévation, est la plus haute montagne de la Grèce. De là sans doute le choix qu'en firent les poëtes pour y placer Jupiter et sa cour (*voy.* DIEUX); de là aussi la confusion du ciel et de l'Olympe; de là le nom d'Ὀλυμπικός donné à chacune des douze grandes divinités, et surtout à celle qui tenait le premier rang, à Jupiter. De son épithète d'Olympien dérivèrent les dénominations d'olympiades, de jeux olympiques (*voy.* ces mots), etc. Un mémoire de Mairan tend à expliquer, par l'apparition de quelques aurores boréales, les assemblées des dieux sur l'Olympe. J. T-v-s.

OLYMPIADE, *voy.* ÈRE, T. IX, p. 709, et JEUX OLYMPIQUES.

OLYMPIAS, femme de Philippe, roi de Macédoine, et mère d'Alexandre-le-Grand (*voy.* ces noms), fille de Néoptolème, roi des Molosses. Philippe l'avait épousée l'an 357 av. J.-C., après sa première expédition de Thessalie. Mais il s'en lassa, et lorsqu'il forma le projet de s'unir à la belle Cléopâtre, nièce d'un certain Attale, chef d'un parti de nobles macédoniens, hostile à Olympias, elle se réfugia auprès de son frère en Épire. Le mariage de ce prince avec Cléopâtre, fille de sa sœur et de Philippe, amena une réconciliation apparente. Quand son époux périt assassiné, Olympias ne déguisa pas sa joie, et elle poursuivit avec cruauté Attale et toute la famille de sa rivale. Alexandre témoigna pendant toute sa vie à sa mère la tendresse et le respect d'un fils affectueux; mais il ne consentit jamais à lui laisser prendre de l'influence dans les affaires de l'état. Après la mort du conquérant, Olympias chercha à profiter des rivalités de ses généraux dans

l'intérêt de son propre pouvoir, et offrit d'abord à Perdiccas la main de sa fille Cléopâtre, veuve du roi d'Épire. Mais le meurtre du régent ayant fait échouer leurs projets, elle fut encore obligée de chercher un asile dans son pays natal. Rappelée par Polysperchon, en 319, elle se souilla du meurtre de l'imbécile Arrhidée et força au suicide sa femme Eurydice. Ce crime ne tarda pas à trouver un vengeur. Cassandre (*voy.*), victorieux à son tour, fit condamner à mort, par un conseil de Macédoniens, la reine absente, et lorsque Olympias eût demandé avec fierté à paraître devant ses juges, des parents de ses nombreuses victimes l'assassinèrent, l'an 315 av. J.-C. *Voy.* Macédoine. Ch. V.

OLYMPIE, ville de l'Élide (Morée), où Jupiter, surnommé *Olympien*, avait un temple, et où se célébraient les jeux olympiques (*voy.* Jeux).

OLYMPIODORE, d'Alexandrie, professait la philosophie platonicienne dans cette ville, vers la fin du VI^e^ siècle de notre ère. On a de lui une Vie de Platon et des commentaires sur les dialogues *Alcibiade I^er^*, *Phédon*, *Gorgias* et *Philèbe*. La première a été imprimée dans les éditions des Dialogues données par Etwall (Oxf., 1711) et par Fischer (Leipz., 1783). Le commentaire grec sur l'*Alcibiade I^er^*, publié par M. Creuzer, forme le II^e^ vol. de ses *Initia philosophiæ ac theologiæ ex Platonicis fontibus ducta* (Francf., 1821); celui sur le *Philèbe* l'a été également dans l'édit. de M. Stallbaum (Leipz., 1820). Les annotations les plus importantes aux autres dialogues sont insérées dans les éditions de Forster, Fischer et Wyttenbach. — Un autre platonicien du même nom, qui vivait dans le V^e^ siècle, n'a pas laissé d'écrit.—On ne doit pas confondre avec ces deux platoniciens, deux péripatéticiens appelés aussi Olympiodore, et dont l'un fut le maître du célèbre philosophe néoplatonicien Proclus, dans le V^e^ siècle, tandis que l'autre vécut dans la seconde moitié du VI^e^ siècle. Ce dernier est auteur d'un commentaire sur les *Meteorologica* d'Aristote, publié à Venise par les Aldes.—Un cinquième Olympiodore, de Thèbes en Égypte, fut le continuateur d'Eunape (*voy.*) et mena son Histoire des Césars jusqu'en 425. Un extrait de son ouvrage, conservé dans la bibliothèque de Photius, a été inséré dans les *Scriptores hist. rom.* (vol. III) de Sylburg. *C. L.*

OLYMPIQUES (Jeux), *voy.* Jeux.

OLYNTHE, ville de la presqu'île Chalcidique (*voy.* Macédoine), située non loin de Potidée, au nord de l'isthme de Pallène, était une colonie grecque probablement d'origine athénienne. Pendant la guerre du Péloponnèse, elle repoussa la domination d'Athènes sans s'unir bien étroitement avec Sparte, et, dans la période suivante, elle fit valoir pour elle-même la suprématie sur les autres villes de la Chalcidique. Elle se montra plus d'une fois redoutable aux rois de Macédoine ; mais en 348 avant J.-C., Philippe (*voy.*) s'en empara et la détruisit de fond en comble. C'est à l'occasion des secours que les habitants avaient sollicités des Athéniens, que Démosthène (*voy.*), pour ranimer le courage de ses concitoyens, prononça ses trois fameuses harangues qui ont gardé le nom d'*Olynthiennes*. Ch. V.

OM, *voy.* Indienne (*religion*), T. XIV, p. 619; Brahma, T. IV, p. 119; Bouddha, T. III, p. 771.

OMAN (royaume d'), *voy.* Mascate.

OMAR I^er^ (Abou-Hafsa), le second et l'un des plus célèbres khalifes (*voy.*) des Arabes, était parent éloigné de Mahomet (*voy.*) dont il fut d'abord un des plus ardents persécuteurs; il aurait même été son assassin, si la lecture d'un passage du Koran ne l'eût converti à l'islamisme, vers l'an 615 de J.-C. Omar devint dès lors le plus zélé disciple, l'ami intime et enfin le beau-père du législateur des Musulmans. Après la mort de Mahomet, il fut chancelier d'Abou-Bekr (*voy.*), auquel il succéda l'an 13 de l'hégire (634 de J.-C.). Il ajouta alors au titre modeste de *khalife* (vicaire) celui d'*émir-al-moumenin* (prince des fidèles), ce qui ne l'empêcha pas d'être toujours un modèle de simplicité, de sagesse, de bienfaisance, de modération, de désintéressement et de frugalité.

Le premier acte d'Omar fut d'ôter le commandement de l'armée de Syrie au

brave mais cruel Khaled, qui avait pris Damas le jour même de la mort d'Abou-Bekr, et de lui donner pour successeur Abou-Obeidah, dont Khaled consentit à n'être que le lieutenant. L'empereur Héraclius, témoin des conquêtes de ces deux généraux, et prévoyant que Jérusalem tomberait bientôt en leur pouvoir, y alla prendre le bois de la vraie croix qu'il emporta à Constantinople. En effet, après leur victoire de Yarmouk remportée sur les Grecs, la ville sainte assiégée fut réduite à capituler ; mais le patriarche ne voulut la rendre qu'au khalife. Omar partit donc de Médine, et après avoir reçu les députés de Jérusalem, il leur accorda, en 638, une capitulation modérée. Il entra ensuite dans cette ville, s'entretint familièrement avec le patriarche, fit sa prière sur le portique de l'église de la Résurrection, visita Bethléhem, et ordonna la fondation d'une mosquée sur l'emplacement du temple de Salomon. La conquête de Jérusalem entraîna celle de Baalbek, d'Alep, d'Antioche et de la Syrie entière. Sans paraître à la tête de ses armées, Omar dirigeait leurs opérations et leur donnait de bons généraux.

Après une tentative sans succès contre l'empire persan, il en prépara la conquête par la fondation, l'an 14 (635), de Bassora ou Basrah, qui devint un lieu d'hivernement et de repos pour les troupes arabes. Aussi, dès l'année suivante, la bataille de Cadesiah, remportée sur les Persans par Saad-Ibn-Abou-Wakkas, fut suivie de la prise de la partie occidentale de Madaïn leur capitale, qui tomba entièrement au pouvoir de ce général lorsqu'il eut fondé Koufah (*voy.*), l'an 17 (638), et traversé le Tigre. La Perse, envahie sur plusieurs points par d'autres armées arabes, fut presque totalement conquise sous Omar après la bataille de Nehawend, en 643 ; et la dynastie des Sassanides (*voy.*) cessa d'y régner par la fuite et la mort d'Yezdedjerd III, son dernier monarque. Dans le même temps, le célèbre Amrou (*voy.*) Ibn-el-Ass achevait la réduction de la Phénicie, subjuguait l'Égypte dans l'espace de deux ans, de 641 à 643, et poussait ses conquêtes en Afrique jusqu'à Barkah et Tripoli. Les armes musulmanes eurent moins de succès dans l'Arménie, qui demeura encore plusieurs années sous la domination des empereurs grecs. Omar, ayant échappé, en 738, au poignard de l'émissaire d'un prince arabe, succomba sous le fer d'un esclave persan. Il mourut à Médine, l'an 23 (1er novembre 644), à 63 ans, et fut enterré, auprès de Mahomet et d'Abou-Bekr, dans la grande mosquée qu'il y avait fait bâtir.

Pendant un règne de dix ans, il avait plus contribué que Mahomet lui-même aux progrès de l'islamisme; car il avait pris 36,000 villes ou châteaux, détruit 40,000 temples chrétiens, juifs, mages ou idolâtres, et fondé 1,400 mosquées. Loin de s'enorgueillir de sa puissance, il continuait d'exercer l'état de corroyeur, pour obéir au précepte du Koran qui ordonne aux musulmans de vivre du travail de leurs mains; il ne buvait que de l'eau et ne mangeait que du pain d'orge, souvent sans sel. Quoiqu'il eût banni de l'Arabie tous les juifs et les chrétiens, son rigorisme n'altéra jamais l'impartialité qu'il montra dans l'administration de la justice, et qu'il avait prouvée, du vivant de Mahomet, en coupant lui-même la tête à un musulman qui plaidait contre un juif. Il mérita par sa sagacité le surnom d'*Al-Farouk* (le judicieux). On peut dire que sa fermeté et son exemple retardèrent longtemps la corruption des mœurs des Arabes et rendirent leurs conquêtes durables.

La mémoire d'Omar est en vénération parmi les musulmans sunnites; mais elle est maudite par les chiites (*voy.* ces noms), qui le regardent comme un des trois usurpateurs du khalifat sur Ali, cousin et gendre de Mahomet. On lui a reproché l'ordre qu'il envoya à son général Amrou d'incendier la fameuse bibliothèque d'Alexandrie ; mais il faut moins en accuser son caractère que l'ignorance et le fanatisme du siècle où il vivait. On le vit d'ailleurs préserver Médine et le Hedjaz de la famine, et y amener des convois de vivres en faisant rouvrir le canal que l'empereur Adrien avait fait creuser du Nil à la mer Rouge. Omar fut le premier qui établit l'ère si célèbre de l'hégire (*voy.*), et des registres

militaires pour assurer à tous ceux qui servaient dans les armées une solde régulière.

Omar refusa de désigner son successeur, et surtout de laisser le khalifat à son fils Abd'Allah. « C'est assez, dit-il, qu'un des enfants d'Al-Khattab (père d'Omar) ait été chargé de rendre compte à Dieu du gouvernement des fidèles. » Il nomma six commissaires pour élire son successeur, et leur choix tomba sur Othman. *Voy.* ce nom. H. A-D-T.

Pour Omar II, *voy.* Ommévades.

OMBELLE, *voy.* Floraison.

OMBELLIFÈRES, famille de végétaux dicotylédones, polypétales, à étamines épigynes, ainsi nommés de la forme de ses fleurs qui, régulières ou irrégulières, hermaphrodites ou polygames, en général jaunes ou blanches, moins souvent rougeâtres ou verdâtres, très rarement bleues, sont disposées le plus souvent en ombelles; plus rarement soit en capitules, soit en glomérules, soit en panicules.

On connaît près de mille espèces de cette famille; la plupart habitent l'hémisphère septentrional, et surtout les contrées tempérées. Quant à leurs propriétés, les ombellifères offrent de très grandes disparates : les unes sont très vénéneuses (par exemple, la ciguë commune, la petite ciguë, la ciguë aquatique, les énanthes, etc.); tandis que d'autres, dépourvues de principes délétères, fournissent ou des racines comestibles et sucrées (telles que la carotte et le panais), ou des herbes potagères (telles que le persil, le cerfeuil, le fenouil, etc.), ou des graines aromatiques (comme la coriandre, l'aneth, le cumin, l'angélique, le fenouil, etc.), ou d'excellents fourrages. Plusieurs espèces contiennent des gommes-résines purgatives et stimulantes : l'*asa fœtida* (*voy.* presque tous ces noms) et la *gomme ammoniaque* sont de ce nombre. Du reste, la racine et les parties herbacées de beaucoup d'espèces sont aussi très aromatiques. Toutes les ombellifères qui croissent dans des localités marécageuses doivent être considérées comme suspectes; mais il paraît que, par suite d'une culture prolongée dans un sol sec, ces plantes peuvent perdre entièrement leurs principes nuisibles; toutefois il y a aussi des espèces très dangereuses parmi celles qui se trouvent constamment dans les terrains secs. Éd. Sp.

OMBILIC, Cordon ombilical. On appelle *ombilic*, et vulgairement *nombril*, un petit enfoncement situé à la partie antérieure et moyenne des parois abdominales chez les animaux vivipares, et qui n'est autre chose que la cicatrice, suite naturelle de la section du cordon ombilical dont nous parlerons tout à l'heure. Au-dessous de la peau se trouve l'*anneau ombilical* placé dans l'intervalle des deux muscles droits, et formé par des fibres aponévrotiques. Cet anneau imparfaitement rempli par le reste du cordon ombilical donne souvent passage, à la suite d'efforts, à une portion d'épiploon ou d'intestin, ce qui constitue les hernies ombilicales (*voy.* Hernies). On en voit de très volumineuses, et elles sont d'autant plus graves, qu'entraînant peu de douleurs, elles s'accroissent sans que les malades en aient la conscience.

L'ombilic, chez l'adulte, est situé un peu au-dessus de la moitié de la hauteur totale du corps; chez le fœtus à terme, juste au milieu et d'autant plus près des extrémités inférieures qu'on se rapproche plus de l'époque de la conception. Cette mesure, due à Chaussier, est d'une grande utilité dans les questions médico-légales relatives à l'âge du fœtus.

Dans les graines, le point d'insertion des vaisseaux nourriciers porte également le nom d'*ombilic*, et le faisceau vasculaire s'appelle aussi cordon ombilical. En général, on nomme ainsi en histoire naturelle et en pathologie une dépression entourée d'une sorte de bourrelet, et c'est dans ce sens que les pustules de la variole et de la vaccine sont dites *ombiliquées*.

Le cordon ombilical, chez l'homme, est un faisceau de vaisseaux artériels et veineux unis par du tissu cellulaire et recouvert par une membrane séreuse. Destiné à établir la communication circulatoire entre la mère et l'enfant enfermé dans son sein (*voy.* Fœtus), il commence au placenta (*voy.*) dans lequel les vaisseaux qui le composent se divisent et se ramifient, et se termine à l'anneau ombilical par

lequel il pénètre dans la cavité abdominale. Sa longueur moyenne est de 0m.50 à 0m.70; son volume est à peu près celui du pouce, et sa couleur blanchâtre laisse percer le bleu du sang contenu dans la veine. Il est lisse au toucher et présente des battements isochrones à ceux du cœur de l'enfant.

Les vaisseaux ombilicaux sont au nombre de trois, une veine et deux artères, lesquelles, en vertu du mode particulier de la circulation dans le fœtus, contiennent du sang veineux, tandis que la veine renferme du sang artériel. Les artères sont une bifurcation des artères iliaques qui ne reçoivent que peu de sang, à raison du faible volume des extrémités inférieures à cette époque de la vie, et rapportent au placenta le sang qui a servi à la nutrition des parties supérieures. Quant à la veine, elle prend, par ses radicules dans le placenta, le sang vivifié par la respiration de la mère, et va le verser dans la veine cave supérieure par une de ses branches, tandis que l'autre pénètre dans le sinus de la veine porte.

Au moment de la naissance, dès que l'enfant a respiré, la circulation fœtale cesse, et par conséquent le cordon ombilical devient inutile. On le coupe alors à 4 ou 6 centim. du ventre, et on le lie du côté de l'enfant avec un fil ciré. Quelques jours après, ce bout de cordon se détache à la manière des escarrhes gangréneuses, et laisse une petite plaie qui ne tarde pas à se cicatriser. Chez les vivipares, la section du cordon se fait par les dents de la mère. L'autre portion du cordon reste adhérente au placenta et se trouve expulsée en même temps. On a pensé que la ligature du cordon, au moment de la naissance, était superflue, puisque la circulation s'exécutait d'après un nouveau mode; mais des hémorragies fâcheuses ont montré que cette pratique était au moins conseillée par la prudence. L'expérience a également enseigné à différer de quelques instants cette ligature et à laisser couler une ou deux cuillerées de sang par le cordon, dans les cas où l'enfant, en venant au monde, présente des symptômes apoplectiques.

Souvent on trouve le cordon formant une ou plusieurs lignes circulaires autour du col du fœtus : c'est un accident qui n'a pas toute la gravité qu'on lui suppose. Il n'en est pas de même de la sortie prématurée du cordon pendant le travail de l'enfantement : en effet la compression prolongée de ce conduit vasculaire peut entraîner la mort du fœtus. F. R.

OMBRE, *voy.* LUMIÈRE.

La longueur de l'ombre projetée par un objet exposé au soleil peut servir à mesurer la hauteur de cet objet. A cet effet, on plante un jalon vertical dont la longueur est connue, on mesure l'ombre qu'il donne, et l'on établit cette proportion : l'ombre projetée par le jalon est à la longueur de ce jalon comme l'ombre projetée par l'objet à mesurer est à sa hauteur. Pour la construction des cadrans solaires (*voy.*), la gnomonique détermine à quel point d'un plan ou d'une surface connue l'extrémité d'un style doit porter son ombre aux différentes heures du jour, aux divers mois de l'année et à toutes les latitudes de la terre. C'est d'après la direction de l'ombre, à l'heure de midi, que les anciens géographes avaient distribué les peuples de la terre en *asciens*, *amphisciens*, *hétérosciens* et *périsciens* (*voy.* ces mots). Z.

Dans le langage des beaux-arts, en dessin comme en peinture, l'ombre n'est pas l'obscurité, mais une modification de la lumière locale, attendu que les parties *ombrées* d'un dessin, d'un tableau ont leur part, comme dans la nature, de la lumière éparse dans l'air; elle n'est semblable aux ténèbres, dans lesquelles toutes formes disparaissent, que dans la représentation des enfoncements profonds, inaccessibles à la lumière. Ainsi l'ombre, dans les arts du dessin, n'est autre chose que l'effet de la privation naturelle ou accidentelle et plus ou moins sensible de la lumière immédiate; elle varie donc d'intensité en raison de la vivacité, de l'éloignement, de l'obliquité du foyer lumineux qui la produit. Mais l'ombre, les demi-teintes et la lumière sont trois sœurs inséparables; sans leur alliance, il serait impossible au crayon, au burin, au pinceau, de rendre compte des effets d'un foyer lumineux sur les surfaces planes ou composées. De là, il faut conclure que la science des ombres est tout entière daus

la science du clair-obscur (*voy.* l'art.), dont l'objet est la juste répartition de la lumière et des ombres dans une œuvre d'art.

• Les ombres sont l'écueil des peintres. Si parfois on rencontre des tableaux dont les parties éclairées font illusion, presque jamais on n'en voit où ce qui est placé dans l'ombre arrive à tromper l'œil par la vérité de l'imitation; cela tient à ce que, dans la nature, l'ombre n'est point un corps, tandis qu'en peinture il en est un qui repousse la lumière au lieu de l'attirer et de l'absorber. Les ombres transparentes ou diaphanes sont un perfectionnement de la peinture moderne.

Ombrer, c'est placer dans un tableau, dans un dessin, les ombres où elles doivent être pour donner aux objets leur forme ou leur effet. Un peintre ne saurait trop étudier les diverses combinaisons des ombres dans la nature, tant sous l'influence de telle ou telle lumière, de telle ou telle distance du point visuel, que de telle ou telle situation de l'atmosphère, etc., etc. L. C. S.

OMBRES CHINOISES, spectacle pour amuser les enfants au moyen de figures découpées que l'on fait agir derrière un transparent. Connues d'abord en Allemagne, elles furent apportées en France, en 1767; mais leur succès ne date que de 1784, époque à laquelle Séraphin vint s'établir au Palais-Royal. Z.

OMBRIE, Ombriens. Les Ombriens formaient un peuple de l'Italie ancienne, qu'on appelait aussi *Umbrici*. Selon les idées des Grecs, l'*Ombrica* comprenait tout le pays qui s'étend des Alpes au Garganus. Ils retrouvaient dans ce nom même la signification d'une haute antiquité : à les entendre, il indiquait que les Ombriens existaient déjà avant les déluges occasionnés par les pluies, qui, dans beaucoup de contrées, avaient totalement anéanti la race humaine. Les Ombriens occupaient d'abord un territoire fort vaste; car ils avaient, outre l'Ombrie, le pays compris entre le Tibre et l'Apennin, et celui qui forma, plus tard, la partie méridionale de l'Étrurie. On dit aussi qu'ils se répandirent en vainqueurs sur le penchant nord-est des montagnes, vers la mer supérieure et le Pô, et qu'ils chassèrent de la côte les Sicules et avec eux les Liburniens. L'histoire les trouve resserrés sur la rive gauche du Tibre, et ils n'ont plus sur la mer et près du Pô que des possessions isolées, telles que Ravenne. L'Ombrie perdit son indépendance lors de la conquête de ce pays par les Gaulois. Une seule bataille suffit pour les soumettre à Rome.

L'écriture ombrienne paraît avoir été différente de celle des Étrusques, si l'on en juge par les tables Eugubines (*voy.*); quoique incompréhensible pour nous, elle semble avoir renfermé des mots latins : telle est au moins l'opinion de Niebuhr. O. Muller, au contraire, croit que les tables Eugubines prouvent que les Ombriens avaient adopté l'écriture étrusque. Il cherche à justifier cette assertion par les médailles. P. G-y.

O'MEARA (Barry-Édouard), doit sa célébrité au hasard qui le rapprocha de Napoléon sur le rocher de Sainte-Hélène. Irlandais de naissance, il servait en qualité de chirurgien sur *le Bellérophon*, lorsque, le 7 août 1815, Napoléon se réfugia sur ce vaisseau. Pendant la traversée de Rochefort à Plymouth, le docteur rendit à quelques officiers français des soins qui furent remarqués par Napoléon. Transporté sur *le Northumberland*, qui devait le conduire à Sainte-Hélène, le noble exilé fit adresser au docteur O'Meara l'invitation de l'accompagner. Celui-ci, sûr de l'assentiment du capitaine Maitland et de l'amiral Keith, accepta, et, pendant trois ans, il resta constamment attaché à la personne de Napoléon, lui prodiguant toutes les ressources de son art. La conduite du docteur, pendant son séjour à Sainte-Hélène, a toujours été celle d'un homme ferme et honorable. En vain sir Hudson Lowe voulut-il faire servir à ses moyens d'espionnage les communications intimes du médecin avec son malade : O'Méara résista noblement, et encourut son rappel, le 25 juillet 1818. Toutefois ses relations avec l'empereur n'avaient pas été perdues pour l'histoire. S'il savait repousser les propositions injurieuses de l'indigne gouverneur, il ne se faisait pas faute d'étudier pour lui-même le génie de Napoléon. Chaque jour, il prenait,

sur ses entretiens aveo lui, des notes précieuses, qu'il s'efforçait de soustraire aux spoliations de sir Hudson. Un ami, qui demeurait à bord d'un vaisseau stationné dans la rade, recevait ce précieux dépôt et le transmettait à M. Halma, agent de Napoléon à Londres. O'Meara crut cependant devoir attendre, pour publier son curieux journal, la mort de l'exilé et l'autorisation de ses exécuteurs testamentaires. Cette publication lui fit enlever son emploi après 20 années de service; mais l'intérêt de l'Europe entière le dédommagea amplement de cette mesure inique. Son journal (*Napoleon in exile*, Londres, 1822, 2 vol. in-8°) a été traduit plusieurs fois en français (Paris, 1831-32, 5 vol.). Le docteur O'Meara est mort à Londres, le 3 juin 1836. D. A. D.

OMMÉYADES, célèbre et première dynastie héréditaire des khalifes (*voy.*) arabes, successeurs de Mahomet. Omméyah, chef de cette famille, était petit-fils d'Abd-Menaf, prince de l'antique tribu arabe de Koraïch (*voy.* KORÉICHITES) qui dominait à la Mecque; il était ainsi cousin germain d'Abd'al-Mothalleb, aïeul du législateur arabe. Le petit-fils d'Omméyah, Abou-Sofiân, longtemps persécuteur acharné de Mahomet et de ses disciples (*voy.* T. XVII, p. 185), embrassa néanmoins l'islamisme lorsque la Mecque fut tombée en leur pouvoir, l'an 8 de l'hégire (630 de J.-C.), et il mourut 22 ans après.

Les Omméyades ont formé deux branches: l'une fondée en Syrie, l'an 41 (661), par Moaviah, fils d'Abou-Sofiân; l'autre en Espagne, l'an 139 (756), par Abd'er-Rahman, l'un de ses descendants collatéraux.

MOAVIAH I^er^ fut d'abord secrétaire de Mahomet; puis, l'an 20 (640), nommé gouverneur de Syrie par le khalife Omar I^er^ (*voy.*), il conserva ce gouvernement pendant tout le règne d'Othman ou Osman. Quoiqu'il eût fait, en 647, la conquête passagère de l'île de Chypre, et, en 651, celle de Rhodes dont il fit mettre en pièces le fameux colosse, il aurait été révoqué comme concussionnaire, sans l'indulgence de ce khalife, son parent. Après l'assassinat d'Othman, l'an 35 (656), Moaviah, sous prétexte de venger sa mort, refusa de reconnaître Ali (*voy.*) qui n'y avait point contribué, se fit proclamer khalife, et fournit des secours à Amrou (*voy.*) pour recouvrer le gouvernement de l'Égypte qu'Ali avait donné à Mohammed, fils du khalife Abou-Bekr (*voy.*). Ce Mohammed, frère de l'épouse chérie du prophète, était le véritable assassin d'Othman: vaincu et fait prisonnier dans un combat, il fut cousu et brûlé dans la peau d'un âne. Maître de l'Arabie, de l'Égypte et de la Syrie, mais, craignant néanmoins l'issue d'une bataille contre Ali, Moaviah propose un arbitrage qui est accepté par son rival; cependant Amrou, l'un des deux arbitres, trompe son collègue, et proclame Moaviah khalife. Telle est l'origine du grand schisme qui, ayant privé du khalifat les descendants de Mahomet, divise encore aujourd'hui les musulmans. Échappé au fer assassin dont Ali fut la seule victime, Moaviah contraignit Haçan, fils de ce prince, à abdiquer le khalifat, l'an 41 (651); et huit ans après, il put le rendre héréditaire dans sa famille par la mort de Haçan, qu'empoisonna une de ses femmes gagnée par Yézid, fils de Moaviah. La politique et le crime, plus encore que les armes, étendaient et affermissaient la domination du nouveau khalife. Il reconnaissait pour son frère Zeïad, gouverneur de Bassora, de Koufah, jusqu'alors son ennemi, et soumettait ainsi toute la Perse jusqu'aux frontières de l'Inde. Il se défaisait des hommes qui pouvaient lui porter ombrage. Ses généraux pénétraient vers l'orient jusqu'à Samarkand, et vers l'occident jusqu'à Tunis, près de laquelle fut bâtie la ville de Kaïrowan, qui devint la résidence des gouverneurs arabes de l'Afrique. Moins heureux contre les Grecs, il échoua pendant sept années consécutives devant Constantinople, eut sa flotte détruite par le feu grégeois, et fut contraint d'acheter la paix, l'an 58 (678). Il mourut deux ans après à Damas (*voy.*), sa résidence, qui devint celle de tous les khalifes omméyades ses successeurs. Moaviah avait vécu 78 ans, et en avait régné 19 depuis l'abdication de Haçan. Sur la fin de sa vie, il était devenu clément et humain, et ce changement de système ne fut pas moins utile à son ambition que ne l'avaient été ses perfidies et ses cruautés.

Yézid Ier, déjà reconnu khalife, succéda, l'an 60 (680), à son père. Il eut d'abord pour compétiteurs Houcein, fils d'Ali et frère de Haçan, puis Abd'Allah, fils de Zobéir. Il triompha du premier qui périt en héros au combat de Kerbelah, et il versa des larmes en recevant sa tête qui lui fut envoyée par son cousin Obéid-Allah, gouverneur de Koufah. Il respecta les jours des deux plus jeunes fils de Houcein, malgré la haine qu'ils lui témoignaient, et les renvoya comblés de présents à Médine, où leur postérité ne cessa de disputer le khalifat aux Omméyades et dans la suite aux Abbassides. Tandis que les armes d'Yézid soumettaient Bokhara et le Khovaresm, Abd'Allah, fils de Zobéir, était proclamé khalife en Arabie. Les troupes d'Yézid prirent et saccagèrent Médine, et allaient faire subir le même sort à la Mecque qu'elles assiégeaient, lorsque la nouvelle de la mort de ce prince les rappela en Syrie, l'an 64 (683). Yézid, dont la mémoire est en horreur parmi les musulmans, surtout les chiites, tant à cause de son intempérance et de ses débauches que parce qu'il avait profané et presque détruit les deux villes saintes, et provoqué la mort de deux petits-fils du prophète, n'était que dans la 39e année de son âge et la 4e de son règne.

Moaviah II, fils d'Yézid, n'occupa le trône que peu de semaines. Faible de corps et d'esprit, simple et austère dans ses mœurs, pieux, mais élevé par un docteur dans la secte des kadarites, qui attribuait à Dieu tout le bien que l'homme fait et à l'homme tout le mal, il abdiqua publiquement le khalifat, afin de ne pas être responsable de l'usurpation de son aïeul; il refusa de désigner son successeur, et alla se renfermer dans sa maison, où il mourut bientôt de la peste ou du poison, à l'âge de 21 ans. Les Syriens enterrèrent vivant son précepteur, pour lui avoir conseillé cet acte impolitique et désastreux qui releva le parti de l'anti-khalife Abd'Allah, fils de Zobéir, et lui soumit alors toute l'Arabie et l'Égypte.

Merwan Ier, cousin germain de Moaviah Ier, était fils de Hakem qui avait été banni par le prophète pour avoir divulgué un secret. Merwan, rappelé avec son père, sous le khalifat d'Othman, son parent, devint son secrétaire et provoqua sa mort en faisant tomber entre les mains de Mohammed, fils d'Abou-Bekr, un ordre supposé de le faire périr, adressé au gouverneur d'Égypte qu'il allait remplacer. On accusait aussi Merwan d'avoir satisfait sa vengeance personnelle, en portant un coup mortel à Thalhah, l'un des deux chefs de l'armée dans laquelle il servait lui-même, sous les ordres d'Aïécha, veuve de Mahomet, contre Ali. Gouverneur de Médine pour la troisième fois, il était prêt à reconnaître Abd'Allah, fils de Zobéir, lorsque l'ordre donné par celui-ci d'exterminer les Omméyades le ramena en Syrie. Après 4 mois d'interrègne, Merwan y fut élu khalife par ses partisans, sous la condition expresse qu'il épouserait la veuve d'Yézid Ier, et qu'il remettrait en mourant l'autorité souveraine à Khaled, 2e fils de ce prince. Une victoire remportée, par ses troupes, sur celles d'Abd'Allah, dans les plaines de Damas, lui soumit toute la Syrie et lui ouvrit les portes de l'Égypte, où il laissa son second fils, Abd'el-Aziz, pour gouverneur. Après une autre victoire remportée par Obéid-Allah sur les Koufiens, qui avaient entrepris de rendre le khalifat à la famille du prophète, Merwan, au mépris de son serment, désigna son fils Abd'el-Mélek pour son successeur; mais bientôt il fut étouffé pendant son sommeil ou empoisonné, en 65 (685), par sa femme, mère de Khaled, qu'il frustrait ainsi de ses droits. Ce khalife n'avait régné que 10 mois.

Abd'el-Mélek fut reconnu khalife en Syrie et en Égypte. Ne voulant pas enrichir l'Arabie, où dominait Abd'Allah, il interdit à ses sujets le pèlerinage de la Mecque, qu'il remplaça par celui de Jérusalem, dont il fit agrandir le temple. Mokhtar, que les Koufiens avaient reconnu pour chef, sous la condition qu'il vengerait la mort de Houcein, fit périr, dans l'espace de deux ans, 50,000 ennemis de la maison d'Ali. Maître de tout l'Irak, en 66 (686), par la défaite et la mort d'Obéid-Allah, il allait marcher contre Abd'el-Mélek, lorsqu'il apprit que les enfants d'Ali et de Houcein, en Arabie, étaient persécutés et menacés de mort

par Abd'Allah, leur parent éloigné, qui d'abord n'avait paru agir que pour eux en s'emparant du khalifat. Il délivra ces infortunés; mais Mosab, frère d'Ad'Allah, s'empara de Koufah, après un combat où Mokhtar fut vaincu et tué. Abd'el-Mélek, dans cet intervalle, avait dirigé sur l'Afrique une armée qui, après avoir repris Kaïrowan sur les Grecs, avait subi une défaite et perdu son général devant Carthage. Ayant fait la paix avec les Grecs, qui étaient entrés en Syrie, le khalife marcha en personne contre Mosab, le vainquit et le tua sur les bords du Tigre, et soumit ainsi Koufah et l'Irak, en 71 (691). Hedjadj, un de ses géneraux, reconquit l'Arabie et prit la Mecque après un siége de sept mois où perdit la vie Abd'Allah, qui avait porté neuf ans le titre de khalife. Les armes d'Abd'el-Mélek ne furent pas moins heureuses en Mésopotamie et en Arménie, où Moslem, un de ses fils, et un prince de sa famille taillèrent en pièces les Khazars (*voy.*). D'un autre côté, le gouverneur d'Égypte s'avança dans l'Afrique, prit et rasa Carthage, l'an 79 (698), et ne laissa aux Grecs qu'Hippone et quelques autres places, malgré les renforts qu'ils avaient reçus des Berbers. Hedjadj avait gouverné l'Arabie en tyran. Nommé au gouvernement de Koufah, de l'Irak et de la Perse, ses cruautés y provoquèrent plusieurs révoltes, dont les plus sérieuses avaient eu pour chefs les fanatiques Chebib et Saleh, qui succombèrent, puis Abd'er-Rahman, lieutenant de ce gouverneur en Perse. Chargé d'une expédition dans le Turkestan, par Hedjadj qui, le haïssant, espérait le voir y périr, Abd'er-Rahman se joignit au souverain du pays, revint avec une armée nombreuse, en 82 (701), triompha de Hedjadj et des autres généraux du khalife et s'empara de Bassora et de Koufah. Vaincu enfin et poursuivi dans le Turkestan, il se précipita du haut d'une maison, pour ne pas être livré à ses ennemis par son perfide allié. Abd'el-Mélek mourut en 86 (705), après un règne de 21 ans, laissant plusieurs fils, dont quatre occupèrent successivement le khalifat. Ce prince, malgré son avarice sordide, avait de l'instruction, des talents politiques et militaires, de la sagesse, du courage et de la tolérance pour les chrétiens. C'est le premier khalife qui ait fait battre monnaie (*voy.* T. II, p. 129) : jusqu'alors les Arabes n'avaient fait usage que des monnaies des Grecs et des Persans.

Walid I^er^, prince indolent, irrésolu, fastueux, et si ignorant qu'il parlait mal sa langue et n'avait jamais pu en apprendre la grammaire, fut le 6^e^ khalife ommeyade. Il ne dut qu'à ses généraux la gloire de son règne, époque de la plus grande puissance des Arabes, dont l'empire s'étendit alors depuis les deux rives du détroit de Gibraltar jusqu'aux frontières des pays dépendants de la Chine, et depuis le mont Caucase et la mer Noire jusqu'à l'océan Indien. Moslemah, l'un des frères du khalife, lui soumit presque toutes les provinces de l'Asie-Mineure; Kotaïbah, gouverneur du Khoraçan, conquit la Grande-Boukharie et le Turkestan; Mohammed, gouverneur du Sind, y ajouta le Moultan; enfin, Mousa-ben-Nosaïr soumit la Corse, la Sardaigne, les îles Baléares, et acheva la conquête de l'Afrique septentrionale et de l'Espagne. Le khalife, profitant de la paix dont jouissait l'intérieur de son empire, fit reconstruire et agrandir le temple de Médine, où sont les tombeaux de Mahomet et de ses trois premiers successeurs, et jeta les fondements de la fameuse et magnifique mosquée de Damas *, sur les ruines de l'église de Saint-Jean-Baptiste. C'est sur cette mosquée que furent élevés les premiers minarets du haut desquels on appelle les musulmans à la prière. Walid survécut peu au fameux Hedjadj, dont les talents et surtout les cruautés avaient maintenu la tranquillité dans les deux Iraks et les autres provinces orientales de l'empire. Le khalife mourut, l'an 96 (715), dans la 10^e^ année de son règne.

Soleiman, prince bon, juste, clément et généreux, mais faible et d'une voracité qui passe toute croyance, succéda à son frère, et mourut d'indigestion, en 99 (717), après un règne de deux ans et deux mois, qu'avaient signalé un autre siége inutile de Constantinople par son

(*) Dans l'article consacré à cette ville, on a écrit *Velid* le nom qu'on trouve ici sous la forme de *Walid*. S.

frère Moslemah, la révolte de Kotaïdah et la conquête du Djordjan et du Tabaristan, par Yézid Ben-Mahleb. Soleiman fit embellir la ville de Ramlah où il avait résidé, et on lui attribue la fondation du *mekkias* ou nilomètre (*voy.*) qui existe encore en Égypte dans l'île de Raoudah. Privé de son fils Aïoub, il avait désigné pour son successeur Omar Ibn-Abd'el-Aziz, son cousin, à condition que son frère Yézid régnerait après lui.

Omar II imita les mœurs et l'austérité d'Omar I^er^, dont il était issu par sa mère; il donna aux pauvres les riches vêtements qui avaient servi à son inauguration, refusa longtemps de s'installer dans le palais des khalifes, et conserva sa simplicité, sa modestie et sa frugalité, dans un siècle où les conquêtes et le luxe avaient commencé la corruption des Arabes. Juste et tolérant, il supprima les malédictions fulminées dans les mosquées contre Ali et ses descendants, auxquels il rendit une terre qui avait appartenu à leurs ancêtres. Les Omméyades, surtout Yézid, déjà soupçonné d'avoir empoisonné son père Soleiman, craignant qu'Omar ne rendît le khalifat aux Alides, lui donnèrent un poison lent dont il mourut, l'an 101 (720), après deux ans et demi de règne.

Yézid II, 3^e^ fils d'Abd'el-Mélek et issu de Yézid I^er^ par sa mère, fut un prince indolent, voluptueux, prodigue et esclave de ses passions, qui mourut, dit-on, de la douleur d'avoir perdu une de ses concubines. Il avait persécuté les chrétiens, réduit ou annulé leur témoignage en justice, détruit leurs images et révoqué la plupart des gouverneurs de provinces, nommés par ses prédécesseurs, ce qui occasionna des troubles dans l'empire musulman. Son règne, qui ne dura guère que quatre ans, ne fut remarquable que par les victoires de son frère Moslemah sur les Turcs, et par la révolte d'Yézid qui, ainsi que son père Mahleb, avait affermi et reculé la domination des Omméyades, et dont le plus grand crime était de leur porter ombrage. Cette révolte finit par une bataille gagnée par Moslemah sur Yézid Ben-Mahleb, qui y trouva la mort. La destruction de cette famille fut le signal de la décadence de la dynastie des Omméyades.

Hescham succéda, l'an 105 (724), à son frère Yézid, et résida moins souvent à Damas qu'à Rusafa, qu'il avait habitée et embellie avant de parvenir au khalifat. Ridicule par son avarice sordide, son physique désagréable, sa dévotion outrée et ses vêtements déguenillés; odieux par les impôts dont il accabla ses peuples, Hescham eut néanmoins le talent de gouverner seul, et sans premier ministre, le plus vaste empire qui ait existé; il trouva dans sa famille, et parmi ses officiers, des généraux qui surent soumettre et maintenir des peuples nombreux sous le joug du Koran. Ses fils, Moaviah et Soleiman, firent des conquêtes sur les Grecs dans l'Asie-Mineure. Son frère Moslemah repoussa les Khazars dans leur pays, qu'il rendit tributaire, et établit la ligne du Caucase et de la mer Noire pour barrière entre les musulmans et les peuples du Nord. D'autres généraux remportèrent de grands avantages sur les Turcs Hoeïkes, et leur enlevèrent la Transoxane. Les Arabes firent deux descentes en Sicile, et pénétrèrent jusqu'à Syracuse; mais l'émir d'Espagne, Abd'er-Rahman al-Gafaki, s'étant avancé en France jusqu'à Tours, en 732, y fut vaincu et tué avec la plus grande partie de son armée, dix fois moins nombreuse que ne l'ont dit les historiens du temps. Les armes de Hescham triomphèrent, dans l'Irak, de Zéid, prince alide qui, trompé par les inconstants Koufiens, y trouva la mort au lieu du khalifat. Mais les dernières années du règne de Hescham furent troublées par la révolte des Berbers en Afrique, par des guerres civiles en Espagne, et surtout par les prétentions qu'éleva la famille des Abbassides (*voy.* ce mot et Khalife), qui devait bientôt détruire celle des Omméyades. Hescham mourut l'an 125 (743). Son corps fut déterré 7 ans après par ordre des Abbassides, puis flagellé et brûlé par le bourreau et ses cendres jetées au vent.

Walid II vivait dans la retraite et presque dans la misère, disgracié à cause de son ivrognerie et de ses débauches, lorsqu'il revint à Damas où il fut proclamé khalife après la mort de son oncle. L'âge ni le malheur ne l'ayant point cor-

rigé, il se livra à tous les excès, dissipa, en profusions de toute espèce, les trésors de ses prédécesseurs, et fut le plus corrompu de tous les khalifes. Il épousa les femmes de son père, et déshonora sa propre fille. Il poussa l'impiété jusqu'à fouler aux pieds le Koran qui condamnait ses vices, et à se faire suppléer dans les fonctions publiques et sacrées d'imam suprême, par une de ses esclaves qu'il avait revêtue de ses habits. Après un règne de 15 mois, Walid fut assailli et massacré dans son palais, en 126 (744), par son cousin Yézid, et ses fils furent incarcérés et privés de leurs droits.

Yézid III, fils de Walid I^er^, fut reconnu khalife. Malgré son crime et son usurpation, malgré le nom de *Khosrou* (*voy.*), qu'il avait pris parce qu'il prétendait descendre, par sa mère, des rois Sassanides de Perse, il fut juste, doux et vertueux; mais on le surnomma *Al-Nakes* (celui qui retranche), parce que le mauvais état des finances le força de réduire la solde des troupes. Plusieurs révoltes éclatèrent sous son règne en Syrie, en Palestine; celle de Merwan, prince ommeyade, gouverneur de l'Arménie, de la Mésopotamie et de l'Adzerbaïdjan, fut la plus dangereuse pour sa dynastie dont elle accéléra la ruine. Yézid n'en vit pas la fin; après un règne de 6 mois, il mourut de la peste à Damas, en 126 (744).

Ibrahim, son frère et son successeur, ne fit que paraître sur le trône : aussi quelques historiens ne lui ont donné que le titre d'*émir* au lieu de celui d'*émir-al-moumenin*. Merwan, son parent, poursuivait ses succès, sous prétexte de venger la mort de Walid et de défendre les droits des deux fils de ce prince. Après avoir mis en fuite une armée du khalife, à Kinnisrin (Syrie), et taillé en pièces celle que commandait Soleiman, son cousin, il relâcha les prisonniers, auxquels il avait fait prêter serment de fidélité aux fils de Walid; mais Ibrahim et Soleiman qui s'étaient défait de ces jeunes princes, s'enfuirent aussitôt que Merwan fut entré à Damas, et lui envoyèrent leurs soumissions. Ibrahim dès ce moment tomba dans une telle obscurité qu'il y a plusieurs versions sur le genre et l'époque de sa mort, et que la durée même de son règne varie de 40 jours à 4 mois.

Merwan II, 14^e^ et dernier khalife omméyade d'Orient, était fils de Mohammed, et petit-fils de Merwan I^er^. Sa valeur et ses succès contre les chrétiens lui avaient valu le surnom d'*al-Hamar-al-Djezireh* (l'âne de Mésopotamie), qui n'était peut-être aussi qu'un sobriquet injurieux. Maître du khalifat, comme héritier des enfants de Walid II, il en transféra le siége à Harran, en Mésopotamie. Traité en usurpateur, Merwan eut à réduire presque toutes les villes de la Syrie et deux princes de sa race; il en triompha, mais ses victoires et ses rigueurs épuisèrent ses forces et hâtèrent la chute des Omméyades, dont les ancêtres avaient persécuté Mahomet.

Les Abbassides, issus d'Abbas, oncle du prophète musulman, et par conséquent mieux fondés dans leurs droits; puissants d'ailleurs par leur nombre, leurs richesses, par la considération publique et la réunion d'un grand nombre de partisans de la famille d'Ali, prirent les armes dans le Khoraçan, et y jetèrent les semences d'une révolution générale, l'an 128 (746). Merwan tint tête à l'orage, et parvint à se défaire d'Ibrahim, chef des Abbassides; mais la bravoure et les talents d'Abou-Moslem, leur général, firent proclamer khalife, dans Koufah, Abou'l-Abbas al-Saffah, frère d'Ibrahim, en 132 (749), et arborer la couleur noire des Abbassides, en opposition du blanc, couleur des Omméyades. Trois mois après, une bataille fameuse, livrée dans les plaines d'Arbelles, où Darius avait été vaincu par Alexandre, décida de l'empire musulman. Le khalife étant descendu de cheval, son armée le crut mort et prit la fuite, malgré ses efforts pour la rallier. Contraint de reculer devant des forces supérieures commandées par Saleh, un des oncles d'Abou'l-Abbas, Merwan fut poursuivi jusque dans la Haute-Égypte; il opposa la plus vigoureuse résistance, à Bousir, et y fut tué dans une mosquée, en 132 (750), après un règne d'environ 5 ans. En lui finit la dynastie des Omméyades qui en avait duré 92. Toute leur race fut exterminée par Saleh et par un de ses frères. Il n'échappa qu'Abd'er-Rahman (*voy.*), fils de Moaviah et petit-fils

de Merwan Ier, lequel fut le fondateur de la branche des Ommèyades ou Merwanides d'Espagne, qui commença l'an 138 (755), et dura jusqu'en 422 (1031), sous dix-neuf princes, dont les sept premiers ne portèrent point le titre de khalife, mais seulement celui d'émir. *Voy.* Cordoue. H. A-d-t.

OMNIBUS, mot latin qui signifie à tous ou pour tous, et que la popularité des grandes voitures publiques auxquelles il s'applique a vulgarisé en quelques semaines, au printemps de 1828. Le génie de Pascal revendique l'invention des voitures en commun pour le XVIIe siècle; Nantes dispute à Paris l'honneur de l'application; mais Paris seul, en France, peut se vanter d'avoir établi les omnibus sur une grande échelle. On les y voit partir tous les quarts d'heure et parcourir, dans des itinéraires fixés ou approuvés par la police, toutes les directions, de la barrière du Trône à la barrière de l'Étoile, de celle du Roule à celle d'Enfer, le long des quais, des boulevards, des Champs-Élysées, etc. Ces voitures appartiennent à diverses administrations et portent différents noms spéciaux. Les sociétaires-gérants des omnibus parisiens publièrent, en janvier 1829, un compte-rendu, dans lequel il est dit que, du 11 avril au 15 octobre 1828, le nombre des personnes voiturées a été de 2,530,624. Comme le terme moyen des voitures employées avait été de 40, chaque omnibus avait transporté par jour 310 personnes. J. T-v-s.

OMNIPOTENCE (mot emprunté au latin et formé de *omnis*, tout, *potentia*, puissance), toute-puissance. On entend particulièrement par là la faculté de décider souverainement en certaines matières: il y a donc l'omnipotence parlementaire (*voy.* Chambres législatives), l'omnipotence du jury (*voy.* ce mot), etc. Z.

OMNIUM, terme de finance emprunté au latin et dont on se sert, en Angleterre, pour désigner la totalité des objets ou effets publics de différentes natures que l'adjudicataire d'un emprunt reçoit du gouvernement. Ainsi, lorsque le souscripteur doit recevoir, pour chaque centaine de livres sterling prêtée, une certaine somme en fonds à 3 p. %, une autre à 4 p. %, et une certaine quotité d'annuités à longues échéances, ces trois objets forment un *omnium*. Chaque article séparé se nomme *scrip*, diminutif de *souscription*. L'*omnium* d'un emprunt sujet, suivant les circonstances, à la hausse et à la baisse, est naturellement l'objet de grandes spéculations de bourse. Z.

OMNIVORE (*omnis*, tout, *voro*, je mange), désignation qu'on applique, en zoologie, aux animaux qui peuvent se nourrir indifféremment de substances animales ou végétales, par opposition aux herbivores et aux carnivores (*voy.* ces mots), qui ne se nourrissent que d'une seule espèce de ces aliments. L'homme, l'ours, etc., sont des omnivores. La plupart des animaux domestiques le deviennent par suite des habitudes nouvelles qu'ils contractent auprès de nous. Le canal intestinal des omnivores présente une étendue moyenne entre celui des herbivores, qui est beaucoup plus long, et celui des carnivores, qui est plus court. C. S-te.

OMOPLATE, *voy.* Épaule.

OMPHALE, reine de Lydie, fille de Jardanas de Méonie (Lydie), et épouse de Tmolus, femme dissolue et souveraine despotique. *Voy.* Hercule.

ON, *voy.* Héliopolis.

ONAGRE. C'est l'âne (*voy.*) sauvage. On le rencontre encore dans certaines contrées de l'Asie, où il se repait surtout des plantes sèches et épineuses qui croissent dans les vastes plaines de la Tatarie. Les onagres vivent en troupes, et émigrent, selon les saisons, pour rechercher des climats plus chauds. Ce sont vraisemblablement les *onager* des anciens, les *koulans*, *khoulans* ou *choulans* des Kalmouks et des Kirghiz occidentaux. Pallas a vu ces animaux dans les déserts de la Sibérie, au-delà du Iaïk, de l'Iemba, du Sarason, dans le voisinage du lac Aral, etc. Les koulans paraissent intermédiaires entre l'âne et le *djiggetaï* (nom mongol d'une espèce de cheval ou mulet, et qui signifie *grande oreille*). Leur taille est un peu supérieure. Leur poil est d'un beau gris, quelquefois un peu bleuâtre, d'autres fois tirant sur le jaune; une bande noire suit l'épine dorsale, et une

autre descend sur les épaules en traversant le garrot; leur queue ressemble à celle de l'âne, mais leurs oreilles sont moins larges et moins hautes. Les koulans marchent et paissent en troupeaux de plusieurs milles; ils ont la même légèreté dans leur course que les *djiggetaï*, et le même naturel sauvage et intraitable.

On donnait aussi le nom d'*onagre* à une ancienne machine de guerre déjà employée par César et décrite par Ammien Marcellin, qui servait dans les siéges à lancer des blocs de pierre, des tisons allumés, des vases remplis de matières enflammées, etc. X.

ONANISME ou MASTURBATION (*manu stupratio*), pratique réprouvée par la religion et par la médecine, et qui consiste à chercher solitairement les sensations voluptueuses que la nature attache au rapprochement des sexes. Ce vice, presque aussi ancien que le monde, a pris son nom d'Onan, l'un des fils de Juda, qui, obligé par la loi d'épouser la veuve de son frère, voulut éluder l'obligation de lui susciter de la postérité. Son crime, que la *Genèse* (XXXVIII, 9) indique d'une manière explicite, « déplut à l'Éternel, qui le fit mourir, » marquant par la rigueur du châtiment l'horreur qu'il éprouvait d'un acte toujours considéré depuis sous le même point de vue.

Néanmoins, rien de plus fréquent que cette funeste habitude qui s'observe chez les deux sexes, et dont les conséquences sont d'autant plus funestes qu'on s'y livre sans réserve et dans des conditions plus contraires au vœu de la nature. L'observation montre, en effet, que l'onanisme a lieu chez les plus jeunes enfants, soit que de criminelles révélations d'autres enfants ou d'adultes, soit qu'un malheureux hasard les ait mis sur une voie glissante où il ne leur est plus permis de s'arrêter. Des inflammations légères, la présence des vers, d'imprudentes titillations ont souvent été la cause première d'un acte dont l'immoralité comme le danger est inconnu aux jeunes malades, lesquels pourtant, comme par un pernicieux instinct, se cachent avec un art inconcevable et rendent vaine la surveillance la plus attentive. Plus ordinairement, l'adolescence et l'approche de la puberté, prématurément développée par la fréquentation du monde, par les lectures, par les confidences, voit commencer cette pratique énervante, qui, arrêtant la marche de l'organisme alors en œuvre de progrès et d'achèvement, porte à la constitution des atteintes plus ou moins profondes et qui peuvent devenir irréparables.

Une fois prise, l'habitude de l'onanisme devient impérieuse et tyrannique: elle exerce son influence sur le corps, sur l'esprit et sur le cœur, sans qu'on puisse presque s'y soustraire par ses propres forces, et cela d'autant plus que la connaissance du danger et les conseils judicieux manquent pour la plupart du temps. Il n'est malheureusement pas rare de la voir, continuant pendant la vie entière, pénétrer dans le lit conjugal qu'elle frappe de stérilité, et déshonorer jusqu'aux cheveux blancs d'une vieillesse presque toujours anticipée.

Une tristesse et une taciturnité étrangères à la jeunesse et surtout à l'enfance, le goût de la solitude et du repos joint à la pâleur du visage, à l'obliquité du regard, à la dilatation habituelle des pupilles et à une teinte livide de la paupière inférieure, sont des signes qui doivent éveiller la sollicitude des personnes chargées de l'éducation et de la santé des jeunes gens. Ces caractères leur dicteront des investigations adroites et prudentes qui leur feront découvrir la vérité, sans courir le risque de révélations capables de flétrir l'innocence. On remarque en général qu'en pareil cas l'accroissement a lieu d'une manière irrégulière et comme saccadée, que les facultés intellectuelles diminuent, et particulièrement la mémoire, en même temps que le caractère change et devient pusillanime et dissimulé. Quand le mal est arrivé au plus haut degré, il frappe les yeux les moins exercés par un affaiblissement et un dépérissement presque toujours liés à une affection organique du poumon, suscitée ou tout au moins accélérée dans sa marche par la passion indomptable dont nous parlons.

La mort est le terme inévitable quand on ne s'arrête pas au moyen d'un effort de la raison, ou, ce qui est plus commun,

par la diversion salutaire qu'amène une nouvelle direction des forces vitales. Heureux encore ceux auxquels le progrès du mal n'a pas enlevé cette chance de salut en anéantissant chez eux la faculté normale !

Si l'onanisme n'a pas toujours les graves conséquences dont nous venons de parler; si quelques-uns, portant dans le vice une sorte de prudence et de réserve calculée, échappent à une punition immédiate et subite, il n'en est pas moins vrai qu'il détériore et mine plus ou moins profondément la constitution de beaucoup de jeunes sujets, et qu'il doit être considéré comme la cause prochaine ou éloignée d'un grand nombre de maladies, tant de l'enfance que de la jeunesse. Les affections nerveuses, telles que l'hystérie, l'épilepsie, les convulsions, les palpitations n'ont souvent pas d'autre origine, et aboutissent souvent à la folie, à l'idiotie et à la paralysie. L'ennui, le dégoût de la vie et le suicide proviennent, dans une foule de cas, de l'affaiblissement physique, moral et intellectuel que détermine l'abus de soi-même. Outre cela, on observe que la plupart des maladies revêtent chez les personnes qui se livrent à des habitudes secrètes, un caractère particulier de gravité et de danger que souvent le médecin inattentif ou trompé ne soupçonne pas lui-même. On peut donc dire que cette passion exerce sur l'espèce humaine la plus funeste influence.

La maladie une fois découverte, ce qui est souvent très difficile, il suffit pour la guérir de rompre la mauvaise habitude ; mais là est une difficulté cent fois plus grande encore, et contre laquelle viennent échouer les efforts du zèle le plus intelligent et le plus affectueux. Trois principes suffisent pour résumer le traitement : détruire la volonté vicieuse, ou plutôt susciter une volonté normale; combattre les dispositions organiques, et enfin remédier aux désordres produits.

Combien n'est-il pas encore plus urgent de prévoir et de prévenir le commencement d'un fléau dont la marche insidieuse lui permet d'arriver presque certainement à son résultat ! Ainsi donc, non-seulement dans les lieux où de jeunes sujets se trouvent rassemblés en certain nombre, mais même au sein de la famille où des domestiques corrompus peuvent introduire cette cause de détérioration, qu'une surveillance soupçonneuse, mais pourtant discrète, poursuive et atteigne l'ennemi ! Cette surveillance ne peut être utilement exercée que par l'œil du maître ou celui du père de famille, qui doit pouvoir tout embrasser rapidement, sans qu'aucune clôture, sans qu'aucun rideau fournisse l'ombre et favorise le mystère. Le soupçon à peine formé doit être éclairci sans délai; il faut en trouver des preuves ou obtenir un aveu. Mais aussitôt le malheureux coupable doit être isolé, circonvenu, défendu contre lui-même.

Assurément, contre un mal qui dépend de la volonté, les moyens de persuasion doivent être considérés comme les plus efficaces. Le sentiment de la crainte de Dieu, quand il existe réel et puissant, suffit; mais combien il est rare ! La crainte de la mort et de la maladie s'est souvent montrée plus coërcitive au premier abord; mais la guérison ne pourra être vraiment solide qu'autant qu'une profonde conviction aura produit une réforme intime et complète.

Il sera nécessaire aussi, tant pour produire que pour maintenir ce résultat favorable, d'entourer le sujet de toutes les conditions hygiéniques propres soit à éteindre les instincts anormaux, soit à susciter même dans d'autres systèmes une activité capable d'amener une utile diversion. Une alimentation substantielle, sans être excitante, des exercices actifs, un repos très court sur un lit dur, l'éloignement complet de tout ce qui peut échauffer l'imagination ou porter sur les organes une stimulation directe, tels sont les moyens qui, variés suivant les circonstances, ramènent un état normal.

Il faut, pour réparer les désordres produits par l'onanisme, un temps proportionné au degré d'appauvrissement où l'économie est parvenue. Régime substantiel, exercices, et par-dessus tout, direction morale et intellectuelle sage; en un mot, éducation recommencée sur nouveaux frais. On doit avoir confiance en l'avenir et dans la puissance de la nature. Quand l'onanisme s'est emparé

d'un individu, corps et âme, il est perdu : la crainte de la mort, la crainte de Dieu, ne l'arrêtent pas. Aussi ne faut-il guère compter sur les moyens d'intimidation employés d'ordinaire, tels que la lecture des traités de Tissot et autres auteurs, dont tout le résultat consiste souvent à donner des connaissances pernicieuses, ou à inspirer des craintes désespérantes. Les appareils coërcitifs (ceintures, corsets, etc.), sont facilement éludés par les sujets chez lesquels existe une disposition organique, ou une corruption précoce; ils ne sauraient nullement remplacer une surveillance intelligente et assidue, venant en aide à un bon propos formé par le malade lui-même. Car c'est une maladie que l'onanisme qui persiste au-delà de la jeunesse, et qui résiste à la raison appuyée du sentiment religieux. Quant à celui qui n'a pas de racines profondes, c'est un accident fâcheux, c'est un mal, sous tous les rapports, auquel on doit s'empresser de porter remède; mais, il faut le dire pour la consolation et la sécurité de ceux qui ont eu le malheur de se livrer à cette habitude et qui ont pu y renoncer, les traces qu'elle laisse sont susceptibles de s'effacer complétement. F. R.

ONCE (du grec *οὐγκία* ou *οὐγγία*), *voy.* Livre, Drachme, etc.

ONCE (hist. nat.), *felis uncia*, variété du grand genre chat (*voy.*), sur l'existence et les caractères de laquelle les zoologistes sont encore en discussion, et qui ne paraît pas différer essentiellement de l'espèce des jaguars (*voy.* ce mot). C. S-te.

ONCIALES (lettres), *voy.* Manuscrits, Copiste et Écriture.

ONCLE, TANTE, *voy.* Parenté.

ONCTION, pratique hygiénique usitée dès la plus haute antiquité, et qui consiste à étendre sur la peau tout entière, ou sur quelques parties seulement, une substance huileuse ou grasse, ordinairement accompaguée de quelques aromates. Depuis longtemps, les onctions ne sont plus guère employées que dans les maladies, et encore d'une manière peu suivie; à moins qu'on n'appelle onction l'emploi des huiles et des graisses parfumées ou pommades dont on a coutume encore d'enduire les cheveux.

L'onction hygiénique et cosmétique est mentionnée dans les livres sacrés; après le bain, ou même après le lavement des pieds, qui précédait le repas, une huile parfumée était répandue sur la peau. C'était aussi une cérémonie, symbolique sans doute, du sacre des rois et de la consécration (*voy.* ces mots) des prêtres, de même qu'une pratique des funérailles*. Dès lors, on employait aussi les onctions comme moyen de calmer la douleur et de ramener la santé : il y avait des personnes chargées de les préparer et de les administrer. Chez les Grecs, l'usage de l'huile à l'extérieur complétait le bain, et quelquefois, chez ses malades surtout, le précédait. Dans les gymnases, même à Sparte, des flots d'huile arrosaient les membres des lutteurs pour les rendre plus souples et plus agiles, et peut-être aussi pour les rendre moins faciles à saisir par l'adversaire. La marche de la civilisation fit dégénérer en pur objet de luxe un usage qui primitivement avait pour but le développement et l'entretien de la force physique, si désirable et si recherchée dans l'antiquité. C'est dans ces conditions que les onctions passèrent chez les Romains, dont quelques-uns pourtant les employèrent dans le sens primitif, témoin ce légionnaire, déjà vieux, qui répondit à Auguste, charmé de sa vigueur, et qui lui demandait les moyens qui la lui avaient conservée : *Intùs mulso, extùs oleo.*

On voit dans un grand nombre d'auteurs la preuve que les onctions étaient d'un usage universel et journalier; et l'on y trouve les détails les plus circonstanciés sur les matières et les instruments qu'on y faisait servir, sur les personnes employées, et enfin sur les résultats qu'on en espérait. La pratique des onctions s'est également trouvée chez les peuples

(*) L'onction entre encore aujourd'hui dans certaines cérémonies religieuses, et surtout dans l'administration des sacrements de l'Église catholique Le baptême, la confirmation et l'ordination (*voy.* ces mots) sont accompagnés d'onctions Lorsque l'homme est menacé de perdre la vie, la religion relève aussi son courage par une onction, qui est la partie matérielle du sacrement dont nous avons parlé à l'art. Extrême-Onction. Ces coutumes viennent sans doute de l'Orient, où l'usage de répandre des parfums (*voy.*) remonte à la plus haute antiquité.

sauvages; mais là, elle paraît presque toujours avoir pour objet de garantir la peau contre les attaques des divers insectes nuisibles, et peut-être aussi contre le froid.

Si l'on examine les effets des onctions huileuses, on reconnaîtra facilement qu'elles n'étaient qu'une partie du système hygiénique des anciens, système fort compliqué, mais très efficace, à en juger par les écrits qui nous restent. Employées seules, indépendamment des bains d'étuve auxquels elles succédaient, des bains froids qu'elles précédaient le plus souvent, des exercices gymnastiques puissants dont elles étaient le préliminaire, elles ne peuvent avoir qu'une influence très bornée. Ajoutons que les peuples qui en usaient le faisaient tous les jours, qu'ils portaient un costume différent et vivaient sous un autre ciel.

Il est probable que les corps gras, étendus à la surface de la peau, y laissaient une couche légère, propre à garantir de l'action trop directe de l'air des parties habituellement découvertes. Ils devaient également rendre moins sensible le contact de l'eau froide, et ce serait un utile conseil à donner aux sujets délicats, qui usent du bain froid comme d'un tonique, de faire, avant d'y entrer, une onction sur tout le corps.

Les expériences des physiologistes ne montrent pas que les corps gras soit favorables à l'absorption; néanmoins c'est sous forme huileuse ou graisseuse qu'on emploie beaucoup de médicaments en onctions. Il est vrai de dire que ce procédé n'est pas le plus avantageux, et qu'on a besoin d'y joindre les frictions (*voy.*) pour faire pénétrer les substances médicamenteuses dans les voies de la circulation. Quoi qu'il en soit, les onctions avec les graisses sont particulièrement conseillées dans les douleurs rhumatismales ou nerveuses, les contractures, les roideurs paralytiques, les ankyloses incomplètes, etc. Jadis, on attribuait des propriétés toutes spéciales à la graisse humaine, à celle d'ours, de blaireau, etc.; mais on a reconnu que ces opinions étaient sans fondement, et que toutes les substances grasses agissaient à peu près de la même manière.

Dans l'état de notre civilisation, il ne semble pas que l'usage hygiénique des onctions doive être beaucoup regretté. Quant à l'emploi médical, il est tout ce qu'il peut être; et l'on ne saurait accorder d'importance à une médecine qui voudrait se borner, comme les *iatralyptes* (de ἰατὴρ, médecin, et λειπτικὴ, art d'oindre ou de frictionner) anciens, à l'emploi exclusif des onctions.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que les onctions se font avec des huiles ou des graisses demi-liquides qu'on chauffe légèrement et qu'on étend sur les parties malades avec la main nue, avec laquelle on frictionne jusqu'à ce que la substance employée paraisse avoir pénétré dans la peau. On met alors par-dessus un morceau d'étoffe de laine recouvert de taffetas gommé pour maintenir la chaleur et l'humidité. Il faut avoir soin, avant de faire une nouvelle onction, de nettoyer, avec un peu de savon, les surfaces enduites de corps gras, afin d'en prévenir l'acrimonie et la rancidité. F. R.

ONDE, Ondulation. On nomme onde un petit soulèvement oscillatoire de l'eau dont la surface est faiblement agitée. L'ondulation est ce léger mouvement de vibration qui se remarque dans un liquide quand sa surface se ride et perd sa parfaite horizontalité. Lorsqu'un mouvement semblable se manifeste avec une certaine force, il donne naissance aux *flots;* dans sa violence, il forme les *vagues*. Il suffit d'opérer une pression sur une partie de la surface unie d'un liquide en repos, pour qu'un mouvement d'ondulation se répande par des cercles concentriques au point touché. C'est qu'en effet alors, les parties environnantes sont poussées successivement hors de leurs plans, montant et retombant alternativement jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. Newton a donné le premier, dans son livre des *Principes*, les lois du mouvement des ondes dans les liquides, dont la théorie est devenue depuis l'objet de travaux estimables. Par analogie, on s'est servi du mot ondulation pour désigner le mouvement qui s'opère dans l'air lors de la production d'un son (*voy.* Acoustique) : de là est venue l'expression d'*onde sonore*. Huygens a imaginé que la

lumière (*voy.*) se propageait à l'aide d'un pareil système de mouvement; et l'on a supposé des ondulations et des ondes *lumineuses* pour expliquer les phénomènes de l'optique. Z.

ONDINES (en allemand *Nixen*), génies des eaux, sorte de naïades ou de syrènes des mythologies du Nord. Les *ondins*, leurs époux, leur étaient subordonnés. On supposait aux ondines des pouvoirs surnaturels. Malheur à qui se laissait prendre au charme de leurs regards! elles entraînaient dans leurs grottes inaccessibles le nageur imprudent qui les suivait; et là, il trouvait la mort dans leurs bras enchanteurs. Les ondines aimaient les présents : on jetait de l'or, des perles, des pierres précieuses, des fleurs, des fruits, dans leurs liquides demeures. Le baron de Lamotte-Fouqué (*voy.*) a pris un de ces êtres mythiques pour héroïne d'une composition romanesque. Z.

O'NEAL, la plus ancienne de toutes les familles nationales irlandaises, primitivement appelée *Hy Nial*. Elle possédait, dans des temps très reculés, la souveraineté de l'île entière; mais de bonne heure, elle facilita, par de sanglantes divisions, l'élévation des autres familles. En 1156, O'Lochlan O'Neal succéda, sur le trône de l'Irlande, à son ancien rival Torlogh O'Connor (*voy.*); mais, déjà en 1167, il perdit la couronne avec la vie à la bataille de Litterluin, contre le fils de ce dernier, Roderic. La famille O'Neal, cependant, ne voulut jamais reconnaître la suprématie du nouveau souverain. La branche établie au centre de l'île, dans la province de Meath, fut seule obligée de se soumettre, et bientôt les Anglais la réduisirent à un rôle tout-à-fait secondaire; mais celle qui régnait au nord, dans l'Ulster, maintint plus longtemps sa puissance. Dovenald O'Neal fit cause commune avec Édouard Bruce (*voy.*), frère du roi d'Écosse, Robert I^er^. En 1539, Con O'Neal, qui avait tenté de défendre l'autorité du pape contre les innovations religieuses du roi Henri VIII, dut prêter foi et hommage à ce prince, qui, en revanche, lui conféra le titre de comte *de Tyrone* et le nomma pair d'Irlande. Mais son fils, Jean O'Neal, dit *le Grand*, vainqueur des tribus rivales des O'Donnell et des O'Reilly (*voy.* ces noms), fatigua de nouveau les Anglais par ses constantes rébellions, jusqu'à ce qu'enfin, réduit à l'extrémité par le vice-roi Sidney, il périt dans un piége. Son neveu, Hugues, qui lui succéda par la protection de la reine Élisabeth, ne fut guère moins turbulent. Il défit même complétement les Anglais, en 1598, et sut désarmer, par d'habiles insinuations, le comte d'Essex (*voy.*), envoyé contre lui avec une puissante armée. Mais, malgré les secours du pape et ceux du roi d'Espagne, il finit par succomber, et le roi Jacques I^er^ confisqua les biens des fugitifs. Le fils de Hugues, Owen O'Neal, colonel au service de l'Espagne, fit de nouveaux efforts pour relever en Irlande la cause catholique, mais la mort qui le surprit, en 1649, les rendit infructueux. Les victoires de Cromwell et les mesures de rigueur qu'elles déterminèrent contre les Irlandais, anéantirent tout-à-fait l'influence politique des O'Neal. La famille néanmoins ne s'est pas éteinte : la branche de Shanes-Castle, les vrais descendants du grand O'Neal, est encore aujourd'hui comptée parmi celles des plus riches propriétaires de l'île. Ch. V.

ONÉGA, grand lac du gouvernement d'Olonetz, dans la Russie d'Europe septentrionale, au nord-est du lac Ladoga (*voy.*), dans lequel il s'écoule par le Svir. On lui donne une superficie d'environ 8,000 verstes carrées ou 500 lieues carrées, en y comprenant aussi les îlots et les bancs de sable dont il est couvert. Plusieurs rivières se déchargent dans le lac Onéga. S.

ONÉIROCRITIQUE, Onéiroscopie, Onéiromancie, *voy.* Songes et Divination (T. VIII, p. 334).

ONÉSICRITE, d'Égine ou d'Astypalée, philosophe cynique, disciple de Diogène, accompagna Alexandre-le-Grand dans les Indes comme pilote de ses galères. Il composa un ouvrage qui n'est pas parvenu jusqu'à nous; mais Strabon assure qu'il était rempli des faits les plus étranges. Cependant Élien, Pline et Strabon même, lui ont emprunté un grand nombre de faits relatifs à la géographie et à l'histoire naturelle des Indes. Z.

ONGLADE, inflammation de la ma-

trice de l'ongle des doigts ou des orteils, affection douloureuse qui accompagne souvent le panaris (*voy.*) et qui entraine constamment la chute de l'ongle. Il y a une variété d'onglade, la plus fâcheuse de toutes et la plus difficile à guérir, c'est celle qui est syphilitique, et qui se développe sous l'ongle même ou dans sa matrice. Elle est très souvent méconnue. F. R.

ONGLES (*ungues*). On comprend sous ce nom, en anatomie comparée, non-seulement les *ongles plats* de l'homme, mais encore les *griffes* des carnassiers, les *sabots* des pachydermes et des ruminants, les ongles crochus ou *serres* des oiseaux de proie, les ongles généralement rudimentaires des reptiles ; nous croyons même devoir y rapporter ici, à cause de l'analogie de fonction, de composition chimique et même d'organisation, les *crochets* (*ungula*) dont est muni le dernier article des tarses des insectes.

Dans les mammifères doués d'un véritable toucher, tels que l'homme et un grand nombre de quadrumanes, les ongles ne sont, aux extrémités abdominales aussi bien qu'aux extrémités thoraciques, que des lames cornées revêtant la face supérieure ou dorsale de l'extrémité des dernières phalanges des doigts (*voy.*). Cette sorte d'ongles, nommé *ongles plats*, offre à considérer : une *racine* présentant deux portions, dont l'une, terminée par un bord mince et dentelé, s'enfonce dans un pli particulier de la peau appelé *matrice de l'ongle*, et dont l'autre, située à l'endroit où finit l'épiderme et offrant une sorte de croissant blanchâtre, porte le nom de *lunule ;* le *corps de l'ongle*, qui s'étend de la lunule jusqu'à l'extrémité libre : sa face supérieure, convexe, est marquée de lignes longitudinales saillantes; sa face inférieure, concave, est fortement adhérente au derme ; enfin l'*extrémité de l'ongle*, qui dépasse la pulpe des doigts et qu'on est dans l'habitude de couper.

Les animaux carnassiers offrent tous des ongles plus ou moins aigus, tranchants et crochus. Quelquefois même, comme dans les chats, un appareil particulier est destiné, afin de conserver les griffes toujours parfaitement aiguisées, à ne permettre à ces griffes de faire saillie au dehors que par la volonté expresse de l'animal : c'est ce que l'on nomme des *ongles rétractiles*. Les griffes diffèrent des ongles plats en ce qu'au lieu de recouvrir seulement la face supérieure de la dernière phalange, elle en enveloppe aussi plus ou moins complétement les côtés en lui formant une sorte d'étui corné. Il n'y a cependant pas que les espèces qui saisissent une proie vivante qui offrent de véritables griffes : celles qui ont pour habitude de grimper aux arbres (les écureuils, les galéopithèques, les perroquets), celles qui s'en servent pour s'accrocher (les chauves-souris) en possèdent aussi ; seulement comme cet usage est limité, dans ce dernier groupe, aux pieds de derrière et aux pouces de ceux de devant, les doigts seuls qui en ont besoin en sont munis, tandis que tous les autres en sont dépourvus. La simple réflexion fait comprendre pourquoi les griffes sont plus fortes aux pieds de devant qu'à ceux de derrière chez les mammifères qui s'en servent pour saisir et arrêter leur proie ou bien pour fouiller la terre, et pourquoi elles sont de force égale chez ceux qui en usent pour grimper aux arbres, comme dans l'écureuil déjà cité.

L'habitude de vivre dans l'eau semble devoir exclure la présence d'ongles vigoureux : aussi en trouve-t-on de médiocres et de faibles dans les loutres, les phoques, les lamantins et les dugongs, et à peine des vestiges chez les véritables cétacés. La même remarque est applicable aux oiseaux aquatiques, tels que les canards, les manchots, les grèbes, etc. Les habitudes aquatiques des reptiles et des poissons expliquent le peu de fréquence et de développement des ongles chez les premiers, leur absence complète chez les seconds. Cependant on trouve des ongles crochus, de véritables griffes chez les reptiles grimpeurs, les geckos et les caméléons.

Les mêmes lois sont applicables aux animaux invertébrés. Il est facile de se rendre compte de l'absence d'ongles chez les mollusques, les annélides et les zoophytes ; et l'on est peu surpris de voir des organes analogues chez quelques crustacés, et presque semblables pour la

composition chimique et l'organisation chez les arachnides et les insectes : ici, en effet, les *crochets* sont d'autant plus développés, que ces petits animaux sont plus poussés par leur instinct, soit à retenir une proie, soit à s'accrocher à différents objets.

Les animaux essentiellement fouisseurs établissent, dans la conformation de leurs ongles, un terme de passage entre les véritables griffes et les énormes ongles, nommés *sabots*, des pachydermes et des ruminants. Ces formes transitoires se remarquent dans la taupe, chez les carnassiers, dans les lièvres et les autres animaux fouisseurs de l'ordre des rongeurs, enfin dans les tatous, les pangolins et les autres édentés terrestres. Les ongles de quelques oiseaux marcheurs viennent aussi se ranger dans cette catégorie, tels sont ceux du messager, des casoars et des autruches.

Le *sabot* est un ongle dans lequel l'extrémité du doigt est enfoncée, comme notre pied dans la chaussure que nous nommons sabots; la dernière phalange des doigts est complétement enveloppée aussi bien en dessous que supérieurement et latéralement. Il en résulte que, dans la marche, l'animal appuie sur l'ongle lui-même, comme on le voit dans le cheval, qui offre, sous ce rapport, le type le plus complet. Le nombre des sabots est généralement égal à celui des doigts : l'éléphant seul en a moins que de doigts, et ceux qui existent ne correspondent pas toujours aux doigts auxquels ils appartiennent. La protection toute particulière que l'extrémité des doigts reçoit de l'enveloppe cornée fournie par le sabot, explique suffisamment pourquoi ce genre d'ongle se rencontre chez les animaux terrestres de haute et puissante taille, tels que l'éléphant, l'hippopotame, les tapirs, les bœufs, et chez ceux qui unissent à une taille considérable ou moyenne, tels que le cheval, l'élan, le renne, les cerfs, les antilopes, les chèvres, la rapidité et la durée de la course.

Quelques anatomistes regardent les ongles comme le résultat de poils agglutinés entre eux, et les comparent sous ce rapport aux espèces d'écailles des pangolins, où cette sorte d'agglutination et de soudure est manifeste : telle est l'opinion professée par le savant M. de Blainville; d'autres, Béclard par exemple, les considèrent comme étant une couche épaisse et cornée du corps muqueux de la peau. Leurs propriétés chimiques sont celles de l'albumine coagulée; ils paraissent contenir aussi un peu de phosphate de chaux. L'accroissement des ongles est tout-à-fait semblable à celui des étuis cornés des ruminants à cornes creuses : il se fait par addition de couches successives à l'intérieur des premières formées, et de telle façon que celles-ci sont sans cesse soulevées et poussées en avant vers l'extrémité libre de l'ongle. Les ongles deviennent cassants, mous chez les individus scrofuleux et chez les teigneux.

L'expression très impropre d'*ongle entré dans les chairs* sert à désigner un état dans lequel la peau environnant l'ongle sur les bords ou près de son extrémité, le dépasse et s'avance plus ou moins sur sa face libre ; il en résulte des douleurs plus ou moins aiguës par la pression qu'exerce le bord tranchant de l'ongle. Cette incommodité n'arrive guère qu'au gros orteil, où la constriction des chaussures le détermine souvent; l'arrachement de l'ongle en est le remède le plus efficace. C. L-R.

ONGUENT (*unguentum*, de *unguere*, oindre), médicament externe, d'une consistance molle, qui n'adhère point à la peau, mais s'y liquéfie. On applique les onguents sur les parties dénudées, telles que les plaies et les ulcères; quelquefois ils servent à oindre les surfaces cutanées et sont alors absorbés; ce dernier mode d'administration est le seul en rapport avec l'origine étymologique. La médecine moderne fait peu d'usage des onguents. On a pu s'assurer que la plupart des plaies récentes guérissent facilement en tenant simplement réunies les lèvres de l'incision à l'aide du sparadrap ou du taffetas d'Angleterre, et que les plaies anciennes se cicatrisaient bien plus sûrement par des pansements faits avec le cérat et la charpie qu'en se servant d'onguents. Pourtant dans certains cas, où il est important d'exciter les plaies et d'en modifier la sensibilité, l'emploi de ces préparations peut être avantageux. Le

charlatanisme a grandement abusé de l'emploi des onguents, et les formules de cette sorte de médicaments ont varié à l'infini. Cependant il entre dans tous une quantité plus ou moins considérable de résine. Cette circonstance leur a fait donner par les pharmaciens modernes le nom de *rétinolés* (de ῥητίνη, résine), et ils les divisent en mous et en solides : dans le premier cas, la consistance molle est due à un excès d'huile ; dans le second, à un excès de résine. Les seuls onguents employés de nos jours se réduisent à un bien petit nombre. On se sert encore de l'onguent *basilicum* (royal) pour activer la suppuration des plaies ; de l'onguent de styrax et de l'onguent d'Arcæus (*voy.* Baume) pour faciliter le travail de la cicatrisation, de celui de ciguë, comme fondant appliqué sur les indurations ; et de celui de cantharides pour déterminer la vésication (*voy.* Vésicatoire). Le reste est abandonné ou employé sans discernement par les charlatans. L'onguent *de la mère*, dans la composition duquel entre le protoxyde de plomb, a été par cette raison placé parmi les emplâtres (*voy.*). Il était célèbre par le nom de son inventeur : la mère Thècle Racine, sœur du grand poëte, religieuse à l'Hôtel-Dieu de Paris, en a, dit-on, trouvé la composition. L'onguent *mercuriel* s'emploie en frictions, surtout pour la destruction de la vermine.

Chez les modernes, les onguents sont des compositions à odeur forte et souvent désagréable, usitées uniquement comme médicaments ; chez les anciens, c'étaient des préparations agréablement parfumées et destinées à servir aux frictions. Ces cosmétiques, fréquemment employés, donnaient à la peau une grande souplesse, l'empêchaient de se gercer, et combattaient avantageusement l'influence de l'air extérieur. *Voy.* Onction. A. F.

ONOCENTAURE, monstre moitié homme et moitié âne (ὄνος), symbole de la stupidité unie à la rusticité. *Voy.* Centaure.

ONOMANCIE, *voy.* Divination, T. VIII, p. 334.

ONOMARQUE, *voy.* Phocéens et Guerres sacrées.

ONOMATOLOGIE (de ὄνομα, nom, et λόγος, discours). On entend par là l'explication des mots et leur arrangement dans les dictionnaires. *Voy.* ce mot, Lexique, Nomenclature, etc. X.

ONOMATOPÉE (ὀνοματοποιΐα, formé d'ὄνομα, nom, et de ποιέω, je fais). Ce n'est pas un trope, comme semble le croire Dumarsais, ni même une figure, comme il l'affirme : c'est la peinture des objets par les sons, c'est la partie la plus variée des mots primitifs, c'est la source la plus féconde des racines dans toutes les langues du monde. *Voy.* Langue.

Les premières sensations intérieures se trahirent par des cris de l'âme, par des interjections ; le besoin de désigner des objets extérieurs poussa l'homme à imiter de son mieux ces objets avec sa voix, à faire des noms imitatifs, des peintures sonores, des onomatopées. On a justement appelé ces noms imitatifs l'écho de la nature, *vox repercussa naturæ*, et M. Nodier a dit de l'onomatopée, qu'elle est « le type des langues prononcées, comme l'hiéroglyphe le type des langues écrites. »

Quelque part qu'on fasse au caprice dans la création d'un grand nombre de noms dans tous les idiomes, la nature a le plus souvent été le guide ; le plus souvent, elle a déterminé instinctivement le choix des syllabes, et la langue primitive a dû naître de la conformation humaine. Nous renvoyons pour les développements de ces idées au *Mécanisme du langage*, par De Brosses, ch. VI, intitulé *De la langue primitive et de l'onomatopée*. Seulement, pour citer quelques exemples tirés de notre langue même, nous ferons remarquer que le hasard n'a point présidé à la formation des mots *bâille*, *bête*, *brouhaha*, *claque*, *coucou*, *drelin*, *enfle*, *flic-flac*, *glouglou*, *goutte*, *jappe*, *happe*, *miaule*, *maman*, *papa*, *pic*, *racle*, *râpe*, *ronfle*, *scie*, *siffle*, *souffle*, etc., etc. Le peuple, qui se fait presque entièrement son idiome, a été guidé par l'instinct, comme Swift l'a été par la réflexion quand il a fait le nom des *houyhnms* pour désigner un peuple de chevaux. M. Ch. Nodier, dans la préface de son *Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises*, 2e éd., 1828, remarque avec raison que l'onomatopée est

d'un grand secours aux poëtes, puisqu'elle est comme l'âme de l'harmonie pittoresque et de la poésie imitative. *Voy.* Harmonie. J. T-v-s.

ONOSANDRE, philosophe platonicien et vraisemblablement général d'armée, vivait vers l'an 40 de notre ère. Il nous reste de lui un traité, intitulé Στρατηγικὸς λόγος, qui renferme d'excellents préceptes sur les devoirs et les vertus d'un général. Le maréchal de Saxe disait qu'il devait à la lecture de cet ouvrage ses premières notions sur l'art militaire. L'empereur Léon VI l'estimait à tel point qu'il l'a inséré presque tout entier dans sa *Tactique*. Il a été publié en grec, avec une bonne traduction latine, par Rigault (Paris, 1599, in-4°), et compris dans les *Scriptores rei militaris* de Scriverus (Leyde, 1644). Blaise de Vigenere l'a traduit en français. Guischardt et le baron de Zurlauben en ont donné une nouvelle trad. française, qui a été adoptée par Schwebel, pour la dernière édition de ce traité, imprimée à Nuremberg, 1767, in-fol. Il en existe aussi des traductions en d'autres langues. X.

ONTARIO (lac), *voy.* États-Unis, T. X, p. 139.

ONTOLOGIE, *voy.* Métaphysique.

ONYX. Ce nom grec, qui signifie *ongle*, a été donné par les anciens à une variété de calcédoine (*voy.*), à plusieurs zones brunes ou noirâtres qui rappellent la bordure extérieure d'un ongle sale. On a aussi nommé *sardonyx* une variété d'agate appelée *sardoine*, parce qu'on la tirait des environs de Sardes, et qui offrait, sur un fond de couleur de chair, une couche blanche et une couche rouge. Puis on a fini par désigner, sous le nom d'onyx, toutes les variétés d'agate et de calcédoine qui offrent des couches de différentes couleurs.

On distingue trois principales variétés d'onyx : celle à couches droites ou parallèles, qui est particulièrement recherchée pour la gravure en camées; celle à couches ondulées, qui est l'agate rubanée des lapidaires; et celle à couches circulaires et concentriques, ou l'agate œillée, qui est le résultat d'une section faite dans un mamelon d'agate tuberculeuse ou stalactitique; c'est cette variété qui se vend en Italie sous le nom de *nicolo*.

Les graveurs en relief sur pierres dures tirent, ainsi que nous venons de le dire, un grand parti des onyx en les gravant en camées (*voy.* Glyptique). Les anciens ont excellé dans ce genre de gravure : on peut en admirer de précieux exemples dans le Cabinet des antiques de la Bibliothèque royale, où l'on remarque surtout les deux onyx gigantesques, à quatre couches, dont l'un représente l'apothéose d'Auguste et l'autre l'apothéose de Germanicus. J. H-t.

OOLITHE. Ce nom, tiré du grec, signifie *pierre d'œuf*; il s'applique à toutes les pierres calcaires ou siliceuses, et même aux minerais de fer, dont la texture grenue est due à la réunion de globules plus ou moins gros, que l'on a comparés à des œufs de poisson, et qui sont agglutinés plus ou moins fortement par un ciment de même nature. Ces globules paraissent être dus à des eaux minérales gazeuses qui, par le mouvement qu'elles donnèrent au liquide dans lequel se déposaient les sédiments calcaires, siliceux ou ferrugineux, firent prendre à ceux-ci la forme globuleuse. Certaines eaux naturelles, telles que celles de Tivoli, dans les États Romains, et de Karlsbad en Bohème, déposent des sédiments globuliformes.

La texture oolithique se fait remarquer dans des dépôts calcaires ou marneux de diverses formations, particulièrement dans les différents étages du terrain jurassique, et surtout dans l'étage inférieur de la formation oolithique, où l'on distingue deux groupes, dont l'un est appelé *grande oolithe* et l'autre *oolithe ferrugineuse*. La grande oolithe se compose de roches calcaires et marneuses, et l'oolithe ferrugineuse de marnes, de sables et de calcaires contenant beaucoup de fer, tantôt colorant la roche et tantôt s'y présentant sous forme d'oolithes.

M. Al. Brongniart a distingué le calcaire oolithique en trois variétés : 1° le *calcaire oolithique noduleux*, en globules assez gros et irréguliers; 2° le *calcaire oolithique cannabin*, en globules semblables à des grains de chanvre; 3° le *calcaire oolithique miliaire*, en globules

semblables à des grains de millet et ordinairement plus petits. J. H-T.

OOMANCIE, *voy.* DIVINATION, T. VIII, p. 334.

OOST, *voy.* VAN OOST.

OPACITÉ, CORPS OPAQUES, *voy.* LUMIÈRE.

OPALE. Sous ce nom, les minéralogistes comprennent toutes les substances minérales composées de silice et d'eau; de même que les substances minérales formées de silice anhydre, c'est-à-dire dépourvue d'eau, constituent l'espèce *quartz* (*voy.*). L'opale est donc de la silice hydratée; mais comme celle-ci se présente dans la nature sous des aspects très variés, on a senti la nécessité de la diviser en plusieurs sous-espèces, que nous allons indiquer.

Hyalithe, substance généralement d'un aspect vitreux et quelquefois transparente, formant toujours des concrétions. Elle est composée de 92 parties de silice et de 6 à 8 d'eau. Il y a des variétés d'hyalithes blanches, laiteuses, jaunâtres et brun-rougeâtre. L'hyalithe incolore ou blanche se trouve à la surface des basaltes et d'autres roches d'origine ignée; l'hyalithe terne forme des dépôts concrétionnés autour des jets d'eau chaude, appelés Geiser (*voy.*) en Islande; on la trouve aussi aux bains du Mont-d'Or, en Auvergne, et dans les dépôts que forment d'autres eaux minérales.

Résinite. Cette substance, que l'on a appelée aussi *calcédoine opalifère*, *opale commune*, *silex résinite*, etc., est opaque ou faiblement translucide, et toujours d'un aspect plus ou moins résineux. Elle se compose de 85 parties de silice, de 8 d'eau et de quelques parties d'alumine, de peroxyde de fer et de chaux. C'est à cette sous-espèce qu'appartient l'*hydrophane*, qui happe à la langue et devient translucide par son séjour dans l'eau, ainsi que la substance appelée par Haüy *quartz nectique*, que l'on trouve dans les couches de calcaire qui bordent la Seine à Saint-Ouen, près de Paris, et qui est tellement poreuse que, bien qu'elle raye le verre, elle est assez légère pour surnager dans l'eau.

Opale proprement dite. Cette substance, appelée aussi *quartz résinite opalin* et *girasol*, est la plus remarquable par ses reflets brillants et irisés, et la plus connue, parce qu'elle est fréquemment employée dans la bijouterie. Elle se compose d'environ 92 pour 100 de silice, de 7 à 8 d'eau et d'un peu de peroxyde de fer. Ses principales variétés sont : l'*opale incolore*, qui est tantôt diaphane et tantôt translucide ou opaque; l'*opale chatoyante* (girasol), qui est d'une transparence laiteuse et qui présente souvent de beaux reflets chatoyants; l'*opale de feu*, qui est diaphane et d'une teinte claire; enfin l'*opale irisée*, appelée aussi *opale noble*, *opale arlequine*, *œil du monde*, qui présente un fond d'un blanc bleuâtre d'où jaillissent des reflets irisés et d'un jaune d'or. On connaît aussi l'*opale hydrophane*, qui happe à la langue et perd en se séchant ses couleurs irisées, qu'elle reprend lorsqu'on la tient plongée quelque temps dans l'eau. Cette variété se trouve communément au Mexique. L'opale proprement dite se présente en veines dans les roches trachytiques de la Hongrie; au Mexique, dans les environs de Zimapan. Son principal gisement est dans les porphyres compactes. J. H-T.

OPÉRA, mot italien qui signifie *œuvre*, et qui, en passant dans la langue française, a servi plus spécialement à désigner un ouvrage dramatique dans lequel la poésie et la musique sont réunies et se prêtent un mutuel secours, tandis que la danse vient par moments augmenter le charme de cet aimable ensemble. On conçoit d'après cela que la musique doit être ici subordonnée à des règles particulières et renfermée dans de certaines limites, puisqu'elle s'est associée d'autres arts aux convenances desquels il devient nécessaire qu'elle s'adapte. On a d'abord défini cette espèce de subordination, prise sous le point de vue principal, en disant que le style de théâtre consiste à parler en chantant et à chanter en parlant, c'est-à-dire que ce genre doit être essentiellement une déclamation chantante ou un chant déclamé, ce qui est le caractère du récitatif et de la mélodie propre à la scène. Cette première règle fut pendant quelque temps suivie à la rigueur; mais les progrès qu'avait déjà faits le style idéal, et

les nouveaux développements qu'il prenait chaque jour, firent bientôt paraître les proportions des airs du théâtre écourtées et mesquines; peu à peu on accueillit sur la scène tout ce qui donnait occasion aux compositeurs et aux chanteurs de faire briller les ressources de leur talent. Cette déviation du principe primitif et constitutif de l'opéra commença chez les Italiens; elle ne tarda pas à être adoptée par les Allemands, et, après quelque résistance, les Français suivirent l'exemple des uns et des autres.

Malgré la direction prise depuis plus d'un siècle et demi par les compositeurs dramatiques, le style de théâtre a toujours conservé plus ou moins son caractère; et il a même fini par le communiquer aux pièces musicales d'un genre différent. Il est un principe qui doit toujours diriger les musiciens qui travaillent pour la scène, et auquel se sont soumis de tout temps les plus habiles. Comme, au théâtre, tout doit être subordonné à une action, il faut non-seulement que le compositeur cherche à exprimer les idées du poëte, mais à les exprimer de manière à ne pas gêner l'action; or, de même que la scène ordinaire ne comporte pas tous les développements dont un poëme, et surtout un poëme descriptif, serait susceptible, de même en une foule d'occasions, la scène lyrique n'admet pas tous les développements qui conviendraient à une cantate ou à toute autre pièce de ce genre, en supposant même que l'on ne perdît jamais de vue l'expression des paroles. Le compositeur devra donc plus d'une fois faire des sacrifices, renoncer à la forme ordinaire des périodes musicales, et abandonner des idées à peine indiquées. A cette première considération vient s'en joindre une autre relative au lieu où il convient de faire usage des différents genres de musique et de chant. On peut poser comme règle générale que tout ce qui tient à la marche de l'action doit être mis en récitatif ou en discours ordinaire, dans les théâtres où un tel mélange est admis; et que tout ce qui se rattache aux sentiments doit être donné au chant proprement dit, et composer les airs, duos, morceaux d'ensemble, etc.

Une autre considération que le compositeur dramatique ne doit jamais perdre de vue, c'est qu'il s'adresse à un public composé d'individus qui, pour la plupart, aiment, il est vrai, la musique et l'entendent avec plaisir, mais n'en ont en général qu'une très faible notion; que néanmoins il faut se faire comprendre de toutes ces personnes, et plaire en même temps aux plus habiles. On sent ici combien il importe de chercher et de trouver des chants vrais, expressifs, originaux, d'un sens bien clair et d'un caractère bien marqué; on sent que les accompagnements doivent surtout avoir pour objet de renforcer l'expression, de rendre plus saillantes les pensées; enfin, l'on conçoit que les formes scientifiques, qui s'emploient si heureusement dans la musique d'église et de chambre, seraient le plus ordinairement fort déplacées au théâtre, qui ne saurait admettre une telle profusion de mélodie, d'harmonie, de dessins et d'effets de tout genre; le compositeur dramatique doit, jusque dans ses élans les plus hardis, viser à être populaire: plus ses airs seront répétés et reproduits, plus il s'apercevra qu'il est dans la bonne voie et qu'il a compris le goût du public.

Si de ces règles générales nous passons à quelques détails, nous remarquerons d'abord que les opérations que le compositeur doit exécuter pour écrire un opéra donnent lieu à des réflexions qui peuvent se rapporter : 1° aux paroles de l'ouvrage, c'est-à-dire au *poëme* ou *libretto;* 2° à la partie *vocale* telle qu'elle doit être envisagée au théâtre; 3° à la partie *instrumentale.*

Nous n'avons à nous occuper ici des paroles que dans leur rapport le plus immédiat avec la musique : nous ne nous arrêterons donc pas aux diverses classifications qui ont été faites de l'opéra, que l'on nomme en Italie *sacra*, *seria*, *semiseria*, *buffa*, expressions qui indiquent d'une manière générale la nature de l'ouvrage. En France, on se borne à diviser les drames lyriques en *grands opéras* et *opéras-comiques*, la première dénomination indiquant les ouvrages dans lesquels toutes les parties sont chantées, et la seconde ceux où le dialogue parlé alterne avec le chant, quel que soit d'ail-

leurs le caractère gai, triste ou mixte de ces compositions.

Ce qu'il importe avant tout au compositeur, c'est de choisir pour *libretto* un ouvrage susceptible d'intéresser. Il faut qu'à la première lecture qu'il en fera, il sente sa curiosité piquée, sa sensibilité émue, son imagination échauffée. Ce n'est pas tout : il serait fort possible qu'un sujet excellent pour une comédie fût fort peu convenable pour un opéra; dans ce cas, il ne faudrait pas rejeter le poëme, mais le réformer, le retoucher. Ce qu'il y a de plus à redouter pour la musique, c'est la monotonie; la musique en général, et particulièrement la musique dramatique, vit de contrastes : il faut donc que les scènes soient continuellement variées dans leur nature et dans leur succession.

Lorsque le compositeur s'est décidé à mettre un *libretto* en musique, il doit le lire et le relire jusqu'à ce qu'il s'en soit pénétré au point de le savoir par cœur. Ce préliminaire est fort important; car il faut que dès les premiers moments, il considère sa composition non-seulement dans le morceau dont il s'occupe, mais dans les rapports que ce morceau peut avoir avec l'ensemble et les détails de tous les autres; il faut qu'il ait présents à l'esprit tous les tableaux, toutes les situations, toutes les scènes, tous les personnages.

Si l'ouvrage doit être mis en musique dans son entier, le compositeur sera souvent dans le cas de déranger la distribution indiquée par le poëte pour les airs et les récitatifs. Quelquefois, par exemple, il changera la place d'un duo, d'un air, etc.; une autre fois, il voudra que les chœurs viennent augmenter l'effet d'une scène, etc. Un poëte raisonnable doit toujours se prêter à ces modifications, qui, en général, tournent à l'avantage commun, et sont souvent de véritables améliorations. Quand le compositeur aura bien déterminé ce qu'il lui convient de mettre en récitatif simple, en récitatif obligé et en chant proprement dit, il pourra se mettre à l'œuvre.

Il aura dès lors à s'occuper soit de la partie vocale (*voy.* Récitatif, Airs, Ariette, Chanson, Romance, Cavatine, Duo, Trio, Quatuor, Chœur, Introduction, Final), soit de la partie instrumentale, composée de l'*ouverture* (*voy.* ce mot, où il sera aussi question de l'*entr'acte*), des *marches*, des *airs de danse* et des *ritournelles*.

Il va sans dire que chacune de ces parties n'entre pas absolument dans tous les opéras : le compositeur n'emploie que ce qui lui convient; mais, dans les opéras de grande dimension, il est rare que toutes les ressources que nous venons d'énumérer ne soient pas mises en œuvre.

Au grand Opéra de Paris et dans quelques autres capitales, on intercale dans les opéras des danses qui se lient plus ou moins heureusement à l'action; le poëte se borne à indiquer le lieu de cette intercalation, et c'est au musicien à s'entendre avec le maître des ballets, qui lui donnera les indications nécessaires. Dans les opéras en cinq actes, il y a d'ordinaire deux ballets (*voy.*), l'un au premier ou au second acte, l'autre au quatrième. Pendant longtemps, on n'a employé, pour ces ballets d'opéra, que certains airs d'un caractère fixe adaptés à des danses déterminées, telles que les *chaconnes*, *gigues*, *branles*, *tambourins*, *gavottes*, etc.; mais à la fin du siècle dernier, on a senti la nécessité de se délivrer de ces entraves. Maintenant, lorsque le maître des ballets a bien arrêté son plan, il demande au compositeur des airs de tel ou tel genre, à deux ou à trois temps, en lui expliquant quelles figures il entend faire représenter sur la scène par les danseurs, et quelle doit être la durée des morceaux de musique. Le compositeur et le maître des ballets doivent se faire mutuellement les concessions qu'exigent le goût et la situation scénique, pour que la musique ne nuise pas à la chorégraphie (*voy.* ce mot), et que celle-ci ne fasse pas tort à une compagne dont elle ne saurait être raisonnablement séparée. Le grand mérite des airs de ballet consiste dans la grâce et l'originalité; si ces qualités leur manquent, ils contrastent tristement avec ces mouvements si pleins de charme, avec ces pas si légers et si précis, ces sauts si élégants, et surtout avec ces groupes si voluptueux qui s'assemblent et se séparent pour se retrouver de nouveau et

former des figures et des réunions chaque fois plus séduisantes.

Tout ce qui vient d'être dit est également applicable à la tragédie et à la comédie lyriques, ainsi qu'à l'opéra de demi-caractère; mais il est évident que le ton général des morceaux, que l'étendue de certains d'entre eux, que la nature et le choix des idées, leur entrelacement et la manière d'écrire l'orchestre, ainsi qu'une foule d'autres points de détails, seront traités d'une manière toute différente, selon qu'il s'agira de l'un des trois genres que nous venons d'indiquer.

C'est dans la composition d'une tragédie lyrique destinée à un théâtre d'une grande ville que le musicien peut vraiment déployer toute la sensibilité de son cœur, toutes les richesses de son imagination; c'est là que le génie brille de tout son éclat. En effet, quelque sublime que puisse paraître la musique religieuse, elle ne saurait s'écarter d'une gravité continuelle sans manquer son but; la musique sacrée n'a d'ailleurs de soutien qu'elle-même, et la pompe la plus solennelle des cérémonies catholiques ne peuts'assimiler à celle qu'offre une grande scène avec tous ses accessoires. Autant la musique vraiment religieuse demande un caractère posé et solide, même lorsqu'il s'agit de peindre des sentiments impétueux, autant celle qui est destinée au théâtre admet volontiers l'expression pittoresque, brillante, exagérée même, pourvu qu'elle soit dans un heureux rapport avec la situation.

Cet avantage d'une pompe magnifique n'existe pas en général pour le genre comique ou bouffon, dont nous parlerons plus loin, et il ne se retrouve pas au même degré dans l'opéra demi-sérieux; mais celui-ci peut offrir encore d'immenses ressources au compositeur. S'il s'élève moins haut, il peut ici plus facilement mettre toutes les parties de sa pièce en rapport entre elles; les effets dramatiques seront à la vérité moins fréquents, mais les impressions calmes et agréables se succéderont sans cesse, et l'on pourra mieux goûter le mérite de la mélodie, de l'harmonie, de tout ce qui se rattache exclusivement à l'art du musicien.

Quel que soit d'ailleurs le genre d'opéra qu'il traite, le compositeur aura sur une grande scène l'avantage si précieux d'avoir des interprètes dignes de lui, de voir ses idées emprunter un charme nouveau à l'habileté avec laquelle elles seront présentées; il aura cette perspective si délicieuse de faire passer l'enthousiasme de son âme dans celle d'une foule innombrable, dont l'attention ne s'interrompt que pour témoigner par des applaudissements le plaisir qu'elle lui doit, et d'entendre ses chants répétés par toutes les bouches; tout cela n'existe qu'au théâtre et explique comment les jeunes compositeurs se lancent dans la carrière dramatique préférablement à toute autre.

Si l'alliance de la musique avec une action dramatique constitue le fond de tout opéra, on peut reporter à une époque fort reculée l'invention des pièces de ce genre, car on en retrouve de telles en Chine, dans l'Inde, chez les Grecs et les Romains. Chez les modernes, la musique se mêle souvent à ces essais informes appelés *mystères* (*voy.*); mais aucun caractère ne la distingue de la musique ordinaire, non plus que dans quelques comédies où la musique était employée seulement pour occuper la scène quand les acteurs ne s'y montraient pas (*voy.* INTERMÈDE). Enfin, dans les dernières années du XVI^e^ siècle, trois gentilshommes florentins, Jean Bardi, Pierre Strozzi et Jacques Corsi, firent écrire, par Rinuccini et Jacques Peri, un drame en musique intitulé *Dafne*, qui fut bientôt suivi de deux autres conçus sur le même plan et différents de tout ce qu'on avait fait jusqu'alors par la manière dont était traitée la musique appliquée au récit; les auteurs avaient d'ailleurs joint à leur invention la manière ordinaire de traiter la musique, le mélange des voix et des instruments, les chœurs et la plupart des ressources dont on a tiré depuis un si grand et si heureux parti. A la même époque, des essais analogues avaient lieu à Rome. La musique scénique obtint immédiatement un succès si général et si prononcé qu'en fort peu de temps elle fit négliger la musique sacrée et arrêta la marche de la musique de chambre, qui ne fut plus cultivée que là où il n'y avait point de théâtre lyrique, et il y en

eut bientôt dans toutes les villes principales de l'Europe. Dès lors, l'histoire de la musique de théâtre se lie à celle de la musique en général, et nous devons renvoyer à l'esquisse que nous avons essayé d'en tracer à l'art. MUSIQUE.

OPERA BUFFA*, genre de spectacle lyrique qu'il ne faut point confondre avec l'opéra-comique français, dont nous parlerons dans un instant. Les Italiens ne possédant pas le genre mixte du vaudeville (*voy.*), mettent en musique une foule de pièces que nous trouverions d'un comique trop vulgaire pour les admettre à un pareil honneur. Dans l'*opera buffa*, tous les personnages participent plus ou moins du caractère de l'un d'entre eux appelé *buffo*, et quelquefois la même pièce renferme jusqu'à trois rôles de ce genre; il n'y en a que deux dans l'usage ordinaire, le *buffo cantante* ou premier bouffe, et le *buffo caricato*. Une gaîté folâtre fait toujours le fond de ces pièces, et c'est sous ce point de vue que le musicien doit sans cesse envisager son sujet. Lorsqu'il se rencontre des scènes pathétiques, telles que celles des amants contrariés dans leurs projets, si elles ne sont pas ramenées au comique par quelque trait indiqué par le poëte, on les compose dans le demi-caractère; quelquefois aussi on égaye un air ou un duo sentimental par une ou plusieurs autres parties qui contrastent de la manière la plus piquante avec la situation des autres, par des *aparte* ou par des interruptions vives et fréquentes. Le personnage du *buffo* a donné lieu à l'invention de ce que l'on appelle les *airs parlés*, dans lesquels l'orchestre joue des motifs chantants, tandis que l'acteur ne fait autre chose que débiter des paroles sur un petit nombre de degrés, souvent avec une extrême volubilité. Évidemment la gravité, la largeur, l'appareil de l'*opera seria* seraient ici complétement déplacés; ce qu'il faut au genre bouffe, ce sont des mélodies légères, faciles, populaires, c'est une orchestration brillante, c'est surtout un fond inépuisable de gaîté, de saillies musicales qui pourtant ne descendent jamais à la trivialité, et qui se répandent sans discontinuer sur toutes les parties de l'ouvrage.

On peut rapporter l'invention de l'*opera buffa* aux premières années du XVIII^e^ siècle. On commença par exécuter entre les actes des opéras sérieux certaines scènes à deux personnages qui, ayant été bien accueillies, prirent peu à peu le caractère de petites comédies chantées; on augmenta le nombre des personnages et l'on nomma ces pièces *intermèdes* (*voy.*). Il est fort remarquable que l'*opera buffa* ait, avant l'*opera seria*, adopté l'usage des finals (*voy.*). Dès ses premiers pas, ce genre fut cultivé par les plus habiles compositeurs. Vinci et Pergolèse furent les premiers à s'y distinguer; il fut surtout traité avec un immense succès depuis 1760; Piccini, Guglielmi, Païsiello, Cimarosa, ont dû à leurs travaux en ce genre, plus encore qu'à ceux d'un style différent, une renommée impérissable; enfin le plus grand compositeur dramatique de notre époque, Rossini (*voy.* presque tous ces noms), a montré que son génie, qui le servait également bien dans le sérieux et dans le comique, le portait cependant plus naturellement encore vers celui-ci.

OPÉRA-COMIQUE. On appelle ainsi, en France, les ouvrages, *comiques* ou non, dans lesquels le chant alterne avec le dialogue parlé. Cette dénomination, fort vicieuse assurément, ne l'était pas à l'époque où fut inventé ce genre et où il prit ses premiers développements; en effet, à son origine, ce n'était autre chose que ce qu'aujourd'hui nous appelons *vaudeville* (*voy.*), c'est-à-dire une pièce d'un genre gai mêlée de couplets composés sur des airs populaires. Or, comme alors l'Opéra était le seul théâtre de France où l'on chantât, et que l'on n'y exécutait que des pièces sérieuses, les pièces du genre que nous venons d'indiquer et le théâtre sur lequel on les représentait furent avec raison appelés *opéras-comiques* (*voy.* plus loin); on désignait aussi ces ouvrages par le titre de *comédies mêlées d'ariettes*. On conçoit que la nature des pièces et le caractère de la musique des opéras-comiques aient dû

(*) C'est-à-dire *œuvre plaisante*, de l'adjectif *buffo*, *buffa*, dont *buffone*, farceur, est l'augmentatif. Ils se prennent l'un et l'autre substantivement. *Voy.* BOUFFON.

longtemps se ressentir de leur origine et des théâtres de la Foire, où s'en donnait la représentation. Il faut bien distinguer entre l'*opera buffa* et l'opéra-comique; le génie des Italiens et celui des Français se caractérisent admirablement dans l'un et dans l'autre. D'abord, en Italie, on s'inquiète des paroles d'un opéra bouffon moins encore que de celles d'un opéra sérieux; en France, la part du poëte n'est pas moins grande que celle du musicien. En Italie, on donne aux airs, duos, etc., toute l'importance et toute l'étendue musicale qu'ils comportent; tandis que c'est seulement dans le répertoire moderne que l'on trouve en France des airs d'opéras-comiques qui aient quelque développement. Depuis qu'il s'est tout-à-fait séparé du vaudeville, l'opéra-comique a pris un caractère distingué et de bon ton, même lorsque des personnages de bas étage sont mis en scène; dans l'*opera buffa*, les rôles qui devraient n'être que d'un comique noble sont traités comme ceux du bas comique. D'après ces indications, qu'il serait aisé de beaucoup étendre, on comprendra le caractère essentiel de l'opéra-comique.

Ce genre est d'autant plus intéressant à observer que c'est réellement à lui que l'on doit le progrès musical des Français, qui étaient encore un peuple neuf pour la bonne musique, lorsque Duni, Philidor, Monsigny et Grétry (*voy.*) vinrent agrandir et ennoblir le vaudeville. C'est seulement à l'Opéra-Comique que l'on a pu prendre une idée du genre appelé demi-caractère; c'est là seulement qu'il a été permis d'abord de se rapprocher des admirables chants que les bouffons italiens avaient fait entendre sur la scène de l'Opéra, et que les compositeurs qui travaillaient alors pour ce théâtre affectaient de mépriser. L'opéra-comique éloigna le public du mauvais style et du mauvais goût qui infectaient la musique française, et mit dans une meilleure voie des auditeurs qui, ne connaissant de musique que le plaisir qu'elle cause, en demandaient qui fût à leur portée.

Le hasard, pour ainsi dire, avait donné naissance à l'opéra-comique; certaines parties que le poëte destinait à la musique ne pouvant s'adapter à des airs connus, il fallut en composer expressément; les airs ainsi écrits ayant été goûtés du public, on en fit augmenter le nombre, et bientôt après on les écrivit tous et l'on en agrandit les dimensions. Les difficultés d'approcher la grande scène lyrique déterminèrent, à la fin du siècle passé, bon nombre de compositeurs à étendre les formes du genre et à faire représenter comme opéras-comiques des opéras sérieux, mais toujours sans récitatif. Ainsi c'est à ce théâtre que Cherubini, Méhul, Hérold (*voy.* ces noms) et divers autres ont obtenu leurs plus beaux succès.

Opérette, mot francisé de l'italien *operetta*, et qui, dans cette langue, désigne tout opéra en un acte que l'on appelle également *farsa*. En français il a la même signification; mais il a été quelquefois employé pour indiquer dédaigneusement une pièce lyrique qui, par ses formes mesquines, son caractère vulgaire, ses mélodies triviales, son harmonie terne ou incorrecte, enfin par la faiblesse générale de la conception, ne semblait pas devoir être classée parmi les opéras.

Les ouvrages relatifs à la musique de théâtre sont fort nombreux; on indiquera seulement: Menestrier, *Des représentations en musique anciennes et modernes*, Paris, 1681, in-8°; Planelli, *Dell' opera in musica*, Naples, 1772, in-8°; Arteaga, *Le rivoluzioni del teatro musicale italiano*, Bologne, 1783-85; 2e éd., Venise, 1785, 3 vol. in-8°; *Traité du mélodrame, ou Réflexions sur la musique dramatique* (par Des Garcins), Paris, 1772, in-8°; Castil-Blaze, *De l'opéra en France*, Paris, 1820, 2 vol. in-8°. Pour ce qui concerne la partie plus essentiellement pratique, on trouvera d'utiles renseignements dans les deux compilations intitulées : *Principes de composition des écoles d'Italie* (au VIe livre) et *Manuel de musique* (au VIIIe livre), ainsi que dans l'*Art du compositeur de musique*, publ. par Reicha, 1836, in-4°. J. A. de L.

OPÉRA (théâtre de l'), Académie royale de Musique. Il existait déjà plusieurs théâtres à Paris, lorsque, pour

flatter les goûts de la reine Anne d'Autriche, le cardinal Mazarin fit venir à grands frais d'Italie, en 1645, une troupe de musiciens qui représenta, sur le théâtre de la rue du Petit-Bourbon, *la Festa teatrale della finta Pazza*, de J. Strozzi. En 1647, on joua *Orfeo e Euridice*; et en 1650, *Andromède*, tragédie à machines du grand Corneille, où la musique n'était à la vérité qu'un accessoire. Les ballets (*voy.*) que Benserade fit représenter en 1651, et dans plusieurs desquels Louis XIV lui-même ne dédaigna pas de figurer, n'étaient d'abord que des sortes d'intermèdes adaptés à d'autres pièces. En 1659, un certain abbé Pierre Perrin, associé au maître de musique de la reine, Cambert (et non Lambert), obtint du cardinal Mazarin l'autorisation de représenter devant la cour des opéras français. Cette tentative échoua en partie par suite de la mort du cardinal. Vers le même temps, l'opulent marquis de Sourdeac perfectionnait les machines propres à l'opéra, et faisait jouer dans son château *la Toison d'or*, de Corneille. Associés avec lui, Perrin et Cambert obtinrent, en 1669, le privilége d'une *académie de musique*, où seraient chantées des pièces de théâtre. Elle fut établie dans la rue Guénégaud, et l'on y joua successivement *Pomone* (1671), et *Les peines et les plaisirs de l'amour* (1672); mais la discorde ayant désuni les associés, Lully (*voy.* ce nom et les suivants) sollicita le privilége concédé à l'abbé Perrin. Il lui fut accordé par lettres-patentes du mois de mars 1672. Uni à Viganoni, machiniste du roi, il disposa une salle du Jeu de paume, rue de Vaugirard, près du Luxembourg, et y fit représenter les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, dont les paroles étaient de Quinault. En 1673, après la mort de Molière, le roi donna à l'Académie royale de Musique le théâtre du Palais-Royal: c'est là que furent jouées les œuvres lyriques de Quinault, Campistron, Fontenelle, Lamotte, Cahuzac, etc., mises en musique par Lully, Rameau, Mondonville, etc.; c'est là que dansèrent Marcel, la Camargo et la Sallé; c'est là que débuta Vestris; c'est là enfin que J.-J. Rousseau donna son *Devin du village*. Avant 1681, aucune femme n'avait osé paraître sur le théâtre de l'Opéra. Ce fut dans le *Triomphe de l'Amour* que l'on vit pour la première fois des danseuses sur cette scène. Plus tard, le régent eut la pensée de transformer la salle du Palais-Royal en salle de bal; et le 2 janvier 1716 eut lieu le premier bal de l'Opéra. En 1763, le 6 avril, le feu se manifesta dans ce théâtre; malgré les plus prompts secours, tout devint la proie des flammes. Le duc d'Orléans obtint aussitôt du roi que ce théâtre fût rétabli dans le même lieu, et offrit, pour donner à la salle plus d'étendue, d'y joindre, à ses frais, plusieurs maisons qui en formaient le voisinage du côté de la rue des Bons-Enfants. En attendant, les acteurs de l'Opéra furent autorisés à s'établir au théâtre des machines du château des Tuileries; et ils y débutèrent, le 24 janvier 1764, par la pièce de *Castor et Pollux*. L'ouverture de la nouvelle salle du Palais-Royal eut lieu le 26 janvier 1770. Alors Noverre vint réformer les ballets. Gluck et Piccini se disputèrent la scène lyrique. Les bouffes, dont les représentations alternaient trois fois la semaine avec celles de l'opéra français, firent goûter aux amateurs parisiens les chefs-d'œuvre des Sarti, des Anfossi, des Païsiello, etc. On applaudissait les talents de Sophie Arnould, de Rosalie Levasseur, de Larrivée, de Legros, etc. Voltaire peignait ainsi les magnificences de l'Opéra :

> Il faut se rendre à ce palais magique
> Où les beaux vers, la danse, la musique,
> L'art de charmer les yeux par les couleurs,
> L'art plus heureux de séduire les cœurs,
> De cent plaisirs font un plaisir unique.

Le 8 avril 1781, après environ douze ans d'existence, le feu prit pour la seconde fois à ce théâtre. La reconstruction fut aussitôt décidée, mais sur un autre emplacement : on choisit cette fois la Porte Saint-Martin. En 75 jours, la salle fut construite et entièrement décorée; on en fit l'ouverture le 27 octobre suivant. Cette salle vit les succès de Grétry, de Piccini, de Sacchini, de Sallieri, de Mozart, etc. Gardel y fit représenter des ballets; Lays, Chardini, M^me^ Saint-Huberty y firent applaudir leur chant; Vestris II et M^lle^ Guimard

leur danse. En 1790, l'administration passa sous la direction de la municipalité de Paris; et en 1793, les acteurs s'en chargèrent comme sociétaires. Pendant la révolution, ce théâtre prit le nom d'*Opéra national* et de *Théâtre de la République et des arts*. On y sacrifia au goût du temps. En 1795, il fut transféré dans une salle construite par Mlle Montansier, rue de Richelieu, en face des bâtiments de la Bibliothèque royale, salle dont le gouvernement s'était emparé, sous prétexte qu'il pouvait incendier la Bibliothèque. Napoléon fit de l'Opéra l'Académie impériale de musique. On y vit des ouvrages de Grétry, d'Haydn, de Mozart, de Lesueur, de Spontini, de Kreutzer, etc. Nourrit père, Dérivis, Duport, y débutèrent. Redevenue royale à la Restauration, l'Académie eut peu de beaux succès à citer. A la suite d'une représentation où le duc de Berry (*voy.*) tomba sous le poignard d'un assassin, ce théâtre fut, comme en expiation de ce crime, condamné à la démolition, et l'on s'occupa de construire à l'Opéra un nouvel asile *provisoire* sur l'emplacement des jardins de l'hôtel Choiseul, entre la rue Grange-Batelière et la rue Lepelletier. En attendant, les acteurs donnèrent des représentations à la salle Favart. Le nouveau théâtre s'ouvrit le 15 août 1821. La salle, construite en moins d'un an, sur les dessins de l'architecte Debret, a sa façade sur la rue Lepelletier; c'est une des plus grandes que l'on puisse citer (*voy.* THÉATRE). Elle réunit toutes les conditions de commodité, bien plus que de magnificence, que ce spectacle comporte : aussi, a-t-il été plusieurs fois question de lui chercher un autre emplacement. Dans cette dernière période, M. Rossini a travaillé pour la scène française. On y applaudit les débuts d'Ad. Nourrit, de Mme Cinti-Damoreau, de Mlle Noblet, de Mlle Taglioni. La révolution de Juillet lui a rendu plus de liberté; et depuis cette époque, notre grande scène lyrique a vu jouer les ouvrages de MM. Meyerbeer, Halevy, Auber, etc.; elle a été témoin des heureux débuts de Duprez, de Baroilhet, de Mlles Elssler, etc. Malgré le goût du public pour ce spectacle, jamais l'Opéra n'a réussi à faire ses frais, et une énorme subvention du gouvernement lui vient forcément en aide chaque année. D. A. D.

OPÉRA-COMIQUE (THÉATRE DE L'). Le premier théâtre spécialement consacré à ce genre (*voy.* plus haut, p. 705) fut offert aux Parisiens dans l'année 1624, où un maître chandelier de Paris, nommé Honoré, obtint un privilége d'*opéra-comique*, d'abord exploité à la Foire. En 1627, il céda son privilége à un nommé Pontan, qui fit faire à ce genre de grands progrès, malgré les persécutions des autres théâtres. Enfin, en 1714, l'Académie royale de Musique accorda à l'Opéra-Comique la permission de jouer de petites pièces en vaudeville, mêlées de prose et accompagnées de danse. Lesage (*voy.*), Fuzelier et Dorneval, firent pendant longtemps la fortune et la gloire de cette scène; mais le Théâtre-Français, à son tour jaloux de sa prospérité, lui enleva la parole; et l'on n'y joua plus que des pantomimes. Fermé en 1718, sur une nouvelle plainte des comédiens français, il ne se releva qu'en 1724, et parvint à subsister jusqu'en 1745, avec des succès tels, que sa fermeture fut encore provoquée par les théâtres rivaux. Enfin, en 1751, Jean Monnet obtint un nouveau privilége; et dès lors, la vogue s'attacha à son spectacle essentiellement national. Il avait pris pour devise ces trois mots latins : *Mulcet*, *movet*, *monet;* et ses successeurs restèrent fidèles à son programme*. La comédie italienne se voyant chaque jour désertée pour l'Opéra-Comique, réussit, en 1762, à faire décider sa réunion avec ce spectacle forain; mais le genre italien, malgré les talents de Thomassin et de Carlin, ne put se soutenir; en 1780, l'Opéra-Comique régna seul et sans partage sur ce théâtre où il avait été appelé comme auxiliaire. A peu près à la même époque, il quitta la salle de la rue Mauconseil pour transporter ses pénates sur le boulevard (1782). Mais il n'y resta pas longtemps. Mis en possession de la salle Feydeau (1790), il l'abandonna encore, en 1829, pour s'installer dans la superbe salle Ven-

(*) *Voir* Desboulmiers, *Histoire du théâtre de l'Opéra-Comique* (de 1712 à 1761), 1769, 2 vol in-12.

tadour, bâtie sur les deniers du roi Charles X. Les frais énormes de la nouvelle entreprise ne permirent pas à l'Opéra-Comique de faire un long séjour dans cette salle, qu'il quitta, après la fermeture du théâtre des Nouveautés, pour aller le remplacer à la salle de la Bourse. En 1839, une dernière combinaison eut lieu par suite de l'incendie du Vaudeville, qui vint prendre la place de l'Opéra-Comique, au moment où la salle Favart, également incendiée, venait d'être reconstruite et enlevée au Théâtre-Italien. L'Opéra-Comique s'en empara, et il y est resté depuis. D. A. D.

OPÉRA ITALIEN, *voy.* Opéra, p. 705, et Théatre-Italien.

OPÉRATION, action d'une puissance, d'une faculté agissant selon sa nature pour produire un effet. En chirurgie, c'est l'action méthodique de la main, souvent aidée d'instruments, sur le corps de l'homme ou de l'animal, pour réunir ce qui est divisé, diviser ce qui est uni contre nature, extraire ce qui est étranger, couper, amputer, cautériser, etc. *Voy.* Chirurgie, Médecine, Appareil, Ligature, Amputation, Taille, Lithotritie, Trépan, Cataracte, Strabisme, Cancer, Fistule, Hernie, Anus contre nature, etc., etc. Z.

Dans l'art militaire, on désigne par le mot *opérations* les mouvements d'une armée en campagne, les manœuvres à exécuter pour arriver au but d'une expédition. Le général Jomini (*voy.*) a écrit sur les grandes opérations militaires un traité qui fait autorité. Un *plan d'opérations* est ordinairement tracé à l'avance par les bureaux de la guerre, et le plus souvent sur mémoires proposés par des hommes de l'art, ou spécialement demandés à titre d'investigation à des faiseurs commissionnés. On a dit ailleurs ce qu'on entend par *base* et *ligne d'opérations* (*voy.* Base, T. III, p. 103, et Ligne, T. XVI, p. 537). P. C.

OPÉRETTE, *voy.* Opéra.

OPHICLÉIDE, instrument à vent en cuivre ou plus exactement en laiton, dont le nom équivaut à celui de *serpent à clefs*, et qui remplace avantageusement le serpent (*voy.*) ordinaire, auquel en effet il a été substitué presque partout. Dans sa forme la plus commune, sa longueur totale, non compris l'embouchure, est de $3^m.48$. Le corps de l'instrument au bout duquel se trouve le pavillon a $2^m.14$; le bocal, qui se forme de plusieurs cercles repliés l'un sur l'autre, a $1^m.34$ de développement. L'ophicléide est garni de clefs; la première est toujours ouverte, et se ferme à volonté au moyen d'une bascule; les autres sont bouchées. Le diamètre du tube, à partir du lieu où l'on introduit l'embouchure dans le bocal, est de 11 millimètres, et va s'élargissant continuellement de telle façon qu'au pavillon il arrive à 2 décimètres.

Toutes ces dimensions concernent l'*ophicléide-ténor*, souvent confondu avec l'ophicléide-basse, et qui est le plus usité des trois dont on fait usage : son étendue suffit pour jouer la partie de basse, puisqu'elle est renfermée entre les notes *si bémol* au-dessous de la portée de la clef de *fa*, et *la* ou même *ut* au-dessus des 2e et 3e lignes de la clef de *sol*. Les ophicléides en *si bémol*, en usage dans la musique militaire, où les tons bémolisés s'emploient fréquemment, sont d'un ton plus bas que le précédent, et ont toujours par conséquent dans l'exécution deux bémols de moins à la clef. La partie de l'ophicléide s'écrit sur la clef de *fa*, et ne fait habituellement que doubler les instruments de basse; toutefois l'instrument se traite quelquefois en solo.

L'*ophicléide-alto* fournit une étendue semblable à celle de l'ophicléide-ténor, mais transportée une quarte plus haut. Toutefois, l'on n'emploie en général qu'environ deux octaves de cette étendue, à partir du *si bémol* au-dessous de la portée de la clef de *sol*. On écrit sa partie sur la clef d'*ut* troisième ligne ou sur la clef de *sol*. De même que l'ophicléide-ténor peut être en *ut* ou en *si bémol*, de même l'ophicléide-alto peut être en *fa* ou en *mi bémol*.

L'*ophicléide-basse*, appelée aussi du nom ridicule d'*ophicléide-monstre*, est à la quinte inférieure de l'ophicléide-ténor, et par conséquent une octave au-dessous de l'ophicléide-alto. Cet instrument a d'abord eu le même nombre de clefs que ceux de sa famille; mais on les a depuis quelque temps remplacées par

des pistons, au nombre de trois, qui en rendent le maniement beaucoup plus commode; il offre aussi quelques modifications dans la forme. Son timbre a une grande puissance; les passages du médium peuvent s'exécuter avec justesse et avec une rapidité suffisante; les tons graves, qui ne s'emploient que pour les tenues, sont du plus bel effet; par son moyen, l'on a une véritable contrebasse d'instruments à vent: aussi voit-on avec plaisir que son usage devient de plus en plus commun dans la musique militaire. A l'orchestre, son emploi ne serait pas non plus déplacé, mais on ne s'y sert habituellement que de l'ophicléide-ténor, encore n'est-ce que depuis fort peu de temps que celui-ci a été admis dans les partitions où l'on veut obtenir de grands effets. On pourrait cependant en tirer un parti fort avantageux en le faisant figurer, non-seulement pour doubler les basses dans les morceaux de force, mais encore pour obtenir des combinaisons nouvelles par rapport au mélange des timbres parmi les instruments à vent. Dans les églises catholiques de France, on fait de l'ophicléide l'usage que l'on faisait du serpent.

L'ophicléide n'est connu en ce pays que depuis une vingtaine d'années. Lorsque Paris fut occupé par les ennemis, divers musiciens des troupes allemandes eurent besoin de faire réparer leurs instruments, et s'adressèrent à MM. Labbaye et Halary, facteurs d'instruments de cuivre. Frappés d'une forme qui ne leur était pas connue, ceux-ci conservèrent les patrons des instruments qu'ils avaient réparés, et, s'aidant ensuite des entretiens des musiciens allemands, ils fabriquèrent les premiers ophicléides; les conseils des artistes français et leur propre expérience leur ont fourni depuis les moyens de perfectionner l'importation primitive. L'ophicléide est donc originaire d'Allemagne, où pendant longtemps on ne le construisit qu'en bois; c'est un reste de l'instrument plus ancien appelé *bombarde*, qui avait six variétés : quelque facteur se sera efforcé de le combiner avec le serpent. — On a publié récemment plusieurs *Méthodes* d'ophicléide : les plus connues sont celles de MM. Cornette et Schiltz. J. A. DE L.

OPHIDIENS, du grec ὄφις, *voy.* SERPENT.

OPHIOMANCIE, *voy.* DIVINATION, T. VIII, p. 334.

OPHIR, pays souvent cité dans l'Écriture sainte comme abondant en or, en argent et en ivoire, où l'on trouvait aussi des perroquets, des singes, des pierreries, des bois précieux et de senteur. Salomon et le roi Hiram y envoyaient souvent leurs flottes, qui mettaient deux ans à accomplir ce voyage, et ne revenaient que dans la troisième année. Tous les géographes se sont perdus en conjectures sur la position de ce pays, devenu aujourd'hui problématique, non moins que le port d'Asiongaber (Etzion Gheber), qui servait de point de départ aux flottes du roi Salomon. Il est à croire cependant que ce port était situé au sud de l'Arabie (peut-être au fond d'un golfe formé par les eaux de la mer Rouge); car il est nommé dans la *Genèse* (X, 28) après Saba, et l'on y arrivait par mer depuis le golfe Ælanitique. D'Anville suppose qu'il y eut en Arabie un lieu appelé ainsi du nom d'Ophir, fils de Jectan, le père des anciens Arabes. Il ajoute qu'à l'extrémité de l'Arabie, il y avait un pays qui s'étendait le long de la côte d'Afrique, et qu'il n'est pas impossible que le nom d'Ophir se soit transmis à quelques lieues de cette côte, dans le royaume de Sofala par exemple, où toutes les conditions se trouvent remplies pour justifier les paroles de l'Écriture. D'après Heeren, les anciens auraient désigné sous le nom d'Ophir tous les pays méridionaux de l'Asie ou même de l'Afrique baignés par la mer des Indes. D. A. D.

OPHITE, *voy.* SERPENTIN.

OPHITES (du grec ὀφῖται, adorateurs de serpents, confrérie du serpent), *voy.* ANIMAUX (*culte des*) et surtout GNOSTICISME, T. XII, p. 555.

OPHTHALMIE (de ὀφθαλμὸς, œil), terme générique par lequel on désigne toute maladie des yeux, mais surtout celle qui cousiste dans l'inflammation de la conjonctive. C'est une exaltation de l'action du système sanguin, laquelle affecte à la longue l'appareil nerveux. Les ophthalmies *aiguës* appartiennent à la période de l'exacerbation; les *chroniques*, à celle

de la débilité. Les résultats de l'exaltation vasculaire sanguine sont la rougeur, le gonflement, la chaleur, l'altération des sécrétions et des excrétions. Tantôt la rougeur occupe seulement les vaisseaux réticulaires, tantôt elle est répandue dans tout le système vasculaire. Le gonflement peut être général ou partiel; la chaleur est quelquefois légère et quelquefois brûlante. Les larmes coulent involontairement, et la continuité de leur sécrétion les fait devenir irritantes et âcres. Dans cet état de choses, la vue se trouble, l'œil est fatigué même par une lumière modérée; pour s'y soustraire, il se meut en différents sens, les paupières clignotent, mais ces mouvements convulsifs et involontaires aggravent encore l'irritabilité de l'organe. Si la maladie envahit l'intérieur du globe oculaire, la vue est presque éteinte, les douleurs deviennent lancinantes, profondes; elles se transmettent à la face, aux tempes, à la mâchoire; le malade est en proie à une fièvre ardente, à l'insomnie et à la soif. Parvenue à son maximum d'intensité, la maladie demeure quelquefois stationnaire pendant assez longtemps. Souvent aussi elle se résout d'elle-même sans aucun traitement, ou dégénère en état chronique; dans ce cas, la vue se rétablit, mais il reste dans l'œil du trouble, de la gêne dans l'exercice des fonctions visuelles, et une disposition très sensible à l'inflammation.

Tout ce qui irrite le système vasculaire peut donner lieu à des ophthalmies. Parmi les causes de ces affections, il faut placer en première ligne les veilles prolongées, la contention d'esprit, l'habitation dans des lieux humides et malsains, les professions insalubres, l'exposition à un soleil ardent, les voyages dans les pays où le vent transporte des particules sablonneuses ou des particules animales ou végétales en putréfaction, les excès de table ou un travail éclairé par une trop vive lumière, la répercussion ou la suppression d'éruptions, d'hémorragies, de flux, ou d'autres maladies habituelles ou anciennes, enfin les affections produites par des virus et qui constituent des ophthalmies *spécifiques*. Le traitement est presque indiqué par la nature même du mal. Dans les cas légers, la diète sévère, les boissons adoucissantes, les affusions d'eau froide, une diminution du jour de l'appartement, un air modérément frais, les purgatifs légers, les bains de pieds sont des remèdes efficaces. A un degré plus élevé, la saignée générale du bras, des pieds, les sangsues au siége, derrière les oreilles, sont quelquefois indispensables; jamais les sangsues ne doivent être mises autour des yeux, des paupières, parce qu'elles amènent une fluxion locale qui dégénère souvent en érésypèle ou en œdème (*voy.* ces mots); quand les intestins ne sont pas malades, on peut purger fortement; les lotions froides doivent être remplacées par les lotions tièdes anodines, par l'infusion légère de safran gâtinais, de fleurs de coquelicot. Quand la maladie a fléchi, ces lotions doivent devenir légèrement toniques; une cuillerée à café d'infusion de café noir dans un verre d'eau, une infusion légère de thé noir, de tilleul, suffisent pour ramener les tissus à leur état primitif. Si elles ne sont pas assez astringentes, il faut les remplacer par l'eau distillée de roses, aiguisée avec quelques gouttes de solution de Goulard, de vin d'opium, ou de teinture thébaïque. Le vésicatoire, au début de la maladie, l'augmente presque toujours; ce n'est que lorsque l'état inflammatoire est dissipé que ce moyen est convenable; dans les ophthalmies chroniques, il réussit en s'associant aux remèdes locaux et généraux, aux pommades toniques et astringentes. Pour éviter les ophthalmies, les hommes d'études doivent employer un jour naturel ou artificiel, toujours modéré; desserrer leur cravate quand ils écrivent et avoir une table toujours élevée; ne pas employer de lunettes à foyer; ne pas trop chauffer la pièce où ils travaillent, y renouveler souvent l'air, s'il y a beaucoup de monde; se baigner souvent les yeux à l'eau froide par aspersion; enfin combattre, par des moyens convenables, la constipation habituelle aux hommes de lettres et de bureau. X.

OPHTHALMOGRAPHIE (d'ὀφθαλμὸς, et γράφω, j'écris, je décris), est la partie de l'anatomie qui s'occupe de la description de l'œil (*voy.*). — L'*ophthalmologie* est la science qui traite de la

composition de l'œil et de l'usage de ses différentes parties. Les soins que réclament cet intéressant organe forment l'art de l'oculiste (*voy.* ce mot). X.

OPIAT, Électuaire. On appelle électuaire une préparation pharmaceutique d'une consistance molle, analogue à celle du miel, qui prend le nom d'opiat quand il y entre de l'opium (*voy.*). Il y a des électuaires laxatifs, émollients, etc. L'orviétan (*voy.*) était une sorte d'électuaire. L'opiat *de Salomon*, comme l'électuaire *de Mithridate*, sont des amas de drogues aromatiques, où il entre des cordiaux, des stomachiques, des emménagogues, des vermifuges, etc. X.

OPIMES (dépouilles), c'est-à-dire riches (*spolia opima*, de *ops*, ou *opes*, la richesse). Dans l'origine, les Romains ne qualifiaient ainsi que les armes prises par le chef de l'armée dans un combat personnel avec le général ennemi; mais plus tard cette dénomination fut également appliquée aux dépouilles enlevées à ce dernier par un simple soldat. Le premier exploit avait été extrêmement rare : depuis la fondation de Rome jusqu'à la seconde guerre punique, trois généraux seulement eurent cet honneur, Romulus, Cornelius Cossus et Marcellus. Les dépouilles opimes étaient suspendues dans le temple de Jupiter Férétrien. Ch. V.

OPINION, Opinion publique. L'opinion est l'avis, le sentiment d'une personne. L'opinion publique est celle qui paraît le plus généralement répandue dans une nation ou parmi toutes les nations civilisées. On la représentait, dit-on, sous la figure d'une jeune femme dont la démarche et la contenance étaient mal assurées, mais dont l'air et le regard étaient très hardis. Un auteur italien l'a qualifiée de reine du monde; et en effet, « c'est elle, dit Pascal, qui dispense la réputation, le respect, la vénération aux personnes, aux ouvrages, aux grands. Elle dispose de tout; elle fait la beauté, la justice, le bonheur, qui est le tout du monde. » Ce moraliste français appelle encore l'opinion *maîtresse d'erreur*, et la trouve d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours. Il dit que cette puissance superbe est l'ennemie de la raison, qu'elle se plaît à la contrôler, à la dominer. Pour J.-J. Rousseau, l'opinion était un monstre qui dévore le genre humain. Quoi qu'il en soit, l'opinion impose sa loi à tous les hommes et ne doit être combattue qu'avec précaution aussi bien par les gouvernements que par les particuliers : il ne faut, a-t-on dit, ni la braver avec imprudence ni lui obéir aveuglément. On doit surtout la respecter quand le temps l'a éprouvée et qu'elle résiste à la contradiction; car lorsqu'elle est factice, elle a peu de durée et une réaction est imminente. La littérature exerce un grand empire sur l'opinion publique, et la presse (*voy.* ce mot et Journalisme) tantôt lui donne, tantôt en reçoit l'impulsion. L'opinion est particulièrement puissante dans les pays de publicité, où il est aussi plus facile de la fausser. Enfin elle sera plus ou moins épurée suivant le degré de civilisation répandu dans chaque pays. D. A. D.

OPITZ (Martin), père de la poésie allemande moderne et fondateur de l'école silésienne, naquit, en 1597, à Bunzlau (Silésie), où son père remplissait les fonctions de sénateur. Au sortir du gymnase de Breslau, il publia un petit recueil de poésies latines sous le titre de *Strenæ*, publication qui fut suivie bientôt de celle de son *Aristarchus*. Ce fut à l'université de Francfort-sur-l'Oder, où Opitz fut placé en 1618, qu'il fit paraître ses premiers essais poétiques en langue allemande. Puis il se rendit à l'université de Heidelberg, mais la guerre l'en chassa, à la fin de 1620; il séjourna quelque temps dans les Pays-Bas, dans le Holstein, avant de retourner dans sa patrie. Nommé professeur de philosophie et d'humanités à Weissenbourg (Karlsbourg, en Transylvanie), il quitta cette place, malgré les avantages qu'elle lui offrait, dans le désir de revoir son pays natal, et accepta l'invitation que lui fit le duc de Liegnitz de venir à sa cour avec le titre de conseiller. Ayant fait, en 1625, un voyage à Vienne, il y fut couronné de la main même de l'empereur Ferdinand II, à qui il avait présenté une élégie sur l'archiduc Charles. L'admiration de ce monarque se manifesta, en 1628, d'une manière non moins flatteuse pour Opitz, qu'il anoblit sous le nom de Martin Opitz *de Bober-*

feld. En 1630, le poëte, alors secrétaire du burgrave de Dohna, se rendit à Paris, où il fit la connaissance de H. Grotius, et d'où il rapporta dans sa patrie une foule d'ouvrages rares, de manuscrits, de médailles. En 1633, il s'attacha au duc de Brieg qu'il suivit à Thorn et à Dantzig. Il resta dans cette dernière ville, occupé de travaux littéraires, jusqu'en 1638, où le roi de Pologne, Vladislas IV, le nomma son secrétaire et son historiographe. Malheureusement il ne jouit pas longtemps de sa gloire, la peste l'enleva, le 20 août 1639, à la fleur de l'âge.

Martin Opitz a été, en Allemagne, le créateur d'un nouveau style poétique, formé sur les modèles de l'antiquité, ainsi que d'une nouvelle prosodie, fondée sur la quantité des syllabes, qu'il ne se borna pas à compter. Ses poésies prouvent qu'il était versé dans la connaissance des auteurs classiques et qu'il avait l'esprit très orné; elles ne se distinguent pas moins par l'énergie et la vérité des pensées que par la finesse et la délicatesse de l'invention. La langue allemande, épurée par lui, lui doit aussi de nouvelles tournures, de nouvelles formes, plus de souplesse et de correction, plus de force et d'harmonie. Parmi les éditions de ses œuvres, qui comprennent des épigrammes, des distiques, un poëme sur le Vésuve, des opéras, des traductions du grec, etc., nous citerons celle de Breslau, la plus complète (1690, 3 vol.), et celle d'Amsterdam, la plus élégante (1646, 3 vol. in-12). *C. L.*

OPIUM (ὄπιον μηκώνιον des Grecs, de ὀπὸς, suc, liqueur), suc épaissi de nature gommo-résineuse des capsules du pavot (*voy.*). L'opium se présente, dans le commerce, en masses aplaties, arrondies, brunes ou noirâtres à l'intérieur, entourées de semences de rumex ou de feuilles de pavots. Il est solide, mais rarement cassant, mollasse dans les qualités inférieures, homogène à l'intérieur, d'un brun rouge; quand il est aplati et bien sec, et qu'on le frappe brusquement, il se brise et fait voir une cassure nette, un peu brillante. Il raye le papier en brun, brûle facilement au contact d'une bougie allumée, peut se ramollir sous les doigts et devenir tenace et plastique. Sa pesanteur spécifique est de 1.13. L'odeur de l'opium est particulière, forte et fatigante; il a une saveur amère, âcre, persistante, colore la salive en vert et la rend écumeuse. Le temps est sans action sur lui. Les marchands le vendent rarement pur. En partie soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et le vinaigre, l'opium cède à l'eau, suivant les qualités, 40 à 50 parties. Il est difficile à réduire en poudre et ne doit jamais être employé en médecine sous cette forme.

L'analyse chimique de l'opium a donné des résultats curieux; plus ce médicament a été étudié et plus il a fourni de principes. Personne n'oserait assurer que l'on connaît bien tous ceux qu'il recèle. Derosne, en 1803, et successivement Sertuerner, Seguin, Robiquet, Couerbe et Pelletier ont soumis ce précieux médicament à l'analyse, et chacun d'eux y a trouvé de nouveaux composants. Indépendamment des matières rencontrées dans tous les principes végétaux, tels que la gomme, le ligneux, le caoutchouc, la bassorine, des huiles, une matière résineuse, des sels, du fer, etc., on y a signalé la présence d'un acide et de plusieurs alcaloïdes, dont quelques-uns participent aux propriétés générales de l'opium; ce sont : la narcotine, la morphine, la méconine, la narcéine, la codéine, et l'acide méconique.

La *narcotine*, dont nous avons déjà dit un mot (*voy.* l'art.), ou sel de Derosne, est un principe cristallisable qui a besoin d'être encore étudié, et n'est guère employé comme médicament. La narcotine fond comme une résine; elle est à peine azotée, et paraît se combiner aux acides pour constituer des sels plutôt entrevus que connus. On la croit sans action sur l'économie.

La *morphine* (*voy.*) est un alcaloïde entrevu, dès 1688, par Ludwig qui lui avait donné le nom de *magistère d'opium*; obtenue, en 1803, par Derosne, décrite par Seguin, elle a été surtout bien étudiée par Sertuerner. Elle est en aiguilles prismatiques, blanches, assez dures; elle fond à la chaleur et cristallise en masse rayonnée. L'acide nitrique lui communique une belle couleur rouge, et le deutomuriate de fer devient, par son contact,

d'une belle couleur bleue intense ; son odeur est nulle et sa saveur fortement amère. Elle forme avec les acides des sels, dont les principaux, l'acétate, l'hydroclorate et le citrate, sont employés en médecine avec beaucoup d'avantage. Les sels de morphine agissent avec plus d'énergie que l'opium ; ils ont cela de particulier que l'habitude n'en émousse que fort peu l'action.

Le nom de *narcéine* avait été imposé d'abord par Chaussier à la narcotine. Plus tard, il a été donné par M. Couerbe à un alcaloïde cristallisable en longues aiguilles déliées, inodores, d'une saveur amère et comme métallique ; elle est soluble dans 375 parties d'eau froide et dans 230 parties d'eau bouillante ; salifiable par les acides faibles qui la font passer au bleu par leur contact, et au rose si on absorbe l'eau au moyen du muriate de chaux, circonstance curieuse qui avait fait donner d'abord à la narcéine, par M. Couerbe, le nom de *caméléon végétal.*

La *méconine* (Pelletier), alcaloïde découvert en 1832, est blanche et cristallise en prismes à six pans, dont deux plus larges et parallèles ; elle est soluble dans l'eau froide beaucoup moins que dans l'eau bouillante, dans l'alcool, l'éther, et les alcalis ; elle est volatile, fusible, âcre et inodore ; elle n'a point été étudiée sous les rapports thérapeutiques.

La *codéine* (Robiquet), principe alcaloïde qui existe combiné avec la morphine et l'acide méconique dans l'opium, se présente sous forme de petites aiguilles cristallines ou de petites plaques rayonnées, dures, transparentes, inodores et d'une amertume prononcée. La codéine est très soluble dans l'eau, dans l'alcool et l'éther, insoluble dans les alcalis ; elle se fond à $+150°$, à une plus haute température elle est décomposée. Les propriétés de la codéine sont les mêmes que celles de la morphine, mais plus faibles. Le sommeil qu'elle procure est plus calme et n'est point suivi de la pesanteur de tête qu'on éprouve après avoir pris des préparations opiacées. M. Magendie a essayé l'emploi de l'hydrochlorate et du nitrate de codéine : il dit que ces sels sont plus actifs que la codéine qui leur a servi de base.

L'*acide méconique* a été découvert par Sertuerner ; il existe dans l'extrait d'opium à l'état de méconate acide de morphine. Il n'est pas employé. A l'état de pureté, il est en longues aiguilles ou lames carrées, ou en octaèdres très allongés ; sa solubilité dans l'eau et dans l'alcool est très grande. Il donne une teinte cramoisie aux sur-sels de fer, et une teinte verte-émeraude aux dissolutions de sulfate de cuivre.

L'opium et ses préparations sont d'un usage si fréquent, et leur action est si puissante et si salutaire, qu'on ne pourrait plus exercer la médecine, privé de leur secours (*voy.* Narcotiques). Les formes sous lesquelles l'opium est administré sont très variées. On compte seulement dans les pharmacopées européennes plus de 350 formules dans lesquelles entre ce médicament héroïque. La *thériaque* et le *diascordium* lui doivent leur énergie. On se sert de l'opium à l'intérieur comme à l'extérieur. En France, c'est surtout l'extrait aqueux d'opium, le *laudanum* (*voy.*) liquide de Sydenham, et les sels de morphine, qu'on emploie. L'administration des opiacés n'est pas toujours suivie de sédation, et cela par des causes qu'il n'est pas facile d'indiquer, mais qui, sans doute, tiennent aux dispositions particulières du sujet : il irrite alors au lieu de calmer. Les personnes poussées par le désespoir, et qui ont voulu s'empoisonner soit avec l'opium, soit avec le laudanum, ont été livrées à d'horribles convulsions : elles voulaient sortir de la vie avec calme et faire succéder la mort au sommeil, tandis que, au contraire, elles ont expiré désespérées.

Si l'opium était seulement employé comme médicament, on pourrait le regarder comme un bienfait du ciel ; mais on abuse de tout. Dans l'Inde, en Turquie et en Chine, les hommes se livrent avec fureur à l'usage de l'opium. Les effets qui en résultent sont déplorables. Un officier anglais, qui faisait partie de la dernière expédition dirigée contre la Chine, en faveur du commerce de l'opium, a tracé le tableau le plus hideux

de l'ivresse opiatique*; cet usage prolongé ne conduit pas toujours à la mort, mais il éteint certainement, et en peu de temps, les facultés intellectuelles.

On connaît plusieurs espèces d'opium. L'opium *en larmes*, *gobaar* des Persans, qu'on ne voit jamais dans le commerce, est roussâtre, fort estimé et très odorant; on l'obtient à l'aide d'incisions faites sur les capsules et les tiges : le suc concrété est recueilli et mis en masses. L'opium *de Turquie* ou *de Constantinople* a une teinte rougeâtre assez prononcée; il est en masses aplaties, recouvertes de feuilles ou de capsules de *rumex*; sa consistance est molle, son odeur vive : il est estimé. L'opium *de l'Inde* a une couleur noirâtre, et se trouve en masses arrondies, recouvertes par les pétales de la fleur du pavot ou par les feuilles de cette plante; sa consistance est assez solide, son odeur faiblement vireuse, quoique très forte. L'opium *indigène* a une teinte brunâtre et se présente en petites masses homogènes de consistance variable; l'odeur qu'il dégage est moins forte que celle des autres espèces; il a une saveur amère plus ou moins âcre. Cette sorte n'est pas l'objet d'un commerce régulier. Sa composition chimique ne diffère pas de celle de l'opium exotique; il est moins riche en morphine et par conséquent plus faible dans son action. L'opium de Turquie était le seul que l'on trouvait naguère dans le commerce européen; celui de l'Inde lui fait aujourd'hui concurrence. Le premier vient de l'Arabie, de la Perse et de l'Égypte. On le tire aussi de Smyrne, mais il est beaucoup plus noir. C'est à Kara-Hissar, dans l'ancienne Phrygie, que l'on prépare l'opium en grand; nous dirons ailleurs (*voy.* Pavot) quel est le mode d'extraction suivi dans ce pays. L'opium de l'Inde vient du Bengale. La quantité employée en médecine est très faible, comparée à celle qui est consommée comme masticatoire ou qui se fume; aussi le chiffre de l'importation pour l'Europe n'a-t-il qu'une importance médiocre. Les Anglais tirent annuellement de l'Inde environ 300,000 kilogr. d'opium. Ils ne reçoivent dans leurs ports qu'une faible partie de cette énorme quantité, et ils en recevront moins encore aujourd'hui qu'ils favorisent impunément la tendance des Asiatiques à se servir de ce poison. Les anciens connaissaient les propriétés de l'opium. Ils le tiraient surtout de Thèbes, d'où est venu le nom d'*extrait thébaïque* que l'opium a longtemps porté; aujourd'hui Thèbes n'en fournit plus. Les essais de culture du pavot avaient déjà donné en France des résultats avantageux; il est regrettable qu'on les ait abandonnés. A.F.

(*) *Voir* la *Revue Britannique* (1842).

OPLITES ou Hoplites, *voy.* Infanterie et Phalange.

OPODELDOCH, *voy.* Baume.

OPORIN (Jean), imprimeur et libraire célèbre de Bâle, naquit dans cette ville, le 25 janvier 1507. Son père, peintre médiocre, s'appelait *Herbster;* mais, selon la mode des érudits de son temps, le fils fit subir plus tard à son nom une transformation grecque (ὀπώρα, automne et canicule). Il étudia beaucoup dans sa jeunesse, et exerça d'abord les fonctions de répétiteur à l'abbaye de Saint-Urbain, près de Lucerne. Il se chargea ensuite de transcrire et de collationner les ouvrages des Pères grecs pour l'éditeur Froben (*voy.*). En 1529, on lui confia la direction de l'école du Dôme de Bâle; mais il y renonça pour s'adonner à l'étude de la médecine. Il sut gagner l'estime d'Érasme, et s'attacha pendant quelque temps au fameux Paracelse (*voy.* ces noms); puis il occupa une chaire de langue grecque dans sa ville natale. Ayant abandonné cette position pour l'état d'imprimeur, il publia beaucoup d'éditions d'auteurs grecs et latins qu'il accompagna lui-même de scholies et de commentaires, et qui, par le soin et la correction scrupuleuse apportés dans leur exécution typographique, lui acquirent une grande réputation. Mais la prospérité matérielle de son établissement ne s'accrut point avec sa renommée, qui n'avait pu remédier au dérangement de ses affaires. Il avait quitté son imprimerie lorsqu'il mourut, le 6 juillet 1568. La marque de ses éditions est un Arion assis sur un dauphin, au milieu des flots agités. On trouve le catalogue des ouvrages sortis de ses presses, à la suite de la harangue d'A. Jockisch, *De ortu, vitâ et obitu J. Opo-*

rini, Strasb., 1569-71, in-8°; et dans les *Vitæ selectæ eruditissimorum virorum* de Ch. Gryphius, Breslau, 1711, in-8°. CH. V.

OPORTO, *voy.* PORTO.

OPPELN (PRINCIPAUTÉ D'), partie de la Haute-Silésie, aujourd'hui incorporée dans la régence prussienne appelée de même, du nom de l'ancienne ville et forteresse d'Oppeln (Opolé), son chef-lieu, sur l'Oder. Vladislas, du sang royal des Piasts (*voy.*) de Pologne, qui régnait sur la Haute-Silésie, avait créé cet apanage en faveur de son fils Boleslas Ier, mort en 1313, qui le transmit à ses descendants, entre lesquels il y eut différents partages. Jean, dernier duc de cette famille, étant mort, en 1532, sans laisser d'héritier, sa principauté fut réunie à la Bohème. Elle devint ensuite (1550) pour quelque temps la possession de Jean-Sigismond Bathori (*voy.*), qui la reçut de l'empereur Ferdinand Ier, en échange de la Transylvanie. Ferdinand III l'engagea, en 1645, à Vladislas IV, roi de Pologne. Restituée en 1664, elle resta dépendante de la Bohème jusqu'en 1742, époque de la conquête de la Silésie par les Prussiens. *Voy.* SILÉSIE. CH. V.

OPPIEN, poëte grec, natif d'Anazarbe en Cilicie, ou d'Apamée en Syrie, florissait vers la fin du IIe siècle de notre ère. Il est auteur de deux poëmes didactiques, l'un sur *la chasse* et l'autre sur *la pêche*, où l'on remarque beaucoup d'érudition, l'étude des bons modèles, et de grandes beautés poétiques, surtout dans les épisodes. La critique moderne distingue deux poëtes du même nom, l'un natif de la Cilicie, à qui elle attribue le poëme sur la pêche, et l'autre, originaire de la Syrie et d'un âge postérieur, qu'elle croit l'auteur du poëme sur la chasse. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on raconte que Caracalla fut tellement touché des charmes de la poésie d'Oppien, qu'il lui fit donner un écu d'or pour chaque vers : d'où le nom de *vers dorés* qui leur resta. La 1re édition des deux poëmes réunis est celle d'Alde (Venise, 1517); deux ans auparavant, Musurus avait publié à Florence le poëme sur la chasse seul. Ils furent réimprimés ensuite à Leyde, 1597, en grec et en latin, avec des notes pleines d'érudition de Rittershusius, puis à Strasbourg, 1776, et enfin à Leipzig, 1813. *C. L. m.*

OPPOSITION. Dans le sens le plus étendu, on dit que deux choses sont en opposition quand elles se contrarient et se font obstacle, ou seulement lorsqu'elles font contraste ou pendant l'une avec l'autre; c'est dans ce dernier sens qu'on emploie le mot d'opposition en astronomie pour désigner l'aspect d'un corps céleste situé à 180° d'un autre (*voy.* CONJONCTION, ASPECT DU CIEL, LUNE, etc.). En rhétorique, l'opposition est une figure par laquelle on réunit des idées qui semblent contradictoires : *une folle sagesse*, par exemple. En jurisprudence, c'est l'action de se rendre opposant pour empêcher l'exécution d'une chose : on fait opposition à un scellé, à un inventaire, à une vente, à un paiement, à un mariage, etc. Un jugement (*voy.*) rendu par défaut peut être attaqué par voie *d'opposition*, c'est-à-dire qu'il est rappelé devant la même juridiction. X.

Mais on entend surtout par opposition une différence d'opinion, qui fait mettre obstacle à la manière d'agir d'autres personnes. C'est une espèce d'antagonisme, de dissidence dans un corps quelconque; et alors ce mot est d'un fréquent usage en droit politique pour exprimer le parti opposé au gouvernement, soit dans les chambres législatives, soit dans la presse ou dans le pays. Parlementaire ou extra-parlementaire, l'opposition n'est point quelque chose d'absolu, mais d'essentiellement relatif dans ses éléments comme dans ses doctrines. Elle se transforme avec le pouvoir ou le ministère qu'elle combat, de manière à se trouver toujours en face de lui avec un drapeau contraire, niant ce qu'il affirme, affirmant ce qu'il nie, wigh s'il est tory (*voy.* ces mots), poussant au mouvement s'il tient pour la résistance, et réciproquement.

Bien qu'avant 1789 elle n'eût chez nous ni désignation ni tribune officielle, l'opposition, particulièrement sympathique à l'esprit français, est, en France, aussi vieille que la monarchie. Seulement, à défaut d'une voie légale pour se produire,

elle emprunta, suivant les temps, des formes différentes. Tantôt elle se cachait au fond des disputes théologiques, tantôt elle animait les remontrances des corps judiciaires; le plus souvent elle alimentait la malignité stérile des cercles, des pamphlets, des chansons (*voy.* ces mots et MAZARINADES). Protestante et ligueuse au XVI^e^ siècle, frondeuse et janséniste au XVII^e^, elle devint, au siècle suivant, parlementaire, philosophe et bel-esprit. Au moment où éclata la révolution française, elle était partout, jusque dans les conseils et sur les marches du trône. Pour le rôle qu'elle a joué dans les diverses phases de cette révolution, *voy.* les mots CONSTITUANTE (*Assemblée*), LÉGISLATIVE (*Assemblée*), CONVENTION NATIONALE, DIRECTOIRE, FEUILLANTS, GIRONDINS, JACOBINS, etc.

Sous l'empire, l'opposition ne se révéla guère d'abord que dans les velléités d'indépendance, bientôt réprimées, du tribunat (*voy.*), et dans quelques conspirations militaires avortées (*voy.* MALET, PHILADELPHES). Un sénat muet, une presse enchaînée, un pays enthousiaste jusqu'au jour des défaites, ne laissaient point de place à des manifestations publiques de désapprobation. Il fallut que les revers du maître vinssent enhardir la lassitude de la nation. On vit alors ce qu'il en coûte à un pouvoir de n'avoir pas souffert d'opposition. Les corps de l'état passèrent tout à coup du servilisme à l'hostilité, et les populations de l'idolâtrie à l'indifférence. L'époque de la Restauration (*voy.* l'art., ainsi que les mots CHARTE, LIBÉRALISME, etc.) fut chez nous celle du triomphe de l'opposition parlementaire. Faible d'abord, au point qu'elle provoquait, de la part d'un membre de la majorité, l'exclamation dédaigneuse : « Ils ne sont que six ! » suivie de cette foudroyante réplique de Casimir Périer : « Nous ne sommes que six, mais nous avons derrière nous 30 millions de Français dont nous représentons les intérêts et les vœux », cette opposition grossit peu à peu par l'adjonction successive des impérialistes, des royalistes constitutionnels, puis enfin du parti nommé de *la défection*, jusqu'au nombre de 221 (*voy.* ces mots) qui l'éleva au rang de majorité parlementaire. A ce principal élément d'opposition venaient se joindre une presse de plus en plus hostile (*voy.* CONSTITUTIONNEL, COURRIER FRANÇAIS, NATIONAL, etc.) et jusqu'à ces vieilles armes de l'esprit français, le pamphlet et la chanson (*voy.* COURRIER et BÉRANGER), sans parler d'autres attaques plus obscures et moins avouables (*voy.* CARBONARISME, SOCIÉTÉS SECRÈTES), qui de tout temps ont plutôt compromis qu'avancé le succès de l'opposition légale et parlementaire. Ce triomphe fut consacré par la révolution de juillet 1830 (*voy.*). Mais déjà, sous l'apparente unanimité des trois journées, germaient les dissentiments qui éclatèrent après la victoire. Le parti carliste ou légitimiste et le parti républicain, tantôt unis, tantôt séparés, enfin la fraction des hommes qui trouvaient qu'on n'avait pas assez fait, ou qu'on n'avait pas tenu tout ce qu'on avait promis, tels sont les trois éléments dont se composa l'opposition des 12 dernières années. Le temps n'est pas encore venu de porter sur elle un jugement définitif et impartial. R-Y.

L'opposition n'est pas toujours homogène : elle peut se composer d'éléments divers et même opposés, mais qui se réunissent dans le but commun de renverser un ministère qui leur déplaît également. Dans certaines circonstances, cette réunion a pris le nom de *coalition*, comme par exemple celle de 1822 (*voy.* RICHELIEU, FOY, etc.), et celle de 1839 (*voy.* MOLÉ, GUIZOT, etc.). Toujours bonne pour démolir, elle est le plus souvent impuissante à composer un nouveau cabinet; cependant, en France comme en Angleterre, on a vu se former des ministères *de coalition* (*voy.* ce mot et NORTH). En Angleterre, l'opposition est *systématique*, sauf de rares exceptions, et elle n'est efficace qu'à cette condition. Toutefois, dans les temps ordinaires, il est certain que l'opposition systématique, qui trop souvent fait violence aux convictions de beaucoup de membres du parti, présente de graves inconvénients. D'un autre côté, l'individualisme dissout et fractionne l'opposition aussi bien que la majorité qui soutient le ministère. Voici à ce sujet l'opinion de M. de Chateaubriand : « L'opposition

systématique, a-t-il dit (*Congrès de Vérone*, t. II, p. 411), nous semble la seule propre à ce gouvernement (représentatif). L'opposition surnommée *de conscience* est impuissante. La conscience peut arbitrer un fait *moral;* elle ne juge point d'un fait *intellectuel :* force est de se ranger sous un chef, appréciateur des bonnes et des mauvaises lois. N'en est-il ainsi? alors tel député prend sa bêtise pour sa conscience et la met dans l'urne. L'opposition dite *de conscience* consiste à flotter entre les partis, à ronger son frein, à voter même, selon l'occurrence, pour le ministère, à se faire magnanime en enrageant; opposition d'imbécillités mutines chez les soldats, de capitulations ambitieuses parmi les chefs. Tant que l'Angleterre a été saine, elle n'a jamais eu qu'une opposition systématique : on entrait et l'on sortait avec ses amis; en quittant le portefeuille, on se plaçait sur le banc des attaquants. Comme on était censé s'être retiré pour n'avoir pas voulu adopter un système, ce système étant resté près de la couronne, devait être nécessairement combattu. Or, les hommes ne représentant que des principes, l'opposition systématique ne voulait emporter que les principes, lorsqu'elle livrait l'assaut aux hommes. » J. H. S.

OPTATIF. En grammaire, c'est un mode (*voy.* VERBE) qui, dans certaines langues, notamment en grec, sert à exprimer le souhait, *optatio*. Dans les langues où l'optatif manque, comme en français, le souhait s'exprime par le subjonctif. F. D.

OPTICIEN, *voy.* INSTRUMENTS DE PRÉCISION, T. XIV, p. 788, LUNETTE, etc.

OPTIMATES (de *optimi*, les meilleurs). C'était à Rome l'opposé de *populares*. Il ne faut pas voir dans ce mot un titre honorifique, une dignité, mais une simple dénomination de parti. A quelque ordre qu'on appartînt, on pouvait être au rang des *populares* ou des *optimates*, selon les voies que l'on prenait pour entrer dans les emplois publics. La distinction de ces deux partis est parfaitement établie dans le plaidoyer de Cicéron pour P. Sextius (c. 45). D'après l'orateur, les *populares* étaient ceux qui, dans leurs discours, dans toutes leu actions, s'étudiaient à plaire à la multitude; les *optimates* aspiraient à l'estime des honnêtes gens. Et il mettait parmi les honnêtes gens tous les citoyens sans reproche, en quelque rang qu'ils se trouvassent. Les *populares* étaient les champions des révolutionnaires; les *optimates*, ceux des aristocrates, des conservateurs, etc. On voit que si les dénominations changent, les choses restent. J. T-v-s.

OPTIMISME et PESSIMISME (d'*optimus*, le meilleur, et de *pessimus*, le pire), systèmes opposés, et plus souvent opinions fondées sur des points de vue tout-à-fait différents. Selon qu'on est affecté, on peut, à l'occasion du même événement, faire comme Démocrite ou comme Héraclite, être Jean qui pleure ou Jean qui rit. Ainsi considérés, l'optimiste et le pessimiste sont deux caractères tracés agréablement, sinon fortement, par Collin d'Harleville (*voy.*) dans sa comédie de l'*Optimiste*. M. de Plinville voit tout en beau; il dit :

Chaque chose a son temps: l'enfance est consacrée
Aux doux jeux, la jeunesse à l'amour est livrée,
Et l'âge mûr au soin d'établir sa maison:
Croyez-moi, le bonheur est de toute saison.

Je vous soutiens, dit M. de Moronval, qui voit tout en noir,

Je vous soutiens, morbleu! qu'ici-bas tout est mal,
Tout, sans exception, au physique, au moral.

Le principe de cette double manière d'envisager les choses d'ici-bas, évidemment mêlées de bien et de mal, fit croire de bonne heure aux hommes que la nature est un [illegible] vaste système [illegible] actions bizarres. La superstition adopta ses idées, quoique Platon eût proclamé que la cause première a créé le monde le plus parfait possible pour des êtres imparfaits; que l'homme est à sa place; que tout est ce qu'il doit et ce qu'il peut être; que la mort est le dénouement du drame de la vie, et qu'elle découvre et justifie tout le plan des lois éternelles.

L'erreur des deux principes a surtout régné dans l'Orient, et les sophistes de l'Occident l'ont souvent reproduite dans leurs paralogismes contre la Providence.

Leibnitz, pour en finir avec eux dans sa *Théodicée*, se montra le plus rigide champion de l'optimisme. Il trouve en Dieu une *liberté absolue*, au moyen de laquelle il peut agir ou ne pas agir, créer ou ne pas créer, et une *nécessité hypothétique* qui émane de sa perfection. Selon ce philosophe, du moment que Dieu se détermine à la création d'un monde, sa puissance, sa sagesse et sa bonté le forcent à créer le meilleur et le plus parfait des mondes possibles. De cette nécessité découle la supériorité de notre monde, qui n'est point parfait, mais qui est le meilleur que Dieu ait vu parmi les types de mondes qui se sont offerts à lui avant la création. Les imperfections physiques et morales (*voy.* Mal) ne sont donc point imputables à Dieu, mais à l'essence même des choses. L'homme, d'ailleurs, et le globe qu'il habite ne doivent pas être envisagés isolément; et, pour bien juger de ce qui nous paraît défectueux dans une partie, il faudrait embrasser l'ensemble. Nous pouvons même reconnaître que le mal moral et le mal physique sont souvent une source de biens et de vertus : l'adultère de Tarquin chasse les tyrans et prépare les beaux jours de Rome; les persécutions font la gloire des martyrs; tous les maux sont féconds en avantages, et, en définitive, *tout est bien*.

Cet axiome, soutenu moins mathématiquement, fut la pensée de Shaftesbury, de Bolingbroke et de Pope, dans les belles épitres de son *Essai sur l'homme*. Le bon sens de Voltaire ne put y souscrire. A la vue du désastre de Lisbonne, en 1755, il s'écria :

Philosophes trompés qui criez : *Tout est bien*,
Accourez, contemplez ces ruines affreuses.
. . . . . .
Tout est bien, dites-vous, *et tout est nécessaire*.
Quoi! l'univers entier, sans ce gouffre infernal,
Sans engloutir Lisbonne, eût-il été plus mal?
Êtes-vous assurés que la cause éternelle
Qui fait tout, qui sait tout, qui créa tout pour elle,
Ne pouvait nous jeter dans ces tristes climats
Sans former des volcans allumés sous nos pas?
Borneriez-vous ainsi la suprême puissance?

Une réfutation plus vive et plus piquante de l'optimisme parut sous le titre de *Candide*, conte où Voltaire a déployé une verve satanique, et où la plaisanterie prodiguée aux misères de l'homme devient une insulte à la Providence.

Quand le philosophe de Ferney envoya au philosophe de Genève son poëme sur le désastre de Lisbonne, Rousseau prit la plume en faveur de l'optimisme. Dans la lettre de 20 pages qu'il écrivit à Voltaire, il proposa cet amendement, qui nous semble fort raisonnable : « Au lieu de *tout est bien*, il vaudrait peut-être mieux dire : *le tout est bien*, ou *tout est bien pour le tout*. » La démonstration du contraire dépasse les bornes de l'intelligence humaine. Cette intelligence audacieuse n'en tentera pas moins vainement la solution des problèmes relatifs à la Providence, et les sages ne verront jamais s'éteindre la double erreur de l'optimisme et du pessimisme. J. T-v-s.

OPTIQUE. Ce mot, formé en grec du nom de l'œil (ὄψ), est consacré à la science qui s'occupe des lois de la vision (*voy.*), et par conséquent de la lumière (*voy.*) qui en est l'objet. On la divise en *catoptrique* pour les effets des rayons réfléchis par les miroirs, et en *dioptrique* (*voy.* ces mots) pour les effets des rayons réfractés par les verres ou par les autres corps transparents. De ces deux moyens employés à la fois, on a donné aux téléscopes à miroirs et aux chambres obscures le nom d'instruments *catadioptriques*. On regarde encore comme appartenant à l'optique les lois de la *perspective* (*voy.* l'art.).

L'optique est une des branches les plus importantes des sciences physico-mathématiques; non-seulement elle sert à expliquer les lois naturelles de la vision, non-seulement elle recherche les propriétés de la lumière et expose la théorie des couleurs, elle sert encore à rendre raison d'une grande quantité de phénomènes de la nature qui frappent nos yeux, et surtout à nous faire connaître les erreurs et les illusions de la vue. Elle a permis de pousser bien loin l'investigation dans les sciences naturelles, et l'astronomie doit à son secours ses plus belles découvertes. D'un autre côté, l'optique présente des difficultés qui égalent son utilité. Ses principes généraux, ses lois fondamentales ne sont pas toujours assis avec cette certitude qu'on re-

marque en d'autres parties des sciences exactes. Ce n'est qu'à force d'expériences et par de savantes combinaisons de ces expériences entre elles qu'on peut espérer de parvenir à fonder l'optique sur des bases solides. Les travaux de notre époque tendent à ce but ; les résultats déjà obtenus en promettent de plus grands encore.

Les premières traces des connaissances théoriques concernant les diverses branches de l'optique se trouvent dans l'école de Platon. On croit qu'Empédocle est le premier qui ait écrit systématiquement sur la lumière. Cependant le plus ancien traité d'optique que nous possédions, mais sans doute défiguré, est celui qu'on attribue à Euclide. Ptolémée fit sur cette science un ouvrage plus étendu, dont l'Optique d'Alhazen, astronome arabe du XI^e^ siècle, n'est qu'un commentaire. Vitellion, géomètre polonais du XIII^e^ siècle, et Roger Bacon, publièrent des ouvrages sur l'optique ; pourtant ce fut seulement vers le milieu du XVI^e^ siècle qu'elle a commencé à former une véritable science. Maurolico ouvrit la voie par son ouvrage, plein de remarques intéressantes, intitulé *Theoremata de lumine et umbrâ ad perspectivam radiorum incidentium* (Venise, 1575, in-4°). J.-B. Porta, gentilhomme napolitain, prépara la découverte du mécanisme de la vision par son invention de la chambre obscure (*voy.*), à laquelle il compare l'œil dans son livre intitulé *Magia naturalis* (Naples, 1589, in-fol.) ; mais il ne donna aucune suite à cette idée ingénieuse, et ce fut Keppler (*voy.*) qui, dans son *Astronomiæ pars optica*, exposa le premier la théorie de la vision, au milieu d'une foule de recherches curieuses.

En 1637, la *Dioptrique* de Descartes (*voy.*) vint changer la face de la science. Plusieurs savants s'occupèrent alors de la lumière : toutes les branches de l'optique reçurent de notables développements, et les principaux instruments furent bientôt inventés ou perfectionnés (*voy.* LUNETTE, TÉLESCOPE, MICROSCOPE, etc.). Jacques Gregory publia son *Optica promota* (Londr., 1663, in-4°), que suivirent les *Leçons d'optique* de Barrow (*voy.* ce nom et les suiv.), en 1667, et le *Traité de la lumière*, de Huygens, en 1678. Newton pénétra plus profondément dans la science. Avant lui, on connaissait bien les principales propriétés de la lumière, sa réflexibilité, sa réfrangibilité, etc.; mais on était loin de se douter qu'il fût possible de la décomposer : la révélation de ce grand secret par Newton compléta toutes les théories et rendit raison de phénomènes jusqu'alors inexplicables. Son Optique avait paru en 1706. Pendant quelque temps, des géomètres célèbres marchèrent sur les traces de Newton, s'appliquant à développer et à soumettre au calcul les lois de la réfraction et de la réflexion de la lumière. En 1747, Euler, dans le but de remédier à la dispersion des couleurs produite par la réfraction des verres de lunettes, chercha la loi de cette dispersion, et fut conduit à des résultats différents de ceux de Newton. A la discussion qui s'établit à ce sujet entre Euler et Dollond, on doit l'invention des verres achromatiques (*voy.*) et l'un des plus beaux ouvrages d'Euler, sa *Dioptrica*. Dans ce livre, Euler ramène à des formules générales, et cependant très simples, la théorie de l'aberration de réfrangibilité et de sphéricité. Depuis, Klugel a exposé les théories d'Euler d'une manière abrégée dans l'*Analytische Dioptrik* (Leipz., 1778). Dans ces derniers temps, la science s'est encore enrichie d'une foule de belles expériences sur les propriétés de la lumière et de la découverte de propriétés nouvelles, telles que celle de sa polarisation, la photographie, etc. En même temps, les instruments sont arrivés à leur plus haute perfection. — *Voir* les traités d'Optique de Smith, Priestley, La Caille, etc., le Traité de la lumière, de sir J. Herschel, et l'Histoire de l'optique, de Priestley.

On donne aussi le nom d'*optique*, ou de *chambre optique*, à une espèce de boîte dans laquelle on regarde à travers une lentille des estampes enluminées, qui, placées horizontalement au fond de la boîte, paraissent perpendiculaires et très éloignées par l'effet d'un miroir incliné de 45°. *Voy.* LANTERNE MAGIQUE. L. L.

OPTOMÈTRE, instrument propre à déterminer la force de l'œil. Il consiste ordinairement en un tableau imprimé

glissant sur une règle divisée en pouces. La distance à laquelle l'œil peut lire ce tableau détermine le point visuel, et l'opticien sait dès lors quels verres conviennent à cet œil. *Voy.* LUNETTE. X.

OPUNTIENS, *voy.* LOCRIDE.

OQUE ou OKE, poids turc dont l'évaluation varie, mais qu'on peut estimer à environ 1.275 kilogr. Suivant M. Mac-Culloch, l'oque de Constantinople se compose de 2.272 rottoli, et le rottolo ou livre turque de 176 drams; 6 oques font 1 batman, 7 $\frac{1}{3}$ batmans égalent un quintal ou cantaro, lequel, pesant 56.437 kilogr. et valant 44 oques, donne à l'oque 0.2825 kilogr. Paucton divise l'oque en 2 rottoli, ou 4 chekys pesant chacun 0.318935 kilogr., ce qui fait 1.275 kilogr. pour l'oque, évaluation qui revient à peu près à celle de Lœhmann, d'après lequel le rottolo ou lodra serait de 0.637828 kilogr.; mais une autre évaluation, suivie par Kelly et vérifiée à Londres, donne au cheky ou yusdrome de Constantinople 0.32075 kilogr., ce qui se rapporte aux chiffres de M. Mac-Culloch. L'oque de Smyrne pèse 1.275657 kilogr.; mais il y en a un autre pour le commerce de détail qui va à 1.288098 kilogr. Dans cette ville, le quintal vaut 7 $\frac{1}{2}$ batmans, ou 45 oques, ou 100 rottoli. Au Caire, le rottolo pèse 144 drachmes ou 0.431032 kilogr.; l'oque vaut 400 drachmes, ou 1.197311 kilogr., ou 2.77 rottoli; le cantaro vaut 100 rottoli. Comme on le voit, si ces mesures portent le même nom dans l'empire Othoman, elles sont loin de se ressembler pour la valeur. L. L.

OR (*aurum*). Ce métal est connu de tout le monde par sa couleur d'un jaune légèrement orangé; par son éclat, qui ne le cède qu'à celui du platine, de l'argent et du mercure; par sa grande malléabilité; par sa sonorité, qui est cependant moindre que celle de l'argent; enfin par sa complète inaltérabilité à l'air. C'est le plus malléable et le plus ductile des métaux. On sait combien il s'étend sous le marteau du batteur d'or (*voy.*) : ainsi, avec un grain ou 53 milligr. (0.053) de ce métal, on obtient une feuille tellement mince que sa surface occupe 365 centim. carrés (0.0365), ou environ 50 pouces carrés. Avec 30 gr. d'or, on couvre un cylindre d'argent pesant 11 kilogr. Ce cylindre, passé à la filière, devient aussi mince qu'un cheveu et d'une longueur égale à 388 kilom., ou 97 lieues de 4,000^{m}. Passé au laminoir et réduit en une lame mince, ce fil d'or s'allonge d'environ $\frac{1}{7}$, ce qui fait 444 kilom. ou 111 lieues de 4,000^{m}; mais si l'on considère que cette lame a deux surfaces dorées, en les mettant bout à bout par la pensée, on aura réellement une longueur de 888 kilom. ou 222 lieues qu'occuperont les 30 gr. d'or (*voy.* FILS MÉTALLIQUES). Un fil d'or de 0^{m}.002 de diamètre porte 68.22 kilogr. La dureté de l'or est supérieure à celle de l'étain et du plomb; mais elle est moindre que celle du fer, du cuivre, de l'argent et du platine. Sa densité varie de 19.257 à 19.381. Il fond à la température de 32° du pyromètre de Wedgwood. Très fixe au feu de forge, il s'évapore, dit-on, sous le feu du gaz tonnant, et dans cette expérience il éprouve même une combustion. L'acide azotique (nitrique) ne l'attaque point; mais il est dissout par l'acide hydrochloro-azotique, lequel, pour cette raison, a reçu des alchimistes le nom d'*eau régale*, parce que l'or était à leurs yeux le roi des métaux.

On parvient par des moyens chimiques à oxyder l'or. M. Berzélius compte trois oxydes d'or : le protoxyde, qui contient 96.13 d'or et 3.87 d'oxygène; le deutoxyde, qui se compose de 92.55 d'or et 7.45 d'oxygène; le peroxyde, composé de 89.23 d'or et de 10.77 d'oxygène. On a appelé cet oxyde *acide orique*, parce qu'il remplit le rôle d'acide en présence de quelques alcalis, tels que la potasse et l'ammoniaque. L'or est susceptible de se combiner immédiatement avec le chlore (*voy.*) : à l'aide de la chaleur, il peut même se dissoudre dans l'eau chargée de chlore, et il existe plusieurs moyens d'obtenir le chlorure d'or, combinaison que l'on emploie souvent avec succès dans le traitement des maladies syphilitiques (*voy.* l'art.). L'or, précipité de sa dissolution hydrochlorique par l'ammoniaque ou alcali volatil, acquiert une propriété qui lui est commune avec l'argent et le mercure : il devient fulminant (*voy.*),

En certaines circonstances, il donne un oxyde de couleur pourpre, employé par les émailleurs sous le nom de *pourpre de Cassius*.

L'or a la plus grande affinité pour le mercure; par leur contact, ces deux métaux s'unissent : il en résulte un amalgame (*voy.*), dont le mercure se sépare facilement par la distillation; c'est sur ces propriétés qu'est fondé le procédé de la dorure (*voy.*) à l'*or moulu*, procédé que les dangers qu'il présente pour les ouvriers feront remplacer un jour par la galvanoplastie (*voy.* MERCURE). C'est aussi à la faveur de cette affinité des deux métaux que l'on extrait l'or des minerais qui le contiennent.

Avec la plupart des métaux, l'or forme des alliages (*voy.*) qui le rendent plus dur et plus cassant, et qui modifient sa couleur. Ces sortes d'alliages sont employés avec succès dans la bijouterie. L'alliage de cuivre et d'or est plus dur, plus sonore, et plus foncé en couleur que l'or; il sert de soudure aux bijoux. L'argent et l'or forment un alliage blanc que les bijoutiers nomment *or blanc*, que l'on emploie dans certains ornements et qui sert aussi pour la soudure. Le zinc et l'or mélangés par parties égales forment aussi un alliage blanc, que dans certains ouvrages on préfère au précédent parce qu'il est très dur, susceptible de recevoir un beau poli et peu altérable à l'air : on l'a proposé pour fabriquer des miroirs de télescope. Enfin le bismuth, le plomb, le fer et le zinc, mêlés en petites proportions à l'or, lui communiquent des teintes variées et forment des alliages non ductiles.

L'or que l'on extrait du sein de la terre et qui porte le nom d'*or natif*, n'est pas aussi pur que cette dénomination semble l'indiquer; il est toujours allié à une petite quantité d'autres métaux : ainsi l'or de Sibérie, qui passe pour le plus pur, se compose de 99.35 pour 100 d'or pur allié à quelques parties d'argent, de cuivre et de fer. L'or affecte certaines formes cristallines, telles que le cube, l'octaèdre et quelquefois le dodécaèdre rhomboïdal; mais le plus ordinairement il se présente en dendrites (*voy.*), c'est-à-dire en rameaux à la surface de la roche qui lui sert de gangue, ou bien en lames plus ou moins grandes, en très petites paillettes, ou en grains plus ou moins gros, que l'on nomme *pépites* lorsqu'ils se présentent détachés de leur gangue. Le 26 octobre 1842, il a été trouvé, dans les lavages de Miask (gouv. de Perm), un bloc d'or natif pesant près de 40 kilogr. (2 pouds 7 livres 922 zolotniks) : c'est le plus considérable que l'on connaisse. Ce métal est disséminé dans des filons de quartz qui traversent les granites et les roches les plus anciennes du terrain schisteux, comme à la Gardette (Isère), à la base du mont Rose en Piémont, aux environs de San-Pedro dans la Colombie, et de Villa-Rica au Brésil. Les porphyres et les trachytes sont encore plus riches en or que les granites : les environs de Kremnitz et de Schemnitz en Hongrie, de Nagy-Banya et de Felso-Bania en Transylvanie, ainsi qu'un grand nombre de localités des deux Amériques en fournissent la preuve. Mais les exploitations les plus productives et les moins coûteuses sont celles qui se font par le lavage dans les dépôts de transports qui ont été formés par la décomposition des roches aurifères : tels sont ceux des monts Ourals (*voy.*) et de quelques autres montagnes de la Russie d'Asie; ceux des environs de Villa-Rica et de Sero-do-Frio, au Brésil; ceux de Choco et d'Antioquia, dans la Colombie; et, en Afrique, ceux du pays de Kordofan, de Sofala et de Bambouk. Un autre genre de lavage d'or est celui des sables de fleuves et de rivières, tels que ceux du Rhin et du Danube; mais il est en général d'un produit peu considérable. *Voy.* MÉTAUX, MINÉRAL (*règne*), MINÉRALOGIE, etc.

On connaît les nombreuses applications de l'or (*voy.* ORFÉVRE, BRONZE, DORURE, CÉMENTATION, COUPELLATION, TITRE, CARAT, MARC, MONNAIE, NUMÉRAIRE, ESPÈCES, BIJOUX). Le prix de l'or, variable suivant les progrès de l'exploitation, a été l'objet des savantes recherches de M. A. de Humboldt. Soumis à des changements de cours journaliers, l'or est à l'argent, en France, dans le rapport légal de 15.5 à 1; et le kilogr. d'or pur vaut 3,444 fr. 44 c. J. H-T.

OR (AGE D'), *voy.* AGES.

OR (BULLE D'), *voy.* BULLES IMPÉRIALES.

ORACLES, nom qui nous est venu du latin *oraculum*, et qui désigne, soit les révélations, les réponses divines, faites de diverses manières aux hommes, dans leurs besoins ou d'après leurs demandes, soit les lieux consacrés par la religion pour les consultations de ce genre, chez nombre de peuples anciens ou même modernes. Les Grecs, chez qui les oracles jouèrent un si grand rôle, appliquèrent aux deux choses des noms différents, où ils firent dominer tantôt l'idée d'un secours, tantôt celle d'une inspiration, ou bien encore d'une manifestation, d'une parole des dieux (*χρηστήριον, χρησμός, μαντεῖα, θεοπρόπια, πρόφαντα, λόγια*).

Les oracles sont de beaucoup la partie la plus importante et la plus élevée de la divination (*voy.*) des anciens, de cette fausse science qui s'était donné pour objet, ou de faire connaître aux hommes la volonté des puissances supérieures, ou de leur dévoiler par des moyens quelconques le secret de l'avenir. Les prophètes, les sibylles (*voy.* ces mots), inspirés des dieux, proclamaient leurs décrets dans un état d'extase regardé comme divin par eux et par les autres. Les prêtres, les devins voyaient dans les signes, dans les prodiges, dans les songes qu'ils interprétaient au peuple, ce que le peuple y voyait lui-même, sous l'empire des religions dont le culte de la nature était la base, des avertissements donnés à tous par les mille voix de cette nature mystérieuse, remplie de démons et de génies sans cesse occupés des choses d'ici-bas (*voy.* l'art. MYTHOLOGIE). De plus, dans l'esprit de ces religions, les éléments eux-mêmes, divinisés aussi bien que les astres, la terre, l'eau, le feu, l'air, leurs émanations comme les forces suprêmes qui y présidaient, passaient pour doués d'une vertu prophétique, qui se communiquait aux hommes et jusqu'aux animaux. Enfin, les mourants placés, pour ainsi dire, au bord de l'autre vie, et les âmes des morts évoquées par des cérémonies magiques, qui dataient, ainsi que les sorts (*voy.* MAGIE), des époques les plus reculées, et qui reparurent dans la décadence du paganisme, durent également lire dans l'avenir et rendre des oracles.

Voilà l'origine des oracles, qui se confond avec celle de la divination en général, à tel point qu'il n'est presque pas un des modes si variés de celle-ci dont on ne retrouve des traces dans ceux-là, souvent même de plusieurs à la fois. Mais ce qui distingue les oracles et ce qui fait leur caractère propre, c'est qu'ils étaient des institutions à part, garanties par l'autorité de la religion publique, et où les dieux eux-mêmes, par des moyens directs ou indirects, analogues à ceux de la divination ordinaire, mais plus sûrs et plus saints, révélaient les arrêts de la destinée. Déjà en Égypte, en Éthiopie, sous l'influence de la caste sacerdotale dominante, les prédictions et les pronostics, plus ou moins abandonnés, dans d'autres pays de l'Orient, à l'inspiration ou à l'interprétation individuelle, à l'art des devins, à l'enthousiasme des prophètes, furent concentrés et organisés hiérarchiquement en de véritables oracles, les plus exclusifs, les plus puissants de tous. Chez les Égyptiens, dit Hérodote, l'art de la divination n'est attribué à aucun homme; certains dieux se le sont réservé. Nous savons par Diodore de Sicile que ces dieux, qui s'exprimaient le plus souvent par des signes, et dont les prêtres étaient les organes nécessaires, allaient, à Méroé, jusqu'à prononcer la mort des rois, et qu'ils dirigeaient toutes les affaires de la nation.

Dans les cités libres de la Grèce, et avec la mobilité des institutions helléniques, on est surpris, au premier abord, de rencontrer un phénomène analogue à bien des égards. Mais si l'on réfléchit que, chez les Grecs eux-mêmes, les oracles remontaient à l'enfance de la société, qu'ils s'appuyaient sur les croyances populaires, qu'ils furent remis en général à la garde de familles aristocratiques, dans lesquelles le sacerdoce était plus ou moins héréditaire, que la politique, disons mieux, le besoin d'une autorité médiatrice et suprême entre tant de petits états rivaux quoique frères, dut maintenir, développer ce qu'avait fondé la religion, on cessera de s'étonner de la longue influence exercée par les oracles, et de leur préémi-

nence sur les autres genres de divination plus arbitraires. L'homme, dans sa faiblesse et dans son ignorance, non-seulement implore le secours, la lumière célestes, pour guider ses pas au milieu des sentiers pénibles et obscurs de la vie; mais cette lumière, mais ce secours, il veut, dans sa raison naissante, et les Grecs le voulurent plus qu'aucun autre peuple, les reconnaître à des marques certaines, à des témoignages infaillibles. Aussi demandèrent-ils ces garanties de la véracité des oracles à des circonstances de localités ou de personnes, qui semblaient à leur foi naïve autant d'annonces caractéristiques de la présence ou de l'action divine : un arbre nourricier et séculaire, au feuillage touffu, où retentissaient des voix extraordinaires, des sons merveilleux; une source, une grotte d'où émanaient des eaux, d'où s'échappaient des exhalaisons, capables de produire des effets singuliers sur l'esprit ou sur le corps; le tombeau d'un devin ou d'un prophète renommé pendant sa vie et descendu miraculeusement aux enfers, dans un lieu révéré ou redouté depuis; beaucoup d'autres particularités plus ou moins frappantes, plus ou moins mystérieuses, et qu'il serait trop long d'énumérer. Les prêtres, les chefs du peuple saisirent ces indices qu'une croyance commune leur signalait; ils les développèrent dans le sens de cette croyance; ils se portèrent les interprètes reconnus d'avance de ces divins symboles; leur parole fut reçue comme celle des dieux qu'ils annonçaient dans des signes visibles à tous, mais qu'eux seuls pouvaient expliquer; et les oracles se trouvèrent constitués au profit de la religion et de l'humanité tout ensemble, tant qu'ils restèrent fidèles à leur mission première, tant qu'ils furent d'accord avec l'esprit des temps et la marche de la civilisation secondée plutôt qu'entravée par eux.

Ce que nous venons d'exprimer en général, pour caractériser les oracles des Grecs dans leur ensemble, l'histoire le confirme en particulier par ce qu'elle nous raconte ou nous laisse entrevoir des principaux. Le plus ancien de tous, au rapport d'Hérodote, était celui du Jupiter des Pélasges ou des Grecs primitifs, établi à Dodone (*voy.*), dans la Thesprotie, contrée de l'Épire. Il était administré par les *Selles* ou *Helles*, tribu sacerdotale connue d'Homère, qui nous dépeint les mœurs ou grossières ou austères de ces premiers prophètes de Jupiter. Dans la forêt de chênes consacrée à ce dieu, il s'en trouvait un, de l'espèce qui porte des glands doux (*quercus esculus*), dont le tronc recélait probablement son idole, et dont le feuillage agité par le vent rendait des sons qui faisaient connaître sa volonté. Les Selles en avaient le secret, et l'on parle aussi de prêtresses nommées *Péliades* ou *Pélies*, au nombre de deux ou de trois, qui leur furent associées, lorsque Dioné elle-même prit place à côté du Jupiter de Dodone. Comme leur nom veut dire *colombes*, et que des colombes, selon toute apparence, étaient consacrées à Dioné ainsi qu'à Vénus; que, de plus, ces oiseaux annonçaient l'avenir, à Dodone peut-être aussi bien qu'ailleurs, il en est résulté, entre les colombes et les prêtresses homonymes, une confusion qu'il n'est pas aisé de débrouiller. Il nous suffira de dire ici que les prêtres égyptiens en profitèrent pour persuader à Hérodote que l'oracle était leur fondation, pendant que, de leur côté, les prêtresses et les prêtres de Dodone consentaient à cette origine, qui ajoutait au prestige de son antiquité, à une époque surtout où des liens multipliés s'étaient formés entre les cultes de la Grèce et ceux de l'Égypte, où en particulier le Jupiter de Dodone et le grand dieu d'Ammonium et de Thèbes (*voy.* AMMON), avaient été assimilés l'un à l'autre. Nous ne savons si les modifications successives, apportées dans la manière dont se rendaient les oracles du premier de ces dieux, tiennent ou non à ces communications, lorsqu'un ou plusieurs bassins d'airain furent suspendus aux chênes sacrés, lorsque fut introduit un appareil plus propre encore à produire les sons prophétiques. Il est aussi question d'une source merveilleuse, qui sourdissait au pied du chêne de Jupiter, et dont le murmure était interprété par les prêtresses; ou même de *sorts* qui auraient été là comme à Delphes un moyen accessoire

de divination. Quoi qu'il en soit de ces divers témoignages, l'oracle de Dodone eut chez les Pélasges, non-seulement de la Grèce, mais de l'Italie, un crédit qui se maintint pendant l'âge héroïque, qui se restreignit dans les temps historiques par différentes causes, mais dont on trouve des preuves remarquables, chez les Hellènes, au moins jusqu'à l'époque de la guerre du Péloponnèse, et même plus tard.

Ce qui contribua surtout à diminuer l'importance de l'oracle de Dodone, sans l'éclipser toutefois, ce fut l'influence croissante de l'oracle de Delphes (*voy.*), qui eut tant de part à l'établissement, au progrès des tribus helléniques, au développement de la civilisation, du commerce, des colonies de la Grèce, durant les plus beaux siècles de son histoire, et dont le renom s'étendit dans une grande partie du monde alors connu. Ses origines sont fort obscures, et ce n'est pas ici le lieu de chercher à les éclaircir; mais suivant la tradition homérique, Apollon aurait été le propre fondateur de son oracle de prédilection, établi par lui à Pytho, qui depuis fut Delphes, au centre de l'Hellade et de la terre habitée, et qu'il fit desservir par des Crétois venus à Crissa sous ses auspices. Cette intervention de la Crète, dans l'institution, ou au moins dans l'organisation primitive du culte d'Apollon *Pythien*, modifiée ensuite par le génie des Hellènes et surtout des Doriens, peut être regardée comme un fait avéré. Ce que la légende de Delphes rapportait d'une suite d'époques antérieures, dans lesquelles l'oracle aurait appartenu successivement à la Terre, à Thémis, à Phœbé, à Daphné, et même à Neptune, avant de passer à Apollon, doit, selon nous, s'expliquer dans un sens mythique et religieux beaucoup plus qu'historique. Apollon (*voy.*), le dieu prophète par excellence, comme le dieu expiateur, le dieu musicien et poëte, ce qui est tout un, annonce les décrets du destin au nom de Jupiter son père, le dieu de la destinée et de tous les présages. Mais il les annonce par l'organe de la *Pythie*, inspirée des émanations puissantes de la terre, sortant du gouffre au-dessus duquel elle est assise; et les oracles de Phébus, de ce dieu de la pure lumière, de ce dieu du laurier expiatoire et prophétique (*Daphné*), sont les maximes du droit commun des Hellènes, droit sacré dont la religion était la source, dont Thémis, personnification de la loi divine, était la gardienne. Quant à la présence de Neptune, de Bacchus, d'autres dieux encore auprès du sanctuaire de Pytho, elle peut s'entendre, en partie du moins, comme les différends d'Apollon Pythien avec Hermès ou Mercure et avec Hercule, soit des cultes divers, soit des modes de divination distincts, qui coexistèrent originairement ou s'établirent successivement à Delphes, des luttes qui éclatèrent entre quelques-uns d'entre eux, et d'autres faits analogues.

La splendeur de l'oracle de Delphes et le développement de cette vaste influence qui en fit le centre religieux, national, et même jusqu'à un certain point politique de la Grèce, datent de l'époque où les jeux pythiques et les fêtes musicales et poétiques qui s'y rattachaient y appelèrent de toutes parts les Hellènes charmés; où les Amphictyons (*voy.*) y fixèrent leur résidence principale et en prirent la surveillance; où Crissa ayant été rasée après une guerre de dix années, Delphes fut érigée en un état indépendant, constitué dans l'intérêt commun, et l'oracle réorganisé, aussi bien que les jeux, sous l'inspiration d'hommes tels que Clisthènes de Sicyone et Solon d'Athènes. C'est le commencement du VI^e^ siècle avant notre ère, alors que les *princes de Delphes* ou les *souverains de Pytho*, comme ils sont encore nommés, formèrent un conseil permanent qui, de concert avec les Amphictyons, veillait aux intérêts du dieu, administrait son culte et dirigeait son oracle. Les prêtres appelés *Hosii* ou les *Saints*, au nombre de cinq, choisis par le sort dans des familles nobles qui se vantaient de remonter à Deucalion, et présidés par le *prophète*, étaient plus particulièrement chargés de ces derniers soins. Il y a, dans cette constitution encore plus théocratique qu'aristocratique du sanctuaire public de Delphes, quelque chose de fort re-

marquable, et qui contraste avec les idées qu'on se fait d'ordinaire des institutions libres de la Grèce. Ce temple, duquel dépendait un vaste territoire consacré à Apollon; qui possédait des tribus entières d'esclaves; que desservait un sacerdoce nombreux et puissant; où affluaient de toutes parts les offrandes des villes et des rois, des petits et des grands; ce temple, qui était comme la capitale religieuse du monde hellénique, et d'où partaient sans cesse des oracles rendus au nom du dieu, aussi respectés en Lydie, en Égypte, en Italie qu'en Grèce même et dans les pays divers habités par les Grecs; tout cela rappelle l'Orient, le moyen-âge, et montre combien l'empire de la religion fut établi et jugé nécessaire chez tous les peuples anciens. Ce sont, en effet, les oracles qui présidèrent à l'éducation du peuple grec, qui adoucirent ses mœurs; c'est celui de Delphes surtout dont l'autorité dominante, inspirant la politique ou s'unissant avec elle, contribua le plus à faire prévaloir, entre tant de tribus divisées par le sol et par les intérêts, les principes de cette loi religieuse qui leur tint lieu de droit public à tant d'égards; c'est lui qui, favorable avant tout à la religion, mais encourageant l'essor du génie national, seconda toutes les grandes institutions, toutes les grandes entreprises au dedans et au dehors, conduisit comme par la main les colonies sur les plus lointains rivages, les réconcilia plus d'une fois avec leurs métropoles, se porta souvent médiateur dans les débats des cités rivales, prêcha presque toujours l'humanité, l'amour de la paix, ménagea habilement, dans son intérêt, mais en même temps pour le bien de la Grèce, des alliances puissantes, sut concilier la prudence avec le patriotisme, dans la lutte nationale contre les Perses; et, tant que se maintinrent les sentiments et les vertus qui signalèrent cette glorieuse époque, et qui furent en partie son ouvrage, l'oracle de Delphes, par un juste retour, ne cessa pas lui-même d'être en honneur. Toutes les républiques de la Grèce, à leur tête Sparte et Athènes, avaient des *théores*, espèces d'ambassadeurs sacrés et de consultants officiels, auprès du temple d'Apollon Pythien; les particuliers, aussi bien que les états, s'adressaient incessamment au dieu prophète pour obtenir de lui, dans leurs doutes et leurs anxiétés, dans leurs espérances et dans leurs craintes, une de ces réponses où le roi de Delphes, comme s'exprime Héraclite, dans un langage analogue à celui des oracles, « ne disait point, ne célait point, mais indiquait. » C'étaient en effet des indications plus ou moins générales, des directions morales et religieuses, des appels aux lois divines, de mystérieux avertissements, qui provoquaient la réflexion, quelquefois le repentir, et qui aidèrent singulièrement à former la conscience privée ainsi que la conscience publique des Hellènes. Faut-il s'étonner si, à l'époque dont il s'agit, époque de foi éclairée, fut gravée au frontispice du temple de Delphes la fameuse maxime que lui emprunta Socrate pour en faire la base de sa philosophie : *Connais-toi toi-même?*

Et cependant, pour qui n'a pas réfléchi sur le principe des religions anciennes, liées si étroitement à la nature dans leur origine, et qui y tiennent encore même dans leur plus haut développement, combien les moyens ne semblent-ils pas indignes du but, peu proportionnés à une telle action, si vaste et en général si salutaire? L'organe du dieu, ou, si l'on veut, l'instrument de ses prêtres, était une faible femme, comme déjà des femmes, on l'a vu, étaient attachées à l'oracle de Dodone, comme furent les sibylles, ces femmes inspirées, que l'on retrouve en tant de lieux divers. De tout temps et partout les hommes ont cru à une faculté supérieure, spontanée ou non, à une sorte de révélation surnaturelle qui, dans certains cas et dans certaines situations d'esprit ou de corps, illumine soudainement le sexe le plus faible, mais le plus susceptible d'exaltation, à la fois si relevé et si rabaissé chez les peuples anciens et chez les peuples barbares avant le christianisme. Ici même l'inspiration n'était point directe; elle eût paru suspecte ou trop peu sensible; elle se localisait sans se matérialiser, en un endroit où tout attestait la présence de la divinité, non-seulement le Parnasse et ses

roches si pittoresques, non-seulement les sources prophétiques qui jaillissaient des profondeurs de ses anfractuosités, mais un accident singulier, un gouffre s'ouvrant jusqu'aux entrailles de la terre, sur un plateau de la montagne. De ce gouffre s'échappait un souffle glacé, avec une force extraordinaire, et qui, ravissant en extase ceux qu'il atteignait, les transportait hors d'eux-mêmes et leur faisait pousser des exclamations, des paroles entrecoupées et pleines d'enthousiasme, où l'on voyait le caractère infaillible de la prophétie. Un trépied fut établi sur le gouffre mystérieux; un temple, rebâti plusieurs fois avec une magnificence croissante, s'éleva au-dessus du sanctuaire primitif; et sur le trépied monta la Pythie, quand le souffle de la Terre, la première prophétesse, comme dit Eschyle, fut devenu celui du fils et du prophète de Jupiter, d'Apollon Pythien, annonçant par la bouche de sa prêtresse les volontés de son père et les arrêts de la destinée. Ainsi se trouva fondé l'oracle réservé à cette haute fortune que nous avons décrite et dont nous avons indiqué les causes. Nous n'entrerons point ici dans le détail de son organisation, ni dans l'histoire de ses développements. Disons seulement que la Pythie fut d'abord une jeune fille, puis une femme de plus de 50 ans, vouée à une complète pureté et à de sévères abstinences; qu'elle rendait les réponses du dieu qui la possédait en présence des consultants, si l'on en croit Plutarque, et assistée des prêtres ou prophètes. Ceux-ci recueillaient ces réponses, d'ordinaire inarticulées et que seuls ils comprenaient; les traduisaient en vers épiques, tels que Phémonoé, la première Pythie, en avait, la première aussi, composés, suivant eux; puis, ils les livraient aux intéressés. Par la suite, et à mesure qu'augmentait l'affluence, deux Pythies durent alterner, dans l'accomplissement de leur laborieuse mission, et une troisième les suppléer en cas de besoin. Réciproquement, dans la décadence de l'oracle, la Pythie redevint unique, et les consultations, qu'il avait fallu multiplier comme les prêtresses, se réduisirent à un jour par mois. La forme même des réponses se modifia, et la prose, succédant aux vers, fut, en quelque sorte, le signal, mais non pas la cause, d'un discrédit continu. De bonne heure, les oracles de la Pythie furent rassemblés comme des sentences divines; les écrivains de l'antiquité en citent fréquemment comme des monuments de l'histoire; et l'on peut, en les lisant, se former une idée du tour symbolique et énigmatique, encore plus qu'ambigu, qui leur était propre, au moins dans les temps reculés, et qu'exprimait si bien l'épithète de *loxias* ou l'*oblique* donnée à Apollon.

Quelle qu'ait été la prépondérance de l'oracle de Delphes, quelle qu'ait été même son influence méritée, jusqu'à l'époque où Démosthène accusait la Pythie de *philippiser*, et jusqu'à la perte de l'indépendance, il n'était pas dans la nature de l'organisation sociale en Grèce, il n'était pas dans l'esprit du polythéisme ancien, de reconnaître une autorité unique, ni politique ni religieuse. Aussi Apollon comptait-il de nombreux oracles dans les villes helléniques, chez les Ioniens comme chez les Doriens et les Éoliens; à Abes en Phocide même; près de Thèbes dans l'Isménium, où le dieu révélait l'avenir par les entrailles des victimes; dans plusieurs autres lieux de la Béotie, en Eubée, en Argolide, où la prêtresse s'enivrait du sang d'un agneau; l'oracle des Branchides à Didyme, sur le territoire de Milet, le plus célèbre après celui de Delphes, d'où il tirait son origine, et où l'on admirait la belle statue d'Apollon Philésius, œuvre de Canachus; Claros, dépendance de Colophon, fondée par des Crétois, et dont le prophète, après avoir bu de l'eau d'une source sacrée, donnait des réponses en vers, du fond d'une grotte; enfin, sans parler de plusieurs autres, Délos, berceau d'Apollon et de sa sœur Artémis, où le dieu prophétisait seulement l'été, comme à Patares en Lycie l'hiver. Jupiter, outre Dodone, avait un oracle fameux à Olympie en Élide, où l'on consultait les victimes sur son grand autel, et où les prophetes de la famille des Iamides étaient de véritables aruspices (*voy.*); il en avait un autre en Crète fort mystérieux et fort ancien. Indépendamment des dieux, tels que Mercure, des déesses, telles que Junon,

Cérès, la Terre, la Nuit, la Lune; des demi-dieux comme Bacchus, Hercule, Esculape, qui donnait des avis aux malades, dans son temple d'Épidaure et ailleurs; certains héros, ou prétendus tels, de familles prophétiques, Trophonius par exemple et Amphiaraüs, que la terre avait engloutis tous deux, disait-on, continuaient à prophétiser de son sein. L'oracle du premier surtout, espèce de Jupiter infernal, était fort remarquable, par les cérémonies multipliées, par les épreuves redoutables qu'il imposait, par l'impression profonde que gardaient toute leur vie, de ce qu'ils avaient vu, ceux qui étaient descendus dans la caverne de Lébadée. C'était le seul, suivant Philostrate, qui répondit au consultant par le consultant lui-même, et, au temps de Plutarque, le seul qui parlât encore avec Delphes. Quant à celui d'Amphiaraüs, dieu au fond comme Trophonius, dieu mort et ressuscité, il avait joui autrefois, en plusieurs lieux de la Béotie, ce pays si fertile en oracles et en devins, d'une grande considération, notamment à Oropus, sur les frontières de l'Attique. On le consultait principalement pour les maladies, et le dieu ou le héros répondait dans des rêves à ceux qui, après lui avoir sacrifié un bélier, et s'être préparés par le jeûne, s'endormaient dans son temple sur la peau de l'animal. C'était donc un oracle par *songes*, analogue à ceux d'Esculape; comme l'oracle de Trophonius était un oracle par *visions*, analogue aux évocations des morts ou *necyomancies*, telles qu'il s'en pratiquait auprès du lac Aorne en Thesprotie, de l'Averne en Campanie, et telles qu'Homère dans l'Odyssée, Virgile dans l'Énéïde, en ont décrit les rites plus ou moins anciens.

Mais bien plus renommé et consulté sur des intérêts bien plus graves, bien plus généraux, que ces oracles secondaires, même par les Grecs, était l'oracle égyptien ou libyen de Jupiter Ammon, établi dans l'oasis de ce dernier nom, aujourd'hui de Syouah, et qui allait de pair avec les grands oracles nationaux de Dodone et de Delphes. Il tirait son origine de Thèbes ou Diospolis, et, sans doute par l'intermédiaire des Cyrénéens et à leur exemple, divers peuples de la Grèce nouèrent avec lui, de bonne heure, des relations plus ou moins étroites. Olympie, Dodone, ces deux principaux foyers du culte de Jupiter, rapprochèrent à l'envi, de ce dieu et de Héra-Junon ou Dioné, sa femme, Ammon aux cornes de bélier et sa divine épouse; la première de ces cités leur éleva des autels ainsi qu'à Hermès Parammon ou Thoth, leur assesseur. Thèbes de Béotie voulut, comme Thèbes d'Égypte, avoir son temple d'Ammon, dans lequel Pindare érigea une statue, en même temps qu'il adressait un hymne au grand dieu des Ammoniens. Sparte aussi, en rapport très ancien avec le dieu libyque, bâtit un temple en son honneur; et Lysandre, plus tard, après avoir échoué à Delphes et à Dodone, essayait non moins vainement de séduire l'oracle d'Ammon à ses projets révolutionnaires. Les Athéniens lui envoyaient déjà fréquemment des théores avant l'olympiade XCI^e^. Alexandre voulut le consulter, et l'on sait comment l'habile flatterie des prêtres répondit aux vues politiques du conquérant macédonien (*voy.* ALEXANDRE). Quatre-vingts membres de la caste sacerdotale portaient en pompe sur leurs épaules, suivant la coutume égyptienne, telle que nous la montrent encore les monuments, la nacelle d'or sur laquelle reposait le dieu, dont l'idole était enrichie de pierres précieuses; les mouvements symboliques qu'il était censé leur imprimer et qu'interprétait le grand-prêtre, passaient pour ses oracles.

Les Romains, dans les temps historiques, n'eurent point d'oracles nationaux, à proprement parler. Tombés de bonne heure sous l'influence religieuse de l'Étrurie et de la Grèce, ils suivaient de préférence la discipline sacrée des aruspices et des augures (*voy.*); ou bien ils avaient recours aux livres sibyllins (*voy.*), leurs oracles d'état, et ils envoyaient, dans certains cas, consulter le dieu de Delphes, ou celui de Dodone, ou Jupiter Ammon, comme faisaient les Grecs et les Étrusques eux-mêmes. Dans les temps primitifs, des nymphes ou des prophètes mythiques, Albunea, Carmenta, Égérie (*voy.*), Picus, Faunus (*voy.*), son fils, habitant près des sources fatidiques, ou au fond des grottes,

ou parmi les arbres des forêts, annoncèrent l'avenir aux vieux Latins et à la Rome des rois. Les *sorts* de la Fortune de Préneste furent longtemps en crédit. Dans les derniers temps, sous l'empire, au déclin des croyances et des mœurs antiques, les superstitions orientales ayant fait invasion de toutes parts, l'astrologie, la magie, la théurgie prévalurent, et l'on colporta les oracles de Zoroastre, les oracles chaldaïques, les oracles d'Orphée et des sibylles, dont la collection se grossit sans cesse par des fraudes pieuses, se mêla d'éléments juifs et chrétiens, et nous est parvenue en partie.

Les nations barbares de l'Europe, Celtes, Germains, Scandinaves, Finnois, Slaves, avant la conquête des armées romaines, et la conquête pacifique, mais plus vaste et plus sûre, du christianisme, ont eu aussi leurs oracles, constitués plus ou moins théocratiquement, instruments de la religion et de la politique; comme elles ont eu leurs prophètes et surtout leurs prophétesses, dégénérés dans les sorciers et dans les sorcières du moyen-âge; comme elles ont eu leurs modes de divination, leurs aruspices, leurs sorts, leurs augures, analogues à ceux des Grecs, des Étrusques et des Romains. On sait de quelle autorité jouit, chez les Gaulois des rivages de la mer Britannique, l'oracle de l'île de Sena (Sein), avec ses neuf prêtresses vierges, qui commandaient aux vents et à la tempête, qui se métamorphosaient en toute sorte d'animaux, qui guérissaient les maladies, et prédisaient l'avenir. Les peuples gothiques distinguaient la prophétie, qui était à leurs yeux la suprême sagesse, de la magie souvent décriée; comme aux Grecs, l'esprit de l'homme, dans certaines familles privilégiées et dans certaines situations, leur paraissait le meilleur organe de la divinité. On connaît l'influence des femmes inspirées chez les peuples teutoniques, des Velléda, des Aurinia, des Ganna, véritables wales et nornes (*voy.*) descendues sur la terre. Les Germains n'en consultaient pas moins, comme les Finnois et les Slaves, et comme les anciens Perses, le hennissement des chevaux sacrés; ils n'en avaient pas moins leurs *ordalics* ou épreuves par les éléments, et autres *jugements de Dieu* (*voy.*), ainsi qu'on les nomma plus tard; l'eau aussi bien que le feu, les fleuves, les montagnes, les arbres, les sources et les grottes mystérieuses de la terre, n'en étaient pas moins pour eux remplis de voix prophétiques, comme de génies bienfaisants ou malfaisants. Le christianisme eut bien de la peine à bannir de l'imagination et de la foi des peuples modernes toutes ces superstitions héréditaires, et il lui fallut souvent transiger, dans les jugements de Dieu, par exemple, et dans les *sorts des saints*, substitués à une foule de sortiléges entre lesquels ne manquent pas les évocations des esprits et des âmes des morts.

Pour revenir à l'antiquité classique, où les oracles exercèrent, sinon leur principal, au moins leur plus brillant empire, c'est un phénomène capital de son histoire et qui n'a pas toujours été sainement apprécié. Ni la crédulité des peuples, ni l'imposture des prêtres, ni même la politique ne suffisent à l'expliquer, et nous rejetons les hypothèses exclusives de Van-Dale, de Fontenelle, d'autres encore en ce sens, aussi bien qu'en un sens opposé, l'intervention du démon, soutenue par le jésuite Baltus après la plupart des Pères de l'Église, mais non pas tous, aussi bien que les moqueries peu philosophiques de Voltaire, ou les déclamations de Dupuis, de Volney, et de l'école révolutionnaire à la fin du siècle dernier. Pourtant nous n'irons pas, avec quelques écrivains de nos jours, recourir, en désespoir de cause, aux merveilles du magnétisme et du somnambulisme, quoiqu'on ait, selon nous, tenu trop peu de compte de l'élément psychologique ou même physiologique dans l'examen de certaines formes d'oracles, notamment des extases de la Pythie et de l'espèce de *seconde vue* des devins et des prophètes. Ce n'est pas ici que nous pouvons approfondir une telle question; nous nous bornerons à faire remarquer que des hommes tels que Pindare, Sophocle, Socrate, Xénophon, Platon, tels que les principaux stoïciens, tels que Plutarque, professent une admiration invariable pour la sagesse du dieu de Delphes, pour les bienfaits dus

à ses oracles, pour les services qu'ils avaient rendus pendant des siècles à la religion, aux mœurs, à l'humanité. Ces bienfaits, ces services, nous croyons les avoir fait suffisamment ressortir en les plaçant sous leur vrai jour; nous croyons en avoir indiqué le principe, en rattachant l'origine et l'action des oracles à l'essence même des croyances anciennes, croyances salutaires, nécessaires même, dans les vues de la Providence, tant qu'elles n'eurent pas achevé leur temps. Qu'importent, quand ce temps fut passé ou près de finir, les railleries d'Aristophane, le mot amer de Démosthène, l'ironie voilée de Cicéron, ou la satire mordante de Lucien ? Qu'importent encore les 600 traités polémiques contre les oracles qu'Eusèbe, l'évêque de Césarée, attribue aux païens eux-mêmes ? Les oracles n'en avaient pas moins été une pièce essentielle, indispensable dans le mécanisme à la fois religieux et politique de la civilisation qui leur devait tant. Ils n'en avaient pas moins été les organes reconnus et longtemps respectés de la seule autorité qui pût dominer les instincts de la barbarie, réprimer les fureurs de la guerre, faire fleurir les institutions, les arts de la paix, en flétrissant la violence tout en accordant le pardon, en prêchant la justice, la piété, l'union, en opposant le frein d'une croyance constituée aux écarts des superstitions populaires, en plaçant à côté de l'idée aveugle du destin (*voy.*), l'idée plus haute d'un droit divin qui régit à la fois les dieux et les hommes, en éclairant par là et formant les consciences, en fortifiant les esprits et les caractères, et les portant, libres et fiers, mais réglés et disciplinés, vers toutes les grandes choses qui s'accomplirent depuis Lycurgue et Solon, ministres eux-mêmes du dieu de Pytho, jusqu'à Thémistocle qu'il inspira si bien, et de la guerre nationale contre les Perses à la funeste guerre civile du Péloponnèse. Cette énumération suffit peut-être à la défense des oracles, dont la destinée suivit plus tard celle de la Grèce, et dont les abus et la décadence, puis enfin le discrédit complet, furent surtout les effets de cette loi suprême, qui menait à sa ruine le paganisme et la société antique avec lui, pour en faire servir les débris à un développement nouveau, plus vaste à la fois et plus pur, de l'humanité. *Voy.* CHRISTIANISME. G-N-T.

ORAGE, pluie subite et abondante, accompagnée quelquefois d'éclairs, de tonnerre, de grêle et d'un vent plus ou moins impétueux. Sur mer, cet état de l'atmosphère prend le nom de *tempête*. Par *ouragan*, on exprime plutôt des phénomènes dans lesquels l'air semble jouer le principal rôle, tels que les tourbillons et les trombes. Ces changements météorologiques, qui se manifestent brusquement, offrent une complication de phénomènes passant avec rapidité, mais d'une grande énergie destructive. La formation des orages a souvent exercé la sagacité des physiciens (*voy.* MÉTÉOROLOGIE). Le calorique et l'électricité sont leurs principaux agents. L'électricité, faisant diverger les vésicules d'eau suspendues en l'air, les tient à distance les unes des autres, et permet ainsi une plus grande accumulation de vapeurs; mais lorsque l'électricité est déchargée par un éclair sur le globe ou sur un nuage, les vapeurs se rapprochent, se condensent et se précipitent avec rapidité en pluie d'orage. On comprend ainsi quelle puissance elle doit avoir dans les pays très chauds, puisque l'air y permet une plus grande accumulation d'électricité dans l'atmosphère. Les orages exercent une certaine influence sur la terre. Le fluide électrique qu'ils répandent en abondance active beaucoup la végétation (*voy.* ÉLECTRICITÉ, FOUDRE, TONNERRE, etc.). — *Voir* la notice *sur le tonnerre*, par M. Arago (*Ann. du Bur. des Long.*, 1838). L. L.

ORAISON, ORAISON FUNÈBRE. En grammaire, le mot *oraison* (*oratio*, dérivé d'*os*, *oris*, bouche), comme celui de discours (*voy.*), signifie l'énonciation de la pensée par la parole, au moyen d'un assemblage de mots qui forment un sens complet, et qui sont réunis suivant certaines règles (*voy.* MOT, etc.). — On nomme encore *oraison* un ouvrage d'éloquence (*voy.*) composé avec art pour être prononcé en public. Dans ce sens, on n'emploie ce mot qu'en didactique ou en parlant des discours des anciens orateurs : telles sont les oraisons de Démos-

thène et de Cicéron. Pour les ouvrages modernes, il n'est usité qu'en parlant de certains discours composés à la louange des morts, et qu'on nomme *oraisons funèbres*. L'usage de faire l'éloge d'un personnage à ses funérailles remonte aux temps les plus anciens (*voy.* Éloge). En France, la première oraison funèbre fut prononcée, suivant les chroniques, à l'église de Saint-Denis, en l'honneur de Du Guesclin, par l'évêque d'Auxerre. Le confesseur du roi Louis XII, G. Petit, fit trois oraisons funèbres pour la reine Anne de Bretagne : l'une à Blois, où elle mourut, la seconde à Notre-Dame de Paris, où son corps fut porté, et la troisième à Saint-Denis, où elle fut inhumée. « L'oraison funèbre, telle qu'elle est parmi nous, a dit La Harpe, appartient, ainsi que le sermon, au seul christianisme. C'est une espèce de panégyrique (*voy.*) religieux, dont l'origine est très ancienne, et qui a un double objet chez les peuples chrétiens, celui de proposer à l'admiration, à la reconnaissance, à l'émulation, les vertus et les talents qui ont brillé dans les premiers rangs de la société, et en même temps de faire sentir à toutes les conditions le néant de toutes les grandeurs de ce monde au moment où il faut passer dans l'autre. » L'éloquence de Bossuet s'élève jusqu'au sublime dans les oraisons funèbres de la reine d'Angleterre, de Madame, du grand Condé, etc., etc. Fléchier est aussi célèbre par ses oraisons funèbres de Turenne, du premier président Lamoignon, de la Dauphine, du duc et de la duchesse de Montausier, etc. Mascaron, Massillon (*voy.* ces noms), ont encore recueilli quelques palmes dans ce genre de composition. Personne n'a depuis approché de ces grands modèles.

On appelle aussi *oraison* une petite prière adressée à Dieu ou aux saints : on la dit *vocale*, lorsqu'elle est faite à haute voix ; *mentale*, si on la fait intérieurement. L'oraison *jaculatoire* est une courte demande exprimée avec ferveur. La prière dictée par Jésus-Christ lui-même à ses apôtres (*voy.* Pater) est nommée *oraison dominicale*. Dans l'office catholique, le prêtre avant d'entrer en oraison, invite les fidèles à s'unir à lui par le mot latin *oremus* (prions), d'où ces prières sont quelquefois appelées de ce nom. L. L.

ORAN, la plus occidentale de nos trois provinces de l'Algérie, bornée par la province d'Alger à l'est, par la chaine du petit Atlas au sud, par l'empire de Maroc à l'ouest, et par la Méditerranée au nord. Elle doit son nom à la ville qui en est aujourd'hui le chef-lieu, et comprend la majeure partie de l'ancienne Mauritanie Césarienne (*voy.*). Géographiquement, elle se partage en 3 grandes vallées ou bassins, sans parler de quelques autres plus petites, d'après les 3 principales rivières qui l'arrosent et se jettent dans la Méditerranée. Ces bassins sont ceux du Chélif, à l'est, de l'Arzew, au milieu, et de la Tafna, à l'ouest. Mazauna, sur le revers méridional du petit Atlas, Mostaganem, sur la côte, et Mascara, sur les hauteurs qui marquent la séparation entre la vallée de l'Arzew et celle du Chélif, sont les villes les plus considérables de cette dernière. Tlemecen, autrefois chef-lieu de toute la province et résidence du bey, est le point le plus important du district de la Tafna ; et dans celui de l'Arzew, il faut citer la ville du même nom, port jadis assez fréquenté par les Européens. Mazagran, petite ville maritime, est située dans un vallon intermédiaire. L'admirable défense de 123 braves, formant la 10e compagnie du 1er bataillon d'Afrique, qui, retranchés dans cette bicoque avec une seule pièce de canon, sous le commandement du capitaine Lelièvre, repoussèrent avec perte l'assaut de plusieurs milliers de cavaliers arabes (2 février 1840), en ont rendu le nom célèbre.

La province d'Oran est en général assez montagneuse ; la rareté des arbres contribue beaucoup à lui donner un aspect désert. Les sources y sont peu abondantes et le cours des rivières y est peu étendu. On rencontre pourtant en différents endroits des eaux thermales, avec des ruines de bains romains dans le voisinage. Le climat, tempéré par les brises de la mer, est salubre, et le sol, à l'exception des environs du chef-lieu, est en général fertile. Le district de Mostaganem surtout se prête merveilleusement

à la culture des céréales. Il était autrefois beaucoup plus florissant; mais les ravages continuels de la guerre, depuis 1833, l'ont ruiné et dépeuplé.

La ville d'Oran est située au fond du golfe du même nom, à 25 lieues ouest d'Alger. Son port, qui se trouve à Mers-el-Kebir, à une lieue de la ville, est un des plus spacieux et des plus profonds de toute la côte de Barbarie. Fondée par les Espagnols au commencement du XVI^e^ siècle, la ville d'Oran leur fut enlevée par les Arabes, en 1708. Ils la reprirent cependant en 1732, après y avoir dirigé une puissante expédition, y établirent un bagne pour les malfaiteurs et la fortifièrent considérablement. Mais ils ne purent étendre leur domination sur le territoire environnant; et en 1792, cette place isolée et qu'un tremblement de terre avait presque entièrement détruite deux années auparavant, se rendit de nouveau à Mohammed, bey de Mascara, par suite d'une capitulation rigoureuse. Elle ne présentait qu'un amas de ruines, lorsqu'en 1831, elle tomba au pouvoir des Français, qui firent restaurer la ville et reconstruire le port. En 1840, la valeur des importations s'est élevée, à Oran, à 8,477,994 fr., celle des exportations à 350,000. La population, au 31 décembre 1841, s'y trouvait être de 10,801 âmes, dont 5,301 Européens, 1,000 Musulmans et 4,500 Israélites. CH. V.

ORANG, ORANG-OUTANG, *voy.* SINGES.

ORANGE, ancienne principauté de France qui fait actuellement partie du dép. de Vaucluse (*voy.*). Du XI^e^ au XVI^e^ siècle, elle eut ses princes particuliers; le dernier, Philibert de Châlons, mourut en 1531, sans enfants; et, par sa sœur, qui avait épousé un comte de Nassau, le pays passa à la branche de Dillenbourg de la maison de Nassau (*voy.* p. 386). Mais cette branche n'en eut la tranquille jouissance qu'en 1570, et la souveraineté ne lui en fut définitivement confirmée qu'à la paix de Ryswick (1697). En 1702, Guillaume-Henri de Nassau-Orange, roi d'Angleterre, mourut sans enfants, et de là date cette longue suite de querelles pour la succession d'Orange. Les principaux prétendants étaient: le roi de Prusse, qui avait pour lui le testament de son grand-père maternel, prince de Nassau-Orange, et le prince de Nassau-Dietz, stathouder de Frise, qui s'appuyait sur le testament du roi Guillaume. Les princes de Nassau-Siegen élevaient aussi des prétentions. Mais le roi de Prusse céda, par le traité d'Utrecht (1713), cette principauté à la France, qui depuis en a conservé la paisible possession. Cependant le prince de Nassau-Dietz conserva pour lui et pour les aînés de sa race le titre de *prince d'Orange*, titre qui échut en partage au roi des Pays-Bas, où il revient, d'après la constitution actuelle, au fils aîné du souverain, ou en général à l'héritier présomptif de la couronne.

Le prince d'Orange actuel, fils du roi GUILLAUME II (*voy.* PAYS-BAS), qui porta ce titre jusqu'en 1840, est GUILLAUME-ALEXANDRE-PAUL-FRÉDÉRIC-LOUIS, né le 19 février 1817, et marié, depuis 1839, avec une princesse de Wurtemberg. De ce mariage est né le prince héréditaire d'Orange. X.

ORANGER (*citrus aurantium*, L.). Cet arbre, qu'il serait superflu de décrire ici, appartient à la famille des aurantiacées, et au même genre que le citronnier (*voy.*); de même que ce dernier, il est originaire de l'Asie équatoriale, mais il ne parvint en Europe qu'à la suite des conquêtes des Arabes. Ce végétal des climats tropicaux est trop délicat pour résister aux moindres gelées, pour peu qu'elles se prolongent: aussi sa culture en plein air et sans abri ne réussit-elle en France que dans quelques localités de l'ancienne Provence. On sait que dans les climats moins favorisés, les orangers sont soumis à une culture réglée, et qu'il faut les transporter, dès que les premiers froids sont à craindre, dans des serres plus ou moins spécialement consacrées à cette destination: serres qui, par cette raison, ont reçu le nom d'*orangeries* (*voy.* SERRES).

Dans les pays chauds, l'oranger a produit une quantité prodigieuse de variétés, surtout eu égard à la forme, au volume et à la qualité du fruit. Ces variétés se rapportent à deux races principales, savoir: 1° les *orangers* proprement dits, dont le fruit a la pulpe plus ou moins

sucrée, et 2° les *bigaradiers* * ou orangers bigaradiers, qui se distinguent surtout en ce que la pulpe de leur fruit (qu'on appelle *bigarade*) est à la fois acidule et amère. Toutes les oranges qu'on importe en France appartiennent à la première de ces races ; mais la plupart des orangers cultivés chez nous, comme arbres d'agrément, sont des bigaradiers : préférence due à ce que les fleurs de ceux-ci sont plus grandes et plus odorantes. D'ailleurs les bigarades sont très recherchées surtout dans le Midi, tant comme assaisonnement que pour la préparation de diverses confitures.

L'utilité de l'oranger ne se borne pas à l'usage alimentaire qui se fait de son fruit**. Le bois de cet arbre est dur, compacte, et susceptible d'un beau poli ; sa couleur est d'un jaune pâle ; il n'est pas moins estimé que le bois de citronnier pour les ouvrages de tour et d'ébénisterie. Les feuilles soit en poudre, soit en infusion, s'emploient à titre de stomachique, de vermifuge et d'anti-spasmodique. On en extrait, par distillation, l'huile essentielle connue sous le nom d'*essence de petit grain*. L'essence ou *huile de néroli*, qui entre dans la composition des parfumeries les plus exquises, s'obtient des fleurs de l'oranger. Il serait inutile de parler des emplois de l'*eau de fleur d'orange*. Enfin, l'écorce du fruit participe aux propriétés médicales des feuilles, et elle constitue la base de la liqueur dite *curaçao* (*voy.* ce mot). ÉD. SP.

ORANGISTES (*orangemen*), dénomination donnée par les catholiques irlandais à leurs compatriotes protestants, depuis le règne de Guillaume III, de la maison d'Orange. Jacques II (*voy.*) avait voulu relever les catholiques irlandais tenus dans l'abaissement depuis plusieurs règnes, mais qui n'oubliaient pas que près des trois quarts des propriétés territoriales du pays n'étaient aux mains des protestants que par suite de confiscations qui avaient eu lieu en masse à différentes époques. Les possesseurs protestants de ces terres résistèrent aux mesures de Jacques, et lorsque Guillaume d'Orange débarqua en Angleterre, ils se déclarèrent en sa faveur. En 1782, à l'époque de la guerre d'Amérique, le principe démocratique, qui commençait à se développer, fit reconnaître le parlement irlandais indépendant. Il se forma alors, sous le nom d'*Irlandais unis*, une association mixte de catholiques demandant une place dans la législature de leur pays, et de protestants libéraux voulant la réforme d'un parlement corrompu (*voy.* IRLANDE, DEFENDERS, etc.). Alors la dénomination d'orangistes ne désigna plus que ceux-là seulement d'entre les protestants qui s'opposaient aux tendances libérales, et dans ce sens le parti subsiste. Tout récemment encore l'opposition du club orangiste contre le ministère whig, favorable aux Irlandais (*voy.* NORMANBY), a fixé l'attention publique. — On a aussi donné le nom d'*orangistes* aux partisans de la maison de Nassau en Belgique. Z.

ORATEUR, *voy.* ORATOIRE (*art*), ÉLOQUENCE, etc.

ORATEUR (*speaker*), *voy.* PARLEMENT.

ORATOIRE (ART). Nous avons peu de chose à ajouter aux deux articles réunis sous le mot ÉLOQUENCE. On se demande toutefois, si cette dernière est un talent naturel, un des plus beaux dons du ciel, quelle est ici la part de l'art, ou de ce travail qui a fait dire à un juge compétent : *fiunt oratores*, les orateurs se forment? Sans doute, *Pectus est quod disertos facit*, « Les grandes pensées viennent du cœur ; » mais la nature a besoin d'être aidée, soutenue par l'art. Quel appui pourra donc lui prêter celui-ci?

De graves études sont imposées au futur orateur. Avant tout, la rhétorique (*voy.*) lui apprendra à manier sa langue avec facilité. Il devra ensuite connaître à

(*) Le bigaradier est considéré par plusieurs auteurs comme spécifiquement distinct de l'oranger proprement dit ; mais cette opinion ne se fonde pas sur des caractères nettement tranchés.

(**) On estime à 120,000 caisses d'oranges (6,000,000 de kilogr.) la quantité de ces fruits consommés annuellement en France. Les meilleures sont celles de Malte ; mais on en voit fort peu à Paris ; non plus que de celles des Açores. Les oranges de Valence et de Saurento, celles de Nice et de la rivière de Gênes viennent surtout ajouter à celles que nous recevons des îles d'Hyères (*voy.* VAR). S.

fond l'histoire, les usages, les mœurs et les lois de sa patrie, le génie particulier de ses juges, les besoins du temps où il vit; il ne devra pas être étranger aux passions des hommes en général, à leurs préjugés, à leurs penchants et à leurs répugnances, afin de ne pas les heurter de front. L'art viendra ensuite coordonner les preuves et graduer les moyens, afin que l'auditeur soit subjugué par la force de la raison et la puissance des émotions. L'intervention de l'art est presque toujours nécessaire. Suffit-il, par exemple, à un général d'armée d'avoir de bonnes troupes? S'il les pousse pêle-mêle sans discernement, il perdra probablement la bataille; il doit les disposer avec ordre, les soutenir les unes par les autres, faire donner à propos ses corps d'élite. Ainsi agira l'orateur. Mais son plus grand art doit être de cacher l'art, sans quoi l'effet serait souvent manqué: il n'y aurait pas entraînement, car on se tient toujours sur la réserve en présence de l'homme qu'on sait adroit et prêt à user de tous ses avantages. Enfin le style est un puissant auxiliaire pour obtenir les effets oratoires. Il exige également un grand travail; mais nous en avons suffisamment parlé dans l'article auquel nous renvoyons.

Sans doute la réunion de toutes les qualités qui constituent l'orateur de premier ordre est difficile et rare, mais quand elle se trouve, quel noble spectacle! C'est Démosthène armant les Athéniens contre Philippe; Cicéron terrassant de sa parole Verrès et Catilina; Pierre l'Ermite et S. Bernard précipitant les peuples chrétiens vers la Palestine pour la défense des lieux saints; Mirabeau sauvant la France d'une honteuse banqueroute (*voy.* aussi PITT, FOX, PEEL, FOY, GUIZOT, BERRYER, etc., etc.). Si le germe du talent oratoire est en nous, la lecture bien sentie des modèles d'éloquence le développera. Quant aux préceptes, on consultera avec fruit le dialogue de Cicéron sur l'Orateur, le traité de Quintilien, l'Essai sur l'éloquence de la chaire, par le cardinal Maury, et les *Études* un peu trop personnelles de Timon *sur les Orateurs parlementaires* (*voy.* ces noms et CORMENIN). X.

ORATOIRE, ORATORIENS, congrégation fondée en 1548, à Rome, par S. Philippe Neri. Elle porta d'abord le nom de confrérie de la Sainte-Trinité, et servait d'hospice destiné à recevoir les pèlerins que la piété attirait dans la capitale du monde chrétien. Le fondateur se chargea bientôt du soin d'instruire les enfants; il s'associa quelques jeunes ecclésiastiques, qui furent nommés oratoriens, parce qu'ils se plaçaient devant l'église pour appeler le peuple à la prière. Les prêtres de l'Oratoire vivaient en communauté, sans être liés par aucun vœu spécial, et restaient soumis en tout à la juridiction de l'évêque. Ce fut en 1611, que le cardinal Pierre de Bérulle introduisit en France la congrégation de l'Oratoire, et le pape Paul V confirma cette institution par une bulle de l'an 1613. Le chef-lieu fut établi à Paris, dans une église de la rue Saint-Honoré, qui porte encore aujourd'hui le nom de l'Oratoire, mais qui est devenu un temple réformé. Les oratoriens se vouèrent principalement à l'éducation de la jeunesse; ils ouvrirent des colléges, dont le premier fut établi à Dieppe; d'autres, tels que ceux du Mans, de Juilly, obtinrent de la célébrité. Cette congrégation produisit un assez grand nombre d'hommes distingués en plus d'un genre: le P. Richard Simon, créateur de l'exégèse moderne; Malebranche, le plus grand peut-être des métaphysiciens français; Massillon, qui sut, même après Bossuet, s'illustrer par l'éloquence de la chaire. Au moment de la révolution, un homme célèbre à d'autres titres, Fouché de Nantes (*voy.* ces noms), était oratorien et attaché comme professeur au collége du Mans. Après la suppression de l'ordre des jésuites, l'Oratoire, qui du reste montra dans tous les temps un esprit sage et modéré, avait hérité en partie de leur influence. A-D.

ORATORIO, mot importé de l'Italie et qui, sous cette forme, désigne seulement un drame lyrique sacré écrit en langue vulgaire et destiné à l'église. Ce fut vers le milieu du XVI^e^ siècle que S. Philippe Neri, fondateur de la congrégation de l'Oratoire (*voy.*), imagina de faire représenter des ouvrages de ce genre, non, comme le prétendent quantité d'au-

teurs, pour détourner les Romains d'assister à l'Opéra, qui n'existait pas alors, mais pour les éloigner par l'attrait de la musique des divertissements profanes et surtout des folles réjouissances du carnaval. L'idée de S. Philippe consistait simplement à faire adapter de la musique à des sortes de mystères (*voy.*), mieux choisis et mieux écrits qu'ils ne l'avaient été anciennement : peut-être cette pensée lui fut-elle suggérée par quelqu'un des nombreux artistes de son temps, avec lesquels il était en relation d'amitié.

L'oratorio n'admet ni intrigue véritable, ni mouvements passionnés : ce n'est à peu près qu'une conversation ou tout au plus une légère action qui se passe entre des personnages pieux, et qui a pour objet quelque fait de la vie de Jésus-Christ, de la Vierge ou des saints. La musique que l'on joint en cette occasion à la poésie est du genre qu'à l'église on appelle *style concerté et accompagné;* mais ici l'on étend encore la liberté du compositeur. Il peut donner au chant plus de légèreté et d'agrément avec tout le développement nécessaire; les chœurs conservent quelque chose de la sévérité du genre d'église, les fugues y brillent de leur plus vif éclat; on peut y traiter l'orchestre avec toute l'élégance possible et employer les instruments en aussi grand nombre que le comportent les circonstances et les localités. A l'égard du chant, il est rare que les oratorios proprement dits admettent plus de quatre ou cinq personnages : ce nombre suffit en effet pour obtenir l'harmonie complète dans les morceaux d'ensemble.

L'école italienne a fourni d'admirables modèles en ce genre : Leo, Iomelli, Cimarosa, Zingarelli, et une infinité de compositeurs plus ou moins célèbres s'y sont illustrés; le père Mattei est un des derniers qui aient laissé une réputation dans les oratorios, dont l'usage est devenu chaque jour moins commun.

L'école allemande a également produit, dans le style qui lui est propre, des oratorios placés avec raison au rang des chefs-d'œuvre : tels sont tous ceux que le célèbre Hændel a écrits en Angleterre; les *Passions* de J.-S. Bach et de Graun; la *Création* de Haydn, qui cependant est plutôt une grande cantate qu'un oratorio proprement dit; enfin le *David pénitent* de Mozart, le *Christ au mont des Oliviers* de Beethoven (*voy.* ces noms), etc.

A vrai dire, l'école française n'a jamais cultivé l'oratorio, que l'on a souvent confondu avec l'*opéra sacré*, qui cependant ne diffère de l'opéra ordinaire que par le choix du sujet pris, en ce cas, dans l'Écriture sainte. En ces derniers temps, Lesueur a composé de la musique d'église et particulièrement des *Te Deum*, des *motets* et même des *messes*, qui, par leur plan, leur forme et leur ensemble, ressemblaient fort à des oratorios : aussi leur a-t-il imposé ce nom, que M. Berlioz, son élève, aurait également pu adopter pour sa grande messe de *Requiem*. J. A. DE L.

ORBE, ORBITE (d'*orbis*, cercle, disque), espace que parcourt un corps céleste errant dans le ciel, ligne qu'il décrit dans son mouvement. *Voy.* PLANÈTE, COMÈTE, APHÉLIE, APSIDE, etc.

On donne aussi le nom d'orbite à la cavité dans laquelle l'œil (*voy.*) est placé. Z.

ORCADES (ÎLES), en anglais *Orkney islands*, archipel situé au nord de l'Écosse, dont il est séparé par le Pentland-Frith. Sur 67 îles, présentant une surface de 28 milles carr. géogr., 29 seulement sont habitées par une population de près de 29,000 âmes; les autres, abandonnées l'hiver, fournissent, pendant l'été, du gibier, du poisson et de l'herbe pour les troupeaux. On leur donne le nom d'*holmers*. Les *skeeries* ne sont que de simples rochers souvent submergés. Il y a entre ces îles de rapides courants, et dans le voisinage sont deux gouffres redoutés des marins, même en temps de calme. Les tempêtes et les ouragans y sont tels, dans l'hiver, que la communication d'une île à l'autre est souvent interrompue. La surface du pays est fort inégale : son aspect est triste; on y voit seulement quelques bouleaux chétifs, des saules et des noisetiers. Le sol est marécageux sur les plateaux des montagnes. Les pluies y sont plus abondantes qu'en aucune autre contrée d'Europe; mais on y voit peu de neige, et la

gelée y est de courte durée. On trouve sur les côtes des éponges, du corail, des cornalines, de l'ambre gris, des coquillages très rares. Le bétail en grande partie est noir et de taille peu élevée. Il y a aux Orcades beaucoup de ces petits chevaux du genre qu'on appelle, en Angleterre, *poney*. Parmi les nombreuses espèces d'oiseaux, nous citerons les aigles, les coqs de bruyère, les hérons, les éperviers, les cygnes, etc. La chasse aux chiens de mer y est assez importante. Les objets d'exportation sont la laine, la soude, le beurre, le suif, les cuirs, les plumes, les œufs, l'huile de baleine, le poisson sec et salé. Les Orcades contiennent des mines de fer, d'argent, de plomb, d'étain non exploitées. Le revenu annuel de ces îles est de 9,500 liv. sterl. On y trouve beaucoup de ruines de tours du moyen-âge; plusieurs remontent même au temps du paganisme.

Des Norvégiens et des pirates composèrent d'abord la population des Orcades, qui fut convertie au christianisme sous Olaüs; elle devait être plus nombreuse au XII^e^ siècle qu'aujourd'hui, s'il est vrai qu'alors ces îles pouvaient fournir un contingent de 7,000 combattants. Leur possession fut abandonnée par la Norvège à Jacques II, à l'occasion de son mariage avec Anne de Danemark. La famille écossaise de Dundas y exerce les fonctions de juge-héréditaire, le plus souvent par un délégué. Dans l'île principale, celle de Pomona ou de Mainland, est la capitale, *Kirkwall*, qui possède un évêque et une population de 2,500 hab. Les Orcades, réunies aux îles Shetland (*voy.*), envoient un député au parlement. *C. L.*

ORCHESTRE. On donnait ce nom, chez les Grecs, à la partie inférieure du théâtre où s'exécutaient les danses (ὀρχέομαι, je danse); chez les Romains, le lieu correspondant appartenait au public, mais était réservé pour les personnages de distinction; dans les théâtres modernes, on y place les symphonistes qui doivent accompagner les chants ou les danses exécutés sur la scène, ou bien remplir au moyen de morceaux destinés à cet usage les vides qui existent entre les différentes parties d'ouvrages simplement déclamés. C'est là une première signification du mot *orchestre*; il sert ensuite à désigner le corps même des instrumentistes qui s'y trouvent réunis; c'est dans ce sens que l'on dit *un bon, un mauvais orchestre*; il indique encore dans la composition les parties instrumentales d'un morceau quelconque : *Le chant de cet air est agréable, mais l'orchestre en est mal écrit* (dans ce sens, on emploie aussi *orchestration*); enfin, dans certains théâtres, le mot *orchestre* indique aussi ces banquettes ou stalles, destinées aux spectateurs, qui sont placées en avant du parterre, contre le lieu qu'occupent les symphonistes.

Tout orchestre suppose une réunion d'instruments à cordes et d'instruments à vent, et même d'instruments bruyants dans les orchestres nombreux. L'art de tirer parti de ces ressources est donc une branche fort importante de la science du compositeur. Quoique ce soient surtout son goût, son imagination, son expérience qui le guident en pareil cas, on peut cependant poser à cet égard des principes généraux, indiquer quelques-unes des nombreuses chances qui se présentent dans la manière de traiter l'instrumentation de l'orchestre, et faire comprendre quels immenses moyens d'effets et quelle puissance de combinaisons harmoniques porte en elle-même la réunion des instruments. *Voy.* ce mot.

Rappelons d'abord l'assemblage d'instruments qui composent l'orchestre. Le fondement de toute symphonie est le quatuor des instruments à cordes, c'est-à-dire 1^er^ et 2^e^ violon, viole, violoncelle auquel se joint la contrebasse; chacune des parties de ce quatuor est remplie par un nombre aussi considérable d'exécutants qu'on le juge à propos. En général, chacune des parties des 1^ers^ et 2^es^ violons et des violoncelles étant en un nombre donné, 12 par exemple, les violes et les contrebasses ne seront que 8, c'est-à-dire les deux tiers. Le corps des instruments à vent se compose de 2 flûtes, 2 hautbois, 2 clarinettes, 2 bassons, 2 cors; dans les orchestres nombreux on a 4 bassons et 4 cors, et de plus 2 trompettes, 1 ou 2 petites flûtes, 3 trombonnes, 1 ophicléide, quelque-

fois 1 contrebasson; on peut en outre ajouter des trompettes à clefs, des cornets à pistons, etc.; quant aux instruments à percussion, outre les timbales dont on emploie une paire même dans des orchestres assez peu considérables, on fait usage de la caisse, des cymbales, du triangle, etc. Dans de certaines circonstances, on joint aux instruments à cordes une ou plusieurs harpes, et pendant longtemps on a employé le clavecin et plus tard le piano pour l'accompagnement des récitatifs.

On sent qu'outre la monotonie, l'emploi coutinuel d'une aussi grande quantité d'instruments, dont plusieurs ont une grande sonorité, deviendrait assourdissant et insupportable : ce n'est donc que par moments qu'ils se font entendre tous ensemble. La plus occupée et la plus importante des deux masses de l'orchestre est celle des instruments à cordes; elle marche souvent seule et, en beaucoup d'occasions, elle pourrait se passer des accessoires qu'on y joint pour en rendre l'effet plus piquant; ce qui le prouve, c'est que l'on a écrit beaucoup de musique dans laquelle les instruments à vent ne sont employés que *ad libitum*. La manière de traiter les instruments à cordes dans l'orchestre est absolument la même que dans le quatuor simple; on emploie l'harmonie à deux, trois ou quatre parties, et l'on introduit, si l'on veut, des traits à l'unisson. Comme il y a plusieurs exécutants à chaque partie, on peut, si l'on veut, les diviser et former ainsi momentanément quintette, sextuor, etc., on peut doubler les violons par les violes ou les violoncelles, etc. On peut aussi détacher un des instruments du quatuor et lui faire exécuter un solo proprement dit, que le reste des exécutants accompagne. Dans ces circonstances, comme dans quelques autres combinaisons, tout dépend de la fantaisie du compositeur, qui n'a ici d'autre limite que le nombre d'exécutants mis à sa disposition.

Les instruments à vent s'unissent de deux manières aux instruments à cordes : ils peuvent s'y joindre d'abord comme parties récitantes, c'est-à-dire comme parties qui exécutent momentanément un solo plus ou moins étendu; et, en second lieu, ils peuvent y paraître en masse et formant entre eux un corps d'harmonie. Dans le premier cas, on conçoit combien il se présente de combinaisons dans la manière d'accompagner le solo, qui devient partie intégrante d'un duo, trio, quatuor; qui est isolé ou accompagné à quatre parties régulières. Un seul instrument à vent ne pourrait pas être traité en solo, eu égard à l'orchestre; mais on peut en réunir 2, 3, 4, etc. : dans le duo, ils peuvent être de même espèce, comme deux flûtes, deux hautbois, deux cors, etc., ou d'espèces différentes, comme une flûte et un cor, une clarinette et un basson, etc. Une règle générale, en ce cas, prescrit de toujours traiter les instruments à vent de telle façon qu'ils forment entre eux une harmonie correcte, abstraction faite des instruments à cordes, et cette loi est facile à motiver, car les instruments à vent, présentés ainsi en groupes de 2, 3, 4, percent à travers les instruments à cordes et arrivent à l'oreille de l'auditeur absolument isolés; il en résulte que l'on croirait entendre une mauvaise harmonie, si elle n'était bonne que relativement à l'accompagnement fourni par le quatuor auquel elle devrait sa régularité, ce qui ne sauverait pas l'effet désagréable produit par son incorrection. Les combinaisons qui résultent de l'union des instruments à vent, traités en solo, avec le corps des instruments à cordes traités en accompagnement, sont fort nombreuses et offrent toutes de l'intérêt. Le compositeur fait aussi fort souvent agir ensemble le corps entier des instruments à vent, et c'est alors que l'on peut apprécier toute leur force; on les voit résister sans effort à une masse d'instruments à cordes trois fois plus nombreuse qu'eux : cet effet, du reste, s'explique aisément; les instruments à vent offrent entre eux une étendue d'environ six octaves; un accord frappé par eux se reproduisant à plusieurs degrés, il en résulte une immense puissance de son; ajoutez à cette plénitude des accords l'action vigoureuse du poumon, dont la force à soutenir les sons est si supérieure à celle de l'archet. D'après cela, on comprend tout l'avantage qu'aura le compositeur à doubler, tri-

pler, quadrupler un trait qu'il voudra rendre plus saillant; il pourra présenter un duo à plusieurs octaves, et, dans ce cas, il fera bien en général de doubler ou tripler également; mais des intentions particulières lui feront parfois prendre d'autres dispositions dans la distribution et le doublement des parties; c'est son goût et son expérience qui le dirigeront en ce cas; seulement il prendra garde sans cesse de ne pas blesser la correction de l'harmonie, ce qui déparerait toujours les arrangements le mieux entendus.

Si maintenant le compositeur veut réunir les deux masses de l'orchestre en une seule, il rencontre encore des chances nouvelles outre celles qui se déduisent naturellement de ce qui vient d'être dit. Dans certaines circonstances, par exemple, il lui plaira de ne traiter l'harmonie qu'à deux parties, et de confier chacune d'elles à l'une des masses de l'orchestre; le trait pourra passer de l'une à l'autre et se morceler entre elles s'il y trouve de l'avantage. Dans d'autres cas, il voudra que l'harmonie soit à trois, et il formera un duo de tous les instruments à vent, dont l'unisson des instruments à cordes formera la troisième partie. L'exécution du quatuor par les deux masses lui offrira quatre combinaisons : 1° les deux parties supérieures livrées aux instruments à vent, les deux autres aux instruments à cordes; 2° les trois parties supérieures aux premiers, la quatrième aux seconds; 3° tous les instruments à vent accompagnés par les instruments à cordes; 4° chaque masse formant un quatuor régulier et se doublant l'une l'autre. Dans d'autres cas, le compositeur traitera les instruments à cordes en pédale et fera manœuvrer au-dessus les instruments à vent; souvent il donnera des tenues à ceux-ci, tandis que les autres broderont et embelliront l'harmonie; il saura employer utilement l'unisson de l'une ou de l'autre masse ainsi que l'unisson général.

De nouvelles combinaisons se présenteront encore si aux deux masses de l'orchestre se joint le chant (*voy.*); s'il s'agit de chœurs, ceux-ci forment une troisième masse, dont l'harmonie doit être toujours régulièrement traitée indépendamment des masses instrumentales. Quand l'orchestre ne sert qu'à l'accompagnement d'une mélodie prédominante, surtout lorsque cette mélodie n'est fournie que par une ou deux voix, il doit être traité avec beaucoup de simplicité; mais la simplicité n'exclut ni une certaine richesse d'harmonie, ni surtout la variété que l'on obtient en mettant ingénieusement en œuvre toutes les modifications dont les accords sont susceptibles, en présentant çà et là des notes frappées vigoureusement, mais disposées de telle manière qu'elles ne puissent ni couvrir ni interrompre le chant; tantôt les accords se montrent coupés par des silences de peu de durée, tantôt on conserve pendant tout un morceau ou pendant une de ses divisions la même configuration de notes, ce qui donne lieu à l'accompagnement *obstiné;* quelquefois on remplit les pauses du chant par de petits traits qui lient et complètent la mélodie, ou bien dialoguent avec elle. Dans de certaines phrases, on peut introduire un instrument à vent qui s'unit au chant principal, et l'accompagne à l'unisson, à l'octave, à la tierce, à la sixte. Dans l'emploi de tous ces moyens, le compositeur a pour guide le sentiment, le goût, les convenances locales. Quelle que soit la nature de l'accompagnement, à l'exception de quelques circonstances extrêmement rares, c'est toujours dans le quatuor des instruments à cordes qu'en réside le fond, et une sage économie dans l'emploi de l'orchestre, lorsqu'il ne fait que soutenir et animer la voix, sert à faire, un peu plus tard, paraître dans leur plus vif éclat ses immenses richesses.

Pour qu'elles se développent avec tout leur avantage, il est une observation que malheureusement l'on a fort souvent négligée; il ne suffit pas au compositeur de savoir quel nombre d'exécutants seront mis à sa disposition, il doit aussi régler le caractère de sa musique sur le lieu et la circonstance où elle sera exécutée, sur la position qu'occupera le corps des musiciens et sur les résultats acoustiques qui en sont la conséquence. En effet, telle musique exécutée dans un petit local pourra, dans un endroit plus vaste, of-

frir un résultat différent. Une règle générale peut être posée à cet égard : c'est que, dans les grandes localités, il faut que la musique *ait le temps de sonner*, c'est-à-dire qu'elle puisse parvenir à toutes les parties de la salle. Pour qu'il en soit ainsi, le plus sûr est d'éviter toute complication de détails, une trop grande quantité de notes et leur succession trop rapide, des accords trop multipliés, un travail trop continuel dans les parties. Il est fort remarquable que la musique qui fait de l'effet dans un grand local ne perd, en passant dans un petit, qu'une partie de ses avantages, tandis que le contraire arrive très souvent, et que des morceaux qui avaient plu dans un salon perdent tout leur agrément au théâtre ou à l'église.

La disposition des symphonistes d'un orchestre peut singulièrement contribuer à la résonnance de la musique; et au théâtre, elle est de la plus haute conséquence. Pour traiter cette question convenablement, il faudrait d'abord examiner celle de la construction d'un théâtre dans ses rapports avec les effets acoustiques, et ce n'est point ici le lieu de le faire; nous nous bornerons donc à indiquer, en ce qui touche l'orchestre, une précaution fort utile à prendre, et qui consiste à en faire reposer le sol sur des charpentes et de laisser vide toute la place qui se trouve entre ces soutiens; le plancher doit être en sapin ou en chêne; le mur qui sépare l'orchestre de la scène doit être en maçonnerie, afin que les sons n'aillent pas se perdre sous le théâtre; l'emploi bien entendu de moyens analogues peut augmenter singulièrement la sonorité et par conséquent l'effet des orchestres. On a plusieurs fois proposé de placer les orchestres à une place différente de celle qu'ils occupent dans tous les théâtres de l'Europe; mais il est permis de croire que tout changement à cet égard ne ferait que substituer des inconvénients plus graves à ceux de la disposition actuelle.

L'arrangement des symphonistes dans l'orchestre n'est pas moins important. Deux points nous semblent fondamentaux : d'abord, que tous les musiciens soient sous les yeux du chef; et en second lieu, que les deux masses des instruments à cordes et à vent puissent seule à seule former un petit orchestre dans le grand. Ces deux dispositions n'existent point à l'orchestre de l'Opéra de Paris, ni à ceux de la plupart des théâtres de France : le chef d'orchestre y est placé contre le rampe du théâtre; à sa gauche et de profil à la scène, sont les premiers violons et ensuite les violes; sur sa droite, les seconds violons et plus loin les trombonnes, l'ophicléide, les timbales, caisse, cymbales et triangle; précisément derrière son dos se trouvent les hautbois et les clarinettes de profil et les flûtes et petites flûtes de face à la rampe; vient ensuite un cordon d'instruments à vent qui, partant de l'extrémité où sont les violes, va rejoindre, à l'autre extrémité, les instruments bruyants dont nous avons déjà parlé : là sont les quatre bassons, les quatre cors et les trompettes que suivent les trombonnes; ce cordon est lui-même entouré par un autre cordon plus grand, formé par les dix violoncelles et les dix contre-basses. Cette dernière circonstance a un grand inconvénient, celui d'empêcher les mélodies supérieures de parvenir directement aux auditeurs du parterre, dont les oreilles sont troublées par l'effet de la partie grave de l'harmonie. D'autres critiques pourraient être faites de l'arrangement usité en Italie et en Allemagne; mais là du moins le chef, adossé au parterre, a tous les symphonistes sous les yeux, et les contre-basses sont reléguées aux deux extrémités de l'orchestre. Les orchestres de concerts, que l'on a l'avantage d'appuyer contre un fond de salle, exigent beaucoup moins de précautions; en général, on place sur le devant les instruments susceptibles de concerter, et l'on rejette dans le fond les basses et les instruments bruyants.

Les préceptes relatifs à l'orchestration, épars dans un grand nombre de traités, ont été recueillis et exposés avec beaucoup de clarté par A. Reicha, dans deux ouvrages déjà indiqués aux mots ACCOMPAGNEMENT et HARMONIE. J. A. DE L.

On nomme *chef d'orchestre* le musicien qui conduit un orchestre. A vrai dire, il ne doit pas seulement en être le *chef*, mais l'*âme*. Il faut donc qu'il connaisse

bien, indépendamment du caractère et des effets des parties vocales, la nature et les effets de tous les instruments, afin de déterminer avec justesse les proportions qui doivent exister entre eux quant à leur nombre respectif; qu'il possède un sentiment exquis des nuances et des mouvements divers, ainsi que la vivacité de caractère nécessaire pour communiquer aux artistes qu'il dirige ses propres sensations, de manière à pouvoir, par le plus léger signe, tantôt leur imprimer l'entraînement qu'exige un fougueux et brillant *allegro*, tantôt les ramener à un doux et lent *adagio*. X.

ORCHIDÉES, famille de végétaux monocotylédones, à étamines épigynes. L'une des plus naturelles du règne végétal, cette famille en est aussi l'une des plus remarquables, tant pour le mode de végétation propre à beaucoup d'espèces que par la singulière conformation des fleurs, qui offrent les formes les plus bizarres, et souvent, en outre, une grandeur peu commune, jointe à de superbes colorations.

Les orchidées de nos climats sont des herbes à racine composée ordinairement d'un petit nombre de fibres et, en outre, de deux tubercules charnus, plus ou moins arrondis, ou palmés; leur tige est simple, dressée, feuillée et peu élevée. Dans les régions équatoriales, dont les immenses forêts vierges nourrissent une quantité prodigieuse d'orchidées, ces plantes viennent la plupart en parasites soit sur les arbres vivants, soit sur les troncs que la vétusté fait entrer en putréfaction. Beaucoup d'entre elles sont de véritables lianes (*voy.*) à sarments grêles et flexibles, garnis de longues racines aériennes; d'autres, dépourvues de tige, ont une grosse souche charnue, analogue à un bulbe, de laquelle naissent les feuilles et les fleurs. Toutes les orchidées ont les feuilles alternes, engainantes, simples et très entières. Les fleurs, fétides dans certaines espèces, mais très odorantes dans un bien plus grand nombre, sont disposées en épis, ou en grappes, ou en panicules; rarement les tiges ou les pédoncules ne portent qu'une seule fleur. Le segment inférieur (*labelle*) du périanthe affecte des formes aussi extraordinaires que variées, suivant les genres ou les espèces: ainsi, il en est où cet organe ressemble plus ou moins exactement soit à une araignée, soit à une abeille, ou à un bourdon, ou à une mouche, ou à quelque autre insecte, ou bien à un animal quadrupède suspendu par le cou, et ayant les membres contournés ou divariqués; dans d'autres, il est voûté à peu près comme un sabot. Souvent les trois segments extérieurs du périanthe se rapprochent en forme de casque, tandis que les deux segments supérieurs de la rangée intérieure simulent une visière baissée. Enfin, dans plusieurs genres, la fleur peut être comparée à un oiseau à ailes déployées. Le pollen de la plupart des orchidées reste agrégé en masses visqueuses, moulées sur la cavité des loges de l'anthère : particularité qui n'existe dans aucune autre famille de monocotylédones, mais qu'on trouve aussi parmi les dicotylédones, dans la famille des asclépiadées.

Considérées sous le rapport de l'utilité, les orchidées n'ont aucune importance, à l'exception des espèces qui produisent la *vanille* et le *salep* (*voy.* ces noms et l'art. suiv.). Éd. Sp.

ORCHIS, genre de la famille des orchidées (*voy.*). Il offre pour caractères distinctifs : les trois segments extérieurs du périanthe à peu près égaux; labelle entier ou lobé, éperonné; masses polliniques granuleuses, distinctes. Les *orchis* sont des herbes vivaces, à racine tuberculeuse, à tige très simple, feuillue, à fleurs disposées en épi terminal. Beaucoup d'espèces de ce genre sont indigènes. Ces plantes, remarquables par l'élégance de leurs fleurs, croissent dans les bois, les prairies et les pâturages. Leurs tubercules sont composés presque uniquement de fécule; la substance alimentaire connue sous le nom de *salep* n'est autre chose que ces tubercules séchés. Le salep nous vient d'Orient, et l'on ne connaît pas exactement les espèces qui le fournissent; mais on pourrait, sans aucun doute, tirer le même parti de la plupart des orchis indigènes. Éd. Sp.

ORCHOMÈNE, nom de plusieurs villes de l'antiquité, dont l'une, en Arcadie (*voy.*), sur la frontière de l'Argo-

lide, non loin du lac d'Orchomène (auj. Kalpaki) et du mont Trachys, passait pour devoir son origine et son nom à un fils de Lycaon (*voy.*). Une autre, en Béotie (*voy.*), à l'embouchure du Céphise, dans le lac de Copaïs, s'appelait primitivement *Andréis*, d'un fils de Pénée. Elle reçut son nom d'Orchomène, fils de Minyas, fondateur de l'antique royaume des Minyens (*voy.*), dont elle était la capitale. Après la guerre sacrée, Orchomène fut détruite par les Thébains, qui vendirent ses habitants comme esclaves. Philippe ramena de nouveau les restes de la population dispersée; mais l'éclat de la ville fut perdu. Elle ne mérita plus d'être citée que pour la victoire que Sylla y remporta, l'an 86 av. J.-C., sur Archélaüs, général de Mithridate. CH.V.

ORCUS, nom que les Romains donnaient au Tartare (*voy.*) et qui paraît signifier une enceinte fermée, du grec ἕρκος, haie. *Arca*, boîte, cercueil; *arcanus*, secret, et *arcere*, refouler, empêcher, paraissent être de la même famille. *Voy.* ENFERS. S.

ORDALIE (d'où vient l'allemand *Urtheil*, jugement), *voy.* ÉPREUVES JUDICIAIRES.

ORDINAIRE, nom qu'on emploie pour désigner l'évêque diocésain. *Voy.* ÉVÊQUE et DIOCÈSE.

ORDINATION, cérémonie par laquelle sont conférés les ordres sacrés, et qui, dans l'église romaine, consiste dans l'imposition des mains de l'évêque sur la tête de l'*ordinand*, avec une formule de prière, et dans la remise qui lui est faite des instruments du culte relatifs aux fonctions de l'ordre qu'il reçoit. Chez les protestants, l'ordination a également lieu par l'imposition des mains, soit d'un évêque, d'un inspecteur ou surintendant ecclésiastique, suivant les pays, soit d'un simple pasteur, le plus souvent assisté de quelques-uns de ses collègues; et par des prières prononcées à haute voix et que l'ordinand répète en silence. Cependant les protestants ne regardent pas l'ordination comme un sacrement; suivant eux, elle n'est pas d'institution divine. L'Église catholique appuie l'opinion contraire sur ce que le Sauveur dit à ses apôtres (Jean, XX, 21) : « Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie. » Soufflant ensuite sur eux, il ajouta : « Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Les apôtres *ordonnèrent* à leur tour, en commençant par sept diacres auxquels ils imposèrent les mains avec des prières (*Act.* VI, 6). On lit dans une épître de S. Paul à Timothée : « Ne négligez pas la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée par l'esprit prophétique avec l'imposition des mains des prêtres. » Cette institution remonte ainsi à l'origine de l'Église. Les grecs, les nestoriens, et plusieurs autres encore, donnent les ordres comme les Latins par l'imposition des mains accompagnée de prières; ils croient que cette cérémonie vient de tradition apostolique, qu'elle confère une grâce particulière à ceux qui sont ordonnés et leur imprime un caractère sacré. On nomme *sacre* (*voy.*) ou *consécration* l'ordination des évêques; eux seuls peuvent ordonner les ministres inférieurs de l'Église. Le pape Alexandre II a condamné les ordinations *per saltum*, c'est-à-dire celles où l'on conférait un ordre sans que l'ordinand eût reçu l'ordre du degré immédiatement inférieur. *Voy.* ORDRE, PRÊTRISE, DIACONAT, etc. L. G-s.

ORDONNANCE. Sous l'ancien régime, ce mot, pris dans une acception générale, désignait les lois faites par les rois de France, et comprenait tant les ordonnances proprement dites que les édits (*voy.*), déclarations et lettres-patentes (*voy.*). Dans un sens moins étendu, on appelait ainsi des règlements généraux sur une ou plusieurs matières, et principalement sur celles qui appartenaient au droit public.

Les *déclarations* étaient des lettres de chancellerie, par lesquelles le roi faisait connaître sa volonté sur l'exécution d'un édit ou d'une ordonnance, en l'interprétant ou en y apportant quelque modification.

Les ordonnances, édits et déclarations étaient intitulés au nom du roi, signés de lui, contre-signés par un secrétaire d'état, scellés du grand sceau et visés par le garde-des-sceaux. Les ordonnances et

les édits n'étaient souvent datés que du mois et de l'année ; ils contenaient, après le nom du roi, cette adresse : *à tous présents et à venir, salut*; au lieu que les déclarations portaient : *à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut*. Les ordonnances, les édits et les déclarations se terminaient par la clause, *car tel est notre plaisir*.

Louis XIV ayant ordonné de faire une collection des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, le plan en fut publié en 1706, in-4°, mais le premier volume de ce recueil ne parut qu'en 1723. Cette compilation, si précieuse pour l'histoire civile de notre pays, et qui est continuée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, renferme les ordonnances rendues depuis l'an 1051 jusqu'au mois de décembre 1497, et se compose de 20 vol. in-fol. Elle a eu pour éditeurs successifs de Laurière, Secousse, de Villevault, de Bréquigny et de Pastoret, qui l'ont enrichie de savantes préfaces, et de tables qui présentent des résumés très complets et très méthodiques des objets traités dans chaque ordonnance.

De nos jours, tous les actes législatifs portent le nom de lois (*voy.*). Suivant l'art. 13 de la Charte constitutionnelle, le roi fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution. Ajoutons que le roi fait aussi des ordonnances sur des objets d'administration qui ne doivent pas être la matière d'une loi. Enfin, les décisions du conseil d'état, en matière contentieuse, lorsque le roi les a revêtues de son approbation, sont nommées *ordonnances* : elles ont le caractère des jugements et arrêts.

On appelle *ordonnances de la chambre du conseil* les décisions rendues, en matière criminelle, par les tribunaux de 1re instance, réunis en la chambre du conseil, pour entendre le juge d'instruction dans son rapport. Elles prennent le nom d'*ordonnances de non-lieu à suivre*, lorsqu'elles renvoient un inculpé des poursuites dirigées contre lui; d'*ordonnances de mise en prévention*, si elles renvoient cet inculpé devant un tribunal de simple police ou de police correctionnelle; d'*ordonnances de prise de corps*, quand elles renvoient, en cas de crime, cet inculpé devant la chambre d'accusation. L'*ordonnance du juge* est l'ordre ou l'autorisation que donne un juge, soit au bas d'une requête, soit à la suite d'un procès-verbal, soit dans tout autre cas déterminé par la loi. *Voy.* Référé.

E. R.

ORDONNANCE (méd.), écrit laissé par le médecin après chaque visite, et dans lequel il donne toutes les prescriptions nécessaires au malade jusqu'à son retour. Outre les *formules* (*voy.*) pour la préparation et l'administration des médicaments, l'ordonnance comprend aussi tout ce qui est relatif aux aliments, aux boissons, à la température et aux vêtements, au repos ou à l'exercice, en un mot à toute la conduite du malade. L'ordonnance diffère de la consultation dans laquelle sont appréciés les symptômes et signalées les conséquences probables de la maladie. Jadis les médecins rédigeaient en latin, ou au moins en style très scientifique, leurs ordonnances. Depuis, on est tombé dans un excès contraire en se bornant à des prescriptions verbales qui s'oublient trop facilement.

F. R.

ORDONNÉE. On nomme ainsi, en géométrie, une ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe perpendiculairement à son axe (*voy.* Courbe). Avec les abscisses (*voy.*), les ordonnées servent à déterminer chaque point de la courbe par leur intersection; considérées ensemble et relativement les unes aux autres, ces lignes sont dites *coordonnées*. C'est en effet au moyen de lignes droites, dont on établit les relations avec d'autres lignes nommées *axes* (*voy.*), que l'on parvient à fixer tous les points d'une courbe, et même à exprimer leur courbure algébriquement par les rapports de ces lignes entre elles.

Z.

ORDRE. La notion de l'ordre, tout essentielle qu'elle soit à l'esprit humain, n'est pas de celles qui se révèlent à lui tout d'abord ; un regard superficiel ne suffit pas pour la découvrir, elle demande un œil exercé, et le plus souvent une

observation patiente. C'est une acquisition de l'intelligence humaine parvenue à sa maturité.

Dans le spectacle de la nature, ce que l'homme saisit à son début, ce sont les phénomènes, d'abord en masse et dans une aperception confuse; peu à peu il les sépare et les isole, puis il reconnaît entre eux des caractères de ressemblance et de différence, puis il les rattache l'un à l'autre par leurs caractères communs, et les distingue par leurs caractères spécifiques: en d'autres termes, il les généralise et les classe. Dès que notre esprit a établi ces rapports de liaison entre un certain nombre de phénomènes, il a conçu un commencement d'ordre. A mesure que nos observations se multiplient et que nous acquérons une connaissance plus étendue du monde extérieur, l'idée d'ordre se développe; nous découvrons la dépendance mutuelle de toutes les parties, et enfin nous nous élevons à la conception de l'ensemble, du *kosmos*, ou de l'ordre universel.

L'ordre se montre déjà dans les corps bruts; si les atomes, au lieu de rester épars et flottants dans l'espace, s'agglomèrent et forment ces agrégations de molécules adhérentes les unes aux autres que nous appelons des corps, c'est en vertu de certaines affinités chimiques et de certaines forces mécaniques qui viennent se résoudre en quelques lois générales, et ces lois sont des expressions diverses de l'ordre universel ou de la pensée divine.

L'ordre apparaît bien plus visible dans les corps organisés. Il est aisé à reconnaître dans la croissance des plantes, dans l'épanouissement des fleurs, dans l'organisation des êtres animés, dans l'économie du corps humain. Cet ordre, nous le reconnaissons partout où les organes accomplissent leurs fonctions avec une régularité parfaite, où nul organe n'empiète sur les fonctions des autres, où tous concourent à un but commun qui est la vie. Si par hasard cet accord des fonctions diverses est troublé, si ce concours de chaque organe à la fin qui lui est marquée vient à se déranger, alors il y a perturbation, maladie, désordre.

L'ordre se révèle d'un manière éclatante dans les mouvements des corps célestes, dans la marche des astres qui accomplissent leurs révolutions avec une régularité imperturbable. Il y a de l'ordre dans les œuvres de l'industrie humaine, dans une horloge dont tous les rouages s'engrènent et réagissent les uns sur les autres en suivant l'impulsion d'un premier moteur; dans ces machines à feu, où un seul levier, mis en mouvement par la vapeur condensée, communique l'impulsion à tout un appareil compliqué de forces, qui mettent en travail des centaines de métiers, et exécutent les ouvrages les plus délicats avec une dextérité et une précision dont l'ouvrier le plus habile ne serait pas capable. Ici, l'industrie de l'homme fait effort pour reproduire ces procédés réguliers et infaillibles qui règnent dans les ateliers secrets de la nature. L'ordre n'est pas moins nécessaire aux ouvrages de l'art, à un tableau, un bas-relief, une statue, un temple, un palais, une symphonie musicale, une tragédie : tout doit y être combiné en vue d'un but à atteindre et de l'unité d'effet à produire.

De tous ces exemples, il résulte que l'ordre existe là où tout a sa raison, où les phénomènes sont soumis à des lois constantes, invariables, où chaque partie concourt à un but commun, et où jamais l'action d'une des parties ne gêne le développement des autres. Les signes auxquels nous reconnaissons l'ordre dans toutes les classes de phénomènes sont donc: 1° la régularité des phénomènes; 2° la constance des lois auxquelles ils sont soumis; 3° le concours de toutes les parties à un même but; 4° enfin l'unité. En revenant sur ces divers symptômes de l'ordre, nous trouverons qu'aux deux caractères extérieurs, la régularité et l'unité, correspondent deux caractères intérieurs, dont les premiers ne sont que les indices : la régularité des phénomènes représente les lois constantes et invariables auxquelles ces phénomènes sont soumis; l'unité n'est que l'expression extérieure d'un but unique auquel tendent et concourent toutes les parties. Ces deux caractères sont étroitement liés l'un à l'autre : la régularité des phénomènes résulte de ce qu'ils sont ordonnés pour

un but. La régularité et l'unité sont l'expression extérieure de ces deux caractères essentiels de l'ordre. Le plus souvent nous apercevons d'abord les caractères extérieurs, qui nous conduisent aux caractères intérieurs. D'autres fois, c'est la connaissance des caractères intérieurs qui nous fait conclure les caractères extérieurs peu apparents; quelquefois même l'ordre se cache sous l'apparence du désordre et de la confusion : tels sont les phénomènes atmosphériques. Les vents, la pluie, la neige, les orages, les brouillards, la sérénité, reviennent par accès irréguliers et dont on ne peut prévoir le retour fixe; et pourtant, malgré ces alternatives capricieuses, il nous est impossible d'admettre qu'ils ne soient pas soumis à des lois dont la science n'a pu encore pénétrer le secret.

A mesure que nous observons un plus grand nombre de parties de la création, à mesure que le monde nous apparaît sous des faces nouvelles, nous retrouvons la même régularité dans chacune des parties de l'univers : nous en concluons qu'elle doit se retrouver dans l'ensemble; à leur tour, les parties sont liées entre elles par un enchaînement qui n'en fait qu'un seul tout, un système unique : de là la conception de l'ordre universel.

Voilà pour le monde physique. Nous retrouverons le même ordre dans le monde moral. Le règne de l'ordre éternel est assuré dans tout ce qui échappe à l'action de notre liberté. Si le désordre est possible dans le monde moral, il a sa cause dans la latitude laissée à l'exercice de notre liberté. Mais le monde moral a ses lois comme le monde physique; et le désordre moral est la violation de la loi, tout comme dans l'univers la perturbation naîtrait de la dérogation aux lois de la nature. La loi morale est la loi du devoir : la vérité et la justice sont les lois immuables de l'ordre social. Les lois morales ont les mêmes caractères que les lois de la nature : nécessité, immutabilité, constance; en d'autres termes, les lois du monde moral ne sont autres que les lois de la raison.

Il y a une harmonie nécessaire entre les trois ordres de lois qui gouvernent le monde physique, moral et intellectuel : cette harmonie vient de leur source commune, car elles reposent en Dieu. L'idée de loi est la plus haute que l'homme puisse concevoir dans l'ordre rationnel : au-delà des lois, il n'y a plus que Dieu; Dieu seul est la raison des lois. Les lois générales, connues ou ignorées, qui président aux phénomènes de l'univers, sont nécessaires et constantes : pourquoi n'en serait-il pas, pour le développement des facultés intellectuelles et morales de l'homme, de même que pour les autres opérations de la nature? En effet, le monde moral est un composé de forces, comme le monde physique : la seule différence, profonde il est vrai, c'est qu'il s'agit ici de forces libres; or, les forces libres n'en sont pas moins soumises à des lois : nos actions, œuvre de notre liberté, n'en reconnaissent pas moins une règle, et cette règle est la loi morale. Le caractère éminent de la loi morale est d'être obligatoire et absolue; et c'est à la loi morale que toutes les lois positives, soit politiques, soit civiles, soit pénales, empruntent leur autorité, c'est en vertu de cette origine qu'elles ont le droit d'être obéies.

Nous avons constaté dans le monde moral le premier caractère essentiel de l'ordre, c'est-à-dire l'existence de lois nécessaires et immuables auxquelles les êtres moraux, c'est-à-dire les créatures libres, doivent obéir. Y retrouverons-nous le second caractère de l'ordre, en d'autres termes, un but auquel elles doivent tendre, une fin, une destination à remplir? Tout être a ses lois, parce que tout être a sa destination. On ne peut chercher la loi de la conduite humaine que dans ses rapports avec la fin de l'homme, c'est-à-dire dans le bien. L'intelligence a été donnée à l'homme pour comprendre ce monde dont il fait partie, et pour y reconnaître sa place. Or, la liberté (*voy.*), cet attribut fondamental de sa nature, ne lui a été donnée qu'avec l'obligation d'en user conformément aux prescriptions de la loi morale, et de s'y soumettre volontairement; de réaliser le bien moral, qui est le but pour lequel il a été créé, la destination qu'il doit travailler à accomplir ici-bas. La différence fondamentale entre l'ordre moral et l'or-

dre physique, c'est que toutes les forces qui sont employées dans ce dernier ne font qu'obéir à une puissance fatale et supérieure à elles, tandis que, dans le premier, l'agent doit s'associer volontairement à l'ordre universel. Dans tous les esprits, il y a un sentiment confus de l'ordre et du respect que toute créature doit avoir pour l'ordre. *Voy.* MORALITÉ.

Ainsi, dans le monde moral comme dans le monde physique, nous retrouvons le double caractère de l'ordre, savoir: des lois constantes et immuables, et un but à atteindre, une fin à remplir. Et si l'ordre, pour chaque être, est le mouvement régulier de cet être vers sa fin, de même l'ordre absolu et universel résulte de la réalisation de tous les ordres particuliers. A-D.

Le mot *ordre* a différentes acceptions spéciales. En parlant d'un état, d'une ville, d'une armée, il signifie tranquillité, police, discipline. L'ordre *social* est l'ensemble des règles qui gouvernent la société. En histoire naturelle, l'*ordre* est une des principales divisions admises dans la classification (*voy.*) des animaux, des végétaux, etc. : les ordres sont ordinairement les subdivisions des classes.

Pour le *billet à ordre*, *voy.* LETTRE DE CHANGE, T. XVI, p. 464. S.

ORDRE (droit parlem.). L'idée d'*ordre*, dans l'acception la plus étendue de ce terme, est inséparable de l'idée d'assemblée délibérante ; car on ne saurait admettre qu'une réunion d'hommes pût discuter et décider une question quelconque, si elle n'obéissait à une série de règles préalablement établies et scrupuleusement observées. Ces règles sont ou permanentes (c'est-à-dire applicables à tous les moments où l'assemblée est en séance), ou seulement journalières (c'est-à-dire restreintes à une séance déterminée). Aussi les Anglais appellent-ils *standing orders* ce que nous appelons le *règlement*, et, par opposition, *orders of the day* ce que nous avons traduit plus littéralement par *ordre du jour*.

La forme des délibérations, le mode des scrutins, les fonctions des officiers d'une chambre législative, tout ce qui tient à sa police, est fixé par son règlement, adopté par elle une fois pour toutes. La succession des objets dont on s'occupera dans la séance de tel jour, ne peut être déterminée, au contraire, que par l'*ordre du jour*, arrêté à la fin de la séance précédente. Un membre veut-il parler sans avoir obtenu la parole du président? il désobéit à la règle de tous les jours, qui est le règlement. Au contraire, après avoir obtenu régulièrement la parole, veut-il parler sur les mines, par exemple, quand c'est une loi sur les sucres qu'on doit discuter? il enfreint la règle particulière de la séance, qui est l'ordre du jour.

L'ordre du jour des séances de nos Chambres indique invariablement pour premier objet de délibération le procès-verbal de la précédente séance, dont on entend d'abord la lecture et dont on vote l'adoption, avec ou sans changements. Viennent ensuite, suivant les cas, les rapports sur les pétitions, la lecture ou le développement des propositions des membres, les communications du gouvernement, les rapports sur les projets de loi, et enfin la discussion de ces projets de loi.

Passer à l'ordre du jour, c'est quitter le sujet qu'on vient de vider pour celui qui vient après dans le programme de la séance. Invoquer l'ordre du jour sur une pétition ou sur une proposition quelconque, c'est demander qu'on cesse de s'en occuper, qu'on décide qu'il n'y a lieu à statuer. D'ordinaire, quand une assemblée passe à l'ordre du jour, c'est *purement et simplement;* mais quelquefois, et dans des circonstances exceptionnelles, l'adoption de l'ordre du jour est motivée. Si, par exemple, l'opposition demande une enquête sur des faits qui incrimineraient la conduite du ministère, la majorité peut motiver l'ordre du jour qu'elle adopte sur la non-existence des faits allégués.

Le *rappel à l'ordre* peut être invoqué contre tout membre d'une assemblée qui en trouble les délibérations d'une manière quelconque, ou qui prononce des paroles contraires à la constitution du pays, à la morale ou aux convenances. Chez nous, c'est actuellement le président qui rappelle à l'ordre l'orateur qui s'en écarte. Une première récidive dans

le même discours entraine un second rappel à l'ordre avec insertion au procès-verbal; une seconde récidive peut faire retirer la parole à l'orateur par un vote de la Chambre.

Enfin, si une proposition d'un membre paraît impliquer violation du règlement, c'est par un *rappel au règlement* que ses adversaires repoussent cette proposition. O. L. L.

ORDRE (art mil.), Ordre de Bataille. On ne concevrait point la guerre comme un art si la force ou la violence même n'y était assujettie à une certaine logique; et les principes, tout mécaniques qu'ils sont, qu'on aura appropriés au plus utile développement des ressources mises en jeu pour l'attaque et pour la défense, devront, à toutes les époques, se résumer en un ordre quelconque de bataille.

De cette définition générale de l'ordre de bataille, il faudrait descendre à une multitude de distinctions si l'on voulait préciser tous les sens qui se sont attachés, depuis l'enfance de l'art de la guerre chez toutes les nations, à l'expression équivalente de ce terme de notre tactique moderne, comme à l'*ordo* des Romains, dont il dérive. Bornons-nous à quelques indications.

En France, au moyen-âge, on désignait par les mots *corroy*, *arroy*, *host* ou *ost*, l'arrangement régulier des hommes d'armes, soit en marche, soit de pied ferme, et même sous le point de vue organique. Aujourd'hui, le même terme d'*ordre de bataille* s'applique à la disposition d'une flotte comme à celle d'une armée de terre; encore que dans celle-ci chaque arme ait sa manœuvre propre et un mode particulier de formation. Il est aisé de prévoir que, par suite des essais tentés si heureusement par le feu prince royal sur les corps de nouvelles troupes qu'il a introduites dans l'infanterie, et qui ont retenu le nom de *chasseurs d'Orléans*, une réforme est devenue imminente et nécessaire par rapport aux règlements spéciaux des manœuvres de ligne (*voy.* ces mots).

Dans les deux armes de l'infanterie et de la cavalerie, on n'a garde de confondre l'ordre de bataille avec ce qu'au point de vue de la manœuvre on nomme l'*ordre en bataille*, et qui s'entend de la disposition des lignes par files plus ou moins espacées, avec alternation entre elles, de la première ligne à la dernière, comme face objective de la ligne ennemie. Cette distinction tranche la différence essentielle qui existe entre l'ordre déployé et la formation des bataillons dont se composait cette ligne, soit en colonnes, soit par masses compactes, ainsi qu'il arrive parfois de grouper les corps d'action sur le champ de bataille, notamment s'il s'agit d'aborder à la baïonnette une tête de pont ou un poste retranché. Les réserves en général, et particulièrement celles de la cavalerie, se postent ordinairement en cette forme compacte dans l'ordre de bataille, ayant soin toutefois d'abriter autant qu'il se peut leur profondeur contre la projection des décharges de l'artillerie ennemie. Dans ce même ordre, manœuvrent toujours les colonnes d'attaque de l'infanterie, qui néanmoins doivent pouvoir se déployer avec facilité et promptitude, et même ouvrir des feux à leur entrée en ligne. *Voy.* Colonne (T. VI, p. 344), Ligne, Marche, Manoeuvre, etc.

Les *flanqueurs*, au contraire, lorsque survient la nécessité de faire tête à des partis de cavalerie, repassent de l'ordre étendu à l'ordre en colonne, pour se former, par une manœuvre prompte, en bataillons carrés, lesquels se rangent en échiquier pour croiser leurs feux en tous sens, et pourtant ne point s'atteindre réciproquement. On nomme ordre *oblique* une disposition d'après laquelle une armée ou un corps de troupes engage le combat par une de ses ailes en refusant l'autre aile à l'ennemi. Des combinaisons aussi simples que précises déterminent ces transformations de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille, et *vice versâ*. L'un et l'autre de ces ordres ont même leurs inversions, qui conservent une entière régularité.

Pour arriver à cette heureuse simplification des manœuvres, il fallait apparemment qu'on eût traversé les querelles si âcres, et qui nous semblent aujourd'hui si futiles, entre l'ordre *mince* et l'ordre *profond* (*voy.* File)*. Ce fut le

(*) « Ce dernier, dit le général Bardin, propre

maréchal de Puységur qui eut la gloire d'indiquer, le premier (*L'art de la guerre*, 1748, in-fol.), la voie des améliorations modernes, qu'on n'a plus cessé de poursuivre. N'oublions pas toutefois que jusque-là on n'employait pas moins de 24 heures pour disposer en bataille une armée de 10,000 hommes, qui aujourd'hui peuvent entrer en ordre sur le terrain en moins de 12 minutes!

Tout ce qui précède caractérise surabondamment, ce nous semble, la différence qu'il faut reconnaître entre l'*ordre stratégique* et l'*ordre tactique :* leur appellation même contient la définition de ces termes. Le principe actuellement développé avait été très bien posé par Montecucculi : « La fin de l'*ordre en marche* est, disait-il, de pouvoir se changer tout à coup, et par des mouvements simples, en un *ordre de bataille.* »

Il serait insensé de vouloir soumettre l'ordre stratégique à des règles absolues : c'est en raison des lieux où il se trouve, du caractère de la guerre qu'il poursuit, des obstacles que l'ennemi peut opposer, et enfin des forces que lui-même il dirige, qu'un chef d'armée doit toujours régler les dispositions de son ordre de bataille.

Quant à l'ordre tactique, il est de son essence qu'il soit réglementé. Mais pour présenter une analyse succincte des variations qu'il a subies, il faudrait esquisser en même temps la chronologie des changements effectués dans l'armement et l'équipement des troupes. Constatons que ces modifications s'enchaînent et se commandent. L'esprit le plus vulgaire peut aisément se rendre raison des différences que devrait offrir la combinaison des rangs d'une troupe de hallebardiers ayant à soutenir le choc de cavaliers tout bardés de fer, et celle d'une phalange de coureurs demi-nus, armés de frondes, et volant à l'assaut d'éléphants en furie, chargés d'arbalétriers renfermés dans des tours.

En résumé, l'ordre de bataille est une combinaison d'à-propos qui, plus que jamais, n'a rien d'absolu.

Le prétendu *ordre de bataille* qui sert de base à l'étiquette des préséances entre les diverses armes n'est qu'une pure abstraction; il en est de même de l'*ordre d'ancienneté* des corps d'une même arme, déterminé par la progression décroissante de leurs numéros, et qui sert aussi de base au droit de préséance entre eux. Dans l'*ordre de revue*, les hommes sont en haie par compagnie, et, à la tête, les officiers en potence. P. C.

On donne encore le nom d'*ordre* aux publications qui se font par ordre du général. « L'ordre se communique aux troupes, dit le général Bardin, ou verbalement, ou par écrit, ou d'une manière secrète, telle que le *mot d'ordre* (*voy.* Mot), ou d'une manière patente et authentique, telle que l'*ordre du jour*. C'est une injonction ou journellement notifiée, ou extraordinairement transmise par écrit, soit directement par le chef du corps, soit intermédiairement, comme émanant d'une autorité militaire plus élevée. L'ordre du jour contient ou une communication d'actes légaux, ou une intimation des devoirs à remplir, ou une explication du genre de service à accomplir, ou un récit succinct d'événements qui intéressent les militaires. L'ordre du jour, tel qu'il se dicte, s'inscrit, se transcrit sur des registres *ad hoc*. Les ordres de Frédéric II, remarquables par leur concision, n'étaient souvent que de quelques mots. Washington est le premier général qui ait consacré l'ordre du jour à la répartition du blâme, de la louange, de l'encouragement. Bonaparte a souvent

au jeu des longues armes d'host, a été celui de la phalange antique et des Suisses depuis le XIII^e^ siècle. L'ordre mince, propre à l'emploi des armes à feu, c'est-à-dire au feu de l'infanterie réduite progressivement à six, à quatre, à trois rangs, a été celui de Frédéric II. On est enfin tombé d'accord que, suivant l'emploi qu'un général veut faire de ses troupes, suivant qu'il veut fournir du feu ou combattre à l'arme blanche, il épaissit ou déploie son armée. » Les Suisses avaient imaginé d'autres ordres de bataille, par bataillons ronds, pleins, en croix, etc., dont il n'est resté que le bataillon carré à centre vide. De Henri IV à Louis XIV, on pratiquait des mélanges d'armes qui gênaient les manœuvres. Cette méthode, consacrée par les grands noms de Turenne et de Condé, est depuis longtemps abandonnée. L'ordre en cinquain, en trois batailles, en quinconce, ont fait place à l'ordre sur deux lignes, appuyé d'une réserve et entrecoupé d'intervalles à canons. On doit ces amendements à Gustave-Adolphe, à Guillaume de Nassau, au grand Frédéric. S.

brillé par ce nerf du style, par cet à-propos de diction que les anciens appelaient *imperatoria brevitas*. » Z.

ORDRE (arch.). On entend par ce mot une disposition des parties principales d'un édifice, telles que le piédestal, la colonne et l'entablement (*voy.* ces noms), pour composer un ensemble harmonieux. L'ordre d'un monument résulte donc des proportions données à toutes les parties dont il se compose : il règle ainsi non-seulement la hauteur des colonnes, mais leur écartement (*voy.* Entrecolonnement), les ornements qui les décorent (*voy.* Chapiteau, Cannelure, etc.), l'entablement (*voy.* Frise, Corniche, etc.); en un mot, il fixe les rapports qui doivent exister entre tous les membres de son ordonnance. Ces proportions se déterminent au moyen du module (*voy.* ce mot).

On admet cinq ordres principaux dans l'architecture modulaire : le *dorique*, l'*ionique* et le *corinthien*, dus aux Grecs, le *toscan* et le *composite*, qui prirent naissance en Italie. C'est aux art. Grecque (*archit.*) et Romaine (*archit.*) que l'on trouvera les détails relatifs à leur origine et à leur emploi. Bornons-nous seulement ici à rappeler leurs caractères particuliers.

L'ordre toscan est le plus simple et le plus solide de tous. La hauteur de sa colonne est de sept fois son diamètre. Elle ne comporte point d'ornements. Son chapiteau et sa base ont peu de moulures; son piédestal est très simple. On garnit cependant quelquefois ses colonnes de bossages, comme on en voit au palais du Luxembourg, à Paris, et c'est alors surtout qu'il prend le nom de *rustique*. L'ordre dorique donne pour hauteur à sa colonne 8 fois son diamètre. Elle n'a aucun ornement; mais on reconnaît cet ordre aux triglyphes et aux métopes dont la frise est ornée. L'ordre ionique se distingue par les volutes de son chapiteau et les denticules de sa corniche. Sa colonne a 9 diamètres de hauteur. Celle de l'ordre corinthien en a 10. Son chapiteau, outre deux rangs de feuilles, présente huit volutes qui en soutiennent le tailloir. Sa corniche est ornée de modillons. L'ordre composite est ainsi nommé parce que son chapiteau est composé des deux rangs de feuilles du corinthien et des volutes de l'ionique. Ses proportions sont à peu près les mêmes que celles de l'ordre corinthien, dont il n'est au fond qu'une variété.

Louis XIV avait promis une récompense à celui qui inventerait un sixième ordre; mais les recherches n'aboutirent à rien qui pût mériter l'approbation des connaisseurs. On donne le nom d'ordre *composé* à toutes les ordonnances arbitraires ou capricieuses qui s'éloignent des règles ordinaires. On a nommé ordre *persique* et ordre *caryatide* ceux où l'on voit des figures d'esclaves ou de caryatides (*voy.*) en place de colonnes. Vitruve rapporte l'origine de l'ordre persique à ce que Pausanias ayant défait les Perses, les Lacédémoniens imaginèrent de les représenter chargés des entablements de leurs édifices. On voit un exemple d'ordre caryatide au gros pavillon du Louvre. On appelle ordre *attique* un petit ordre de pilastres de la plus courte proportion, qui a une corniche architravée pour entablement; il a ordinairement pour hauteur la moitié de la hauteur de l'ordre sur lequel il est élevé. Il sert au couronnement des édifices : tel est celui du château de Versailles, au-dessus de l'ionique, du côté du jardin; tel est encore celui du palais du quai d'Orsay, à Paris. L'architecture gothique se plierait difficilement à des règles modulaires : tantôt, en effet, ses colonnes sont massives, tantôt légères et élancées, avec des chapiteaux sans mesure, taillés de feuilles d'acanthe épineuse, de chou, de chardon, etc. L. L.

ORDRE (sacrement de l'). C'est, dans l'Église catholique, le sixième des sacrements (*voy.*), qu'elle regarde comme institué par Jésus-Christ, et qui donne un caractère particulier aux ecclésiastiques, lorsqu'ils se consacrent au service des autels (*voy.* Clergé).

Il y a dans le clergé différents degrés que l'on nomme ordres : ces degrés composent la hiérarchie (*voy.*) ecclésiastique. Suivant l'usage de l'Église latine, on distingue deux sortes d'ordres : les ordres *mineurs* et les ordres *majeurs* ou *sacrés*. Les premiers sont au nombre de quatre, savoir : l'office de *portier*, celui de

lecteur, celui d'*exorciste* et celui d'*acolyte* (*voy.*). Dans la primitive église, ceux qui en étaient investis exerçaient des fonctions analogues à leur titre ; aujourd'hui, les laïcs sont chargés de quelques-unes de leurs attributions, et les ordres mineurs ne sont plus considérés que comme une cérémonie nécessaire pour parvenir aux ordres supérieurs; on les confère souvent tous quatre en un jour, en même temps que la tonsure. La tonsure cléricale n'est point un ordre, mais seulement une marque de préparation à se vouer au ministère sacré.

Les ordres majeurs ou sacrés sont le *sous-diaconat*, le *diaconat* (*voy.* DIACRE) et la *prêtrise ; l'épiscopat* (*voy.* ÉVÊQUE) est encore un degré au-dessus de la prêtrise. Les évêques reçoivent la plénitude du sacerdoce, et peuvent seuls donner des ministres à l'Église par l'*ordination* (*voy.*). L'ordre imprime à ceux qui le reçoivent un caractère indélébile, les attachant à l'Église d'une manière irrévocable. Ils ne peuvent plus se marier (*voy.* CÉLIBAT DES PRÊTRES). Avant d'admettre un clerc aux ordres, on lui fait subir un examen. Il est d'usage de le forcer à passer quelque temps dans un séminaire (*voy.*). En France, l'âge nécessaire pour recevoir les ordres est fixé à 22 ans commencés pour le sous-diaconat, une année de plus pour le diaconat, et encore une année pour la prêtrise. Le pape peut accorder des dispenses d'âge. Les ordres majeurs ne peuvent se conférer que pendant les Quatre-Temps, le samedi-saint, ou le samedi avant le dimanche de la Passion. Il n'est pas permis d'en conférer deux à la fois, ni même en deux jours consécutifs.

Pour *ordonner* un prêtre, l'évêque lui impose les mains sur la tête, en récitant des prières. Les prêtres qui sont présents en font de même. L'évêque le revêt des ornements du sacerdoce; il lui consacre les mains en dedans avec l'huile des catéchumènes; et après lui avoir fait toucher le calice plein de vin et la patène avec le pain, il lui confère le pouvoir d'offrir le saint sacrifice. Le nouveau prêtre célèbre avec l'évêque; après la communion, l'évêque lui impose une seconde fois les mains et lui donne le pouvoir de remettre les péchés. Pour l'ordination d'un diacre, l'évêque pose seulement la main sur la tête de l'ordinand, en disant : *Recevez le Saint-Esprit;* ensuite il lui passe les ornements de son ordre et lui remet le livre des évangiles. Il n'y a point d'imposition des mains pour le sous-diaconat; l'évêque donne seulement à l'ordinand le calice vide avec la patène, le revêt des ornements de son ordre, et lui remet le livre des épîtres.

Les personnes engagées dans les ordres ecclésiastiques composent le clergé *séculier*, nommé ainsi (de *sæculum*, siècle, monde, société) par opposition aux ordres *réguliers* (*voy.* MONASTIQUES, p. 29). Z.

ORDRES DE CHEVALERIE. On nommait ainsi ces corporations religieuses et militaires qui prirent naissance à l'époque des Croisades, et dont les membres, unis par des vœux de religion, se consacraient à la guerre sainte, à la défense et à l'assistance des pèlerins. Nous donnons des articles spéciaux à chacun d'eux. *Voy.* HOSPITALIERS (*ordres*), MALTE, TEUTONIQUE, TEMPLIERS, CALATRAVA, etc.

On nomme encore ordres de chevalerie certaines compagnies que des souverains ont instituées et dans lesquelles on est admis en raison de sa naissance, de ses services, de son mérite ou de la faveur du prince. Certaines décorations (*voy.*), telles que croix, colliers, plaques, etc., servent généralement à distinguer les personnes qui en sont honorées. Nous avons aussi donné des articles aux principaux de ces ordres. *Voy. ordres de la* LÉGION-D'HONNEUR, *du* SAINT-ESPRIT, *de Saint*-LOUIS, *de Saint*-MICHEL, *de Saint*-LAZARE, *du* MÉRITE MILITAIRE, *de la* TOISON-D'OR, *de* MARIE-THÉRÈSE, *de Saint*-ÉTIENNE, *de* LÉOPOLD, *de la* FIDÉLITÉ, *de la* JARRETIÈRE, *du* BAIN, *du* CHRIST, *de l'*ÉLÉPHANT, *de* DANEBROG, *de l'*ÉPERON-D'OR, *du* FAUCON-BLANC, *des* GUELFES, *de l'*AIGLE, *de Saint*-VLADIMIR, *de Saint*-ANDRÉ, *de Sainte*-ANNE, *de Saint*-GEORGES, *de Saint*-ALEXANDRE-NEVSKI, *de l'*ÉTOILE-POLAIRE, *des* CINCINNATI, etc., etc. S.

ORDRES D'ÉTATS. On appelle ainsi les classes diverses qui composent une

société politique, lorsque chacune de ces classes ne peut se confondre avec les autres et jouit séparément de priviléges et de distinctions qui lui sont propres.

La division d'un même peuple en plusieurs classes remonte à la plus haute antiquité. A Rome, il y avait l'ordre des sénateurs, l'ordre des chevaliers, l'ordre plébéien (*voy.* SÉNAT, CHEVALIERS, *ordre* ÉQUESTRE, PLÉBÉIENS). Chez les Germains, on voit par le témoignage de Tacite que le clergé faisait un ordre à part, ayant la préséance dans l'assemblée générale. Chez les Gaulois, les druides (*voy.*) et les chevaliers constituaient deux ordres qui formaient seuls l'assemblée de la nation.

Pendant toute la durée du moyen-âge, les grands, les seigneurs ou les nobles, firent un ordre à part, possédant de nombreux priviléges, écrasant le peuple, rivalisant avec les rois. Le peuple forma lui-même, en quelque sorte, deux ordres, les bourgeois ou habitants des villes, et les serfs ou paysans (*voy.* ces mots). Au-dessus des nobles et du peuple, s'éleva l'ordre du clergé, investi de grandes richesses et d'éclatantes prérogatives. Cet état social subsista pendant plusieurs siècles, et l'on en trouve encore des traces dans la constitution de plusieurs nations modernes.

En France, il existait dans l'ancienne monarchie trois ordres, savoir : le clergé, la noblesse, et le *tiers-état* ou le peuple (*voy.* ces mots). Chacun de ces ordres avait des représentants dans l'assemblée des États-Généraux (*voy.*). Ils délibéraient séparément, et l'on sait que la réunion des trois ordres en une seule assemblée nationale (*voy.* CONSTITUANTE) fut le premier acte du grand drame de la révolution de 1789.

En Angleterre, on peut dire que la distinction des ordres a été conservée. Les ministres de l'Église établie, les lords et les communes (*voy.*) composent des classes diverses qui ne peuvent être confondues.

Les différents pays de l'Allemagne ont encore, sous le nom d'*États* (*Stœnde*), des ordres qui méritent d'être signalés. Ainsi, en Prusse, le code général détermine les droits et les devoirs attribués à l'ordre de la noblesse, à l'ordre des bourgeois et à l'ordre des paysans.

En Suède, les États du royaume sont divisés en quatre classes : la noblesse, le clergé, les bourgeois et les paysans. Ces quatre ordres existent aussi de fait en Russie ; mais sans autre représentation, à l'exception de la noblesse, que celle qui tient à l'organisation judiciaire. *Voy.*, pour toute cette matière, nos art. ÉTATS, ÉTATS-GÉNÉRAUX, PROVINCIAUX, etc.

Les progrès de la civilisation tendent à amener la fusion des ordres en un seul, la nation (*voy.*). Déjà presque partout le clergé et la noblesse ne jouissent plus des priviléges qu'ils avaient conquis au milieu des ténèbres du moyen-âge. La noblesse a conservé dans les monarchies de l'Europe des distinctions honorifiques ; mais il en est peu où elle possède encore des droits féodaux. Le tiers-état, ou le peuple, a obtenu aussi une place qui lui était refusée dans les anciennes sociétés ; et cette heureuse égalité des ordres doit conduire à la force des nations et à la grandeur des gouvernements. A. T-R.

ORDRES MONASTIQUES ou RELIGIEUX, *voy.* MONASTIQUES, et les art. consacrés à chaque ordre.

ORÉADE, *voy.* NYMPHE.

ORÉGON, ORÉGAN, ou mieux COLOMBIA, est à la fois le nom d'un vaste district des États-Unis septentrionaux, entre le Missouri, les possessions anglaises, l'océan Pacifique et la Californie, et d'un grand fleuve qui le traverse (*voy.* T. X, p. 139.). Ce dernier dont nous avons principalement à nous occuper ici, et dont le vrai nom est *Colombia* *, prend naissance dans un petit lac des montagnes Rocheuses, traverse le lac Cutsanim, reçoit les rivières de Clark, Lewis et Wallamut à gauche, l'Ukinagan à droite, et se jette dans l'océan Pacifique, entre le cap du Désappointement et la pointe d'Adams, par une large embouchure hérissée d'écueils sur lesquels la mer se brise avec fureur, ce qui en rend l'entrée difficile. On peut considérer le nord du district d'Orégon comme un immense bassin ayant de part et d'autre

(*) *Oregano* est en espagnol le nom d'une plante qui croît dans le pays ; c'est par un malentendu que ce nom a été appliqué au fleuve.

de longues vallées latérales, et s'abaissant par degrés depuis les montagnes Rocheuses, qui ont, dit-on, la hauteur des monts Himalaya, jusqu'au bord de la mer. La navigation sur l'Orégon serait plus utile si elle n'était interrompue en quelques endroits par des cataractes et des rapides, dont le principal existe au-dessus du confluent du Lewis : sur un espace de plus d'une lieue le fleuve y est encaissé entre des roches noires. Jusque-là les saumons remontent, au printemps, le courant en troupes innombrables, et donnent lieu à des pêches lucratives.

A ce qu'on a dit du district d'Orégon, à l'art. ÉTATS-UNIS (*voy.* T. X, p. 137), nous ajouterons quelques détails. Ce vaste territoire, où il y aurait place pour des millions d'habitants, ne renferme peut-être pas 200,000 âmes : encore sont-ce des tribus sauvages qui vivent de chasse et de pêche, et vendent aux blancs les fourrures de leur gibier. Parmi ces tribus, les plus puissantes sont les *Têtes-plates* (*voy.* INDIENS D'AMÉRIQUE, T. XIV, p. 627), appelés ainsi à cause de leur habitude d'aplatir la tête des enfants. Les Indiens-Serpents ou Shoshonies, rassemblés dans des hameaux, paraissent plus belliqueux et plus malveillants que les premiers. A l'embouchure du Columbia habitent les Chinooks, race d'hommes trapus et à jambes cagneuses. Les sauvages qui vivent de la pêche, aux rapides du Columbia, passent pour avoir des mœurs dissolues; ils sèchent les saumons et en vendent beaucoup.

Cette immense contrée était à peu près inconnue au monde civilisé, lorsqu'en 1792 un bâtiment marchand américain, *le Columbia*, commandé par le capitaine Gray, entra dans l'embouchure du grand fleuve de l'ouest sous 46° 19′ de latit. N. C'est sur cette découverte que les Américains fondent leurs prétentions à la possession des bords de ce fleuve, lequel a reçu son nom du bâtiment qui y est entré le premier en explorateur. Cependant aucune suite ne fut donnée d'abord à cette découverte; ce ne fut qu'en 1804 que le gouvernement des États-Unis fit explorer par Lewis et Clarke le cours du Columbia, depuis la réunion des deux principaux affluents jusqu'à son embouchure dans la mer. Alors un marchand de fourrures, Allemand de naissance, mais établi depuis une vingtaine d'années aux États-Unis, J.-J. Astor, conçut le projet d'organiser un grand commerce de fourrures, à l'aide de navires et de postes établis à travers le continent de l'Amérique septentrionale jusqu'à l'embouchure du Columbia. Des navires envoyés des États-Unis devaient de là porter les fourrures à la Chine, les échanger contre les productions de cet empire, et rapporter celles-ci à New-York, entrepôt de cette vaste spéculation. Il parvint à former une compagnie; ses agents pénétrèrent sur le territoire de l'Orégon, à travers les montagnes Rocheuses, et établirent des relations avec les sauvages; un chétif fort, sous le nom d'*Astoria*, fut construit à l'embouchure du Columbia. M. W. Irving a écrit l'histoire sinon romanesque, au moins très intéressante de ces entreprises téméraires*. En 1812, pendant la guerre des États-Unis contre l'Angleterre, Astoria fut pris par les Anglais, et les Américains furent forcés de l'abandonner; il reçut alors le nom de Fort-George. Par le traité de Gand, en 1818, il fut convenu que le territoire litigieux, à l'ouest des montagnes Rocheuses, resterait neutre pendant les dix premières années, et cette stipulation fut prorogée pour dix autres années, en 1828. Pendant ce temps, la compagnie canadienne, dite du Nord-Ouest, et après elle celle de l'Hudson, s'emparèrent de tout le commerce de fourrures le long du Columbia, et y établirent un fort à 60 milles au-dessus de l'embouchure, sous le nom de Fort-Vancouver; il ne resta aux compagnies de la confédération américaine à exploiter que la partie méridionale du vaste territoire de l'Orégon. Plusieurs fois, notamment en 1843, des membres du Congrès ont cherché à émouvoir la confédération américaine au sujet de l'état d'abandon où elle a laissé si longtemps ses prétentions sur ce pays, et des propositions lui ont été faites à l'effet d'en prendre possession et de le coloniser. Il est évident qu'une pareille proposition, si elle était mise à exécution, éprouverait

(*) *Astoria, or anecdotes of an entreprise beyond the Rocky mountains*, Philad., 1836, 2 vol. in-8°.

une vive opposition de la part de l'Angleterre, pour laquelle l'embouchure du Colombia a reçu une nouvelle importance depuis qu'elle s'est fait céder plusieurs places de l'empire chinois, où les fourrures de l'Amérique ont toujours trouvé un débit considérable. De son côté, la confédération américaine est vivement intéressée à la possession des contrées à l'ouest des montagnes Rocheuses, vers lesquelles se portent maintenant les émigrants, et surtout du cours du Colombia, par lequel elle peut s'assurer le commerce avec les îles Sandwich et les autres archipels de la mer du Sud. D-G.

OREILLE (*auris*). Organe de l'ouïe (*voy.*), l'oreille se compose d'une suite de cavités plus ou moins anfractueuses, dans lesquelles les *ondes sonores* (*voy.* Son) sont successivement reçues et réfléchies jusqu'à ce qu'elles viennent ébranler la pulpe du nerf auditif, qui en transmet l'impression au cerveau. Les anatomistes partagent généralement l'ensemble de l'oreille en trois portions qui ont reçu les noms d'*oreille externe*, d'*oreille moyenne*, d'*oreille interne*.

L'oreille externe comprend le *pavillon de l'oreille* et le *conduit auditif externe*. Le pavillon ou *auricule* est constitué par un fibro-cartilage revêtu d'une peau fine et mince, et fixé sur les parties latérales de la tête par trois ligaments, distingués en *supérieur*, *antérieur* et *postérieur*. Sa face externe offre plusieurs saillies qui sont l'*hélix*, bourrelet demi-circulaire qui forme le contour de l'auricule; l'*anthélix*, au-devant et au-dessous de l'hélix; le *tragus*, petit mamelon aplati, triangulaire, placé au-devant du conduit auditif externe; *l'antitragus*, éminence opposée au tragus; le *lobule*, éminence molle, arrondie, composée de tissu cellulaire graisseux, formant inférieurement le bout de l'oreille. Les saillies précédentes sont séparées par plusieurs anfractuosités qui sont : la *rainure de l'hélix*, qui limite et creuse ce rebord; la *fosse naviculaire*, enfoncement digital qui sépare la terminaison de l'hélix, vers le tragus, de l'anthélix; la *conque*, constituée par un évasement considérable du conduit auditif externe. Les muscles de l'auricule, tous rudimentaires chez l'homme, sont de deux sortes : les uns servent aux mouvements généraux de cette partie, ce sont le *muscle auriculaire supérieur*, le *muscle auriculaire antérieur* et le *muscle auriculaire postérieur*. Les autres, placés en divers points du pavillon, déterminent des mouvements partiels entre les diverses régions de cet organe, ce sont le *muscle du tragus*, celui de l'*antitragus*, le *grand muscle de l'hélix*, le *petit muscle de l'hélix*, enfin le *muscle transversal*.

Le *conduit auditif externe* est d'abord constitué par un prolongement cartilagineux du pavillon qui, sous la forme d'une lame triangulaire, recourbée sur elle-même, vient adhérer à la lame osseuse, également contournée, qui limite la portion du conduit auditif fournie par l'os temporal (*voy.* Crane). Ce canal est tapissé par le prolongement de la peau de la conque, devenue de plus en plus mince et presque semblable aux membranes muqueuses. Une substance semi-liquide, blanc-jaunâtre, appelée *cerumen*, sécrétée par de nombreux follicules sous-jacents, en enduit la surface externe.

L'*oreille moyenne*, logée plus profondément dans l'os temporal, se compose essentiellement d'une cavité de forme irrégulière, nommée *caisse du tympan*. Elle n'est séparée du conduit auditif que par une cloison membraneuse, fort tendue et très élastique, appelée *membrane du tympan*. Vis-à-vis l'ouverture dans laquelle le tympan est enchâssé, c'est-à-dire à la partie interne de la caisse, se trouvent deux autres trous qui sont bouchés de la même manière par des membranes tendues : on les appelle *fenêtres ovale* et *ronde*; elles établissent une certaine communication entre la caisse et l'oreille interne. La paroi postérieure de la caisse donne accès dans des cavités de renforcement de son, nommées *cellules mastoïdiennes*, à cause de leur creusement dans l'apophyse mastoïde du temporal. Enfin un long et étroit canal nommé *trompe d'Eustache* (*voy.*), servant au renouvellement de l'air dans l'intérieur de la caisse, et ayant son débouché à la partie inférieure de cette cavité, établit une communication directe entre elle et l'arrière-bouche. La caisse

est traversée par une chaîne de quatre osselets qui sont, à partir de la membrane du tympan : le *marteau*, dont le manche appuie sur cette membrane ; l'*enclume ;* l'*os lenticulaire ;* et l'*étrier*, dont la base entre dans l'ouverture de la fenêtre ovale. Enfin de petits muscles, au nombre de trois, attachés d'une part à ces osselets, de l'autre aux parois de la caisse, impriment à la chaîne certains mouvements par suite desquels les membranes sont tendues ou relâchées. La caisse du tympan et tous les conduits qui y aboutissent sont tapissés par une membrane muqueuse très mince fournie par le prolongement de celle de l'arrière-bouche.

L'*oreille interne*, à laquelle les anatomistes ont aussi donné le nom de *labyrinthe*, est encore plus profondément logée que l'oreille moyenne dans la portion du temporal nommée le *rocher*. Elle se compose du *vestibule*, du *limaçon* et des *canaux demi-circulaires*. Le vestibule, cavité centrale, réunion de toutes les autres, communique immédiatement avec la caisse, comme il a été dit. Le limaçon est contourné en spirale, ainsi que l'indique son nom ; sa cavité est divisée, suivant la longueur, par une cloison en partie osseuse et en partie membraneuse, d'où résulte deux cavités spiraloïdes connues sous la dénomination de *rampe externe* et de *rampe interne*. Cette dernière communique immédiatement avec le vestibule. Les canaux demi-circulaires sont au nombre de trois, dont un vertical et les deux autres horizontaux. Ils débouchent par leurs extrémités dans le vestibule. Toutes les cavités qui composent l'oreille interne sont tapissées par une membrane excessivement mince, et sont remplies par un liquide ténu et limpide, nommé *lymphe de cotunni*, lequel peut refluer dans la cavité du crâne par deux pertuis pratiqués dans l'épaisseur du rocher et connus sous la dénomination d'*aqueducs du limaçon* et *du vestibule*. C'est au milieu de la lymphe de cotunni, que sont comme suspendues les dernières divisions nerveuses produites par l'épanouissement du nerf de la huitième paire, chargé de recevoir et de transmettre au cerveau les impressions résultant des vibrations de l'air. Ce nerf, que sa fonction fait aussi appeler *acoustique* (*voy.* ce mot), naît de la moelle épinière près du corps rétiforme, se sépare de l'encéphale entre le pédoncule du cervelet et la protubérance annulaire, puis pénètre dans l'épaisseur du rocher par le conduit *auditif interne ;* arrivé au fond de ce canal, il s'introduit par plusieurs ouvertures dans les cavités de l'oreille interne.

Il n'existe d'organe de l'ouïe bien distinct que dans l'embranchement des vertébrés et les mollusques céphalopodes ; tous les autres mollusques, ainsi que les zoophytes, les rayonnés, et les intestinaux sont totalement privés de ce sens. Les annélides, dans l'embranchement des articulés, sont dans le même cas ; mais l'ouïe existe chez les crustacés, les insectes et les arachnides ; seulement l'organe qui y préside n'a encore été parfaitement reconnu que dans les crustacés des ordres supérieurs. On trouve quelque chose d'analogue chez les insectes. Le limaçon et les canaux semi-circulaires manquent dans les céphalopodes et les poissons de l'ordre des cyclostomes ; il en est de même, mais avec l'apparition de canaux semi-circulaires cartilagineux dans les autres poissons ; les batraciens offrent les premiers une chaîne d'osselets, il est vrai, fort imparfaite, et une sorte de caisse du tympan. Cette organisation se continue dans les reptiles écailleux, avec quelques perfectionnements. Le limaçon n'est encore qu'une sorte de canal aveugle un peu recourbé chez les oiseaux ; on ne leur trouve également que des canaux semi-circulaires assez étroits, ainsi qu'une chaîne d'osselets composée seulement de trois pièces, mais il existe constamment une membrane du tympan tout-à-fait spéciale. Le limaçon n'acquiert tout le développement dont il est susceptible que dans les mammifères, qui, tous, présentent un appareil de l'ouïe fort peu différent de celui de l'homme.

Le milieu habité par les divers groupes de vertébrés, semble exercer une influence très grande sur le plus ou moins de communications établies entre le labyrinthe et l'extérieur. En effet, l'oreille interne existe seule chez les poissons, et

n'a de communication qu'avec l'intérieur, pour admettre le nerf acoustique. Un seul orifice fait communiquer la caisse avec le vestibule dans les reptiles, et la membrane du tympan est souvent chez eux recouverte par la peau, tandis qu'il existe deux orifices vestibulaires chez les oiseaux, et que la membrane du tympan y est toujours à fleur de tête. Cela tient à ce que les poissons et les reptiles étant tous ou presque tous aquatiques, ou rampants sur la terre, ces animaux trouvent, dans la plus grande capacité conductrice des sons de l'eau et de la terre, une compensation suffisante à l'imperfection des organes que nous avons signalée. C'est à la même cause que l'on peut attribuer l'étroitesse du conduit auditif, et la privation du pavillon de l'oreille chez les taupes, les phoques et les cétacés.

La grande rapidité locomotrice des oiseaux rendait inutile, chez eux, un appareil de recueillement des sons, tel que le pavillon. On remarque toutefois une sorte d'exception relative aux oiseaux de proie nocturnes, dont quelques-uns possèdent une espèce d'auricule à la fois constituée par un petit cartilage et un cercle de plumes. Ce rudiment de pavillon auriculaire coïncide avec la diminution d'étendue dans la vision, qui résulte de l'obscurité de la nuit. Les deux sens de la vue et de l'audition sont en quelque sorte complémentaires l'un de l'autre. Les chauves-souris qui, en leur qualité d'animaux aériens, ont besoin d'un sens qui établisse la présence des corps à des distances considérables, offrent, dans l'énorme développement de leurs oreilles, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, une compensation à la petitesse de leurs yeux. C. L-R.

O'REILLY, famille jadis puissante de l'Irlande, où elle possédait le territoire qui répond au comté actuel de Cavan, dans la province d'Ulster. Tombés sous la dépendance des O'Neal (*voy.*), les O'Reilly réussirent plus tard à s'y soustraire, en secourant les Anglais contre Jean O'Neal, comte de Tyrone. Mais ceux-ci, peu reconnaissants de leurs services, divisèrent, pour les affaiblir, le patrimoine de leur famille en 7 baronnies, qui, plus tard, furent réduites aux 6 qui existent encore. Engagés dans l'insurrection de leur patrie, sous le règne de Charles I^er^, ils se distinguèrent par leur modération et par la bonne discipline de leurs troupes; puis obligés d'émigrer, ils se répandirent en France, en Espagne et en Autriche.

Un membre de cette famille, ALEXANDRE O'Reilly, mérite une mention spéciale. Né en Irlande, vers 1735, il entra de bonne heure au service d'Espagne. Après avoir fait, en Italie, une partie de la guerre de la Succession d'Autriche, il alla (1757) servir en Allemagne, et fit deux campagnes contre les Prussiens, sous les ordres de Lascy. En 1759, il passa dans l'armée française. Le roi d'Espagne lui ayant conféré le grade de lieutenant-colonel, il fit, en cette qualité, la guerre dans le Portugal, défendu par les Anglais. Élevé au rang de brigadier, on créa pour lui la place d'aide-major de l'exercice, et il forma les troupes espagnoles aux manœuvres des armées allemandes. A la paix, il fut nommé maréchal-de-camp, et envoyé d'abord à la Havane, puis à la Nouvelle-Orléans. Charles III, à qui il avait sauvé la vie dans une sédition, à Madrid, en 1765, le soutint de toute sa faveur, et le chargea, en 1774, du commandement de l'expédition contre Alger. Après cette expédition, qui échoua, O'Reilly, appelé à l'administration de l'Andalousie, y déploya de grands talents; mais à la mort de Charles III, il essuya une disgrâce complète. Il vivait dans la retraite, en Catalogne, lorsqu'en 1794, après la mort du général Ricardos, sa réputation lui fit confier la direction de la guerre contre les Français. Nommé au commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales, il se rendait à son poste lorsque la mort le surprit en chemin. X.

ORELLI (JEAN-GASPARD D'), philologue célèbre, naquit à Zurich, le 13 février 1787, d'une famille patricienne que son dévouement à la cause de la réforme avait fait chasser d'Italie. Après avoir terminé ses études, il accepta, âgé seulement de 19 ans, la place de pasteur réformé à Bergame, qu'il échangea, en 1814, contre une chaire à Coire. En

1819, il fut appelé à Zurich, en qualité de professeur d'éloquence et d'herméneutique; mais, étant devenu suspect d'hétérodoxie, il renonça à sa place, après avoir publié, avec Schulthess, un écrit intitulé *Rationalisme et supranaturalisme* (Zurich, 1822), en forme d'apologie; dès lors, il se consacra tout entier à la philologie. Il traduisit les chartes constitutionnelles de la Grèce et les exhortations politiques de Koraï, en y ajoutant des préfaces énergiques. Pour lui témoigner sa reconnaissance, le gouvernement grec lui conféra le droit de bourgeoisie. Ces occupations accessoires ne l'empêchèrent pas de poursuivre avec ardeur ses travaux philologiques. Sans nous arrêter aux écrits qu'il publia dans sa jeunesse, à son *Histoire de la poésie italienne* (Zurich, 1810), à son *Vittorin de Feltre* (1812), à son *Exposition historique de la réformation en Suisse et chez les Grisons* (Coire, 1819), etc., nous mentionnerons plus spécialement son édition de la harangue d'Isocrate *sur l'Échange* (Zurich, 1814), et surtout celle des OEuvres de Cicéron (1826-38, 8 tom. en 12 vol.), avec une histoire critique des manuscrits de cet auteur : cet ouvrage lui a valu une place marquée parmi les premiers humanistes de notre époque. On lui doit, en outre, une édition des Fables de Phèdre (1832), et une *Collectio inscriptionum latin. select.* (1828, 2 vol.) très estimée.

Il ne faut pas confondre Jean-Gaspard Orelli avec un membre de la même famille, Jean-Conrad, né à Zurich, en 1770, et mort le 25 octobre 1826, pasteur, chanoine et conseiller ecclésiastique. On lui doit aussi une édition de Cicéron (Turin, 1826-27, 4 vol.), et, de plus, des éditions du traité d'Arnobe contre les Gentils (Leipz., 1816, 2 vol.), du traité du philosophe grec Salluste *De diis et mundo* (Zur., 1821); enfin, des recueils de sentences grecques et latines, et un choix de vers de J. Baldius (Turin, 2e édit., 1818), etc. *C. L. m.*

ORÉNOQUE (en espagnol, *Orinoco*), un des plus grands fleuves de l'Amérique méridionale, qui traverse particulièrement la république de Venezuela (*voy.*). Il prend sa source en Guyane, dans les monts de Parime, à peu près sous le 5° de lat. N. et le 313° de long. or. Son cours se divise en deux bras, dont le principal, qui conserve le nom d'Orinocco, se jette dans l'Atlantique par quarante embouchures, vis-à-vis de l'île de la Trinité, et dont l'autre, appelé *Casiquiare*, se réunit au Rio-Negro du Maragnon. On évalue l'étendue de son cours à 320 milles, et sa largeur à $\frac{3}{4}$ de mille. Il est semé de bas-fonds, de cataractes, et, à son embouchure, d'îles, de bancs de sable, d'écueils, qui en rendent la navigation dangereuse. C'est un fleuve rapide qui croît ordinairement depuis avril jusqu'en septembre. Dans la saison des pluies, il cause de grandes inondations et couvre une immense étendue de pays à une hauteur de 500 pieds; mais alors son cours est si lent qu'on croirait naviguer sur un lac. Il se jette avec tant d'impétuosité dans la mer, qu'à la marée basse, les navires s'en ressentent à une distance de 60 milles des côtes. Ses principaux affluents sont le Guaviare, le Rio-Meta, le Rio-Apure et le Rio-Caroni. Ce fleuve a donné son nom à un département de la république de Venezuela. *C. L.*

ORESTAINS, *voy.* Épire et Macédoine.

ORESTE, fils de Clytemnestre et d'Agamemnon (*voy.* ces noms), roi de Mycènes, est un exemple de cette terrible destinée qui fait ombre dans les riantes fictions de la mythologie. Le dogme de l'expiation se manifeste dans sa longue carrière, où il est tour à tour instrument de la vengeance des dieux et victime fatale de son obéissance à leurs ordres.

Sauvé, lors du meurtre de son père, par Électre, sa sœur, ou peut-être par sa nourrice Arsinoé, que Phérécide appelle Laodamie, Oreste fut élevé par Strophius, son oncle, roi de Phocide et père de ce Pylade, qui donna, par son dévouement à Oreste, ce bel exemple d'une amitié parfaite, si célèbre chez les anciens. Les deux jeunes gens se rendirent un jour à Mycènes, et, secondés par Électre, ils attirèrent dans un piége le couple perfide. Pylade offrit à ces époux criminels une urne où, disait-il, étaient renfermées les cendres de son ami. Pendant qu'ils

remerciaient le ciel de cette mort, dans un temple d'Apollon, Oreste, obéissant à l'ombre de son père et à l'ordre de l'oracle, tua les assassins d'Agamemnon*.

Ce matricide est aussitôt vengé par les Furies qui s'attachent aux pas du meurtrier et le poursuivent de contrée en contrée. L'oracle lui promit enfin que ses maux cesseraient dans Athènes. Il y court, et les Euménides l'y accusent devant l'Aréopage. Six juges l'absolvent, et six autres le condamnent. Dans le doute des esprits, Minerve donne une leçon de sagesse qui ne sera point perdue pour la justice : elle se range au parti de l'indulgence. Néanmoins, Oreste absous, et qui a élevé un autel à Minerve Aréa, est contraint encore d'aller à Trézène pour y subir les épreuves de l'expiation. Ce fut après ces épreuves qu'il put monter sur le trône; mais toujours en proie aux Furies, il consulta de nouveau l'oracle qui lui commanda d'enlever la statue deDiane dans la Tauride. Oreste et Pylade quittèrent la Grèce; ils affrontèrent tous les périls, et peu s'en fallut que, prisonniers à leur arrivée en Tauride, ils ne fussent immolés par la main d'Iphigénie (*voy.*). Le frère, reconnu par la sœur, fut sauvé par elle, et il la sauva à son tour de la tyrannie de Thoas. Ils revinrent avec la statue de Diane qu'ils déposèrent probablement à Sparte, où elle reçut l'affreux hommage de victimes humaines jusqu'au temps de Lycurgue.

Il paraît que le calme rentra dans l'âme d'Oreste, qu'il maria Électre à son cher Pylade, qu'il joignit au royaume d'Argos et de Mycènes celui de Lacédémone, qu'il fit tuer Pyrrhus par les habitants de Delphes, et qu'il épousa sa veuve Hermione, fille de Ménélas et d'Hélène; qu'enfin, mordu au talon par un serpent, il mourut en Arcadie, à l'âge de 90 ans. Quelques écrivains ont dit qu'Oreste était un géant de sept coudées. Platon trouve du rapport entre son humeur farouche et son nom qu'il fait dériver d'ὄρος, montagne. Les légendes mythologiques diffèrent beaucoup au sujet de ce prince : nous avons choisi parmi les plus connues.

La poésie et les arts se sont exercés sur l'histoire d'Oreste. Une suite de bas-reliefs, de pierres gravées et de peintures relatives à cette histoire, se trouve dans la Galerie mythologique de Millin. Oreste joue le rôle principal ou un rôle important dans les *Choéphores* d'Eschyle; l'*Électre* de Sophocle; l'*Électre*, l'*Oreste*, l'*Iphigénie en Tauride* et l'*Andromaque* d'Euripide; l'*Andromaque* de Racine; l'*Électre* de Crébillon; l'*Oreste* de Voltaire; l'*Oreste et Pylade* de Lagrange-Chancel; l'*Iphigénie en Tauride* de Guymond de La Touche, et dans celle de Gœthe (*voy.*); l'*Agamemnon* de N. Lemercier; la *Clytemnestre* de M. Soumet, etc. J. T-v-s.

(*) On peut voir une autre version sur les circonstances qui accompagnèrent ce meurtre, à l'art. CLYTEMNESTRE. L'auteur paraît suivre ici la donnée dramatique de l'*Oreste* d'Euripide. S.

ORFA, *voy.* ÉDESSE et MÉSOPOTAMIE.

ORFÉVRE, ORFÉVRERIE. Ces mots sont formés du latin *auri faber* (travailleur d'or), quoique ce métal n'entre que pour une bien faible partie dans les produits de l'artisan à qui l'on a donné ce nom. L'orfévre se consacre à la fabrication ou à la vente de la vaisselle, des vases, couverts, coupes, plateaux, gobelets, flambeaux, et autres objets en or, en argent ou même en platine. Ces divers genres de fabrication exigent des ouvriers de différentes espèces; on en distingue de trois sortes : l'*orfévre grossier* qui s'occupe spécialement des gros ouvrages employés au service de la table; l'*orfévre bijoutier* (*voy.*), qui vend et fabrique les bijoux; et l'*orfévre joaillier*, qui vend les diamants, perles et pierres précieuses. Les produits de ces trois professions se vendent communément dans un même magasin; mais le travail en est distinct et offre même des subdivisions; ainsi les ouvriers qui fabriquent les couverts s'appellent *cuillèristes*; ceux qui font les bijoux, chaînes, cachets de montre, etc., *bijoutiers* proprement dits, et ceux enfin qui s'occupent de joaillerie, *metteurs en œuvre*.

La France s'est placée au premier rang parmi les nations de l'Europe, pour la fabrication de l'orfévrerie; mais les droits énormes dont cette industrie est frappée à l'étranger rendent son exportation beaucoup moins importante qu'on ne pour-

rait le supposer. Vers 1789, l'or et l'argent employés dans l'orfévrerie étaient évalués à environ 10 millions de fr.; au commencement du siècle, cette somme s'élevait à 16 millions. En 1825, la grosse orfévrerie à elle seule avait nécessité l'emploi de 18 millions d'or et d'argent, sans compter la quantité employée dans la joaillerie et la dorure.

La fabrication de l'orfévrerie implique une foule de détails qui sont exécutés par les forgerons, les limeurs, les planeurs, ceux qui font les soudures, les tourneurs, les polisseurs et brunisseurs. Toutefois des procédés nouveaux simplifient beaucoup ce travail. *Voy.* CONTRÔLE, GARANTIE (*bureau de*), etc.

L'art de travailler les métaux précieux remonte à l'époque la plus reculée, ainsi que le prouvent les ouvrages portant le nom de Moïse et d'Homère. A Rome, l'orfévrerie, ainsi que la gravure et la ciselure des métaux, fut portée à une grande perfection. C'est à Paris que se font aujourd'hui les plus belles pièces d'orfévrerie. L'organisation en corps de cette profession était très ancienne dans cette capitale : elle remontait au-delà de saint Louis. Avant la révolution, on comptait 300 orfévres à Paris. Sous Louis XIV, Germain s'était acquis une réputation meritée; de nos jours, on doit citer MM. Odiot, Froment-Meurice, etc. D. A. D.

ORFILA (MATTHIEU-JOSEPH-BONAVENTURE), doyen de la faculté de médecine de Paris, professeur de chimie, membre du conseil royal de l'instruction publique, commandeur de la Légion-d'Honneur, membre du conseil général du dép. de la Seine, du conseil général des hôpitaux civils, directeur de l'école de pharmacie de Paris, etc., est né à Mahon (île Minorque), le 24 avril 1787. Destiné d'abord au commerce par sa famille, il fit un voyage sur les côtes de la Méditerranée à bord d'un vaisseau marchand, et, de retour dans sa patrie, il commença à Valence ses études médicales avec assez de succès, surtout dans les sciences physiques, pour qu'en 1806, il fût envoyé en France comme pensionnaire du gouvernement, afin de se perfectionner et de revenir occuper une chaire de chimie. Les circonstances rompirent cet engagement. M. Orfila, fixé par des liens de tout genre, se fit naturaliser, et, devenu Français, il se consacra tout entier à sa patrie d'adoption. Reçu docteur en 1811, il fit tout d'abord des cours de chimie particulièrement appliquée à la médecine, qui lui procurèrent, outre un commencement de renommée, les moyens de se livrer à ses études de prédilection, et le mirent en rapport avec des hommes jeunes comme lui, et destinés à la célébrité, mais auxquels il devait survivre. Il continua cet enseignement privé jusqu'à l'époque où il fut appelé à la faculté de médecine (1819) comme professeur de médecine légale; puis il le reprit en 1823, époque où une mutation lui donna la chaire de chimie qu'il occupe encore aujourd'hui.

Dès le même temps, il débuta comme écrivain par le traité de *Toxicologie générale* (1811), ouvrage approuvé par l'Institut, et remarquable par la clarté de l'exposition, l'exactitude des expériences et la justesse des conclusions. Deux éditions en furent faites (celle de 1818 a 3 vol. in-8°), et plus tard il se fondit dans le *Traité de médecine légale*, dont il n'était en effet qu'une partie très développée. La *Chimie médicale*, qui en est à sa 6e édition (2 vol. in-8°), la 1re ayant paru en 1816, est une œuvre qui n'a rien d'original. En l'écrivant pour ses élèves, M. Orfila n'avait d'autre but que de s'y montrer vulgarisateur intelligent comme il l'est dans ses leçons orales, dont l'affluence des auditeurs qui a été toujours croissant fait assurément le meilleur éloge.

Mais les travaux de M. Orfila qui demeureront après lui, quand les inimitiés personnelles et politiques se seront tues et que la vogue du professeur aura passé, ce sont ceux de médecine légale, savoir : son *Traité des exhumations juridiques* (en communauté avec M. Lesueur, son beau-frère), et ses mémoires sur les *empoisonnements* par les substances minérales, l'arsenic, l'antimoine, etc., dans lesquels il a fait preuve d'une sagacité, d'un esprit d'expérimentation et d'analyse qui lui ont mérité la confiance publique en ces matières autrefois si épineuses et si obscures. Il a traité aussi avec

succès les autres parties de la médecine légale, dégageant toujours le fait fondamental avec une merveilleuse lucidité, et fournissant à la justice une exacte appréciation des conditions matérielles par lesquelles cependant elle ne doit pas se laisser exclusivement diriger.

Ces recherches laborieuses, les obligations religieusement remplies du professorat, n'ont pas suffi à l'activité extrême et quasi fébrile de M. Orfila. Des relations puissantes, conquises par un talent musical de premier ordre, l'avaient mis à même, dès le temps de la Restauration, de se faire rendre une justice que des travaux simplement utiles n'obtiennent pas toujours. La révolution de juillet le plaça de manière à faire connaître ses talents d'un autre genre. La faculté de médecine de Paris doit à son active influence de grandes améliorations matérielles et une vigoureuse impulsion donnée aux études. Au Conseil royal de l'instruction publique, il a provoqué d'utiles mesures, et entre autres la décentralisation de l'enseignement par la création d'écoles secondaires de médecine; en même temps que l'obligation de produire le diplôme de bachelier ès-sciences rendait plus difficile l'abord de la carrière médicale, que les examens, devenus plus sévères, imposaient aux élèves la nécessité d'un travail plus consciencieux, et que les moyens d'instruction en tout genre étaient multipliés autour d'eux par la sollicitude éclairée du gouvernement.

Une des institutions qui font le plus d'honneur à M. Orfila est l'association de prévoyance des médecins de Paris, réunion qu'il a fondée et soutenue, et qui, commencée dans le but de secourir les médecins atteints par l'infortune, promet de rendre à leur profession la dignité et l'indépendance dont elle a tant besoin.

Infatigable au travail, persévérant jusqu'à l'opiniâtreté, doué d'une sagacité peu commune, et d'une habileté qui a fait réussir jusqu'à présent tout ce qu'il a entrepris, M. Orfila a su traverser une période difficile sans succomber aux attaques violentes dont il a été l'objet.* F. R.

ORFRAIE, oiseau de proie autrement désigné sous le nom d'*aigle de mer*, appelé *ossifraga* par les Latins (d'où nous avons fait orfraie), parce qu'ils avaient remarqué qu'il casse avec son bec les os des animaux dont il se repaît. On le trouve aussi bien dans l'intérieur des terres que sur les bords de la mer. La barbe de plumes qui pend sous son menton l'a aussi fait nommer *aigle barbu*. Pendant longtemps, on l'a distingué du *pygargue;* mais il est aujourd'hui reconnu que c'est le même oiseau sous le plumage qu'il porte dans ses deux premières années. *Voy.* Aigle. Z.

ORGANE, Organisation, Organisme, Règne organique, *voy.* Vie et Histoire naturelle, T. XIV, p. 70.

ORGANIQUE (loi). On a appelé ainsi, en France, des lois d'organisation qui découlent immédiatement de la loi fondamentale, et qui ont pour objet de régler le mode et l'action d'une institution, d'un établissement dont le principe a été consacré dans cette dernière. Ainsi, la loi des élections, celle des conseils généraux ou municipaux et de leurs attributions, celle de la garde nationale, sont des lois organiques. X.

ORGANOGRAPHIE, Organologie. C'est la connaissance ou la description des organes, c'est-à-dire des parties des corps spécialement chargées de remplir certaines fonctions, comme la vue, l'ouïe, la fécondation, etc. En botanique spécialement, l'organographie est l'art de distinguer et de décrire les organes des plantes, tels que la racine, les feuilles, la fleur, etc., et d'apprécier leurs fonctions. Nous en avons parlé au mot Botanique (T. III, p. 737 et suiv.).

Le docteur Gall, partant du principe que le cerveau est le siége de nos organes, a établi un système d'*organologie* auquel il rapporte tous les penchants, les talents ou la conduite des individus composant l'espèce humaine. *Voy.* Phrénologie. Z.

ORGANON. Depuis Aristote (*voy.*), ce nom s'applique aux ouvrages où l'on détermine les caractères propres à la vérité (*criterium*) et les moyens d'acquérir la connaissance de cette dernière. Aristote, en effet, ne doutait nullement de la possibilité de reconnaître la vérité en elle-même, et il regardait la logique

(*) Notre ouvrage doit à la plume savante de M. Orfila les art. Acides, Alun, etc.

(*voy.*), mais la logique dans toute son étendue, touchant à la métaphysique par les catégories et à la rhétorique par l'expression de la pensée dans le langage, comme le moyen le plus sûr et le plus direct d'arriver à cette connaissance. Durant tout le moyen-âge, les philosophes partagèrent généralement son sentiment; mais lorsque l'empirisme vint disputer dans les écoles la souveraineté à la spéculation idéale, on cessa peu à peu de s'occuper exclusivement, comme les aristotéliciens, de la dialectique, des topiques, de l'analytique, en un mot, de la pensée subjective; et de la nouvelle direction des idées naquit un nouvel *organon* que formula Bacon (*voy.* ce nom et les suiv.). Bacon prit pour point de départ la nécessité de l'expérience, et ramena l'attention sur la nature comme objet donné d'observations (*voy.*), de comparaisons, source, sinon de la certitude, au moins de la vraisemblance. On voit qu'il sentait lui-même combien il est impossible de fonder une science positive, certaine, sur la seule perception des phénomènes individuels. Cette impossibilité détermina Descartes (*voy.*) à tenter d'unir la méthode idéaliste d'Aristote à la méthode réaliste de Bacon, en proclamant que l'acte de la pensée en lui-même ne dépend pas des sens, et en reconnaissant en même temps que le seul résultat positif que puisse avoir la spéculation, c'est la notion de la conscience de soi-même. Après lui, Lambert, Kant, Fichte, Hegel et d'autres encore, essayèrent avec plus ou moins de succès d'opérer la fusion de la logique et de la phénoménologie, et d'arriver, appuyés sur l'une et sur l'autre, à formuler les conditions de la connaissance de la vérité. Le dernier philosophe qui se soit engagé dans cette voie est M. Wagner, dont l'*Organon*, publié en 1829, n'a pas répondu à ce qu'on en attendait, quoiqu'il atteste la sagacité et la pénétration de l'auteur. — Le mot *organon* a été aussi employé de nos jours pour désigner l'ensemble des principes sur lesquels est fondée une science. *Voy.* HAHNEMANN. *C. L. m.*

ORGANSIN, *voy.* SOIE, SOIERIES.

ORGE. Ce nom est commun à plusieurs espèces de graminées céréales, ainsi qu'aux grains qu'elles produisent. Le genre *hordeum*, dont ces plantes font partie, offre pour caractères essentiels : fleurs disposées en épis serrés; épillets uniflores, imbriqués sur plusieurs rangs, insérés 3 à 3 sur chaque dent de l'axe de l'épi; glume à 2 paillettes lancéolées, pointues; glumelle à 2 paillettes, dont l'inférieure se termine en longue arête; étamines au nombre de 3; stigmate à 2 branches plumeuses; fruit (vulgairement *grain* ou *graine*) oblong ou ovale-oblong, ventru, tronqué au sommet, creusé d'une rainure longitudinale, et en général enveloppé étroitement par la glumelle. On connaît environ 20 espèces de ce genre; nous allons faire mention de celles qui se cultivent à titre de céréales, savoir :

L'*orge commune* (*hordeum vulgare*, L.), vulgairement *grosse orge*, *escourgeon*. Cette espèce se distingue de ses congénères en ce que ses fleurs et ses fruits sont imbriqués sur six rangs, dont deux plus proéminents. Toutes les fleurs sont hermaphrodites. Les épis sont assez gros, garnis d'arêtes droites et très longues. On a assuré que cette plante vient spontanément dans la Sicile, la Mésopotamie et le nord de l'Inde; mais il n'est pas prouvé qu'elle soit réellement indigène de ces contrées. La culture de cette orge est plus générale, surtout dans les contrées de montagnes, que celle des espèces suivantes. L'*orge céleste* n'est qu'une variété de l'orge commune, dont elle ne diffère qu'en ce que la glumelle s'écarte spontanément du fruit à l'époque de la maturité.

L'*orge à six rangs* (*hordeum hexastichum*, L.), vulgairement *orge carrée*, *orge anguleuse*, *orge d'hiver*, *soucrion*, ne diffère de l'orge commune que par des épis plus courts, plus gros, et dont les six rangs de fruits sont tous égaux.

L'*orge noire* (*hordeum nigrum*, Willd.) diffère des deux précédentes par des épis noirâtres, composés seulement de quatre rangs de fruits. On la cultive beaucoup en Angleterre; mais elle est peu répandue sur le continent.

L'*orge à deux rangs* (*hordeum distichum*, L.) se distingue à ses épis comprimés, formés seulement de deux rangs

de fleurs fertiles; de chaque côté d'une fleur fertile se trouve une fleur mâle, dépourvue d'arête. Cette orge passe pour originaire de l'Asie centrale; on en possède une variété (appelée vulgairement *orge nue*, *orge à café*, *orge d'Espagne*, *orge du Pérou*) qui est à l'espèce normale ce que l'orge dite céleste est à l'orge commune, c'est-à-dire que la glumelle s'écarte du fruit à la maturité. Dans une autre variété, toutes les fleurs sont dépourvues d'arête.

L'*orge pyramidale* (*hordeum zeocriton*, L.), vulgairement *faux riz*, *riz rustique*, *riz d'Allemagne*, *orge de Russie*. Cette espèce, moins fréquemment cultivée que les précédentes, est assez voisine de l'orge à deux rangs, mais ses épis sont plus courts et ses fleurs mâles sont munies d'une arête plus ou moins longue.

Ces diverses espèces ont des propriétés absolument semblables : aussi les emploie-t-on indifféremment aux mêmes usages.

Ce qui est dit dans cet ouvrage sur la culture des céréales en général, ainsi que sur celle du froment (*voy.* ces mots), s'applique de même aux différentes espèces d'orge; il nous reste seulement à ajouter que l'orge est moins difficile que le froment sur la nature du terrain : elle prospère partout, excepté dans les sols marécageux ou complétement stériles; mais les terres légères et calcaires lui conviennent le mieux. Grâce à la célérité avec laquelle s'accomplissent toutes les phases de sa végétation, elle donne encore des récoltes abondantes bien au-delà du cercle polaire, ainsi que dans les régions subalpines des contrées plus méridionales, à des latitudes et à des altitudes où aucune autre céréale ne saurait plus réussir. Dans la Laponie et la Finlande, l'orge ne se sème qu'à la fin de mai, et elle se récolte dès la fin de juillet; du reste, on la cultive en outre dans tous les climats qui produisent le froment, et, après celui-ci, c'est sans contredit la céréale la plus importante pour les zones extratropicales. Elle constitue, comme l'on sait, le principal ingrédient de la bière (*voy.*). Dans le Nord et dans beaucoup de pays de montagnes, la farine d'orge remplace la farine de froment pour la plupart des usages alimentaires; toutefois, le pain d'orge est plus lourd et beaucoup moins nutritif que le pain de froment, et même que le pain de seigle. Dans le midi, l'orge s'emploie de préférence pour la nourriture des chevaux, du bétail et de la volaille; elle passe pour être moins échauffante et plus nutritive que l'avoine; elle engraisse promptement tous les animaux. Enfin, personne n'ignore l'emploi des tisanes rafraichissantes dont *l'orge mondée* ou *l'orge perlée* fait la base. ED. SP.

ORGIE, chez les Grecs, avait un sens tout religieux. On appelait ainsi (τὰ ὄργια) des cérémonies en l'honneur de Cérès, des dieux Cabires, et plus tard de Bacchus (*voy.* ces noms). Les mystères (*voy.*) se désignaient aussi sous le nom d'orgies. Les prières, les chants, la danse, qui constituaient les rites des cérémonies mystiques, excitaient parmi les initiés un enthousiasme et des transports qui sont représentés par ce mot, dont la racine, ὀργή, exprime l'exaltation de l'âme. Or, comme dans les mystères, surtout aux fêtes de Bacchus, la licence avait fini par altérer l'esprit de ces grandes et utiles institutions; comme le libertinage avait succédé aux symboles, le mot orgie a changé de sens avec les institutions, et ne se prend plus que dans une acception de désordre et d'infamie. L'orgie est en effet, dans les idées modernes, une débauche de table avec des accessoires de jeu, d'ivresse et de luxure, à l'imitation de certains soupers de la régence et du banquet de Trimalcion (*voy.* PÉTRONE). F. D.

ORGUE, le plus puissant, le plus magnifique, le plus varié des instruments, celui dont la conception est la plus étonnante, l'effet le plus grandiose, l'aspect le plus imposant, et qui, par sa nature, son mécanisme et ses inépuisables ressources, semble tout-à-fait digne de l'usage auquel on l'a spécialement destiné, savoir de présider aux réunions dans lesquelles on invoque la Divinité, soit qu'il s'unisse aux prières des fidèles, soit qu'il alterne avec elles, entretenant sans cesse dans tous les cœurs les sentiments de ferveur et de reconnaissance.

Les matières qui entrent dans la composition de l'orgue sont : le bois, le cui-

vre, le fer, l'étain, le plomb, la peau, la colle forte, etc. Le bois sert à faire une partie des tuyaux, les sommiers, les claviers, les abrégés, enfin, les soufflets et le buffet ou corps même de l'instrument. Pendant longtemps, on ne fit usage que de chêne: pour les parties qui exigeaient une grande perfection, on employait le bois connu sous le nom de *chêne de Hollande;* et pour les parties moins délicates, le chêne *des Vosges*. Plus tard, on s'est servi du sapin, et l'on a même prétendu que ce dernier bois avait plus de sonorité que le premier, et qu'il était, par conséquent, préférable pour la confection des tuyaux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est meilleur marché. Le cuivre joue un rôle très important dans les jeux d'anches, et le fer dans la partie mécanique de l'instrument; ces deux métaux s'emploient, en outre, dans leurs usages ordinaires; l'étain et le plomb servent pour un grand nombre de tuyaux : les bons *organiers* ne font usage que de l'étain fin, dit *étain d'Angleterre*.

On voit d'après cela que, pour acquérir dans la fabrication des orgues une réputation véritable et bien méritée, il faut être habile mécanicien; car les localités peuvent à chaque instant nécessiter des modifications dans les combinaisons ordinaires; et par la même raison, il faut posséder des notions assez avancées de la statique; de plus, on doit s'entendre à fondre, couler et laminer le métal, connaître la menuiserie et l'ébénisterie, et réunir, en outre, une foule de connaissances accessoires.

Tout orgue, quelles que soient d'ailleurs ses dimensions, peut être considéré sous deux points de vue : 1° dans sa partie *résonnante;* et 2° dans sa partie purement *mécanique*. Pour être mieux compris, nous parlerons d'abord de la dernière, à laquelle se rapportent les sommiers, la soufflerie, les portevents, les claviers, les abrégés, les pilotes, les registres, et toutes les parties moins importantes du mécanisme destiné à faire parler l'instrument.

Le *sommier* est la pièce à laquelle le vent vient aboutir et sur laquelle portent les tuyaux qui s'y implantent au-dessus d'un réservoir d'air, appelé *laie*, garni de soupapes, qui, en s'ouvrant, laissent pénétrer le vent dans les tuyaux. Il y a dans tout orgue autant de sommiers que de claviers. La *soufflerie* est l'endroit où se placent les soufflets, qui sont en tel nombre qu'on le juge convenable : la bascule des soufflets est mise en mouvement par un ou deux hommes; l'air aspiré transmis au sommier se distribue comme on vient de voir dans les divers tuyaux. Les *portevents* sont des conduits qui communiquent du sommier aux tuyaux, lorsque ceux-ci doivent, par quelque raison, n'y pas être fixés, quand, par exemple, ils sont posés *en montre*, c'est-à-dire sur le devant de l'orgue. Les *claviers* servent, comme celui du piano (*voy.* ces deux mots), à faire résonner l'instrument, ce qui a lieu ici par l'ouverture immédiate de la soupape, au moment où l'organiste presse de son doigt la touche du clavier. Un orgue de grande dimension a d'ordinaire cinq claviers : le 1er est celui du *positif;* le 2e, celui du *grand orgue;* le 3e est le clavier spécial du jeu de *bombarde;* le 4e, le clavier *de récit;* le 5e, le clavier d'*écho*. Outre ces cinq claviers, il y en a un 6e disposé à portée des pieds de l'organiste, et que l'on nomme *clavier de pédales;* il peut, si l'on veut, être double, et l'on peut aussi augmenter le nombre des autres claviers. Parmi ceux-ci, nous avons nommé celui du positif; on appelle *positif* un petit orgue dont les tuyaux sont absolument séparés du grand, et qui, dans les orgues de France, se place sur la partie en avant de la tribune où l'orgue est construit; les deux orgues peuvent, à la volonté de l'organiste, parler ensemble ou séparément. Chaque clavier correspond à un sommier particulier. Les *abrégés* sont des rouleaux qui transmettent l'action des touches à des parties éloignées; et les *pilotes*, des baguettes cylindriques qui ont le même effet sur les soupapes du positif et dans les orgues disposés d'une manière analogue. Les *registres* sont des règles mobiles qui servent à ouvrir ou fermer les différentes séries de tuyaux conçus dans un même système, et que l'on nomme *jeux;* ces règles, de forme carrée, se meuvent au milieu d'autres pièces de figure semblable, appelées registres *dormants*, par le moyen de *tirants* placés à

droite et à gauche de la fenêtre du clavier, et que l'organiste tire en plus ou moins grand nombre, selon qu'il veut avoir plus ou moins de jeux à sa disposition. Cette opération est celle à laquelle il doit songer aussitôt qu'il est assis sur son banc, et veut faire parler l'instrument. Dans les orgues modernes, on place à portée des pieds certains ressorts qui font mouvoir les tirants, afin que l'exécutant puisse changer de jeu sans que ses mains quittent le clavier. La partie de l'orgue que nous avons appelée résonnante se compose de séries de tuyaux, appelés *jeux*. Ces jeux diffèrent entre eux par leur tonalité, leur intensité, leur timbre. Chacun d'eux forme une suite chromatique plus ou moins étendue; les jeux *complets* ont quatre octaves, les *incomplets* en ont trois, deux, etc.; plusieurs n'ont que la moitié du clavier, les uns faisant le dessus, les autres la basse. Tous ces jeux se rapportent à deux grandes sections : jeux *à bouche* et jeux *d'anches*. Les jeux à bouche sont ainsi nommés, parce qu'ils parlent au moyen d'un trou, appelé bouche, placé à celle des extrémités qui doit porter sur le sommier. Ces tuyaux sont en bois, en étain ou en *étoffe* : on donne ce dernier nom à une composition dans laquelle entre une forte partie de plomb et une petite partie d'étain, qui sert à consolider le plomb. Ils sont *ouverts*, lorsque l'air en sort sans aucun obstacle, à l'orifice supérieur; ou *bouchés*, lorsqu'ils sont garnis d'un tampon à l'extrémité supérieure : ils sonnent alors l'octave grave des tuyaux d'une longueur semblable à la leur; enfin, ils sont *à cheminée*, lorsqu'ils ont à l'extrémité supérieure un trou qui permet à l'air de sortir immédiatement, tandis que l'autre partie résonne encore dans ce tuyau. Les jeux à bouche prennent le nom de jeux *de fond;* et dans ce cas, ils sont tous à l'octave les uns des autres; et de jeux *de mutation*, lorsqu'ils forment entre eux des intervalles autres que l'octave. Ils sont *simples*, si la note qu'ils expriment est produite par un seul tuyau; *composés*, quand plusieurs tuyaux aliquotes l'un de l'autre parlent en même temps et s'unissent de manière à paraître ne former qu'un seul et même son. Les jeux composés ne sauraient se présenter seuls; ils doivent toujours être accompagnés des fonds. Les *jeux d'anches* empruntent ce nom d'une languette de cuivre placée à l'extrémité du tuyau qui pose sur le sommier, et qui, contrariant le passage de l'air, donne au son que produit le tuyau un timbre particulier.

Si maintenant nous voulons passer rapidement en revue chacun des jeux qui se trouvent dans un orgue un peu considérable, nous trouvons parmi les jeux à bouche et de fond : 1° le *trente-deux pieds*, appelé aussi *flûte ouverte de* 32 ou *montre de* 32, c'est le plus grand de tous les jeux. On le fabrique en étain fin ou en bois. Quelquefois, il ne se joue qu'à la pédale. Il s'étend depuis l'*ut* pris deux octaves plus bas que l'*ut* grave du violoncelle, et s'élève jusqu'aux notes les plus aiguës du clavier; 2° le *bourdon de seize pieds*, appelé aussi *gros bourdon* ou *flûte bouchée de* 16, a la même étendue que le précédent : il est en bois, au moins pour les trois premières octaves; quelques orgues ont la quatrième en étoffe; 3° le *seize-pieds*, *flûte ouverte* ou *montre de* 16 *pieds* forme une octave au-dessus des précédents; on le fabrique en étain comme le *trente-deux*, et on le place en montre : les plus grands tuyaux sont souvent en bois; 4° le *bourdon de seize pieds* est un huit-pieds bouché, et sonne à l'unisson avec le précédent : il est en bois au moins pour les deux premières octaves; les deux suivantes sont quelquefois en étoffe; 5° le *huit-pieds ouvert*, *flûte* ou *montre de* 8 *pieds*, fournit l'octave des deux précédents : il est construit en étain; et dans les grands orgues, on le place à la montre du positif; 6° le *bourdon de huit pieds* est un quatre-pieds bouché qui sonne le huit-pieds ouvert et a la même étendue; 7° le *prestant* est une flûte ouverte de quatre pieds, formée de tuyaux d'étain, et sonnant à l'octave des précédents; 8° la *doublette* sonne l'octave du prestant, et se compose de tuyaux d'étain fin, dont le plus grand est de 2 pieds. Remarquons que plusieurs de ces jeux sont souvent doublés et triplés : ainsi, le huit-pieds ouvert et bouché se trouve souvent au

grand orgue, au positif, et à la pédale; ajoutons que l'on emploie le nom de ces jeux pour indiquer la force, l'étendue et l'importance des instruments; ainsi, l'on dit : c'est un *trente-deux*, un *seize-pieds*, etc., pour indiquer que le plus grand tuyau a ces dimensions, et produit par conséquent le ton naturel de ces longueurs. En continuant la liste des jeux à bouche, nous arrivons aux jeux de mutation; nous y trouvons 9° le *gros nazard*, jeu ouvert, construit en étoffe et sonnant la quinte de la flûte de 8 pieds; on le met quelquefois à la pédale, mais il ne s'emploie que dans les orgues qui ont au moins un seize-pieds; 10° la *grosse tierce*, jeu également ouvert et en étoffe, donne l'octave du gros nazard et par conséquent la quinte du prestant; 11° la *quarte de nazard* sonne à la quarte de la grosse tierce et n'est rigoureusement qu'une *onzième* de nazard; 12° la *tierce* est un jeu en étain à la tierce de la doublette; 13° la *fourniture*, appelée aussi *plein-jeu*, est formée de *trois* à *sept* tuyaux *sur marche*, c'est-à-dire ne formant qu'un son unique en apparence, quoique produit par plusieurs tubes qui donnent isolément des tons différents : la fourniture a l'étendue du clavier et se construit en étain fin; 14° la *cymbale* ne diffère de la fourniture qu'en ce qu'elle a moins de gros tuyaux; 15° le *cornet* est un jeu fort brillant en étoffe; il ne se joue que dans le dessus et n'a d'ordinaire que deux octaves avec cinq tuyaux sur marche : des jeux de mutation, c'est celui qu'on double le plus volontiers; les orgues considérables en contiennent trois, l'un au positif, l'autre au grand orgue et le troisième au clavier de récit. Les jeux d'anches sont moins nombreux que les jeux de fond : le plus volumineux est 16° la *bombarde*, dont le premier tuyau a 16 pieds et forme l'unisson du seize-pieds ouvert : ce jeu, qui ne s'emploie que dans les orgues de grande dimension, est d'un effet extraordinaire; il se joue, comme on l'a vu, sur un clavier séparé, quelquefois à la pédale; 17° la *trompette* forme l'unisson du huit-pieds, lequel donne la longueur du premier de ses tuyaux, qui sont en étain fin et de forme conique; dans les grands instruments, on met quelquefois deux, trois trompettes qui parlent sur le même clavier, sans préjudice de celles qui peuvent se trouver à la pédale, au clavier de récit et au clavier d'écho; 18° le *cromorne* a un son beaucoup moins éclatant que la trompette à l'unisson de laquelle il se trouve; il est construit en étain fin et se place toujours au positif; 19° la *voix humaine* est en étain à l'unisson des deux précédents; il est rare que ce jeu soit bon; 20° le *clairon* sonne l'octave de la trompette à laquelle ce jeu est d'ailleurs entièrement semblable, sauf la longueur des tuyaux; 21° le *hautbois* imite assez bien l'instrument dont il porte le nom : il n'a ordinairement que les octaves supérieures, mais on le complète au moyen du *basson* qui garnit les deux autres octaves. Les jeux dont nous venons de donner une idée sont les principaux, mais il y a des orgues où s'en rencontre divers autres qui, pour la plupart, se rapprochent des précédents.

On voit que l'orgue est moins un instrument qu'une réunion d'instruments, et même d'instruments dont la puissance et l'effet sont tels qu'ils ne peuvent être mis en jeu qu'au moyen de la mécanique, les forces humaines étant insuffisantes pour faire parler des tubes de si grande dimension. Mais ce qui est vraiment précieux et admirable ici, c'est que toute cette immense quantité de tuyaux est à la disposition d'un seul homme qui gouverne et fait manœuvrer le tout sans aucun effort, aidé d'un seul individu dont le premier venu peut remplir le rôle, puisqu'il ne consiste qu'à prendre soin que les soufflets soient constamment remplis de vent. L'*organiste* fait parler les divers jeux l'un après l'autre, les mélange, les combine, les associe, obtient à sa volonté les morceaux du genre le plus calme et ceux du plus brillant effet. L'orgue est également propre à l'accompagnement des voix et à l'exécution des pièces de tout genre; cependant, c'est vraiment en altérer le caractère et en rétrécir les moyens que d'y reproduire sans cesse les tournures et les formes habituelles au piano. L'un des plus grands avantages de l'orgue est de soutenir le son aussi longtemps qu'on le veut, et c'est

principalement sur cette précieuse ressource que repose le style caractéristique de cet admirable instrument : aussi toute la musique véritablement propre à l'orgue est-elle remplie d'accords liés entre eux par une ou plusieurs notes, et la complication de l'harmonie, lorsque les successions sont d'ailleurs régulières, ne saurait être ici un défaut, puisque tout s'entend distinctement et tout se démêle sans effort. Il n'en serait pas de même si l'on abusait de l'emploi de certains traits; et si l'on multipliait les sauts de la mélodie, on ne présenterait que des résultats fort embrouillés. Il ne faut jamais oublier que l'orgue est le plus majestueux des instruments, et qu'il ne doit pas être abaissé à des usages indignes de lui.

Les qualités et les défauts des trois écoles musicales se sont toujours montrés dans l'exécution de l'orgue plus encore qu'ailleurs. Il fut un temps où les grands organistes abondaient en Italie : ils avaient essentiellement conservé la tonalité du plain-chant et se plaisaient à reproduire les effets familiers à l'école de Palestrina; ils se souciaient en général fort peu de la facile ressource des jeux de *récit;* ils n'employaient presque jamais que les *fonds* et le *grand chœur*, c'est-à-dire les jeux forts : c'était toujours l'harmonie qui dominait, et la mélodie proprement dite ne se détachait que fort rarement. Cet état de choses a duré jusqu'à la fin du siècle passé; mais avant cette époque la décadence s'était déjà fait sentir : la musique d'église destinée aux voix avait à peu près effacé l'orgue, qui avait été chaque jour moins cultivé; aujourd'hui on peut dire qu'il ne l'est plus du tout, et qu'il n'est en quelque sorte regardé que comme un instrument d'accompagnement. En Allemagne, il en est autrement; on n'y mérite encore le titre d'organiste qu'après avoir fait de l'instrument une longue et sérieuse étude, et tout ce que l'on joue en ce genre n'a jamais cessé d'être grave et sévère; on a imprimé, dans ce pays, une quantité énorme de musique d'orgue en tout genre, et l'on y rencontre des gens extrêmement habiles dans l'improvisation, qui consiste principalement à produire des suites de riches accords et aussi à présenter avec habileté les variations d'un motif principal, surtout sous le rapport harmonique. Le seul inconvénient de ce genre c'est une monotonie presque inévitable, qui fatigue pour peu qu'un morceau se prolonge. Les anciens organistes français n'étaient point de profonds harmonistes, mais ils possédaient ce qui fait oublier bien des défauts accessoires, savoir une imagination féconde, et ils connaissaient à fond toutes les ressources de l'instrument; ceux qui les ont remplacés n'ont que faiblement hérité de ces avantages : tout chez eux est pâle et dépourvu de caractère, et d'ailleurs la qualité et la forme de leurs idées est presque toujours vulgaire; ils ne suppléent point à ce défaut par la beauté de leur harmonie; la classe d'orgue fondée au Conservatoire il y a quelques années n'a pas remédié à ce mal.

Si maintenant nous voulons jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'instrument et sur les phases qu'il a parcourues avant d'en être au point de perfection où il est arrivé de nos jours, nous retrouvons ses premiers rudiments chez tous les peuples qui ont eu l'idée de rapprocher les uns des autres plusieurs tuyaux de longueur différente. Ainsi le pipeau ou chalumeau, dont l'usage va se perdre dans la nuit des temps, offre le premier élément de l'orgue, l'idée-mère qui a réellement donné lieu à sa création; la seconde fut celle de recueillir l'air dans un récipient et de l'y conserver avant qu'il ne s'introduisît dans les tubes : la cornemuse fut la première mise en pratique de cette méthode. On s'aperçut ensuite que l'on pouvait remplacer le souffle du poumon par l'air artificiel d'un soufflet; dès lors l'orgue fut constitué et l'on n'eut plus qu'à chercher des moyens pour obtenir des tuyaux qui produisissent des sons différents, non plus seulement sous le rapport du grave à l'aigu, mais encore sous celui du timbre. Toutefois, à cet égard comme aux autres, l'instrument resta fort longtemps dans un état d'enfance qui étonne : ainsi, quoique l'usage des tuyaux à anches soit fort ancien, on n'en tira presque aucun parti. Si l'on s'en rapporte à quelques auteurs dont les explications sont d'ailleurs bien loin d'être explicites, l'orgue aurait

été introduit dans les églises dès le VII^e^ siècle, ce qui s'accorde assez mal avec beaucoup de faits ultérieurs et mieux connus. Nous voyons, en effet, plus tard des orgues envoyées à Pepin-le-Bref par Constantin Copronyme, à Charlemagne, son fils, par le khalife de Bagdad, et un prêtre nommé Grégoire, se présenter à Louis-le-Débonnaire comme capable de construire ces instruments. Du IX^e^ au XV^e^ siècle, beaucoup d'orgues furent établies en différents pays; mais ce n'est qu'à la dernière époque que l'on inventa la distinction des jeux et des registres. Le premier fabricant d'orgues qui ait laissé un nom est Barthélemy Antegnati de Brescia; quantité d'autres facteurs acquirent par la suite de la célébrité en France, en Allemagne et en Angleterre. Les perfectionnements qui s'introduisirent successivement dans la fabrication des orgues consistaient surtout dans l'amélioration du timbre des jeux, et les progrès en ce genre firent abandonner plusieurs jeux anciens qui ne se rencontrent plus que dans de très vieilles orgues. Mais à la fin du siècle passé, l'abbé Vogler, l'un des plus laborieux musiciens qui aient existé, proposa un système entier pour la construction des orgues, dont le fond consistait à combiner les jeux principaux comme cela se pratique pour la fourniture et les autres jeux qui ont plusieurs tuyaux aliquotes les uns des autres, et dont l'ensemble produit une seule et même note. Cette disposition avait, entre autres avantages, celui d'une grande économie de tuyaux; malheureusement les orgues construites d'après ces données offraient des inconvénients qui les firent promptement abandonner. Depuis lors, on s'est de nouveau appliqué au perfectionnement du timbre et à la simplification du mécanisme, et les améliorations en ce genre ont été fort notables. Un autre point, duquel on s'est occupé en France plus qu'ailleurs, a été de trouver les moyens de donner à l'orgue l'augmentation et la diminution d'intensité des sons, seul avantage essentiel dont il soit privé; on l'a obtenu facilement pour les jeux de petite dimension au moyen de cages à jalousies dans lesquelles on enferme des jeux de récit, tels que flûtes et hautbois; les jalousies, en s'ouvrant, laissent le son se développer graduellement, et l'effet contraire s'obtient en les refermant; cette opération se fait au moyen d'une pédale particulière. Une autre invention fort remarquable a été celle de M. Grenié, qui a placé l'expression dans les soufflets; son idée a été développée et améliorée par divers facteurs, mais elle ne peut toujours s'étendre qu'à un petit nombre de jeux, et n'est susceptible, sur les grands instruments, d'être mise en œuvre que momentanément. En ces derniers temps l'usage des orgues de petite dimension étant devenu fort commun soit pour l'accompagnement dans les églises*, soit même dans les appartements, on en a fabriqué de toute sorte; mais ces inventions ayant toutes pour objet la réduction du prix, n'ont au fond que peu de valeur; heureusement elles n'ont pas fait négliger la construction des grandes orgues, et celui que M. Cavaillé a récemment établi pour la basilique de Saint-Denis a réuni les suffrages des connaisseurs.

On a imprimé plusieurs ouvrages sur la construction des orgues : il suffira d'indiquer le vaste et excellent traité du bénédictin D. Bedos de Celles, intitulé *l'Art du facteur d'orgue*, publié de 1766 à 1778, et formant 4 parties en une seule série de 676 pag. in-fol. et 137 planches. Il serait bien à désirer que l'on publiât un supplément qui maintînt ce grand et consciencieux travail au niveau de la science. Les *Méthodes* pour apprendre à jouer de l'orgue sont bien plus nombreuses encore : la plus ancienne est due à Nicolas Amberbach, organiste de Saint-Thomas à Leipzig, et a paru dans cette ville, en 1571; les autres, pour ne citer que celles qui ont conservé de la réputation, sont dues à Türk, à Knecht, à Vogler, à Kittel, à J.-P. Martin (dit Martini), qui n'a fait guère que traduire Knecht en français, à Werner, à Müller et surtout à Rink; l'ouvrage de ce dernier a été reproduit à Paris, mais sans aucun texte. Le nom de ces auteurs indi-

(*) C'est l'auteur de cet article qui a introduit cet usage à Paris, lorsqu'il était maître de chapelle de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont où a été placé, en 1829, le premier instrument de ce genre.

que assez qu'ils enseignent tous la manière allemande de toucher l'orgue; ceux qui voudraient s'en tenir à la manière française peuvent consulter la *Méthode* publiée il y a peu d'années par M. Adolphe Miné.

ORGUE DE BARBARIE, *d'Allemagne*, ou orgue *à cylindre*, instrument mécanique conçu exactement sur le principe de l'orgue ordinaire, mais dans lequel une manivelle qui met le soufflet en mouvement fait en même temps tourner un cylindre sur lequel sont placés des crans qui remplacent les doigts de l'exécutant et font lever une bascule qui permet à l'air de s'introduire dans les tuyaux; les points extrêmes de l'axe du cylindre étant mobiles, on peut y noter différents airs qui se produisent en raison du lieu où le cylindre est momentanément fixé. On en a quelquefois construit d'une assez considérable dimension; mais les plus répandus sont précisément les plus petits, dont on se sert pour apprendre des airs aux oiseaux et que, par cette raison, l'on appelle *serinettes* et *merlines*. On nomme *tonotechnie* l'art de noter les cylindres, c'est-à-dire d'y implanter régulièrement les crans qui doivent mettre les tuyaux en résonnance.

Beaucoup d'auteurs ont parlé d'orgues *hydrauliques* qu'ils mettaient en opposition à l'orgue *pneumatique;* cette distinction est sans fondement; tous les orgues sont pneumatiques, puisque c'est toujours l'air introduit dans les tuyaux qui les fait parler, et il importe peu que les soufflets soient mis en action par les bras de l'homme, par la force de l'eau ou par toute autre. J. A. DE L.

ORGUE (POINT D'), *voy.* POINT.

ORGUEIL. Sentiment d'une supériorité réelle ou imaginaire, l'orgueil est l'exaltation de l'amour-propre. Il est donc en nous tous, et ce n'est pas à tort que la religion le regarde comme le premier des sept péchés capitaux. Les livres saints font entrer le mal dans le monde par l'orgueil, et cette passion explique le fléau des guerres, la discorde entre les amis, la division au sein des familles. L'orgueil, en effet, inspire une susceptibilité excessive, et s'il a su se déguiser pour un temps, s'il a pris avec habileté tous les masques, même celui de la modestie, tôt ou tard il est blessé par quelque sujet imprévu, il se trouble, il éclate et ne garde plus de mesure.

Le récit de tous les faits dus à cette opinion désordonnée de soi-même, qui obscurcit les plus brillantes qualités, serait l'histoire tragique des plus terribles catastrophes de l'humanité, et l'histoire comique de ses plus singuliers travers et de ses plus grands ridicules. On verrait l'orgueil séduire les hommes et les museler, élever des trônes et verser des torrents de sang pour les abattre; on les verrait créer des religions, enfanter des sectes, dresser des bûchers, commander, mentir et persécuter au nom du ciel, puis s'ingénier à faire des lois, à établir des coutumes, à prescrire des cérémonies; on le suivrait dans le dédale de ses métamorphoses, troublé dans son sommeil par les lauriers de Miltiade et visible à travers les trous du manteau de Diogène; ajustant un bluet dans les cheveux d'une bergère comme un diamant sur le front de Cléopâtre; donnant les poses de la fierté à un suisse de village comme celles de la grandeur au pontife romain; faisant fuir au désert le misanthrope qui veut qu'on sache son départ, et dictant à la philanthropie moderne les mesures les plus retentissantes; inspirant à la richesse mal acquise toute la vanité d'une noblesse dégénérée; s'humiliant enfin pour être exalté, et jouant tour à tour les personnages les plus divers pour avoir le plus beau rôle possible dans tous les actes de la comédie humaine. J.T-v-s.

ORIENT, *voy.* POINTS CARDINAUX. En géographie, ce mot, synonyme de *Levant* (*voy.*) par son étymologie, a cependant reçu de l'usage une acception plus étendue, et qu'il est même difficile de définir avec précision. Longtemps restreint comme ce dernier à la partie occidentale de l'Asie, à l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Arabie, la Perse et l'Arménie, en y joignant seulement la terre antique de Sésostris, ses limites ont été reculées, à mesure que nos connaissances augmentaient, jusqu'à l'Inde, et même la Chine et le Japon : aussi comprend-on maintenant sous le nom de *langues orientales* toutes celles qui sont parlées en Asie, le

mandchou et le mongol, aussi bien que l'arabe, le turc et le persan *.

(*) Autrefois, sous le nom d'*orientaliste*, on désignait l'érudit qui, outre l'hébreu, le chaldéen et le syriaque, connaissait l'arabe (auquel on joignait encore quelquefois le kopte et l'éthiopien), ou le persan, ou le turc et l'arménien. C'est ainsi que Lightfoot, Pococke, Castellus, Golius, Kircher, L. de Dieu, Bochart, d'Herbelot, Schultens, Michaelis, Eichhorn, Rosenmüller, Vater, Dahler, Silvestre de Sacy étaient des orientalistes, comme le sont encore MM. de Hammer, Frœhn, Freytag, Kosegarten, E. Quatremère, Reinaud, Charmoy, Ewald et beaucoup d'autres (*voy.* la plupart de ces noms). A ces branches des études orientales, importantes pour nos théologiens à cause du texte original hébreu de la Bible et de l'affinité de l'hébreu avec les autres langues sémitiques (*voy.*), des chaires sont depuis longtemps consacrées dans toutes les principales universités de l'Europe, nommément en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande; les ouvrages propres à les faire connaître abondent, et de riches dépôts de textes se trouvent dans les collections de manuscrits de Paris, de Rome, de Vienne, d'Oxford, de Saint-Pétersbourg, etc. Mais depuis le siècle dernier, le champ de ces études, nommées depuis *asiatiques*, et non plus seulement *orientales*, s'est prodigieusement agrandi. Aux langues citées et dont nous avons fait l'objet d'articles spéciaux, vinrent se joindre le chinois et le sanscrit, le japonais (*voy.* ces mots), puis une infinité d'autres langues de l'Asie qu'on a énumérées et classées au mot LINGUISTIQUE, et qui ont aussi des articles dans cet ouvrage. En 1784, William Jones (*voy.*) fonda la première *Société asiatique* (*voy.*) à Calcutta, à l'instar de laquelle on organisa plus tard celles de Paris et de Londres, qui, comme elle, eurent leur journal particulier. Lorsque l'*École royale et spéciale des langues orientales vivantes* fut établie à Paris, près de la Bibliothèque nationale de France, par décret du 13 germinal an III (2 avril 1795), on y enseigna d'abord, dans trois chaires : 1° l'arabe littéral et vulgaire; 2° le persan et le malai; 3° le turc et le tatar de Crimée, langues auxquelles on ajouta dans la suite l'arménien, le grec moderne et l'indoustani. Bientôt le chinois eut d'illustres interprètes dans Marshman, Morrison, Davis, de Guignes, Abel Rémusat et dans M. Stanislas Julien, auxquels vinrent se joindre MM. Neumann, Gabelentz, Pauthier, etc.; le sanscrit, dans sir W. Jones, Wilkins, Colebrooke, Wilson, Chézy, MM. W. de Schlegel, Bopp, Eug. Burnouf (*voy.* tous ces noms et les suivants), etc. Les chaires de ces deux langues, au Collége de France, attirèrent non moins d'étrangers à Paris que celles des langues orientales ordinaires occupées par Silvestre de Sacy, Langlès, Saint-Martin, Kieffer, M. Jaubert, etc. Klaproth, le célèbre auteur de l'*Asia polyglotta*, y donna une grammaire géorgienne; M. Burnouf y enseigna, soit en chaire soit dans ses livres, outre le zend, sur lequel Anquetil-Duperron avait d'abord appelé l'attention, et dont le Danois Rask avait considérablement avancé la connaissance, le pehlwi et le pali, cultivés aussi en Angleterre et en Allemagne. Toutes les langues de l'Inde (*voy.* T. XIV, p. 623) furent alors révélées à l'Europe; celles de l'Asie centrale ou tatare, dont s'était occupé, déjà en 1687, le P. Gerbillon, et moins anciennement le P. Amiot, excitèrent pareillement l'attention : Abel Rémusat enseigna le mandchou à Paris, M. Schmidt fit créer des chaires de mongol à Kasan et à Saint-Pétersbourg, et dans ces derniers temps l'Académie impériale des Sciences de cette ville reçut encore le pouschtou ou la langue des Afghans dans la sphère de ses attributions.

Toutefois, quand on parle de *peuples orientaux*, de *mœurs de l'Orient*, c'est moins des contrées lointaines de l'Asie, plus récemment explorées, que de celles dont il est si souvent question dans la Bible et dans les vieux auteurs classiques, qu'on veut faire mention; contrées connues de temps immémorial, caractérisées par des mœurs fort différentes des nôtres, et que nous nous figurons exposées à un soleil ardent, et plus favorables que nos pays à la vie patriarcale des âges primitifs.

Réduite aux proportions que nous venons d'indiquer, cette région, berceau de la civilisation du monde, s'étend encore des rives du Nil à celles de l'Indus, et de la Méditerranée à la mer Caspienne, comprenant ainsi notamment les deux grandes chaînes du Taurus et du Caucase, et renfermant ensemble une population de plus de 40 millions d'individus. Elle est arrosée par des fleuves imposants et abonde en productions diverses.

Les institutions politiques et religieuses des Orientaux se transmettent parmi

L'étude opiniâtre des hiéroglyphes (*voy.*), qui a rendu immortels les noms de Young et de Champollion, a aussi ranimé celle du kopte et celle de l'éthiopien. Mentionnons encore, dans cet aperçu nécessairement incomplet, les savants travaux de MM. Grotefend, Lassen, Burnouf, sur l'écriture cunéiforme (*voy.*), et ceux de M. Gesenius sur le samaritain et le phénicien.

Cette matière est vaste, et il nous serait agréable de nous étendre sur elle; mais l'espace nous manque; nous pouvons d'ailleurs renvoyer aux nombreux articles spéciaux disséminés dans cet ouvrage. Aux lecteurs qui désireraient plus de détails nous recommanderons un travail allemand inséré dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber aux mots *Orientalische Studien;* on y trouvera aussi l'énumération des principales collections de richesses asiatiques, simplement indiquées par nous aux art. BIBLIOTHÈQUE, MUSÉE, etc. Enfin, nous ne saurions passer sous silence les mérites éminents de la Société biblique (*voy.*) britannique et étrangère, qui a fait traduire nos livres saints dans la presque totalité des langues de l'Asie.

J. H. S.

eux sans aucune altération, depuis les temps les plus reculés; la vie et le gouvernement des patriarches sont encore les mêmes sous la tente arabe du désert; les cours de Ninive et de Babylone se retrouvent dans celle du chah de Téhéran; le despotisme du pouvoir s'exerce dans toute son étendue, et comme jadis, les révolutions qui se succèdent enfantent sans cesse de nouvelles dynasties.

La différence des usages, entre les Orientaux et les Européens, est également restée frappante. Les hommes d'Orient portent généralement la barbe, qui est chez eux une marque de dignité. Au lieu de nos habits courts, étriqués, ils ont des robes flottantes; leurs turbans, leurs sandales, parlent aussi plus à l'imagination que ce qui chez nous remplace cette partie du costume. Ils ne font usage ni de chaises ni de tables; moins remuants que nous, ils reposent sur de larges divans ou s'accroupissent sur des tapis, croisant leurs jambes et se livrant à cette molle indolence qui semble être l'effet fatal d'un climat où les caractères s'énervent facilement.

Les Orientaux sont graves, sérieux, réservés; n'ayant ni bals, ni théâtres, ni assemblées nombreuses; ils regardent ces choses comme peu dignes, et traitent d'insensés ceux qu'ils voient courir après des amusements et des récréations si frivoles.

Dans leur langage, ils sont poëtes, car leur prose est cadencée, comme leurs vers; l'exagération aussi s'y fait toujours remarquer. La métaphore est chez eux d'un fréquent usage; ils aiment particulièrement à rapporter tout à l'homme, chef-d'œuvre de la création : l'éclair est son sourire, le zéphyr son haleine, la rose qui s'épanouit une vierge de l'Yémen qui entr'ouvre la bouche. Pour eux, il n'y a rien d'insensible; tout vit, tout respire : les arbres dansent, le ruisseau chante; le coq est le père de la vigilance, le voyageur le fils du chemin. Des trois principales langues de l'Orient, l'arabe est énergique, fier, libre, impétueux, brûlant comme le désert; le turc, mêlé d'arabe et de persan, est noble, majestueux, quoique un peu monotone; le persan est harmonieux, sonore, efféminé comme les hommes qui le parlent.

A l'égard des femmes, les Orientaux les considèrent comme inférieures à l'homme et destinées seulement à ses plaisirs; ils leur défendent d'apprendre à lire et à écrire; elles ne peuvent assister aux cérémonies religieuses; elles s'inquiètent peu des devoirs de l'hymen ou de ceux de la maternité; elles ne connaissent du monde que ce qu'elles ont pu en deviner dans leurs prisons ou harems (*voy.*); elles fument le tabac qui exhale la myrrhe et l'aloès, et savourent le moka aux sons d'une guitare, mais ignorent les échanges du cœur et les affections réciproques. La femme est un hochet dont les Orientaux s'amusent, et qu'ils rejettent dès que leur désir est satisfait.

Deux grandes croyances se partagent l'Asie : le bouddhisme, qui règne de l'Indus à la Chine; et le mahométisme ou islamisme, qui domine dans toute l'Asie occidentale, sauf une faible portion de Ghèbres ou Persans qui sont restés fidèles au culte de Zoroastre ou du feu (*voy.* tous ces mots). L'islamisme, que la violence et la guerre inoculèrent aux peuples, eut pour berceau l'Arabie, d'où il se répandit non-seulement dans tout l'Orient, mais dans l'Afrique presque tout entière et dans la Turquie d'Europe. Il proclama l'unité de Dieu, mais adopta le fatalisme et la polygamie, causes de l'infériorité des Orientaux dans les arts de la civilisation et de la guerre.

Nous avons nommé les Arabes, les Turcs et les Persans : entre ces trois principaux peuples de l'Orient, on remarque des différences tranchées. Les Persans ont une imagination très vive, une extrême souplesse d'esprit, une grande propension à la flatterie, à la servilité. Les Arabes, jadis fondateurs d'une domination qui s'étendait de l'Euphrate jusqu'aux colonnes d'Hercule, sont plus indépendants, plus fiers, plus jaloux de leur dignité personnelle, surtout les Bedouins, enfants du désert. Les Turcs sont plus graves, plus réservés, plus enclins au luxe et à la nonchalance. Les qualités et les défauts réunis de ces trois peuples forment pour ainsi dire le type de ce caractère oriental, qui excite toujours à un si haut dégré la curiosité des hommes

d'Occident et parle encore si vivement à leur imagination.* A. M.

ORIENT (EMPIRE D'), *voy.* THÉODOSE, ROMAINS et BYZANTIN (*empire*).

ORIENT (GRAND-). On donne ce nom, dans la franc-maçonnerie, à la réunion des loges de toute la France, qui, représentées à Paris par des députés de toutes les loges de la province, ont le pouvoir de régir l'association générale. Les droits du Grand-Orient consistent à reconnaître les loges qui s'établissent régulièrement et qui paraissent dignes de participer aux avantages de la société. Le Grand-Orient est dirigé par un grand-maître, deux grands-maîtres adjoints, un grand-conservateur, et un représentant particulier du grand-maître. Il possède en outre 21 officiers d'honneur, 22 députés et 105 officiers experts, parmi lesquels sont choisis, tous les trois ans, le grand-trésorier, le grand-hospitalier, le grand-archiviste, le grand garde des sceaux, le grand esprit, le grand garde des archives, etc., etc. Les présidents des loges font naturellement partie du Grand-Orient, qui, pour l'administration, se divise en cinq chambres : la chambre de correspondance et des finances, la chambre symbolique, la chambre du conseil suprême des rites, la chambre de conseil et d'appel, et le comité central et d'élection. Chacune des trois premières a 35 membres, plus ses officiers dignitaires; la quatrième est formée des trois premières, qui dirigent alternativement la cinquième. D. A. D.

ORIENTALE (ÉGLISE). Il y a en Orient, comme en Occident, des églises ou sociétés chrétiennes séparées de l'église catholique et romaine, telles que l'Église grecque, les Arméniens, les Coptes, les Nestoriens (*voy.* ces mots); mais on appelle plus particulièrement Église orientale la société des chrétiens qui relève d'un des patriarcats de Constantinople, de Jérusalem, d'Antioche ou d'Alexandrie, et qui regarde le patriarche de Constantinople comme le chef spirituel de l'orthodoxie*. Les Russes, à qui des missionnaires grecs ont apporté le christianisme, et qui reconnurent l'autorité du siége de Constantinople jusqu'à ce qu'ils eurent eux-mêmes à Moscou leur patriarche, supprimé depuis au profit du pouvoir impérial, appartiennent également à l'Église orientale.

Depuis les apôtres jusqu'à Constantin, les Églises grecque et latine ne formèrent qu'une seule et même communion. L'harmonie ne s'altéra qu'après que les empereurs eurent établi leur cour à Constantinople, et que les évêques de la nouvelle Rome se sentirent plus d'importance et d'autorité. Exaltés par les faveurs impériales, ils crurent pouvoir s'attribuer sur l'Orient la même juridiction que les papes exerçaient sur les provinces occidentales de l'Europe. La vanité des Grecs, le mépris qu'ils avaient eu de tout temps pour les Latins, secondèrent les vues ambitieuses du haut clergé. Peut-être même la supériorité de lumières et d'éloquence des Pères et des docteurs de l'Église grecque fut-elle aussi un élément de jalousie et de division. Ce désaccord entre les deux Églises se manifesta violemment,

(*) L'Orient commence maintenant à se transformer : de toute part l'Europe l'attire dans sa sphère d'activité et d'influence. La Russie d'un côté, l'Angleterre de l'autre, le serrent, l'observent, l'envahissent; et la France, maîtresse de l'Algérie, amie de l'Égypte, protectrice du Liban, ne saurait elle-même rester simple spectatrice de la lutte qui se prépare. Nous renvoyons pour la *question d'Orient* aux art. MOHAMMED-ALI, MAHMOUD II, PALMERSTON, NICOLAS Ier, etc. Témoins de ce cataclysme, il nous importe de conserver les traces du passé, empreintes d'ailleurs dans des littératures fort riches. L'Arabie conservera le plus longtemps les mœurs primitives; mais les Turcs déjà ne ressemblent plus à leurs pères, et chez les Persans la transformation paraît également imminente. Un tableau fidèle et pittoresque des mœurs de ces derniers est tracé dans le roman de *Hadji Baba* par l'Anglais Morier (*voy.*). Celles des Arabes nous sont connues depuis notre enfance par un livre inestimable sous ce rapport, les fameuses *Mille et une Nuits*, dont nous parlons à l'art. GALLAND. Pour les mœurs des Turcs, nous renvoyons à l'ouvrage de Melling (*voy.* T. VI, p. 643), à celui de Mouradja d'Ohsson (*voy.*), aux *Lettres sur l'Orient*, par M. Renouard de Bussierres (1829, 2 vol. in-8°) et à ses *Voyages en Orient* (1829). Au reste, la poésie si riche et si activement étudiée des Orientaux porte l'empreinte fidèle de leur caractère, et quelques poëtes modernes, lord Byron, M. Thomas Moore en Angleterre, Gœthe et M. Rückert, en Allemagne, l'ont imitée avec bonheur dans leur langue. J. H. S.

(*) L'Église grecque, après s'être séparée de Rome, prit le titre d'*orthodoxe*, et le patriarche de Constantinople prit celui d'*œcuménique* (*voy.*), c'est-à-dire universel.

au VIII^e siècle, dans la question du culte des images : Rome n'épargna pas les excommunications aux Grecs iconoclastes (*voy.*), et ceux-ci récriminèrent contre elle en l'accusant d'idolâtrie, en l'accusant de plus d'avoir frauduleusement interpolé le symbole de Nicée, et d'enseigner par là une doctrine hérétique sur la procession du Saint-Esprit. L'addition du *Filioque* au symbole n'avait jusqu'alors excité aucun scandale. Deux conciles œcuméniques avaient été tenus à Constantinople depuis cette addition, sans aucune plainte de la part des Orientaux; mais comme on voulait une rupture et qu'on avait trouvé une dispute de dogme, le patriarche Photius (*voy.*) engagea la lutte avec acharnement (863). Telle fut encore la prépondérance de Rome qu'elle parvint à retarder de deux siècles la complète et irrévocable séparation des deux Églises. C'est le patriarche Michel Cérularius qui eut la triste gloire (1053) de consommer le schisme (*voy.*), dont les conséquences fatales furent la prise de Constantinople par les Latins, en 1204, et par les Turcs, en 1453.

Lorsque les Grecs eurent repris leur capitale, l'empereur Michel Paléologue (*voy.*), qu'éclairaient l'expérience du passé et les pressentiments de l'avenir, chercha, par politique plus que par conviction, à rétablir l'union avec l'Église romaine. Une profession de foi, telle que le pape l'avait exigée, fut présentée par ses ambassadeurs au 2^e concile général de Lyon (1274), et l'union (*voy.* ce mot) était sur le point d'être rétablie, lorsque le clergé grec, lorsque les moines excommunièrent le pape et leur empereur. Le schisme continua donc; mais, vers 1425, les Turcs menaçant de plus près Constantinople, de nouvelles négociations furent entamées avec la cour de Rome. Comprenant qu'on ne pouvait plus se passer des secours des Latins, que l'empire allait tomber au pouvoir des Barbares, Jean Paléologue (*voy.*), accompagné de plusieurs évêques, de l'archevêque de Nicée Bessarion (*voy.*), et du patriarche Joseph, vint lui-même en Italie implorer l'assistance du pape et de la chrétienté. Après avoir signé, au concile général de Florence (1439), la même profession de foi que les Latins, l'empereur revint dans ses états avec des subsides d'argent et des garanties de secours. Mais à la nouvelle de la signature du traité d'union et sur les protestations de Marc d'Éphèse, les moines, le clergé grec, le bas peuple se soulevèrent en masse; et tel fut le fanatisme de leur fureur, tel fut l'aveuglement de leur politique, qu'on aurait dit que la Grèce aimait encore mieux subir le joug des Turcs que l'union avec Rome.

Sous la domination des Turcs, l'Église grecque a continué d'élire assez librement son patriarche; mais il ne peut entrer en fonction qu'avec l'autorisation du grand-seigneur qui ne la donne qu'à prix d'argent. Le patriarche est réduit, de son côté, à exiger des archevêques et des métropolitains qu'il institue un tribut et des redevances, qu'à leur tour ils exigent de leurs suffragants; ceux-ci s'indemnisent sur les *papas* ou curés qui tirent également le plus d'argent possible de leurs paroissiens. La misère qui résulte de ces exactions, l'ignorance et les vices qu'entretient la servitude, n'ont point affaibli le respect et l'affection des Grecs pour un culte qui leur attire pourtant d'incessantes avanies; mais ce qu'ils souffrent, ils l'attribuent à l'indifférence, à l'égoïsme des chrétiens de l'Occident : de là, la persévérance de leurs préjugés et de leurs antipathies contre l'Église latine; et pourtant, après 800 ans de schisme, les principaux articles de foi, tous les sacrements, les dogmes essentiels et fondamentaux sont encore les mêmes, à quelques exceptions près, dont voici les plus graves : l'Église orientale soutient que le Saint-Esprit procède du père et non du fils; elle ne croit pas au purgatoire; elle pense que le sort définitif des âmes ne sera réglé qu'au jugement dernier; que d'ici là, les prières pour les morts peuvent apaiser la colère de Dieu; enfin, elle ne prononce pas d'une manière aussi absolue que l'Église romaine l'éternité des peines de l'enfer. Les différences sont plus nombreuses et plus sensibles dans les rites et dans la discipline : ainsi, les offices et les prières s'y disent dans la langue nationale; c'est en grec que sont rédigés tous les livres de liturgie; l'eucharistie ne s'administre pas

avec du pain azyme, mais avec du pain levé; les fidèles communient sous les deux espèces; on ne célèbre sur un même autel qu'une messe par jour, et deux seulement les dimanches et les fêtes. Quant à la discipline, elle y est plus austère qu'en Occident. Le jeûne est regardé comme une des plus importantes pratiques, et cette observance est très pénible; car il y a quatre carêmes, celui de l'avent, le grand carême qui précède la solennité de Pâques, celui des apôtres, avant la Saint-Pierre, et le carême de la Vierge, qui dure quinze jours et se termine à l'Assomption. Le reste de l'année, les Grecs font maigre le mercredi et le vendredi, le mercredi parce que ce jour-là Judas prit l'argent des Juifs pour trahir le Seigneur, et le vendredi en mémoire du crucifiement. De tout temps, l'abstinence du samedi, dans le rite latin, a été pour eux un scandale, parce qu'ils y voient la célébration du sabbat, un acte de judaïsme. Conformément à la discipline primitive, le clergé se divise en deux ordres : celui des hiéromonaques ou prêtres voués au célibat, tirés des ordres religieux et comprenant les patriarches, les exarques, les métropolitains, les archevêques, évêques, archimandrites et tous les caloyers en général; et le clergé séculier, tels que les papas (*voy.* tous ces noms), protopapas* ou archiprêtres, et les diacres, qui tous se marient avant leur ordination. Ainsi que le patriarcat, les prélatures sont électives, au moins pour la forme, comme dans la primitive Église; la prêtrise s'y confère aussi par l'élection. Le maintien d'institutions si belles et l'attachement des Grecs à leur religion ne permettent guère de douter que, avec le progrès des connaissances et de la civilisation qui gagne aussi l'Orient, cette Église aura bientôt sa crise de régénération. Sans doute elle a perdu dans l'esclavage et la misère la splendeur dont elle brillait sous les Césars; mais il semble, d'un autre côté, que le malheur ait ajouté à sa puissance morale. Le patriarche n'est plus seulement un prêtre, il est devenu le représentant politique de tout un peuple; il répond des Grecs devant le sulthan, et il est le grand-justicier de sa nation. C'est à son tribunal, c'est à celui de tous ses évêques, que les fidèles déférent le jugement de leurs contestations, de préférence au cadi, dont l'autorité leur est odieuse ou suspecte. Le clergé et la religion sont ainsi devenus le symbole de l'unité, de la nationalité grecque. C'est grâce au clergé grec que la civilisation ne s'est pas tout-à-fait retirée de l'Orient, c'est par lui qu'elle y doit refleurir. Déjà l'ère de liberté qui rayonne sur une portion de cette Église est en partie son ouvrage, et l'on est en droit d'espérer que la patrie des Germanos et des Grégoire ne tardera pas à s'illustrer aussi par les vertus et la science des Athanase et des Chrysostôme. F. D.

(*) En Russie, on les appelle *popes*, *protopopes*, etc. Le bas-clergé est désigné sous le nom générique d'*iéréi*; le haut-clergé sous celui d'*archiéréi* (arkhierei). Pour le clergé régulier ou noir, *voy.* MONASTIQUES (*ordres*), BASILE (*saint*), ARCHIMANDRITE, IGOUMEN. S.

ORIFLAMME, sorte de gonfalon célèbre dans l'histoire de France. Elle ressemblait sans doute aux bannières qu'on porte encore dans les processions, et qui sont carrées, fendues en divers endroits par le bas, ornées de franges et attachées par le haut à un bâton placé en travers sur une espèce de pique. Il paraît que l'oriflamme était rouge ou vermeille. Il est probable que son nom vient du mot *flammatum*, qui, dans les auteurs du moyen-âge, signifie la même chose, et de la lance dorée au haut de laquelle elle était suspendue. D'autres pensent que le nom de *flammatum*, ou de *flamme*, avait été donné à la bannière, parce qu'elle était découpée par le bas en figure de flammes, ou parce que, étant de couleur vermeille, elle paraissait élevée dans les airs comme une flamme voltigeant au gré du vent. On a dit enfin qu'elle avait été nommée oriflamme à cause de flammes d'or dont elle était parsemée. Quoi qu'il en soit, l'oriflamme fut d'abord l'enseigne particulière de l'abbé et du monastère de Saint-Denis (*voy.*), que son avoué portait dans les guerres entreprises pour la défense de leurs droits. Elle avait été, dit-on, donnée en présent à ce monastère par le roi Dagobert, en 630. Les rois de France, qui d'abord avaient pris pour bannière la chape de S. Martin, adoptèrent l'oriflamme, lors-

qu'ils furent devenus propriétaires du comté du Vexin. Louis-le-Gros fut le premier qui tira l'oriflamme de dessus l'autel de l'église de Saint-Denis pour le faire porter dans ses armées comme l'enseigne principale. Ses successeurs s'en servirent jusqu'à Charles VI, qui la déploya à la fatale journée d'Azincourt (*voy.*), où l'oriflamme parut pour la dernière fois.—*Voir* Ducange, *Dissertation sur la bannière de Saint-Denis et sur l'oriflamme.* X.

ORIGAN, *voy.* MARJOLAINE.

ORIGÈNE naquit à Alexandrie vers l'an 185. Son père y tenait un rang au-dessus de la médiocrité; mais tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il se nommait Léonide, et qu'il eut l'honneur de confesser la foi chrétienne durant la persécution de Sévère, en 202, et mourut martyr. Père de sept enfants, dont Origène était l'aîné, Léonide s'était imposé le devoir d'en être le premier instituteur. Il voulut que le livre des Saintes-Écritures fût le fondement et le code de leur éducation, toutefois sans négliger les connaissances humaines qui la complètent. L'école d'Alexandrie était alors dirigée par S. Clément, l'auteur des *Stromates*, et par Ammonius (*voy.* ces noms), philosophe chrétien, qui s'étudiait à concilier les vérités évangéliques avec les idées de Platon, Origène les suivit tous deux, et se fit également remarquer par ses progrès dans la science et dans la piété. En même temps qu'il étonnait ses maîtres par la rapidité de sa compréhension, il faisait la joie de ses parents par l'innocence de ses mœurs et la ferveur de sa dévotion. A proprement parler, il n'y eut point d'enfance dans Origène; c'était une de ces intelligences rares, privilégiées, qui devancent les années et franchissent tous les intermédiaires. De là ce mot de S. Jérôme, qu'Origène fut un grand homme dès son enfance.

La paix, dont la province d'Égypte avait joui plusieurs années, fut troublée par la persécution que l'empereur Sévère fit subir aux chrétiens d'Alexandrie. Nous avons dit que Léonide en fut une des victimes. Jeté en prison, il y reçut les consolations et les encouragements de son fils, et n'en sortit que pour aller à la mort. Origène brûlait du désir de s'associer à la généreuse confession de son père, et ni les prières ni les larmes de sa mère n'avaient pu le détourner du dessein qu'il en avait conçu. Dieu le conserva pour l'honneur de son Église.

Outre les Saintes-Écritures dont son père lui avait appris la lettre et l'esprit, Origène, à peine âgé de 17 ans, se trouvait initié dans tous les secrets de la philosophie. Elle embrassait alors la dialectique, les mathématiques, l'astronomie, la musique, la grammaire et la rhétorique, l'histoire approfondie des sectes et des systèmes divers qui avaient eu cours jusqu'à lui; il y joignit plus tard l'étude de l'hébreu. Il fallait bien que l'on reconnût dans ce jeune homme un savoir extraordinaire, puisque Démétrius, évêque d'Alexandrie, lui confia, à l'âge de 18 ans, la direction de l'école chrétienne de cette ville, dont l'érudition et l'éloquence de Pantœnus et de S. Clément avaient si fort accru la célébrité. L'on accourait en foule à ses leçons. Elles attirèrent même des païens, dont plusieurs, entraînés par la force persuasive de ses raisonnements et de ses exemples, embrassèrent la foi chrétienne et la scellèrent de leur sang. Origène ne se contentait pas d'enseigner à ses disciples la science qui fait les saints et les martyrs, il les accompagnait en présence des tribunaux pour soutenir leur constance, les visitait dans les prisons, les assistait jusqu'au dernier moment, s'exposant lui-même à tous les dangers. Un jour que ceux qui le cherchaient s'étaient emparés de sa personne, après lui avoir coupé les cheveux et rasé la barbe comme les prêtres de leurs idoles, ils le traînèrent sur les degrés du temple de Sérapis, et là, lui ayant mis dans les mains des branches de palmier, ils lui enjoignirent de les distribuer à tous ceux qui montaient. Le confesseur de Jésus-Christ ne se déconcerta point; mais d'une voix aussi calme que s'il eût été au milieu de ses disciples : « Venez, disait-il, prenez ces rameaux non de la main d'une idole, mais de la main de Jésus-Christ! »

La mort de Sévère ayant rendu quelque liberté à l'Église, Origène, de retour d'un voyage fait à Rome, ne tarda pas à reprendre son école d'Alexandrie, inter-

rompue par la violence des persécutions. L'affluence des auditeurs y revint avec lui. Ce n'étaient pas seulement les chrétiens, mais les juifs et les païens, mais les philosophes eux-mêmes, qui accouraient l'entendre et lui témoigner leur admiration. La princesse Mammée, mère d'Alexandre et tante d'Antonin Héliogabale, voulut être de ses disciples. Il n'y eut pas jusqu'à Porphyre (*voy.*), le plus habile des philosophes païens de cette époque et l'ennemi le plus déclaré du christianisme, qui, au rapport de Vincent de Lérins, ne fît exprès le voyage d'Alexandrie pour le voir; et lui-même convint qu'Origène lui parut tout ce que la renommée en publiait, le plus savant des hommes. Le gouverneur de l'Arabie, également jaloux d'entendre un maître aussi célèbre, écrivit à celui d'Égypte pour lui demander de le lui envoyer. Il fut encore appelé dans la même province par ses évêques, pour ramener à la saine doctrine un d'entre eux qui s'en était écarté. Et Origène n'était pas encore prêtre. Il était simple laïc, lorsque les mêmes évêques et ceux de la Palestine, réunis en concile, le prièrent d'instruire le peuple dans l'église, en leur présence, et d'y expliquer les Écritures. Démétrius s'en offensa, et le ressentiment qu'il en conçut ne cessa de peser sur l'homme qui n'avait fait qu'obéir. La vie entière d'Origène ne fut qu'un long cercle de tribulations. Il s'en consolait par son héroïque résignation, par l'ardeur de sa charité et par les services que son immense érudition rendait à l'Église et à la science. S. Jérôme, qui ne lui a pas toujours rendu justice, comme on sait, ne craint pas d'affirmer dans plus d'un endroit que, sous quelque aspect que l'on considère ce grand homme, partout il s'élève au premier rang, tant par l'étendue de son savoir et la vigueur de sa dialectique, que par la force de son génie et la fécondité de son imagination.

En tête des ouvrages d'Origène, l'admiration publique a placé son explication de l'Écriture ; car il l'a commentée tout entière. La partie la plus considérable de ce travail est sa révision du texte original de l'Ancien-Testament, et des diverses versions qui en avaient été faites jusqu'à lui. Il les réunit en un seul volume, sous le titre d'*Hexaples*. Ce grand ouvrage, objet d'un article spécial dans cette Encyclopédie, ne nous est point parvenu dans son entier; mais il a servi de modèle à nos modernes polyglottes qui ne l'ont pas fait oublier. Non content de rédiger en un seul corps les éditions diverses de la Bible, de les confronter, de les corriger les unes par les autres, travail immense dont on sent toutes les difficultés pour le temps surtout où il fut exécuté, Origène entreprit de l'expliquer tout entière, et il en vint à bout, soit en éclaircissant les textes par des *scholies* ou notes courtes et savantes, soit par des commentaires ou dissertations sous le nom de *tomes*, par lesquels il en établit les divers sens, s'attachant, par une prédilection qu'on lui a reprochée, au sens allégorique; soit enfin par des *homélies* prononcées dans les églises d'Orient et d'Italie au nombre de plus de mille.

Quoique nous soyons loin de posséder tous les écrits composés par le savant prêtre d'Alexandrie, il nous en reste un grand nombre empreints du même caractère d'érudition et de piété. Nous citerons particulièrement une réponse à Jules Africain où il prouve l'authenticité du livre de Suzanne, un traité plein d'onction sur la prière, une exhortation au martyre, adressée à son ami Ambroise, prisonnier pour la foi. Nous ne parlerons point de celui qui s'appelle le *Periarchon* (περὶ ἀρχῶν, ou des principes), dont l'original est perdu, et que nous n'avons plus même dans les traductions plus ou moins altérées qui en furent publiées, et qui ont fourni matière à tant d'orageuses controverses. N'eussions-nous à rappeler que le seul *Traité contre Celse*, c'en serait assez pour assurer à l'auteur la reconnaissance de tous les siècles chrétiens. L'adversaire était formidable. Indifférent à toutes les religions, le philosophe Celse (*voy.*) avait voué au christianisme une haine implacable. Il se vantait de lui avoir porté le coup mortel par son livre publié sous le titre de *Discours véritable*, où il s'exprime avec ce ton tranchant qui en impose aisément au vulgaire. Une érudition fastueuse appuyait

de tout son poids une argumentation vive, serrée, qui avait épuisé toutes les ressources du sophisme; et la piquante ironie, tempérant le sérieux de la matière, lui promettait des lecteurs dans toutes les classes de la société. Origène publia sa réponse; et il resta démontré que la vérité sortie victorieuse d'un combat en apparence aussi redoutable, n'avait pas plus à craindre les sophistes que les bourreaux. L'auteur touchait à sa 70e année, lorsqu'il l'acheva. Ce fut par cet excellent ouvrage qu'il termina sa longue et laborieuse carrière. S'il n'eut pas l'honneur d'être martyr, on ne peut lui refuser le titre de confesseur; il l'avait été dès l'âge de 17 ans sous l'empire de Sévère : il le fut encore sous celui de Dèce, en l'année 250, où il eut à subir les plus cruelles tortures, qu'il soutint avec la constance de nos saints apôtres, rendant gloire à Dieu *de les avoir jugés dignes de souffrir*. Il mourut à Tyr, en 253. L'Église le compte au nombre de ses docteurs. « Après « les apôtres, a dit S. Jérôme, je regarde « Origène comme le grand-maître des « Églises. L'ignorance pourrait seule lui « disputer cet éloge. Quant à moi, je « me chargerais volontiers des calomnies « qui ont été dirigées contre lui, pourvu « qu'à ce prix je possédasse sa science « profonde des Écritures. »

Il est donc vrai qu'au jugement de S. Jérôme lui-même, Origène a rencontré, durant sa vie et après sa mort, des calomniateurs; il l'est également que la mémoire de ce grand homme n'est pas à l'abri de tout reproche. On lui a imputé des opinions hétérodoxes sur la sainte Trinité, sur la nature des anges, sur la préexistence des âmes, sur leur mort temporaire avec les corps qu'elles animaient, sur la durée des peines des réprouvés (*voy.* l'art. suiv.). Mais Origène n'a cessé de se plaindre que ses écrits eussent été frauduleusement altérés par les ennemis de l'Église qui étaient les siens. Est-il juste de lui supposer des doctrines contraires à celles qu'il a constamment professées? et la critique la plus sévère est-elle en droit de demander une apologie plus éloquente et plus complète que celle de sa vie tout entière? — Les œuvres complètes d'Origène ont été publiées par le P. de La Rue (Paris, 1733-59, 4 vol. in-fol.), édition dont celle d'Oberthür (Würzbourg, 1780-94, 15 vol. in-8°) n'est guère qu'une reproduction incomplète. M. N. S. G.†

ORIGÉNISTES. Les opinions qu'Origène (*voy.* l'art. précéd.) avait puisées dans l'étude de la philosophie platonicienne et qu'il avait su mettre d'accord avec les Livres saints, en interprétant la Bible allégoriquement, parurent s'éloigner des idées généralement reçues sur l'origine de l'âme et du monde, sur la chute de l'homme, sur l'union de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ, sur le but final de la création et sur d'autres doctrines non moins fondamentales du christianisme; et quoique ces opinions appartinssent à une époque où la liberté d'examen était à peu près absolue, et qu'elles fussent présentées sous la forme de simples probabilités, elles lui suscitèrent un grand nombre d'adversaires. Mais s'il eut des ennemis, et des ennemis acharnés, il compta parmi ses partisans et ses défenseurs les hommes les plus éminents de l'Église grecque, Denys d'Alexandrie, Pamphile, Eusèbe de Césarée, Grégoire Thaumaturge, Athanase, Basile, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostôme, noms illustres auxquels on peut joindre ceux d'Hilaire de Poitiers, d'Ambroise et même de Jérôme. Malheureusement pour sa gloire, ce dernier se laissa effrayer par Épiphane, et, se séparant avec éclat de son ami Ruffin et de Jean de Jérusalem, il se rangea parmi les adversaires les plus violents du grand homme qu'il avait tant admiré jusque-là (*voy.* l'art. précéd.). Théophile d'Alexandrie voulut d'abord essayer de mettre un terme à des disputes scandaleuses; mais un soulèvement des moines d'Égypte l'obligea à renier ses opinions spiritualistes pour se constituer le défenseur d'un anthropomorphisme qu'il venait de combattre dans un *libellus paschalis*. Soit désir de voiler sa faiblesse, soit haine personnelle contre quelques origénistes, nommément contre les quatre frères Longi, pieux mystiques qui trouvaient que le patriarche n'était pas assez détaché du monde, une fois engagé dans cette nouvelle route, il la poursuivit avec

ardeur. Ses persécutions forcèrent les Longi à fuir jusqu'à Constantinople. L'accueil bienveillant qu'ils y reçurent de la part de Jean Chrysostôme irrita encore la jalousie que l'évêque d'Alexandrie nourrissait contre son illustre collègue. De concert avec Épiphane, il fit déposer Chrysostôme, dans le concile appelé du Chêne. Les controverses soulevées par le pélagianisme, le nestorianisme et l'eutychianisme, en donnant une autre direction aux idées, firent oublier l'origénisme, qui se répandit lentement et sans bruit surtout en Palestine, où, protégé par Théodore Ascidas, évêque de Césarée et favori de Justinien, il finit par se trouver assez puissant pour s'imposer par la violence. Mais sur les *plaintes du patriarche de Jérusalem*, l'empereur assembla un concile qui lança quinze anathèmes contre Origène et sa doctrine. Cependant les origénistes ne furent point abattus, puisqu'il fallut faire renouveler la condamnation par le cinquième concile œcuménique. E. H-G.

Une autre secte d'origénistes, qui existe encore aujourd'hui dans la Russie méridionale, s'est fait remarquer en retranchant la virilité chez les hommes, comme Origène, interprétant mal ses devoirs sans doute, l'avait fait sur lui-même pour confondre la calomnie. S.

ORIGINAL et COPIE. On nomme *original* la minute, le manuscrit primitif des contrats, traités, actes, chartes et autres écritures. La *copie* est l'écrit fait d'après un autre écrit.

Les pièces les plus importantes des archives sont les originaux des bulles des papes, des diplômes des princes, des chartes des prélats et des seigneurs. On met au nombre des simples copies les cartulaires, vidimus, livres de cens, papiers terriers, registres, de même que tout ce qui n'est point exemplaire primitif d'un acte.

Il n'y a jamais rien eu de fixe sur le nombre des originaux des actes. La loi romaine (Inst. *De testamentis ordinandis*, § 13) autorisait les testateurs à faire autant d'exemplaires de leurs testaments qu'ils jugeaient convenable. Cet usage, suivi en Orient, fut ensuite adopté en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne, et dans tout l'Occident, et il s'étendit même à d'autres espèces d'actes. Suivant le jurisconsulte allemand Ludewig*, la coutume de tirer plusieurs exemplaires de chaque diplôme s'introduisit sous la seconde race. Depuis le XI^e^ jusqu'au XIII^e^ siècle, les actes d'échange furent faits doubles, quelquefois triples et quadruples. Plus un titre avait d'importance, plus on en multipliait les originaux. De nos jours, en France, les actes de l'état civil (*voy.*) sont faits doubles, et les actes privés qui constatent des conventions synallagmatiques doivent être faits en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct.

Toute pièce doit être considérée comme originale : 1° lorsqu'elle est revêtue de *sceau et de signatures, et que son écriture* est d'accord avec sa date; 2° si, quoique non revêtue de sceau (pourvu que son apposition ne soit pas annoncée), elle est souscrite de différentes mains.

D'après le Code civil, on peut toujours, afin de s'assurer de l'exactitude d'une copie, exiger la représentation du titre original, tant qu'il subsiste. Mais, lorsque ce titre n'existe plus, on accorde une foi plus ou moins pleine aux copies, suivant que les circonstances dans lesquelles elles ont été délivrées en garantissent plus ou moins la fidélité. Ainsi les grosses (*voy.*) ou premières expéditions font la même foi que l'original. La loi met sur la même ligne les copies tirées de l'autorité du magistrat, parties présentes ou appelées, et celles qui, même sans l'ordre du magistrat, ont été faites en présence et du consentement des parties. Les autres copies tirées sur la minute par la personne publique qui en était dépositaire peuvent, en cas de perte de l'original, faire preuve quand elles datent de plus de 30 ans. Si elles ont moins de 30 ans, ou si elles sont délivrées par tout autre que le dépositaire de la minute, elles ne peuvent servir que de commencement de preuve par écrit. Enfin, les copies de copies servent de simples renseignements. E. R.

ORIGINALITÉ, caractère de ce qui est *original* dans les personnes ou dans les choses. Le mot *original*, tantôt ad-

(*) *Reliquiæ mss. omnis ævi diplomatum, præf.*

jectif et tantôt substantif, vient d'*origo*, et désigne ce qui est la source ou l'origine d'après laquelle on a procédé, le type qui a servi de modèle (*voy.* l'art. précédent). Par extension, *original* se dit de ce qui est empreint de hardiesse, de nouveauté, et qui semble le fruit de l'invention, sans réminiscence, sans imitation. Ce genre d'originalité, dans les lettres et dans les arts, est la preuve la moins équivoque du vrai génie : il produit des types de beauté que le temps consacre. Quiconque crée un type et donne cours à cette monnaie qu'il a su frapper à son coin, est un homme d'une grande valeur dans tous les siècles : son originalité fait son génie.

Qu'on se garde bien de confondre avec cette originalité du bon goût et de la raison, ces excentricités de l'extravagance qui mêle tous les tons, brouille toutes les couleurs et n'enfante que des monstres. Ce n'est point de l'originalité, c'est de la bizarrerie. Le bizarre est faux, tendu, boursouflé; il ne résiste pas à l'examen : l'original est un éternel sujet d'études; il a pour caractères l'inattendu et le naturel. Nous ne parlerons pas de certaine originalité qu'affectent dans leur ton, leurs manières, leurs vêtements, des hommes, des femmes qui cherchent ainsi à se faire remarquer : elle appartient aux travers et aux ridicules. J. T-v-s.

ORION, fils putatif d'Hyriée, eut pour père Jupiter, Neptune et Mercure, et naquit à Tanagre en Béotie, où Pausanias place aussi son tombeau (*Beotic.*, 20). Chasseur infatigable, et d'une force, d'une taille gigantesque, il ne se distinguait pas moins par l'arc que par l'épée : de là les épithètes d'*ensifer*, χρυσάωρ. Son épée, devenue célèbre, passa héréditairement de Pélée à Achille et d'Achille à Pyrrhus. Ayant osé défier à l'arc la déesse de la chasse, ou, suivant une autre tradition, ayant dédaigné son amour, il fut piqué par un scorpion que Diane fit sortir de terre. Suivant une autre tradition encore, l'Aurore s'étant éprise d'Orion, Diane, par jalousie, perça de ses flèches l'amant de sa rivale. Mais bientôt inconsolable de sa mort, elle obtint qu'il fût transporté au ciel, où il forme une brillante constellation (*voy.*). Le lever et le coucher d'Orion (de mars à juin) sont, sur la Méditerranée, signalés par de si fréquentes tempêtes que les poëtes lui ont aussi prodigué les épithètes de *nimbosus*, *aquosus*. Théon (*ad Aratum*) dit qu'au ciel même craignant encore le scorpion, Orion se couche quand l'autre constellation se lève. F. D.

ORISSA, *voy.* Bengale, Dekkan, Indostan et Inde.

ORKHAN, *voy.* Othoman (*empire*).

ORKNEY (iles), *voy.* Orcades.

ORLÉANAIS, ancien gouvernement de la France, comprenant, outre l'Orléanais propre (*pagus Aurelianensis*, qui comprenait lui-même la Sologne), le Blaisois, le Vendômois, le Dunois, une grande partie de la Beauce et du Gâtinais. Il était borné au nord par l'Ile-de-France, à l'est par la Champagne et la Bourgogne, au sud par le Berry, à l'ouest par la Touraine et le Maine. Il est occupé aujourd'hui par les dép. du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, et par une partie de celui d'Indre-et-Loire (*voy.* tous ces noms). C'est un pays de plaines, dont le sol sablonneux est entrecoupé à une certaine profondeur par des couches calcaires. Au nord de la ville qui donnait son nom à cette province, dont elle était la capitale (*voy.* l'art. suivant), s'étend une forêt, dite *d'Orléans*, ayant environ 50 kilom. de longueur sur 15 à 20 de largeur. Sauf la Sologne dont la stérilité est proverbiale, le pays est très abondant en blé, vin, fruits, chanvre, légumes et pâturages. R-y.

ORLÉANS (*Aurelia*, *Aurelianum*, du nom de l'empereur Aurélien, qui en fut le second fondateur), capitale de l'ancien gouvernement de l'Orléanais, et chef-lieu du dép. du Loiret (*voy.* ces mots), avec un évêché suffragant de Paris, une cour royale, un tribunal de 1re instance et de commerce, un collége royal, une académie, etc., est situé sur la rive droite de la Loire, dans une vaste plaine arrosée par ce fleuve et par le Loiret, à 118 kilom. de Paris. Sa population (1836) est de 40,272 hab. L'ancienne enceinte fortifiée, dont il ne reste plus que la porte Saint-Jean, a été remplacée par deux boulevards, l'un extérieur et l'au-

tre intérieur, qui s'étendent sur une longueur de plus d'une demi-lieue. Orléans a huit faubourgs riches et populeux, dont l'un, celui de Saint-Marceau, situé sur la rive gauche de la Loire, communique avec le reste de la ville par un beau pont de 170 toises, achevé en 1759. Ses monuments les plus remarquables sont : la cathédrale, rebâtie sous Henri IV, et où quelques-uns de nos rois ont été sacrés; la vieille église de Saint-Aignan et sa chapelle souterraine; l'ancien hôtel-de-ville, où l'on a établi des galeries d'histoire naturelle et un musée riche surtout en antiquités locales; l'hôtel de l'évêché, la bibliothèque publique, qui compte près de 30,000 volumes; la halle aux blés, construite en 1826, etc. Sa position au centre du royaume, sur les bords d'un fleuve qui en parcourt une partie considérable, rend Orléans éminemment propre au commerce, que facilitent encore les canaux (*voy.*) *d'Orléans*, *de Briare* et *du Centre*, en la mettant en communication avec l'Océan, la Manche et la Méditerranée. Ce commerce consiste dans l'exportation des vins, que produit en abondance le pays d'alentour, celle des grains et farines de la Beauce, la fabrication des alcools et vinaigres, l'importation des épices, le raffinage du sucre, la préparation de la cire, le filage des étoffes, certains articles de bonneterie et de quincaillerie, etc.

Sous le nom de *Genabum*, où quelques auteurs ont voulu reconnaître Gien, Orléans joue un rôle important dans l'histoire de la Gaule, comme seconde ville des Carnutes. Ce fut de là que partit la vaste insurrection dont Vercingetorix se fit le chef, et qui rappela César du fond de l'Italie jusqu'au centre du pays qu'il se flattait d'avoir soumis. *Genabum*, assiégé et pris, l'an 51 av. J.-C., fut livré au pillage et aux flammes (voir *Comment. de bell. gallic.*, VIII, 6 et suiv.). Ce ne fut que trois siècles après que l'empereur Aurélien (*voy.*) releva l'antique cité de ses ruines, et lui donna son nom qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. C'est à lui qu'on attribue la fondation de ses principaux monuments et les nombreuses voies romaines qui y aboutissaient. En 451, Attila mit le siége devant la ville, qui, assistée de S. Aignan, son évêque, résista jusqu'au moment où Aëtius (*voy.*) vint la secourir. Lors du partage des états de Clovis, elle devint le centre d'un royaume qui comprenait, outre la Sologne et la Beauce, le Blaisois, le Gâtinais, l'Anjou et le Maine. Ce royaume, annexé tour à tour à ceux de Bourgogne et de Neustrie, sous les deux premières races, échut enfin à Hugues-le-Grand, dont le fils, Hugues-Capet, le réunit à la couronne de France. Plus tard, un duché-apanage, portant le même nom, fut érigé en faveur de plusieurs branches collatérales de la branche régnante (*voy.* l'art. suiv.). Le duché d'Orléans était ordinairement affecté au second fils de France, et celui de Chartres, qui en était une dépendance et comme un sous-apanage, au fils aîné de la maison d'Orléans. Aujourd'hui, et depuis l'avénement au trône de cette maison, le titre de duc d'Orléans est devenu un titre purement honorifique réservé, par l'ordonnance du 13 août 1830, au prince royal, tandis que les autres princes et princesses de la famille continuent à porter le nom et les armes d'Orléans.

Déjà célèbre par l'ancienneté et l'éclat de son siége épiscopal, ainsi que par la tenue de plusieurs conciles, Orléans fut encore renommée au moyen-âge par sa fameuse université de droit, fondée en 1312, qui compta tant de maîtres et d'écoliers illustres. Au XV^e^ siècle, elle devint le cœur du parti royaliste, et cela explique l'importance que les Anglais et les Français attachaient à sa possession. Le fameux siége de 1428 a été décrit par un chroniqueur du pays* : les principaux détails en seront indiqués à l'art. de la PUCELLE qui a pris dans l'histoire le nom de la ville qu'elle avait sauvée. Un monument qui lui avait été élevé vers cette époque sur le pont d'Orléans, détruit en 1562 et en 1793, a été remplacé de nos jours par une statue érigée sur la place du Martroy. Dans le siècle suivant, Orléans, que François I^er^ proclamait la première ville de son royaume, se ressentit des vicissitudes politiques

(*) *L'histoire et discours du siége qui fut mis devant la ville d'Orléans*, etc., Orléans, 1576, in-4°.

et religieuses qui agitèrent son règne. Tour à tour occupée par l'armée royale et lieu de réunion des États-Généraux en 1560, place d'armes du parti calviniste et assiégée par le duc de Guise trois ans après, ligueuse en 1590, rendue enfin à Henri IV en 1594, on vit désormais son histoire, faiblement accidentée par les intrigues de son duc, Gaston, en 1631, et par le coup de main de M^lle^ de Montpensier (*voy.*) en 1652, se confondre paisiblement dans celle de l'ancienne monarchie. Forte de sa situation, dont un historien a résumé les avantages d'une manière pittoresque, en l'appelant « le centre de la France, le coude de la Loire, la clef du Midi, » Orléans semble appelée de nos jours à une haute prospérité industrielle à laquelle ne contribuera pas peu sans doute le chemin de fer qui doit la relier à la capitale, et dont l'ouverture est annoncée pour le 1^er^ mai 1843. — *Voir* sur l'Orléanais et sur Orléans divers *Mémoires* de M. Jollois, les *Recherches* de MM. Moithey, Lottin, Vergnaud-Romagnési; les *Histoires* de Lemaire, Luchet, Beauvais de Préau et un opuscule de J.-H. Fleury, *Orléans et ses historiens*, Orléans, 1837, in-8°. R-Y.

ORLÉANS (DUCS D'). Nous avons rappelé l'origine du duché d'Orléans dans l'article qui précède; ce fief de la couronne de France a été en la possession de différents princes des dynasties de Valois et de Bourbon, ainsi qu'on va le voir dans ce qui suit.

1° *Maison de Valois-Orléans.* PHILIPPE de France, né en 1336, 4^e^ fils de Philippe de Valois et frère du roi Jean, est le premier prince qui ait porté le titre de *duc d'Orléans*. La cession du Dauphiné, que lui avait faite Humbert, dauphin du Viennois, par un premier traité de 1343 (*voy.* DAUPHIN), n'ayant pas eu de suite, l'année suivante le roi son père, pour l'en dédommager, en le mariant avec Blanche, fille de Philippe-le-Bel, lui concéda à titre d'apanage la ville et la seigneurie d'Orléans, et, comme la règle féodale voulait qu'un duché fût composé de 10 châtellenies, il y ajouta le comté de Beaugency et neuf autres seigneuries. Philippe mourut en 1375, ne laissant que deux enfants naturels, et le duché retourna à la couronne jusqu'en 1392, époque où Charles VI le donna à son frère LOUIS de France, comte de Valois, né en 1371, second fils du roi Charles V et de Jeanne de Bourgogne, 2^e^ duc d'Orléans, mais le premier de la série héréditaire des Valois-Orléans. Sa qualité de prince le plus rapproché du trône, ses nombreux domaines, ses immenses richesses lui donnèrent, sous ce règne agité, une influence considérable. Après la mort des oncles du roi, il fut mis à la tête de l'administration, et, s'unissant avec la reine, il devint le chef du parti du gouvernement, en opposition avec le parti populaire, représenté par le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur (*voy.*), jaloux de son pouvoir. Leurs querelles amenèrent une guerre civile où coula le sang des princes aussi bien que celui des peuples. Jean-sans-Peur, maître de Paris, y fit assassiner son rival, le 23 novembre 1407. Mais le parti du duc d'Orléans ne finit point avec lui : il passa sous la direction de Bernard, comte d'Armagnac, beau-frère du nouveau duc; le meurtre de la rue Barbette amena celui du pont de Montereau, et pendant 30 ans la France se partagea entre les *Bourguignons* et les *Armagnacs* (*voy.* ces noms et FRANCE, T. XI, p. 536-7). Ambitieux, dissolu, « grand débaucheur des dames de la cour, dit Brantôme, voire des plus grandes*, » ce prince avait néanmoins de l'affabilité, un esprit libéral, le goût des arts et des lettres qui devint héréditaire dans sa maison.

CHARLES d'Orléans, comte d'Angoulême, fils du précédent et de Valentine de Milan, naquit à Paris, le 26 mai 1391. Père de Louis XII, oncle de François I^er^, il épousa en premières noces la veuve du roi d'Angleterre Richard II, en deuxièmes, la fille du comte d'Armagnac, et en troisièmes, Marie de Clèves (*voy.* NIVERNAIS), nièce du duc Philippe de Bourgogne; il avait eu pour parrain celui qui fut depuis le meurtrier de son père. Après s'être bravement battu à la bataille d'Azincourt, il resta 25 ans prisonnier des Anglais, et l'on voit dans le *Procès de Jeanne d'Arc* que « la délivrance du bon

(*) Il eut d'une de ses maîtresses Dunois (*voy.* ce nom et LONGUEVILLE), surnommé *le Bâtard d'Orléans*.

duc d'Orléans » était alors une des préoccupations populaires dont la Pucelle fut l'expression vivante. De retour en France (1440), Charles d'Orléans passa le reste de ses jours dans son château de Blois, fidèle à la poésie qui avait charmé les ennuis de sa longue captivité. Avant sa mort, arrivée à Amboise, le 4 janvier 1465, il n'avait reparu que deux fois sur la scène politique, la première à l'occasion du procès du duc d'Alençon, la seconde aux États de Tours, où la défense qu'il essaya de prendre du duc de Bretagne, qui avait encouru la disgrâce de Louis XI, valut à sa vieillesse les injures de ce monarque soupçonneux. Ses poésies, oubliées jusqu'au XVIII^e^ siècle, ont repris depuis lors le rang qui leur appartient dans notre ancienne littérature. Une 1^re^ édit. fautive et incomplète avait paru à Grenoble, 1803, in-12. MM. Marie Guichard et Aimé Champollion viennent d'en publier simultanément deux autres, Paris, 1842, in-12. *Voy.* FRANÇAISES (*lang. et litt.*), T. XI, p. 448 et 466 ; *voir* aussi Walpole, *Catalogue of royal and noble authors*.

LOUIS d'Orléans, fils du précédent et de Marie de Clèves, né en 1462, fut le 4^e^ duc d'Orléans; il porta ce titre jusqu'au 7 avril 1498, époque où il monta sur le trône, sous le nom de Louis XII (*voy.*). Alors l'apanage fut réuni à la couronne. Ici se termine la ligne héréditaire des Valois-Orléans, et nous passons aux Valois-Angoulême, qui ont été également ducs d'Orléans.

2° *Branche de Valois-Angoulême*. Deux fils de François I^er^ portèrent successivement ce titre. Le premier fut HENRI, né en 1519. Il le conserva jusqu'en 1536, époque où il devint dauphin par la mort de François, son frère aîné. Il succéda à son père et fut roi de France sous le nom de Henri II, en 1547. Son frère CHARLES fut à son tour duc d'Orléans jusqu'en 1547, où il mourut sans alliance. Ce titre fut également porté par trois fils de Henri II : LOUIS, mort en 1550 à l'âge de 2 ans; CHARLES-MAXIMILIEN, qui monta sur le trône, le 5 décembre 1560, sous le nom de Charles IX (*voy.*); enfin ÉDOUARD-ALEXANDRE, plus connu dans l'histoire sous les noms de duc d'Anjou, de Henri de Valois, et enfin de Henri III (*voy.*), 9^e^ et dernier duc d'Orléans de la branche des Valois. En lui finit dans cette branche (1573, époque de sa nomination au trône de Pologne), le titre de duc d'Orléans, qui ne reparut que sous les Bourbons, en 1617.

3° *Branche de Bourbon*. Deux princes y portèrent successivement le titre de duc d'Orléans, avant la série des ducs héréditaires. L'un, né en 1607, mourut à l'âge de 4 ans, l'autre, JEAN-BAPTISTE-GASTON, 3^e^ fils de Henri IV et de Marie de Médicis, était né à Fontainebleau, le 25 avril 1608. Ce fut en 1626 que le duché d'Orléans lui fut donné en apanage, à l'occasion de son mariage avec Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, dont il eut M^lle^ de Montpensier (*voy.*), connue par le rôle qu'elle joua sous la Fronde et par ses *Mémoires*. La jeunesse de Gaston d'Orléans fut assez dissipée, et Tallemant des Réaux nous assure « qu'il avait brûlé la nuit plus d'un auvent de savetier. » Plus tard, il se trouva mêlé d'une manière peu honorable à tous les troubles qui agitèrent le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV, toujours gouverné par quelque favori, toujours sacrifiant les amis qu'il avait engagés dans sa querelle (*voy.* MONTMORENCY, CINQ-MARS, DE THOU, etc.). Il sortit quatre fois du royaume et y rentra quatre fois les armes à la main. Son rôle, pendant la Fronde (*voy.*), fut moins odieux, mais non moins ridicule. La cour, le parlement, les princes, exploitèrent tour à tour son nom et son caractère inquiet sans audace. Le cardinal de Retz, qui le connaissait bien, a dit de lui : « C'était l'homme du monde qui aimait le plus le commencement des affaires et qui en craignait le plus la fin. Il entra dans toutes, parce qu'il n'avait pas la force de résister à ceux qui l'y entraînaient, et il en sortit toujours avec honte, parce qu'il n'avait pas le courage de les soutenir. » Cependant il ne manquait pas d'esprit : ses manifestes, dans les querelles qu'il eut avec son frère, et les discours qu'il prononça au parlement, sous la Fronde, prouvent qu'il savait mieux parler qu'agir. Ce prince mourut, le 2 février 1660, à Blois, sa résidence favorite quand les

événements politiques l'éloignaient de la cour. Il avait épousé en secondes noces, le 3 janvier 1632, Marguerite de Lorraine (*voy.* T. XVI, p. 719), fille puinée de François, comte de Vaudemont; la fermeté qu'il mit à soutenir la validité de ce mariage contre Richelieu, qui voulait en faire prononcer la nullité, forme une exception honorable dans sa vie. Il ne laissa de cette seconde femme que trois filles, qui épousèrent, l'une, Cosme III (*voy.* *), grand-duc de Toscane, l'autre, le duc de Guise (Louis-Joseph); la troisième, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie. — *Voir* sur Gaston, outre les écrits du temps, les *Mémoires* de sa fille, de Montrésor, de Retz, ceux qui portent son nom : *Mémoires du duc d'Orléans*, Amsterd., 1683, in-12, et les *Mémoires d'un favori de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans*, Leyde, 1667, in-12. Les premiers sont attribués à Algay de Martignac, et les seconds à Bois d'Annemets.

Philippe d'Orléans, premier prince de la branche héréditaire de Bourbon-Orléans, 2e fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, et frère de Louis XIV, naquit au château de Saint-Germain-en-Laye, le 21 septembre 1640. Il porta le titre de duc d'Anjou jusqu'à la mort de son oncle Gaston. Il reçut alors en apanage le duché d'Orléans avec ceux de Valois et de Chartres et la seigneurie de Montargis. Le duché de Nemours lui fut accordé au mois d'avril 1672, et celui de Montpensier (*voy.* tous ces noms) lui fut légué par sa cousine, Anne-Marie-Louise d'Orléans, morte en 1693. La jeunesse de ce prince fut confiée aux soins du savant Lamothe-le-Vayer (*voy.*) **; mais la reine et Mazarin voyaient du danger à ce que le frère du roi devînt un homme. En conséquence, on lui laissa prendre des goûts frivoles et efféminés, qui décidèrent de son avenir. La parure, le commérage, les mascarades, les cérémonies de toute espèce, telles furent les petitesses qui remplirent la vie de Monsieur. « Le miracle d'enflammer son cœur n'était réservé à aucune femme, » dit Mme de La Fayette, phrase dont il faut chercher le commentaire dans la faveur scandaleuse dont jouit auprès de lui le chevalier de Lorraine. Et pourtant, en vrai fils de Louis XIII, il joignait à tant de faiblesses le courage militaire, cette vertu qui abandonne la dernière un prince français; et les soldats disaient de lui qu'il craignait plus le hâle que les coups de mousquet. Il accompagna Louis XIV dans la plupart de ses campagnes, commanda l'armée de Hollande, en 1672, et gagna sur le prince d'Orange la bataille de Cassel, le 11 avril 1677. Philippe d'Orléans fut marié deux fois. Il épousa, le 31 mars 1661, Henriette-Anne, sœur de Charles II, roi d'Angleterre, si célèbre par sa grâce, ses malheurs et sa fin prématurée, par l'inclination de Louis XIV et l'éloquence de Bossuet. Elle venait de rendre à la France un service important en détachant son frère de la triple alliance, lorsqu'elle mourut subitement, le 30 juin 1670. On a accusé le chevalier de Lorraine de l'avoir fait empoisonner. Quoi qu'il en soit, Monsieur, jaloux sans amour et sans rien de ce qui peut l'inspirer, n'avait pas trouvé le bonheur dans cette union, dont il naquit, outre deux enfants morts en bas âge, deux filles : 1° Marie-Louise, dite Mlle d'Orléans, née le 27 mars 1662, mariée, le 31 août 1679, à Charles II, roi d'Espagne, morte à Madrid, le 12 février 1689 *; 2° Anne-Marie, Mlle de Valois, née le 27 août 1669, mariée, le 10 avril 1684, à Victor-Amédée II de Savoie, prince de Piémont, morte à Turin, le 26 août 1728. Monsieur épousa en secondes noces, le 16 novembre 1671, Élisabeth-Charlotte de Bavière (morte le 8 déc. 1722), grosse Allemande virile et *tout d'une pièce*, comme elle le dit elle-même dans sa correspondance, mais bonne, attachée à son mari et à ses enfants, cachant, sous des formes grossières, un grand fonds de bon sens, et, sous les préjugés de sa caste et de son pays, un esprit ferme et sain **. Il en eut : 1° Alexan-

(*) A cet endroit, T. VII, p. 75, au lieu de frère de Louis XIV, il faut lire frère de Louis XIII. S.

(**) L'abbé Le Vayer a fait paraître un *Epitome de l'histoire romaine de Florus, mis en françois par Philippe de France, duc d'Orléans*, Paris, 1656, et 2e éd., 1670, in-8°.

(*) *Marie-Louise d'Orléans* forme le titre et le sujet d'un roman intéressant de Mme Sophie Gay, 1842, 2 vol. in-8°.

(**) On lui a consacré une petite notice T. V,

DRE-LOUIS, duc de Valois, né le 2 juin 1673, mort le 16 mars 1676; 2° PHILIPPE, l'héritier du nom, dont l'art. suit; 3° ÉLISABETH-CHARLOTTE, M^lle de Chartres, née le 13 septembre 1676, mariée, le 13 octobre 1698, à Léopold-Charles, duc de Lorraine et de Bar (*voy.* T. XVI, p. 720), morte le 13 novembre 1744. Philippe I^er d'Orléans mourut à Saint-Cloud, le 9 juin 1701, d'une attaque d'apoplexie.

PHILIPPE II d'Orléans, régent de France, fils du précédent, naquit à Saint-Cloud, le 4 août 1674, et reçut en naissant le titre de duc de Chartres. La nature lui avait donné toutes les séductions du corps et de l'esprit, une aptitude merveilleuse qui triomphait d'un grand fonds d'indolence naturelle, et malheureusement aussi le goût de tous les plaisirs et l'entraînement vers tous les vices. Géométrie, peinture, musique, sciences naturelles, littérature, rien ne lui fut étranger*; mais il s'attacha surtout aux arts de la guerre. Dès l'âge de 17 ans, il débuta dans la carrière des armes au siége de Mons, sous les yeux du roi son oncle. Il suivit ensuite le duc de Luxembourg à Steinkerque et à Nerwinde où il déploya la plus éclatante valeur. Mais la politique défiante de Louis XIV, à laquelle son père lui-même n'avait pas échappé, s'effraya de ce début brillant de la part d'un prince si rapproché du trône. On ne lui permit pas de faire les campagnes des années suivantes, et le jeune duc de Chartres, retombé dans une oisiveté funeste et sous l'influence corruptrice de l'abbé Dubois (*voy.*), son précepteur, scandalisa la vieille cour de Louis XIV par ses débauches, son cynisme et son irréligion. Cependant le roi lui avait fait épouser, en 1694, M^lle de Blois, une de ses filles légitimées (*voy.* MONTESPAN), et, après la mort de son père, le nouveau duc d'Orléans, grâce à sa docilité dans cette circonstance, et moyennant quelques égards dont sa femme parut se contenter, put se livrer à ses goûts et se former une cour conforme à ses habitudes. Bientôt même il obtint le commandement de l'armée d'Italie (1706), fut blessé au siége de Turin, et passa l'année suivante en Espagne, où il soumit en courant les provinces de Valence, d'Aragon et de Catalogne, et couronna cette brillante campagne par la prise de Lerida, qui avait résisté au prince de Condé et au duc d'Harcourt. Mais plusieurs causes vinrent porter au comble les défiances de Louis XIV, que les succès même de son neveu tenaient toujours éveillées. Le bruit de l'abdication prochaine de Philippe V (*voy.*) s'étant répandu vers cette époque, le duc d'Orléans, qui avait déjà protesté contre l'exclusion donnée à sa branche par le testament de Charles II, songea un moment à s'asseoir sur ce trône que ses armes venaient de protéger. Quelques intrigues entamées dans ce but furent dénoncées à Versailles comme un crime d'état, et Philippe se vit menacé d'un procès de haute trahison, auquel il n'échappa que grâce à l'intervention généreuse du duc de Bourgogne, et en signant un acte par lequel il renonçait à ses prétentions sur l'Espagne. A peine sorti de cette crise, il vit éclater sur lui un orage plus terrible encore. Le dauphin, le duc, la duchesse de Bourgogne et leur fils aîné moururent dans l'espace d'une année. A la vue du char funèbre qui renfermait le père, la mère et l'enfant, à la nouvelle de la maladie du duc d'Anjou, depuis Louis XV, unique rejeton de la ligne directe, la douleur publique se laissa aller, contre le premier prince du sang, à des soupçons d'empoisonnement que favorisait son goût connu pour les préparations chimiques. Bientôt cependant ils durent se taire devant le rétablissement du jeune dauphin, et devant la haute raison du roi qui ne voyait dans son neveu qu'un *fanfaron de crimes*; mais la calomnie s'obstina dans la suite à repro-

p. 538. Sa correspondance, dont on y donne le titre, fut publiée d'abord en 1788, d'après un extrait fait par de Praun des manuscrits qui se trouvèrent dans la succession de la duchesse Élisabeth de Brunswic, morte en 1767. M. Philippe Busoni en a donné, en 1832, une édition plus complète. Il a aussi paru en Allemagne plusieurs fragments de cette correspondance : à Brunswic, en 1789; à Dantzig, en 1791, et à Leipzig, en 1820 (dans la biographie de cette princesse par Schütz).

(*) Le duc d'Orléans a fait la musique de l'opéra de *Panthée*, dont Lafare avait composé le poëme, et les dessins de *Daphnis et Chloé*, gravés par B. Audran et insérés dans l'édition de Paris, 1718, petit in-8°.

duire cette accusation odieuse, toujours démentie par l'événement: ce fut là pour le cœur du prince, vicieux sans doute, mais incapable de pareils forfaits, la punition la plus cruelle du mépris qu'il avait toujours montré pour l'opinion *.

Cependant Louis XIV, avant de mourir, avait rendu des édits qui accordaient aux princes légitimés tous les titres et les prérogatives des princes du sang, même celle de succéder à la couronne. De plus, un testament secret, mais dont le duc d'Orléans parvint à avoir connaissance, conférait au premier des légitimés, au duc du Maine (*voy.*), la surintendance de l'éducation du jeune roi et le commandement de sa maison militaire, tandis que lui-même, premier prince du sang, n'avait que la présidence du conseil de régence. « Peut-être, dit Lemontey, l'exercice du pouvoir n'aurait pu séduire sa mollesse; mais, dès qu'on lui persuada que l'exclusion de la régence rendait son courage suspect, il sortit de son engourdissement, et laissant la palette des peintres et l'appareil des chimistes, reprit ses avantages naturels. » Avec cette rapidité de coup d'œil qui le caractérisait dans ses moments d'action, il vit tout ce que sa position avait de favorable. Ses vices avaient pu lui aliéner l'opinion; mais son adversaire en avait un qui nuit plus en France que tous les autres: il était sans courage. Quant à lui, sa disgrâce même lui ralliait les jansénistes, les chefs du parlement, tous les adversaires d'un règne expirant. Aux princes du sang il promit l'abaissement des légitimés, aux ducs et pairs la victoire dans leurs débats d'étiquette avec le parlement, au parlement lui-même le droit de remontrances qui lui était ravi depuis 50 ans, aux grands seigneurs l'établissement aristocratique de plusieurs conseils. Bref, le vieux monarque n'avait pas encore fermé les yeux que sa cour était démontée pièce à pièce par ces habiles intrigues, et le lendemain de sa mort, 2 septembre 1715, le duc d'Orléans faisait casser son testament en plein parlement, et se faisait déférer purement et simplement la régence.

Le premier usage que le régent fit de son pouvoir ne fut pas moins adroit que les moyens employés par lui pour y parvenir. Tout en montrant envers les personnes une modération qui ne coûtait rien à son caractère, il opérait dans les choses une réaction presque complète. Les ministères furent remplacés par des conseils dont la première idée appartenait au duc de Bourgogne. Le duc de Noailles, président de celui des finances, formait avec le maréchal d'Uxelles et le chancelier d'Aguesseau (*voy.* ces noms) ce que l'on appela *le premier triumvirat* de la régence. Des remises sur les impôts, des essais d'économie, l'établissement d'une chambre de justice pour juger les financiers étaient autant de satisfactions faciles données à l'opinion publique. Les plans de Fénélon pour le bonheur des peuples, les utopies aristocratiques de Boulainvilliers, et jusqu'aux rêves de l'abbé de Saint-Pierre étaient mis à l'ordre du jour. En même temps, l'établissement de la banque de Law (*voy.* tous ces noms), les encouragements accordés à la Compagnie des Indes produisaient dans le pays un mouvement financier et industriel, donnaient à la marine et au commerce un essor, qui survécurent à l'exagération et aux folies du moment. Enfin, ce relâchement même de mœurs et de croyances dont le chef de l'état donnait si hautement l'exemple, et que l'historien moraliste lui reproche d'avoir imprimé à tout un siècle, ne paraissait alors qu'une réaction naturelle contre l'hypocrisie des dernières années de Louis XIV. A l'extérieur, un système pacifique était substitué aux guerres sans fin du règne précédent, et l'on devait en savoir d'autant plus de gré à Philippe qu'il avait fait ses preuves sur les champs de bataille. Le symptôme le plus remarquable de cette politique fut la *triple alliance*, bientôt changée en *quadruple alliance*, qui opéra une révolution dans les rapports internationaux de l'Europe. Elle fut principalement l'œuvre de l'abbé Dubois,

(*) Lorsque parurent *les Philippiques* de Lagrange-Chancel, il les lut avec son indifférence ordinaire pour les satires dirigées contre sa personne et son gouvernement; mais, arrivé à l'endroit où on le représente préparant la mort du jeune roi, Saint-Simon le vit tout à coup changer de visage et se tourner vers lui, les larmes aux yeux, et près de se trouver mal. « Ah! c'en est trop, dit-il; cette horreur est plus forte que moi! »

qui, de sous-précepteur du prince, devint conseiller d'état, puis premier ministre (il forma avec Law et d'Argenson le *second triumvirat*) et bientôt cardinal, et qui justifiait au moins par son habileté cette élévation rapide dont ses vices le rendaient si indigne.

Cependant l'opposition contre le régent, désarmée d'abord par ses premières mesures, ne tarda pas à se réveiller. Les partis opposés, qu'il avait joués l'un par l'autre, se retrouvèrent tous également mécontents. Le jansénisme par ses querelles, les ducs et pairs et les princes légitimés par leurs prétentions contraires, le parlement par ses envahissements, d'abord tolérés, mais bientôt incommodes, dans le domaine de l'administration, les mécomptes qui succédèrent à la folle ivresse excitée par les créations financières de Law, lui créèrent de graves embarras à l'intérieur, tandis qu'au dehors l'hostilité du roi d'Espagne, toujours jaloux d'une part d'influence dans les affaires de la France, l'entraînait vis-à-vis de l'Angleterre dans un système de concessions où la dignité nationale pouvait paraître sacrifiée à un intérêt de famille. Mais le régent, au milieu de toutes ces attaques, fit usage des hautes facultés qui semblaient s'éteindre dans les désordres honteux de sa vie ordinaire. Dans un lit de justice du 26 juillet 1718, il trouva le moyen de frapper à la fois le parlement dont il cassa les arrêts, les princes légitimés qu'il réduisit au rang de leur pairie, et le duc du Maine qu'il dépouilla de la surintendance de l'éducation du roi. La présence d'esprit, la hauteur d'autorité qu'il déploya dans cette circonstance, remplirent ses ennemis de stupeur et ne contribuèrent pas peu à consolider son autorité. La cabale des intérêts froissés par ce coup d'état et ameutés par la duchesse du Maine, produisit, en s'unissant à celle de l'Espagne, la conspiration avortée de Cellamare (*voy.*) et la révolte des gentilshommes bretons. Le gouvernement, sans abuser de sa victoire, sut, par un heureux mélange de sévérité et de clémence, faire à chacun sa part de culpabilité. La guerre avec l'Espagne devenait nécessaire, et la force des armes continua heureusement ce que la politique avait commencé; mais bientôt cette puissance, par son adhésion au quadruple traité, mit fin aux complications de la politique extérieure (17 février 1720).

Ainsi arriva, sans secousses et sans altération dans les conditions du pouvoir dont le régent était dépositaire, le jour de la majorité du jeune roi (22 février 1723*). Du reste, rien ne fut changé dans la direction des affaires : Louis XV eut le titre, d'Orléans la puissance, Dubois l'action et la volonté. La mort de ce dernier ayant suivi de près, le prince fut premier ministre après lui, mais il ne lui survécut que de quelques mois, et fut enlevé à l'âge de 50 ans par un coup de sang, le 25 décembre 1723. « Le roi, dit Saint-Simon, touché de son respect et de ses attentions à lui plaire, le pleura et n'en parla jamais qu'avec regret. Le peuple, qui l'avait tour à tour conspué et applaudi, sembla ne voir d'abord, dans le prince qu'il venait de perdre, que la dupe de Law, ou le premier des *roués* (c'est le nom qu'il avait donné lui-même aux compagnons de ses orgies). » La postérité reconnaît avec Lemontey que « l'indolent, le scandaleux régent orna le pouvoir, qu'il déshonorait par ses vices, des charmes d'une bonne nature, de l'ascendant si puissant parmi nous de la gloire militaire, et des étincelles de cet esprit supérieur qui a été donné à quelques princes de sa race. »

Philippe d'Orléans eut de son mariage avec M^lle^ de Blois (Françoise-Marie de Bourbon, morte le 1^er^ février 1749), outre une fille morte en bas âge : 1° Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, connue sous le nom de duchesse de Berry (*voy.*), digne fille du régent par ses mœurs, et idolâtrée de son père, qui s'était résolu à braver les odieuses interprétations que le public donnait à sa tendresse; 2° Louise-Adélaïde, M^lle^ de Chartres, née le 13 août 1698, abbesse de Chelles et fougueuse janséniste, morte le 20 février 1743; 3° Charlotte-Aglaé, M^lle^ de Valois, née le 22 octobre 1700, mariée à François d'Este, prince de Modène,

(*) C'est par une faute d'impression qu'à l'article Louis XV, T. XVI, p. 757, on lit 1725, au lieu de 1723. S.

morte le 19 janvier 1761; 4° Louis d'Orléans, héritier du nom, dont l'art. suit; 5° Louise-Élisabeth, M^lle de Montpensier, née à Versailles, le 11 décembre 1709, mariée, le 20 janvier 1722, à Louis, prince des Asturies, devenu roi d'Espagne en 1724, veuve la même année, morte à Paris le 16 juin 1742 : Lemontey a donné sur cette princesse une biographie des plus piquantes; 6° Philippe-Élisabeth, M^lle de Beaujolais, née le 18 décembre 1714, fiancée à don Carlos, depuis roi de Sicile, morte en France, le 3 mai 1734, sans avoir été mariée; 7° Louise-Diane, née à Paris, le 27 juin 1716, mariée, en 1734, à Louis de Bourbon, prince de Conti, morte le 17 septembre 1736. Le duc d'Orléans eut encore, de la comtesse d'Argenton, trois enfants naturels, dont le second, Jean-Philippe, dit *le chevalier d'Orléans*, fut seul reconnu; né à Paris, en 1702, il devint grand-prieur de France de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand d'Espagne, etc.

Les principaux ouvrages à consulter sur Philippe d'Orléans et sur la régence sont : la *Vie de Philippe d'Orléans*, Amst., 1736, 2 vol. in-12; *Mémoires de la Régence*, par le chevalier de Piossens, Rouen, 1729, 3 vol. in-12; les Mémoires de Saint-Simon, de Duclos et de Marmontel; le 1^er vol. de l'*Histoire de France pendant le* XVIII^e *siècle*, par M. Lacretelle, et surtout l'*Histoire de la Régence*, par Lemontey, Paris, 1832, 2 vol. in-8°. M. Capefigue a publié *Philippe d'Orléans, régent de France*, Paris, 1838, 2 vol. in-8°.

Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, naquit à Versailles, le 4 août 1703. La vie de ce fils du régent est tout entière dans le surnom de Louis *le Dévot*, qu'on lui donna, et dans ces mots de son père : « Vous ne ferez jamais qu'un honnête homme. » En effet, bien que les ennemis du duc de Bourbon, devenu premier ministre après la mort de Philippe, aient essayé de se rattacher au nom du duc d'Orléans, Louis n'avait ni les qualités ni les défauts d'un chef de parti, et rencontra dans un cloître sa véritable vocation. Marié, en 1724, à une princesse de Bade, il la perdit deux ans après, et se retira à l'abbaye Sainte-Geneviève, où il mourut, le 4 février 1752, dans la pratique des vertus chrétiennes. Il a laissé quelques ouvrages de théologie et de scolastique. On trouve dans les œuvres de J.-J. Rousseau une oraison funèbre de ce prince, composée pour l'abbé d'Arty. Il n'eut de son mariage qu'une fille, morte à l'âge de 2 ans, et un fils, héritier du nom.

Louis-Philippe d'Orléans naquit à Versailles, le 12 mai 1725. N'étant encore que duc de Chartres, il obtint du roi un régiment d'infanterie qui porta son nom. Il prit part aux différentes campagnes qui eurent lieu de 1742 à 1757, et se distingua notamment aux affaires de Dettingen, Fontenoi, Rocoux, Lawfelt et Hastenbeck. Le grade de lieutenant général et le gouvernement du Dauphiné furent la récompense de ses services. Il avait épousé, en 1743, Louise-Henriette de Bourbon-Conti. Veuf le 9 février 1759, il s'entoura d'artistes et d'hommes de lettres, fit construire dans sa maison de campagne de Bagnolet un théâtre dont Collé (*voy.*) composait les pièces, et dont le prince lui-même était l'un des acteurs; en un mot, il mena une vie de plaisirs où la décence n'était pas toujours assez respectée, mais où l'intelligence du moins avait plus de part qu'aux amusements de beaucoup de grands seigneurs du même temps. Vers la fin du règne de Louis XV, on s'efforça de le mettre à la tête de l'opposition de la noblesse contre le chancelier Meaupou (*voy.*); mais il aimait trop le monarque et sa propre tranquillité pour se prêter à rien de ce qui pouvait ressembler à une guerre civile, et il ne tarda pas à se réconcilier avec la cour. Pour prix de cette soumission, il obtint la permission d'épouser secrètement la marquise de Montesson (*voy.*), veuve d'un lieutenant général des armées du roi, femme de beaucoup d'esprit, qui composa plusieurs pièces de théâtre jouées dans l'intimité d'une société choisie. Ce second mariage du prince eut lieu en 1773. Le duc d'Orléans mourut le 18 novembre 1785. Il avait eu de sa première femme deux enfants qui furent inoculés, en 1756, par Tronchin, opération dont le succès assura en France

le triomphe de cette découverte remplacée depuis par la vaccine : le premier fera l'objet de la notice suivante; l'autre, Louise-Marie-Thérèse-Batilde, née à Saint-Cloud, le 9 juillet 1750, épousa, en 1770, le duc de Bourbon (*voy.* Condé), et en eut le malheureux duc d'Enghien (*voy.*). Cette princesse est morte subitement, à Paris, au milieu d'une procession qui se faisait à Sainte-Geneviève, le 10 janvier 1822.

Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, né à Saint-Cloud, le 13 avril 1747, reçut en venant au monde le titre de duc de Montpensier, et en 1752 celui de duc de Chartres. Doué d'un extérieur avantageux, habile à tous les exercices du corps, affable jusqu'à la familiarité avec ceux qui l'approchaient, ce prince tenait de son aïeul le régent un goût irrésistible pour le plaisir, et du duc d'Orléans, son père, une espèce de laisser-aller dans ses habitudes, dans le choix de ses sociétés et de ses amusements, qui le faisait tour à tour applaudir et critiquer à la ville, et le déconsidérait à la cour. Du reste, les folies qu'on lui reprochait lui étaient communes avec la plupart des jeunes seigneurs de son âge, et même avec un prince du sang dont on parlait beaucoup alors. Seulement, au lieu de faire payer ses dettes par l'état, comme celui-ci, il cherchait à combler les vides causés par ses dissipations au moyen de spéculations jugées indignes de son rang. Ainsi les constructions qu'il éleva autour du Palais-Royal et les nouvelles industries qu'il y abrita, lui attiraient, à cette époque, de la part du public, une foule d'attaques que les désordres de sa vie privée méritaient à plus juste titre.

Depuis longtemps, les familiers de la maison d'Orléans y avaient en quelque sorte établi la maxime qu'un peu d'opposition contre la cour était nécessaire à la splendeur de cette branche de la maison royale, et déjà le jeune duc de Chartres avait épousé la querelle des parlements contre le chancelier Maupeou (*voy.*) avec une vivacité qui l'avait fait exiler momentanément dans ses terres. Partisan de toutes les idées nouvelles, on l'avait vu tour à tour se faire initier aux prétendus mystères de la franc-maçonnerie, monter dans un des aérostats récemment découverts par Montgolfier, emprunter à l'Angleterre ses jockeys, ses courses de chevaux, ses modes; et à l'Amérique affranchie ses théories d'émancipation universelle. Lorsque la guerre fut déclarée à la première de ces puissances, il sollicita vivement la charge de grand-amiral que son beau-père, le duc de Penthièvre (*voy.*), consentait à lui céder; mais il n'obtint qu'un commandement d'honneur sur le vaisseau *le Saint-Esprit* dans la flotte de la Manche. Sa conduite au combat d'Ouessant (*voy.*), le 27 juillet 1778, donna lieu aux versions les plus contradictoires. La vérité est que le jeune prince, comme le constatait une lettre du ministre de la marine au duc de Penthièvre, sans avoir l'honneur ni la responsabilité du commandement réel, avait suivi avec l'ardeur de son âge et de son caractère l'impulsion donnée par son chef. Toutefois, la cour importunée par les ovations bruyantes auxquelles il avait eu peut-être le tort de se prêter un peu trop complaisamment, laissa la *Gazette de France*, imprimée sous ses auspices, se rendre l'écho de ces imputations vagues qui rendent l'apologie difficile; et la reine, qu'une antipathie mutuelle séparait du duc de Chartres, fut chargée de lui intimer l'ordre de quitter le service maritime, et de lui envoyer, par une prétendue faveur qui pouvait passer pour une sanglante ironie, au lieu du brevet de grand-amiral qu'il se flattait d'obtenir, celui de colonel général des hussards.

A partir de cette époque, le duc d'Orléans (il prit ce titre à la mort de son père, en 1785) s'éloigna de plus en plus de la cour, quoique l'irrésolution de son caractère ait longtemps retardé une rupture définitive. C'est ainsi qu'après avoir osé interpeller personnellement Louis XVI, au lit de justice du 19 novembre 1787, et rédigé une protestation qui le fit exiler à Villers-Cotterets, il écrivit ensuite une lettre d'excuses, et reparut à Versailles. Président du 3e bureau aux deux assemblées des Notables, il combattit avec véhémence les propositions ministérielles; député aux États-Géné-

raux par le bailliage de Crespy, en Valois, les instructions adressées aux électeurs de ses domaines et les cahiers de ses commettants furent remarqués entre tous par l'étendue des réformes dont le vœu y était consigné. Dans la chambre de la noblesse, il se rangea toujours du parti de la minorité, soit dans la question du vote par ordre, soit lorsque cette minorité se réunit, le 25 juin, au tiers-état, soit enfin dans tous les votes qu'elle émit depuis en faveur du parti populaire. C'est alors que l'on commença à parler du *parti d'Orléans :* le nom du prince était prononcé dans plusieurs des scènes qui servaient de préludes à la crise prochaine; son buste était promené dans les rues avec celui de Necker, lors du renvoi de ce ministre; la veille même du 14 juillet (*voy.* Bastille), on le désignait dans différents groupes, à Paris, pour lieutenant général du royaume; tout enfin, jusqu'aux abondantes aumônes qu'il avait répandues dans le rigoureux hiver de 1788-9, la circonstance que le jardin de son palais était le centre des premiers mouvements, que les couleurs de sa maison étaient celles qu'adoptait la municipalité nouvelle, faisait désigner dès lors le duc d'Orléans comme l'auteur de tous les troubles par ceux qui ne comprenaient pas qu'on achète, comme l'a dit M^me^ de Staël, ni un peuple, ni une révolution. Quant à lui, siégeant à l'extrême gauche dans l'Assemblée nationale, dont il avait refusé la présidence, flatté sans doute d'un avenir confus, il agissait assez pour se faire accuser, pas assez pour réussir; et si ses partisans avaient en effet des projets, il dut les désespérer plus d'une fois par son inconstante ambition. Ce fut surtout après les funestes événements des 5 et 6 octobre que l'opinion publique, auxiliaire en cette circonstance de l'opinion de la cour, désigna le duc d'Orléans comme le promoteur de tous les excès révolutionnaires. La Fayette lui intima l'ordre de s'éloigner, ordre mal déguisé sous le prétexte d'une mission diplomatique en Angleterre; et le prince n'osa résister, comme le lui conseillait Mirabeau, que l'on indiquait comme son complice (14 oct. 1789). La procédure qu'on instruisit pendant son absence contre les auteurs présumés de ces désordres n'amena contre eux aucune preuve positive; et le prince rentrait en France, le 7 juillet suivant, après avoir publié un *Mémoire justificatif* et un *Exposé de sa conduite* depuis le commencement de la révolution.

Après l'arrestation du roi à Varennes, une pétition, attribuée à Laclos, secrétaire du duc d'Orléans, et à Brissot, protégé de M^me^ de Genlis (*voy.* ces noms), fut le signal d'une réunion tumultueuse au Champ-de-Mars et de la proclamation de la loi martiale (*voy.* Bailly et La Fayette). Du reste, ni dans cette circonstance, ni plus tard, au 20 juin et au 10 août, il ne se mit personnellement en avant. Il y eut même vers cette époque un commencement de rapprochement entre lui et la cour. Le ministre de la marine, Thévenard, dans l'espoir de le rattacher au parti du roi, l'avait fait nommer amiral. Sensible à cette faveur, il s'empressa d'aller remercier le monarque, qui n'avait jamais montré contre lui de malveillance personnelle; et ils eurent une conférence dont l'un et l'autre furent également satisfaits. Mais le dimanche suivant, le prince, s'étant présenté au lever du roi, essuya de la part des courtisans de si sanglants outrages*, qu'il fut obligé de se retirer sans avoir vu personne de la famille royale. Ainsi, cette haine aveugle qui avait repoussé La Fayette dans une circonstance semblable, créait au malheureux Louis XVI un ennemi irréconciliable dans sa propre famille.

Dès lors, le duc d'Orléans ne reparut plus au château; il se jeta dans le parti de Danton, et s'abandonna tout entier au tourbillon révolutionnaire qui devait finir par le dévorer lui-même. Nommé par le dép. de Seine-et-Marne membre de la Convention nationale sous le nom de *Philippe-Égalité* qu'il avait accepté de la commune de Paris, il continua d'y siéger à l'extrême gauche, mais ne prit guère la parole que dans des questions pour ainsi dire personnelles. C'est ainsi

(*) Comme il passait dans une salle où le couvert était mis : « Couvrez les plats, » s'écria-t-on comme si l'on avait eu peur qu'il n'y jetât du poison. En descendant l'escalier, il reçut plusieurs crachats sur la tête et sur ses habits.

qu'il annonça le premier à la tribune la victoire de Jemmapes, à laquelle le jeune duc de Chartres, son fils, avait contribué par ses talents et sa bravoure. On a dit, et l'on aime à croire, qu'il ne voulait point siéger à la Convention lorsqu'il s'agit de prononcer sur le sort de Louis XVI, mais qu'il fut menacé par ses amis de la gauche d'être lui-même assassiné s'il ne votait avec eux la mort du *tyran*. Quoi qu'il en soit de cette contrainte, qui ne le justifierait pas, il s'assit parmi les juges du chef de sa famille, et, quand vint son tour d'opiner, il le fit en ces termes, qui appartiennent à l'histoire : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteraient par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je prononce la mort de Louis. » Des cris d'indignation, partis de tous les bancs, indiquèrent au prince régicide qu'il venait de transgresser une de ces grandes lois morales sur lesquelles la société reste d'accord après qu'elle s'est divisée sur tout le reste. Le lendemain de l'arrêt, l'ex-garde-du-corps Pâris tenta de pénétrer au Palais-Royal, et ne frappa une autre victime (*voy.* LEPELLETIER) qu'à défaut du duc d'Orléans, qu'il voulait punir de son vote. S'il avait cru sauver sa vie par une lâcheté, le malheureux prince fut cruellement désabusé. Placé entre les poignards des républicains et des royalistes, ballotté entre les girondins et les montagnards, qui l'accusaient mutuellement de vouloir rétablir la monarchie dans sa personne ou dans sa famille, suspect au parti dominant pour lequel sa personne était un embarras et son immense fortune une proie, il fut enfin, à la suite de la défection de Dumouriez, compris dans le décret du 6 avril 1793, qui frappait d'arrestation tous les membres de la famille de Bourbon.

Ainsi une proscription commune unissait malgré lui sa destinée à celle de cette famille dont il avait tout fait pour séparer la sienne ! Autre jeu de la fortune, ou plutôt autre leçon de la Providence : la perte des girondins, ses premiers proscripteurs, fut le signal de la sienne. Poursuivi avec eux après le 31 mai, il fut d'abord absous par le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône où il avait été transféré ; mais bientôt ramené à Paris, il comparut, le 6 novembre 1793, devant le tribunal révolutionnaire. Le prince retrouva à ce moment suprême l'énergie et le sens moral qui lui avaient trop souvent manqué ; il répondit avec calme à ses interrogatoires, entendit de sang-froid son arrêt de mort et demanda à être exécuté le même jour. Un prêtre allemand qui se trouvait dans sa prison lui donna les dernières consolations de la religion qu'il reçut avec respect*. Un autre témoin oculaire qui le vit partir pour l'échafaud atteste que, « à sa démarche fière et assurée, à son air vraiment noble, on l'eût pris plutôt pour un général qui commande à ses soldats que pour un infortuné que l'on mène au supplice. » Le peuple, qui l'accabla de huées sur son passage, le trouva plus fort contre ses insultes qu'il ne l'avait été contre ses caresses. Arrivé au pied de l'échafaud, il y monta avec assurance et reçut la mort avec courage. Parmi les nombreux ouvrages, presque tous de circonstance et de parti, dont le duc d'Orléans a été le sujet, nous n'indiquerons ici que la *Conjuration d'Orléans*, par Montjoie, 1793, 3 vol. in-8°, et l'*Histoire de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, et du parti d'Orléans, dans ses rapports avec la révolution française*, de M. Tournois, 1840-43, 2 vol. in-8°). L'un est hostile et l'autre apologétique.

Louis-Philippe-Joseph avait épousé, le 5 avril 1769, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, et digne héritière des vertus paternelles. Emprisonnée en 1794, comme il a été dit à l'art. LOUIS-PHILIPPE, elle ne sortit de prison qu'après le 18 fructidor, habita successivement l'Espagne et la Sicile, et à la Restauration revint en France, où elle mourut le 23 juin 1821.

De ce mariage sont nés : 1° LOUIS-PHILIPPE (*voy.*), roi des Français ; 2° ANTOINE-PHILIPPE d'Orléans, duc de Montpensier, né le 3 juillet 1775, mort à Londres, en 1807, auteur de *Mémoires* compris dans la *Collection* Baudouin ;

(*) *Voir* les *Annales catholiques*, t. III, p. 465, et suppl., p. 167.

3° ALPHONSE-LÉODGAR d'Orléans, comte de Beaujolais, né le 7 octobre 1779, mort à Malte, en mai 1808. Il a été suffisamment parlé de ces deux princes, qui n'ont point été mariés, dans la notice consacrée à leur frère aîné ; 4° LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE-EUGÉNIE, Mlle d'Orléans, sur laquelle on trouvera un article séparé au mot ADÉLAÏDE.

L'histoire de la maison d'Orléans sera continuée dans l'art. suivant. Sur la série de ces princes, on peut encore consulter Laurentie, *Histoire des ducs d'Orléans*, Paris, 1832-34, 3 vol. in-8°, écrite dans un esprit d'opposition à la branche cadette des Bourbons; et le *Précis historique de la maison d'Orléans*, par un membre de l'Université, Paris, 1830, in-8°. R-Y.

ORLÉANS (DYNASTIE D'). Déjà sous les Valois, nous avons vu, dans l'art. précédent, des ducs d'Orléans, princes du sang, s'asseoir sur le trône, héritage de leur famille. Le même honneur était réservé à la branche collatérale des Bourbons en possession, non plus du fief, mais du même titre et des grandes propriétés qui en relevaient et que lui avaient restituées la Restauration. Les vertus et la noble conduite du chef actuel de cette maison l'avaient rendue populaire; le 9 août 1830 (*voy. Révolution de* JUILLET) fut scellé le pacte d'alliance entre elle et le pays, dont le prince n'avait pas hésité à préférer la cause à de simples intérêts ou convenances de famille. Sur lui et sur sa race reposent maintenant les espérances de la France, lasse de révolutions, régénérée d'ailleurs de fond en comble, et qui n'attend plus que la fixité dans les principes de gouvernement pour réaliser le progrès matériel et moral que les bouleversements continuels sont impuissants à amener.

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français, chef de la dynastie, a été l'objet d'un article particulier. En déplorant, dans cette rapide et imparfaite notice (*voy.* T. XVI, p. 806), la mort prématurée d'une princesse, fille du roi, et qui rehaussait cette naissance illustre par des talents dont la France est justement fière, nous étions loin de nous douter que nous écrivions presqu'en vue d'un autre cercueil qui engloutirait des espérances encore plus hautes, et qui ferait couler des larmes de sang des yeux d'une mère auguste, modèle de toutes les mères. Si près alors du 13 juillet 1842, jour à jamais néfaste, qui pouvait prévoir cependant qu'en annonçant une notice sur le prince royal, à ce moment si plein de sentiment et d'activité, nous promettions de retracer une carrière qui, arrêtée par un coup de foudre, serait déjà consommée, complète, et n'aurait plus d'avenir désormais que comme une source d'inspirations nobles, comme un fonds inépuisable d'études pour tous ceux qu'un généreux amour de la patrie et de la gloire pousse aux grands efforts, aux courageuses résolutions? Élément poétique jeté dans notre vie si tristement positive, puisse au moins sa mémoire, glorifiée par un autre *Tu Marcellus eris!* exercer encore cette salutaire influence sur nos jeunes contemporains et sur toutes les générations futures! J. H. S.

FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI, duc d'Orléans, prince royal, naquit à Palerme, le 3 septembre 1810. Son père, qui partageait l'exil des Bourbons, appelé en ce moment par la junte de Séville au secours de la Catalogne, n'était pas même présent à la naissance de son fils aîné. Cet enfant qui naissait ainsi sur la terre étrangère, séparé du trône par quatre existences, et mieux encore par une révolution, par une nouvelle dynastie pleine alors d'avenir et de grandeur*, c'était pourtant un fils de France, dont la destinée, victorieuse de tant d'obstacles en apparence infranchissables, devait venir se briser sur le pavé de Neuilly!

Vers la fin d'août 1814, quand ses parents rentrèrent en France, le duc de Chartres (on lui donnait alors ce titre, suivant l'usage de sa maison) n'avait pas encore 4 ans, mais savait déjà notre langue. « Que ferons-nous de ce garçon? dit le roi Louis XVIII, quand il lui fut présenté à Paris. — Vous en ferez un soldat comme papa, » répondit l'enfant. Plus tard, il disait à Liszt (*voy.*), qui proposait de lui donner des leçons

(*) Le mariage de Napoléon avec Marie-Louise avait eu lieu au mois d'avril de la même année.

de piano : « La musique que je veux apprendre fera plus de bruit. » Cependant sa famille, fixée définitivement sur le sol français, qu'elle avait dû quitter encore une fois pendant les Cent-Jours, songeait à élever dignement l'héritier de son nom. Le père, au grand scandale de la cour, aux vifs applaudissements du public, décida qu'il entrerait au collége Henri IV (23 octobre 1819). Ce parti, conforme aux idées libérales du duc d'Orléans et à son expérience personnelle de la vie, n'était pas absolument sans précédents, même dans les familles princières de l'ancienne monarchie; mais cette éducation d'un prince au collége n'avait jamais été prise au sérieux, comme elle le fut pour le jeune duc de Chartres. Travaux, plaisirs, punitions, récompenses, tout était commun entre lui et ses camarades, et plus d'une liaison née en ces jours d'égalité rapprocha plus tard la distance des rangs. Bientôt son nom prit place parmi ceux des élèves couronnés aux distributions du collége ou du concours général, et les applaudissements de ses émules attestaient aux yeux de tous que ces succès étaient loyalement et légitimement acquis. Plus tard, il suivit les cours et subit avec distinction les examens difficiles de l'École Polytechnique. L'étude des langues vivantes et les éléments de la stratégie complétèrent cette éducation, non point pédantesque ni purement scientifique, mais substantielle et positive, ainsi qu'il convient à un prince. D'ailleurs il disait qu'il aimait mieux apprendre dans le monde que dans les livres.

Nommé, le 30 septembre 1824, colonel du 1er régiment de hussards *, il se livra tout entier à la pratique du commandement et à la théorie de l'art militaire, pour lequel il avait toujours montré une véritable vocation. Ainsi sa jeunesse fut tout de suite sérieuse, occupée, et la cour qui surveillait l'héritier de la maison d'Orléans, s'étonna sans doute de n'y surprendre ni folie ni scandale, ni rien qui ressemblât à la vie des jeunes princes d'autrefois. En 1829, il alla visiter avec son père l'Angleterre et l'Écosse, et suivit ensuite son régiment à Lunéville, puis à Joigny, où la révolution de juillet (*voy.*) 1830 le trouva. Aussitôt (1er août) il fit prendre à ses soldats la cocarde tricolore, les ramena (le 3) à Paris, et, devenu duc d'Orléans et prince royal par l'élévation de Louis-Philippe au trône, il partit pour inaugurer dans les provinces les couleurs nationales que, le premier de l'armée, son régiment avait arborées aux yeux de la capitale *. Un an après, il commandait la 1re brigade détachée à l'armée du Nord, lors de la première campagne de Belgique, qui ne fut, comme on sait, qu'une promenade militaire. Le 29 novembre 1831, lors de l'insurrection de Lyon, il fut envoyé en mission extraordinaire dans cette ville avec le maréchal Soult, et il expliquait lui-même la nature de cette mission, lorsqu'il disait dans un de ses discours : « Je suis venu comme pacificateur... Les coupables appartiennent à la justice, mais les malheureux sont de mon domaine. » De fortes sommes, envoyées depuis aux ouvriers lyonnais, à diverses époques, prouvèrent que ce n'étaient point là de vaines paroles. Lors de l'invasion du choléra (mars 1832), il fit mieux que de contribuer de sa bourse au soulagement de tant d'infortunes : il paya de sa personne, et sa visite à l'Hôtel-Dieu, au moment où le fléau sévissait avec le plus de force, fut à la fois un acte de courage, de politique et d'humanité. La médaille qui lui fut décernée à cette occasion par le conseil municipal de la ville de Paris flatta plus son amour-propre que toutes les distinctions honorifiques dont il fut revêtu.

Cependant c'étaient là pour le courage du jeune prince de trop pénibles épreuves pour qu'il n'attendît pas avec impa-

(*) Les états de service officiels du prince que nous avons sous les yeux, portent en tête la mention suivante : 7e régiment de hussards (c'était l'ancien numéro de ce régiment), sous-lieutenant, octobre 1814.

(*) Ce fait, dont les particularités, a-t-il dit lui-même, devaient trouver place dans sa biographie, prouvait à la fois « la bonne discipline du corps et une confiance dans son jeune chef qui m'a vivement touché et qui porta le régiment à se lancer avec moi (au milieu d'une crise dont le dénouement était incertain et inconnu) dans le parti national, auquel nous fûmes les premiers de l'armée à nous joindre. » (Lettre du duc d'Orléans à M. de Gouy, colonel du 1er de hussards, publiée dans le *Journal des Débats* du 9 août 1842.) S.

tience l'occasion de gagner ses éperons devant l'ennemi. Cette occasion s'offrit à lui dans la nouvelle expédition de Belgique. Le 4 novembre 1832, il prenait le commandement de la brigade d'avant-garde de l'armée du Nord, et, le 20, il était devant la citadelle d'Anvers (*voy.* ce nom et GÉRARD). Dans la nuit du 29 au 30, il demanda à commander la tranchée, bien que sa qualité de général de la cavalerie le dispensât de cette mission périlleuse, et il s'en acquitta de manière à mériter non-seulement les éloges officiels du maréchal Gérard (bulletin du 30 novembre), mais l'approbation de l'armée. A l'attaque de la lunette Saint-Laurent, on le vit monter sur le parapet au milieu d'une grêle de balles, pour encourager nos troupes, et son testament, daté de la veille de l'assaut (23 décembre), est venu plus tard révéler comment il comprenait ses devoirs de prince et de soldat. Trois ans après, l'Afrique voyait à son tour le prince s'associer aux fatigues et aux exploits de notre armée, dans la campagne signalée par le combat de l'Habrah et la prise de Mascara (novembre et décembre 1835). Une contusion de balle reçue dans la première de ces affaires, et une maladie assez grave, suite des fatigues supportées sous un climat brûlant, attestèrent qu'il ne s'était pas épargné dans cette courte mais brillante expédition.

A la suite d'un voyage qu'il fit à Berlin et à Vienne, avec son frère M. le duc de Nemours (*voy.*), dans le courant de l'année 1836, le prince royal épousa la princesse Hélène de Mecklenbourg (*voy.* T. XVII, p. 468)*. Ce mariage (30 mai 1837), qui devait être rompu si prématurément, paraissait alors un nouveau gage de sécurité pour l'avenir, et la France, s'associant aux fêtes de Fontainebleau et de Versailles, semblait abjurer ses discordes aux pieds du trône que venaient protéger la grâce et la jeunesse. Bientôt un voyage dans le midi, où M^me^ la duchesse d'Orléans achevait de se faire adopter par sa nouvelle patrie, et la naissance de deux fils, resserrèrent les liens qui unissaient à la nation ces deux époux si dignes l'un de l'autre.

Le duc, au milieu des premières joies de l'hymen, n'oubliait pas qu'il avait promis de retourner en Afrique. Une nouvelle campagne se préparait : il tint à honneur d'en faire partie; mais cette fois il eut à lutter contre les résistances du conseil des ministres et contre les répugnances de sa famille. Il l'emporta enfin, et se hâta de partir « de peur, dit-il, qu'on ne revînt sur cette décision*.» Le résultat de cette expédition (septembre et octobre 1839), où l'on ne rencontra guère d'autres ennemis qu'un soleil de plomb et des obstacles matériels, fut la reconnaissance de la grande voie de communication destinée à réunir Alger à Constantine; mais elle eut un côté pittoresque et saisissant qui la distingue des autres : le passage des *Portes-de-Fer*, ces barrières réputées jusqu'alors infranchissables. Cette palme cueillie par les soldats et offerte à leur jeune général; cet arc de triomphe romain, rencontré au milieu du désert (à Djimilah), et que Paris doit voir un jour, d'après le vœu du prince, transporté comme par enchantement dans ses murs, tout cela parlait fortement à l'imagination de nos soldats, et rappelait la poésie lointaine de notre campagne d'Égypte. Au mois de mars de l'année suivante, le duc d'Orléans s'embarquait de nouveau pour l'Afrique; mais cette fois il n'était pas seul : il emmenait son jeune frère, le duc d'Aumale, heureux d'y faire sous lui ses premières armes. Jamais il ne montra plus d'élan que dans cette campagne qui devait être pour lui la dernière. Les rapports officiels du maréchal Valée (*voy.*) le citent à plusieurs reprises pour sa belle conduite aux combats de l'Affroun, de l'Oued'-Ger, du bois des Oliviers, à la prise de Médéah, et surtout à celle du teniah de Mouzaïa, où il dirigea les dispositions d'attaque, et commanda en personne la colonne qui attaquait la position de front. Moment solennel pour le prince, celui où, rejoint par les braves Duvivier, Lamoricière, Changarnier, par son jeune frère qui venait de charger à la tête des grena-

(*) HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH, princesse de Mecklenbourg-Schwerin, née à Ludwigslust, le 24 janvier 1814.

(*) Lettre au général Létang, p. 218 de l'ouvrage de M. J. Janin.

diers du 23e, il prit possession de ces hauteurs au bruit des clairons et des tambours, aux cris de vive la France! vive le duc d'Orléans! C'est là que la vie dut lui paraître belle... Hélas! c'est là qu'il aurait fallu mourir*.

« En cessant d'être votre chef et le compagnon de vos travaux, je resterai l'ardent défenseur de vos droits. » Ces paroles du prince, lorsqu'il prit congé de l'armée d'Afrique, disent assez quelles étaient ses occupations dans les intervalles de ses campagnes. C'est ainsi que les deux années 1841 et 1842 furent presque exclusivement consacrées à l'organisation, à l'inspection ou à la manœuvre des troupes. C'est ainsi qu'il organisa, à Saint-Omer, les chasseurs à pied de Vincennes, aujourd'hui *chasseurs d'Orléans*, l'un des meilleurs corps de l'armée, destiné peut-être à en modifier profondément la composition (*voy.* ORDRE DE BATAILLE). On sait aussi qu'il s'occupait de l'histoire des régiments, entreprise par ordre du ministre de la guerre, et il a laissé des fragments pleins d'intérêt sur celle du 2e léger et du 1er hussards qu'il avait commandé**. Le jour même de l'accident déplorable qui le ravit à la France, le 13 juillet 1842, le duc d'Orléans, à peine de retour des eaux de Plombières, où il avait conduit sa femme, devait partir pour Saint-Omer, inspecter plusieurs des régiments désignés pour le corps d'armée d'opération sur la Marne, dont le commandement en chef lui était déféré. Il se rendait à Neuilly pour faire encore une fois ses adieux à sa famille, lorsqu'en voulant sauter de son cabriolet dont les chevaux s'étaient emportés, ou, suivant une autre version, lancé à terre par une brusque secousse au moment où il se tenait debout, il eut la tête écrasée sur le pavé et mourut quelques heures après sans avoir repris connaissance. Nous n'essaierons point de peindre le deuil de la famille royale, les cérémonies funèbres de Notre-Dame et de Dreux. Constatons seulement que, dans nos jours d'indifférence et de luttes, la France trouva des regrets sincères, unanimes, pour cette existence de prince si bien employée, et tranchée dans sa fleur.

Dans cette vie consacrée à l'accomplissement de tous les devoirs, la politique proprement dite a tenu peu de place. Sans affecter l'opposition banale des héritiers présomptifs, on l'a entendu dire : « Mon père a sa mission; moi, j'aurai la mienne. » A la Chambre des pairs, où il siégeait depuis 1830, il prit quelquefois la parole avec convenance et dignité, le plus souvent pour des faits personnels, et il considérait aussi comme tels les attaques contre la révolution de Juillet et les institutions qu'elle avait fondées. Il n'intervint jamais dans les luttes des partis que dans un intérêt de clémence et d'humanité, ce qui ne l'empêcha pas d'être en butte aux outrages des pamphlétaires et aux balles des assassins. Il faisait le plus noble usage de sa dotation princière, si amèrement critiquée. Il en employait une partie à des actes de bienfaisance, qu'on est tenté de regarder, chez les princes, comme une nécessité de position, mais qui se distinguaient par la forme heureuse qu'il savait leur donner. L'autre partie était consacrée au patronage intelligent de tous les talents, d'entre lesquels il aimait à choisir les plus jeunes ou les plus contestés. Parmi les artistes et les hommes de lettres contemporains, il en est peu qui n'aient été ses obligés ou ses amis. Les fêtes élégantes du pavillon Marsan, par le mouvement qu'elles donnaient aux arts et à l'industrie, les courses de Chantilly et du Champ-de-Mars, par l'influence qu'elles exerçaient sur l'amélioration de la race des chevaux, témoignaient que le prince se proposait un but d'utilité jusque dans ses plaisirs. Terminons par ces paroles d'une bouche éloquente, qui résument avec bonheur les qualités du prince que la France a perdu : « Fils de Henri IV par le sang, par la bravoure, par l'aménité cordiale et charmante de sa personne; fils de la révolution par le respect de tout droit et l'amour de toute liberté; entraîné vers

(*) Cette scène émouvante, comme en général le souvenir des campagnes du duc d'Orléans et de notre brave armée en Afrique, est consacrée par le pinceau de M. H. Vernet (*voy.*) dans la salle de Constantine du musée de Versailles.

(**) MM. Jules Janin et Adrien Pascal ont publié quelques-uns de ces fragments dans leurs notices. *Voy.* aussi la lettre du prince citée dans une note précédente.

la gloire militaire par l'instinct de sa race, ramené vers les travaux de la paix par les besoins de son esprit; capable et avide de grandes choses; populaire au dedans, national au dehors, rien ne lui a manqué, excepté le temps*. » Parmi les nombreux écrits consacrés au duc d'Orléans, les suivants méritent d'être distingués : *Vie du prince royal*, par MM. Arago et Gouin, in-8°; *Vie militaire du duc d'Orléans*, par M. Adrien Pascal, avec notes et pièces justificatives, *id*; *Le prince royal*, par M. J. Janin, in-18. Tous ces ouvrages ont paru en 1842.

Le duc d'Orléans eut deux fils de son mariage avec la princesse Hélène ** : 1° Louis-Philippe-Albert, comte de Paris, prince royal, né à Paris, le 24 août 1838; 2° Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand, duc de Chartres, né à Paris, le 9 novembre 1840. R-y.

Privé de l'aîné de sa race, il reste encore à Louis-Philippe une belle et nombreuse famille dont plusieurs membres sont l'objet d'art. spéciaux dans cet ouvrage. Voici la liste complète des enfants du roi, suivant leur ordre de naissance : 1° le duc d'Orléans, dont la notice précède; 2° Louise d'Orléans, mariée au roi des Belges Léopold I^er^ (*voy.*); 3° Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine (M^lle^ de Valois), née à Palerme, le 12 avril 1813, mariée, le 17 octobre 1837, au duc Alexandre de Wurtemberg (*voy.*), morte à Pise, le 6 janvier 1839, après avoir donné le jour, le 30 juillet 1838, à un jeune prince portant les noms de Philippe-Alexandre-Marie-Ernest. La *Jeanne d'Arc* de cette princesse, belle statue de marbre placée au Musée de Versailles, a rendu populaire son nom déjà cher aux arts et qui brillera d'un vif éclat dans l'histoire de la sculpture moderne. La famille royale, où les arts du dessin sont encore cultivés par d'autres membres, conserve d'elle *un Ange*, *une Péri*, des bustes, des statuettes, des esquisses qui, conjointement avec son chef-d'œuvre, attestent que la France n'a pas seulement perdu en elle une de ses plus nobles filles, mais un artiste digne de figurer au premier rang; 4° Louis, duc de Nemours (*voy.*); 5° Françoise-Louise-Caroline (M^lle^ de Montpensier), née à Twikenham le 28 mars 1816, morte le 20 mai 1818; 6° Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde (M^lle^ de Beaujolais), née à Neuilly le 3 juin 1817, et qui, fiancée au prince Auguste de Saxe-Kobourg, frère de

(*) Discours de M. Victor Hugo en présentant au roi l'adresse de l'Institut.

(**) Mme la duchesse d'Orléans, digne bru de la reine Marie-Amélie, semblait destinée à faire un jour, comme elle, l'ornement du trône des Français, où devaient l'appeler les droits de son époux. La Providence, dans ses décrets impénétrables, en a décidé autrement! Mais cette place auguste, que la veuve du prince ne doit pas occuper, elle apprendra à son fils, notre roi *futur*, à *l'honorer par des sentiments et des actes* dont son père, s'il avait vécu, lui eût donné l'exemple, et sans lesquels, de nos jours, même la souveraine puissance n'a plus de prestige. D'ailleurs, —qu'elle veuille bien permettre ce langage à notre respectueux dévouement,— il est un sceptre non moins glorieux qu'elle peut encore saisir, sans usurpation, dans l'intérêt même du royal orphelin. Fille de la religieuse et méditative Allemagne, mais fille de la France par adoption et environnée de l'estime publique sans distinction de parti, qu'elle ose, parmi nous, régner sur la pensée pour l'affranchir des liens où la retiennent l'intérêt matériel et la moralité douteuse de notre siècle *positif!* Qu'elle daigne encourager, avec suite et fermeté, la saine littérature, celle qui rend meilleur en instruisant; celle qui vit d'efforts et non de plagiats; qui, *pour réussir, jamais ne fait appel aux passions* mauvaises; qui connaît un autre but à poursuivre que les applaudissements lucratifs de la multitude! Sourde à la médiocrité vaniteuse et à la bruyante frivolité, qu'elle se plaise à protéger les entreprises qui font honneur au pays, et que les dépositaires du pouvoir public arrêteraient par leur indifférence, s'il était donné à l'indifférence même de lasser la persévérance d'hommes pénétrés de leur mission! Qu'elle recherche pour son fils, qu'elle aide à se faire jour, dans l'intérêt de tous, les beaux exemples, où le caractère intègre se montre inséparablement uni au talent, à l'amour du travail, au culte de ce qui est bien et vrai éternellement! Enfin,—et nous résumons notre pensée, qui aurait besoin, pour s'élever jusqu'à l'auguste veuve, d'un organe plus habile,— qu'elle prenne sous sa garde ce qu'il y a *de plus noble dans la nature humaine* et ce que le tourbillon du monde détruit de jour en jour, aux dépens de la douceur des mœurs, au profit des émeutes et des révolutions; qu'elle prenne sous sa garde la vie idéale, cette admirable consolatrice de l'homme qui se sent déchu d'une grandeur où seule elle est capable de le replacer! Régner sur les âmes en y faisant germer les bonnes idées et les nobles sentiments, est-il une mission plus haute que celle-là? Un grand cœur s'en empare, et si tel était l'effet de ces faibles paroles, les voies de la Providence, toujours poignantes pour nous, n'auraient cependant plus rien d'inexplicable pour personne. J. H. S.

M^me^ la duchesse de Nemours et du roi de Portugal (*voy.* T. XV, p. 693), trouvera sans doute dans cette union, qu'on va célébrer, le bonheur dont elle est si digne par l'assemblage des plus rares et des plus aimables qualités; 7° FRANÇOIS-FERDINAND, prince de Joinville (*voy.*); 8° CHARLES-FERDINAND-LOUIS-PHILIPPE-EMMANUEL, duc de Penthièvre, né à Paris le 1^er^ janvier 1820, mort à Neuilly le 25 juillet 1828; 9° HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822. Chef de bataillon dans un régiment d'infanterie légère, le prince, héritier de l'immense fortune du dernier des Condé, son parrain, fit avec son frère, le duc d'Orléans, la campagne de 1840, en Afrique, où sa valeur, à un âge encore tendre, lui mérita la croix de la Légion-d'Honneur, qui lui sera plus chère toute sa vie que le grand-cordon du même ordre, privilége dû à sa naissance. Il repartit pour l'Algérie l'année suivante, et, après avoir conquis les épaulettes de colonel, il ramena en France son nouveau régiment (le 17^e^ léger). Arrivé jusqu'à Paris, toujours à sa tête, et après une marche vraiment triomphale que rien ne devait interrompre jusqu'à Neuilly, le brave jeune prince, avec ses deux frères aînés, faillit tomber victime de la lâcheté d'un assassin; mais préservé comme par miracle, il se voua avec la plus vive sollicitude à l'administration de son régiment, dont les études les plus sérieuses ne purent jamais le détourner. Promu au grade de maréchal-de-camp au mois d'octobre 1842, il alla pour la troisième fois en Afrique, où il est encore chargé du commandement de la province de Tittery, résident à Médéah et faisant de là des expéditions conduites avec une prudence et une habileté qui paraissaient au-dessus de son âge; 10° ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS, duc de Montpensier, né à Neuilly, le 31 juillet 1824, et actuellement lieutenant d'artillerie, à la suite d'un examen honorablement passé au printemps de 1842, à Vincennes, en présence de tous les officiers de la garnison. — C'est donc avec juste raison que naguère, dans une circonstance douloureuse et solennelle, le roi a fait entendre ces paroles aux représentants de la nation : « Le coup qui vient de me frapper ne me rend pas ingrat envers la Providence, qui me conserve encore des enfants si dignes de toute ma tendresse et de la confiance de la France. » J. H. S.

ORLÉANS (PUCELLE D'), *voy.* PUCELLE.

ORLÉANS (NOUVELLE-), *voy.* NOUVELLE-ORLÉANS.

ORLOF, nom d'une famille russe qui a eu le plus grand retentissement dans toute la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, par la fortune rapide de cette famille, dont néanmoins aujourd'hui, un siècle après seulement, il n'existe plus de rejetons mâles, si ce n'est dans une ligne indirecte. « A l'époque de l'exécution des strélitz sous Pierre I^er^, dit le prince Dolgorouki, répétant un fait d'ailleurs très connu, un jeune strélitz nommé JEAN (Ivan) et surnommé *Orëll* (l'aigle), appelé à poser sa tête sur le billot, et trouvant sur son chemin la tête d'un camarade..., la repoussa du pied, en disant : « Il faut pourtant que je me fasse place « ici! » Pierre I^er^, qui se trouvait là, frappé du calme de ce jeune homme, lui accorda sa grâce et le plaça comme soldat dans un régiment de ligne. Le courageux strélitz conquit par sa valeur le grade d'officier, et par conséquent le titre de gentilhomme. » Telle fut, en 1698, la première apparition dans l'histoire de cette famille destinée à y jouer un si grand rôle et qui prit alors le nom d'Orlof. Le fils de Jean, GRÉGOIRE, s'éleva au grade de général et le gouvernement de Novgorod lui fut confié. Il fut père de cinq fils, tous également célèbres, mais à des titres différents. Cependant la fortune d'aucun d'eux ne fut plus brillante que celle du second, nommé Grégoire comme son père. Peu s'en fallut qu'il ne s'assît sur le trône de Russie à côté de Catherine II (*voy.* son art.).

Né en 1734, GRIGOR GRIGORIÉVITCH Orlof (c'est la forme russe du nom), en sortant du Corps des cadets, entra avec le grade de lieutenant dans un régiment de la garde, d'où il passa dans l'artillerie et devint aide-de-camp de Chouvalof (*voy.*). Une intrigue amoureuse qui fit beaucoup de bruit attira sur lui l'attention de l'impératrice. Éblouie de sa bonne mine, de

sa toilette élégante et de son air martial, non-seulement elle le préserva de la vengeance de Chouvalof, mais elle l'admit dans son intimité. La position de Catherine à l'égard de son époux Pierre III était déjà intolérable (*voy.* T. V, p. 132). Elle consulta son favori sur les moyens de s'en affranchir, et la révolution qui précipita du trône ce malheureux prince fut décidée. Aidé par ses frères, Orlof réussit à placer la couronne sur la tête de Catherine, service qui lui valut les premières dignités de l'empire ainsi que le titre de comte, conféré aux cinq frères le 22 septembre 1762, et auquel celui de prince du Saint-Empire vint se joindre pour lui seul dix ans après. Comblé de richesses et de dignités, consulté dans toutes les circonstances importantes par l'impératrice, qui ne se dirigeait que par ses conseils, il ambitionnait encore un titre auguste; mais l'opposition de Tchernychef, de Rasoumofski, de Vorontzof, de Panine, et plus encore peut-être certaines susceptibilités de Catherine, firent échouer toutes ses tentatives. Obligé de renoncer à cette perspective, il voulut se créer un royaume sur les bords de la mer Caspienne, puis reconstituer à son profit la Grèce en état indépendant, et, à cet effet, il tourna contre la Turquie tous les efforts de la politique russe. Mais la légèreté de sa conduite, ses propos plus qu'indiscrets, son inconstance, affaiblirent l'attachement de Catherine, qui ne songea plus dès lors qu'à trouver un prétexte pour l'éloigner. La peste qui ravagea Moscou, en 1771, lui fournit l'occasion qu'elle attendait. Elle chargea Orlof de se rendre dans cette ville et de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter le fléau. Orlof s'acquitta de cette tâche avec autant d'habileté et de prudence que de courage et de dévouement. A son retour à Saint-Pétersbourg, il reçut l'accueil le plus flatteur; il rétablit son ascendant sur l'impératrice et se livrait de nouveau aux plus téméraires espérances. Mais son envoi en Valachie (1772), comme négociateur de la paix avec les Turcs, fut l'effet d'une nouvelle disgrâce. Pendant son absence, Catherine choisit un autre favori, et Orlof, en route pour Saint-Pétersbourg, après avoir rempli son importante mission, reçut l'ordre de se retirer dans son château de Gatchina. Il se décida à obéir, et l'impératrice, pour prix de sa soumission, lui fit conférer le titre de prince, augmenta considérablement ses domaines, et lui rendit même ses bonnes grâces avant la fin de l'année. Cependant, de nouvelles difficultés s'étant élevées, Orlof fut envoyé à Réval, où il ne tarda pas à s'ennuyer. Il se mit alors à voyager, parcourut l'Allemagne et la France; mais, toujours inquiet, toujours agité, il ne put rester longtemps éloigné de la résidence impériale. Lorsqu'il y revint, il fut accueilli avec une joie apparente, mais le séjour ne lui en devint pas moins bientôt insupportable. Il prit le parti de se remettre en voyage, emmenant avec lui une jeune épouse qu'il perdit bientôt après à Lausanne *. Le chagrin que lui causa sa mort, joint à la jalousie qu'excita en lui la faveur de Potemkine, accrut encore son agitation mentale, et il mourut à Moscou, où il était de retour depuis un an, en 1783.

Son frère puîné ALEXIS, qui était entré avec lui dans le Corps des cadets et en était sorti sous-officier d'un régiment de la garde, se distingua plus que tous ses frères, lors de la révolution de 1762, par son esprit entreprenant et son audace. Il fut le premier à proclamer Catherine impératrice, et le souverain détrôné ayant été confié à sa garde, on assure qu'il fut l'auteur de sa mort. Catherine ne paraît pas avoir eu connaissance de ce crime avant sa perpétration; mais elle devait tout aux Orlof, et Alexis, comme son frère Grégoire, parcourut rapidement une carrière brillante. Il arriva en peu de temps aux premières dignités militaires; mais comme il ne possédait ni les connaissances ni l'expérience nécessaires pour diriger un corps d'armée, Catherine le nomma amiral de la flotte qu'elle envoya, en 1768, combattre les Turcs dans l'Archipel. Orlof n'avait jamais non plus commandé une chaloupe; cependant il eut le bon es-

(*) De ce mariage avec sa jeune parente, Grégoire Orlof n'eut pas d'enfants. Dès l'année 1762, il avait donné le jour à un fils qui, nommé d'abord Romanof par sa mère, reçut de l'empereur Paul le titre de comte Bobrinski.

prit de se montrer docile aux conseils d'un officier anglais, nommé Elphinston (*voy.*), et son expédition, à laquelle prit part son frère Fœdor (*voy.* GRÈCE, T. XIII, p. 33), réussit au-delà de toute attente. Il acquit surtout beaucoup de gloire par l'incendie de la flotte turque dans le port de Tchesmé (*voy.*), le 7 juillet 1770. Lorsque son frère aîné tomba en disgrâce, l'impératrice qui connaissait l'esprit entreprenant d'Alexis, lui fit défendre, tout en lui accordant les distinctions les plus flatteuses, et entre autres le surnom de *Tchesmenskii*, de quitter l'Archipel sans sa permission expresse. Orlof n'obéit qu'à moitié; car il se rendit à Livourne, où un perfide abus de confiance mit en son pouvoir une fille de l'impératrice Élisabeth (princesse Tarakanof), qui fut emmenée en Russie et enfermée dans une prison où elle termina ses jours. Cette trahison consommée, Alexis Orlof remit à la voile, en 1771, avec l'intention de forcer les Dardanelles; mais son expédition échoua. La campagne de 1773 eut encore moins d'importance. Cependant lorsqu'après la conclusion de la paix, le comte revint à Saint-Pétersbourg il fut accablé de richesses et d'honneurs. Il en jouit jusqu'à l'avénement de l'empereur Paul. Depuis 1791, il vivait retiré à Moscou, lorsque ce fils de Pierre III, à peine monté sur le trône, le manda dans sa résidence avec Baratinsky, un de ses auxiliaires, et les força l'un et l'autre à porter les coins du poêle recouvrant le corps du malheureux souverain auquel on rendit tardivement les honneurs de la sépulture impériale. Rentré chez lui, Orlof trouva un ordre qui lui interdisait le séjour de Saint-Pétersbourg. Il obtint, non sans peine, la permission de voyager, et se rendit en Allemagne, d'où il retourna en Russie après la mort de l'empereur Paul. Il termina ses jours à Moscou, en 1808, laissant son titre de Tchesmenskii à sa fille unique, la comtesse Anna Alexéïevna, héritière de l'une des fortunes les plus colossales de Russie, et qui ne s'est point mariée.

Nous avons dit qu'Alexis Orlof était accompagné dans son expédition de l'Archipel de son frère FOEDOR, qui, sans se distinguer comme lui par une taille herculéenne et une audace extrême, lui était supérieur par les connaissances et l'éducation. La révolution de 1762 l'avait porté au grade de capitaine d'un régiment de la garde; la campagne de Morée l'éleva à celui de lieutenant général, malgré le peu de succès qu'elle avait eu. Chargé en effet du commandement des troupes débarquées dans la presqu'île, il avait obtenu d'abord quelques avantages; mais arrêté par les forteresses de Coron, de Modon, de Tripolitza, et défait en plusieurs rencontres, il avait été obligé de remonter sur les vaisseaux russes en abandonnant les Grecs insurgés aux terribles vengeances des Turcs. Il laissa plusieurs enfants naturels sur lesquels nous reviendrons plus bas.

L'aîné des cinq fils du général Grégoire Orlof, IVAN, était d'un caractère tout opposé à celui de ses frères, qui l'appelaient par raillerie *le Philosophe*, surnom qui lui est resté. Il fut nommé sénateur à l'avénement de Catherine au trône. Le plus jeune enfin, nommé VLADIMIR, fit ses études à Leipzig, obtint le grade de lieutenant-colonel dans la garde, et devint, en 1766, président de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg. Sa fille Catherine passa pour une sainte, et Catherine II fit bâtir une église en son honneur à Moscou. Il laissa aussi un fils à qui les lettres et les arts firent une réputation honorable et sur lequel nous dirons quelques mots de plus.

Le comte GRÉGOIRE VLADIMIROVITCH Orlof naquit à Saint-Pétersbourg en 1777, remplit diverses fonctions et devint conseiller privé, sénateur, etc. Membre de différentes sociétés savantes, non-seulement de sa patrie, mais de l'étranger, il cultiva avec ardeur les beaux-arts pendant le séjour que la faiblesse de sa santé l'obligea à faire en France et en Italie, et ne retourna en Russie que peu de temps avant sa mort, qui arriva subitement, dans sa ville natale, le 4 juillet 1826. Aidé de divers collaborateurs, ce comte Orlof a publié des *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples*, avec des notes et des additions de M. Amaury Duval (2^{e} éd., Paris, 1825, 5 vol. in-8°), ouvrage

important pour l'histoire de l'Italie méridionale; un *Essai sur l'histoire de la musique en Italie* (Paris, 1822, 2 vol. in-8°); un *Essai sur l'histoire de la peinture en Italie* (Paris, 1823, 2 vol. in-8°), l'un et l'autre assez médiocres; un *Voyage dans une partie de la France* (Paris, 1834, 3 vol. in-8°), où il se montre observateur intelligent et instruit; des *Fables russes*, traduites de Krylof (*voy.* ce nom), en français et en italien (Paris, 1825, 2 vol. in-8°). Il écrivait en français avec facilité.

Des quatre fils naturels du comte Fœdor Grigoriévitch Orlof nous devons citer le général-major MICHEL FOEDOROVITCH, qui fut un des signataires de la capitulation de Paris, en 1814. Grand partisan du gouvernement constitutionnel, il engagea plusieurs fois, dit-on, l'empereur Alexandre à octroyer une charte à ses sujets; mais son insistance finit par lui attirer une espèce de disgrâce. Envoyé à l'armée, il s'efforça d'y propager ses opinions et fut compromis dans les troubles de 1825. Appelé à Saint-Pétersbourg pour rendre compte de sa conduite, il persista dans ses sentiments, au risque d'exciter le mécontentement de son souverain, qui se contenta de l'exiler dans ses terres avec défense de paraître ni à Saint-Pétersbourg ni à Moscou. Nous devons également une mention au général ALEXIS FOEDOROVITCH Orlof qui, l'un des hommes les plus honorables de la Russie, dit le prince Dolgorouki, fut créé comte le 25 décembre 1825, à l'avénement de l'empereur Nicolas. Lieutenant général, adjudant général de l'empereur, jouissant de sa confiance, et membre du conseil de l'empire, ce fut lui qui rétablit les relations diplomatiques entre son souverain et la Porte othomane et qui présida à l'envoi à Constantinople, et au départ, de l'escadre que l'appel de Mahmoud II y fit paraître comme par enchantement en 1833 (*voy.* NICOLAS).

Il ne faut pas confondre avec la famille Orlof dont nous venons de nous occuper celle d'ORLOF DENIÇOF, issue d'un simple Cosaque, FOEDOR DENIÇOF qui, de simple guerrier de l'armée du Don, s'éleva au grade de général en chef et à la dignité d'ataman, dans laquelle il eut pour successeur l'héritier du trône Alexandre Nicolaïévitch. Il avait été créé comte le 4 avril 1799, pour ses exploits en Italie, sous les ordres de Souvorof. N'ayant pas d'enfants mâles, il avait obtenu la transmission de son titre à son petit-fils, le général VASSILII Orlof, aussi d'origine cosaque, et qui se distingua dans les campagnes contre la France, de 1812 à 1814.

Nous trouvons deux autres Orlof que nous ne savons comment classer avec certitude: l'un, général-major, était attaché en qualité de commissaire des guerres au corps auxiliaire russe pendant la guerre de la Succession d'Autriche; l'autre, GRÉGOIRE NIKITISCH, fut maréchal de la cour depuis 1773. J. H. S.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME DIX-HUITIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DIX-HUITIÈME.

	Pag.
Moldavie.	1
Môle, *v.* Port et Digue.	
Molé (fam. et comte).	4
Molé (l'acteur).	9
Molécule.	10
Molière.	10
Molina, Molinisme.	18
Molitor (comte).	19
Mollah, *voy.* Kadi.	
Mollet, *voy.* Jambe.	
Molleton.	21
Molleville (de), *v.* Bertrand.	
Mollien (comtes).	22
Mollusques.	23
Moloch.	24
Molosses.	24
Moltke (comtes de).	25
Moluques.	25
Molybdène.	27
Molybdomancie, *voy.* Divination.	
Moment, *v.* Mouvement.	
Momie.	27
Momiers.	28
Momus.	28
Monaco (princip. de).	28
Monade, Monadologie, *v.* Atomes et Leibnitz.	
Monaldeschi, *voy.* Christine de Suède.	
Monarchie, *voy.* Gouvernement, Royauté, Représentatif (système), Constitution, etc.	
Monastiques (ordres).	29
Moncey.	35
Moncrif.	37
Monde.	37
Monde (parties du).	38
Mongallo (royaume de), *voy.* Zanguebar.	
Monge.	39
Mongols.	41
Monique (sainte), *voy.* Augustin (saint).	
Moniteur.	45
Moniteur universel (le).	46
Monitor.	50
Monk.	50
Monmouth (duc de).	52
Monnaie.	53
Monnier (Sophie de), *voy.* Mirabeau.	
Monocéros, *v.* Licorne.	
Monochrome.	58
Monocorde, *voy.* Accordeur et Clavecin.	
Monocotylédone, etc.	58
Monogamie.	58
Monogramme.	59
Monographie.	59
Monolithe.	59
Monologue.	59
Monomanie, *voy.* Folie.	
Monomotapa (royaume de), *voy.* Afrique.	
Monophysites.	60
Monopole.	61
Monoptère.	61
Monosyllabe.	61
Monothéisme.	62
Monothélètes, *voy.* Maronites et Incarnation.	
Monotonie.	64
Monotrèmes.	64
Monroe.	64
Mons, *voy.* Hainaut.	
Mons-en-Puelle (bat. de).	65
Monsieur.	65
Monsigny.	66
Monstre, Monstruosité.	67
Monstrelet.	69
Montagne.	69
Montagne, *voy.* Liban et Assassins.	
Montagne, Montagnards, *voy.* Convention, Côté, Chabot, Comité de salut public, Jacobins, Girondins; et Highlanders.	
Montagnes russes.	71
Montague (lady).	72
Montaigne.	72
Montalembert (fam. de).	75
Montalivet (comtes de).	75
Montanus.	80
Montauban, *voy.* Tarn-et-Garonne.	
Montauband, *voy.* Flibustiers.	
Montausier (duc de).	80
Montbéliard.	81
Mont-Blanc.	82
Mont-Cassin, *voy.* Cassin, Bénédictins et Benoît (saint).	
Montcontour (bat. de), *voy.* Jarnac et Henri III.	
Mont-de-Piété.	83
Mont-Dore (eaux du).	85
Montebello (ducs de), et Bataille de Montebello, *voy.* Lannes.	
Montecucculi.	86
Monte Fiascone.	89
Montemayor, *voy.* Espagnoles (lang. et litt.).	
Montenegro.	89
Montereau (combat de).	90
Montespan (Mme de).	91
Montesquieu.	92
Montesquiou-Fezenzac (duc de).	95
Montesson (marquise de).	97
Monteverde, *v.* Accords.	
Monte-Video.	97
Montezuma.	97
Montfaucon (dom B. de).	97
Montferrat.	99
Montfort (maison de).	99
Montfort (comte de), *v.* Jérôme-Napoléon et Bonaparte (fam.).	
Montgaillard.	100
Montgolfier (frères).	100
Montgomery.	102
Montholon (comte de).	103
Monthyon, *v.* Montyon.	
Monti.	104
Montl'héry (bat. de), *voy.* Louis XI, Charles-le-Téméraire et Seine-et-Oise.	
Montlosier (comte de).	105

Pag.

Montluc (fam. de). 107
Montmartre. 108
Montmirail (combat de). 109
Montmorency (ville et vallée de). 109
Montmorency (fam. de). 110
Montpellier. 115
Montpensier (ducs de). 116
Mont-Perdu, *v.* Pyrénées.
Montre. 117
Montrose (duc de). 119
Mont-Saint-Jean, *voy.* Waterloo.
Montserrat. 120
Montyon. 120
Monument. 121
Monvel. 126
Moore (sir J.). 126
Moore (Th.). 127
Morabites, *voy.* Marabout, Almoravides, Mozabites.
Morale. 128
Moralès. 132
Moraliste. 133
Moralité. 134
Morat. 135
Moratin. 135
Moraves. 135
Moravie. 139
Morbidesse. 140
Morbihan (dép. du). 140
Mordant. 142
Mordouins. 142
Moreau. 143
Morée. 149
Morelle, *voy.* Solanées.
Morellet (abbé). 150
Morelli. 151
Moréri. 151
Moreto. 152
Morgagni. 152
Morgan (H.), *voy.* Flibustiers.
Morgan (lady). 153
Morganatique (mariage). 154
Morgane (fée). 155
Morgarten (bat. de). 155
Morghen. 155
Morhof. 157
Morier. 157
Morille. 157
Morion. 157
Morlacchi. 158
Morlaques. 158
Mornay (Duplessis-). 159
Morne. 160
Morosini (fam.). 160
Morousi (fam.). 160
Morpeth (lord), *voy.* Carlisle.

Pag.

Morphée. 161
Morphine. 161
Morphologie. 161
Mors. 162
Morse. 162
Mort et Mort apparente. 163
Mort (peine de), *voy.* Peines.
Mort civile. 165
Mortaise. 166
Mortalité. 166
Morte (mer). 169
Mortemart, *voy.* Rochechouart.
Mortier (technol.). 169
Mortier (art mil.). 170
Mortier (maréchal). 172
Mortification. 174
Mortimer. 174
Morts (danse des), *voy.* Macabre.
Morts (jugement des), *voy.* Jugement des morts, Juges des enfers, Jugement dernier, etc.
Morue et Pêche de la Morue. 174
Morus (Th.). 177
Morus (Sam.). 179
Morvan. 179
Morve. 179
Morveau, *voy.* Guyton-Morveau.
Mosaïque. 180
Mosaïsme. 181
Mosarabique (messe), *voy.* Mozarabes.
Mosbourg (comte de). 190
Moschelès. 190
Moschus. 191
Moscou. 191
Mosellane, *v.* Lorraine.
Moselle (riv.). 195
Moselle (dép. de la). 196
Moselle (vins de la). 198
Moser. 198
Mosheim. 198
Moskowa (bat. de la). 199
Moskowa (prince de la), *voy.* Ney.
Mosquée. 201
Mostanser, *voy.* Abassides, Khalife et Fatimides.
Mostasem, *voy.* Khalife.
Mot (gramm.). 202
Mot (bon). 204
Mot d'ordre et de ralliement. 205

Pag.

Motassem, *voy.* Abassides et Khalife.
Motenebbi. 205
Motet. 205
Moteur, *voy.* Machines, Mécanique et Mouvement.
Mothe, *voy.* La Mothe.
Motif (mor.). 206
Motif (mus.). 206
Motion. 207
Motte (techn.). 207
Motte, *voy.* La Motte.
Motu proprio. 207
Mouchard. 207
Mouche (h. n.). 207
Mouche (mœurs). 208
Moucheron. 208
Mouette. 209
Moufle. 209
Mouflon, *voy.* Mouton.
Moufti. 209
Mouillage. 209
Moulage. 209
Moules. 210
Moulin (techn.). 211
Moulins (gén.). 213
Moultan. 214
Mounier (père et fils). 214
Mourad, *voy.* Amurat.
Mourad-Bey, *voy.* Mamelouks et Égypte (exp. d').
Mouradja d'Ohsson, *voy.* Ohsson.
Mourza. 220
Mourzouk, *voy.* Fezzan.
Mous, *voy.* Remous.
Mousquet, Mousqueton, *voy.* Arquebuse, Fusil et Armes.
Mousquetaires. 220
Mousqueterie, *voy.* Fusillade et Feux.
Mousse (phys.). 221
Mousse (h. n.). 221
Mousse (mar.). 223
Mousseline. 224
Mousson. 224
Moustapha I-IV. 224
Moustique, *voy.* Cousin.
Mout, *voy.* Vin.
Moutarde. 225
Mouton (h. n.). 226
Mouton (méc.). 228
Mouton (Georges). 228
Mouture (droit de). 229
Mouvance. 230
Mouvement (méc.). 230
Mouvement (physiol.). 234
Mouvement (mus.). 234

Pag.

Mouvement (parti du), *v.* Progrès, Innovation, Libérales (*idées*), Juste-Milieu, etc.
Moxa. 235
Moyen. 236
Moyen-âge. 236
Mozabites, *voy.* Barbarie et Mozarabes.
Mozambique. 242
Mozarabes. 243
Mozart. 243
Mozette, *voy.* Camail.
Mucilage, *voy.* Gommes.
Mucine, *voy.* Gluten.
Mucius Scævola. 247
Mucosités, *voy.* Glaires, Mucus, etc.
Mucus. 248
Mue. 249
Muelenaere (comte de) 250
Muet, Mutisme. 250
Muezzin, *voy.* Mahométisme, Mosquée, etc.
Muffling (baron de). 251
Mufti, *voy.* Moufti.
Muguet (h. n.). 252
Muguet (méd.). 252
Muhlberg (bat. de). 253
Muid, *voy.* Litre.
Mulâtre, *voy.* Couleur (gens de).
Mulet. 253
Mulgrave, *voy.* Buckingham et Normanby.
Mulhouse. 253
Müller (J.), *voy.* Regiomontanus.
Müller (J. de), hist. 254
Müller (A.). 260
Müller (Ch.-O.). 260
Müller (J.-G. de). 261
Müllner. 262
Mulot, *voy.* Rat.
Mulquinerie. 263
Multiplication. 263
Münchhausen. 267
Munda. 267
Mungo Park, *voy.* Park.
Munich. 267
Municipal (régime). 270
Municipalité. 273
Munition. 273
Munnich (comte de). 273
Munster. 275
Munster, *voy.* Irlande.
Munster (comtes de). 275
Münter. 276
Münzer, *voy.* Anabaptistes.
Muphti, *voy.* Moufti.

Pag.

Muqueuse (membrane). 276
Mur, Muraille. 277
Murat (comtesse de). 278
Murat, *voy.* Joachim.
Muratori. 278
Murcie (roy. de). 278
Murène. 278
Muret. 279
Murg (vallée de la), *v.* Forêt-Noire et Bade.
Muriate. 279
Mûrier. 279
Murillo. 282
Murray. 283
Musæus. 283
Musagète, *voy.* Muses et Apollon.
Musaraigne. 283
Musc. 284
Muscadier. 284
Muscadins. 285
Muscardin, *voy.* Loir.
Muscat (vin). 285
Muschenbroeck, *voy.* Musschenbroek.
Muscle. 285
Musée (b.-a.). 286
Musée (poëte). 290
Muses, Piérides. 291
Musette, *v.* Cornemuse.
Muséum. 292
Musicales (fêtes), Festival, *voy.* Concert.
Musique. 294
Musique (Académie de), *v.* Académie et Opéra.
Musique (Conservatoire de), *v.* Conservatoire.
Musique (instruments de), *v.* Instruments.
Musschenbroek. 311
Mustapha, *v.* Moustapha.
Musulman, *voy.* Mahométisme, Koran, Islam, etc.
Mutation (droit de), *voy.* Enregistrement.
Mutisme, Mutité, *voy.* Muet.
Mycale (bat. de). 312
Mylitta. 312
Myologie. 312
Myomancie, *voy.* Divination.
Myopie. 312
Myosotis. 313
Myre, *voy.* Congre.
Myriapodes. 313
Myrmécophage, *voy.* Fourmilier.
Myrmidons. 313

Pag.

Myron. 314
Myrrhe. 314
Myrtacées. 315
Myrte. 315
Myrtille. 316
Mysie. 317
Mysore. 317
Mystère (rel.). 318
Mystères (ant.). 318
Mystères, Miracles, Moralités (art dram.). 320
Mysticisme. 323
Mystification. 325
Mythe, Mythique, Mythographes, *voy.* Mythologie.
Mythologie. 325
Mytilène, *voy.* Lesbos.

N.

N. 339
Nabab, *voy.* Inde, Indostan et Émir.
Nabis, *voy.* Sparte et Macédoine.
Nabuchodonosor. 340
Nacre. 340
Nadir, *voy.* Zénith.
Nadir-Chah, *voy.* Thamasp-Kouli-Khan.
Næfels. 340
Nævius. 340
Nahum. 340
Naïade, *voy.* Nymphe.
Nain. 341
Naissance. 342
Namur. 342
Nancy. 343
Nangasaki, *voy.* Japon.
Nankin (ville). 343
Nankin (techn.). 343
Nantes; Édit de Nantes. 343
Nanteuil. 348
Nantissement. 348
Naphte, *voy.* Bitume.
Napier (famille). 349
Naples (roy. de). 351
Naples (ville). 353
Napoléon. 356
Napoléon (monn.). 378
Narbonnaise, Narbonne. 378
Narbonne-Lara (comte de) 379
Narcisse (myth.). 380
Narcisse, *v.* Messaline.
Narcisse (h. n.). 380
Narcotine. 381
Narcotiques. 381
Nard. 382
Narration. 382
Narsès. 382
Naruszewicz. 383

Pag.

Narva. 383
Narval. 384
Naryschkine (fam. des). 384
Nasiréens. 384
Nassau (duché de). 385
Nassau (maison de). 386
Natalis. 391
Natation. 391
Natchez. 391
Nathan. 391
Nation, Nationalité. 392
National (*le*). 392
Nativité (thème de), *voy.* Horoscope.
Natolie. 393
Natron. 395
Naturalisation. 395
Naturalisme. 396
Naturaliste. 397
Nature. 397
Naturel. 399
Naudet. 399

—

Naufrage. 401
Naumachie. 401
Nausée, *voy.* Vomissement.
Nautique (art), *voy.* Navigation.
Naval (combat), *voy.* Combat.
Navales (écoles). 402
Navarin (bat. de). 403
Navarque. 404
Navarre (roy. de). 404
Navarrette (bat. de), *v.* Du Guesclin.
Navaretto, *voy.* Espagnole (école).
Navet, *v.* Chou et Rave.
Navette (bot.), *v.* Chou, Rave et Colza.
Navette (techn.), *voy.* Métier.
Navigation. 406
Navigation (acte de). 417
Naxos, *voy.* Cyclades, Archipel et Grèce.
Nazaréens. 418
Nazareth. 418
Neander. 418
Néant. 419
Néarque. 419
Nébuleuses. 419
Nécessité. 422
Néchao. 422
Neckar. 422
Necker (J.). 423
Necker (M^me^) de Saussure 425
Nécrologie, Nécrologe. 425

Pag.

Nécromancie. 426
Nécropole. 427
Nécroscopie, *voy.* Autopsie.
Nécrose, *voy.* Gangrène.
Nectaire. 428
Nectar. 428
Nedjed. 429
Neefs. 429
Neer (Van der), *voy.* Van der Neer.
Néerlandaises (lang. et litt.), *v.* Hollandaises.
Néerlande, *v.* Pays-Bas.
Neerwinden (bat. de). 429
Nef. 429
Néflier. 429
Nefski, *voy.* Alexandre Nevski.
Négation. 429
Négoce. 429
Négociation, *voy.* Diplomatie et Traité.
Nègre, *voy.* Races humaines, Homme, Afrique, Traite des noirs.
Nègrepont, *voy.* Eubée.
Negro (Rio), *voy.* Amazones (fleuve des).
Néhémie. 430
Neige. 430
Neipperg, *voy.* Marie-Louise.
Neith. 431
Nelson. 431
Néméens, *voy.* Jeux.
Némésien. 433
Némésis. 433
Nemours (duché de). 433
Nemours (duc de). 435
Nemrod. 437
Nénies, *v.* Latine (litt.), Funérailles, etc.
Nénuphar. 437
Néogrec, *voy.* Grecques modernes (lang. et litt.).
Néologie. 437
Néologisme. 437
Néoménie, *voy.* Lune.
Néophyte. 438
Néoplatonisme. 438
Néoptolême. 439
Néorama. 439
Népal. 439
Népente. 440
Neper, *voy.* Logarithme et Napier.
Néphélémancie, *voy.* Divination.
Néphrite, Coliques néphrétiques. 440

Pag

Nephthali, *voy.* Tribus (les douze).
Nephthys, *voy.* Égypte et Isis.
Népomucène, *voy.* Jean.
Nepos, *voy.* Cornelius.
Népotisme. 442
Neptune. 442
Neptunisme, *voy.* Géologie.
Nérée, Néréïdes. 443
Nerfs, Système nerveux. 443
Néron. 446
Nerpruns. 449
Nerva, *voy.* Romains.
Nerveuses (maladies), *v.* Nerfs, Névrose, Névralgie, Hystérie, Hypocondrie, Épilepsie, etc.
Nervures. 450
Nerwinde, *voy.* Neerwinden.
Neski (écriture), *voy.* Koufah et Arabes.
Nesselrode (comte de). 450
Nestor (hér. gr.). 453
Nestor (annal. russe). 453
Nestorius. 454
Net, *Netto*. 454
Netscher (fam.). 454
Neufchâtel (canton de). 455
Neuhof (baron de). 456
Neustrie, *voy.* France, Normandie, Maires du palais, Mérovingiens, Carlovingiens, etc.
Neutralisation. 457
Neutralité. 457
Neutre. 463
Neuwied (prince de). 463
Néva. 463
Nevers, *voy.* Nièvre et Nivernais.
Neveu, Nièce, *voy.* Parenté.
Nevius, *voy.* Nævius.
Névralgie. 464
Névrite. 468
Névrologie. 468
Névroptères. 465
Névroses. 466
Nevski, *voy.* Alexandre.
New-Brunswic, *v.* Brunswic (Nouveau-).
Newcastle. 467
New-Fundland, *voy.* Terre-Neuve.
New-Hampshire, New-Jersey, *v.* États-Unis.

	Pag.
New-Lanark, *v.* Owen.	
New-Orleans, *voy.* Nouvelle-Orléans.	
Newton.	468
New-York.	473
Ney.	475
Nez.	483
Nez (saignement de), *voy.* Hémorragie nasale.	
Nézib (bat. de).	484
Niagara.	484
Nibelungen.	485
Nicandre.	486
Nicaragua, *v.* Guatémala.	
Niccolini.	486
Nice.	486
Nicée.	487
Nicéphore I-III.	487
Niche.	487
Nicias.	488
Nickel.	488
Nicobar (îles).	489
Nicolaï.	489
Nicolaïtes.	490
Nicolas I-V, *v.* Papes.	
Nicolas Damascène.	490
Nicolas de Pise, *voy.* Pisan (le).	
Nicolas Ier Pavlovitch.	490
Nicolay.	498
Nicole.	498
Nicolo.	500
Nicomède, Nicomédie, *voy.* Bithynie.	
Nicopolis.	500
Nicot.	500
Nid.	500
Niebuhr (père et fils).	501
Nièce, *voy.* Parents, Parenté.	
Nielle, *voy.* Gravure et Finiguerra.	
Niemcewicz.	502
Niémen.	503
Niemeyer.	503
Nièvre (dép. de la).	504
Niger.	505
Nigritie, *voy.* Soudan.	
Nijni-Novgorod.	506
Nika, *voy.* Justinien Ier, Faction, Cirque, etc.	
Nil.	506
Nilomètre.	508
Nimègue.	508
Nîmes.	508
Ninive.	510
Ninon de Lenclos.	511
Ninus, *voy.* Ninive et Assyrie.	
Niobé.	512
Nipon ou Niphon, *voy.* Japon.	
Nisus et Euryale.	513
Nitocris.	513
Nitrates.	513
Niveau, Nivellement.	513
Niveleurs.	515
Nivelle.	516
Nivellement, *v.* Niveau.	
Nivernais (prov.), duché de Nevers.	516
Nivernais (duc de).	517
Nizam-djédid, *voy.* Janissaires, Sélim III.	
Nizolius.	518
Noailles (maison de).	518
Nobiliaire.	521
Noble (monn.).	521
Noblesse.	521
Noce.	524
Nocturne.	524
Nocturne (lit.), *v.* Heures canoniales.	
Nocturne (mus.).	524
Nodier.	525
Noé.	527
Noël.	527
Noël (Al.), *voy.* Natalis.	
Noémi, *voy.* Ruth.	
Nœrdlingen.	528
Nœud.	528
Nogaï.	528
Nogaret.	529
Nogat, *voy.* Vistule.	
Noir.	529
Noire (mer).	530
Noire (Forêt-), *voy.* Forêt-Noire.	
Noire (manière), *voy.* Gravure.	
Noirprun, *v.* Nerpruns.	
Noirs, *voy.* Traite des noirs.	
Noirs et Blancs, *voy.* Blancs et Italie.	
Noisetier, *v.* Coudrier.	
Noix, *voy.* Noyer, Cocotier, Muscadier, Galle, Vomique, etc.	
Noli me tangere.	531
Nolis, Nolissement, *v.* Fret, Affrêtement.	
Nom (gramm.), et Noms propres.	531
Nomades.	534
Nombre (math.).	534
Nombre (gramm.).	536
Nombre d'or, *voy.* Méton, Cycle et Calendrier perpétuel.	
Nombril.	537
Nome.	537
Nomenclature.	537
Nominal.	537
Nominatif, *voy.* Cas.	
Nominaux, *v.* Réalistes.	
Nomocanon.	538
Nonce.	538
Non-conformistes, *voy.* Uniformité (acte d').	
None (mus.).	538
None, *voy.* Heures canoniales.	
Nones, *voy.* Calendrier.	
Non-intercourse.	538
Non-intervention, *voy.* Intervention.	
Non-lieu, *v.* Accusation.	
Nonnes, *voy.* Monastiques (ordres).	
Nonnus.	538
Nootkasund.	539
Nopal, Nopalécs, *voy.* Cactus.	
Nord.	539
Nord (eap).	539
Nord (mer du).	540
Nord (dép. du).	540
Nord (mythologie du), *voy.* Scandinave.	
Nord (guerre du), *voy.* Charles XII, Auguste II, Pierre-le-Grand et Nystadt.	
Nordalbingie, *voy.* Holstein.	
Nordlingue, *voy.* Nœrdlingen.	
Norfolk (ducs de).	542
Norique.	543
Normal.	544
Normales (écoles).	544
Normanby (marquis de).	545
Normandie.	545
Normands.	549
Nornes.	553
Norraine (langue), *voy.* Islandaise.	
North (lord).	553
Northumberland (prov. et ducs de).	554
Norvège.	554
Nosographie.	557
Nossaïris.	558
Nostalgie.	558
Nostradamus.	559
Nota, Nota bene, *voy.* Note.	
Nota (Alb.).	559
Notables (assemblées des).	559
Notaire, Notariat.	560

Pag.

Notasie, *voy.* Hollande (Nouvelle-) et Notus.
Notation. 562
Note, et Notes diplomatiques. 567
Note (mus.), *voy.* Notation.
Nothomb. 569
Notification. 570
Notion. 570
Notker Labeo. 570
Notoriété (acte de). 570
Notre-Dame. 570
Notus. 571
Nouka-Hiva. 571
Noun (cap). 571
Nour-Eddyn. 571
Nour-Mahal. 572
Nourrice. 572
Nourrisseur, *voy.* Bestiaux.
Nourrit. 573
Nourriture, *voy.* Nutrition, Aliments, etc.
Noutka (baie de), *voy.* Nootkasund.
Nouveau-Brunswic, *voy.* Brunswic.
Nouveau-Hanovre, *voy.* Bretagne (Nouvelle-).
Nouvel-an. 575
Nouvelle. 576
Nouvelle-Albion, *voy.* Albion.
Nouvelle-Angleterre, *v.* États-Unis.
Nouvelle-Bretagne. 578
Nouvelle-Calédonie, etc. *voy.* Calédonie, Californie, Écosse.
Nouvelle-Espagne, *voy.* Mexique.
Nouvelle-Galles, *voy.* Hudson (baie d').
Nouvelle-Galles du Sud, *voy.* Galles Méridionale (Nouvelle-).
Nouvelle-Grenade, etc., *v.* Grenade, Guinée, Hollande.
Nouvelle-Irlande, *voy.* Bretagne (Nouvelle-).
Nouvelle-Orléans. 578
Nouvelle-Zélande, *voy.* Zélande.
Nouvelle-Zemble, *voy.* Zemlia (Novaïa).
Novalis. 579
Novateurs, *voy.* Innovation.
Novatiens. 580

Pag.

Novation, *v.* Délégation, Dette, Obligation.
Novelles. 581
Novembre, *voy.* Mois, Année, Calendrier, etc.
Novempopulanie. 581
Noverre. 581
Novgorod. 581
Novi (bat. de). 583
Novice, Noviciat. 583
Noyades. 583
Noyau, *v.* Fruit et Graine.
Noyer. 583
Noyés (secours aux). 585
Noyon (traité de). 586
Nu. 586
Nuages. 587
Nuance. 588
Nubie. 589
Nubilité, *voy.* Puberté.
Nuit, et Tableaux de nuit. 591
Nuits (vin de), *voy.* Côte-d'Or, Bourgogne et Beaune.
Nukuhiva, *voy.* Nouka-Hiva.
Nullification, *v.* Jackson.
Nullité. 591
Numa Pompilius. 592
Numance. 592
Numéraire. 593
Numérateur, *voy.* Dénominateur et Fractions.
Numération. 593
Numidie. 595
Numismatique. 596
Numitor, *v.* Rea Sylvia.
Nuremberg. 599
Nur-Mahal, *voy.* Nour-Mahal.
Nutation. 601
Nutrition. 601
Nymphe (myth.). 603
Nymphe (h. n.), *voy.* Insectes.
Nymphéacées. 604
Nymphée, *voy.* Nymphe.
Nystadt. 604

O.

O. 605
Oasis. 606
Oaxaca, *voy.* Mexique.
Ob, *voy.* Obi.
Obadiah, *voy.* Abdias.
Obédience. 606
Obéid-Allah. 607
Obélisques. 607
Oberkampf. 607
Oberland. 608
Oberlin (J.-J. et J.-F.). 608

Pag.

Oberon. 609
Obésité. 609
Obi. 610
Obier. 610
Obit, Obituaire. 610
Objectif, *voy.* Subjectif et Lunette.
Oblat. 611
Oblation, *voy.* Messe.
Obligation. 611
Oblique, Obliquité de l'écliptique. 612
Oblitération. 613
Oboë, *voy.* Hautbois.
Obole. 613
Obotrites, *voy.* Vénèdes et Mecklenbourg.
Obrénovitch (fam.). 613
O'Brien (fam.). 614
Obscénité. 615
Obscurantisme. 615
Obscurité, *v.* Lumière, Clarté, etc.
Obsèques, *v.* Funérailles.
Observance, Observantins. 616
Observation. 616
Observatoire. 616
Obsidienne, *voy.* Lave et Miroir.
Obsidional, *voy.* Siége, Couronne, Monnaie.
Obstétrique, *voy.* Accouchements.
Obstruction, *voy.* Engorgement, Hépatite.
Obturation. 618
Obus, Obusier. 618
Oc (langue d'), *v.* Française (lang.) et Languedoc.
Ocaña (bat. d'). 618
Occalitique (royaume). 618
Occam. 618
Occasionalisme. 619
Occident, *v.* Points cardinaux.
Occident (Église d'), *v.* Église, Catholicisme, Papauté, Union, etc.
Occident (empire d'). 619
Occiput, *voy.* Tête.
Occitanie. 622
Occultation. 622
Occultes (sciences), *voy.* Magie, Divination, Alchimie, Hermétique (*science*), Mystères, etc.
Occupation (armée d'). 622
Océan (mer). 623

Pag.

Océan (myth.), Océanides. 623
Océanie. 623
Ocellus Lucanus. 628
Ochlocratie. 628
Ochosias, *voy.* Hébreux, Jéhu, Jésabel, etc.
O'Connell. 628
O'Connor (fam.). 630
Ocre. 631
Octaèdre. 631
Octant. 631
Octave (lit.). 631
Octave (mus.). 632
Octave (Auguste). 632
Octavie. 634
Octobre, *voy.* Mois, Année, Calendrier, etc.
Octobre (journées des 5 et 6), *voy.* Louis XVI, Marie-Antoinette, La Fayette, Maillard, Constituante, etc.
Octogone, *voy.* Figure et Polygone.
Óctrois. 635
Oculaire, *voy.* Lunette.
Oculiste. 637
Oczakow, *voy.* Otchakof.
Odalisque. 638
Ode. 638
Odenwald. 640
Odéon. 641
Oder. 641
Odescalchi. 642
Odessa. 642
Odeur, *v.* Odorat, Parfum, Méphitisme, etc.
Odile (sainte). 643
Odilon Barrot. 643
Odin. 645
Odoacre. 646
Odomètre, *v.* Hodomètre.
O'Donnell (fam.). 647
Odontalgie. 647
Odorat. 648
Odryses. 648
Odysseus. 648
OEcolampade. 649
OEcuméniques (conciles). 649
OEdème. 649
OEdipe. 649
OEhlenschlæger. 650
OEil. 650
OEil-de-bœuf. 654
OEillet. 654
OEillette, *voy.* Pavot, Huile.
OEls. 655
OEnomancie, *voy.* Divination.
OEnomaüs, *voy.* Hippodamie et Pélops.
OEnone. 655
OEnotrie, *voy.* Italie.
OEsel (île d'). 655
OEsophage. 655
OEta. 656
OEttingen (comté d'). 656
OEuf. 656
OEuvre, *voy.* Main-d'œuvre, Chef-d'œuvre, Hors-d'œuvre; Fabrique d'église et Fondation. — Bonnes œuvres, *voy.* Bienfaisance, Morale, Grâce, etc.
Ofen, *voy.* Pesth.
Offertoire. 657
Office. 657
Official, Officialité. 658
Officier. 658
Officine, Officinal. 660
Ofterdingen (H. d'). 660
Ogier le Danois. 660
Oginski (comtes). 661
Ogive. 661
Oglou. 662
Ogre. 662
Ogygès. 663
O'Higgins, *voy.* Chili.
Ohio. 663
Ohmacht. 663
Ohsson (Mouradja d'). 663
Oie. 664
Oignon. 665
Oise (dép. de l'). 665
Oiseaux. 666
Oke, *voy.* Oque.
Oken. 671
Okhotsk. 672
Oktaï-Khan, *voy.* Mongols.
Olaf, *v.* Danemark, Norvège et Suède.
Olavide (don P.). 672
Olbers. 673
Oldenbarneveldt, *v.* Barneveldt.
Oldenbourg (grand-duché d'). 673
Olearius. 675
Oleg, *voy.* Russie et Varèghes.
Oléine, *voy.* Graisse.
Olen. 676
Oleron (Rôles d'). 676
Olfaction, *voy.* Odorat et Nez.
Olga (sainte), *v.* Russie.
Olgherd, *voy.* Lithuanie et Russie.
Oliban, *voy.* Encens.
Olifant, *voy.* Cor.
Oligarchie. 676
Oliva (paix d'). 676
Olivarez (comte d'). 677
Olivet (abbé d'). 678
Olivétan. 678
Olivier. 679
Olla podrida. 680
Olmütz. 680
Olonnais (l'), *voy.* Flibustiers.
Olympe. 680
Olympiade, *voy.* Ère et Jeux olympiques.
Olympias. 680
Olympie. 681
Olympiodore. 681
Olympiques (jeux), *voy.* Jeux.
Olynthe. 681
Om, *voy.* Indienne (religion), Brahma et Bouddha.
Oman (roy. d'), *voy.* Mascate.
Omar. 681
Ombelle, *voy.* Floraison.
Ombellifères. 683
Ombilic, Cordon ombilical 683
Ombre. 684
Ombres chinoises. 685
Ombrie. 685
O'Meara. 685
Ommèyades. 686
Omnibus. 691
Omnipotence. 691
Omnium. 691
Omnivore. 691
Omoplate, *voy.* Épaule.
Omphale. 691
On, *voy.* Héliopolis.
Onagre. 691
Onanisme. 692
Once, *v.* Livre, Drachme, etc.
Once (h. n.). 694
Onciales (lettres), *voy.* Manuscrit, Copiste et Écriture.
Oncle, Tante, *voy.* Parenté.
Onction. 694
Onde, Ondulation. 695
Ondines. 696
O'Neal. 696
Onéga (lac). 696
Onéirocritique, etc., *voy.* Songes et Divination.
Onésicrite. 696
Onglade. 696

	Pag.
Ongles.	697
Onguent.	698
Onocentaure.	699
Onomancie, *voy.* Divination.	
Onomarque, *voy.* Phocéens et Guerres sacrées.	
Onomatologie.	699
Onomatopée.	699
Onosandre.	700
Ontario (lac), *voy.* États-Unis.	
Ontologie, *voy.* Métaphysique.	
Onyx.	700
Oolithe.	700
Oomancie, *voy.* Divination.	
Oost, *voy.* Van Oost.	
Opacité, *voy.* Lumière.	
Opale.	701
Opéra (mus.), *Opera buffa*, Opéra-comique, Opérette.	701
Opéra (théâtre de l').	706
Opéra-Comique (théâtre de l').	708
Opéra Italien, *v.* Opéra, et Théâtre-Italien.	
Opération.	709
Opercule, *voy.* Branchies, T. IV, p. 137.	
Opérette, *voy.* Opéra.	
Ophicléide.	709
Ophidiens, *v.* Serpent.	
Ophiomancie, *voy.* Divination.	
Ophir.	710
Ophite, *voy.* Serpentin.	
Ophites, *voy.* Animaux (culte des), et Gnosticisme.	
Ophthalmie.	710
Ophthalmographie.	711
Opiat, Électuaire.	712
Opimes (dépouilles).	712
Opinion, Opinion publique.	712
Opitz.	712
Opium.	713
Oplites, *voy.* Infanterie et Phalange.	
Opodeldoch, *voy.* Baume.	
Oporin.	715
Oporto, *voy.* Porto.	
Oppeln (princip. d').	716
Oppien.	716
Opposition.	716
Optatif.	718
Opticien, *voy.* Instruments, Lunette, etc.	
Optimates.	718
Optimisme et Pessimisme.	
Optique.	719
Optomètre.	720
Opuntiens, *v.* Locride.	
Oque.	721
Or.	721
Or (âge d'), *voy.* Ages.	
Or (bulle d'), *v.* Bulles impériales.	
Oracles.	723
Orage.	730
Oraison, Oraison funèbre.	730
Oran.	731
Orang, Orang-outang, *v.* Singes.	
Orange (princip. d').	732
Oranger.	732
Orangistes.	733
Orateur, *voy.* Oratoire (art), Éloquence, etc.	
Orateur ou *Speaker*, *v.* Parlement.	
Oratoire (art).	733
Oratoire (congr. de l').	734
Oratorio.	734
Orbe, Orbite.	735
Orcades (îles).	735
Orchestre.	736
Orchidées.	740
Orchis.	740
Orchomène.	740
Orcus.	741
Ordalie, *voy.* Épreuves judiciaires.	
Ordinaire, *voy.* Évêque et Diocèse.	
Ordination.	741
Ordonnance.	741
Ordonnance (méd.).	742
Ordonnée.	742
Ordre dans l'univers, etc.	742
Ordre (dr. parl.).	745
Ordre (art mil.), Ordre de bataille.	746
Ordre (arch.).	748
Ordre (sacrement de l').	748
Ordres de chevalerie.	749
Ordres d'États.	749
Ordres religieux, *voy.* Monastiques.	
Oréade, *voy.* Nymphe.	
Orégon ou Colombia.	750
Oreille.	752
O'Reilly.	754
Orelli.	754
Orénoque.	755
Orestains, *voy.* Épire et Macédoine.	
Oreste.	755
Orfa, *voy.* Édesse et Mésopotamie.	
Orfévre.	756
Orfila.	757
Orfraie.	758
Organe, Organisation, etc., *voy.* Vie et Histoire naturelle.	
Organique (loi).	758
Organographie, Organologie.	758
Organon.	758
Organsin, *voy.* Soie, Soiries.	
Orge.	759
Orgie.	760
Orgue.	760
Orgue (point d'), *voy.* Point.	
Orgueil.	766
Orient et Langues orientales.	766
Orient (emp. d'), *voy.* Théodose, Romains et Byzantins.	
Orient (Grand-).	769
Orientale (église).	769
Oriflamme.	771
Origan, *voy.* Marjolaine.	
Origène.	772
Origénistes.	774
Original et Copie.	775
Originalité.	775
Orion.	776
Orissa, *voy.* Bengale, Dekkan, Indostan et Inde.	
Orkhan, *voy.* Othoman (emp.).	
Orkney, *voy.* Orcades.	
Orléanais.	776
Orléans (ville).	776
Orléans (ducs d').	778
Orléans (dynastie d').	788
Orléans (Pucelle d'), *v.* Pucelle.	
Orleans (New-), *v.* Nouvelle-Orléans.	
Orlof (comtes).	793

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DIX-HUITIÈME.